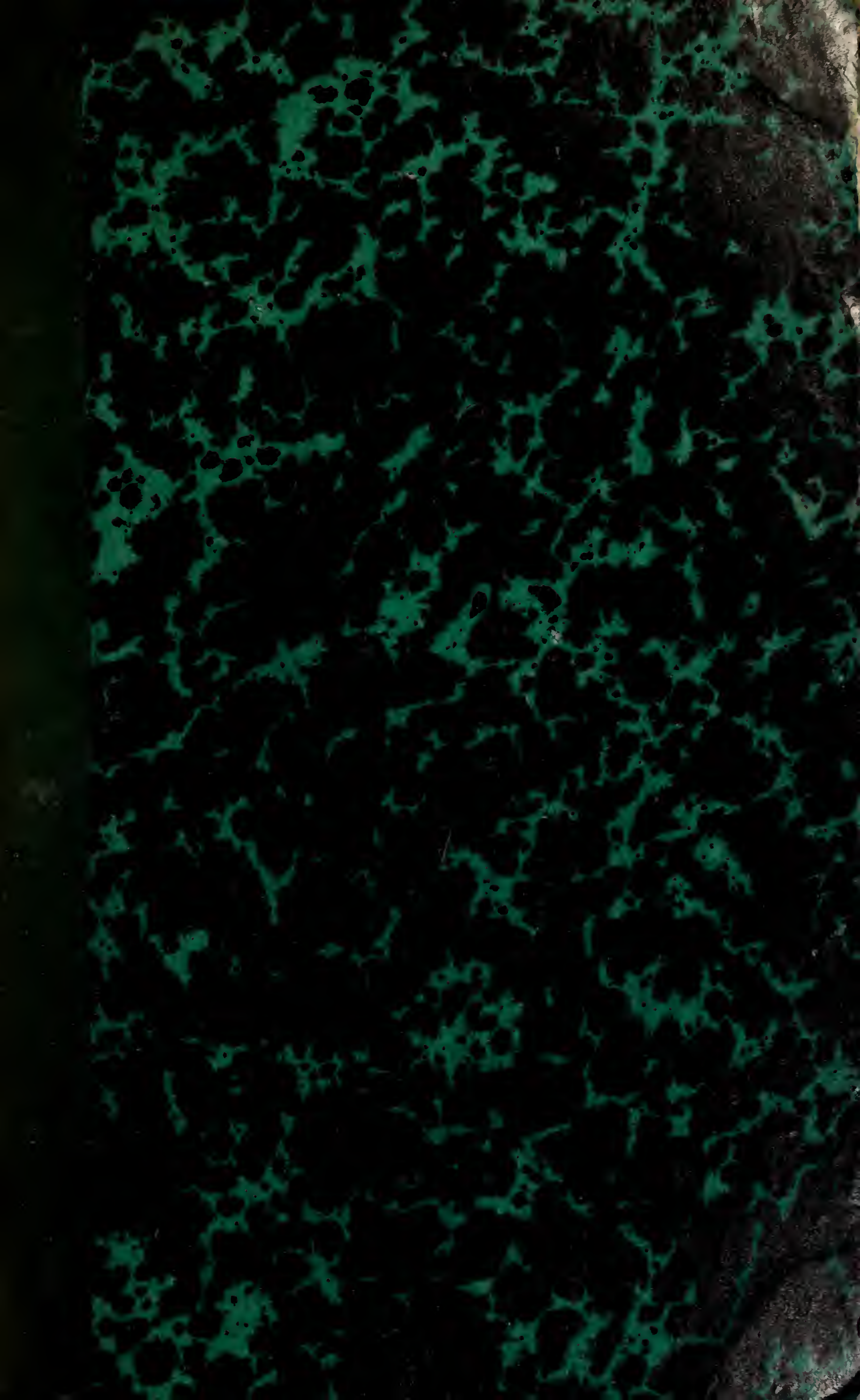
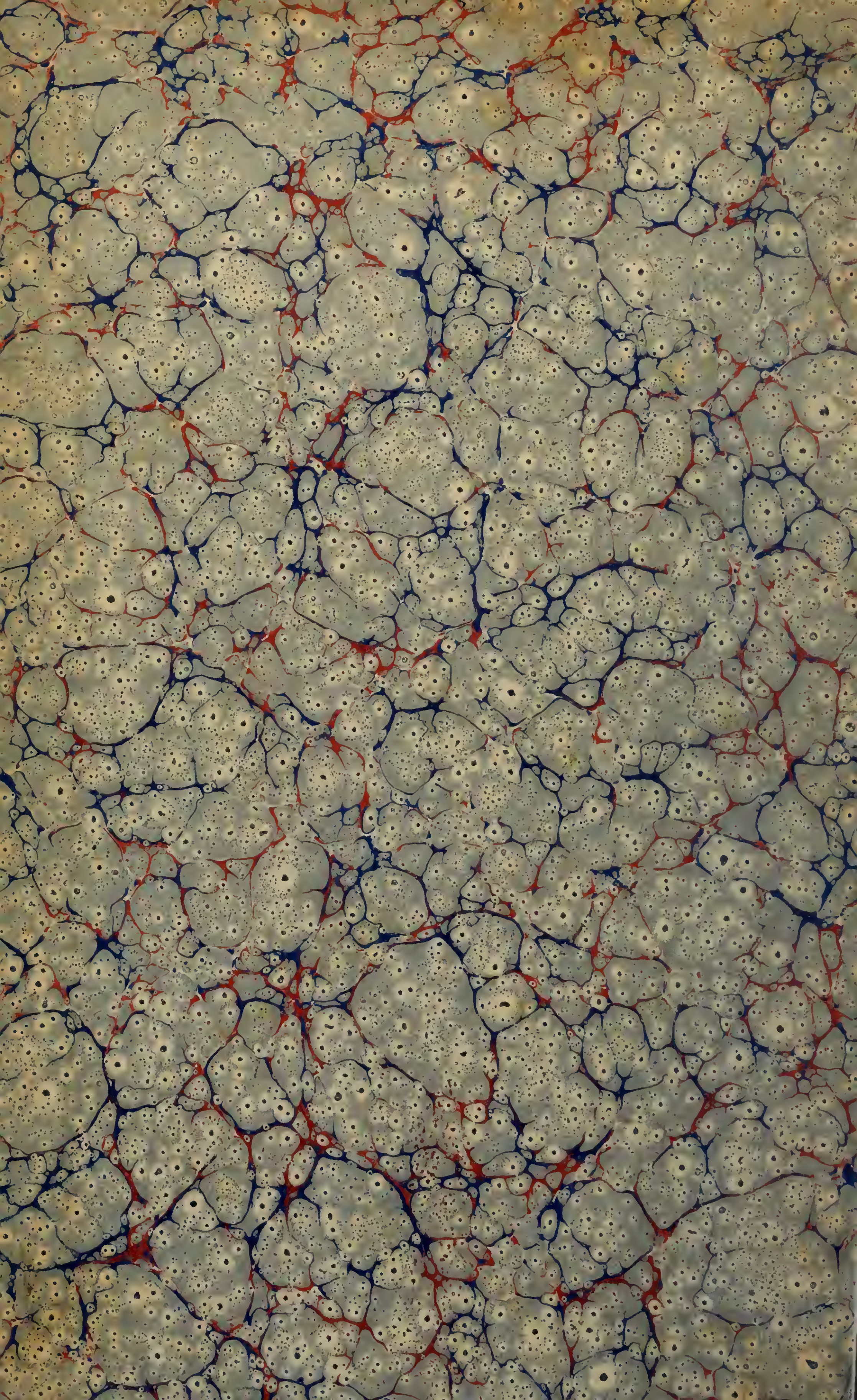
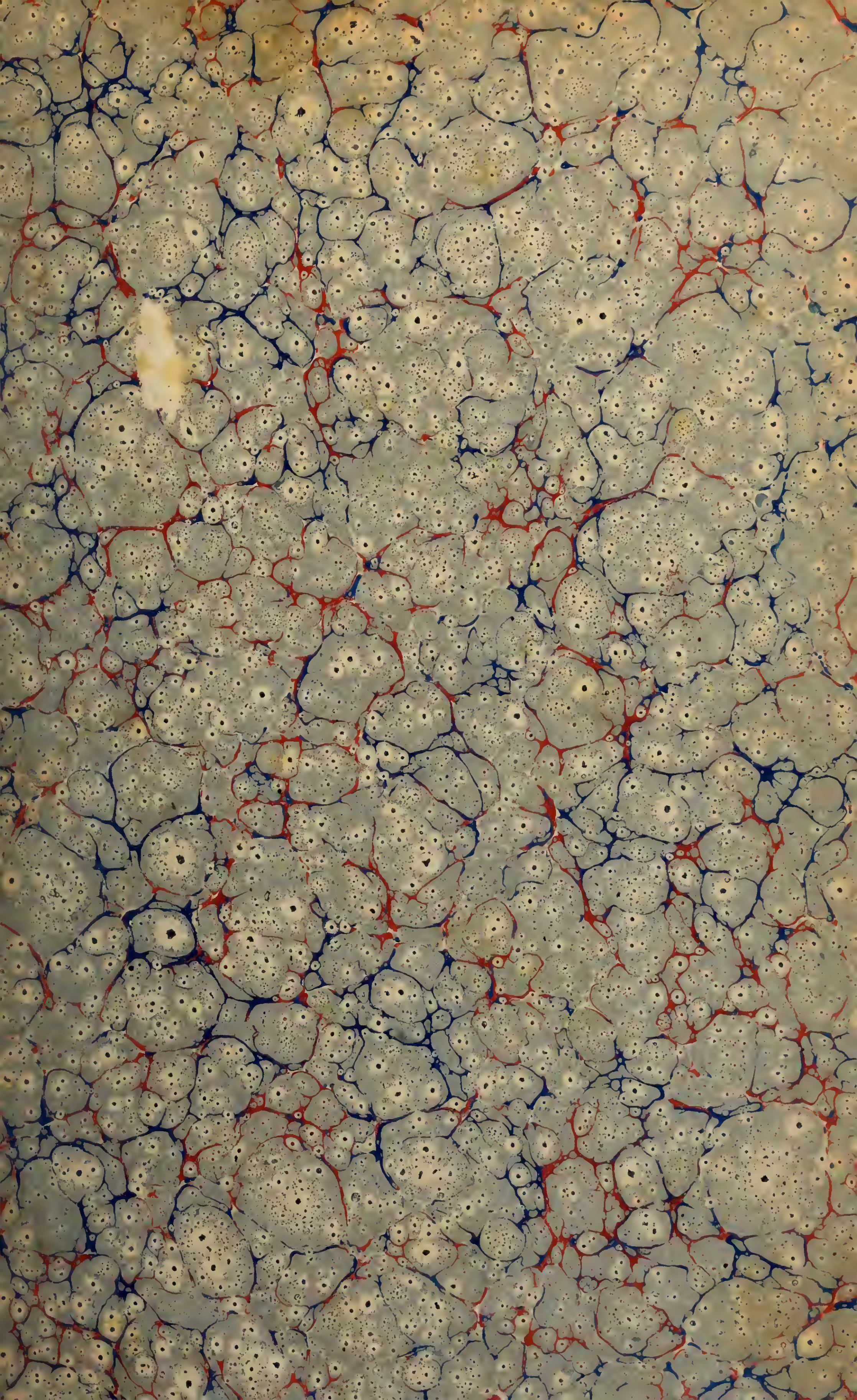






ANNALES

CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

I

JANVIER-MARS

1889

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, 51, RUE DE LILLE, 51

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME I

JANVIER-MARS
1889

(TOME LXVII DE LA COLLECTION)

PARIS
114, RUE BLOMET, 114.

Les *Annales Catholiques* entrent, avec le présent numéro, dans la dix-huitième année de leur publication.

C'est assez dire que, depuis dix-sept ans, elles n'ont cessé de recevoir, avec la bénédiction du Saint Père et de l'Episcopat, les encouragements du clergé et des laïcs sérieux auxquels elles sont destinées. C'est dire aussi que, si les efforts et les sacrifices de leur regretté fondateur et de ses fils qui lui ont succédé ont été nombreux et continuels, du moins ils ont été reconnus et appréciés.

Nous devons, en commençant ce soixante-septième volume de la collection, en témoigner à tous notre profonde reconnaissance. Grâce au concours constant d'abonnés fidèles, les *Annales* sont devenues ce qu'elles sont, une revue sérieuse et aussi complète que possible, capable de bien tenir leurs lecteurs au courant de tout ce qui peut les intéresser au triple point de vue social, politique et religieux.

Puisse ce concours leur être continué, puissent-elles surtout continuer à le mériter, comme nous l'espérons. Nous ne négligerons rien, on peut en être sûr, pour améliorer chaque jour, en raison même de nos ressources et du concours plus efficace de nos abonnés, une œuvre qui est la leur en même temps que la nôtre.

De jour en jour l'Église est plus attaquée, plus décriée : à nous de redoubler nos efforts et nos sacrifices pour la mieux défendre, la faire mieux respecter et aimer.

C'est le vœu que nous formons au commencement de cette année 1889 dont on veut faire l'apothéose de la Révolution et qui sera, nous en avons la consolante certitude, l'aurore de la délivrance et du salut.

Qu'il nous soit permis aussi d'adresser à nos si fidèles lecteurs nos souhaits de bonheur pour l'année qui commence, et, en particulier, nos remercîments à ceux d'entre eux dont les lettres, trop flatteuses, sont pour nous la meilleure des récompenses, le plus précieux des encouragements.

P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LA ROYAUTÉ DU CHRIST

ET LA ROYAUTÉ DE SON VICAIRE

« Où est le roi des Juifs qui vient de naître? » Voilà la première parole qui retentit dans la capitale de la Judée et à la cour d'Hérode dès la naissance de Jésus. Sa royauté est affirmée à l'origine ; elle le sera à la fin de sa vie, écrite dans les trois langues les plus répandues : « Jésus de Nazareth, roi des Juifs. » La première de ces paroles sera le signal du trouble et de la persécution. « En l'entendant Hérode se trouble et tout Jérusalem avec lui. » La seconde sera la cause et la sentence de sa condamnation. Chose étrange et merveilleuse, le Christ ne vient que pour sauver les âmes et non pour régner et conquérir des royaumes mortels et périssables. Et c'est cependant sa royauté, royauté, du reste, très légitime et très véritable, qui le pousse en exil et enfin sur la croix.

Ce drame dix-huit fois séculaire est toujours nouveau, toujours actuel, toujours vivant. Mais quand fut-il plus saisissant et plus vivant qu'aujourd'hui?

Les mages accourent des profondeurs de l'Orient et leur première parole en arrivant dans la ville de David c'est : « Où est le roi des juifs ? » Pendant cette année jubilaire qui prend fin, c'est de l'orient et de l'occident, du midi et de l'aquilon, que sont accourus dans la ville de Pierre les peuples et les souverains. Et que disaient-ils en mettant le pied dans la ville éternelle, et quelle est la parole qui portait la stupeur et l'épouvante au Quirinal ? N'est-ce pas celle-ci : « Au Pape-Roi ! Vive le Pape-Roi ! »

Du roi du Quirinal, du *Roi de la capitale de l'Italie-Une*, il n'est pas question dans les adresses et les discours de ces mille pèlerinages qui ont visité le Vatican.

Les mages vont avec assurance au roi Hérode et lui adressent une question qui lui fait entendre qu'il n'est qu'un usurpateur. Les pèlerins du Jubilé ne daignent pas même regarder le Quirinal, ni s'informer de celui qui y trône, ni s'occuper de ce qu'il peut penser de ce cri : « Vive le Pape-Roi ! »

Ah! l'on parle de manifestation en faveur du pouvoir temporel ; mais il y a dix-huit siècles qu'elle a commencé : « Où est

le roi des Juifs? » Voilà la parole qui retentit aux oreilles d'Hérode, l'étranger! « Vive le Pape-Roi! » Telle est la manifestation qui retentit au Vatican, si puissante et si forte que les échos en portent l'épouvante jusqu'au « Quirinal ».

Hérode, troublé, appelle à son secours les scribes, les puissants, l'astuce, pour se défaire du véritable roi des Juifs. Le Quirinal, troublé, emploie la politique, l'astuce, la diplomatie, dont il fait jouer tous les ressorts, pour qu'un puissant de la terre vienne proclamer Humbert roi de *Rome*, *capitale de l'Italie-Une*. Rien de tout cela ne légitime l'usurpation; rien de tout cela ne supprime ni la véritable royauté de Jésus ni la véritable royauté de Léon XIII.

Les mages et les pèlerinages achèvent leurs missions : les premiers apportent leurs adorations au Roi de la crèche et déposent à ses pieds l'or et l'encens; les seconds apportent leurs hommages au Roi captif et déposent à ses pieds leur admiration et l'or qui l'aide à porter les charges de sa royauté.

Hérode, pour atteindre le roi Jésus, massacre les innocents. Le Quirinal, pour supprimer la royauté du Pape, conspire, intrigue et menace.

Hérode a saisi le glaive; le Quirinal vient d'édicter la loi Crispi pour empêcher les protestations.

Jésus est condamné à mort parce qu'il se dit le roi des Juifs; le Pape est persécuté et menacé parce qu'il se proclame le roi légitime de Rome et ne veut pas abdiquer.

Jésus, qui n'avait pas besoin des royaumes de ce monde, veut cependant être condamné sous le titre de *roi* des Juifs. Pourquoi? N'y a-t-il pas là un mystère? Cette royauté dont il porte le titre au Golgotha n'était-elle pas le symbole mystérieux de cette royauté temporelle qu'il destinait à son Vicaire sur terre?

Jésus était le maître du monde et souverain de toutes les nations; mais il veut être proclamé « roi des Juifs ». Le Pape est le Pape de l'univers catholique et le souverain des âmes de deux cents millions de chrétiens, mais il ne consentira jamais à n'être pas *roi de Rome*, Pape-Roi.

N'est-ce donc pas assez à Jésus d'être Dieu, et à son Vicaire d'être le Souverain spirituel et infaillible des âmes? Que peut ajouter à cela une souveraineté temporelle? Et cependant Jésus a voulu naître Roi et il a voulu que son Vicaire fût aussi Roi temporel. Pourquoi cette royauté pour le Pape, sinon parce

qu'Il doit être indépendant en sa qualité de lieutenant du Roi-Jésus ?

Est-ce que le Christ, en donnant cette royauté à son vicaire, a voulu faire comprendre que la société parfaite, l'Église, qu'il a établie au milieu des nations, a des droits inaliénables à posséder des biens et des avantages matériels? Quoi qu'il en soit, il est certain que le fondateur de l'Eglise était véritablement roi des Juifs et qu'Hérode a été impuissant à le dépouiller. Il est certain aussi que, malgré les efforts du Quirinal, le Pape est et restera le Roi, le vrai Roi de la Ville-Eternelle.

LA RESTAURATION DES DROITS DE DIEU (1)

C'est une grande année que celle qui s'ouvre. Grande par les événements qu'elle rappelle, elle peut l'être et le sera, sans doute, par les événements que nous verrons s'accomplir. Aussi bien le monde entier est-il dans l'attente et les espérances ne sont pas moindres que les appréhensions.

Voici donc que la Maçonnerie française va célébrer, avec un éclat exceptionnel et des enthousiasmes de commande, le centenaire de la Révolution de 1789. La seule annonce de ces projets de fêtes a ému, jusque dans les pays les plus lointains, tous les catholiques vraiment dignes de ce nom. Ils regardent, à juste titre, cette célébration solennelle comme un défi public, un exécrable blasphème que l'humanité jette à la face de Dieu, défi et blasphème capables, si des protestations vengeresses ne s'élèvent point de toutes parts, d'attirer sur nos sociétés modernes des châtiments trop mérités.

Non que tout soit à répudier dans le mouvement irrésistible d'où est sorti 1789. Certes, le royal exilé qui, même au prix de la couronne de France, se refusait naguère à devenir le « roi légitime de la Révolution, » avait pu, trois mois avant cette affirmation de principes, dire au pays sans prévariquer : « Nous reprendrons, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national du dernier siècle (2). » Mais la perfide habileté des sectaires s'est toujours obstinée à entretenir, dans les esprits, une confusion funeste entre des réformes politiques que le temps avait rendues nécessaires et les erreurs antireligieuses

(1) *Messager du Sacré-Cœur.*
(2) Manifeste du comte de Chambord (5 juillet 1871).

et antisociales que Le Play a justement nommées « les faux dogmes de la Révolution (1). »

Or, ce qu'il y a de capital en 1789, c'est précisément la proclamation officielle de ces « faux dogmes », je veux dire cette *Déclaration des Droits de l'homme* qui ne fut, en réalité, qu'une impudente et inepte déclaration de guerre à Dieu et à son Christ : *Adversus Dominum et adversus Christum ejus* (Ps. II, 2).

Les hommes de l'antichristianisme ont donc cent fois raison, à leur point de vue, de prendre 89 pour leur anniversaire de choix et d'élever, en souvenir de cette date mémorable, une façon de tour de Babel. En cela, une fois de plus, les enfants de ténèbres se montrent plus avisés que nos libéraux conservateurs. Et quand ceux-ci viennent nous dire : « Nous rejetons la date de 93, mais celle de 89 nous appartient! » — « Non, non, non ! devons-nous répondre avec les francs catholiques du monde entier ; 89 représente pour nous une date d'erreurs et d'horreurs, qui a engendré tout naturellement celle de 93 (2). »

Et non seulement toutes les ruines accumulées par la Révolution française — y compris les laïcisations infâmes qui se poursuivent sous nos yeux — sont les conséquences fatales, rigoureuses, inflexibles, de 89 ; mais il devient de jour en jour manifeste que nous ne sommes encore qu'à mi-côte sur la pente précipitée où nous roulons depuis un siècle. A la suite du libéralisme à tous crins et de son parlementarisme avorté, ne voyons-nous pas déjà le socialisme farouche se dresser, comme l'héritier légitime, un drapeau rouge et une torche à la main?

Ah ! si le siècle qui s'achève ne nous apporte pas cette réparation indispensable de 89 qu'on peut nommer la juste *Déclaration des Droits de* Dieu, ce sera vraiment pour nous et pour d'autres « la fin d'un monde. » *Finis venit, venit finis super quatuor plagas terræ* (Ezech. VII, 2).

I

Quelle était donc la prétention des superbes révoltés qui ont rédigé la Déclaration des droits de l'homme?

Législateurs outrecuidants, nés d'hier, mais déjà prêts à faire

(1) Discours de M. Lucien Brun, au congrès des jurisconsultes catholiques à Montpellier (11 octobre 1887).

(2) Lettre de M. le baron Tristan Lambert à l'*Univers* (18 novembre 1888).

litière de tout le passé, comme si le monde commençait avec eux, ils laissent entendre que jusqu'à cette date de 1789 la France chrétienne n'a jamais eu de Constitution (1). Au fait, elle n'en avait pas d'écrite, sinon « ès cœurs des Français ».

En revanche, la Constitution qu'ils élaborent leur paraît essentielle à ce point, qu'elle devra être « constamment présente à tous les membres du corps social (2). » Aussi n'entreprennent-ils rien moins que de jeter la société dans un moule nouveau, pour la refondre et la transformer de toutes pièces. Le monde, à les croire, sera replacé sur sa vraie base, du jour où, rompant en visière comme eux aux « préjugés » traditionnels, on voudra uniquement s'inspirer de l'*Évangile immortel de la nature et de la raison.*

DIEU avait dit : « Voici que je poserai dans les fondements de Sion une pierre éprouvée, pierre angulaire, pierre précieuse, solidement établie (3). » Et l'Apôtre d'ajouter, en précisant au nom de DIEU même : « Nul ne peut asseoir d'autre fondement que celui qui a été posé, lequel est le Christ JÉSUS (4). »

Eh bien ! la Déclaration se donnera le ridicule de vouloir en établir un autre. Toutefois, même en rejetant par cette apostasie publique JÉSUS-CHRIST et son Église, elle aura soin de ne nommer ni JÉSUS-CHRIST, ni l'Église de JÉSUS-CHRIST. La tradition de presque toutes les formules maçonniques ne lui impose-t-elle pas de s'exprimer en termes vagues, termes suffisamment hypocrites pour ne point déplaire aux naïfs et pour contenter les scélérats ?

Voyez plutôt. On déclare, tout d'abord, que « l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements (5). »

Pour fausse et superstitieuse qu'elle fût, la religion des païens attribuait à de tout autres *oublis* ou *mépris* les calamités dont leur fortune était atteinte :

Dî multa neglecti dederunt
Hesperiæ mala luctuosæ (6).

(1) Cf. Article XVI de la *Déclaration.*

(2) Préambule de la *Déclaration.*

(3) Ecce ego mittam in fundamentis Sion lapidem, lapidem probatum, angularem, pretiosum, in fundamento fundatum (Is. XXVIII, 16).

(4) Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est CHRISTUS JESUS (I Cor. III, 11).

(5) Préambule de la *Déclaration.*

(6) Horat. *Odar.* l. III. *carm.* VI.

Des hommes qui en appellent encore à « l'Être suprême » eussent été mieux inspirés en affirmant, au contraire, que l'oubli et le mépris des droits de DIEU et de son Christ sont la cause principale, pour ne pas dire *unique*, de toutes les corruptions et de tous les malheurs.

Mais la Révolution antichrétienne étant précisément la négation des droits de Dieu et de la royanté sociale de JÉSUS-CHRIST, faut-il s'étonner qu'elle se hâte de formuler cet article, en quelque sorte fondamental, dont les autres ne sont que des applications pratiques ?

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément (1). »

Ainsi, à DIEU et à son Christ déclarant que toute souveraineté comme toute autorité « vient d'en haut » (2), l'homme réplique, en « fils de perdition » qui s'élève au dessus de DIEU même (3) : « L'autorité, c'est moi, car tout pouvoir vient du peuple ; les dieux du monde ancien ont cessé de régner, le DIEU du christianisme ne règne plus, c'est le tour de l'humanité (4). »

De là à briser les liens qui rattachent à DIEU et à son Christ, de là à secouer toute loi divine ou évangélique comme l'animal son joug, il n'y a qu'un pas : *Dirumpamus vincula eorum et projiciamus a nobis jugum ipsorum* (Ps. II, 3). Du moment, en effet, que l'autorité et le pouvoir ne viennent pas de DIEU, mais de l'homme et du peuple, l'ordre social, au lieu d'avoir pour règle les commandements divins, ne dépendra plus que des volontés arbitraires de l'homme et des nations.

Désormais le bien, le mal, le juste, l'injuste, toute distinction va s'effacer devant le caprice ou l'intérêt personnel (5). La loi désormais, l'unique loi, peuvent dire ces hommes, ce sera notre volonté, à nous ; ne l'avons-nous pas définie « l'expression de la volonté générale (6) ? » Qu'elle soit ou non, cette volonté géné-

(1) Article III de la *Déclaration*.

(2) Non est enim potestas nisi a DEO (Rom. XIII, 1).

(3) Filius perditionis, qui adversatur et extollitur supra omne quod dicitur DEUS (2 Thess. II, 4).

(4) Extinctis diis, extincto DEO, successit humanitas (*Devise de la secte humanitaire*).

(5) Melius, pejus, prosit, obsit, nihil vident nisi quod lubet (Terent. *Heautontim*, act. V, sc. 1).

(6) Article VI de la *Déclaration*.

rale, opposée à la Raison éternelle ou simplement à la raison humaine et au bon sens, peu nous en chaut :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

L'assemblée nationale ne se retiendra pas de l'exprimer un jour elle-même dans une adresse aux Français : « Vous avez fait serment à la nation, à la loi et au roi; la nation c'est vous, la loi c'est encore vous, c'est votre volonté. »

Étrange « volonté générale » qui n'est jamais que la volonté d'une « majorité » souvent imperceptible, et partant ce bon plaisir du plus grand nombre que Pie IX appelait si bien le « mensonge universel! » Heureusement que la divine Providence a ses *coups d'État* à elle, qui dérangent parfois les plus fins calculs. Un libre-penseur l'a formulé plus nettement qu'il ne pensait, peut-être, quand il a dit : « Chacun de nous fait sa vie, mais c'est Dieu qui fait l'histoire (1). »

II

Il s'est néanmoins trouvé des hommes pour souscrire à cette affirmation d'un révolutionnaire : « La loi civile s'est faite dogme à son tour; les constitutions sont les codes religieux des temps modernes (2). »

Quels dogmes grand Dieu! fait observer ici un publiciste de marque. Des auteurs ont écrit des livres avec ces titres : « Comment les dogmes finissent; comment les dogmes commencent. » Quelle ridicule histoire serait donc celle des constitutions modernes, sans cesse votées, abrogées, changées (3)!

Voilà pourtant ce qu'il en est de ces « dogmes nouveaux » enfantés dans un délire d'orgueil. Quant à la religion des vrais dogmes, unique raison d'être de l'humanité, que pensez-vous qu'elle pèse dans l'estime de nos présomptueux législateurs? Ce que pèse une pure *opinion*, dont nous sommes libres de nous faire les adversaires ou les tenants... Libres, ai-je dit? Encore faut-il s'entendre. Libre à vous, sans doute, de manifester votre « opinion religieuse, » mais uniquement dans la mesure où nous-mêmes, législateurs humains, nous jugerons à propos de

(1) M. Jules Simon : *La religion naturelle*, p. 247.
(2) *Le National* (septembre 1848.)
(3) Cf. *La cité chrétienne au XIX*e *siècle*, par Dom Benoît (t. I, 2e division, section 2e).

le permettre (1) ; et nous ne le permettrons — sachez-le bien — que dans la stricte mesure où nous ne pourrons pas l'empêcher.

On s'en aperçoit à la désinvolture avec laquelle une majorité de francs-maçons étend à son gré les cas où les manifestations religieuses troublent l'ordre public. « Les honteux scellés qui souillent encore nos églises, les couvents fermés, les écoles cléricales supprimées ou soumises aux caprices d'une administration tracassière, les procès intentés chaque jour à nos prédicateurs, et tant d'autres d'excès, nous disent assez ce qu'est la liberté laissée à l'Église par la Révolution (2). »

Et voilà la réponse qu'après dix-huit siècles de christianisme et d'infinis bienfaits en tout genre, cent ans après l'éclatante révélation du Cœur de Jésus, « qui a tant aimé les hommes, » les hommes révoltés renvoient à leur Dieu !... Et ces *violences* s'appellent des *lois* (3) !

Jésus-Christ et son Église avaient, il est vrai, si profondément pénétré les institutions et les mœurs de la société humaine, que pour les en expulser par des apostasies ou *laïcisations* successiues, la Révolution antichrétienne a bien du mal à liquider tout cet héritage de la Déclaration des droits de l'homme. Mais inspirée par son chef « immortel, » qui est Satan, appuyée ailleurs sur ses « immortels principes » de 89, elle sue d'ahan depuis un siècle pour venir à bout de l'ingrate besogne ; tantôt s'avançant, tantôt s'arrêtant ou faisant mine de s'arrêter, lorsqu'elle reconnaît avoir marché trop vite, ne reculant jamais, jamais ne désespérant.

C'est ainsi qu'en 1793 et durant les années qui suivirent, elle n'a pas hésité, pour tuer l'Eglise sa rivale, à faire couler des flots de sang, en égorgeant prêtres et fidèles par milliers.

Mais c'était trop de hâte. Aussi ne tarda-t-elle pas à constater qu'immédiatement après ces suppressions violentes, et avant même le Concordat, le culte catholique s'était rétabli de lui-même dans trente-deux mille communes de France. La voici donc aujourd'hui qui a su reprendre, plus lentement et plus sûrement, son œuvre scélérate, poursuivie par elle avec une

(1) « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, *pourvu* que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » (Article VI de la *Déclaration.*)

(2) Rapport du R. P. Desjardins au congrès de Montpellier (1887).

(3) Hujusmodi magis sunt violentiæ, quam leges (S. Th., 2 q. XCVI, a. 4).

obstination patiente ; et ce n'est pas sans terreur que, de laïcisations en laïcisations, nous mesurons en ce moment le chemin qu'elle a parcouru et les positions qu'elle a conquises.

Aurons-nous un nouveau 93 après un nouveau 89? On peut le craindre. Le retour des mêmes excès n'est-il pas fait pour amener le retour des mêmes châtiments? Déjà, tandis que l'inertie des honnêtes gens — je n'ose pas dire leur connivence — permet au mal de serrer la trame de l'universelle conspiration ourdie contre le Seigneur et son Christ, il n'y a qu'à prêter l'oreille pour entendre hurler au loin la voix des mêmes fauves... *Fremuerunt*, disait le Prophète; *quod est bestiarum*, commentera le Docteur angélique (1).

(*A suivre.*) R. P. REGNAULT.

LETTRE DE LÉON XIII A MGR MEIGNAN

Voici le texte latin de la lettre adressée par le Souverain Pontife à S. G. Mgr l'archevêque de Tours :

LEO PP. XIII

Venerabilis frater, salutem et apostolicam benedictionem.

Est sane molestum et grave adhibere severius eos, qui loco filiorum diligantur ; id tamen vel inviti quandoque faciant oportet, qui aliorum salutem procurare ac tueri sancte debent. Multoque severitatis tunc est necessitas major, cum non sine causâ metuitur, ne et graviora fiant incommoda productione temporis, et latius ad offensionem bonorum fluant. Tales te causæ videntur, venerabilis frater, nuper impulisse, ut pro potestate in scriptum quoddam animadverteres, sane reprehendendum quod esset in sacram episcoporum auctoritatem injuriosum, neque unum aliquem ex eis carperet, sed plurimos : quorum agendi regendique ratio sic erat acri descripta stilo et prope in judicium vocata, quasi maximis sanctisque muneribus defuissent. Profecto non est ullo modo ferendum laicos homines, professione catholicos palam in diariorum paginis tantum sibi arrogare, ut licere putent et contendant, de personis quibuslibet, non exceptis episcopis, liberrime prout visum fuerit judicare et eloqui : in rebus omnibus, nisi quæ fidem divinam

(1) S. Thom. *Expositio in Ps.* II : Quare fremuerunt gentes...

attingant, ita sentire uti libeat, et suo quemque arbitratu agere.

In hac causâ nihil esse potest, venerabilis frater, cur de assensione et approbatione Nostra dubites.

Muneris enim Nostri maxime est vigilare et conniti, ut divina episcoporum potestas omnino incolumis atque inviolata consistat. Nostrum est pariter imperare et efficere ut ea ubique honore vigeat suo, neve quidquam a catholicis justæ obtemperationis et reverentiæ ulla in parte desideret. Divinum quippe ædificium, quod est Ecclesia, verissime nititur, tamquam in fundamento conspicuo, primum quidem in Petro et Successoribus ejus, proxime in Apostolis et successoribus Apostolorum episcopis : quos qui audit vel spernit, is perinde facit ac si audiat vel spernat Christum Dominum. Ex episcopis constat pars Ecclesiæ longe augustissima, quæ nimirum docet ac regit homines jure divino : ob eamque rem quicumque eis resistat, vel dicto audientem esse perticinater recuset, ille ab Ecclesia longius recedit. (Matth. XVIII, 17.) Neque vero continenda obtemperatio est, quasi finibus, in rebus ad fidem christianam pertinentibus, sed multo amplius proferenda, videlicet ad res omnes, quascumque episcopalis potestas complectitur. Sunt illi quidem in populo christiano fidei sanctæ magistri, et præsunt etiam tamquam rectores et duces, atque ita præsunt ut de hominum salute, quos habent a Deo creditos, ipsi Deo ratio sit ab illis aliquando reddenda. Unde existit illa Pauli Apostoli ad Christianos hortatio : *Obedite præpositis vestris et subjacete eis*; *ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri.* (Heb. XIII, 17.)

Liquet enimvero et perspicuum est duplicem hominum esse in Ecclesia ordinem, alterum ab altero natura sua distinctum, pastores et gregem, id est rectores et multitudinem. Prioris ordinis munus est docere, gubernare, moderari vitæ disciplinam, præcepta dare : alterius vero officium subesse, obsequi, præcepta sequi, honorem adhibere. Quod si, qui subesse debent, partes eorum qui sunt superioris ordinis sumant, illi non modo temere et injuria faciunt, sed, quantum in ipsis est, ordinem ab auctore Ecclesiæ Deo providentissime constitutum funditus pervertunt. Si vero forte quisdam in ipso episcoporum ordine reperiatur non suæ satis memor dignitatis, qui religionem officii aliqua ex parte videatur desruisse, nihil ipsi ob eam causam de potestate sua decederet; et quamdiu communionem cum

romano Pontifice retinuerit, projecto ex ejus ditione liceret nemini observantiam in eum atque obedientiam minuere. Contra inquirere in acta episcoporum, eaque redarguere, nullo modo attinet ad privatos : verum ad eos dumtaxat attinet qui sacro in ordine illis potestate antecedunt, præcipue ad Pontificem maximum, quippe cui Christus non agnos modo, sed oves quotquot ubique sunt, ad pascendum commiserit. Ut summum, in gravi aliquâ conquerendi materiâ, concessum est rem totam ad Pontificem romanum deferre; id tamen caute moderateque, quemadmodum studium suadet communis boni, non clamitando aut objurgando, quibus modis dissidia verius offensionesque gignuntur, aut certe augentur.

Ista rerum capita, quæ potissima sunt, nec convelli queunt, quin Ecclesiæ regimen in magnam confusionem perturbationemque compellatur, non semel Nos commemorare habuimus et inculcare. Satis loquuntur et epistola ad legatum Nostrum in Galliâ a te iterum commode evulgata, et aliæ subinde ad Archiepiscopum Parisiensem, ad Episcopos Belgii, ad nonnullos ex Italiâ, binæque litteræ Encyclicæ ad Episcopos tum Galliæ tum Hispaniæ. Nunc ea ipsa documenta rursus commemoramus, rursus inculcamus, spe magna freti, fore quidem ex admonitione et auctoritate Nostrâ ut animorum motus apud vos per hos dies excitati resideant, confirmentur omnes et conquiescant in fide, in obsequio, in justa debitaque eorum verecundia qui sunt sacræ potestatis in Ecclesia compotes. A quibus profecto officiis non ii solum putandi sunt declinare, qui rectorum auctoritatem aperta fronte repudient, sed ii non minus, qui adversentur et repugnent, callide tergiversando et obliquis dissimulatisque consiliis. Obedientiæ vera et non fucata virtus non est contenta verbis, sed in animo potissimum et voluntate consistit.

Quoniam vero culpa agitur certæ cujusdam ephemeridis, facere nequaquam possumus quin auctoribus ephemeridum catholicis iterum præcipiamus ut documenta et præscripta, quorum supra est facta mentio, uti leges sanctas vereantur, neque ab eis ullo pacto discedant. Iidem præterea hoc in animis persuasum habeant et defixum, se nimirum, si usquam prætérire illud propositum et judicio suo indulgere non dubitent, sive præjudicando quod Apostolica Sedes nondum censuerit, sive auctoritatem episcoporum lædendo, sibique eam arrogando quam habere non possunt; frustra omnino confidere, germanam catholici nominis laudem retinere, aut ullo modo prodesse causæ

2

sanctissimæ nobilissimæque posse, quam tuendam ornandamque susceperunt.

Jamvero hoc Nos summopere optantes ut ad sanitatem redeant quicumque erraverint, et obsequium sacrorum Antistitum in omnium animis penitus inhæreat, Apostolicam benedictionem, tibi, venerabilis frater, cunctoque clero et populo tuo paternæ benevolentiæ et caritatis testem, in Domino impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die XVII Decembris, An. MDCCCLXXXVIII, Pontificatus Nostri Undecimo.

LEO PP. XIII.

CHRISTOPHE COLOMB

FRANÇAIS, CORSE ET CALVAIS

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Nous avons vu que dans la première partie de son livre, M. l'abbé Peretti établissait à l'évidence que ni Gênes, ni aucune localité de la Ligurie ne pouvaient s'attribuer la gloire d'être le lieu de naissance de Christophe Colomb.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée aux probabilités qui permettent de supposer que Calvi est la patrie de l'illustre navigateur. C'est réellement un démonstrateur émérite que M. l'abbé Peretti, cette seconde partie de son travail en donne une nouvelle preuve. Pas à pas, sans jamais tomber dans des dissertations vagues ou oiseuses, l'auteur rassemble en un faisceau puissant, toutes les circonstances qui militent en faveur de Calvi. La qualité de Génois si souvent donnée à Christophe Colomb ne constitue pas une objection sérieuse, puisque les Calvais sujets de Gênes y avaient droit de cité, et seuls, parmi les Corses, pouvaient prétendre à des emplois d'officiers dans les armées ou flottes de la République. Qu'il y ait une famille Colombo à Calvi, c'est un fait incontestable. Mais voici qui est plus significatif; au dire de tous les historiens, le père de Christophe Colomb était tisserand; or, la rue où se trouvait la maison habitée à Calvi par la famille Colombo, s'appelait *Carughio del Filo;* à un moment donné, cette rue *Colombo*, l'ancienne rue des tisserands prend le nom de l'homme immortel qui a découvert l'Amérique. Comment expliquer ce

changement de nom, autrement que par un hommage rendu par les Calvais à leur grand compatriote?

Une objection se présente, insurmontable de prime abord. En admettant que les historiens Génois aient voulu absorber à leur profit la gloire acquise par un Corse, comment se fait-il que les historiens Corses n'aient pas protesté et n'aient pas revendiqué ce qui appartenait à leur pays ? M. l'abbé Peretti détruit cette objection, en nous révélant une nouvelle infamie de Gênes à l'égard de la Corse. Non seulement Gênes torturait et pressurait matériellement l'île soumise à sa domination, mais elle la voulait détruire moralement. Textes en mains, M. l'abbé Peretti nous apprend que les quelques archives qui existaient en Corse ont été brûlées ou volées par les Génois. On mit le baillon sur la bouche de nos historiens, et tout Corse suspect de vouloir écrire les annales de son pays se vit traqué, pourchassé de la manière la plus odieuse. L'espace nous manque pour donner un résumé des pièces produites par notre écrivain, mais quiconque lira son livre acquerra la preuve que Gênes a voulu étouffer toutes les gloires corses.

Mais malgré ce régime de terreur, la tradition est restée vivante et vivace; elle court le peuple corse, elle se révèle dans les allusions significatives de nos annalistes insulaires, elle prend corps dans une élégie en vers latins où Christophe Colomb s'adresse à la Corse. M. l'abbé Peretti reproduit et traduit cette élégie. En voici un passage qui est saisissant :

« J'exposai mon dessein d'aller à la découverte d'un monde nouveau ; *mais, ô crime atroce! j'étais né en Corse.* J'eus beau développer mon plan devant les Pères conscrits *génois*. De tous leurs sièges partit ce murmure : — Eh! quoi donc! *Un prophète pourrait nous arriver de Corse!* »

Cette élégie corse a été soumise par M. l'abbé Giorgi à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui, par l'organe de M. Gaston Paris, a déclaré que cette poésie datait du XVIe siècle. La tradition corse remonte donc bien haut, puisqu'elle se fait jour dès le XVIe siècle, et proclame la nationalité corse du grand navigateur.

Les probabilités vont s'accentuant; voilà, en effet, qu'à l'un des premiers combats soutenus contre les Indiens, l'amiral avait avec lui, dit son fils don Fernand, deux cents chrétiens, vingt chevaux, et autant de *chiens corses*. Ces chiens décidèrent avec les chevaux la déroute de l'ennemi. Or, comme le dit notre

auteur, comme rien ne prouve qu'on eût fait, en vue de l'expédition, une levée de chiens dans l'île de Corse, il est certain que ces chiens avaient été amenés par leurs maîtres, d'où la conséquence que le petit corps de combattants comptait un nombre relativement important de Corses. Qui pouvait les avoir attirés vers ces contrées lointaines si ce n'est un chef qui était leur compatriote?

Nous omettons d'autres probabilités relevées par M. Peretti, car l'espace nous fait défaut, et nous arrivons à la troisième partie de l'ouvrage. Ici notre auteur déploie toutes les ressources d'un esprit aussi ingénieux que juste et précis. La question est posée sous forme de problème mathématique. Personne n'a pu produire, dit M. l'abbé Peretti, l'acte de naissance de Christophe Colomb, je vais en donner l'équivalent en indiquant à quelle ville appartiennent les marins distingués parents et éducateurs de Christophe Colomb, dont l'existence est reconnue par tous les auteurs. On sait qu'aux xv[e] et xvi[e] siècles, les Corses étaient désignés par leurs prénoms accompagnés de leur lieu d'origine. Eh bien! les historiens génois reconnaissent que de 1420 à 1477 se signalent sur mer *Christoforo Calvo* ou *Christofino Calvi*, *Jacopo Calvi*, *Antonio Calvo*, *Giovan Battista Calvi*, et *Barlolomeo Corso*. Or, les biographies de ces Calvais s'appliquent d'une façon merveilleuse aux membres de la famille de Christophe Colomb, dont, d'ailleurs, ils portent les prénoms. Telle est, trop résumée peut-être, la solution donnée au problème par M. l'abbé Peretti. Pour suivre la chaîne des puissants arguments donnés par l'auteur, il faut se reporter à son livre, car tous les mots portent, et on peut difficilement en retrancher quelque chose. Nous osons dire que c'est là un monument de discussion historique.

Enfin, l'auteur, dans un chapitre spécial, prouve, par des pièces irréfutables, que Colomb est né quand Gênes et par conséquent Calvi étaient fiefs du roi de France, et que les Colomb, y compris le futur amiral, ont été directement au service de la France; ce chapitre n'est pas un des moins intéressants d'un livre où ils le sont tous.

Tel est ce beau travail dont nous n'avons pu donner qu'un compte rendu incomplet. Il suffira cependant, nous l'espérons, pour que tous les Français veuillent le connaître et le garder dans leur bibliothèque.

K.

DU LATIN DANS LE SYSTÈME DES ÉTUDES

I

L'enseignement du latin est-il utile, nécessaire même; ou doit-on le regarder comme un objet de luxe? Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord faire une distinction importante. Veut-on conduire un jeune homme à la banque, au commerce, à l'industrie, à l'usine, c'est-à-dire aux professions qui mènent directement à la fortune? Dans ce cas, on peut se contenter de l'école primaire supérieure et de l'école professionnelle, ou de l'enseignement secondaire, genre nouveau, couronné par le baccalauréat ès-arts. Si, dans notre siècle de positivisme, industriels et commerçants apparaissent comme les rouages les plus en vue dans la machine sociale, ils n'en sont pourtant pas les vrais moteurs; refuser de l'admettre, serait, comme dit Jouffroy, prendre la roue du moulin pour l'eau qui la fait tourner (1). Une éducation perfectionnée par les études classiques n'est donc pas nécessaire ici; le lycée et le collège classiques n'ont jamais été l'antichambre du comptoir, et c'est à tort qu'ils voudraient prétendre à ce rôle amoindri.

Cependant l'étude du latin assurerait de précieux avantages à ceux qui se destinent à ces carrières de second ordre. Elle leur donnerait du goût, de la distinction, une plus grande vigueur d'esprit, une culture plus exquise; elle leur apprendrait l'art d'écrire une lettre par exemple, un rapport, avec clarté, justesse et convenance; elle mettrait à même de prendre la parole dans une assemblée et d'y faire prévaloir son opinion. Pour ces motifs, il est permis d'espérer que nos grands commerçants continueront longtemps encore à choisir pour leurs fils l'éducation classique, qui les mette au niveau des premiers rangs de la société; et, en ce qui regarde leur personnel, ils s'adresseront de préférence aux jeunes gens qui, aux connaissances pratiques suffisantes, joindront les ressources intellectuelles supérieures et le savoir-vivre que donnent les Humanités.

S'agit-il au contraire de cette portion considérable des jeunes gens destinés à passer toute leur vie dans le domaine des idées, à exercer les charges les plus élevées et les plus délicates, à former ce que l'on appelle la vraie classe dirigeante? Ces hautes

(1) Jouffroy. *Cours de droit naturel*, t. II, 14e leçon.

fonctions, ces carrières réservées dans la magistrature, dans l'enseignement, au barreau, à l'armée, etc.. demandent des hommes chez qui le sens moral a été élevé et toutes les facultés intellectuelles développées, de telle sorte qu'ils soient capables de se mesurer avec les plus graves problèmes de l'art, de la science, de l'histoire, du droit et de la philosophie, de représenter par conséquent le niveau supérieur de la civilisation moderne, de constituer enfin le véritable état-major de la nation. Où trouver ces hommes, et comment les former?

C'est ici que doit intervenir l'enseignement secondaire. Sa mission est grande, sa tâche difficile. L'enfant qu'il reçoit de l'école primaire, il s'agit pour lui, non seulement de l'instruire, de remplir de connaissances utiles l'*étuy de la science*, comme dit Charron en parlant de la mémoire; mais de l'élever c'est-à-dire de le cultiver comme le jardinier cultive la plante ou l'arbuste, et d'amener son esprit et son cœur, ses facultés intellectuelles et morales au développement dont ils sont susceptibles.

Tel est le but à atteindre. Pour qu'on y parvienne, il importe assez peu que les moyens employés aient eux-mêmes, ou non, une utilité pratique immédiate, au sens des utilitaires. L'utile, ici, c'est ce qui est apte à préparer l'homme dans le jeune collégien. Si au sortir de l'école il sait son métier d'homme, c'est assez, dirions-nous volontiers; il reconnaîtra bientôt qu'il n'a point perdu son temps, il saura apprécier à leur véritable valeur les apparentes inutilités qui s'enseignent au collège.

Toutefois les diverses parties de l'enseignement doivent concourir à réaliser ce dessein, et toutes y concourent en effet par des voies différentes et à des degrés divers. Mais par où commencer et par où finir? Les matières d'études sont variées, d'importance inégale: dans quel ordre les présenter? Auxquelles donner la prépondérance? D'autre part les facultés de l'enfant, multiples aussi, ou éclosent à peine, ou sont encore endormies, à l'état de puissances, et du reste ne s'accommodent pas du même régime de culture: il faut éveiller les unes, soutenir et diriger les autres, stimuler celles-ci, arrêter l'élan de celles-là, peu à peu les mettre en jeu sans les accabler, les enrichir sans les surcharger, les dilater sans en fatiguer les ressorts. D'où il suit que l'éducation est une œuvre de justesse et d'équilibre, de progression et d'harmonie. Pour la conduire à bonne fin, une base d'opération est nécessaire; il faut un centre qui serve de

pivot à l'ensemble des études, sur lequel tout le reste se meuve, se repose et soit ramené à l'unité. Mais ce centre, ou est-il?

II

Est-il dans les sciences? Parmi les pédagogues modernes plusieurs le prétendent. L'Université actuelle paraît bien gagnée à cette opinion, si l'on en juge par la place exagérée qu'elle a faite aux études scientifiques dans l'enseignement classique, et le rôle prépondérant qu'elle leur attribue dans le secondaire spécial. Mais, en vérité, peut-on regarder les sciences comme un instrument de formation intellectuelle complète?

D'abord, les sciences exactes, qui sont avant tout des sciences de raisonnement, ne conviennent guère aux élèves des basses classes. Les premières facultés qui apparaissent chez l'enfant sont la mémoire, l'imagination et la sensibilité. Toute étude, nous en convenons, peut exercer la mémoire. Quant aux deux autres facultés, cultivées tout d'abord, comme il convient, elles deviendraient pour l'esprit des aides puissantes. Mais s'épanouiront-elles au milieu des formules arides, des chiffres sans expression et sans lumière? Voilà donc, avec l'enseignement prématuré des sciences, deux facultés, nobles et brillantes à la fois, qui, faute d'exercice et de nourriture, languissent, s'étiolent et s'éteignent tristement. C'est une lacune irréparable.

Et l'intelligence elle-même recevra-t-elle des mathématiques une éducation complète? Apprendre à raisonner n'est pas tout pour le développement de l'esprit. D'ailleurs, s'il y a l'art de raisonner juste en mathématiques, il y a aussi l'art de raisonner juste en morale. Car en dehors des vérités qu'on atteint par les calculs algébriques, il existe tout un monde de vérités supérieures, philosophiques, historiques, morales, religieuses et sociales, qui restera fermé aux intelligences asservies sous le joug de l'évidence matérielle et grossière des mathématiques. On connaît les paroles de Pascal raillant « les géomètres qui ne sont que géomètres », lesquels s'étant, dit-il, accoutumés « aux principes nets et grossiers de géométrie et à ne raisonner qu'après avoir bien vu et manié leurs principes, se perdent dans les choses de finesse où les principes ne se laissent pas ainsi manier », et qui, par là, « se rendent ridicules », en voulant « traiter géométriquement les choses fines ».

Quelle illusion de compter sur l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie, pour meubler l'esprit de l'enfant ou du jeune homme,

façonner sa pensée, mûrir son jugement, donner à son intelligence la souplesse, la pénétration, la largeur de vues, la noblesse et la fécondité! Ces sciences rendent l'esprit âpre et dur; elles en font comme un marteau qui écrase et brise. Par une conséquence nécessaire, elles affadissent le cœur et tarissent en lui la source de l'enthousiasme, des sentiments élevés et des aspirations généreuses; ce qui a fait dire que le mathématicien est parfois impitoyable comme ses formules.

Non, le système d'éducation qui aurait pour fondement les sciences exactes, où celles-ci joueraient dès le début le rôle principal, ne réussira jamais à faire des hommes de tête et de cœur, des hommes supérieurs et complets, armés pour tous les combats de la vie, capables d'illustrer la patrie au dedans et de la représenter dignement au dehors.

Les mêmes réflexions, quelque peu atténuées, s'appliquent aux sciences naturelles. Comment les enseignera-t-on au jeune âge? Sera-ce avec tout leur appareil scientifique? Alors elles ne sont plus à la portée des enfants : vous les énervez et vous leur faites perdre un temps précieux: quand le retrouveront-ils? Vous bornerez-vous aux faits, aux résultats constatés, sauf à en exposer les lois plus tard, dans les classes supérieures? L'enfant naturellement curieux y trouvera son compte, vous l'amuserez; vous pourrez aussi exercer sa mémoire, stimuler dans une certaine mesure l'esprit d'observation. Ce sera tout. Dans les deux cas, je ne vois point que vous développiez les facultés maîtresses. La mémoire qui ne doit être après tout que l'humble trésorière des autres puissances, est seule en jeu, et si vous êtes assez habile pour ne pas l'écraser sous le poids des nomenclatures, elle ne s'enrichit toutefois que dans le même ordre de vérités. Mais l'imagination, la sensibilité, le discernement, le cœur restent sans culture, et à mesure qu'il grandit sous cette discipline, l'adolescent n'apprend ni à mieux comprendre, ni à mieux aimer le monde de l'âme, qu'il connaît à peine, monde bien supérieur cependant au monde des corps, celui qui inspire la vertu et assure le bonheur.

Il en est qui parlent de l'histoire comme instrument de culture générale. Dieu nous garde d'en contester l'utilité. L'histoire enseignée avec prudence et sagesse est un auxiliaire précieux; je n'insiste pas. Mais tant que l'Université la présentera comme un insipide catalogue de faits et de dates, où disparaît l'action du grand moteur, de Dieu conduisant les événements et

maniant à son gré les causes secondes en vue de procurer l'accomplissement de ses desseins éternels; tant qu'on la considèrera comme un arsenal immense où l'on peut puiser, contre toute vérité et toute justice, des armes pour combattre la révélation divine et l'Église; tant qu'on persistera à faire de l'histoire une école de mensonge et d'incrédulité, loin d'élever la jeunesse, on la pervertira. Mieux vaudrait mille fois l'ignorance absolue! Et comment un maître qui ne sait pas juger sans passion la vie d'un homme, apprendra-t-il à juger celle d'un peuple?

La géographie est encore l'objet des espérances les plus superstitieuses. Que penser de cette science, dont le programme dressé par M. Frary constitue la plus effrayante encyclopédie? M. Frary en est épris. Il voit dans la géographie la maîtresse des sciences, le pivot et la somme de l'enseignement secondaire tout entier (1). « La place que chaque contrée a occupée dans le monde, les races qui se sont succédé sur son territoire, l'influence que la civilisation y a exercée par les lettres, les arts, la philosophie, rien n'est omis dans cette étude. L'archéologie y trouve sa place par la description des monuments; le droit, par l'analyse des institutions; la psychologie la plus haute, par l'appréciation des idées religieuses et morales; la philologie, par des considérations savantes sur les langues; l'ethnographie, avec tout ce qu'elle suppose de recherches érudites et minutieuses, par la détermination des races et l'afflux successif qu'elles ont apporté dans la population » (2).

Certes, le programme est magnifique. M. Frary n'a oublié qu'une chose : inventer le Pic de la Mirandole pour apprendre sa géographie ou l'enseigner aux autres. A la fin du chapitre il dit : « On jugera s'il y a quelque chimère dans ce vaste programme, si nous avons quelque chose à gagner à un si complet changement ». C'est jugé; rien à gagner... Ce tour du monde physique, fût-il possible, ne vaudra jamais le tour du monde de la pensée humaine. (*Univers.*)

(1) La *Question du latin*, p. 283.

(2) Heinrich, doyen de la Faculté des lettres de Lyon : le *Procès du latin*.

ACADÉMIE FRANÇAISE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

L'instrument métaphysique ainsi reconquis, M. Caro en a fait hardiment usage contre un autre de ses futurs confrères qu'il appelait déjà un « charmeur d'âmes » et qui n'a cessé depuis de mériter ce nom par la magie de son style, soit que nous racontant ses souvenirs d'enfance et de jeunesse, il nous fasse assister aux évolutions de sa conscience religieuse, soit qu'il applique son érudition à éclaircir les questions obscures de l'exégèse, soit qu'il laisse son imagination se jouer avec grâce dans des fantaisies plus modernes. Quoi de plus tendre que d'accepter parmi les défenseurs de l'idée de Dieu l'auteur de la célèbre invocation au Père céleste « dont la bonté n'a pas voulu que les doutes de l'homme reçussent une claire réponse, afin que la foi au bien ne restât pas sans mérite et que la vertu ne fût pas un calcul ». Quelle adhésion demander plus formelle que cette affirmation si nette ? « Toute proposition appliquée à Dieu est impertinente, une seule exceptée : il est. » Mais l'accord sur les mots ne suffisait pas à M. Caro. Il voulait que cet accord s'étendît aux idées, et en rapprochant de certains autres textes cette déclaration isolée, il avait le regret de reconnaître que la réalité divine ne survivait pas aux délicates opérations qu'on lui faisait subir ailleurs. Tantôt, par crainte d'amoindrir Dieu en le déterminant, on lui refusait la liberté et l'intelligence comme étant des qualifications grossières tirées de l'esprit de l'homme, et il n'apparaissait plus que comme une sorte de nébuleuse inconsciente. Tantôt Dieu n'était que le résumé de nos besoins supra-sensibles, la catégorie de l'idéal, c'est-à-dire la forme sous laquelle nous concevons le beau et le bien. Parfois il tombait à être moins encore : une expression consacrée par les respects de l'humanité, ayant pour elle-même une longue prescription et l'avantage d'avoir été employée dans de belles poésies. M. Caro ne pouvait pas admettre que Dieu fût ainsi réduit à n'être qu'une abstraction ou une métaphore, et pour mieux marquer le dissentiment qui le séparait d'avec son brillant contradicteur, il abandonnait cette méthode critique et cette réserve dogmatique dont il était coutumier, pour définir à son tour comment il entendait l'idée de Dieu. Pour lui, Dieu était la première cause, mais une cause

vivante et distincte du monde. Il était l'intelligence ayant conscience d'elle-même et se manifestant par ses actes. Enfin il était l'amour, c'est-à-dire un être connaissant l'homme et méritant d'être adoré par lui. Dieu vivant, Dieu intelligent, Dieu aimant: c'est ainsi qu'il le définissait, sans oser s'aventurer plus loin. Il n'abordait point ces problèmes de l'essence divine sur lesquels les philosophes et les théologiens ont pâli, sans parvenir à en éclaircir le mystère. On lui a reproché cette timidité. Mais, après avoir revendiqué les droits de la métaphysique et ceux de la raison humaine, M. Caro donnait peut-être un exemple de sagesse en confessant leurs limites. En effet, il est donné à l'homme de connaître Dieu, il ne lui est pas donné de le comprendre ; sa petitesse n'a pas en elle la mesure de l'incommensurable. Les voies de Dieu lui échappent, la nature de Dieu lui est inconnue et lorsque, par un puissant effort d'abstraction, il arrive à la limite infranchissable qui sépare le monde visible du monde invisible, quoi d'étonnant si ses yeux sont éblouis, si sa raison chancelle et si elle s'arrête éperdue, frissonnante au bord de l'infini !

Cette méthode et cette doctrine, M. Caro ne les a pas seulement développées dans ses ouvrages philosophiques, il les a encore professées pendant vingt-quatre années, presque ininterrompues, de cours public. Si on lui avait demandé quelle était la partie de son œuvre qui lui avait coûté le plus d'efforts et à laquelle il attachait le plus de prix, assurément il aurait répondu que c'était son enseignement, et c'est la seule dont il ne reste rien! Rien ; je me trompe. Il en reste encore un grand souvenir; mais il y a quelque tristesse à penser que la mort est venue le surprendre au moment où il se préparait à condenser la substance de ces leçons dans un travail sur Dieu, la nature et la destinée humaine, qui aurait été l'expression définitive de sa pensée philosophique. De ce travail, il n'a laissé que les matériaux. J'ai tenu entre les mains, écrites de sa petite écriture fine et serrée, les notes qui devaient servir à la rédaction de l'ouvrage projeté. Une feuille de papier, quelques caractères tracés à la hâte, qu'est-ce que cela pour celui qui, dans la plénitude de la vie, se sert dédaigneusement, en quelque sorte, de ce moyen matériel pour fixer les traits de sa pensée? Mais voici que la main qui a tracé ces caractères s'est glacée. Voici que l'intelligence qui les avait dictés a semblé s'éteindre. Ces feuilles, qui n'avaient été écrites que pour un jour, sont tout ce qui reste de lui ; on

leur demande ses derniers secrets, et la durée de ces documents éphémères fait sentir, plus amèrement encore, la fragilité humaine. Je n'avais pas besoin de consulter les notes de M. Caro pour savoir quelle somme de labeur ce cours avait représenté dans sa vie, et quel effort intellectuel il y dépensait. Je ne parle pas seulement de ce travail incessant de l'esprit, au prix duquel il a pu, durant une si longue carrière, rajeunir, en les exposant, des sujets déjà traités, se tenir lui-même perpétuellement informé des doctrines et des objections nouvelles, et agrandir, avec les années, le cadre de son enseignement, pour y faire entrer successivement la réfutation des systèmes dont la hardiesse semblait séduire les jeunes esprits. Je n'entends faire allusion qu'à l'effort physique, en quelque sorte, que lui coûtait la préparation de chaque leçon. Le cours de M. Caro avait lieu tous les lundis. La veille, et parfois même l'avant-veille, il s'enfermait dans un travail de méditation solitaire, dont aucune sollicitation ne pouvait le déterminer à sortir, et qu'il prolongeait souvent jusque dans la nuit. Le sujet de la leçon avait été indiqué longtemps d'avance ; mais les matériaux, qu'il tirait de lectures nombreuses ou de ses propres réflexions, étaient encore épars. Il s'agissait de fondre ces documents en un tout, de trouver l'idée maîtresse à laquelle l'ensemble de la leçon devait se rattacher, d'enchaîner, avec rigueur le raisonnement, de développer avec clarté les objections, d'y répondre avec précision, et de donner enfin un tour oratoire à cette composition abstraite. Quant à la forme, M. Caro ne s'en préoccupait jamais ; il était sûr qu'elle ne lui ferait pas défaut au dernier moment. Le lundi matin, dans les quelques heures dont il pouvait encore disposer, il revoyait les notes écrites par lui la veille ; il les résumait en quelques lignes, qui devaient former la trame de son improvisation, et qu'il emportait avec lui, bien qu'en fait il n'y jetât jamais les yeux ; puis il se rendait à son cours, après avoir parfois consacré à une méditation dernière les instants d'une promenade pendant laquelle ses amis les plus intimes savaient qu'il ne faisait pas bon l'interrompre. Il abordait sa chaire devant un public impatient qui remplissait jusqu'aux moindres places restées vides sur les gradins ou dans les couloirs, et qu'une longue attente avait rendu fiévreux. Aux premiers mots, le calme se rétablissait. La pensée se développait, claire, forte, certaine de sa route, et trouvant à son service une phrase aussi harmonieuse que la voix était sonore. Si parfaite était la propriété des expressions qu'on aurait

pu les croire confiées d'avance à la mémoire. Mais il n'en était rien, et parfois un incident du cours, l'entrée de quelque auditeur remarqué, lui fournissait l'occasion d'une citation heureuse ou d'un développement inattendu. La leçon était toujours grave, jamais tendue, et s'il se permettait rarement les allusions, cependant l'écho des grandes préoccupations publiques s'y retrouvait quelquefois. Mais ce qui faisait le charme et la puissance de cet enseignement, c'est qu'à la chaleur de l'accent, à l'ardeur tempérée cependant du geste, à je ne sais quelle émotion contenue par la dignité, on sentait que M. Caro n'accomplissait pas un devoir en développant un thème obligé, mais qu'il y mettait son âme, et dans les dernières années, qu'il y dépensait sa vie. Après avoir éclaté en applaudissements, ses auditeurs s'en allaient subjugués, ravis de ces dons merveilleux, et ne se doutant guère au prix de quelles fatigues, un jour mortelles, leur noble plaisir était payé par lui.

Avec ces éléments variés de succès, le cours de M. Caro était devenu, même dans ce grand Paris, où presque rien ne compte, un petit événement hebdomadaire. Il n'était pas jusqu'aux paisibles habitants du quartier qui ne fussent prévenus que c'était jour de cours, par un va-et-vient inusité d'équipages, d'où ils voyaient des étudiants à eux inconnus et aussi des étudiantes. On a écrit, peut-être avec malice, on a cru, en tout cas, avec légèreté, que les femmes avaient été admises par privilège au cours de M. Caro. C'est précisément le contraire qui est vrai. Jusqu'au jour où un ministre vraiment libéral, aujourd'hui votre confrère, leva le règlement un peu monastique, qui leur interdisait l'entrée de la Sorbonne, il n'avait pas voulu suivre l'exemple de quelques-uns des professeurs, ses collègues, qui, par faveur spéciale, les laissaient entrer à leur cours. Mais il est vrai qu'il n'avait jamais cru devoir donner à son enseignement un caractère rébarbatif qui fût de nature à les en écarter. Les questions dont il avait à traiter n'étaient pas, à ses yeux, de celles qu'une incapacité organique de leur esprit les empêchât de comprendre, et il ne croyait pas, d'ailleurs, à l'inégalité originelle de leurs aptitudes. Il partageait, sur ce point, l'opinion d'un de vos confrères du dix-huitième siècle, l'académicien Thomas, célèbre pour avoir écrit un *Eloge des Femmes*. Pourquoi faut-il qu'à l'auteur de cet éloge ses contemporains aient reproché, méchamment, de ne pas bien les connaître ? M. Caro pensait encore que l'idéal de la matrone romaine : vivre à la

maison et filer de la laine, ne convient guère à un temps où les matrones ne filent plus et sont souvent sorties, que d'ailleurs, même en filant, on peut rêver, et que mieux vaut donner un tour élevé à ses rêveries, que les laisser s'égarer vers des objets futiles ou dangereux. Le temps n'est plus, pour les femmes, de l'ignorance et de la soumission. Elles vivent de la même vie intellectuelle que nous, et comme elles sont les premières éducatrices de l'homme, il importe de les défendre autant que l'homme, lui-même, contre la contagion des doctrines qui sont funestes à l'âme. C'est à ce point de vue élevé que se plaçait M. Caro. Mais il s'est efforcé d'apporter, dans l'exposition des systèmes les plus abstraits, une lucidité telle qu'aucune intelligence cultivée ne pût manquer de les saisir, il n'a jamais sacrifié, à aucune considération de succès, la gravité de son enseignement. Jamais il n'a consenti à l'amollir ni à l'enjoliver. Les meilleurs juges, en ces matières de dignité professorale, ses collègues de la Sorbonne, lui ont rendu ce témoignage, et l'un deux a pu dire avec vérité, dans une délicate notice : « que M. Caro ne mettait pas la philosophie aux pieds des femmes, mais que, par la clarté et l'élan de sa parole, il élevait peut-être les femmes aux pieds de la philosophie. » S'il y a définitivement réussi, et si, depuis qu'il n'est plus là pour leur tendre la main, elles sauront se maintenir à cette hauteur, c'est une autre affaire, mais le dessein était noble, et M. Caro aura du moins « l'honneur de l'avoir entrepris ».

Il y avait cependant d'autres auditeurs, par qui M. Caro aimait davantage encore à se sentir compris et goûté : c'étaient les jeunes gens. Il en donna la preuve lorsque, après des incidents dont je ne veux pas vous rappeler le scandale, il prit lui-même l'initiative de restreindre le public qui assistait à son cours. A partir de cette époque, il n'y voulut plus admettre que les étudiants de la Faculté des lettres, les élèves de l'Ecole normale, et un certain nombre d'auditeurs, munis de cartes personnelles. En même temps, il quittait la grande salle Gerson, où il avait été obligé de transporter son cours, et il revenait à ce modeste amphithéâtre de la Faculté des lettres (beaucoup moins spacieux que son nom ne paraît le promettre), où il avait fait ses débuts comme professeur. Groupés ainsi, sous l'œil du maître, au lieu d'être perdus dans une foule disparate, les étudiants entrèrent en contact plus intime avec lui. Ils apprirent à le connaître ; il apprit à les aimer. Ces leçons lui rappelaient le temps où il était encore

chargé de conférences à l'Ecole normale, et il comprit combien était vraie cette parole attendrie de l'un des maîtres les plus chéris de la jeunesse, de Michelet : « L'enseignement, c'est l'amitié. » Il resserra encore les liens de cette amitié, dans des conférences destinées seulement aux élèves qui se préparaient à l'agrégation de philosophie. Là, il leur donnait des leçons d'enseignement pratique. Il les accoutumait à prendre la parole devant lui, pour analyser quelque ouvrage, ou pour développer quelque thème philosophique. Dans ces exercices, il leur laissait toute liberté de doctrine, et chacun choisissait librement celle qu'il voulait défendre. Ce n'était pas un professeur impérieux, imposant à ses disciples la nécessité de répéter ses leçons; c'était un ami éclairé, faisant profiter de son expérience des amis plus jeunes. Le maître devenait auditeur à son tour, auditeur redoutable, mais bienveillant, qui écoutait sans parti pris et corrigeait sans raillerie, n'exigeant de ses élèves que deux choses : le travail et la sincérité. Sa sollicitude les accompagnait au delà de l'examen auquel il les préparait, et les suivait dans leur carrière. Il s'intéressait à leur avenir, il venait à leur aide dans leurs ambitions, et plus d'un, qui n'est pas toujours demeuré fidèle à son enseignement, n'en a pas moins trouvé son appui dans les concours, soit auprès de vous, soit ailleurs. Aussi les souvenirs qu'il a laissés ne sont-ils pas demeurés moins vivants dans les cœurs que dans les intelligences, et je n'ai eu qu'à m'informer pour les recueillir. Mais je n'avais pas besoin de recourir ainsi à des témoignages étrangers? Qui pourrait dire mieux que moi l'intérêt avec lequel il accueillait ceux qui lui paraissaient animés de quelque amour du bien faire, comment il savait à la fois encourager et reprendre, exciter l'esprit en lui proposant quelque noble but, et montrer, par son propre exemple, que le travail est un remède aux plus légitimes douleurs? Le sentiment de ce que je lui dois explique en partie, à mes yeux, le choix que vous avez daigné faire de moi pour le remplacer, car, si un autre l'aurait loué plus dignement, nul, en revanche, n'aurait pu parler de lui avec autant d'émotion et de reconnaissance.

M. Caro aurait eu peut-être quelque difficulté à retenir, comme il l'a fait, pendant vingt-quatre ans, autour de sa chaire, un public toujours grossissant, s'il n'avait pris comme sujet de ses leçons que les problèmes ardus de la métaphysique. En montrant par quels liens étroits les questions philosophiques se

rattachent aux questions morales, il ne faisait d'ailleurs que demeurer fidèle aux plus hautes traditions de l'enseignement. La métaphysique serait en effet un vain jeu de l'esprit, une sorte de science occulte et cabalistique, si l'homme n'en pouvait tirer une règle des mœurs, et cette règle elle-même, à moins d'être un composé de maximes arbitraires, doit s'appliquer aux sociétés comme aux individus. La métaphysique, la morale individuelle, la morale sociale, formaient, aux yeux de M. Caro, une chaîne dont le premier anneau était Dieu. Mais les problèmes de morale sociale avaient pour lui un attrait particulier. Il s'est principalement attaqué à la théorie du progrès telle que Darwin, Spencer et leurs disciples la font découler de la grande et ambitieuse doctrine de l'évolution. Il s'étonnait de la prodigieuse faveur obtenue par cette doctrine dans un siècle de démocratie, alors qu'elle repose sur deux idées qui sont la négation même de l'idée démocratique : l'écrasement du faible par le fort, et la transmission héréditaire des qualités naturelles qui ont assuré le triomphe du fort sur le faible. Du progrès social ainsi conçu, la seule doctrine politique qui pût sortir lui semblait être la légitimité des aristocraties et la justification du despotisme. Il ne comprenait pas qu'après tant d'ardeur, tant d'efforts, tant de combats, la démocratie s'éprît d'un système qui logiquement devrait la ramener au régime des sociétés anciennes. C'était à ses yeux une singulière manière de préparer le centenaire de 1789, de cette généreuse période où la Monarchie et le peuple, confondus dans une trop courte illusion, faisaient ensemble un si beau rêve de liberté et d'amour. Mais M. Caro apercevait un bien autre danger encore dans la doctrine de l'évolution. En effet, si le combat pour la vie et l'élimination des faibles par la poussée des forts est la loi véritable, non seulement du progrès animal, mais du progrès humain, l'empire de cette loi ne saurait se borner au passé ; elle doit encore régir le présent et l'avenir. Aucun progrès nouveau ne peut être réalisé que par son triomphe. Alors, que devient la justice dont le fondement est précisément le respect du droit du plus faible ? Que devient ce sentiment si puissant dans le cœur de l'homme qui le pousse à venir en aide à son semblable souffrant ou misérable, et, pour l'appeler de son vrai nom, que devient la charité, ce mot sublime qu'on a bien tort de vouloir rayer du langage de la démocratie, car il ne signifie qu'une seule chose : l'amour ? Justice et charité sont deux idées contradictoires à la

notion même du progrès, car elles ne peuvent que le ralentir, en faisant obstacle à la destruction des faibles. Mais si la justice n'est qu'un leurre et la charité qu'une faiblesse, quelle condition sera faite à la masse souffrante de l'humanité, qui vit de labeurs et de privations? Une doctrine impitoyable ferme devant elle l'accès des perspectives mystérieuses où se complaisait son espoir douloureux et la conduit d'une terre sans pitié à un ciel sans Dieu. Cette doctrine n'assigne d'autre terme à ses misères que le néant, et ne propose d'autre but à ses efforts que le bien-être. Que fera la grande armée des misérables, lorsqu'elle sera pénétrée de ces enseignements ? N'est-il pas à craindre qu'emportée par la logique implacable des esprits simples, elle n'en arrive à se révolter contre la dureté de son sort et qu'elle ne tienne ce langage menaçant : « Nous sommes la misère, nous voulons être la richesse ; nous sommes la faiblesse, nous voulons être le pouvoir. » De telle sorte que le jour où l'évolution, cessant d'être une doctrine scientifique pour devenir une croyance populaire, aurait chassé la résignation et l'amour, elle mettrait la société aux prises et aboutirait peut-être à quelque conflit sanglant entre la force de la richesse et la force du nombre. Si éloignée qu'elle puisse paraître, cette perspective semblait menaçante à M. Caro, et il adjurait la démocratie française de ne pas s'abandonner à une théorie trompeuse du progrès « qui, disait-il, sacrifie l'individu en niant la réalité du droit et qui supprime systématiquement ces beaux luxes de la vie, le dévouement et la charité ». (*A suivre.*)

DEUX OBSERVATIONS

Bon nombre de *Semaines religieuses* et de journaux catholiques reproduisent un article publié dans le Numéro de décembre des *Annales de l'Archiconfrérie Réparatrice.* Cet article est ainsi conçu :

LA SALETTE ET MGR DARBOY

En 1867, aux fêtes de la canonisation des saints japonais, Monseigneur Darboy, alors archevêque de Paris, eut en rencontre Maximin, l'enfant de la Salette, devenu un homme, et à Rome lui-même à cette époque. L'illustre prélat eut un entretien d'une gravité étonnante avec le témoin de l'apparition. La mort toute récente, à Jéru-

salem, de M. Petit, vicaire-général de Paris, nous permet de donner à nos lecteurs la substance de cet entretien, dont M. Petit avait été le témoin auriculaire et qu'il a raconté, avant sa mort, à un de ses amis.

Abordant de front le fait de la Salette, Mgr Darboy dit à Maximin :

— Voyons, Maximin, jusqu'alors vous avez joué un rôle singulier, qui a pu tromper la foule : sûrement, vous n'y croyez pas vous-même à ce rôle de voyant !

— Comment, Monseigneur, vous oseriez mettre ma foi en suspicion? Si, si, je crois à la Salette !

— J'admets volontiers que votre récit a fait du bien ; maintenant que vos intentions ont été réalisées, avouez, entre nous, Maximin, que vous ne croyez pas à ce que vous avez raconté ! Il est temps que cette comédie cesse.

— Monseigneur, répondit avec force Maximin, blessé, *il est aussi vrai que la Dame de la Salette m'est apparue et m'a parlé*, *qu'il est vrai qu'en* 1870 *vous serez fusillé par les communards !*

Et Mgr Darboy d'applaudir en riant.

En ce temps-là, quelques années seulement nous séparaient de la Commune et de ses forfaits ; mais les esprits étaient loin, bien loin de ce règne de la terreur. L'empire était debout et glorieux, et Mgr Darboy pouvait croire à une autre fin que celle qui lui était annoncée. Le souvenir de cette prophétie parut même ne laisser aucune trace dans l'esprit du prélat.

Nous sommes dans l'année terrible. L'ennemi a envahi la France sur les cadavres de nos soldats, tombés sous les balles d'une armée supérieure en nombre. L'émeute a triomphé dans Paris et les frères se massacrent cruellement, en présence des Prussiens triomphants. Mgr l'archevêque de Paris est arrêté à la tête des gens honnêtes de la capitale, à la tête des religieux et des prêtres dont le sang innocent coulera bientôt.

L'archevêque est à la Conciergerie : puis il est transféré à la Roquette ; et la prophétie de Maximin ne semble pas revivre dans son cœur. Il avait confiance toujours dans ceux qu'il s'obstinait à appeler ses enfants. Mais l'ordre arriva de conduire l'archevêque à Mazas. C'était le lever du rideau qui laissait voir la mort à bref délai.

En route pour Mazas, Mgr Darboy frappa tout à coup de sa main l'épaule de son compagnon de voyage et lui dit :

— Eh bien, monsieur Petit — celui-là même qui avait entendu Maximin à Rome — vous rappelez-vous notre entretien avec Maximin, en 1867, et la prophétie qu'il nous fit? Nous y sommes !

On sait le reste. Mgr l'archevêque tomba sous les balles des cannibales qui terrorisaient Paris.

On nous permettra de trouver profondément regret

table la publication de semblables récits, plus regrettable encore la facilité avec laquelle nos journaux religieux et Semaines accueillent et reproduisent des articles dont tout indique le peu d'authenticité.

Nous n'avons à défendre ici ni les miracles de la Salette, ni la mémoire de Mgr Darboy, fusillé en haine de la foi. Mais on nous permettra bien de signaler dans les quelques lignes que nous reproduisons deux traits au moins qui devraient suffire à en démontrer l'absurdité :

1° Pourquoi la mort de M. l'abbé Petit permet-elle de publier ce soi-disant entretien ? N'eût-il pas été plus sage au contraire de le publier du vivant du regretté chancelier de l'Archevêché de Paris, le dernier survivant des personnages mis en cause par les *Annales de l'Archiconfrérie réparatrice?*

2° Le mot de *communard*, inventé seulement au moment de la Commune, ne suffit-il pas, malgré les italiques qui semblent le donner comme le mot même prononcé par Maximin à prouver de combien peu de foi est digne le récit en question ?

Nous n'ajouterons qu'un mot. Si vraiment Maximin avait, en 1867, tenu à Mgr Darboy le langage qu'on lui prête, si l'entretien dont il s'agit avait réellement eu lieu tel qu'il est raconté, ne serait-il pas étrange que jamais, ni avant 1870-1871, ni depuis cette époque jusqu'au moment de sa mort à la fin de 1888, M. l'abbé Petit n'en ait dit un mot, soit à Mgr le cardinal Guibert, soit à Mgr l'archevêque de Paris, Mgr Richard, soit à ses meilleurs amis de l'Administration diocésaine avec lesquels il vivait sur le pied de la plus cordiale, de la plus franche intimité?

Or, nous pouvons l'affirmer, *et nous y sommes autorisé*, jamais il n'a fait allusion à cette prédiction si soigneusement tenue secrète jusqu'après sa mort.

Quel avantage peut-on donc tirer de semblables inventions ?

—

Nous avons lu, à notre grande surprise, et dans plu-

sieurs numéros consécutifs du *Monde* (numéros des 28 et 29 décembre) l'annonce suivante insérée en troisième page :

Par exception, les Grands Magasins du Printemps resteront ouverts le dimanche 30 décembre jusqu'à six heures.

Il nous répugne de faire la leçon aux autres et nous ne nous en reconnaissons pas le droit. Toutefois, ne semble-t-il pas étrange de voir un journal religieux, défenseur convaincu de la loi du repos dominical, en annoncer ainsi publiquement la violation ?

LES LAICISATIONS

Le *Journal officiel* publie la statistique des laïcisations effectuées du 1er novembre 1887 au 31 octobre 1888. Le ministère de l'instruction publique a attendu, pour faire connaître ces chiffres, la fin des discussions parlementaires dans lesquelles ils auraient jeté encore plus de lumière sur les résultats de la loi de 1886.

Il résulte de cette statistique qu'en 1887-1888 on a laïcisé 621 écoles primaires et 77 écoles maternelles ; de plus, 86 écoles primaires et 22 écoles maternelles, dirigées par des congréganistes, ont été supprimées ; enfin, on a imposé des adjoints ou adjointes laïques aux institutions congréganistes dans 234 classes publiques.

En somme, pendant cette période, la laïcisation a enlevé 806 écoles à l'enseignement congréganiste, ce qui, joint aux 628 écoles laïcisées en 1886-1887, porte à 1,484 écoles le total des ruines accumulées par la loi de 1886 :

Les Frères et les Sœurs ont pu ouvrir 266 nouvelles écoles primaires et 30 écoles maternelles libres ; et il est intéressant de comparer d'après les chiffres officiels eux-mêmes, — malgré le peu de confiance qu'ils nous inspirent, — le mouvement de la population scolaire dans ces écoles et dans les écoles laïcisées.

Les 266 nouvelles écoles primaires libres comptaient, au 31 octobre dernier, 24,715 élèves, soit une moyenne de 93 *élèves*.

Les 621 écoles publiques congréganistes devenues laïques en comptaient 31,276, soit une moyenne de 50 *élèves*.

On peut voir par là, une fois de plus, où va la confiance des familles quand elles ont la liberté de choisir.

L'enseignement congréganiste avait fondé, en 1886-1887, 320 écoles libres. Par conséquent, sur les 1,434 écoles qui lui ont été enlevées depuis 1886 il n'en a recouvré que 586. C'est déjà un beau résultat, quand on sait au prix de quels sacrifices s'ouvrent et se maintiennent ces écoles; mais il n'en reste pas moins vrai que, dans près de 900 nouvelles communes, la population s'est vue condamnée à l'école laïque officielle; voilà ce que la loi de 1886 a fait de la liberté de l'enseignement !

(*Le Monde.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'*Osservatore romano* nous apporte le texte d'une encyclique adressée par S. S. le pape Léon XIII à tous les évêques du monde catholique pour la clôture de son jubilé. En voici le résumé :

Sa Sainteté remercie Dieu des consolations que lui a apportées son jubilé ; l'épiscopat et les catholiques, des témoignages d'affection et de dévouement qu'ils lui ont donnés. En cette circonstance, la Providence a ravivé la foi et le sentiment religieux, dont il attend les meilleurs fruits.

Léon XIII dit que sa grande préoccupation a toujours porté sur les principaux points de la doctrine chrétienne. Dans cette encyclique, il rappelle quels sont les devoirs de la vie chrétienne, car la foi sans vertus chrétiennes est chose vaine. Malheureusement, les mœurs de notre époque s'écartent des principes de l'Evangile. La tendance du siècle se porte vers les intérêts matériels que développent l'orgueil, la mauvaise presse, le théâtre, la démoralisation des arts, la modification de l'enseignement dans les écoles, les tendances matérialistes et athées, l'obscurcissement des vraies notions de droit et la perturbation de la vie privée et publique.

Le socialisme, le nihilisme, le communisme sont aussi les fruits de ces tendances vers les commodités matérielles. Le salut est dans le christianisme; *instaurare omnia in Christo.*

Le Pape commande, en conséquence, une rénovation générale de la vie chrétienne, l'humilité, l'abnégation, le dévouement, la pratique courageuse des vertus. En terminant, il insiste sur la nécessité, spécialement pour le clergé, de pratiquer la vertu, et

il implore la paix pour le genre humain, afin que tout rentre dans la tranquillité et dans l'ordre.

Nous publierons ce nouveau et remarquable document dès notre prochain numéro.

—

La date du prochain consistoire est fixée au 21 janvier. Le Souverain Pontife y préconisera un certain nombre d'évêques et il créera trois cardinaux italiens. Mgr Macchi, majordome de Sa Sainteté, Mgr d'Annibale, assesseur du Saint-Office, et Mgr Dusmet, de l'ordre des Bénédictins, archevêque de Catane. La création de cardinaux étrangers est ajournée.

—

S. Em. le cardinal Lavigerie se propose de donner plusieurs conférences dans diverses villes de l'Italie ; il a l'intention de convoquer ensuite à Paris les membres des comités antiesclavagistes des divers pays pour une entente commune.

—

Après le consistoire dans lequel l'Eme Bausa, Dominicain, cardinal de l'ordre des diacres, sera préconisé archevêque de Florence, en remplacement de feu Mgr Cecconi, le Saint Père conférera lui-même au cardinal Bausa la consécration épiscopale.

—

La cérémonie du dimanche 30 décembre à Saint-Pierre, où à été chanté le *Te Deum* d'actions de grâces, a été particulièrement solennelle et imposante.

Une foule immense de Romains et de catholiques de tous pays remplissait la basilique. Le corps diplomatique et le patriciat, ainsi que les personnes munies de billets spéciaux, occupaient les tribunes réservées.

Le Souverain Pontife, porté sur la *sedia*, au milieu des *flabelli*, précédé des prélats et personnages de sa cour et escorté du Sacré-Collège, a été salué par des acclamations enthousiastes.

Après la récitation du Rosaire, le Pape a entonné le *Te Deum*, dont les versets ont été chantés alternativement par les chantres de la chapelle Sixtine et par l'immense foule.

Enfin le Souverain Pontife a donné la bénédiction du très Saint-Sacrement, pendant que la symphonie des trompettes d'argent retentissait sous les voûtes de la basilique.

—

Le Pape a fait don de 50,000 francs aux familles pauvres de Rome, et de 50,000 aux séminaires italiens.

—

On lit dans le *Moniteur de Rome :*

Le pétitionnement en faveur de l'indépendance du Pape ayant été arrêté en Italie de la façon que l'on sait, l'Œuvre des Congrès catholiques, qui en avait pris l'initiative, a dû renoncer à présenter au Parlement les pétitions déjà recueillies, et préférer en faire un hommage direct au Souverain Pontife. A cet hommage de foi et d'attachement, qui a valu à plusieurs de subir les sévices des gouvernants actuels, le Saint-Père a fait répondre par la lettre suivante de son cardinal, secrétaire d'État, que nous traduisons d'après le texte publié par la *Difesa* et par d'autres journaux catholiques de province :

« A M. le commandeur Marcellin Venturoli, président de l'Œuvre des Congrès catholiques d'Italie.

« Très honoré monsieur,

« Maintenant qu'il a été mis fin à la pétition bien connue dont l'Œuvre bien méritante des congrès catholiques en Italie avait pris l'initiative, en faveur de la liberté et de l'indépendance du souverain pontificat, le Saint-Père m'a chargé de renouveler le témoignage de sa haute satisfaction et de sa vive reconnaissance pour le filial dévouement que cette Œuvre et surtout son comité général ont déployé dans un but si légitime et si important.

« Le résultat des signatures obtenues est reconnu comme bien satisfaisant par l'auguste Pontife ; mais il est aisé de comprendre combien ce résultat eût été plus important si la pétition avait pu circuler librement et si les autorités civiles n'avaient pas recouru à des actes de violence et de vraie persécution.

« Sa Sainteté a été vivement affectée de cette persécution qu'ont eu à endurer tant de fils dévoués, à cause de leurs sentiments catholiques. Aussi désire-t-elle que nul ne soit exposé plus longtemps à en encourir les cruels effets, et elle estime que ç'a été une sage décision de votre comité de donner à cette pétition une destination différente de celle qui avait été établie d'abord.

« En portant ceci à la connaissance de V. S. S. Illme, je suis heureux, etc.

« *Signé* : M. Card. RAMPOLLA. »

France.

TOURS. — La *Semaine religieuse* de Tours publie la communication suivante de Mgr l'archevêque à son clergé :

Archevêché de Tours.

Monsieur le curé,

Je crois de mon devoir de vous transmettre, avec sa traduction, le texte authentique de la lettre que le Saint-Père a daigné m'adresser. Devant cette lettre souveraine, qui suffit à tout, et dans le cas où il y aurait encore des prêtres ou des religieux insuffisamment informés ou inquiets à l'égard de la censure, je lève à nouveau l'interdit dont le journal a été frappé.

GUILLAUME-RENÉ, *archevêque de Tours.*

Etranger.

BRÉSIL. — L'*Etoile du Sud* de Rio de Janeiro, consacre un article ému à la Sœur Marie-Adeline-Joseph (Becquet), qui est décédée le 12 novembre dans la capitale du Brésil, emportée par un accès pernicieux.

La défunte était née à Fives-Lille (Nord) le 4 septembre 1819.

Sœur Becquet faisait partie de ce bataillon de *volontaires de la mort* qui partit de France en 1852 pour le service de l'hôpital de la *Misericordia* de Rio de Janeiro, ravagé alors par la fièvre jaune.

Des trente-trois Filles de Saint-Vincent de Paul, parties à cette époque, dix-huit succombèrent peu après leur arrivée, victimes de leur dévouement. Celles qui restaient refusèrent d'obéir aux ordres de l'administrateur de l'hôpital qui leur enjoignait de fuir devant l'épidémie.

Elles étaient à leur poste de combat : la mort seule pouvait les en arracher.

Le 30 juin dernier, dit l'*Etoile du Sud*, nous avons déjà relaté le décès de Sœur Angèle qui fut, elle aussi, une des survivantes de cette hécatombe qui enlevait à la France le meilleur, le plus pur de son sang.

Nous ne savons pas s'il reste encore ici, quelques-unes de ces femmes qui sont la plus digne expression de l'âme de notre France, qui personnifient tout son dévouement, toute son abnégation, tous ses sacrifices, au profit de la civilisation universelle.

Pauvres saintes filles ! Elles vivent oubliées, inconnues, méconnues : on ne compte les pas qu'elles ont faits en ce monde que quand elles viennent de franchir la dernière marche qui donne accès dans la seule patrie à laquelle elles aient jamais aspiré. Elles s'en vont, jetant un tendre et suprême regard sur cette France qu'elles n'ont pas revue...

Une feuille de Rio fait l'éloge de Sœur Becquet disant qu'on ne

lui a pas connu d'ennemis et que durant sa vie elle n'a été l'objet d'aucune plainte !

Nous relatons le fait au Brésil, au moment où les Sœurs de Saint-Vincent de Paul sont expulsées, en France, des asiles qu'elles ont fondés et où on les force à abandonner le chevet des vieillards, des infirmes et de leurs chers malades.

C'est une consolation pour nous, Français, de constater qu'il y a encore, de par le monde, des cœurs reconnaissants, et que les vertus et le dévouement de femmes comme celle qui vient de mourir, en pays étranger, laisseront des traces qui seront reprises, quand la foi, l'espérance et la charité revivront en France.

Au Brésil, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul sont, en général, l'objet du respect et de l'admiration de la population, qui a conscience de la dignité humaine. Les libres-penseurs, les sceptiques, les *laïciseurs,* toutes les nouvelles couches sociales, enfin, ont cru trouver une insulte à l'adresse de ces femmes qui ne s'habillent pas chez le couturier Worms ; ils les désignent sous le nom de *borboletas* (papillons), épithète motivée par la coiffe blanche qui fait partie du costume de l'Ordre.

Papillons ! Elles qui ne passent ici-bas que pour butiner les plaies hideuses de l'humanité !

Papillons ! Elles qu'on ne voit voltiger que sur les champs ravagés par la peste, le choléra, la fièvre jaune ou la guerre, où elles ne rencontrent plus que quelques fleurs couchées, meurtries et qui n'exhalent plus que l'âcre parfum de la mort !

Papillons ! Elles qui ne connaissent de la terre que les émanations soulevées par notre ignorance, nos haines, nos discordes, nos faiblesses, nos misères, et qui, tranquilles, souriantes, stoïques, ont pour toutes les fleurs flétries qu'elles ramassent sur leur chemin, un sourire, une parole, une espérance !

Repose heureuse et tranquille, sainte et digne compatriote qui t'es appelée ici-bas sœur Becquet. Tu nous rappelais, à nous qui vivons près de toi et loin des nôtres, tout ce que nous avons aimé : nos mères, nos sœurs, nos filles, la France enfin que tu n'as pas revue !

Etats-Unis. — Voici la lettre qui a été adressée au Saint-Père par les archevêques et les évêques fondateurs de l'Université de Washington :

Très Saint-Père,

Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, les archevêques et évêques soussignés, réunis en assemblée pour s'occuper de l'affaire de l'établissement d'une Université à Washington, Vous rendent tout d'abord de très grandes et unanimes actions de grâces pour la faveur et le zèle que Vous avez témoignés dès le commencement au projet de cette Université. Et en effet, l'entreprise aidée et appuyée par Votre

bénédiction paternelle a pleinement réussi. Nous avons pu déjà recueillir près de quatre millions de francs, et nous attendons de la générosité des fidèles de nouvelles et plus larges ressources. Déjà le fonds sur lequel doivent être construits les différents bâtiments de l'Université a été acheté argent comptant, même les constructions destinées à la faculté de théologie sont déjà arrivées à la toiture et bientôt elles seront pourvues de tout le mobilier nécessaire.

Rien donc ne nous est plus à cœur, Très Saint-Père, que d'obtenir de Vous que Vous daigniez confirmer l'œuvre si heureusement commencée en accordant à cette Université approuvée par l'autorité apostolique par décret du 10 avril de l'an du Seigneur 1887, tous les privilèges dont jouissent et s'honorent les autres Universités, et en approuvant favorablement ses statuts. Et nous trouvons cela d'autant plus opportun que, dans les Etats-Unis d'Amérique, les sciences sacrées et profanes font tous les jours de plus grands progrès, non sans un grand danger pour la foi catholique ; car, à mesure que le rationalisme et l'impiété s'introduiront dans les écoles de nos concitoyens, la foi des catholiques se trouvera en plus grand péril, à moins que les jeunes gens, et surtout les élèves et les prêtres, à qui incombe principalement la mission de défendre la foi, ne soient parfaitement formés dans les sciences divines et humaines.

C'est pourquoi, par l'entremise du Rme Keane, évêque de Jaca, qui, dernièrement, a abandonné le siège de Richmond pour se consacrer tout entier à la fondation et à la direction de l'Université, nous Vous envoyons les statuts de notre Université et en particulier de la Faculté de théologie sacrée que nous désirons ouvrir l'an prochain, centième anniversaire de l'établissement de notre hiérarchie, pour que Votre Sainteté les examine. Il Vous renseignera davantage sur tout ce qui concerne cette affaire et, selon ses conseils, il choisira des maîtres instruits dans les études tant modernes qu'antiques, qui pourront inculquer aux élèves une science abondante et sûre, et particulièrement conforme à la doctrine du Docteur Angélique que Vous avez, avec raison, proclamé le patron de toutes les écoles catholiques.

En adressant à Votre Sainteté nos meilleurs souhaits, nous lui demandons humblement, pour nous et pour l'œuvre qui nous est confiée, la bénédiction apostolique.

Donné à Baltimore, le 13 novembre de l'an du Seigneur 1888.

De Votre Sainteté, Béatissime Père, les très dévots serviteurs en Jésus-Christ.

J. cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore. — Jean-Joseph Williams, archevêque de Boston. — Michel-Augustin Corrigon, archevêque de New-York. — Patrice-Jean Ryan, archevêque de Philadelphie. — J. L. Spalding, évêque de Peoria. — Martin Marty, de l'ordre de Saint-Benoît, vicaire apostolique de Dakota. — Kilian C. Flasch, évêque de Cross. — Jean Foley, évêque de Détroit. — Jean M. Farley, secrétaire. — Eugène Kelly, trésorier.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mercredi 26 *décembre.* — Deux séances. Suite de la discussion du budget. Le budget de la guerre est adopté sans modifications.

Le rapport sur le budget extraordinaire est déposé et lu à la séance de l'après-midi. On commence la discussion du service colonial.

On rétablit une somme de 51,700 francs, supprimée par la Chambre, sur le chapitre du personnel civil des colonies. Les autres articles passent, sans modification.

Le Sénat adopte, au galop, les budgets de commerce et de l'agriculture.

Jeudi 27 *décembre.* — En deux séances, on vote les budgets de l'agriculture et des travaux publics, puis on passe au budget des recettes qui est voté.

Vendredi 28 *décembre.* — M. DE FREYCINET dépose le projet relatif au rengagement des sous-officiers.

L'ordre du jour appelle la délibération de la proposition de loi relative à la législation des faillites. On ajourne la discussion à la rentrée des vacances.

Samedi 29 *décembre.* — Le budget extraordinaire de la guerre vient en discussion. L'article 1er est adopté sans débat. M. BUFFET déclare ne pas refuser de voter les crédits. Mais il le fera plus tard. En ce moment, pressés par le temps, les sénateurs semblent disposés à tout voter sans débat. Cela ne peut pas avoir lieu. M. Buffet propose de voter les crédits jusqu'à concurrence du reliquat de la conversion du 4 1/2 pour cent.

M. TIRARD demande que l'on suspende la discussion jusqu'au retour de la commission des finances qui délibère un moment sur le budget, retour de la Chambre.

A la reprise, après une longue discussion, l'amendement de M. Buffet est repoussé par 170 voix contre 111.

Et le budget extraordinaire de la guerre est adopté à mains levées.

Seconde séance. — Les sénateurs sont ennuyés d'avoir eu à se déranger, d'abord, après leur dîner; et ensuite de voir quelle résistance leur opposent les députés.

Ils murmurent mais se disposent cependant à céder, pour en finir. Un conflit forcerait le gouvernement à demander des douzièmes provisoires. C'est bien là-dessus que le gouvernement et les gouvernementaux de la Chambre ont compté pour étrangler le débat du budget et forcer la main au Sénat.

M. DE LAREINTY a seul pris la parole :

— Si le Sénat, a-t-il dit devait avoir plus d'énergie demain qu'aujourd'hui, je demanderais le renvoi de la discussion à une prochaine

séance, en faisant remarquer que nous ne sommes pas en nombre suffisant pour délibérer. Mais, comme le Sénat paraît vouloir le céder à la Chambre et au gouvernement, je me tais.

M. de Lareinty, pour ces bonnes paroles, se voit infliger un rappel à l'ordre.

Puis on adopte le budget tel que l'a voté la Chambre.

C'est bien fini, cette fois. M. Floquet lit le décret de clôture de la session. Et les sénateurs s'en vont sous l'averse.

Chambre des Députés.

Mercredi 26 décembre. — Après diverses questions d'intérêt très secondaires, on reprend la discussion du service de l'instruction publique.

M. Le Provost de Launay combat le crédit supplémentaire de 3,990,000 francs au service de l'instruction publique (enseignement primaire).

Ce crédit est voté.

Jeudi 27 décembre. — Suite de la discussion de la loi militaire.

Vendredi 28 décembre. — M. Jules Roche lit le texte du budget modifié par le Sénat.

M. Bouvattier, au nom des droites, fait une critique générale du budget et dit que les républicains ont trouvé de l'argent pour la laïcisation des écoles, mais n'en ont pu trouver pour les défenseurs de la patrie.

Il s'agit du crédit de 2 millions pour l'unification des pensions militaires, crédit voté d'abord par la Chambre, puis refusé par le Sénat, et que la commission du budget propose à la Chambre, cette fois, de ne pas voter.

La gauche proteste. Et M. Lockroy vient à la tribune défendre la laïcisation. Mais trouvant sans doute qu'il ne l'a point fait avec assez de brio, M. Floquet place un discours des plus violents, qui soulève des tempêtes à droite et des tonnerres d'applaudissements à gauche. Il réédite toutes les vieilles guitares sur l'ignorance du peuple avant la République, l'asservissement par les curés, et chante les bienfaits de l'enseignement gratuit et obligatoire — ce qui se comprendrait — mais, surtout, laïque.

M. Cunéo d'Ornano fait remarquer que le clergé a le mérite d'avoir, le premier, enseigné le peuple. Mais l'évidence ne peut arrêter les gouvernementaux qui votent par 276 voix contre 166 l'affichage du morceau de rhétorique de M. Floquet.

On peut lire ce chef-d'œuvre de prudhommie à la porte de toutes les mairies de France. Il n'en coûtera qu'une centaine de mille francs aux contribuables.

Après une discussion peu agitée, on repousse une demande de

suppression des fonds secrets, faite par M. Basly ; on rétablit le crédit de 50,000 francs pour l'Opéra, et l'on admet la modification faite par le Sénat au chapitre des pensions militaires.

L'ensemble du budget est voté.

Samedi 29 décembre. — M. Camélinat, à la tribune, dépose une proposition d'amnistie qui vise spécialement les grèves de Monceau-les-Mines, Decazeville, Vierzon et les condamnés pour délits politiques et de presse. Il demande l'urgence.

L'urgence est repoussée par 325 voix contre 113.

La séance est suspendue pendant deux heures.

A la reprise de la séance (six heures et demie), M. Jules Roche dépose son rapport sur le budget modifié par le Sénat.

Il s'agit surtout des modifications apportées au chapitre de la loi de finances, concernant les chemins de fer.

Le Sénat veut que les crédits affectés au ministre des travaux publics soient exclusivement employés à l'exécution des travaux en cours, sans que le ministre puisse entreprendre de nouvelles lignes ni faire de contrats nouveaux.

Après un échange d'observations entre MM. Roche, Dreyfus, Pelletan, Rouvier, Baïhaut, la Chambre, malgré les observations du ministre des finances, persiste dans sa première rédaction.

L'ensemble du budget est voté par 361 voix contre 98.

C'est un léger conflit entre le Sénat et la Chambre. Le Sénat va-t-il céder ? On lui renvoie le budget et l'on décide de faire une seconde séance à *dix heures du soir* pour voter définitivement le budget.

On avait dérangé les députés pour le cas, possible, où le Sénat n'aurait point voulu céder le pas à la Chambre sur la question du budget.

On a vu plus haut que le Sénat a cédé. Aussi, les députés n'avaient-ils plus qu'à entendre la lecture, faite par M. Lockroy, du décret de clôture.

On s'est séparé jusqu'au second mardi de janvier.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Un coup d'œil sur la situation. — Une élection à Paris. — Le budget. — La résurrection de la Commune. — Exécution de Prado. — Etranger.

3 janvier 1889.

On pourrait caractériser ainsi l'année qui vient de finir : accalmie ou du moins trêve à l'extérieur, situation grave et inquiétante à l'intérieur, où l'avenir nous apparaît plus sombre que jamais.

La rupture de la paix ne pouvait venir que de M. de Bismarck. Il a vu dans le cours de cette année trois empereurs. Le voyage de Guillaume II en Italie lui a permis de constater la faiblesse de son alliée. La maladie s'est emparée de lui et il se recueille pour se préparer un successeur dans son fils. Autant de raisons pour que les relations avec la France aient perdu de leur caractère agressif, à la condition, qu'il ne s'agisse pas de l'Alsace-Lorraine. L'Autriche reste avec l'Allemagne dans les termes d'un accord diplomatique qui ne correspond pas plus aux sentiments secrets de François II qu'aux sympathies d'une grande partie de la population de son empire. Le czar est devenu le véritable arbitre de la paix de l'Europe. Son attitude ferme et indépendante tient en bride l'ambition inquiète de Guillaume II. Il n'y a pas entre la Russie et la France de haines traditionnelles, mais il existe des intérêts communs. Si cette situation ne correspond pas à une alliance que rend difficile notre instabilité gouvernementale, on ne saurait passer sous silence un télégramme du ministre des finances du czar, remerciant nos sociétés de crédit du succès de l'emprunt russe et assurant ces sociétés qui représentaient le public français de « toute sa reconnaissance. »

La question d'Orient se ressent de cette préoccupation des gouvernements monarchiques d'éviter la guerre. Le silence s'est fait autour de la Bulgarie et du prince Ferdinand. On parle des aventures du roi Milan et de la reine Nathalie comme d'une pièce de théâtre. La question de Zanzibar occupe les chancelleries sans faire prévoir des difficultés sérieuses.

En faisant le tour de l'Europe, nous arrivons à l'Italie. Il semble que M. de Bismarck ait fait remarquer au roquet Crispi que son rôle d'agent provocateur était ridicule ou dangereux et qu'il y avait dans l'amélioration des finances compromises par l'espièglerie de la dénonciation du traité de commerce, dans la création d'une armée sérieuse, de quoi occuper utilement son activité. Sans compter que le conflit entre la Révolution et le Saint-Siège, entre le Quirinal et le Vatican, est de plus en plus aigu et menace de se traduire par l'exode du pape. L'Espagne est relativement tranquille sous le gouvernement d'une femme douée d'un esprit sagace et qui a su apaiser les passions politiques à ce point d'amener le chef du parti républicain à déclarer qu'il préférait la monarchie constitutionnelle à la dictature militaire. Nos opportunistes en viendront-ils là?

Nos voisins d'outre-Manche sont aussi travaillés par la révolution des mœurs et des intérêts, mais l'esprit politique de l'oligarchie a su amener une trêve entre les deux sœurs qui se détestent : l'Angleterre et l'Irlande.

Que va-t-il se passer en France? L'année 1889 va-t-elle nous apporter le dénouement de la grande tragi-comédie dont les tableaux plus ou moins inattendus se sont déroulés sous nos yeux ? Tout le monde se plaint, tout le monde souffre : on se dit que cela ne peut durer ainsi et on s'étonne de l'immense crédit fait au régime actuel par la patience publique. La Chambre continue à nous faire assister au spectacle d'une cohue de politiciens se cramponnant à l'assiette au beurre, et cyniquement préoccupés de leurs intérêts personnels. Elle rêve, dans le retour au scrutin d'arrondissement, le moyen de se soustraire à un grand courant d'indignation et de mépris. Les préoccupations égoïstes la groupent autour d'un ministère que les uns n'estiment pas, que les autres redoutent, mais dont on espère un patronage audacieux et sans scrupules à l'heure où il faudra revenir devant les électeurs.

L'énigme Boulanger va se continuer dans l'année 89, et un essai de solution sera tenté dans le mois qui commence. Quelque soin qu'il prenne de ne pas se compromettre pour rallier autour de lui toutes les nuances de mécontents, on sait dès maintenant qu'il ne travaille ni pour le comte de Paris ni pour le prince Victor et qu'il entrevoit, avec une sorte de confiance dans le succès, justifiée jusqu'ici, une sorte de Directoire dont il serait le Barras. La lutte sera curieuse et importante, car, à l'heure des élections prochaines, il y aura aux prises deux grandes armées, composées de corps indépendants et parfaitement divisés sur le parti qu'on pourrait tirer du gain de la bataille : la majorité républicaine et l'opposition. Il serait bien difficile de prévoir les résultats de cette grande bataille dans laquelle l'avenir de la France est engagé. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'en dix ans les républicains ont discrédité le régime, appauvri et énervé le pays, et que, si aujourd'hui il en est tant qui s'écrient : « Tout plutôt que ce qui est, » ceux qui ont eu le pouvoir en mains, gaspillé les finances, blessé les consciences, et traité notre pays en domaine d'exploitation, porteront devant l'histoire la responsabilité des aventures que nous devrons subir avant d'arriver à une solution pratique.

—

Nous venons de dire que l'énigme Boulanger allait avoir ce mois-ci un essai de solution. Effectivement M. Boulanger se porte candidat à Paris au siège laissé vacant par la mort de M. Hude.

A quinze ans de distance, Paris va voir se renouveler, dans des conditions plus graves, le grand duel électoral Barodet-Rémusat. La lutte s'établissait à cette époque entre la république conservatrice, personnifiée par M. Thiers, et Barodet qui représentait la république radicale et qui l'emporta. Ce fut la première atteinte à l'influence de M. Thiers. Aujourd'hui que, par la logique des choses, la république radicale est au pouvoir, elle se trouve menacée par la république dictatoriale et personnelle dont le champion est le général Boulanger. Cet antagonisme, qui menace la sécurité de tous ceux qui vivent grassement de la république et l'exploitent de toutes les façons, provoque, comme on peut le penser, dans leurs rangs, une véritable levée de boucliers. On suppute déjà par avance les chances de l'élection fixée par le gouvernement au 27 janvier, mais les boulangistes ont cet avantage sur leurs adversaires d'avoir un candidat, tandis que jusqu'ici il paraît introuvable dans le camp des républicains.

La lecture des divers organes politiques a cela de curieux que chacun d'eux dénonce l'embarras de son voisin, sans paraître songer au sien; Les journaux républicains s'évertuent à signaler les hésitations des monarchistes, les difficultés de programme du général Boulanger, oubliant que toutes les lanternes de leur parti sont à la recherche du merle blanc sur lequel s'opérera la concentration. Bien des noms mis en avant sont déjà relégués dans l'oubli. Mais les modérés ont pris position, et le *Journal des Débats* déclare que si on choisit comme compétiteur un brouillon, un Jacobin ou un sectaire, on devra se passer de son concours, C'est sans doute ce que feront les grands meneurs de la coalition, habitués à ne tenir aucun compte des réclamations du centre gauche.

Nous ne pouvons guère préjuger quelle sera l'attitude des conservateurs. S'ils ne peuvent se rallier sur un nom, il est probable qu'ils garderont leurs coudées franches, les uns s'abstenant par scrupule, les autres allant délibérément grossir, en faveur de Boulanger, les rangs de l'armée des mécontents. Quant à celui-ci, on ne peut guère en attendre un programme net et précis qui lui fasse perdre le bénéfice d'une habile équi-

voque. Il dira qu'il représente autre chose que ce que l'on subit, et il y a beaucoup de gens aigris et exaspérés auxquels cela suffit. Quant à ses chances de succès, il les fera dépendre comme toujours du courant qui peut se continuer en sa faveur et des maladresses de ceux qui le combattent. On ne raisonne pas avec le suffrage universel, surtout à Paris, la ville des incohérences et des excentricités électorales.

Il n'y a pas dans l'état-major républicain, ni même parmi ses troupes, un seul nom assez populaire pour faire taire les dissidences et les rancunes, organiser la fameuse concentration, et passionner la lutte. Nous avons prononcé le nom de Floquet. Lui seul, en effet, pourrait, sauf l'agrément des modérés, entraîner le gros des bataillons par la crânerie de cette provocation et offrir au général Boulanger une revanche électorale du fameux duel. Mais il lui faudrait sacrifier les jouissances du pouvoir aux chances incertaines du scrutin, et nous ne lui croyons pas l'âme assez romaine pour tenter cette aventure. La situation reste donc énigmatique. Il ne s'agit pas pour le moment de rechercher de quels éléments se composera le contingent boulangiste, mais de savoir qui relèvera le gant parmi les républicains. Puisqu'on se plaît dans les polémiques à parler d'embarras, c'est là où il est le plus évident.

—

Le *Journal officiel* a publié le 30 décembre le budget de 1889. Rien que sous le titre de budget ordinaire, on demande, cette année, aux contribuables 3 milliards 11 millions. L'an dernier, c'était 2,976 millions, et, en 1887, 2,957 millions. La marée des dépenses monte donc toujours. C'est ainsi que la Chambre se conforme à la volonté manifeste des électeurs réclamant des économies. Mais ce n'est encore là qu'un trompe-l'œil. A côté des 3 milliards de dépenses ordinaires, il y a 600 millions de dépenses extraordinaires, sur comptes spéciaux, ce qui porte le total de nos charges à 100 fr. par tête, sans parler des dépenses départementales et communales. Or, en 1876, l'ensemble des dépenses de l'Etat, tant ordinaires qu'extraordinaires, n'a pas dépassé 3,091 millions de francs; en 1869, il n'était que de 2,145 millions.

Si au lieu de comparer le présent au passé, nous comparons la France à l'étranger, le contraste n'est pas moins accablant. Il y a là un péril national sur lequel l'attention de nos gouvernants devrait être constamment fixée. Soit pour les luttes

suprêmes qu'un avenir prochain nous réserve peut-être, soit pour la pacifique concurrence du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, il faut, à tout prix, que nous allégions le faix énorme sous lequel le contribuable est écrasé. Il faut sous peine de dépérissement national, dégrever et amortir. C'est une question de patriotisme, une question de salut national.

—

Un certain nombre d'anciens membres de la Commune et deux députés du groupe socialiste viennent de lancer une proclamation dont le but est de créer un nouveau parti, la *Commune*.

Voici quelques passages de cet appel :

La Commune de 92 a sauvé la nation par sa victoire ; la Commune de 71 a sauvé la République par son sacrifice. Aujourd'hui, même danger, même salut ! La Commune du centenaire sauvera la nation, la République et la Révolution.

Le peuple actuel de Paris l'a reconnu par sa manifestation du 2 décembre ; son principal cri a été : « Vive la Commune ! » C'était bien la Commune vivante, la Commune révolutionnaire socialiste passant entre deux morts : le radicalisme et le boulangisme.

Comme Paris, Marseille l'avait compris dans sa dernière élection faite au même cri de : « Vive la Commune ! »

Le Var a suivi Marseille... et la France entière sait déjà que la Commune seule est assez forte pour vaincre l'ennemi sous sa triple forme, royale, cléricale et patronale, que la Commune est la base naturelle et rationnelle de la République. Robespierre tue la Commune et fait Bonaparte ; Cavaignac tue la Commune et refait Bonaparte ; M. Thiers tue la Commune et voilà Boulanger.

Pas de République sans Commune ; la Commune est la petite République, comme la République est la grande Commune.

Ce document se termine ainsi :

La leçon des élections passées, l'imminence de la crise intérieure et extérieure, la gravité des périls : usurpation, invasion et restauration ; la manifestation de Paris, tout impose à tous le devoir de ralliement au principe qui divise le moins : la Commune !

C'est la nation entière reprenant toute sa souveraineté.

Que doit être en effet la souveraineté nationale ? La somme des souverainetés communales.

Et la souveraineté communale qu'est-elle ? La somme des souverainetés individuelles.

Et qu'est la souveraineté individuelle ?

Les trois attributs souverains : le vote qui dispose, le sol qui nourrit et l'arme qui défend. L'arme, le sol et le vote universel ;

chacun son propre roi, son propre prêtre et son propre maître. Le droit partout, d'en bas et non d'en haut.

Le droit humain et non le droit divin; les droits de l'homme et du citoyen. Bref, l'individu libre dans la Commune; la Commune libre dans la nation; la nation libre dans l'humanité... Tout l'idéal de la Révolution. »

Cette proclamation est signée : « Le comité provisoire : Cluseret, Ferroul, Planteau, Félix Pyat, députés; Champoudry, Chassaing, Daumas, Marsoulan, conseillers municipaux : Ostyn, Protot, Urbain, anciens membres de la Commune.

—

Prado, condamné à mort par la cour d'assises de Paris comme coupable de l'assassinat d'une courtisane, vient d'être exécuté.

Les ministres républicains n'ont pas cru devoir accorder à cet assassin de femmes du demi-monde le bénéfice de la clémence présidentielle.

Et cependant, eu égard au manque de preuves matérielles quant à la culpabilité du condamné, on pouvait, avec assez de raison, s'imaginer que c'était bien le moment ici d'user du droit de grâce.

Qu'on ne croie pas du moins qu'en parlant de la sorte, nous regrettions un seul instant que le misérable ne soit pas parvenu à échapper au châtiment suprême. Bien loin de là, nous sommes au contraire de l'avis — avis que ne peuvent manquer de partager tous les honnêtes gens qui sont exposés chaque jour à se voir pris comme champ d'expériences par messieurs les assassins — qu'on abuse absolument aujourd'hui du droit de grâce et qu'il conviendrait que plus souvent la justice suivît son cours.

Mais ce qui nous a frappé à propos de l'exécution de l'assassin de Marie Aguétant, c'est que, quelques jours auparavant, le président de la République graciait deux autres misérables qui avaient assassiné un vénérable prêtre à Armentières, après avoir pénétré nuitamment dans le presbytère.

Or, ici il n'y avait pas le moindre doute : tout prouvait la culpabilité des condamnés ; leur participation au crime avait été péremptoirement démontrée.

Et malgré tout cela, ils obtiennent leur grâce, alors qu'on la refuse à Prado, dont, nous le répétons, la culpabilité n'a pas pu être matériellement établie.

Pourquoi cette différence dans l'application du droit de grâce?

Serait-ce, par hasard, parce que les premiers, les assassins d'Armentières, avaient tué un prêtre catholique, tandis que Prado, lui, avait osé porter une main criminelle sur une cocotte dont l'ignoble commerce avait ouvert à l'assassin la porte d'une de ces chambres où l'hospitalité est tarifée?

Cela se pourrait bien, après tout, par le temps de franc-maçonnerie qui court. Les assassins d'Armentières avaient, eux, tué un prêtre, un membre de ce clergé catholique auquel la Loge a voué une haine mortelle. Dès lors ils étaient bien dignes de commisération, de ménagements, aux yeux de ces francs-maçons qui détiennent aujourd'hui le pouvoir. Tandis que Prado en frappant une courtisane, s'était attaqué au principe même de cette Révolution française qui, aux jours de l'orgie sanglante de la Terreur, faisait monter sur nos autels, dont Dieu avait été chassé, une prostituée chargée de représenter la déesse Raison!

Rappelons, à propos de tout ceci, ce que Drumont raconte dans sa *France Juive*. Deux misérables avaient perpétré un crime horrible. L'un d'eux, celui qui avait été l'âme du forfait, qui l'avait préparé et mené jusqu'au bout, était juif. Néanmoins ce fut celui-ci qui fut gracié, tandis que son complice, moins coupable à coup sûr, puisqu'il n'avait été que l'instrument du crime, mais qui, aux yeux de la juiverie maçonnique, avait le tort d'appartenir à la religion catholique, était livré au bourreau et exécuté en place de la Roquette!

Tout cela, avouons-le, est bien étrange.

—

La Chine vient de signer avec l'Allemagne et l'Italie des traités pour placer sous la juridiction de leurs agents respectifs les missionnaires catholiques de leur nationalité sur le territoire du Céleste-Empire. La France avait jusqu'à présent exercé ce protectorat sur tous les missionnaires catholiques. Le coup est bien porté, il atteint la France dans le principal moyen de propagande de notre influence dans le Céleste-Empire. Il témoigne du mauvais vouloir dont les signataires de ces arrangements sont animés contre nous et de l'incapacité dont le gouvernement républicain fait preuve en tous lieux, aux dépens de nos intérêts et de notre politique traditionnels.

—

L'Europe, et l'Italie pour sa part, résonnent du bruit que la maçonnerie cosmopolite fait pour annoncer son intention de

célébrer le premier centenaire de la Révolution française, et à en juger par ce qui s'écrit déjà là-dessus, les Loges veulent faire de 1789, une telle apothéose qu'il ne se soit jamais produit semblables manifestations et pareil éclat de publicité.

Le vrai but de ce mouvement ne peut être un mystère pour personne. Dès les premiers jours de la réunion des Etats généraux, ouverts à Versailles le 5 mai 1789, Mirabeau s'écriait : « Si vous voulez une révolution, si vous voulez régénérer la France, vous devez avant toute chose la décatholiciser. » Et de fait, la proclamation des droits de l'homme eut pour la nation française ce résultat que 138 archevêques et évêques furent condamnés à abandonner leurs sièges, et 64,000 prêtres et vicaires à quitter leurs paroisses, ou bien à prêter un serment qui n'était qu'un parjure et une apostasie; que les temples du Seigneur furent changés en prisons pour leurs ministres ; que 300 d'entre eux furent massacrés en un seul jour et dans une seule ville; que les pasteurs fidèles à Dieu, furent mis à mort ou obligés de fuir à l'étranger, et d'y chercher, à travers mille périls, un refuge et du pain.

On ne saurait douter que le but vrai et réel des manifestations et fêtes qui se préparent pour le centenaire de la proclamation des « droits de l'homme » ne soient un défi au catholicisme et une déclaration de guerre à Dieu, ne soient en un mot une proclamation de l'abolition des droits de Jésus-Christ sur la société, immolés aux « droits de l'homme. »

En célébrant l'anniversaire de 1789, on répète et on affirme de nouveau avec le jacobin Chaumette que « le peuple est Dieu et qu'il n'y a pas d'autre Dieu que lui ; que le peuple est roi et pape, que dans le peuple réside l'absolue suprématie politique et religieuse »; on répète contre Jésus-Christ et son vicaire le blasphème de Voltaire : *Ecrasons l'infâme* ; on répète avec Joseph Ferrari, héritier de Voltaire et de Chaumette, que « la révolution n'est rien autre que la guerre contre le Christ, et qu'il ne sera possible de faire sauter les trônes qu'après avoir commencé par renverser la croix. »

Préparons-nous donc à voir en 1889 cette irruption de barbares précédés de la bannière de Satan.

Mais aux droits de Jésus-Christ, à sa croix sainte, salut du monde, ne restera-t-il pas des défenseurs? A la rage et à l'obstination que les fils des ténèbres mettront à proclamer les droits de l'homme, les catholiques ne répondront-ils pas en mettant

autant d'énergie et de constance à proclamer les droits de Jésus-Christ? L'étendard du père du mensonge et des ténèbres traînera-t-il à sa suite plus d'adorateurs que la bannière du Rédempteur du monde n'aurait autour d'elle de fils de la vérité et de la lumière? « Les enfers, comme dit Dante, sortent avec leurs drapeaux », et nous, nous resterions les bras croisés.

Pourquoi un mouvement catholique vers le Vatican ne surgirait-il pas en 1889, aussi fort, aussi nombreux, aussi ardent, aussi vibrant de dévotion et d'amour, que le mouvement préparé par la maçonnerie contre le Vatican sera audacieux, violent, respirant la haine et la mort? Pourquoi, au mois de juin prochain, pendant que la maçonnerie du monde entier proclamera de nouveau les « droits de l'homme » aux pieds de la statue de Voltaire, pourquoi quarante, cinquante mille catholiques, réunis dans la première basilique du monde, n'acclameraient-ils pas les droits de Jésus-Christ aux pieds de son Vicaire?

Resterons-nous là, nous, catholiques, tapis dans l'ombre pendant que l'ennemi redouble d'efforts? La cause maçonnique, cause de ruine et de mort pour la société, trouvera-t-elle dans ses séïdes plus de vigueur et plus d'audace que n'en rencontrera parmi les catholiques la cause de la religion, la cause de Dieu, qui est la cause de la famille, la cause de la propriété, la cause de l'ordre, la cause de la vie sociale? Demeureront-ils abandonnés les tabernacles de Jésus-Christ pendant que ceux de la synagogue retentiront des cris de : Mort au Christ! Vive Barrabas!

Non, cela ne sera pas. Il y aura, en 1889, un mouvement catholique et des manifestations religieuses qui se succéderont dans tous les pays du monde. Et soit louée la France qui n'oublie pas sa mission sublime, au contraire, qui s'en montre plus pénétrée chaque jour, et qui nous offre de si belles manifestations et de si généreux exemples dans ses Congrès eucharistiques! Que de si encourageants auspices ne soient pas sans résultats : inspirons-nous-en avec le courage et l'amour dont doivent être pénétrés ceux qui se lèvent pour la défense de leur foi, de leur Dieu, des droits de Jésus-Christ.

Que chacun, dans son cercle d'action et avec les moyens dont il dispose, coopère par ses conseils et son influence à la grande entreprise. Entre temps, multiplions envers le Vicaire de Jésus-Christ, objet principal des haines de la maçonnerie, multiplions les démonstrations de notre attachement filial et redou-

blons nos secours par le moyen du denier de saint Pierre. Mettons notre gloire et notre espérance, puisqu'il a plu à Dieu que nous vivions en des temps si terribles pour son Église, dans la récompense que, au jour des rétributions, sa bonté ne manquera pas de nous donner dans la proportion où nous nous serons dévoués pour sa cause.

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

L'année 1888 a fini dans des conditions meilleures qu'on ne pouvait le supposer. En effet, malgré la crise causée par les coupables spéculations d'un agent de change et par la suspension de payement des coupons du Panama, les affaires font preuve d'une activité réelle et forcent même les places étrangères à s'associer au mouvement de reprise dont notre marché a donné le signal.

Les actionnaires du Panama sont convoqués en assemblée extraordinaire le 26 janvier prochain. Dans les circonstances présentes, après les réunions diverses qui ont permis aux intéressés de faire connaître leurs sentiments, cette assemblée aura une importance exceptionnelle et il n'est pas besoin d'insister auprès des actionnaires pour qu'ils assistent ou, si cela ne leur est pas possible, pour qu'ils s'y fassent représenter.

Aux termes de l'article 68 des statuts, visé par l'avis de convocation cette assemblée ne sera régulièrement constituée et ne délibérera valablement qu'autant qu'elle sera composée d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du du capital social. En conséquence, tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, doivent déposer leurs titres à la caisse centrale ou chez un des correspondants de la Compagnie, cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

—

On lit dans la *Revue Economique et Financière :*

Le Tribunal de commerce de la Seine vient de rendre un jugement qui touche à un point de droit assez controversé. La faillite de l'*Union générale* ayant distribué 100°/° aux créanciers, il s'agissait de savoir à qui revenait le surplus de l'actif demeuré disponible après le paiement de la totalité des créances en capital. Plusieurs deman-

daient que le surplus leur revînt à titre d'intérêt de leurs créances. Le Tribunal a rendu un jugement dans ce sens et a déclaré que l'intérêt leur était dû.

Ainsi la faillite de l'Union générale donne plus de 100 pour 100 à ses créanciers !

Cela prouve une fois de plus combien criminels ont été les auteurs et les complices de la chute de cet établissement, chute qui a amoncelé des ruines incalculables et produit sur le marché financier un ébranlement dont il n'est pas encore complètement guéri.

Donc, les débiteurs de l'*Union générale* ont été intégralement remboursés, bien que l'actif de la faillite ait été liquidé juridiquement, c'est-à-dire dans des conditions anormales. Ce fait prouve que la chute de cette Banque ne s'explique nullement par l'état de ses affaires, qui était bonnes, mais par la coalition de la Banque juive cherchant à écraser un concurrent chrétien, et du parti républicain cherchant à ruiner un établissement favorable aux catholiques et aux royalistes.

C'est la réhabilitation de M. Bontoux et de ses collaborateurs. La conjuration qui l'a ruiné est un des plus gigantesques actes de banditisme de cette époque si féconde en banditismes de la Bourse. Si nous en parlons, ce n'est point par sympathie pour les spéculations de M. Bontoux, qui nous paraissent peu compatibles avec la morale chrétienne qui proscrit certaines manières de s'enrichir, étrangères à tout travail productif ; mais l'*Union générale* a été calomniée, et les calomnies ont profité à d'odieux rivaux, et il est temps de lui rendre justice au nom de la vérité.

Bourse du 2 janvier 1889.

3 0/0		82 80	C. F. foncières 1879		474 50
3 0/0 amortissable		86 50	— commun. 1879		475 »
4 1/2 0/0		104 50	— — 1880		468 50
Crédit foncier..	Actions	1.360 »	— foncières 1883		392 »
Est	—	785 »	Est	Oblig.	390 »
Lyon	—	1.280 »	Lyon	—	399 »
Midi	—	1.175 »	Midi	—	396 50
Nord	—	1.622 50	Nord	—	409 »
Orléans	—	1.332 50	Orléans	—	403 »
Ouest	—	906 25	Ouest	—	397 »
Panama	—	128 75	Panama 4 0/0...	—	97 50
Suez	—	2.200 »	— 6 0/0...	—	150 »

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE DE N. T. S. P. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES ET A TOUS LES FIDÈLES DU CHRIST EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques et évêques et à Nos Fils bien-aimés tous les fidèles du Christ en grâce et communion avec le Siège Apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, Fils bien-aimés,
Salut et bénédiction apostolique.

Au moment où s'achève cette année où Nous avons pu, par une insigne faveur de la bonté divine, célébrer heureusement le cinquantième anniversaire de Notre sacerdoce, Notre âme se reporte d'elle-même vers la série de mois qui vient de s'écouler, et elle trouve, à repasser le souvenir de toute cette période le charme le plus doux. Et, certes, ce n'est pas sans raison : Nous avons vu un événement qui ne Nous touchait que comme personne privée, et qui, ni par son importance, ni par sa nouveauté, n'était de nature à saisir l'attention, exciter néanmoins dans les âmes une émotion extraordinaire et donner lieu, par sa célébration, à des manifestations de joie si éclatantes, à des congratulations si multipliées, qu'il eût été impossible de souhaiter rien au-delà. Assurément, toutes ces démonstrations Nous ont été très chères et très agréables ; mais ce que Nous y avons le plus apprécié, c'est l'expression des sentiments du cœur et le témoignage tout spontané d'une religion qui ne se dément pas. C'est là, en effet, la signification de ce con-

cert universel d'hommages ; il proclame hautement que de tous les points du monde les esprits et les cœurs sont tournés vers le Vicaire de Jésus-Christ ; qu'en dépit de tous les maux qui l'assiègent, c'est vers la Chaire Apostolique, comme vers l'intarissable et incorruptible source de la vie, que se fixe le regard confiant des hommes, et que, sur tous les rivages où règne le nom de catholique, il y a, pour rendre à l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, l'honneur et le respect qui lui sont dus, la même ardeur de zèle et le même unanime accord.

C'est pour tous ces motifs que bien des fois, durant les mois qui viennent de finir, Nos yeux se sont levés au Ciel pour rendre grâces au Dieu bon et immortel, qui, avec le bienfait de la prolongation de Nos jours, a bien voulu Nous accorder, au milieu de Nos peines, les sujets de consolation que Nous venons de rappeler : et, pendant tout ce temps, Nous n'avons pas manqué, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, de témoigner à qui de droit la reconnaissance qui remplit Notre cœur. Mais voici que la fin de cette année solennelle Nous invite encore à renouveler la mémoire du bienfait reçu, avec cette heureuse circonstance que l'Église entière, avec Nous et en Notre nom, s'unit pour offrir à Dieu un dernier concert d'actions de grâces. Et, en même temps, il plaît à Notre cœur d'attester publiquement, comme Nous le faisons par ces Lettres, qu'avec la consolation si efficace que Nous ont apportée, pour adoucir Nos soucis et Nos peines, tous ces témoignages de respect, d'affection et d'amour, ils laisseront aussi en Nous un souvenir et une gratitude qui ne périront jamais. — Mais il est un devoir, et plus haut et plus saint, qui Nous reste à remplir. En effet, dans cette disposition des âmes s'empressant avec une ardeur inaccoutumée pour entourer d'honneur et de respect le Pontife romain, il Nous semble reconnaître un signe de la volonté de Celui qui sait souvent, et qui le peut seul, faire naître des plus petites causes le principe des plus grands biens. Il est certain que la Providence de Dieu semble avoir voulu, au milieu de tant d'erreurs de la

pensée, réveiller la foi et donner occasion au peuple chrétien de reprendre les préoccupations de la vie surnaturelle. Aussi, une chose nous reste à faire : travailler à ce que ces bons commencements amènent dans la suite de bons résultats, et faire effort pour qu'à l'intelligence des desseins divins s'ajoute l'activité qui les réalise. Alors seulement ce dévouement envers le Siège Apostolique aura sa pleine et complète perfection, quand, s'unissant honorablement aux vertus chrétiennes, il sert au salut des âmes ; c'est là le seul résultat qu'il faut rechercher, le seul qui doit demeurer toujours.

Du haut de ce degré suprême de la charge apostolique où la bonté de Dieu Nous a placé, il Nous est fréquemment arrivé de prendre, selon Notre devoir, la défense de la vérité, et Nous Nous sommes particulièrement appliqué à exposer les points de doctrine qui Nous paraissaient d'un intérêt plus actuel pour la chose publique. Nous voulions que ce tableau de la vérité inspirât à chacun vigilance et précaution, pour éviter la funeste contagion de l'erreur. Aujourd'hui, Nous voulons adresser la parole à tous les chrétiens comme un bon père qui parle à ses enfants, et, par une exhortation familière, exciter chacun d'eux à régler saintement sa vie. Car il est de toute nécessité, pour mériter le nom de chrétien, qu'à la profession de foi l'on ajoute la pratique et l'exercice des vertus chrétiennes ; et ce n'est pas seulement le salut éternel des âmes qui y est intéressé, mais aussi la prospérité vraie et la tranquillité stable des relations humaines et de la société. Or, si l'on examine ce qu'est communément la vie des hommes, il n'est personne qui ne voie combien les mœurs publiques et privées sont en désaccord avec les préceptes évangéliques ; et ce n'est qu'à trop juste titre que paraît s'appliquer à notre âge cette parole de l'apôtre saint Jean : *Tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, et concupiscence des yeux, et orgueil de la vie* (1). En effet, la plupart des hommes, oublieux de leur origine et de leur destinée, tien-

(1) Jean., II, 16.

nent toutes leurs affections et leurs pensées fixées vers ces biens fragiles et périssables ; faisant violence à la nature en renversant l'ordre véritable, ils asservissent leur volonté aux choses sur lesquelles l'homme, comme la raison même le proclame, devrait dominer.

Le goût du bien-être et du plaisir a naturellement pour compagnon le désir de ce qui peut nous procurer l'un et l'autre. De là cet amour effréné de l'argent qui aveugle ceux qui en sont saisis et dont l'ardeur, quand il s'agit d'assouvir sa cupidité, ne peut plus se contenir, foulant aux pieds la distinction du juste et de l'injuste, et affichant parfois pour la misère d'autrui le plus insolent dédain. C'est ainsi qu'un grand nombre, tout en passant leur vie au sein des richesses, se servent du mot de fraternité auprès d'une foule pour qui leur cœur, au fond, n'a que de superbes dédains. Enflé pareillement par l'orgueil, le cœur rejette tout respect de la loi, toute crainte de l'autorité : l'amour de soi, voilà pour lui toute la liberté. *Il se croit né libre, comme le petit de l'âne sauvage* (1). Ajoutons à cela ces séductions du vice, ces funestes invitations au péché : nous voulons parler de ces représentations théâtrales où s'étalent l'impiété et la licence, de ces livres et de ces journaux écrits dans le but de ridiculiser la vertu et de glorifier l'infamie, de tous ces arts qui, inventés pour les besoins de la vie et les honnêtes jouissances de l'âme, sont mis au service des passions pour suborner les âmes. Et ce n'est pas sans frayeur que Nous portons Nos regards vers l'avenir, en pensant à ces futures moissons de maux dont on ne cesse de jeter les germes dans le cœur de l'enfance. Vous savez ce que sont devenues les écoles publiques : aucune place n'y est plus laissée à l'autorité de l'Église, et, à ce moment où il serait si nécessaire de travailler avec amour à façonner ces âmes encore tendres aux devoirs de la vie chrétienne, c'est alors qu'on impose silence à la voix de la religion. Ceux qui sont plus avancés en âge courent un péril encore plus grand : celui du vice même de l'enseignement, qui, au

(1) Job, XI, 12.

lieu d'initier la jeunesse à la connaissance du vrai, ne produit en elle que l'infatuation des doctrines les plus fallacieuses.

Combien de professeurs qui, dans leur enseignement, mettent leur philosophie à la seule école de la raison, laissant absolument de côté la foi divine, et qui, privés de ce ferme appui et de ce surcroît de lumière, tombent à chaque pas sans arriver à la vérité ! Toutes ces erreurs : que tout, dans le monde, est matériel ; que l'homme et la bête sont unis ensemble par la communauté de leur première origine et la parenté de leur nature, c'est d'eux qu'elles nous viennent. Il en est même qui vont jusqu'à mettre en doute l'existence de Dieu même, le souverain maître de toutes choses et créateur du monde, ou qui commettent, au sujet de sa nature, les plus grossières erreurs des païens. De là quelles altérations doivent nécessairement découler dans la notion même, dans l'essence de la vertu, du droit, du devoir ! Et c'est ainsi que pendant qu'ils glorifient complaisamment la souveraineté de la raison et qu'ils exaltent la puissance de leur génie par des panégyriques hors de toute mesure, ils subissent, par l'ignorance des vérités les plus essentielles, le juste châtiment de leur orgueil. Et en même temps que l'erreur corrompt leur esprit, la corruption morale s'insinue en quelque sorte dans leurs veines et dans la moëlle de leurs os, laissant, hélas ! en de tels hommes bien peu de chances à la guérison, grâce, d'un côté, à cette altération de la notion du bien produit en eux par leurs opinions vicieuses, et, de l'autre, à cette absence des clartés de la foi divine, laquelle est le principe et le fondement de toute justice.

Quelles calamités un tel état de choses devait attirer sur la société humaine, il nous arrive aujourd'hui de le contempler en quelque sorte de nos yeux. Le venin des doctrines a, par une circulation naturelle, pénétré dans les actes de la vie et dans la politique ; le *rationalisme*, le *matérialisme*, l'*athéisme* ont enfanté le *socialisme*, le *communisme*, le *nihilisme* : tristes fléaux sans doute, et pleins

de sinistres augures, mais qui devaient presque nécessairement naître de principes pareils. Et, de fait, si l'on peut impunément rejeter la religion catholique, dont tant de notes éclatantes attestent la divine origine, pourquoi ne rejetterait-on pas toutes les autres religions, à qui de tels signes de crédibilité font évidemment défaut? Si l'âme n'est pas, de sa nature, distincte du corps, et, ce qui en est une conséquence nécessaire, si, lorsque le corps retourne à la terre, aucune espérance ne nous est laissée d'une vie bienheureuse et immortelle, quel motif aurons-nous de nous imposer des travaux et des peines pour soumettre nos appétits à l'obéissance de la raison? Le souverain bien consistera pour l'homme dans la jouissance des commodités de la vie et dans la possession des plaisirs. Et comme il n'est personne que l'impulsion et l'instinct même de la nature ne porte à rechercher le bonheur, chacun sera autorisé à prendre aux autres le plus qu'il pourra, afin de trouver dans leurs dépouilles le moyen de vivre heureux. Et il n'est point de puissance disposant de freins suffisants pour pouvoir maîtriser la surexcitation des convoitises ; car la conséquence de cette répudiation de la raison suprême et éternelle d'un Dieu nous imposant ses ordres ou ses défenses, c'est que la force des lois soit brisée et toute autorité réduite à l'impuissance. De là cette perturbation inévitable jusque dans les fondements de la société civile ; de là cette lutte sans trêve entre les appétits inassouvis, chacun se mettant en guerre soit pour défendre ce qu'il a, soit pour acquérir ce qu'il convoite.

C'est la pente où notre siècle semble prêt à glisser. — Il est pourtant une pensée capable de nous consoler du spectacle des mœurs présentes et de relever nos âmes par l'espoir d'un meilleur avenir. C'est que *Dieu a créé toutes choses pour la vie et qu'il a fait guérissables les nations de la terre* (1). Mais, de même que le monde visible ne peut être conservé que par l'action et la providence de Celui qui l'a créé par sa volonté, de même aussi les hommes

(1) Sap. I, 14.

ne peuvent être guéris que par la vertu de Celui-là même à la bonté de qui ils doivent d'avoir été rappelés de la mort à la vie. Car si la race humaine n'a été rachetée qu'une fois par l'effusion du sang de Jésus-Christ, permanente et perpétuelle est la vertu de ce grand œuvre et de ce grand bienfait, et il *n'y a de salut en aucun autre* (1). C'est pourquoi tous ceux qui travaillent à arrêter, par l'interposition des lois, l'incendie toujours croissant des convoitises populaires, combattent sans doute pour la justice; mais, qu'ils le sachent bien, le fruit qu'ils tireront de leurs travaux sera nul, ou du moins sera fort peu de chose, tant que leur cœur s'obstinera à repousser la vertu de l'Evangile et à faire fi du concours de l'Eglise. Il n'y a qu'un moyen de guérison pour nos maux : réformer ses sentiments, et, dans les mœurs publiques, revenir au point d'où l'on s'est éloigné, à Jésus-Christ et à la loi chrétienne de la vie.

Or, toute la vie chrétienne peut se résumer dans ce devoir capital : ne point céder à la corruption des mœurs du siècle, mais lui opposer une lutte, une résistance constante. C'est là ce que *l'auteur et le consommateur de notre foi*, ce que Jésus proclame par chacune de ses paroles et de ses actions, par ses lois et ses institutions, par sa vie et par sa mort. Quelle que soit donc l'opposition que la dépravation de notre nature et de nos mœurs mette dans nos tendances, c'est notre devoir de courir *au combat qui nous est proposé* animés du même esprit et armés des mêmes armes que Celui qui *à la joie qui lui était proposée a préféré la croix* (2). Et pour cela, que les hommes voient et comprennent bien tout d'abord combien est contraire à la profession du nom de chrétien cette recherche, si commune aujourd'hui, des plaisirs de toute nature, cette horreur pour les travaux inséparables de la vertu, cette tendance à ne se refuser aucune de ces délicatesses qui flattent agréablement nos sens. *Ceux qui sont au Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses concupiscences* (3), d'où la conséquence qu'ils n'appartiennent pas au Christ ceux qui ne

(1) Act. IV, 12. — (2) Heb. XII, 1, 2. — (3) Gal. V, 24.

s'exercent ni ne s'accoutument à souffrir et qui ne savent pas mépriser les recherches et les délicatesses du plaisir. L'homme, en effet, par l'infinie bonté de Dieu, a été rétabli dans l'espoir des biens immortels d'où il était déchu ; mais il ne peut les atteindre qu'en s'efforçant de suivre les traces du Christ et en se conformant, dans son âme et dans ses mœurs, au souvenir de ses exemples. Ce n'est donc pas un conseil, mais un devoir, et un devoir qui ne concerne pas seulement ceux qui ont embrassé la vie parfaite, mais qui s'adresse absolument à tous, de porter chacun *dans son corps les mortifications de Jésus* (1).

Comment, sans cela, la loi naturelle elle-même, qui impose à l'homme l'obligation de pratiquer la vertu, pourrait-elle subsister? Car le saint baptême détruit bien le péché contracté en naissant; mais toutes ces fibres entremêlées et perverses que le péché a enracinées dans l'âme, elles ne sont nullement arrachées. Cette partie non raisonnable de l'homme ne peut nuire, sans doute, à qui, par la grâce de Jésus-Christ, résiste et lutte courageusement ; mais pourtant elle ne cesse de disputer l'empire à la raison, troublant perpétuellement l'état de notre âme et, pour la détacher de la vertu, tyrannisant notre volonté avec une violence telle que ce n'est qu'au prix d'une lutte de chaque jour que nous pouvons fuir le vice et accomplir le devoir. « Que ce foyer, cette concupiscence demeure dans les baptisés, le saint Concile l'avoue et le reconnaît ; mais elle ne peut nuire à ceux qui n'y consentent point, mais qui y résistent par la grâce de Jésus-Christ ; bien plus, celui qui aura légitimement combattu sera couronné (2) ». Dans ce combat, il y a un degré de force où une vertu supérieure peut seule atteindre : c'est le cas de ceux qui, dans leur lutte contre les mouvements contraires à la raison, ont poussé si loin la victoire qu'ils semblent mener sur la terre une vie presque céleste.

Qu'une telle supériorité soit le partage d'un petit nombre,

(1) II. Cor. iv, 10.
(2) Conc. de Trent., sess. V. cap. 5.

soit ; mais (et c'était là le précepte de la philosophie antique elle-même) il n'est personne qui ne doive garder ses passions sous le joug, et le zèle pour cela doit être plus grand en ceux-là mêmes qui, par l'usage quotidien des choses mortelles, en ressentent davantage les excitations ; à moins qu'on n'ait la folie de penser que la vigilance est moins de rigueur là où le danger nous menace de plus près, et qu'à mesure que la gravité du mal augmente, la nécessité du remède diminue. Mais ce travail que la lutte nous impose nous apporte, sans parler des récompenses célestes et éternelles, de grands biens en compensation : et d'abord, la restauration de notre dignité primitive, qui, par cet apaisement de nos séditions intérieures, est en grande partie accomplie. C'est, en effet, sous cette loi, dans cet ordre, que l'homme a été créé : l'âme, chez lui, doit commander au corps, et les appétits doivent être gouvernés par les conseils de la raison : d'où il suit que refuser de se soumettre à la honteuse tyrannie des passions, c'est la première et la plus enviable des libertés. De plus, même dans la société humaine, on ne voit pas ce qu'on peut attendre d'un homme qui n'a pas cette disposition d'âme. Sera-t-il porté à bien mériter de cette société, celui qui prend son intérêt personnel pour mesure de ce qu'il doit faire ou éviter ? Comment sera-t-il magnanime, bienfaisant, miséricordieux, tempérant, celui qui n'aura pas appris à se vaincre lui-même et à faire céder toutes les considérations humaines devant la vertu ?

Et pour dire toute Notre pensée, cela Nous semble vraiment une économie de la sagesse divine que l'homme ne puisse qu'au prix de l'effort et de la souffrance atteindre le salut. En effet, si Dieu a accordé au genre humain la rémission de sa faute et le pardon de son péché, ce n'a été qu'à la condition que son Fils unique lui paierait la juste peine qu'il avait le droit d'exiger. Or, Jésus-Christ, qui pouvait de bien des façons satisfaire à la justice divine, a mieux aimé satisfaire en sacrifiant sa vie dans les plus affreux tourments. Et par là, il a imposé à ses disciples et à ses adeptes cette loi qu'il a scellée de son sang, que leur vie

devînt un perpétuel combat contre les vices des mœurs et des temps. Qu'est-ce qui a rendu les Apôtres invincibles dans leur entreprise de propager la sagesse dans le monde? Qu'est-ce qui a fortifié cette foule innombrable de martyrs dans le témoignage sanglant qu'ils ont rendu à la foi, sinon la disposition où était leur âme d'obéir sans crainte à cette loi? Et ils n'ont pas marché par une autre voie, tous ceux qui ont eu à cœur de vivre chrétiennement et de se sauver par la vertu : nous donc, nous ne devons pas en choisir une autre, si nous voulons assurer tant notre salut propre à chacun de nous que le salut commun. C'est pourquoi, au milieu de ce règne éhonté des passions, il faut qu'avec un courage viril chacun se défende contre les séductions de la sensualité : et, tandis que de toutes parts les jouissances de la fortune et de la richesse s'étalent avec insolence, il faut fortifier son âme contre les attraits fastueux de la richesse, de peur qu'en aspirant à ces choses qu'on appelle des biens, mais qui ne peuvent pas la rassasier et bientôt vont disparaître, on ne perde ce trésor, dans le ciel, qui ne périt jamais.

Enfin, ce qu'il faut déplorer surtout, c'est que, par l'influence pernicieuse de l'opinion ou de l'exemple d'amollissement des mœurs, on en soit venu à ce point que le nom et la vie de chrétien soient devenus pour beaucoup presque un sujet de honte : déplorable effet ou d'une perversité profonde, ou de la plus lâche des faiblesses : dans l'un et l'autre cas, mal détestable, mal le plus grand qui puisse arriver à l'homme! Car quelle est la chance de salut, quelle est l'espérance qui peut venir aux hommes, s'ils cessent de mettre leur gloire dans le nom de Jésus-Christ et s'ils n'ont plus ce courage de conformer ouvertement leur vie à la loi de l'Evangile? On se plaint souvent que notre siècle est stérile en hommes de caractère. Qu'on ressuscite les mœurs chrétiennes : du même coup on aura rendu aux âmes leur dignité et leur constance.

Mais telle est la grandeur, telle est aussi la diversité de ces obligations que la vertu humaine toute seule serait bien

faible pour y suffire ; et, comme pour la nourriture nous demandons le pain quotidien, il nous faut de même, pour confirmer notre âme dans la vertu, implorer du Ciel la force et l'énergie. C'est ainsi que cette loi commune, cette condition de la vie qui en fait, avons-Nous dit, une sorte de lutte perpétuelle, entraîne avec elle la nécessité de prier Dieu. Car c'est là, selon la parole si vraie et si belle de saint Augustin, la vertu de la prière faite avec piété : elle franchit les barrières du monde et appelle du Ciel la divine miséricorde. Contre les mouvements désordonnés des passions, contre les embûches des malins esprits qui nous circonviennent pour nous induire au mal, l'oracle divin nous ordonne de réclamer l'assistance et le secours du Ciel : *Priez, pour que vous n'entriez pas en tentation* (1). Et combien cette nécessité devient-elle plus forte si nous voulons avec utilité travailler aussi au salut des autres ? Le Christ Notre-Seigneur, Fils unique de Dieu, source de toute grâce et de toute vertu, a voulu lui-même avant de nous poser le précepte, mettre sous nos yeux l'exemple : *Il passait toute la nuit à prier Dieu* (2), et, à l'approche de son sacrifice, *il priait plus longuement* (3). Ah! combien nous aurions moins à redouter la faiblesse de notre nature et ce relâchement que la paresse introduit dans nos mœurs, si l'insouciance, pour ne pas dire le dégoût, ne nous faisait si souvent négliger ce divin précepte. Car Dieu est clément, il veut faire du bien aux hommes, et il a promis en termes exprès de dispenser ses dons avec une abondante largesse à qui les lui demanderait.

Il fait plus : il nous invite lui-même à demander, et il nous en prie, pour ainsi dire, par ces paroles pleines d'amour : *Je vous le dis : demandez, et on vous donnera; cherchez, et vous trouverez; frappez et on vous ouvrira* (4). Et pour nous enhardir à le faire avec une familiarité confiante, il tempère sa majesté divine en se

(1) Mathieu, XXI, 41. — (2) Luc. VI, 12. — (3) Luc. XXII, 43. — (4) Luc, XI, 9.

représentant à nous sous les traits d'un père plein de tendresse qui n'a rien de plus à cœur que l'amour de ses enfants. *Si donc vous, qui êtes mauvais, vous savez donner des choses bonnes à vos enfants, combien plus votre Père qui est dans les cieux donnera-t-il ce qui est bon à ceux qui le lui demandent?* (1) Si l'on réfléchit à ces paroles, on ne s'étonnera pas trop de voir saint Jean Chrysostôme attribuer à la prière humaine une efficacité telle qu'il ait cru pouvoir la comparer à la puissance même de Dieu. De même, en effet, que Dieu, par sa parole, a créé l'univers, ainsi l'homme, par sa prière, obtient tout ce qu'il veut. La prière bien faite ! quoi de plus puissant? Elle a sur Dieu même je ne sais quelle action par laquelle il aime à se laisser apaiser et fléchir. C'est que, quand nous prions, nous détachons notre âme des choses mortelles, et cette unique pensée de Dieu dans laquelle nous restons suspendus nous aide à prendre conscience de notre humaine faiblesse : par suite de quoi, nous jetant dans les bras et dans le cœur de notre Père, nous recourons à la puissance même du Créateur. C'est notre bonheur que de rester ainsi en présence de l'auteur de tout bien, comme si nous voulions exposer à ses regards les maladies de notre âme, les faiblesses de notre courage, le dévouement de tout notre être ; et, le cœur plein d'espoir, nous implorons l'aide et le secours de Celui qui peut seul apporter à nos maladies le remède, à nos infirmités et nos misères la consolation. Dans de telles dispositions, et ayant de soi, comme il est naturel, ces sentiments de modestie et d'humilité, un cœur est merveilleusement puissant pour incliner Dieu à la clémence ; car, de même *qu'il résiste aux superbes, il donne sa grâce aux humbles* (2). Qu'elle soit donc toujours sainte pour tous, cette pratique de la prière ; que tout, l'esprit, le cœur, les lèvres, prie à la fois ; mais que notre conduite aussi soit en harmonie avec notre prière et que, par l'observation des lois divines, notre vie même soit une perpétuelle élévation vers Dieu.

(1) Matth., VII, 11. — (2) I. Petr., V, 5.

Comme toutes les autres vertus, celle dont nous parlons trouve, elle aussi, son origine et son aliment dans la foi divine. C'est Dieu, en effet, qui nous apprend quels sont pour l'homme les vrais biens, les biens uniquement désirables pour eux-mêmes; et l'infinie bonté de Dieu, et les mérites de Jésus rédempteur, c'est par lui, pareillement, que nous les connaissons. Mais, en retour, il n'est rien de comparable à cette pieuse habitude de la prière pour nourrir aussi et accroître notre foi. Cette vertu de la foi, affaiblie dans tant de cœurs, éteinte même dans un grand nombre, on voit quelle en est, de nos jours, la nécessité. C'est à elle, en effet, qu'il faut surtout demander non seulement la réforme des mœurs privées, mais aussi la solution de ces questions dont les bruyants conflits ont faire perdre aux États le calme et la sécurité. Si la fièvre d'une liberté sans frein agite les multitudes, si l'on entend monter de tous côtés les menaces frémissantes du prolétariat, si l'inhumaine cupidité des heureux ne sait point mettre de terme à ses prétentions, si nous souffrons de tant d'autres maux du même genre, on peut dire assurément (et Nous l'avons ailleurs plus amplement prouvé) que rien ne pourra nous apporter un remède plus efficace et plus sûr que notre foi chrétienne.

Mais le sujet Nous invite à tourner de votre côté Notre pensée et Notre parole, ô vous que, par la communication d'un pouvoir divin, Dieu s'est choisis pour coadjuteurs dans les dispensations de ses mystères. Si l'on cherche les moyens d'assurer le salut des individus et celui des sociétés, il n'est pas douteux que c'est le clergé qui, par sa vie et ses mœurs, peut avoir sur l'un et sur l'autre la plus sérieuse influence. Que tous se souviennent donc que, s'ils ont été appelés par Jésus-Christ *la lumière du monde*, c'est parce *qu'il faut que, comme un flambeau qui éclairerait l'univers, rayonne l'âme du prêtre* (1). C'est la lumière de la doctrine, et non cette lumière ordinaire, qui est requise dans le prêtre; c'est lui, en effet, qui doit remplir tout le monde de

(1) J. Chrys. De Sac., III, 1, c.

sagesse, extirper les erreurs et servir de guide aux multitudes dans ces sentiers périlleux et glissants de la vie. Mais la doctrine a besoin par-dessus tout d'avoir pour compagne l'innocence de la vie pour cette raison surtout que la réforme des hommes s'accomplit bien mieux par les bons exemples que par les beaux discours. *Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres* (1). Divine sentence, qui veut, sans nul doute, nous faire entendre que telle doit être, dans le prêtre, la plénitude et la perfection de la vertu, qu'il puisse servir comme de miroir à ceux qui portent sur lui leurs regards. *Il n'y a rien qui soit plus propre à former continuellement les autres à la piété et au culte de Dieu que la vie et l'exemple de ceux qui se sont consacrés au divin ministère : transportés par leur séparation du siècle sur un lieu élevé qui les met en vue, c'est vers eux que le reste des hommes tournent leurs regards, comme vers un miroir qui leur montre ce qu'ils doivent imiter* (2).

C'est pourquoi, si tous les hommes ont besoin d'une vigilance continuellement attentive pour ne point échouer aux écueils du vice et ne point apporter dans la poursuite des choses périssables une convoitise exagérée, quel caractère plus religieux et plus ferme ce devoir doit revêtir dans les prêtres! Toutefois, ce n'est point assez pour eux de n'être point esclaves des passions : la sainteté de leur état réclame encore en eux l'habitude de l'énergie dans le commandement de soi-même et dans l'application de toutes les facultés de l'âme, de l'intelligence surtout et de la volonté, qui tiennent la première place dans l'homme, au service du Christ. *Vous vous disposez à tout quitter : n'oubliez pas de vous quitter aussi au nombre des choses qu'il faut quitter, ou plutôt que ce soit là pour vous l'essentiel et le principal : vous renoncer vous-même* (3). Une fois dégagé et libre de toute passion, leur cœur pourra s'ouvrir

(1) Matth., v, 16.
(2) Conc. Trid. Sess., xxii, c. 1, de Ref.
(3) S. Bernard. Declam., c. 1.

à ce zèle plein d'ardeur et de générosité pour le salut du prochain, et sans lequel leur propre salut ne serait point assuré. *L'unique profit qu'il tireront de leurs subordonnés, l'unique gloire, l'unique satisfaction, c'est d'arriver aux moyens de préparer un peuple parfait. C'est le but qu'ils poursuivent de toutes manières, même au prix de toutes les meurtrissures du cœur et du corps, dans le travail et la souffrance, dans la faim et la soif, dans le froid et la nudité* (1). Cette vertu toujours en haleine, toujours intrépide à l'effort tenté pour le prochain, elle sera merveilleusement favorisée et raffermie par la fréquente considération des biens célestes. Et à mesure qu'ils s'appliqueront davantage à cette contemplation ils verront avec plus de clarté apparaître la grandeur et l'excellence et la sainteté de leurs fonctions sacerdotales. Ils comprendront l'infortune de tant d'hommes qui, rachetés par Jésus-Christ, courent pourtant à leur perte éternelle; et, dans la pensée de l'être divin, ils trouveront un surcroît d'ardeur pour s'appliquer à l'amour de Dieu et pour y exciter les autres.

Voilà le plan le plus sûr pour arriver au salut commun. Mais, en l'appliquant, il faut bien prendre garde à ne pas se laisser effrayer par la grandeur des difficultés, ou décourager par la durée des maux qu'il s'agit de guérir. Dieu, dans son équitable et immuable justice, réserve des récompenses aux bonnes actions et des supplices aux péchés. Mais les peuples et les nations, ne pouvant se perpétuer au-delà des limites de la vie mortelle, doivent nécessairement recevoir ici-bas même la rémunération due à leurs actes. Aussi bien n'est-ce pas une chose nouvelle de voir prospérer une cité coupable. C'est l'effet d'un juste conseil de Dieu, qui, par ce genre de bienfaits, accorde parfois aux actions louables (et il n'est aucune nation qui en soit complètement dépourvue) une certaine récompense; saint Augustin nous rapporte qu'il en fut ainsi pour le peuple romain. C'est pourtant une loi tout à fait régulière que la prospérité d'un État dépende beaucoup de la manière dont

(1) S. Bernard, *De Consid.*, IV, 2.

il pratique officiellement la vertu, et particulièrement celle qui est la mère de toutes les autres, la justice. *La justice élève les nations, tandis que le péché rend les peuples misérables* (1). Ce n'est pas le cas de Nous arrêter ici à la considération des injustices triomphantes, ni de recher cher s'il n'est point certains États dont les affaires semblent aller au gré de leurs désirs, et qui portent pourtant, comme caché au fond de leurs entrailles, un germe de misère. La seule chose que Nous voulons faire entendre, et l'histoire à cet égard est toute pleine d'exemples, c'est que les actions injustes finissent toujours par être punies, et que la sévérité de cette punition est proportionnée à la durée du crime.

Pour Nous, Nous trouvons une grande consolation dans cette pensée de l'apôtre saint Paul : *Tout, en effet, est à vous ; mais vous, vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu* (2). Mystérieuse conduite de la divine Providence, qui dirige et gouverne si bien le cours des choses mortelles que, de tout ce qui arrive aux hommes, il n'est rien qui ne serve à la gloire de Dieu même et qui ne profite en même temps au salut de ceux qui, de cœur et en vérité cherchent Jésus-Christ ! Or, tous ceux-là ont pour mère et nourrice, pour gardienne et pour guide, l'Eglise, cette Eglise qui attachée au Christ son époux par les liens intimes d'une indissoluble charité, lui est pareillement unie par la communauté des luttes et l'association dans la victoire. Nous n'avons donc et Nous ne pouvons avoir aucune inquiétude pour l'Eglise ; mais le sujet de Nos vives alarmes, c'est le salut de tant d'hommes qui mettent dédaigneusement l'Eglise à l'écart et que les nombreux chemins de l'erreur conduisent à leur perte ; ce qui Nous remplit d'angoisses, c'est le sort de ces cités que nous sommes condamnés à voir se détourner de Dieu et s'endormir au plus fort de la crise commune, dans la plus folle sécurité. *Rien n'est comparable à l'Eglise... Combien l'ont attaquée et ne sont plus ? L'Eglise ! elle monte jusqu'aux cieux. Telle est sa gran-*

(1) Prov., XIV, 34. — (2) I. Cor. III, 22-23.

deur qu'elle triomphe des attaques et sort victorieuse de toutes les embûches : elle lutte sans jamais succomber ; elle descend dans l'arène sans être jamais vaincue (1). Et non seulement elle n'est point vaincue, mais cette vertu que par une aspiration incessante, elle puise en Dieu même et qui en transformant la nature, opère le salut, elle la conserve intacte et à l'abri de toutes les vicissitudes des âges. Or, si cette vertu a pu divinement sauver un monde vieilli dans le vice et abîmé dans les superstitions, pourquoi ne le ramènerait-elle pas de ses égarements? Trêve donc aux méfiances et aux ressentiments! Écartons les entraves, et qu'en possession de ses droits rentre enfin cette Eglise à qui appartient la garde et la propagation des bienfaits de Jésus-Christ. Alors nous pourrons connaître par expérience ce que vaut la lumière de l'Evangile, ce que peut la vertu du Christ rédempteur.

Cette année, qui touche à sa fin, Nous a, par bien des indices, fait constater (Nous l'avons dit en commençant) une renaissance de foi. Plaise à Dieu que cette étincelle devienne une flamme ardente, qui, consumant jusqu'à la racine des vices, ouvre bientôt la voie au renouvellement des mœurs et aux œuvres du salut! Pour Nous, à qui a été confiée, dans des temps si difficiles, la nef mystique de l'Eglise, Nous tenons Notre esprit et Notre cœur fixés vers le divin Pilote, qui, le gouvernail en main, se tient invisible à la poupe. Vous voyez, Seigneur, comme les vents se sont de toutes parts déchaînés, comme la mer se soulève par la violence des flots irrités. Commandez Nous vous en supplions, vous qui le pouvez seul, commandez aux vents et à la mer! Rendez à la race humaine la véritable paix, celle que le monde est impuissant à donner, la tranquillité de l'ordre! Par votre grâce et sous votre impulsion, que les hommes rentrent dans l'ordre légitime, restaurant, selon leur devoir et par l'assujettissement de leurs passions à la raison, la piété envers Dieu, la justice et la charité envers le prochain, la tempérance envers eux-mêmes! Que votre règne

(1) S. J. Chrys. H. post Eutrop. captum habita. n. I.

arrive, et que la nécessité de vous être soumis et de vous servir soit comprise de ceux-là mêmes qui, pour chercher loin de vous la vérité et le salut, s'épuisent en vains efforts, Vos lois sont pleines d'équité et de douceur paternelle, et pour en procurer l'exécution vous offrez vous-même à nos facultés le secours de votre vertu. La vie de l'homme sur la terre est une vie de combats ; mais vous-même *vous assistez à la lutte, aidant l'homme à triompher, relevant ses défaillances, couronnant sa victoire* (1).

Dans ces sentiments qui relèvent nos cœurs vers les joies d'une ferme espérance, et comme augure des bienfaits célestes et témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons avec amour dans le Seigneur, à Vous, Vénérables Frères, en même temps qu'au clergé et au peuple catholique tout entier, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le jour même de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en l'année 1888, de Notre Pontificat la onzième.

LÉON XIII, PAPE.

L'ANNÉE 1888

Commençons cette revue de l'année qui vient de finir par notre Père, le Pape. L'année 1888 occupera une place à part dans les fastes pontificaux de ce siècle. Au moment où cette année s'ouvrait, Léon XIII venait de célébrer, à Saint-Pierre du Vatican, en présence de cinquante mille catholiques transportés d'enthousiasme, le cinquantenaire de sa première messe. Pendant plusieurs mois encore, des pèlerinages se sont succédé à Rome venant de tous les pays pour apporter au Pape le témoignage de dévouement de millions de ses enfants fidèles, et pour visiter cette exposition du Vatican, fait unique dans l'histoire de l'Eglise, formée par les présents des peuples, des empereurs et des rois, même hérétiques ou infidèles. Une cérémonie solennelle, imposante, vient de clore hier cette série de fêtes et de démonstrations éclatantes qui se sont imposées à l'attention du monde civilisé tout entier.

(1) Cf. S. Aug. in Ps, 32.

Moins que jamais les adversaires de l'Eglise catholique en tous pays, notamment ceux qu'elle compte en Italie où la Loge règne et gouverne, osent affirmer « qu'il n'y a pas de question romaine. » Il y a une question romaine, et cette question figure au premier rang parmi celles dont la solution dépend de grands événements que tout le monde est d'accord à considérer comme très prochains. Et en attendant, tout le monde politique a les yeux tournés vers Rome; il n'est pas un acte du Pape qui ne soit mentionné par la presse même la plus hostile au Saint-Siège, et c'est grâce à un résumé substantiel, télégraphié à un journal protestant de Londres, communiqué fidèlement par une agence juive, que les journaux de Belgique et de France ont pu publier le discours prononcé avant-hier par le Souverain Pontife, en attendant le texte intégral.

Les sectaires qui gouvernent l'Italie pour le compte et sous la férule du grand-maître des Loges, Adrien Lemmi, ont répondu, il est vrai, à cette glorification de la Papauté par des mesures toujours plus restrictives de ses libertés les plus essentielles. Ils ne réussiront qu'à faire mûrir une question dont la solution définitive n'est l'objet d'un doute pour aucun fidèle enfant de l'Église, et à précipiter les événements dans le sens voulu par la Providence.

En attendant que les puissances, qui n'ont jamais reconnu les résultats du brigandage piémontais, soient appelées par la force des choses et la succession des faits à se prononcer sur cette question primordiale, le peuple catholique prend hautement la parole. A Fribourg les Allemands, à Utrecht les Hollandais, les Belges à Gand, à Liège, les Français à Lille, à Paris et dans toutes leurs réunions solennelles, ont manifesté leurs sentiments. Bientôt la catholique Espagne, à Madrid, le fera dans un imposant Congrès, pendant que les délégués de millions de catholiques nord-américains élèveront à Baltimore d'énergiques protestations. Celles de nos frères d'Autriche-Hongrie ne sont qu'ajournées; elles se produisent même jusqu'au Reichsrath de Vienne, en dépit de toutes les manœuvres d'un gouvernement rivé à Crispi par une funeste alliance. Et ce n'est encore qu'un commencement. Le mouvement ira toujours en grandissant, plus fort chaque jour et plus large, et les inutiles récriminations du premier ministre du roi Humbert ne serviront qu'à mettre en lumière sa radicale impuissance.

*
* *

Pendant que le droit le plus respectable qu'il y ait au monde, celui du Vicaire de Jésus-Christ, est foulé aux pieds pour un temps par la Révolution couronnée en Italie, et menacé jusque dans ses derniers retranchements, l'Europe tout entière, grands et petits Etats, achève de se ruiner en préparatifs militaires en prévision d'une guerre aussi générale, on en a le pressentiment, que prochaine. Il y a un an, nous signalions à cette même place les dangers dont semblait menacer la paix européenne, au dire de toute la presse de Berlin et de Vienne, l'accumulation des forces russes près de la frontière de Gallicie. Ces dangers ont diminué depuis, et ils peuvent avoir été exagérés pour faire voter au pas de course, par des Parlements affolés, les centaines de millions que réclamait encore le gouffre insatiable du militarisme. Mais personne ne croit que la situation soit pour cela plus rassurante, et si dix millions d'hommes n'en viennent pas aux prises au printemps prochain, c'est, comme le fait remarquer un journal berlinois, que, les armements étant à peu près terminés chez les grandes puissances, la guerre étant à peu près « préparée » partout, on se trouve amené à « vouloir » la paix, dans l'appréhension des conséquences incalculables qu'entraîneraient des hostilités dont il semble impossible de restreindre le champ. Cependant l'inquiétude persiste et elle est profonde; pendant que la force du droit est momentanément vaincue à Rome, le droit de la force règne durement et cruellement partout. Il y a entre ces deux faits une corrélation de cause à effet qui n'a pas échappé à l'attention de beaucoup d'hommes politiques, et dont l'existence apparaîtra de plus en plus. Nous voyons même dans ce sentiment, encore vague souvent et indéfini, une des principales causes de cet état des esprits devant lequel toute nouvelle un peu importante du Vatican, prend, aux yeux des ennemis du Pape comme aux yeux de ses fidèles enfants, les proportions d'un événement intéressant l'Europe et le monde.

Il y a un an, les « affaires de Bulgarie » semblaient être le brandon qui devait mettre l'Europe en feu. Il s'est produit de ce côté une certaine accalmie; mais il y a aujourd'hui des « affaires de Serbie » qui pourraient tourner fort mal au point de vue du maintien de la paix entre de grandes nations.

*
* *

Un grand et noble spectacle repose l'âme affligée par tous ces préparatifs d'extermination, qu'ils soient ou non suivis d'effets.

C'est la croisade antiesclavagiste. « Croisade » est en effet le mot qui exprime le mieux ce mouvement portant toute âme généreuse à contribuer à toute entreprise qui a pour but de mettre un terme aux horreurs de la chasse aux noirs et du commerce d'esclaves africains. Aussi ce mot est-il venu tout naturellement sous la plume des écrivains les moins religieux. C'est le Pape qui a pris en cette matière une vigoureuse initiative; c'est un cardinal qui, par son ordre, a tiré de son grand cœur servi par un grand talent, ces accents enflammés auxquels répondent des légions de volontaires, pendant que les bourses s'ouvrent. Des Etats disposant de forces considérables entreprennent une campagne qui, par la force des choses, exécutera largement le programme de l'apôtre de l'Afrique. Cette malheureuse Afrique est vaste et elle ouvre à des ambitions permises, qui peuvent même être généreuses, d'immenses horizons.

Saluons d'avance le jour prochain où le Pontife de la Rome catholique, par l'intermédiaire du grand archevêque de Carthage, contribuera dans une large mesure à donner à l'Afrique la liberté chrétienne.

*
* *

Que dire de la France ? Nous suivons de très près, au jour le jour, le développement des causes de ruine dans notre malheureux pays qui s'apprête à célébrer, par un insolent défi à l'histoire, à la vérité et au bon sens, le centenaire des événements d'où est sortie une situation dont il est en train de périr. Au commencement de cette année, un cabinet Tirard occupait le pouvoir, peu après l'effondrement du très peu intéressant président Grévy. Où est ce cabinet Tirard ? Où sera dans quelques mois le cabinet Floquet ? Le système du provisoire perpétuel fleurit dans notre pays de suffrage universel où une bande de politiciens impose ses élus au peuple souverain et lui donne comme législateurs et comme maîtres des gens dont une partie est légitimement soupçonnée d'être justiciable de la cour d'assises. Nous ne savons comment s'appellera, dans l'histoire de France, l'année qui vient de s'ouvrir; il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'elle vît une nouvelle guerre civile. Celle qui prend fin mérite bien d'être qualifiée d'année des *scandales*.

Dans quelques jours, aura lieu le duel électoral entre le général Boulanger et le concurrent que le gouvernement de M. Floquet lui suscitera. L'issue de cette lutte encore pacifique, bien que très ardente, sera pour les destinées de la République, telle

qu'elle existe actuellement, d'une importance qu'il serait difficile d'exagérer. Vainqueur, le général Boulanger peut réclamer, avec plus de succès et plus haut que jamais, la dissolution immédiate, de nouvelles élections et une révision de la Constitution ; vaincu, il perd presque tous les fruits de la campagne qu'il a si heureusement menée jusqu'à ce jour.

En attendant, on peut dire que le gouvernement de la République, entre les mains de Floquet et de ses frères maçons, a fait depuis quelques mois de grands pas dans la voie de l'anticléricalisme. La « laïcisation » des écoles marche à pas de géant dans toute la France, celle des hôpitaux, à peu près achevée à Paris, est en « bonne voie » ailleurs; les jouisseurs sectaires campés au pouvoir traitent de plus en plus la France en pays conquis; une loi de recrutement, qui est près d'être votée, menace de désorganiser tout le système militaire pour l'unique avantage de mettre obstacle aux vocations ecclésiastiques et religieuses; enfin, il devient pour ainsi dire impossible au Pape de préconiser des titulaires pour les évêchés vacants. Sur ces deux points, le Concordat est, de fait, largement entamé.

Dans un pareil état de choses, il n'est pas étonnant que les doctrines anarchistes, encouragées plutôt que contenues par les hommes du pouvoir fassent d'effrayants progrès. Il est fâcheux d'avoir à constater que si les conservateurs français ne s'abandonnent pas sur le terrain des œuvres et dans toutes les questions de détail de la lutte contre la Révolution, ils sont encore bien loin de s'entendre pour une action commune et victorieuse.

Il est temps cependant de comprendre que de notre union seule dépend le salut. Le régime actuel agonise : unissons nos efforts, il y va de la vie même de la France, de la conservation de la foi de nos pères.

LA RESTAURATION DES DROITS DE DIEU

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

III

En même temps qu'elle s'attaquait de la sorte aux droits de Dieu et de son Église, la Révolution battait en brèche, suivant le programme de la Déclaration, toutes les autres autorités légitimes, toutes les lois naturellement émanées de Dieu.

Et d'abord, il ne dépendra pas d'elle qu'une doctrine d'après

laquelle tous les devoirs naissent de la volonté de l'homme, n'ébranle, à le détruire, le fondement même de la moralité. « J'ai bien peur, écrit un témoin peu suspect, que cette morale (de la Déclaration) qui stipule des droits et ne parle pas des devoirs, et qui, entre autres lacunes, omet la famille, n'ait d'autre origine et d'autre sanction que les volontés d'une assemblée chargée d'organiser la société française, et non de fournir une règle morale à l'humanité...

« O braves gens, ne vous faites pas d'illusions... Vous croyez combattre la religion, et c'est la vertu que vous combattez. Vous ôtez à la loi son principe, et à la répression son explication et sa légitimité. Dans la société, telle que vous essayez de la faire, le sacrifice serait une folie. Le dévouement ne se comprend plus (1). »

Ce n'est pas assez dire. Écoutez ce témoignage d'un autre libre-penseur de nos jours : « Tous les articles de la Déclaration sont des poignards dirigés contre la société humaine, et il n'y a qu'à pousser le manche pour faire entrer la lame (2). »

Contentons-nous de citer à l'appui deux de ces principaux articles. Ils regardent l'*égalité* et la *liberté*.

« Tous les hommes, est-il dit dès le début, naissent et demeurent *égaux* en droits (3). »

Inutile de faire ressortir ce qu'un pareil article renferme de manifestement contraire à l'expérience des siècles et au bon sens de l'humanité. Et pour ne parler pas de mille autres inégalités absolument inévitables, l'enfant, par exemple, *naît*-il égal en droits à son père? Le dissipateur et le débauché *demeurent*-ils égaux en droits à l'homme de bien et au travailleur consciencieux?

De plus, le principe une fois posé, que répondre aux logiciens de toute nuance — socialistes, communistes, anarchistes — qui viendront protester, en dépit des restrictions arbitraires qu'on y veut mettre : Nous sommes égaux; donc plus de distinctions de riches et de pauvres, de propriétaires et de prolétaires, de rois et de sujets, de citoyens et d'étrangers, de pères et d'enfants, d'époux et d'épouses. Tout cela est contraire aux droits de l'homme. Plus de propriété, plus de famille, plus de

(1) Jules Simon, dans le *Matin* (1888).
(2) M. Taine : *la Révolution*, t. I, l. II, ch. III).
(3) Article 1er de la *Déclaration*.

gouvernements et de nations. Tous les hommes sont au même titre, rois, prêtres et dieux (1).

Est-ce tout ? Non. Pour arriver graduellement à cette égalité sauvage qui fera des hommes, non pas des « dieux » mais des monstres s'entre-dévorant les uns les autres, l'homme de l'avenir, le socialiste ou l'anarchiste, trouve dans la Déclaration un autre « poignard » dont il lui suffira de « pousser le manche, » si peu qu'il désire frapper au cœur les sociétés.

« Les hommes — dit encore le texte célèbre — naissent et demeurent *libres* ; » or, nous affirmons que « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui (2). »

Par *autrui*, ne l'oublions point, les législateurs ont entendu désigner seulement *les autres hommes*, car, pour eux, Dieu et l'Église doivent être sans plus de façon réputés hors la loi. Mais dans le conflit des opinions multiples entre anarchistes, radicaux, conservateurs, qui donc devra déterminer, en dernier ressort, ce qui nuit ou ne nuit pas aux hommes ? Ce sera évidemment, en vertu du principe déjà posé, la *volonté générale*, c'est-à-dire le plus grand nombre des votants ou, en d'autres termes, la force aveugle.

Que si les mandataires ou instruments de cette force ne lui obéissent pas *ad nutum*, qui l'empêchera de les briser au gré de son humeur ? L'insurrection n'est-elle pas, comme on va le proclamer bientôt en 93, « le plus saint, le plus sacré des devoirs ? » De son côté, le peuple ne demeure-t-il pas, toujours et partout, libre et souverain ?... Si du moins cette souveraineté-là lui avait apporté le bien-être, à défaut de bonheur !

Mais au lieu de l'affranchissement rêvé, le peuple, succombant sous le poids de ses charges, ne connaît aujourd'hui que l'esclavage nouveau qu'il traîne depuis un siècle sur le sol de France, parmi les plus amères déceptions. Et cela est vrai de toutes les nations de l'Europe et de l'Amérique où l'on a prêché avec succès les principes de 1789. « Les populations heureuses et pacifiques deviennent malheureuses, mécontentes de leur sort, turbulentes. Il semble que ces idées nouvelles leur fassent découvrir une *nudité* et des misères qu'elles ne se connaissaient pas (3). »

(1) Cf. *La cité anti-chrétienne*, t. 1, p. 418.
(2) Cf. Articles I et IV de la *Déclaration*.
(3) *Revue des institutions et du droit* (mai 1888, p. 447).

IV

Les législateurs de 89 avaient pourtant, dans leur Déclaration fameuse, fait sonner haut « le bonheur de tous (1). » C'était même pour garantir ce bonheur au peuple qu'ils avaient fondé la règle du bien et du mal sur la seule utilité de l'homme ; en sorte que, d'après ce principe exclusif, la loi ne peut défendre les crimes commis contre Dieu (2).

Qu'en est-il résulté pour cette classe de citoyens en faveur de laquelle le régime nouveau multipliait ainsi les assurances et les promesses ? Une certaine égalité, soit, mais l'égalité dans la misère et le désespoir. On lui a brutalement ravi, à ce peuple toujours dupe, non seulement le vrai paradis d'en haut dont la seule espérance charmait ses douleurs, mais jusqu'à cet autre paradis d'en bas qui se nomme la conscience pure, le foyer chrétien, l'humble église du hameau ou priaient ses pères, avant de dormir à son ombre leur dernier sommeil...

« Le peuple, avec son admirable instinct, sentait bien qu'en le séparant violemment de l'Église catholique on l'arrachait des bras de sa mère. Pendant de longs siècles, l'Église avait été la gardienne de son indépendance et de sa liberté; elle l'avait garanti des abus de la force et des hasards de la vie; elle avait protégé son foyer, gardé sa dignité, l'honneur de sa famille, l'âme de ses enfants. La Révolution lui a ravi son antique sauvegarde ; elle l'a laissé seul et désarmé, défendu par la vanité des droits de l'homme, dans une société livrée à toutes ses passions et à tous ses intérêts. »

Que t'ont-ils donc laissé, ô peuple ! pour compenser un peu tant de belles et nobles choses évanouies, pour te consoler un peu de tant de biens perdus? « Tu avais des besoins à satisfaire, tu avais des droits à réclamer, des revendications légitimes à faire entendre. Qu'a-t-on fait pour toi? Où est la satisfaction de tes besoins? Où est l'exercice de tes droits ? Pour t'affranchir, on a renversé tous les appuis qui protégeaient ta faiblesse; pour te délivrer des abus, on a détruit toutes les institutions qui abritaient ton indépendance, et t'ayant proclamé roi, on t'a rendu plus esclave de ta royauté que tu ne l'étais de tes maîtres quelques années plus tôt (3) ! »

(1) Préambule de la *Déclaration.*

(2) « La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. » (Article v.)

(3) Discours de M. le comte Albert de Mun, le 21 février 1886, au banquet de Saint-Mandé.

Objectera-t-on certains avantages matériels qui reviennent au peuple des mille brillantes inventions dont notre siècle se targue? Et! qu'importe à l'ouvrier, au paysan, à l'homme de la plèbe, s'il devient chaque jour, en fin de compte, plus désenchanté à mesure qu'il se sent plus malheureux! Voyez, en particulier, ce qu'elle a fait de la France, cette Révolution maudite dont nous goûtons les fruits amers. Un homme bien placé pour connaître de près ceux qui se réclament d'elle, afin d'en poursuivre et d'en accélérer les œuvres, ne craignit pas de leur jeter naguère cette objurgation retentissante : « Quand je vous dis que chacun de vos progrès, chacune de vos laïcisations, équivalent, pour la France, à une bataille perdue, je vous dis, tristement et douloureusement, la vérité (1). »

Ah! la France, l'Église l'avait faite par ses évêques « comme l'abeille fait sa ruche. » Les frelons de la Révolution ont bien pu manger le miel et détruire la ruche ; mais quant à construire quelque chose, « ils ont fait voir *que cet art passait leur savoir* (2). »

Pourquoi, du reste, chercherait-on à le dissimuler? Les magnifiques promesses de 1789 n'ont abouti qu'à la faillite la plus lamentable. Ses partisans les plus sincères en conviennent, et leur aveu ne sera contredit par aucun homme un peu soucieux des destinées de son pays. « Pourquoi ne parlerions-nous pas ouvertement, écrivait en pleine *Revue des Deux-Mondes* un publiciste désabusé, et pourquoi ne dirions-nous pas tout haut ce qu'on pense tout bas?... Ce que nous pensons tout bas, les uns en se soumettant docilement à la vérité, les autres en rechignant contre les clartés de l'évidence, c'est que *la banqueroute de la Révolution française est désormais un fait accompli, irrévocable.* Il n'est pas une seule de ses promesses que la Révolution n'ait été impuissante à tenir, il n'est pas un seul de ses principes qui n'ait engendré le contraire de lui-même et produit la conséquence qu'il voulait éviter... De quelque côté qu'on regarde, l'avortement est complet (3). »

V

La conclusion s'impose d'elle-même.

Quand un voyageur s'aperçoit qu'il a fait fausse route, il ne

(1) M. Jules Simon (loc. cit.)
(2) *Etudes religieuses*, mai 1879.
(3) Article de M. E. Montégut (15 août 1871).

doit point hésiter à retourner sur ses pas. La France s'est manifestement égarée : une expérience de cent ans l'a par trop prouvé ; il est donc temps qu'elle retourne en arrière. Ceci peut se dire sans irrévérence pour un siècle qui s'appelle le siècle du *progrès.* « Le progrès, dit M. Guizot, quand on est sorti de la voie, c'est d'y rentrer (1). »

Disons mieux, nous autres. Il s'agit, en effet, pour tous les hommes qui ont à cœur le salut des âmes et des patries, d'obtenir qu'après un siècle de déceptions et de ruines, se propage enfin par le monde le grand mouvement restaurateur des droits divins. N'est-il pas temps que Dieu et son Christ rentrent dans nos institutions et nos lois, dans nos hôpitaux et nos écoles, dans nos tribunaux et nos armées, dans tous les milieux d'où les ont chassés des laïcisations criminelles ?

Alors, mais seulement alors, nous pouvons espérer de voir, selon un mot connu, cette ère de révolutions et de tempêtes heureusement close par la Déclaration des droits de Dieu. Vainement « les nations sont troublées et les royaumes chancellent ; » qu'aurons-nous à craindre, le jour où nous pourrons dire en toute vérité : « Le Dieu des prodiges est au milieu de nous (2) ! » Puissions-nous mériter d'être du nombre des « âmes d'élite » en faveur desquelles il a promis « d'abréger les jours mauvais (3). » La paix de l'État est si étroitement liée à la paix de l'Église universelle (4) !

Et quelle année plus favorable pour déterminer efficacement une restauration appelée par les vœux de tous les catholiques ! L'année où nous entrons ramène le second centenaire du règne social qu'a réclamé si justement pour lui-même — sans l'obtenir, hélas ! durant deux siècles — le Cœur sacré de Celui en qui s'harmonisent les droits de Dieu et les droits de l'homme dans le plus merveilleux accord. C'est dans ce règne, c'est dans la consécration universelle et pratique qu'il suppose, que se trouve le salut de toutes les sociétés.

Commençons par la société primordiale, par celle qui restera

(1) *La Providence et les malheurs de la France*, par le P. Toulemont (ch. XXII).

(2) Conturbatæ sunt gentes et inclinata sunt regna... Dominus virtutum nobiscum (Ps. XLV, 7-8).

(3) Propter electos breviabuntur dies illi (Matt. XXIV, 22).

(4) Pacem reipublicæ ex universalis Ecclesiæ pace pendere (Greg. Mag. *Epist. XX. ad Maurit August.)*

éternellement, quoi qu'on fasse, le fondement et le type de toute autre société : la famille.

Certes, nous souhaitons autant que personne de voir un jour tous les États, sans exception, se consacrer officiellement au divin Cœur. En attendant qu'il plaise à DIEU de nous accorder cette immense consolation, ne négligeons rien pour obtenir, par une croisade de prières concertées et d'efforts unanimes, qu'en cet anniversaire béni chacune des familles chrétiennes se consacre, d'une manière sérieuse et pratique, au Cœur très miséricordieux de JÉSUS, notre aimable Sauveur.

Ce sera restaurer à chaque foyer les droits imprescriptibles du DIEU souverain. 1889 effacera 1789, et nous assisterons à la renaissance d'une société où tout redira ce cri de triomphe : *Le Christ est vainqueur, le Christ est roi, le Christ est maître !* CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT.

R. P. REGNAULT.

PLUTOT L'EXIL !

Nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux une lettre pastorale que Mgr l'archevêque de Rouen adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse, à l'occasion de la clôture du Jubilé sacerdotal du Souverain Pontife. C'est une page remarquable à tous égards où l'éloquent prélat ne craint pas d'aborder avec discrétion, mais avec fermeté, l'objet majeur des préoccupations du monde catholique au moment présent : nous voulons parler de la question du départ du Pape. Le cri de Mgr l'archevêque de Rouen : *Plutôt l'exil !* retentira comme un avertissement décisif et comme la preuve démonstrative de la résolution prise par les catholiques de soutenir le Pape de leurs enthousiastes adhésions, même et surtout à l'heure des décisions extrêmes.

Nos très chers Frères,

L'année qui va disparaître s'appellera dans l'histoire l'année des *noces d'or* de Léon XIII. Commencée avec les acclamations qui ont retenti le 1er janvier, sous les voûtes de la basilique de Saint-Pierre, elle a vu se renouveler, chaque jour, les témoignages de l'admiration, de la confiance, de l'amour qu'inspirent à tous les enfants de l'Église le génie et le cœur de notre grand Pape. De là, ce magnifique élan qui a poussé vers Rome des multitudes de pèlerins; de là, tant de gracieuses ou riches offrandes; de là ces adresses, les unes éloquentes, les autres

simples et naïves, mais qui se résument toutes dans ce cri de piété filiale : « O Père, nous vous aimons et nous vous promettons une tendresse encore plus délicate et plus vive, une obéissance plus empressée, une vénération plus profonde. »

Quel sera le lendemain de ces belles solennités? Quel sera l'avenir? L'avenir est à Dieu seul. Ce que nous savons, c'est que l'Église verra la fin de l'orage, c'est qu'elle sera sauvée par un de ces retours soudains dans la marche des événements, par une de ces merveilleuses résurrections qui, au moment où tout semble perdu, lui font une gloire de chacune de ses humiliations, un triomphe de ce qu'on croyait sa suprême défaite, un rajeunissement de ce qu'on appelait sa décrépitude et sa mort. Ce que nous savons, c'est que nos humbles et ardentes supplications peuvent hâter pour elle l'heure de la victoire, et que, s'il faut des miracles, la prière est accoutumée à faire des miracles de justice et des miracles de miséricorde.

Et pourquoi donc serions-nous de ceux qui désespèrent? Pourquoi surtout douter de la force de l'Église et de sa féconde immortalité? Sous les formes changeantes et périssables, il y a des principes toujours jeunes parce qu'ils sont éternels ; il y a des vérités divines qui, après avoir animé le monde de nos pères, après en avoir fait toutes les grandeurs, ont la puissance de régénérer les sociétés. N'est-ce pas l'œuvre que l'Église a plusieurs fois accomplie dans le passé, particulièrement au ve et vi^e^ siècles, quand l'empire romain s'est écroulé sous les flots des invasions barbares?

Il y avait alors des hommes qui se consolaient et même se réjouissaient de l'effroyable désastre à la pensée que du même coup périrait le christianisme, qu'ils appelaient le grand ennemi. Il y avait aussi dans l'Eglise des hommes de génie et des saints qui annonçaient les derniers jours du monde. Le plus grand de tous, saint Jérôme, s'écriait : « Si Rome tombe que reste-t-il? *Ecquid salvum est, si Roma perit* (1). » Et au début de son commentaire sur Ezéchiel : « Comment croire que cette Rome bâtie sur les victoires de l'univers, s'écroule aujourd'hui et soit en même temps la mère et le sépulcre des peuples? Ah ! si la grande lumière s'éteint, si la tête de l'empire est abattue, si, pour tout dire en un mot, Rome est mourante, l'humanité se meurt. »

Cependant la Rome des Césars est tombée, et sur ses débris

(1) Ép. CXXIII.

s'est élevée Rome chrétienne, la cité royale et sacerdotale qui sera toujours, et malgré tout, la tête du monde, par le siège sacré du Prince des Apôtres et par les victoires de l'Evangile. Comme l'avaient prévu et désiré saint Augustin, Paul Orose, Salvien, et surtout saint Léon le Grand, l'Eglise ouvrit ses bras, dilata son cœur et reçut, dans les plus chaudes étreintes de son amour, ces nations presque inconnues du monde civilisé, mais héritières, elles aussi, du sang de la rédemption. De l'ancien ordre de choses, l'Eglise laissa disparaître ce qui devait mourir, mais elle sauva du naufrage les monuments de l'esprit humain, les traditions littéraires et artistiques, les principes de législation et le gouvernement. Ce trésor fut légué à l'avenir comme un héritage du passé. L'unité matérielle de l'empire romain fit place à l'unité religieuse du monde ; et du sein de ces races jeunes et vigoureuses qu'on croyait indomptables, et qui semblaient n'avoir parcouru la terre que pour y creuser un large sillon de ruines irréparables et de sang stérile, sortit cette belle famille de peuples qui se nomma la chrétienté ; de telle sorte que là où les hommes ne voyaient qu'un sépulcre, la Providence avait fait un berceau.

Or, à l'heure où nous sommes, l'Eglise se trouve de nouveau en présence d'une race d'hommes violents, emportés, aux convoitises âpres et insatiables, hommes de proie et de joie, impatients de tout frein. Ils ont, comme leurs devanciers, des instincts farouches, et, plus d'une fois, ils ont promené dans les rues des grandes cités le pillage, le massacre et d'incendie. Pauvres égarés ! on leur a ravi ce beau royaume du ciel promis aux déshérités de la fortune et du bonheur, on leur a dit que la vertu, c'est le plaisir, que le crime, c'est la souffrance. Comment dès lors nous étonner s'ils veulent se jeter, par forme de compensation, sur les richesses et les royaumes de la terre? Et voilà qu'ils se préparent pour le dernier assaut; voilà qu'à chaque instant de sinistres attentats, comme des éclairs dans une nuit d'orage, avertissent les sociétés qu'elles penchent vers des abîmes.

Dans ce péril extrême, Léon XIII ne cesse de rappeler au monde que l'Évangile et la Croix n'ont rien perdu, ni de leurs divines séductions, ni de leur puissance civilisatrice ; et que l'Eglise seule a le secret de subjuguer par sa doctrine, et surtout à force d'amour, les révoltés de l'ordre social, comme autrefois les barbares, d'assouplir leur volonté, de pacifier leur

cœur et d'en faire des hommes capables de respecter Dieu, d'obéir à des lois, de se dévouer à la famille et à la patrie.

Une autre leçon non moins pressante de Léon XIII à notre siècle, c'est de lui redire, avec l'Apôtre, que Notre-Seigneur Jésus-Christ est le fondement placé par la main de Dieu à la base de toute civilisation (1); que pour les peuples, comme pour les âmes, il est l'unique Sauveur ; et que les principes de l'Evangile sont un ciment divin, sans lequel la société n'est qu'une terre inconsistante qui se joue du travail de l'homme et se dérobe sous ses constructions. C'est bien là l'expérience que nous avons faite. Rien ne nous a manqué, ni l'habileté des hommes d'Etat, ni la science, ni les patriotiques dévouements, ni les généreux élans vers la justice et la liberté. Et pourtant, regardez autour de vous ; voyez dans toute l'Europe ces chartes déchirées, ces constitutions brisées, ces lambeaux de couronnes, ces tronçons d'épées, ces ruines de toute date, de toute origine, qu'ont laissées, après elles, des créations et des destructions qui se succèdent avec une désolante rapidité. Quelle impuissance des plus habiles et des plus forts ! Quelle ironie providentielle trompant toujours leurs prévisions et déjouant leurs calculs ! Ah ! puissent les gouvernements et les peuples, dociles aux enseignements de Léon XIII, comprendre enfin que, sans la religion de Jésus-Christ, la pierre des foyers et des autels, les remparts des cités, les frontières de la patrie ne peuvent être sauvés !

Toute rayonnante d'une philosophie à la fois divine et humaine, la parole du Souverain Pontife sait donner une réponse décisive aux grandes questions qui tourmentent les générations contemporaines. Mais avant tout, il est père, et ses lettres encycliques, ses discours, ses plus simples allocutions sont des messages de paix, d'éloquents commentaires de ce vœu suprême du cœur de Jésus : *Sint unum :* que les hommes soient un dans la foi, dans l'espérance, dans l'amour !

Hélas ! nous sommes loin de cette belle unité ! Sans parler des luttes ardentes d'opinions ou d'intérêts qui troublent si profondément la famille et la société, voyez entre les différentes races, entre les nations de même origine, quelles rivalités haineuses ! Partout des entreprises de la force contre la faiblesse ; partout des actes d'usurpation et d'oppression, qui dévorent la fortune des peuples et enchaînent leur indépendance; partout des

(1) I. Cor. III, 2.

nations en détresse, des patries en deuil. Si l'on parle d'alliances, quelles alliances ombrageuses ! Quels traités rongés d'avance par la ruse ! Quelles amitiés armées jusqu'aux dents !

En face de ce douloureux spectacle, le cœur de Léon XIII a été ému d'une grande compassion ; et, pour arracher l'humanité à cet état de désordre et de haine, il a repris, avec une intelligence complète des besoins de notre époque, ce beau rôle politique et social de la Papauté et qui a pour but, non pas de confondre les races et les nationalités, non pas même de les subordonner les unes aux autres, mais de les rapprocher par la communauté des croyances et le respect mutuel de leurs droits, afin que chacune puisse se développer, selon son génie particulier, et remplir plus sûrement la mission qu'elle a reçue de Dieu. Dans tous les essais de monarchie universelle tentés par les conquérants, c'est la force créant la domination, allant à l'absorption. Il n'en est pas ainsi de l'Eglise : elle agit comme une étincelle, un esprit, une vie, un feu qui traverse les masses et les groupes et suscite sur chaque point la vie propre, en créant l'unité du tout.

Pour que cette lumière et cette flamme de vie, la vérité et l'amour rayonnent librement sur le monde et dans tout leur éclat, « il faut, au centre de l'Europe, un lieu sacré, un siège auguste et indépendant, d'où s'élève tour à tour, pour les princes et pour les peuples, une voix grande et puissante, la voix de la justice et de la liberté, voix impartiable et sans préférences, qui ne puisse être comprimée par la crainte, ni étouffée par d'habiles artifices » (1).

Voilà ce que la Providence et son premier ministre, le temps, ont fait en établissant la souveraineté pontificale qui, dans l'état présent des choses humaines, est plus nécessaire encore que dans les siècles qui ont précédé. Si le Pape n'était pas souverain, mais sujet, où serait la garantie de son indépendance ? où serait sa liberté ? Plutôt l'exil ! Mais alors, en voyant passer le Vicaire du Christ, le Capitole, le Colysée, le Panthéon, les basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Jean de Latran, les arcs de triomphe, les obélisques, tous les monuments de la Ville éternelle lui diraient à l'envi : « Salut, auguste Pontife ! Bientôt tu reviendras, car le Rédempteur est avec toi ; et toi seul, tu es assez grand pour régner au milieu de nous. Ton trône est plus solide que les bases séculaires sur

(1) Adresse de deux cents évêques, dans le Consistoire du 9 juin 1862.

lesquelles nous sommes assis; un jour, nous tomberons, et tu seras encore debout! »

Admirable caractère de Léon XIII! Il oublie ses tristesses et ses anxiétés pour dire avec le Sauveur : « Levez les yeux, et voyez ces campagnes qui blanchissent pour la moisson (1). » Et encore : « Demandez au maître de la moisson d'envoyer des ouvriers (2). »

En même temps quelle vigoureuse impulsion donnée à l'apostolat sur tous les points du monde! Les stations évangéliques se multiplient, les frontières de l'Eglise s'étendent jusqu'aux régions les plus lointaines de l'idolâtrie, du schisme et de l'hérésie. Dans ce travail et ces combats, toutes les nations catholiques rivalisent de courage et d'ardeur; mais c'est le privilège de *la très noble nation des Francs* d'être la première à se dévouer, la plus généreuse à prodiguer son or et son sang. De là ce rôle prépondérant d'influence et de dignité qu'elle a toujours exercé et que de jalouses intrigues voudraient en vain lui ravir. Soyez assurés que le Pape, le seul souverain qui, depuis nos malheurs, nous soit resté constamment fidèle, ne souffrira jamais que nos droits séculaires soient méconnus.

Oui, Léon XIII aime notre patrie, et il vient de la couronner d'une gloire nouvelle, en plaçant à la tête de la croisade contre l'Esclavage, l'illustre archevêque dont il faut dire : « Dieu l'a consacré pour annoncer la délivrance aux captifs et aux esclaves la liberté (3). » Il s'est levé dans la majesté de sa douleur, et il a jeté au monde un cri d'indignation contre l'oppression du continent africain par le plus abominable trafic, et un cri d'immense pitié sur tant d'infortunés qui subissent de la part d'esclavagistes féroces toutes les tortures : des femmes, des enfants, des vieillards accablés par d'indicibles souffrances, dans les caravanes qui les poussent à travers le désert; mourant de faim et d'angoisses, dans ces traversées maritimes, qui les transportent, sans air, sans lumière, sans nourriture, entassés les uns sur les autres, à fond de cale, vers les lieux où ils doivent être vendus et livrés, corps et âme, aux plus durs traitements, aux plus honteuses débauches.

Nous connaissons votre bon cœur, N. T. C. F., vous vous associerez tous à cette croisade de pitié et de miséricorde. Vos

(1) Matth., xi, 38.
(2) Joann, iv, 35.
(3) Is. Cap., 60, vi.

aumônes iront abondantes au grand apôtre de l'Afrique, autant que l'exigent les circonstances et l'exemple du Souverain Pontife, qui lui a fait un don royal. Et vos prières seront ardentes, lorsqu'aux dernières heures de l'année, vous vous réunirez aux pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ, devant qui il n'y a ni homme libre, ni esclave, mais uniquement des âmes rachetées par lui et faites pour le ciel.

Mgr Thomas.

DU LATIN DANS LE SYSTÈME DES ÉTUDES

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

III

Restent les langues. Ce sont elles que les esprits éclairés ont choisies depuis trois siècles pour en faire l'instrument principal, le levier de la formation intellectuelle de la jeunesse; et quand on se pose en face du problème à résoudre par l'enseignement secondaire, il est difficile de ne pas reconnaître qu'ils ont eu raison.

Qu'est-ce en effet que les langues et les littératures qu'elles ont produites? C'est le miroir de l'humanité, la manifestation de l'âme, de la conscience et du génie des peuples, la forme visible des civilisations diverses, le trésor où se sont accumulés pendant des siècles les idées, les connaissances, les sentiments de telle ou telle portion de la famille humaine. Non seulement on y trouve les idées, dans les mots innombrables qui enrichissent les vocabulaires; mais encore, dans le mécanisme grammatical, l'art merveilleux de les associer de manière à exprimer toutes les pensées de l'esprit, toutes les émotions de l'âme, et jusqu'aux nuances les plus délicates capables de modifier les uns et les autres. Le bien, le beau, le vrai dans tous les ordres où peut s'exercer l'activité humaine, tout ce qui élève l'esprit et ennoblit le cœur, tout est là, dans les langues et les littératures données de Dieu évidemment pour servir de canal par où se transmettent aux générations qui se succèdent la science et l'expérience des âges passés (1).

C'est donc dans les langues qu'il faut placer le centre des études secondaires. Nos pères l'ont compris; une expérience plusieurs fois séculaire nous paraît un argument décisif, et vraiment les

(1) P. 283.

pédadogues modernes sont mal venus à vouloir faire table rase et à dire : avant nous on n'a rien appris, ou l'on a mal appris; changeons le système : c'est à nous que commencent le passé et l'expérience humaine.

Mais à quelle langue s'adresser de préférence pour y étudier l'homme dans le plein épanouissement de toutes ses facultés? Il y a les langues modernes et les langues anciennes, grecque et latine : dans quelle catégorie choisir? Nos ancêtres ont choisi ces dernières. Les réformateurs contemporains n'en veulent plus : la croisade qu'ils prêchent est toute en faveur des langues modernes, qu'ils proposent comme un instrument classique propre à remplacer les langues mortes. Cette substitution serait-elle raisonnable ? Nous allons le voir.

N'oublions pas que l'enseignement secondaire véritable doit avoir un triple but, un but général : développer l'esprit, former le goût et élever le sens moral; un but particulier : cultiver d'une manière méthodique et harmonieuse les diverses facultés de l'esprit, la mémoire, l'intelligence, l'imagination, la raison; enfin, un but plus spécial : faciliter l'étude de la plupart des langues européennes vivantes, et initier aux origines de la civilisation de l'Occident. Or, à tous ces points de vue, les langues anciennes sont préférables aux modernes comme base de l'enseignement.

André Chénier, parlant de la langue grecque, en résume toutes les gloires dans ces deux vers :

Ce langage sonore, aux douceurs souveraines,
Le plus beau qui soit né sur les lèvres humaines.

Longtemps auparavant Horace lui rendait le même hommage, et frappé des qualités merveilleuses de la langue d'Athènes, à la fois si noble, si élégante, si puissante et si riche, il appelait la Grèce le peuple privilégié des muses :

Graiis ingenium, Graiis dedit ore rotundo
Musa loqui...

Quant à l'idiome de Rome, il est royal comme le peuple qui le parlait. Majesté, force, clarté, concision, ces qualités maîtresses lui ont valu l'admiration des siècles, qui l'ont salué comme la langue même de l'éloquence, tandis qu'ils célébraient dans l'idiome d'Homère et de Sophocle, la langue de la poésie. Aussi un écrivain a pu dire : « Je doute qu'il soit possible d'imaginer quelque chose de plus noble et de plus majestueux qu'un

Romain parlant sa langue devant des Romains assemblées » (1). Du reste, cette langue, si pleine et si virile sur les lèvres des orateurs, travaillée par tant de mains savantes, a su s'assouplir, et sur la lyre des poètes elle rivalisa de grâce et d'élégance avec l'idiome enchanteur de l'Attique.

De ces deux langues sortirent, comme la fleur de sa tige, deux littératures d'une beauté sans rivale. Épopée, tragédie, philosophie, histoire, éloquence, la Grèce et Rome ont cultivé l'art sous toutes ses formes, et dans tous les genres elles nous ont laissé d'incomparables trésors. Là sont les vrais modèles. Où trouver des maîtres qui égalent ces Grecs dont le comte de Maistre a dit qu'il fallait toujours faire comme eux sous peine de mal faire ? Nos illustrations les plus brillantes, Racine, Boileau, Fénelon, Bossuet, La Bruyère, et tant d'autres du grand siècle de Louis XIV, s'inclinèrent avec respect devant les génies antiques, et reconnurent avec une modestie qui les honore leur incontestable supériorité. Quoi de plus capable aussi de discipliner les forces mentales, d'habituer les jeunes gens à penser avec justesse, à régler leur imagination, à modérer leur sensibilité, que le commerce prolongé avec ces écrivains latins, dont toutes les œuvres sont marquées au coin d'un sévère et imperturbable bon sens ? Dans un autre ordre d'idées, quoi de plus propre à provoquer la réflexion, à éveiller le sens moral, que ces larges peintures du cœur de l'homme, de l'homme de tous les temps et de tous les pays, qui se rencontrent par milliers chez les classiques anciens ?

Si l'on objecte que tout n'est pas pur dans les ouvrages des anciens, qu'avant de les livrer à la jeunesse studieuse il faut les soumettre à une désinfection préalable, la réponse est facile. L'Église n'a pas failli à ce devoir ; elle a fait ce travail d'assainissement aux siècles passés, quand elle avait seule la direction de l'enseignement, et aujourd'hui comme hier, dans nos séminaires et nos collèges catholiques, elle peut montrer ses textes expurgés, inoffensifs. Reste-t-il des passages entachés d'erreur au point de vue philosophique, religieux ou social ; elle a des maîtres aussi pieux que savants qui les redressent à la lumière de l'Évangile, et par leurs commentaires affermissent la foi de leurs disciples en faisant éclater à leurs yeux la supériorité des doctrines du christianisme. De plus, à côté des livres païens elle place les livres chrétiens, les immortels chefs-d'œuvre des

(1) Alexis Pierron.

génies qu'elle a enfantés, purs absolument ceux-là et d'une beauté littéraire souvent égale à celle des ouvrages de l'antiquité païenne.

Eh bien ! que l'Université en fasse autant ; qu'elle montre la même sagesse pour sauvegarder la morale et la foi ; qu'elle produise de pareils maîtres ; alors elle n'accusera plus le latin et le grec de corrompre la jeunesse. Au surplus, nos réformateurs n'ont pas le droit d'incriminer à ce point l'enseignement traditionnel. Qu'ils soignent déjà la liste des écrivains modernes qui figurent aux nouveaux programmes ; qu'ils expurgent d'abord, — rude besogne ! — et Pascal, et Voltaire, et Rousseau, et Victor Hugo, etc., bientôt peut-être Émile Zola, pour ne citer que des noms français. — Mais passons à une autre objection.

Plusieurs disent qu'on peut suppléer au latin au moyen des traductions. — Est-ce bien vrai ? La pensée entière de l'écrivain, son originalité, son émotion, sa vie ne sauraient passer dans une langue étrangère. Celle-ci traduit l'idée, mais elle est bien souvent impuissante à reproduire ces idiotismes divers, ces gestes familiers, ces libres attitudes par où se manifeste le génie particulier à chaque nation. De plus, la comparaison, si utile pour former le goût, n'est plus possible ; mille beautés vous échappent, et vous n'avez qu'une vision amoindrie du talent et de la science de l'auteur. La copie ne vaut pas l'original. Supposez, par exemple, La Fontaine traduit en allemand ou en anglais ; lisez : prétendrez-vous ensuite que vous connaissez notre immortel fabuliste français ?

Ce sont les qualités merveilleuses des anciens qui excitèrent l'enthousiasme chez les peuples latins à l'époque de la Renaissance.

Alors la découverte des ouvrages grecs et latins faisait plus de bruit que la conquête d'un royaume, non pas parce que, comme le dit M. Frary (1) dans un langage où la note sectaire vibre à l'unisson de la calomnie historique, on se sentait, avec ces païens qui avaient vécu librement, dégagé des étreintes de la théologie et affranchi de l'esclavage de l'Église ; mais parce que du premier coup on reconnut la valeur des chefs-d'œuvre enfantés par ces colosses de génie qui s'appellent Homère, Sophocle, Platon, Démosthènes chez les Grecs ; Cicéron, Virgile, Horace, Tacite chez les Latins.

M. Frary oublie trop facilement que nos classiques français

(1) *La Question du latin*, p. 154.

du XVIe et du XVIIe siècle, formés à l'école de Rome et d'Athènes, étaient aussi grands chrétiens que grands écrivains. A qui fera-t-il croire que Corneille et Racine, Fénelon et Bossuet, La Fontaine et Boileau, et d'autres encore, cultivaient avec tant d'ardeur les anciens, pour apprendre et enseigner à leurs contemporains, « après une si longue oppression », — celle de quinze siècles de christianisme, — qu'après tout « la vie est bonne, que la passion n'est pas toujours coupable, et que la terre n'est pas maudite (1) »? Et les jésuites, et les oratoriens, et les bénédictins, et l'ancienne Université, qui avaient pris les langues mortes pour base des études, qui visaient à faire non seulement des savants, mais encore de solides chrétiens et de vertueux enfants de l'Église, que penseraient-ils de l'appréciation de M. Frary?

La trouvaille est superbe. Laissons-en toute la gloire à l'universitaire du XIXe siècle, et ne faussons point compagnie aux illustres maîtres de la langue française, aux éducateurs séculiers ou religieux aussi pieux qu'habiles d'avant la Révolution, ainsi qu'à ceux de nos jours qui savent estimer le passé et en gardent avec un soin jaloux le patrimoine glorieux.

(*Univers*).

ACADÉMIE FRANÇAISE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Ce n'étaient pas seulement les conséquences indirectes des doctrines philosophiques et leur répercussion lointaine sur l'avenir des sociétés que M. Caro s'attachait à prévoir. Il étudiait encore leur influence immédiate sur les âmes et il a fait de la psychologie, bien avant que cet exercice ne fût redevenu si fort à la mode. Cette étude l'intéressait jusque dans le passé. Il a écrit entre autres quelques pages bien fines sur la direction des âmes au XVIIe siècle. Il y montre à l'aide de quels procédés ces grands évêques et aussi ces humbles prêtres d'autrefois gouvernaient les consciences délicates qui s'abandonnaient à eux ; comment ils savaient apaiser leurs exigences, manier leurs scrupules, diriger leurs remords et faire servir à leurs perfectionnements jusqu'à leurs imperfections mêmes. Il n'aurait tenu qu'à M. Caro de compléter cette étude par un chapitre

(1) *La Question du latin*, p. 155.

non moins intéressant qu'il aurait pu intituler : De la direction des âmes au XIXe siècle. Mais d'un directeur s'il tenait parfois le rôle, il connaissait aussi les devoirs, et trop discret pour écrire ce chapitre, il s'est borné, peut-être avec un peu d'égoïsme, à rassembler les matériaux. En revanche, personne n'a scruté d'un coup d'œil plus sagace les origines et les causes de la crise morale que traverse la génération présente. Il y voyait une première victoire des doctrines qu'il combattait, car il trouvait à cette crise des causes distinctes de ce mal des Werther et des René qui a fait, il y a quelque quatre-vingts ans, tant de victimes et tant d'imitateurs, distinctes aussi de cette tristesse qui est le fond douloureux de notre être. Certes, à tous les âges du monde, sous tous les cieux, l'homme a souffert, il a pleuré, et sa voix n'a cessé de faire retentir l'écho de son éternel gémissement et de son éternel désir. De tout temps il a souffert des maux qui l'atteignent dans sa chair et dans son cœur, et l'un des plus anciens parmi les livres sacrés contient peut-être aussi la plainte la plus amère qu'il ait élevée contre sa destinée. De tout temps il a souffert aussi de ses plaisirs, de leur monotonie, et nulle déclamation moderne n'atteint à la mélancolie de ce dialogue, où Lucrèce nous montre la nature expliquant à l'homme qu'elle ne peut rien machiner de nouveau pour lui plaire et que les choses sont toujours les mêmes :

Nam tibi prœterea machiner inveniamque
Quod placeat, nihil est: eadem sunt omnia semper.

Dans des jours plus récents, il a souffert de ses rêves, de leur contraste avec la réalité, et la comparaison de sa condition présente avec la félicité à laquelle il aspire, lui a arraché des sanglots immortels. Il a souffert aussi du doute et lorsqu'il a cru voir vaciller et s'éteindre la lumière vers laquelle ses pas se dirigeaient, si cruelle a été son angoisse, que le doute lui a semblé plus insupportable que la douleur et que la mort. Mais il n'avait pas encore souffert de la vérité, car il croyait qu'elle était une amie. La science n'était pas encore venue lui dire : La condition dont tu te plains n'est qu'une des étapes nécessaires d'une évolution dont tu ne sauras jamais le but. Tu es le jouet et la victime d'une puissance inconnue et inexorable. Tes maux sont sans remède, ta vie sans lendemain, mais tes plaintes sont vaines. Tout ce qui doit être est bien. » L'homme

alors s'est révolté, et à cette science insensible il a répondu : « Non. Tout est mal. Le bonheur à venir en lequel j'espérais n'existe pas. Le bonheur présent n'est qu'une moindre douleur et la vie ne vaut pas l'effort. » Telle est la philosophie nouvelle qui s'est élevée en face de l'évolution triomphante et qui mérite bien son nom de pessimisme. Conséquente avec elle-même, par la bouche de ses plus grands docteurs, elle convie l'homme à la destruction et l'invite à remplacer la volonté de vivre, cause unique de ses maux, non par la volonté de mourir (elle n'est pas logique à ce point), mais par l'effort d'un renoncement héroïque qui limiterait à la génération présente la durée de l'espèce humaine : Plus d'époux! Plus d'amants!

Plus d'hommes sous le ciel. Nous sommes les derniers.

Lorsqu'il exposait la doctrine de Schopenhauer et d'Hartmann, M. Caro ne s'attardait pas à réfuter cette conclusion extrême. Il croyait peu à l'efficacité de leur propagande et n'en craignait pas la contagion. Mais il redoutait l'influence que cette doctrine de mort peut exercer sur les âmes faibles, en représentant la volonté comme un mal, et il trouvait pour les réconforter des accents dont la vigueur n'excluait pas la tendresse. Il savait distinguer cependant entre ceux qu'avait atteints ce mal du pessimisme. Il connaissait pour en avoir été souvent le confident, peut-être pour les avoir éprouvées lui-même, les angoisses de la recherche philosophique, et lorsque cette recherche aboutissait à quelque négation désespérée, il n'avait jamais de dures paroles pour une tristesse dont il respectait la noble origine. C'est ainsi que touché par le talent et la sincérité, il se plaisait à admirer chez une Ackermann la forme la plus poétique et la plus poignante à la fois, que la pensée philosophique ait revêtue dans notre langue. Mais il était moins indulgent pour ces nouveaux venus de la littérature qu'il appelait spirituellement des « boudhistes de salon » et qui sont aujourd'hui pessimistes et décadents comme leurs ancêtres étaient romantiques et poitrinaires en 1830. Il avait peine à voir dans leur sombre philosophie autre chose qu'une élégance, et leur nostalgie du néant lui paraissait servir de prétexte à l'amour du plaisir. Avec eux son ton était parfois sévère, et lorsqu'ils prenaient pour devise cette parole de Leopardi : « A quoi bon la vie, si ce n'est à la mépriser ? » il répondait que ce qui est digne de mépris, ce n'est jamais la vie, c'est parfois

l'homme lui-même, lorsqu'il ne sait faire usage ni de son temps ni de ses dons. Il leur apprenait que le grand secret du bonheur, ou du moins de ce bonheur que comporte notre condition terrestre n'est pas de demander toujours, mais de toujours donner, en sachant faire le don de soi-même. Il leur disait que le travail a ses joies, l'effort sa récompense, le sacrifice sa volupté secrète, et qu'il n'y a existence si dénuée où ne puissent trouver place le dévouement et l'amour. Ces leçons étaient graves sans doute, mais il avait le droit de les donner, et d'enseigner ainsi à ces jeunes réfractaires le charme du devoir et l'austère beauté de la vie.

Je me reproche, messieurs, d'être arrivé presque à la fin de cet éloge sans vous avoir encore parlé de l'œuvre littéraire de M. Caro, et cependant, en la faisant venir après son œuvre philosophique et morale, je suis certain de l'avoir loué comme il aurait aimé à l'être. Il aurait été blessé si l'on avait voulu voir autre chose qu'un délassement de son esprit dans des études qui pour un autre constitueraient cependant un sérieux bagage littéraire. Dans cette œuvre si remarquable et qui mériterait mieux assurément qu'une mention rapide, son vif et mobile esprit se porte sans effort à tous les sujets, du théâtre à l'art, de la critique à la poésie, de Diderot à Gœthe, d'André Chénier à Henri Heine, de Stendhal à Amiel ; mais, si variée qu'elle puisse paraître, au fond elle est homogène ; car elle est toujours écrite par un moraliste et n'a qu'un seul sujet, c'est l'homme, l'homme étudié avec respect et sympathie, non pas avec cette sentimentalité aveugle du dernier siècle qui s'obstinait à voir en lui un être primitivement bon, corrompu par la société, mais pas davantage avec ce mépris préconçu du naturalisme moderne qui se complaît à chercher dans ses traits la ressemblance avec son ancêtre hypothétique, le gorille lubrique et féroce. Pour M. Caro, l'homme est toujours le « dieu tombé » du poète, ou plutôt, c'est l'être complexe dont parle Pascal, ni ange, ni bête, auquel il n'y a sublimité ni bassesse qui soient étrangères, soumis aux influences diverses de l'hérédité, du tempérament, du milieu, mais libre cependant, c'est-à-dire responsable et dont les moindres actes seront pesés au poids d'une balance plus sensible et plus juste que celle de notre jugement grossier.

Cette diversité que M. Caro apportait dans ses travaux, il savait la mettre aussi dans sa vie. Il en faisait deux parts :

l'une, et la plus large, qu'absorbait le labeur de la pensée; l'autre, qu'il consacrait aux douceurs de l'amitié et aux délassements du monde. Le monde lui savait gré de cet attrait. Il ne se sentait pas méprisé par ce philosophe et il le payait en hommages que M. Caro aimait à recevoir, mais aussi à partager. Ceux qui ont eu l'honneur d'y être admis, ne les oublieront jamais, ces soirées où, dans le petit appartement de la rue Thenard, tout ce qui brille à Paris, esprit, beauté, richesse, aimait à se rencontrer ; car ce souvenir est pour eux inséparablement uni à celui de la noble femme qui, après avoir donné au public les prémices du talent le plus délicat, s'est repliée sur elle-même au lendemain d'une grande douleur, et n'a plus voulu chercher l'emploi de ses dons qu'en prêtant à M. Caro la collaboration précieuse d'un goût sûr et d'un esprit ferme. Il y a eu à la fin de cette vie, qui avait été jusque-là si modeste et qui demeura toujours si digne, quelques années brillantes dont M. Caro a dû certainement jouir. Cette jouissance comme on l'a prétendu, a-t-elle été profondément troublée par les attaques inopinées et inexplicables qui ont été dirigées contre lui? A dire vrai, je ne le crois pas. Sans doute il était trop humain pour y demeurer complètement insensible, mais il avait la fierté de croire que certains traits ne pouvaient pas l'atteindre. Aussi ne s'est-il jamais abaissé aux représailles; le blâme des honnêtes gens suffisait à sa vengeance. C'est ailleurs qu'il faut, suivant moi, chercher l'explication du désordre apporté dans cet organisme qui semblait si vigoureux. Je tiens à dissiper sur ce point les remords de ceux qui auraient peut-être quelque raison d'en éprouver. L'ardeur de la pensée, la fécondité de l'esprit, la vivacité des impressions, la sensibilité du cœur ne sont pas des dons gratuits, et lorsqu'on dépense ces dons sans compter, on les paie au prix de la substance la plus précieuse de son être. C'est cette prodigalité de lui-même qui a développé chez M. Caro le germe de l'affection redoutable à laquelle il devait succomber. On s'étonnait qu'un premier accident ne l'eût pas éclairé sur un danger visible à tous les yeux et qu'il semblât négliger cet avertissement. Je suis persuadé, pour mon compte, qu'il n'avait pas voulu l'écouter. La vie vaut-elle la peine de vivre? A cette question d'une mélancolie peut-être un peu paresseuse, nous savons comment M. Caro répondait : « Oui la vie vaut la peine de vivre, à une condition : c'est qu'elle soit remplie, c'est qu'elle soit vécue. Mais vivre de privations et

d'économies en mesurant à ses forces l'emploi de son temps et en mettant à la ration non seulement son esprit, mais son cœur, ne serait-ce pas sacrifier à l'amour de vivre ce qui fait l'intérêt, le charme, l'honneur de la vie? Si ce sacrifice a été entrevu par M. Caro, s'il lui a été conseillé, je ne serais pas étonné qu'il ne lui eût paru trop grand. Mais ceux-là l'ont bien mal connu, qui ont pris chez lui pour aveuglement et imprudence ce qui était générosité et courage. A ces jugements légers je puis opposer le témoignage d'un propos que je lui ai entendu tenir. C'était un soir dans une maison où une provocation amicale l'avais mis en demeure de défendre ses convictions philosophiques. Après avoir prononcé en leur faveur un chaleureux plaidoyer : « Pour moi, s'écria-t-il en terminant, plus je sens la mort, plus j'affirme l'âme. » A l'accent dont il prononça ces mots, personne ne se méprit sur le sens qu'il y attachait. Il continuait cependant de dépenser sans ménagement les forces qui lui restaient, car il ne voulait renoncer à rien, ni au travail, ni à l'amitié. Il avait dû sacrifier son cours public qui lui aurait imposé un effort trop grand, mais il profitait des heures ainsi recouvrées pour réunir plus souvent autour de lui, dans ces conférences dont j'ai parlé, les élèves qu'il préparait aux examens de l'agrégation. Jamais il n'avait apporté autant d'ardeur à ces conférences ; c'est qu'il avait le sentiment de confier à ces jeunes intelligences son testament philosophique et de semer les champs d'un avenir dont il ne verrait pas la moisson. Dans la dernière semaine de juin, il venait encore, à ma prière, distribuer des récompenses à quelques petites filles originaires de l'Alsace ou de la Lorraine, pauvres enfants deux fois orphelines, de leurs parents et de leurs pays, et il les exhortait à ne pas négliger la pratique de ces petits devoirs, qui sont, leur disait-il, « l'humble mais solide étoffe de la vie morale ». Ce sont là les dernières paroles qu'il ait prononcées en public. Quelques jours après, une nouvelle attaque du mal auquel il avait déjà failli succomber, le couchait sur un lit dont il ne devait plus se relever. Mais, si brusque qu'ait été l'atteinte, elle lui a cependant laissé le temps de montrer sa fermeté d'âme. Il a vu entrer sans trouble la grande visiteuse. Il a compris son langage et lui a répondu. Dans la pleine indépendance de sa volonté, il a reçu un saint prêtre que l'humilité volontaire de sa vie n'a pu dérober à l'honneur fréquent de ces derniers appels, et dans la pleine lucidité de son intelligence, il a demandé aux lumières de la foi un sup-

plément que les plus grands esprits ont jugé nécessaire aux assurances de la raison. Ses écrits sont d'un philosophe, sa mort a été d'un chrétien. Cette mort eut un retentissement douloureux et, sans parler de celui qui saigne encore, plus d'un cœur en fut ému. Sans doute il faut plaindre ceux qui se partageaient sa tendresse, ceux qui jouissaient de son commerce si doux et aussi cette foule d'amis inconnus qu'il aidait à résoudre les questions suprêmes et qui se sentent aujourd'hui solitaires en face de l'éternelle énigme. Mais je ne sais s'il faut le plaindre lui-même et s'il ne faut pas compter plutôt parmi les heureux ces ouvriers de bonne tâche qui meurent entiers comme lui, en laissant derrière eux, avec le souvenir d'une vie qui n'encourut jamais le reproche, celui d'un esprit qui ne connut jamais la défaillance. (*A suivre.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Une perte bien sensible vient d'être faite par le personnel des prélats officiers de la Sacrée-Congrégation de la Propagande qui ont eu la douleur de voir succomber subitement, ce matin, leur regretté collègue Mgr Zéphirin Zitelli, *minutante* de cette congrégation. Son assiduité infatigable, sa haute culture intellectuelle, non moins que ses qualités vraiment sacerdotales et l'aménité de ses manières rendent cette perte doublement regrettable.

Le défunt prélat avait aussi rendu des services particuliers à l'érudition ecclésiastique par son *Enchyridion* à l'usage du clergé et par un docte traité sur les empêchements matrimoniaux et sur les dispenses y relatives à obtenir en cour de Rome.

—

Les Rosminiens d'Italie, voulant se venger de la récente condamnation de quarante propositions extraites des œuvres de leur maître, ont ouvert une souscription pour lui élever une statue à Milan. Cette levée de boucliers contre le Saint-Siège a produit un certain émoi dans le clergé de quelques diocèses. En conséquence, le cardinal Monaco, secrétaire de la Sainte-Inquisition, a envoyé les instructions suivantes aux évêques :

Ill^{me} et R^{me} Seigneur,

Il circule un programme imprimé par lequel ecclésiastiques et

laïques sont invités à donner leurs souscriptions et à concourir par leurs offrandes pour l'érection à Milan d'un monument à Antoine Rosmini. — Dans ce programme, il y a des principes manifestement erronés et hérétiques, et des appréciations injustes de tous points ; il n'est pas douteux non plus qu'on veut opposer l'hommage projeté en faveur de Rosmini à la récente condamnation des quarante propositions. C'est pourquoi le Saint-Père, adhérent à l'avis des éminentissimes inquisiteurs généraux, mes collègues, m'a donné l'ordre d'avertir Votre Seigneurie de prémunir les fidèles, en la forme qu'elle jugera la meilleure, afin qu'ils ne se laissent pas prendre à ces embûches ; il faut avertir tout spécialement les ecclésiastiques, dont on a vu avec surprise qu'un grand nombre ont donné leur nom à ce programme, lequel fait injure même à la mémoire de Rosmini.

France.

Paris. — Voici l'état actuel dans lequel se trouvent les travaux de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre. Dans la crypte, les chapelles absidales sont finies et voûtées ; tous les arcs, doubleaux et formerets des bas côtés et du déambulatoire sont construits. Dans la basilique, les chapelles absidales sont voûtées et couvertes, ainsi que le déambulatoire, qui est livré au culte. Le chœur est entièrement achevé et couvert ; toutes les chapelles carrées le sont également. Tous les doubleaux, formerets et pendentifs des cinq dômes sont construits et les piliers arasés jusqu'à la soixante-quinzième assise. Il reste, pour pouvoir livrer au culte l'église entièrement couverte, à élever la façade principale et les deux façades latérales ; à construire dans la crypte et dans l'église haute les quatre voûtes en berceau qui forment le péristyle, les bas-côtés et le transept et, enfin, à couvrir d'une toiture provisoire les cinq dômes. Ces travaux coûteront environ 3 millions de francs. On espère que l'inauguration entière du Vœu national aura lieu en 1890.

—

Les journaux de Paris dénoncent un acte de révoltante brutalité commis sur un jeune élève de huit ans par l'instituteur laïque de l'école de la rue Folie-Méricourt, à Paris. Le petit Louis Bac ayant commis le crime de causer avec un de ses camarades, l'instituteur Bétis, d'un énorme revers de main, le renversa par terre, et l'enfant alla tomber sur le coin d'un banc qui l'atteignit à la tempe. Comme le petit Louis se relevait, Bétis, d'un autre revers de main, l'envoya rouler à l'autre extrémité de la salle. Quelques jours après, une méningite se

déclarait et le malheureux enfant succombait, samedi, consumé par la fièvre et le délire, malgré les soins assidus des médecins et de la famille. Le parquet ému par les dénonciations de la presse indépendante et averti par le médecin de l'état civil, a fait transporter à la Morgue le corps de la petite victime et a chargé en même temps le juge d'instruction, M. Doppfer, d'ouvrir une enquête.

Cambrai. — On a placardé dans les rues de Lille un avis aux pères de famille établissant ce que coûte à la ville le remplacement des Frères et des Sœurs dans les écoles communales de Lille.

Voici les chiffres.

Dépense moyenne pour chaque garçon :

Dans les écoles laïques	44,80
Dans les écoles congréganistes	17,76
Pour chaque fille.	
Dans les écoles laïques	36,70
Dans les écoles congréganistes	16,20
Pour les enfants de l'asile laïque	17,27
De l'asile congréganiste	8,13

On pourrait faire un tableau analogue pour toutes les communes de France.

Verdun. — La *Gazette de France* publie une lettre de M. le comte de Paris à M. le curé de Domrémy. La lettre accompagne une offrande du prince au profit du curé du village de Jeanne d'Arc. M. le comte de Paris y parle en vrai chrétien et en grand Français de sa tendresse, de son admiration pour la pure et héroïque mémoire de la vierge Lorraine.

Sheen House, 25 *octobre* 1888.

« Monsieur le curé,

« Je suis bien touché de la pensée que vous avez eue de vous adresser à moi au moment où les Sœurs qui donnaient une éducation chrétienne aux filles de Domrémy, à côté du sanctuaire de Jeanne d'Arc, sont les victimes d'une odieuse persécution.

« Votre démarche ne m'a pas étonné. J'y avais droit. J'y comptais comme sur un hommage rendu aux traditions de la monarchie nationale, qui, guidée par Jeanne d'Arc, a sauvé la France, au quinzième siècle, du sort de la Pologne. Je vous remercie d'avoir compris les sentiments de vénération et l'admiration que je professe pour notre grande héroïne nationale et populaire,

de vous être souvenu qu'au moment où j'ai vu l'exil se dresser de nouveau menaçant devant moi j'ai tenu à ne pas quitter la France sans avoir fait avec mon fils le pèlerinage de Domrémy, et peut-être même d'avoir remarqué que je l'avais accompli le 15 août, le jour où l'Eglise fête l'inspiratrice céleste de la mission miraculeuse de Jeanne.

« Les devoirs si nombreux de charité qui m'incombent ne me permettent pas de vous donner tout le concours que je voudrais; mais si la situation n'est pas changée, et s'il m'est possible de le faire, je serais heureux de renouveler l'année prochaine l'envoi de la somme de mille francs que je vous fais adresser avec cette lettre.

« En attendant je vous prie, monsieur le curé, de me croire votre affectionné.

« PHILIPPE, comte de Paris. »

Etranger.

BAVIÈRE. — S. S. le Pape Léon XIII a daigné adresser la Lettre suivante, que nous traduisons de l'allemand, à Mgr l'archevêque de Munich, en réponse à l'Adresse des évêques bavarois que nous avons publiée il y a peu de temps :

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Ce dont Nous n'avons jamais douté, à savoir que les évêques de Bavière ont, dans les tristes épreuves de ces temps, les mêmes sentiments et les mêmes opinions qui ont été hautement manifestés par les autres pasteurs de l'Eglise, Nous le voyons confirmé par la lettre qu'ils Nous ont adressée d'un commun accord et qui Nous est parvenue par votre entremise. Nous avons reçu avec une joie très vive ce noble témoignage de foi et de dévouement par lequel vous manifestez votre inquiétude que ce Siège Apostolique ne continue à être le but des attaques d'hommes injustes, que Notre captivité ne se prolonge et que les droits de la Papauté romaine, qui sont en même temps les droits les plus sacrés de tout le peuple chrétien, ne soient plus longtemps violés.

Nous avons surtout trouvé digne d'éloges que vous ayez pris la détermination de consacrer tous vos efforts à faire connaître d'une façon exacte la situation dans laquelle Nous nous trouvons, et à provoquer l'emploi des moyens propres à Nous rendre la liberté parfaite d'autrefois. Nous avons la confiance que vous serez appuyé dans cette détermination et dans ces efforts par tous ceux qui ont à cœur la justice et dont l'esprit n'est pas aveuglé par la haine et par

les passions au point de ne pas pouvoir reconnaître la lumière éclatante de la vérité.

Personne ne peut, en effet, être dans une ignorance telle de l'état des choses qu'il méconnaisse que dans la situation actuelle, Nous sommes empêché, comme vous l'avez dit très bien, de faire ce que Nous jugeons utile pour la cause catholique, d'après les exigences des circonstances et du temps ; que Nous ne pouvons pas même donner aux fidèles des enseignements et des prescriptions au sujet des principes de la vie chrétienne, puisqu'il est à craindre que ceux qui sont appelés à être les messagers de Nos paroles puissent être accusés comme des criminels et punis des peines dont on a menacé, pour les intimider, ceux qu'on trouverait coupables.

En attendant et jusqu'à ce que nos vœux soient réalisés, vous agissez pieusement et sagement si vous adressez des prières ardentes au Dieu éternel, qui seul peut éclairer par la lumière divine les esprits des hommes et diriger leurs cœurs pour qu'ils fassent de la cause de l'Eglise la leur et pour qu'ils s'appliquent à veiller à la sécurité de la religion et en même temps de la société humaine.

Nous, de Notre côté, Nous supplierons Dieu de répandre les précieux dons de sa grâce sur l'Eglise de Bavière et sur son épiscopat. Et comme gage de ces dons Nous accordons de grand cœur la bénédiction apostolique à vous, Vénérable Frère, aux autres évêques de Bavière, au clergé et au peuple confiés à votre ministère pastoral.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 décembre 1888, dans la onzième année de notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mardi 8 *janvier.* — M. de Bondy, doyen d'âge, s'assied au fauteuil présidentiel.

Messieurs, dit M. de Bondy, je dois à mon grand âge l'honneur de présider le Sénat aujourd'hui. Aussi, en ouvrant la première de vos séances pour l'année 1889, j'ai à réclamer votre bienveillant concours, et j'espère qu'il ne me fera point défaut, car, au milieu de toutes nos discussions, jamais nous n'avons oublié les égards que l'on se doit entre collègues. (Très bien !)

Une estime réciproque a toujours réglé nos rapports. D'ailleurs, aucun de vous ne pense que la violence de langage constitue la force des arguments. (Très bien).

Aucun de vous, non plus, ne faillirait devant des menaces extérieures, s'il était donné d'en entendre gronder à notre porte. (Applaudissements.)

Après avoir lancé à la Chambre ces épigrammes académiques, M. de Bondy rappelle qu'il siégea dans cette même salle de 1842 à 1848.

En rappelant ces dates lointaines, mais non oubliées, dit-il, il me semble revoir cette époque de gloire et de prospérité qui avait fait la France si belle et si heureuse. A vous, mes chers collègues, de lui rendre par votre sagesse tout ce qu'elle a perdu.

M. de Bondy recueille les applaudissements de toute l'assemblée. Le Sénat fixe à sa prochaine séance, à jeudi, l'élection de son bureau.

Chambre des Députés.

Mardi 8 *janvier.* — La séance débute par un interminable discours de M. Blanc, président d'âge. Le vieil Allobroge possède en propre la loquacité de Nestor, mais non sa sagesse.

Il y a de tout dans sa harangue où nous avons vu défiler de nombreux clichés hors d'usage ; c'est la phraséologie des hommes de 1848. Nous avons salué au passage : le Temple de l'immortalité, le serment de mourir pour la République, l'invitation au gouvernement de reconquérir par la violence et l'illégalité ce que son impopularité lui a fait perdre, etc., etc.

M. Blanc, qui se félicite d'avoir pris une part active à trois révolutions et au renversement de trois dynasties, a terminé son discours par cet axiôme, qui n'est pas d'un sage : « En dehors de la République, il n'y a que des révolutions. » L'histoire prouve, cependant, que la République naît, vit et meurt des révolutions.

Après avoir savouré ce morceau d'éloquence, la Chambre a élu son bureau.

Il a fallu trois scrutins successifs pour confirmer M. Méline dans ses fonctions ; encore n'a-t-il vaincu que grâce à la majorité relative et au concours d'un certain nombre de radicaux qui ne pardonnent pas à M. Andrieux l'échec de M. Clémenceau. Cette évolution de l'Extrême-Gauche a valu à M. Méline 253 voix ; il n'en avait obtenu que 175 au précédent tour de scrutin. La coalition opportuno-radicale s'est ainsi reformée sur le bord de la fosse.

M. Clémenceau peut encore faire élire M. Méline en lui prêtant ses troupes ; mais livré à ses seules forces, il ne peut rien. C'est un échec significatif.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le candidat républicain à Paris. — Proclamation du général Boulanger. M. Jacques. — Elections du 6 janvier. — L'affaire Grille. — Etranger.

10 janvier 1889.

Les républicains ont enfin trouvé un candidat à opposer, à Paris, au général Boulanger. Sur 370 votants, le congrès anti-

boulangiste qui s'est réuni dimanche a donné 234 voix à M. Jacques, président du conseil général de la Seine. Les autres voix se sont ainsi partagées: M. Hovelacque, 69; M. Vacquerie, 58. On a juré de mettre fin à toutes les dissidences et de concourir dans un seul élan au succès du candidat républicain.

Ce choix est surtout un hommage rendu à la corporation des marchands de vin dont faisait partie M. Hude, le député décédé. M. Jacques est distillateur et, de plus, franc-maçon. Or, à Paris, les marchands de vin forment la presque unanimité des membres des loges. Comme la plupart des « mastroquets » dépendent pécuniairement des distillateurs qui leur avancent des marchandises, le citoyen Jacques se flatte d'obtenir de ce chef des adhésions précieuses. Les marchands de vin amènent de leur côté avec eux les clients peu solvables. Tout consommateur qui se grise à crédit devient naturellement l'homme-lige du cabaretier, de même que tout marchand de vin qui est débiteur d'un distillateur se trouve par cela même obligé de ménager son créancier. C'est ainsi que la franc-maçonnerie maintient ses cadres et sa hiérarchie. Nous verrons le 27 janvier ce que vaut l'influence du général Boulanger contre cette organisation. D'ici là, que de flots d'encre... et d'alcool vont couler!

Voici le texte de la « proclamation » du général Boulanger :

Électeurs de la Seine,

Les parlementaires, qui ont tout fait pour me rendre éligible, sont aujourd'hui affolés à l'idée de me voir élu. Mon épée les inquiétait. Ils me l'ont retirée. Et les voilà plus inquiets qu'à l'époque où je la portais encore!

En réalité, ce n'est pas de moi qu'ils ont peur, c'est du suffrage universel, dont les jugements réitérés témoignent du dégoût qu'inspire au pays l'état d'abâtardissement où leur incapacité, leurs basses intrigues et leurs discussions fastidieuses ont réduit la République.

Il leur est, en effet, plus commode de me rendre responsable du discrédit où ils sont tombés que de l'attribuer à leur égoïsme et à leur indifférence pour les intérêts et les souffrances du peuple.

Pour ne pas être obligés de s'accuser eux-mêmes, c'est moi qu'ils accusent, en me prêtant les plus invraisemblables projets dictatoriaux. Car on m'a renversé comme ministre sous prétexte que j'étais la guerre, et on me combat comme candidat sous prétexte que je suis la dictature.

La dictature! n'est-ce pas nous qui l'avons subie sous toutes les formes? Ne propose-t-on pas tous les jours d'inventer des lois d'excep-

tion pour mes électeurs et pour moi? Si la pensée de jouer au dictateur avait pu me venir, il me semble que ç'eût été quand j'avais, en qualité de ministre de la guerre, toute l'armée dans la main. Rien dans mon attitude a-t-il pu alors justifier ce soupçon injurieux?

Non! j'ai accepté les sympathies de tous sans songer à « voler la popularité » de personne. Qu'y a-t-il donc de dictatorial dans un programme qui réclame une revision constitutionnelle par le système le plus démocratique, c'est-à-dire au moyen d'une Constituante, où chaque député aura toute faculté de défendre et de faire prévaloir ses opinions?

Les chefs du parti républicain s'étaient fondé sur mon républicanisme pour m'ouvrir les portes du ministère. En quoi ai-je donc, depuis lors, démérité de la République? Qu'on me dise un seul acte, une seule profession de foi où je ne l'aie pas nettement affirmée? Mais je veux, comme la France veut aussi, une République composée d'autre chose qu'une réunion d'ambitions et de cupidités. Que pouvons-nous espérer de gens qui, après s'être, de leur propre aveu, trompés depuis quinze ans, osent se représenter à vous en vous redemandant votre confiance?

Électeurs de la Seine,

La France a aujourd'hui soif de justice, de droiture et de désintéressement. Tenter avec vous de l'arracher au gaspillage qui l'épuise et aux compétitions qui l'avilissent, c'est pour moi la servir encore. La patrie est notre patrimoine à tous. Vous l'empêcherez de devenir une proie pour quelques-uns.

Vive la France!

Vive la République! Général BOULANGER.

Paris, le 3 janvier 1889.

—

Quant au citoyen Jacques, il faut reconnaître que s'il tenait absolument à assurer au général Boulanger les voix des conservateurs, qui ont décidé de ne pas présenter de candidat, il n'agirait pas autrement qu'il ne le fait. Sa circulaire est surtout une déclaration de guerre aux conservateurs. Il se vante d'appartenir « à la fraction avancée du parti républicain. » Il se présente comme l'adversaire du « cléricalisme ». On sait que dans la bouche d'un conseiller municipal de Paris appartenant à la majorité intolérante et fanatique de cette assemblée, on désigne sous le nom de *cléricaux* non seulement tous ceux qui ont des croyances religieuses, mais même ceux qui, sans en avoir, demandent tout simplement qu'on respecte les croyances religieuses des autres. M. Jacques prétend que toutes les réactions sont coalisées derrière son concurrent et qu'elles exploi-

tent les mécontentements amenés par leurs manœuvres aussi bien que par l'éparpillement des forces républicaines.

Nous avons cru, jusqu'à présent, et nous persistons à croire que ce ne sont pas les manœuvres des « réactionnaires » mais bien les actes du parti républicain au pouvoir qui ont amené les mécontentements dont se plaint M. Jacques. Et parmi les actes des républicains, ce qui a le plus soulevé l'indignation des conservateurs, c'est cette guerre odieuse que le Conseil municipal de Paris, soutenu par le gouvernement, fait aux idées chrétiennes et aux idées spiritualistes. C'est tout cet ensemble de mesures qui ont pour but de rendre l'athéisme obligatoire. C'est cette rage des sectaires qui, à l'exemple de Raoul Rigault, prétendent « biffer Dieu. »

M. Jacques, avec la majorité du Conseil municipal, est pour la proscription des idées chrétiennes et même des idées spiritualistes. Il est pour l'athéisme obligatoire. Il est pour qu'on *biffe Dieu.* Le « candidat de la République » se dispense de présenter un programme politique. Il semble préférer placer la lutte sur le terrain de la laïcisation chère à ses collègues et amis de l'Hôtel de Ville. Nous ne croyons pas que ce soit très habile de sa part. Cette attitude ne lui fera pas gagner une voix de plus parmi les laïcisateurs à outrance et elle peut amener des partisans de la tolérance religieuse, qui ne demandaient pas mieux que de s'abstenir, à protester en donnant leurs voix au général Boulanger.

Car dans cette élection du 27 janvier 1889, on votera non pour quelqu'un et pour quelque chose, mais contre quelqu'un et quelque chose. Les conservateurs monarchistes voteront-ils contre la République actuelle, dont M. Jacques est le candidat officiel, ou contre l'autre République que nous promet le général Boulanger? On le saura avant trois semaines. Mais ils doivent dès à présent se faire cette réflexion que la République de M. Jacques a un énorme inconvénient : elle existe, tandis que celle de M. Boulanger est encore à naître.

Et puis, M. Jacques représente les satisfaits. Et nous avons dans l'idée que, même dans Paris, qui souffre moins que la province, l'armée des mécontents est plus nombreuse que celle des satisfaits.

—

Voici le résultat des deux élections législatives qui ont eu lieu dimanche :

Somme

MM. le général Montaudon, conservateur catholique........	60 693	ELU
Cauvin, républicain..............	53 154	
Vechard, radical.................	3.465	

Il s'agissait de remplacer le général Boulanger, qui avait été élu, le 19 août 1888, par 76,904 voix contre 41,371 accordées à M. Bernot, républicain, en remplacement de M. Deberly, conservateur, décédé, élu le 18 octobre 1885 par 67,078 voix. On se souvient que le général Boulanger avait opté pour le Nord, dont l'élection avait eu lieu le même jour.

Charente-Inférieure

MM. Duport, révisionniste conservateur.	29.143 voix
Comte Anat. Lemercier, républic.	25.210

Il s'agissait de remplacer le général Boulanger, qui avait été élu, le 19 août 1888, par 57,256 voix contre 42.416 accordées à M. Lair, républicain, en remplacement de M. Vast-Vimeux, décédé, qui avait obtenu 62,067 voix aux élections générales du 18 octobre 1835. On se rappelle que le général Boulanger avait opté pour le département du Nord.

Ces résultats ne sont pas faits pour satisfaire le gouvernement qui a tout fait pour les empêcher.

Nous nous félicitons particulièrement de l'élection du général Montaudon dont les sentiments de catholique et de royaliste sont bien connus et dont la haute autorité dans les questions militaires actuellement en discussion n'est contestée de personne.

—

On sait que, suivant l'exemple du Parlement, le conseil municipal de Paris, qui se considère comme une assemblée législative au très haut pied, a voté le budget de la ville dans les derniers jours de l'année et n'a terminé qu'au 31 décembre. Dans ce budget, il y a un chapitre intéressant à relever; c'est le chapitre dénommé modestement 4 bis : chapitre additionnel, imprévu, penseront les innocents. En fait, ce chapitre n'est inscrit sur les comptes de la ville que depuis 1880. La dépense dont il est question figurait antérieurement au budget du personnel.

Avant 1880, les conseillers municipaux de Paris s'allouaient des frais de voitures et de correspondances; et, de ce chef, ils se répartissaient annuellement une somme qui faisait environ à

chacun d'eux 600 francs. En 1880, l'établissement du chapitre 4 bis quintupla du coup l'indemnité. Quelques conseillers, honteux de ce gaspillage, et d'ailleurs considérant cette allocation comme une violation de la loi, protestèrent. La majorité passa outre, et le gouvernement se garda bien d'annuler la délibération.

Il y avait, en effet, une question de principe là-dessous. La majorité communarde ne visait pas seulement au remboursement des frais de voitures, elle voulait la rétribution du mandat municipal. En fait, l'indemnité mensuelle, fixée d'abord modestement à 150 francs par mois, a été portée à 300 francs, puis à 350 francs. Mais ce chiffre même a été estimé trop mince par les communards amis de M. Floquet et, comptant sur la complaisance d'un gouvernement qui a peur de lui, le conseil municipal de Paris, dans la soirée du 31 décembre, a voté sans discussion la somme énorme de 593,000 francs pour les dépenses diverses de ses membres, ce qui fait une augmentation de 160,000 francs sur le crédit voté en 1888, et ce qui permettra de porter l'indemnité de chaque conseiller à 500 francs par mois ou 6,000 francs par an.

Et c'est ainsi que la Commune de Paris, à la barbe du gouvernement, s'est donné ses étrennes sur le dos des contribuables!

—

Cela va de mieux en mieux!

M. Grille, le mari de la malheureuse victime de Constantine, dans l'affaire Chambige, vient d'adresser la lettre suivante à M. le président de la République :

Monsieur le Président,

Au lendemain des assises, le président du jury de Constantine se présentait chez moi, au nom de ses collègues, pour répudier toute complicité dans la singulière clémence apportée par la cour dans l'application de la peine infligée à Chambige, reconnu coupable d'avoir assassiné Mme Grille avec préméditation. Au lendemain de la mesure que vous venez de prendre à votre tour en faveur de ce criminel, je crois de mon devoir de faire la même démarche.

Ignorant les considérations particulières qui ont pu vous décider à infliger cette suprême insulte à la pauvre victime, je me garderai de protester. Mais j'ai le droit de vous faire observer que si, dans votre conscience, l'assassin vous a semblé digne d'intérêt, c'est que vous avez dû oublier que j'avais deux filles que vous condamnez à se trouver, dans quelques années, vis-à-vis de l'homme qui, non-seule-

ment a lâchement tué la mère, mais encore a essayé de la déshonorer par ses infâmes calomnies.

Je viens donc, monsieur le Président, vous demander de faire grâce pleine et entière à l'assassin Chambige, pour que je puisse me faire justice moi-même, puisque le plus haut dignitaire de mon pays me la refuse.

Ce que vous avez accordé à un assassin, vous ne pouvez me le refuser à moi qui ne suis qu'un honnête homme.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir fourni l'occasion de répondre à toutes les infamies déversées sur ma chère et sainte morte ; d'affirmer une fois de plus, en face des honnêtes gens, ma foi absolue et entière dans sa pureté et sa vertu, le profond respect pour celle qui a porté mon nom, pour la mère de mes enfants.

Veuillez agréer, etc. GRILLE.

Certes, cette lettre n'est pas d'un chrétien et on ne peut approuver le sentiment qui l'a dictée. Mais d'autre part, elle constitue pour la justice républicaine une sanglante flétrissure. Le régime maçonnique tend positivement à oblitérer la notion de la justice dans les âmes.

Un régime où l'on voit gracier des assassins quand la victime est un prêtre, promettre l'impunité à une complice pour obtenir des dénonciations, comme, dans l'affaire Prado, à la fille Forestier, et mettre en exercice le droit de grâce sans le moindre souci des culpabilités réelles, est un régime incapable de satisfaire l'un des premiers besoins de la société, qui est le besoin de justice.

—

La pacification de l'Annam vient de faire un pas considérable, grâce à la capture du roi rebelle et fugitif Ham-Nghi. C'est à la vigilance et à l'énergie du capitaine Boulangue que cet important résultat est dû.

Voilà prés d'un an qne cet officier s'était dévoué à cette tâche avec une rare ténacité tempérée par une extrême prudence; car il s'agissait de faire prisonnier le prétendant sans atttenter à sa vie.

Les émissaires du capitaine furent informés, un soir, que le rebelle et son compagnon, Than-Tat-Thiep, fils de l'ancien régent Thuyet, reposaient dans la canhia d'un petit village du haut Giaï. Vite ils cernèrent la maison, enfoncèrent la porte et surprirent les deux proscrits qui dormaient profondément, le sabre nu à leurs côtés. Le prince fut aussitôt désarmé; Than-

Tat-Thiep, voyant toute résistance inutile, essaya de tuer son maître afin de lui éviter la honte de la captivité ; il fut abattu d'un coup de feu.

Ham-Nghi persiste à nier son identité : sa défiance est extrême, et il a dit en souriant « que ses ennemis pouvaient manger sa chair, si tel était leur bon plaisir ». Malgré ces préventions, le prisonnier paraît très sensible aux attentions qu'on lui témoigne et ne manifeste aucune velléité de fuir. On a trouvé sur lui différents papiers importants, notamment une note indiquant l'emplacement de dix cachettes dans la citadelle de Hué où il aurait enfoui ses trésors avant sa fuite.

La capture d'Ham-Nghi a une grande importance, puisqu'elle efface les derniers vestiges de l'insurrection.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La semaine avait mal débuté pour la Bourse de Paris. Elle se montrait morose et fort indécise. Ses allures viennent subitement de se modifier. Est-ce le résultat d'un événement politique heureux? La politique n'a rien à voir dans ce revirement. Ce brusque mouvement de reprise est, disons-le tout de suite, l'œuvre des places étrangères. La hausse importante des Consolidés anglais qui, dans cette seule journée, se sont avancés de 11/16 à 98 7/8, a donné l'élan. Puis la grande fermeté des places allemandes a fait le reste.

Bourse du 9 *janvier* 1889.

3 0/0		82 85	C. F. foncières 1879		474 »
3 0/0 amortissable		86 60	— commun. 1879		477 »
4 1/2 0/0		104 70	— — 1880		472 »
Crédit foncier..	Actions	1.340 »	— foncières 1883		384 75
Est	—	802 50	Est	Oblig.	390 »
Lyon	—	1.300 »	Lyon	—	401 »
Midi	—	1.160 »	Midi	—	404 50
Nord	—	1.622 50	Nord	—	411 »
Orléans	—	1.345 »	Orléans	—	402 »
Ouest	—	925 »	Ouest	—	398 75
Panama	—	118 75	Panama 4 0/0	—	95 50
Suez	—	2.197 50	— 6 0/0	—	145 »

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

A PROPOS DU CENTENAIRE DE 1789

Voici l'avant-propos et la conclusion d'une brochure que Mgr Freppel vient de publier sous ce titre :

AVANT-PROPOS

Un siècle nous sépare des événements qui ont marqué le début de la Révolution française. C'est dire assez que nous nous trouvons aujourd'hui à une distance suffisante des faits pour être en état de les apprécier sans y apporter trop de précipitation. Sans doute, il serait téméraire de prétendre que la Révolution est arrivée à ses dernières conséquences et qu'elle a parcouru un cycle désormais fermé; il serait plus juste de penser que, loin d'avoir atteint son terme, elle poursuit sa marche, allant d'une étape à l'autre. Mais, depuis cent ans, elle a traversé tant de phases, épuisé tant de formules, qu'on peut déterminer dès maintenant son rôle dans l'histoire de la France en particulier et de l'humanité en général. Ainsi était-il devenu facile, un siècle après la prétendue Réforme, de tracer le cadre où le protestantisme allait se renfermer pour toujours avec ses incertitudes et ses variations.

Car il en est, à certains égards, de la Révolution française comme de la Réforme : l'une et l'autre constituent un mouvement d'idées qui dépasse de loin les limites d'un siècle ou d'un pays. Si tout s'était borné en 1789 et en 1793 à renverser une dynastie, à substituer une forme de gouvernement à une autre, il n'y aurait eu là qu'une de ces catastrophes dont l'histoire nous offre maint exemple. Mais la Révolution française a un tout autre caractère : elle est une doctrine, ou, si l'on aime mieux, un ensemble de doctrines, en matière religieuse, philosophique, politique, sociale. Voilà ce qui lui donne sa véritable portée; et c'est à ces divers points de vue qu'il convient de se placer, pour la juger en elle-même et dans son influence sur les destinées de la nation française, comme aussi sur la marche générale de la civilisation.

Tout nous convie à cet examen loyal et sincère. Car il est évident que pour chacun de nos contemporains la manière de voir et d'agir dépend, en grande partie, de l'idée qu'il se fait du mouvement de 1789, point de départ de l'époque actuelle. Hommes et choses, tout change d'aspect suivant qu'on le limite, en droit, à des réformes désirées par tous et accomplies dans le sens même de l'histoire religieuse et civile de notre pays, ou bien qu'on se félicite de l'avoir vu aboutir, en fait, à une révolution radicale inspirée et gouvernée par les maximes des philosophes du XVIIIe siècle, surtout par celles du *Contrat social* de Rousseau. C'est bien ainsi que l'entendent les promoteurs du centenaire de 1789 : après un siècle d'expériences, ils estiment que l'heure est venue de glorifier solennellement la Révolution française ; et, par conséquent, ils nous obligent de rechercher à notre tour si les faits nous permettent de nous associer à leurs joies et à leurs espérances.

Cette recherche est, en effet, plus facile à l'heure actuelle que dans les temps antérieurs au nôtre. Sous l'Empire comme sous la Restauration et sous la Monarchie de 1830, institutions et lois, tout se ressentait de certaines influences étrangères à la Révolution ; et, par suite, il était devenu moins aisé de distinguer ce qui lui appartenait en propre et ce qui venait d'ailleurs. De là bien des illusions, pour ne pas dire des sophismes. Aujourd'hui que le régime politique et social de la France tend de plus en plus à remonter aux pures traditions révolutionnaires, la question, dégagée d'éléments secondaires et transitoires, a beaucoup gagné en clarté et en précision ; et l'on pourrait, ce semble, la résumer en ces termes :

Qu'est-ce que la Révolution a fait de la France? A-t-elle résolu, après cent ans de durée, un seul des problèmes qu'elle s'était posés à l'origine, et d'où vient cette impuissance? Est-ce à elle que l'on doit attribuer une seule des réformes raisonnables et sensées accomplies depuis un siècle, dans l'ordre civil, politique et social, ou bien ces réformes auraient-elles été opérées sans elle, plus sagement, plus équitablement et plus sûrement? A-t-elle réalisé les maximes de liberté, d'égalité et de fraternité, ou bien a-t-elle produit, sous des formes qui lui sont particulières, le despotisme et la haine des partis? Peut-elle se flatter d'avoir contribué soit au progrès de la science, soit à l'amélioration du sort des travailleurs? Quelle est, au contraire, sa part dans le plus grand fléau du monde moderne, le milita-

risme sans trêve ni limites? Comment se fait-il que, loin de se laisser gagner par ses exemples, les nations civilisées se détournent d'elle, à mesure que l'on s'éloigne davantage de son origine? Telles sont les questions qu'il importe de résoudre, à la veille du centenaire de 1789, pour savoir si, loin de pouvoir être considérée comme un bienfait, la Révolution française n'est pas l'un des événements les plus funestes qui aient marqué dans l'histoire du genre humain.

Voici maintenant la table des matières de l'opuscule de Mgr Freppel :

On voit que l'éminent évêque d'Angers a traité la question sous toutes ses faces. Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici les conclusions de cette lumineuse et substantielle étude :

CONCLUSION

Ce serait une tâche trop facile que de signaler un mal sans indiquer le remède. Des critiques purement négatives, outre qu'elles n'amènent aucun résultat, ont le grave inconvénient de paraître inspirés par un esprit d'hostilité et de dénigrement. Tel n'est pas le but de ce travail. Il est vrai que nos conclusions ressortent d'elles-mêmes de tout ce qui précède. A l'occasion du centenaire de 1789, nous avons envisagé la Révolution française sous ses divers aspects et dans ses conséquences les plus directes, pour montrer en face de quel abîme elle a conduit le pays; et, devant un état de choses où tout est remis en question pour la quinzième ou la vingtième fois, depuis les

pouvoirs publics jusqu'au sort du plus modeste citoyen, nous attendons sans inquiétude la réponse que l'on voudra nous faire. Il importe de résumer cet examen, pour dégager les éléments de la solution qui nous paraît la seule vraie et la seule efficace. Cette solution, nous la formulons en deux mots : *il faut rompre résolûment avec la Révolution*, et reprendre avec sagesse et fermeté le mouvement réformateur de 1789.

Quoi donc! nous dira-t-on, l'ancien régime, les trois ordres du royaume, tout cet ensemble de choses qui existait avant 1789 : c'est cela que vous voulez faire revivre? En aucune façon. Il n'est pas plus en notre pouvoir de ressusciter les siècles que les morts. Cent ans ont passé là-dessus, modifiant profondément la condition des personnes et des choses. Insensé serait celui qui voudrait méconnaître les changements survenus d'un âge à l'autre. Des faits, on doit toujours en tenir compte; mais les principes, il ne faut jamais les abandonner.

I. — Et d'abord, dans l'ordre religieux, si l'on ne veut pas que l'athéisme et le matérialisme amènent la décomposition fatale de la société française — et ce travail n'est déjà que trop avancé — il faut de toute nécessité ramener l'application des doctrines et des préceptes du Décalogue et de l'Évangile dans l'État, dans la famille, dans l'école; rendre à la religion sa place légitime dans les manifestations et dans les actes de la vie publique, domestique et privée; ou bien c'est fait de la France, destinée à devenir pour le monde entier le plus effrayant exemple d'un peuple infidèle à sa mission, atteint aux sources mêmes de la vie morale, et s'affaissant sur lui-même dans le vide et le néant.

Sur aucun autre point, les sophistes du siècle dernier et leurs continuateurs d'aujourd'hui n'ont erré davantage; et c'est à leur propagande d'impiété, également funeste pour l'élévation des caractères et pour la dignité des mœurs, que nous devons l'état d'impuissance et de discorde auquel nous sommes réduits.

II. — Dans l'ordre politique, après tant d'aventures et d'expédients plus stériles les uns que les autres, il faut revenir sans hésitation à la monarchie nationale, incarnée et personnifiée dans la maison de France, ayant ses titres et son droit dans un consentement prolongé de génération en génération pendant huit siècles et non pas dans un simple vote passager arraché par la force des circonstances ou surpris dans un moment de troubles; à la monarchie nationale, susceptible de transforma-

tions dans l'avenir, comme elle l'a été dans le passé, où on l'avait vue devenir successivement féodale, absolue, tempérée et constitutionnelle ; à la monarchie nationale, plus capable que n'importe quel autre régime, par la fixité même de son principe, à donner au pays et à garantir toutes les libertés désirables...

III. — Le rétablissement de la monarchie nationale implique, selon nous, la reconstitution de la vie provinciale, sans laquelle toute réforme serait vaine. C'est l'une des erreurs capitales de la Révolution française, nous l'avons déjà dit, d'avoir supprimé ces centres historiques et secondaires qui, sous le nom de provinces, étaient autant de forces organisées et hiérarchisées ! Avec l'abolition des douanes à l'intérieur, comme le demandaient à si bon droit les cahiers de 1789, l'unité nationale, au point de vue militaire et politique, n'aurait nullement souffert de la conservation des provinces. Qu'est-il résulté, au contraire, de leur suppression ? Il en est résulté que tout le mouvement politique a été concentré à Paris, et que la France entière reste à la merci de la capitale. Qu'un soldat heureux s'empare du pouvoir, ou qu'une émeute triomphante mette le gouvernement à bout de forces, le reste de la France subit la loi du vainqueur, quel qu'il soit, faute de pouvoir offrir une résistance sérieuse dans des assemblées provinciales fortement constituées.

Là est l'origine de toutes nos révolutions ; et, si l'on n'y apporte pas de remède, aucun régime ne sera durable. Cette réforme est-elle donc si difficile ? Non, assurément. Déjà l'on a refait une ébauche des anciennes provinces dans les cours d'appel, dans les académies, et, plus récemment, dans les grands commandements militaires. Que l'on y ajoute des états provinciaux, pour contrebalancer l'action d'un Parlement unique, où tout dépend d'une majorité variable, et l'on aura une garantie certaine contre des surprises toujours possibles. Sans ce contrepoids indispensable, sous n'importe quel régime, l'ère des révolutions restera indéfiniment ouverte.

IV. — En matière d'instruction, il faut que l'Etat revienne à son véritable rôle, qui est un rôle de protection, de surveillance et d'encouragement, au lieu de vouloir usurper une fonction d'enseignement et d'éducation qui n'est nullement de sa compétence.

Des universités régionales, autonomes et indépendantes de

l'Etat, se gouvernent par elles-mêmes, avec leurs méthodes et leurs programmes, sans avoir à subir le mot d'ordre des bureaux d'un ministère, et pouvant ainsi ramener la vie intellectuelle et scientifique dans les centres provinciaux, où elle est singulièrement affaiblie, pour ne pas dire qu'elle en est absente; des écoles primaires, vraiment communales, où les pères de famille, par l'organe des conseils municipaux, aient quelque chose à voir et à dire pour le choix des maîtres et le caractère de l'enseignement : voilà des libertés nécessaires, dans l'intérêt même de la science et au profit de la culture religieuse, intellectuelle et morale du pays.

V. — Dans l'ordre civil, si l'on veut arrêter, avec la dépopulation de la France, la ruine de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, il faut absolument revenir sur les lois successorales, inspirées à la Révolution française par des idées égalitaires à outrance. Le partage forcé des biens, à l'ouverture de chaque héritage, n'est pas seulement une atteinte profonde à la liberté de tester, mais une erreur économique dont les conséquences finiraient par devenir mortelles pour la prospérité du pays.

VI. — Dans l'ordre social, la liberté du travail appelle nécessairement comme correctif, et comme complément, la liberté d'association, contrairement aux doctrines de Turgot et de la Révolution française. La corporation libre et volontaire, entre hommes du même métier, ouvriers et patrons, sans monopoles ni privilèges, est le seul moyen efficace et pratique pour échapper à l'individualisme et au socialisme également contenus, bien qu'à des titres divers, dans les théories économiques et sociales du siècle dernier.

VII. — Du militarisme, né de la Révolution française, nous n'avons plus rien à dire, Aucune réforme n'est possible à cet égard dans les circonstances présentes (1).

Tant que l'Allemagne détiendra injustement l'Alsace-Lorraine, le fléau des armements universels restera déchaîné sur toute l'Europe. C'est seulement après la réparation de cette grande iniquité, que l'on pourra rentrer dans les vrais principes de la défense des Etats, et que le désarmement, sur une vaste

(1) Mgr Freppel parle ici en citoyen français et pour des Français. Si la France a perdu l'Alsace et la Lorraine, c'est encore à la Révolution qu'elle doit s'en prendre, puisque c'est un régime issu de la Révolution qui en 1870 a déclaré la guerre à la Prusse.

échelle, s'imposera aux peuples pour leur plus grand bien et pour l'honneur de la civilisation chrétienne.

Nous n'avons pas tout dit, mais nous croyons avoir dit l'essentiel. *C'est donc une réaction que vous proposez contre le mouvement révolutionnaire de* 1789, nous répondra-t-on. Oui, sans le moindre doute, car le salut de la France est à ce prix : une réaction profonde et vigoureuse ; la réaction du bon sens contre l'utopie ; la réaction des réalités contre les chimères et les fictions ; la réaction de l'expérience contre une suite de déceptions lamentables ; la réaction des principes contre l'absence de toute doctrine ; la réaction du droit héréditaire et national contre les usurpations de la force ; la réaction du christianisme contre les athées et les matérialistes ; la réaction d'un pays qui veut vivre, contre les causes d'affaiblissement qui finiraient par le tuer.

Si les malheurs du présent et les menaces de l'avenir pouvaient avoir ce résultat, il faudrait en bénir Dieu et en remercier les hommes. Pour moi, il n'y a pas d'autre formule de délivrance que celle-ci : rompre avec les idées révolutionnaires, pour reprendre, sans hésitation et d'une main ferme, le mouvement réformateur de 1789. Je tenais à le dire hautement, à l'heure où nous en sommes, pour le bien de la religion et dans l'intérêt de mon pays, sans me laisser arrêter par aucune autre considération ; car je ne me connais au cœur que deux passions : l'amour de l'Eglise et l'amour de la France.

Paris, le 1er janvier 1889. Mgr FREPPEL

L'APOSTOLAT CATHOLIQUE EN 1888 (1)

Ce qui caractérise l'année 1888, c'est le calme relatif dont a joui l'apostolat. Si certaines missions de l'Extrême-Orient ressentent encore le contre-coup de la guerre franco-chinoise, si les provinces du Zanguebar, occupées par l'Allemagne et l'Angleterre, sont menacées par les Arabes esclavagistes, le martyre n'a pas désolé l'Église, et il semble que Dieu ait voulu permettre à Léon XIII de célébrer, dans la paix, les fêtes de son Jubilé sacerdotal.

(1) Extrait des *Missions catholiques*.

I

En Europe, le mouvement sans exemple, qui amenait les pèlerins aux pieds du trône pontifical, a démontré l'influence de plus en plus prépondérante de la Papauté. Les ennemis de l'Église, sans doute, n'ont pas désarmé ; les questions d'ordre politique sont toujours vivantes ; mais hérétiques, schismatiques, incrédules même, se sont inclinés devant le sage et pacifique Pontife, et presque pas une note discordante ne s'est fait entendre au milieu du concert de l'Univers souhaitant longue vie à Léon XIII. Tous, soit par leur admiration, soit même par leurs attaques, sont unanimes à reconnaître la place immense qu'il occupe au milieu des Souverains.

L'Asie n'a pas été la dernière à fêter le Pontife suprême : toutes les églises orientales ont envoyé à Rome des représentants au moment des solennités jubilaires. Nous pouvions saluer, le 1er janvier, la réalisation vivante du monument magnifique qui couronne la Basilique vaticane, la Chaire de Pierre portée par les grands docteurs d'Orient et d'Occident. Autour de Léon XIII, en effet, se pressaient, dans l'obéissance et dans la vénération, les pasteurs de toutes les églises du monde.

Ce qui a puissamment contribué encore à rehausser l'importance du Jubilé papal, c'est la part qu'y ont prise les Souverains et les gouvernements, soit par des adresses de félicitations, soit par des dons qui ont occupé la place d'honneur dans la magnifique Exposition vaticane. « Ce que cette Exposition offrait d'admirable, dit le *Moniteur de Rome*, c'était moins la splendeur inouïe des présents que leur diversité et la multiplicité de leur provenance. Les richesses de la nature, le diamant, l'or, l'argent, le marbre, le bois et les tissus les plus précieux y étaient réunis, offrant le spécimen de tous les produits du globe et le type achevé de l'industrie de tous les peuples, depuis les tiares et les mitres couvertes de rubis, jusqu'aux nattes primitives des Indiens et aux pelleteries sauvages de l'Amérique. »

A nous, il est permis d'ajouter, à ce sujet, un mot de reconnaissance : Ces richesses iront, pour la plupart, dans les missions lointaines proclamer l'amour du Père pour ses enfants déshérités.

II

En Asie et dans cette partie du champ de l'Église si long-

temps endormie par le schisme, les différentes familles religieuses, Lazaristes, Jésuites, Fils de saint François d'Assise et de saint Dominique, Pères de l'Assomption, unis aux Filles de Charité, aux Frères des écoles chrétiennes et aux clergés fidèles, préparent, par des écoles de plus en plus nombreuses et florissantes, le réveil de ces peuples. Même la Providence a voulu donner au Pape une immense consolation, et les fêtes de Pâques ont coïncidé avec la disparition des derniers vestiges du néo-schisme arménien. Aujourd'hui, grâce à la condescendance de S. S. Léon XIII, grâce aux efforts du patriarche de Cilicie, Mgr Azarian, et, ajoutons-le, grâce à la bienveillance du gouvernement ottoman, l'union est rétablie ; il n'y a plus dans cette communauté qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur.

*
* *

L'Extrême-Orient continue à souffrir des suites de la dernière guerre, et les évêques ont à lutter, sinon contre la persécution violente, du moins contre la fourberie des Mandarins et surtout contre la famine qui désole leur troupeau. Toutefois, le tableau contenant les conversions opérées par les Missions-Étrangères de Paris, des lettres envoyées soit par Mgr Puginier, soit par les Dominicains espagnols, lettres annonçant des catéchumènes par milliers, montrent que Dieu n'a pas abandonné ces églises renaissantes et enseignent une fois de plus que la persécution amène le triomphe.

Constatons cependant avec douleur que tous les établissements fondés dans le Thibet ont été détruits, et que, dans l'empire ombrageux des lamas, le temps ne semble pas proche où les missionnaires ne sèmeront plus dans les larmes ; mais en regard saluons l'Église des Indes et l'Église du Japon se développant l'une et l'autre d'une manière admirable ; les Indes témoins des travaux de saint François Xavier, le Japon arrosé et fécondé par le sang de tant de martyrs !

Au milieu de cette marche en avant du catholicisme en Asie, n'oublions pas la grande mission de Vizagapatam qui forme aujourd'hui deux églises, l'une dirigée toujours par le vénérable Mgr Tissot, qui, nouvel Élie, vient de léguer une partie de son héritage à un de ses fils les plus chers, à Mgr Riccaz, lui aussi missionnaire d'Annecy.

Donnons un pieux souvenir à Mgr Desflèches, ancien vicaire apostolique du Su-tchuen, qui, après avoir lutté le bon combat

dans sa mission, a continué dans la retraite de prier pour ses chers néophytes, et s'est endormi cette année de la mort du juste.

III

On peut constater aussi en Afrique les progrès de l'Église catholique. Sans doute, les contrées soulevées par le madhi et celles où lutte aujourd'hui l'Italie ne sont pas encore pacifiées; sans doute Mgr Touvier a disparu avant d'avoir vu se régler les difficultés dans lesquelles se débat l'Abyssinie, et ce n'est qu'à force de prudence que les Capucins des Gallas continuent en se cachant leur apostolat; sans doute les missions des grands lacs ont été éprouvées par la mort de Mgr Charbonnier; mais un soldat qui tombe est aussitôt remplacé par un soldat qui se lève, et Mgr Bridoux succède à son frère avec le même titre épiscopal.

Les Pères du Saint-Esprit partagent, avec les Bénédictins de la Bavière, leur admirable mission du Zanguebar et multiplient leurs efforts dans le champ qui leur reste confié; les religieux des Missions-Africaines de Lyon, dans leur lutte vraiment héroïque contre l'inclémence du climat, trouvent partout des populations bien disposées; la Congrégation naissante des Pères de Saint-François-de-Sales de Troyes voit son zèle récompensé dans la mission difficile du Fleuve Orange, et les missionnaires belges prennent possession au nom du Christ du vaste empire couvert déjà par le pavillon de leur catholique nation. L'Europe, enfin, tout entière, soulevée par le zèle et l'éloquence du grand cardinal africain, applaudit à la croisade qui se prépare contre la traite des nègres, et cet infâme trafic excite l'indignation de tous ceux qui ont à cœur les saintes lois de l'honneur et de l'humanité. Quant aux Jésuites du Zambèze, ils relèvent peu à peu cette mission où ont succombé tant de religieux dévoués, et leurs frères de Madagascar sont consolés de l'exil du passé par la ferveur et le nombre toujours grandissant de leurs néophytes.

N'oublions pas, au milieu des tristesses inséparables de la vie apostolique, le fléau des sauterelles qui a ravagé la jeune colonie française d'Algérie. La charité répondant aux appels du pieux évêque de Constantine lui a permis de soulager déjà bien des souffrances. Plaise à Dieu que l'avenir n'apporte pas à cette province des maux plus graves encore et ne renouvelle pas les horreurs de la famine de 1868! Que la Providence surtout veille

sur nos missions établies au centre du continent mystérieux et ne permette pas aux Arabes de se venger sur elles des obstacles que la civilisation leur oppose.

IV

L'amérique continue à prospérer et les États-Unis ont envoyé l'année dernière à notre Œuvre des preuves de leur sympathie : nous avons, en effet, commencé à recueillir les fruits du Concile de Baltimore. Nous en remercions l'épiscopat de la grande république et nous appelons de nos vœux le jour prochain où elle occupera définitivement sur nos listes d'offrande la place d'honneur que doit envier sa générosité si connue.

Au milieu de toutes ces missions qui progressent, de ces Églises nées d'hier qui forment à leur tour d'autres Églises, rendons un hommage respectueux à l'admirable constance des Oblats d'Athabaska-Mackenzie; lutte contre la pauvreté, lutte contre le climat, lutte contre le caractère même de leurs néophytes, tout se réunit en un mot pour leur assurer le mérite d'un martyre de chaque jour. Donnons aussi un souvenir aux enfants de Dom Bosco ; entrés des derniers dans le sillon, ils ont déjà partagé en deux missions leur vicariat de la Patagonie.

V

En Océanie, l'Œuvre de Dieu se poursuit glorieusement. Les Pères Maristes étendent leur action civilisatrice et le Saint-Siège vient de nommer un vicaire apostolique aux îles Fidji. Les Pères des Sacrés-Cœurs continuent à développer leurs écoles et à se dévouer dans la léproserie des îles Molokaï. Quant aux religieux du Sacré-Cœur d'Issoudun, ils ont triomphé en Nouvelle Guinée de toutes les difficultés. Aidés de leurs néophytes, ils viennent, dans leurs explorations apostoliques, de découvrir un fleuve inconnu des géographes et ont pu tracer le cours exact du Saint-Joseph. Rien ne manque à leurs espérances. Mgr Navarre est rentré au milieu de ses chers sauvages leur apportant les plus tendres bénédictions du Souverain Pontife. A peine arrivé, il dut apprendre que Léon XIII, en signe d'estime et d'affection, l'honorait du titre d'archevêque. Puisse Dieu raffermir sa santé précieuse, et lui permettre de recueillir lui-même la moisson qui s'annonce abondante !

***

Pour couronner ce coup d'œil rapide sur l'histoire de l'apos-

tolat en 1888, saluons les deux gloires si pures que le Saint-Père a désignées aux hommages de l'Eglise : Saint Pierre Claver, l'apôtre des pauvres nègres, un fils de la vaillante Compagnie de Jésus ; le Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle. Tous deux nous appartiennent : l'un est le prédécesseur et le patron de ces phalanges de missionnaires qui se consacrent à ces populations déshéritées du continent africain ; l'autre est le fondateur de ces bataillons de Frères auxiliaires de l'apostolat, qui, partout, surtout en Orient dans les écoles, préparent le réveil chrétien. Bientôt encore nous vénérerons les saintes dépouilles de nos deux premiers martyrs béatifiés, le Vénérable Perboyre et le Vénérable Chanel. Alors, dans notre ambition, nous formerons un vœu, c'est qu'à ces noms s'ajoutent dans un avenir prochain et celui de la vénérable Mlle Legras qui, avec saint Vincent de Paul, fonda les filles de la Charité, et celui du Vénérable Libermann, père de ces missionnaires du Saint-Esprit qui occupent en Afrique une place si glorieuse !

Telle est, en effleurant le sommet des choses, l'histoire de l'apostolat en 1888. Quant aux missionnaires, si nous voulions louer leur zèle, nous nous répéterions chaque année. Tous, s'ils nous révélaient leurs âmes nous rediraient ces paroles d'un jeune missionnaire mort à vingt-huit ans : « Je voudrais mourir de fatigue sur un sable brûlant, dans le dénuement le plus absolu et le corps déchiré par les brigands et les bêtes féroces ; alors en paraissant devant Dieu, je lui montrerais mon cadavre ainsi mutilé pour sa gloire ; j'espère alors que ma cause serait gagnée et mon âme sauvée ! »

*
* *

Notre dernier mot sera un mot de reconnaissance pour le Saint-Père. Deux fois, pendant les fêtes de son jubilé sacerdotal, il a voulu nous donner une preuve de son affection ; c'était d'abord quand, admettant en audience particulière et le Président du Conseil central de Paris et deux délégués de Lyon, il bénissait tous nos associés et prononçait sur eux cette parole : « Réjouissez-vous, car votre récompense est grande dans le ciel » ; c'était ensuite, au moment du pèlerinage africain-lyonnais, quand, s'adressant au diocèse qui a abrité le berceau de l'Œuvre et qui, dans cette circonstance, personnifiait l'Œuvre tout entière, le Pape faisait des vœux « pour que notre grande institution ne vînt jamais à décroître ou à perdre quelque chose de sa merveilleuse et providentielle fécondité. »

Que nos zélés directeurs diocésains, que nos chers associés répandus dans l'univers entier, recueillent avec amour ces paroles d'espérance, ces encouragements paternels; que, par leur charité grandissante, par leur ardeur à former de nouvelles dizaines, ils aident l'apôtre dans ses luttes fécondes pour la cause de la vraie civilisation, pour la gloire de Dieu et pour l'extension du règne de l'Eglise.

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

LEONIS DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ XIII

EPISTOLA

AD PATRIARCHAS, PRIMATES, ARCHIEPISCOPOS ET EPISCOPOS UNIVERSOSQUE CHRISTIFIDELES PACEM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTES.

VENERABILIBUS FRATRIBUS PATRIARCHIS, PRIMATIBUS, ARCHIEPISCOPIS, EPISCOPIS ET DILECTIS FILIIS CHRISTIFIDELIBUS UNIVERSIS PACEM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTIBUS

LEO PP. XIII.

Venerabiles fratres, dilecti Filii,
Salutem et apostolicam benedictionem.

Exeunte jam anno, cum natalem sacerdotii quinquagesimum, singulari munere beneficioque divino, incolumes egimus, sponte respicit mens Nostra spatium præteritorum mensium, plurimumque totius hujus intervalli recordatione delectatur. — Nec sane sine caussa : eventus enim, qui ad Nos privatim attinebat, idemque nec per se magnus, nec novitate mirabilis, studia tamen hominum inusitato modo commovit, tam perspicuis lætitiæ signis, tot gratulationibus celebratus, ut nihil optari majus potuisset. — Quæ res certe pergrata Nobis perque jucunda cecidit : sed quod in ea plurimi æstimamus, significatio voluntatum est, religionisque liberrime testata constantia. Ille enim Nos undique salutantium concentus id aperte loquebatur, ex omnibus locis mentes atque animos in Jesu Christi Vicarium esse intentos : tot passim prementibus malis, in Apostolicam Sedem, velut in salutis perennem incorruptumque fontem, fidenter homines intueri : et quibuscumque in oris catholicum viget

nomen, Ecclesiam romanam, omnium Ecclesiarum matrem et magistram, coli observarique, ita ut æquum est, ardenti studio ac summa concordia. — His de caussis per superiores menses non semel in cœlum suspeximus, Deo optimo atque immortali gratias acturi, quod et hanc Nobis vivendi usuram, et ea, quæ commemorata sunt, curarum solatia benignissime tribuisset : per idemque tempus, cum sese occasio dedit, gratam voluntatem Nostram, in quos oportebat, declaravimus. Nunc vero extrema anni ac celebritatis renovare admonent accepti beneficii memoriam : atque illud peroptato contingit, ut Nobiscum in iterandis Deo gratiis Ecclesia tota consentiat. Simul vero expetit animus per has litteras publice testari, id quod facimus, quemadmodum tot obsequii, humanitatis, et amoris testimonia ad leniendas curas molestiasque Nostras consolatione non mediocri valuerunt, ita eorum et memoriam in Nobis et gratiam semper esse victuram. — Sed majus ac sanctius restat officium. In hac enim affectione animorum, romanum Pontificem alacritate insueta colere atque honorare gestientium, numen videmur nutumque Ejus agnoscere, qui sæpe solet atque unus potest magnorum principia bonorum ex minimis momentis elicere. Nimirum providentissimus Deus voluisse videtur, in tanto opinionum errore, excitare fidem, opportunitatemque præbere studiis vitæ potioris in populo christiano revocandis.

Quamobrem hoc est reliqui, dare operam ut, bene positis initiis, bene cetera consequantur : enitendumque, ut et intelligantur consilia divina, et reipsa perficiantur. Tunc denique obsequium in Apostolicam Sedem plene erit cumulateque perfectum, si cum virtutum christianarum laude conjunctum ad salutem conducat animorum : qui fructus est unice expetendus perpetuoque mansurus.

Ex hoc summo apostolici muneris gradu, in quo Nos Dei benignitas locavit patrocinium veritatis sæpenumero, ut oportuit, suscepimus, conatique sumus ea potissimum doctrinæ exponere, quæ maxime opportuna eque re publica viderentur esse, ut quisque, veritate perspecta, pestiferos errorum afflatus, vigilando cavendoque, defugeret. Nunc vero, uti liberos suos amantissimus parens, sic Nos alloqui christianos universos volumus, familiarique sermone hortari singulos ad vitam sancte instituendam. Nam omnino ad christianum nomen, præter fidei professionem, necessariæ sunt christianarum artes exercitationesque virtutum ; ex quibus non modo pendet sempiterna salus

animorum, sed etiam germana prosperitas et firma tranquillitas convictus humani et societatis — Jamvero si quæritur qua passim ratione vita degatur, nemo est quin videat, valde ab evangelicis præceptis publicos mores privatosque discrepare. Nimis apte cadere in hanc ætatem videtur illa Joannis Apostoli sententia, *omne, quod in mundo est, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ* (1). Videlicet plerique, unde orti, quo vocentur, obliti, curas habent cogitationesque omnes in hæc imbecilla et fluxa bona defixas : invita natura perturbatoque ordine, iis rebus sua voluntate serviunt, in quas dominari hominem ratio ipsa clamat oportere. — Appetentiæ commodorum et deliciarum comitari proclive est cupiditatem rerum ad illa adipiscenda idonearum. Hinc effrenata pecuniæ aviditas, quæ efficit cæcos quos complexa est, et ad explendum quod exoptat inflammata rapitur, nullo sæpe æqui iniqui discrimine, nec raro cum alienæ inopiæ insolenti fastidio. Ita plurimi, quorum circumfluit vita divitiis, fraternitatis nomen cum multitudine usurpant, quam intimis sensibus superbe contemnunt. Similique modo elatus superbia animus non legi subesse ulli, nec ullam vereri potestatem conatur : merum amorem sui libertatem appellat. *Tamquam pullum onagri se liberum natum putat* (2).

Accedunt vitiorum illecebræ ac perniciosa invitamenta peccandi : ludos scenicos intelligimus impie ac licenter apparatos : volumina atque ephemeridas ludificandæ virtuti, honestandæ turpidini composita ; artes ipsas ad usum vitæ honestamque oblectationem animi inventas, lenocinia cupiditatum ministrare jussas. Nec licet sine metu futura prospicere, quia nova malorum semina continenter velut in sinum congeruntur adolescentis ætatis. Nostis morem scholarum publicarum : nihil in eis relinquitur ecclesiasticæ auctoritati loci : et quo tempore maxime oporteret tenerrimos animos ad officia christiana sedulo studioseque fingere, tum religionis præcepta plerumque silent. Grandiores natu periculum adeunt etiam majus, scilicet a vitio doctrinæ : quæ sæpe est ejusmodi, ut non ad imbuendam cognitione veri, sed potius ad infatuandam valeat fallacia sententiarum juventutem. In disciplinis enim tradendis permulti philosophari malunt solo rationis magisterio, omnino fide divinâ posthabitâ : quo firmamento maximo uberrimoque lumine remoto in multis

(1) Ep. II, 16.
(2) Job. XI, 12.

labuntur, nec vera cernunt. Eorum illa sunt, omnia, quæ in hoc mundo sint, esse corporea : hominum et pecudum easdem esse origines similemque naturam ; nec desunt qui de ipso summo dominatore rerum, ac mundi opifice Deo dubitent, sit necne sit, vel in ejus natura errent, ethnicorum more, deterrime. Hinc demutari necesse est ipsam speciem formamque virtutis, juris, officii. Ita quidem, ut dum rationis principatum gloriose prædicant, ingeniique subtilitatem magnificentius efferunt, quam par est, debitas superbiæ pœnas rerum maximarum ignoratione luant. Corrupto opinionibus animo, simul insidet tamquam in venis medullisque corruptela morum ; eaque sanari in hoc genere hominum sine summa difficultate non potest, propterea quod ex una parte opiniones vitiosæ adulterant judicium honestatis, ex altera lumen abest fidei christianæ, quæ omnis est principium ac fundamentum justitiæ.

Ex ejusmodi caussis quantas hominum societas calamitates contraxerit quotidie oculis quodammodo contemplamur. Venena doctrinarum proclivi cursu in rationem vitæ resque publicas pervasere : *rationalismus*, *materialismus*, *atheismus* peperere *socialismum*, *communismum*, *nihilismum :* tetras quidem funestasque pestes, sed quas ex iis principiis ingenerari non modo consentaneum erat, sed prope necessarium. Sane, si religio catholica impune rejicitur, cujus origo divina tam illustribus est perspicua signis, quidni quælibet religionis forma rejiciatur, quibus tales assentiendi notas abesse liquet? Si animus non est a corpore natura distinctus, proptereaque si, intereunte corpore, spes ævi beati æternique nulla superest, quid erit caussæ quamobrem labores molestiæque in eo suscipiantur, ut appetitus obedientes fiant rationi ? Summum hominis erit positum bonum in fruendis vitæ commodis potiundisque voluptatibus.

Cumque nemo unus sit, quin ad beate vivendum ipsius naturæ admonitu impulsuque feratur, jure quisque detraxerit quod cuique possit, ut aliorum spoliis facultatem quærat beate vivendi. Nec potestas ulla frenos est habitura tantos, ut satis cohibere incitatas cupiditates queat; consequens enim est, ut vis frangatur legum et omnis debilitetur auctoritas, si summa atque æterna ratio jubentis vetantis Dei repudietur. Ita perturbari funditus necesse est civilem hominum societatem, inexplebili cupiditate ad perenne certamen impellente singulos, contendentibus aliis quæsita tueri, aliis concupita adipisci.

Huc ferme nostra inclinat ætas. — Est tamen, quo consolari

conspectum præsentium malorum, animosque erigere spe meliore possimus. Deus enim *creavit ut essent omnia, et sanabiles fecit nationes orbis terrarum* (1). Sed sicut omnis hic mundus non aliter conservari nisi numine providentiaque ejus potest, cujus est nutu conditus, ita pariter sanari homines sola ejus virtute queunt, cujus beneficio sunt ab interitu ad vitam revocati. Nam humanum genus semel quidem Jesus Christus profuso sanguine redemit, sed perennis ac perpetua est virtus tanti operis tantique muneris : *et non est in alio aliquo salus* (2). Quare qui cupiditatum popularium crescentem flammam nituntur oppositu legum extinguere, ii quidem pro justitia contendunt: sed intelligant, nullo se fructu aut certe perexiguo laborem consumpturos, quamdiu obstinaverint animo respuere virtutem Evangelii, Ecclesiæque nolle advocatam operam. In hoc posita malorum sanatio est, ut, mutatis consiliis, et privatim et publice remigretur ad Jesum Christum, christianamque vivendi viam.

Jamvero totius vitæ christianæ summa et caput est, non indulgere corruptis sæculi moribus, sed repugnare ac resistere constanter oportere. Id *auctoris fidei et consummatoris* Jesu omnia dicta et facta, leges et instituta, vita et mors declarant. Igitur quantumvis pravitate naturæ et morum longe trahamur alio, curramus oportet *ad propositum nobis certamen* armati et parati eodem animo eisdemque armis, quibus Ille, qui *proposito sibi gaudio sustinuit crucem* (3). Propterea que hoc primum videant homines atque intelligant quam sit a professione christiani nominis alienum persequi, uti mos est, cujusquemodi voluptates, horrere comites virtutis labores, nihilque recusare sibi, quod sensibus suaviter delicateque blandiatur. *Qui sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis* (4), ita ut consequens sit, Christi non esse, in quibus non exercitatio sit consuetudoque patiendi cum aspernatione mollium et delicatarum voluptatum.

Revixit enim homo infinita Dei bonitate in spem bonorum immortalium, unde exciderat, sed ea consequi non potest, nisi ipsis Christi vestigiis ingredi conetur, et cogitatione exemplorum ejus mentem suam moresque conformet. Itaque non consilium, sed officium, neque eorum dumtaxat, qui perfectius vitæ

(1) Sap. I, 14. — (2) Act. IV, 12. — (3) Heb. XII, 1, 2. — (4) Galat, V, 10.

optaverint genus, sed plane omnium est, *mortificationem Jesu in corpore* quemque suo *circumferre* (1).

Ipsa naturæ lex, quæ jubet hominem cum virtute vivere, qui secus posset salva consistere? Deletur enim sacro baptismate peccatum, quod est nascendo contractum, sed stirpes distortæ ac pravæ, quas peccatum insevit, nequaquam tolluntur. Pars hominis ea, quæ expers rationis est, etsi resistentibus viriliterque per Jesu Christi gratiam repugnantibus nocere non possit, tamen cum ratione de imperio pugnat, omnem animi statum perturbat, voluntatemque tyrannice a virtute detorquet tanta vi, ut nec vitia fugere nec officia servare sine quotidiana dimicatione possimus. *Manere autem in baptizatis concupiscentiam vel fomitem hæc sancta synodus fatetur ac sentit, quæ cum ad agonem relicta sit, nocere non consentientibus, sed viriliter per Jesu Christi gratiam repugnantibus non valet; quinimo qui legitime certaverit coronabitur* (2).

Est in hoc certamine gradus fortitudinis, quo virtus non perveniat nisi excellens eorum videlicet, qui in profligandis motibus a ratione aversis eo usque profecerunt, ut cœlestem in terris vitam agere propemodum videantur. Esto, paucorum sit tanta præstantia : sed, quod ipsa philosophia veterum præcipiebat, domitas habere cupiditates nemo non debet; idque ii majore etiam studio, quibus rerum mortalium quotidianus usus irritamenta majora suppeditat; nisi qui stulte putet, minus esse vigilandum ubi præsentius imminet discrimen, aut, qui gravius ægrotant, eos minus egere medicina. Is vero, qui in ejusmodi conflictu suscipitur, labor magnis compensatur, præter cœlestia atque immortalia, bonis : in primis quod isto modo, sedata perturbatione partium, plurimum restituitur naturæ de dignitate pristina. Hac enim lege est atque hoc ordine generatus homo, ut animus imperaret corpori, appetitus mente consilioque regerentur ; eoque fit, ut non dedere se pessimis dominis cupiditatibus, præstantissima sit maximeque optanda libertas.

Præterea in ipsa humani generis societate non apparet quid expectari ab homine sine hac animi affectione possit. Utrumne futurus est ad bene merendum propensus, qui facienda, fugienda, metiri amore sui consueverit? Non magnanimus quisquam esse potest, non beneficus, non misericors, non abstinens, qui non se ipse vincere didicerit, atque humana omnia præ vir-

(1) II Cor. IV, 10.
(2) Conc. Trid. Sess. V, can. 5.

tute contemnere. Nec silebimus, id omnino videri divino provisum consilio, ut nulla afferri salus hominibus, nisi cum contentione et dolore queat. Revera si Deus liberationem culpæ et errati veniam hominum generi dedit, hac lege dedit, ut Unigenitus suus pœnas sibi debitas justasque persolveret. Justitiæque divinæ cum Jesus Christus satisfacere alia atque alia ratione potuisset, maluit tamen per summos cruciatus profusâ vitâ satisfacere. Atque ita alumnis ac sectatoribus suis hanc legem imposuit suo cruore sancitam, ut eorum esset vita cum morum ac temporum vitiis perpetua certatio. Quid Apostolos ad imbuendum veritate mundum fecit invictos, quid martyres innumerabiles in fidei christianæ cruento testimonio roboravit, nisi affectio animi illi legi obtemperans sine timore? Nec aliâ viâ ire perrexerunt, quotquot curæ fuit vivere more christiano, sibique virtute consulere : neque igitur aliâ nobis eundum, si consultum saluti volumus vel nostræ singulorum, vel communi. Itaque, dominante procacitate libidinum, tueri se quemque viriliter necesse est a blandimentis luxuriæ : cumque passim sit in fruendis opibus et copiis tam insolens ostentatio, muniendus animus est contra divitiarum sumptuosas illecebras, ne his inhians animus, quæ appellantur bona, quæ nec satiare eum possunt, ac brevi sunt dilapsura, thesaurum amittat non deficientem in cœlis. Denique illud etiam dolendum quod opiniones atque exempla perniciosa tanto opere ad molliendos animos valuerunt, ut plurimos jam prope pudeat nominis vitæque christianæ : quod quidem aut perditæ nequitiæ est, aut segnitiæ inertissimæ. Utrumque detestabile, utrumque tale, ut nullum homini malum majus. Quænam enim reliqua salus esset, aut qua ope niterentur homines, si gloriari in nomine Jesu Christi desierint, si vitam ex præceptis evangelicis constanter aperteque agere recusarint? Vulgo queruntur viris fortibus sterile sæculum. Revocentur christiani mores : simul erit gravitas et constantia ingeniis restituta.

Sed tantorum magnitudini varietatique officiorum virtus hominum par esse sola non potest. Quo modo corpori, ut alatur, panem quotidianum, sic animæ, ut ad virtutem confirmetur, nervos atque robur impetrare divinitus necesse est. Quare communis illa conditio lexque vitæ, quam in perpetua quadam diximus dimicatione consistere, obsecrandi Deum habet adjunctam necessitatem.

Etenim, quod est vere ab Augustino venusteque dictum,

transcendit pia precatio intervalla mundi, divinamque devocat e cœlo misericordiam. Contra cupiditatum turbidos motus, contra malorum dæmonum insidias, ne circumventi in fraudem inducamur, adjumenta petere atque auxilia cœlestia jubemur oraculo divino, *orate ut non intretis in tentationem* (1). Quanto id necessarium magis, si utilem dare operam alienæ quoque saluti volumus? Christus Dominus, unigenitus Filius Dei, fons omnis gratiæ et virtutis, quod verbis præcepit, ipse prior demonstravit exemplo : *erat pernoctans in oratione Dei* (2) : sacrificioque proximus *prolixius orabat* (3). Profecto longe minus esset naturæ extimescenda fragilitas, nec languore mores desidiaque diffluerent, si divinum istud præceptum minus jaceret incuria ac prope fastidio intermissum. Est enim exorabilis Deus, gratificari vult hominibus, aperte pollicitus, sua se munera large copioseque petentibus daturum. Quin etiam invitat ipsemet petere, ac fere lacessit amantissimis verbis : *Ego dico vobis, petite et dabitur vobis, quærite et invenietis, pulsate et aperietur vobis* (4). Quod ut confidenter ac familiariter facere ne vereamur, majestatem numinis sui similitudine atque imagine temperat parentis suavissimi cui nihil potius, quam caritas liberorum. *Si ergo vos, cum sitis mali, nostis bono data dare filiis vestris, quanto magis Pater vester, qui in cœlis est dabit bona petentibus se?* (5). Quæ qui cogitaverit, non nimium mirabitur si efficientia precum humanarum Joanni quidem Chrysostomo videatur tanta, ut cum ipsa potentia Dei comparari illam putet posse. Propterea quod sicut Deus universitatem rerum verbo creavit, sic homo impetrat, orando, quæ velit. Nihil est rite adhibitis precibus impetrabilius, quia insunt in eis quædam velut moventia, quibus placari se Deus atque exorari facile patiatur. Nam inter orandum sevocamus ab rebus mortalibus animum, atque unius Dei cogitatione suspensi, conscientia tenemur infirmitatis humanæ : ob eamque rem in bonitate et amplexu parentis nostri acquiescimus, in virtute conditoris perfugium quærimus. Adire insistimus auctorem omnium bonorum, tamquam spectari ab eo velimus ægrum animum, imbecillas vires, inopiam nostram plenique spe, tutelam atque opem ejus imploramus, qui ægrotationum medicinam, infirmitatis miseriæque solatia præbere solus potest. Tali habitu animi

(1) Matth. xxvi, 41. — (2) Luc. vi, 12. — (3) Luc. xxii, 43. — (4) Luc. xi, 9. — (5) Matth. vii, 11.

modeste de se, ut oportet, submisseque, judicantis, mire flectitur Deus ad clementiam, quia quemadmodum superbis resistit ita humilibus *dat gratiam* (1). Sancta igitur sit apud omnes consuetudo precandi : mens, animus, vox precentur : unâque simul ratio vivendi consentiat, ut videlicet per legum divinarum custodiam perennis ad Deum ascensus vita nostra videatur.

Quemadmodum virtutes ceteræ, ita hæc etiam, de qua loquimur, gignitur et sustentatur fide divina. Deus enim auctor est, quæ sint homini vera atque unice per se expetenda bona : itemque infinitam Dei bonitatem, et Jesu redemptoris merita eodem auctore cognovimus. Sed vicissim pia precandi consuetudine nihil est ad alendam augendamque fidem aptius. Cujus quidem virtutis, in plerisque debilitatæ, in multis extinctæ, apparet quanta sit hoc tempore necessitas. Illa enim est maxime, unde non modo vitæ privatorum petenda correctio est sed etiam earum rerum judicium expectandum, quarum conflictio quietas et securas esse civitates non sinit. Si æstuat multitudo immodicæ libertatis siti, si erumpunt undique proletariorum minaces, fremitus, si inhumana beatiorum cupiditas numquam se satis consecutam putat, et si quæ sunt alia generis ejusdem incommoda, his profecto, quod alias uberius exposuimus, nihil subvenire melius aut certius, quam fides christiana, potest.

Locus admonet, ad vos cogitationem orationemque convertere, quotquot Deus ad sua dispensanda mysteria, collata divinitus potestate, adjutores adscivit. Si caussæ indagantur privatæ publicæque salutis, dubitandum non est, vitam moresque clericorum posse plurimum in utramque partem. Meminerint, igitur, se *lucem mundi* a Jesu Christo appellatos, quod *luminis instar universum orbem illustrantis sacerdotis animam splendescere oportet* (2). Lumen doctrinæ neque illud vulgare, in sacerdote requiritur, quia muneris ejus est implere sapientia ceteros, evellere errores, ducem esse multitudini per itinera vitæ ancipitia et lubrica. In primis autem vitæ innocentiam comitem doctrina desiderat, præsertim quod in emendatione hominum longe plus exemplo, quam peroratione proficitur. *Luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona* (3). Cujus divinæ sententiæ ea profecto vis est, talem esse in sacerdotibus perfectionem oportere absolutionemque virtutis, ut se tamquam specu-

(1) I Petr. v, 5.
(2) S. Jo. Chrysost. De Sac. I. 3. c. I.
(3) Marth. v, 16.

lum præbere intuentibus queant. *Nihil est quod alios magis ad pietatem et Dei cultum assidue instruat, quam eorum vita et exemplum, qui se divino ministerio dedicarunt : cum enim a rebus sæculi in altiorem sublati locum conspiciantur, in eos tamquam in speculum reliqui oculos conjiciunt ex eisque sumunt, quod imitentur* (1). Quare si omnes homines caveant viliganter, oportet ne ad vitiorum scopulos adhærescant, neu consectentur, res caducas appetitione nimia, apparet quanto id efficere sacerdotes religiosius et constantius debeant.

Nisi quod nec satis est non servire cupiditatibus : illud etiam sanctitudo dignitatis postulat ut sibimetipsis acriter imperare assuescant, itemque omnes animi vires, præsertim intelligentiam ac voluntatem, quæ summum in homine obtinent locum, in obsequium Christi cogere. *Qui relinquere universa disponis, te quoque inter relinquenda connumerare memento, imo maxime et principaliter abnega semetipsum* (2). Soluto ac libero ab omni cupidine animo, tum denique alacre et generosum studium concipient salutis alienæ, sine quo nec satis consulerent suæ. *Unus erit de subditis quæstus, una pompa, unaque volupias, si quomodo possent parare plebem perfectam. Id omnibus satagent etiam multa contritione cordis et corporis, in labore et ærumna in fame et siti, in frigore et nuditate* (3). Cujusmodi virtutem semper experrectam et ad ardua quælibet, proximorum gratiâ, impavidam mire fovet et corroborat bonorum cœlestium contemplatio frequens. In qua sane quanto plus posuerint operæ, tanto liquidius magnitudinem munerum sacerdotalium et excellentiam et sanctitatem intelligent. Judicabunt illud quam sit miserum, tot homines per Jesum Christum redemptos, ruere tamen in interitum sempiternum : divinæque cogitatione naturæ in amorem Dei et intendent sese vehementius et ceteros excitabunt.

Est ejusmodi cursus ad salutem communem certissimus. In quo tamen magnopere cavendum, ne qui magnitudine difficultatum terreatur, aut propter diuturnitatem malorum de sanatione desperet. Dei æquissima immutabilisque justitia et recte factis præmia reservat et supplicia peccatis. Gentes vero et nationes, quoniam ultra mortalis ævi spatium propagari non possunt, debitam factis mercedem ferant in terris necesse est. Utique

(1) Conc. Trid, Sess. XXII, c. I, de Ref.
(2) S. Bernard, Declam. c. I.
(3) Id. Lib. IV, de Consid. c. 2.

non est novum, successus prosperos peccanti civitati contingere : idque justo Dei concilio, qui actiones laudabiles, neque enim est ulla gens omni laude vacans, ejusmodi beneficiorum genere interdum remuneratur : quod in populo romano judicat Augustinus contigisse. Rata tamen lex est, ad prosperam fortunam omnino plurimum interesse quemadmodum publice virtus, ac nominatim ea, quæ parens est ceterarum justitia colatur. *Justitia elevat gentem : miseros autem facit populos peccatum* (1). Nihil attinet considerationem hoc loco intendere in victricia facinora : nec exquirere, ullane imperia, salvis rebus suis et ad voluntatem fluentibus, gerant tamen velut in imis visceribus inclusum semen miseriarum.

Unam rem intelligi volumus, cujus rei plena est exemplorum historia, injuste facta aliquando esse luenda, eoque gravius, quo fuerint diuturniora delicta. Nos quidem magnopere illa Pauli Apostoli sententia consolatur, *Omnia enim vestra sunt : vos autem Christi, Christus autem Dei* (2). Videlicet arcano divinæ providentiæ nutu sic rerum mortalium regitur gubernaturque cursus, ut, quæcumque hominibus accidunt, omnia Dei ipsius gloriæ asserviant, itemque sint eorum saluti, qui Jesum Christum vere et ex animo sequuntur, conducibilia. Horum vero mater et altrix, dux et custos est Ecclesia : quæ idcirco cum Christo sponso suo sicut intimo atque incommutabili caritate copulatur, ita conjungitur societate certaminum et communione victoriæ. Nihil igitur anxii Ecclesiæ caussa sumus, nec esse possumus : sed valde pertimescimus de salute plurimorum, qui, Ecclesia superbe posthabita, errore vario in interitum aguntur : angimur earum caussâ civitatum, quas pectore cogimur aversas a Deo, et summos rerum omnium discrimini stolida securitate indormientes. *Nihil Ecclesiæ par est... Quot Ecclesiam oppugnarunt ipsique perierunt ? Ecclesia vero cœlos transcendit. Talis est Ecclesiæ magnitudo ; vincit impugnata insidiis appetita superat... luctatur nec prosternitur, pugilatu certat nec vincitur* (3). Neque solum non vincitur, sed illam, quam perenni haustu a Deo ipso derivat, emendatricem naturæ et efficientem salutis virtutem conservat integram, nec ulla temporum permutatione mutabilem. Quæ virtus si senescentem vitiis et perditum superstitione mundum divinitus liberavit, quidni de-

(1) Prov. xiv, 34.
(2) I Cor. iii, 22-23.
(3) S. Jo. Chrys. O. post Eutrop. captum habita. n. I.

vium revocabit ? Conticescant aliquando suspiciones ac simultates : amotisque impedimentis, esto jurium suorum ubique compos Ecclesia, cujus est tueri ac propagare parta per Jesum Christum beneficia. Tunc enimvero licebit experiendo cognoscere quo lux Evangelii pertineat, quid virtus Christi redemptoris possit. — Hic annus, qui est in exitu, non pauca, ut initio diximus, reviviscentis fidei indicia prætulit. Utinam istiusmodi velut scintilla crescat in vehementem flammam, quæ, absumptis vitiorum radicibus, viam celeriter expediat ad renovandos mores et salutaria capessenda. Nos quidem mystico Ecclesiæ navigio tam adversa tempestate præpositi, mentem animumque in divinum gubernatorem defigimus qui clavum tenens sedet non visus in puppi. Vides, Domine, ut undique eruperint venti, ut mare inhorrescat, magna vi excitatis fluctibus.

Impera, quæsumus, qui solus potes, et ventis et mari. Redde hominum generi pacem veri nominis, quam mundus dare non potest, tranquillitatem ordinis. Scilicet munere impulsuque tuo referant sese homines ad ordinem debitum, restituta, ut oportet, pietate in Deum, justitia et caritate in proximos, temperantia in semetipsos, domitis ratione cupiditatibus. Adveniat regnum tuum, tibique subesse ac servire ii quoque intelligant oportere, qui veritatem et salutem, te procul, vano labore exquirunt. Inest in legibus tuis æquitas ac lenitudo paterna : ad easque servandas ultro nobis ipse suppeditas expeditam virtute tua facultatem. Militia est vita hominis super terram, sed ipse *certamen inspectas*, *et adjuvas hominem ut vincat*, *et deficientem sublevas*, *et vincentem coronas* (1).

Atque his sensibus erecto in spem lætam firmamque animo, munerum cœlestium auspicem et benevolentiæ Nostræ testem, vobis, Venerabiles Fratres, et Clero populoque catholico universo apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum ipso die natali D. N. Jesu, An. MDCCCLXXXVIII, Pontificatus Nostri undecimo.

LEO PP. XIII.

(1) Cf. S. Aug. in. Ps. 32.

ÉPHÉMÉRIDES RELIGIEUSES DE 1888 (1)

Mois de Janvier

Messe du Jubilé.

A cette date, dépêche annonçant que les catholiques de l'assemblée fédérale suisse ont envoyé une adresse à Léon XIII en l'honneur de son jubilé. Devant un auditoire de plusieurs milliers de personnes, à Hanau, Windthorst déclare que lui et ses amis ne se considéreront comme satisfaits que le jour où le pouvoir temporel sera rétabli.

Révocation du duc Torlonia, maire de Rome.

Sensation produite par les paroles de M. Lefebvre de Béhaine lorsqu'il a présenté ses lettres de créance au Pape pour sa mission extraordinaire. — Affirmation du Concordat.

Félicitations de M. Cleveland. — Discours du Pape manifestant une affection particulière pour les Etats-Unis.

Mars

Discours du Pape aux cardinaux en faveur de l'indépendance pontificale.

Règlement par Mgr Ferrata, nonce de Belgique, de la question du Tessin et fin des difficultés pendantes entre le Saint-Siége et la Suisse.

Nomination d'un administrateur apostolique dans le Tessin, ayant le caractère épiscopal, par le Saint-Siège, d'accord avec l'évêque diocésain.

Attitude du Saint-Siège vis-à-vis des Chevaliers du travail et de Henry George.

Avril

Grand pèlerinage belge à Rome.

Pèlerinage français.

Projet de loi du gouvernement prussien rendant les droits corporatifs à un grand nombre d'ordres religieux, projet suivi bientôt d'effet.

Les Chambres du grand-duché de Bade ne votent que partiellement les arrangements conclus entre le gouvernement et le grand-duc. Les congrégations religieuses, en particulier, demeurent exclues.

(1) Nous nous sommes aidés pour ces éphémérides d'un travail publié par l'*Observateur français*.

A la suite d'élections conservatrices en Hollande, nouveau ministère où prennent place deux excellents catholiques.

Mai

Discours du Pape recevant les catholiques espagnols présentés par Mgr Catala.

Arrangement avec la Prusse sur la question du *Veto*. L'Etat renonce au droit de s'opposer à une nomination pour des motifs politiques ou électoraux.

Affaire du monument de Giordano Bruno.

Abolition de l'esclavage au Brésil.

Assemblée générale des catholiques français.

Encyclique du Saint-Père au Brésil.

Protestation de l'épiscopat napolitain contre le projet du Code Pénal.

Réception du pèlerinage africain. — Commencement de la campagne contre l'esclavage.

Succès des catholiques belges aux élections provinciales.

Jubilé de Windthorst.

Déclaration du Pape au comité romain de l'Exposition vaticane sur le projet du nouveau Code pénal.

Juin

Visite du nonce à M. Goblet pour le féliciter du discours prononcé par lui à l'occasion de l'incident Tisza.

Commencement de la discussion du nouveau projet de Code pénal au Parlement italien.

Discours du Pape sur la situation religieuse en Italie.

Rejet par assis et levé à Montecitorio des pétitions des évêques contre le nouveau Code.

Lettre du Pape à Mgr Foulon sur l'Université de Lyon.

Succès des catholiques belges aux élections législatives.

Triduum en l'honneur du bienheureux La Salle à Rome.

Mandement de Mgr Manning sur les progrès du catholicisme en Angleterre.

Vote du Code pénal italien. — Défaite de l'*Unione Romana* à Rome.

Mort de l'Empereur Frédéric.

Encyclique sur la liberté et le libéralisme.

Notification de la convention relative au Tessin par les Chambres fédérales suisses.

JUILLET

Décision du conseil d'Etat italien, expliquant que la loi des garanties ne confère pas au Vatican le privilège, le droit d'extra-territorialité.

Protestation du Pape.

Lettre encyclique du Pape aux évêques irlandais.

AOUT

Mgr Lavigerie en Angleterre.

Incident Strossmayer à propos des fêtes de Kiew.

Négociations pour le voyage de l'Empereur Guillaume à Rome.

Campagne antiesclavagiste du cardinal Lavigerie en Belgique.

Voyage du ministre Crispi à Friedrichsruhe.

Fin du schisme arménien. Lettre encyclique du Pape à Mgr Azarian.

SEPTEMBRE

Conférence des évêques prussiens à Fulda.

Présentation de la loi provinciale et communale italienne.

Adresse des évêques de Prusse au Pape.

Congrès de Fribourg.

Messe de *Requiem* à Saint-Pierre.

Discours du Pape au pèlerinage du clergé des diocèses d'Italie.

OCTOBRE

Visite de l'empereur Guillaume à Rome.

Décret *Tolerari posse* sur les Chevaliers du travail aux États-Unis.

Subvention retirée par M. Crispi aux religieux italiens et rendue par M. Goblet.

Pèlerinage napolitain. — Affirmation de la question romaine.

Lettre du Pape au *Vaterland*.

Encouragements au comité catholique allemand.

Congrès diocésain des œuvres ouvrières tenu à Charleroi sous la présidence de l'évêque de Tournai.

Lettre des évêques belges au Pape.

Triduum à Tournai en l'honneur du bienheureux J.-B. De la Salle.

NOVEMBRE

Elections au Landtag prussien, victoire du Centre catholique.

Appel pour le Congrès de Vienne.

Lettre des suffragants de Lyon au Pape.

Lettre du Pape aux organisateurs du Congrès catholique de Vienne.

Affaire du protectorat des missionnaires.

Nouvelles lois de police en Italie.

Loi sur l'émigration en Italie.

L'élection présidentielle aux États-Unis et le Vatican.

Second bref aux évêques d'Irlande.

DÉCEMBRE

Manifestation à Lyon en faveur du pouvoir temporel.

Lettre du Pape à Mgr Meignan, archevêque de Tours, au sujet des devoirs des journalistes catholiques, vis-à-vis des évêques.

Adresse de l'épiscopat belge au Souverain Pontife.

Manifestations d'Utrecht, de Gand et de Liège en faveur du pouvoir temporel.

Bruxelles honore à Sainte-Gudule la mémoire du Bienheureux fondateur des Frères des écoles chrétiennes.

Encyclique du Souverain Pontife pour la clôture de son Jubilé.

Clôture du Jubilé Pontifical par un *Te Deum* chanté à Saint-Pierre.

ACADÉMIE FRANÇAISE

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

RÉPONSE DE M. BERTRAND, DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Monsieur,

Votre présence ici rappelle à l'Académie, comme à vous-même, d'anciens et chers souvenirs, votre nom y rencontre de vives et nombreuses sympathies. Vous ne l'ignoriez pas quand vous avez désiré nos suffrages, mais vous saviez aussi que le talent donne seul le droit de les obtenir : vous avez concilié la sévérité de nos traditions avec le désir de tous. L'Académie française, empressée d'accueillir l'arrière-petit-fils de Mme de Staël, le petit-fils du duc de Broglie et le digne fils de M. d'Haussonville, est heureuse en même temps de recevoir aujourd'hui un ami sincère et éclairé du bien, un écrivain habile et élégant de plus.

Vos ouvrages, Monsieur, sont dignes de louanges et, ce qui vaut mieux encore, de reconnaissance ; quand on les a lus avec plaisir, on peut les étudier avec profit; vos documents sont certains, vos jugements impartiaux, vos conseils généreux et prudents.

Votre livre sur le salon de Mme Necker est un modèle que bien peu pourraient imiter.

Le sujet vous appartenait par droit de naissance. Un critique éminent à qui vous venez de rendre justice a pu ajouter, après vous avoir lu : et par droit de conquête.

L'intérêt commence dès la première page. Vous nous transportez au milieu du dix-huitième siècle, dans une petite ville de Suisse, où, par un hasard qui n'était pas rare alors, se trouve réunie une société intelligente qui, pour exciter les esprits, savait mettre les talents en lumière.

Suzanne Curchod, fille du pasteur d'un village voisin, semble née pour le premier rang. Elle préside l'aimable Société du Printemps dont les règlements, sévèrement observés, interdisent l'accès aux pères et aux mères des jeunes gens qui la composent. La jeune puritaine y rencontre Gibbon, le grand historien, alors jeune étudiant; une mutuelle sympathie les rapproche : les règlements ne l'interdisent pas. Tout favorise une familiarité bientôt un peu tendre, comparable peut-être, avec plus de dignité de part et d'autre, à celle de Gœthe et de Frédérique Brion, ou, avec une ingénuité moins timide, à celle d'Ampère avec Julie Caron. Les mœurs alors permettaient, dans les plus dignes familles, ces honnêtes et charmantes libertés.

Le père de Gibbon s'oppose à un mariage, suivant lui, disproportionné. Quelques années s'écoulent. Gibbon a renoncé à des projets qui chaque jour lui deviennent moins chers. On ne fuit pas cependant les occasions de se rencontrer, on s'écrit quelquefois ; la séparation n'est pas une rupture. Dans son brillant salon de Paris comme plus tard dans son exil volontaire de Coppet, Suzanne Curchod, devenue Mme Necker recevra cordialement son ancien ami, heureuse peut-être d'entourer son accueil toujours affectueux de toutes les splendeurs d'une situation dont Mme Gibbon n'aurait jamais pu rêver l'éclat.

Les portraits sont nombreux dans votre aimable livre. Vous montrez, dans une intimité un peu apprêtée, Marmontel et Thomas, Grimm et Suard, Morellet et Dorat, inégalement mé-

diocres, mais également satisfaits d'eux-mêmes, également gâtés par le succès de leurs œuvres presque également oubliées aujourd'hui.

Diderot apparaît sans empressement : c'est un hôte qui se fait désirer. Vous ne l'aimez guère, on le devine; mais votre courtoisie ignore l'injustice.

Buffon se montre heureux d'une sympathie qu'il partage, Vous en parlez si bien que, si prévenu qu'on puisse être contre la personne de celui que d'Alembert nommait le marquis de Tufières, on ne songe pas à vous contredire.

Vous avez introduit dans vos gracieux tableaux avec une sympathique émotion les aimables et célèbres amies de votre aïeule. Vous ressentez et savez faire goûter le charme de ces vieux souvenirs. Ce charmant quatrain de Théophile Gauthier, termine et résume un de vos chapitres.

J'aime à vous voir dans vos cadres ovales,
Portraits fanés des belles du vieux temps,
Tenant en mains des roses un peu pâles,
Comme il convient à des fleurs de cent ans.

Parmi les figures que vous présentez de si bonne grâce aux visiteurs du vieux salon de famille, il en est quelques-unes que l'on n'entendrait pas sans étonnement adopter le style soutenu que ce milieu sérieux et sévère devait plus ou moins imposer à tous. La fille toujours austère du pasteur Curchod voulait bien traiter en amie la charmante Mme d'Houdetot.

En lisant en tête d'un chapitre ce doux nom protégé par tant de souvenirs, j'ai craint, très à tort je dois l'avouer, pour l'amie fidèle de Saint-Lambert, un affront entouré de toutes les convenances que dans aucun cas, Monsieur, on ne vous voit oublier. La bonne et folle Sophie, ne trouvant dans la vie rien de doux que l'amour, suivait sa fantaisie, ne s'en cachait guère et ne perdait l'estime de personne. C'était une des grâces de son esprit nourri dès l'enfance aux maximes faciles de cette étrange époque.

Née en 1730, les leçons pour elle, quand elle connut Mme Necker, seraient venues beaucoup trop tard. La vertueuse et intelligente puritaine n'essaya pas de lui en donner; elle sut aimer cette nature vive et franche, admirer ce charmant esprit, pardonner à ce cœur trop tendre, à cette âme ardente et sensible, qui rêvait encore et rêva jusqu'à son dernier jour d'un passé,

malheureusement blâmable, dont le souvenir la consolait de tout.

L'admiration sincère de Mme d'Houdetot pour la petite Germaine, tout chez elle était sincère, vint resserrer les liens d'une affection mutuelle qui jamais ne se sont rompus.

La figure de Germaine Necker est attrayante et pleine de vie. On s'intéresse à cette aimable enfant qui deviendra Mme de Stael, on apprend avec joie que Tronchin, sans prononcer le mot de surmenage, qu'il aurait certainement compris, prescrit pour Germaine la solitude et le repos. L'enfant trop précoce doit renoncer aux ingénieuses et savantes leçons de sa mère, aux livres qui la charment, aux sciences dont sa jeune intelligence semble porter le poids sans fatigue, aux laborieuses soirées dans lesquelles l'étrange enfant, toujours en scène et plus éblouie que troublée, goûtait les succès des autres, ce n'est pas peu dire, avec autant de plaisir que les siens.

Mme Necker, dans son orgueil de mère et ses illusions de pédagogue, regrettera toute sa vie ces leçons trop vite interrompues, et, quand on admirait plus tard les talents, le savoir et les excellences de Germaine, elle s'écriait : « Ce n'est rien, absolument rien, auprès de ce que je voulais en faire ! »

Germaine, cependant, aimait peu les leçons. Son trésor était en elle. Pour surpasser Thomas, Marmontel et Morellet, elle n'avait pas besoin de leurs conseils.

Reconnaissante des soins de sa mère, quand elle pense aux dons de son esprit, c'est à son père qu'elle en veut faire honneur.

« Nous avons ici, » dit-elle dans une des lettres datées de Coppet que vous avez accordées à notre sympathique curiosité, « M. Gibbon, l'ancien amoureux de ma mère, celui qui voulait l'épouser. Je me demande si j'aurais pu naître de son union avec ma mère. Je me réponds que non et qu'il suffisait de mon père pour que je vinsse au monde. » Venir au monde ! tout est là pour elle. Elle y brillera, quoi qu'il arrive.

La sincérité des jugements et la franchise des récits sont un attrait commun à tous vos ouvrages. Vous vous montrez indulgent, même pour Diderot, même pour Mme du Deffant. Je ne vous trouve pas, cependant, complètement juste pour d'Alembert.

Permettez au secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de s'incliner, plus que vous n'avez fait, devant un génie immortel. Dans un siècle où l'on parlait tant de sensibilité et de vertu,

aucun nom n'a été plus admiré des savants, plus honoré par les hommes de lettres. Villemain, dans une réunion des cinq Académies, abritait un jour un de ses actes sous l'autorité d'un prédécesseur illustre, devant lequel il se disait bien petit. Habile à définir avec élégance, il aimait à citer sans prononcer les noms. Un membre très éminent d'une autre Académie, non moins modeste que Villemain quand on lui en laissait le temps, crut être, sur un mot mal compris, l'un des termes d'une comparaison qu'on disait pour lui écrasante. Il laissa voir un peu d'irritation. « Je ne faisais qu'allusion à moi-même, » répondit Villemain; d'Alembert, secrétaire perpétuel de l'Académie française, était mon prédécesseur. Il est permis à chacun d'ignorer l'histoire de notre Académie, il ne l'est à personne de se fâcher quand on le place au-dessous de d'Alembert.

D'Alembert était sage et juste. La tolérance, à ses yeux, était un droit, l'intolérance, un crime et un danger pour tous. Implacable contre toute injustice, c'est aux persécutés et aux proscrits qu'aujourd'hui comme alors, n'en doutez pas, monsieur, sans se soucier du changement des rôles, il prêterait l'appui de son éloquence et l'autorité de sa droiture.

Vous avez traité Mérimée moins favorablement encore que d'Alembert. Vous croyez, c'est une de vos raisons pour étudier l'auteur de *Colomba*, qu'on l'a trop sévèrement jugé.

Le souvenir laissé par Mérimée à ses amis n'a rien de sévère. Si, comme vous le supposez, il était né sensible, vaniteux et timide, il a réservé, comme c'était son droit, sa sensibilité pour les occasions qu'il choisissait; sa vanité, plus cachée encore, n'a jamais froissé personne, et, quant à sa timidité, je ne saurais en juger : lorsque j'ai eu l'honneur de me rencontrer avec lui, il n'était pas le plus intimidé des deux.

Mérimée conservait dans sa bibliothèque, brûlée tout entière dans les incendies de la Commune, un exemplaire des *Orientales* remontant, ou bien peu s'en faut, à cette brillante époque qu'on a nommée le printemps du siècle, lorsque le jeune Musset le comparait à Calderon, et que le vieux Gœthe, devinant une énigme facile, rapprochait dans une même admiration les deux mots : Gazul et Guzla.

Sur la première page du volume, on lisait : « A P. Mérimée, notre maître à tous. » Mérimée montrait rarement ces deux lignes, dont la seconde, qui ne contenait que deux lettres : V. H., ajoutait un singulier prix à la première.

Une vanité qui se refuse de telles satisfactions n'est pas le trait saillant d'un caractère.

Mérimée, après ses premières publications, n'était plus, dites-vous, un inconnu. L'exagération dans la louange est un écueil. Vous l'évitez avec trop de soin. Mérimée, qui n'a rien étudié sans l'approfondir, qui n'a jamais rien su médiocrement, disait Cousin, débutait comme le maître des maîtres. Il est permis de chercher un autre guide, on peut, je le comprends, pour la bibliothèque des enfants, pour celle même des adolescents, si on est libre de la composer, préférer d'autres livres à ses œuvres complètes : personne, pourtant, ne songe à en bannir Horace. Sa morale ressemble à celle de Mérimée. Horace, direz-vous, était un païen ; Mérimée aussi était un païen, et, comme Horace, un fort honnête homme.

J'oserai, sans m'étonner autant, faire de sérieuses réserves sur votre appréciation du talent et du caractère de Sainte-Beuve. Votre consciencieuse étude sur cet esprit brillant et sincère se termine par une question adressée au lecteur :

Pourquoi, dites-vous, malgré une existence dont aucun acte contraire à la délicatesse n'est venu entacher le cours, malgré un amour ardent des lettres et une ardeur infatigable au travail, malgré une probité littéraire scrupuleuse, malgré de sérieuses qualités privées, malgré l'esprit, ce n'est pas assez dire, malgré le génie, pourquoi les générations nouvelles se montrent-elles si peu disposées à la bienveillance pour Sainte-Beuve ?

La question est nettement posée. Permettez-moi d'y répondre.

Quand on pouvait dire de Sainte-Beuve : Il est mon ami, ce mot dans certaines bouches le rendait fier ; jamais il n'a consenti à laisser dire : Il est *de nos amis*. Ce double pluriel, on ne saurait trop l'en louer, était pour lui un intolérable solécisme. Comme écrivain, il n'a accepté aucune coterie, comme journaliste, aucune couleur ; toujours militant, il a combattu sous un seul drapeau. Ce drapeau portait une devise qu'aucun parti jamais n'a osé adopter : *Truth*, vérité : il se croyait le droit de tout quitter, on a osé dire, de tout trahir pour elle.

Sainte-Beuve repoussait avec indignation cette maxime cynique que beaucoup d'honnêtes gens, comme s'ils se vantaient d'un devoir accompli, se disent fiers de pratiquer : Il faut toujours défendre ses amis. Aimons nos amis, partageons leurs chagrins, réjouissons-nous de leurs succès, mais ne les

défendons que quand ils ont raison, ne leur accordons, même en public, que les louanges qu'ils ont méritées. La vérité est, comme la justice, le droit et le profit de tous : à qui, dans certains cas, se vante de l'oublier, il serait bien sévère de ne pas pardonner, il n'est pas tolérable qu'on en fasse un mérite.

Presque toujours, Monsieur, en vous prenant pour guide, on n'a qu'à se laisser conduire. Avant Mme de Staël, vous aviez étudié Mme Sand, ses admirateurs doivent vous en remercier. M. Caro, dans ses brillants essais d'histoire littéraire, s'est incliné successivement, comme vous, devant ces deux grandes héroïnes de la prose française; il s'accorde avec vous, nul ne s'en étonnera, car sur plus d'un point, c'est une louange que j'aime à vous donner, votre prédécesseur vous ressemblait par l'esprit comme par les goûts littéraires, par l'inflexible sévérité des principes, par l'aimable indulgence dans leur application.

La ressemblance de votre livre sur George Sand avec le charmant et dernier écrit de Caro n'a rien de fortuit. Vous avez puisé aux mêmes sources. Mme Sand, sous le nom d'*Histoire de ma vie* a, par respect pour bien des souvenirs, raconté surtout, — avec quel charme, personne ne l'ignore, — la triste histoire de ses premières années. On se fait connaître en se faisant aimer; vous avez connu Mme Sand, vous avez peint avec émotion les luttes douloureuses qui ont assombri ses premiers rêves, vous avez raconté après elle les tristes secrets de famille qui par l'enchaînement des situations éclataient tour à tour en révélations, en colères et en haines autour de son cœur déchiré. L'analyse de l'*Histoire de ma vie* est votre point de départ et la source de vos jugements. Caro pouvait y joindre ses propres souvenirs. Un roman de Mme Sand, pour les hommes de son âge, était un événement et marquait une date. « Sand, cette syllabe magique, s'écrie-t-il avec émotion, résume pour moi des journées de rêveries délicieuses et de discussions passionnées. » Il n'a pas eu à discuter avec vous. Sans rien emprunter à votre étude qui a précédé la sienne, il la confirme et la justifie par l'autorité de ses jugements.

Caro a comme vous subi le charme du grand écrivain, rendu hommage au brillant esprit qui, sans regarder les obstacles, croit devancer les siècles et combattre pour le vrai; qui, dans son fier dédain de toute hypocrisie, déroule avec sérénité le monde troublé de ses pensées et les aspirations périlleuses d'un

cœur aimant, prompt à s'enivrer des joies de ses amis et souffrant des douleurs de tous.

Vos études sur Mme de Staël et sur Mme Sand vous donnaient le droit de saluer aujourd'hui, tout auprès de celui que vous venez de juger avec tant de vérité et de justice, un autre talent de premier ordre. Pour l'auteur du *Péché de Madeleine*, la louange ne pourrait être trop haute. Pour son invincible modestie, elle ne semble jamais assez courte. J'imiterai, monsieur, votre respectueux silence.

Les études sur la littérature contemporaine et sur la société d'un autre siècle n'ont été pour Caro, comme pour vous, qu'un délassement ou une préparation.

En abordant de redoutables problèmes, vous avez eu la prudence de ne pas les résoudre. La confiance de vos collègues vous avait imposé, dans une assemblée politique, le devoir d'étudier sous l'une de ses faces le triste et grave problème de la misère. Votre esprit généreux s'est attaché avec persévérance à ces douloureuses et touchantes questions. Pour les législateurs, le mal serait incurable. La solution appartient aux hommes de bonne volonté. Pour s'écrier : Heureux ceux qui pleurent, il faut pouvoir ajouter : parce qu'ils sont consolés. La loi inflexible, sévère et muette n'a jamais consolé personne. Aucune prescription ne peut être efficace. Nous devons tous au bien notre concours actif; nul n'a le droit de nous l'imposer. Celui qui dans ces maximes apercevrait une contradiction, aurait fait bien peu de progrès dans la voie où vous êtes un si bon guide.

Le centre de l'Europe était menacé d'une jacquerie il y a de cela quatre siècles bientôt, mais l'histoire pourrait être d'hier ou même de demain. Luther, invoqué par les deux partis, écrivit aux paysans que Dieu défendait la sédition, et dans sa réponse aux seigneurs, il leur reprochait une tyrannie que les peuples ne pouvaient, ne voulaient, ni ne devaient supporter.

Il faut admirer la contradiction. Entre le droit des uns et le devoir des autres, l'intervalle est immense; la charité doit le remplir. Tout est perdu si on l'exige, tout l'est bien plus encore si on la refuse.

Il vous appartenait, Monsieur, comme ami non moins que comme successeur de M. Caro, de nous rappeler ses talents, de louer son caractère, de dire la juste autorité de ses jugements et les regrets qu'il laisse à tous.

Le talent de Caro était très cultivé et très naturel, son esprit gracieux et fort, sa critique ingénieuse et solide.

La conscience chez lui s'accordait avec la science, et les doctrines spiritualistes fortement imprimées dans son esprit ne se séparaient pas de la foi religieuse.

Professeur éloquent et polémiste redoutable, il a sur tous les grands problèmes déclaré et défendu, avec une politesse courtoise, sa pensée toujours ferme et précise. Une vie entière d'études et de méditations sincères lui donnait le droit d'avoir une conviction et de s'y tenir.

Il faudrait pour le bien juger réunir ces mérites si élevés et si rares. La place que j'occupe aujourd'hui, sans me donner plus d'autorité pour redire ce que nous pensons tous, m'autorise à vous remercier de l'avoir si bien dit.

Caro aimait la lumière : si, quand l'occasion l'y invitait, il s'aventurait comme ses prédécesseurs à la Sorbonne, *dans les galeries souterraines de la psychologie*, s'il élevait parfois les esprits sur la route périlleuse de l'infini, il savait les y retenir et les charmer sans promettre la certitude. Semblables à l'astre radieux vers lequel notre globe, toujours attiré, tend avec persévérance, sans l'atteindre ni s'en approcher, les problèmes métaphysiques peuvent nous échauffer, nous éclairer, nous aveugler souvent, et provoquer vers eux de persévérants efforts, mais c'est toujours de loin qu'on les admire, c'est avec tremblement qu'il en faut parler.

Un de nos confrères très curieux de science, élève dans sa jeunesse de l'École polytechnique, — c'était le Père Gratry, — se présenta un jour chez le géomètre Poinsot, après lui avoir exprimé le désir de le consulter sur un problème de grande importance.

La conversation fut longue ; le Père Gratry en sortit charmé : c'est de lui-même que je l'ai appris. « Poinsot, m'a-t-il dit, est un grand esprit et d'une admirable éloquence. »

Poinsot, de son côté, n'avait pas oublié la visite de son aimable confrère, je trouvai l'occasion de lui demander sur quel problème on l'avait consulté :

« Le Père Gratry m'a demandé, me dit-il, si je croyais les planètes habitées ?

— Quelle a été votre réponse?

— Je n'en pouvais faire qu'une, répondit Poinsot : « Je n'en sais rien. »

« Je n'en sais rien! » Tels sont sur bien des questions les derniers mots de la science humaine. Embellis par l'éloquence, développés par le talent, sous la plume d'un philosophe, dans la bouche d'un géomètre même, s'il veut s'y appliquer, ils peuvent exciter l'admiration et laisser de longs souvenirs.

Cte D'HAUSSONVILLE.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le consistoire sera différé de quelques jours, pour permettre de mener à bonne fin les derniers détails des négociations du Saint-Siège avec la Russie en ce qui concerne la nomination des évêques aux sièges vacants de l'empire russe. On assure déjà de très bonne source que le Souverain Pontife pourra préconiser, dans le consistoire de la fin de janvier ou des premiers jours de février, les nouveaux évêques de Wilna, de Lubin et de Plosk.

Tout en confirmant mon démenti sur la prétendue condition que le gouvernement français aurait mise à l'institution d'une nonciature à Pékin, à savoir que le nouveau nonce fût un prélat français, je suis fondé à croire que des négociations ont été ouvertes pour mieux assurer, moyennant la représentation officielle du Saint-Siège à Pékin, les intérêts des missions et pour consolider du même coup, dans son essence, le protectorat traditionnel de la France, qui deviendrait l'appui et le bras séculier du représentant du Pape. (*Monde.*)

Les *Débats* reçoivent de Rome l'information télégraphique que voici :

On est très ému au Vatican de la nouvelle loi sur les Œuvres pies dont il sera fait mention dans le prochain discours du Trône. Cette loi aura pour effet de convertir en rentes sur l'Etat le capital des Œuvres pies, capital très considérable puisqu'il s'élève à plus d'un milliard et demi. Mais aux yeux de l'Eglise cette conversion équivaut à une spoliation, puisque l'Etat reste maître de réduire à son gré le taux de l'intérêt payé ou même de le supprimer en cas de crise ou de banqueroute. Cette loi provoquera sans doute une protestation énergique de la part de Léon XIII.

PARIS. — A propos de la prétendue prophétie faite à Mgr Darboy par Maximin, dont nous nous sommes occupés dans notre

avant-dernier numéro, M. l'abbé Pelgé, vicaire général de Paris, a envoyé à l'*Univers* une lettre qui réduit à néant le récit fantaisiste des *Annales de l'Archiconfrérie réparatrice.*

Nous avons déjà dit ce qu'il en fallait penser. Il ne nous semble pas inutile, cependant, de signaler quelques-unes des preuves que donne M. l'abbé Pelgé de la fausseté de ce récit. Après avoir reproduit le récit des *Annales de l'Archiconfrérie réparatrice*, M. l'abbé Pelgé écrit :

. . . .

D'abord, je ferai remarquer que M. Petit n'était pas à Rome en 1867 ; il n'y a même *jamais* accompagné Mgr Darboy. La première fois qu'il est allé dans la Ville Éternelle, c'est vers 1872 ou 1873, avec Mgr Guibert, devenu archevêque de Paris. Il est donc absolument faux de donner M. Petit comme *témoin auriculaire* de l'entretien que Mgr Darboy a pu avoir à Rome avec Maximin.

Je poursuis. Je tiens à démontrer que la prédiction attribuée à Maximin n'est pas plus vraie que le récit mis sur les lèvres de M. Petit avant sa mort.

Jamais, en effet, Mgr Darboy ne nous en a parlé.

Jamais, pendant les années qui s'écoulèrent de 1867 à 1871, je n'ai entendu MM. Surat, archidiacre de Notre-Dame, et de Cuttoli, secrétaire particulier, qui avaient accompagné Sa Grandeur en 1867, faire allusion de près ou de loin à cette prétendue prophétie.

Jamais M. l'abbé Lagarde, ni M. l'abbé Bayle, qui, dès 1867, faisaient partie de la famille épiscopale de Mgr Darboy, qui étaient admis dans son intimité et qui lui ont survécu, n'ont rappelé, même après sa fin tragique, les paroles prophétiques qu'aurait prononcées Maximin.

Jamais M. Émile Darboy, frère de Monseigneur, qui avait suivi Sa Grandeur à Rome en 1867, n'a fait mention d'un incident aussi notable : ses enfants sont prêts à en témoigner quand on le voudra.

Jamais, enfin, Mlle Justine Darboy, pour qui l'archevêque, son frère, n'avait rien de caché, ne lui a entendu raconter ce fait, si grave cependant.

Quel crédit, dès lors, mérite une prophétie qui, depuis vingt et un ans qu'elle est faite, est restée ignorée de tous ceux qui étaient à même de la connaître et qui nous est subitement révélée par un TÉMOIN AURICULAIRE QUI (chose singulière !) NE L'A PAS ENTENDUE? Qu'est-ce que cette prophétie, qu'est-ce que la prédiction de Maximin, sinon une pure fiction ?

Il est vrai, l'auteur de l'article dit que « le souvenir de cette prophétie parut ne laisser aucune trace dans l'esprit du prélat ».

Cette assertion prouve évidemment que son auteur n'a pas connu Mgr Darboy. Comment admettre qu'un esprit fin et observateur

comme celui de Monseigneur ait pu ne pas être très vivement frappé des termes si nets, si précis d'une telle prophétie?

Comment croire que le vénéré prélat, dont le langage était si pur, si châtié, n'aurait pas remarqué ce terme de *communard*, qui n'a commencé à être employé qu'en 1871 et qui, en 1867, eût été pour Monseigneur un mot aussi extraordinaire que nouveau? Comment supposer que, si Sa Grandeur l'eût réellement entendu prononcer, elle n'y eût jamais fait plus tard allusion dans ses conversations?

Maintes fois, d'ailleurs, M. Petit m'a parlé de sa rencontre et de sa conversation avec Mgr Darboy dans la cour de Mazas et sur la voiture qui transporta les otages à la Roquette. Vingt amis de M. Petit ont entendu comme moi ce récit. Nous défions l'auteur de l'article d'en nommer un seul à qui M. Petit ait parlé d'une prophétie quelconque de Maximin à laquelle Mgr Darboy aurait alors fait allusion.

J'ajoute une dernière preuve :

Au mois de juin 1871, c'est-à-dire peu de jours après sa délivrance, M. Petit raconta à des religieuses, dont il était supérieur, sa conversation avec Mgr Darboy. Ce récit fut consigné aussitôt sur le journal de la communauté par une des religieuses aidée de quelques-unes de ses Sœurs. Il rapporte la conversation de Monseigneur et de M. Petit telle que ce dernier nous l'a souvent racontée. Mais là encore aucune trace de la prétendue prophétie.

Après ce qui vient d'être dit, personne n'hésitera plus, j'espère, à reconnaître que tout ce qui, dans l'article des *Annales de l'Archiconfrérie réparatrice*, a trait *soit à la prophétie de Maximin, soit aux paroles qu'on prétend avoir été adressées par Mgr Darboy à M. Petit sur la voiture*, est entièrement faux.

Dois-je ajouter, en terminant, que j'ai négligé de relever bon nombre d'inexactitudes ou d'erreurs de détail qui se trouvent dans l'article dont il s'agit? Dans le cas présent, elles m'ont paru sans importance, car, si elles blessent la vérité historique, elles ont, du moins, l'avantage de ne porter atteinte à la réputation de personne.

Je suis confus, monsieur le rédacteur en chef, d'avoir autant abusé de l'attention de vos lecteurs. Ils m'excuseront, j'en ai la confiance, car ils comprendront que si, dans ces lignes, j'ai cherché à venger la mémoire du Pontife respecté qui, pour avoir refusé de déserter son poste, est mort victime de son amour du devoir, j'ai eu aussi très vivement à cœur de ne pas laisser circuler, sous le couvert de Notre-Dame de la Salette, une fausse prédiction qui ne peut que la discréditer.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, avec tous mes remerciements, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

H. PELGÉ, *vicaire général de Paris.*

France.

M. Chesnelong, sénateur, et M. Keller, député, président et vice-président de la Société d'éducation et d'enseignement, adressent à tous les électeurs de France un éloquent appel en faveur de l'éducation et de l'enseignement religieux.

Les laïcisations se sont multipliées, disent-ils, et ont frappé, chaque année, d'abord 500, puis 600, et jusqu'à 800 écoles congréganistes ; elles sont arrivées en ce moment à un total de 7,000.

Pour répondre à ces persécutions systématiques, les catholiques ont ouvert 6,000 écoles libres. La moitié d'entre elles, c'est-à-dire environ 3,000, ont reçu de la Société d'éducation des secours se montant à 291,936 francs. Presque toutes ont eu recours aux lumières de nos jurisconsultes qui, siégeant en permanence, même pendant les vacances, ont rédigé plus de 4,000 consultations.

En présence des services rendus par la Société à l'enseignement chrétien, le nombre de ses membres s'est accru d'une manière continue et s'est élevé, en neuf ans, de 225 à 3,032.

Cet effort, continue M. Chesnelong, n'est pas suffisant.

Le produit des cotisations à 10 francs est absolument insuffisant pour venir en aide aux écoles pauvres qui réclament nos subsides en mobilier scolaire ou en argent. Aux douze mille écoles libres aujourd'hui existantes viendront bientôt s'en ajouter dix mille pour remplacer les écoles publiques congréganistes dont on va de plus en plus rapidement chasser les Frères et les Sœurs. Voilà plus de vingt mille écoles dont la plupart sont à secourir. Les modestes allocations que nous leur avons accordées en 1888 et auxquelles nous consacrons le plus clair de nos recettes atteignent à peine 50,000 francs. Nous pourrions disposer très utilement d'une somme dix fois plus forte. Nous l'attendons de la générosité des catholiques à laquelle nous faisons un pressant appel, et nous leur demandons d'ajouter à leur cotisation annuelle une souscription proportionnée à leurs ressources et à l'importance de la lutte à soutenir. Il s'agit de disputer à l'athéisme les jeunes générations auxquelles on a juré d'enlever la foi, et de préserver avec elles l'avenir de la patrie.

Nancy. — Peu d'années avant sa mort, Mgr Trouillet, le regretté curé de Saint-Epvre de Nancy, avait conçu le projet d'élever une chapelle magnifique sur l'emplacement du tombeau de saint Mansuy, l'apôtre du pays toulois. Le sarcophage qui avait gardé les reliques du premier évêque des Leuquois existait encore, relégué dans une crypte, abandonnée de l'ancienne abbaye de Saint-Mansuy, à Toul. Mgr Trouillet acheta une

partie des bâtiments et le sol même de la crypte ; la propriétaire abandonna généreusement la crypte elle-même et les travaux commencèrent bientôt. Le culte du grand apôtre lorrain allait resplendir de nouveau à Toul, après avoir déjà refleuri à Nancy, par l'érection d'une magnifique église au faubourg Saint-Léon-IX. Mais la mort de Mgr Trouillet arrêta les travaux de Saint-Mansuy de Toul, comme ceux de Saint-Livier de Nancy. Mgr Turinaz, évêque de Nancy, vient aujourd'hui reprendre l'œuvre interrompue, en continuant à lui seul et à ses frais la construction de la chapelle Saint-Mansuy à Toul. Monseigneur a déjà versé plus de 40,000 francs ; il s'est ainsi acquis de nouveaux droits à la reconnaissance de ses diocésains et à l'affection des fidèles de la ville de Toul.

Séez. — A la date du 8 décembre, Mgr Trégaro a adressé à ses diocésains une lettre pastorale où M. Lockroy s'est ingénié à voir un acte répréhensible.

Pour qu'on puisse juger de l'incroyable prétention du ministre, nous donnons le passage incriminé :

Est-il nécessaire, N. T. C. F. et bien aimés collaborateurs, de vous faire souvenir ici que nous avons, après la sainte Eglise, une seconde et bien-aimée mère à défendre. La France, notre chère patrie, se débat, elle aussi, avec angoisse contre d'implacables ennemis. A l'extérieur, l'horizon est menaçant et la foudre semble prête à éclater. A l'intérieur, des passions criminelles et anti-patriotiques déchirent son sein maternel, avides de se partager ses lambeaux. Fut-il jamais un plus navrant spectacle pour les vrais enfants de la France ? Sa foi, elle la fille aînée de l'Eglise, on veut la lui arracher, et des écoles obligatoires sans Dieu sont là pour semer l'athéisme, le matérialisme, l'immoralité dans le cœur de ses nobles enfants. Que sont devenues ses libertés dont elle était si fière et si jalouse ? Elle les réclame en vain ; le bruit de ses chaînes étouffe sa voix. Où est donc le temps où la France portait fièrement dans les plis de son glorieux drapeau la paix ou la guerre pour la sauvegarde des faibles et des opprimés ? Où est le temps où, quand l'honneur et les intérêts de la France étaient menacés, tous les cœurs de France battaient à l'unisson, et l'Europe frissonnante attendait effrayée ? Où est le temps où les désespérés, sous la cruelle étreinte des tyrans, s'écriaient : « Il n'y a plus d'espoir, le ciel est si haut et la France est si loin ! » Aujourd'hui, hélas ! un crêpe de deuil couvre son pauvre front ; elle, la vengeresse des faibles et de l'iniquité, pleure ses gloires passées. Pour elle aussi, Seigneur, grâce et pardon : confondez tous ses ennemis, rendez-lui son ancienne splendeur. Souvenez-vous de la fille aînée de

votre Eglise, qui a été tant de fois l'objet de vos plus tendres prédilections ; elle vous le demande à genoux, au nom du Sacré-Cœur de Jésus. *Sacratissimo Cordi Jesu Gallia pœnitens et devota.*

Dans la première partie de cette lettre, à propos de la clôture du jubilé pontifical, Mgr Trégaro disait encore :

Pourrions-nous donc, N. T. C. F. et bien-aimés collaborateurs, rester insensibles aux cruelles épreuves de la sainte Église notre Mère? Ses ennemis furent-ils jamais plus nombreux et plus acharnés à sa perte ? Ne voyons-nous pas ses propres enfants lever contre elle l'étendard de la révolte, la poursuivre de leur haine impitoyable, espérant dans leur aveuglement, donner un démenti à ses promesses d'immortalité? Les insensés ! ils apprendront, mais trop tard peut-être, que ni les vents, ni les tempêtes, ni le monde, ni l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.

S'il n'a pas eu l'approbation de M. Lockroy, ce noble langage a eu certainement l'approbation de tous les catholiques.

Vannes. — Dans le Morbihan, la laïcisation marche encore moins bien qu'en beaucoup d'autres endroits. Pourtant on y travaille ardemment; le préfet pousse dans ce but tous ses collaborateurs l'épée dans les reins.

Dernièrement, l'inspecteur s'introduisait en tapinois dans l'école des frères de Ploërmel, surprenait une légère contravention au règlement, obtenait une condamnation à 16 francs d'amende, et, par surcroît, faisait fermer l'école pendant un certain temps. Les laïcisateurs étaient enchantés : la fermeture de l'école des frères allait enfin peupler *la laïque.*

Hélas ! les familles résistèrent. Elles attendirent la réouverture de l'école fermée, et, le 2 janvier, les enfants, au nombre de 370, rentraient chez les frères.

— Tous?

— Non ; il y a eu des exceptions.

— Combien?

— Sept. Le journal républicain de l'endroit traduit ce chiffre *sept* par le mot *beaucoup;* mais le *Ploërmelais* cite les noms en défiant qu'on en indique d'autres. Sur ces sept, deux n'avaient pas été libres de choisir, on n'avait pas voulu les reprendre; deux autres ne sont pas rentrés à l'école congréganiste, mais ils ne sont pas allés non plus à *la laïque.* Restent donc trois. Par contre les frères ont deux élèves nouveaux.

Le succès est maigre, on en conviendra, et ne répond guère

à l'effort considérable fait par l'administration. Il reste encore aux frères 370 enfants : c'est quelque chose.

Ah! par exemple, dit avec malice le *Ploërmelais*, si l'école laïque de Guillac, qui ne compte que 7 élèves, venait à en perdre 7, le reste... ne serait pas fort.

L'école laïque de Crédin, riche de 6 élèves, est assurée de n'en pas perdre 7.

Pour céder 7 élèves, l'instituteur de Radenac devrait commencer par en emprunter 3, car sa liste d'appel en contient *quatre* seulement.

Les écoles libres de ces trois localités renferment respectivement : 76, 82 et 70 élèves.

Décidément, la conversion de la Bretagne, malgré le prophète Demangeat, n'est pas encore accomplie.

Etranger.

Bavière. — L'*Univers* reproduit, d'après la traduction allemande, la réponse de Sa Sainteté à la lettre de l'épiscopat bavarois. Cette lettre est adressée à S. G. Mgr l'archevêque de Munich et Freyssing.

Vénérable Frère,
Salut et bénédiction apostolique.

Nous n'ignorions pas que les évêques de Bavière partageaient, en présence de la triste confusion des choses, ce que d'autres chefs de l'Église proclamaient comme leur opinion; Nous l'avons appris de nouveau par la lettre collective que vous Nous avez envoyée.

Cette lettre constitue un noble témoignage de votre foi, de votre zèle et du désir que vous avez de voir le Saint-Siège cesser d'être le point de mire des attaques d'hommes ennemis, de voir abréger Notre captivité et mettre fin à l'empiètement sur les droits du Pontificat romain, qui sont en même temps les droits les plus sacrés du peuple chrétien.

Nous avons particulièrement trouvé dignes d'éloges l'insistance et la persévérance avec lesquelles vous avez fait vœu de tâcher, de toutes manières et par tous les moyens, d'obtenir, après avoir fait connaître Notre situation exacte, les mesures nécessaires en vue de Nous rendre la liberté d'autrefois qui Nous est absolument nécessaire.

Tous ceux qui ont souci de la justice et dont le cœur n'est pas obscurci par la haine ou la passion, leur cachant la lumière de la vérité, applaudiront certainement à votre zèle et à vos intentions. Personne n'ignore qu'il y a des lois existantes qui Nous empêchent de remplir ce que, comme vous l'avez si bien dit, Nous estimons

nécessaire pour le bien de la cause catholique, selon les temps et les circonstances.

Même Nous ne pouvons pas enseigner et ordonner ce qui est exigé pour suivre les prescriptions d'une vie chrétienne, parce qu'il est à craindre que ceux qui sont les messagers et les interprètes de Nos paroles, ne soient, comme des coupables, soumis à une instruction judiciaire et frappés des pénalités réservées aux criminels.

En attendant la réalisation de vos vœux, vous agissez en hommes pieux et sages en adressant au Dieu Immortel des prières ferventes. Lui seul peut, de sa lumière céleste, éclairer l'esprit des hommes et inspirer à leur cœur le souci de la cause de l'Église et de la sécurité de la religion comme de la société humaine.

De Notre côté, Nous prierons Dieu pour qu'il déverse les précieux dons de sa grâce sur l'Église de Bavière et son épiscopat. Que le gage et le symbole en soient la bénédiction apostolique que Nous accordons volontiers à vous, vénérable frère, aux autres évêques de Bavière, au clergé et au peuple confiés à votre ministère pastoral.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 décembre 1888, dans la onzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Irlande. — A Dublin, la cérémonie de clôture de l'année jubilaire a été très solennelle. Avant le *Te Deum* et la bénédiction du Saint-Sacrement, Mgr Walsh a prononcé une éloquente allocution et donné lecture de la Lettre suivante, adressée par S. S. le Pape Léon XIII aux archevêques et évêques d'Irlande (1).

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Bien qu'embrassant avec un amour de père tous les membres du bercail que le Christ a confié à Nos soins, Notre sollicitude très spéciale et la première place dans Nos pensées sont réservées à ceux que Nous savons affligés par l'épreuve. Car Nous sommes poussé par cet instinct que la nature a mis dans le cœur de tous les pères à aimer et à chérir par-dessus tout le reste ceux de leurs enfants qu'a frappés quelque malheur. Pour cette raison, Nous avons toujours eu un particulier sentiment d'affection pour les catholiques d'Irlande, longtemps et cruellement éprouvés de si nombreuses afflictions. Nous les avons toujours chéris d'un amour très intense, en raison de leur merveilleux courage au milieu de leurs souffrances et en raison de leur attachement à leur religion, attachement qu'aucun malheur n'a jamais pu détruire ni affaiblir.

Quant aux conseils que Nous leur avons donnés de temps à autre

(1) Nous empruntons la traduction de l'*Univers* faite sur l'anglais.

et quant à Notre récent décret, ils Nous ont été inspirés non seulement par des considérations de vérité et de justice, mais aussi par le désir de promouvoir votre cause. Car Notre affection pour vous est telle qu'elle ne Nous permet pas de souffrir que la cause pour laquelle combat l'Irlande soit affaiblie par l'introduction de quoi que ce soit qui puisse lui être justement reproché.

Et pour que Notre affection envers le peuple d'Irlande soit aujourd'hui spécialement manifestée, Nous vous envoyons un bon nombre de dons où figurent des vêtements, des vases sacrés et des ornements de diverse sorte pour l'usage de l'autel. Nous les offrons aux églises cathédrales d'Irlande pour la plus grande splendeur de la maison de Dieu et de son culte. Il y a aussi des dons de moindre valeur. Nous les avons spécialement bénis. Ils serviront à stimuler la piété des personnes auxquelles Nous désirons qu'ils soient donnés, conformément aux instructions qui vous seront adressées.

Nous avons la confiance qu'il apparaîtra bien clairement que Notre amour paternel pour le peuple d'Irlande n'a subi aucun changement. Et à cet amour il aura des droits de plus en plus forts s'il continue à recevoir Nos enseignements avec docilité, à se fier à Nous et à se tenir en garde contre les manœuvres de ceux qui ne craignent pas d'interpréter faussement Nos conseils, dans l'espoir de déraciner, si c'était possible, cette célèbre fidélité à l'Église qui tient un si haut rang parmi les vertus du peuple d'Irlande et qui lui est venue de leurs pères comme son premier et plus riche héritage.

En priant avec ferveur que Notre bénédiction apostolique vous apporte les plus riches dons et grâces du Ciel, Nous vous l'accordons avec amour à vous, vénérables Frères, au clergé et aux fidèles de votre diocèse et à toute l'Irlande.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le vingt-unième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur 1888, la onzième de Notre Pontificat,

LÉON XIII, PAPE.

Japon. — D'une lettre de Mgr Cousin, des Missions étrangères de Paris, vicaire apostolique du Japon méridional, que publie la *Semaine religieuse* de Luçon, nous extrayons ce petit récit, qui intéressera certainement nos lecteurs :

Il y a au sortir de la rade de Nagazaki, à trois lieues de la ville, une petite île qui n'a qu'une lieue de tour. On y a établi des machines à vapeur et de grandes usines pour l'exploitation d'une mine à charbon dont l'entrée est dans l'île et dont les galeries rayonnent tout autour et assez loin sous la mer. L'île elle-même est comme suspendue en l'air par cinq ou six étages de galerie qui la sillonnent en tout sens : aussi elle s'enfonce lentement sous l'eau et les habitents reconnaissent qu'elle a baissé de dix pieds depuis vingt ans. Des

maisons qui étaient assez élevées au-dessus des marées, sont maintenant envahies par la mer : il a fallu les hisser plus haut. Le fait est que les sources sont taries depuis longtemps; on apporte l'eau d'ailleurs et on la vend au marché tous les matins; tous les arbres ont séché sur pied. Et cependant il y a encore des gens qui l'habitent, et à l'opposé de l'entrée de la mine on trouve un gros village, dont la moitié est chrétienne. Il y a dix ans, ils avaient transformé une maison en chapelle et, quand le missionnaire passait, on y faisait l'administration. Mais un jour vint où la terre manqua sous les pieds, la chapelle menaça de s'effondrer, il fallut la démolir. Le difficile était d'en bâtir une autre. Les chrétiens sont peu nombreux et ils ne sont pas riches. Il était d'ailleurs nécessaire d'acheter un terrain moins menacé et de faire plus solide; bref, le devis s'élevait à plus de 3,000 francs : où les prendre? Les chrétiens fournissaient le terrain et une partie du travail; il s'agissait de trouver le reste. Le Père, chargé du district, après avoir recommandé l'affaire au Sacré-Cœur, titulaire de l'église, alla trouver l'ingénieur qui dirige les travaux de la mine. C'est un Anglais protestant, au service de la Compagnie japonaise propriétaire de l'entreprise.

Celui-ci ne parut pas surpris de la visite et remit immédiatement 100 francs au quêteur.

« C'est beaucoup, dit le missionnaire ; mais avec cela, je n'irai pas loin. Vous avez des compatriotes et des amis à Nagazaki ; puis-je me présenter chez quelques-uns?

« Leur avez-vous déjà été présenté? les connaissez-vous? dit l'ingénieur.

« — Non, je ne connais personne.

« — Alors, c'est inutile, vous ne seriez pas reçu... »

Tout en disant cela, le brave Anglais prit une feuille de papier et une plume et se mit à écrire lui-même une demande de souscription pour l'église catholique de Takadjima, qu'il fit suivre d'une liste de noms; puis, la remettant au missionnaire, il lui dit simplement :

« — Portez cela de ma part aux adresses indiquées, et j'espère que vous réussirez. »

Le Père prit le papier et passa les jours suivants à faire sa tournée chez les amis de l'ingénieur. Partout il fut bien reçu et aucun ne refusa de souscrire. Il avait son église; il était content. L'intéressant de l'affaire est que l'ingénieur, qui est le chef des francs-maçons de Nagazaki, avait tout bonnement adressé notre confrère aux membres de la Loge. Les francs-maçons de Nagazaki ont élevé une église du Sacré-Cœur... Que le Sacré-Cœur les éclaire et les récompense !

Vous devinez avec quelle consolation j'ai fait la bénédiction d'une chapelle construite dans de telles circonstances. C'est le 12 avril que la cérémonie a eu lieu. Jamais on n'avait vu pareille fête ! dix missionnaires, huit diacres, huit tonsurés et tout le séminaire. Aussi

rien n'y a manqué : procession, messe pontificale, sermon du curé, sermon de l'évêque, pas même le dîner de la fin. Les chrétiens du village, qui s'étaient chargés de traiter les séminaristes, avaient passé la nuit précédente à faire la pêche dans ce but. Elle avait été fructueuse; aussi ces jeunes estomacs s'en souviendront et on parlera longtemps du dîner de Takadjima. Au point de vue européen, le dîner des missionnaires laissait un peu à désirer pour la forme et le service; à part ma soutane violette, rien ne rappelait, même de loin, le palais épiscopal le moins renté de France et de Navarre, mais personne ne s'est plaint et tout s'est bien passé.

J'oubliais de vous dire que la Compagnie japonaise de la mine s'est montrée fort gracieuse dans la circonstance. Elle a un bateau à vapeur qui fait tous les jours le service entre l'île et la ville. Pour ce jour-là, elle a donné passage gratuit aller et retour à tous les Pères et à tous les séminaristes (nous étions soixante). De plus, le directeur japonais de l'exploitation est venu assister à la cérémonie, tout païen qu'il est, et il s'est très bien tenu. Aussi, nos gens étaient fiers et heureux. Il y a dix-huit ans, on les traquait comme des bêtes fauves et on les jetait en prison sur le simple soupçon de christianisme ; et ce jour-là nous avions les gendarmes pour maintenir l'ordre pendant la cérémonie... C'est ainsi que le bon Dieu se venge et qu'il récompense tôt ou tard ceux qui souffrent pour lui.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 10 *janvier.* — M. Le Royer est réélu président par 182 voix sur 198 votants. MM. Humbert, Magnin, Challemel-Lacour sont élus vice-présidents.

Vendredi 11 *janvier.* — M. Tirard est élu comme quatrième vice-président.

Le Président, dans une courte allocution, remercie le Sénat de l'avoir réélu. Puis il annonce la démission de M. Charles Brun, sénateur du Var.

Lundi 14 *janvier.* — L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur la réforme de la faillite. Les art. 1 à 3 sont adoptés. Sur l'art. 4, M. Léon Renault demande que le tribunal de commerce puisse nommer plusieurs liquidateurs.

Le Rapporteur combat l'amendement.

L'art. 4 est adopté avec l'amendement Léon Renault.

Les art. 5 à 24 sont adoptés. L'art. 25, concernant la réhabilitation du failli, est renvoyé à la commission.

Mardi 15 *janvier.* — Suite de la discussion du projet de loi concernant la législation des faillites.

M. Trarieux prononce un long discours au nom de la commission.

M. Bardoux répond. Il soutient son amendement qui est ainsi conçu : « Ne sont pas admis à la réhabilitation commerciale les personnes condamnées pour vols ou escroqueries, à moins qu'elles n'aient été réhabilitées conformément au Code criminel. »

Le Garde des sceaux et M. Lenoel soutiennent également l'amendement qui, en fin de compte, est repoussé par le Sénat après une réplique de M. Trarieux.

Un article additionnel de M. Cordelet est renvoyé à la commission.

On passe à la discussion des articles transitoires. Finalement l'ensemble des dispositions transitoires est renvoyé à la commission avec quelques amendements y afférents.

On passe à la deuxième délibération de la loi sur les eaux d'égout de Paris. Le Sénat vote les quatre premiers articles du projet.

Chambre des Députés.

Jeudi 10 *janvier*. — M. Humbert est élu secrétaire, contre MM. Duchesne et Rabier.

Enfin, le bureau étant constitué, M. Méline prononce un discours très long, dont voici les principaux passages.

« Mes chers collègues,

« Vous m'avez fait le très grand honneur de me continuer les pouvoirs que vous m'aviez décernés au mois d'avril dernier.

« Vous l'avez fait à une imposante majorité qui ne peut que fortifier votre autorité en fortifiant la mienne et dans un esprit de haute discipline que je considère comme un des meilleurs symptômes de l'heure présente.

« Je suis profondément touché de ce nouveau témoignage de votre confiance, plus touché que du premier parce qu'il a pour moi la valeur d'un jugement sur la manière dont j'ai rempli le devoir difficile que j'avais accepté. Il me prouve que ma conscience ne me trompe pas quand elle m'affirme que j'ai fait tous mes efforts pour être impartial et bienveillant vis-à-vis de tous mes collègues sans distinction. ».

M. Méline pousse sa pointe au boulangisme, naturellement. Il énumère *les travaux* (!!!) de la Chambre actuelle. Il dit comment elle a voté le budget avant le jour de l'an, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps. Cela est exact. Mais il a oublié de dire qu'elle a voté le budget au galop, sans l'examiner :

« En tout cas, vous aurez prouvé qu'il faudrait peu de chose pour que le régime parlementaire qui a déjà sur les autres cette incontestable supériorité de mieux garantir l'ordre véritable et la sécurité nationale, peut être en même temps un excellent instrument de travail législatif et de réformes pratiques. Il suffit pour cela d'une bonne

organisation intérieure et d'une forte discipline; si on pouvait y ajouter la continuité des législateurs, le problème serait à mon avis résolu. Il ne serait plus qu'une question de temps et d'expérience.

« Et c'est au moment où cette expérience se poursuit, où elle commence à produire ses résultats qu'on pourrait songer à retourner en arrière et à couper l'arbre à sa racine quand il va produire ses fruits. On s'imagine que c'est en enlevant à notre démocratie si ombrageuse le premier de ses droits, celui de contrôle et de libre discussion, qu'on pourrait la gouverner et la maîtriser! et on ne s'aperçoit pas qu'on rouvre l'ère des crises au lieu de la fermer!

« Comment justifier d'ailleurs tant d'impatience? Est-ce que nous aurions la prétention de devenir un peuple libre sans passer par les épreuves de la liberté? L'Angleterre, émancipée politiquement bien avant nous, a mis des siècles à faire son éducation parlementaire; elle la perfectionne encore tous les jours. Et la France, au lendemain de son affranchissement, voudrait déjà être arrivée au but: elle proclamerait qu'elle est à bout d'efforts, qu'elle refuse d'aller plus loin et qu'elle abdique par lassitude!

« Mes chers collègues, je me refuse à croire à une pareille défaillance de la vaillante nation française, à tant de légèreté et d'imprudence de sa part.

« Je suis convaincu, au contraire, profondément convaincu qu'elle écoutera plus volontiers les conseils virils, les exhortations patriotiques de notre vénéré doyen que je remercie en terminant ainsi que le bureau provisoire.

« Elle applaudira aux paroles éloquentes de ce représentant des générations vigoureuses enfantées par la Révolution française, qui, arrivé à la fin de sa longue et si honorable carrière, ne se sent ni fatigué, ni découragé, qui a foi dans l'avenir et qui marche bravement devant lui, comme un bon Français et un bon citoyen, les yeux toujours fixés sur cette belle et fière devise de nos pères: Tout pour la Patrie et pour la Liberté! »

Ah! cela est bien dit, mais tout est à relever. Tout le monde est fixé sur le bon vouloir et l'application au travail de la Chambre actuelle.

Quant au vénéré doyen, c'est un vieux fumiste qui présida jadis, avant l'annexion de la Savoie, la Chambre sarde, où il fut l'un des plus ardents défenseurs de la royauté italienne, et fut plus tard député au Corps Législatif où il jurait fidélité à l'Empereur Napoléon III.

Naturellement, les gouvernementaux applaudissent chaleureusement le président Méline.

Et l'on n'est pas surpris de voir M. Pichon monter à la tribune pour demander l'affichage du discoûrs dans toutes les communes de France.

Ce qui est voté.

Vendredi 11 *janvier.* — M. Martin-Feuillée développe un amendement tendant à rétablir la division du contingent en deux parties.

Dans son système, le ministre de la guerre fixerait chaque année, sur la liste de tirage au sort de chaque canton, le nombre d'hommes qui seraient renvoyés dans leurs foyers après la première année de service. Ces hommes seraient désignés, non pas au choix, mais d'après leurs numéros de tirage au sort, en commençant par les numéros les plus élevés. Ils resteraient ensuite, pendant deux ans, à la disposition du ministère de la guerre.

M. Labordère, rapporteur, vient combattre cet amendement qui, d'après lui, détruirait la loi dans son principe même.

M. Mérillon défend au contraire le système de M. Martin-Feuillée. Alors intervient dans le débat M. de Freycinet.

Le ministre de la guerre propose à la Chambre de choisir entre le système du Sénat et celui de M. Martin-Feuillée qui, tous deux, rétablissent la seconde portion du contingent.

— Constituez-le, dit-il, comme vous voudrez. Ce que je demande, c'est deux choses : la première, que la période d'instruction ne soit pas inférieure à dix mois et demi ; la seconde, que la portion du contingent à renvoyer avant l'expiration des trois ans de service soit constituée avant l'incorporation du contingent, et non pas, au cours du service, par les autorités militaires.

Et le ministre donne de longs détails techniques tant au point de vue militaire qu'au point de vue budgétaire.

Malgré l'opposition de M. Labordère, l'amendement de M. Martin-Feuillée est adopté par 412 voix contre 139.

En présence de ce résultat, M. Mézières, président de la commission, demande que le projet lui soit renvoyé pour qu'elle puisse mettre d'accord les dispositions suivantes avec celle que la Chambre vient d'adopter. C'est voté.

M. Labordère donne sa démission de rapporteur.

Lundi 14 *janvier.* — On reprend la discussion de la loi militaire.

M. Guyot Dessaigne, nouveau rapporteur, indique les modifications apportées au texte du projet en conformité du principe admis par la Chambre pour le tirage au sort.

Par 286 voix contre 242, la Chambre repousse un amendement Javal tendant à inscrire parmi les dispensés le jeune homme ayant un frère au service.

Mardi 15 *janvier.* — M. de Baudry d'Asson adresse une question au ministre de l'intérieur.

Les réunions publiques provoquées par la période électorale, dit-il, ont été signalées par des désordres graves. Les délibérations ont été troublées par des rixes et des violences que la police aurait tolérées, ayant eu l'ordre de ne pas agir.

Le droit de réunion se trouve ainsi annulé. Cette liberté est en

passe de rejoindre toutes celles que le régime actuel a déjà confisquées.

Aucune poursuite, dans des cas nombreux, n'a été exercée contre les fauteurs de désordre. Le ministre de l'intérieur devrait bien empêcher les réunions publiques de dégénérer en guet-apens.

M. Floquet répond qu'il fera toujours appliquer la loi. Quand un président de réunion demandera à la police d'intervenir, elle interviendra.

Voilà le fond de sa déclaration dégagée de toutes les fleurs de rhétoriques habituelles.

L'incident est clos, puis on reprend la discussion de la loi militaire.

Sur l'article 49, M. Keller fait observer que le projet de loi ne fixe pas l'effectif légal. L'effectif est seulement déterminé par les prévisions budgétaires. C'est absolument insuffisant. Il est nécessaire d'avoir un effectif légal. L'orateur propose un amendement en ce sens.

La commission, par l'organe de M. Guyot-Dessaigne, se range à cette opinion et demande que l'amendement lui soit renvoyé, ce qui est de droit.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'élection de Paris. — La situation. — La loi militaire. — Elections sénatoriales. — Etranger.

17 janvier 1889.

Toute la politique consiste en ce moment, selon l'expression d'un chroniqueur parisien, dans la lutte entre la *Jacquerie* et la *Boulangerie*. Il s'agit de savoir lequel des deux champions aura pour lui, dans la grande journée du 27, la majorité des bataillons de cette armée électorale de la Seine, dont l'effectif est de 564,000 individualités, 450,000 pour Paris et 114,000 pour la banlieue. En attendant que se livre la bataille des urnes, on a la mêlée des affiches ayant pour théâtre les murs bariolés et arlequinés de placards de toutes couleurs, de toutes dimensions, de toutes dispositions typographiques. Mais on ne s'en tiendra pas là. Nous ne sommes qu'au début de cette joute pariétaire et les coups ne sont encore échangés qu'à armes courtoises ou à peu près. A la phase relativement civilisée, va succéder la phase héroïque ou homérique.

On évalue à 20,000 fr. par jour, nuit comprise, car l'affichage se perpètre nuit et jour, le coût de cette orgie de papier, d'encre grasse et de colle. Les machines rotatives sont à bout de forces.

On se demande de côté et d'autre qui fait les frais de cette guerre dont les affiches ne sont pas la plus forte dépense. Le général Boulanger est mis en demeure par les *Jacquots* de s'expliquer sur l'origine des ressources dont il dispose. Les boulangistes répliquent en demandant des détails sur l'emploi des 1,600,000 fr. que M. Floquet a reçus l'autre jour des mains de son collègue des finances, au titre de fonds secrets pour 1889. De part et d'autre, il ne sera pas dépensé moins de 6 millions pour faire triompher soit le Jacobinisme, soit le Directoire, C'est pour rien. Et l'on dit que les affaires vont mal!

—

Les comités conservateurs monarchistes ayant décidé de ne pas présenter de candidat, les conservateurs se trouvent en présence de deux candidats dont ni l'un ni l'autre ne représente leur opinion. Dès lors, voici quelle est la situation.

Le fait indéniable, le fait qui saute aux yeux, le fait qui caractérise cette élection, c'est que M. Jacques est le *candidat officiel*. Il s'intitule candidat de la République. Pourquoi candidat de la République, tandis que son concurrent n'est que candidat républicain? Parce que M. Jacques est le candidat de la République qui existe, de la République opportuno-radicale, de la République de M. Floquet. Il a l'estampille officielle. C'est sa force, à moins que ce ne soit sa faiblesse.

Aucun conservateur, aucun monarchiste n'aura l'idée de voter pour le candidat de la République actuelle, de la République opportuno-radicale, de la République de M. Floquet. Aucun monarchiste ne peut se prononcer pour le candidat officiel. Les monarchistes ne peuvent pas se faire jacquobins.

Le candidat qui se présente contre M. Jacques est républicain. Il se dit même plus républicain que M. Jacques. Il se déclare pour la vraie République, assurant que la République actuelle n'est qu'une fausse République, une République en ruolz, pâle contrefaçon de la Monarchie parlementaire. « Vive la République! », est son premier cri de guerre. « A bas les parlementaires et le parlementarisme! » est le second. Il veut un autre régime que le régime actuel. Ce ne sera plus la République parlementaire. Ce sera la République nationale. Parlementaire ou nationale, ce sera toujours la République.

Et voilà comment le concurrent de M. Jacques pourra, le 27 janvier, obtenir à la fois les suffrages de républicains très sincères et de monarchistes très convaincus. Ceux-ci voteront

pour lui en se disant : « Il est républicain, mais il contribuera à nous débarrasser de la République actuelle. En lui donnant nos suffrages nous faisons acte d'opposition au gouvernement de M. Floquet. Cela suffit. S'il s'était présenté un candidat monarchiste, nous aurions protesté sur son nom contre la République opportuno-radicale. Il ne s'en présente pas, nous protestons sur le nom de Boulanger. Il est républicain, c'est vrai, mais il représente l'opposition à la République actuelle. Pourquoi lui refuserions-nous nos voix, puisqu'il ne s'agit que d'un vote de protestation? » Tel est le raisonnement que se font un grand nombre de monarchistes. Et nous croyons que leur parti est pris. Les arguments qu'on pourrait opposer à leur manière de voir ne modifieraient pas leur résolution, du moment où il n'y a pas de candidat monarchiste pour l'élection du 27 janvier.

Aux bulletins des monarchistes très convaincus qui donneront leurs voix au général Boulanger, il se mêlera, avons-nous dit, des bulletins de républicains très sincères. Quoi d'étonnant? Il y a beaucoup de républicains qui, s'apercevant que la République actuelle s'enlise de plus en plus dans la boue et que le peuple se détourne d'elle, jettent les yeux sur l'homme qui leur dit qu'il assurera le salut des véritables doctrines républicaines. Ces républicains croient que la République, que perdent les Ferry, les Floquet et les Clémenceau sera sauvée par Boulanger qui la régénérera en lui donnant une forme nouvelle.

C'est ainsi que Boulanger pourra avoir à la fois les voix des électeurs dont les convictions monarchiques sont les plus ardentes et de ceux dont les illusions républicaines sont les plus tenaces. C'est une situation étrange, mais qu'il faut constater, puisqu'elle est.

Mais, s'il y a beaucoup de monarchistes disposés à donner leur voix au général Boulanger à titre de protestation contre la République jacquobine, il y en a d'autres auxquels il répugne de voter pour un candidat qui crie « Vive la République, » même lorsque ce candidat combat à outrance le tenant officiel de la République. Ces monarchistes se serviront d'un moyen très simple de protester, et de protester d'une manière efficace, sans risquer de se faire confondre avec les boulangistes. Ce moyen, c'est d'inscrire sur leur bulletin de vote un nom quelconque, le nom d'un homme appartenant à leur parti, ayant les mêmes opinions qu'eux, à condition toutefois que ce nom soit celui d'un éligible. Ces bulletins compteront tout aussi bien que

les bulletins jacquobins et les bulletins boulangistes. Et, en augmentant le nombre des votants, ils pourraient empêcher l'élection de se faire au premier tour.

—

La Chambre vient de donner une nouvelle preuve de son inconséquence. Elle était sur le point de terminer le vote de la fameuse loi militaire, et dans sa séance de vendredi, ainsi que nous l'avons dit plus haut, elle a tout remis en question. En rétablissant la seconde partie du contingent, la Chambre a fait œuvre raisonnable, mais elle a, d'un seul coup, bouleversé toute l'économie du projet. M. Labordère, qui chérissait la loi comme son propre enfant, en a donné sa démission, et, contrairement à ce que l'on attendait, il l'a maintenue.

La loi militaire est donc encore une fois en détresse.

La question insoluble reste la même : il s'agit d'incorporer tout le contingent pendant trois ans, alors que, de l'aveu universel, cette incorporation totale est impossible, faute d'argent. Les partisans de la loi s'appliquent à dissimuler divers expédients qui permettront de renvoyer prématurément une partie du contingent. On se donne une peine infinie pour organiser un vaste trompe-l'œil, pour réserver au gouvernement la faculté de congédier 30,000 hommes, selon les nécessités de la politique électorale ; et le tout sous prétexte d'égalité.

En admettant que les systèmes imaginés par la commission et par le rapporteur fonctionnent et donnent les résultats annoncés ; en admettant que sur les 120,000 hommes qui forment l'excédent nouveau, 15 pour cent soient éliminés comme soutiens de famille avant l'incorporation, puis 5 pour cent après un an et deux ans de service, puis 20,000 hommes envoyés en congé pendant les mois de novembre et décembre, il restera encore 30,000 hommes qu'on ne pourra pas appeler sous les drapeaux et pour lesquels une augmentation de 15 millions serait nécessaire. M. de Freycinet l'a dit hier à la Chambre, en confirmant les calculs de M. Martin-Feuillée qui a fait reconnaître la nécessité d'une seconde portion du contingent, c'est-à-dire l'inégalité forcée du service. Il faut qu'un certain nombre de soldats ne servent qu'un an pour que le plus grand nombre puissent être incorporés, exercés, habillés, nourris pendant trois ans. Voilà la vérité mathématique constatée.

Que de peine pour arriver à encaserner quelques sémina-

ristes et comme à chaque pas, dans la discussion, apparaît bien le vrai but de cette loi de destruction!

—

Deux élections sénatoriales ont eu lieu dimanche. Dans le département des Côtes-du-Nord, il s'agissait d'élire un cinquième sénateur, par suite de l'attribution aux Côtes-du-Nord du siège d'inamovible, transformé en siège départemental à la suite du décès de M. Duclerc, conformément à la loi du 9 décembre 1884.

La dernière élection sénatoriale effectuée dans les Côtes-du-Nord est celle qui a eu lieu le 28 mars 1886. A cette date, M. Huon de Penanster, candidat monarchiste, fut élu par 739 voix contre 512 à M. Armez, ancien député, candidat républicain.

Voici le résultat de l'élection :

Votants : 1,262.

MM.	Louis Ollivier, ancien député monarchiste.	843	Elu.
	Besnier, républicain	369	
	de Querhoënt, id.	52	
	le général Boulanger	4	

En Corse, l'élection qui a donné lieu à deux ballotages s'est terminée par l'élection de M. Morelli, opportuniste, nommé par 363 voix.

Il s'agissait de remplacer M. de Corsi, sénateur républicain, décédé, qui avait été nommé le 22 avril 1888, — à une élection partielle. Il avait été élu au troisième tour par 316 voix contre 267 à M. Bartoli, républicain, et 129 à M. Morelli, également républicain, sur 753 électeurs inscrits et 718 votants.

—

La crise économique et financière s'accentue à Rome. Un grand nombre de boursiers sont aux abois ; plusieurs entrepreneurs ont dû suspendre les constructions en cours. Les faillites se succèdent. Depuis longtemps, la capitale n'avait traversé d'aussi mauvais moments.

Dans la province, la situation est pire encore. La misère y fait des progrès effrayants. Il y a quelques jours, une bande de paysans a pénétré dans la ville de Faenza et y a pillé des boutiques de boulangers. Ce premier essai de jacquerie pourrait bien se renouveler ailleurs.

Tout cela explique le mouvement de réaction grandissant qui se manifeste contre la politique aussi ruineuse que fastueuse de M. Crispi. Le gouvernement craint que la Chambre, pour conserver un peu de popularité, ne lui refuse toute augmentation d'impôt. De jour en jour on peut voir que le goût du public pour la triple alliance, cause première de cette détresse économique et financière, est loin de s'accentuer.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le fait saillant de la semaine a été l'abaissement simultané, à Londres et à Paris, du taux de l'escompte. La Banque d'Angleterre a réduit le sien de 5 à 4 0/0. La Banque de France a décidé, par contre-coup, de prendre une mesure analogue. Le taux de l'escompte a donc été ramené de 4 1/2 0/0 à 4 0/0, c'est-à-dire au même niveau que celui de la Banque d'Angleterre.

Mais si cette réduction de l'escompte était prévue depuis quelque temps, si cet empressement des banques continentales paraît justifié par l'importance de leurs stocks métalliques et par les taux libres de l'escompte, si la position des changes ne leur est pas encore défavorable, peut-on affirmer que cet état de choses durera longtemps? Il faut réfléchir que nombre d'emprunts n'attendent qu'une occasion favorable pour faire leur apparition sur les marchés financiers, ce qui veut dire que dès que la valeur de l'argent aura diminué sensiblement, on fera encore appel au crédit de ces places, et l'on sait par expérience quelle en est la signification. Ces opérations, qu'on ne l'oublie pas, sont entreprises par de puissantes maisons de banque, qui n'hésitent pas à engager toutes leurs ressources en numéraire. Aussi est-ce là qu'est le danger et il ne faut pas le perdre de vue.

Bourse du 16 *janvier* 1889.

3 0/0....		82 85	C. F. foncières 1879.....		476 »
3 0/0 amortissable.......		86 75	— commun. 1879.....		480 »
4 1/2 0/0................		104 70	— — 1880.....		473 »
Crédit foncier..	Actions	1.338 75	— foncières 1883.....		385 »
Est...........	—	796 25	Est.............	Oblig.	391 50
Lyon..........	—	1.332 50	Lyon...........	—	401 50
Midi...........	—	1.165 »	Midi............	—	405 »
Nord..........	—	1.677 50	Nord...........	—	411 50
Orléans........	—	1.370 »	Orléans.........	—	405 »
Ouest.........	—	925 »	Ouest...	—	397 50
Panama.......	—	125 »	Panama 4 0/0...	—	88 »
Suez..........	—	2.230 »	— 6 0/0...	—	130 »

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES FINANCES RÉPUBLICAINES

Tous les ans les impôts augmentent ; les feuilles de contributions en font foi.

Et cependant tous les ans aussi, la France s'endette dans des proportions effrayantes.

A tel point que *la moitié des impôts* (41 pour 100) est *absorbée d'avance* par les seuls intérêts de la Dette.

Chaque millier de francs perçu par l'Etat ne lui rapporte en réalité que 500 francs.

Voilà bien ce qui rend l'avenir si menaçant.

La situation est exactement celle d'un négociant obéré, qui gagnant 100.000 francs par an, devrait chaque année défalquer avant tout 41,000 francs d'intérêts au profit de ses créanciers.

La dette de la France est supérieure à 30 milliards ; alors que l'Autriche, l'Italie, la Russie, l'Angleterre ne doivent que 11, 14, 18 milliards au plus.

L'Américain paye 59 francs par tête ; l'Anglais, 57 ; le Belge, 46 ; l'Allemand, 44 ; le Russe, 36 ; l'Espagnol, 32...

Et le Français, lui, paye au fisc 120 francs par tête au lieu de 59 francs en 1859 : *soit 5 à 600 francs en moyenne par famille*.

Quelle dîme !

A la tribune de l'Assemblée, M. Germain, ancien président de la Commission du budget, a démontré que de 1874 à 1884 seulement, les dépenses avaient augmenté de 1.100 millions !

Le pays en est-il mieux servi ?

La police est-elle meilleure ? l'administration plus expéditive ? l'autorité plus respectée ?

Chaque année l'État demande aux contribuables *bien plus* de trois milliards : et cela est insuffisant.

De 1874 à 1885 dit encore M. Germain, LE DÉFICIT A ÉTÉ DE 4 MILLIARDS 841 MILLIONS : presque le chiffre de l'indemnité de guerre !

Et il ajoute que sur ces douze années, sauf l'année 1875, toutes sont en déficit ; et que de 1880 à 1886, tandis que les fonds publics de toutes les autres nations augmentaient de 15 pour cent, les fonds français, eux, étaient de 2 pour cent en baisse.

Sa conclusion est qu'en six années, nos gouvernants ont *appauvri la France de 30 milliards!*

Un chercheur a calculé d'après les budgets officiels, que le Consulat et l'Empire avaient coûté à la France 115,000 francs *l'heure;* la Restauration et le Gouvernement de juillet 119,000 ; depuis 1882, chaque heure de la troisième république coûte au pays 463,000 francs !

Pour dissimuler le gaspillage et se disculper, on voudrait faire remonter à l'invasion allemande la cause unique de cet état de chose.

Or, depuis 1876, l'indemnité de guerre est payée à l'Allemagne, et cependant, le déficit *annuel* atteint le chiffre régulier de 500 millions.

Si cela dure, c'est fatalement la banqueroute.

Fernand NICOLAY,
Avocat à la Cour de Paris.

HIER ET AUJOURD'HUI

Si, à cause du double anniversaire qu'elle ramène, l'année 1889 est la grande année, l'année 1888 a été elle-même, pour les intérêts du Cœur de Jésus et de l'Église, une année mémorable.

Et il est bon de jeter sur elle un regard d'ensemble à ce point de vue ; car il importe à une âme chrétienne de s'identifier avec ces intérêts sacrés, de s'habituer à considérer de ce point de vue les événements de ce monde, de s'attacher à suivre dans leur cours l'action de la Providence, de les envisager en un mot, de la même manière que les anges et les saints les voient dans la lumière de Dieu au ciel.

Les hommages que le Saint-Père recevait des peuples et des rois pour son Jubilé sacerdotal étaient, au début de cette année 1888, une éclatante défaite que la Providence infligeait à la haine maçonnique, un merveilleux renversement de ses plans qui tendent à amoindrir et à isoler le Chef de l'Église. Ces hommages, qui partaient de tous les points du monde, dans lesquels les souverains des nations infidèles, Chine, Japon, Perse, Turquie, s'unissaient aux souverains hérétiques ou schismatiques pour rendre, avec la foule des fidèles catholiques, un commun témoignage de vénération au successeur de Pierre, étaient aussi une éclatante preuve du besoin que le monde ressent du règne social de Notre-Seigneur, et du sentiment instinctif qui le pousse, malgré toutes les erreurs, à chercher dans son représentant sur la terre le centre d'unité pour une alliance universelle des peuples.

Pourtant, si cela est vrai, ces hommages n'ont point été rendus au Pontife par les nations en tant que nations; la République de l'Équateur, cette noble République qui, la première, a inauguré dans le monde le règne du Sacré-Cœur, a seule fait exception avec la Colombie et la Bolivie, ses sœurs, que son exemple a entraînées dans la voie ouverte par elle.

Dans ces fêtes, le Saint-Père a voulu associer l'Église triomphante à l'Église militante, et assurer à celle-ci, au milieu de ses épreuves, des protecteurs nouveaux; c'est pourquoi il canonisait Pierre Claver, Alphonse Rodriguez et Jean Berchmans, avec les premiers membres de l'ordre des Servites, et il béatifiait Grignon de Montfort, l'apôtre de la croix et de la dévotion à Marie, un fils de saint Alphonse de Liguori, deux fils de saint François, l'illustre fondateur des écoles chrétiennes, et une vierge de l'ordre de saint Augustin.

Parmi les hommages que la piété des fidèles envers le Père commun leur avait inspirés, l'un de ceux qui avaient le plus touché son cœur était l'initiative qui fut prise par un évêque du Brésil pour l'affranchissement des esclaves à l'occasion de ce grand Jubilé. Le Saint-Père témoigna de sa haute satisfaction pour une telle pensée, en adressant sur ce sujet une encyclique aux évêques de ce vaste pays. Le gouvernement abrogea, par une loi définitive, l'esclavage dans tout l'Empire; et, en novembre, le Saint-Père faisait remettre la rose d'or à la princesse qui en est régente, comme un gage authentique de sa joie pour une pareille décision. Ainsi, cette plaie hideuse de l'escla-

age était fermée dans le dernier état de l'Amérique où elle subsistait encore légalement.

Dans l'encyclique qu'il avait envoyée aux évêques du Brésil, le Saint-Père n'avait garde d'oublier cette malheureuse terre d'Afrique sur laquelle cette même cause de l'esclavage engendre tant d'horreurs; et, en invitant les missionnaires à combattre de tout leur pouvoir ce fléau, il leur proposa comme modèle et comme protecteur cet illustre Pierre Claver que, par une opportunité providentielle, il venait de mettre au nombre des saints : pendant quarante ans, comme on le sait, le héros de la charité chrétienne s'était fait le serviteur des nègres, l'esclave des esclaves.

Or, le lendemain du jour où l'encyclique aux évêques du Brésil était connue à Rome, le 24 mai, fête de Notre-Dame Auxiliatrice, un pèlerinage de nègres était présenté au Saint-Père par le cardinal Lavigerie; c'était le premier dont Rome eût été encore témoin. Et, mû par cette coïncidence frappante, le Saint-Père confiait au zèle de l'intrépide prélat la mission de mettre en œuvre tous les moyens pour faire cesser les barbaries de l'esclavage en Afrique.

Abandonnant toute autre affaire, le cardinal accourait en France, où il créait un double comité dans ce but; de là il se rendait en Angleterre, puis en Belgique; il provoquait des manifestations de l'opinion publique, il suscitait des souscriptions et aussi des enrôlements pour cette croisade volontaire; car il ne suffit pas de racheter les esclaves, il faut repousser par les armes la violence qui les réduit en servitude.

Le cardinal donnait sur ces expéditions barbares, qui détruisent d'un seul coup des villages entiers, des détails qui seraient incroyables s'ils n'étaient appuyés sur les témoignages les plus certains : dans ces régions de l'Afrique centrale, où ils ont pénétré il y a quelques années à la suite des explorateurs européens, les pourchasseurs d'hommes emmènent annuellement quatre cent mille esclaves; mais, pour arriver à cela, ils massacrent un beaucoup plus grand nombre de ces malheureux indigènes; le total des victimes atteint environ deux millions par année; en sorte que chaque jour de retard coûte la vie ou la liberté à près de cinq mille de plus.

Ces horreurs n'étaient pas absolument ignorées des agents qui représentent les gouvernements européens dans des régions plus ou moins voisines; mais personne ne s'occupait efficace-

ıent d'y apporter remède, jusqu'à ce que l'Église ait pris en ıain cette cause. C'est là sa gloire, comme l'a fait ressortir le ardinal Lavigerie ; et, vers la fin de novembre, le Saint-Siége nvoyait encore un memorandum aux puissances pour les invi-ər à prendre ensemble des mesures à ce sujet dans un congrès ıternational.

Revendiquant la condition d'hommes libres pour les noirs 'Afrique, Léon XIII, dans une autre encyclique, datée du 0 juin, établissait les principes imprescriptibles sur lesquels əpose la liberté humaine, en même temps qu'il en condamnait ıflexiblement les abus. Il jetait la lumière sur cette question ι vivante et si complexe, en posant une distinction capitale ntre la doctrine trompeuse qui fait de la liberté sa propre fin t la doctrine véritable qui la regarde comme le moyen de ravailler à acquérir la béatitude éternelle. Montrant ainsi que ı liberté est nécessairement subordonnée à l'ordre et à la loi tablis par Dieu, il réprouvait ce libéralisme qui a séduit tant 'esprits et qui, dans l'ordre social au moins, prétend tenir la alance égale entre le bien et son contraire, par les libertés des ultes, de la pensée, de la presse, de l'enseignement. Le Pontife omplétait de la sorte sa précédente encyclique sur la *Consti-ution des Etats*, ainsi que le *Syllabus* de Pie IX, et par là le əde du règne social du Christ.

Le 2 juillet s'ouvrait à Paris le sixième Congrès eucharis-que. Dans les derniers jours de 1887, la France avait vu, par n acte manifeste de la Justice divine, tomber sous le mépris le hef de son gouvernement, le même qui avait signé les décrets 'expulsion contre les religieux et tant de lois iniques; et, sous elui qui lui succédait, elle avait entendu son ambassadeur dresser au Saint-Père pour son Jubilé des paroles de défé-ence dont ses agents officiels nous avaient déshabitués. Ces aroles, hélas ! n'avaient point été suivies du rapprochement ers la religion qu'elles semblaient indiquer. Mais, à défaut de ι France officielle, la France catholique, du moins, voulut endre au Roi eucharistique un solennel hommage; et par la plendeur de ce Congrès, par l'enthousiasme surtout qui en nimait les membres, cet hommage fut vraiment éclatant, et ous s'accordent à dire qu'il doit laisser après lui, pour le pro-rès du culte eucharistique, des résultats durables.

Déjà, du reste, en avril, deux Congrès catholiques interna-onaux s'étaient réunis à Paris : celui de la Société bibliogra-

phique et celui des Savants. (Et l'assemblée annuelle des catholiques de France avait suivi au mois de mai.)

Vers la même époque, au printemps, le Chili avait été témoin d'une autre protestation du peuple catholique contre l'apostasie officielle. L'archevêque de Santiago avait, par ses revendications énergiques, qu'appuyait le sentiment populaire, obligé le gouvernement de cette contrée à retirer des lois impies, et, pour rendre grâces à Dieu de ce triomphe, il annonçait son dessein de consacrer la République au divin Cœur de Jésus.

La Russie a célébré le millième anniversaire de sa naissance au christianisme. Au retour d'un voyage triomphal, le Czar échappait, par une sorte de miracle, à un épouvantable accident de chemin de fer, et en rendait à Dieu de solennelles actions de grâces. Demandons au Sacré-Cœur que ce pays, qui est aujourd'hui le seul allié de la France, où le sentiment religieux subsiste très profond, retrouve ce christianisme complet qu'il avait reçu, il y a mille ans, le christianisme catholique. Puisse le rapprochement qui s'opère entre son gouvernement et Léon XIII être l'aurore de ce complet retour!

Les usurpateurs de Rome auraient pu être ramenés à l'équité envers l'auguste Pontife par le spectacle des hommages universels qui lui étaient rendus, et lui-même, dans son désir de pacification, fit clairement entendre qu'on pourrait arriver, par une négociation amiable, à une solution qui sauvegarderait tous les droits. Bien loin d'entrer dans cette voie, et exaspérés par les hommages qui étaient pour eux une condamnation, ils ont redoublé leurs actes hostiles, et édictent, dans un nouveau code pénal, les mesures les plus violentes contre tous ceux qui soutiendraient les droits du Saint-Siège. Mais, de leur côté, les catholiques des diverses nations ont revendiqué, avec plus de force que jamais, ces droits imprescriptibles. Ce mouvement, parti surtout de l'Allemagne, du Congrès catholique de Fribourg et de l'assemblée épiscopale de Fulda, s'est étendu aux divers pays avec des protestations indignées contre le très odieux code pénal.

Le Saint-Père, qui avait voulu associer, dans les fêtes jubilaires, l'Église triomphante à l'Église militante, y associait encore l'Église souffrante, en ordonnant, pour le 30 septembre, un service solennel en faveur des âmes du purgatoire; et ce service devenait, par le fait, l'introduction au mois du saint Rosaire.

Léon XIII officiait en personne dans la basilique de Saint-

Pierre à cette occasion; et, là, on distribuait aux fidèles une admirable prière à l'archange saint Michel, composée par le Pontife, et qui est un développement admirable de celle que l'on récite chaque jour après les messes.

Tandis que les États-Unis s'apprêtaient à inaugurer la première Université catholique, arrivait à Rome le jeune Souverain de l'Allemagne, le troisième que l'année 1888 entrevoyait déjà sur le trône, où son père, prince digne des regrets par son amour pour la paix et de sympathie par sa résignation chrétienne, n'avait fait que passer. L'observation exacte du cérémonial indiqué par le Pape dans la visite que le jeune Empereur lui fit, semblait de sa part un acte de déférence pour le Pontife; mais ses autres actes, durant son séjour en Italie, furent loin d'être dans le même sens; il paraît, en définitive, n'être allé là que pour s'assurer la direction d'une armée d'alliance pour la guerre contre notre patrie. Mais, si Dieu était pour nous, qui serait contre nous? Déjà, ce suprême arbitre des hommes, qui, selon l'énergique expression de Pascal, arrêtait Cromwell par un grain de sable dans la vessie, semble vouloir arrêter aussi le nouvel Empereur, et continuer par là, en notre faveur, la suspension d'armes que déjà la maladie de son père imposait au terrible (?) chancelier de leur Empire.

Ainsi, cette année, écoulée au milieu des bruits de guerre, s'est pourtant terminée sans que la guerre ait éclaté, et il en a été de même pour les menaces violentes des socialistes au dedans. Comme on l'a remarqué, nous marchons ainsi depuis un certain temps entre les périls les plus extrêmes; et, à cause des âmes qui s'efforcent encore d'être fidèles, Dieu, dans sa miséricorde, suspend les coups de sa justice que tant d'iniquités provoquent d'autre part.

Cette miséricorde ineffaçable a dû, certes, être pour nous un motif bien puissant de répondre avec ferveur à l'appel de notre bien-aimé Pontife, qui nous conviait à une solennelle action de grâces pour le dernier jour de l'année; et elle est un motif non moins pressant pour nous exciter à de nouveaux efforts, afin que l'année 1889 voie s'écarter encore les dangers et se réaliser les demandes du Sacré-Cœur.

Certes, la grandeur de ces dangers rend de tels efforts bien nécessaires; car, si jusqu'ici l'explosion a été contenue, il est incontestable, hélas! que le trouble et l'inquiétude sont partout, que la sécurité n'est nulle part; et, comme l'a dit un écrivain

bien connu, tout pourrait faire craindre « *la fin d'un monde* ». Avec la fièvre qui pousse les nations contemporaines à consumer en armements démesurés leurs forces vives et leurs ressources, on ne peut, sans un indicible effroi, envisager les souffrances et les désastres qui naîtraient de la guerre éclatant en Europe.

Les préparatifs que multiplient les sectateurs de la Révolution pour solenniser son funeste centenaire, ne peuvent qu'ajouter aux alarmes. Nous avons donc à redoubler d'instances auprès de Dieu, à lui offrir nos supplications et nos pénitences en réparation de leur aveuglement; et, puisque cette année est pour nous aussi, catholiques, un centenaire, nous avons à solliciter du divin Cœur qu'il pourvoie à la réalisation des désirs qu'il a exprimés en 1689, et à travailler par tous les moyens pour le seconder dans ce but.

Ce qu'il a demandé alors, c'est que la France lui fût consacrée par ceux qui la représentent, dans un temple élevé à cette intention. Or, le vœu national nous a donné ce temple ; il nous reste à obtenir de la bonté divine que la consécration puisse avoir lieu, là dans ce sanctuaire, et que le plus grand nombre possible de paroisses en France puissent s'y associer, et à faire, chacun dans notre sphère, tous nos efforts pour procurer ce résultat. Oui ! que le 20 juin 1889, qui est le jour de la fête du Saint-Sacrement, et qui est l'anniversaire du fameux Serment du Jeu de Paume, voie la France catholique faire au Cœur de Jésus-Hostie serment de fidélité.

Et, puisque le divin Cœur a demandé aussi qu'il soit peint sur le drapeau de la France, pourquoi ne nous rallierions-nous pas à la pensée d'un vaillant chrétien, qui propose aux associations et aux réunions catholiques d'adopter le drapeau qui a été ennobli par le sang des zouaves de Charette dans la glorieuse journée de Patay, et qui répond aux désirs du divin Cœur.

Ce drapeau serait déployé, tandis que la consécration se ferait; s'il est vrai que ceux qui représentent officiellement la France seraient étrangers à ces manifestations, ses enfants fidèles, du moins, qui représentent véritablement son âme, suppléeraient par leur ferveur à cette abstention ; et le divin Cœur de Jésus, touché de leurs efforts pour réaliser ses désirs, répandrait sur notre malheureux pays les grâces qu'il a promises en retour, les grâces qui peuvent nous sauver et qui amèneraient un nouvel ordre de choses, où la France officielle elle-même ratifierait cette consécration.

LES ÉCOLES CHRÉTIENNES

ET LES ÉCOLES SANS DIEU

Nous faisons de grands sacrifices pour fonder et soutenir des écoles libres, et à coup sûr ce n'est point sans motif. Mais ces écoles que nous fondons, que nous entretenons, le point capital, c'est assurément qu'elles soient des écoles *chrétiennes*, qu'elles le soient pour la *piété* et pour l'initiation à la vie chrétienne, et qu'elles le soient d'abord pour *les doctrines*.

Quant à la *piété*, à la formation de l'esprit religieux, le sont-elles réellement assez? Question délicate à laquelle nous n'oserions répondre. Un juge bien compétent, M. l'abbé Timon-David, ne craint pas d'affirmer dans ses ouvrages si autorisés, que bien souvent il faudrait dire *non*.

Une assertion si grave, émanée d'un pareil auteur, est, certes, de nature à faire réfléchir tous ceux qui ont une part à la direction de ces écoles, les maîtres et peut-être aussi les membres du clergé. Ainsi qu'on l'exposait dans une réunion sacerdotale, le prêtre auquel appartient, de droit divin, la première place dans toutes les œuvres chrétiennes, ne peut se contenter à l'égard des écoles libres, d'avoir l'initiative de leur fondation, il doit encore par sa présence, ses conseils, sa haute direction, en être l'*âme*. A chacun de voir ce qui pourrait être fait pour que ce noble rôle soit de plus en plus pleinement rempli.

Quant aux *doctrines*, il est un point bien important entre autres, et sur lequel une brochure toute récente appelle l'attention ; c'est la nécessité de se servir dans les écoles libres *de livres classiques faits dans un esprit de catholicisme pur* (1).

A cette substantielle brochure de 50 pages, nous ne ferons qu'un reproche, qui sera peut-être son meilleur éloge : *c'est de n'être pas venue plus tôt*. Il y a longtemps que l'on disait, mais trop timidement, ce qu'elle affirme très haut, et que les amis de l'enseignement chrétien formulaient d'une façon plus ou moins explicite le desideratum qu'elle expose et précise avec une remarquable énergie.

L'athéisme a ses écoles à lui, hélas ! les écoles officielles de la

(1) *Les Ecoles sans Dieu et les Ecoles chrétiennes*, leurs livres classiques et leurs livres de prix, brochure de propagande. Prix 1 exempl. 15 cent., 100 exempl. 10 fr., 1000 exempl. 50 fr. — Lyon, librairie Vitte et Perrussel, 3, place Bellecour.

France, et pour ces écoles, il a fait des livres athées. L'auteur de la brochure en cite un certain nombre, avec textes édifiants à l'appui. Les édiles de la *ville lumière* n'ont-ils pas trouvé le moyen de faire enseigner aux enfants, même par la grammaire, « que l'intelligence est une fonction du cerveau, et l'homme un simple mammifère ? » *Manuels*, *Précis*, *Eléments*, *Cours*, *Dictionnaires*, *Premières notions de omni re scibili... et quibusdam aliis*, rien ne manque à ce formidable arsenal de l'irréligion, et ses engins destructeurs sont souvent d'autant plus dangereux, que leurs coups portent d'une façon plus insidieuse et plus hypocrite. Philosophie, morale, littérature, histoire, géographie, physiologie, anthropologie, livres pour distributions de prix et livres pour étrennes, tout a été composé ou *épuré* dans le sens matérialiste et antichrétien.

Pourquoi les catholiques ne feraient-ils pas de même, mais en sens inverse? Dans beaucoup d'écoles libres, secondaires ou primaires, *nous achetons encore pour nos élèves les livres de nos adversaires*, contribuant ainsi, dans une large mesure, à propager leur esprit d'impiété ou au moins d'indifférence (1), et... à garnir leur bourse. N'est-ce point souverainement regrettable, et n'y a-t-il pas assez longtemps que nous faisons ce métier de dupes ?

Le moyen d'obvier à ces graves inconvénients, dit l'auteur, est bien simple, *c'est de composer et d'éditer nous-mêmes tous nos livres classiques ;* et il signale quelques tentatives heureuses en ce genre. La plus récente de toutes lui paraît, et avec raison, croyons-nous, appelée à un grand succès, sans parler de celle du frère Philippe, qui a fait ses preuves. Celle dont nous parlons est la nouvelle collection de livres classiques, par F. T. D. Plusieurs volumes de cette importante publication ont déjà paru (Atlas, Géographie, Histoire de France, Sciences physiques et naturelles, etc.). Elle est due à l'initiative des frères maristes,

(1) C'est ainsi par exemple, que dans beaucoup d'établissements secondaires chrétiens, on a comme dictionnaire d'histoire, celui de Bouillet ou de Dezobry plutôt que celui de Dubeux et Crampon, absolument catholique. Sans doute Bouillet, depuis l'édition de 1855, et Dezobry, ne sont pas absolument répréhensibles ; mais quelle distance entre des ouvrages empreints comme ceux-là, de cet esprit universitaire, qui tend toujours à amoindrir la part du catholicisme, et un autre, tel que celui que nous nommons, composé dans la plénitude du sens catholique ! (Le Dictionnaire de Dubeux se trouve à la librairie Lecoffre : 20 francs relié).

dont l'institut compte, en France et à l'étranger, près de six cents maisons d'édudation.

A l'œuvre donc et courageusement; l'athéisme a fait ses livres classiques, faisons aussi les nôtres; parlons-y de ce qu'il tait, rendons hommage à ce qu'il insulte, affirmons ce qu'il nie : Dieu, l'âme, nos immortelles destinées, Jésus-Christ, l'Église et ses innombrables bienfaits. C'est de l'avenir des enfants qu'il s'agit, de la cause de la civilisation et du salut de notre France bien-aimée.

Le choix des livres de prix a aussi de l'importance. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion que nous avons d'exercer par là un apostolat réel auprès des enfants et aussi près de leurs familles? Qu'on s'attache donc à donner des ouvrages qui, non seulement n'offrent aucun danger, mais qui puissent avoir une utilité véritable pour l'instruction, au sens chrétien du mot, ou pour l'édification. N'est-il pas une foule de livres contenant des histoires imaginaires qu'on pourrait remplacer par des livres d'une portée sérieuse? C'est là encore un point qui appelle les réflexions ; et peut-être reviendrons-nous plus tard encore sur ce sujet.

L'abbé F...

LA CAMPAGNE DE LAICISATION

ET LA RÉSISTANCE

La loi du 30 octobre 1886, loi que l'on a si bien surnommée *la voleuse d'enfants*, continue de s'appliquer avec acharnement dans toute la France et l'odieuse persécution redouble chaque jour. Les républicains, de plus en plus rares aujourd'hui, qui ont gardé quelque honnêteté et quelque notion de liberté, ne retiennent plus leur indignation : « C'est le matérialisme, s'écriait récemment M. Jules Simon, qu'on inculque à nos enfants et qu'on nous impose à nous-mêmes, sous prétexte de neutralité... Après avoir créé un instrument d'éducation et de civilisation très puissant, ce qui est admirable, vous essayez de le tourner à la fois contre la liberté et contre Dieu, ce qui est détestable. Vous êtes les anciens ennemis de l'intolérance et vous faites de l'intolérance à votre profit. Vous êtes amis de l'instruction et la doctrine que vous propagez est une doctrine de mort. » Doctrine de mort en effet, celle qui cherche à étouffer dans leurs germes les plus nobles aspirations de l'âme humaine, doctrine de mort, celle qui tarit dans sa source tous les prin-

cipes de la vie morale, et veut, en flétrissant les jeunes intelligences, préparer une génération d'athées. Il y a quelques jours à peine, M. Challemel-Lacour, M. Jules Ferry lui-même, le cynique auteur de l'article 7, déclaraient à la tribune que la France avait surtout besoin de paix religieuse. Qu'est-ce donc que la laïcisation sinon la guerre religieuse? Le but unique de l'instruction laïque est-il autre que de déchristianiser et de républicaniser la France? Les inspecteurs primaires ne s'en cachent pas : et l'un d'eux, s'adressant récemment à un instituteur de sa région, demandait non pas quel était le degré d'instruction des enfants, mais de quelle manière il s'y prenait pour former de *bons petits républicains*. Former de bons petits républicains, arrogants et libres-penseurs, voilà le but que l'on veut atteindre en poussant partout à la laïcisation ; « mot barbare, comme l'a dit un éloquent orateur, mot qui n'est pas français, car il n'est pas loyal. »

La liste suivante, qui contient une bonne partie des écoles laïcisées pendant les deux derniers mois de 1888, indiquera les départements qui ont le plus souffert de cette rage laïcisatrice :

Ain. Ecoles de filles de Feillens, Ceyzériat, Meillonnas, Chazey-sur-Ain.

Aisne. Ecole de garçons de Charly-sur-Marne.

Hautes-Alpes. Ecole de filles de Tallard.

Ardennes. Ecole maternelle de Vouziers.

Ardèche. Ecole de filles d'Ailhon.

Ariège. Ecoles de filles de Mazères, Foix. — Ecoles de garçons et de filles de Lézat, de Saint-Girons.

Aveyron. Ecoles de garçons de Camarez, de Rodez (école Frayssinous et école Lebon), de Sauveterre, de Decazeville (écoles de Fontvernhes et du Poux), de Campagnac, de Saint-Remi-du-Tarn, de Saint-Julien-d'Empare.

Calvados. Ecole de filles d'Ecots.

Gard. Ecoles de filles de Sors, de Codolet, d'Orson, de Vénéjan. — Ecoles de filles et de garçons de Goudargues, de Connaux.

Haute-Garonne. A Toulouse, écoles de garçons de Saint-Sernin, la Daurade, Saint-Nicolas, Saint-Aubin, Saint-Jérôme.

Jura. Ecole de garçons de Morez-le-Bas. — Ecole de filles de Névy-sur-Seille.

Landes. Ecole de garçons du Mas-d'Aire. — Ecoles de filles de Ponteux, de Peyrehorade.

Loir-et-Cher. Ecole de filles de la Chaussée Saint-Victor.

Loire. Ecole de filles et école maternelle de Saint-Chamond. —

Ecoles de garçons de Saint-Martin-la-Plaine, de Saint-Julien-Molin-Molette, de Saint-Symphorien-de-Lay. — Ecoles de filles de Sainte-Agathe-la-Bouteresse, de Saint-Martin-Lestra, du Bessat. — Ecole maternelle du Coteau.

LOZÈRE. Ecole de garçons et école de filles de Florac.

HAUTE-MARNE. Ecoles de filles de Bologne, de Nijon.

MAYENNE. Ecole maternelle de Ballée.

MEUSE. Ecole de filles des Islettes.

NORD. Ecoles de garçons d'Halluin, quartier du Golbras et quartier du Mont.

OISE. Ecoles de garçons et de filles de Chantilly.

PAS-DE-CALAIS. Ecole de filles de Vieux-Calais.

BASSES-PYRÉNÉES. Ecole de garçons d'Ustarritz.

RHÔNE. Ecoles de garçons de Bessenay, Chambost, Longessaigne, Cours, Ronno, Saint-Just-d'Avray, Villechenèvre, Vourles, Mardore, Amplepuis, Saint-Genis-Laval. — Ecoles de filles de Chamelet, Cours, Longessaigne, Savigny, Saint-Clément-les-Places.

SARTHE. Ecole de garçons de La Flèche. — Ecoles de filles de Taillé, de Nouhans, de Saint-Cosme-de-Vair.

HAUTE-SAVOIE. Ecole de filles d'Evian-les-Bains, de Manigod.

TARN-ET-GARONNE. Ecole de filles de Mirabel.

VIENNE. Ecole de garçons de Poitiers (rue Barbate).

VOSGES. Ecole de filles de Fresse.

Dans tous ces départements, c'est avec la dernière brutalité qu'on a chassé les Frères et les Sœurs, et ce sont les communes les plus attachées à leur foi religieuse que les préfets de la République prennent plaisir à violenter.

Dans l'Ain, l'école des filles de Meillonas était dirigée depuis 52 ans par les sœurs de Saint-Joseph. Sans tenir aucun compte d'aussi longs services, l'école a été laïcisée, malgré la très énergique protestation du conseil municipal et des pères de famille.

Le préfet n'a même pas daigné avertir de ses intentions le conseil municipal, il a attendu la rentrée des classes et brusquement, du jour au lendemain, il a laïcisé, espérant empêcher ainsi l'école libre de s'ouvrir à temps. Ce machiavélisme misérable qui consiste à laïciser la veille de la rentrée des classes pour essayer de porter un coup mortel à l'école libre, est, paraît-il, du goût d'un grand nombre de préfets. Le fait que nous signalons pour Meillonas s'est passé dans vingt autres départements. Partout, heureusement, la tactique a échoué et les parents ont préféré garder leurs enfants plutôt que de les envoyer à l'école sans Dieu.

La population catholique de Saint-Girons vient d'être spécialement soumise à de rudes épreuves. Au mois de mai dernier la suppression des processions avait provoqué une vive résistance. Pour punir la ville de ces tendances, par trop cléricales, le préfet de l'Ariège a laïcisé d'un seul coup toutes les écoles. Le conseil municipal qui, avant les élections, avait promis le respect de toutes les libertés, s'est fait l'instrument de cette œuvre néfaste. Son insuccès a été complet. Des écoles libres se sont élevées comme par enchantement. Les Sœurs et les Frères ont vu tous leurs élèves leur donner un admirable témoignage d'attachement et de confiance. Le *Conservateur de l'Ariège* a publié un récit touchant de la fête qui a eu lieu pour l'inauguration de l'école des Frères, fête vraiment splendide où la joie débordait de tous les cœurs et rayonnait sur tous les visages.

A Saint-Sernin (Haute-Garonne), à l'Ile-aux-Moines (Morbihan), les fêtes les plus touchantes ont eu lieu pour l'inauguration des écoles libres. Le cardinal Desprez, le vénérable archevêque de Toulouse, a voulu présider lui-même la belle cérémonie de Saint-Sernin et en quelques paroles émues il a rendu hommage aux sentiments de cette vaillante population.

A Saint-Cosme-de-Vair, le préfet de la Sarthe, d'accord cette fois avec le conseil municipal, a décidé l'expulsion des Sœurs d'Evron, qui dirigeaient, à la satisfaction générale, l'école communale des filles. Le seul crime que l'on a pu reprocher aux religieuses, c'est d'avoir placé des crucifix dans les locaux scolaires. Ordre fut donné aux Sœurs de décrocher les crucifix sous peine d'encourir les rigueurs disciplinaires. On a vu des maires et des inspecteurs se livrer à cette ignoble besogne, mais demander à d'humbles religieuses, dont la vie est consacrée au Christ, de chasser son image de leurs salles de travail, c'était un peu trop exorbitant! Elles refusèrent. Aujourd'hui l'école de Saint-Cosme-de-Vair est laïcisée, les crucifix sont décrochés. C'est la réponse, prévue d'ailleurs, qui a été faite à l'attitude énergique des Sœurs.

Dans l'Aisne, les Ardennes, l'Ardèche, le Rhône, partout, ce sont les mêmes attentats. Dans le département des Landes, à Ponteux, le conseil municipal tout entier et 500 habitants avaient signé une pétition pour demander le maintien des Sœurs. — En réponse à cette demande l'école vient d'être brusquement laïcisée.

Le préfet du Morbihan, le légendaire Demangeat, vient d'or-

donner par un simple arrêté la fermeture de l'école libre des Frères de Ploermel fréquentée par 317 enfants. Le frère directeur, avec la plus entière bonne foi, avait fait connaître à l'inspecteur qu'un frère était provisoirement à la tête d'une petite classe, quoique âgé de 17 ans 1/2. Or, 18 ans sont nécessaires pour être adjoint. — Le préfet Demangeat saisit aussitôt ce prétexte et au lieu d'avertir le Frère directeur de cette petite infraction tout à fait involontaire à la loi, il le fait traduire immédiatement devant le tribunal correctionnel et fait fermer l'école.

Le préfet du Pas-de-Calais nous a habitués déjà à des faits de ce genre : néanmoins la façon dont il vient de s'y prendre pour laïciser l'école de Bourthes mérite d'être particulièrement signalée.

Depuis 30 ans la commune de Bourthes, canton d'Hucqueliers, possédait une école tenue par les religieuses franciscaines de Calais qui jouissaient de l'estime et de la considération générales. — Au cours de l'été dernier, la majorité du conseil municipal voulut s'offrir le luxe d'une laïcisation inédite dans les fastes de l'enseignement primaire.

Le jour de la distribution des prix, sœur Marie-Alexandre avait assisté sa supérieure comme de coutume ; personne ne supposait que sous le vêtement de la religieuse se cachait une demoiselle Marie Liévin qui, devait, quelques heures plus tard, rejeter sa robe de bure, d'accord avec la préfecture. Ainsi en arriva-t-il cependant. — Nous n'aurions garde de rapporter un fait d'ordre aussi absolument privé et nous laisserions à l'ex-religieuse toute la responsabilité de cet acte, si, pour prix de son apostasie, Mlle Liévin n'avait été immédiatement désignée pour occuper le poste enlevé à sœur Marie-Alexandre. Il faut l'avouer, c'est de plus en plus fort.

La laïcisation de l'école de Bourthes demeurera effectivement un comble de laïcisation.

*
* *

Les préfets de la République, non contents de laïciser les écoles et de provoquer ainsi les populations, cherchent encore querelle aux curés des campagnes, à ces dignes prêtres qui consacrent leur vie à l'éducation des enfants auxquels ils enseignaient le catéchisme et l'histoire de la religion. Dans l'Oise, une commune avait réclamé du curé la bénédiction de l'école communale qui vient d'être construite. Le préfet de l'Oise a écrit aussitôt

que le curé serait privé de son traitement s'il consentait à bénir cette école.

Faut-il s'étonner d'ailleurs de faits semblables, quand on voit dans quel milieu la République choisit ses préfets.

M. Bonnier par exemple, qui vient d'être placé à la tête du département de l'Aveyron, avait laissé dans son dernier poste de bien fâcheux souvenirs. C'est lui qui, parlant des précédentes élections dans un banquet d'adieu offert par les radicaux de Villefranche, expliquait ainsi la défaite des républicains : « Nous avons été vaincus par ces prêtres, qui, n'ayant pu acheter les honnêtes ouvriers du bassin houiller, leur ont fait ravir dernièrement, dans leur rage de dévôts, une partie du pain de leurs femmes et de leurs enfants. »

Comment de semblables préfets, véritables fous furieux, ne voueraient-ils pas une haine impie à l'enseignement religieux?

*
* *

En face du spectacle écœurant que nous offre la manière d'agir des hommes auxquels le malheur des temps a confié les destinées de la France, nous sommes heureux de pouvoir reposer les yeux sur le spectacle réconfortant que présentent nos bonnes populations si foncièrement chrétiennes et si cruellement opprimées. Nous recevons de tous côtés des protestations indignées ; ces lettres, expression fidèle de l'impression produite dans le pays, sont édifiantes et instructives.

On nous adresse de Payrac (Ardèche) une lettre dans laquelle il est question « d'une bastonnade qu'une mère de famille vint un jour administrer en pleine classe à l'instituteur, parce qu'il avait dit à ses élèves qu'il n'y avait pas de Dieu : « Monstre, lui disait-elle en son patois, tu n'as donc pas de mère, toi. » Elle fut condamnée, il est vrai, à quatre jours de prison, mais elle n'en est pas moins fière pour cela.

Nous ne citerons sans doute pas ce fait comme un exemple à suivre, mais il montre bien le degré d'exaspération où en est arrivée la population de certains villages contre l'enseignement athée. Les efforts faits de toutes parts pour créer et entretenir des écoles libres montrent d'ailleurs quel prix on attache aux écoles congréganistes. Le budget des écoles libres en Vendée s'est élevé, pour 1888, à 473,000 francs.

Dans la petite commune de Sernhac (Gard), la laïcisation de l'école des Sœurs a soulevé une vive indignation. Une souscrip-

tion ouverte dans ce pauvre village de 1,100 âmes assure le traitement des institutrices congréganistes pendant 5 ans. Une famille protestante et une famille israélite, les seules qui existassent à Sernhac, s'associèrent aux catholiques pour contribuer au maintien des religieuses.

*
* *

Le seul progrès dont puisse vraiment se féliciter l'administration républicaine est une effrayante augmentation des dépenses de l'instruction publique. Ce budget, qui s'élevait en 1876 à 68,150,120 francs, est monté, en 1886, au chiffre de 147,902,479 fr. et il augmente chaque année. Et pourquoi ces dépenses insensées ? Pour édifier des palais scolaires qui, malgré leur apparence somptueuse, ne réussissent pas à attirer des élèves dont toutes les préférences continuent à être pour les écoles congréganistes. A Ustaritz (Basses-Pyrénées), où l'école comptait de 140 à 150 élèves, l'école laïcisée n'a pu réunir que 5 élèves. A Chantilly (Oise), sur 195 enfants que renfermait l'école communale, 10 sont restés à l'école laïcisée et 185 se faisaient inscrire à l'école libre. Aux Islettes (Meuse), l'école libre compte 130 élèves, l'école officielle 20.

A Cerbère (Pyrénées-Orientales), les Frères ont 102 élèves, les Sœurs 125; les écoles laïques ont une dizaine d'élèves. A Rodez, une des écoles laïcisées a pu réunir 3 élèves ; quant à l'autre, elle était absolument vide le jour de la rentrée, ce qui a permis de l'utiliser pour les examens des aspirants au brevet de capacité. Par contre tous les élèves des Frères, sauf 2, ont suivi leurs maîtres au pensionnat Saint-Joseph où des classes provisoires sont mises à leur disposition. Il en est de même à Vieux-Calais, à Saint-Chamond, à Paramé, à Leers, à Argentré, etc.

L'école laïque du Mas, à Aire-sur-l'Adour, n'a pas pu attirer un seul enfant de la paroisse ; pour occuper ses deux instituteurs, on a dû leur chercher 10 à 12 élèves recrutés dans les faubourgs de la ville.

L'école laïque de Vouvray-sur-Huisne possède 3 enfants depuis deux ans ; on y fait la classe tout à fait en famille, car ces 3 élèves sont les enfants de l'institutrice. A Charzy-sur-Ain, une institutrice laïque a été installée malgré toutes les protestations dans un immeuble loué pour la circonstance, elle a pu réunir 2 élèves. Pour ces 2 fillettes, les contribuables payent 1,600 francs, 800 francs par élève et la dépense doublera bientôt grâce aux intérêts de la somme qu'on va dépenser pour cons-

truire deux nouvelles écoles. Les contribuables de cette commune trouvent, et avec raison, que l'enseignement gratuit leur revient un peu cher.

A Tallard, chef-lieu de canton du département des Hautes-Alpes, l'école des filles vient d'être laïcisée. Ce qu'il y a de piquant dans la circonstance, c'est que les conseillers municipaux qui, pour ne pas résister à l'inspecteur primaire, avaient voté la laïcisation à l'unanimité, envoient tous — sauf un — leurs enfants à l'école congréganiste. Nous pourrions multiplier ces citations ; elles suffisent, croyons-nous, pour montrer le crédit dont jouissent les écoles laïques.

L'administration, cependant, n'épargne aucun moyen, ni la violence, ni l'hypocrisie pour attirer des élèves dans ses écoles. Citons l'exemple de ce pauvre journalier de Saint-Jean-des-Monts dont le travail suffit à peine pour empêcher de mourir de faim sa femme et ses cinq enfants en bas âge ; il demande à être secouru par le bureau de bienfaisance : « Oui, lui répond-on, mais à une condition, c'est de retirer votre fils de l'école des Frères pour l'envoyer à celle de l'instituteur. »

A Mirabel (Tarn-et-Garonne), c'est l'instituteur lui-même qui se fait le pourvoyeur de son école. Il ordonne à un brave paysan dont la famille est secourue par le bureau de bienfaisance d'envoyer ses enfants à l'école laïque, « s'il en était autrement, ajoute-t-il, M. le maire se verrait dans la pénible nécessité de vous retirer tout secours. » A l'appui des faits que nous signalons, l'*Abeille jurassienne*, feuille républicaine, publie la lettre suivante; c'est un membre du bureau de bienfaisance d'Arbois qui écrit au préfet :

Monsieur le préfet,

Ayant appris qu'on a annoncé de retirer le pain donné par le bureau à des malheureux qui envoient leurs filles au couvent au lieu de les envoyer à l'école laïque, et ne voulant pas être responsable d'un procédé indigne, je vous prie de vouloir bien recevoir ma démission.

Veuillez agréer, etc. Signé : Jules VERCEL.

Cette lettre se passe de commentaires : voilà les moyens auxquels on a recours pour recruter des élèves aux écoles laïques.

Après la violence, l'hypocrisie. Voici la curieuse publication faite par le tambour municipal à la sortie de la grand'messe, dans la paroisse de Celles : « A partir d'aujourd'hui, on fera

tous les jours le catéchisme dans les écoles laïques, et tous les dimanches on conduira les enfants à la messe. » Et ce dernier fait n'est pas isolé. En présence de la répulsion si vive et si bien justifiée d'un grand nombre de familles contre l'école sans enseignement religieux, les autorités locales demandent sur quelques points à l'administration supérieure de laisser rétablir cet enseignement. Le plus curieux, c'est que cette demande est accueillie; et alors des directeurs et des directrices d'écoles publiques sont, ou tacitement encouragés, ou au besoin formellement invités à reprendre dans leurs écoles l'enseignement du catéchisme et la récitation de la prière. Cette manœuvre est employée là où l'école chrétienne libre fait à l'école laïque athée une concurrence trop désastreuse, ou lorsque le mécontentement s'affiche d'une façon trop résolue et trop ouverte. Disons-le nettement, cette façon d'agir n'est qu'une basse hypocrisie et un piège dangereux. On veut ainsi, au prix de sacrifices momentanés à l'opinion, accréditer peu à peu l'école athée, l'acclimater progressivement, jusqu'au jour où l'on se croira assez fort pour jeter le masque et proscrire à tout jamais l'enseignement religieux.

Il ne faut pas croire du reste que l'esprit général de l'école laïque dans laquelle on a fait une concession hypocrite, soit meilleur. Voici un fait dont les héros sont des élèves de l'école de Saint-Jean-des-Monts (Vendée) où l'instituteur donne aux enfants l'enseignement religieux. Ces jeunes drôles, un jour de congé, apercevant une croix de bois, placée au sommet d'une petite maison, se montrent choqués de la présence de cet emblème de la Rédemption. « Cette croix, dit l'un d'eux, nous l'abattrons. » Comment trouvez-vous cette parole dans la bouche d'un enfant de dix ans ? Elle prouve que l'enseignement religieux donné hypocritement dans une école laïque n'empêche pas la démoralisation de ces enfants, ni la manifestation de leur haine contre la croix.

Dans d'autres écoles, moins favorisées, les instituteurs ne prennent pas la peine de dissimuler leurs opinions antireligieuses, parfois même ils prennent plaisir à les afficher.

On écrit de Châtillon-sur-Sèvre, que le nouvel instituteur de la Petite-Boissière, un nommé Bourdon, après avoir interdit à ses élèves de faire la prière au commencement et à la fin de la classe, a brisé le crucifix fixé au mur, sous prétexte que « cet instrument lui faisait horreur ». Il faut reconnaître, à la louange

des habitants, que depuis cette époque l'école laïque est déserte.

Les fruits d'une semblable éducation ne se font pas attendre. A Saint-Chamond (Rhône) les élèves des écoles laïques ont assailli à la sortie des classes les élèves des écoles des Frères. Nous laissons la parole au *Lyon Républicain*. « Les élèves qui fréquentent les écoles laïques ont livré, sur la place Notre-Dame, aux élèves des congréganistes, un véritable combat à coups de pierres. La mêlée n'a pas été très sanglante; mais les maîtres devraient faire cesser ces scènes qui se renouvellent trop fréquemment. »

Voici un autre fait non moins édifiant : il se passe en Vendée : « L'autre jour arrive à Soullans une bande d'une trentaine de gamins de dix à treize ans, vêtus d'une blouse et d'un képi galonnés et armés de fusils. C'est le bataillon scolaire de Challans : il est dirigé par l'instituteur et son adjoint. M. le curé de Soullans, vieillard de quatre-vingt-un ans, accompagné de son vicaire, se trouvait par hasard sur le passage de la bande. Aussitôt ils sont assaillis par une bordée de « couacs », de sifflets, de cris : « Qu'un sang impur abreuve nos sillons! » — et d'injures répétées à satiété et envoyées à l'adresse des deux ecclésiastiques. — Pour se dérober à ces insultes, que les maîtres laïques n'empêchaient d'ailleurs en aucune façon, les deux prêtres ont dû se réfugier au presbytère. »

Il est écrit dans l'Evangile que c'est aux fruits que l'on doit juger la valeur de l'arbre. Les fruits de l'enseignement laïque sont bien mauvais et bien amers; cet enseignement est donc détestable; il faut l'extirper du sol de France. Nous sommes heureux de constater que cette opinion et ce désir sont ceux de l'immense majorité du peuple français.

*
* *

Cependant — nous sommes contraints de l'avouer — malgré la réprobation universelle, la laïcisation, comme une plaie gangréneuse, gagne petit à petit du terrain, envenimée chaque jour par les sectaires qui prennent plaisir à en constater le progrès. Le *Journal Officiel* publiait, il y a quelques jours, la statistique des laïcisations effectuées du 1er novembre 1887 au 31 octobre 1888. Il résulte de cette statistique qu'en 1887-1888 on a laïcisé 621 écoles primaires et 77 écoles maternelles ; de plus 86 écoles primaires et 22 écoles maternelles dirigées par des congréganistes ont été supprimées; enfin on a imposé des

adjointes laïques aux instituteurs congréganistes dans 234 classes publiques.

En somme, pendant cette période, la laïcisation a enlevé 806 écoles à l'enseignement congréganiste, ce qui, joint aux 928 écoles laïcisées en 1886-1887, porte à 1.434 écoles le total des ruines accumulées par la loi de 1886.

Les Frères et les Sœurs ont pu ouvrir 266 nouvelles écoles primaires et 30 écoles maternelles libres ; et il est intéressant de comparer, d'après les chiffres officiels eux-mêmes, — malgré le peu de confiance qu'ils nous inspirent, — le mouvement de la population scolaire dans ces écoles et dans les écoles laïcisées. Les 266 nouvelles écoles primaires libres comptaient au 31 octobre dernier, 24,715 élèves, soit une moyenne de 93 élèves.

Les 621 écoles publiques congréganistes devenues laïques en comptaient 31,276, soit en moyenne de 50 élèves. On peut voir par là, une fois de plus, où va la confiance des familles quand elles ont la liberté de choisir.

L'enseignement congréganiste avait fondé, en 1886-1887, 320 écoles libres. Par conséquent, sur les 1,434 écoles qui lui ont été enlevées depuis 1886, il n'en a recouvré que 586 jusqu'à ce jour. C'est déjà un beau résultat quand on sait au prix de quels sacrifices s'ouvrent et se maintiennent ces écoles ; mais il n'en reste pas moins vrai que, dans près de 900 nouvelles communes, la population s'est vue condamnée à l'école laïque officielle.

Voilà ce que la loi de 1886 a fait de la liberté de l'enseignement.

Edouard Le Camus.

(*Bulletin de la Société d'Enseignement.*)

DÉCISIONS DES CONGRÉGATIONS ROMAINES

S. Congrégation des Indulgences.

1. Nous avons signalé les nouvelles indulgences accordées par Notre Saint Père le Pape Léon XIII, à la récitation du petit office de la sainte Vierge.

Là-dessus, on a proposé à la Congrégation des Indulgences un double doute :

I. Les fidèles chrétiens, qui récitent le petit office de la sainte Vierge Marie, qui est une prière liturgique dans le sens strict du mot, gagnent-ils les indulgences annexées par les Souverains Pontifes à la récitation de ce même petit office, traduit dans une langue vulgaire quelconque, même avec approbation des Ordinaires, comme semblent l'insinuer plusieurs décrets de la S. Congrégation des Indulgences, et surtout ceux portés en date du 30 avril 1852, et du 29 décembre 1864?

Et dans le cas où la réponse serait négative :

II. Serait-il bon d'étendre lesdites indulgences à la récitation du même petit office, traduit en n'importe quelle langue vulgaire ?

La S. Congrégation a répondu *négativement* aux deux doutes proposés, le 13 septembre 1888.

—

2. La même Congrégation a répondu, à la même date, à deux autres doutes :

1. Quand, pour gagner des indulgences, soit plénières, soit partielles, il est prescrit de prier à l'intention (*ad mentem seu intentionem*) du Souverain Pontife, suffit-il, comme plusieurs l'enseignent, de faire l'oraison mentale ?

Et, dans le cas d'une réponse négative :

II. Faut-il rejeter l'opinion enseignant que la récitation très dévote même d'un seul *Pater* et *Ave*, avec *Gloria Patri*, suffit pour remplir la condition de prier à l'intention (*pro intentione*) du Souverain Pontife, ou faut-il plutôt admettre l'opinion de ceux qui requièrent la récitation de cinq *Pater* et *Ave*, ou de prières équivalentes ?

La réponse fut la suivante?

Ad I. — Il est louable de prier mentalement ; mais il faut qu'à l'oraison mentale on ajoute toujours quelque *oraison vocale*.

Ad II. — Voir le décret donné pour le diocèse de Saint-Brieuc en date du 20 mai 1841, ad dubium 3 m.

Voici ce dernier doute et sa résolution :

Dub. III. Les cinq *Pater* et *Ave*, qu'on a l'habitude de réciter pour satisfaire à l'intention du Souverain Pontife, suffisent-ils, quand il est prescrit de visiter une église ou un autel, et d'y faire une prière, comme par exemple il est prescrit, pour gagner l'indulgence plénière, aux associés de l'œuvre de la Propagation de la Foi ?

Resp. ad III. Les prières requises dans les concessions d'indulgences à l'effet de remplir l'intention du Souverain Pon-

tife, sont au choix de chaque fidèle, à moins qu'elles ne soient spécialement désignées.

3. On lit dans la *Revue franciscaine*, numéro de janvier 1889:

La *Revue* a rapporté la concession faite aux tertiaires à la demande du T. R. P. Lupori, notre Procureur général, de recevoir l'absolution la *veille* des fêtes auxquelles elle est attachée. Un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences vient de préciser cette concession, en déclarant que la *veille* on ne peut pas accorder l'absolution générale *en public*, mais seulement *en particulier après la confession.*

Que l'on veuille bien remarquer la clause « après la confession ». On ne peut donc pas se présenter la *veille* tout simplement pour recevoir l'absolution générale. Il faut d'abord se confesser.

S. Congrégation du Concile.

1. Le doute suivant a été proposé à la S. Congrégation du Concile :

Les pasteurs des âmes doivent-ils appliquer la messe pour le peuple le 25 juin, s'il arrive que la fête de saint Jean-Baptiste soit transférée à ce jour : *Tanquam in sedem propriam?*

La même Congrégation a répondu négativement à ce doute, le 25 avril 1888.

La Congrégation du S. Concile de Trente a résolu une question relative au droit des évêques sur la fixation de l'âge des enfants de la première communion.

Dans une lettre pastorale en date du 27 décembre 1884, Mgr l'Evêque d'Annecy prescrivait à MM. les Curés de son diocèse de n'accepter à la première communion aucun enfant, garçon ou fille, s'il n'avait douze ans révolus et s'il n'avait suivi régulièrement le catéchisme les deux dernières années. En outre, les enfants devront, depuis l'âge de huit ans, suivre pendant deux années le catéchisme qui aura lieu les jeudi et dimanche de chaque semaine, à l'heure que MM. les Curés indiqueront.

Un archiprêtre ayant demandé à Rome en 1887, si ce décret était valide et obligeait en conscience, il fut répondu *affirmativement.* Sur de nouvelles instances, la Sacrée Congrégation a répondu que l'ordonnance de Mgr l'Évêque d'Annecy, eu égard aux circonstances de temps et de lieu, doit être confirmée.

LIVRES A L'INDEX

Un décret de la S. Congrégation de l'Index, en date du 17 décembre condamne et proscrit plusieurs livres, parmi lesquels se trouvent :

La Question sociale et les Partis politiques. — *Solutions scientifiques.* — *Collectivisme et progressisme*, par Fr. Horion, docteur ès-sciences, médecine, chirurgie, etc., docteur spécial en sciences chirurgicales. —*Décr. S. Off. Fer. IV die* 12 *septembris* 1888.

L'abbé Roca, chanoine honoraire, ancien élève de l'école des hautes études des Carmes. — Le Christ, le Pape et la Démocratie. Paris, Garnier frères, éditeurs, 1884, *Décr. S. Off. Fer. IV die* 19 *septembris* 1888.

— La Crise fatale et le Salut de l'Europe. — Étude critique sur les missions de Saint-Yves. Paris, etc., 1885. *Eod. Decr.*

— La Fin de l'Ancien Monde, *les Nouveaux Cieux et la Nouvelle Terre.* Paris, Jules Lévy, libraire, éditeur, 1886. *Eod. Decr.*

HOMMAGE AU PRÊTRE

Une libre-penseuse de Paris, Mme Séverine, qui a été beaucoup plus près des massacreurs d'otages de la Commune que des massacrés, rend hommage, en nobles termes, au prêtre remplissant auprès des condamnés à mort la mission sublime d'aumônier des dernières heures. Nous aimons à signaler le langage de cette ancienne communarde. Il fait contraste avec les attaques de tout genre dont notre presse libérale et maçonnique poursuit le prêtre à la moindre occasion :

Dans la salle de toilette, les aides tondent la nuque, coupent le col de chemise du condamné.

Le prêtre est là tout pâle, lui aussi, le crucifix en main, comme un soldat qui tient son arme.

Son rôle, à celui-là, est quelque chose de si beau, de si au-dessus des jugements terrestres, de si magnifiquement surhumain, que je n'ai pas mémoire d'une insulte allant frapper ce dernier ami des condamnés.

Il faut, à cette âme de missionnaire, une telle douceur et une

telle patience, tant de résignation et tant de miséricorde, que tout être que ne soutiendrait pas une foi profonde serait incapable d'accomplir cette tâche, de suivre jusqu'au bout ce douloureux chemin de la croix.

Lui a choisi son poste, a tracé lui-même l'itinéraire de sa vie.

Il est un honnête homme et veut pour compagnons les rebuts des bagnes et des bouges, les voleurs aux doigts crochus, les souteneurs immondes, les meurtriers puant le sang! La société lui envoie ses flétris, la lie des villes et des campagnes, tous ceux sur le collet desquels la poigne du gendarme s'est abattue, tous ceux qu'a frappés le glaive de la loi.

Le prêtre sur le seuil de la prison, les bras ouverts dans le geste d'accueil qu'avaient jadis les petites madones à la porte des refuges, les reçoit — cariatide en deuil de la suprême pitié!

Ils arrivent là en masse, ceux qui vont partir pour la Nouvelle, ceux qui vont partir pour l'éternité.

Vers tous, il a le même élan de compassion; à tous, il offre l'hospitalité émue de son cœur de chrétien. La plupart l'injurient, beaucoup le raillent, quelques-uns seulement l'écoutent...

Hélas! ni leur crime, ni leur châtiment n'a pu les mettre hors l'humanité! Ils sont menteurs et lâches, vils et ingrats, tout comme ceux qui sont restés de l'autre côté du Code — ce sont des hommes, après tout, ces gredins!

Parfois, un est sincère. C'est pour la sincérité de celui-là que l'aumônier subit l'affront de tous les autres, le contact du vice et les entrevues atroces avec l'échafaud...

De ses mains tremblantes, il prend les pattes affreuses qui se sont nouées autour d'un cou de vieillard ou de femme, et il croise les doigts calleux en une étreinte humble, en un geste de petit enfant. La même voix éraillée qui a vomi le juron et la menace répète un à un les mots du *Pater* ou de l'angélique *Ave*.

Les officiants de hautes cathédrales ont les missels gothiques pleins d'enluminures précieuses. Parmi les apothéoses de l'encens, la gloire des musiques divines, des patriciennes distribuent le pain bénit, qui semble un gâteau de riche, avec sa croûte d'or et sa mie d'argent!

Celui-ci voit pour toutes images les cartes graisseuses qui traînent près de son bréviaire aux coins usés, sur la table du cabanon. Et quand il veut donner du pain bénit, on le voit

monter vite la rue de la Roquette avec ses gros souliers et son parapluie qui a des vues sur le ciel. Il s'arrête tout ruisselant d'eau, tout moucheté de boue devant la bonne femme qui se tient accroupie, presque sous la voûte, avec son panier plein d'oranges, de croquets ou de sucres d'orge qu'elle vend aux soldats du poste.

— Un biscuit, s'il vous plaît, ma chère dame?

— Voilà, m'sieu l'abbé. Vous êtes donc toujours gourmand?

— Oui, un peu, dit-il en rougissant.

Il cache la mince friandise sous son manteau pour que la pluie ne l'atteigne pas, et il court vite vers « son enfant », celui que la guillotine lui volera peut-être demain.

Oh! pauvre homme! humble prêtre! que toutes les bénédictions descendent sur toi pour ce gâteau d'un sou!

Et à toute exécution, il est là, souffrant mille morts et cependant fidèle à son poste, soit que le condamné ait écouté ses exhortations, soit qu'il les ait repoussées, soit même qu'il ait vociféré à ses oreilles tout le vocabulaire du ruisseau.

De ces hommes que la société a repoussés, que la justice a condamnés, que leurs amis renient, que leur famille abandonne le plus souvent, car ils en sont la honte, de ces êtres à qui rien ne reste et qui ne tiennent au monde vivant que par leur mort prochaine, l'aumônier de la Roquette est avant tout l'ami.

Certes, il essaie d'être aussi le prêtre, c'est son droit. Mais jamais il n'a failli à sa mission de consolateur, même s'il a plu au condamné de ne voir en lui que le visiteur laïque, le compagnon fidèle des derniers moments, l'exécuteur testamentaire que lui accorde la loi.

Il représente les parents absents ou morts, les tendresses lointaines, les affections défuntes ; il incarne, dans cette terrible cérémonie de l'expiation, la miséricorde — dernière et sublime forme de la chrétienne fraternité !

FLEURS ET COURONNES

L'immense fortune de Mme la duchesse de Galliera, la largesse vraiment royale de ses dons et de ses aumônes, ont impressionné et même passionné le public que l'éclat de l'or fascine toujours et que les magnificences de la charité émeuvent et déconcertent.

En revanche, on peut se demander si, dans l'éblouissement que lui causent tant de millions évoqués, ce public enthousiaste et futile a pu se recueillir assez pour se rendre un compte exact de la portée — chrétienne et sociale — de l'une des dernières volontés exprimées par l'illustre défunte.

La réponse ne saurait être douteuse, la disposition testamentaire dont il s'agit n'étant point de celles qui attirent l'attention de la foule. Elle est d'allure trop modeste, trop effacée ; le parfum d'humilité qui s'en dégage est trop délicat pour être perçu par le plus grand nombre. « Ni catafalque, ni tentures, ni fleurs, ni couronnes » : tel est, en substance, l'ordre suprême et formel laissé par Mme de Galliera relativement à ses funérailles.

Toute la presse l'a reproduit sans le commenter; le gros du public l'a lu sans le comprendre. Dans cette clause insolite du testament de la duchesse, beaucoup n'ont vu qu'un caprice de millionnaire, tous y ont senti une déception. Ils espéraient un spectacle, ils n'ont trouvé qu'une leçon. Une leçon de convenance, de modestie et de dignité vraie devant la mort. Jamais protestation contre les abus de la mise en scène funèbre ne fut plus autorisée ; jamais surtout elle ne fut plus opportune.

En se démocratisant, le luxe n'a pas seulement envahi les plus humbles foyers, son despotisme s'étend jusqu'à la fosse commune, en passant par la chambre mortuaire. Les vivants ne lui sont pas seuls soumis ; les morts eux-mêmes restent ses tributaires. Tous, tant que nous sommes, nous en avons eu la preuve sous les yeux — sinon toujours, du moins trop souvent. Le deuil n'est pas plus tôt entré dans une maison qu'aussitôt nous voyons les proches, les amis, les simples relations se mettre en mouvement, s'empresser... Où vont toutes ces douleurs affairées? Est-ce à l'église, afin d'y prier, dans quelque chapelle solitaire, pour le repos de l'âme qui vient de paraître devant son juge? Est-ce auprès du prêtre pour lui demander une messe — cette prière des prières, cette reproduction sacramentelle très sainte, très réelle et très efficace de ce sacrifice du Calvaire qui a sauvé le monde, qui sauve chaque jour tant d'âmes en détresse.

Non. Ces amis, ces proches sont tout simplement entrés dans une boutique et là, consultant beaucoup moins leurs regrets et leur bourse que leur vanité, ils commencent la série des emplettes : bouquets de tous les formats, couronnes de tous les diamètres, croix de toutes les dimensions, en fleurs naturelles

ou artificielles ; médaillons abritant, sous leur verre bombé, quelque saule romantique qui pleure sur une stèle ; immortelles jaune, ou mieux encore rouges, blanches, bleues, — car la politique, qui ne va plus à l'église, est très fidèle aux cimetières... Tous ces objets funèbres peuvent varier de prix ou d'aspect, suivant le milieu social; ils ont du moins ce point commun de ressemblance : l'exagération. J'ai connu des ménages d'ouvriers, où le nécessaire n'était pas toujours assuré, qui consacraient à l'achat d'une couronne en perles le salaire de plusieurs journées. J'ai vu de petits commerçants besoigneux engager au Mont-de-Piété tout ce qui, chez eux, pouvait être accepté comme gage et jusqu'à leur alliance... Et cela, pour cette raison, qui les renferme toutes et qui se résume ainsi : — « Que dirait-on de nous dans le quartier!... » On n'a plus le courage de la pauvreté aujourd'hui. On est de l'avis du vieil avocat Pathelin : « Pauvreté n'est pas vice : c'est bien pis ! »

C'est cette même préoccupation de paraître, ce même souci de la galerie, que nous retrouvons à tous les degrés de l'échelle sociale. C'est pour leur obéir que, dédaignant les humbles fleurs d'hiver on demande aux jardins de Nice, aux serres chaudes des horticulteurs suburbains, les plus beaux spécimens de leurs cultures intensives. Est-il bienséant, je le demande, pour peu qu'on appartienne à un certain milieu, de se faire représenter devant un lit de mort, — lorsqu'on est en décembre ou en janvier, autrement que par des bouquets et des couronnes où les boutons de roses rares alternent avec les violettes de Parme et les lilas blancs... Parmi ces couronnes, il en est d'admirables. Je ne parle même pas de celles qui sont offertes par des corporations, par des groupes : « Libre-pensée du XIXe arrondissement », « Loge de la clémente amitié », « les Patriotes de Tarascon », « les Révolutionnaires des Bouches-du-Rhône », etc., etc., — véritables monuments d'architecture florale, sortes d'engins d'admiration circulaire, comme l'apothéose posthume de Victor Hugo et la mélancolique procession à la tombe de Baudin nous en ont montré par centaines. Non, je ne parle que des couronnes offertes par un particulier à « la mémoire » d'un particulier ou plutôt à « l'admiration » de sa famille, et je répète qu'il en est d'admirables.

Il y a quelques jours, en décembre par conséquent, il m'a été donné d'en voir une de cette espèce, rue Lafayette ; elle était de dimensions normales, étant donné le luxe ambiant :

quatre-vingts centimètres de diamètre. La circonférence était formée par une quinzaine de rangs de boutons de roses thé. Un large ruban de moire antique, d'un mauve très tendre, s'enroulait parmi les fleurs et les partageait en losanges égaux. Je demandai le prix. La marchande, avec ce sourire discret et pourtant encore engageant, qu'on retrouve dans l'administration des Pompes funèbres et dans les professions annexes, me fit d'abord valoir l'indéniable fraîcheur de ces boutons à peine éclos ; elle me vanta le fini « du travail, » l'heureuse harmonie des couleurs, enfin la belle ordonnance de l'ensemble, avec cette moire « se mariant » si bien avec le velouté des roses... « Il ne se fait rien de plus distingué, me dit-elle en terminant, ni de plus riche, ni surtout de plus avantageux, puisque le prix n'est que de neuf cents francs... »

Cette marchande avait raison, et le prix de sa couronne était réellement « avantageux ». Rue de la Chaussée d'Antin ou sur le boulevard, il eût, à n'en pas douter, atteint douze cents francs ; le prix du loyer d'une famille d'ouvriers pendant trois ans...

Ces couronnes « avantageuses, » ces bouquets « de fleurs riches et distinguées » sont aussitôt rangés, par ordre de valeur, autour du lit funèbre, parfois sur le lit même. Vous croyez pénétrer dans une chambre mortuaire : vous entrez dans un jardin d'hiver. Au milieu de tant de violettes, de camélias, de lilas et de roses, vous ne trouvez pas toujours la petite branche de buis bénit, ni cette eau sainte que l'Eglise répand, comme des larmes d'espérance, comme une bénédiction suprême, sur les restes mortels de ceux que Dieu a rappelés à lui... Vous voulez vous agenouiller, la place manque : les végétations funèbres ont envahi l'espace réservé à la prière. Admirez plutôt le « fini du travail » de ces couronnes, la profusion de ces gerbes de fleurs rares. N'hésitez même pas à en louer la belle ordonnance. Cette allusion discrète sera plus goûtée que vos larmes. Les larmes, du reste, ne feront point défaut. Demain, vous les retrouverez sur les sombres tentures, et elles seront d'argent...

Les voilà, en effet, ces tentures opulentes, objet de la convoitise ardente et craintive des petites gens. Elles encadrent la porte cochère de la maison ; un écusson avec une initiale ou deux les surmonte. A l'église vous les retrouvez avec plus d'abondance ; la superficie des murailles a permis aux Pompes funèbres de se

déployer. Je ne veux parler ni du catafalque qui semble menacer les voûtes, ni des lampadaires, ni des flammes vertes aux reflets fantastiques, dont la vanité millionnaire croit devoir renforcer l'humble clarté des cierges bénits; ni de cette musique de théâtre qu'elle essaie trop souvent de substituer à nos incomparables chants liturgiques... Ces critiques trop justifiées nous entraîneraient trop loin. Je préfère terminer en citant une autorité qui ne saurait être récusée.

Cette année même, dans un de nos grands congrès catholiques, plusieurs membres éminents de l'épiscopat qui en dirigeaient les travaux se sont occupés incidemment des abus de la mise en scène funèbre. Ils se sont élevés en particulier, contre cette coutume, qu'ils ont appelée « païenne », de transformer en serre la chambre et le lit mortuaire, de faire du corbillard un éventaire, et de la grave et sainte cérémonie des obsèques une exposition d'horticulture... Et ils ont appuyé leurs protestations sur une décision formelle de Rome.

Telle est la doctrine de l'Eglise.

Malgré son rang et son immense fortune, Mme la duchesse de Galliera s'y est soumise en humble chrétienne.

Devant l'autorité de cette doctrine et de cet exemple, la conclusion se dégage d'elle-même. Si nous voulons être prodigues envers nos morts, que ce soit de prières plutôt que de couronnes de fleurs. (*Monde.*)

LES CYNIQUES

Nous avons fait connaître à nos lecteurs le très intéressant volume intitulé *les Cyniques* que M. Nemours-Godré vient de faire paraître à la librairie D. Dumoulin, à Paris. Nous croyons leur être agréables en détachant encore à leur intention deux pages de ces croquis tracés avec autant de verve que de vérité.

CHOSES ET GENS DE PLAISIR

Au train dont nous marchons, l'on ne sait plus où s'arrêtera la folie qui emporte les « gens du monde » vers les choses et les gens de théâtre. Tout d'abord on avait commencé par inviter *Monsieur un tel,* chanteur ou jeune premier, et *Mademoiselle une telle*, étoile d'un théâtre de chant ou de tragédie, à chanter ou à jouer dans les salons les plus « huppés ». C'était un grand régal que des mortels fortunés offraient à leurs amis

et connaissances. La fantaisie était d'ailleurs d'un genre assez coûteux, les « étoiles » de théâtre n'ayant pas l'habitude d'aller se montrer en ville pour un morceau de pain. La représentation finie, on ne pouvait pas, on n'osait pas congédier les artistes comme de simples commissionnaires dont la course est payée. Ils seraient partis qu'on en eût peut-être été très mortifié ; on échangeait donc des paroles courtoises, des compliments, on ébauchait discrètement des relations. Telle grande dame et tel élégant gentilhomme à la mode n'étaient point fâchés de voir de près et sans fard, en chair et en os, l'actrice ou l'acteur dont les tirades les avaient enchantés la veille et devaient les enchanter le lendemain. Peu à peu, dans nombre de salons, on en est venu à inviter d'égal à égal — que disons-nous ? — d'inférieur à supérieur, de courtisan à souverain — certains artistes. Tout d'abord, il devait s'agir de très rares exceptions d'artistes sur lesquels la cour et la ville n'avaient jamais entendu la moindre histoire fâcheuse. Puis la mode a eu raison des nuances. Comme si d'ailleurs la tare professionnelle n'aurait pas dû suffire pour empêcher un pareil quadrille social. Sans doute les acteurs sont « hommes » comme nous ; mais leur carrière est bien à eux. Ils l'ont suivie avec passion, nous le voulons bien, parce qu'ils avaient le goût de leur art, si secondaire par tant de côtés ; parce qu'ils avaient aussi sans doute la soif de la renommée, des applaudissements, de l'argent. Ils sont payés, ou du moins ont tous l'ambition d'être largement payés. Quelle diva, quel ténor en vedette ne repousserait avec dédain l'*impresario* qui oserait lui offrir les appointements d'un général ou d'un préfet ? Ils devraient donc être satisfaits. Mais non ! messieurs les acteurs et mesdames les actrices ont l'ambition d'envahir la société qui vit du labeur régulier et honnête, qui se marie, qui élève ses enfants dans les voies sévères de l'honneur et qui ne court point les aventures. C'est de la prétention, une insupportable prétention. Or, l'on peut voir que, s'ils ne sont pas à la veille de s'élever socialement tout en restant sur les planches, ils sont à la veille d'abaisser la société jusqu'à eux. Et c'est dans le journalisme « mondain » qu'ils trouvent leurs principaux alliés. Les écrivains de cette région de la presse ne manquent aucune occasion d'intéresser leurs lecteurs aux faits et gestes des gens de théâtre. On raconte leur genre de vie, leurs succès, leurs projets. Si un ministre sans préjugés les décore, on vante le ministre. Si l'artiste voyage ou se marie,

on annonce la chose à grand renfort de compliments, de descriptions. Nous nous rappelons encore les articles inspirés au *Parfait Secrétaire* et au *Mascarille* par le mariage de M. M..., fils de *mademoiselle X...*, avec une princesse exotique. C'était un déluge d'admiration et d'enthousiasme devant les préparatifs de la noce. Paris n'avait jamais vu rien d'aussi beau, d'aussi magnifique. On nous citait les vastes projets de Mlle X... qui sera, nous assurait-on, une riche et incomparable belle-mère. Incomparable, c'est le mot, car elle aurait pu donner plus d'un beau-père à sa bru. Même, à ce sujet, le chroniqueur du *Mascarille* explique pieusement que les femmes comme Mlle X... jouissent du privilège d'être bien vues du monde (!) tout en gardant la liberté de leurs allures ! Juste ciel ! Et des familles chrétiennes lisent ces horreurs dans d'abominables journaux mondains qui semblent avoir juré de détruire en France toute pudeur, toute morale, et loin de s'indigner, attendent avec impatience le numéro du lendemain.

UNE CATASTROPHE

Depuis longtemps Paris n'avait pas connu de catastrophe aussi terrible que l'incendie de l'Opéra-Comique, où l'année dernière, périrent tant de victimes.

Mais au milieu de tous les récits affreux qu'on colportait de bouche en bouche, au milieu de la désolation des familles frappées, de la stupéfaction et de l'horreur universelles, quelques journaux qui tiennent au privilège « de la gaieté française » parlèrent tout de suite et avec entrain d'organiser des « fêtes de charité ». Aujourd'hui que des juifs et des charlatans de place publique ont introduit parmi nous ce mode bizarre de pratiquer la solidarité et la charité, on peut dire avec certitude dès qu'il arrive une catastrophe : « Bon ! comme nous allons nous amuser ! » On danse pour des inondations, on danse pour des tremblements de terre, on danse pour des incendies. C'est au nom de la charité pour les vivants, pour les veuves, les orphelins et les estropiés ; c'est au nom de la pitié pour les morts qu'on fait chanter les violons et qu'on saute joyeusement. Tel puissant financier qui craindrait de donner vingt francs sans tapage sacrifiera aisément, à l'occasion d'une de ces joyeuses fêtes, des milliers de francs pour une loge et pour la toilette de madame. Et, la conscience en paix, il déclare que son bon cœur le mettra sur la paille.

Grâce à Dieu, la charité chrétienne, qui n'est pas morte, bien qu'elle soit peu représentée dans les régions de la mode, parle un autre langage et connaît de meilleures façons. Sans doute ils n'ont été qu'une poignée, les chrétiens qui, au milieu de l'immense agglomération parisienne, ont songé aux âmes de ces malheureuses victimes surprises par la mort. Et quelle mort? En pleine ivresse des sens et de la vie! Mais qui sait si les prières de cette poignée de chrétiens n'auront pas été plus agréables au Dieu de miséricorde que ne lui auront été odieux l'oubli, la légèreté et la révolte des autres? Pour sauver les villes criminelles de l'antiquité, Dieu ne demandait que quelques justes. Et il y a à Paris bien des justes, dont le dévouement, la charité et les vertus ont dû plus d'une fois en détourner le feu du ciel.

A ne parler qu'au point de vue humain, rien n'était plus affligeant à voir que la légèreté et l'indifférence de la population accourue sur le théâtre de la catastrophe. Point émue, curieuse, pressée, gouailleuse, elle plaisantait et riait. Des journaux libres-penseurs qui ne sont pas suspects (car tous les matins ils répètent aux électeurs qu'ils sont les plus nobles et les plus grands citoyens de la terre) ont paru choqués de cette indifférence de la foule. Mais c'est vous, mes maîtres, qui l'avez faite, cette foule-là. Elle ne respecte plus ni Dieu, ni autorité, ni quoi que ce soit au monde; une catastrophe publique n'est plus qu'un aliment recherché et rare pour sa curiosité. Jadis nos églises eussent regorgé de fidèles désireux de prier pour les malheureux si soudainement, si terriblement tombés dans les mains du Dieu vivant. Aujourd'hui, quelques réjouissances bruyantes diront le deuil de la population. L'impiété de la philosophie et de la Révolution a transformé la « société » des grandes capitales en une foule qui a la cruauté inconsciente des éléments. Une catastrophe arrive. Il s'élève un grand tumulte. Mais subitement les flots se sont refermés, et la foule implacable comme l'Océan va joyeuse à ses affaires et à ses plaisirs.

A quelques pas des ruines fumantes de l'Opéra que nous venions de contempler, au Palais-Royal, c'était jour de musique. Et au milieu de la foule animée et riante la fanfare exécutait les airs les plus joyeux!

Véritablement, pour se réconcilier avec l'espèce humaine en général et l'espèce parisienne en particulier, on a besoin de se rappeler que cette catastrophe de l'Opéra-Comique a été l'occa-

sion d'actes de foi et de dévouement héroïques. On a vu une danseuse encore vêtue de fleurs et d'oripeaux mourir sous la bénédiction d'un prêtre, au milieu d'atroces souffrances, avec le courage calme et la joie intrépide d'un confesseur de la foi. On a vu un pompier qui, en faisant un grand signe de croix breton, se jetait insoucieusement au plus fort du brasier pour exécuter une manœuvre décisive. On a vu d'autres pompiers, calmes et agiles comme à la parade, courir à travers les flammes, sur les murs et les escaliers brûlants pour sauver quelques existences. On a vu des victimes échappées à la fournaise s'y rejeter sans hésitation pour tâcher d'en retirer un parent, un ami ou des inconnus. Tout cela prouve qu'en France on est naturellement chrétien, selon la belle expression tertullienne, et qu'à Paris il n'y a que les rues qu'on puisse débaptiser.

NÉCROLOGIE

Mgr Marilley, évêque démissionnaire de Lausanne, vient de mourir à Fribourg. Il y avait dix ans qu'il vivait dans la retraite.

Nous empruntons à l'*Univers* une biographie très intéressante de Mgr Marilley :

Mgr *Étienne* Marilley, archevêque de Myre, i. p., ancien évêque de Lausanne-Genève, est né le 29 octobre 1805, à Châtel-St-Denis, canton de Fribourg, d'une famille de modestes artisans. Son père était serrurier. Il fit ses études au collège des Jésuites à Fribourg, fut ordonné prêtre le 29 mai 1831 et inaugura son ministère à Genève comme vicaire de l'illustre M. Vuarin, en 1832. Dans l'année 1835, S. G. Mgr Yenni l'appela aux fonctions de directeur au séminaire diocésain.

Élu curé de Genève en 1843, il fut mal accueilli par le gouvernement genevois, qui s'opposa à son entrée en fonctions et l'exila. Mgr l'évêque Yenni lui fit alors place à l'évêché.

Il fut préconisé évêque de Lausanne et Genève par Grégoire XVI le 19 janvier 1846. Le sacre eut lieu le 15 mars 1846, dans la collégiale de Saint-Nicolas. Le prélat consécrateur était Mgr l'archevêque Macciotti, nonce apostolique en Suisse.

Lorsque surgirent les malheureux événements de 1847, Mgr Marilley s'efforça de pacifier les esprits. Après la défaite des insurgés radicaux, qui avaient essayé de marcher sur Fribourg le 6 janvier 1847, le doux évêque visita les prisonniers et s'employa pour leur élargissement. Mais les radicaux ne lui tinrent aucun compte de ces démarches lorsqu'ils arrivèrent au pouvoir.

La suppression des couvents et l'incarcération des ecclésiastiques provoquèrent une protestation de Mgr Marilley, le 4 janvier 1848. Le grand conseil mit cette protestation *ad acta*, en couvrant l'évêque d'injures.

Le gouvernement ayant décrété, au mois de septembre suivant, que tous les citoyens devaient prêter serment à la nouvelle Constitution, sous peine d'être déchus de leurs droits d'électeurs, Mgr Marilley adressa, sous la date du 18 septembre, une circulaire aux doyens et prêtres du canton, pour être lue en chaire. Ce document exposait principalement, sans application directe, la doctrine de l'Église sur la sainteté, les conditions et les effets du serment.

Irrité de cet acte, le gouvernement fit intimer à l'évêque l'ordre de ne rien publier en chaire sans autorisation préalable. Il le somma, en outre, de retirer sa circulaire. Mgr Marilley s'y refusa. Le conseil d'État lui fit aussitôt savoir que si, faute de remplir la condition du serment, on ne pouvait constituer les autorités communales, il y procéderait par des exécutions militaires.

L'évêque protesta encore une foi contre les atteintes portées à la liberté de la prédication évangélique et déclara qu'il serait heureux de souffrir et de mourir, s'il le fallait, plutôt que de souscrire à l'asservissement, à la dégradation et à la ruine de la religion catholique dans le canton.

Le dimanche 24, la circulaire fut lue dans toutes les églises paroissiales. Les élections communales qui suivirent (le 26), ayant presque partout donné la victoire aux conservateurs, le gouvernement se montra exaspéré contre Mgr Marilley. L'évêque, par contre, désireux d'épuiser tous les moyens de conciliation que lui suggérait sa charité, convoqua en conférence les ecclésiastiques les plus distingués du canton. Cette assemblée ouvrit, le 5 octobre, des négociations avec le conseil d'État, qui fixa une entrevue pour le 12 octobre (1848).

La commission ecclésiastique extraordinaire présenta au gouvernement un projet de *modus vivendi*, en attendant la conclusion d'un concordat. Bien que ces propositions fussent très conciliatrices, le conseil d'État les repoussa avec hauteur ; il exigeait que l'évêque se déclarât en tout le subordonné de l'État et mît sa constitution synodale en harmonie avec la nouvelle constitution du canton ; il imposait le placet pour toute nomination ecclésiastique et ne voulait tolérer aucune publication de l'évêché sans l'autorisation du gouvernement.

A partir de ce moment, Mgr Marilley fut gardé à vue comme un prisonnier. Le 25 octobre 1848, à deux heures de la nuit, l'évêque fut saisi chez lui ; on ne lui laissa prendre aucun objet et on ne permit ni à son secrétaire ni à son domestique de l'accompagner. Une voiture l'attendait; le lieutenant préfet s'installa à sa gauche ; le délégué militaire en face, et bientôt l'équipage, escorté par quatre chasseurs à cheval, roulait à fond de train sur la route de Payerne.

Pendant ce temps, quatre gendarmes et quatre gardes civiques étaient constitués geôliers du personnel de l'évêché.

Arrivé à Payerne, Mgr Marilley fut livré au préfet vaudois, qui le fit monter dans une autre voiture et transporter à Lausanne. La populace, prévenue, s'amassa devant l'hôtel des Postes, où le prélat avait été confiné. La foule demandait qu'on lui livrât le prisonnier. *Marilley à la lanterne!* vociférait la tourbe radicale. Il fallut l'intervention de la police pour empêcher que l'évêque ne fût massacré.

Après vingt-quatre heures de séjour à Lausanne, Mgr Marilley fut transféré au château de Chillon. A son départ, il fut encore poursuivi des huées de la populace, qui criait : *Mort au coquin! qu'on le pende!*

Il fut enfermé pendant quarante-sept jours, dans une cellule longue de onze pas sur trois de large, pauvrement meublée et recevant le jour d'une fenêtre unique garnie de barreaux de fer. Les ecclésiastiques qui vinrent en grand nombre lui faire visite ne furent pas admis à le voir. Seul, son secrétaire, M. Chassot (qui vit encore), put avoir une entrevue avec lui, en présence du préfet de Vevey et de deux gendarmes, avec défense de parler politique!

Le peuple fribourgeois, consterné par ces événements, pétitionna auprès des autorités fédérales; mais les suppliques, revêtues de plus de dix mille signatures, ne furent accueillies qu'avec mépris. Le gouvernement menaça « de terribles châtiments » quiconque signerait encore.

Le 30 octobre, les gouvernements de Berne, Fribourg, Vaud, Neufchâtel et Genève décrétèrent que « Étienne Marilley n'exercera plus de fonctions épiscopales pour le diocèse dit de Lausanne et Genève, et que le séjour sur le territoire de ces cantons lui est interdit. »

Le 13 décembre, Mgr Marilley prit la route de l'exil et alla se fixer à Divonne, à trois lieues de Genève, où une noble hospitalité lui fut offerte par la famille du château. Le gouvernement de Vaud le poursuivit jusque-là et fit de vaines démarches auprès du gouvernement français pour obtenir son éloignement. Le gouvernement de Fribourg fit aussi intervenir dans ce but le conseil fédéral, qui renonça à agir, sachant que Louis-Napoléon ne se prêterait pas à une pareille exigence.

En 1849, Mgr Marilley se rendit auprès de Pie IX, alors fugitif de ses Etats. L'exilé de Gaëte consola l'exilé de Divonne.

En 1855, le régime radical, sentant sa fin prochaine, essaya de se sauver en mettant fin à la persécution religieuse. Le 18 mai 1855, le grand conseil fribourgeois, par 47 voix contre 17, autorisa le retour de l'évêque. Mais le gouvernement y mettait de telles conditions que l'exil de Mgr Marilley dut forcément se prolonger.

Le 17 janvier 1856, le conseil d'Etat de Genève autorisa Mgr Ma-

rilley à rentrer dans cette partie de son diocèse. Mais à peine l'évêque eut-il profité de cette autorisation que l'arrêté fut retiré, sous prétexte que Monseigneur, en pontifiant à Saint-Germain, avait fait acte officiel d'évêque.

Les négociations entre Mgr Marilley et le gouvernement radical fribourgeois n'ayant pu aboutir, elles furent indéfiniment ajournées.

Enfin, après l'éclatante victoire des conservateurs fribourgeois, qui brisèrent, le 7 décembre 1856, les chaînes de l'oppression radicale, l'évêque exilé put rentrer dans sa patrie. Le 18 décembre, Sa Grandeur prit congé de l'hospitalière famille de Divonne, du clergé et des fidèles de cet endroit.

Son arrivée sur le sol fribourgeois fut une marche triomphale. Feux de joie sur les montagnes, villes et villages illuminés, salves d'artillerie, carillon des cloches dans tout le pays. Partout les populations se pressaient autour de lui. De Fribourg, une foule immense vint à sa rencontre, lui faisant un cortège d'honneur. Il y fit son entrée solennelle le 19 décembre, à cinq heures du soir, après huit ans, un mois et vingt-cinq jours d'exil.

Depuis lors, Mgr Marilley, secondé par un régime réparateur, s'attacha à relever les ruines et à effacer les traces d'une longue dévastation. Il rouvrit le grand séminaire, obtint la restitution des biens ecclésiastiques, etc. Il eut le bonheur, en 1861, de voir le Grand Conseil mettre le dernier sceau aux restaurations, en décrétant le rétablissement du monastère de la Val-Sainte. En 1865, il présida les splendides fêtes de la béatification du P. Canisius. Les dernières manifestations publiques de son épiscopat furent sa participation à la grande réunion cantonale du Pius-Verein à Antigny, où plus de dix mille personnes entouraient le vénérable prélat. Il présida aussi, le 3 juin 1878, au mémorable pèlerinage de 20,000 Fribourgeois au tombeau du B. P. Canisius.

Chargé d'ans et d'honneur, le vétéran de l'épiscopat demanda et obtint de Sa Sainteté Léon XIII, le 15 décembre 1879, sa démission des fonctions épiscopales, et vécut désormais dans la retraite et la prière, habitant la belle résidence qui lui fut offerte par la noble famille des Fégely Maillardoz.

En 1883, Sa Sainteté Léon XIII lui conféra le titre d'archevêque de Myre. Mgr Marilley portait, en outre, le titre de comte du Saint-Empire et de prélat assistant au trône pontifical.

On lit dans le *Moniteur de Rome* du 15 janvier :

Nous avons le regret d'apprendre la mort du Secrétaire de la S. Congrégation du Concile, S. G. Mgr *Flavien* SIMONESCHI, survenue hier matin, après une courte maladie que l'éminent prélat a supportée avec la plus édifiante résignation. Mgr Simoneschi, qui avait occupé

le siège épiscopal de Terracina, s'était fait remarquer à Rome par le zèle et l'habileté dans le maniement des affaires comme régent de la S. Pénitencerie, et ensuite comme secrétaire du Concile, où il n'avait été nommé que depuis quelques mois. Il portait le titre d'évêque d'Hellénopolis. Sa mort prématurée laisse d'unanimes regrets.

—

On annonce la mort de Mgr *Louis-Victor* Tourneur, protonotaire apostolique, vicaire général de S. Eminence le cardinal archevêque de Reims, décédé le mardi 8 janvier 1889 dans sa soixante-et-onzième année.

S. Eminence le cardinal Langénieux a fait part de cette douloureuse nouvelle à son clergé par une lettre-circulaire où nous lisons :

Nous l'avons vu à l'œuvre ; il a été ponr nous l'ami et le compagnon de la première heure et nous avons béni la Providence qui nous ménageait, au début de notre ministère au milieu de vous, un secours aussi précieux.

Prêtre avant tout, il aimait se reposer des fatigues et des soucis de l'administration en prodiguant ses soins aux communautés religieuses, aux œuvres de la ville et tout spécialement à l'Archiconfrérie des Mères chrétiennes dont il fut l'âme et qu'il avait faite sienne...

Esprit aussi délicat que cultivé, Mgr Tourneur consacrait ses rares loisirs aux lettres et aux arts ; l'Académie de Reims le compta parmi ses membres les plus distingués. Mais sa foi vive et sa piété lui firent toujours chercher, jusque dans ses études littéraires et historiques, la gloire de Dieu et de l'Eglise. Nul mieux que lui n'excellait à faire revivre le passé religieux du pays rémois ; et, parmi tant d'autres, nous voulons rappeler ici le remarquable discours qu'il prononça à la bénédiction du monastère d'Igny, en 1876, sur l'état religieux du diocèse avant la Révolution. Dans des pages connues de tous, sa plume a décrit avec amour l'histoire et les merveilles de notre magnifique cathédrale, dont il suivait avec une sollicitude inquiète la restauration.

—

Le maréchal Quesada, marquis de Miravalles, est mort à Madrid, dans la nuit de samedi à dimanche. Il a succombé à une congestion cérébrale.

Né en 1818, à Santander, le maréchal Quesada était, avec le général O'Ryan, du nombre des rares généraux qui n'ont jamais pris part à un pronunciamiento. Dans sa longue carrière militaire, il se distingua dans la guerre du Maroc, où il devint général, mais surtout dans la guerre carliste de 1875 à 1876, où

il commanda en chef et où il parvint à acculer don Carlos à la frontière française. Dans le dernier cabinet conservateur, sous Alphonse XII, il avait été ministre de la guerre.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Paris. — Le chiffre des intentions recommandées à la Très Sainte Vierge à Notre-Dame-des-Victoires dépasse celui des années précédentes : il s'élève pour l'année qui vient de finir, à 1,938,058, à près de deux millions; 36,433 sont des actions de grâces.

On a offert ; 660 plaques de marbre, 236 cœurs, 33 décorations diverses.

Sept mille deux cent neuf associés ont été inscrits dans l'Archiconfrérie ; 64 paroisses ou communautés y ont été agrégées.

Soixante prélats ont visité le Sanctuaire.

Huit mille neuf cent soixante-seize messes ont été célébrées, et il y a été distribué de 145 à 150,000 communions.

Ce coup d'œil jeté sur l'ensemble de 1888, suffit pour nous affermir dans notre confiance et notre amour envers Notre-Dame des Victoires.

—

Le jeudi 20 décembre, M. Icard, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, vicaire général de Paris, célébrait le soixantième anniversaire de son ordination sacerdotale.

Mus par un sentiment de profonde reconnaissance, plus de quatre cents prêtres du clergé de Paris s'étaient réunis pour féliciter le vénérable Supérieur.

M. l'abbé Millault, curé de Saint-Roch, chanoine honoraire d'Orléans, s'est fait l'interprête de tous dans une touchante allocution :

En cet heureux anniversaire, a-t-il dit, enfants de Saint-Sulpice, nous venons féliciter notre père; prêtres de Jésus-Christ, nous venons saluer notre instituteur vénéré.

Il y a donc soixante ans, Monsieur le Supérieur, que la divine victime venait pour la première fois reposer entre vos mains, et depuis lors, par la bonté de Dieu, que de prêtres vous avez donnés à l'Église, que d'évêques, que de missionnaires formés par vous, ont été porter

le nom de Jésus-Christ jusqu'aux extrémités de l'univers; que le Seigneur en soit béni !

J'étais très jeune à cette époque, et vous-même, Monsieur le Supérieur, n'étiez pas encore bien vieux ; je venais d'entrer, en 1829, à Saint-Sulpice ; vous eûtes pour moi des soins très tendres, vous étiez le Père de mon âme, vous guidâtes mes premiers pas, j'en ai gardé un profond et cher souvenir...

Depuis ce moment, quelle vie bien remplie ! outre les fonctions augustes de directeur de Grand-Séminaire, je vois tous ces ouvrages si utiles sortis de vos mains. Ce Catéchisme du diocèse de Paris, chef-d'œuvre de clarté et de doctrine forte et simple ; tous ces ouvrages de persévérance chrétienne par lesquels vous atteignez la partie la plus délicate, la plus intéressante du troupeau de Jésus-Christ. Ce cours de droit canon, conforme aux prescriptions romaines, et adopté maintenant par la France entière, qui y trouve consignée d'une main sûre tous les devoirs et tous les droits.

Je ne m'étonne pas que tant de mérites vous aient fait appeler par notre Évêque, avec le titre de vicaire général, aux conseils de l'archevêché.

Puis sont venus des jours néfastes. Les meilleurs prêtres étaient sous les verrous ; votre place était là, Monsieur le Supérieur, et vous n'y avez pas fait défaut ; et quand, après une longue et dure captivité, vous fûtes rendu à la liberté, vous en sortîtes plus grand, plus aimé, plus vénéré que jamais.

Puisse le Seigneur, Monsieur le Supérieur, vous conserver longtemps encore à la tendresse de vos enfants, à la vénération du clergé de France ! Le Saint-Siège vous a loué, il a loué votre illustre Société ; on a pu dire de vous comme de saint Barnabé : *vir bonus plenus Spiritu Sancto et fide*, puisse-ton ajouter de vous, comme du vieux Tobie, ces paroles : *Et completis annis nonaginta novem in timore Domini, cum honore sepelierunt eum.* Puisse-t-on dire également de la sainte Compagnie de Saint-Sulpice et de nous tous vos enfants : *et omnis generatio ejus, in bona vita et in bona conversatione permansit, ita ut accepti essent tam Deo quam hominibus !*

A ces paroles prononcées avec l'accent d'une émotion sincère, M. Icard a répondu en remerciant très vivement tous ceux qui prenaient part à cette manifestation si douce pour son âme. Il s'en remet à Dieu de la durée de sa vie, lui demandant seulement que jusqu'au dernier souffle elle soit consacrée à son service et à sa gloire. Plus que jamais l'heure présente réclame de bons prêtres, et il se plaît à saluer dans le clergé de Paris la pratique de la science et des vertus sacerdotales.

(*Semaine de Paris.*)

GRENOBLE. — Le *Temps* a reçu un télégramme de Grenoble disant que des financiers juifs de Londres ont offert quatre-vingts millions au couvent de la Grande-Chartreuse pour obtenir le secret de la fabrication de la liqueur. Il ajoute qu'un personnage qui se dit envoyé du Pape est venu solliciter les Chartreux d'accepter le marché.

La lettre suivante vient d'être adressée au *Réveil du Dauphiné* par le procureur de la Grande-Chartreuse pour démentir cette nouvelle.

La Grande-Chartreuse, 18 janvier.

Monsieur le rédacteur en chef.

Il est vrai que dans ces derniers temps, différentes propositions ont été faites pour l'achat de la propriété de la liqueur bien connue. Il est vrai aussi que ces propositions ont été toutes repoussées; mais il est faux que le Saint-Siège soit intervenu d'une manière quelconque dans cette affaire.

Frère MARCEL,
Procureur de la Grande-Chartreuse.

MARSEILLE. — Après sa laborieuse campagne antiesclavagiste en France, en Allemagne, et Angleterre, en Suisse, en Italie, le cardinal Lavigerie retourne en Algérie.

Il s'est embarqué à Marseille, sur l'*Eugène Péreire*, l'un des paquebots les plus rapides de la Compagnie transatlantique.

PAMIERS. — Encore un crochetage de couvent!

Le préfet de l'Ariège a laïcisé l'école de la commune de Rabat, tenue par les sœurs de saint Vincent de Paul, à la fois institutrices et gardes-malades. Les sœurs, cessant d'être institutrices communales, ont eu l'incroyable prétention de rester néanmoins chez elles, s'obstinant à habiter leur maison, laquelle est leur propriété, à elles léguée par une religieuse de leur ordre, originaire du pays.

Le préfet a décidé de les en chasser par la force, pour y établir une école communale! Il vient d'envoyer à Rabat le commissaire de police cantonal et la gendarmerie qui, escortés du maire, se sont transportés au couvent. Les portes ont été forcées, les serrures de la chapelle ont été brisées, les sœurs propriétaires ont été poussées dans la rue.

Les sœurs de saint Vincent de Paul sont entourées de l'estime, de l'affection universelle. On les savait chez elles. On comprend, devant cet acte, l'émotion de la population.

POITIERS. — On écrit à l'*Univers* que ce n'est pas seulement

à *Nîmes* et à *Limoges* que l'administration de la Mense épiscopale a été confiée à un protestant. Il en est de même à *Poitiers* depuis plus de dix mois. Cet administrateur ayant à vendre près de 300,000 francs de biens, donnés à la mense par les œuvres diocésaines, touchera, à cinq pour cent sur les ventes, un assez beau bénéfice pour sa peine. Mais que deviendront les œuvres ?

Après la mort du cardinal Pie en 1880, l'administrateur garda la gestion dix-huit mois, pour neuf mois de vacance, opéra pendant ce temps environ 19,500 francs de recettes, et sur ce chiffre, se fit administrer, par le ministre, pour sa part, 9,500 fr.

L'*Univers* conclut que c'est « *non plus de l'administration, mais du brigandage.* »

Rodez. — S. G. Mgr l'évêque de Rodez vient d'adresser à son clergé une lettre-circulaire rendant compte des examens des jeunes prêtres en 1888. Nous aimons à en détacher la page dans laquelle Sa Grandeur rend justice au zèle laborieux des jeunes membres du clergé de l'Aveyron et signale leurs succès :

Nous comptons déjà parmi nos jeunes prêtres plus de trente docteurs ou licenciés en théologie, plus de quinze licenciés ès-lettres ou ès-sciences et de nombreux bacheliers. C'est quelque chose pour la période de temps relativement courte où tous ces succès ont été obtenus, et nous ne pouvons que féliciter hautement, devant leurs confrères et devant la sainte Église, ceux de nos jeunes prêtres qui ont conquis ces palmes et obtenu ces succès.

Vannes. — Parmi les croix de chevaliers de la Légion d'honneur décernées à l'occasion du jour de l'An, nous remarquons, au titre du ministère de la guerre, celle de Mme Gourdon, en religion sœur Éveline, hospitalière, de l'ordre de la Sagesse, à Lorient. Services rendus pendant 35 ans dans les hôpitaux pour le traitement des militaires malades et blessés.

A également été décorée : Mme Peyrémond, en religion sœur Vincent, de l'ordre de saint Vincent de Paul, supérieure de l'hôpital européen d'Alexandrie, 43 ans de services. S'est particulièrement distinguée en Égypte par son dévouement pendant les épidémies cholériques de 1848, 1832, 1865 et 1883.

Etranger.

Allemagne. — Nous apprenons que l'empereur d'Allemagne vient de décerner à M. Windthorst, le célèbre chef du parti

catholique allemand, la décoration de l'*Aigle noir*. M. Windthorst est entré, le 17 janvier, dans sa 78e année. A cette occasion, les membres catholiques du Reichstag allemand et du Landtag prussien ont offert un banquet à leur illustre *leader*.

En répondant au toast qui lui était porté, M. Windthorst a bu au Centre, dont la mission, a-t-il dit, est loin d'être terminée. Aujourd'hui comme autrefois, s'est écrié M. Windthorst, il semble que la liberté a fui du monde, mais cette liberté, on la trouve encore dans le Centre.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 17 janvier. — On continue la discussion du projet concernant les faillites.

La commission propose une nouvelle disposition qui accorde le bénéfice de la liquidation judiciaire à tout négociant qui n'aura pas été déclaré en état de faillite et aura seulement cessé ses paiements.

M. Oudet combat cette rédaction, qui est adoptée par le Sénat, ainsi que l'ensemble du projet.

Le Sénat aborde ensuite la discussion du projet relatif aux égouts de Paris, et vote les derniers articles.

Lundi 21 janvier. — Quarante minutes de séance. Juste le temps d'accorder aux débitants de vins, condamnés pour mouillage, le droit de voter et d'être élus, sous certaines conditions, et de voter l'autorisation donnée à la ville d'Alger d'emprunter un million pour la construction d'un palais consulaire.

Chambre des Députés.

Jeudi 17 janvier. — Suite de la discussion de la loi militaire.

L'article 53 fixe les périodes d'exercice auxquelles seront astreints les hommes de la réserve et de l'armée territoriale. Le projet de la commission fixe les exercices auxquels les territoriaux pourront être convoqués à une durée de deux semaines pour toute la période de leur service dans cette catégorie.

Mgr Freppel propose un article additionnel tendant à exempter des manœuvres de la réserve et de la territoriale les ministres des cultes reconnus par l'Etat. Il explique que ces exercices n'ont aucune raison d'être, puisque les prêtres ne seront jamais combattants. Il ne serviront, en cas de guerre, que comme ambulanciers ; or, les ambulanciers n'ont pas même le droit de porter des armes. Le général Campenon a commis une erreur en soutenant au Sénat que les ambulanciers doivent faire des exercices. La convention de Genève interdit

absolument aux ambulanciers le droit de porter des armes sous peine de perdre le bénéfice de leur neutralité.

L'amendement est repoussé par 352 voix contre 180.

M. DE LA MARTINIÈRE demande que l'article soit renvoyé à la commission pour diminuer la durée des exercices imposés aux réservistes. La durée des exercices des réservistes revient sur le tapis.

M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU trouve que la durée de quatre semaines peut être adoptée, mais comme maximum seulement, et non pas comme une durée nécessaire.

M. GUYOT-DESSAIGNE répond que la commission s'en tient à son texte parce qu'elle considère la durée de quatre semaines comme nécessaire.

M. DE FREYCINET partage la même manière de voir et en donne les raisons. La durée des vingt-huit jours correspond exactement à la période des grandes manœuvres, et il est nécessaire que les réservistes prennent part aux grandes manœuvres, car l'intérêt principal de ces manœuvres est précisément d'éprouver l'état de préparation de toute l'armée active.

L'article 53 est adoptée.

M. DE LA FERRONNAYS développe un amendement tendant à intercaler dans la loi toute une série d'articles additionnels pour autoriser la substitution, c'est-à-dire le remplacement entre les hommes de la première et ceux de la deuxième portion, et entre les hommes de la première portion et les sous-officiers arrivés à l'expiration de leur service.

Cet amendement est repoussé par 374 voix contre 155.

L'article 54 dispense du service en temps de paix les jeunes gens établis à l'étranger, pendant la durée de leur séjour à l'étranger.

MM. DE LAMARZELLE et DE LANJUINAIS proposent d'étendre cette immunité aux jeunes gens qui sont établis dans nos colonies, afin de favoriser la colonisation de nos colonies au moins autant que la colonisation ou l'émigration à l'étranger.

C'est repoussé. Le texte de la commission est voté, ainsi que l'article 55.

Samedi 19 *janvier*. — M. DE VALON a la parole pour adresser une question au ministre de l'intérieur.

Dans le département du Lot, un concours a eu lieu pour le surnumérariat aux contributions indirectes. Un candidat a été exclu du concours parce que ses cousins et ses oncles ne partagent pas les opinions politiques en faveur aujourd'hui.

Quand ce candidat eut protesté, le préfet lui a répondu qu'il lui offrait de l'admettre s'il apportait une recommandation écrite d'un conseiller général républicain, lequel est beau-frère d'un sénateur.

Après une réplique de M. BOURGEOIS qui conteste la réponse du préfet au candidat évincé, M. FLOQUET s'écrie :

— Je n'admettrai jamais que des gens sollicitent de devenir fonctionnaires de la République, pour la trahir !

Inutile de dire quel tapage suit ces belles paroles de M. Floquet, paroles que relève vertement M. DE VALON.

On revient à la loi militaire.

M. GUYOT-DESSAIGNE, rapporteur, vient déclarer que la commission accepte en principe l'amendement de M. Keller tendant à maintenir l'effectif légal. M. Roret reprend alors à titre d'amendement l'ancien texte de l'article 50. Cet amendement est repoussé par 246 voix contre 113.

M. TRUBERT développe un amendement tendant à autoriser le remplacement dans certaines conditions. Repoussé.

La Chambre passe ensuite à la discussion de l'article 54 qui prescrit, en cas de mobilisation, l'obligation pour tous les hommes de rejoindre leur corps. Il n'en exclut que certains fonctionnaires énumérés dans des tableaux spéciaux.

M. LEFÈVRE-PONTALIS développe un amendement tendant à reprendre la disposition adoptée par le Sénat, d'après laquelle les étudiants en médecine et en pharmacie, ainsi que les élèves ecclésiastiques et les ministres des cultes reconnus par l'État seraient versés dans le service de santé comme brancardiers, ambulanciers, infirmiers ou aumôniers.

M. JOURDAN, de la Lozère, demande aussi que les ministres des cultes soient exclus des corps belligérants.

M. le baron REILLE, un des signataires de l'amendement de M. Lefèvre-Pontalis, relève cet argument électoral. Il ajoute que Mgr Freppel a déposé un amendement identique à celui développé par M. Lefèvre-Pontalis : c'est sur cet amendement que ses amis se compteront.

M. FLOQUET, président du conseil, dit que la Chambre s'est prononcée catégoriquement pour l'égalité du service militaire.

L'amendement Jourdan est repoussé.

MGR FREPPEL développe son amendement qui remplace l'amendement de MM. Reille et Lefèvre-Pontalis.

Ce nouvel amendement se borne, dit l'évêque d'Angers, à inscrire dans le tableau B, c'est-à-dire dans la liste des fonctionnaires qui seront dispensés de se rendre au premier appel de la mobilisation, les ministres des cultes investis de fonctions salariées par l'Etat, c'est-à-dire le clergé paroissial, les aumôniers des lycées, des hôpitaux, et les prêtres attachés à des missions étrangères. Il ne s'agit donc plus de dispenser le clergé du service militaire, même de lui réserver des fonctions spéciales comme le demandait M. Lefèvre-Pontalis, il s'agit de le placer dans les mêmes conditions que les proviseurs des lycées, les directeurs d'écoles normales primaires, et beaucoup d'autres fonctionnaires.

« Il s'agit uniquement de ne pas désorganiser le service paroissial en obligeant, dès le premier jour, tout le clergé à quitter son poste, mais de lui laisser attendre des ordres spéciaux, pour partir. C'est le minimum de ce qu'on peut demander. C'est du reste ce qu'avait proposé le général Boulanger, ce que le général Deffis a fait adopter au Sénat. Si la Chambre ne l'accepte pas, c'est qu'elle veut opprimer les populations catholiques. »

M. Guyot-Dessaigne, au nom de la commission, repousse cet amendement.

M. Floquet, au contraire, accepte, au nom du gouvernement, la proposition de Mgr Freppel. Il n'y fait qu'une exception, celle des prêtres attachés aux missions étrangères, qu'il ne veut pas inscrire au tableau B, mais le clergé paroissial et les aumôniers de tous les établissements où ils sont entretenus par l'Etat y seraient inscrits « Le gouvernement, dit-il, ne cherche pas du tout à blesser les susceptibilités des populations catholiques. »

L'amendement Freppel est mis aux voix, divisé.

Le premier vote porte seulement sur la partie que le gouvernement accepte ; il est adopté par 295 voix contre 231.

La seconde partie est repoussée par 351 voix contre 195.

L'article est adopté.

Lundi 21 *janvier*. — La Chambre reprend la discussion de la loi militaire à l'article 62 qui fixe les conditions des engagements volontaires.

La commission accepte un amendement de M. le baron Reille tendant à abaisser à 17 ans au lieu de 18 le minimum d'âge requis pour pouvoir devancer l'appel.

L'article 63 permet aux jeunes gens qui devancent l'appel de contracter des engagements de 5 ans au lieu de 3, dans les troupes coloniales, les deux premières années donnant alors droit au payement d'une prime.

L'article 66 est relatif aux rengagements. Il n'accorde la faculté de contracter des rengagements qu'aux caporaux et brigadiers et aux soldats décorés ou médaillés.

MM. le général de Frescheville, le baron Reille et de Lanjuinais défendent un amendement aux termes duquel tous les militaires, quels que soient leurs grades ou leurs états de service, pourraient, sur un certificat d'aptitude délivré par le conseil du régiment contracter des rengagements.

La commission et le gouvernement combattent cet amendement qui est repoussé.

M. de Montéty demande le rétablissement dans la loi de la disposition destinée à assurer aux militaires la liberté de remplir leurs devoirs religieux, disposition que le Sénat y avait introduite, et que la commission en a retirée.

C'est encore repoussé, naturellement.

La discussion étant terminée, avant le vote sur l'ensemble, M. le baron Reille lit une déclaration, au nom de la Droite, pour expliquer pourquoi elle votera contre la loi. Voici cette déclaration :

« Messieurs, les partisans comme les adversaires du projet de loi que nous venons de discuter se sont plu à reconnaître que l'armée actuelle, produit de la loi de 1872, répond à toutes les nécessités de la défense nationale et est pleinement à la hauteur de la grande mission qui lui est confiée. (Très bien ! très bien ! à droite), pourquoi donc détruire une loi dont vous appréciez les excellents résultats ?

« Est-ce pour abréger la durée du service ? Le service de trois ans est depuis l'année dernière en application.

« Est-ce pour faire exercer les dispensés à titre de soutiens de famille ? Les mesures prises par le général Ferron les mettraient en état de tenir leur place dans l'armée mobilisée.

« Est-ce pour alléger les charges de la nation? Vous avez tous reconnu qu'elles seraient singulièrement aggravées.

« Vous n'avez eu qu'un prétexte : établir une prétendue égalité, égalité illusoire, irréalisable, à laquelle les exigences budgétaires vous ont forcé vous-mêmes à renoncer au cours de la discussion. (Murmures à gauche et au centre. — Marques d'approbation à droite).

« Votre loi n'est plus aujourd'hui qu'une loi incohérente (Très bien ! très bien ! à droite), une loi dont les parties essentielles ne tiennent plus ensemble, et contre laquelle nous protestons tout à la fois au nom de notre patriotisme et au nom de l'intérêt de l'armée. (Applaudissements à droite.)

« Au point de vue social, elle remplace le droit par l'arbitraire pour la répartition des dispenses dans l'intérêt des familles ; elle diminue de moitié le chiffre de ces dispenses. En tarissant dans sa source le recrutement des carrières libérales et du clergé, elle atteint la grandeur intellectuelle et morale du pays. (Très bien ! très bien ! à droite.) En restreignant à une proportion dérisoire la chance des bons numéros, elle frappe les travailleurs des villes et des campagnes.

« Au point de vue militaire, elle donne une armée qui ne répond ni aux besoins d'une mobilisation générale, ni à l'éventualité d'une guerre partielle ; elle consacre, pour le service colonial, une inégalité si souvent condamnée. En limitant les rengagements, elle ne donne pas les moyens de constituer un noyau de vieux soldats, cadre indispensable avec une durée abrégée du service. En un mot, elle diminue la valeur de l'armée, en accroissant les charges du pays.

« C'est la politique, et la politique seule, qui a présidé à la confection de cette loi. Vous avez cru faire une œuvre populaire en flattant le sentiment d'une trompeuse égalité, et vous espérez vous faire par-

donner ainsi les griefs que le pays a contre vous. (Très bien ! très bien ! à droite.)

« C'est là une erreur absolue. Si nous nous étions laissé guider par de mesquines considérations électorales (Protestations à gauche), nous aurions dû souhaiter qu'une telle loi fût votée, et surtout appliquée, avant le renouvellement de la Chambre, certains que le pays, écrasé sous ce fardeau, réagirait violemment contre ses auteurs. (Très bien ! très bien ! à droite.)

« Telle n'a pas été notre attitude.

« Nous avons combattu avec une énergique persévérance la destruction de l'édifice militaire savamment construit par l'Assemblée nationale, parce que nous plaçons l'amour de la France au-dessus de tout intérêt de parti. (Nouvelles marques d'approbations sur les mêmes bancs.)

« Désireux cependant d'alléger le poids du service obligatoire, tout en augmentant la solidité de notre armée, nous vous avons proposé d'apporter à la loi en vigueur des modifications partielles qui réalisaient cette double condition.

« Notre projet abrégeait considérablement le temps de service ; mais il constituait un cadre puissant, capable de recevoir sans faiblir toutes nos réserves.

« Avec ce cadre aguerri, toujours entretenu, il devient inutile de garder pendant trois ans la plus grande partie du contingent ; le nombre des bons numéros est de beaucoup accru ; la masse de la nation n'a plus besoin de recevoir qu'une instruction suffisante pour que chacun puisse prendre sa place dans le rang au jour du danger. (Très bien ! très bien ! à droite.)

« Toutes les dispenses actuelles, dictées par l'intérêt des familles comme par celui du pays et celui de la religion, sont maintenues. (Exclamations ironiques à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)

« Trois ans sous les drapeaux au maximum pour un nombre d'hommes restreint ; six mois à un an pour les trois quarts au moins de la classe ; 200,000 années de service pour chaque contingent, au lieu de 350,000 ; dix-sept à dix-huit mois en moyenne au lieu de trois ans, la charge diminuée de moitié : tel était notre système.

« Vous ne l'avez pas accepté, peut-être parce qu'il tenait compte des nécessités sociales et religieuses de ce pays. Nous ne saurions vous suivre dans la voie dangereuse où vous voulez faire un nouveau pas, malgré les avertissements répétés qui vous arrivent de toutes parts. Nous voterons contre la loi parce que nous nous refusons à faire faire à la France ce qu'un de vos généraux les plus distingués appelait si justement un saut dans l'inconnu. (Vifs applaudissements à droite. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoi les félicitations de ses collègues de la droite.) »

L'ensemble de la loi est voté par 369 voix contre 169.

Au début de cette séance, Mgr Freppel avait dénoncé avec son éloquence accoutumée les couardises de notre administration coloniale. Il y a longtemps que nous sommes fixés sur le caractère de ce lâcheur émérite à qui la république a confié notre marine et nos colonies; nous avouons cependant que le langage tenu par M. Krantz nous a causé quelque surprise. On ne pouvait porter à la tribune paroles plus maladroites, plus cyniques, plus antipatriotiques. L'Angleterre a mis la main sur des îles françaises du Pacifique : « Peuh ! dit M. Krantz, ces îles n'ont aucune importance ! » Elle manifeste l'intention de s'emparer encore des îles Tubuaï recueillies par la France dans la succession de la reine Pomaré : « Nous ne tenons pas du tout à ces rochers, dit M. Krantz. Cependant nous les réclamerons; mais si l'Angleterre ne veut pas restituer, nous ne lui déclarerons pas la guerre. » Vraiment, messieurs les Anglais auraient grand tort de se gêner. Quand un amiral français prononce de semblables paroles du haut de la tribune de la Chambre, les nations peuvent se croire autorisées à ne pas nous ménager les humiliations et les avanies. Mais ce n'est pas au nom de la marine française que M. Krantz a pu parler de la sorte; c'est seulement au nom du gouvernement de la République.

Mardi 22 janvier. — On délibère longuement sur le projet de loi portant approbation d'une convention passée entre l'Etat et la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, et ayant pour objet le retrait de la concession faite à cette Compagnie, de la ligne de Lure à Louhans-les-Forges.

En deux mots, il s'agit de savoir si cette ligne, ainsi que celle de Moutiers à Bourg-Saint-Maurice, a un intérêt stratégique. Après avoir entendu cinq discours, la Chambre décide de renvoyer le projet à la commission.

Le reste de la séance est occupé par la discussion et l'adoption d'un projet de loi relatif à l'organisation des syndicats des communes.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'élection de Paris. — L'avenir. — Etranger.

24 janvier 1889.

Jamais on n'a vu pareille guerre d'affiches. Il y en a presque autant que le jour des élections générales. Les maisons, les monuments, les colonnes, les arcades et les parapets des ponts en sont remplis. Partout où l'on peut dénicher un petit coin de muraille pour y coller un nom ou une circulaire, on l'utilise.

Ces affiches innombrables sont de toutes les couleurs, jaunes, bleues, rouges, vertes, un arc-en-ciel complet, sans compter

les nuances. Le blanc même, interdit aux profanes, y joue son rôle officiel. Il s'étale, il tranche, il s'enorgueillit d'être seul à recevoir la prose et à propager l'éloquence de MM. Méline et Floquet.

> Celui-ci, glorieux d'une charge si belle,
> N'eût voulu, pour beaucoup, en être soulagé !

Entre les deux candidats qui se disputent, à cette heure, les suffrages de Paris, c'est à qui collera le plus de papier, et cette émulation donne lieu quelquefois à des scènes gaies. L'autre jour, place de la Bourse, les colleurs se faisaient un jeu de coller l'un sur l'autre. Aussitôt que le général apparaissait, il était recouvert par le distillateur qui, à son tour, était immédiatement recouvert par le général. Les passants riaient, et il était bien impossible de dire à qui resterait le dernier mot dans cette bataille peu homérique, lorsqu'on eut, des deux côtés, et presque en même temps, l'ingénieuse idée de recourir aux échelles afin de coller très haut, et de se mettre ainsi à l'abri des atteintes de l'ennemi. Mais quoi ! On se battit en l'air, et la guerre des affiches se compliqua de la guerre des échelles, sans aucun profit pour nous.

Le public y perdit — si c'est y perdre — en ce sens que, juchées à ces hauteurs, les déclarations des deux rivaux devinrent à peu près illisibles pour les yeux ordinaires, comme cet édit de Caligula, écrit si fin et placardé si haut, que personne ne pouvait le lire, bien qu'il y allât de la tête quand on ne l'avait pas lu.

Nous ne sommes pas exposés, espérons-le, à d'aussi extrêmes châtiments. Aussi bien n'avons-nous commis aucune négligence. Depuis que la lutte est engagée, nous avons suivi et étudié avec intérêt tout ce bariolage électoral ; nous avons lu attentivement les divers manifestes. Il y en a, comme on dit, pour tous les goûts. Mais ce qu'on y dit, en tant de mots et en tant de phrases, peut se réduire à un dialogue vif et animé dans lequel les deux principaux interlocuteurs échangent les propos que voici : « Vous êtes la dictature ! — Non ! je ne suis pas la dictature ; mais vous êtes la Commune ! — Je ne suis pas la Commune, et je vous répète que vous êtes la dictature ! »

Cette courte analyse donne bien l'idée de la conversation, de sorte que le bourgeois candide qui lit toutes ces belles choses, qui cherche à les comprendre, qui, dans son honnêteté, attache encore quelque importance aux polémiques électorales, et ajoute

foi aux professions de foi, se trouve d'abord singulièrement embarrassé. Il est forcément conduit à les croire tous les deux ou à ne les croire ni l'un ni l'autre, ce qui revient d'ailleurs au même et laisse également perplexes en lui le lecteur et l'électeur.

Nous en dirons autant des polémiques des journaux. On s'y renvoie les fleurettes les plus mignonnes. On se traite couramment de fourbe, d'imposteur, d'imbécile, de calomniateur, de fricoteur, de traître et de vendu. On s'accuse l'un l'autre de vouloir conduire à un nouveau Sedan la nation et l'armée françaises. On se traîne réciproquement dans la boue avec une conviction qui doit produire un joli effet sur le peuple et lui donner une crâne opinion des personnages qui sont appelés à le représenter. Certes, il en prend et il en laisse, mais admettez qu'il en prenne seulement la moitié, et voyez ce que cela donne! Toute lutte électorale est une école de mépris.

Et celle-ci plus que toute autre.

—

On se demande maintenant ce qu'il adviendra du ministère Floquet après l'élection du 27. Une fois de plus, on lui prédit une mort prochaine. Si le général est élu, il faut s'attendre, en effet, à voir le cabinet se figurer que son ennemi définitivement vainqueur et peut-être abandonner l'idée du scrutin d'arrondissement, mise en avant comme machine de guerre contre le général. Si c'est M. Jacques qui passe, les opportunistes ne manqueront pas d'accuser le ministère radical de manquer d'influence sur les électeurs, et ils lui feront une opposition systématique..., à moins que la peur toujours croissante du boulangisme ne fasse la concentration pour quelque temps encore.

En attendant, les précautions prises par la majorité pour éviter, à l'heure actuelle, le plus léger ennui au gouvernement sont vraiment touchantes. Jamais cabinet n'aura été l'objet d'attentions aussi délicates. Il est vrai que ça ne durera pas. Trois jours encore de lune de miel et ce sera tout. M. Dupuy (de l'Aisne) devait interpeller le ministre de l'intérieur au sujet de la grève très sérieuse qui vient d'éclater à Origny. Le sujet en valait, semble-t-il, la peine, et la question avait un caractère d'urgence incontestable. Mais d'après la formule nouvelle — rien avant le 27 — l'interpellation a été ajournée au 2 février.

Autre fait de même nature. On se souvient que, lors de l'élection de Cluseret dans le Var, plusieurs journaux avaient accusé

le gouvernement d'avoir fait travailler les ouvriers de l'arsenal de Toulon pour les empêcher de prendre part au vote. M. Clémenceau avait déclaré que, si le fait était vrai, il interpellerait le gouvernement. Or, il paraît que la preuve est faite et que M. Clémenceau n'a plus de doute à cet égard. Cependant, le député du Var a annoncé qu'il ne porterait pas la question à la tribune avant le 27. Décidément, la peur du boulangisme fait de véritables miracles.

—

Un groupe de députés, ayant à leur tête M. Woeste, vient de proposer à la Chambre des représentants belges une mesure qui se légitime d'elle-même. C'est la réparation d'une injustice commise par le régime libéral au détriment d'une catégorie assez nombreuse d'instituteurs.

En 1879, lorsque la majorité libérale eut voté une loi scolaire qui froissait la conscience des catholiques et contre laquelle l'épiscopat prit des mesures collectives, un grand nombre d'instituteurs préférèrent donner leur démission que de coopérer à l'exécution de la « loi de malheur ». Très irrité de cette résistance, M. Vanhumbéeck commit l'iniquité de prononcer la confiscation pure et simple des versements que ces instituteurs avaient opérés pour avoir droit à la caisse de retraites, tout en refusant aux démissionnaires qui avaient acquis leurs droits à la pension, de reconnaître ces droits et de leur allouer la pension.

Cette iniquité scandaleuse a justement provoqué l'indignation publique, et la droite a solennellement promis, par l'organe de son chef d'alors, M. Malou, de redresser ce grief dès qu'elle serait au pouvoir.

Tel est le but de la proposition de loi déposée par M. Woeste et quelques autres députés à la Chambre des représentants. La droite veut remplir son engagement. Personne ne doute que la proposition ne soit bien accueillie du gouvernement comme de la majorité.

Quant à l'opinion publique, elle applaudit à tout acte qui aura pour effet d'effacer les dernières traces des iniquités commises par le libéralisme pendant la lutte scolaire de 1879 à 1884.

—

La crise économique s'aggrave à Rome de jour en jour d'une façon effrayante, comme il fallait s'y attendre après les proportions excessives qu'avait prise la transformation édilitaire. On cite les noms de plusieurs grandes familles, de nombreuses

maisons commerciales qui sont complètement ruinées, et chacune de ces faillites représente à son tour la ruine de centaines de gens d'affaires et de milliers d'ouvriers restés sans travail.

La dégringolade est tellement grave et générale que les faillites ne sont même plus déclarées officiellement, les créanciers s'estimant trop heureux lorsqu'ils peuvent, de gré à gré, récupérer le 8 ou le 10 pour cent de leurs capitaux. C'est une chose qui est passée désormais dans les mœurs.

Mais, en même temps, la persuasion se généralise que toute la faute en revient au gouvernement. C'est lui, en effet, qui, pour enlacer le Vatican dans un réseau d'intérêts destinés à rendre de plus en plus difficile le retour de Rome au Pape, a favorisé par tous les moyens une transformation édilitaire, non seulement en opposition avec l'auguste caractère de la Ville sainte, mais aussi dans les proportions les plus insensées. Puis, lorsque ce but a été atteint en grande partie et que Rome s'est trouvée défigurée jusqu'à devenir méconnaissable, le gouvernement a poussé la Banque nationale, à laquelle il est inféodé, à arrêter, non par degrés, mais tout d'un coup, ce mouvement fébrile. En vain la Banque romaine a-t-elle essayé de résister en continuant de tenir ses guichets ouverts à l'escompte pour permettre aux grands entrepreneurs de bâtiments de mener à terme les travaux entrepris. L'opposition systématique de la Banque nationale a été plus forte que la bonne volonté des capitalistes romains. De là les faillites colossales qui se succèdent depuis quelque temps avec un épouvantable *crescendo*.

Pour peu que l'on continue de ce pas, la capitale de l'Italie régénérée deviendra la cité des faillis, la ville la plus misérable de l'Europe, sans compter que la crise sociale, avec les horreurs de l'anarchie, pourrait bien s'ajouter à la crise économique; triste spectacle, sans doute, mais juste châtiment des profanateurs de la Ville sainte.

Les évictions ont recommencé en Irlande avec une nouvelle vigueur. Les journaux d'Irlande publient aujourd'hui une lettre de Mgr Croke, archevêque de Cashel, qui s'élève avec indignation contre les auteurs responsables de ces scènes « scandaleuses, écœurantes et antichrétiennes ». La lettre est adressée à Mgr O'Donnell, évêque de Raphoe, dont fait partie le comté de Donegal, où ces évictions ont eu un caractère particulier d'acharnement :

Monseigneur,

Le secrétaire de l'Association de la jeunesse irlandaise à Belfast m'a envoyé hier une copie des résolutions votées par cette société, le 10 courant, au sujet de MM. Balfour et Cie à Donegal. La première résolution affirme que les scènes « qui ont lieu à Donegal, par ordre du gouvernement tory, sont une violation révoltante des droits les plus élémentaires de l'homme et méritent la condamnation et le blâme de tout le monde civilisé ». La seconde résolution dit que la société a appris avec satisfaction le courage avec lequel les braves paysans de cette contrée historique ont défendu leurs foyers contre les landlords criminels et perfides.

J'accepte ces résolutions, qui ne font qu'exprimer assez exactement, bien que non complètement, mes vues par rapport à la situation du pauvre peuple sans défense à laquelle elles se rapportent. Je dois ajouter que sur toute la surface de la terre que je connais, et je connais une bonne partie des pays sauvages comme des pays civilisés, il n'y a pas une contrée, à l'exception de la malheureuse Irlande, où des scènes si scandaleuses, si révoltantes et si peu chrétiennes puissent avoir lieu impunément ou sans une résistance violente et l'effusion du sang. Envoyer les forces armées de la couronne pour démolir les humbles demeures des pauvres au profit d'un petit nombre de riches m'apparaît comme un crime qui crie vengeance au ciel. Et, assurément, si l'Ecriture sainte a justement menacé de la perdition éternelle les créatures sans cœur qui refusent d'abriter ceux qui ont besoin d'un abri, l'étranger sans foyer, que devons-nous penser de nos gouvernants actuels, qui, loin de se borner à l'attitude négative de la non-intervention, emploient tout le poids de leur autorité pour sanctionner des excès si coupables et ont recours à des bandes d'énergumènes sans pitié pour les mettre à exécution.

Les sympathies de tous les honnêtes gens sont avec Votre Grandeur et avec votre peuple héroïque dans cette lutte nouvelle où vous vous trouvez engagé. Je vous prie d'accepter de moi le chèque ci-inclus de 50 livres sterling pour le soulagement des fermiers qui viennent d'être chassés de leurs fermes dans cet intrépide Donegal.

PETITE CHRONIQUE

Mme la comtesse de Paris vient d'adresser la lettre suivante à Mme la marquise de Coriolis et à Mme Félix Fournier, les chargeant des fonctions de trésorières dans les Bouches-du-Rhône pour la Ligue de la Rose de France :

« Mesdames,

« Les adhésions chaque jour plus nombreuses qu'obtient de toutes

parts en France la Ligue de la Rose semblent rendre nécessaire une organisation plus complète, permettant d'utiliser des dévouements qui risqueraient d'être stériles s'ils demeuraient épars.

« Je crois donc utile de confier à une ou plusieurs dames, dans chaque département, avec le titre de trésorière, la mission de propager et de régulariser l'action de la Ligue.

« Votre attachement aux sentiments et aux idées que la Ligue de la Rose représente, votre dévouement à ces nobles causes et l'action que vous pouvez exercer personnellement dans le département des Bouches-du-Rhône désignaient naturellement votre nom pour une mission qui méritera toute ma gratitude et dont j'espère que vous voudrez bien vous charger.

« Croyez-moi votre affectionnée.

« ISABELLE, comtesse de Paris. »

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE

On se croirait en pleines vacances d'août, tant la Bourse est inactive, tant les transactions sont réduites, tant les fluctuations de cours sont étroites. Un seul groupe de valeurs est mouvementé. Ce sont les valeurs de métaux, notamment celles de cuivre. La Société des métaux, le Rio-Tinto, le Tharsis, le Cape-Copper, subissent, depuis quelques jours, de nombreux soubresauts.

Ces valeurs sont les seules sur lesquelles il y ait quelque chose à dire. Les autres, y compris les fonds d'États, n'offrent, dans leur tenue, rien de saillant. Et pourtant sur les marchés allemands, comme à Londres, les tendances sont favorables et les cotes satisfaisantes. Mais nous sommes en pleine période électorale. La Bourse, qui se désintéresse depuis longtemps des élections partielles, se préoccupe de celle du 27 janvier. Elle attend la fin de la lutte et son résultat pour reprendre position. Pour le moment, elle se confine dans une grande réserve, se bornant à quelques opérations à primes au jour le jour. Le comptant est, d'ailleurs, très calme et se comporte comme le marché à terme.

—

M. Ferdinand de Lesseps vient d'adresser aux fondateurs, actionnaires, obligataires et correspondants de la Compagnie du canal de Panama la lettre suivante pour leur apprendre les combinaisons intervenues :

A Messieurs les Fondateurs, Actionnaires, Obligataires et Correspondants.

Messieurs,

La foi avec laquelle vous avez entrepris et continué le percement de l'isthme de Panama, votre puissante union, votre résolution d'achever et de conserver le Canal viennent de s'affirmer d'une manière éclatante dans la crise suprême que nous traversons et dont

nous sortirons triomphants à l'honneur de la France pour le bien et le progrès du monde.

Ce n'est pas le moment de revenir sur les obstacles qui ont failli arrêter l'œuvre déjà si avancée.

Nos pensées sont plus hautes; nous devons regarder l'avenir en face et l'assurer.

Au moment où tout semblait perdu, votre sang-froid, votre abnégation sont venus tout sauver.

A votre exemple, des entrepreneurs du Canal ont, par des accords qui leur font honneur, assuré la continuation des travaux pendant une période suffisante pour vous permettre d'organiser l'achèvement de l'entreprise.

Actionnaires et obligataires, comité de Paris et comités de province, tous ont compris que la suspension du paiement des coupons serait un sacrifice stérile, si elle n'avait pour conséquence la création d'une situation privilégiée pour le capital qui viendrait terminer l'œuvre.

Le moyen légal indiqué par nos éminents conseils est la dissolution de la Société actuelle, la constitution d'une Société nouvelle se substituant à la première et obtenant pour son concours un droit de priorité sur les produits de l'exploitation.

Ces mesures seront soumises à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, convoquée pour le 26 janvier.

J'ai accepté de fonder la Société nouvelle; il vous appartient d'en être les actionnaires et d'achever ainsi le Canal par vous-mêmes.

80 0/0 des produits sont réservés à la Société ancienne; un droit de préférence est accordé aux fondateurs, actionnaires et obligataires de Panama, dans l'émission des actions de la nouvelle Société.

A toute époque, vous avez appris à compter sur mon dévouement; les sentiments que vous m'avez témoignés dans les heures difficiles ne peuvent qu'en accroître l'énergie; je ne vous abandonnerai pas plus que vous ne m'avez abandonné.

Unis dans la volonté inébranlable d'arriver au but, nous allons reprendre notre œuvre laborieuse.

Comptant sur nous, mais acceptant les concours technique, financier, administratif, qui pourront ajouter à nos forces, nous atteindrons bientôt, j'en ai la ferme conviction, le jour où le passage des navires du monde entier justifiera votre persévérance et dotera la France d'une gloire nouvelle. FERDINAND DE LESSEPS.

Bourse du 22 janvier 1889.

3 0/0		82 90	C. F. foncières 1879		481 »
3 0/0 amortissable		86 90	— commun. 1879		480 »
4 1/2 0/0		104 70	— — 1880		476 50
Crédit foncier..	Actions	1.350 »	— foncières 1883		389 50
Est	—	800 »	Est	Oblig.	393 50
Lyon	—	1.330 »	Lyon	—	400 50
Midi	—	1.162 50	Midi	—	399 »
Nord	—	1.677 50	Nord	—	412 »
Orléans	—	1.360 »	Orléans	—	403 »
Ouest	—	930 »	Ouest	—	398 50
Panama	—	122 50	Panama 4 0/0...	—	79 »
Suez	—	2.221 50	— 6 0/0...	—	118 »

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE CENTENAIRE DE 1789

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Nous venons d'entrer dans l'année 1889; la France se prépare à célébrer le centenaire de la Révolution, qu'une certaine catégorie d'hommes regardent comme une époque glorieuse entre toutes et l'ère de la proclamation de tous les droits et de toutes les libertés — il serait plus juste de dire de toutes les licences. Déjà nous voyons les journaux exalter ces fameux droits de l'homme au mépris des droits de Dieu et glorifier à grand renfort de phrases creuses, ce qu'ils ont coutume d'appeler les *immortels principes de* 89 : Liberté, Egalité, Fraternité.

C'est bien le cas de dire avec La Fontaine :

Rien de plus commun que le nom ;
Rien de plus rare que la chose.

La France a cruellement souffert de cette Révolution qui a couvert de ruines notre pays autrefois si riche en monuments célèbres, bouleversé nos institutions et faussé les idées sur toutes les grandes questions du droit, de la propriété, de la justice, à tel point que nous en rencontrons encore, après un siècle de cruelle expérience, les traces profondes chez bon nombre de nos contemporains.

Aussi croyons-nous qu'il n'est pas inopportun de mettre en regard, d'un côté, l'application que les révolutionnaires d'alors — dont les libéraux de nos jours ne sont trop souvent que les tristes plagiaires — ont faite des fameux principes de 89, et d'autre part, le sens que la religion donne à ces mots et dont les catholiques seuls réalisent le sublime idéal.

L'histoire témoigne à toutes ses pages que, depuis dix-huit siècles, le christianisme a travaillé au triomphe des principes de liberté, d'égalité et de fraternité, considérés au point de vue d'une saine politique.

Le christianisme a constamment travaillé pour la *liberté*. Et, en effet, sans remonter plus haut, que voyons-nous en ce

moment? Est-ce que les esclaves du Brésil ne viennent pas de voir tomber leurs chaînes sur l'initiative de Léon XIII? Et l'illustre cardinal Lavigerie ne le voyons-nous pas en ce moment parcourant une partie de l'Europe, au nom de notre grand Pape, glorieusement régnant, pour engager les puissances civilisées à faire cesser les horreurs de la traite des nègres?

Ce que le christianisme fait aujourd'hui n'est que la continuation de son action à travers les âges. C'est lui qui a affranchi l'esclave regardé par l'antiquité plutôt comme un rien que comme une chose : *potius nihil quam res*; c'est lui qui, par la proclamation des principes évangéliques, a créé pour tous la liberté civile, la liberté politique, un droit nouveau qui consacrait toutes les aspirations légitimes de l'âme humaine.

Le christianisme a constamment travaillé à faire régner l'*égalité*, autant qu'elle peut régner ici-bas. L'égalité, pour produire des fruits de civilisation, doit s'appuyer avant tout sur le principe religieux, attendu que celui-ci seul forme les bonnes mœurs et inspire les lois justes. Or, cette égalité ne peut exister que par le catholicisme, qui seul a une même foi, une même morale, un même culte pour tous, pontifes et fidèles rois et peuples, académiciens et laboureurs.

Quelle serait, dans chaque Etat, la conséquence de l'égalité comprise et appliquée selon la doctrine catholique? Ce serait un mouvement prononcé vers l'égalité des conditions sociales, non par l'abaissement des classes supérieures, mais par le relèvement progressif des classes inférieures. L'égalité catholique ne soulève pas l'ouvrier contre le riche, mais elle dit à celui-ci : La blouse couvre un frère et peut-être un de tes meilleurs amis au grand jour de la justice. Elle dit au travailleur : Regarde l'ouvrier de Nazareth, et ta condition, si dure qu'elle soit, te paraîtra pleine de consolations, puisque ta religion t'enseigne que tu as au ciel un Père qui compte tes labeurs, et qui a l'éternité pour les récompenser. Du reste, s'il y avait eu une autre voie plus sûre, le Sauveur l'aurait indubitablement enseignée, lui qui est venu sur la terre pour sauver l'humanité.

Enfin le christianisme a constamment travaillé à faire régner l'esprit de *fraternité*. Sans cesse il rappelle aux hommes qu'une des grandes vertus du chrétien consiste à secourir « ses frères »; sans cesse il enseigne que nous sommes tous enfants d'un même père dans l'ordre divin aussi bien que dans l'ordre humain;

sans cesse et sous mille formes diverses, il commente cette parole du Christ : « Vous êtes tous frères », et ces paroles du grand Apôtre : « Il n'y a plus de distinction de Juif et de Grec. » Par là n'a-t-il pas porté un coup mortel à l'esprit de caste qui était une des grandes plaies des sociétés antiques, plaie que notre société voltairienne tend à entretenir dans son sein ?

Dans nos églises, où la religion convoque *tous* les hommes, en face des fonts sacrés où *tous* deviennent frères de Jésus-Christ, en face de la chaire où *tous* entendent le même Evangile, en face des autels où *tous* se nourrissent du même pain des anges, la fraternité universelle est un dogme inébranlable et un fait visible. Là, le prince et le mendiant, le maître et l'esclave, le nègre et le blanc sont obligés d'abjurer leurs préjugés de race et de condition et de se considérer comme frères.

Si donc l'Eglise, depuis l'origine, a travaillé sans cesse à faire régner dans le monde la liberté, l'égalité et la fraternité véritables, il faut être triplement ignorant pour admettre que nous devons ces bienfaits à la Révolution française de 1789.

Sans doute, les révolutionnaires de 89 ont fait sonner bien haut ces mots, mais ils les ont détournés de leur sens chrétien, les ont appliqués à rebours et s'en sont odieusement prévalus pour mener la société aux abîmes.

En effet, qu'est-ce que le libéralisme a voulu au nom de la *liberté?* Il a voulu la destruction de toute autorité, comme si l'autorité n'était pas une partie intégrante de la liberté. « Le despotisme de la multitude, a dit Fénelon, est une puissance folle et aveugle qui se tourne contre elle-même. Un peuple gâté par une liberté excessive est le plus insupportable de tous les tyrans. » Un des plus beaux titres que possède l'Eglise à la reconnaissance du genre humain, c'est qu'elle a su parler de liberté sans ouvrir la porte ni à la licence ni à l'absolutisme. Le libéralisme, au contraire, tout en parlant de liberté, a agité des poignards et opprimé les consciences en s'arrogeant une autorité draconienne ; tout en parlant de probité, de patriotisme, de justice, il s'est joué de toutes ces grandes vertus qui n'ont été pour lui qu'un texte à belles phrases, un moyen de leurrer les niais. Le Comité du Salut public, le tribunal révolutionnaire, des tyrans opprimant les villes, des despotes tracassant les provinces, voilà ce que, à la fin du siècle dernier, le libéralisme nous a donné au nom de la liberté.

Qu'est-ce que le libéralisme a voulu au nom de l'*égalité?* Le partage, qui entraînerait nécessairement une anarchie universelle, provoquerait la violence, les massacres et le plus inextricable bouleversement. Qu'ont fait les hommes de 89 au nom de cette même égalité! Ils ont vendu les biens des nobles, les biens du clergé, qui étaient le patrimoine du pauvre; ils ont chassé de leur domicile des vierges chrétiennes dont la vie n'avait été qu'une longue suite de dévouements à l'humanité.

Qu'a fait le libéralisme au nom de la *fraternité?* Il a soulevé le pauvre contre le riche, il a répandu la défiance et la haine entre les diverses classes de citoyens, il a allumé la guerre civile; nouveau Caïn, il a répandu le sang d'Abel. Comme moyen de cimenter la fraternité entre tous les Français, un député proposa à la Convention de couper le corps de Louis XVI en autant de morceaux qu'il y avait de départements? Que dire de cette fraternité-là? Pour trouver quelque part des sentiments aussi atroces, ne faudrait-il pas aller chez les cannibales?

Qu'ont donc produit les principes de 89 dans le sens opposé au sens de l'Eglise? Ils ont produit le socialisme qui proclame la communauté des biens. Ils ont armé les peuples contre les rois; ils ont déchaîné l'esprit de révolution qui a mis tout par terre, qui a fait succéder les gouvernements aux gouvernements et les dynasties aux dynasties; ils nous ont ramené les coups d'Etat, l'exil, les emprisonnements politiques; et après cent ans d'expérience de ces fameux principes, nous sommes arrivés à ce degré de *fraternité* que l'Europe entière, assise sur un volcan, ne forme plus qu'un immense camp retranché, couvert d'engins destructeurs et de millions de soldats qui se préparent à une boucherie telle que probablement l'histoire n'en aura jamais enregistré de plus sanglante ni de plus fratricide.

En résumé, dit très bien le *Courrier de Bruxelles*, à qui nous empruntons cet article, l'inventaire du régime de 89 nous montre l'indifférence religieuse favorisée par les institutions civiles; la foi battue en brèche par un journalisme impudent; la civilisation matérielle prévalant partout sur la civilisation morale et chrétienne et développant sur toute l'Europe le matérialisme et l'impiété; la constitution chrétienne de la famille sapée jusque dans sa base par le divorce mis en vigueur, et par mille entraves apportées à l'éducation catholique des enfants; l'enseignement de la jeunesse réservé, la plupart du temps, à

des laïques sans religion qui n'ont ni la mission ni la volonté de faire connaître la vérité catholique, encore moins de la faire pratiquer ; l'Eglise dépouillée de son patrimoine et livrée à la merci de tyrans et de persécuteurs ; enfin, les principes faussés, les pouvoirs avilis, la juiverie et la franc-maçonnerie toutes-puissantes, l'indifférence jusque dans les plus humbles hameaux, le tout au nom des immortels principes : voilà le résultat pratique, voilà les fruits de la Révolution de 89.

Si, d'autre part, nous jetons les yeux sur l'Europe moderne, fille de 89, quel spectacle s'offre à nos regards? Plus de révolutions sociales dans un an, qu'autrefois dans un siècle ; les peuples jouant avec les couronnes des rois ; nombre de trônes renversés et de dynasties exilées, voyageant sur tous les chemins de l'Europe ; le monde sur un volcan et nombre de souverains chancelant sur leurs trônes comme le matelot au sommet de son navire pendant la tempête. Aux fruits reconnaissez l'arbre, et d'après les conséquences, jugez.

L'ÉDUCATION AU MADURÉ (1)

Si je ne savais qu'un cœur catholique est assez vaste pour aimer le monde entier, j'oserais à peine me présenter à vous pour vous parler d'un peuple qui vous est étranger. Car assez d'œuvres vous attirent en France pour que votre zèle se puisse dispenser d'aller chercher ailleurs de nouveaux aliments. Mais elle est si belle cette attitude des chrétiens qui, lors même que le danger les entoure, songent à sauver au loin des frères ; elle est si belle, messieurs, et si digne de vous, que je viens avec confiance vous entretenir du Maduré. J'avais naguère l'honneur d'en parler au Congrès eucharistique de Paris, j'y disais les merveilles que le divin sacrement avait opérées dans l'Inde. Aujourd'hui, messieurs, dans cette assemblée qui est comme l'état-major de la cité de Dieu, discutant le plan à suivre pour renverser l'autre cité, je me permettrai de vous signaler l'éducation comme l'irrésistible levier qui seul pourra soulever le vieux monde indien et le jeter au pied de la croix. La place se

(1) Rapport présenté à l'assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais par le R. P. Boutelant, s. j., dans la séance du 28 novembre.

fait aujourd'hui si vide autour de cette pauvre croix de Notre-Seigneur ! les désertions dégarnissent à tel point les rangs de ceux qui l'entouraient, que les catholiques doivent être heureux quand on leur propose un moyen quelconque de réparer, pardonnez-moi l'expression, de réparer la fortune de leur Dieu.

Permettez-moi donc, messieurs, de vous développer cette double pensée. L'heure semble être propice pour convertir l'Hindoustan, mais le seul moyen d'y parvenir, c'est d'y répandre l'éducation chrétienne.

I

Est-il vrai, messieurs, que l'heure ait sonné de convertir l'Hindoustan ? Et, d'abord, l'Inde est-elle à convertir ?

Il n'est que trop facile de répondre à cette question préliminaire, et je voudrais que l'évidence fût ici moins attristante. Numériquement, l'Inde est encore quasi toute au démon, puisque, sur les 259 millions d'habitants que contiennent les Indes anglaises, il n'y a pas 2 millions de chrétiens, les protestants compris.

Les chrétiens ne sont donc pas un centième de la population totale de cette immense péninsule, et peut-être, dans quelque couvent d'Europe, quelque Sœur de Sainte-Thérèse, éclairée par le ciel, voit-elle tous les jours, de ce côté de l'Orient, des âmes humaines tomber en enfer plus pressées que la neige en hiver.

Mais ce n'est pas tant la supériorité numérique du paganisme qui m'afflige dans l'Inde que sa domination sociale. Socialement, l'Inde est entièrement à convertir. Le règne du démon y persiste, et si nous autres, peuples chrétiens, nous rejetons le règne social de Jésus-Christ, eux subissent encore le règne social de Satan. Règne pesant, messieurs, tyrannie qui est le châtiment que Dieu envoie à ceux qui le rejettent, lui le bon Maître; tyrannie à laquelle Dieu pourrait bien livrer l'Europe, le jour où les blasphèmes des impies n'y seront plus couverts par les prières des croyants.

Le succès essentiel ne consiste donc pas tant, pour le catholicisme, à arracher beaucoup de païens à l'infidélité qu'à ruiner le paganisme lui-même dans ses principes constitutifs, et si l'heure actuelle me semble pleine d'espérances pour l'Inde, c'est moins à cause des conversions, qui s'y multiplient d'une façon étonnante, qu'à cause des signes de décadence qu'offre le brahmanisme.

Les brahmes, la caste sainte de la religion brahmanique, voilà, messieurs, le cœur de la place. Depuis trois cents ans, nous en tentions l'assaut sans que l'inexpugnable rempart offrît la moindre brèche. Or, voici qu'il s'en ouvre, et que là où François-Xavier ne put point passer, ses frères peut-être pourront bientôt porter la croix. Ceci, messieurs, demande quelques explications; permettez-moi de les donner.

On peut dire que les lois de Manou, code universel des Indiens, reposent sur trois points fondamentaux, sauvegarde du brahmanisme : le respect des rites, la séparation des castes, l'indivision des familles. Or, ce sont précisément ces trois points qui faiblissent. Le premier est déjà en ruine. Comment, en effet, des rites gênants et absurdes seraient-ils respectés quand la foi disparaît? Et comment la foi ne disparaîtrait-elle pas quand ses défenseurs-nés la répudient! Les brahmes autrefois en étaient les défenseurs, les interprètes et les pontifes; en récompense, Manou les déclarait non pas hommes seulement, mais dieux, émanation directe de l'essence éternelle. Et voyez, messieurs, comme ils prenaient leur rôle au sérieux. La vie d'un brahme, alors, avait quatre phases. Enfant, il était brahmanachari; il se mettait sous la tutelle d'un vieux maître instruit dans les védas, qui lui apprenait sa grandeur et ses devoirs; il sortait de cette initiation convaincu de son infaillibilité dogmatique et de sa supériorité divine. Marié, le brahme devenait grastha jusqu'à ce qu'il eût élevé sa famille. Alors commençait la vie de purification; le vanapastha devait vivre dans les bois et se livrer à la contemplation des choses divines; mais il pouvait encore visiter sa famille. Dans la dernière période, au contraire, tout lui était interdit. Il ne vivait plus que de racines et s'imposait des mortifications horribles. Il était alors sagnasi, et sa sainteté étant consommée, il n'avait plus qu'à mourir.

La ferveur évidemment eut toujours des degrés divers, mais enfin le brahme existait, l'on croyait en lui, et il y a quarante ans, on aurait encore pu trouver dans le sud de l'Inde des vanapasthas et des sagnasis. Aujourd'hui, de Calcutta à Cochin, je doute qu'on en trouve un seul.

Aujourd'hui les brahmes sont les premiers à reconnaître que leurs rites sont absurdes. S'ils en pratiquent encore certains, c'est pour obéir à la divinité de l'usage, ou bien encore (je le leur ai entendu dire souvent) par peur de leurs femmes.

La séparation des castes est un autre principe des lois de

Manou, et celui-là je ne puis, certes, pas dire qu'il a perdu de sa force, car je ne sais rien au monde de plus tenace que ces préjugés de castes. Mais, aussi bien, la seule séparation des castes, bien que créant de grandes difficultés au missionnaire, n'empêcherait pas absolument les conversions, si l'Indien arrivait à comprendre que cette séparation est conventionnelle, sociale, mais n'entraîne aucune différence essentielle d'une caste à l'autre. Or, ici comme partout, les derniers à convaincre sont les brahmes. Mettez-vous à leur place, messieurs ; on ne renonce pas si aisément à la participation de l'essence divine et aux privilèges exorbitants que confère cette nature surhumaine.

Oui, mais ce que le brahme ne veut pas céder, on le lui ravit malgré lui. Découronné de son prestige de sainteté, forcé de subir dans les collèges l'impur contact des pariahs, refusé à des examens où des pariahs sont reçus, ses yeux s'ouvrent enfin, ou du moins ceux des autres castes, et on finit par comprendre que le dieu n'est pas un dieu très authentique. De ces hauteurs, la chute est rapide, et quand les brahmes se relèveront simples mortels, peut-être trouveront-ils la loi du Dieu fait homme moins indigne d'eux ?

Enfin, messieurs, un dernier point où la brèche se prépare, c'est la famille. Je n'en signale que deux indices : les mariages irréguliers et la division des biens.

Les familles autrefois restaient dans l'indivision, même après la mort du père. Les filles d'ailleurs n'avaient aucun droit aux biens patrimoniaux, et quant aux fils, qui tous avaient droit à leur part proportionnelle, ils ne la réclamaient jamais. Depuis six ou sept ans au contraire, les fils demandent le partage et, la loi anglaise appuyant leurs demandes, la division s'introduit, et avec elle l'amoindrissement des vieilles familles brahmaniques.

Quant au mariage, l'acte le plus sacré aux yeux du brahme, il est en train de subir trois modifications, dont vous apprécierez la valeur : le fils, qui jadis recevait les yeux fermés la femme que ses parents avaient choisie, commence à déclarer que ce rôle lui déplaît ; les mariages de caste supérieure à caste inférieure s'introduisent ; enfin on a vu des veuves païennes se remarier. Cette dernière violation de la loi a même causé un tel éclat, que les docteurs se sont réunis, que deux camps se sont formés et qu'un d'eux, pour dissimuler le mal, a déclaré qu'au fond le cas était permis par les védas. Mais il est loin d'être permis, car, vous le savez, messieurs, la loi indienne ne réserve

aux veuves que le bûcher ; et si l'Angleterre empêche aujourd'hui l'application de cette loi, la femme indienne, une fois veuve, n'en est pas moins une esclave vouée à tous les mépris et à toutes les misères. Nous-mêmes, quand nous avons voulu remarier des veuves catholiques, nous avons presque causé des révolutions de paroisses entières : « Vous n'y pensez pas ! nous disait-on. Si nos femmes savent qu'elles peuvent se remarier après notre mort, elles vont toutes nous empoisonner. » C'est, en effet, cette raison de prudence qui fit jadis porter la loi du bûcher. Et ne nous étonnons pas de ces monstruosités; songeons plutôt à remercier Jésus-Christ, qui nous en a délivrés. Joseph de Maistre comprenait la raison de ces lois quand il disait : « Avant d'effacer l'Évangile, il faut enfermer les femmes ou les accabler de lois épouvantables comme celles de l'Inde. » Ce n'est point là un paradoxe, messieurs. Seul l'Évangile a su tirer la femme de son abaissement et, sur le modèle de la Vierge Marie, nous faire les mères que nous avons. Aussi les mains criminelles qui effacent aujourd'hui l'Évangile, sans prendre la précaution préliminaire indiquée par le comte de Maistre, ne nous feront que des déesses Raison ou des tricoteuses de la guillotine.

Vous avez pu voir, messieurs, par ces quelques indications, qu'il se fait dans la société brahmanique une dissolution réelle, et la persistance de cette société étant le grand obstacle à la conversion de l'Inde, on peut légitimement affirmer que cette conversion devient possible pour ce grand peuple. Déjà il comprend que ses rites sont absurdes, que ses castes sont conventionnelles, que ses institutions domestiques sont imparfaites. Mais, parce que cette constatation faite, un abîme les sépare encore du catholicisme, notre œuvre est maintenant de tracer une voie qui les mène jusqu'à nous. Or, il n'en est qu'une de possible : l'éducation et l'éducation catholique.

Il est, en effet, de toute évidence, messieurs, que si nous voulons accélérer un mouvement que nous croyons heureux, il faut se servir du moyen même qui lui a donné naissance. Or, c'est assurément l'éducation, telle qu'elle est pratiquée aux Indes, depuis surtout dix ans, qui a causé le mouvement dont je vous parle.

Le peuple indien, messieurs, est très intelligent : peu métaphysicien peut-être, mais perspicace, et aujourd'hui, il apprend de plus en plus à se passer des Anglais. Non, certes, qu'il

songe à recouvrer une autonomie quelconque, mais parce que les charges, les emplois publics passent graduellement dans ses mains. Les collèges, comme toutes les autres administrations, se peuplent de professeurs indiens, et les Européens qui se trouvent à la tête des grandes industries préfèrent eux-mêmes, à mesure qu'ils en trouvent de capables, des employés indiens, qui ne demandent qu'un moindre salaire. D'autre part, le gouvernement, assailli par le flot des solliciteurs de places, n'a trouvé qu'un moyen pour l'arrêter : c'est de n'accorder ses faveurs qu'aux gradés de l'Université. Tout ce qu'il y a d'intelligent dans l'Inde s'est alors rué vers les collèges, afin d'y trouver une préparation à ces grades bienheureux. Chaque jour, on hausse un peu le niveau, on bouscule les programmes, on invente de nouveaux examens : la foule des affamés ne diminue en rien. Le terme est donc déplacé pour l'Indien : la vie parfaite du sagnassi ne tente plus personne ; ce sont des places qu'il faut, et pour y parvenir, un diplôme. Pour acquérir ce diplôme, rien ne paraîtra impossible ; on souffrira le contact des pariahs, on apprendra les langues de l'Europe, on sollicitera à genoux l'admission dans un collège catholique, on trahira en un mot sa foi.

Voilà, messieurs, ce qu'a fait l'éducation aux Indes. Mais, si vous le remarquez, ce ne sont là que des ruines ; et si c'est là toute son œuvre, c'est une œuvre funeste. Le brahme s'aperçoit vite que sa religion ne soutient pas la discussion, mais il a une âme comme nous, une âme qui, faite pour Dieu, ne peut point ne pas souffrir quand la science européenne dissolvante et sceptique a fait dans ses convictions un désert effroyable.

L'instruction publique là-bas est aux mains des protestants, souvent libres-penseurs plus ou moins avoués. Or, que savent faire ces hommes, sinon mettre le chaos à la place de l'erreur et le scepticisme à la place de la foi ? Mais c'est là une œuvre néfaste et que Dieu doit maudire, et, pour ma part, je préfère infiniment le pauvre fakir qui se jetait sous le char de Vichnou à ces petits misérables que l'on rend incroyants ; car la bonne foi peut trouver place dans le cœur des premiers, jamais dans l'âme des autres. Voilà donc où nous en sommes, messieurs : des ruines, un plein champ de ruines causées par l'instruction publique. En devons-nous rester là et est-ce pour ce beau travail que je demandais vos félicitations ? Non, certes. Il reste à bâtir maintenant, à bâtir par l'éducation catholique ; c'est

l'heure de la conversion, disais-je; j'aurais mieux dit : c'est l'heure de la crise et ce sera l'heure de l'irrémédiable perversion, si nous n'en faisons l'heure du salut.

L'Église l'a bien compris; aussi elle a sans cesse exhorté ses missionnaires à se lancer dans le courant pour l'endiguer et le rendre salutaire ; et je vous assure, messieurs, que les missionnaires de l'Inde ont obéi avec ferveur. En dépit des difficultés de tout genre et malgré des contradictions souvent bien pénibles, ils ont bâti des collèges, et, au lieu de se lancer dans une vie d'apostolat plus agréable peut-être pour l'imagination et pour le cœur, ils se sont faits professeurs, surveillants; ils se sont usés et s'usent encore sous un climat meurtrier à préparer des élèves à des examens difficiles, ou à s'y préparer eux-mêmes. Je vous affirme, messieurs, qu'il est profondément douloureux, quand on a quitté famille, patrie, de se plonger ainsi dans un travail parfois rebutant et dont on n'aperçoit guère le résultat immédiat, d'enfermer dans son cœur ce nom de Jésus qui voulait en sortir et qu'on brûle de jeter à ces pauvres âmes, et de se contraindre à borner son apostolat à quelques classes de chimie ou d'algèbre. C'est la marche lente du bataillon qui déblaye le terrain pour l'assaut. On est sûr de mourir avant d'avoir tiré un coup de feu, mais on sait du moins que c'est pour Dieu qu'on avance, et puis qu'un jour, sur les fossés que nos cadavres auront comblés, nos frères passeront sans efforts ; et l'on est content.

Messieurs, je puis vous parler de cela avec quelque expérience, car dans notre grand collège Saint-Joseph de Trichinopoly, qui compte aujourd'hui plus de 1,200 élèves, dont 500 brahmes, j'ai eu pendant cinq ans l'honneur d'exercer les fonctions de professeur, de surveillant et de préfet. J'étais surtout chargé de nos 500 brahmes ; je les avais donc sans cesse sous mes yeux, jouissant de l'ardeur incroyable avec laquelle ils poursuivaient un misérable diplôme ; je plongeais à loisir dans ces pauvres, bien pauvres âmes, et mon impuissance à les sauver eût été désolante, si je n'avais senti que je travaillais de loin pour un triomphe que je ne verrai pas.

Puisque je vous ai nommé le grand collège Saint-Joseph de Trichinopoly, il vous sera un exemple, messieurs, du bien que peut faire l'éducation catholique. Fondé en 1882 seulement, il a donc aujourd'hui plus de 1,200 élèves. Seul grand collège catholique de l'Inde méridionale, il a acquis par ses succès aux exa-

mens un prestige incontesté, et la mission y attache une si grande importance que, plutôt que de le laisser périr, elle rappellerait, je crois, ses plus utiles missionnaires pour en faire des professeurs. Or, messieurs, outre le bien incalculable que ce collège fait aux élèves catholiques, pensez-vous que 500 brahmes puissent y passer cinq, six, dix ans, sans qu'il se fasse en leur âme un changement profond ? Peuvent-ils voir tant de dévouement, tant d'amour, une vie si différente de la leur, sans être portés à vénérer du moins Celui d'où nous vient et ce dévouement et cet amour ? Peuvent-ils passer tous les jours sous la statue de la Sainte Vierge, qui domine leur porte d'entrée, sans élever vers elle un regard respectueux et sans en recevoir en échange une grâce salutaire ? Messieurs, il y a dans nos annales du Maduré un trait touchant : « Un pauvre Indien infidèle se mourait un jour dans une hutte abandonnée. Un missionnaire qui passait loin de là se sentit intérieurement poussé à aller vers cette hutte. Il s'y rend sans trop savoir pourquoi. Il y trouve le mourant et, peu après, avait la joie de le baptiser. Et comme il demandait à ce pauvre Indien ce qu'il avait fait pour mériter cette grâce suprême : « Oh ! répondit l'autre, chaque jour en passant devant une statue de la Sainte Mère de Dieu, je lui disais : Je vous salue ! »

Eh bien ! messieurs, nos brahmes seront comme ce mourant, et, pour le salut que chaque jour ils donnent à Notre-Dame, je veux espérer que cette Mère admirable leur donnera la foi.

Du reste, je ne l'espère pas sans raisons, et dans ceux de ces cœurs qui ne sont pas encore trop souillés, je sais que bien souvent Dieu a parlé. Que de fois, voyant sur une table une image du Sacré-Cœur ou un crucifix, un de ces brahmes m'en demandait une semblable. Bien entendu, je commençais par refuser. « Qu'en feras-tu, pauvre enfant ? tu ne sais ce que c'est, et tu ne la respecteras point. — Oh ! si, Père, je respecterai beaucoup. — Mais tu ne sais pas ce que c'est. — Oh ! vous le croyez, Père ; mais je le sais bien, allez ! » Et le pauvre enfant me racontait à sa manière l'histoire de la Rédemption. Je la lui racontais moi-même ensuite et lui donnais l'image. Ce ne sont là sans doute que des semences jetées au vent, mais j'aime à croire qu'elles ne sont pas toutes perdues, et je bénis Dieu qui m'a permis de les jeter.

Un signe plus sérieux encore du bien fait par le collège, c'est l'influence qu'il acquiert dans tout le Sud. « Êtes-vous cousins

des Pères de Trichinopoly? » demande-t-on aux missionnaires. « Mais certainement! » Et les voilà aussitôt relevés dans l'estime publique. Les brahmes les respectent, les protestants les redoutent, et, si d'anciens élèves de Trichinopoly se trouvent dans la station du missionnaire, ils sauront au besoin lui assurer une justice qu'il aurait autrefois demandée en vain.

Mais, hélas! messieurs, le Maduré comprend plus de six millions d'habitants épars dans d'immenses régions, et il n'y a qu'un grand collège ; et, des cent seize missionnaires qui évangélisent la mission, une quarantaine au plus peuvent s'occuper du collège. Pour un si grand travail, que c'est peu d'ouvriers!

Ah! si l'Angleterre officielle était catholique, et si elle avait pour le salut de ses lointains sujets le zèle qu'avait un Jean III de Portugal, que d'âmes seraient sauvées! Le brahmanisme, en effet, déconsidéré, la femme instruite et protégée, il ne resterait plus, pour convertir l'Inde, qu'à assurer aux brahmes convertis une situation qui les consolât d'être reniés par leurs frères, car ils seraient catholiques du jour où ils verraient moins de difficultés. Sans doute la première génération des convertis de cette sorte ne serait pas héroïque, mais, la grâce de Dieu aidant, leurs fils le deviendraient.

Messieurs, il n'y a guère à compter sur l'Angleterre, mais un poète n'a-t-il pas écrit qu'un jour on devrait dire dans le monde :

Tout homme a deux pays : le sien et puis la France?

Eh bien! c'est à ce second pays que je m'adresse pour les fils de l'Hindoustan. Nation généreuse qui prodigue sans compter à la Chine et aux Indes, à l'Afrique et à l'Australie, de l'or et des apôtres, que sa charité soit bénie, et, pour le salut qu'elle donne aux autres, que Dieu la sauve elle-même! Et si, dans cet auditoire, il est quelqu'un de ces jeunes hommes qui, semblable au héros de Virgile, se soit dit jamais :

... Aliquid jamdudum invadere magnum
Mens agitat mihi,

qu'il regarde le monde : la moisson est mûre et les bras manquent pour la faucher; s'il veut de la souffrance, s'il veut du bonheur, s'il veut une vie féconde, qu'il aille à ce labeur. Et vous, messieurs, que d'autres luttes retiennent ici, vous qui m'avez permis cet appel, laissez-moi, en finissant, vous recommander mes chers brahmes. Sauvez-les! et Dieu qui est bon sauvera vos enfants.

R. P. BOUTELANT.

LE BILAN GÉOGRAPHIQUE DE L'ANNÉE 1888 (1)

I. L'ESCLAVAGE AFRICAIN. — Cette année encore, et plus que jamais peut-être, l'Afrique est le point de mire de l'attention publique, en Europe et dans le monde civilisé. La croisade anti-esclavagiste, prêchée par Mgr Lavigerie, au nom du Pape lui-même ; l'action militaire collective que les puissances exerceront plus ou moins dans le même but, font du continent noir, si dédaigné autrefois, le plus étudié aujourd'hui.

Comme au temps des Croisades en Terre-Sainte, qui illustrèrent le moyen âge du XIe au XIIIe siècle, on dirait que la paix règne entre les Etats chrétiens de l'Europe, pour leur donner le loisir d'exercer ailleurs la puissance civilisatrice que la religion leur a inculquée.

De fait, la croisade noire est un acte nouveau d'un drame, disons mieux, d'une tragédie huit fois séculaire, dont le sujet n'a pas changé. C'est toujours la même lutte du christianisme civilisateur et libérateur, contre le mahométisme corrupteur et barbare.

Et qu'on le remarque bien, ce *mahométisme*, qu'un grand orateur signalait comme l'*Antechrist*, est resté depuis son origine l'ennemi le plus acharné du principe chrétien. Cela se conçoit. Autant l'Evangile du Christ prêche la mortification pour soi-même et la charité pour le prochain, autant le Coran, renversant les rôles, consacre les satisfactions personnelles les plus vicieuses aux dépens mêmes du prochain, qu'il autorise à traiter en esclave, comme un vil animal.

« Du moment, dit le Pape Léon XIII, dans son encyclique *In plurimis*, qu'aux yeux des Mahométans, les Ethiopiens et les habitants de nations semblables sont considérés comme étant à peine en quelque chose supérieurs aux brutes, il est aisé de concevoir en frémissant avec quelle perfidie et quelle cruauté ils les traitent. Ils font subitement irruption à la manière et avec la violence des voleurs, dans les tribus de l'Ethiopie, qu'ils surprennent à l'improviste ; ils envahissent les villes, les campagnes et les villages, dévastant et pillant toutes choses ; ils emmènent comme une proie facile à prendre, les hommes, les femmes et les enfants pour les conduire de vive force aux marchés les plus infâmes... Ceux qui sont ainsi vendus et livrés

(1) *Courrier de Bruxelles.*

se voient exposés à la déplorable séparation de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs parents, et le maître au pouvoir duquel ils échoient les assujettit à un esclavage très dur et abominable, les obligeant même à embrasser la religion de Mahomet... Il résulte même du témoignage de récents explorateurs, que le nombre d'Africains vendus chaque année de la sorte, à l'instar des troupeaux de bêtes, ne s'élève pas à moins de *quatre cent mille*, dont la moitié environ, après avoir été accablés de coups le long d'un âpre chemin, succombent misérablement, de telle sorte que les voyageurs, combien c'est triste à dire ! en suivent la trace faite des restes de leurs ossements. »

D'autres appréciateurs estiment que, pour cent esclaves qui arrivent à la côte, on a détruit dans l'intérieur une population dix ou vingt fois plus considérable.

La force du musulman est là tout entière : dans le sensualisme du maître et le servilisme de l'esclave. Et si, dans notre siècle, l'empire turc et plusieurs autres grands Etats asiatiques se civilisent en apparence et restent plus modérés, ce n'est pas par conviction, mais par épuisement et par contrainte, pressés qu'ils sont par leurs puissants voisins. Il n'en est pas de même en Afrique, où l'action de l'Islam se propage tellement que les trois quarts de ce vaste continent, soit un territoire deux fois plus étendu que l'Europe, leur sont assujettis corps et biens. Plus de cent millions de nègres sont à la merci de quelques millions d'Arabes et de métis, nègres arabisés.

*
* *

II. — Comment l'Europe va-t-elle secourir les noirs opprimés et réduire leurs oppresseurs, que l'impraticabilité même du continent met presqu'à l'abri de son atteinte? Problème redoutable et bien plus compliqué qu'on ne semble le dire. Alors qu'il a fallu quarante ans à la France pour conquérir l'Algérie et une portion du Sénégal; alors que l'Angleterre a peine à tenir les Soudanais éloignés de l'Egypte ; que les Italiens sont mis en échec devant Massaouah, et que les Allemands ont assez mal débuté sur la côte orientale, comment peut-on espérer réprimer le brigandage esclavagiste, non seulement sur toutes les côtes, mais surtout dans l'intérieur de cet immense pays dont le climat est si contraire aux Européens ?

On a parlé de lancer quelques centaines de volontaires sur chacun des lacs Victoria, Tanganika, Nyassa et autres. Mais comment les y faire parvenir, et les y soutenir si la guerre est

déclarée et que les traitants arabes ne permettent plus aux Blancs de passer aussi tranquillement qu'ont pu le faire les Livingstone, les Speke, les Cameron, les Stanley? Si du moins le brave Emin-Pacha et l'héroïque Stanley avaient pu se maintenir dans la région du Haut-Nil et attendre le secours qu'on aurait dû leur porter plus tôt; mais il est bien à craindre que ces vaillants ne soient réduits à l'impuissance, ce qui serait pour la cause antiesclavagiste une perte sensible.

Mais ce qui est difficile n'est pas impossible et devient réalisable si, écoutant la voix du Souverain Pontife, les nations chrétiennes savent combattre avec ensemble au cri de : *Dieu le veut!* arborant franchement le drapeau du Christ, et laissant de côté leurs mesquines rivalités. La lutte sera longue peut-être, mais le succès couronnera certainement les efforts combinés.

Dans cette supposition, les puissances européennes qui se partagent l'Afrique, et qui sont appelées à jouer un rôle plus ou moins important dans la répression de la traite des noirs, sont : l'*Angleterre*, la *France*, l'*Allemagne*, le *Portugal*, l'*État indépendant du Congo*, la *Turquie* ou l'*Egypte*, voire même l'*Italie* et l'*Espagne*.

L'Angleterre établit son influence sur l'Egypte et la mer Rouge, sur la Côte d'Or, dans le bassin du Niger, dans l'Afrique australe (Colonie du Cap) et l'Afrique orientale (régions des lacs Nyassa, Tanganika et Victoria), sur un ensemble de territoires que nous évaluerons, par comparaison, à cinq fois la superficie du territoire français.

La France possède de vastes domaines aussi étendus que ceux de l'Angleterre, en Algérie, en Tunisie, en Sénégambie et sur le haut Niger, sur le Congo occidental et à Madagascar.

L'Allemagne, devenue puissance coloniale depuis 1884 seulement, détient d'importantes régions égalant quatre fois l'aire de la France, dans le Cameron (au fond du golfe de Guinée), dans la Hottentotie jusqu'au Zambèze, surtout dans l'Afrique orientale, côte du Zanguebar jusqu'aux grands lacs Victoria, Tanganika, Banguélo et Nyassa. Elle a supplanté subrepticement l'influence anglaise dans ces contrées, et c'est en voulant s'emparer des douanes de la côte que les Allemands ont excité le soulèvement actuel des Arabes, qui ne veulent reconnaître pour souverain que le sultan de Zanzibar, dépossédé un peu maladroitement.

Le Portugal possède d'ancienne date l'Angola et les provinces adjacentes, sur la côte de Guinée, ainsi que le Mozambique, dans le bassin du Zambèze, sur la côte de l'océan Indien (3 fois la France). Malheureusement dans ces régions les métis arabes ou portugais ont continué presque jusqu'à nos jours à tremper plus ou moins dans le fait du commerce des esclaves ; il sera plus difficile pour eux que pour les autres Européens de rompre radicalement avec cette pratique.

Le jeune État indépendant du Congo, ou le Congo belge, se compose du noyau même de l'Afrique centrale, soit un territoire presque quatre fois étendu comme la France; mais la traite n'y a d'effet que dans la partie orientale, c'est-à-dire entre le Congo supérieur et les grands lacs, partie qui dans la situation actuelle des choses, vu surtout les difficultés de la navigation du haut Congo, est moins accessible pour la police de l'Etat libre.

C'est pourtant dans la région des grands lacs, dans la sphère d'action de l'Allemagne, de l'Angleterre et du Congo belge, que se trouve l'intérêt principal de la question esclavagiste.

Avant 1882, *les Turcs* ou plutôt *les Égyptiens* possédaient toute la vallée du Nil jusqu'au lac Victoria, et en avaient proscrit, officiellement du moins, la traite des noirs; mais l'insurrection des Mahdistes leur a enlevé toute la partie moyenne ; c'est-à-dire la Nubie et le Soudan égyptien. Dans la province méridionale dont Wadelaï est le chef-lieu se maintenait héroïquement le gouverneur Snitzler, autrichien d'origine, plus connu sous le nom d'Emin-Pacha. C'est pour aller débloquer ce brave Européen que les Anglais ont organisé, en 1887, l'expédition conduite par Henri Stanley, dans la région inconnue située entre les bassins du Congo et du Nil, expédition dont les nouvelles nous arrivent en ce moment un peu confuses.

Quant à l'*Italie*, établie sur le littoral abyssin de la mer Rouge, et à l'*Espagne* qui possède le littoral saharien avec quelques îles de l'Atlantique, leur action, bien que plus limitée, n'est pas à dédaigner.

Et pourquoi d'autres pays, tels que le *Danemark*, la *Suède*, l'*Autriche* surtout, et même les *Etats-Unis* et d'autres puissances américaines, dont les vaisseaux parcourent les parages africains, ne concourraient-ils pas à cette bonne œuvre d'intérêt général?

*
* *

III. — Voyons maintenant quelle sera l'action des Etats ainsi coalisés? Elle peut se diviser en deux parties : sur la côte, et dans l'intérieur de l'Afrique.

D'abord, ils bloqueront par leurs vaisseaux toutes les côtes méditerranéennes, celles de la mer Rouge et de l'océan Indien, de façon à empêcher les *daous* (dhow) ou barques arabes de transporter les esclaves vers les pays musulmans asiatiques : Arabie, Turquie, Perse, Indochine, Malaisie.

Comme ces barques, par leur nombre, leur légèreté, filent aisément sans être aperçues et s'abritent même sous l'inviolabilité des pavillons européens, il faut nécessairement que tout vaisseau européen de guerre ou de commerce, qui croise dans ces parages, ait le droit de visiter celles qui sont suspectes, nonobstant le pavillon qu'elles portent. Jusqu'ici la France seule s'est refusée à accorder ce droit de visite aux croiseurs anglais ou de toute autre nationalité : aussi, on le concoit, les négriers voguent-ils de préférence sous pavillon français. Il est juste d'ajouter toutefois que les croiseurs français se joindront à ceux des autres puissances.

Par ces croisières on pourra probablement détruire assez vite la piraterie sur mer; mais dans l'intérieur de l'Afrique, la tuerie se continuera et les cruautés s'accroîtront peut-être même en raison des difficultés que les chasseurs d'hommes éprouveront à faire parvenir à destination leur « bois d'ébène ».

Quoi qu'il en soit, on devra proscrire avant tout la *vente des armes à feu* aux Africains, car c'est par le fusil que les traitants sont cent fois supérieurs en force aux pauvres nègres, mal armés de lances et de flèches sans portée efficace. Le roi Léopold II, souverain du Congo indépendant, a déjà prohibé cette vente des armes, de même qu'il a permis la formation de corps de *volontaires européens*, pour porter secours aux noirs dans l'intérieur de ses Etats. Les autres puissances coloniales devront imiter cet exemple et, de plus, celles qui possèdent une marine de guerre et des troupes disponibles devront exercer dans leurs territoires respectifs une police à main armée.

Ce sera l'œuvre du temps, mais avec de l'entente et de la persévérance, le succès final n'est pas douteux, car dans cette affaire, plus qu'en toute autre, il est vrai de dire : *Aide-toi et le Ciel t'aidera.*

*
* *

IV. Cette question de la croisade noire nous a entraîné un peu loin, peut-être, dans notre bilan géographique annuel.

Aussi bien y avons-nous traité incidemment les questions coloniales africaines les plus importantes, et d'ailleurs les grandes découvertes géographiques et les transformations politiques deviennent chaque année moins nombreuses à signaler, là comme dans les autres parties du monde. Relevons-en cependant les faits les plus saillants.

En AFRIQUE. — L'Etat indépendant du Congo continue à prospérer, en dépit des jaloux et des détracteurs. Avant deux ans il aura son chemin de fer, long de 300 kilomètres, rattachant le bas fleuve au Stanley-Pool : le tracé en est terminé. Administrativement, le territoire de l'Etat vient d'être divisé en 11 *districts*, désignés sous les noms de Banana, de Bomo, de Matadi (villes), des Cataractes (Loukoungou), du Stanley-Pool (Léopoldville), du Kassaï, de l'Equateur, de l'Oubandgi-Ouellé de l'Arouimi-Ouellé, des Stanley-Falls et du Loualaba (Congo supérieur).

La domination française continue à s'étendre au Sénégal et sur le Haut Niger jusqu'aux approches de Timbouctou, ainsi que dans le nord-ouest du bassin du Congo, et elle s'affermit à Madagascar.

Les Anglais remontent de plus en plus le Niger central, jusque vers Timbouctou. — Leurs possessions australes absorbent le bassin du Ngami, atteignent le Zambèze central et semblent vouloir se porter jusqu'aux rives des lacs Nyassa, Banguélo et Tanganika, où ils ont des stations de missionnaires. Leur nouvelle colonie de Mombaza et Mélinde, qui s'avance vers le lac Victoria, est paisible et prospère. — ils occupent toujours l'Egypte. A Souakim, le général anglais Greenfeld a refoulé les bandes mahdistes d'Osman-Digma.

Comme nous l'avons dit, les Italiens guerroient à Massaouah, ainsi que les Allemands dans l'Est africain, où, soit dit en passant, le docteur Hans Meyer, de Leipzig, a fait l'ascension du mont Kilima-Niaro, qui a 5700 mètres de hauteur. Les Allemands semblent avoir repris au Portugal le droit de protectorat que celui-ci avait établi sur le Dahomey, de sinistre mémoire.

Dans le Mozambique portugais, on a reconnu que le petit lac Chirwa s'écoule par la Ravouma.

Passons rapidement en Asie.

ASIE. — Un chemin de fer dans la vallée de l'Euphrate est toujours en perspective. Les Anglais et les Russes continuent la lutte d'influence à Constantinople et à Téhéran, mais la solution de la question des Indes est ajournée. Dans l'Himalaya, les premiers viennent de refouler les Thibétains qui avaient envahi le territoire du Sikkim. Un résident anglais à Pahang semble préparer l'annexion de la presqu'île malaise.

Au Tonkin, la paix est toujours mal assurée ; les bandes chinoises reparaissent; la France y dépense annuellement 20 millions pour l'entretien d'une armée de 15 à 18,000 hommes.

En Chine, le gouvernement allemand a conclu un traité qui dispense ses nationaux du protectorat français, d'ancien usage. Les Russes semblent toujours devoir enlever la Corée à la suzeraineté chinoise.

En OCÉANIE, tout est calme. La neutralité des Nouvelles Hébrides est établie entre Français et Anglais. Les explorations se continuent dans la Nouvelle-Guinée par les trois nations copartageantes ; cette terre est reconnue riche et bien arrosée. Les Anglais se sont annexé quelques îlots de la Polynésie orientale : îles Chrismas, Fanning et autres, au sud des îles Havaï, ainsi que l'archipel Cook, et ils ont cédé aux Français leur part des îles Raiatea et Rapa.

En AMÉRIQUE, la paix règne également et les préoccupations principales sont celles de l'*émigration européenne*, dont les Etats-Unis semblent ne plus vouloir. Après avoir refoulé les Chinois de la Californie, en les accusant de travailler à trop bon marché, ils s'en prennent pour le même motif aux nouveaux arrivants d'Europe. Un M. Powderley, le grand maître d'une sorte de société secrète connue sous le nom de *Chevaliers du Travail*, le déclarait récemment dans une proclamation. « Nous n'avons plus besoin d'ouvriers étrangers chez nous et nous devons les empêcher de venir. » C'est radical, et le gouvernement américain semble agir dans ce sens.

Et cependant, nonobstant ses 60 millions d'habitants, le territoire de l'Union, presque aussi étendu que l'Europe, a bien de la place libre encore pour de nouveaux occupants.

Par contre, l'Argentine, le Brésil et plusieurs autres Etats du Sud réclament à grands cris les Européens, et leur accor-

dent même le voyage gratis, dont beaucoup d'émigrants belges, italiens, allemands et français, profitent en ce moment.

Le pauvre *canal de Panama*, dont l'ouverture promise pour 1889, devait tourner à la gloire de la grande Révolution, se trouve dans la position que tout le monde sait. M. de Lesseps ne doit plus en avoir le cœur aussi léger que le jour où, au Congrès tenu à cet effet à la Société de Géographie de Paris en 1879, nous l'entendions soutenir que le canal de Panama *coûterait moins* et *rapporterait plus* que celui de Suez. C'était bien hasardé ; car on semblait se rire du creusement d'un seuil six fois plus élevé que celui de l'isthme africain ; on ne se mettait pas en peine de sonder préalablement le terrain à profondeur voulue pour s'assurer de sa nature, et on négligeait cette circonstance essentielle que l'isthme américain n'est pas précisément la voie la plus courte pour relier l'Europe aux Indes et à la Chine. Ces trois régions populeuses par excellence, comptant à elles seules les trois quarts de la population du globe sont cependant celles qui fournissent la plus grande somme du trafic intercontinental.

EUROPE. — Revenons en Europe, ne fût-ce que pour signaler un fait unique dans l'histoire, celui du concours de toutes les nations du globe, même des Turcs, des Indous, des Chinois, des Japonais, des Nègres, etc., dans l'hommage rendu à la Papauté, à l'occasion du Jubilé du grand pontife Léon XIII.

La grande Exposition de Paris, avec sa tour Eiffel de 300 mètres, ses galeries en fer de 115 mètres d'ouverture, ses congrès scientifiques de géographie, de géodésie, de pédagogie, etc., et ses merveilles matérielles de tout genre, sera-t-elle de nature à apporter à la fameuse idée de la Révolution de 1789, un hommage aussi éclatant, d'une valeur aussi durable que celui rendu au Vicaire du Christ dans sa prison du Vatican ? C'est douteux ; l'avenir nous le dira.

L'INDUSTRIE ET LE PROGRÈS DES MACHINES

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur ce remarquable article publié dans l'*Univers :*

Nous signalions dernièrement certains symptômes de l'esprit public, qui forment un étrange contraste avec les préparatifs de fêtes pour la célébration du centième anniversaire de 1789.

Dans l'ordre social comme dans l'ordre politique, on constate une vive réaction contre les idées et les choses de la Révolution. Le dégoût du parlementarisme est manifeste. On est désabusé des gouvernements de parole, des pouvoirs sans responsabilité ; on ne tient plus à cette liberté de la presse, d'où découlent tant d'abus; on ne croit même plus au suffrage universel. Les libertés économiques ne sont pas devenues moins suspectes. La majeure partie du pays réclame contre le libre échange. A Paris et dans les villes, commencent à se former des ligues pour la défense du petit commerce, de la petite industrie, contre les grands ateliers et les grands magasins. La liberté du travail, tant préconisée par les réformateurs de 89, ne paraît déjà plus qu'une mystification.

Et voici maintenant qu'on s'en prend au progrès. La masse des ouvriers et des petits producteurs protestent contre les machines. Notre civilisation moderne, si fière de ses inventions et de ses œuvres, est rendue responsable des misères croissantes de la classe ouvrière.

En regard du manifeste de la Ligue syndicale pour la protection du petit commerce et de la petite industrie, il est intéressant de placer les résolutions adoptées par le Congrès ouvrier du Bouscat près de Bordeaux. Ce sont deux curieux commentaires des principes de 89. On a trop écouté jusqu'ici les économistes et les prôneurs du progrès, il serait temps d'entendre les intéressés.

C'est un fait de notre société que « la machine, qui, avec la vapeur, caractérise la production moderne, s'étend de plus en plus à toutes les branches du travail, tant agricole qu'industriel ». Et combien un des orateurs de l'assemblée ouvrière du Bouscat a-t-il eu raison de dire que cette « machinisation a pour conséquence la destruction de la famille ouvrière, par l'emploi au dehors de la femme et de l'enfant, la multiplication des chômages, l'abaissement des salaires; des crises de plus en plus fréquentes par suite de la croissance de la misère ». Tous les maux de l'industrialisme moderne sont ici caractérisés. Et le résultat, c'est que la machine, qui devait apporter partout le progrès et l'abondance, n'a produit que la misère. Et pourquoi? C'est que la production, comme l'a dit un autre orateur, n'est pas réglementée et tenue en rapport avec la consommation.

Les ouvriers, comme les marchands et les industriels, protestent donc contre la liberté du travail selon les principes de

89. A leur manière, ils proclament la nécessité d'un pouvoir régulateur de la production et démontrent les avantages sociaux des corporations et du repos dominical, dont la double action suffisait à tenir le travail dans les justes limites de la consommation. Mais comment réagir contre cet industrialisme à outrance qui a épuisé le pays au lieu de l'enrichir réellement? Comment lutter contre la concurrence écrasante des machines qui tuent le travail individuel? Les ouvriers réunis à Bordeaux ne voient pas d'autre moyen que de s'emparer des machines et de les faire travailler pour leur compte. C'est le vœu même présenté au congrès et qui ralliera, sans doute, la pluralité des suffrages. Il y est dit que : « Les machines et les autres moyens de production, repris à la classe capitaliste, doivent devenir la propriété sociale et être mis en valeur socialement, seule manière de transformer ces instruments de misère et de servitude pour le grand nombre en instruments de liberté et de bien-être pour tous. »

Les votants n'ignorent pas que la solution socialiste adoptée par eux ne saurait prévaloir sans une révolution violente. Reculeront-ils devant cette extrémité, ou le pouvoir civil sera-t-il assez fort pour la prévenir? Il est évident qu'avec les idées répandues aujourd'hui dans la masse ouvrière on va à une lutte sociale, dans laquelle tous les intérêts conservateurs seront aux prises avec tous les appétits. Et ce sera la conséquence naturelle, inéluctable, de la Révolution. En elle, point de remèdes aux désordres qu'elle a causés, pas de solution aux problèmes qu'elle a soulevés. Avec elle on ne peut aboutir qu'à un conflit suprême, où la société elle-même sera mise en péril. Elle conduit fatalement la France à sa perte.

C'est en dehors de la Révolution qu'il faudrait chercher la solution de la question sociale, que l'opportunisme affectait de ne pas voir et que le radicalisme est impuissant à résoudre. Mais au moment même où les conséquences s'en font sentir à tous, on s'apprête follement à la célébrer, et pendant qu'une plainte unanime s'élève de tout le pays, on dresse orgueilleusement cette colossale colonne qui doit servir de phare à l'Exposition du centenaire et symboliser aux yeux de la postérité notre siècle de mécanique, de vapeur et d'électricité. La France périt des principes de 89 et de toutes les erreurs de la civilisation moderne : croit-on la relever par des extravagances?

A. LOTH.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. JURIEN DE LA GRAVIÈRE

M. Jurien de la Gravière, ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. le baron de Viel-Castel, y est venu prendre séance le jeudi 24 janvier 1889, et a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

En m'ouvrant les rangs de votre illustre Compagnie, vous m'avez conféré un honneur que je considère à bon droit comme la plus haute récompense à laquelle il m'ait jamais été permis d'aspirer. Fier de vos suffrages, je devrais peut-être me contenter de les avoir obtenus: les félicitations de mes trop bienveillants confrères de l'Académie des Sciences ont failli me donner un instant l'illusion de les avoir mérités.

Quels titres m'ont donc valu cette distinction que tant d'écrivains de premier ordre ambitionnent? M. de Viel-Castel occupait la place laissée vacante, il y a dix-sept ans, par M. le général de Ségur: vous en seriez-vous par hasard souvenus? Je n'aurai pas la présomption de le croire. Si, dans votre pensée, le fauteuil de M. de Ségur devait revenir, un jour, à l'armée, i ne fallait pas donner pour héritier à M. de Montalembert le vainqueur de la Smala. M. de Ségur n'était pas, en effet, de ces hommes à qui notre génération pût aisément fournir un successeur. Il avait vécu dans un temps où tout — hommes et choses — prenait, comme les plantes que le ciel des Tropiques voit grandir, des proportions gigantesques. Les rayons d'Austerlitz caressèrent sa jeunesse. Est-ce notre faute si le soleil est devenu plus pâle? Ayons du moins l'esprit de notre fortune. Ne pouvant être grands, soyons simples. L'emphase n'est permise qu'à ceux qui reviennent du royaume de Porus ou d'Égypte.

Je n'ose revendiquer qu'un trait qui me soit commun avec l'illustre prédécesseur de M. de Viel-Castel. « Quand l'injuste arrêt des dieux eut renversé l'empire de Priam, quand le sol fut jonché des ruines fumantes de Troie », le général de Ségur chercha dans l'étude l'unique consolation à laquelle consentît à s'ouvrir son âme: il écrivit l'*Histoire de la Grande Armée*. Après la catastrophe dont nos cœurs saignent encore, je me suis efforcé d'imiter ce salutaire exemple: j'ai porté mes dieux Lares aux Archives de la marine.

Depuis cette époque, dix-huit ans se sont écoulés. Je me garderai bien d'appeler ces jours consacrés au travail des jours sacrifiés et perdus : ne leur dois-je pas l'inappréciable avantage d'être devenu votre confrère ? Vous m'avez accueilli... gracieusement accueilli... tout entier, je l'espère..., avec mes souvenirs respectueux et fidèles. J'ai doublement sujet de vous remercier.

Je n'insisterai pas. La politique doit s'arrêter au seuil de cette enceinte. Si j'avais eu l'imprudente pensée de l'y faire pénétrer, j'aurais voulu du moins qu'elle se présentât devant vous tête haute; je n'aurais jamais essayé de l'introduire sous votre sereine coupole par la porte basse de l'allusion.

La marine, je puis le dire hardiment, m'a vu avec plaisir solliciter vos suffrages. Je ne suis pourtant pas, comme on l'a dit à tort, le premier marin qui ait fait partie de l'Académie française. Avant moi, en 1715, Victor-Marie d'Estrées, duc, pair, maréchal, vice-amiral de France, chevalier des Ordres du Roi, grand d'Espagne, est venu s'asseoir dans le huitième fauteuil où l'avait précédé son oncle, le cardinal César d'Estrées. Il ne faut pas confondre l'élu de l'Académie avec le vice-amiral qui combattit Ruyter dans la Manche et qui reprit Tabago sur les Hollandais. Victor-Marie d'Estrées, pour se distinguer de son père, Jean d'Estrées, prit, en 1703, le titre de duc de Cœuvres. Le 24 août 1704, il était aux côtés du comte de Toulouse dans cette grande bataille livrée, à la hauteur de Velez-Malaga, par cinquante vaisseaux français à cinquante-cinq vaisseaux anglais et hollandais. L'action, sanglante, acharnée le premier jour, se termina le lendemain par une retraite réciproque. L'avantage cependant nous appartenait. Ce fut encore une victoire manquée. Combien de ces victoires à demi gagnées avons-nous laissé, par défaut de jugement ou par défaut de persistance, échapper de nos mains, sans compter la journée du 13 prairial ! Mais je ne suis pas venu ici pour faire la leçon à nos grands ancêtres maritimes : j'y suis venu pour honorer par un sincère et légitime hommage la mémoire du galant homme, de l'habile diplomate, du lettré délicat, à qui je succède.

J'ai eu l'honneur d'approcher, dans les dernières années de son existence, M. le baron Louis de Viel-Castel. Ces courtes relations n'auraient pas suffi pour me le faire bien connaître. M. de Viel-Castel, heureusement, a laissé derrière lui des notes manuscrites, des notes volumineuses, qui ne me semblent pas

destinées à voir jamais le jour, dont la communication me permettra du moins de vous présenter, au lieu d'un portrait de fantaisie, un portrait que j'ai tout lieu de croire ressemblant : dans l'esquisse inédite où M. de Viel-Castel s'est peint lui-même, la fermeté un peu sèche du contour est bien loin, en effet, d'accuser — ce qu'on peut toujours craindre en pareil cas — une complaisance exagérée du peintre pour son modèle. La droiture de l'âme a fait ici la sincérité du pinceau.

Chez M. de Viel-Castel, il y a deux hommes : le diplomate et l'écrivain. Occupons-nous d'abord du littérateur. A l'Académie, c'est justice. Les œuvres littéraires de M. de Viel-Castel comprennent vingt-six volumes. *L'Histoire de la Restauration*, à elle seule, en remplit vingt. « On ne fait pas de chefs-d'œuvre en vingt volumes », déclarait, il y a quelque temps, la voix d'un maître. Je n'y contredis point. Oubliez seulement, je vous prie, de combien d'in-dix-huit le candidat heureux qui vous apporte aujourd'hui l'expression de sa reconnaissance encombra, au mois de décembre 1887, votre bureau. M. de Viel-Castel nous a d'ailleurs fait voir qu'on peut, en vingt volumes, produire une œuvre des plus instructives et des plus intéressantes. Les amis du gouvernement parlementaire, — il en existe encore, — les partisans du gouvernement de la nation par elle-même, ne se contenteront pas de parcourir rapidement cet important travail, fruit de longues études, résumé de quinze années d'observations personnelles ; ils en méditeront page à page les leçons. Nul document ne saurait mieux leur apprendre qu'on ne nourrit pas longtemps le vieux Saturne avec des cailloux.

M. de Viel-Castel n'est pas seulement pénétré de son sujet ; confesseur — je n'ajouterai point, et martyr — de la foi qu'il a professée toute sa vie, il met à la répandre un zèle que l'indifférence d'une foule inconstante ne réussit pas à rebuter, une ferveur qu'aucun incident ne déconcerte. Je m'étonne vraiment qu'il n'ait pas eu l'idée d'intituler son livre : « *Comment la France manqua une belle occasion d'être libre.* »

L'amour de la liberté est le trait dominant de l'ouvrage, — de la liberté, du moins, telle que le conçoit notre auteur. M. de Viel-Castel ne veut adorer la déesse que sous les traits « d'une matrone grave et modeste ». Les cavales « indomptables et rebelles, sans mors d'acier et sans frein d'or », ne sont pas la monture que préfère l'aimable et sage écrivain. Le mot *exagération,* sans qu'il s'en aperçoive, revient à chaque instant, sous

sa plume. En politique, en littérature, en religion, le défaut de mesure lui est odieux. Philosophe chrétien, M. de Viel-Castel appartient avant tout à l'école du bon goût. A ce titre, Messieurs, vous ne pouviez guère refuser de l'admettre dans votre Compagnie.

C'est au fond une heureuse époque que celle où l'apparition d'une pièce de théâtre, d'une ode, d'une chanson, devenait un événement. Casimir Delavigne, « cet homme, me disait en 1833 un docte octogénaire, qui a pu ressusciter la tragédie classique et qui ne l'a pas voulu »; Béranger, ce rhapsode dont la chaumière redit encore les chants : voilà mes deux grands souvenirs de collège. M. de Viel-Castel, dans ses concessions à la nouvelle école, ne me paraît pas avoir été beaucoup au-delà. D'autres poètes vont venir; de plus vigoureux génies gonfleront de leur sève puissante toute une littérature qui fera éclater le vieux moule. Ce n'est plus à cueillir des fleurs pour en orner *la guirlande de Julie* que songent les poètes; encore quelques années et le salon de Julie d'Angennes sera devenu désert. Nous ne rencontrerons désormais que des révoltés rejetant d'un geste audacieux et superbe les entraves de soie ou serrant sur leur sein les chaînes brisées de Spartacus.

Les poètes et les hommes d'Etat se sont-ils jamais compris? Le roi-chevalier lui-même ne trouvait, le 7 août 1829, qu'un sourire pour répondre au jeune prophète en qui couvait déjà l'auteur des *Rayons et des Ombres*.

Charles Dix, souriant, répondit : O poète !

Victor Hugo n'était pas bien loin pourtant d'être d'accord, en ces graves circonstances, avec M. de Viel-Castel.

Le chef-d'œuvre de M. de Viel-Castel, à mon sens, ce sont les deux volumes qu'il consacra, en 1846, aux deux grands ministres de l'Angleterre, lors Chatham et son fils. Il est impossible de mieux faire toucher du doigt à quel point l'intervention du génie est parfois nécessaire.

Un seul jour, dans la lutte suprême qui fixa ses destinées, l'Angleterre se sentit sérieusement en péril. Les flottes de Portsmouth, de Plymouth, de Sheerneses, venaient d'arborer l'étendard de la révolte. Quand l'indiscipline se met dans les armées, c'est le dernier coup pour les peuples : il ne s'en relèvent pas. Le sentiment de la légalité, sentiment qui gît au fond du cœur de tout Anglais, triompha de la crise. La paix se fit

entre le Parlement britannique et les matelots de Georges III. Par malheur, elle se fit à nos dépens.

Le dernier ouvrage de M. de Viel-Castel, celui qui ne prit sa forme définitive qu'en 1882, l'*Essai sur le théâtre espagnol* n'est pas, comme on pourrait le croire, le produit d'une verve expirante, la lueur suprême de la lampe qui s'éteint. M. de Viel-Castel en jeta les bases lorsqu'il n'était encore que simple attaché d'ambassade à Madrid, la *Revue des deux Mondes* en avait eu, de 1840 à 1846, les prémices. Corneille et Schakespeare y auraient puisé des inspirations.

El senor don Luis, — c'est ainsi qu'au temps de l'ambassade de M. de Talarue ses jeunes collègues se plaisaient à nommer M. de Viel-Castel, — eut deux patries : l'Espagne et la France. Le spirituel transfuge n'excuserait probablement pas chez un poète français ce qu'il ne peut toujours se défendre d'admirer chez un poète espagnol. Il se laisse involontairement et presque à son insu séduire par « ce style tout étincelant de comparaisons et d'images », par « ces tableaux de la vie sociale la plus élevée et la plus exquise ». Lope de Vega, Montalvan, Guilen de Castro, Tirso de Molina, Calderon, Alarcon, Moreto, Rojas, ont successivement part à son enthousiasme, car — chose à noter — cet esprit, si sobre, si correct, si modéré dans tous ses jugements, devient enthousiaste dès qu'il a franchi les Pyrénées. Le scepticisme de lord Byron n'a pas mieux résisté à la toute-puissante influence.

L'Espagne, à coup sûr, est un beau pays, une terre enivrante; mais les plus beaux pays ne sont-ils pas toujours ceux que nous avons visités aux jours de notre jeunesse ? Dans Lope de Vega, c'est surtout sa jeunesse que M. de Viel-Castel sent revivre. « Lope de Vega, écrit-il, excelle à retracer les agitations de l'âme, les émotions du cœur, les regrets de l'amour trompé. A la manière dont il peint les femmes, on sent qu'elles devaient être pour lui l'objet d'un véritable culte. Le charme dont il a su entourer ses ravissantes créations semble se répandre jusque sur la personne du poète et on est entraîné à aimer l'auteur de tant de fictions touchantes. »

Ce n'est pas là, il me semble, le style de *l'Histoire de la Restauration*, ni celui de l'*Histoire des deux Pitt*. Je pourrais, il est vrai, fort bien m'y tromper; je serai toujours un pauvre critique.

Les amis de M. Viel-Castel auraient le droit de se plaindre

de voir son remarquable talent d'écrivain si incomplètement apprécié.

Serai-je mieux en mesure de vous faire comprendre les services rendus par le diplomate ?

La diplomatie française a eu, comme notre armée, ses grands jours. Elle est restée, même aux époques les plus désastreuses de notre histoire, une des gloires de la France. Il a toujours fallu un très rare assemblage de qualités morales pour constituer un bon diplomate. Brantôme n'y eût voulu que des militaires; nos rois préféraient, non sans raison peut-être, les évêques. En tout cas, une bonne diplomatie, c'est ce que les gouvernements nouveaux ont le plus de peine à se procurer. « Tant qu'on n'a qu'à prescrire, disait l'empereur captif à Sainte-Hélène, le premier venu suffit. Tout est bon. Peut-être même l'aide de camp est-il préférable. Dès qu'on est réduit à négocier, c'est autre chose. L'aristocratie européenne est une espèce de maçonnerie. Un Otto, un Andréossi entreront-ils dans les salons de Vienne, aussitôt les épanchements cessent. Ce sont des intrus, des profanes qui ont pénétré dans le temple. *Les mystères sont interrompus.* »

Aux yeux de M. de Viel-Castel, le prince de Talleyrand a été le roi des diplomates. « Dépourvu, écrit-il, des facultés oratoires nécessaires à un ministre sous le gouvernement parlementaire, pour la politique extérieure, M. de Talleyrand n'avait pas de rivaux. Le souvenir de ses triomphes au congrès de Vienne était présent à toutes les mémoires. Là, représentant la France vaincue, la France déchue de l'immense puissance qu'elle possédait naguère et en butte aux rancunes de l'Europe presque entière, il avait su, par son habileté à profiter des dissentiments des cabinets coalisés contre nous quelques mois auparavant, par sa fière attitude, par son admirable présence d'esprit, prendre en quelque sorte d'assaut la première place. »

De grands hommes, de très grands hommes d'Etat, auraient été, suivant M. de Viel-Castel, souverainement déplacés dans la diplomatie. Il leur eût manqué cette souplesse d'allures, cette négligence affectée, sous lesquelles il convient souvent de cacher les graves préoccupations et les profonds desseins. C'est à peine si, malgré son admiration passionnée pour ces beaux caractères, pour ces esprits réellement supérieurs, M. de Viel-Castel consent à leur reconnaître les qualités qu'exige, à son avis, l'épineux exercice du gouvernement parlementaire. Il leur reproche

« de ne se détendre jamais »; il se permet de leur souhaiter, en soupirant tout bas, « l'art d'entretenir de choses indifférentes, avec une apparence d'abandon, les représentants d'une politique adverse, l'habileté d'introduire dans la conversation ce qu'on appelle un peu dédaigneusement *les commérages*, le don d'égayer ainsi l'entretien, de rendre les relations plus faciles et de diminuer les aspérités des conflits politiques ».

Qui donc vous a donné, monsieur de Viel-Castel, ces perfides leçons? « Dans une visite que je fis à Vienne au prince de Metternich, en compagnie du duc de Laval, je fus fort étonné, nous raconte notre regretté confrère, de recevoir du prince une leçon de bilboquet. Il passa plus d'une heure à nous montrer des tours de cartes, à déployer sous nos yeux des caricatures venant de Paris, à repasser avec nous des souvenirs de théâtre. De telles frivolités, je dirai plus, de telles niaiseries, répondaient peu à l'idée que je me faisais de ce grand homme d'État. » Elles répondaient, du moins, aux conseils que nous recevions tout à l'heure. N'est-ce pas vous qui nous exposiez la nécessité de savoir, à l'occasion, « se jouer de l'interlocuteur avide de pénétrer le fond de notre pensée? »

Voltaire, avant M. de Viel-Castel, avait dit :

On sait lancer, rendre, essuyer
Des traits d'aimable raillerie;
Le savoir, de peur d'ennuyer,
Se déguise en plaisanterie.

L'aimable légèreté — la légèreté française — a, sans doute, son mérite. Une mâle fierté, l'honnête et respectable énergie d'une conviction profonde, n'en sont pas non plus dépourvues. On peut avoir infiniment d'esprit et trouver aisément dans l'arène diplomatique ou parlementaire son maître. N'est-ce pas quelque secrète rancune qui aura dicté les vers que l'auteur de la *Henriade* s'est plu à mettre dans la bouche du vieux Brutus? L'ambassadeur d'un Roi, dit Brutus,

m'est toujours redoutable.
Ce n'est qu'un ennemi sous un titre honorable,
Qui vient, rempli d'orgueil ou de dextérité,
Insulter ou trahir avec impunité.

Ce terrible envoyé des Rois, si redouté des âmes droites et naïves, est-ce avec des lazzis que vous en aurez raison? M. de Viel-Castel a montré, dans sa longue carrière, tout à la fois de

l'esprit — du plus fin — et le sérieux qui convient aux grandes fonctions publiques.

Il vint au monde à Paris, le 14 octobre de l'année 1800. Sa mère, une des plus belles personnes de son temps, était fille de la marquise de Lasteyrie, sœur de Mirabeau. Son père, chef d'une très ancienne famille du Quercy, d'une famille dont l'origine peut, sans trop grand effort, remonter aux Croisades, fut successivement page du roi Louis XVI, capitaine de cavalerie avant la Révolution, frère de cinq émigrés, émigré lui-même, et, en 1810, chambellan de l'Impératrice, — non pas de l'Impératrice qu'entouraient, en ce moment, les pompes des Tuileries, mais de celle qu'une séparation cruelle exilait au château de la Malmaison.

Joséphine avait alors quarante-six ans; l'almanach impérial ne lui en donnait que quarante-deux. En se séparant de la mère de la reine Hortense et d'Eugène Beauharnais, l'Empereur avait voulu adoucir, autant qu'il était en lui, le coup qu'il se croyait condamné à frapper. Les hommages et le luxe suivirent Joséphine dans sa retraite. On savait qu'on ne déplaisait pas au Souverain en se montrant prévenant, respectueux pour la femme douce et bonne qui fut dans des temps plus modestes sa compagne. Les ministres, les grands personnages, affluaient à la Malmaison. L'Empereur y venait quelquefois lui-même. Il ne pouvait plus malheureusement y venir qu'en cachette.

(A suivre.)

UN LYCÉE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE (1)

« *Un Lycée sous la troisième République* est une étude sur la vie, les vices et les ridicules de l'université de province. » C'est en ces termes que, dès le début de sa préface, l'auteur nous indique le dessein et l'objet de son ouvrage. Il ne nous dit pas quelles positions il a occupées dans cette université. Mais quand on a lu son livre d'un bout à l'autre et qu'on a passé quelque temps, même comme simple élève, dans un lycée de province, on est disposé à admettre avec l'auteur, que « les actions, les paroles qu'il rapporte, les scènes qu'il reproduit ne sont pas inventées, mais qu'elles ont été accomplies, prononcées, vécues. »

(1) vol. in-18, Dentu.

Ce livre est effectivement l'expression même de la réalité; c'est la photographie non retouchée des établissements d'enseignement secondaire officiels, et dans cette constatation, que nous ferons d'abord parce que nous la croyons juste, nous enfermons à la fois les critiques et les éloges que nous inspire cet ouvrage.

C'est fort bien de s'attacher au culte de la vérité, mais il est des vérités sur lesquelles la pudeur commande de jeter un voile discret; il suffit d'indiquer en termes brefs et généraux quel est le genre de vérités que recouvre ce voile. L'auteur l'a fait pour une partie de son sujet. Il nous le dit lui-même :

« Je n'ai pas parlé des mœurs des élèves. Je sais bien que je pourrais, en m'étendant sur ce sujet, obtenir un succès de scandale, mais je ne le veux pas... je me suis contenté d'indiquer ma pensée en quelques phrases discrètes. Les pères de famille comprendront à demi-mot ce que j'ai voulu dire et approuveront ma réserve, j'en ai confiance. »

Oui, les pères de famille et les lecteurs approuveront cette réserve, qui n'a pas empêché pourtant M. Paul Verdun de donner des avertissements suffisamment clairs à toutes les personnes graves à qui un avertissement est nécessaire. Pourquoi n'a-t-il pas observé la même réserve en ce qui concerne les mœurs des maîtres d'étude? Sans doute le tableau de la vie des « pions » n'eût pas été complet, si l'on n'avait pas parlé de leurs amours. Mais il n'était pas nécessaire d'entrer dans des détails aussi circonstanciés, et de retracer tout au long des dialogues et des scènes qu'il suffisait de noter d'un mot. L'intérêt du récit n'y eût rien perdu et le livre y eût gagné de pouvoir être mis en un plus grand nombre de mains. Car, nous prions nos lecteurs d'en prendre bonne note, malgré les bonnes intentions de l'auteur, ce livre ne peut être lu que par des personnes graves et sûres. Pour ces personnes-là, les détails dont nous parlons sont inutiles, et pour les jeunes gens ils sont dangereux. Nous regrettons d'autant plus ces passages scabreux, qu'en supprimant une vingtaine de pages, M. Paul Verdun eût pu faire un livre vraiment populaire par le charme du récit et l'excellence de la thèse.

Ce livre écrit — tout nous le fait supposer — par un nourrisson de l'*Alma mater* moderne, n'est ni une apologie de l'Université ni un pamphlet. Sans doute le but principal de l'auteur étant de signaler les défauts et les abus de l'Université la part de la critique est considérable, mais celle-ci n'est pas systéma-

tique, et M. Paul Verdun, après nous avoir montré en détail plusieurs établissements universitaires mal tenus, a soin de nous faire voir un lycée marchant bien sous un administrateur intelligent et zélé, d'ailleurs assez fortement teinté de cléricalisme.

M. Paul Verdun ne demande pas en somme la mort de l'Université, mais sa conversion, et nous croyons qu'il conclurait volontiers ainsi : l'Université sera chrétienne ou elle ne sera pas. A la vérité, il ne s'exprime pas en ces termes formels. Il dit simplement en finissant qu'elle a besoin d'un bon coup de balai. Mais l'ensemble de son ouvrage laisse voir suffisamment ce qui lui semble devoir être balayé, et dans quelle direction le balai doit se mouvoir. M. Paul Verdun en a trop dit pour éviter désormais l'épithète de clérical. Nous n'en voudrions d'autre preuve que le portrait qu'il trace de l'un des personnages de son roman, le proviseur Charlet, présenté comme type du parfait administrateur. Après avoir consacré plusieurs pages à indiquer sa manière d'être et d'agir, il fait dire au principal interlocuteur dans la bouche duquel l'auteur place le plus souvent ses propres observations :

« Eh mais ! Charlet est un administrateur hors ligne, parce qu'il n'a pas de femme, pas de famille, pas d'amour de l'argent; parbleu ! il se trouve dans la position d'un religieux. Je comprends maintenant pourquoi le lycée de Saint-Emilien est bien au-dessus de ceux de Saint-Plantin, du Mesnil et de Messiac; pourquoi il soutient vaillamment la concurrence des établissements congréganistes! Notre proviseur possède les qualités de ces derniers. »

Et il conclut en constatant que dans l'Université les Charlet sont rares, tandis que les administrateurs négligents, vaniteux ou ivrognes sont nombreux.

M. Paul Verdun a donné à son livre la forme d'un roman parce que, dit-il, « c'est celle qui se prête le mieux à l'introduction du lecteur dans le milieu que je voulais lui faire connaître ».

« J'ai choisi, ajoute-t-il, pour mon héros un maître répétiteur, un *pion*, parce que, placé d'un côté entre les administrateurs et les professeurs, et de l'autre les élèves, qu'il ne perd de vue ni le jour ni la nuit, il est plus que tout autre fonctionnaire mêlé à la vie intime d'un lycée ; plus que tout autre il ressent les avantages de son fonctionnement ou souffre de la désorganisation »

Le présent ouvrage est donc l'histoire des tribulations d'un pion qui passe successivement d'un lycée à un autre. Ce pion débute dans un établissement à demi coulé, c'est-à-dire désorganisé au point de vue des études et de la discipline; il trouve là un proviseur ivrogne, un censeur ridicule et un surveillant général négligent. Il passe de là dans un autre lycée, moins mal tenu parce que le proviseur est jeune et a de l'ambition, ce qui ne l'empêche pas de commettre bien des fautes et de tolérer bien des abus.

Notre maître répétiteur le quitte pour entrer au lycée de Messiac en Auvergne, où le proviseur a deux sortes d'élèves : des collégiens et des lapins. Seulement, consacrant tous ses soins à ces derniers, il laisse les premiers faire à peu près ce qu'ils veulent, et l'on en voit de belles au lycée de Messiac.

Enfin Montbard — c'est le nom du héros du roman — arrive dans un lycée de famille où l'on voit un personnel d'un mérite supérieur parvenir à ne conserver dans cet établissement que les imperfections inévitables ou les vices inhérents à l'Université.

L'étude à laquelle se livre M. Verdun est faite surtout au point de vue des maîtres répétiteurs. Leurs ennuis, leurs déboires, l'ingratitude de leur rôle sont retracés de la façon la plus complète. Mais on regrette qu'en dehors de ce point de vue un peu étroit, l'auteur n'ait pas fait une incursion dans la vie du corps professoral proprement dit et examiné son enseignement. C'eût été peut-être étendre beaucoup trop son sujet, et nous convenons qu'il était naturel de le diviser. M. Paul Verdun n'étudie pas davantage l'action funeste qu'exercent sur l'Université des ministres de l'instruction publique désignés par la politique, et souvent une politique détestable, et qui n'ont aucune aptitude pour la direction de l'enseignement.

Il s'est donc renfermé dans l'étude de la vie intérieure des lycées. La discipline, dont les maîtres répétiteurs sont les agents immédiats, a fait surtout l'objet de ses descriptions les plus détaillées. Mais au lieu de s'en tenir à une dissertation pédagogique, il a su faire éclore sous les pas de son héros mille incidents variés, qui, sans retarder la marche de l'action, nous initient à tous les détails du métier et mettent à nu, l'un après l'autre, tous les rouages de l'administration universitaire.

D'ailleurs en plaçant sous nos yeux la vie si misérable et les efforts stériles des maîtres d'étude, l'auteur n'a-t-il pas mis le

doigt sur la plaie inguérissable de l'Université moderne? Tous ceux qui se sont occupés de pédagogie savent qu'il est toujours plus facile de trouver un bon professeur qu'un bon maître d'étude, l'instruction que fournit le premier étant en soi une chose bien inférieure à l'éducation donnée par le second. Un peu de science suffit au premier; le second a besoin, en outre, d'une grande expérience, d'une âme élevée et d'un caractère à la fois ferme et patient. Or, l'Université, qui a de bons professeurs parce qu'il est facile de les produire et qu'elle leur réserve toutes ses faveurs, n'a pour maîtres d'étude que des jeunes gens sans expérience, sans tradition, sans vues élevées, le plus souvent sans vertu, et qui ne demandent à leurs élèves qu'un peu de tranquillité matérielle sous une discipline de surface. L'auteur le constate avec une remarquable justesse :

« Dès leurs premières années au lycée, dit-il, les élèves apprennent la haine de la règle. Ils la trouvent odieuse, parce que les maîtres, inexpérimentés et dépourvus de l'autorité morale que donne la religion et des ressources qu'elle fournit aux éducateurs, les ont forcés à l'obéissance par les punitions. L'abus de ces moyens matériels étouffe chez ces enfants la confiance dans leurs surveillants, la bonne volonté, le respect du devoir. Ils savent qu'ils peuvent se rendre coupables de n'importe quels méfaits, et qu'ils n'en porteront la peine que s'ils commettent la maladresse de gêner les maîtres.

« Ceux-ci, en effet, demandent à leurs potaches non pas de devenir des hommes utiles à leur patrie, mais de les laisser, eux, leurs surveillants, tranquillement préparer leurs examens de lettres ou de sciences. Ils n'ont nul intérêt à pourchasser chez les enfants les défauts et les vices qui ne causent pas du désordre extérieurement, et par conséquent ils n'ont nul souci de se charger de ce soin qui demande le plus entier dévouement.

« D'ailleurs, dans quel code de morale trouveraient-ils les préceptes capables de leur servir de base d'appréciation, pour juger les mille faits que ne prévoit pas le règlement? Il est peu probable que ce soit dans les circulaires des proviseurs, dont la plupart ont oublié ce qu'ils avaient appris pour leur licence et dont un grand nombre s'adonnent à l'ivrognerie ou courent les femmes.

« Dans ces conditions, — devoirs professionnels en lutte avec l'intérêt et absence de règle de conduite précise, — qu'importe

qu'un élève ne travaille pas, pourvu qu'il ne bavarde pas? »

L'impuissance irrémédiable de l'Université est ici démontrée mathématiquement. Car, alors même que l'Université ferait d'énormes sacrifices pour avoir des maîtres de grande valeur et qu'elle consacrerait à la surveillance un personnel tout à fait choisi, il resterait à donner à ce personnel un code de morale et une doctrine d'éducation.

Ce code et cette doctrine n'étant et ne pouvant pas être ceux des cléricaux, qui sont les ennemis, chargera-t-on les professeurs de philosophie de trouver cette morale? Mais les professeurs de philosophie professent des systèmes différents et exclusifs les uns des autres, dont la résultante ne peut être qu'une négation absolue ou un scepticisme universel.

Les ministres de l'instruction publique n'édicteraient pas cette morale avec plus de succès; car les ministres changent à peu près tous les six mois, ont des idées presque toujours opposées à celles de leurs prédécesseurs et sont généralement étrangers à tout système d'éducation. D'ailleurs il resterait à faire accepter ces doctrines par le personnel universitaire et surtout à en pénétrer ce personnel comme d'un dogme incontesté.

Dans l'Université telle qu'elle existe avec ses internats, le maître d'étude sera donc toujours le souffre-douleur et des administrateurs et des élèves.

Aussi M. Paul Verdun a-t-il raison, sauf le caractère impie de la parodie, de faire crayonner par un maître d'étude du roman, sur les murs de *sa turne*, le « chemin de croix du pion », en dix stations, que voici 1° *Le pion se condamne à faire partie pendant dix ans de l'Université;* 2° *le pion souffre son premier chahut;* 3° *le pion est chassé d'un lycée;* 4° *le pion rencontre des gens heureux;* 5° *le pion cherche sa consolation auprès des femmes;* 6° *le pion cherche sa consolation dans la ripaille et dans le jeu;* 7° *le pion souffre son deuxième chahut;* 8° *le pion se pend;* 9° *le pion est mis au tombeau;* 10° *ce qu'il reste d'un pion.* Cette dernière station ne comportait qu'un cadre vide, parce que, d'après le peintre maître d'étude, il ne reste absolument rien d'un pion.

Montbard, le héros du livre, ne suit pas jusqu'au bout ce chemin de croix. Le lecteur est obligé de s'en séparer avant de le voir pendu. Le roman se termine au moment où il part pour un lycée des colonies.

Mais à travers ses pérégrinations dans les lycées de province,

que de récits charmants nous trouvons sous la plume de M. Paul Verdun! Que de délicieux *chahuts* il nous retrace! Et cela sans tomber dans aucune exagération, sans créer aucune histoire invraisemblable, rien qu'en utilisant des renseignements puisés à bonne source, des notes cueillies dans le domaine public, ou peut-être en faisant appel à ses souvenirs personnels. Tel est, en effet, le mérite de ce livre; c'est un tableau exact des internats universitaires, j'oserais presque dire un portrait d'ami, tant on y voit le désir de corriger plutôt que la volonté de détruire.

Le récit est coupé de réflexions et de remarques qui, par leur justesse et leur bon sens, contribuent à éclairer le théâtre de l'action et par conséquent à la rendre plus intéressante.

Un style simple et sans prétention, parfois un peu négligé mais possédant la première de toutes les qualités, je veux dire une clarté merveilleuse, contribue à l'attrait de cette lecture, en mettant à la portée des intelligences les plus ordinaires des théories pédagogiques que les savants s'attachent, sous prétexte de profondeur, à présenter dans un langage incompréhensible.

La conclusion qui se dégage avec force, peut-être malgré l'auteur de ce récit dont la vérité est palpable, c'est que, si l'État enseignant est une chose étrange, l'État maître de pension est une monstruosité.

(*Univers*). Paul LAPEYRE.

NÉCROLOGIE

Monseigneur l'Evêque de Digne est mort presque subitement, dans la nuit de samedi à dimanche, d'une hypertrophie du cœur.

Mgr *Henri-Abel* MORTIER était né à Bavai (Nord), le 5 août 1825. Il fut préconisé le 26 mai 1887 évêque de Digne et sacré le 24 juillet de la même année; son épiscopat, qui promettait d'être très fructueux pour le bien des âmes, n'a donc duré que dix-huit mois environ. On sait que Mgr Mortier était vicaire général de l'archevêque de Cambrai lorsqu'il fut appelé au siège de Digne.

—

Un grand peintre vient de mourir. CABANEL, l'un des maîtres

les plus célèbres de l'école française contemporaine, s'est éteint à Paris, à l'âge de soixante-dix ans.

La forme exquise, le coloris vigoureux et tendre à la fois, tels étaient les dons principaux de ce grand artiste dont l'influence a été considérable sur l'art du dix-neuvième siècle.

On peut dire de Cabanel qu'il a été un maître dans toute l'acceptation du terme, c'est-à-dire un homme qui, possédant au plus haut degré toutes les ressources de son art, ne se borne pas à des travaux personnels qui le rendent illustre, mais qui sait encore faire passer dans l'esprit d'une foule d'élèves ou d'imitateurs le grand souffle qui l'anime. Cabanel a créé des chefs-d'œuvre, mais il a aussi créé des peintres et par douzaines, et de grands peintres, sans compter l'action secrète qu'il a exercé sur les beaux-arts de son temps.

Cabanel était né à Montpellier le 28 septembre 1823. Elève de Picot, il fit ses débuts au salon de 1844, en exposant une *Agonie du Christ au jardin des Oliviers.*

L'année suivante il obtint le second grand prix sur ce sujet : *Jésus dans le prétoire* et obtint, par suite d'une vacance, la pension et les avantages attachés au premier grand prix.

Revenu de Rome en 1850, il exposa les années suivantes un grand nombre d'œuvres, parmi lesquelles nous citerons entre les plus remarquables un *Saint Jean*, la *Mort de Moïse*, une *Velléda,* le *Martyr chrétien*, la *Glorification de saint Louis*, *Soir d'Automne*, *Othello racontant ses batailles*, la *Veuve du maître de chapelle*, une *Nymphe enlevée par un faune*, qui fut particulièrement remarquée au Salon de 1859, *Poète Florentin*, *Naissance de Vénus,* le *Paradis perdu*, qui figura à l'Exposition universelle de 1867, *Mort de Francesca de Rimini et de Paolo Malatesta*, *Première extase de saint Jean-Baptiste*, *Vénus*, la *Sulamite*, *Lucrèce et Sextus Tarquin*, etc.

Cabanel avait obtenu aux diverses expositions toutes les récompenses, parmi lesquelles la médaille d'honneur au Salon de 1865. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1855, il avait été promu officier en 1864 et commandeur en 1884.

Le 26 septembre 1862, il avait succédé à Horace Vernet comme membre de l'Académie des beaux-arts. Il avait été nommé la même année professeur à l'Ecole des beaux-arts, où ses élèves ont été légion depuis vingt-cinq années.

—

M. Carteret est mort lundi 28 janvier, à 2 heures et demie,

d'une maladie de cœur, qui s'était aggravée pendant la dernière session de l'Assemblée fédérale suisse, à laquelle il assistait encore. Il était dans sa 76e année.

La carrière de M. Carteret est trop connue pour que nous ayons à la rappeler. Il était tout à la fois l'incarnation du vieux calvinisme et du radicalisme, et c'est à ce double caractère qu'il a dû sa popularité à Genève dans la guerre d'extermination qu'il avait déclarée au catholicisme et qu'il a poursuivie avec une volonté de fer et une passion sans scrupules depuis quinze ans.

D'autres, peut-être, ont eu autant de responsabilité que lui dans la persécution genevoise; mais ils ne marchaient qu'au second rang, et il n'eût tenu qu'à lui de les arrêter, même quand ils le déclaraient investi « d'une mission » contre les catholiques.

M. Carteret n'avait qu'une idée, celle de la suprématie absolue de l'État, même sur les consciences. Il n'a jamais pu ou voulu comprendre que l'Eglise catholique est une société spirituelle gouvernée par un pouvoir indépendant de l'État dans sa sphère.

Rien n'a jamais pu le faire dévier de son idée fixe, pas même les voix si autorisées de tant de publicistes libéraux qui ont criblé de leurs vigoureux arguments autant que de leurs ironiques défis l'œuvre schismatique de 1873.

L'échec colossal de cette nouvelle *Constitution civile du clergé* n'a pas plus ouvert les yeux à M. Carteret que le spectacle du désastre moral et matériel infligé au canton de Genève par sa politique si étroitement sectaire.

Il est resté fidèle jusqu'à la dernière heure à son programme avorté du premier jour, même lorsque ses amis et aides-de-camp voulaient y renoncer dans l'intérêt de leur parti.

Aussi M. Carteret est-il mort abreuvé d'amertume. Il avait réussi une dernière fois à s'imposer à son parti, aux élections du Conseil d'Etat de 1887. Mais il sentait bien qu'on ne le gardait qu'à titre de paravent et il a pu assister avant sa mort à sa propre déchéance. Il n'a pas eu la dignité de se retirer au moment psychologique. Ses dernières années de pouvoir ont singulièrement diminué le prestige que sa carrière eût laissé dans l'histoir de Genève, s'il avait abandonné la scène politique avant que la faveur populaire ne lui fût marchandée.

Au point de vue protestant, on le louera peut-être d'une tentative à laquelle les vieilles haines avaient attaché un espoir trompeur.

Au point de vue national, au point de vue d'un patriotisme éclairé, personne ne pourra le louer de cette fatale tentative de protestantiser les catholiques de Genève, tentative qui a jeté sur le nom de Genève une ombre qu'un siècle de justice et de généreuses réparations suffira à peine à dissiper.

Au point de vue personnel, on louera du moins M. Carteret de n'avoir pas caché sa pensée et son but. Il a dit carrément qu'il voulait *extirper le catholicisme.* Cela valait mieux que les procédés dolosifs de ceux qui aspirent à le remplacer. Un franc ennemi est moins redoutable qu'un faux ami.

La mort de M. Carteret ne peut rien changer actuellement à la situation des catholiques de Genève. Si l'on avait voulu leur rendre justice, il ne pouvait plus être un obstacle insurmontable: et son parti ne deviendra ni plus sage, ni plus équitable, ni plus fort après sa mort qu'avant.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le bruit s'est répandu dimanche, à Paris, que le pape Léon XIII avait eu, samedi, un long évanouissement. Son état causait, dit-on, les plus vives inquiétudes.

A la nonciature, la nouvelle est absolument démentie. S. S. Léon XIII serait, au contraire, affirme-t-on, en parfaite santé.

France.

Chartres. — Nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser des prétendues révélations faites à une certaine Mathilde Marchat, du diocèse de Chartres. Le 23 décembre dernier, Mgr l'évêque de Chartres, dans une lettre adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, fait connaître qu'un décret de la Congrégation du saint Office met fin à cette triste affaire.

Voici la lettre reçue de l'éminentissime cardinal Monaco, secrétaire de la Congrégation :

Dans la cause relative à Mathilde Marchat et à son appel au Saint-Siège du jugement rendu contre elle par la curie épiscopale de Chartres, touchant ses prétendues révélations, les cardinaux éminentissimes ayant, avec moi, charge d'inquisiteurs généraux, ont, le mercredi 12 du présent mois, décrété : que la sentence de la curie

épiscopale de Chartres devait être confirmée, et ils ont ordonné, en outre, qu'il vous fût mandé de faire connaître publiquement qu'il n'est permis à personne d'aider et de favoriser Mathilde Marchat, d'adhérer à ces prétendues révélations, ni de les propager; qu'il vous fût mandé également d'avoir à dissoudre la communauté, ouverte à Loigny, à des femmes qui ont l'audace d'adhérer auxdites révélations, contre toutes vos prescriptions.

En conséquence, ajoute l'évêque de Chartres :

1° Nous maintenons et renouvelons dans toute sa teneur notre ordonnance épiscopale du 8 mars 1888;

2° Nous déclarons, de plus, frappés d'interdit au sens de ladite ordonnance, et comme Mathilde Marchat elle-même, ses adhérents et ses adhérentes, ses fauteurs et tous ceux, prêtres, religieux ou laïques, qui lui prêteront aide et appui, soit en propageant ses prétendues révélations, soit en assistant aux réunions et exercices communs qui se font dans son habitation, soit enfin en contribuant par des secours d'argent ou autrement à l'établissement d'une communauté à Loigny;

3° Nous interdisons tout exercice religieux en commun dans la maison occupée par Mathilde Marchat, et nous ordonnons que l'association ou communauté qui s'y est formée sous le nom d'*Épouses du Sacré-Cœur de Jésus Pénitent* soit dissoute, dans un délai de trente jours à partir de la notification qui lui en sera faite.

Etranger.

BELGIQUE. — Voici la réponse de S. S. Léon XIII à la lettre que NN. SS. les archevêque et évêques de Belgique lui ont adressée à la date du 16 décembre dernier :

LÉON PP. XIII

Vénérable Frère,

Salut et bénédiction apostolique!

S'il y a pour Nous, en dehors de l'assistance divine, en ces temps si malheureux, une consolation et une force suprême, c'est, à coup sûr, l'unanimité avec laquelle les fidèles, et surtout les pasteurs de l'Église, unissent leurs efforts et leurs hommages pour adoucir Notre tristesse et en conjurer les causes. Dès lors, il vous sera facile de comprendre, vénérable Frère, la joie que Nous avons ressentie à la lecture de la lettre, pleine de respect, qu'en union avec les autres évêques de Belgique, vous Nous avez fait parvenir, à l'occasion des fêtes de Noël : elle est une preuve éclatante de votre foi, de l'intime union de vos volontés avec la Nôtre, et de l'ardent amour qui vous attache au Saint-Siège, citadelle de la vérité.

Ce bonheur s'est trouvé accru encore par l'envoi de la lettre que

vous avez adressée aux fidèles soumis à votre autorité, et dont vous Nous avez fait tenir un exemplaire. Ce document est un illustre témoignage de votre fervent désir de voir cette chaire apostolique, en raison de son éminente dignité, soustraite à toute domination et puissance étrangère, et délivrée des entraves qui l'empêchent de déployer son énergie salutaire pour l'avantage des nations catholiques et de l'humanité entière.

En retour, Nous accueillons votre démarche avec toute la bienveillance à laquelle elle a si grand droit; Nous demandons au Ciel qu'il conserve à jamais la concorde de vos esprits, et qu'il comble chacun de vous de l'effusion de ses grâces. Comme gage de la divine miséricorde, Nous vous accordons de toute Notre âme, à vous, vénérable Frère, et à tous les évêques de Belgique, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à vos soins, la bénédiction apostolique en Notre-Seigneur.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 3 janvier 1889, onzième année de Notre Pontificat.

LÉON PP. XIII.

A Notre vénérable Frère Pierre Lambert, archevêque de Malines.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 24 *janvier*. — M. Tolain dépose le rapport sur le projet de loi concernant la responsabilité dans les accidents dont les ouvriers sont victimes.

M. de Freycinet dépose le projet sur le recrutement de l'armée.

Le Sénat aborde la loi rendant les droits de vote et d'éligibilité aux marchands de vins condamnés pour mouillage.

La loi est votée après un échange d'observations entre MM. Marcel Barthe, Pazat et Halgan.

Lundi 28 *janvier*. — Dépôt de projets divers. Vote de projets d'intérêt local. On renvoie à la prochaine séance les discussions sérieuses des numéros de l'ordre du jour. Le Sénat est un peu agité.

Mardi 29 *janvier*. — On adopte la proposition de loi de M. Lisbonne sur les conseils de préfecture, puis un projet autorisant le gouvernement à négocier une convention prorogeant l'organisation judiciaire en Égypte.

Chambre des Députés.

Jeudi 24 *janvier*. — On discute une question de M. de Lamarzelle. Le maire d'une commune des Landes a été suspendu de ses fonc-

tions pour avoir fait partie d'un comité monarchiste. Jamais, dit M. de Lamarzelle, on n'a vu un arrêté rédigé en des termes aussi vagues.

L'arrêté ne cite aucun fait, par la bonne raison que depuis qu'il est maire de la commune, M. Dubosc n'a assisté à aucune réunion monarchiste.

Voulant se renseigner, M. Dubosc s'est adressé au préfet qui lui a répondu : « Les termes de l'arrêté? Je n'en suis pas responsable. C'est le gouvernement qui l'a rédigé. »

Puis, le préfet a ajouté : « Vous avez reçu à votre table M. Lambert de Sainte-Croix. » (Rires à droite).

Ce dîner était-il un banquet politique? Non! C'était un dîner de famille, auquel deux enfants assistaient, auquel prenait part M. Berton, maire républicain d'une commune voisine.

Pourquoi a-t-on suspendu M. Dubosc? N'est-il pas libre de ses opinions ?

— Oui ! interrompt M. Floquet, pourvu qu'il ne demande pas le retour de la Monarchie !

— Est-ce qu'elle est faite, la Monarchie? s'écrie M. de Douville-Maillefeu.

— Allez dans la Somme ! crie-t-on à droite.

— Envoyez-y les bêtes ! réplique M. de Douville-Maillefeu, qui reçoit du président un rappel à l'ordre.

Alors, ce sont de tous côtés des exclamations, un tumulte de bon goût.

M. Floquet répond que si le maire a été suspendu, c'est parce qu'il a reçu M. Lambert de Sainte-Croix, alors en « tournée d'agitation contre la République ». Inutile de dire que M. Floquet a parlé avec sa rhétorique et son emphase habituelles. Il fera toujours ce qu'il a fait pour ce maire quand le salut du gouvernement l'exigera.

— Dire qu'à votre âge, Robespierre était déjà guillotiné ! lui crie un fantaisiste.

L'incident est clos.

La Chambre reprend ensuite la discussion du projet relatif à l'amélioration du port du Havre et de la Basse-Seine.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Pesson, Kersauson, Dellisse et le ministre des travaux publics, la Chambre, par 318 voix contre 195, décide de passer à la discussion des articles.

Samedi 26 janvier. — Après l'adoption de projets d'intérêt local et de divers numéros de l'ordre du jour, on passe à la discussion du projet concernant les travaux du port du Havre.

Discussion longue et peu palpitante, malgré l'intérêt de la question.

Après avoir entendu une dizaine de discours, on vote les articles et on adopte le projet par 310 voix contre 157.

Lundi 28 *janvier.* — Comme on s'attend à un *pétard*, les députés gagnent leurs bancs, dès l'arrivée du président.

M. Laguerre est déjà installé à sa place et dépouille une volumineuse correspondance. Soixante et quelques télégrammes et deux cents lettres le priant de féliciter le général Boulanger. On bavarde dans les tribunes et dans la salle, avec une grande animation.

M. Floquet, au banc des ministres, est très nerveux. Il distribue quelques poignées de main à ses amis qui, sans doute, lui font des compliments de condoléance.

M. de Jouvencel, après lecture du procès-verbal, monte à la tribune.

Il prie la Chambre de remettre à jeudi l'interpellation qu'il doit faire sur « les mesures à prendre pour faire respecter les pouvoirs publics. »

On voit de quoi il s'agit. C'est la discussion où tous les ténors de la Chambre prendront la parole.

— L'orateur, dit M. Méline, est d'accord avec le gouvernement pour ce renvoi ?

— Oui, déclare M. de Jouvencel, la Chambre est trop animée aujourd'hui pour que la discussion soit possible.

On rit. On passe au vote pour le renvoi. Refuser le renvoi serait faire échec au gouvernement. Ce que voyant, M. Méline escamote le vote. A l'épreuve *pour*, la moitié des mains se lèvent. Aussi M. Méline bredouille-t-il, pour qu'on ne comprenne point qu'il fait procéder à l'épreuve *contre*. Il se trouve que beaucoup d'abstentions involontaires se produisent.

Le renvoi à jeudi est ordonné. M. Le Hérissé, à son banc, tempête et proteste contre ce vote, mais il n'y a plus à y revenir.

On passe à la discussion du projet concernant les travaux du port de Cherbourg, qui est adopté.

Mardi 29 *janvier.* — Après le vote de divers projets, on commence la discussion du projet concernant le travail des enfants et des filles mineurs dans les manufactures.

M. Andrieux fait remarquer que la loi ne pouvant être votée par les deux Chambres avant la fin de la législature, il est loyal de dire au capital et au travail que cette discussion ne peut être qu'académique.

On rit. M. Andrieux a, en effet, touché le point juste. La Chambre a voulu paraître calme, en abordant une question peu passionnante. Mais, dans le fond, tout le monde est fixé sur l'inutilité du débat.

N'insistons pas sur la discussion qui a eu lieu. Signalons seulement un remarquable discours de M. de Mun, qui soutient le projet de la commission. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Est-il besoin de dire que jeudi on s'inquiètera peu de ce projet de loi.

En quittant la salle, l'agité M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU s'est écrié :

— A jeudi la grande représentation !

C'est à-dire à jeudi une discussion qui aboutira peut-être à la chute du cabinet.

Dans les couloirs on discute les chances des candidats à la succession de M. Floquet. On parle d'un cabinet Tirard, d'un cabinet de Freycinet, d'un cabinet Goblet.

Nous croyons à un retour de M. Waldeck-Rousseau au pouvoir, si toutefois le Cabinet est renversé.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'élection du 27 janvier. — Les chiffres. — Opinion de la presse.
Dernière heure.

31 janvier 1889.

Le général Boulanger est élu, et il l'est avec une majorité sur laquelle ses plus chauds partisans n'osaient guère compter. C'est surtout M. Floquet qui est battu ; c'est tout le parti républicain actuel qui est touché. Depuis quinze jours, le président du conseil des ministres affirmait à qui voulait l'entendre qu'il était sûr de la victoire de M. Jacques. Etant donnée l'outrecuidance du personnage, on peut se figurer la grimace qu'il a dû faire en apprenant ce résultat. Quels vont être ses actes maintenant ?

Et tout d'abord, restera-t-il ministre? Il est certain que M. Carnot ne peut se croire obligé de demander la démission de M. Floquet, parce que le peuple de Paris a manifesté l'aversion qu'il éprouve à l'égard du protecteur de M. Jacques. Mais il est non moins certain que les républicains de toutes couleurs, radicaux aussi bien qu'opportunistes, garderont à M. Floquet une rancune violente de les avoir conduits à la défaite, et d'avoir donné une telle importance à cet échec, par suite de ses propos inconsidérés. Aussi peut-il ne s'écouler maintenant beaucoup de jours avant que M. Floquet ne paye de sa chute les maladresses qu'il a commises.

Cependant, la majorité de la Chambre est tellement inconséquente qu'il ne faudrait pas s'étonner outre mesure si elle tombait de l'inquiétude dans l'affolement, et si les républicains serraient les rangs autour de ce même M. Floquet. La peur du boulangisme peut avoir des conséquences absolument opposées sur des esprits maintenant aussi ombrageux. Mais alors, les

républicains pousseraient M. Floquet à des fautes de plus en plus graves.

Dimanche, avant que le résultat des élections fût connu, le *National* traçait tout un programme de lois d'exception. Il proposait de punir de dix à vingt ans de déportation tout individu reconnu coupable « d'avoir, par des brochures ou des proclamations, tenté de jeter l'indiscipline dans l'armée ;... d'être le président d'une association occulte qui, sans moyens d'existence connus ou justifiés, tend à donner à un de ses membres le caractère de candidat plébiscitaire et antirépublicain. » En cas de dissolution de la Chambre, le gouvernement pourrait prononcer la peine par simple décret.

On le voit par ce dernier détail, c'est une véritable Terreur au petit pied. M. Floquet en serait-il le Robespierre ? Il serait heureux de jouer le rôle, pour lequel il se croit des dispositions ; le laissera-t-on faire ? Croit-on que le général Boulanger, persécuté, serait moins populaire, et que M. Floquet, tyran, acquerrait des sympathies ? En tous cas, la situation n'est, quant à présent, rien moins que réjouissante pour le président du conseil, et nul ne sait ce qu'il fera. La colère est mauvaise conseillère ; or, M. Floquet est en colère.

Quelles seront les conséquences de cette élection à un point de vue général ? Il ne faudrait pas s'imaginer, comme le font certains, que le général Boulanger est le maître de la France parce qu'il a quatre-vingt mille voix de majorité à Paris. On a voté plus encore contre M. Floquet, contre les gaspillages, les désordres, les folies de toutes sortes que pour le général. Mais on peut trouver dans ce vote un renseignement précieux, une indication significative relativement aux élections législatives prochaines.

Le peuple de Paris a dit dimanche qu'il était las de la politique suivie depuis dix ans; qu'il en avait assez des persécutions, des mesures attentatoires à la liberté ; qu'il était affamé d'ordre, de paix, d'économie ; qu'il voulait être gouverné.

Les conservateurs peuvent se réjouir de ce résultat, non pas parce qu'il donne plus d'importance à un homme qui n'a été qu'un fanion, mais parce qu'il fait prévoir que la Chambre prochaine comptera une majorité conservatrice. Ce qui ressort surtout de ce scrutin, c'est, nous le répétons, l'échec de M. Floquet, et l'échec de M. Jacques, appelé *candidat de la république* par les républicains eux-mêmes.

—

Voici les chiffres du scrutin :

Nous les donnons par arrondissement .

Électeurs inscrits : 568.697.

	VOTANTS	BOULANGER	JACQUES	BOULÉ	DIVERS
1er Arr. Louvre	10.451	5.572	4.195	186	498
2e — Bourse	11.070	5.397	5.083	200	390
3e — Temple	15.101	6.792	7.645	404	260
4e — Hôtel-de-Ville	15.268	8.160	6.217	538	353
5e — Panthéon	17.349	9.349	6.872	720	454
6e — Luxembourg	15.868	8.382	6.152	233	1.101
7e — Palais-Bourbon	13 265	8.612	3.706	219	728
8e — Elysée	11.775	7.410	3.241	36	1.088
9e — Opéra	16.692	8.441	7.010	160	992
10e — Enclos Saint-Laurent	22.400	10.768	9.443	626	600
11e — Popincourt	31.157	14.788	14.183	1.924	305
12e — Reuilly	16 045	8.782	6.433	735	95
13e — Gobelins	15.262	8.928	5.017	1.162	155
14e — Observatoire	15.377	8.086	6.315	722	254
15e — Vaugirard	16.270	10.360	4.673	1.028	209
16e — Passy	10.472	6.341	3.374	202	555
17e — Batignolles-Monceau	22.421	13.041	8.102	677	601
18e — Buttes-Montmartre	27.816	16.075	10.375	1.133	233
19e — Buttes-Chaumont	15.954	9.632	5.436	822	64
20e — Ménilmontant	20.700	10.614	7.719	2.038	329
Saint-Denis	53.879	35.064	15.327	2.116	1.372
Sceaux	40.998	24.457	14.690	1.056	447
TOTAUX	435.860	244.070	162.520	16.760	10.358

Comme on le voit non seulement M. Boulanger obtient une majorité écrasante dans la banlieue, ce que chacun prévoyait, mais à Paris même il bat M. Jacques dans des proportions très appréciables : 185,511 voix contre 132,421. Dans un seul arrondissement, le 3e (Temple), M. Jacques arrive premier, mais fort péniblement, avec 7,645 voix contre 6,728. Il faut particulièrement noter l'avantage de M. Boulanger dans les circonscriptions populaires, qui semblaient inféodées à la politique radicale ou aux agitateurs socialistes dont les efforts désespérés réunis n'ont abouti qu'à une défaite complète. Dans le 19e, M. Boulanger obtient 9,632 voix contre M. Jacques 5,436; dans le 20e 10,614 contre 8,021. Dans l'arrondissement même de Montmartre, où la prépondérance de M. Clémenceau n'avait été jusqu'ici battue en brèche que par son allié actuel, M. Joffrin, le général Boulanger passe avec l'énorme majorité de 16,074 voix contre 10,375 à M. Jacques. Dans l'arrondissement où Baudin se fit tuer sur une barricade, M. Boulanger réunit 14,786 suffrages et son concurrent seulement 14,183.

Il faut donc, de ces diverses remarques, tirer d'abord cette

conclusion que l'immense majorité de la population ouvrière a voté de préférence pour M. Boulanger.

Les quartiers qui élisent des conseillers municipaux conservateurs ont, assurément, donné la majorité au général Boulanger, mais non pas dans des proportions particulièrement considérables. C'est ainsi que dans le 8e arrondissement, par exemple, les conseillers municipaux conservateurs élus avaient obtenu 7,286 voix et les candidats républicains 3,035. Aujourd'hui, le général Boulanger obtient 7,410 voix et M. Jacques 3,241.

Si, comme cela est probable, les ouvriers de cet arrondissement ont voté comme partout en majorité pour le général Boulanger, il faut donc en conclure que nombre de conservateurs se sont abstenus. Cela ressort, d'ailleurs, d'une autre observation.

En octobre 1885, le nombre des votants était de 433,990.

Dimanche il a été de 435,860, c'est-à-dire sensiblement le même. Comme l'examen du vote des quartiers prouve que nombre d'électeurs qui s'abstenaient d'ordinaire ont voté cette fois, il faut en conclure que beaucoup de gens se sont abstenus volontairement.

M. Jacques, qui représente au conseil municipal le quartier de Plaisance, avait été élu le 8 mai 1887 par 4,662 voix. Il n'en a plus réuni dimanche que 3,077 tandis que M. Boulanger en obtenait 3,697.

Le 14 octobre 1885, M. Boulé, qui figurait sur une liste révolutionnaire socialiste, réunissait 13,561 voix sur son nom. Il en a obtenu dimanche 16,760. Ce petit accroissement ne correspond pas aux efforts faits dans les milieux ouvriers par les partisans de sa candidature.

—

Rien n'est curieux comme la physionomie effarée des journaux républicains.

Dans la *République française* (à tout seigneur, tout honneur), le jeune Reinach prêche le sang-froid du ton d'un homme qui n'est pas bien sûr de conserver le sien. Qu'on en juge par cet appel à l'arbitraire :

Nous avons professé, aux jours heureux, la doctrine que la République est au-dessus du suffrage universel affolé ou trompé. On nous fera l'honneur de croire que nous ne sacrifierons pas cette doctrine à M. Boulanger, aujourd'hui moins que jamais.

Le suffrage universel est souverain?... Oui, en ce sens que tout émane de lui, les pouvoirs publics, les lois et la direction de l'Etat. Mais le suffrage universel ne peut exercer cette souveraineté que selon les lois et les formes légales que lui-même a édifiées et prescrites. La volonté du peuple, si elle prétend aller contre la loi, est la fantaisie d'un pacha ivre; la mission du magistrat républicain est de la briser.

M. Reinach conclut en disant qu'il faut opposer « au césarisme de plus en plus menaçant la défense de la République, « l'application des lois, des justes lois, de toutes les lois. » Cette menace rappelle comment M. Jules Ferry a su se servir des « lois existantes. »

L'*Événement* fait une sorte de *mea culpa* :

Est-ce la République qui est atteinte par le vote d'hier?

N'est-il pas plus juste de dire que le peuple de Paris lui fait expier outre mesure dix années d'un parlementarisme stérile, la funeste expédition du Tonkin, les scandales du procès Wilson, la chute de M. Grévy?

C'est avant l'élection que l'*Événement* aurait dû faire ces aveux.

Dans le *Matin*, M. Emmanuel Arène résume en deux mots ses impressions, empreintes d'une certaine mélancolie :

Si nous nous abandonnons, l'élection d'hier est un désastre;

Si nous voulons, si nous savons, elle est le salut.

Vive la République!

C'est la même note éplorée qui domine dans les autres feuilles républicaines :

Dans le *Radical*, M. Sigismond-Lacroix se dit « navré, mais non découragé » :

La République n'est pas à la merci d'un accident : fondée par la volonté libre, réfléchie et maintes fois répétées de la France tout entière, elle résistera à la secousse qu'elle vient de subir. Il suffit pour cela que le gouvernement, que le Parlement n'aient pas d'autre préoccupation que la défense de la démocratie et de la patrie contre le césarisme menaçant.

Le *Rappel* veut également se rassurer en pensant qu'il lui reste contre Boulanger la Chambre, le Sénat et le président de la République.

M. Vacquerie se dit tranquille.

La déconvenue de M. Clémenceau se trahit dans les quelques lignes consacrées par son journal, la *Justice*, à ce qu'il appelle :

« la monstrueuse abdication de Paris ». Les conséquences de l'élection du général Boulanger lui paraissent devoir être douloureuses :

La première sera immédiate. A l'heure où la France sortait de la longue crise qui a laissé tant de misères, deux cent quarante mille Parisiens viennent de jeter leur pays dans tous les hasards, d'arrêter les affaires, de décréter l'avortement de la grande fête pacifique par laquelle la République donnait rendez-vous au monde entier, et de rouvrir l'ère des dénûments et de détresses.

Les conséquences de demain peuvent être plus graves encore, si la France ne s'éveille pas. Puisse-t-on se souvenir assez des malheurs que ce pays a déjà traversés, et dont le retour serait mortel, pour épargner aux électeurs de M. Boulanger les désastres qu'ils ont risqué d'attirer sur la République et sur la France.

La *Justice* croit-elle que la politique radicale nous réserve un meilleur avenir ?

Le journal la *Paix* commence à s'apercevoir qu'il est temps de ne pas donner aux mécontentements une occasion nouvelle de se manifester, et qu'il faut cesser de mettre les intérêts du pays en souffrance. Quant au *XIX*e *Siècle*, légèrement déconfit, il s'en prend surtout aux maladresses commises pendant la période électorale, pour la défense de la candidature Jacques. La *Lanterne*, qui, après avoir été boulangiste, n'avait changé de camp que parce que les amis du général avaient créé la *Presse* qui lui semblait une concurrence, est aux abois :

Paris s'est déshonoré.

Pour la première fois depuis vingt ans, Paris a donné la majorité aux ennemis de la République.

Nous craignons bien qu'il n'ait que trop vite et trop longtemps à se repentir de cette défaillance.

Il est à supposer que le blâme de la *Lanterne* importe peu à tous ceux qui ont voté pour le général Boulanger. Le *Cri du Peuple* ne voit qu'une issue « désirable et possible » : *La Révolution.*

Le *Siècle*, qui était au premier rang des défenseurs de la candidature du citoyen Jacques, croit devoir chercher dans l'excès de modération et de tolérance de la part de nos gouvernants les véritables causes de son insuccès :

Paris a voté contre un système de gouvernement, et il a voté, pour mieux dire, contre l'absence de gouvernement, le mal dont ce pays souffre le plus depuis longtemps déjà.

La presse boulangiste exulte. Rochefort prend naturellement sa revanche de toutes les invectives qui lui ont été prodiguées au sujet de son alliance avec les « Décembristes, » et retourne aux opportuno-radicaux le fameux : « C'est à vous d'en sortir » :

La signification de congé est explicite et indiscutable. Comment Floquet et les pique-assiette parlementaires qu'il invite à nos frais continueront-ils à se cramponner à la nappe du festin ? Refuser de comprendre le verdict d'hier serait de leur part un véritable Deux-Décembre retourné, en ce sens que le coup d'État serait perpétré, non par un homme contre une Chambre, mais par une Chambre contre un homme.

Floquet a été gardé au pouvoir comme le « tombeur » de Boulanger. Aujourd'hui, c'est Boulanger qui le tombe, et dans des conditions telles, que non seulement les épaules ont touché, mais tout le corps, des talons à la nuque. Soyez sûr que la majorité qui lui avait donné ce colosse à abattre, va reprocher amèrement au président du conseil d'avoir, par ses ignominieuses maladresses, contribué plus que personne à le dresser debout. Quand un homme politique sacrifie à son maintien aux affaires toute pudeur, toute probité, tout respect de lui-même et des autres, au moins est-il tenu de réussir. La Chambre ne lui pardonnera jamais d'avoir à ce point manqué son coup et de s'être bêtement déshonoré... pour l'honneur.

Dans la presse conservatrice, la victoire du général est surtout présentée comme une défaite éclatante pour le gouvernement.

Quelle chute ! Quelle belle exécution ! dit l'*Univers*.

Elle est d'autant plus significative cette exécution, et nous devons d'autant plus y applaudir que la lutte électorale a mis en pleine lumière le mépris que font du suffrage universel et de la souveraineté du peuple toutes les écoles révolutionnaires. Combien a été basse, ignominieuse, salissante et bête cette campagne des affiches et des journaux ! Ils disent que tout droit, toute justice découle des votes de la foule, que là seulement est la source légitime du pouvoir, que le suffrage universel et direct est en tout le maître, que la conscience elle-même relève de lui ; et quand ils lui demandent un verdict, ils le traitent en misérable, en imbécile ; ils le gavent de sottises, de turlupinades, de promesses insensées et d'infamies. Étant convaincus par leur propre expérience et leurs longs succès que ce souverain est incapable de se conduire et facile à tromper, ils lui mentent impudemment.

Nous ne savons comment M. Boulanger se tirera de tous ses engagements ; mais, s'il est acclamé en vue de ce qu'il pourra faire, ceux qu'il vient d'écraser ont été jugés sur ce qu'ils ont fait.

De ce côté, il n'y a pas d'inconnu, pas de malentendu. Nous voyons enfin tomber sous le courroux et le dégoût populaires les hommes qui ont chassé Dieu de l'école, de l'armée, de l'hôpital. Ils voulaient en finir avec la religion et croyaient qu'en livrant le prêtre à la tourbe révolutionnaire, en promettant de supprimer le culte, ils garderaient une majorité, surtout à Paris. Ils savent maintenant que cette arme est usée. On a vu que ces proscripteurs n'étaient que des exploiteurs; qu'ils n'avaient ni désintéressement, ni esprit de gouvernement, ni doctrines, ni patriotisme, et l'on veut autre chose. Si nous n'avons pas triomphé hier, nos ennemis les plus acharnés, du moins, ont été vaincus.

Ce vote, pris en lui-même, sans étudier son lendemain, est donc bon. Il punit les représentants attitrés, officiels de la franc-maçonnerie, de l'athéisme, de tous les attentats commis depuis dix ans contre la France et contre Dieu. Certes, nous ne sommes pas au bout de nos épreuves, et ce ne sont pas de vrais justiciers que nous voyons poindre; néanmoins, le 27 janvier 1889, un acte de justice a été fait. C'est un bon commencement de la débâcle que promet le centenaire.

Eugène VEUILLOT.

L'*Autorité* dit :

C'est fini.

Une ère nouvelle se lève sur l'horizon éclairci, lumineux.

L'espoir revient à tous ceux qui depuis vingt ans courbaient la tête et voyaient souiller, fouler aux pieds leurs croyances, leurs libertés et menacer leur fortune. Et on peut enfin envisager à court délai, quel qu'il soit, un gouvernement réparateur.

En vain essaieront-ils une résistance désespérée! En vain lutteront-ils contre le courant qui déborde furieusement et les emporte!

On ne se met pas en travers d'un peuple qui veut marcher en avant.

Ils seront brisés.

Le président de la République, le Sénat, la Chambre des députés, la presse éhontée qui a mené la campagne, tout cela jonche le sol, tout cela compte parmi les vaincus dont on va ramasser les cadavres.

Sous une forme ou sous une autre, ils se sont prononcés, ils ont voulu lutter.

Ils sont à terre.

Le pays leur crie : « Allez-vous-en! »

Le pays crie : « A la porte, Carnot! A la porte, Floquet! A la porte, les députés et les sénateurs! »

Se courberont-ils devant la volonté nationale?

Nous l'espérons pour eux.

Le *Gaulois* :

La question avait été posée nettement, brutalement.

La réponse a été nette et brutale.

Non seulement le gouvernement, infidèle à toutes ses traditions, avait choisi un candidat officiel, mais encore il en fait le « candidat de la République. »

N'aurions-nous pas le droit de dire que, en votant contre M. Jacques, Paris a voté contre la République ?

Nous résisterons à cette immense satisfaction, et dans le triomphe comme dans la bataille, c'est aux braves gens de tous les partis, de toutes les opinions, de toutes les classes, c'est à eux seuls que nous voulons attribuer la victoire.

... Les braves gens de Paris, comme les braves gens de la province, n'ont pas voulu faire les théoriciens. On leur disait : Boulanger, c'est la fin de Tout ; nous leur disions : Jacques, c'est la continuation de Rien. Ils nous ont écoutés, et ils se sont groupés autour du nom qui incarne le plus haut leurs répulsions et leurs aspirations.

L'enseignement est donc pour tous. Nous nous garderons bien de dire, comme trop de gens s'y attendent, que la République est morte, mais nous affirmerons que, hier, Paris a montré qu'il voulait vivre, et vivre d'une nouvelle vie. Nous l'y aiderons.

Le *Soleil* dit :

C'est le gouvernement qui a posé la question de telle façon que la défaite est pour la République.

M. Floquet pouvait ne jouer dans cette partie que le sort du ministère.

Il a voulu jouer le sort de sa République.

La République est écrasée. Elle est à terre. Sans doute il y a encore un gouvernement ou quelque chose qui y ressemble. Mais ce gouvernement est désormais sans prestige, sans autorité, sans force. Moralement il n'existe plus.

On dit qu'on organisera la résistance. Nous verrons comment les républicains de gouvernement pourront faire de la politique de résistance, ayant à lutter à la fois contre la province et contre Paris.

Il y a contre le régime actuel — l'élection d'aujourd'hui achève de le démontrer — un courant formidable. Dans le personnel républicain, où est l'homme qui se sentirait assez fort pour l'arrêter ?

Le suffrage universel a prononcé la condamnation du régime actuel.

Le *Figaro* :

L'élection d'aujourd'hui inaugure un nouveau classement des opinions courantes et démontre l'existence absolue d'un parti boulangiste. C'est ce que j'avais toujours prévu et c'est à quoi réfléchiront,

je pense, les monarchistes ou les bonapartistes qui ont songé à faire les affaires de leur parti sur le dos du général.

Dans cette foule houleuse qui saluait de ses clameurs, aux fenêtres de la *Presse*, le transparent lumineux où apparaissait le portrait du général, personne n'a songé un instant à parler empire ou monarchie. Le monsieur qui aurait crié : *Vive le roi!* ou *Vive l'empereur!* aurait eu un véritable succès d'hilarité. Que ces choses paraissent loin, hélas! Une monarchie... héréditaire... de mâle en mâle..., par ordre de primogéniture... cela fait l'effet d'un rêve lointain, d'un souvenir du moyen-âge.

C'est l'ère du plébiscite qui recommence. Qu'en tirerons-nous? Les dix-huit ans de prospérité de l'Empire ou de nouvelles catastrophes? Je ne me sens pas le courage de mêler un avertissement funèbre aux acclamations qui accueillent le présage d'une ère nouvelle; mais je ne puis m'empêcher de citer quelques lignes écrites par Mallet du Parc en 1799, sous le Directoire, et que m'indique un obligeant correspondant. Elles s'appliquent avec une précision singulière aux événements d'aujourd'hui :

« Vous croyez, bonnes gens, que le désordre amène l'ordre et que la démocratie meurt d'elle-même? Erreur profonde : le désordre, après avoir été *effet*, devient cause puissante lorsqu'il est manié par une force qu'aucune autre ne contrebalance. Il s'accroît de ses propres ravages, il se fortifie, il s'organise, il crée des intérêts nouveaux. Cette force que vous n'aurez envisagée que dans ses effets destructifs, quand cette destruction vous plaisait, vous apparaîtra toute-puissante dans son organisation nouvelle. »

Il est clair, en tout cas, qu'il ne faut pas s'abuser sur l'élection d'hier; si la portée en est immense comme effet, comme retentissement, elle risque d'être nulle comme résultat immédiat. M. Carnot reste à sa place; la Chambre est au Palais-Bourbon, le Sénat au Luxembourg. On ne les en délogera probablement pas avant les élections générales.

Les journaux étrangers s'accordent à reconnaître la gravité du coup porté à la République parlementaire. Le *Times* ne croit pas au succès des efforts qui vont être faits pour arrêter la marche ascendante du général Boulanger. Pour le *Stantard*, l'élection de dimanche est un grave et surprenant événement qui, dans l'esprit de bien des gens, sonne le glas de la République. La *Pall Mall Gazette* croit que le général Boulanger sera poussé par la force des choses à être le César démocratique, dont le mandat sera de substituer la République des travailleurs à la République des parleurs. Le *Journal de Bruxelles* estime que le boulangisme est un courant auquel la France républicaine

semble ne pouvoir résister. La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, prétend que la folie boulangiste s'étendra dans toute la France, à l'exemple de Paris, de même qu'une maladie à la mode. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, journal de M. de Bismarck, se borne aujourd'hui à constater que la République parlementaire vient de subir un échec grave dans la capitale. De même la *Gazette nationale*, de Berlin. A Rome et à Madrid, la même impression se fait jour.

—

Le général Boulanger adresse la lettre suivante aux électeurs du département de la Seine :

Electeurs de la Seine,

Encore sous le coup de la profonde émotion où m'a laissé la merveilleuse manifestation de dimanche, je ne veux cependant pas ajourner l'expression de ma reconnaissance à l'admirable population qui a si bravement marché en colonne serrée contre la coalition parlementaire, composée de tous ceux qui se réclamaient audacieusement de la République, que leurs fautes, leur impuissance et leurs intrigues ont si gravement compromise.

Jamais, sous aucun régime, campagne officielle d'attaques infâmes, de mensonges calculés et de menaces odieuses n'avait été plus scandaleusement menée contre un candidat. Votre bulletin à la main, vous avez d'un seul coup balayé calomnies et calomniateurs.

Le parti républicain national, basé sur la probité des fonctionnaires et sur la sincérité du suffrage universel, est désormais fondé. La Chambre, qui l'a combattu avec une fureur sans précédent, n'a plus en face d'elle que la dissolution, à laquelle elle n'échappera pas.

Electeurs de la Seine,

C'est à vous, à votre énergie et à votre bon sens que la patrie, notre grande patrie, devra d'être débarrassée des parasites qui la dévorent tout en la déshonorant.

La République est maintenant ouverte à tous les Français de bonne volonté.

Qu'ils y entrent, et que les autres, en sortent!

Vive la France!

Vive la République! Général BOULANGER.

Paris, 29 janvier 1889.

—

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche dans la Creuse. M. Sauton, radical, a été élu par 320 voix contre 317 à M. Lecler, opportuniste.

Il s'agissait d'élire un troisième sénateur de département, le sort ayant attribué à la Creuse le siège de M. Rampont, inamo-

vible, décédé, transformé en siège départemental en vertu de la loi du 9 décembre 1884.

DERNIÈRE HEURE. — Deux graves événements viennent de se produire à l'extérieur : L'archiduc Rodolphe, héritier d'Autriche, est mort subitement hier, 30 janvier, à l'âge de trente-un ans.

L'émotion est très considérable à Vienne où le Prince qui meurt était fort aimé.

Des troubles très graves viennent d'éclater à Buda-Pesth.

— La Chambre discute l'interpellation de M. de Jouvencel. L'agitation est indescriptible. Une foule énorme, mais calme, occupe les abords du Palais-Bourbon.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les incidents politiques et financiers, l'élection de Paris d'une part, la baisse sur les valeurs métalliques de l'autre, sont bien faits pour ralentir les mouvements du marché. Pour ce qui concerne les élections, il était impossible, étant données les conséquences que chacun en craint ou en espère, qu'elles n'exerçassent pas une action. Il est à supposer qu'à ce point de vue nous entrons dans une période où la Bourse devra faire appel à tout son sang-froid pour ne pas se laisser déséquilibrer.

Bourse du 29 *janvier* 1889.

3 0/0		82 80	C. F. foncières 1879		481 »
3 0/0 amortissable		87 »	— commun. 1879		480 »
4 1/2 0/0		104 60	— — 1880		476 50
Crédit foncier..	Actions	1.336 25	— foncières 1883		389 50
Est	—	800 »	Est	Oblig.	393 50
Lyon	—	1.320 »	Lyon	—	400 50
Midi	—	1.168 75	Midi	—	399 »
Nord	—	1.677 50	Nord	—	412 »
Orléans	—	1.365 »	Orléans	—	403 »
Ouest	—	930 »	Ouest	—	398 50
Panama	—	108 75	Panama 4 0/0...	—	74 »
Suez	—	2.210 »	— 6 0/0...	—	114 »

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SUSPENSION DES TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Si un greffier dénaturait un arrêté ou un jugement, on l'enverrait aux galères...

Que dire d'un Ministre de la Justice (!) qui invente des décrets imaginaires, forge des textes de loi pour excuser l'arbitraire du gouvernement ?

C'est ce qui est arrivé cependant. Précisons.

Le gouvernement a-t-il le droit de suspendre, selon son bon plaisir, les traitements du clergé ?

A l'appui de cette prétention les juristes du cabinet invoquent :

I. — LE POUVOIR DISCIPLINAIRE DE L'ÉTAT

Réponse. — En vertu du pouvoir disciplinaire, un colonel, par exemple, peut mettre son subalterne aux arrêts, mais non réduire sa solde. Et, d'autre part, un procureur général n'aurait pas qualité pour infliger fût-ce un seul jour de consigne à un simple soldat.

Cela revient à dire que le supérieur naturel du prêtre, ce n'est pas évidemment le préfet, mais l'*évêque*, dont l'officialité exerce le droit disciplinaire d'une manière très effective quand il y a lieu.

II. — LE DROIT DE SOUVERAINETÉ DE L'ÉTAT

Réponse. — C'est ce qu'invoquaient les comités sanguinaires de 1793, pour justifier la guillotine. Avec une semblable théorie, les biens et les personnes sont à la merci du despotisme. A quoi bon les lois et les constitutions ?

La souveraineté cependant n'est pas donnée pour opposer la force au droit ; mais pour mettre au contraire la force au service de la loi.

III. — LES PRÉCÉDENTS HISTORIQUES

L'ancien régime, allègue-t-on, saisissait quelquefois le temporel ; on est donc autorisé à faire de même.

Réponse. — 1° L'ancien régime admettait la torture... vous pourriez, croyez-vous, l'appliquer? Et les « immortels principes, » et nos codes ! qu'en faites-vous?

2° L'argument vaut celui-ci : j'ai le *droit* de prendre la chose d'autrui, *puisque* d'autres avant moi, ont commis la même faute.

Etait-ce un droit, ou bien un abus : là est la question.

Quoi ! celui qui encourt un franc d'amende, en simple police, est admis à se défendre ; si l'intérêt en jeu est supérieur à 100 fr., l'appel est possible ; et il serait loisible d'infliger, à l'*insu* du prétendu coupable, la confiscation indéfinie d'une rente qui présente un véritable caractère alimentaire?

Non : la loi n'est point odieuse. On calomnie le législateur : je le prouverai bientôt.

3° Est-il vrai que l'ancien régime confisquait arbitrairement le temporel, sans débats, sans jugement?

« Pas de doute possible, » estime M. le Garde des sceaux, qui invoque à l'appui l'article 6 du décret du 27 novembre 1790. (*Officiel, avril* 1883.)

On répondrait suffisamment déjà, en montrant que ce décret spécial relatif aux « prêtres assermentés », n'a absolument aucun rapport avec la question posée.

Mais il y a mieux.

Le *texte* invoqué par M. le Ministre à la tribune de l'assemblée, et reproduit au *Journal officiel* comme littéral, entre guillemets, est *tronqué, faussé, absolument dénaturé pour les besoins de la cause.*

D'après M. le Ministre, le décret porte :

« ... Ils seraient punis par la privation de leurs traitements, sauf plus grandes peines, s'il y échet, suivant l'exigence et la gravité des cas. »

Si le législateur s'est exprimé ainsi, le gouvernement

aurait donc le droit de prison arbitraire, voire même de vie ou de mort sur le clergé ?

Non, la loi ne s'est pas rendue coupable de cette folle légèreté.

L'explication, la voici :

M. le Ministre *a osé dénaturer la formule du décret; un membre de phrase le gênait, il l'a supprimé.*

« ... ILS SERONT POURSUIVIS DANS LES TRIBUNAUX DE DISTRICT, ET PUNIS..., » dit ce décret.

Et M. le Ministre escamote ces mots décisifs, parce qu'ils sont un DÉMENTI FORMEL donné à sa thèse vexatoire.

Poursuivis! donc il doit y avoir des débats et des juges...

Et pourquoi, s'il y a délit, ne poursuivez-vous pas en vertu des dix articles du Code pénal, spéciaux aux infractions commises par le clergé ?

Avez-vous conscience que la faute commise n'existe pas? Ou voulez-vous persuader que vous êtes désarmés ?

*
* *

Mais alors même qu'il serait établi que *jadis* on pouvait légalement confisquer le temporel par le bon plaisir, encore faudrait-il trouver dans notre droit *actuel* une faculté analogue.

Eh bien, la disposition existe, déclare M. le Garde des sceaux, et il cite comme argument suprême :

IV. — L'ARTICLE 16 DU CONCORDAT, « qui dispose expressément que le premier consul conservera tous les droits et prérogatives de l'ancienne monarchie », parmi lesquels M. le Ministre inscrit, de son chef, le droit de saisie du temporel, au gré du gouvernement, — on a vu ce que vaut l'affirmation.

Ici encore, je répéterai comme tout à l'heure : *le texte a été dénaturé; le Concordat ne dit pas ce qu'on lui fait dire.*

En effet, tandis que, dans l'article 16, le Saint-Siège s'est occupé d'assurer au chef de l'Etat français les privilèges et préséances dont jouissait PRÈS D'ELLE le gouvernement déchu ; la chancellerie, le garde des sceaux et le con-

seil d'Etat lui-même, reproduisent successivement des *textes tronqués* ou imaginaires qui altèrent complètement le sens et la portée du Concordat. (*Journal officiel*, 9 avril 1883.)

Texte cité par le Conseil d'Etat :	*Vrai texte du Concordat* :
L'article 16 du Concordat a formellement reconnu au chef de l'Etat les droits et prérogatives AUTREFOIS EXERCÉS PAR LES ROIS DE FRANCE.	Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul les mêmes droits et prérogatives DONT JOUISSAIT PRÈS D'ELLE l'ancien gouvernement.

Que penser de cette phrase fantaisiste, annoncée comme « formellement » inscrite dans la loi.

Voilà où nous en sommes...

La direction des cultes, aux mots droits et prérogatives, avait d'abord ajouté ceux-ci : *en matière ecclésiastique;* à son tour, M. le Ministre met : *vis-à-vis de l'Église.*

Enfin le conseil d'Etat a inséré dans son *avis*, encore un autre libellé; mais *tous trois sont tombés d'accord pour supprimer les mots :* PRÈS D'ELLE, *inscrits dans la loi.*

On le voit, l'argument historique vaut l'argument de droit; les deux textes sont également sophistiqués.

Non seulement c'est coupable; mais c'est véritablement bien absurde.

En vérité ! le Président de la République pourrait faire saisir toute la viande « mise en état » les jours maigres, parce que ce droit était reconnu aux rois de France! Les privilèges d'*évocation*, de *committimus*, du *droit Paulet* seraient encore applicables de nos jours!

*
* *

Veut-on savoir quels étaient les droits et privilèges diplomatiquement reconnus au premier consul *près du Saint-Siège*.

Ces faveurs personnelles consistaient en ceci : droit pour le chef de l'Etat de siéger à Rome, au chapitre ; de communiquer avec les excommuniés ; de léguer sa dépouille, divisément, à plusieurs basiliques...

Qu'y a-t-il là de commun avec les prétentions du gouvernement?

J'ajoute que si M. Paul Bert a déposé un projet de loi tendant à autoriser la suspension des traitements ecclésiastiques à titre disciplinaire, c'est qu'apparemment la loi n'existe pas.

* * *

Terminons par deux considérations décisives à notre sens :

1° Le Concordat, par là même qu'il *assure* dans son article 14 un traitement au clergé, interdit manifestement la suspension ;

Et 2° l'arrêté du 18 nivôse an XI, déclarant *insaisissables* dans leur totalité les traitements ecclésiastiques, est également inconciliable avec la pénalité arbitraire contre laquelle nous nous élevons.

En résumé, la suspension des traitements, est un abus, une simple violence, contredite par les lois ; et il n'a pas fallu moins que l'altération officielle des textes, pour donner à la théorie gouvernementale l'apparence de la légalité.

. . . .

Que l'on soit républicain ou monarchiste, peu importe : il suffi d'être honnête homme pour s'indigner de pareilles audaces.

Fernand Nicolay,
Avocat à la Cour d'appel.

LETTRES DE NORWÈGE

Christiania, le 28 janvier 1889.

Dans plusieurs communications à la presse catholique j'ai eu la joie de pouvoir constater le grand progrès que fait le catholicisme dans l'opinion publique en Norwège. Après que les missionnaires leur ont fourni l'occasion de voir l'Eglise catholique à l'œuvre, après qu'ils ont pu opposer, au moins dans quelques centres importants, la véritable doctrine de l'Eglise aux erreurs

incroyables que des siècles avaient mises sur son compte, après qu'ils ont pu leur montrer le fonds inépuisable de la charité catholique, la fécondité de ses ressources à résoudre tous les grands problèmes sociaux, son esprit de véritable liberté, égalité et fraternité, après qu'ils ont pu leur faire voir de leurs propres yeux la majesté du culte de l'Eglise catholique, les Norwégiens ont commencé à comparer leur « église » luthérienne à l'ancienne Eglise-mère, et maintenant ils ne se gênent déjà plus de dire publiquement qu'on les a trompés. Pour le prouver, je n'aurai qu'à reproduire un article qu'un journal archi-libéral de Christiania, le *Verdens Gang*, a publié samedi dernier. Il dit :

« Le catholicisme ! Qu'est-ce que cela est en réalité ? Voici ce que c'est pour tous ceux d'entre nous qui attachent au catholicisme une autre idée que celle de ténèbres impénétrables : c'est l'incroyable sottise de croire un homme infaillible, de croire à l'immaculée conception de la Vierge Marie, d'invoquer les saints, d'attendre la rémission des péchés pour un cierge, des prières et des messes, et ce qu'il y aurait de plus affreux, de défendre aux laïques la lecture de la Bible.

« Voilà à peu près ce que l'on nous dit sur la différence dogmatique entre nous et les catholiques ; on ne parle du reste que du dogme. Mais lorsqu'on a l'occasion de voir les choses de plus près, on remarque que le catholicisme a dans la vie réelle un cachet tel, que l'église protestante devrait remercier Dieu, si elle était en état de le donner, et que nous tous, croyants ou non, devrions tâcher d'imiter.

« Dans tous les pays catholiques il y a une chose qui dépasse tout à cent coudées : c'est là l'Eglise. Entrez dans le palais le plus splendide, promenez-vous dans ses colonnades, montez ses degrés de marbre, pénétrez dans ses salles dorées et tapissées de soie, — cela n'est rien en comparaison avec l'Église. Tout au plus c'est une maison bourgeoise magnifique comparée à l'Eglise universelle, la pompe terrestre comparée aux splendeurs du ciel, comme on se le figurait au moyen-âge, dans toute sa mystérieuse magnificence. Et l'Eglise qui dépasse tout, est destinée à tous sans exception, depuis l'empereur jusqu'au mendiant. Au milieu des grandes inégalités de la terre l'Eglise est la grande égalité.

« De même que l'Eglise elle-même a toujours été la grande association démocratique, où il n'y a ni droit héréditaire, ni

race, ni rang terrestre, mais où le plus pauvre garçon pouvait arriver jusqu'à s'asseoir sur le siège papal; de même que du temps de sa plus grande puissance elle a dépassé tout ce qui jamais a été fait pour créer une loi morale commune et le même droit pour tous; de même qu'elle citait le roi devant son tribunal et procurait au faible son droit; de même les églises catholiques sont ce que l'esprit humain a jamais formé de plus grandiose, de même elles sont le refuge pour tous.

« Le grand prélat Bossuet est devenu célèbre par les discours sur l'égalité de tous devant le tribunal de la mort, qu'il adressa sans miséricorde aux puissants de son temps. Chaque homme emporte, consciemment ou non, un peu de ce sentiment des grandes églises catholiques, et lors même qu'il n'en a pas conscience, ce sentiment agit comme une main aplanissante et réconciliante dans la vie journalière. La grande dame du monde et le monsieur en habit noir qui ont passé par l'église, y ont été à genoux à côté d'un pauvre diable. Il n'est pas si facile d'élever ces barres froides et dures entre les hommes, lorsqu'on s'est rencontré chaque jour avec lui en ce qui rend l'homme petit dans son propre sentiment. Car, n'oubliez pas qu'en pays catholique la religion n'est pas l'affaire d'un jour par semaine, mais la vie de tous les jours et une vie religieuse.

« La véritable pauvreté est triste partout, mais en pays catholique elle n'est certes pas aussi triste que chez nous dans le Nord protestant, et elle ne se cache pas comme un crime et une honte. Je ne pense pas à la mendicité, car en pays catholique on ne la trouve plus que rarement; mais regardez seulement les rues, il n'y a dans le courant de l'année qu'un seul jour le 17 mai (fête de la constitution), où l'on peut voir chez nous en Norwège un tel mélange qu'en pays catholique, et même ce jour-là, où tout le monde est en grand gala on ne voit jamais un tel assemblage d'ouvriers grossiers et de gens qui ne font que s'amuser, de pauvreté et de luxe. De même que (en pays catholique) l'église est là pour tous, la rue est devenue la propriété de tous; et l'église et la rue occupent une grande partie de la vie.

« Celui qui se trouve dans une de ces grandes églises, peut très bien comprendre que les fidèles se font une idée vraie du paradis, lorsqu'ils élèvent leurs regards vers ces voûtes superposées, qui montent toujours plus haut, et lorsqu'ils voient la lumière pénétrer d'en haut et de tous côtés à travers

les vitraux arqués aux carreaux dorés, pourprés et brillant dans toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, lorsqu'ils voient cette lumière envelopper les colonnes majestueuses, jusqu'à ce qu'enfin on se figure que tout sur la terre n'est plus que bonheur ; car ces colonnes et ces voûtes infinies semblent réellement être assez grandes pour embrasser toute la terre. Par terre, l'œil rencontre partout les hommes les plus pauvres. Ils sont plongés dans de longues prières autour de l'autel, ils sont agenouillés dans de magnifiques bancs d'églises, ils s'appuyent souvent pendant des heures entières contre une colonne; ils le font seulement parce qu'ici ils sont chez eux. Ici le pauvre peut tranquillement porter ses haillons, ici ce pauvre homme, qui n'a que le trou qu'il habite, se sent les mêmes droits incontestables que qui que ce soit.

« Oui, mais chez nous, c'est donc la même chose, l'église est donc là pour tous, et la Bible elle-même est là pour tous! Parfaitement, seulement il y a cette différence que cela devrait être ainsi, mais ne l'est pas. Cela n'est pas le cas ni dans les villes avec leurs « bancs-pupitres », comme on les appelait à Kristianssund, où dernièrement seulement on a trouvé convenable d'écarter les bancs réservés, ni à la campagne, où souvent les fidèles doivent attendre en tas, silencieux et grelottants, à la porte de l'église, jusqu'à ce qu'il plaise au pasteur de les conduire à l'intérieur. Ah! nos malheureuses églises fermées! Y a-t-il personne au monde qui puisse dire que là il est chez soi ? Tout le monde ne connaît-il pas cette plainte : « Je suis trop pauvre pour m'habiller et trouver une place à l'église. » La vérité est que, parmi l'aristocratie des visiteurs des églises, il se trouve beaucoup de castes.

« Il en est de même pour ce qui regarde la Bible et la prétention que nous n'avons pas de pape infaillible. Ce que je sais, c'est que si chez nous quelqu'un voulait sérieusement considérer la Bible comme un bien commun à tous, ou voulait prendre la liberté d'avoir une autre opinion que son pasteur (protestant), non seulement il serait considéré comme « dissenter », mais d'après nos principes ecclésiastiques, il n'aurait même plus la permission d'enseigner l'arithmétique dans une école, et on raconte dans les assemblées populaires que l'un des péchés les plus affreux des libres-penseurs c'est qu'ils pensent qu'un « dissenter » (qui n'appartient pas à l'Église de l'État) peut être tout aussi bon chrétien qu'un luthérien. Et le pape infaillible !

Vaut-il peut-être mieux avoir différents petits papes infaillibles, et n'en avons-nous pas ici en masse? Et Luther lui-même ne prétendait-il pas un peu à l'infaillibilité?

« Il n'y a pas lieu pour nous autres protestants de trop nous rengorger. Rappelons-nous que nous sommes loin d'avoir, sous le rapport social, l'influence que l'Église catholique a eue et qu'elle a encore, malgré sa décadence (!) et son affaiblissement (!), et qu'au fond, c'est à peine si nous avons abordé la tâche de créer, sur les bases des changements survenus en ces derniers temps, une chose dans laquelle nous serions tous égaux, et qui par là, écarterait les obstacles qui séparent les hommes et les rapprocherait les uns des autres, en somme, un trait-d'union, une égalité au milieu de la grande inégalité peut-être insurmontable. » M. V.

On comprend sans peine que la disposition des esprits que cet article révèle, inquiète sérieusement les pasteurs de l'église de l'État. Comme cependant il leur en coûterait trop d'avouer que c'est la vérité reconnue qui opère ce revirement des idées, ils en rejettent la faute sur l'esprit de secte qui s'est emparé des Norwégiens à tel point que chaque petit village compte au moins sa demi-douzaine de sectes; mais en même temps, il leur échappe en faveur de l'Église catholique des aveux très précieux à noter.

C'est ainsi que, dans son dernier numéro, la *Luthersk Ugeskrift*, l'organe des pasteurs de Christiania, pousse les soupirs suivants :

« Il faut bien y penser ce que cela signifierait, si cette division à l'infini, telle que l'esprit de secte l'entraîne, mettait l'église (luthérienne) hors d'état d'exister comme église du peuple. C'est donc là la seule forme sous laquelle elle peut remplir la mission que le Seigneur lui a donnée, celle de faire du peuple ses disciples. Si la division toujours croissante opérée par les sectes mettait l'église évangélique dans l'impossibilité d'exécuter cet ordre du Seigneur, il y a une autre église qui est toute prête à se charger de cette besogne, et c'est l'Église catholique.

« Il y a une singulière fatalité qui pèse partout sur les sectes : c'est que partout elles préparent le terrain au catholicisme, que cependant elles haïssent et détestent par-dessus tout. On sait quelles conquêtes étonnantes Rome a faites dans les dernières années en Amérique et en Angleterre, cés véritables

pépinières du sectarisme. C'est qu'à la longue les hommes sont fatigués de ces longues disputes émoussantes qu'amène le sectarisme et qui jettent le doute et l'incertitude également dans l'âme des chrétiens. *Ils sentent qu'il leur faut aussi dans l'interprétation et dans l'application de la parole de Dieu, un appui, une autorité* (voilà le principe fondamental du protestantisme rejeté !) et lorsqu'ils ont dû voir que toute autorité ecclésiastique dans l'église évangélique est minée en partie par les discordes intérieures des sectes, en partie par leur commun rejet de toute objectivité et de toute immuabilité dans la religion chrétienne, ils ne sont que trop facilement tentés de rechercher ces biens dans l'Église catholique, qui se présente précisément comme l'église de l'autorité et de l'unité et attire les âmes par la garantie la plus sûre du salut, appuyée sur une solide objectivité. Plus un sectarisme toujours croissant amène le protestantisme à ressembler à cette diète qu'on tint un jour à Wola-Sletten en Pologne, et où chaque membre avait le droit de défaire toute l'assemblée par son « liberum veto », plus les églises évangéliques sont exposées à partager le sort de ce royaume et d'être absorbées par une puissance voisine rusée, forte et absolument unie en elle-même.

« Dans un article du *Paulinusblatt* de Trèves, qui rapporte un discours du Préfet Apostolique de Norwège, Dr J. B. Fallize, reproduit par la *Deutsche evang. Kirchenzeitung*, nous voyons que le catholicisme espère pouvoir ajouter également la Norwège à ses conquêtes. Si d'un côté nous ne croyons pas fondé l'espoir trop hardi que, d'après ce qu'un professeur de l'université de Christiania aurait prétendu, « après un siècle toute la Nor« wège serait redevenue catholique », d'un autre côté *le Préfet catholique peut avoir raison en disant « que le terrain pour de nombreuses conversions est préparé »*, une préparation dont se chargent avec un zèle toujours croissant les sectes, les ennemis irréconciliables du catholicisme. Jusqu'ici les catholiques ont pu grâce à leurs œuvres de charité et surtout à l'hôpital de leurs sœurs à Christiania, admirablement organisé, gagner sinon un nombre bien grand de prosélytes, du moins une disposition très sympathique tout autour d'eux. De même les écrits qu'ils ont publiés pendant les dernières années dans l'intérêt de leur propagande, par exemple le livre *La doctrine de Dr. Martin Luther sur la justification d'après ses écrits originaux* par M. l'abbé Holfet Houen, et *La foi de nos pères* par le cardinal

Gibbons, traduit et publié par Holfet Houen, sont rédigés avec beaucoup de solidité et propres en partie à miner la confiance en les doctrines fondamentales de la réformation, en partie à diriger la confiance vers l'Eglise catholique comme étant en possession de la dignité de l'âge et de la primordialité. Quoique le catholicisme ne s'avance pas avec le bruit de « l'armée du salut » et avec des coups de trompette comme les sectes qui viennent planter leurs tentes légères au milieu de nous, qu'il avance en toute tranquillité et cherche à mettre un fondement solide avant de commencer à édifier son Eglise dans le pays, il n'en est pas moins à craindre, surtout parce que, comme nous venons de le démontrer, il moissonne là où le sectarisme a semé. »

En face de ce danger imminent, ce même organe du clergé luthérien adresse les reproches les plus amers à notre chambre des députés et au roi de ce que, fidèles précisément aux « principes fondamentaux » du protestantisme, ils ont aboli presque toutes les lois qui depuis des siècles bâillonnaient en Norwège les consciences et rendaient la vie impossible à tous ceux qui ne reconnaissaient pas l'Eglise luthérienne. Lorsqu'au mois de juin dernier une des dernières de ces lois restrictives tomba, ce fut un véritable cri de rage au camp de ces braves pasteurs, qui cependant se vantent toujours avec leur père Luther d'être les champions de la liberté de conscience vis-à-vis de Rome.

Dans leur fureur ils oublient toute prudence. Ils se plaignent de ce que le pouvoir séculier fait la loi à leur Eglise, qu'il décide dans toutes leurs questions ecclésiastiques, qu'il s'ingère dans leur Eglise en maître et seigneur. Or ce sont précisément les fondateurs de leur Eglise qui, pour pouvoir impunément se révolter contre l'autorité de la vraie Eglise, instituée par Dieu, se sont jetés dans les bras de l'Etat et lui ont adjugé tout pouvoir tant ecclésiastique que séculier ; c'est grâce à ce pouvoir usurpé que l'Etat a supprimé, par ruse et par violence, l'Eglise catholique en Norwège et y a fondé et entretenu l'Eglise luthérienne, dont le plus grand titre de gloire est celui d'être « l'Eglise de l'Etat ». De quoi se plaignent-ils donc, si maintenant ce même Etat, souverain en tout, trouve convenable d'user de son pouvoir contre leurs petits intérêts ?

Pour ma part, si d'un côté je reconnais que notre roi, dont nous venons de fêter avec un véritable enthousiasme le soixantième jour de naissance, nous a rendu nos libertés et les défend contre tous, ne se laisse inspirer que par son esprit de justice,

je suis loin d'admettre la même chose pour nos députés libéraux, qui ont voté ces lois excellentes en elles-mêmes. Leur but n'est pas de nous faire justice, mais de détruire l'Eglise de l'Etat, parce que somme toute, elle représentait ici une part de l'autorité, que les libéraux norwégiens, comme tous leurs consorts, veulent miner partout où ils la rencontrent. Attendez que l'Eglise catholique soit devenue un pouvoir en Norwège, et vous verrez, comme les libéraux et leurs frères francs-maçons lui tomberont sus. C'est pourquoi nous ne regrettons nullement que les élections législatives de l'automne dernier aient ébranlé la majorité libérale, sans cependant donner à la droite une majorité suffisante pour défaire ce que la majorité libérale a pu faire de bon. Du reste, la droite ne l'oserait guère, puisque le peuple norwégien a tant de bon sens et d'amour pour la liberté, qu'il ne se laisse pas si facilement arracher une liberté qui mérite ce nom ; et en outre, si les moyens d'action dont dispose notre Mission catholique, si importante, ne sont pas renforcés, si elle doit continuer à trembler chaque jour pour son existence, parce que depuis qu'elle existe, elle n'a jamais eu de quoi vivre pour plus de trois mois, et s'il lui est impossible d'étendre son action salutaire, faute de ressources, on attendra longtemps qu'elle devienne un pouvoir, malgré les efforts surhumains de nos missionnaires. Dernièrement je rencontrai un de ces missionnaires, désolé de manquer de tout pour exercer le zèle qui le dévore. « Ah ! me disait-il, si seulement la Norwège était payenne, on nous secourerait bien autrement ! »

B.

L'ESPRIT D'IMMOLATION DANS MGR DE SÉGUR

Léon XIII, qui par la mémorable Encyclique de Noël 1888, nous presse de revenir à la vraie vie chrétienne, nous déclare que cette vie chrétienne se résume dans l'obligation de résister aux tendances désordonnées du siècle, aux inclinations de la nature déchue ; et il insiste, en affirmant que « ce n'est pas seulement un conseil, mais un devoir et un devoir qui s'adresse absolument à tous de *porter* chacun *dans son corps la mortification de Jésus-Christ.* » (II Cor., IV.)

En face de ces graves enseignements, il y a une opportunité spéciale à fixer un regard sur la vie des hommes dans lesquels a brillé d'un plus vif éclat cet esprit de mortification chré-

tienne et de renoncement; et parmi eux, l'exemple de ceux qui ont vécu de notre temps, peut nous frapper davantage. C'est le motif qui nous engage à évoquer ici la figure, si pieuse, de Mgr de Ségur, en rappelant quelques-uns des traits par lesquels il a fait éclater cet esprit d'immolation, et en encadrant ces traits dans une esquisse rapide de l'ensemble de sa vie.

Sans doute elle est connue, cette douce figure; son souvenir est présent dans tous les cœurs chrétiens ; et les *récits d'un frère* dans lesquels elle revit, ont pénétré presque partout. Mais elle est si sympathique et si belle, que ni l'intérêt qu'elle inspire ni l'impression de piété qu'elle réveille ne peuvent s'épuiser (1).

Louis Gaston de Ségur, naquit à Paris en 1820 d'une famille qui alliait la religion à la noblesse et dans laquelle il fut l'aîné de huit enfants. Son éducation fut pourtant assez peu chrétienne, parce que, la liberté d'enseignement n'existant point alors, on le confia à l'Université. « Fatale Université! disait-il plus tard, il m'a fallu quinze ans pour me défaire complètement des idées qu'elle m'avait laissées. »

Mais à dix-huit ans, le sentiment religieux s'éveilla chez lui sous l'influence de sa famille et surtout de sa grand'mère, la comtesse Rostopchine, femme d'un esprit supérieur : et dont la vie avait l'austérité de celle d'une sainte : exemple après mille autres, de cette action décisive qu'exercent dans la famille, et par là sur le monde, les femmes vraiment chrétiennes. A dix-huit ans, pendant les vacances, Gaston de Ségur faisait une confession générale et « Jésus-Christ descendu sur ses lèvres, rentrait en vainqueur dans son âme pour n'en plus sortir » c'était le 8 septembre 1838.

« Sous l'action de la pénitence, à l'approche de son union totale avec Dieu, il s'était transformé visiblement... Le vieil homme disparut, l'esprit du monde mourut en lui pour toujours. Le sentiment de ce qu'il appelait sa vie criminelle le pénétrait

(1) Nous prenons pour guide l'ouvrage que nous venons de nommer, *Les récits d'un frère* (2 vol. in-12, Paris, Retaux-Bray, rue Bonaparte, prix 6 francs). Nous empruntons souvent à l'auteur les expressions mêmes, parce qu'il est impossible de mieux dire. Les plus saillantes de ces citations naturelles sont indiquées par des guillemets. — Signalons aussi l'excellent ouvrage de M. l'abbé Chaumont « Mgr de Ségur directeur des âmes; » il complète admirablement le premier. (2 vol. in-12, Paris, René Haton, rue Bonaparte.)

d'un tel repentir, qu'il semblait accablé sous le poids de la miséricorde divine. Il ne vivait que de pénitences et de mortifications, et n'osait presque plus plaisanter ou rire. Mais il reprit bien vite sa gaieté, tempérée par ce je ne sais quoi de délicat et doux que donne l'union avec Dieu, et s'il garda l'usage des mortifications corporelles, notamment de la discipline, il le garda pour Dieu seul, et n'en laissa rien apparaître. »

Dès ce moment, il prit l'habitude de la communion hebdomadaire, et peu après, il communia tous les jours. Jusqu'à son entrée dans les ordres, il partagea sa vie entre sa famille, les œuvres de charité et la peinture pour laquelle il avait un grand talent. Il s'occupa de dessiner la vie de Notre-Seigneur, mais un mal d'yeux l'arrêta dans ce travail. « Ce fut comme un avertissement de la Providence... Il est touchant de penser que ce fut en reproduisant la vie du Sauveur qu'il contracta ce premier pacte avec la souffrance. »

Il fit son cours de droit et alla passer deux mois près de sa sainte grand'mère qui était retournée en Russie, son pays natal. « Il apprit à connaître plus à fond cette âme forte et chrétienne à la façon des anciens jours, et il fit de nouveaux progrès dans la sainteté. »

Au retour, il fut attaché à l'ambassade de Rome et s'y rendit en 1842. Là, il était heureux comme artiste, mais surtout comme chrétien. Sous la direction du vénérable Père de Villefort, il fit dans la nuit de Noël, le vœu de garder la chasteté, avec la promesse de suivre la vocation qui l'attirait aux saints ordres. Il s'y sentait appelé seulement depuis peu, quoique depuis plus de quatre ans déjà, il menât une vie pénitente et sainte. « Je serais entré au séminaire bien plus tôt, écrivait-il dans la suite, si j'avais eu un directeur qui se fût occupé de m'éclairer. Je me suis consacré à Dieu, non malgré ma famille, mais malgré ses répugnances, ce qui arrive dix-neuf fois sur vingt, et que le bon Dieu permet pour éprouver la volonté. »

Sa mère, bien que chrétienne, avait eu beaucoup de peine à accepter cette vocation; plus tard, cette peine fit place à une joie qui alla toujours grandissant, et elle aimait à raconter ces aberrations d'un amour trop humain. Ce fils qu'elle croyait perdu pour elle, fut de tous ses enfants celui qui fut le plus à elle en même temps qu'à Dieu. Seule, la grand'mère de Gaston, la comtesse Rostopchine avait applaudi à son entrée dans les ordres.

C'est en octobre 1843, qu'il commença son séminaire à Issy pour le continuer à Saint-Sulpice, « école de sainteté et de science » comme le lui écrivait le P. de Villefort, qui ajoutait : « l'esprit de Saint-Sulpice est l'esprit de Jésus-Christ. »

L'abbé de Ségur franchissait chaque degré dans les ordres avec une ferveur nouvelle, et c'était une date de plus qu'il marquait sur l'image commémorative de sa conversion, une lettre de M. l'abbé Le Rebours, son condisciple d'alors, renferme les plus touchants détails sur la piété dont il donnait l'exemple, Enfin, le 18 décembre 1847, il recevait la prêtrise des mains de Mgr Affre, ce bon pasteur qui devait, quelques mois après tomber sur les barricades, réalisant le texte du premier mandement qu'il avait adressé au peuple de Paris. « *Je viens vous apporter une victime.* »

Au sortir du séminaire, l'abbé de Ségur se traçait un admirable règlement de vie sacerdotale, avec une formule d'examen de conscience, où l'on lit ceci notamment :

« Ai-je vécu en *chrétien*, conforme à Jésus-Christ? Ai-je refusé de participer à la croix de mon Maître, à son amour de l'humiliation..., à sa pauvreté, vivant détaché de tout? à son esprit de sacrifice et de dévouement, me regardant comme une hostie et une victime de religion envers Dieu, et de sanctification pour le monde?

« Ai-je vécu en *prêtre*, c'est-à-dire en saint et en sanctificateur ? »

Du jour de son ordination, il se montra ce qu'il devait toujours être, le vrai ministre du Christ, embrasé de zèle pour sa gloire, l'apôtre des humbles et des petits. Malgré son affection pour sa famille, il comprit qu'étant prêtre d'abord, il devait ne point habiter au milieu d'elle, et il forma avec quatre autres prêtres fervents, notamment celui qui est aujourd'hui l'illustre Mgr Gay, une petite communauté dans la rue Cassette. Là on vivait dans la plus grande simplicité et dans une pauvreté relative et d'autant plus méritoire, qu'elle était volontaire ; car tous cinq appartenaient à des familles riches ou très aisées. Mais ils estimaient que pour prêcher l'Evangile aux pauvres et aux ouvriers, la première condition est de ne pas vivre en gros bourgeois ou en grand seigneur. Il est probable que l'abbé de Ségur faisait lui-même son lit, comme au séminaire.

« Ainsi établi, il alla droit à l'ennemi, c'est-à-dire aux amis privilégiés de son Maître », les délaissés et les petits ; il con-

sacra tout d'abord son ministère aux soldats prisonniers et aux pauvres enfants de Paris.

A ces œuvres il en joignit bientôt d'autres, et on lui reprochait ses excès de zèle. Mais disait-il, « en ce monde il est impossible de ne pas faire d'excès ; qui ne les fait point à droite risque bien fort d'y tomber à gauche. L'amour du bon Dieu éclate avec une sorte d'ardeur, et voilà de suite un excès. Quel est le chrétien évangélique qu'on ne taxe pas d'exagération ? »

Du reste, à ces *excès* de zèle, il unissait toujours cet entrain joyeux qu'il savait si bien concilier avec la piété. « La gaîté semblait chez lui faire partie de son sacerdoce, tant il avait le don de gagner les âmes à Dieu, comme en se jouant. Sa sainteté était contagieuse comme le feu, avec sa chaleur et sa flamme. »

Se donnant aux âmes avec cet *acharnement*, l'abbé de Ségur contracta une maladie de larynx et il dut s'arrêter. Le bon Dieu se servit de ce moyen pour le porter à écrire, afin de ne point rester inactif; et ainsi lui fut révélée sa vocation d'écrivain qu'il ne soupçonnait point alors. Il écrivit donc ses *Réponses aux objections contre la religion*. Ce livre si utile, qui est demeuré le type du genre, qui a été traduit dans toutes les langues et tiré à plus d'un million d'exemplaires, fut trouvé *sans portée* par un juge très compétent auquel on le soumit, et on faillit ne pas pouvoir le faire imprimer. L'abbé de Ségur acceptait tous ces contre-temps avec une humilité parfaite.

Enfin il guérit et reprit son ministère. En célébrant sa première messe, il avait demandé à la sainte Vierge, comme grâce spéciale, « *l'infirmité qui le crucifierait le plus, pourvu qu'elle ne fît pas obstacle à la fécondité de son ministère.* » Cette maladie de larynx qui disparut pour ne plus revenir, n'était pas la vraie réponse à cette demande.

Après le coup d'Etat du 2 décembre, Louis-Napoléon fut amené par certaines circonstances, à le choisir pour remplir à Rome la charge d'auditeur de rote qu'il venait de rétablir. C'était le renversement de tous les plans du jeune prêtre, qui n'aspirait qu'à un ministère obscur. Il se résigna pourtant à accepter, en vue des services qu'il pourrait rendre à l'Eglise dans ces fonctions, car elles faisaient de lui, pour beaucoup de questions importantes, l'intermédiaire entre la France et le Saint-Siége.

Son départ fut une grande douleur pour ses confrères de la rue Cassette, car là on s'aimait d'un amour tout fraternel et

tout surnaturel. Il remplit ses fonctions à Rome du mois de mai 1852 au mois de janvier 1856, ce fut l'époque la plus éclatante de sa vie. « Ces quatre années passées sous les yeux, presque sur le cœur de Pie IX qui lui témoignait une bienveillance extraordinaire, dans l'étude des traditions catholiques, dans le maniement des plus hautes affaires et le commerce avec les plus hauts personnages, séparent le ministère premier de Mgr de Ségur de l'apostolat si fécond et si universel qui devait l'occuper à Paris pendant ses vingt-cinq dernières années. Son séjour à Rome le prépara à cette mission presque sans exemple, qu'il devait remplir de 1856 jusqu'à sa mort, en ajoutant à la sainteté l'autorité d'une doctrine sûre, et le prestige dû à la confiance absolue du Souverain Pontife, et aux fonctions éminentes qu'il avait remplies.

Les premiers jours à son arrivée à Rome, il resta quelques jours chez Mgr de Mérode, son cousin. « L'installation de ce prélat au Vatican, son lit, son ordinaire, respiraient la mortification d'un moine. Jamais chrétien ne traita son corps avec un plus parfait mépris. Mgr de Ségur, quoique très mortifié lui-même s'en aperçut. Nulle part il ne fut si édifié et si mal nourri. »

Il habitait Rome depuis un an, et il était entouré de tout ce qui peut faire la joie pour un cœur sacerdotal, si du moins pour un tel cœur la joie n'est surtout dans la croix, quand Dieu vint le marquer de ce signe de la croix et lui donner la vraie réponse à la prière du jour de son ordination. Au mois de mai 1853, il perdit un premier œil, devant lequel une tache rouge vint s'étendre comme un rideau, tandis qu'il peignait. Un ami, des plus saints pourtant, lui parlait des impressions de la nature dans une telle épreuve. « Sommes-nous prêtres, répliqua-t-il, pour céder aux impressions de la nature, lorsque la foi nous parle. » Et il ajouta : « Tout cela est bien heureux pour moi. On a beau faire, les grandeurs ecclésiastiques elles-mêmes présentent un danger... j'en serai débarrassé, et je retournerai à Paris confesser mes pauvres *voyous*. »

Il profita de l'intérêt que Pie IX lui témoigna alors pour demander et obtenir de lui la faveur de conserver désormais le Saint-Sacrement dans sa chapelle privée, faveur bien rare, que le Pape consentit pourtant à lui accorder, ajoutant que c'était *ad consolationem*, pour sa consolation. Et en effet ce fut pour lui jusqu'à la fin la plus ineffable des consolations.

Annonçant à un ami son accident, le pieux prélat écrivait :

« Vous qui êtes chrétien, vous ne ferez pas à Notre-Seigneur l'injure de vous affliger de ce qui m'arrive, vous m'aimez assez pour l'en remercier. »

Il pressentait du reste que le second œil suivrait l'autre; et le fermant parfois volontairement, il faisait déjà le touchant apprentissage de la manière dont peut agir un aveugle. En effet, le 2 septembre 1854, un samedi, tandis qu'il était pour les vacances au château des Nouettes, dans sa famille, il s'arrêta tout à coup durant une promenade et dit : *Je suis aveugle.* Sa mère n'était point là; quand elle constata ce malheur, ses sanglots éclatèrent; lui souriait. « Aucun de ceux qui virent le contraste de cette douleur humaine et de cette sérénité divine n'en perdront le souvenir. » Un seul moment, son front parut s'assombrir, ce fut un jour où il crut, à certains symptômes, qu'il allait aussi devenir sourd ; alors en effet, le ministère lui fût devenu impossible. Mais la sainte Vierge écarta ce terrible surcroît, auquel il se résignait pourtant, et elle maintint l'épreuve dans les limites que la prière de l'ordination avait assignées; car la cécité du prélat ne fut pour son ministère qu'une source de fruits plus abondants.

« Vous ne sauriez croire, disait-il à un ami, combien il m'est avantageux d'être aveugle. Je suis plus disposé à ne considérer chacun que par son âme, et il m'est plus facile de vivre occupé de Dieu. » Tout le monde connaît cette petite feuille qu'on a intitulée *Le prix de la croix*, et qui exprime d'une manière si touchante son bonheur d'avoir ainsi une clôture perpétuelle, avec un moyen de pratiquer toujours l'obéissance. *La croix vaut cinq cent mille fois mieux que la vue*, tel est le cri de son âme qui résume cette feuille.

Il retourna à Rome, y resta une année encore; puis vint s'établir à Paris, dans cet appartement de la rue du Bac, où en compagnie de l'ami divin qui lui était accordé *ad consolationem*, entouré de serviteurs et d'un secrétaire dévoués, que Dieu dans sa bonté plaça près de lui, il passa vingt-cinq années; et ce temps, il le remplit par le ministère le plus varié et le plus fécond, donnant une impulsion ou un concours à une quantité innombrable d'œuvres, et écrivant tous ces traités qui dans le monde entier ont fait du bien aux âmes. Les vrais maîtres de son appartement, c'étaient d'abord l'hôte du tabernacle et ensuite Marie, lui n'était là que comme leur serviteur. La chambre où il couchait était une véritable cellule, étroite et sans

feu, ayant pour tout meuble deux armoires de bois blanc et deux chaises de paille. Quant au lit, c'était une sorte de commode en bois, ayant deux tiroirs pour renfermer les vêtements du prélat et au-dessus une planche avec un matelas maigre et dur.

Vers la fête de l'Immaculée-Conception, en 1863, il reçut d'un des jeunes gens qu'il confessait l'aveu d'une profanation que, par un complot diabolique, celui-ci avait commise à l'égard du Saint-Sacrement avec quatre de ses camarades. Ce fut pour le cœur du prélat comme un coup de poignard. Il garda pourtant sa douceur et donna au coupable une pénitence légère, mais il ajouta : *Je me charge moi-même du surplus de l'expiation.* Il fit dire à cette intention *cinq mille messes*; et à partir de cette époque, il se leva pendant quinze années, chaque nuit pour passer une heure ou deux devant le Saint-Sacrement, enveloppé dans une coule de trappiste, qu'il pouvait endosser seul. C'est ainsi qu'il joignit la prière nocturne du moine contemplatif à la vie la plus active de l'apôtre. Combien d'inspirations célestes il reçut dans ces veilles passées cœur à cœur avec ce Maître qu'il aimait uniquement!

En réparation du sacrilège, *il s'était aussi offert à Dieu comme victime.* Une année se passa sans épreuve spéciale; mais en 1864 et précisément à l'époque de la même fête, afin que le lien des deux événements apparût mieux, il fut interdit par Monseigneur Darboy, archevêque de Paris. La Providence qui a voulu cette épreuve pour plusieurs des plus grands saints, la voulait aussi pour lui, quand on lui annonça l'arrêté dans la sacristie du collège Stanislas où il confessait, il ne dit qu'un mot: *Comment!* et il tomba à genoux devant le crucifix. Rentré chez lui, il réunit ses serviteurs et les conduisant à la chapelle. « Nous allons, dit-il, réciter le *Magnificat* en action de grâces pour cette grande occasion de sanctification. »

L'interdit fut levé peu de jours après, mais il paraît que chaque année vers cette même époque, quelque épreuve particulière venait rappeler au prélat l'offrande qu'il avait faite de lui comme victime. En 1869, cette épreuve ne fut pas moins terrible qu'en 1864. Le jour même du 8 décembre, jour où, cette année-là, s'ouvrait le Concile, la condamnation d'un de ses traités fut affichée à la porte de Saint-Pierre de Rome, entre celle de deux ennemis notoires de l'Eglise. Quel coup pour lui qui en était le défenseur passionné!... Dès qu'il connut la condamnation, il écrivit une lettre de soumission publique; puis,

il supprima son traité, et il en composa un autre à la place.

Quelques mois auparavant, il avait été sous le coup d'une autre épreuve d'un tout autre genre, mais qui était bien faite aussi pour l'impressionner. Il avait publié en 1867 un opuscule contre les Francs-Maçons. Or, en août 1869, un inconnu vint lui annoncer que les loges, pour se venger de ce livre, avaient décrété sa mort et que la sentence devait être exécutée avant le Concile. Quelle force d'âme ne fallait-il pas au pieux prélat pour rester sans frayeur devant une pareille révélation et pour ne rien changer à son ministère, lui qui, avec son infirmité et dans un tête-à-tête continuel avec ceux qui venaient le trouver, était livré à toutes les tentatives ! Il ne modifia point pourtant ses habitudes ; mais il fit à Dieu le sacrifice de sa vie et, durant quelque temps, il s'attendait sans cesse à la mort.

« C'est ainsi, comme l'a dit dans son oraison funèbre Mgr Mermillod, c'est ainsi qu'en acceptant ses pactes avec la croix, Dieu montrait qu'il était digne de la porter. » Crucifié dans son corps par la cécité, frappé dans son caractère par l'interdit, atteint dans sa doctrine par l'arrêt de l'Index, menacé dans son existence même, il était pleinement conforme à son divin Maître, il devait participer à la fécondité de sa croix, et pouvait voir se réaliser pour lui aussi sa parole : *Si le grain de froment tombe en terre et meurt, il porte des fruits abondants.*

Il est bien permis, en effet, d'attribuer à cette communication de la croix, à ce sacrifice offert et accepté, la fécondité prodigieuse de ce ministère qu'il poursuivit durant douze années encore après ces épreuves. Il est impossible de dire tout ce qu'il a opéré dans cet intervalle, et pour le bien intime des âmes et pour le développement extérieur des œuvres. Il semble que plusieurs vies d'homme n'auraient pu suffire à ce qu'il a fait. Ce travail excessif abrégea ses jours; à la fin de mai 1881, il était frappé par la maladie pour ne plus se relever. Étendu sur sa dernière couche, il terminait par le cri de *l'Alleluia* les prières des agonisants qu'on récitait pour lui; levant jusqu'à la fin ses mains défaillantes pour bénir la foule de ses enfants et de ses amis qui se pressaient autour de lui; et enfin le 9 juin, à l'âge de 61 ans, il quittait la terre avec une mémoire bénie de Dieu et des hommes et laissant dans le cœur du peuple chrétien une impression de vénération religieuse qui n'a fait que s'accroître.

Dans le mois qui précéda sa mort, il avait adressé à tous les

évêques une lettre pour recommander à leur haute bienveillance le premier des Congrès eucharistiques, qui devait se tenir à Lille, à la fin de juin, car il fut le promoteur et le premier président du comité de ces Congrès. L'assemblée se réunit en effet, à la fin de juin. Elle était privée de la présence de son président naturel, mais pleine de ses influences surnaturelles de grâce. Ainsi cette œuvre des Congrès eucharistiques qui a produit de si grands résultats et sur laquelle purent se reporter les bénédictions de son sacrifice suprême est devenue comme son testament vivant, elle a été le digne pendant du testament écrit dans lequel, depuis quelques mois déjà, il avait consigné ses derniers vœux, où il demandait à être enseveli pieds nus en signe de pauvreté franciscaine, où il déclarait ne vouloir pour ses obsèques qu'une simple messe basse sans aucune pompe, et qu'il avait tenu à dater du 2 septembre (1880) « vingt-sixième anniversaire du jour mille fois béni où il était devenu aveugle. »

LA CONSÉCRATION NATIONALE

POUR LE MOIS DE JUIN 1889.

Oportet autem illum regnare.

Pour seconder le mouvement catholique qui, dans la présente année, contrebalance le mouvement impie de la Révolution, une revue mensuelle vient d'être fondée sous le titre que voici :

Le règne du Cœur de Jésus dans les âmes et dans la société. Revue mensuelle, inaugurée pour l'année-centenaire 1889, *publiée par les prêtres du Sacré-Cœur, avec la collaboration de plusieurs ecclésiastiques et publicistes catholiques* (1).

Cette Revue, comme son titre l'indique, doit traiter du règne du Sacré-Cœur dans les âmes, par le renouvellement dans la vie chrétienne et par la réparation, puis de ce même règne dans l'ordre social. Déjà elle a reçu les encouragements sympathiques d'hommes éminents; à leur voix nous nous plaisons à joindre la nôtre, en recommandant, nous aussi, cette Revue à nos lecteurs.

Pour la leur faire mieux connaître, nous mettons sous leurs yeux un article que nous extrayons du premier numéro.

(1) On s'abonne à la librairie Casterman, Paris, rue Bonaparte, 66, et Tournai (Belgique). Prix 3 francs par an.

Notre Revue, dans sa modeste sphère, cherchera à promouvoir par tous les moyens, la grande consécration nationale de la France pour le mois de juin 1889, et tous les catholiques doivent s'efforcer de la préparer avec nous.

Nous sommes, en apparence du moins, plus éloignés qu'en 1873 d'une consécration officielle des pouvoirs publics; mais cette consécration officielle il faut la préparer, il faut en mériter la grâce, il faut en faire mûrir le dessein par des efforts généreux et puissants comme ceux de 1873; voilà ce qui doit être tenté pour le mois de juin prochain.

C'est une grande chose qu'une consécration, surtout lorsqu'il s'agit d'une nation tout entière.

Ces consécrations entraînent toujours les conséquences les plus considérables, et le jour où on les accomplit est dans la vie des peuples un de ces jours grands parmi tous les autres, dont on garde un profond et impérissable souvenir.

La France fut donnée au Christ par Clovis; elle fut consacrée à Marie par Louis XIII, et il n'est pas téméraire de penser que toutes les grandeurs du XVIIe siècle furent un sourire du ciel, par lequel Dieu récompensait cet acte de singulière piété que la France venait d'accomplir envers sa Souveraine.

Mais Notre-Seigneur voulait plus encore, et il a fait à la France l'honneur insigne de lui demander une consécration spéciale à son Sacré-Cœur.

Le 17 juin 1689, le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, la B. Marguerite-Marie écrivait : *Il règnera, cet aimable Cœur, malgré Satan et ses suppôts.* Elle déclarait que ce Cœur adorable réclamait la consécration du Roi, qui personnifiait alors la France, et par son entremise, celle des grands de la terre ; qu'il voulait *régner dans son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes, pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis* (1).

Au mois d'août de la même année, elle écrivait que Notre-Seigneur « désirait voir s'accomplir ce dessein qui est *de se faire faire un édifice où serait le tableau de son divin Cœur pour y recevoir la consécration et les hommages du roi et de toute la cour* (2). » Les désirs de Notre-Seigneur semblent à la veille de se réaliser. La consécration de la France sera, il n'en faut pas douter, le signal de grands événements.

Jusqu'à présent, cependant, cette consécration n'a pas été complète. Sans doute, le Roi martyr l'a faite en son propre nom et il l'eût faite au nom de la France entière, si le pouvoir lui eût été conservé; sans

(1) Voir *Vie et Œuvres de la B. Marguerite-Marie.* Edition authentique, tome 2, p. 232-234.

(2) *Idem,* tome 2, p. 260.

doute, l'Assemblée nationale de 1873 a déclaré d'utilité publique la construction de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, qui a été érigée pour appeler sur la France, et en particulier sur la capitale, la miséricorde et la protection divines. Sans doute, dans cette même année 1873, il y eut à Paray-le-Monial, pendant le mois de juin et spécialement le 29, une sorte de plébiscite où la France tout entière, à la suite d'un grand nombre de députés, se consacrait au Cœur de Jésus; sans doute encore, tous les évêques de France, les uns après les autres, sans en excepter un seul, ont consacré solennellement leurs diocèses au Sacré-Cœur ; et pourtant, il faut plus que cela.

Jésus veut la consécration entière, publique et officielle de la France à son Sacré-Cœur.

Un vaste mouvement se prépare en ce sens pour l'année 1889.

Au Congrès Eucharistique tenu à Paris le 2 juillet dernier, le R. P. Sanna Solaro, S. J., membre de la société des Fastes Eucharistiques, et délégué du Cardinal Alimonda, archevêque de Turin, rappelait les lettres de la B. Marguerite-Marie, puis les dates funestes du 17 juin et du 20 juin 1789, qui entraînaient la France à l'opposé des désirs du divin Cœur, et bien qu'il n'ait pu alors exprimer toute sa pensée, il concluait en émettant ce vœu : « Que la France, pour répondre à ces demandes, fasse, le 20 juin 1889, jour de la Fête-Dieu, une consécration nationale au divin Cœur, qu'elle lui rende un hommage-lige par un serment de fidélité, et que, sur l'invitation de la France, les autres nations prononcent un serment analogue. »

Peu de jours après, le journal *La Croix*, aujourd'hui si populaire et si répandu, publiait ce vœu, et la société des Fastes Eucharistiques le reproduisait dans sa belle Revue *Le Règne de Jésus-Christ*.

Au Congrès des Œuvres ouvrières, tenu à Aurillac en septembre, M. l'abbé Garnier, représentant l'Œuvre des Cercles d'ouvriers, parlait de l'Assemblée générale de cette œuvre, qui doit avoir lieu à Paris et dans laquelle on se propose précisément d'examiner les résultats de l'enquête sur les funestes effets de la révolution de 1789, et il formulait l'espoir que la date de cette réunion pourrait coïncider avec celle du 20 juin, indiquée pour la grande Consécration Nationale au Sacré-Cœur.

Quant au sanctuaire qui devra être choisi pour cette consécration, il ne peut y avoir de doute, celui de Montmartre semble naturellement désigné.

« Qui fera la consécration solennelle de ce peuple, dit Mgr Bougaud dans les pages immortelles qu'il a consacrées au Sacré-Cœur dans son beau livre sur la B. Marguerite-Marie ? Nul ne le sait. On peut seulement s'attendre à ce que d'ici là, Dieu descendra dans le chantier et se fera reconnaître à des coups qu'on n'eût pas attendus. Il a dit à la Bienheureuse : Je veux qu'un temple soit dédié à mon divin Cœur. Il aidera à la bâtisse, et comme il est dit de plusieurs

de nos vieilles cathédrales qu'au jour de leur consécration on entendit des voix angéliques qui remplissaient l'air des chants les plus suaves, on peut croire que ce jour-là, sur la France agenouillée descendront des paroles célestes, les paroles de l'amour et du pardon. C'est dans ce temple que sera faite, par la bouche de son souverain, quel qu'il soit à cette époque, la consécration de la France au divin Cœur de Jésus. Ce jour-là sera grand dans notre histoire. L'antique alliance sera renouée, et Dieu redeviendra le Dieu des Francs (1). »

C'est donc vers Montmartre surtout que doit converger le grand mouvement de 1889. Le Congrès Catholique qui s'est ouvert à Lille, le 27 novembre, a proclamé cela hautement. En assemblée générale, il a adopté par acclamation le vœu que voici :

« Considérant que l'année 1889, anniversaire centenaire de la funeste révolution de 1789, est aussi le 200e anniversaire des faveurs et des grâces insignes promises à la France par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même ;

« Le Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais émet le vœu :

« Que *durant tout le mois de juin* 1889 *et particulièrement le* 20 *juin*, anniversaire du serment du Jeu de Paume, moment fatal où un nombre considérable de députés de la nation française, foulant aux pieds la Constitution chrétienne et antique de notre patrie, déclara implicitement ne plus relever désormais que de la raison humaine,

« Les catholiques de France se rendent en foule *au sanctuaire du Vœu National* à Montmartre, et là, humblement prosternés devant l'Hostie sainte, rendent solennellement foi et hommage-lige, et *prêtent serment d'une fidélité sans restriction à Notre-Seigneur Jésus-Christ* vivant dans le très Saint-Sacrement de l'autel, souverain Seigneur, Maître et Roi de notre patrie, la France. »

Travaillons chacun dans notre sphère, à assurer l'éclat de cette consécration ; allumons autour de nous et dans les associations dont nous faisons partie, un saint enthousiasme pour cette manifestation, qui sera peut-être décisive pour le salut de la France, et qui, marquant la fin d'une époque funeste, inaugure une ère nouvelle, ère de justice et de fidélité, ère de grandeur pour la patrie et de prospérité pour la religion.

Préparons ce pèlerinage de Montmartre, et s'il est permis de l'ajouter, suscitons aussi, sans rien diminuer de ce qui doit avoir lieu à Montmartre, suscitons des pèlerinages à Paray, réveillons l'élan qui, en 1873, y poussait les foules. Déjà, nous savons que le 28 juin, qui sera le jour même de la fête du Sacré-Cœur, un grand pèlerinage, organisée par l'Alliance catholique, doit s'y réunir.

(1) *Vie de la B. Marguerite-Marie*, par Mgr Bougaud, 4e édit. page 479.

Mais si importantes que soient les manifestations qui pourront avoir lieu à Montmartre et à Paray, il est souverainement à désirer que dans le plus grand nombre possible de paroisses, on s'unisse à cet acte solennel. Nous devons, en conséquence, supplier le divin Cœur qu'il daigne aplanir les voies pour qu'il en soit ainsi ; et pour notre part, travailler de la manière la plus active et la plus énergique en ce sens.

Mais ne faut-il pas un drapeau à l'armée qui s'organise ?

Dieu lui-même a pris soin de nous le désigner : c'est le Sacré-Cœur. Il y a deux cents ans, Jésus demandait que son Cœur fût représenté sur le drapeau de la France.

Le désir du divin Maître a reçu un premier accomplissement. Quand, dans la terrible année de 1870, la France, longtemps rebelle à la voix de Dieu, était châtiée par une verge de fer, on vit une égion de héros arborer un étendard jusqu'alors inconnu. Cet étendard était sorti des profondeurs d'un sanctuaire, et les mains virginales des épouses du Christ y avaient brodé l'image du Sacré-Cœur. On vit donc pour la première fois le Sacré-Cœur marcher à la tête des armées françaises; déjà, quatre siècles auparavant, Jeanne d'Arc portait sur son drapeau l'image de Jésus crucifié, mais Dieu voulait plus encore, et au moment de ces désastres inouïs dans notre histoire, quand tout semblait perdu pour la vieille patrie, le Sacré-Cœur fut la sauvegarde d'une grande chose qui jamais n'avait péri aux époques même les plus tristes de notre histoire : l'honneur du nom français. Alors, l'ennemi, habitué à de longs succès, apprit pour la première fois à trembler devant ce fier drapeau, l'Europe entière admira le sublime dévouement de cette armée de martyrs et y applaudit avec enthousiasme. La fleur de la jeunesse française fut moissonnée dans les plaines de Loigny et de Patay, mais pendant que ces héros teignaient de leur sang la terre de France et selon le mot sublime de leur illustre général (1), « pendant qu'ils tombaient dans le Cœur de Jésus, » ils expiaient, par ce volontaire et pur holocauste, de longues années de honte et d'erreur.

Les soldats du Pape avaient donné un grand exemple en déployant le drapeau sauveur aux yeux de la patrie désespérée, un jour viendra où la France repentante et réconciliée, ira chercher dans sa retraite mystérieuse le glorieux étendard, empourpré du sang des martyrs ; elle acclamera avec bonheur le pacifique empire du Roi immortel des siècles, et elle marchera, à l'ombre du Sacré-Cœur, vers de nouvelles et glorieuses destinées.

Dès maintenant, je ne sais quel courant instinctif et irrésistible presse tous les soldats de Dieu autour de cet étendard sacré.

(1) M. le général baron de Charette. Voyez *Notions doctrinales sur le Sacré-Cœur*, par le R. P. X. de Franciosi (179, 194).

Déjà un vaillant chrétien a formulé la pensée que les associations et les réunions catholiques devaient adopter ce drapeau, si héroïquement inauguré. De même, disait-il en substance, qu'à défaut de la France officielle, les associations catholiques et la masse des fidèles de France doivent consacrer la nation au Sacré-Cœur, de même, s'ils ne peuvent changer le drapeau officiel de la France, ils réaliseront, dans la mesure qui dépend d'eux, le désir du divin Cœur à ce sujet, s'ils arborent dans leurs assemblées et même dans leurs maisons l'étendard qui a déjà porté son image sur nos champs de bataille.

Des feuilles religieuses, telles que *la Croix* encore et *le Pèlerin* se sont fait l'écho de cette pensée, et l'image réduite du drapeau de Patay a été adoptée comme signe d'engagement par la *Ligue de l'Ave Maria,* que ces deux journaux ont si heureusement provoquée. De plus, des reproductions en étoffe, de grandeur naturelle, ont été faites ; on est allé prendre le modèle et les dimensions sur l'étendard sacré dans le sanctuaire même de Paray-le-Monial où il repose, et on lui a fait toucher le premier de ces fac-simile.

On ne peut qu'applaudir à cette entreprise, et souhaiter que dans la consécration solennelle de la nation, soit déployé ce drapeau qui porte avec l'image du Sacré-Cœur l'invocation si touchante : *Cœur de Jésus, sauvez la France.*

Ainsi seraient réalisés, dans la mesure où cela nous est possible, les deux principaux désirs qu'a manifestés le Cœur de Jésus en 1689; et, on peut l'espérer, ce divin Cœur touché de nos efforts pour correspondre à ses demandes, répandrait sur notre malheureuse patrie les grâces qu'il a promises en retour, les grâces qui peuvent nous sauver, et qui amèneraient un nouvel ordre de choses où la France officielle elle-même ratifierait cette consécration.

Du reste, si nous parlons de la France, ce n'est point pour l'isoler des autres nations, c'est en espérant de les voir s'associer à elle. Dans le vœu que nous avons rappelé plus haut, le R. P. Sanna Solaro, bien que parlant au nom d'un prélat d'Italie, demandait que la France prît l'initiative, et qu'elle invitât les autres peuples à s'unir à elle pour offrir ce solennel hommage au Sacré-Cœur de Jésus. Dans un rapport adressé à la Société des Fastes Eucharistiques, M. le comte d'Alcantara a émis la même pensée notamment en ce qui concerne la Belgique.

Puisse ce concert des nations chrétiennes s'accomplir, pour la gloire du divin Cœur, et pour le salut du monde; seul, ce Cœur adorable peut nous sauver et nous arracher aux maux dont nous souffrons.

S. L.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. JURIEN DE LA GRAVIÈRE

(Suite et fin. Voir le numéro précédent.)

Dans les notes qu'il m'a été permis de consulter, — notes dont la connaissance était formellement réservée par l'auteur à un très petit cercle d'amis, — rien ne m'a plus frappé que l'accent de sincérité qui donne à ces documents une valeur à part. Ce n'est plus une déposition, c'est une confession politique.

« Depuis longtemps, écrit M. de Viel-Castel, la pensée de Napoléon remplissait mon imagination : je l'identifiais avec la patrie. Après la campagne de Russie mon admiration changea de caractère ; elle devint de l'affection pour Napoléon malheureux. La joie que je voyais éclater chez les mécontents m'irritait profondément. D'ignobles sarcasmes sur « nos lauriers flétris et nos grenadiers gelés », une chanson dans laquelle on raillait ce personnage « qui s'appelait *le grand* en partant et qui était rentré *petit* dans Paris », me causaient l'exaspération la plus vive. Je prenais en haine ceux qui se riaient ainsi des malheurs de la France. »

Il est une journée qui ne s'est jamais effacée du souvenir de M. de Viel-Castel. Le 11 février 1814, le temps était aussi beau que les circonstances étaient lugubres. On savait que dix jours auparavant, l'Empereur avait éprouvé près de Brienne un échec sérieux, que Troyes venait d'ouvrir ses portes à l'ennemi, que des coureurs autrichiens se montraient vers Fontainebleau, que les Prussiens s'avançaient le long de la Marne. On ignorait ce qu'était devenu l'Empereur. Tous les moyens de résistance semblaient épuisés. Dans ce palais impérial de la Malmaison, les personnes qui avaient le plus d'intérêt au maintien du gouvernement s'entretenaient de sa destruction comme d'un événement probable, au moins possible, et paraissaient en prendre leur parti. « Tout à coup — c'est ici M. de Viel-Castel qui parle — un huissier vient appeler mon père, chambellan de service ce jour-là. Mon père se rend auprès de l'impératrice. Quelques minutes après sa sortie, la porte du salon où nous étions réunis s'entr'ouvre : « Bonne nouvelle ! nous crie rapide-« ment mon père. L'Empereur vient de gagner une grande « bataille. » Ce que j'éprouvai en ce moment, aucune parole ne le

pourrait décrire. A l'abattement, au découragement profond où j'étais plongé, succédèrent sans intermédiaire les torrents d'une joie fougueuse. Avec l'inexpérience de mon âge, je croyais voir la Fortune se ralliant de nouveau à nos drapeaux, les Alliés rejetés au delà du Rhin, la France dictant la paix à l'Europe. »

La joie, hélas ! fut de courte durée. Le combat de Champaubert n'était pas, comme on l'avait cru à la Malmaison, une grande victoire : c'était simplement un merveilleux fait d'armes. Pendant une semaine entière, dans une suite de combats presque journaliers, Napoléon battit successivement les Russes, les Prussiens, les Autrichiens, les Wurtembergeois. Tous fuyaient.

Cependant les victoires mêmes de Napoléon finirent par épuiser ses forces. Bientôt on apprit à la Malmaison l'entrée des Alliés dans Paris, la déchéance de l'empereur, les mesures qui préparaient la Restauration des Bourbons. Les partis prodiguaient à l'empereur et à tous les siens les plus grossières injures : Joséphine seule était épargnée. On l'avait toujours rencontrée si bienveillante et si généreuse ! Plusieurs des princes étrangers, l'empereur Alexandre entre autres, vinrent la voir. Alexandre fut charmant pour elle. Il lui promit de protéger ses enfants. Joséphine était alors très souffrante de la gorge. Elle dissimula son mal et fit avec l'empereur Alexandre une longue promenade dans le parc. Cet effort devait lui coûter la vie. Le mal s'aggrava : deux jours après la visite de l'empereur de Russie, Joséphine n'existait plus.

Qu'elles sont promptes les défaites !

En 1814, vingt et un ans après la mort de Louis XVI, neuf ans après la proclamation de l'empire, les Bourbons, revenus de l'exil, régnaient de nouveau en France ; Napoléon s'essayait au gouvernement de l'île d'Elbe, et le père de M. de Viel-Castel, nommé chevalier de Saint-Louis exerçait le commandement de la garde nationale à Versailles.

L'épuisement résultant de vingt années de guerre, la vive satisfaction que causait le rétablissement de la paix, semblaient offrir au gouvernement royal de grandes facilités pour s'affermir. M. de Viel-Castel nous le montre cependant dès le début en présence de ce qu'il appelle, avec juste raison, deux obstacles formidables : la réduction forcée des cadres de l'armée et la question des biens nationaux. Impuissant à contenir les prétentions plus ou moins bien fondées de ses anciens compagnons

d'exil, le Roi, nous assure M. de Viel-Castel, songeait à chercher des alliés parmi les libéraux, quand éclata le coup de tonnerre du débarquement de Napoléon au golfe Juan.

« Ma conscience, nous avoue le fils de l'ancien chambellan de Joséphine, était inquiète. J'imaginai pour la calmer une transaction assez plaisante. Je faisais tous les soirs, avant de m'endormir, une prière pour que la tentative de l'Empereur échouât. Après avoir ainsi apporté à la défense de la cause royale le seul appui qui dépendît de moi, je me croyais en droit de me réjouir si mes désirs secrets venaient à être accomplis. »

Un abîme, au dire de M. Viel-Castel, sépare la Restauration de 1815 de la Restauration de 1814. « Mon gouvernement avait fait des fautes, déclarait Louis XVIII dans une proclamation restée célèbre : l'expérience ne sera pas perdue pour moi. » Le gouvernement parlementaire, dont la France n'avait eu jusqu'alors que le simulacre, sortit de cette situation.

Le gouvernement parlementaire ! M. de Viel-Castel ne l'aime pas, ne le chérit pas seulement : au besoin il l'aurait inventé. Je ne veux pas, je le répète encore, m'aventurer sur le terrain de la politique. Vous connaîtriez mal cependant M. de Viel-Castel, si je m'abstenais complètement de vous dire quels étaient ses sentiments à cet endroit. Épris de son devoir, d'une probité austère profondément dévoué à la grandeur de son pays, M. de Viel-Castel s'est montré amoureux jusqu'au bout des institutions qu'un « libéralisme discret » — l'expression lui appartient — acclamait, depuis l'année 1816, sous ce nom séduisant : *la Monarchie selon la Charte*. La gauche a des torts ; les doctrinaires n'en sont pas exempts : tout le mal, aux yeux du jeune diplomate, n'en viendra pas moins des *ultras*. Étonnez-vous donc qu'avec de telles doctrines, ses amis de la rue du Bac l'appellent quelquefois : « Monsieur le Jacobin. » On est toujours le Jacobin de quelqu'un.

Malgré sa naissance, ou peut-être à cause de sa naissance même qui le rattachait à la noblesse si longtemps sacrifiée de province, M. de Viel-Castel n'a jamais eu le regret du passé : « Je frémis, écrit-il en 1881, six ans avant sa mort, quand je pense à ce qu'aurait été mon existence sous cet ancien régime, tant regretté de mes pareils. Cadet de famille, après avoir servi quelques années correctement et honorablement, mais sans éclat, parce que mes goûts et mes facultés, pas plus que ma position, ne m'auraient donné la possibilité de sortir des rangs et de me

distinguer, je me serais à trente ans — à trente-cinq au plus tard — retiré dans le Périgord ou dans le Quercy. Sans fortune, je n'aurais pas, suivant toute apparence, trouvé à me marier. J'aurais donc végété dans le château de mon frère aîné. Peu enclin aux plaisirs de la chasse et aux autres distractions de la vie campagnarde, *je serais mort d'ennui.* »

Quelle différence avec la vie qu'il lui fut donné de mener sous les divers régimes qui se sont succédé dans le cours de ce siècle ! « J'ai pu, nous dit-il, mettre la main, bien que dans des situations secondaires, à quelques-unes des plus grandes affaires de l'Europe. J'ai pu me rendre compte des ressorts de la politique. J'ai connu intimement plusieurs des personnages les plus considérables de mon temps : j'ai été admis et traité avec bienveillance dans les cercles les plus élevés et les plus intelligents de la société. »

Il ne manquait qu'une satisfaction à l'heureuse existence de M. de Viel-Castel : vous la lui avez procurée. « Les travaux que j'ai accomplis, ajoute-t-il en terminant cette revue rétrospective, m'ont ouvert les portes de l'Académie, où *je me repose doucement.* » La gracieuse et modeste bonhomie de notre spirituel confrère lui fait oublier que vous ne l'avez pas toujours vu dans cette posture bouddhique. Ce n'est pas à l'école du *Nihrvana* qu'on apprend à composer les charmants discours qui, à diverses reprises, ont réjoui ces voûtes.

Les tirades libérales de M. de Viel-Castel n'avaient pas réussi à lui aliéner les précieux patronages qu'il tenait de ses alliances de famille. A l'âge de vingt et un ans, il est nommé attaché d'ambassade à Madrid. « On m'allouait, dit-il, quatre mille francs d'appointements. Dans ce temps-là tous les secrétaires d'ambassade — j'en avais les fonctions, si je n'en possédais pas encore le titre — étaient logés et nourris par leurs chefs. Avec mes habitudes et mes goûts, je devais me trouver fort à l'aise, eu égard surtout à la valeur de l'argent comparée à ce qu'il vaut aujourd'hui. Ce moment de ma vie est certainement un de ceux où j'ai éprouvé les sensations les plus vives et les plus agréables. »

Le séjour prolongé de M. de Viel-Castel en Espagne — il y passa sept ans consécutifs — ne nuisit pas au culte que le jeune gentilhomme du Quercy avait voué par instinct à la liberté. Il le confirma, au contraire. Le spectacle qu'offrait alors la Péninsule paraît avoir exercé la même influence sur le généralissime

de l'armée française, sur le restaurateur de l'autorité royale, prisonnière encore des factieux.

Témoin des maux que le despotisme avait infligés à l'Espagne, témoin des folies, des excès de ses partisans, le duc d'Angoulême, dans ses conférences avec les chefs des royalistes, particulièrement avec le duc de l'Infantado, président du conseil de régence, s'efforçait de faire sentir à un parti enivré du retour de fortune qu'il devait à nos armes, la nécessité d'un gouvernement représentatif. Pour ces hommes qui ne voyaient pas grande différence entre un tel gouvernement et celui que nous étions venus renverser, ce langage était inexplicable. L'ambassade de France ne se montrait guère plus satisfaite de l'attitude de M. le duc d'Angoulême. Il n'y avait peut-être, à cette époque, en Espagne, que M. de Viel-Castel qui fût content.

Le peuple, par ses adresses, ne cessait de demander à la régence le rétablissement de l'Inquisition et de réclamer à grands cris des supplices. La régence éludait de son mieux l'intervention du prince toujours occupé à lui disputer quelque victime. Ce fut alors que parut le fameux décret d'Andujar. Le duc d'Angoulême prescrivait d'élargir sans délai tous les individus arrêtés pour cause d'opinion; il défendait de procéder à l'avenir à aucune arrestation sans le consentement des commandants militaires français ; il autorisait ces mêmes commandants à emprisonner les fonctionnaires espagnols qui ne tiendraient point compte de l'ordonnance promulguée.

Pour le coup, M. de Viel-Castel trouva que le petit-fils d'Henri IV dépassait la mesure. Même en fait de clémence et d'élan magnanime, il ne pouvait se défendre de priser fort la modération. La réaction pourtant, si mécontente qu'elle fût, se soumit. On touchait d'ailleurs au dénouement. Toute la résistance des constitutionnels s'était concentrée dans Cadix. La forte position du Trocadéro couvrait cette ville; elle fut enlevée par un brillant coup de main. Quelques jours plus tard, le fort de Santi-Pietri succombait à son tour. Réduite aux abois, la révolution dut se rendre à merci.

Le duc d'Angoulême profita de l'occasion pour renouveler ses instances : dans une lettre grave et solennelle qu'il écrivit à Ferdinand VII, il essaya de lui faire comprendre que, pour pacifier le pays, une amnistie et de larges réformes étaient indispensables. Peu confiant dans les dispositions du souverain espagnol, impatient d'échapper au spectacle des désastreuses

mesures dont il prévoyait l'adoption, le vainqueur du Trocadéro se hâta de rentrer à Paris.

Un accueil enthousiaste et bien mérité l'y attendait. L'opposition, déçue dans toutes ses prévisions, semblait anéantie. La Chambre allait être renouvelée, non plus par fraction seulement, mais dans son intégrité. Sur 430 nominations, la gauche dans toutes ses nuances, de Royer-Collard à Dupont de l'Eure, n'en obtint que dix-sept. Manuel, dont l'exclusion arbitraire et violente avait excité naguère tant d'indignation, Manuel, abandonné par ses amis politiques, ne trouva pas un collège pour lui rouvrir les portes de la Chambre.

La royauté n'était-elle pas définitivement affermie ? Personne, à cette époque, ne le mettait en doute. Six ans plus tard, en pleine prospérité, après deux nouvelles victoires, après la Grèce affranchie et l'Amérique domptée, la monarchie capétienne prenait pour la troisième fois le chemin de l'exil. A qui la faute ? Demandez-le à M. Viel-Castel : nul ne s'est préparé avec plus de soin à vous répondre.

En l'année 1829, M. de Viel-Castel revenait de Vienne. La révolution de Juillet le trouva sous-directeur au ministère des affaires étrangères. Son libéralisme et son royalisme s'y livraient depuis quelque temps de rudes combats. Que pouvait-il bien, cette fois, demander à Dieu dans sa prière du soir? « Le *Moniteur* du 26 juillet, écrit-il, publia les funestes ordonnances. J'appris au ministère cette terrible nouvelle. Je fus consterné. Je ne croyais pas à une résistance au moins immédiate et matérielle. Je voyais donc toutes nos libertés détruites, toutes les conquêtes de la Révolution — ou, pour mieux dire, de la Restauration — perdues. J'étais dans une telle agitation que je ne pouvais tenir en place, m'occuper de rien. Je me demandais si je resterais au service du gouvernement nouveau qui s'annonçait. »

Le 26 juillet, il ne se passa rien de grave. Les libéraux, les révolutionnaires — M. de Viel-Castel prend toujours soin de ne pas les confondre — se préparaient à la lutte ; le gouvernement s'endormait dans une sécurité aveugle. Le lendemain 27, la physionomie de Paris n'était plus la même : les journaux de la gauche venaient de sonner le tocsin de l'insurrection. Le 28, la ville avait déjà pris un aspect singulièrement alarmant. « Je sortais de la rue du Bac, nous raconte M. de Viel-Castel, et je remontais lentement les quais, quand j'aperçus un immense

drapeau aux trois couleurs flottant sur les tours Notre-Dame. A la vue de cet étendard qui me rappelait mon enfance et les gloires militaires de l'Empire, je ressentis une très vive émotion. Je n'étais pourtant plus bonapartiste, — à beaucoup près, mais il me semblait assister à la revanche de nos désastres de 1814 et de 1815. » Toute la révolution de Juillet, croyez-le bien, est là.

La Monarchie vaincue se retirait fièrement : elle se retirait, pénétrée de son droit, étonnée de sa défaite, emportant pour s'en consoler trois trophées. Pas un échec extérieur qu'on pût mettre à sa charge. Le contraste est frappant — il est moins frappant encore que triste — entre les services rendus et la récompense acquise. D'un côté, la liberté fondée, les finances rétablies, les lettres remises en honneur, la victoire ramenée sous nos drapeaux; de l'autre, le spectacle d'un édifice sans cesse battu en brèche, d'un pouvoir trop confiant qui s'achemine, sans distinguer une seule fois le précipice, d'oscillation en oscillation, à sa perte.

Monarchique et libéral, M. de Viel-Castel était né pour servir le gouvernement de Juillet. Il l'a servi utilement, fidèlement, avec un plaisir et un dévouement croissants, jusqu'à la dernière heure. Quand ce gouvernement est tombé, il n'en a plus voulu servir d'autre. Il était cependant encore dans la force de l'âge. On ne le proscrivait point; on lui ouvrait, au contraire, les bras. S'il eût consenti à être ambassadeur, il n'aurait eu que l'embarras du choix. Ses hommes n'étaient plus là; ses institutions n'y étaient pas davantage. Il s'opiniâtra dans son détachement absolu des affaires publiques.

« C'est bien peu de chose qu'une opinion, nous disait récemment, dans ce style loyal et charmant dont il a le secret, un de nos plus éminents confrères; c'est bien peu de chose sans doute qu'une opinion; c'est une grande chose que la fidélité. » Quand le respect et l'affection s'en mêlent, la fidélité — j'en ai fait l'épreuve — est facile.

La Providence se chargea de récompenser M. de Viel-Castel. Elle ménageait à ses vieux jours les joies d'une noble et douce intimité.

« Jusqu'au moment où j'ai été admis, nous dit-il, dans le cercle de cette admirable famille, je n'avais vécu, grâce à Dieu, que dans la compagnie des honnêtes gens; mais j'avouerai franchement que, si j'aimais, si je comprenais la vertu et

l'honnêteté morale, je n'en saisissais pas tous les côtés délicats et exquis. Le spectacle qui me fut alors donné fut pour moi une utile leçon, sinon pour m'élever à cette hauteur, au moins en approcher. »

Voilà, en vérité, des lignes qui n'ont pu être écrites que par un brave homme. Et la famille, l'*admirable famille*, que va-t-elle dire de mon indiscrétion? La famille! J'ai foi dans sa modestie distraite : elle m'entend peut-être... elle ne me comprendra pas.

En désertant la politique, M. de Viel-Castel se donna tout entier, sans réserve, à l'histoire. Nous n'avons pas à le regretter; lui non plus. Il est telle occasion, sans doute, où M. de Viel-Castel eût pu, avec sa grande expérience, apporter de bons conseils. Les bons conseils, mon Dieu, ne manquent jamais. Ce qui manque plus souvent, c'est l'ascendant moral exercé par le conseiller. La nature circonspecte, mesurée de M. Viel-Castel n'était point de taille à détourner le cours des événements.

Il vaut mieux, suivant moi, que M. de Viel-Castel, à partir de 1851, ait travaillé pour l'Académie. Ici, il a laissé une mémoire toujours chère, il a goûté ces joies si douces aux esprits cultivés, ces joies que je me promets et dont je suis impatient de jouir : je veux dire la société de tant d'hommes qui charmeront encore le monde longtemps après que j'aurai disparu. Le ciel a donc départi à M. de Viel-Castel une vieillesse heureuse. Cette faveur si rare fut accordée à un homme qui en était digne.

Vice-amiral Jurien de la Gravière.

LE TRAITEMENT DES CURÉS ET DES DESSERVANTS

Le Conseil d'Etat sur la requête de M. l'abbé Sailhol, curé de Villefranche-de-Belvès (Dordogne), et celle de M. l'abbé Glena, curé de Coaraze (Alpes-Maritimes), privés de leur traitement, le premier par décision ministérielle, le second par arrêté préfectoral, vient de rendre les arrêts suivants.

En raison de l'importance de cette affaire, nous publierons *in extenso* d'abord le texte même des deux arrêts, et ensuite les conclusions du commissaire du gouvernement, qui avait eu la loyauté et le courage de conclure en faveur des deux prêtres. On comprend l'intérêt qui s'attache à ces conclusions, en presence surtout des arrêts contraires intervenus.

1° *Arrêt relatif au pourvoi de M. l'abbé Sailhol* :

Le Conseil d'État, statuant au contentieux,

Sur le rapport de la section du contentieux,

Vu la requête sommaire présentée pour l'abbé Sailhol, curé de Villefranche-de-Belvès (Dordogne), la dite requête tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler, pour excès de pouvoirs, deux décisions du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, en date du 23 novembre 1885 et 25 janvier 1886, et portant que le requérant, s'étant gravement compromis pendant la dernière période électorale, sera privé de son traitement à partir du 1er décembre 1885 et jusqu'au jour où il aura donné à l'administration des gages sérieux de repentir... attendu que, le Concordat du 26 messidor an IX ayant assuré aux évêques et aux curés un traitement convenable, les articles 61 à 66 de la loi du 18 germinal an X ont fixé les chiffres de ces différents traitements, et qu'en exécution des dits articles, un crédit figure chaque année au budget pour l'acquittement de la dépense ; qu'en dehors du cas spécialement prévu par les décrets des 17 novembre 1811 et 6 novembre 1843, c'est-à-dire de l'éloignement momentané des titulaires, aucune disposition législative n'autorise le gouvernement à retenir des sommes dont l'affectation a été déterminée par la loi des finances et à priver de son traitement un ministre des cultes qui n'a pas cessé de remplir ses fonctions ; que ce dernier peut seulement, dans le cas où des actes répréhensibles seraient relevés contre lui, être poursuivi soit devant les tribunaux de droit commun, soit devant l'autorité ecclésiastique, à qui appartient le pouvoir disciplinaire en vertu des articles 30 et 31 de la loi du 18 germinal an X, et que l'administration ne peut substituer aux voies de répression qui lui sont ouvertes par la loi celle de la privation du traitement, qu'aucun texte ne l'autorise à prononcer ;

Vu les décisions attaquées ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, lesdites observations... tendant à ce que le pourvoi soit rejeté comme non recevable ; attendu que les décisions ci-dessus visées ne seraient pas susceptibles d'être déférées au Conseil d'État, par la voie du retour au contentieux pour excès de pouvoirs, soit parce que les griefs invoqués par le requérant ne pourraient être discutés que par la voie du recours pour abus institué par l'article 7 de la loi du 18 germinal an X, soit parce qu'il n'appartiendrait au Conseil d'État ni de déterminer le sens et la portée de la convention passée le 26 messidor an IX entre le Pape et le gouvernement français, ni d'apprécier une mesure prise dans l'exercice des pouvoirs de haute police reconnus de tout temps au gouvernement sur le personnel ecclésiastique, et dont le contrôle réside uniquement dans la responsabilité du ministre devant les Chambres ;

Vu le mémoire en réplique... par lequel l'abbé Sailhol déclare persister dans ses conclusions et demande à être renvoyé devant le ministre des cultes pour faire liquider, conformément à la loi annuelle des finances, le traitement auquel il a droit depuis le 1er décembre 1885 ;

Vu toutes les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 18 germinal an X :

Vu les lois des 7-14 octobre 1790 et 24 mai 1872;

Ouï M. Mayniel, maître des requêtes, en son rapport;

Ouï Me Morillot, avocat de l'abbé Saillhol, en ses observations ;

Ouï M. Gauwain, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions;

Sans qu'il soit besoin de statuer sur les fins de non recevoir opposées au pourvoi par le ministre ;

Considérant qu'il est de règle et de tradition constantes, dans le droit public français, que si les membres du clergé ne relèvent que de leurs supérieurs ecclésiastiques dans les questions d'ordre purement religieux, ils n'en restent pas moins soumis à la haute discipline du gouvernement en ce qui touche leurs rapports avec le pouvoir civil et les observations des lois de l'État ;

Considérant que cette discipline, exercée avant 1789 au moyen tant de l'appel comme d'abus que de la saisie du temporel, n'a pas cessé de l'être depuis la mise en vigueur de la législation concordataire; que le recours pour abus a été expressément maintenu par cette législation ; que, d'autre part, le droit de saisie du temporel a été exercé par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le Concordat, sous la forme de suspension ou retenue des traitements que l'État a alloués aux titulaires ecclésiastiques après la suppression des revenus propres du clergé;

Considérant que les décisions prises dans l'exercice de ce pouvoir de haute discipline par le ministre chargé du service et de la police des cultes ne sont pas susceptibles d'être discutées devant le Conseil d'État statuant au contentieux ;

Décide :

Article premier. — La requête de l'abbé Sailhol est rejetée.

—

2° Arrêt rendu sur le pourvoi de M. l'abbé Glena :

Le Conseil d'Etat,

Vu...

... Considérant que les pouvoirs de haute discipline du gouvernement sur les membres du clergé, en dehors des cas où ils appartiennent au président de la République, en Conseil d'Etat, ne peuvent être exercés que par le ministre chargé du service et de la police des cultes ;

Et que les termes des deux dépêches adressées le 17 novembre 1884 par le préfet du département des Alpes-Maritimes, l'une à l'abbé Gléna pour lui notifier la suppression de son traitement, l'autre au ministre de la justice et des cultes, pour lui rendre compte de cette suppression, il résulte que le préfet n'a pas entendu pourvoir à l'exécution d'une décision ministérielle qui aurait prononcé ladite suppression, mais qu'il s'est cru autorisé par des instructions qu'il aurait reçues du ministre des cultes à la prononcer lui-même;

Considérant que le préfet ne pouvait, dans aucun cas, puiser dans des instructions ministérielles, dont l'existence ne résulte d'ailleurs d'aucune pièce du dossier, le droit de statuer sur une matière qui n'est pas de sa compétence;

Que, dès lors, il y a lieu d'annuler les décisions qu'il a prise le 17 novembre 1884, pour opérer la suppression du traitement de l'abbé Gléna;

Décide :

Article 1er. — Les décisions ci-dessus visées du préfet du département des Alpes-Maritimes, en date des 18 novembre et 1er décembre 1884, sont annulées pour incompétence.

Nous empruntons au *Monde* l'intéressant résumé des plaidories et des conclusions du commissaire du gouvernement.

Après un rapport très complet et très impartial de M. Mayniel, maître des requêtes, Me Morillot a soutenu le pourvoi de M. l'abbé Sailhol, curé de Villefranche-de-Belvès, chef-lieu de canton du département de la Dordogne.

Comme toujours, des dénonciateurs restés inconnus l'ont accusé d'avoir prononcé des paroles hostiles à la République, et, malgré les explications de ce digne prêtre, son traitement a été suspendu par le ministre des cultes. De quel droit le ministre a-t-il pris une pareille décision ? L'article 66 de la loi du 18 germinal an X garantit un traitement à tous les curés, et la loi annuelle de finances contient un crédit destiné à payer ce traitement.

Pour justifier la mesure qu'il a prise, le ministre ne peut invoquer aucun texte de loi. Il s'appuie sur la législation antérieure à la Révolution, en s'appropriant le droit de *saisie du temporel* exercé par l'ancienne monarchie à l'égard du clergé. Me Morillot prouve, par des témoignages irrécusables, que ce droit n'a jamais été appliqué que par l'intermédiaire des Parlements, c'est-à-dire de la plus haute autorité judiciaire de l'ancien régime, et en vertu des textes légaux visant des cas tout à fait différents de celui dont il s'agit. Dans la période intermédiaire, de 1789 à 1801, la suppression du traitement a été la conséquence du refus de serment à la Constitution civile du clergé, et encore, aux termes des lois de 1791, devait-elle être le résultat de poursuites judiciaires.

Sous le régime du Concordat et du Code napoléonien, on cite des actes émanés de la puissance impériale, qui exilait ou faisait incarcérer des prêtres et même des évêques sans autre forme de procès ; mais le gouvernement actuel n'a sans doute pas la prétention de faire légalement ce que Napoléon Ier faisait arbitrairement.

D'après les articles combinés des décrets des 17 novembre 1811 et 6 novembre 1813, la suppression du traitement est attachée à l'éloignement du curé titulaire, pour cause de mauvaise conduite ; mais cet éloignement ne peut être prononcé que par l'Evêque, et, dans le cas qui nous occupe, l'abbé Saihol a toujours été maintenu dans son service paroissial par l'Evêque de Périgueux.

Me Morillot examine ensuite la théorie de l'*acte administratif*. La loi de finances, dit le ministre, me donne le droit de procéder, chaque année, à la répartition du crédit destiné à payer les traitements ecclésiastiques ; c'est là un acte administratif, dont les tribunaux n'ont pas à connaître. En poussant à bout cet argument, le ministre aurait le droit de faire la répartition suivant son bon plaisir ; ce serait le comble de l'absurdité.

Enfin, pour échapper à tout contrôle, on va jusqu'à invoquer *l'acte de gouvernement*. L'honorable avocat admet les mesures de salut public prises par le gouvernement, dans des cas très rares pour garantir la sécurité de l'Etat. Mais qui oserait soutenir que, dans l'espèce, la sécurité de l'Etat exigeait la suspension du traitement d'un humble prêtre ? Une simple mesure disciplinaire ne peut être transformée en mesure de salut public !

En terminant son habile plaidorie, Me Morillot fait remarquer que si les curés de canton, qui sont inamovibles, pouvaient être arbitrairement privés de leur traitement, la même mesure deviendrait applicable aux officiers de l'armée, aux magistrats, aux professeurs de l'enseignement public, qui se trouveraient ainsi livrés à l'arbitraire de leurs ministres respectifs.

Après une courte suspension de la séance, Me Chauffard prend la parole au nom de l'abbé Gléna, curé de Coaraze, diocèse de Nice. Nous venons, dit-il, de voir un prêtre frappé pour des motifs politiques. En voici un autre atteint de la même peine par suite d'accusations relatives à la vie privée. On verra ainsi jusqu'où peut s'étendre l'abus du droit réclamé par le gouvernement à l'égard du clergé.

L'avocat de l'abbé Gléna s'est particulièrement attaché à réfuter l'avis du Conseil d'Etat de 1883, dont la principale base repose sur une fausse interprétation de l'article 16 du Concordat : « Sa Sainteté reconnaît dans le premier Consul de la République française, les droits et prérogatives dont jouissait *près du Saint-Siège* l'ancien gouvernement. »

Il s'agit ici du droit de préséance des ambassadeurs de France auprès du Saint-Siège, de leur assistance aux conciles, etc. Trompé

par M. Flourens, le Conseil d'Etat a cru trouver là le droit de *saisie du temporel du clergé* exercé par nos anciens rois. Cette grotesque erreur a été si bien reconnue que le gouvernement n'ose plus s'en prévaloir aujourd'hui.

Me Chauffard rappelle qu'au commencement de 1883, M. Paul Bert avait présenté un projet de loi qui autorisait le gouvernement à suspendre, pendant un an, les traitements ecclésiastiques, mais seulement après une condamnation prononcée par la voie de l'appel comme d'abus. C'était bien reconnaître implicitement la nécessité d'une loi pour justifier la suspension des traitements ecclésiastiques; et cependant, peu de mois après, le Conseil d'Etat, à l'instigation de M. Flourens, a cru pouvoir prendre l'avis qui a permis au ministre des cultes de suspendre, suivant son bon plaisir, les traitements ecclésiastiques. Armé de cet avis, le gouvernement s'est empressé de retirer le projet de loi qui, à cette époque, risquait encore d'échouer au Sénat.

Ce qu'on vous demande aujourd'hui, dit en terminant l'éloquent avocat, c'est de consacrer le salaire facultatif. Par cette brèche pourraient passer bien des choses et, en première ligne, la suppression du budget des cultes. M. Paul Bert écrivait, en 1883, que par la suspension des traitements ecclésiastiques, l'Etat serait maître du budget des cultes; maintenu en droit, il se trouverait supprimé, en fait, sans qu'il fût nécessaire de dénoncer le Concordat.

Eh bien ! il dépend aujourd'hui du Conseil d'Etat de préserver le clergé français d'un régime sans honneur, sans dignité, sans indépendance. Il aura bien servi ainsi les intérêts de la France.

Il était intéressant de voir quelle attitude allait prendre, en présence de l'avis de 1883, l'honorable maître des requêtes qui remplissait dans cette affaire les fonctions de commissaire du gouvernement. Dès le début de ses conclusions, on a été fixé à ce sujet. Revendiquant avec une noble et consciencieuse fermeté l'indépendance du haut tribunal administratif, M. Gauvain n'a pas craint de répudier l'avis de 1883 qu'il a démoli pièce à pièce d'une main sûre, avec une mesure parfaite et avec une logique écrasante.

En entendant cette réfutation si complète de l'œuvre de M. Flourens, on a dit près de nous qu'elle était le juste châtiment d'une mauvaise action. Il était, en effet, impossible d'accumuler plus de sophismes juridiques, plus d'erreurs historiques, plus d'inexactitudes de toute espèce ; cette note de M. Flourens est véritablement un chef-d'œuvre de mauvaise foi... et pourtant elle a servi de base à l'avis de 1883 et aux iniques mesures qu'il a eu pour but de justifier.

Après les excellentes plaidories des avocats, après les magistrales conclusions de l'honorable M. Gauvain, on peut dire qu'il ne reste plus rien de cet avis.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les patientes négociations du Saint-Siège avec la Russie ont abouti, comme premier résultat, à l'entente des deux parties pour le choix des nouveaux évêques de Wilna, de Lubin et de Plosk et de trois autres évêques suffragants. La suite des négociations a pour objet en ce moment d'obtenir pour ces évêques, sinon d'une façon parfaite quant à la forme, du moins d'une manière suffisante quant à la substance, la faculté de communiquer librement avec le Saint-Siège. En attendant, grâce à ses paternelles instances et à l'ascendant de ses vertus apostoliques, le Souverain Pontife a obtenu que le Czar couronnât cette première partie des négociations par un acte de clémence et de justice, en révoquant le décret qui, depuis plusieurs années déjà, avait exilé en Sibérie le vénérable évêque de Wilna, Mgr Kryniewiscki. Bien qu'il ne lui soit pas donné de réoccuper son siège, il sera du moins rendu à la liberté, et le Souverain Pontife lui conférera un titre archiépiscopal dans le prochain Consistoire où seront préconisés en même temps les six nouveaux évêques russes résidentiels ou titulaires. Ce Consistoire, ainsi que vient de l'annoncer le *Moniteur de Rome*, est fixé au lundi 11 février, et il sera complété le jeudi suivant, 14, par un autre Consistoire particulièrement solennel dans lequel le Souverain Pontife imposera le chapeau cardinalice aux trois nouveaux princes de l'Eglise qu'il aura créés le 11, à savoir Mgr Macchi, actuellement majordome de Sa Sainteté ; Mgr d'Annibale, assesseur au Saint-Office, et Mgr Dusmet, de l'ordre de S. Benoît, archevêque de Catane.

—

A propos des négociations avec la Russie et des bienfaits qui peuvent en résulter pour les catholiques de cet Empire, on a particulièrement remarqué un article du *Moniteur de Rome* démontrant que l'esprit religieux tel qu'il a pu subsister en Russie grâce aux germes salutaires qu'y a laissés le christianisme, est cependant exposé de plus en plus à dépérir, par suite des attaques persistantes que le nihilisme dirige à la fois contre le trône et contre l'autel, et parce que l'Eglise russe *orthodoxe* se trouve dans une situation trop dépendante en présence de l'Etat.

Par conséquent, dit le *Moniteur de Rome*, si l'Eglise russe veut se retremper aux sources pures du christianisme, elle ne peut faire moins que de se mettre en harmonie avec l'Eglise catholique et avec le Saint-Siège. Alors seulement l'Eglise russe perdrait sa physionomie d'institution au service de l'Etat et il ne serait plus donné aux ennemis intérieurs et extérieurs de la Russie de s'en prendre à l'Eglise et au christianisme officiels pour abattre l'Empire. L'Eglise russe recouvrerait une indépendance dont profiterait par contrecoup le trône des czars, parce que, dans l'accomplissement de sa mission sociale, qui est de maintenir l'ordre et l'autorité, l'Eglise ne saurait plus être soupçonnée d'agir dans un but exclusivement politique, par le fait même qu'elle serait indépendante vis-à-vis de l'Etat, tout en vivant d'accord avec lui. Ce puissant soutien, que l'Empire russe trouverait contre les attentats de ses ennemis, deviendrait d'autant plus efficace que les catholiques non seulement de la Russie, mais de tous les pays, verraient dans le sceptre des czars, au milieu de tant de lamentables désertions de la part des puissants du jour, le vrai protecteur de fait de l'Eglise. Si maintenant les catholiques se montrent, en général, peu favorables aux succès territoriaux de la politique russe, c'est évidemment parce qu'ils craignent que la prépondérance absolue de l'Empire sur l'Eglise en Russie ne s'étende au dehors au détriment de la liberté et de l'indépendance de l'Eglise catholique vis-à-vis du pouvoir civil. L'union de l'Empire russe avec le Saint-Siège dissiperait non seulement ces craintes, mais ouvrirait à la Russie des voies nouvelles et des plus glorieuses pour assurer les triomphes de sa politique chrétienne.

—

On mande de Rome, 29 janvier :

Vous pouvez démentir de la façon la plus absolue que l'état de santé de Léon XIII cause des inquiétudes et que les cardinaux se tiennent prêts à toute éventualité.

Je puis vous affirmer que jamais le Saint-Père ne s'est aussi bien porté. J'en parle en connaissance de cause, puisque, aujourd'hui même, à trois heures, je l'ai vu dans le jardin du Vatican, se promener à pied avec Mgr Bisleti, camérier de service.

Léon XIII avait choisi de préférence la partie la plus élevée du jardin qui était en plein soleil et, avec son bâton, il indiquait à Mgr Bisleti certains changements qu'il voulait faire dans une allée.

Un homme qui, tous les matins se lève à sept heures pour dire régulièrement sa messe et qui, le soir, reste à genoux de dix à onze heures pour réciter son rosaire, n'est pas près de mourir.

Du reste, tous les jours le Saint-Père donne ses audiences habituelles et il n'y a rien de changé dans sa manière de vivre.

Ce qui a pu donner naissance à ce bruit, c'est que, il y a une

quinzaine de jours, ayant voulu rester dans le jardin plus tard que d'habitude, il prit froid et, le lendemain, n'a pas accordé d'audiences. Mais il lui a suffi d'un jour de repos pour se remettre complètement.

—

La *Gerarchia cattolica* ou Annuaire pontifical pour 1889, vient de paraître. On y trouve, entre autres données officielles, les chiffres suivants sur les progrès qui se sont réalisés dans la hiérarchie catholique sous le pontificat de Léon XIII :

On été érigés : un nouveau siége patriarcal (aux Indes Orientales), 12 nouveaux sièges archiépiscopaux, plus 9 évêchés qui ont été élevés au rang d'archevêchés et 58 nouveaux sièges épiscopaux.

Ont été institués, en outre : une nouvelle délégation apostolique et 31 vicariats apostoliques, plus 6 préfectures apostoliques déjà existantes qui ont été élevées au rang de vicariats; enfin il y a eu 12 nouvelles préfectures apostoliques, soit un total de 130 nouveaux titres.

Le tableau relatif au Sacré-Collège donne au total 18 cardinaux survivants de ceux qui ont été créés par S. S. Pie IX, et 42 créés par S. S. Léon XIII; de sorte qu'il resterait 10 chapeaux vacants ; mais ce chiffre va être réduit à 7 par la création au prochain consistoire de 3 nouveaux cardinaux italiens : Mgr Dumest, archevêque de Catane ; Mgr d'Annibale, assesseur du Saint-Office, et Mgr Macchi, majordome de Sa Sainteté.

—

L'ambassadeur de France près le Saint-Siège, M. le comte Lefebvre de Béhaine, a eu ces jours-ci, aussitôt rentré à Rome, plusieurs conférences avec le cardinal secrétaire d'État, afin d'amener l'accord sur les préconisations épiscopales que l'on désirerait être faites dans l'un des deux consistoires fixés aux 11 et 14 courant.

Le Saint-Siège fait preuve dans ces négociations de la meilleure volonté; mais il serait nécessaire, si l'on veut qu'elles aboutissent, que le gouvernement en fît autant et qu'il ne s'obstinât pas à présenter avec plusieurs candidats excellents, tel ou tel candidat que le Saint-Siège ne saurait agréer. On sent quel caractère exceptionnel de gravité aurait la rupture des négociations sur ce point.

Quoi qu'il arrive, d'ailleurs, les consistoires pour la création des trois nouveaux cardinaux italiens et pour la préconisation

d'évêques aux sièges vacants de divers pays, sont irrévocablement fixés aux 11 et 14 février. L'*intimation* officielle a été faite déjà par les courriers apostoliques.

Une autre « intimation » a convoqué le Sacré-Collège à la chapelle papale qui aura lieu le jeudi 7, au Vatican, pour l'anniversaire de la mort de Pie IX.

France.

Le *Journal officiel* du 3 février publie le décret suivant :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Décrète :

Art. 1er. — M. Thibaudier (Odon), évêque de Soissons, est promu à l'archevêché de Cambrai, vacant par le décès de M. Hasley.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 février 1889. CARNOT.

Le nouvel archevêque de Cambrai est né à Millery (Rhône), le 30 septembre 1823.

Il a fait ses premières études au petit séminaire de Saint-Godard, et ses études théologiques dans la Société des prêtres de Saint-Irénée.

En 1875, Pie IX préconisa l'abbé Thibaudier, évêque de Sidonie *in partibus*, et en 1876, évêque de Soissons.

Dans l'administration et la direction de ce diocèse, Mgr Thibaudier a fait voir les plus brillantes qualités et les plus hautes vertus.

Littérateur et savant distingué, il a publié plusieurs ouvrages remarquables.

PARIS. — Les généraux et officiers faisant partie de la promotion qui a quitté Saint-Cyr en 1857, viennent de se réunir à Saint-Roch, au lendemain de leur banquet annuel du Grand-Hôtel.

Ils ont assisté ensemble à une messe dite pour leurs camarades morts à l'ennemi ou décédés.

Cette cérémonie, fort simple, était d'autant plus touchante, que le prêtre célébrant, M. l'abbé Gavard, aujourd'hui chanoine honoraire d'Amiens, fait lui-même partie de la promotion. Ancien capitaine d'état-major à l'armée de Metz, et marié à la fille du général Dejean, il devint veuf en 1875, et aussitôt après

entra dans les ordres. M. l'abbé Gavard est le frère du distingué diplomate qui a laissé au quai d'Orsay de si honorables souvenirs.

Beauvais. — Il y a plus de cent cinquante ans que les Frères des écoles chrétiennes sont les seuls instituteurs des enfants de la ville de Noyon. Depuis cent deux ans, ils font la classe dans un immeuble acheté pour eux par le dernier évêque de Noyon, et qu'ils ont trouvé moyen d'occuper même pendant la période révolutionnaire ; ils ont, de 1856 à 1873, agrandi cet immeuble au moyen d'acquisitions du supérieur général de l'Institut ; ils ont remplacé les anciennes constructions par des bâtiments neufs, au payement desquels la ville a contribué pour partie, sans prétendre leur enlever leur propriété ; mais comme ils y exerçaient à titre d'instituteurs publics, le préfet de l'Oise et le maire de Noyon viennent de s'allier pour saper cette antique fondation. Le préfet a révoqué, sous un prétexte sans valeur, le Frère directeur et l'a remplacé par un laïque, en dépit de l'article 67 de la loi du 30 octobre 1886. Les autres Frères ont été ainsi obligés de donner leur démission ; puis, le 25 janvier, le maire, déclarant que l'immeuble appartient à la commune, est venu pour y installer tout le personnel laïque. Le respectable Frère Bertulien, visiteur, appelé de Rouen par la gravité des circonstances, s'est opposé à l'entreprise : le maire a fait alors marcher agents de police et serrurier, et il a fallu céder à la force. Les Frères ont conservé leur logement, mais ils sont gardés à vue par un agent de police qui couche dans un local dépendant des classes.

Il va de soi que l'Institut des Frères a immédiatement assigné le maire en référé devant M. le président du tribunal de Compiègne. Le préfet ne s'est pas borné à faire présenter à M. le président, par le procureur de la République, le déclinatoire d'incompétence qui figure dans l'histoire de toutes les spoliations ; il est venu soutenir de sa personne et de sa parole, à l'audience du 30 janvier, ce déclinatoire. M. le président ne s'en est pas moins, le 2 février, déclaré compétent, comme l'ont toujours fait les magistrats saisis de semblables affaires. L'arrêté de conflit va sans doute venir fermer la bouche à la justice.

Constantine. — M. l'abbé Rambert, aumônier militaire, vient de recevoir la croix de la Légion d'honneur. C'est la récompense bien méritée d'une carrière toute d'honneur, de dévouement et de vertu.

LES CHAMBRES

Sénat.

Vendredi 1er *février*. — La séance ne s'ouvre qu'à trois heures quinze. A quatre heures, le Sénat se sépare après avoir voté des projets d'intérêt local et s'être ajourné à mardi.

Mardi 5 *février*. — M. Lisbonne donne lecture d'un rapport sur une proposition de loi ayant pour objet de confier aux tribunaux correctionnels la répression des injures commises contre les fonctionnaires publics.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de MM. Lisbonne et Léon Clément sur la procédure à suivre devant les conseils de préfecture.

Cette proposition est adoptée.

Chambre des Députés.

Jeudi 31 *janvier*. — M. de Jouvencel développe son interpellation relative aux mesures que compte prendre le gouvernement pour réprimer les écarts qui peuvent troubler la paix intérieure et amoindrir le respect dû au gouvernement. Il dépose un ordre du jour en ce sens.

Avant de répondre, M. Floquet dépose sur le bureau le projet relatif au rétablissement du scrutin uninominal.

M. Floquet, président du conseil. — Ce dépôt n'est pas dans notre pensée et ne peut être considéré par personne comme une manifestation contre le suffrage universel. (Interruptions à droite.)

Tout le monde sait qu'il y a déjà plusieurs semaines, le gouvernement avait annoncé qu'il se ralliait à la pensée d'une révision de la loi électorale... (Bruits sur divers bancs à l'extrême gauche et à droite.)

Elle nous a été inspirée par une enquête approfondie... (Bruit sur les mêmes bancs à l'extrême gauche.)

M. Le Hérissé. — Par la peur!

M. Gellibert des Séguins. — Je demande la parole. (Agitation prolongée. — M. le Président du conseil descend de la tribune.)

M. le Président du conseil. — Je suis descendu de la tribune parce que la parole n'y est plus libre déjà. (Applaudissements au centre et à gauche. — Bruit à droite.)

M. le Président. — M. le Président du conseil constate un fait qui n'est que trop vrai, à savoir que, malgré les efforts du président, efforts que personne ne contestera ici, il lui a été impossible d'obtenir le silence pour le représentant du gouvernement. (Très bien ! très bien ! au centre et à gauche.) M. le Président du conseil était interrompu à chaque phrase...

Une voix à l'extrême gauche. — Qu'il s'en aille! (Bruit.)

M. Floquet. — Le gouvernement ne croit pas qu'il soit nécessaire de toucher aux libertés essentielles que la République a établies. (Bruit à gauche.) Il pense que la liberté d'écrire, de penser et de se réunir doit rester entière. (Applaudissements.) Mais il pense avec la même énergie que, lorsqu'en dehors de la propagande intellectuelle, il se produit des faits de nature à porter atteinte à la sécurité de la République, quand ceux qui les commettent ne cachent pas leur intention de renverser la République, le gouvernement a le droit et le devoir de les atteindre. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. de Baudry d'Asson. — Vous parlez toujours de l'intérêt de la République, et jamais de l'intérêt de la France!

M. le Président du conseil. — On nous a dit que nous avions dans les lois existantes des moyens suffisants d'agir contre les partis ouvertement hostiles.

Le gouvernement ne le pense pas. Il pense qu'aujourd'hui les progrès de toutes sortes, les facilités de communication, le développement de la richesse, l'état des relations sociales permettent une liberté d'action que ne pouvaient pas prévoir les auteurs du Code pénal.

Donc, à ceux qui nous croient suffisamment armés, nous répondons : non; mais nous reconnaissons comme vous que les faits qui se produisent sont dangereux, et nous vous demanderons d'introduire dans le Code pénal, aux articles qui traitent des crimes contre la sûreté de l'État, des dispositions additionnelles qui permettent d'atteindre les faits coupables. (Applaudissements.)

M. Levert. — Disiez-vous cela sous l'Empire? (Bruit à gauche.)

M. Floquet revient ensuite au dada de la concentration, et demande à la majorité républicaine de panser ses blessures avec ce baume parlementaire qu'on appelle la confiance. On l'applaudit à gauche et au centre, mais sans conviction.

M. Paul de Cassagnac. — On nous a dit que le gouvernement républicain parlementaire avait été battu dans une élection qui est le fruit d'une opération commerciale (Exclamations et rires à droite. — Bruit à gauche); et que, si 244,000 électeurs parisiens avaient voté avec l'ensemble que vous savez contre toutes vos prévisions, — car jusqu'au dernier moment vous avez cru à la victoire, ce qui aggrave votre défaite, — vous voulez accéditer dans l'opinion publique que ces 244,000 électeurs n'ont voté ainsi que parce qu'il y a eu une quantité illimitée d'affiches sur les murs! (Applaudissements à droite.) Vous allez dire à la France et à l'étranger que cette élection est due à des camelots embrigadés! (Nouveaux applaudissements à droite) et que la population de ce Paris, qui était tout pour vous et que depuis l'élection vous avez un peu maltraité dans vos journaux, est une population qui, à raison de 3 fr. par jour, peut être détournée de ses devoirs, et qu'il dépend d'un homme riche

d'acheter la capitale de la France? (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je n'ai pas dit un mot de tout cela.

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Et ce qu'il y a de plus bizarre, c'est qu'à la suite de cet événement, la situation soit transformée à ce point que nous nous trouvions à la place que vous occupiez, et que vous soyez à celle où nous étions, et que ce soit nous qui défendions contre vous, Paris, la liberté de la presse et le suffrage universel. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

Les interruptions de la gauche tombent dru comme grêle sur l'orateur, mais ceux qui s'y risquent n'en sont pas toujours les bons marchands; M. de Cassagnac a la dent dure.

Bientôt, c'est avec la majorité républicaine toute entière que l'orateur entre en lutte : « Dans la partie qui se jouait, vous avez commis l'imprudence inouïe de mettre, comme enjeu, la République elle-même, et cette partie vous l'avez perdue! » Il leur reproche de n'être pas beaux joueurs; ils font une musique! Au lieu de récriminer ainsi contre la fortune, que ne cèdent-ils à l'invitation qu'on leur adresse de toutes parts : « Allez-vous-en! ou, si vous l'aimez mieux, allons-nous-en! » leur crie M. Paul de Cassagnac. Et il conclut ainsi :

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Pour ce qui est de la confiance demandée par M. le président du Conseil, je lui dirai : Ma confiance; je vous la donne tout entière, je vous l'impose (Bruit à gauche), parce que je crois pas que je puisse espérer d'aucun autre cabinet, d'aucun autre ministre un achèvement plus complet de la déroute du parti républicain que celle que vous avez commencée.

Je considère que c'est avec vous que nous arriverons le plus vite au résultat que nous souhaitons et que le règlement m'interdit de vous indiquer. (Très bien! très bien! à droite. — Mouvements divers.)

Je ne connais pas de premier ministre ayant subi plus de déroutes électorales... (Bruit à gauche.)

Plusieurs membres à gauche. Et M. Buffet?

Aucun ministre n'a été battu par la volonté nationale comme l'a été celui-ci. C'est pourquoi je veux vous conserver comme ministre; nos collègues feront ce qu'ils voudront; quant à moi, je voterai pour avec cette conviction que personne n'a fait plus de mal à la République que vous et ne pourra lui en faire davantage. (Très bien! très bien! — Mouvements divers.)

Il est cinq heures. La Chambre fatiguée demande grâce. M. Méline lui propose une suspension de séance qu'elle accepte avec gratitude; mais elle n'en abuse pas. Avant que la demie ait sonné, M. Hubbard est à la tribune.

M. HUBBARD a pris position, depuis quelque temps, parmi les plus

fougueux adversaires du boulangisme. Jeune, ardent, impétueux, il n'a pas encore le sang-froid, il n'a pas l'expérience, il n'a pas non plus cette patience que donne le sincère amour de la liberté. Pour lui, il faut écraser l'infâme, c'est-à-dire la faction boulangiste, et il reproche au gouvernement de n'avoir pas assez de poigne pour châtier cette insolente conspiration. Il dénonce les divisions du cabinet, il accuse deux ministres, et tout spécialement M. de Freycinet, de manquer d'énergie. Il désigne également M. Lockroy aux défiances de la majorité. Jugez de l'effet! On le hue à droite, on le conspue à gauche; il reçoit en pleine poitrine les démentis du cabinet. M. de Douville-Maillefeu l'excommunie séance tenante, et il finit sa catilinaire en traitant le général Boulanger, son collègue, de *malfaiteur public*.

Il fallait à M. Laguerre un certain courage pour prendre la parole dans des conditions semblables. Il l'a prise pourtant, et il a prononcé devant l'assemblée la plus hostile qu'un orateur ait jamais eue en face de lui un discours agressif qu'il lui a fait avaler jusqu'à la garde. Il lui a dit et redit à satiété que Paris lui signifiait son congé et qu'elle n'avait plus qu'à partir. Il l'a sommée d'obéir à son seigneur et maître, le peuple français. Enfin il l'a laissée tout ahurie sous cet avertissement prophétique : « Un vent a soufflé, le fruit est mûr; encore un instant, et il se détachera de lui-même de l'arbre!»

Quelque sentiment qu'on en puisse éprouver, le grand succès de la journée a été pour l'apologiste du boulangisme, et ses adversaires eux-mêmes l'ont reconnu. M. Clémenceau lui a répondu avec sa vivacité ordinaire, et parfois avec éloquence, mais il plaidait une si mauvaise cause, et si bizarre dans sa bouche, la cause de la concentration républicaine, raison sociale Clémenceau, Ferry, Ribot et C[ie]! Au moins a-t-il eu l'esprit de ne conseiller aucune violence.

La Chambre était à bout de forces. L'heure psychologique des ordres du jour avait sonné. Cependant une fraction du parti modéré. quelques députés du centre ont montré un certain courage : ils ont protesté contre cette prolongation indéfinie de la concentration républicaine et refusé explicitement leur confiance au radicalisme représenté par le ministère Floquet. Il faut citer, parmi eux, M. Casimir-Périer et M. Cavaignac. « Le pays saura, s'est écrié M. Casimir-Périer, que quelques hommes, fermement et irrévocablement attachés à la République, répudient la politique d'un gouvernement qui a effrayé l'opinion publique par la menace de réformes imprudentes ou stériles. » Et M. Cavaignac : « La politique de concentration est un mensonge qui a fait son temps! » De son côté, M. Frédéric Passy, le plus doux des hommes, demandait qu'il ne fût pas question de confiance et que l'on se contentât de voter l'ordre du jour pur et simple.

Ecartant une motion de blâme présentée par M. Laguerre, une

invite à la violence rédigée par M. Hubbard et quelques autres motions plus ou moins accentuées dans un sens ou dans l'autre, la majorité républicaine a adopté la rédaction suivante, qui ne signifie rien :

« La Chambre, confiante dans la fermeté du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

C'est sur ce papier anodin que le cabinet a réuni une majorité de cinquante-trois voix. Il n'en paraît pas plus fier pour cela.

Samedi 2 février. — Dès l'ouverture de la séance, M. Cazeaux monte à la tribune pour demander l'urgence sur le projet de scrutin d'arrondissement.

M. Cazeaux estime, que, du moment que le gouvernement dépose un projet de scrutin d'arrondissement, c'est qu'il trouve lui-même que le scrutin de liste est mauvais. Il y a donc lieu de voter l'urgence.

M. Floquet répond qu'il n'y a pas nécessité de voter l'urgence. On sait dans quelles conditions se dépose un projet. On a du temps devant soi. Si, dès demain, devait être faite une dissolution, oui l'urgence serait nécessaire. Mais la Chambre actuelle ira jusqu'au bout de son mandat.

Au cas où les circonstances feraient qu'une dissolution s'imposerait, le ministère ne prendrait point l'initiative de la demander au Président de la République, avant de s'être mis d'accord avec la majorité républicaine. Le gouvernement repousse l'urgence.

M. Rouvier veut mettre tout le monde d'accord. Il vient dire à la Chambre : Que la majorité républicaine vote, avec ensemble, le refus de l'urgence! en sous-entendant que, mardi, dans les bureaux, sera nommée la commission chargée d'examiner le projet du gouvernement!

Voilà, dépouillée d'artifices oratoires inutiles à reproduire, la discussion qui a eu lieu sur l'urgence du projet de retour au scrutin d'arrondissement.

Cette série de chinoiseries parlementaires, dont la dernière, celle de M. Rouvier, est la plus compliquée, ne peut intéresser le public qui ne comprend, à bon droit, que les idées et les actes simples.

Ce gouvernement repoussait l'urgence parce qu'un droitier la demandait. La gauche ne voulait pas voter contre le gouvernement, tout en reconnaissant — puisque la commission sera nommée mardi — que ce droitier avait raison.

O beautés du parlementarisme !

On vote. L'urgence est repoussée par 359 voix contre 174.

La proposition de M. Rouvier, tendant à fixer à mardi la nomination de la commission, est adoptée par 471 voix contre 33.

Après le vote d'un projet relatif à la création d'un service postal entre la France et la côte occidentale de l'Afrique, la Chambre reprend la discussion du projet relatif au travail des femmes et des enfants.

La Chambre s'est reportée à l'article 4. Dans le projet adopté en première lecture, cet article interdit le travail de nuit aux enfants de moins de dix-huit ans et aux filles mineures. La commission propose d'étendre cette interdiction aux femmes. La discussion traîne en longueur et finalement est renvoyée à lundi.

Lundi 4 *février*. — M. Goirand lit au nom du 2e bureau, un rapport concluant à la validation de M. Cluseret. Cette élection est validée sans débats.

On reprend après la loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

M. Yves Guyot a la parole. Il demande à la Chambre de ne pas revenir sur son premier refus et de ne pas sanctionner l'interdiction du travail de nuit aux femmes et aux enfants.

M. Achard combat la thèse de M. Yves Guyot qui est appuyée par M. Delisse.

M. Pierre Legrand dit que le gouvernement a fait procéder à une enquête et que tous les patrons et ouvriers sont unanimes pour voir dans cette loi une loi de justice et de moralité.

M. Delisse répond qu'il sera toujours impossible de prouver que l'aisance puisse résulter de salaires modiques et la loi n'aura pour résultat que de diminuer les gains en retranchant les heures de travail.

Par 275 voix contre 246, la Chambre adopte l'amendement de M. Yves Guyot.

M. Lorois défend un amendement tendant à autoriser dans certaines industries le travail de nuit pour les filles âgées de plus de dix-huit ans, sous condition que leur travail ne dépassera pas dix heures.

L'amendement est adopté.

Mardi 5 *février*. — La séance la plus calme de la session. On continue à discuter la loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

Un amendement de Mgr Freppel tendant à interdire le travail aux femmes et aux enfants, les dimanches et jours de fête, est repoussé. Tous les articles de la loi sont successivement adoptés, ainsi que l'ensemble de la loi, par 377 voix contre 163.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La mort de l'archiduc Rodolphe. — Procès-verbal d'autopsie. — Biographie. — La commission du scrutin uninominal. — Les francs-maçons. — J.-J. Rousseau au Panthéon. — Un nouveau garde des sceaux. — Etranger.

7 février 1889.

La catastrophe qui vient de frapper la cour d'Autriche et dont nous annoncions la nouvelle, il y a huit jours, est encore plus

affreuse et plus poignante que les premières informations officielles ne le donnaient à entendre. Tout d'abord, par respect sans doute pour la mémoire du prince Rodolphe, par égard pour de trop légitimes douleurs, on avait dissimulé les circonstances de cette fin tragique; on annonçait que le prince était mort subitement d'une maladie de cœur. Hélas ! la vérité est plus terrible : le kronprinz autrichien s'est suicidé, il s'est tué d'un coup de revolver. On en avait bien quelque soupçon, mais aujourd'hui le fait est avéré, indéniable : il est consigné dans un communiqué de la *Gazette de Vienne*.

D'après cette note, l'état mental du prince Rodolphe semblait avoir subi depuis quelque temps des altérations qui auraient été la suite d'une chute de cheval survenue pendant l'automne dernier.

Nous nous garderons bien de discuter cette explication ; nous souhaitons plutôt qu'elle se confirme et qu'il soit prouvé que cet épouvantable suicide est l'acte d'un dément, non d'un criminel. Mais nous trahirions notre conscience, si nous n'ajoutions pas qu'étant donné les opinions et les antécédents du malheureux prince, notoirement adonné au culte du libéralisme et de la libre-jouissance, on ne comprendrait rien à cette mort violente si l'on faisait abstraction des désordres dont elle est trop évidemment la résultante, pour ne pas dire le châtiment. « Telle vie, telle mort » : cet adage se vérifie pour les princes comme pour les particuliers.

Mais le moment n'est pas venu d'émettre toutes les réflexions que comporte ce triste sujet. Dans ce grand scandale qui nous consterne, il y a de grandes leçons pour tout le monde. Méditons-les dans le silence du recueillement, et, témoins des justices de Dieu, faisons appel à sa miséricorde.

—

Voici le texte du procès-verbal dressé par les médecins chargés de l'autopsie :

Vu les prescriptions de la loi, il a été, le 31 janvier 1889, à la Hofburg de Vienne et par les médecins auxquels incombe légament cette mission, procédé à l'autopsie du cadavre de S. A. I. le prince héritier archiduc Rodolphe. En voici le procès-verbal authentique signé des médecins qui ont rempli ce funèbre devoir :

I. Son Altesse impériale et royale le prince héritier a succombé à une fracture du crâne et des parties antérieures du cerveau.

II. Cette fracture a été occasionnée par un coup de feu tiré de très près contre la région temporale droite.

III. Un coup de feu provenant d'un revolver de calibre moyen était de nature à faire la blessure en question.

IV. Le projectile n'a pas été retrouvé, parce qu'il est sorti par l'ouverture constatée au-dessus de l'oreille gauche.

V. Il est hors de doute que Son Altesse impériale et royale s'est tiré elle-même le coup de feu et que la mort a été instantanée.

VI. L'ankylose prématurée des sutures sagittale et coronale, la profondeur extraordinaire de la cavité crânienne et la dépression digitiforme des surfaces intérieures des os du crâne, le sensible aplatissement des circonvolutions cérébrales et la dilatation des ventricules du cerveau sont autant de phénomènes pathologiques qui selon l'expérience, accompagnent d'ordinaire un état mental anormal, et permettent par conséquent d'admettre que l'acte s'est accompli en état d'aliénation mentale.

Docteur E. Hofmann, conseiller aulique, professeur de médecine légale ;

Docteur Hans Kundrat, chef de l'Institut anatomico-pathologique, et chargé de l'autopsie ;

Professeur docteur Hermann Widerhofer, médecin ordinaire de S. A. I. le prince héritier.

L'archiduc Rodolphe, était né le 21 août 1858. Il avait un peu plus de trente ans, par conséquent.

Il était marié depuis le 10 mai 1881 à l'archiduchesse Stéphanie, fille du roi des Belges Léopold II et de la reine Marie-Henriette, née archiduchesse d'Autriche, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie.

De ce mariage n'était jusqu'à présent née qu'une fille, l'archiduchesse Elisabeth, née le 2 septembre 1883.

L'archiduc Rodolphe, fils unique de l'empereur François-Joseph et de l'impératrice Elisabeth — il avait deux sœurs, l'archiduchesse Gisèle, mariée au prince Luitpold de Bavière, et l'archiduchesse Marie, récemment fiancée à un de ses cousins de la maison d'Autriche — avait reçu une éducation simple et complète.

Le 24 juin 1877, il avait été émancipé et était entré au service militaire actif le 23 juillet 1878, dans le 36e régiment d'infanterie.

En septembre 1880, il avait été nommé général-major en même temps que contre-amiral.

Le 6 avril 1881, il avait été nommé commandant de la 18e brigade d'infanterie à Prague et était devenu feld-maréchal-lieutenant en 1883, avec commandement de la 25e division d'infanterie à Vienne.

Il était en même temps chef honoraire d'une quantité de régiments autrichiens, allemands et russes.

Le prince Rodolphe était un connaisseur distingué en ornithologie, un naturaliste passionné, et il entretenait des rapports personnels empreints du bonne grâce et de familiarité avec les cercles scientifiques et littéraires de Vienne.

Il dirigeait la publication d'un grand ouvrage de description des divers pays de la monarchie austro-hongroise.

Il jouissait d'une réelle popularité et le coup qui frappe le couple impérial produit un retentissement douloureux dans le cœur des peuples divers de l'empire entier.

A la suite de la mort prématurée de ce prince distingué, la qualité d'héritier présomptif de l'empereur François-Joseph passe à l'archiduc Charles-Louis, frère du souverain.

Il est né le 30 juillet 1883, a été marié trois fois à des princesses de Saxe, des Deux-Siciles et de Portugal.

Le prince Charles-Louis a pour fils aîné l'archiduc François, né le 18 décembre 1883, major d'infanterie. Il a deux autres fils et trois filles.

—

Le résultat du vote des bureaux pour la nomination de la commission chargée d'examiner le projet du gouvernement relatif au changement du mode de scrutin comprend sept membres favorables et quatre membres hostiles, MM. Anatole de la Forge, Henri Maret, Gaulier et Simyan, membres de l'extrême gauche. En somme, le scrutin d'arrondissement a rallié 216 voix et le maintien du *statu quo* 191, appartenant la plupart aux groupes de la droite. Les sept membres de la majorité de la commission font partie de l'Union des gauches, sauf M. Hubbard, inscrit à l'extrême gauche. Les radicaux, pourtant, ne considèrent pas encore la partie comme perdue. Ils comptent, en effet, que ceux d'entre eux qui étaient absents mardi, au moment de l'élection des commissaires, s'élèvent à plus de cent, lesquels réunis aux voix de la droite doivent leur donner la majorité en séance publique.

—

Ils vont bien, les francs-maçons ! Avant-hier, M. le général

Riu, oubliant que l'armée doit rester en dehors de la politique, a prononcé dans la loge la *Justice* un discours d'une rare violence contre le dernier élu du suffrage universel et contre ses électeurs. Hier, une autre fraction de la maçonnerie, la fraction boulangiste, comptait prendre sa revanche en procédant, dans la loge la *République démocratique*, présidée par M. Laguerre, à l'initiation de M. Lalou, directeur du journal la *France*. Des membres de loges antiboulangistes se sont hâtés d'accourir pour s'opposer à cette profanation; on s'est mutuellement conspué, injurié, menacé, frappé. Le « vénérable » Laguerre a en vain essayé d'interposer son autorité : on l'a si peu vénéré, malgré son titre et son maillet, qu'il s'est vu réduit à prendre la fuite, trop heureux de sortir vivant des mains de ses « Frères. » Pour mettre fin à ce pugilat fraternel, il a fallu éteindre brusquement le gaz, et les blessés sont allés se faire panser dans les pharmacies du voisinage. Les francs-maçons avaient échoué dans leurs efforts pour amener la concentration républicaine. Parviendront-ils, au moins, à réaliser la concentration maçonnique?

—

Dimanche a eu lieu, à Paris, l'inauguration de la statue de Rousseau, le père responsable du beau régime sous lequel la France s'en va aux abîmes. Au lendemain du 27 janvier, c'était le bon moment de déifier le sophiste qui a mis dans un si triste gâchis sa patrie d'adoption.

La cérémonie a eu lieu au Panthéon. C'est la seconde manifestation sacrilège qui s'accomplit dans cette église, depuis qu'elle a été enlevée au culte catholique. La première a été l'apothéose des funérailles civiles de Victor Hugo. Comme de juste, M. Jules Simon, académicien, pontifiait. La semaine dernière, il brandissait sa plume, croyant arrêter ainsi le torrent du boulangisme, et dimanche, il pérorait en l'honneur de l'homme qui, en indiquant une organisation de la société en dehors de toute idée religieuse, a déchaîné ce même torrent. Que n'a-t-il relu Guizot? Il aurait vu que « l'esprit révolutionnaire, vrai Satan humain, est à la fois *sceptique et fanatique*, *anarchique et tyrannique*, *passionné pour nier et pour détruire*, incapable de rien créer qui puisse vivre et de souffrir que rien se crée et vive sous ses yeux. » N'est-ce pas le tableau du présent? Qu'en pense le doucereux philosophe?

La Suisse était représentée à cette apothéose et à ce sacrilège

par son ambassadeur à Paris, M. Lardy, et par un membre du gouvernement de Genève, M. Gavard, qui s'est procuré le double plaisir de complimenter le président Carnot et de lancer des lardons à Boulanger. Ce n'est pas cela qui arrêtera le brav' général sur le chemin du Capitole. S'il lisait les écrits des disciples de Rousseau, il appprendrait de V. Cousin « la moralité du succès ». « Prendre parti contre la victoire et accuser le vainqueur, c'est prendre parti contre l'humanité... Le vaincu doit être vaincu et a mérité de l'être... Tout est parfaitement juste en ce monde ! »

C'est la morale que Rousseau est venu apporter sur la terre.

—

M. Ferrouillat, ministre de la justice, garde des sceaux, vient de céder son portefeuille à M. Guyot-Dessaigne, membre de la gauche radicale. Ce n'est pas cela qui sauvera la République.

—

Le roi d'Annam, Dong-Kanh, est mort à Hué, le 27 janvier, après une très courte maladie.

La mort du roi d'Annam est un événement des plus fâcheux pour nos intérêts au Tonkin.

Le jeune souverain, en effet, très intelligent, très ouvert aux idées nouvelles, très favorable au protectorat français, était là-bas notre meilleur appui et notre meilleur gage de succès. Il avait résolu de venir à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle, et les impressions qu'il aurait rapportées de son voyage et de la réception somptueuse qu'on lui préparait n'auraient fait sans doute que le confirmer dans ses bonnes dispositions en facilitant la besogne aux représentants de notre pays à la cour de Hué.

Sa mort prématurée est d'autant plus regrettable que les mandarins dissidents vont profiter de l'effervescence qui vient de se réveiller au Tonkin pour l'exploiter contre nous et attiser de plus belle les haines latentes des Annamites.

La mort si rapide du roi d'Annam ne semble pas naturelle à plusieurs de nos confrères.

Il y avait à Hué, dit le *Voltaire*, un résident supérieur, M. Hector, qui, grâce à son expérience, avait su prendre une grande influence. M. de la Porte a trouvé moyen de le rappeler pour le remplacer par un homme à lui.

Le roi prenait en toutes choses l'avis de M. Hector, qui lui

était d'un très bon conseil M. Hector parti, il est probable que le malheureux Dong-Khan aura commis quelque imprudence, et il l'a payée de sa vie; car il ne faut pas se dissimuler que c'est tout bonnement d'un empoisonnement qu'il s'agit.

C'est également d'un empoisonnement qu'est mort, il y a quelques semaines à peine, son beau-père, le vice-roi du Tonkin, à la suite d'un voyage à Hué. Il ne rentra à Hanoï que pour y mourir.

Il faut voir là les résultats de la détestable politique pratiquée là-bas, politique qui exaspère les mandarins contre notre domination de plus en plus tyrannique, et sur les conséquences de laquelle la Chambre et le gouvernement se refusent à faire la lumière.

Ajoutons toutefois que, d'après le télégramme du gouverneur général, il faut écarter toute idée d'empoisonnement. Le choléra sévit actuellement à Hué et fait parmi les Annamites de nombreuses victimes. Il est donc possible que l'affection paludéenne à laquelle a succombé le roi ait pris un caractère cholérique.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Bien que la liquidation de fin janvier ait été facile et même favorable au parti de la hausse, ce dernier a senti le besoin de se recueillir avant de convoiter de nouvelles plus-values des cours. Ce repos aura été de courte durée. Comme tous les grands marchés européens semblent orientés plutôt à la hausse qu'à la baisse, la Bourse de Paris ne voudrait pas donner une note discordante dans cet unisson.

Bourse du 6 *février* 1889.

3 0/0		83 40	C. F. foncières 1879		483 »
3 0/0 amortissable		87 75	— commun. 1879		485 »
4 1/2 0/0		103 85	— — 1880		475 »
Crédit foncier..	Actions	1.355 »	— foncières 1883		390 »
Est	—	800 »	Est	Oblig.	395 »
Lyon	—	1.342 50	Lyon	—	400 »
Midi	—	1.170 50	Midi	—	402 »
Nord	—	1.697 50	Nord	—	410 »
Orléans	—	1.366 25	Orléans	—	403 »
Ouest	—	940 »	Ouest	—	400 »
Panama	—	67 50	Panama 4 0/0...	—	55 50
Suez	—	2.227 50	— 6 0/0...	—	80 »

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

ACTES DU CONSISTOIRE SECRET
DU 11 FÉVRIER 1889

N. T. S. P. le Pape Léon XIII a tenu le 11 février, au palais apostolique du Vatican, le consistoire secret dans lequel l'Eme et Rme cardinal Parocchi, ayant terminé le temps de sa charge de Camerlingue du Sacré-Collège, a remis la bourse d'usage à Sa Sainteté, qui a daigné la passer à l'Eme et Rme cardinal Laurenzi.

Ensuite l'Eme et Rme cardinal Vannutelli, s'étant démis du titre presbytéral de Sainte-Sabine, a opté pour l'autre titre vacant de Saint-Jérôme-des-Esclavons ; après quoi Sa Sainteté a prononcé une allocution et a daigné créer et publier cardinaux de la Sainte Eglise romaine :

De l'ordre des prêtres :

Mgr *Joseph-Benoît* DUSMET, de la congrégation bénédictine du Mont-Cassin, archevêque de Catane, né à Palerme, le 15 août 1818;

Mgr *Joseph* D'ANNIBALE, évêque titulaire de Cariste et assesseur du Saint-Office, né à Borbona, dans le diocèse de Rieti, le 22 septembre 1815.

De l'ordre des diacres :

Mgr *Louis* MACCHI, majordome de Sa Sainteté et préfet des Palais apostoliques, né à Viterbe, le 3 mars 1832.

Sa Sainteté a ensuite proposé et pourvu les Eglises suivantes :

L'Église métropolitaine de Florence, pour l'Eme et Rme cardinal *Augustin* BAUSA, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, qui retient la Diaconie de Sainte-Marie *in Dominica*;

L'Église titulaire archiépiscopale de Side, pour Mgr *Séraphin* MILANI, des Mineurs de l'Observance, évêque démissionnaire de Pontremoli, qu'il retient en administration provisoire.

L'Église titulaire archiépiscopale de Rhodes, unie à l'Église cathédrale de Malte, pour Mgr *Pierre* PACE, promu du siège cathédrale de Gozo;

L'Église métropolitaine de Sienne, pour le R. P. *Raphaël Benvenuto* ZINI, des Clercs Réguliers des Écoles Pies de Flo-

rence, examinateur pro-synodal dans le diocèse de Fiesole, recteur à Florence et provincial de son ordre pour la Toscane, professeur de philosophie et d'histoire au lycée de Florence;

L'Église titulaire archiépiscopale de Séleucie, pour Mgr *Tancrède* Fausti, de Rome, prélat domestique de Sa Sainteté, consulteur des S. Congrégations du Concile et de la Propagande, abbé commendataire de Saint-Paul à Albano, examinateur du clergé romain, substitut de la secrétairerie des Brefs pontificaux, vicaire de l'archibasilique patriarchale de Latran, docteur en philosophie, en théologie et dans l'un et l'autre droit ;

L'Église titulaire archiépiscopale de Trébizonde, pour Mgr *Edmond* Stonor, prélat domestique de Sa Sainteté et protonotaire apostolique, du diocèse de Birmingham, chanoine de l'archibasilique patriarchale de Latran, docteur en droit canonique ;

L'Église titulaire épiscopale d'Imeria pour Mgr *François* Mazzuoli, évêque démissionnaire de San-Severino, qu'il retient en administration provisoire ;

L'Église cathédrale de Rieti, pour Mgr *Charles* Bertuzzi, prélat domestique de Sa Sainteté, de l'archidiocèse de Bologne, vicaire général de Cervia, où il est professeur de théologie morale au séminaire et docteur en théologie ;

L'Église cathédrale de San-Severino, pour Mgr *Aurèle* Zonghi, prélat domestique de Sa Sainteté, natif de Fabriano, professeur de droit canonique et civil dans le séminaire de cette ville, où il est co-visiteur, examinateur synodal, vicaire du Latran et chanoine de la cathédrale de Fabriano, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit ;

L'Église cathédrale de Lintz, pour Mgr *François de Sales-Marie* Doppelbauer, prélat domestique de Sa Sainteté, du diocèse de Lintz, recteur à Rome de l'Institut impérial et royal de Sainte-Marie-de-l'*Anima*, docteur dans l'un et l'autre droit.

L'Église cathédrale de Narni, pour le R. D. *César* Boccanera, de Rome, curé et bénéficier de la basilique patriarchale de Sainte-Marie-Majeure, docteur en philosophie et en théologie ;

L'Église cathédrale de Città della Piève, pour Mgr *Paul* Gregori, camérier d'honneur de Sa Sainteté, du diocèse de Città della Pieve, missionnaire apostolique, chanoine et curé de l'église métropolitaine de Pérouse, où il est examinateur pro-

synodal et définiteur des cas de morale dans les réunions des curés et confesseurs;

L'Église cathédrale de Mileto, pour le R. D. *Antoine* De-Lorenzo, de Reggio de Calabre, où il est examinateur pro-synodal, promoteur fiscal de la curie archiépiscopale et chanoine de cette église métropolitaine;

L'Église cathédrale de Cassano, pour le R. P. *Evangéliste* de Calistri, dans le siècle Michel-Antoine de Milla, des Mineurs-Capucins, de l'archidiocèse d'Otrante, ancien recteur à Rome du couvent de Saint-Laurent-hors-les-murs, provincial de Salerne et de Basilicate et commissaire général de son ordre pour la province de Syracuse;

L'Église cathédrale de Pontremoli, pour le R. D. *David* Camilli, de l'archidiocèse de Lucques, examinateur pro-synodal à Modigliana, membre de la congrégation du Synode et de l'Académie philosophico-médicale de Saint-Thomas, préfet des études au séminaire et collège épiscopal, chanoine archidiacre et vicaire-général, docteur en théologie;

Les Eglises cathédrales unies de Sovana-Pitigliano, pour Mgr *Jules* Matteoli, camérier d'honneur de Sa Sainteté, du diocèse de San Miniato, archiprêtre curé à Castelfranco, sa patrie, docteur en théologie :

L'Église cathédrale d'Acqui, pour le R. D. *Joseph* Marello, du diocèse d'Asti, où il est directeur spirituel du séminaire, chancelier de la Curie épiscopale, examinateur pro-synodal et chanoine archidiacre de la cathédrale;

L'Église cathédrale de Gozo, pour le R. P. *Jean* Camilleri, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, du diocèse de Malte, professeur de théologie morale et dogmatique dans son ordre, consulteur de la S. Congrégation des Évêques et Réguliers, docteur en théologie.

Enfin l'Eme et Rme cardinal Bausa a fait la postulation du sacré pallium pour l'Eglise métropolitaine de Florence, et il a prêté entre les mains de Sa Sainteté le serment d'usage, après lequel, ayant baisé le pied et la main du Saint-Père, celui-ci à son tour lui a donné le baiser de paix; après quoi le consistoire secret a été terminé.

LE SOCIALISME D'ÉTAT ET LA RÉFORME SOCIALE (1).

Ce titre est celui d'un récent ouvrage de M. Claudio Jannet, professeur à l'Institut catholique de Paris. Nous avons signalé déjà l'apparition de ce livre en en reproduisant la remarquable introduction. Depuis nous avons fait une lecture attentive du volume, et nos lecteurs nous sauront gré de leur en rendre compte.

Nous sommes, en effet, en présence d'une œuvre de haute valeur, la plus importante et la plus complète qui ait jamais été publiée sur le socialisme; elle nous apporte la solution scientifique et coordonnée de tous les problèmes épineux qui occupent, de nos jours, la politique sociale. Fonctions de l'État dans l'ordre économique, corporations libres ou forcées de travailleurs, patrimoines corporatifs, patronages, institutions coopératives, représentation des intérêts, banques populaires, crédit agricole, crédit foncier, rôle des classes moyennes, conservation des petits domaines ruraux, assurances des ouvriers contre les accidents du travail, contre la maladie, contre l'invalidité et la vieillesse, associations et syndicats de toute sorte, entre ouvriers, entre patrons, entre patrons et ouvriers, crise agricole européenne, effets des droits protecteurs sur les céréales et sur le bétail, vices du régime actuel de transmission successorale, réformes indispensables à la liberté des familles, plaies de la société du XIXe siècle, exagération dangereuse des dépenses militaires et des dettes publiques, tel est le résumé des principales questions que M. Claudio Jannet a tour à tour approfondies, à la lumière des faits anciens et contemporains, en appliquant à tous ces faits, avec sa haute compétence, les données certaines de l'économie, du droit et de la morale.

Frappé du progrès rapide des penchants socialistes dans tous les rangs et dans tous les états de la société, l'auteur prend à partie ce mal de notre époque. Il le poursuit dans ses manifestations multiples et montre à quelles funestes conséquences nous conduiraient les systèmes qui feraient les moindres concessions à de si condamnables erreurs.

Le socialisme a transformé ses procédés. Nous l'avons

(1) *Le Socialisme d'État et la Réforme sociale*, par Claudio Jannet, professeur d'économie politique à l'Institut catholique de Paris. — Paris, librairie Plon, 1889.

longtemps connu sous sa forme exclusivement démagogique. Depuis quelques années, il s'est fait *cathédrant*, et cette évolution remarquable contient un avertissement grave pour tous les amis de la vérité et du bien public. Les utopies de Fourier et de Considérant, les expériences de Cabet et de Saint-Simon, n'ont jamais eu que de modestes prétentions scientifiques. Proudhon fut un rhéteur brillant. On s'est plu quelquefois, dans le monde littéraire, à le représenter comme un logicien impitoyable, mais il n'a pas été heureux dans ses polémiques et n'a réellement excellé que dans le rôle d'agitateur. Ceux qui le lisent encore trouvent dans ses ouvrages de la verve, du style et quelque esprit, mais une logique pitoyable.

Rendons à la France cette justice : si le socialisme est né sur son sol avec Montesquieu, c'est chez elle, en revanche, qu'il a toujours été le moins cathédrant. Le triste honneur d'enfanter cette nouveauté revenait de droit à la patrie de Hégel, d'où elle s'est répandue plus ou moins en Russie, en Angleterre, aux États-Unis et ailleurs.

La philosophie hégélienne est le seul terrain où les aspirations socialistes peuvent espérer d'échapper au paralogisme. Nous ne disons pas que ce terrain leur fournira une justification logique : quand on nie les axiômes, on se met volontairement dans l'impuissance d'exhiber des déductions; mais quand on nie les axiômes, on se met sommairement à l'abri des réfutations. La séduction exercée par les écrits de Hégel et de ses continuateurs tient tout entière à ce refuge commode qu'ils ouvrent à l'amour-propre contre les échecs humiliants de la discussion. Les principes gênent, on les supprime ; et dès lors on écarte la contradiction avec un superbe dédain. Le socialisme cathédrant se drape dans l'orgueil professoral, il enseigne, il dogmatise, il émarge au budget, il brigue les honneurs et les faveurs des Cours.

Mais si les agitations démagogiques ont paru quelquefois mettre en péril les fondements essentiels de l'ordre social, le danger est centuplé par l'attitude des socialistes enseignants. Le peuple souffre. Ses souffrances augmentent sans cesse, par l'action de causes multiples qui ne lui sont pas toutes imputables. En même temps, la fausse direction que l'on donne à ses idées le conduit à s'exagérer ses souffrances et à les aggraver. Dans ces conditions, si les pouvoirs publics et les voix autorisées de la science accréditent auprès du peuple la pensée qu'il est

lésé dans ses droits, que les bases traditionnelles de la société, la propriété, la famille, l'agrégation des intérêts locaux, ne sont que de pompeuses injustices, que les préceptes de tempérance et d'épargne, de courage passif dans la patience, de courage actif dans le travail, ne sont que des conseils perfides et intéressés, on s'apprête évidemment à précipiter à brève échéance la société tout entière vers une ruine irrémédiable.

A côté des calculateurs égoïstes et sceptiques, qui avivent le feu des passions populaires par le souffle froid de leurs conceptions hégéliennes, on rencontre, phénomène étrange et inquiétant, une école de chrétiens, protestants et catholiques, animés des sentiments les plus dévoués et du plus pur désir du bien, qui prêtent un appui partiel et néanmoins considérable aux solutions pratiques proposées par le socialisme enseignant. Ils se sont laissé surprendre par des équivoques. Ils ne se trompent, certes, pas, en affirmant que les États ont de grands devoirs à remplir envers le peuple et que généralement ils les méconnaissent. De là à rendre l'État responsable de toutes les misères et à le charger directement d'y porter remède il n'y a qu'un pas, si l'on veut, mais un pas immense, que l'école dont nous parlons a trop lestement franchi.

M. Claudio Jannet touche à ce point en termes très mesurés : il y apporte tous les ménagements dus au caractère hautement estimable des personnes. Cependant il signale leur erreur et il faut lui savoir gré de cette courageuse franchise. L'ardeur et la générosité méritent partout des hommages, mais les hommages n'excluent pas de sages représentations quand elles deviennent nécessaires. Ces qualités sont trop rares et trop précieuses pour qu'il soit permis de les laisser s'éparpiller et s'égarer, alors qu'un intérêt universel et pressant les sollicite à combiner leurs forces dans une action commune.

A ceux qui sont touchés des maux du pauvre et qui applaudissent à toute institution d'Etat, pourvu qu'elle soulage ou qu'elle promette un soulagement, sachons donc dire avant qu'il soit trop tard : cette voie est fausse et pleine d'illusions. C'est dans la direction opposée que vous trouverez les moyens sûrs de relever le sort matériel du pauvre avec sa dignité morale. Ce n'est pas la liberté civile qui l'opprime ; loin de là, c'est en développant cette liberté, c'est en la donnant là où elle manque, que vous le défendrez contre les oppressions que réellement il subit. Partout où ses droits sont violés, faites-vous les apôtres

de ses revendications : vous ne sauriez vous proposer une plus noble tâche. Mais gardez-vous d'ériger des droits imaginaires ou nouveaux à côté de ceux que l'éternelle justice a promulgués. Les faits sont changeants : sachez les observer ; mais le droit est immuable : apprenez à le respecter. Tout sacrifice que vous oseriez faire à la doctrine de son *évolution* réduirait à néant vos intentions et vos œuvres, et provoquerait des désastres dont vos protégés deviendraient aussitôt les premières et les plus malheureuses victimes.

Le livre de M. Claudio Jannet vient à son heure. Les *questions ouvrières* sont posées devant l'opinion et dans les Parlements. Dans toutes, il y a quelque chose à faire, car il existe des besoins incontestables et légitimes. Dans toutes, il y a aussi quelque chose à éviter, car le socialisme a ses plans tout prêts, bien étudiés à son point de vue et quelquefois habilement déguisés. Il faut des connaissances étendues et quelque exercice pour saisir nettement son empreinte partout où elle intervient. Depuis que nous vivons de *vérités diminuées*, ce discernement devient de jour en jour plus hasardé ; et quand il arrive, par accident, qu'une même erreur trouve accès auprès des groupes les plus divers par leur origine et leurs tendances finales, le danger d'entraînement menace tous les esprits. Le livre de M. Claudio Jannet sera pour tous un guide éclairé.

Les faits y abondent et le raisonnement y est toujours sobre et substantiel. Les renseignements recueillis par l'auteur sur tous les faits économiques des deux mondes sont d'une richesse surprenante. Sur la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, l'Italie et l'Amérique ses statistiques sont bien autrement vastes et il pénètre dans une foule de détails pleins d'intérêt, qui témoignent de la sagacité de son choix parmi les documents les plus divers.

Cette érudition peu commune, dont il avait déjà donné des preuves dans ses écrits antérieurs, n'est, au surplus, que le moindre de ses mérites. La rigueur et la lucidité de ses conclusions ne laissent de place à aucune arrière-pensée et le charme de son style répand un vif agrément dans une étude d'un caractère éminemment sérieux.

J.-J. ROUSSEAU AU PANTHÉON

Voici Jean-Jacques Rousseau qui a sa statue au Panthéon. La méritait-il? Nul ne songe à lui contester son grand mérite d'écrivain, mais il est non moins certain qu'il a été l'un des plus funestes ennemis du bon sens, du clair génie, de l'instinct de franchise et d'équilibre des Français.

Vu de près, le solitaire d'Ermenonville est digne de mépris et de pitié. Homme, il est aigri, bizarre, perfide, défiant, ingrat, enclin à calomnier; penseur, il aime la déclamation et le paradoxe. Incohérent dans la dialectique, spécieux dans le développement, surgonflé de rhétorique, posant toutes ses fantaisies en dogmes, s'adorant soi-même, incapable de souffrir la contradiction, il n'est sincère que dans l'expression de certaines voluptés venues en lui de la nature ou de la chair. Ce qui le domine en tout, c'est l'imagination. Il conquiert les âmes tendres et paresseuses par deux moyens : il les attire par la sensiblerie, il les garde par le peu de peine qu'elles ont à suivre ses lieux communs.

La finesse, la limpidité de Voltaire ne sont en lui à aucun degré, non plus que la distinction naturelle. Son rêve court sans cesse, à travers les bienfaits de tout le monde, à l'universel anéantissement. Toutefois, s'il se considère comme hors les usages, il réclame tous les hommages. Au total, idéaliste, idéologue, égoïste, dissimulé, de mauvais rapports : voilà tout son portrait.

Arrivons aux faits. Voici, d'abord, qui marque, à ne s'y pouvoir méprendre, son esprit despotique, son immense et stérile orgueil, adroitement drapé d'une humilité de parade. En 1764, les révoltés de la Corse envoient des députés auprès de lui et de Diderot pour lui demander des lois. Diderot répond sans hésiter qu'il ne peut accepter une pareille mission : « Je n'ai pas assez étudié ces matières, dit-il, pour qu'il me soit possible de les traiter comme il faut relativement aux mœurs du pays, à l'humeur des habitants, à toutes ces choses qui doivent entrer pour beaucoup dans une législation. » Vous voyez là l'esprit positif d'un homme qui ne croit pas aux codes improvisés. Rousseau, lui, prend un air modeste et dit : « Cet ouvrage est certainement au-dessus de mes forces, mais non de mon zèle, et je l'entreprendrai. » N'a-t-il pas soutenu, dans le

Contrat social, que les lois d'un pays ne se sont jamais si bien faites que par des étrangers? D'une part, il se reconnaît incapable de donner un code aux Corses; de l'autre, il promet par vanité, de faire ce qu'on veut de lui. Il expose bien que les législations doivent toujours être spéciales : mais il n'a, pour s'occuper de celle-ci, que des idées générales. L'idéologue présomptueux apparaît en plein.

Dans la vie intime, il est malade imaginaire, hargneux, quinteux, et il se figure à tout coup qu'on le veut abaisser. La fortune l'accable ; il ne sait que s'en plaindre. Les grands seigneurs, dont il médit, lui rendent mille soins; les femmes, qu'il calomnie, font de lui leur idole. On lui attribue des pensions, il les refuse lorsque cela doit faire du bruit; sinon, il en empoche le montant sans rien dire. Bachaumont transcrit dans ses *Mémoires* (année 1765) une très curieuse et bien spirituelle satire sous forme de lettre du roi de Prusse dont on s'amusa fort. M. Fourcaud, à qui nous empruntons ces détails, la reproduit mot pour mot : elle exprime l'opinion parisienne du temps sur les étrangetés de l'homme.

Vous avez renoncé à Genève, votre patrie, monsieur; vous vous êtes fait chasser de la Suisse, pays tant vanté dans vos écrits; la France vous a décrété. Venez donc chez moi. J'admire vos talents; je me distrais de vos rêveries « qui, soit dit en passant, vous occupent trop et trop longtemps. Il faut, à la fin, être sage et heureux. Vous avez fait assez parler de vous par des singularités peu convenables à un véritable grand homme. Démontrez à vos ennemis que vous pouvez quelquefois avoir le sens commun. Cela les fâchera sans vous faire tort. » Mes États vous offrent une retraite paisible; je veux vous faire du bien et je vous en ferai, si vous le jugez bon. Mais « si vous vous obstinez à rejeter mes services, attendez-vous à ce que je ne le dirai à personne. Si vous continuez à vous creuser l'esprit pour découvrir de nouveaux malheurs, choisissez-les tels que vous voudrez; je suis roi, je puis vous en procurer au gré de vos souhaits. Et, ce qui sûrement ne vous arrivera pas vis-à-vis de vos ennemis, je cesserai de vous persécuter quand vous cesserez de mettre votre gloire à l'être. »

Cette lettre, d'une mordante légèreté, montre bien qu'on n'était point dupe des allures voulues du personnage. Elle est un portrait achevé de l'utopiste. Mais venons à la conduite de Rousseau envers ses amis. C'est ici, dit M. Fourcaud, que nous l'allons juger abominable.

Quiconque lui a fait du bien est en butte à ses méchancetés et à ses aigreurs : Hume, Voltaire, Mme d'Épinay, Grimm, Helvétius, d'Alembert, Diderot... Hume l'a attiré en Angleterre et lui a fait avoir un bon logis à la campagne et une pension du roi. Un beau jour, après longtemps, Jean-Jacques écrit qu'on le déshonore et insulte son ami. Hume se défend comme il peut, et Horace Walpole, touché dans le débat, lance contre le Genevois quelques mots terribles. L'affaire fait grand bruit à Paris; mais qu'importe! Rousseau recommencera à la prochaine occasion.

En effet, il recommencera avec Voltaire, qui lui a offert la maison de l'Ermitage, entre les châteaux de Tournay et de Ferney. Voltaire est venu à Genève, consulter le médecin Tronchin, et, séduit par la beauté du paysage, il a loué un petit domaine aux environs. Rousseau met tout en œuvre, de la plus honteuse manière, pour le faire expulser du territoire de la république. Premièrement, il fait dénoncer l'auteur de *Zaïre* comme catholique. Secondement, il suscite une plainte « en corruption de mœurs publiques contre sa nièce, Mme Denis, à cause des comédies qu'elle fait jouer chez elle. En troisième lieu, il ameute contre lui les prédicants. Au résumé, Voltaire est obligé de résilier son bail à grande perte et de s'enfuir. De retour à Paris, celui-ci découvre que son indigne adversaire l'a odieusement desservi auprès de la duchesse de Luxembourg et du prince de Conti... C'est complet.

Rien n'égale vraiment ce que Diderot appelle un jour, dans les petits papiers de son portefeuille, les « scélératesses de Rousseau. »

On nous parle, cependant, de sa dignité. Voici en quoi sa dignité consiste : « L'Ermitage est à Mme d'Épinay; il lui mande que, s'il était seul, il quitterait cet asile, mais que « ses amis lui font un devoir d'y rester ». Avec quel mépris Mme d'Épinay lui riposte : « En matière de devoir, monsieur, je ne consulte pas mes amis. »

Il nous serait facile de montrer Rousseau dans le jeu de sa vanité littéraire, faisant des lectures de ses *Confessions*, gémissant de tout, profitant de tout, soignant sa vogue avec une infernale habileté; mais il suffit! Il prétend qu'on le méconnaît et nul n'est plus choyé, plus admiré, plus célébré. Dussaulx raconte que Piron, aveugle, recevant sa visite, s'écrie : « C'est lui! Mes vœux sont exaucés. Je puis mourir. » Et Jean-Jacques n'éclate

pas de rire à l'idée que Piron, le Piron de l'ode à Priape, se métamorphose, devant lui et pour lui, en vieillard Siméon.

En conclusion, les destinées s'accomplissent. Cet homme, qui a corrompu le sens de son époque, qui a substitué des sensations vagues aux idées vives, qui a détourné l'esprit français de sa véritable voie, qui a eu autant de bassesse que de talent et auquel n'a manqué, de son vivant, aucun triomphe, cet homme aura désormais sa statue à Paris.

LE TRAITEMENT DES CURÉS ET DESSERVANTS

Voici la première partie des conclusions du commissaire du gouvernement dans l'affaire des traitements des curés et desservants devant le Conseil d'État. On a lu il y a huit jours le texte des arrêts rendus.

Nous ne répondrions pas à ce que vous attendez de nous si, au début de nos conclusions, nous ne nous expliquions nettement sur les conditions particulières dans lesquelles se présentent les recours dont vous êtes saisis et sur les devoirs que cette situation nous impose.

Dès 1882, à la suite de l'agitation qu'avait produite l'exécution des décrets, le ministre des cultes songea à réprimer les écarts commis par certains membres du clergé, au moyen de retenues opérées sur leurs traitements. Des retenues furent donc ordonnées dès cette époque, mais en 1883 le ministre parut éprouver quelques doutes sinon sur l'existence, du moins sur l'étendue de ses droits. En effet, sur la proposition de M. Paul Bert, la Chambre des députés venait, lors du vote de la loi de budget, d'introduire dans l'intitulé du chapitre IV du budget des cultes une modification et de distinguer le traitement des curés de l'allocation des desservants. Cette rédaction nouvelle avait été consacrée par le Sénat.

Bien qu'à la Chambre des députés M. Paul Bert eût déclaré formellement qu'en proposant cette modification, il n'avait eu d'autre but que de donner aux desservants un avertissement qui était, disait-il, de nature à être entendu, et de leur rappeler « qu'ils ne tiennent leur droit à un traitement que de la bienveillance du gouvernement », M. le ministre des cultes se demanda si cette modification n'avait pas eu pour effet de consolider en quelque sorte le droit des curés à un traitement et de

porter atteinte, en ce qui les concerne, au droit qu'il croyait lui appartenir d'opérer des retenues par voie disciplinaire sur tous les traitements ecclésiastiques. Il posa la question au Conseil d'Etat. Aux termes de l'article 8 § 3, de la loi du 24 mai 1872, le Conseil était tenu de répondre. Il doit donner son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le président de la République ou par les ministres. Il le fit en assemblée générale administrative, le 26 avril 1883, et il fut d'avis : que le droit du gouvernement de suspendre ou de supprimer les traitements ecclésiastiques par mesure disciplinaire s'applique indistinctement à tous les ministres du culte salariés par l'Etat.

L'administration des cultes persévéra donc dans la voie qu'elle avait déjà prise, et de nouvelles retenues de traitement furent opérées. Mais des pourvois furent formés. Plusieurs ecclésiastiques, et parmi eux l'abbé Sailhol et l'abbé Glena, contestèrent formellement au ministre le droit dont il avait usé ; de telle sorte que vous avez aujourd'hui, dans l'exercice de vos fonctions de juges, à vous prononcer sur la même question que celle qui vous a été soumise dans l'exercice de vos fonctions de conseillers du gouvernement. C'est là, messieurs, une situation qui n'est pas sans inconvénients, car elle rend les contradictions possibles, mais elle résulte inévitablement de la dualité d'attributions du Conseil d'Etat.

La loi a d'ailleurs pourvu à ce que, dans ce cas, le dernier mot appartînt toujours au juge et à ce que ce dernier mot fût prononcé dans des conditions de nature à donner toutes garanties aux citoyens. Toutes les fois que l'acte qui vous est déféré a été préparé par l'une de vos sections administratives, elle fait un devoir de s'abstenir à tous ceux d'entre vous qui ont pris part à la première délibération. Lorsque cet acte a été préparé par l'assemblée générale administrative et que tous les conseillers d'Etat en service ordinaire ont été appelés à en connaître, la loi ne pouvait prononcer la même exclusion sans supprimer le tribunal lui-même. Elle a du moins pris toutes les précautions nécessaires pour élever au-dessus de tout soupçon l'impartialité de vos décisions. Elle a voulu que l'assemblée du Conseil d'Etat statuant au contentieux ne fût composée que de conseillers en service ordinaire assez près de l'administration pour en connaître les besoins, portés en même temps par la nature de leurs travaux à mettre au-dessus de tout l'intérêt supérieur de la justice.

Elle a voulu que l'audience fût publique, que la décision n'intervînt qu'après les plaidoiries des avocats, après les conclusions d'un commissaire du gouvernement qui sait sans doute revendiquer avec énergie les droits de l'administration lorsque ces droits sont méconnus, mais qui est avant tout, comme l'écrivait il y a vingt ans l'un de nos plus éminents prédécesseurs et comme plusieurs d'entre vous en ont fourni d'éclatants témoignages, l'organe impartial et désintéressé de la loi. La question qui vous est actuellement soumise est donc entière; elle n'a été préjugée dans aucune mesure par l'avis du 26 avril 1883; cet avis, devant vous, n'est autre chose qu'un élément de discussion. Nous l'apprécierons donc respectueusement, avec toute la déférence que nous impose l'expression d'une opinion aussi considérable que celle du Conseil d'Etat délibérant en assemblée générale, mais librement. En agissant ainsi, nous ne ferons que nous conformer à la loi, qui ne nous permet pas d'autre attitude: nous nous conformerons aussi à cette maxime simple, mais sublime, qui est gravée en lettres d'or au fond de votre prétoire : *Suum cuique.*

C'est dans cet ordre d'idées, messieurs, que nous abordons l'examen des recours.

Ces recours soulèvent deux questions bien distinctes : celle de savoir s'ils sont recevables, et celle de savoir si, étant recevables, ils sont également fondés. M. le ministre des cultes leur oppose, en effet, au seuil du litige, trois fins de non recevoir. Il prétend que la seule voie de recours qui était ouverte aux requérants était celle de l'appel comme d'abus. Il soutient en second lieu que les décisions qui vous sont déférées ont été prises dans l'exercice du droit de haute police qui appartient au gouvernement et qu'elles ne sont pas dès lors de nature à vous être déférées. Il prétend enfin que la question soulevée par les recours se rattache au Concordat, dont l'exécution et l'interprétation appartiennent au gouvernement seul.

Examinons ces trois fins de non recevoir.

La première se fonde sur l'article 7 de la loi du 18 germinal, an X.

D'après cet article, en effet, l'appel comme d'abus n'appartient pas seulement aux représentants du pouvoir civil à l'égard des ministres du culte, il appartient aussi aux ministres du culte contre les agents de l'autorité. Il est réciproque, comme l'écrivait dans sa 80e proposition l'auteur des libertés et franchises de

l'Église gallicane. Par suite, dit M. le ministre, si les requérants prétendent qu'il a été porté atteinte à leurs droits, il leur appartient de formuler le recours prévu par l'article 7 de la loi organique; mais ce recours est le seul qui leur soit ouvert, car, d'après la jurisprudence (23 mai 1879), la possibilité d'un pareil recours exclut celle d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Conseil d'Etat, et là où le recours peut être formé, le recours pour excès de pouvoir n'est pas recevable.

Messieurs, nous ne pensons pas que cette première fin de non recevoir puisse être admise, car nous ne nous trouvons pas dans le cas prévu par l'article 7 de la loi du 18 germinal an X. Pour l'établir, il suffira de lire cet article. Il est ainsi conçu : « Il y aura pareillement recours au Conseil d'Etat (par la voie de l'appel comme d'abus) s'il est porté atteinte à l'*exercice public du culte* et à la liberté que les lois et règlements garantissent à ses ministres. » Or, il est évident que les retenues de traitement opérées à l'égard des requérants n'ont pas porté atteinte à l'exercice public du culte, ni à la liberté garantie à ses ministres. Elles ont pu violer le droit des requérants à obtenir un traitement (c'est une question que nous examinerons plus tard), mais elles n'ont porté aucune atteinte à l'exercice de leurs fonctions sacerdotales. Si un recours pour abus avait été formé par ces ecclésiastiques, il aurait été certainement rejeté par le Conseil d'Etat délibérant en assemblée générale administrative. Votre jurisprudence ne peut donc pas être invoquée dans l'espèce. La décision invoquée avait été rendue à l'occasion de faits tout différents.

Il s'agissait d'un arrêté pris par le maire de Toulon pour interdire les processions sur la voie publique; l'évêque de Fréjus avait formé un recours qu'il prétendait justifier en soutenant que l'arrêté attaqué avait porté atteinte aux garanties accordées par le Concordat pour la liberté et la publicité du culte. La question soulevée par ce recours était bien celle de savoir s'il y avait eu, ou non, une atteinte porté à l'exercice public du culte catholique, et elle ne pouvait dès lors être soumise qu'à l'autorité qui a reçu mission de prononcer les déclarations d'abus. Il en est tout autrement de la contestation qui vous est soumise.

La seconde fin de non recevoir est tirée de ce que les décisions attaquées auraient été prises dans l'exercice du pouvoir de haute police qui appartiendrait au ministre des cultes, et de

ce que, par suite, elles ne seraient pas susceptibles d'être déférées au Conseil d'Etat statuant au contentieux.

La théorie sur laquelle se fonde M. le ministre des cultes n'est pas autre chose que l'acte de gouvernement. Nous ne la croyons pas applicable dans l'espèce; elle ne se justifie ni par la nature des écarts que les décisions attaquées ont eu pour but de réprimer, ni par la nature des décisions prises, ni par la qualité des personnes à l'égard desquelles elles sont intervenues.

Nous disons qu'elle ne se justifie pas par la nature des écarts que les décisions attaquées ont eu pour but de réprimer.

Qu'est-ce qu'un acte de gouvernement? C'est celui qui est pris dans l'exercice des fonctions gouvernementales. Gouverner, c'est pourvoir aux besoins généraux de la société, veiller aux rapports des pouvoirs publics entre eux, au maintien de nos relations avec les puissances étrangères. C'est encore pourvoir à la sûreté de l'Etat, lorsque cette sûreté est compromise.

En cas de péril extrême, quand l'existence même du pays est menacée, on conçoit que toute préoccupation autre que celle de l'intérêt public disparaisse pour un instant. C'est le cas alors de s'écrier comme à Rome : *Salus populi suprema lex esto!* Mais ni l'abbé Sailhol, ni l'abbé Glena n'avaient créé de péril semblable. Certes, nous n'entendons nullement approuver les ecclésiastiques qui transformeraient la chaire en tribune et qui, oublieux de leur caractère sacré auraient la coupable imprudence d'introduire les passions politiques dans des lieux où elles ne doivent jamais pénétrer.

Mais il faut voir les choses telles qu'elles sont. Il y a près de 40,000 curés ou desservants dans nos paroisses ; et ces ecclésiastiques sont des hommes; il y en aura toujours, quoi qu'on fasse, qui se laisseront entraîner à des écarts plus ou moins graves. A cette situation, on ne remédie que par une surveillance constante. Or surveiller des ecclésiastiques, dénoncer leurs écarts, les réprimer par les moyens légaux, c'est affaire non de gouvernement, mais d'administration journalière. L'acte de gouvernement éveille l'idée d'un acte qui n'intervient que rarement, en vue de nécessités qui se produisent à intervalles plus ou moins longs. L'exercice de la discipline administrative et de la discipline judiciaire, qui appartiennent au ministre des cultes à l'égard des membres du clergé, exige au contraire une application constante.

A ce premier point de vue, la théorie de l'acte de gouverne-

ment ne se justifie guère. Elle ne se justifie pas davantage si l on considère la nature des décisions prises.

Il est de la nature des actes de gouvernement de comporter une certaine solennité et d'être en même temps décisifs, péremptoires, en ce sens qu'ils font cesser la situation à laquelle on veut porter remède. Ils ont un caractère préventif. En 1867, lorsque le gouvernement impérial voulut empêcher le duc d'Aumale de publier son livre sur les princes de Condé, il le saisit entre les mains de l'imprimeur. Ici, rien de semblable.

Les retenues de traitement qui ont été infligées aux requérants sont des actes de répression, des punitions et en quelque sorte des amendes qui sont plus ou moins sensibles, suivant l'état de fortune de ces ecclésiastiques, mais qui leur laissent toute la liberté de leur parole, de leurs écrits et de leurs actes.

D'autre part, les actes de gouvernement sont pris dans l'exercice de la puissance publique. Ce sont des actes d'autorité et de commandement. Ici, la mesure est une mesure d'ordre pécuniaire.

Enfin, quand on oppose à un citoyen la théorie de l'acte de gouvernement, on se place en dehors ou au-dessus des lois. Ici, l'administration des cultes prétend ne rien faire autre chose qu'exercer un droit que la loi lui reconnaîtrait. Son attitude n'a jamais varié à cet égard. Lorsqu'en 1883 elle a eu des doutes sur l'étendue de ses pouvoirs, elle a soumis ces doutes au Conseil. Jamais elle n'a cessé de soutenir que ce qu'elle faisait, la loi l'autorisait à le faire. Toutes les fois qu'elle ordonne une retenue de traitement, elle entend exercer un pouvoir disciplinaire qui trouve sa source dans la législation. Comment alors soutenir que ces décisions, qu'elle prétend avoir été prises dans le cercle de ses attributions normales, constituent des actes de gouvernement ?

Nous avons dit aussi que la théorie de l'acte de gouvernement était inapplicable dans l'espèce, à raison de la qualité des personnes auxquelles on l'opposait. Il nous sera, ce me semble, facile de le démontrer.

Vous avez eu devant vous, à plusieurs reprises, des requérants auxquels on aurait pu concevoir qu'on opposât la théorie de l'acte de gouvernement, à raison de leur qualité personnelle : ce sont les membres des familles qui ont régné en France.

Lors de la discussion de la loi du 8 juin 1871, qui abrogeait les lois des 10 avril 1832 et 26 mai 1848, concernant les princes

de la maison de Bourbon, M. Thiers disait des princes que la Providence avait attaché à leurs personnes une situation invincible, et qu'il leur était interdit d'abdiquer. C'est la même idée qu'un grand orateur développait dans des termes magnifiques, lorsqu'il disait que : quand on a trouvé dans son berceau les débris d'une couronne, on ne s'appartient pas à soi-même, et on doit toujours se tenir prêt à répondre à l'appel de son pays...

Et cependant, lorsqu'il y a deux ans, plusieurs princes de la maison d'Orléans et de la famille de Bonarparte se sont adressés à vous pour obtenir la restitution de leurs grades, vous avez pensé que sous un régime d'égalité et de légalité, sous un régime qui n'admet que le règne de la loi, sous un régime de droit commun, il n'était pas permis de diviser les citoyens en diverses catégories et de refuser aux uns des recours qui auraient été accordés à d'autres. Vous leur avez ouvert vos portes toutes grandes, et si vous avez rejeté les requêtes de plusieurs d'entre eux, non de tous, c'est après un débat approfondi et parce que les actes qui vous étaient déférés n'étaient que l'exécution d'une loi récente. Vous n'avez fait d'ailleurs que suivre l'exemple qu'avait donné le 5 novembre 1880 le tribunal des conflits, lorsqu'il avait reconnu aux membres des congrégations religieuses qui venaient d'être dissoutes le droit de demander l'annulation pour excès de pouvoirs, des actes qu'ils prétendaient illégaux.

Eh bien ! si vous avez refusé d'opposer aux princes la théorie de l'acte du gouvernement, si le tribunal des conflits a refusé de l'opposer aux membres des congrégations non reconnues, comment pourriez-vous l'opposer à un clergé qui n'est pas seulement reconnu, mais protégé par l'Etat, qui se recrute jusque dans les couches les plus profondes de la démocratie française et qui sort pour ainsi dire des entrailles même de la nation ?

Nous ne craignons pas de dire qu'une pareille solution est impossible. Un homme qui fait partie du cabinet actuel et dont la générosité de caractère et le libéralisme sont hautement appréciés, même par ses plus ardents adversaires, l'honorable M. Goblet, disait à la Chambre des députés le 15 décembre 1885, et il répétait au Sénat le 25, que, si les membres du clergé entendaient contester la légalité des mesures prises à leur égard, il leur appartenait de se pourvoir devant le Conseil d'Etat statuant au contentieux.

« Dans tout gouvernement libre, disait-il, et surtout dans un gouvernement républicain comme le nôtre, il n'y a pas de droits dont la valeur ne puisse être appréciée soit par les tribunaux administratifs, soit par les tribunaux ordinaires. Quand le gouvernement prend une mesure comme celle-ci, sous sa responsabilité, il y a nécessairement un tribunal compétent pour décider si le gouvernement en a le droit; dans le cas présent, ce tribunal, c'est le Conseil d'Etat. » (*A suivre.*)

LES DERNIERS JOURS DE MGR DARBOY (1)

Le dimanche 2 avril, jour des Rameaux, par un temps clair et une température de printemps, Mgr Darboy se promenait seul dans le jardin de l'archevêché, vers le milieu du jour. Sa sœur vint l'y rejoindre. Au loin retentissait le canon du Mont-Valérien, qui annonçait le premier engagement de l'armée avec les insurgés. Tout près, le long des murs de l'archevêché, on entendait le mouvement cadencé des marches militaires, des chants avinés qui se confondaient avec la musique des bataillons de la garde nationale, et les cris des marchands de journaux qui colportaient les bulletins fantastiques des victoires de la Commune. L'archevêque, en entendant ces choses, fut pris d'une grande tristesse. Pour la première fois peut-être, et seulement pour un instant, une impression qui ressemblait à du découragement pénétra dans cette âme toujours maîtresse d'elle-même.

Il s'entretint longtemps avec sa sœur du malheur des temps, de la folie des hommes, des amertumes de sa charge pastorale. Faisant un retour snr les années écoulées, il se prit à regretter l'obscurité de sa vie d'autrefois et à former pour l'avenir des projets de solitude, lorsque cette abominable insurrection serait domptée et qu'il lui serait permis de se démettre de ses fonctions, sans donner à croire qu'il reculait devant un danger.

Pendant cet entretien, ils passèrent tous les deux près d'une statue de la sainte Vierge, placée au fond du jardin, et s'arrêtè-

(1) Extrait de la *Vie de Mgr Darboy*, par Mgr Foulon, qui vient de paraître à la librairie Poussielgue. On lira ce récit avec une émotion d'autant plus grande que, dans les circonstances actuelles, l'histoire d'hier pourrait facilement devenir l'histoire de demain.

rent pour la contempler : « Elle nous sourit encore, dit l'Archevêque, mais elle ne nous sourit guère. »

Le mardi, 4 avril, il était dans son cabinet de travail, lorsqu'on vint lui annoncer qu'une troupe d'une cinquantaine d'hommes pénétrait dans la cour de l'hôtel, et leur chef, le capitaine Journaux, n'osant pas avouer le véritable objet de sa mission, dit à l'Archevêque qu'il était mandé à la préfecture de police pour fournir certains renseignements. L'archevêque comprit, mais dédaigna répondre. Il fit appeler sa sœur : « Ces Messieurs, lui dit-il pour la rassurer, désirent m'emmener avec eux un instant, je reviendrai bientôt. — Mon frère, lui répondit-elle, vous ne partirez pas seul, je ne vous quitterai pas. — Mais non, ma sœur, vous ne pouvez pas venir. — Alors, reprit-elle, je vais chercher un de ces Messieurs, mais je ne veux pas que vous partiez seul. » Deux grands vicaires étaient dans la pièce voisine, M. Lagarde et M. Jourdan ; ils insistèrent pour accompagner l'archevêque. Il les remercia affectueusement et finit par accepter que M. Lagarde vînt avec lui. On se dirigea vers le grand escalier de l'archevêché. Au sortir du cabinet de travail, Mlle Darboy saisit la main de son frère et la couvrit de baisers et de larmes. Puis elle s'arrêta à la porte du premier salon, attendant pour se retirer que la voiture qui emmenait son frère fût sortie de la cour ; alors elle courut s'enfermer dans son appartement pour y pleurer à son aise.

Le capitaine Journaux avait dû montrer à Mgr Darboy le mandat d'amener, en vertu duquel l'archevêque de Paris devenait le prisonnier de la Commune. Cette pièce reproduisait les grotesques et farouches formules du temps de la Terreur : *Ordre*, y était-il écrit, *d'arrêter le citoyen Darboy, se disant archevêque de Paris.*

Aussitôt après l'arrestation, les perquisitions commencèrent. Quoi qu'on en ait dit, elles avaient aussi pour but le pillage ; on put s'en convaincre à la façon méthodique et sûre dont on procéda à la visite de la caisse diocésaine, dont les fonds avaient heureusement été mis en lieu sûr, et à l'enlèvement de tous les objets de quelque valeur. On respecta généralement les livres, mais on força tous les meubles que l'on soupçonnait devoir renfermer des objets de prix. La recherche sur ce point fut conduite avec une telle sûreté de connaissances pratiques que rien de précieux n'échappa aux investigations ; les délégués de la Commune dédaignèrent même de s'approprier des objets dont

l'apparence eût trompé des yeux moins exercés. Les vases sacrés de la chapelle, l'argenterie de table, les ornements d'église, à cause de l'or ou de l'argent que contenaient les galons ou les broderies, tout, jusqu'aux glands de ceintures, aux ganses de chapeaux, aux boucles de souliers, aux médailles d'or ou d'argent, fussent-elles du plus petit module, servit à grossir le butin. Le linge, les vêtements et les dentelles furent soigneusement triés. On ne parut pas faire attention aux objets d'art qui décoraient les salons, l'important, pour les envahisseurs, était de s'emparer des choses dont la valeur fût immédiatement réalisable. Pendant toute la nuit qui suivit l'arrestation, on vit sortir de la cour des voitures chargées de mobilier. Quelques-unes s'acheminèrent vers le Garde-Meuble et la Monnaie, où l'on retrouva plus tard une partie des objets ; mais le plus grand nombre s'égara dans des directions inconnues, et il fut impossible d'en retrouver la trace. Il est inutile de dire que les caves furent soigneusement visitées et que cette scène de pillage eut l'accompagnement obligé de l'orgie.

Pendant qu'on pillait l'archevêché, Mgr Darboy était conduit à la préfecture de police, où Raoul Rigault le traitait avec la dernière brutalité et le faisait écrouer à la Conciergerie. A l'exemple de leur chef, ses ignobles gardiens lui prodiguèrent toutes les insultes. Pendant la nuit du mercredi au jeudi saint, c'est-à-dire presque à l'anniversaire d'outrages analogues endurés par le Sauveur, les gardes nationaux, à la suite d'une orgie, s'amusèrent à réveiller en sursaut l'archevêque qui essayait de prendre un peu de repos, et, à travers le guichet l'assaillirent de provocations grossières, le tutoyant et lui disant mille injures assaisonnées des plus ignobles plaisanteries. A l'exemple du divin Maître, Mgr Darboy ne répondit que par le silence.

Pendant ce temps, Mlle Darboy était incarcérée à son tour, et quand il apprit cette nouvelle, l'archevêque en fut profondément affecté. « Ma pauvre sœur en prison? s'écria-t-il vivement; mais cela n'a pas de sens! » Ce mot d'indignation et de dédain fut peut-être le seul de ce genre qui lui ait échappé pendant tout le temps de sa captivité. Le jeudi saint au soir, le prisonnier fut transféré de la Conciergerie à Mazas dans une voiture cellulaire où il se rencontra avec M. Bonjean. Au moment de monter, le magistrat s'effaça courtoisement devant l'archevêque: « Après vous, Monseigneur », lui dit-il en souriant, « la Religion

d'abord, la Justice après. » — L'archevêque passa le premier. Il était nuit lorsqu'ils arrivèrent à destination.

La cellule où le hasard fit placer Mgr Darboy possédait un lit de fer, tandis qu'ailleurs le lit consiste simplement en une sangle qui s'attache à des anneaux fixés au mur. Là, comme à la Conciergerie, le prisonnier fut l'objet de vexations incessantes et raffinées, qu'il supporta avec la même dignité patiente et inaltérable. Ses faibles forces s'usaient dans l'épreuve, mais son calme et sa fierté ne se démentaient pas un instant. Comme le médecin de la prison, le docteur de Beauvais, le plaignait d'être tombé en pareilles mains : « La vie, lui répondait-il en souriant, est une surface plane ; elle n'a pour moi ni haut ni bas. »

Il partageait ses journées entre la prière et l'étude. Du guichet de sa cellule, on pouvait le voir courbé sur des livres de science ecclésiastique qu'on n'avait pas refusé de lui faire parvenir, et tranquillement occupé à prendre des notes, comme il l'eût fait dans son cabinet de travail de l'archevêché. On était frappé de l'air de sérénité de son visage amaigri par la souffrance, et auquel une barbe déjà longue donnait une physionomie nouvelle. Sur sa table et sous ses yeux, il tenait constamment le crucifix que sa sœur lui avait fait remettre le lendemain de son arrestation ; il portait sur lui d'autres souvenirs où il voyait, même avant sa captivité, des avertissements ou des présages : c'étaient la croix pastorale de Mgr Affre, et l'anneau de Mgr Sibour, que lui avaient légués ces deux prélats.

Un instant le prisonnier eut la vague espérance d'être échangé contre Blanqui, et l'on connaît les démarches et les lettres relatives à ce projet ; mais l'illusion dura peu, l'archevêque comprit qu'il n'avait plus qu'à se remettre aux mains de la Providence.

Plusieurs fois des propositions d'évasion lui furent faites : il les écarta tranquillement, en se bornant à répondre que son devoir était de rester. Dans une autre circonstance, on insista, en lui représentant le péril imminent qu'il courait. Il remercia encore, en ajoutant, avec une ferme simplicité : « Le sang fortifie les principes ».

A quelques jours de là, un nouveau plan de fuite paraissant offrir toutes les chances de succès lui fut soumis avec instance. Il le repoussa d'une façon péremptoire : « Mon évasion, dit-il, serait le signal du massacre des prêtres qui sont ici et peut-être de tous ceux qui sont restés à Paris. J'aime mieux être fusillé

que d'avoir à me reprocher d'en avoir fait tuer d'autres à ma place. » Deux ou trois fois encore, Mgr Darboy fut sollicité de se prêter à des arrangements qui devaient, au dire de ceux qui les avaient concertés, n'avoir aucune des conséquences que l'archevêque avait raison de redouter. Il fut toujours inébranlable : « Je suis à mon poste de combat, disait-il, permettez-moi d'y rester. »

A ce moment, l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Washburne, obtint, par l'intermédiaire du général Cluseret, l'autorisation de visiter le prisonnier dans sa cellule : « Je fus, dit-il, profondément touché de l'aspect de cet homme vénérable. Sa personne amaigrie, sa longue barbe, sa taille mince et légèrement courbée, tout en lui était de nature à affecter les plus indifférents.

« L'archevêque me remercia avec effusion des bonnes dispositions que je lui témoignais. Je fus on ne peut plus charmé de sa sérénité, et, le dirai-je ? de sa gaieté d'esprit, ainsi que de son intéressante conversation. Il semblait cependant avoir conscience de sa position critique et être parfaitement préparé pour le pire de tout ce qui pouvait lui arriver. Nulle parole amère, nul reproche ne fut prononcé par lui contre ses persécuteurs.

« Il attendait, ajouta-t-il, avec patience, la marche logique des événements, et priait pour que la Providence trouvât une solution à ces terribles troubles, sans qu'il en résultât une plus longue effusion du sang humain.

« J'étais le premier homme que l'archevêque eût vu jusque-là dans sa prison, hormis ses gardiens et ses juges, et il ne lui avait pas été permis de se procurer des journaux ou des nouvelles de ce qui se passait au dehors. »

Le ministre des Etats-Unis ne put rien obtenir des bandits qui opprimaient alors la capitale, et le bruit se répandit que l'archevêque et les otages allaient passer en jugement. Ce fut l'occasion pour un avocat éminent du barreau de Paris, Me Rousse, alors bâtonnier de l'ordre, de solliciter l'honneur de défendre Mgr Darboy, et, au mépris du péril qu'il pouvait courir pour lui-même, il demanda l'autorisation de conférer avec l'illustre prisonnier. On la lui accorda et il courut aussitôt à Mazas.

« En entrant, dit-il, dans la cellule du pauvre archevêque, je fus frappé de son air de souffrance. Il était couché tout habillé, les moustaches et la barbe longues, coiffé d'un bonnet noir, vêtu d'une soutanelle usée sous laquelle passait un bout de ceinture violette, les traits altérés, le teint très pâle. Au bruit que je fis

en entrant, il tourna la tête. Sans me reconnaître, il devina qui j'étais et me tendit la main avec un sourire doux et triste d'une finesse pénétrante. — « Vous êtes souffrant, Monseigneur, et je vous dérange. Voulez-vous que je revienne un autre jour ? — Oh ! non ! Que je vous remercie d'être venu ! Je suis malade ! très malade ! J'ai depuis longtemps une affection de cœur que le manque d'air et le régime de la prison ont aggravée. Je voudrais d'abord que vous pussiez faire retarder mon affaire, puisqu'ils veulent me juger. Je suis hors d'état d'aller devant leur tribunal. Si l'on veut me fusiller, qu'on me fusille ici. Je ne suis pas un héros ; mais autant mourir ainsi qu'autrement. » — Je me hâtai de l'interrompre. — « Monseigneur, lui dis-je, nous n'en sommes pas là. »

« ... Il revint ensuite à sa défense, à la nécessité d'un sursis, à la composition du jury. Il parlait avec une grande douceur, une liberté parfaite d'esprit, quelquefois avec une ironie sans amertume. Il me dit que pendant longtemps on l'avait laissé promener dans le préau, soit avec l'abbé Deguerry, soit avec le président Bonjean. — « Le président, a-t-il ajouté, m'a proposé de me défendre, mais je lui ai dit qu'il avait déjà assez à faire de se défendre lui-même. »

« L'archevêque me parla ensuite de sa sœur, qui a été arrêtée avec lui, puis relâchée, il y a quinze jours. Je lui demandai si je pouvais lui rendre quelque service, s'il avait quelque lettre à transmettre, s'il avait besoin de quelque chose : « Rien, me dit-il, je n'ai besoin de rien, si ce n'est qu'on me laisse ; qu'on vienne me fusiller ici si l'on veut, mais je ne pourrais pas aller là-bas. Le docteur a dû le leur dire. » — Après une demi-heure de conversation, je lui tendis la main et pressai la sienne avec émotion. Plus d'une fois, je sentis les larmes me gagner, il me dit adieu avec effusion, me remerciant vivement de ma charité.

« Ma visite, l'assurance que je lui donnais que le jugement n'aurait pas lieu tout de suite, la promesse que je lui fis de venir le voir souvent, l'avaient évidemment remonté. Quand je me levai, il rejeta vivement la couverture de laine grossière qui l'enveloppait à moitié, descendit de son grabat sans que je pusse l'en empêcher, et, me serrant la main dans les siennes, il me reconduisit jusqu'à la porte. — « Vous reviendrez bientôt, n'est-ce pas ? — Mardi, Monseigneur. »

Me Rousse devait défendre l'archevêque le mercredi suivant. Plusieurs de ses confrères avaient brigué l'honneur de l'assister

dans cette défense. On était au 19 mai. Le dimanche 21, les troupes de Versailles entraient dans Paris. Dès le lendemain, l'archevêque était transféré à la Roquette. C'était la troisième étape et la dernière.

La persécution contre le clergé avait pris un caractère de plus en plus acharné, à mesure qu'on approchait du dénouement de la lutte. Les arrestations arbitraires avaient continué; les mesures violentes se multipliaient contre les prêtres et les communautés religieuses. La plupart des églises étaient transformées en clubs, et l'exercice public du culte, déjà entravé par des vexations de toute sorte, était suspendu de fait dans plusieurs paroisses dont le clergé avait été arrêté ou dispersé. On avait pillé Notre-Dame-de-Lorette dès les premiers jours du mois de mai; des scènes ignobles avaient accompagné la dévastation du vénérable sanctuaire de Notre-Dame-des-Victoires. On annonçait d'autres expéditions du même genre, et l'on promettait même d'incendier toutes les églises et de tuer tous les prêtres.

C'est au milieu de cette fermentation révolutionnaire que l'archevêque fut transféré à la Roquette. Raoul Rigault présidait en personne à la sinistre opération.

Il était environ cinq heures du soir. Mgr Darboy était fort souffrant depuis quelques jours; la veille, il s'était posé lui-même sur la poitrine un vésicatoire qui l'incommodait beaucoup et le forçait à se tenir courbé. Cette attitude le vieillissait de plus de dix ans. Sa barbe longue et négligée rendait presque méconnaissable son visage amaigri par des privations de toute sorte (1).

L'archevêque s'enveloppa d'une vieille houppelande pour se préserver du courant d'air qui était fort vif et de la pluie qui tombait par intervalles, et il attendait patiemment le moment du départ. Un instant après, le secrétaire général de l'archevêché, M. Bonjean, M. Deguerry, Mgr Surat, deux prêtres, autrefois missionnaires en Chine, et plusieurs autres otages, s'entassèrent dans cette voiture incommode. Les prisonniers se retrouvaient ensemble après six semaines d'isolement. M. Bonjean

(1) Au commencement de sa captivité, la Commune lui avait fait enlever ses rasoirs; vers la fin de sa détention, on lui avait envoyé un barbier; l'archevêque avait refusé ses services : « La Commune, avait-il dit, n'a pas confiance en moi, qu'elle me permette de lui rendre la pareille; je n'ai pas confiance en ses rasoirs. »

rappela à Mgr Darboy des circonstances de leurs relations d'autrefois; l'archevêque répondit quelques mots, puis il se tut.

Les otages demeurèrent plus d'une heure dans cette voiture qui stationnait dans la cour de la prison. Au dehors, la foule était immense et impatiente. Elle frappait avec violence à la porte, menaçant de l'enfoncer si l'on n'ouvrait pas. Au moment du départ, s'ébranla de tous côtés une foule d'enfants, de femmes du peuple, d'hommes en blouse, à la figure sauvage et poussant des cris d'une joie féroce. Les injures les plus basses, les vociférations les plus éhontées sortaient à la fois de toutes ces bouches hideuses à voir. L'archevêque baissait les yeux. Une fois ou deux, M. le Curé de la Madeleine lui dit : « Vous entendez, Monseigneur? » Le prélat gardait le silence. « Arrêtez! arrêtez ! criait-on, ce n'est pas la peine d'aller plus loin. — A bas les calotins ! — Qu'on les coupe en morceaux ici ! — A bas! à bas ! — Enlevez-les ! » Quand on pouvait entrevoir un prêtre, c'était un redoublement de clameurs et d'insultes.

Les gardes nationaux avaient de la peine à retenir le flot populaire. La voiture allait au pas, comme pour laisser les otages épuiser jusqu'à la lie ce calice d'amertume. Au lieu de suivre la grande voie des boulevards, on traversa la rue du Faubourg-Saint-Antoine et tous les quartiers dévoués à la Commune.

Il était environ huit heures du soir quand on arriva à la Roquette. On fit entrer les prisonniers dans une salle provisoire où ils attendirent plus d'une heure et demie. Les cellules n'étaient pas prêtes. Le sieur François, directeur de la prison, fit deux fois l'appel avec une affectation ridicule d'importance, puis il fit procéder sommairement aux formalités de l'écrou et remit au surveillant de Mazas ce billet laconique : *Reçu quarante curés et magistrats.*

On rangea les prisonniers au bas de l'escalier. Le brigadier Ramain prit une lanterne, et, au signal qu'il donna : *En route!* on monta le grand escalier et on pénétra dans la quatrième section. Chacun suivait dans l'ordre d'appel. On arriva ainsi à la première cellule du corridor. La porte était ouverte à moitié. Mgr Darboy entra ; on poussa aussitôt le gros verrou. Ainsi jusqu'à la fin. L'obscurité était profonde ; sauf des lanternes que portaient les gardiens, ni le corridor, ni les cellules n'étaient éclairés. Chaque cellule avait pour tout ameublement une simple couchette en fer, garnie d'une paillasse et d'une maigre couver-

ture de laine grise. Point de banc, point de table, aucun meuble. C'est en palpant avec les mains que l'on parvenait à se faire une idée de cet incommode logis, et l'on ne put se rendre complètement compte de l'endroit où l'on était que lorsque le jour fut arrivé. Cette première nuit avait été lugubre.

Si les otages avaient pu douter de leur sort, leur installation seule les en eût avertis. On les avait logés dans des cabanons de passage, disposés pour un séjour de quelques heures seulement, et dont trois ou quatre sont destinés aux condamnés à mort.

Au dehors, les événements se précipitaient. L'écho violent et répété du canon, le sifflement aigu et continuel des obus ricochant sur les murs de la prison, des incendies qui commençaient à éclater dans plusieurs quartiers de la ville, tout annonçait l'imminence d'un dénouement et présageait peut-être l'heure de la délivrance.

Les otages avaient, à leur grande surprise, été autorisés à sortir ensemble dans les préaux. Les groupes se formaient surtout autour de l'archevêque. Son extrême faiblesse ne lui permettant pas de se tenir longtemps debout sans appui, il s'adossait au mur, et, dans cette posture, avec autant de sérénité que dans les salons de l'archevêché, il parlait à tous ceux qui l'abordaient et trouvait pour chacun un mot gracieux et réconfortant.

Le 23 mai, le pharmacien de la Roquette, M. Trencard, avait visité l'archevêque et, vivement touché de l'état où il le trouva, lui avait proposé de le faire entrer à l'infirmerie : « Vous y serez beaucoup mieux ; vous y aurez plus d'air, un meilleur coucher, des soins qui vous manquent ici ; et puis, peut-être, serez-vous un peu plus en sûreté. — Je comprends, mon cher Monsieur, lui répondit l'archevêque, je comprends et vous remercie, mais pour rien au monde je ne veux me séparer des autres. » L'abbé Crozes, qui a raconté ce fait, et qui le tenait de M. Trencard lui-même, ajoutait que Mgr Darboy pensait presque uniquement à ses prêtres captifs, et que, si on avait voulu lui ouvrir à lui seul les portes, il n'eût pas manqué de répondre : « Je sortirai, oui ; mais je ne sortirai que le dernier. »

Cependant, les troupes de Versailles avançaient et les membres de la Commune, refoulés de plus en plus, allaient se trouver cernés dans leurs derniers repaires. Il leur fallait, ainsi qu'aux bandes avinées qui les entouraient, une dernière satisfaction :

ils décidèrent le jugement et l'exécution des principaux otages. Il est inutile de dire que les accusés ne furent même pas appelés à comparaître. Le jugement fut rendu et écrit avec tant de hâte qu'on négligea même d'y indiquer le nombre des victimes à égorger. Ce n'est qu'après coup qu'on le fixa provisoirement à six, et on forma le peloton d'exécution, composé en grande partie d'adolescents de quinze à dix-huit ans ramassés dans la lie des faubourgs.

Les gardiens allèrent chercher les victimes. Le premier inscrit était l'archevêque de Paris. Un des fédérés cria dans le corridor : « Citoyen Darboy! — Présent! » répondit le prélat d'une voix assurée. On ouvrit sa cellule, il sortit, et se trouva en face de ses assassins.

Quand les six otages furent réunis, on les fit sortir par la grille appelée *grille des morts* qui donne sur le chemin de ronde, et on les conduisit vers le lieu de l'exécution.

« Assassins! canailles ! espions de Versailles! à mort! à mort!» hurlaient les misérables qui les escortaient, en ajoutant d'ignobles outrages.

« De quel parti es-tu? » demanda alors un fédéré à l'archevêque. — « Je suis du parti de la liberté », répondit-il. Un des hommes du peloton, trouvant sans doute que l'archevêque ne marchait pas assez vite, le poussa dans les reins d'un coup de crosse de fusil, si bien que le vénérable prélat perdit l'équilibre et fut sur le point de tomber. Ce fut M. Bonjean qui le soutint : « Acceptez mon bras, Monseigneur, lui dit-il, nous nous soutiendrons, ou bien nous tomberons ensemble. » — L'archevêque prit alors le bras du magistrat; mais il ne se retourna même pas pour voir d'où lui était venu le coup.

On était enfin arrivé au lieu de l'exécution. Les otages furent placés debout sur un seul rang, à quelque distance du mur, et six minutes après on entendit un feu de peloton prolongé, suivi de quelques coups irréguliers. Tout était consommé!

Il paraît qu'après la seconde décharge, l'archevêque de Paris fut aperçu encore debout, la main droite élevée, dans le geste d'une suprême bénédiction, et de la gauche s'appuyant sur le mur. « Ah! tu donnes ta bénédiction! s'écria un des scélérats; tiens! voilà la mienne! » Et il déchargea son fusil sur le prélat. Il était encore debout; ses bourreaux l'achevèrent; puis ils le frappèrent sur la tête et sur les reins de leurs baïonnettes et de la crosse de leurs fusils.

En revenant de l'horrible exécution, ces bandits disaient tout haut : « Nous venons de gagner 50 francs. »

A deux heures du matin, huit ou dix de ces misérables se rendirent au lieu du crime pour enlever les cadavres. Ils commencèrent par fouiller les vêtements, déchirant les étoffes et arrachant les boutons, l'un d'eux s'écorcha le doigt à l'ardillon d'une boucle des souliers de l'archevêque : « Canaille ! hurla-t-il en blasphémant et en poussant le corps d'un violent coup de pied; il faut que tu me fasses encore du mal après ta mort ! » L'archevêque portait au doigt l'anneau pastoral de Mgr Sibour, un saphir d'une grande valeur et précieux surtout par le souvenir qu'il rappelait; il avait aussi sur lui la croix pastorale de Mgr Affre; ces objets disparurent, ils n'ont pas été retrouvés.

Quand cette besogne fut terminée, on jeta les corps dans une même fosse, pêle-mêle, sans suaires et sans cercueils. C'est là qu'on les retrouva quelques heures après l'occupation du cimetière. Un lambeau de drap violet qui sortait de terre fit reconnaître la place où reposait le corps de l'archevêque. Sa croix pastorale, son anneau, sa montre, les galons de son chapeau, tout, jusqu'aux boucles de ses souliers, avait disparu. On reconnut que trois coups de feu l'avaient frappé, deux à la base de la poitrine, un autre sur le côté. Le pouce et l'index de la main droite étaient brisés. Vraisemblablement, le prélat avait porté cette main sur sa poitrine, ou bien il l'avait levée pour bénir ses bourreaux.

Respectueusement inhumé, le corps de Mgr Darboy fut exposé au palais de l'archevêché dans une chapelle ardente, puis porté dans les caveaux de Notre-Dame au milieu d'une cérémonie imposante où étaient représentés tous les grands corps de l'Etat.

C'est là qu'il repose entre Mgr Affre et Mgr Sibour, tombés l'un et l'autre victimes des discordes et des passions de leur temps.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. le vice-amiral Jurien de la Gravière.

RÉPONSE DE M. DE MAZADE

Monsieur,

Lorsque, jeune aspirant de marine, sur votre frégate au nom de bon augure, l'*Aurore*, vous alliez faire vos premières armes

dans les mers lointaines, vous ne vous doutiez pas, je pense, qu'un jour vous viendriez vous reposer au foyer de la plus paisible des compagnies. Vous aviez autre chose à faire. Vous entriez, avec le feu de votre âge et la passion de votre état, dans une carrière où vous retrouviez les exemples de votre père, où s'ouvrait devant vous l'avenir du marin. Vous ne songiez pas aux lettres, et quand vous avez commencé à y songer, un de vos plus glorieux maîtres à la mer, l'illustre amiral Lalande, ne vous encourageait même pas trop dans vos essais. Il vous disait avec sa familiarité paternelle et soldatesque, à vous qui aviez alors tout au plus trente ans : « Tu as donc toujours des projets de l'autre monde.... Tu veux écrire ! Il me semble que tu t'y prends un peu tard. Vois-tu, pour *faire l'article*, il faut que cela vienne de jeunesse, comme le calfatage. Je te l'ai toujours dit : passé vingt-cinq ans, on n'est plus qu'une vieille bête. »

C'était beaucoup dire, vous en conviendrez. Le brave amiral en a été heureusement pour sa boutade. Vous ne l'avez pas écouté, vous avez prouvé qu'on pouvait être un éminent officier de mer et un habile écrivain. L'Académie à son tour vous a prouvé qu'elle est sensible à tout ce qui honore le pays. Vous nous avez rappelé que vous n'étiez pas le premier marin parmi nous, que l'Académie avait déjà compté dans ses rangs un amiral, comme aussi des maréchaux, des généraux, que l'amitié avec l'armée était pour elle une tradition. Eh ! sans doute, elle ne s'en défend pas. Quand elle a nommé celui qui fut à la fois l'héroïque mutilé de Somo-Sierra, de Waterloo et le pathétique historien de la Grande-Armée dans la campagne de Russie, c'était sa tradition. Quand elle a élu le vainqueur de la Smala, qui devait plus tard retracer en traits de feu la bataille de Rocroi et dont la pensée n'a pas cessé d'être parmi nous, c'était encore sa tradition. Elle est restée toujours dans sa tradition en vous choisissant, parce qu'elle a vu en vous l'alliance de beaux services et d'un rare talent. Vous n'avez pas eu, tout marin que vous êtes, à la prendre à l'abordage, vous êtes trop poli pour cela ; vous n'avez eu qu'à dire qui vous étiez, d'où vous veniez et à nous donner à lire les brillants récits de vos campagnes. Votre succès était assuré.

Oui, monsieur, vous avez eu raison de le croire, l'Académie, dans la liberté et l'indépendance qu'elle tient de son histoire, de sa constitution même, est sensible à tous les mérites sans se croire obligée de céder à toutes les prétentions. On dit qu'elle

s'est quelquefois trompée, qu'elle n'est plus qu'une institution surannée ou inutile. Ceux qui le disent ne se sont sûrement jamais trompés ; ils sont infaillibles, et de plus, à eux seuls, ils résument le talent, le génie, la sève des temps nouveaux : on peut les en croire sur parole ! L'Académie, pour sa part, n'est ni infaillible, ni exclusive, ni même bien prompte à s'émouvoir des propos dont elle est parfois l'objet. Elle peut tout entendre : elle est patiente, parce qu'elle a la durée, et en durant, elle est peut-être moins vieille que ceux qui se croient plus jeunes, parce qu'elle se renouvelle sans cesse. Liée comme elle l'est à la société française dans ses transformations, elle n'est que fidèle à elle-même en étendant ses choix, en ouvrant ses rangs à tous ceux qui honorent le pays par leurs actions ou par les supériorités de l'esprit. Elle ne craint pas de se tromper en choisissant des hommes comme vous, monsieur, comme votre prédécesseur, qui avait avec vous ce trait commun d'avoir été un bon serviteur de l'Etat avant d'être un bon écrivain. L'Académie retrouve en vous un représentant de notre marine ; elle avait trouvé en M. de Viel-Castel un représentant de notre diplomatie, et ce n'était pas non plus une nouveauté.

L'alliance entre l'Académie et la diplomatie ne date pas d'hier. Il y a longtemps déjà qu'un premier commis aux affaires étrangères, l'abbé de la Ville, le jour de sa réception, en donnait une raison ingénieuse. Il prétendait qu'il n'y avait pas de profession qui exigeât plus de connaissance de la langue que celle de négociateur, puisque, par les soins de l'Académie, cette langue, disait-il, « était devenue dans toutes les cours le lien nécessaire de société et de correspondance entre les administrateurs des intérêts publics ». Par notre contemporain M. de Viel-Castel, la diplomatie était parmi nous sous une de ses figures les plus aimables.

Ce galant homme, dont vous nous avez rendu l'image d'un trait si sympathique, avait un mérite devenu rare, dit-on. Il n'a jamais aimé le bruit. Il a toujours vécu pour son état où il était supérieur, pour un monde choisi dont il subissait le charme et où il était goûté, pour les lettres qu'il n'a cessé de cultiver au courant d'une longue carrière. Né aux premiers jours du siècle, d'une famille de gentilshommes du Périgord éprouvée par la Révolution, M. Louis de Viel-Castel n'était encore qu'un adolescent au moment des grandes crises nationales de 1814 et 1815 ; il était à peine un homme lorsque la

monarchie des Bourbons sortie de ses premières épreuves, commençait à se fixer. Vous nous avez raconté ses émotions de jeune homme au milieu des tragiques péripéties de la campagne de France et de l'invasion. Ce sont les émotions d'une âme sincère naïvement partagée entre l'admiration pour le génie de la guerre vaincu par la fortune ennemie et une sympathie innée pour la royauté revenant de si loin. Par sa naissance, par d'anciennes relations de famille, M. de Viel-Castel appartenait d'avance à la monarchie. Il était, il a toujours été par son esprit de ces temps de la Restauration qui ouvraient à la jeunesse royaliste et libérale une ère nouvelle. Il datait du ministère Richelieu, et de fait c'est par la protection de la sœur du généreux ministre, Mme de Montcalm, qu'il était admis au ministère des affaires étrangères.

Il avait été confié pour son apprentissage à un vieil employé plus qu'octogénaire, qui, par un miracle de perpétuité à travers les révolutions, n'avait jamais quitté son poste, qui avait servi sous M. de Vergennes, peut-être avec M. de Choiseul, et qui, sous M. de Choiseul, avait pu se rencontrer avec quelque demeurant du ministère de M. de Torcy. Voyez ce que c'est que la tradition ! Ce timide élève en diplomatie de la Restauration aurait pu recueillir par son vieux sous-chef les entretiens des survivants du grand règne. Comptez en même temps, si vous voulez, combien dans l'intervalle il y avait eu de gouvernements qui s'étaient crus tous éternels et qui avaient tous péri, tandis qu'un simple employé oublié par les révolutions pouvait se flatter d'avoir servi dans les bureaux de M. de Choiseul ! Est-il resté de nos jours quelque obscur fonctionnaire qui date de M. Molé, de M. Guizot, et qui puisse redire à ses jeunes collègues comment les affaires de la France étaient alors conduites ? J'ai peur que les vieux employés ne vivent plus aussi longtemps.

C'est vers 1818 que M. de Viel-Castel était entré dans cette carrière qu'il ne devait plus quitter, qu'il allait parcourir comme secrétaire d'ambassade à Madrid, à Vienne, avant de revenir au ministère, où il a fini par être un des guides les plus précieux de notre diplomatie. Ces quelques années passées à l'extérieur ne lui avaient pas été inutiles. Il avait vu en Espagne une révolution à l'œuvre et les embarras de notre intervention. Il avait vu à Vienne la politique de l'immobilité et de la Sainte-Alliance représentée, avec un art savant et raffiné mêlé d'une

fatuité supérieure, par l'homme qui passait alors pour un des arbitres du continent. Le jour où il rentrait à Paris pour être chargé de fonctions nouvelles au ministère même, il revenait avec la maturité précoce d'un jeune diplomate qui avait déjà l'expérience des affaires, une connaissance aussi variée que sûre des intérêts de l'Europe, des rapports des cabinets. Il y joignait la bonne grâce de l'homme distingué qui avait passé par les cours. Sûrement M. de Viel-Castel, s'il l'avait voulu, aurait pu se promettre, avec le temps, la fortune d'une grande ambassade. Par ses goûts, il était attaché à Paris ; il préférait rester le coopérateur modeste et réservé de la politique extérieure de la France dans les bureaux du ministère. C'était sa vocation et sa vie.

Par le fait, M. de Viel-Castel était d'une race qui a fait la force et l'honneur de notre ministère des affaires étrangères, qui fut représentée au commencement du siècle par un d'Hauterive et a été continuée depuis, sous la monarchie de Juillet, par un homme dont la renommée n'égala jamais le mérite, M. Desages. Aucun de nous ici, je pense, n'a connu le comte d'Hauterive : il est mort pendant les journées de juillet 1830, avec l'illusion que les ordonnances venaient de sauver la monarchie ! C'était un personnage d'une originalité singulière, qui, sous l'égide de M. de Talleyrand et de Napoléon lui-même, avait été le restaurateur, puis le gardien des traditions diplomatiques. Il eût fait volontiers du personnel des affaires étrangères une sorte d'ordre laïque soumis aux règles les plus sévères de discrétion et presque de claustration. Pour lui, le service, quel que fût le gouvernement, dominait tout, jusqu'aux relations des employés, et il poussait le rigorisme si loin que lorsqu'un ministre tombait en disgrâce, il ne le voyait plus. De tous ses exemples, celui-là est toujours le plus facile à suivre. — Mais M. d'Hauterive était du passé. M. Desages est d'un temps plus récent, et, dans sa demi-obscurité, il n'a pas été une figure moins originale. Si je voulais le peindre, je n'aurais qu'à demander les traits les plus expressifs à l'un de nos plus éminents confrères, au brillant auteur du *Secret du Roi*, qui a servi sous lui. Je vous le montrerais passionnément assidu à son travail de tous les jours, suivant d'un regard vigilant les affaires de la France sur tous les points du globe, jaloux de tous nos intérêts, — et avec cela aimant la vie cachée, un peu puritain de manières, traversant les salons officiels avec son visage fin et sévère, l'habit boutonné

sans une seule décoration. Sous le nom tout moderne de directeur politique, M. Desages faisait revivre l'ancien« premier commis » des affaires étrangères. Il aimait lui-même, non peut-être sans un certain orgueil, à être appelé ainsi. Il croyait que ce titre modeste qui déguisait à la fois les fonctions les plus délicates et les plus importantes restait toujours un honneur.

Ces hommes — je ne cite que les têtes — ont été longtemps le nerf de notre diplomatie, la tradition vivante et invisible à travers des mobilités qui, je l'avoue, ne sont pas seulement d'aujourd'hui. Quand les ministres passaient, ils restaient à leurs devoirs, faisant les affaires de la France, préparant souvent par leurs conseils des solutions dont d'autres avaient l'honneur, ou réparant des fautes qu'ils n'avaient pas pu prévenir, toujours plus occupés de l'intérêt public que d'eux-mêmes. M. de Viel-Castel était de cette école. Il a passé les dix-huit années de la monarchie de Juillet comme sous-directeur auprès de M. Desages, dont il devait un jour recueillir la succession, et pendant ces dix-huit années, entre ces deux hommes occupés à traiter ensemble les plus grandes affaires, jamais il n'y eut une difficulté, un ombrage, une susceptibilité d'amour-propre.

Ils avaient sans doute des origines et des relations différentes. L'un tenait au monde aristocratique, l'autre au monde né de la Révolution. Ils n'y prenaient même pas garde. Rapprochés par le service, ils n'avaient pas tardé à devenir plus que des collaborateurs, des amis mettant en commun leurs lumières et leur dévouement. Ils se complétaient à merveille. M. Desages avait le sens vif et net des choses, le sang-froid, la fermeté dans les moments difficiles. M. de Viel-Castel avait une connaissance plus familière du personnel diplomatique et de l'histoire politique, une facilité toujours prête, un art souple et élégant de rédaction. Ils avaient l'un et l'autre la discrétion, le goût des affaires, l'esprit de leur état, même l'initiative dans la mesure de leurs fonctions. En voulez-vous un exemple? Savez-vous qui avait décidé un événement dont l'Europe s'émut à l'époque où il s'accomplit, l'expédition d'Ancône? Ce n'était pas le ministre, le général Sébastiani, il était alors malade; ce n'était pas non plus le président du conseil, M. Casimir Périer, il avait bien d'autres affaires. Les vrais coupables étaient M. Desages et M. de Viel-Castel, qui seuls, à la nouvelle de l'entrée des Autrichiens à Bologne, avaient eu cette idée et suggéré ce coup hardi fait pour plaire à un ministre comme M. Casimir Périer.

Ils ne s'en vantèrent jamais, ils avaient trop le sentiment de ce qu'ils devaient. Ils s'étaient contentés de mettre leur zèle au service d'une volonté énergique qui, en tenant tête aux factions intérieures, se donnait la force et les moyens d'assurer la dignité de la France au dehors.

L'attachement de M. de Viel-Castel aux devoirs de son état n'excluait pas chez lui un goût qu'il n'avait pas puisé, je crois, à la vieille école de M. d'Hauterive. Il aimait le monde. Dès sa jeunesse, il avait fait son éducation dans les salons de Mme de Montcalm, de Mme de la Trémouille, de Mme de Sainte-Aulaire. Il a toujours aimé et recherché les sociétés d'élite. C'était une partie de sa vie sous la monarchie de Juillet comme sous la Restauration. Par sa position et par son esprit, il avait tout naturellement les plus brillantes relations un peu dans tous les mondes. Il était bienvenu partout ; mais il y a eu une maison — vous l'avez désignée sans la nommer — où l'assiduité a été pour M. de Viel-Castel plus qu'une habitude mondaine. Le jour où il avait connu le duc de Broglie au ministère des affaires étrangères, il s'était attaché à lui. Il s'était donné sans réserve et sans retour à cette maison, où il trouvait, avec la confiante estime du plus intègre des hommes, la bienveillance de cette femme d'élite à l'âme libérale qui a laissé à ses contemporains l'éblouissement d'un esprit plein de feu, d'une grâce originale et d'une vertu séduisante. Le subordonné était devenu l'ami de son ministre, il l'a toujours été depuis, — et quant à lui, il ne se croyait pas obligé de soumettre ses affections aux inconstances de la fortune ministérielle. Que M. de Broglie quittât le ministère, qu'il parût même en défaveur, notre confrère ne lui restait pas moins attaché. Il ne manquait pas à ses réceptions du soir, où se pressait le monde de la politique et des lettres, et souvent aussi le matin il lui faisait des visites familières avant de se rendre au ministère. M. de Viel-Castel visitait le duc de Broglie éloigné du pouvoir, comme M. Desages passait ses soirées chez son ami le plus cher, M. de Tracy, qui était d'une opposition un peu radicale. Personne ne s'en étonnait. Ces honnêtes gens savaient concilier leurs devoirs de fonctionnaires discrets sous des ministres éphémères et la fidélité à leurs amitiés. M. de Viel-Castel mettait dans tout cela une parfaite bonne grâce.

C'était un homme de bonne compagnie, un fonctionnaire exact, un diplomate expérimenté ; c'était un lettré, un écrivain,

— et chez lui l'écrivain, c'est encore l'homme tel que nous l'avons connu, instruit, mesuré, joignant la justesse de l'esprit au bon goût. M. de Viel-Castel, vous nous l'avez dit, a beaucoup et utilement écrit dans sa carrière, sur la littérature espagnole, qu'il avait étudiée à Madrid, et sur le règne orageux des deux Pitt en Angleterre et sur d'autres personnages publics; mais son œuvre maîtresse, c'est cette *Histoire de la Restauration* à laquelle il a consacré une partie de sa vie et attaché son nom. Sans déprécier d'autres travaux brillants ou sérieux, j'oserais dire que l'*Histoire* de M. de Viel-Castel garde une des premières places, et par la profusion des informations, et par la sûreté des jugements et par l'ampleur du récit. Vous nous faites remarquer discrètement que cette ampleur peut avoir ses dangers, qu'il n'y a guère, au dire d'un maître critique, de chef-d'œuvre en vingt volumes. C'est peut-être vrai; mais, entre nous, les chefs-d'œuvre sont toujours rares, même en moins de vingt volumes, et notre confrère avait la meilleure des excuses pour ne pas craindre de s'étendre sur un si beau sujet. Il parle longuement, amplement de la Restauration, parce qu'il l'a aimée, et il a pu en parler avec profit, sans fatiguer ses lecteurs, parce que ces quinze années dont il raconte l'histoire restent, après tout, une des périodes les plus attachantes de notre siècle.

Maintenant que les vieilles passions sont éteintes, ce temps de la Restauration apparaît mieux dans sa vérité. Il a eu d'abord un mérite, je pourrais dire une originalité. Après les agitations guerrières de l'Empire et les amertumes d'une défaite qui semblait alors accablante, il a été pour la France le commencement d'une vie nouvelle, une sorte de seconde jeunesse. On rajeunissait à l'air libre, en effet, on ne se défendait même pas des illusions; on se passionnait pour des idées, pour les causes généreuses, pour une liberté conquise ou pour un droit disputé. C'était une époque où tout refleurissait à la fois, et l'éloquence, et la poésie et les arts, et la philosophie, et le génie de l'histoire, — où renaissait aussi et allait s'illustrer sur les mers d'Orient cette marine dont vous êtes un des fils dévoués. On se sentait revivre alors. Ces quinze années de la Restauration, — joignez-y, si vous voulez, les dix-huit années du régime qui a suivi, — ces trente-quatre années de monarchie constitutionnelle ont eu un autre mérite : elles n'ont rien coûté à la France, à son intégrité et à son honneur. Lorsque la

Restauration disparaissait, victime d'un coup d'Etat qui était encore plus le coup de tête d'un vieux roi conseillé par un ministre illuminé, elle avait eu le temps de relever notre nation dans l'estime du monde, de lui rendre le sentiment d'elle-même, la considération des gouvernements, la sympathie des peuples, et elle venait de lui donner un nouveau royaume dans la Méditerranée. Lorsque la monarchie de Juillet périssait à son tour, elle avait résolu le problème d'assurer l'ordre à notre pays sans toucher à ses libertés, d'étendre son influence, j'allais presque dire ses frontières, sans l'exposer à la guerre; en ébranlant l'Europe par sa chute, elle montrait encore quel ascendant elle avait conquis. Et s'il y a eu des fautes, que ceux qui ont mieux fait jettent la première pierre à des régimes qui n'ont pas eu l'art de durer, c'est vrai, mais qui, en disparaissant, ont laissé la France libre, prospère, respectée et intacte !

C'est avec le zèle d'un esprit éclairé et la fidélité des souvenirs que votre prédécesseur a retracé les années de la Restauration. Il a tout raconté, tout coordonné dans un vaste ensemble, les luttes politiques, le jeu des partis, le mouvement des opinions et des intérêts, les négociations de la diplomatie, qu'il connaissait mieux que tout autre et qui sont un des beaux côtés de la Restauration. M. de Viel-Castel a mis dans ses récits la modération envers les hommes, l'équité et la discrétion que donne l'expérience des affaires, une impartialité qui lui était naturelle et qui n'exclut pas chez lui un sentiment aussi vif que sincère de ce temps où il avait vécu. On ne saurait mieux faire. Vous lui avez rendu justice, en homme qui sait ce que c'est qu'un bon ouvrage, qui sait aussi ce que c'est que la diplomatie.

Entre diplomates et soldats ou marins, d'ailleurs, l'œuvre n'est-elle pas commune? Vous vous souvenez de cette anecdote. Un jour, sous l'Empire, dans un cercle des Tuileries, M. de Talleyrand se laissait complimenter pour un de ces grands traités d'autrefois, peut-être la paix de Presbourg, et Napoléon s'approchant tout à coup, lui dit avec l'enjouement familier du génie heureux : « Convenez, Talleyrand, que j'y suis bien pour quelque chose! » Il y était effectivement pour quelque chose comme la journée d'Austerlitz. C'était vrai, c'est toujours vrai. Ce sont les diplomates qui signent les traités, heureux de signer les beaux traités quand ils peuvent; ce sont les soldats qui les préparent en temps de guerre, qui en demeurent les gardiens

en temps de paix. Vous, marins, qui formez, pour ainsi dire, une armée dans l'armée, vous avez une mission particulière. Vous êtes des sentinelles voyageuses portant le pavillon jusqu'aux extrémités de l'univers ; vous avez à faire sentir partout l'action de la France, à défendre l'honneur de son nom, ses intérêts, ses protégés, ses clientèles, sur les rivages les plus reculés. Vous parcourez les mers souvent livrés à vous-mêmes, au sentiment de votre responsabilité, exposé quelquefois, cela s'est vu, à être surpris au loin par une révolution dans votre pays ou par une déclaration de guerre, et réduits à vous suffire par votre prudence ou par votre courage, qui est toujours prêt. Une destinée dont vous n'avez pas à vous plaindre vous avait fait pour cette carrière, où de degré en degré vous vous êtes élevé au plus haut rang par l'éclat de vos services comme par la variété de vos talents.

Depuis le jour où pour la première fois vous avez mis le pied sur un navire, une de ces frégates dont les vieux matelots contaient les combats légendaires de la *Sémillante* ou de la *Bellone*, depuis ce jour que d'événements sont passés pour notre patrie, et pour vous-même, monsieur! Tout a changé. Vous avez mené, à travers tous les changements, votre vie de marin, servant toujours votre pays qui, lui, ne change pas pour vous, passionnément attaché à votre état, — et me voici exposé, si je veux vous suivre, à vous parler de marine. Je pourrais être un peu embarrassé, vous m'en croirez sans peine. Heureusement j'ai le meilleur des guides : c'est vous-même. Ce que vous avez fait, ce que vous avez éprouvé, vous nous l'avez dit. Comment on devient un officier d'élite, maître de son navire comme un bon cavalier l'est de son cheval, habile à dompter les éléments par la manœuvre et à lire les signes du temps « dans le scintillement des étoiles ou dans l'ondulation des flots », alliant le sang-froid à la décision dans le péril, l'art du navigateur à l'art du combattant, vous nous l'avez appris : vous avez passé par là ! Vous nous avez raconté cette vie du marin qui vous conduit tour à tour sur les côtes du Brésil et dans l'océan Indien, dans la mer des Moluques et à Taïti, dans le Bosphore et dans le golfe du Mexique.

On vous retrouve partout : tantôt jeune homme plein de feu apprenant votre métier sous des chefs éprouvés ; tantôt vous essayant à votre tour au commandement sur le *Furet*, ou assurant, avec votre agile aviso la *Comète*, le service de l'escadre

du Levant. Puis bientôt vous voilà brillant capitaine de la *Bayonnaise*, chargé d'aller porter le pavillon de la France dans l'extrême Orient, battant pendant plus de trois ans les mers de Chine — et recevant tout à coup, à cinq mille lieues de la patrie, la nouvelle d'une révolution qui peut déchaîner la guerre. Chose peut-être curieuse à dire, aux premiers moments de la révolution de Février, on vous avait à peu près oublié; pendant assez longtemps vous n'aviez à compter que sur vous-même. Vous étiez homme à suppléer à tout, et lorsqu'après quarante-cinq mois de campagne vous rameniez votre *Bayonnaise* intacte, comme on vous l'avait confiée au départ, vous reveniez avec des trésors d'observations hydrographiques pour la marine et un livre charmant que vous nous avez donné. — Encore quelques années, et, comme chef d'état-major de l'escadre de la mer Noire, vous avez votre place dans la campagne de Crimée. La guerre d'Italie vous trouve contre-amiral chargé du blocus de Venise, et avant peu vous avez le commandement aussi délicat que périlleux de l'expédition du Mexique.

A chaque pas dans votre carrière vous avez donné la mesure de votre mérite ; chaque grade conquis par vous a été le juste prix de nouveaux services. Le secret de vos succès, monsieur, est bien simple, quoiqu'il ne soit pas, je le crains, à la portée de tout le monde. Votre secret d'abord, c'est que vous avez aimé votre glorieux métier. Vous l'avez aimé, cela va sans dire, en homme intelligent qui, à travers toutes les questions techniques, voit l'art, le grand art de la guerre navale ; vous l'avez aimé aussi d'instinct, de toute la force de vos facultés. Vous avez connu ce que vous appelez vous-même les « joies de la manœuvre », les plaisirs d'un « appareillage réussi » ; vous avez éprouvé ce qu'il y a d'émotion virile et de fierté satisfaite à conduire un navire, une escadre à travers toutes les difficultés. Et en aimant votre métier, vous l'avez toujours fait avec entrain, avec bonne humeur, en homme qui ne cache pas son penchant pour les « héros gais et familiers ».

(*A suivre.*) M. de Mazade.

NÉCROLOGIE

Une douloureuse nouvelle nous vient de Rome. S. Em. le cardinal Pitra, bibliothécaire de la Sainte Eglise, sous-doyen du Sacré-Collège, est mort à Rome en sa résidence de Saint-

Callixte, des suites de la maladie dont il souffrait depuis longtemps.

Il y a quelques mois, quand déjà le bruit courait du grave état de sa santé, nous l'avions vu, souriant et résigné, nous parler de ses souffrances avec la sérénité d'un moine habitué à considérer la mort en face. Il était prêt, mais ne se reposait pas pour cela. Dominant, par sa force de volonté, la faiblesse où sa maladie l'avait réduit, il voulait poursuivre encore le labeur incessant qu'il n'a quitté qu'avec la vie.

Sa mort est une grande perte pour l'illustre congrégation bénédictine dont il était la gloire, pour la France, son pays d'origine, toujours si cher à son cœur, pour l'Eglise entière dont les annales ont été par lui enrichies des plus précieux travaux. En ces dernières années, ayant connu la plus grande douleur qui pût assaillir son cœur si ardemment dévoué au Saint-Siège, on sait quel esprit de soumission il montra au Souverain Pontife après le blâme public dont il fut l'objet. Aussi n'avait-il pas tardé à recevoir du Pape Léon XIII de nouvelles marques d'une paternelle bienveillance, au poste qu'il occupait, en raison de son haut mérite, par le choix direct de Sa Sainteté.

Le temps nous manque aujourd'hui pour donner au long le récit d'une vie qui mérite une étude complète, réservée à des juges compétents. Bornons-nous à rappeler que le cardinal Pitra fut toute sa vie l'humble moine, austère en sa vie, infatigable au travail, ardent à la défense de l'Eglise dont le savoir et les vertus, forçant l'obscurité du cloître, avaient jadis attiré sur lui de bonne heure le choix de Pie IX pour être l'ornement du Sacré-Collège. « La science ici est douce et généreuse, disait Louis Veuillot, écrivant de Solesmes : Le savant ne garde pas sa trouvaille pour garnir un rapport à l'Académie. Comme c'est à Dieu qu'il a demandé la science, il sait qu'il ne l'a reçue que pour la donner, et il la donne. Oh ! que ces hommes savent, et savent bien, et savent humblement et enseignent cordialement ! » N'est-pas au cardinal Pitra, comme à dom Guéranger, que songeait Louis Veuillot en traçant ce portrait au milieu des moines qu'il avait sous les yeux ?

Le cardinal Pitra était originaire du diocèse d'Autun, où il était né à Champforgueil, le 1er avril 1812.

Quand dom Guéranger rétablit en France la congrégation des Bénédictins, l'abbé Pitra, qui avait passé quelques années dans

l'enseignement, au petit séminaire d'Autun, fut un des premiers qui accoururent à Solesmes se ranger sous la crosse du savant Père Abbé.

Son premier ouvrage, l'*Histoire de saint Léger*, montrait déjà toute l'étendue des facultés admirables de son esprit. Mais elles éclatèrent surtout dans la composition de cet incomparable *Spicilegium Solesmense*, où étaient rassemblés, après des fouilles laborieuses dans toutes les bibliothèques d'Europe, tant de documents inédits sur les antiquités ecclésiastiques, surtout en ce qui concerne l'Eglise grecque.

Créé cardinal par Pie IX, le 16 mars 1863, dom Pitra multiplia ses travaux dans les congrégations romaines jusqu'en 1876; à cette date il fut nommé évêque de Frascati, et plus tard il fut transféré au siège de Porto et Sainte-Ruffine, avec résidence à Rome. Il faisait partie de la Congrégation de la Propagande pour les affaires du Rite oriental, avec la charge de la correction des Livres de l'Eglise orientale, des Réguliers, de l'Index, des S. Rites, des Etudes et de l'examen des évêques pour la théologie et le droit canon.

C'est sous sa savante direction qu'ont été cataloguées en ces derniers temps les immenses richesses intellectuelles dont il avait la garde et qu'il a si bien fait fructifier. *(Univers.)*

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Une dépêche de Rome analyse la grave allocution que S. S. Léon XIII a prononcée au Consistoire.

Le Pape a déclaré qu'il cherchait le remède aux maux actuels de la société. Il s'efforce de rétablir les bons rapports entre les Etats et il est en ce moment en négociations avec la Russie. Il espère réussir.

La nomination des évêques n'est pas encore arrêtée, mais en tout cas les intérêts polonais surtout seront sauvegardés.

Le Pape a fait ensuite allusion à l'émeute de Rome. Il a dit que *l'audace des mauvais instincts s'est tournée contre les fondements de la société civile, parce que le peuple n'entend plus la voix de la religion.*

La paix est nécessaire. Tous l'éprouvent, surtout les gouvernements européens, car on recule devant les horreurs de la guerre. Cependant les grands armements, loin d'inspirer confiance produi-

sent des effets contraires. Les dépenses militaires sont si lourdes qu'on se demande si une guerre ne vaudrait pas mieux.

Enfin Léon XIII montre que la paix par la religion et dans le Christ est la seule chose qui soit vraiment stable.

—

Le député Fazzari, qui attire sur lui l'attention publique par ses tentatives pour concilier l'existence de l'unité italienne avec l'indépendance et la souveraineté du Souverain Pontife, vient d'adresser à tous les évêques italiens une circulaire très grave et qui fait beaucoup de bruit. Dans ce document, le conciliateur demande aux évêques de désigner les candidats aux prochaines élections, prenant l'engagement de les faire passer.

Le correspondant de l'*Observateur français* écrit à ce sujet :

Que cette démarche de M. Fazzari n'engage que lui seul et ses amis. Elle est due à sa seule initiative. Le Saint-Siège ni ne l'approuve ni ne la désapprouve.

M. Fazzari a posé cet acte de concert avec plusieurs députés et beaucoup d'amis politiques, dans le but de ruiner le gouvernement et provoquer une nouvelle politique. M. Fazzari avait depuis longtemps cette idée, car il est convaincu que la participation des catholiques et l'action des évêques amèneraient une majorité conservatrice à Monte-Citorio.

Il aurait proposé au Vatican de ne pas supprimer le *veto*, mais de lui permettre simplement de s'entendre avec les évêques. Le Vatican a toujours maintenu sa réserve. De là, l'ajournement du projet fazzariste. Mais comme la situation est devenue désespérée et que le mécontentement contre M. Crispi prend graduellement les proportions d'un plébiscite moral, M. Fazzari croit le moment venu de frapper ce coup. Il se dit sûr du succès. Ami de la France et d'une politique pacifique, partisan d'une réconciliation loyale avec la Papauté, M. Fazzari veut changer les conditions de la politique actuelle et assurer le développement commercial de la Péninsule.

Le Vatican déclare maintenir le *veto*. Les journaux catholiques ne discuteront probablement pas cette circulaire, à moins d'être provoqués par les journaux officieux. Dans ce cas, ils se borneront à dire que le Vatican maintient le *ne eletti ne elettori*. Cependant on ne veut pas décourager M. Fazzari, mais on préfère le laisser agir sous sa propre responsabilité. Dans les cercles ecclésiastiques supérieurs, on ne croit pas que la chute de M. Crispi soit déjà possible ; l'Allemagne le soutenant et ayant confiance en lui seul.

France.

Beauvais. — La *Semaine religieuse* de Beauvais annonce que M. l'abbé Brissmontier a reçu de Rome le titre de *missionnaire apostolique*, dans les premiers jours de janvier.

Cambrai. — Le nouvel archevêque de Cambrai, Mgr Thibaudier, a prêté serment samedi entre les mains de Mgr Rotelli, dans la chapelle de la nonciature.

Mgr Thibaudier a quitté Paris, hier, pour rejoindre son siège de Soissons.

Le lendemain du Consistoire dans lequel il sera préconisé, c'est-à-dire le 15 février, il ira prendre possession du siège de Cambrai, d'où, spécialement autorisé à retenir l'administration de son ancien évêché, il gérera le diocèse de Soissons et Laon jusqu'à la nomination de son successeur, dont il est impossible de deviner la date.

Nevers. — La *Semaine religieuse* de Nevers publie la communication suivante de l'évêché :

Les prêtres et les fidèles du diocèse de Nevers savent, à ne plus s'y méprendre, quel crédit méritent les prétendues révélations publiées dans la *Voix du divin Dauphin de France* et l'œuvre qui s'y rapporte. Mais il n'en est pas et il ne peut en être ainsi dans les diocèses étrangers : aussi des demandes de renseignements sont-elles assez fréquemment adressées à l'évêché de Nevers par des personnes qui ont à cœur la dignité de tout ce qui tient à l'Eglise. Pour dissiper ces doutes, Monseigneur fait publier dans la *Semaine religieuse* les déclarations suivantes, qu'il désire voir reproduites par les journaux catholiques de France :

1° La feuille périodique qui a pour titre : *la Voix du divin Dauphin de France* paraît sans autorisation du pouvoir ecclésiastique.

2° Les prétendues révélations qui y sont publiées et l'œuvre qui s'y rapporte n'ont jamais été soumises au jugement de l'autorité diocésaine.

3° Une décision du Saint-Siège a condamné dans son principe la fondation de l'œuvre.

4° A cause de son refus de se soumettre à cette décision du Saint-Siège, et pour ce seul motif, le prêtre impliqué dans l'affaire s'est vu retirer l'autorisation de dire la sainte messe dans le diocèse de Nevers.

Pamiers. — Il y aurait un poème épique à écrire sur les exploits de M. Granboulan, inspectr d'académie des Pyrénées-Orientales. Cet inspecteur voulait, à tout prix, fermer les écoles des Frères

et Sœurs de la commune de Cerbère. Sa première tentative consiste simplement à vouloir acheter l'école des Frères au Curé qui l'avait fondée. Soixante mille francs étaient le prix du marché. Naturellement M. le Curé refusa.

L'école libre de Cerbère n'a pas seulement le mérite de contenir presque toute la population scolaire de la commune, elle est de plus merveilleusement située, et alors que chaque année l'école laïque est dans l'obligation de fermer ses portes, pour insalubrité notoire pendant l'été, la maison des Frères reste ouverte. Cela ne pouvait durer. On imagina une épidémie de variole et l'école libre fut fermée. Sur la plainte de M. le Directeur des Frères, une enquête fut ouverte et on découvrit qu'il y avait à 500 mètres de l'école un varioleux en convalescence et c'était tout. Bon gré, mal gré, il fallut, après avoir épuisé la série des formalités qu'on fit durer le plus longtemps possible, laisser rouvrir l'école chrétienne. Toujours fidèles à leurs maîtres, les enfants affluèrent.

On inventa alors une odieuse accusation d'immoralité : l'audience de Céret a été un triomphe pour l'innocence du Frère si atrocement calomnié. On le représentait comme un fuyard n'osant pas paraître devant ses juges. Et il est venu de Rome, supportant les fatigues d'un long voyage, pour faire éclater aux yeux de tous l'ignominié de ses adversaires. On disait qu'il n'oserait jamais soutenir la discussion. Il l'a si peu redoutée qu'il voulait confondre publiquement ses accusateurs et s'est opposé au huis-clos.

Les enfants appelés en témoignage se sont contredits ; celui qui se prétendait la victime a été convaincu de mensonge, et ses parents d'une tentative de chantage. Le frère Mortaise a été acquitté.

L'école des Sœurs devait être persécutée également. M. l'Inspecteur découvre qu'une religieuse, remplaçant, pour deux ou trois jours, une maîtresse malade, n'a pas strictement l'âge exigé, il lui manque deux ou trois mois. M. Granboulan réunit le Conseil départemental et demande l'interdiction de Mme la Supérieure pour six mois, c'est-à-dire la fermeture de l'école ; il n'obtient qu'une interdiction d'un mois et, quelques jours après, le Conseil supérieur, plus impartial, cassait cette décision.

L'affaire ne devait pas s'arrêter là. Avant même le jugement du tribunal correctionnel, M. Granboulan avait cité le frère Mortaise et son supérieur devant son Conseil départemental. Le

premier a été condamné à l'unanimité, moins une voix, à l'interdiction à vie pour les faits reconnus inexacts par le tribunal correctionnel. Le frère Supérieur, coupable d'avoir laissé commettre ces actes, *qui n'ont pas été commis*, est condamné à six mois d'interdiction dans le département, par le trop complaisant Conseil.

L'impression a été si vive dans le pays, à la suite de ces manœuvres inqualifiables, que le gouvernement a jugé nécessaire de déplacer M. Granboulan. Il est envoyé des Pyrénées-Orientales dans l'Ariège. Cela fait, rien qu'en France, sans parler de l'Inde et de l'Afrique, le cinquième poste d'inspecteur d'académie occupé par lui.

TARBES. — L'Œuvre de la Grotte de Lourdes a considéré comme un devoir particulièrement doux pour elle de continuer sa coopération au Jubilé sacerdotal de Léon XIII.

Elle a eu la joie de faire déposer aux pieds du Saint-Père le riche étendard de Notre-Dame de Lourdes autour duquel s'étaient rangés plus de 300 pèlerins français.

Le total de ses dons en argent au Pape du Rosaire a atteint 65,500 fr.

La Grotte a reçu deux cardinaux : Son Eminence le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, et Son Eminence le cardinal Langénieux, archevêque de Reims : un représentant du Saint-Siége, Mgr Vanutelli, Nonce de Lisbonne ; soixante-quatorze archevêques, évêques, abbés mitrés ou autres prélats.

Cent cinq processions ou grands pèlerinages organisés ont amené 79,482 pèlerins.

Vingt-quatre mille soixante messes ont été célébrées au Sanctuaire; et il y a été distribué 233,900 communions.

Dans le courant de l'année, 445,210 intentions de prières ont été l'objet d'une mention spéciale aux réunions quotidiennes; 9,826 étaient des actions de grâces.

Durant le même laps de temps, 4,537 personnes ont demandé à être admises dans l'archiconfrérie de l'Immaculée-Conception ; 2,197, dans la confrérie du Rosaire. Vingt paroisses ou communautés ont été affiliées à l'Archiconfrérie.

On a offert 147 couronnes de mariées, 199 cœurs en argent, 7 bannières, 7 chasubles, 3 aubes, 43 tours d'autel, 33 nappes, 3 calices, une assez grande quantité d'amicts et de purificatoires, 2 épées, 2 plumets de Saint-Cyrien, des décorations de divers

ordres, des montres, des bijoux et des diamants, 252 plaques de marbre.

Quatre-vingt-treize mille cinq cent vingt-cinq bouteilles d'eau ont été expédiées dans toutes les contrées du monde.

Les dépenses de l'église du Rosaire s'élèvent depuis l'ouverture des travaux à 2,563,391 fr. 15 c., et, depuis le commencement de 1888, à 539,690 fr. 65 c.

On n'en finirait pas s'il fallait rappeler les faits les plus importants de l'année ; la guérison instantanée d'un Brabantin, âgé de 16 ans, *sourd-muet de naissance;* l'érection d'un sanctuaire de Lourdes sur le Kiliman-Nyaro, à 6,000 mètres d'altitude, dans le Vicariat apostolique du Zanguebar; le drapeau national de Bolivie déposé officiellement aux pieds de notre bonne Mère, au nom du président de cette République et de son armée ; la visite et la communion de l'impératrice du Brésil à la Grotte ; le couronnement solennel d'une statue de Notre-Dame de Lourdes à Oostacker en Flandre ; la procession inoubliable du Saint-Sacrement au milieu des malades du Pèlerinage national ; l'ovation faite à l'étendard de Jeanne d'Arc, devant les Alsaciens-Lorrains, etc., etc. *(Annales de N.-D. de Lourdes)*

— Nous avons fait connaître l'envoi en France d'un magnifique drapeau brésilien, offert par l'impératrice du Brésil.

Ce présent a été solennellement remis à la basilique de Notre-Dame de Lourdes, au nom de la souveraine. L'évêque de Tarbes a reçu le drapeau des mains d'un ministre plénipotentiaire brésilien, M. le baron d'Ourem, délégué par l'impératrice. Le prélat a pris la parole, au milieu d'un nombreux concours d'assistants pour remercier la donatrice et promettre à son représentant que l'on prierait à Lourdes pour la prospérité de sa famille et de son empire.

Missions.

Dans un très intéressant discours qu'il vient de prononcer à l'occasion du *Triduum* de saint Pierre Claver, Mgr Fava, évêque de Grenoble, résume ainsi les progrès du catholicisme en Afrique :

« L'Afrique qui, au commencement de ce dix-neuvième siècle, était plongée dans un sommeil de mort et ne possédait que des catholiques dispersés çà et là, sur quelques-uns de ses rivages, compte aujourd'hui :

« Dix-sept préfectures apostoliques ;

« Vingt et un vicariats apostoliques ;

« Douze évêchés, y compris les huit sièges épiscopaux établis dans les deux possessions espagnoles et portugaises ;

« Deux archevêchés.

« L'Afrique septentrionale a 497,030 catholiques.

« L'Afrique occidentale 1,026,950.

« L'Afrique méridionale et orientale, 39,000.

« Les îles de la mer des Indes, 296,940.

« Les îles de l'océan Atlantique, 796,000.

« En tout, 2,655,920 catholiques. Ce chiffre, vu le passé, est admirable ; mais en réalité, il devrait nous arracher des larmes, puisque la population totale de l'Afrique est estimée au chiffre de 206 millions.

« A peine près de 3 millions sur 206 millions ! De sorte qu'il y a dans ce vaste continent africain plus de 200 millions de sauvages.

« On me dira : il y a là beaucoup de musulmans... C'est vrai, le musulman croit en un seul Dieu ; mais sa religion admet l'esclavage en principe, et son peuple le pratique pour l'homme et surtout pour la femme.

« Est-ce que, au lieu de se quereller, de faire de folles dépenses pour mettre sur pied des armées de plusieurs millions d'hommes, les nations européennes ne feraient pas mieux d'aller civiliser l'Afrique, en y jetant leurs hommes et leur or ?

« Mgr le cardinal Lavigerie l'a dit avec une grande vérité, les missionnaires peuvent arriver à la conquête morale de l'Afrique, peu à peu, mais si l'on veut y parvenir sûrement et plus vite, il faut que les peuples chrétiens aillent fonder des établissements au milieu de ces peuples sauvages, qu'ils tiendront d'abord en respect, et dont ensuite ils changeront forcément les coutumes et les mœurs. »

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 7 février. — Une demi-heure de séance. Juste le temps d'adopter quelques projets d'intérêt local et de revoir article par article le projet relatif aux livrets d'ouvriers, qui est adopté.

Lundi 11 février. — Au Sénat, adoption de divers projets. On passe à la première délibération sur la proposition de loi de M. Lisbonne relative au délit d'injures publiques.

Après rejet de l'urgence, l'article unique de la loi est adopté.

Mardi 12 *février*. — Quand on a fini de voter les projets d'intérêt local, M. Floquet monte à la tribune et dépose le projet de loi voté par la Chambre la veille, sur le scrutin d'arrondissement.

Il demande l'urgence, qui est déclarée.

M. de Casabianca demande que l'on se réunisse immédiatement dans les bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner le projet.

— Pourquoi tant de précipitation? s'écrie M. Halgan. Le Sénat doit-il se séparer demain?

— La proposition est faite par un membre du Sénat, je n'ai rien à dire, répond M. Floquet.

— Si la Chambre doit continuer à siéger, dit M. Oscar de Vallée, une telle hâte ne se comprendrait pas!

La droite entière proteste contre cette précipitation. M. de Lareinty expose que nombre de ses collègues sont absents et ne pourraient prendre part à l'élection des bureaux. Il demande le renvoi aux bureaux à mercredi.

On décide de se réunir dans les bureaux, et on lève la séance publique.

La commission est élue tout entière favorable au scrutin uninominal.

Mercredi 13 *février*. — Par 228 voix contre 54 le Sénat rétablit le scrutin uninominal.

Chambre des Députés.

Jeudi 7 *février*. — M. Salis se plaint des lenteurs de la justice dans le procès en diffamation intenté contre M. Numa Gilly.

Puis vient la discussion de la loi sur les faillites, telle que le Sénat l'a amendée.

Les trois premiers articles ne font l'objet d'aucune discussion.

Sur l'article 4, il y a divergence entre la rédaction adoptée la première fois par la Chambre et le texte voté par le Sénat.

La Chambre avait décidé que, dès qu'une société serait déclarée en état de liquidation judiciaire, le liquidateur nommé précédemment par la société elle-même cesserait immédiatement ses fonctions, la liquidation devant être faite par le juge-commissaire et les liquidateurs désignés par le tribunal.

Cette rédaction est définitivement adoptée. Les autres articles et l'ensemble de la loi sont votés à mains levées.

M. Yves Guyot vient alors défendre son projet de suppression des octrois que combat M. Arnous.

Samedi 9 *février*.— Après une vive discussion, la Chambre accorde

la priorité à la discussion du projet de scrutin sur la discussion de la révision.

Lundi 11 *février*.—Le débat sur le scrutin d'arrondissement s'ouvre par une demande d'urgence. Quelques tirailleurs échangent, sous forme d'interpellation, de petites balles inoffensives, et l'urgence est péniblement votée par 283 voix contre 274, Cette majorité de 9 voix ne comble d'aise ni les ministres ni le centre ; ils déclarent qu'ils s'en contenteront s'ils la retrouvent au moment psychologique.

Nous glisserons rapidement sur la discussion qui suit ce premier vote, pour n'en retenir que deux discours, celui de M. Jaurès et celui de M. Floquet ; ils ont des mérites différents, ils ont eu des fortunes diverses.

M. Jaurès a fait avec beaucoup de vigueur et dans un excellent langage, le procès au scrutin d'arrondissement. Il a mis les républicains en face de leurs sottises, de leurs fautes et de leur impopularité. Ils ont perdu beaucoup de terrain ; leurs palinodies leur en feront perdre plus encore. Ils ne retrouveront pas, en 1889, les arrondissements d'avant 1885, car l'état d'esprit des électeurs s'est modifié, les anciens cadres sont brisés, et les tyranneaux de province, qui se sont taillé de petits fiefs d'absolutisme, n'ont plus aucune influence. Leurs services comptent moins que les blessures qu'ils ont faites. Le scrutin d'arrondissement est une arme de défense et de défiance ; elle ne vaut rien.

La Chambre a moins applaudi M. Jaurès qu'elle n'a applaudi M. Floquet. Elle est évidemment plus sensible à la déclamation qu'aux arguments, à la raison et à l'éloquence.

Jamais le président du conseil n'a été, à ce point, inférieur à lui-même ; jamais il ne s'est vu plus acclamer.

Dans une de ces harangues sonores, mais vides, qui lui sont familières, il a agité le spectre boulangiste, comme les orateurs d'un régime, autrefois flétri par M. Floquet, agitaient le spectre rouge. Il secoue cet épouvantail d'un geste théâtral, avec des trémolos dans la voix, des roulements d'yeux, des poings crispés et une crinière frémissante. C'est fort beau, sauf une certaine difficulté à trouver, juste à point, le mot propre et un certain penchant à s'embarquer dans des périodes dont il ne peut plus sortir. On disait d'un orateur de la Révolution « qu'il ne fallait pas être asthmatique pour prononcer ses phrases » ; c'est une supériorité que le président du conseil lui dispute, à cent ans de distance.

M. Floquet n'a qu'un argument, mais il est bon pour son auditoire : la peur. Aux radicaux qui hésitent, il montre le boulangisme envahissant et le général Boulanger lui-même, immobile et silencieux à son banc comme un sphinx. C'est par la peur qu'il explique sa propre palinodie et excuse, par avance, les convictions successives et contradictoires de ses clients. « Comment voulez-vous, dit-il, que

cette Chambre vilipendée, bafouée, déshonorée, avilie, puisse affronter les hasards et les périls du scrutin de liste? »

La droite applaudit cet aveu dépouillé d'artifice, qui tombe comme un jet d'eau froide sur les sous-vétérinaires et les collègues de M. Wilson. Le président du conseil en est démonté; mais il saute en selle et, se tournant vers le général Boulanger, le désignant du regard et du geste, il lui lance en face le *quousque tandem*, au milieu d'une tempête d'acclamations et de bravos.

Après Cicéron, vous pensez bien qu'on écoute à peine M. Millerand. On vote et, par 290 voix contre 266, la Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

On escarmouche quelque peu autour des articles de la loi et des divers amendements; comme les opportunistes sont pressés d'en finir et veulent emporter le vote, les orateurs éprouvent quelque difficulté à se faire entendre. Le centre ne veut pas écouter ces gêneurs, et le président est obligé de modérer le zèle excessif de ses amis.

Vers sept heures, la discussion est close; on vote, mais on vote à la tribune, ce qui prend près de deux heures.

Comme il est impossible de voter pour les absents, on court au téléphone, on court au télégraphe, on raccole tous les fiacres des environs pour les envoyer à la recherche de ceux qui sont partis.

Les opportunistes et les membres du gouvernement perdent de leur assurance; le résultat leur semble douteux. Qu'adviendrait-il, si ceux qui ont déjà quitté le Palais-Bourbon n'y revenaient pas en temps utile? On avait obtenu de certains députés qu'ils déclareraient, par dépêche, interrompre leur congé; ce petit subterfuge eût permis de voter pour eux; mais cette précaution, avec le scrutin à la tribune, où chacun vote pour soi et ne peut voter que pour soi, devient la précaution inutile.

On se précipite de nouveau sur le téléphone, on réexpédie des télégrammes, on réquisitionne encore quelques fiacres, et, comme sœur Anne, M. Floquet regarde s'il ne voit rien venir.

Neuf heures sonnent; c'est l'instant solennel. Le scrutin est fermé, il ne reste plus qu'à compter les voix.

Les craintes des ministres étaient vaines; le scrutin d'arrondissement est rétabli par 268 voix contre 222.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le scrutin d'arrondissement. — Une élection dans la Côte-d'Or. — Le budget de 1889. — La marche en avant. — Manifestations ouvrières. — Hongrie.

14 février 1889.

C'est fait. L'uninominal triomphe. Il a été voté par la Chambre et par le Sénat. Quarante-six voix de majorité ont

emporté l'affaire. Infidèles à leurs traditions, jetant au vent, comme une vieille loque, tout leur passé, les républicains ont acclamé le mode de scrutin cher à Napoléon III. Ils sont allés chercher dans le garde-meuble impérial l'arme précieuse, l'épée enchantée avec laquelle ils se flattent de pourfendre leurs adversaires. Grand bien leur fasse! L'arme est rouillée : la pointe en est émoussée. Dans les derniers temps de l'Empire elle n'effrayait plus personne et cependant elle était maniée par des hommes qui s'appelaient Rouher, La Valette et Saint-Paul. Cette Durandal usée se brisera entre les mains des paladins du radicalisme. Elle ne sauvera ni Floquet-Rouher ni Bourgeois-Saint-Paul.

Il est facile de découper arbitrairement des circonscriptions, de faire voter, dans les villes, des quartiers bourgeois avec des quartiers ouvriers, d'accoupler, dans les campagnes, des cantons avancés avec des cantons conservateurs. Mais à quoi bon, lorsqu'on a contre soi tout à la fois, les ouvriers et les bourgeois, les électeurs avancés et les électeurs conservateurs? Le radicalisme officiel est attaqué à la fois à droite et à gauche. Il a trompé tout le monde : tout le monde se retourne contre lui. Charonne vote comme les Champs-Élysées; Montmartre et Belleville protestent contre le gouvernement tout comme Saint-Sulpice et la Chaussée-d'Antin. On peut lutter contre le faubourg quand on a pour soi le boulevard : on peut opprimer le boulevard quand on a pour soi le faubourg. On peut résister aux départements avec Paris; on peut tenir tête à Paris avec les départements. Vous avez contre vous le boulevard et le faubourg, Paris et les départements. La partie est perdue.

Le pays ne sait peut-être pas très bien ce qu'il veut, mais il sait, il sent, il dit clairement ce qu'il ne veut pas.

Il ne veut pas de ceux qui ont fait le Tonkin, de ceux qui ont fait le déficit, de ceux qui ont fait la persécution religieuse, de ceux qui ont troublé toutes les consciences, alarmé tous les intérêts. Il ne veut pas de ceux qui ont trouvé le moyen et réalisé le tour de force d'abaisser ce qui était en haut de la société sans relever ce qui était en bas. Il ne veut pas de ceux pour qui la démocratie n'a été qu'un marchepied, et qui, après avoir juré au peuple qu'ils le serviraient, n'ont jamais fait que se servir de lui. Il ne veut pas de ceux qui ont trafiqué de tout, sans en excepter la Légion d'honneur. Il ne veut pas de ceux qui ont livré la France comme une proie, comme une conquête,

à leurs parents, à leurs amis, à leurs agents électoraux. Il est fatigué d'être exploité. Il dit : A la porte les exploiteurs!

Il le dit aujourd'hui ; il le criera demain. Il le criera aux élections générales. Scrutin uninominal, scrutin de liste, qu'importe! Le résultat sera le même. Au lieu d'être balayés en bloc, ils seront balayés en détail.

—

L'élection qui vient d'avoir lieu dans la Côte-d'Or n'est pas faite pour consoler les républicains de leur défaite du 27 janvier à Paris. Bien que le candidat de la concentration républicaine, M. Bargy, ait été élu avec 7,000 voix de majorité, l'examen des chiffres de ce second tour de scrutin ne leur présage rien de bon pour l'avenir. Il démontre, en effet, que le suffrage est, en province tout autant qu'à Paris, hostile au régime actuel et que le courant d'opposition est partout impossible à détourner.

Le *Soleil* fait remarquer qu'il s'agit d'un département que l'on a toujours considéré comme une des forteresses les plus solides du parti républicain, d'un département qui a fourni à la république son président M. Sadi Carnot, d'un département où la liste républicaine obtenait 51,972 voix aux élections générales de 1885, tandis que la liste conservatrice n'en obtenait que 36,874.

Que sont devenus les 51,972 électeurs qui, le 4 octobre 1885, dès le premier tour de scrutin, réunissaient leurs suffrages sur le nom de M. Dubois, le député qu'il s'agissait justement dimanche de remplacer au Palais-Bourbon? Les 55,915 qui, quinze jours après, au ballottage, votèrent pour M. Sadi Carnot, actuellement président de la république? Aujourd'hui après concentration, toutes les forces officielles et gouvernementales s'étant attelées au service de la candidature Bargy, celle-ci obtient à grand'peine 39,680 voix. Le déficit est de 16,235.

Et cependant M. Bargy se présentait dans la Côte-d'Or comme M. Jacques dans la Seine. Sa circulaire disait : « Vous avez à vous prononcer entre la république et la Monarchie cléricale, qui se met au service de la dictature. Deux drapeaux sont déployés devant vous : celui de la réaction et celui de la République. »

Toute la campagne a été menée conformément à ce mot d'ordre : la république est en danger; il faut sauver la république! Eh bien, dans un des départements les plus républicains de toute la France, malgré ces appels désespérés, le régime dont

M. Floquet est le plus bel ornement n'a trouvé que 39,680 partisans sur 115,535 inscrits !

Il est vrai que M. Toussaint a obtenu sept mille voix de moins ; mais on doit tenir compte de la façon tardive dont a été posée sa candidature. Celle-ci n'a été décidée que huit jours à peine avant le ballottage. C'est tout au plus si, malgré l'activité louable déployée par les comités, les électeurs des campagnes éloignées ont eu le temps d'en avoir connaissance. Le résultat donné par la ville de Dijon, où le candidat catholique-royaliste l'emporte de près de 300 voix sur le candidat républicain officiel (3,844 contre 3,585), prouve qu'avec plus de temps devant soi l'on aurait certainement réussi.

Cette fois encore, les conservateurs ont eu le tort de trop croire à la force de leurs adversaires, de trop douter d'eux-mêmes, de se décider trop tard à la lutte. Les voilà maintenant avertis. Même sans le secours des boulangistes, qui ont ouvertement et nettement fait campagne contre M. Toussaint, ainsi qu'en témoignent les articles de la *Presse*, les conservateurs sont dès maintenant plus nombreux dans le département de la Côte-d'Or que les républicains concentrés. Ceux-ci ne comptent plus quarante mille partisans ; les conservateurs, qui étaient déjà 37,000 en 1885, sont maintenant en majorité. Il leur suffira pour vaincre d'entrer en campagne résolûment et en temps utile.

Ils n'y manqueront pas aux prochaines élections générales.

—

On sait que le ministre des finances a déposé, sur le bureau de la Chambre, le projet de budget pour 1890.

Ce projet ne présente pas de différences sensibles avec le budget de 1889. Nous avons déjà expliqué que le ministre des finances, ayant résolu de soumettre au Parlement, par voie de projets spéciaux, — réforme de l'impôt des boissons et impôt sur le revenu — les réformes fiscales que le cabinet veut réaliser, le gouvernement n'a pu escompter dans la loi de finances les résultats de ces réformes et s'est trouvé dans l'obligation de s'en tenir à peu de chose près au texte de 1889.

Le budget de 1890 présente un chiffre de recettes de 3 milmilliards 36 millions et un chiffre de dépenses inférieur de 24,000 fr.

Le chiffre des dépenses et celui des recettes sont supérieurs

de 24 millions aux chiffres des recettes et des dépenses de l'exercice 1889.

Cet accroissement de dépenses de 24 millions est dû jusqu'à concurrence de 7 millions et demi à l'annuité à inscrire pour le service du budget extraordinaire de la guerre et, pour le reste, à l'application de lois nouvelles, telles que celles qui sont relatives à l'unification des soldes de l'armée, à l'augmentation des effectifs, au service de l'enseignement primaire, aux travaux publics et à l'exécution des conventions conclues avec les Compagnies de chemins de fer en 1883.

Le projet de M. Peytral prévoit un crédit de 15 millions en 1890 pour l'amortissement.

Le budget extraordinaire de la marine est supprimé; quant au budget extraordinaire de la guerre, il s'élève de 180 millions.

Ce budget extraordinaire est alimenté non plus à l'aide d'obligations sexennaires comme cela a eu lieu jusqu'alors, mais par des obligations trentenaires du type de celles qui ont été émises en 1877. Le service des arrérages et de l'amortissement nécessitera l'inscription d'une annuité de 15 millions.

Mais la première émission ne devant se faire qu'au milieu de l'exercice 1890, il n'y a lieu de prévoir qu'une demi-annuité correspondante au second semestre.

Les recettes ont été évaluées d'après la règle ordinaire. On a pris pour base les résultats de l'antépénultième année, c'est-à-dire ceux de 1888.

—

Les radicaux arrivent successivement aux étapes prévues dans leur marche en avant. Après avoir fait des lois contre des princes, ils en ont élaboré contre un simple citoyen ; les voici maintenant qui s'attaquent à la presse. Le Sénat a voté une loi rendant à la police correctionnelle le délit d'injures publiques que la loi de 1881 déférait au jury. Il est aisé de comprendre le but que l'on poursuit: on demandera à la magistrature de rendre les services qu'on ne pouvait pas imposer au jury. Il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que, dans la campagne qui s'est terminée par l'élection du 27 janvier, la palme pour la grossièreté et la diffamation a été remportée par un journal qui soutenait le candidat ministériel. Et dans les départements, est-ce l'opposition qui, en temps de période électorale, se fait remarquer par sa violence? Dans tous les cas, il est bien bizarre de voir les radicaux, jadis si chauds partisans

de la liberté absolue de la presse, lui porter aujourd'hui la première atteinte.

—

Des manifestations ouvrières se sont produites simultanément dimanche dernier, dans les principales villes de France. Les délégués des syndicats ouvriers ont sommé les représentants du gouvernement de se prononcer sur toutes les questions sociales d'ici au 24 février. A cette date, ils reviendront en nombre chercher la réponse. Nous ne discuterons pas les termes du programme soumis à l'acceptation des pouvoirs publics. Il faudrait une singulière dose de candeur pour prendre au sérieux les revendications de gens qui croient ou affectent de croire que l'on peut en dix jours trancher « par oui ou par non » les questions les plus ardues de l'ordre social, économique, financier et politique. En elle-même la démarche collective des syndicats ne présente donc qu'un intérêt secondaire. Mais il serait curieux de savoir exactement à quelle impulsion ont cédé les représentants des factions guesdites et blanquistes en organisant une manifestation aussi bruyante.

—

Les ouvriers sans travail de Rome viennent de manifester pendant plusieurs jours. Le cri des anciens Romains de la décadence : *Panem et circences!* a été remplacé par : « du pain et du travail! » Or, le pain manque et le travail aussi. La rupture des relations commerciales avec la France qui s'est produite grâce à la « germanophilite aiguë » dont est atteint M. Crispi, continue à produire ses effets.

Le premier ministre a voulu se payer le luxe d'une hostilité incessante contre la France et ce sont les ouvriers italiens qui payent les frais des dépenses faites contre notre pays. Il a ruiné les propriétaires; les propriétaires n'ayant plus d'argent ne font plus travailler et de là la misère qui pousse le peuple italien à la révolte.

En croyant créer une situation politique excellente, M. Crispi a donné naissance à une situation économique détestable ; les dépenses militaires ont excédé les ressources modestes de la Péninsule ; une fois de plus le proverbe : *Italia fara da se* devient faux, et le peuple qui ne se trompe pas, accuse le ministère. De tous les points du royaume il réclame la cessation des armements et la fin de la guerre douanière avec la France. M. Crispi, de son côté, ne veut pas céder; il explique la misère

générale, indéniable, par les « menées de l'anarchisme ; » il se raidit contre les obstacles ; il serait assez disposé à étouffer le mal avec ses canons chargés depuis longtemps contre la France.

Le roi Humbert, heureusement, se rendrait compte, un peu tard, il est vrai, de la situation, et il viserait à atténuer les effets de ces manifestations. Il aurait donné des ordres pour reprendre les travaux publics, que la pénurie du Trésor avait arrêtés. Il reste à savoir si le Trésor, déjà en pénurie avant les troubles, trouvera après ces troubles le moyen de payer les mécontents.

—

La trêve amenée en Hongrie par la mort de l'archiduc Rodolphe n'aura pas été de longue durée. La Chambre des Députés de Pesth reprend la discussion des articles du projet de loi militaire et les bruits de crise ministérielle recommencent à courir. Il est certain que la mort de l'héritier du trône n'a nullement modifié les dispositions hostiles des populations hongroises, et l'on s'attend à des débats orageux sur les articles incriminés, analogues à ceux qui se sont produits à propos de la discussion générale. M. Tisza, vient de passer plusieurs jours à Vienne, et il a eu avec l'empereur François-Joseph et le ministre commun de la guerre, M. le baron Bauer, plusieurs conférences en vue de rechercher s'il ne serait pas possible de donner satisfaction, dans une certaine mesure, à l'opinion publique de l'autre côté de la Leitha.

Ce n'est pas seulement, en effet, dans les rangs de l'opposition que se manifeste le désir de voir amender certains articles qui soulèvent dans leur rédaction actuelle, de véritables scrupules constitutionnels. Le parti libéral, qui soutient son chef avec un dévoûment et une discipline dignes des plus grands éloges, désire tout le premier voir modifier le texte de ces articles. Non pas que l'on veuille rien changer à leurs dispositions fondamentales quant à présent ; mais on trouve qu'ils ne réservent pas assez l'avenir, et qu'ils enchaînent pour un temps trop long le droit parlementaire. On veut bien voter des mesures militaires actuelles pour un délai de dix ans ; mais on tient à ce qu'il soit bien entendu que, dans dix ans, la loi actuelle sera soumise à une nouvelle étude, afin que le Parlement puisse, si les circonstances le permettent, diminuer les charges qu'elle fait peser sur les populations.

—

DERNIÈRE HEURE. — A deux heures et demie commence le débat sur la révision. La Chambre est houleuse.

M. Floquet rappelle que la Chambre a mis la révision à son ordre du jour d'aujourd'hui. Le gouvernement repousse toute sorte d'ajournement. On procède au vote. L'ajournement est prononcé par 307 voix contre 218.

Le ministère, par l'organe de M. Floquet, déclare qu'il va porter sa démission au Président de la République.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

M. Ferdinand de Lesseps adresse aux souscripteurs de l'émission du 2 février une lettre où nous lisons : « La loi exigeant pour la constitution des sociétés le versement du quart du capital sur la totalité des actions émises et cette condition n'ayant pas été remplie pour l'émission du 2 février, je ne suis pas en mesure de constituer actuellement la Société nouvelle pour l'achèvement et l'exploitation du canal de Panama. Je tiens en conséquence à votre disposition les sommes que vous avez versées à titre de souscripteurs. Il convient de laisser au liquidateur que les actionnaires avaient désigné à l'unanimité à l'assemblée du 26 janvier (M. Brunet, ancien ministre), et que le tribunal de la Seine vient de nommer, avec le soin de nos intérêts, la destinée de l'œuvre que nous avions entreprise et qui doit s'achever. Nous témoignerons de notre confiance par le calme persévérant avec lequel nous attendrons les décisions du liquidateur, dont le caractère personnel et la haute autorité justifient et votre choix et la sanction des juges. »

Bourse du 13 *février* 1889.

3 0/0		83 50	C. F. foncières 1879		485 »
3 0/0 amortissable		87 40	— commun. 1879		483 25
4 1/2 0/0		103 90	— — 1880		475 50
Crédit foncier..	Actions	1.360 »	— foncières 1883		390 »
Est	—	800 »	Est	Oblig.	395 »
Lyon	—	1.340 »	Lyon	—	403 50
Midi	—	1.170 »	Midi	—	404 75
Nord	—	1.710 »	Nord	—	411 »
Orléans	—	1.370 »	Orléans	—	405 »
Ouest	—	940 »	Ouest	—	402 50
Panama	—	59 50	Panama 4 0/0...	—	50 »
Suez	—	2.225 »	— 6 0/0...	—	80 »

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR N. T. S. P. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Dans le Consistoire du 11 *février* 1889.

Vénérables Frères,

Vous connaissez l'erreur capitale qui fait que notre époque voit un grand nombre d'esprits, trompés par l'apparence de la liberté à conquérir, se séparer peu à peu de Jésus-Christ et de son Église. Les fruits des mauvaises doctrines, mûris par les temps et les mœurs, arrivent à leur développement, et c'est désormais le vice à peu près commun des petits aussi bien que des grands États de dépouiller la forme chrétienne, de constituer le régime civil et d'administrer toute la chose publique sans tenir compte de la religion.

Profondément soucieux et inquiet de cette disposition des esprits, Nous n'avons jamais cessé de songer au remède et vous êtes vous-mêmes témoins, Vénérables Frères, que Nous avons principalement apporté Nos soins et Notre diligence à mettre en lumière la fin où doit mener ce lamentable abandon de Dieu, et à travailler à ce que tous ceux qui se sont laissés entraîner dans l'aberration reviennent à leur libérateur, le Fils unique de Dieu, dans la foi et sous la protection duquel ils auraient dû en tous temps et avec confiance placer leur repos.

Pour ces motifs, Nous Nous sommes toujours attaché à fortifier ou à renouer les rapports qui sont d'usage avec les gouvernements des nations étrangères. Nous Nous efforçons présentement de rétablir ces rapports avec le très puissant empire de Russie, et Nous ne doutons pas que le succès désiré ne se réalise. Dans cette affaire, Nous avons avec une bienveillance et un zèle particuliers tourné Nos pensées et Nos soins vers la situation des intérêts catholiques chez les Polonais, et déjà, ce qui était de grande

importance pour la bonne administration de ces diocèses, quelques évêques sont désignés. Il Nous eût été très agréable de les préconiser aujourd'hui même dans votre auguste assemblée, si, pour conduire toute l'affaire à perfection, il ne fallait encore un peu de temps.

La voie que Nous venons d'indiquer, bien qu'elle soit souvent obstruée par l'œuvre de l'ennemi, cette même voie Nous la suivrons, autant qu'il est en Nous, avec une volonté persévérante. Nous sommes confirmé dans cette résolution par la pensée qu'il n'existe pour les âmes qu'un seul refuge, un seul espoir, mais très certain, de salut éternel : l'Eglise catholique. C'est pourquoi, dans cette vie mortelle pleine de combats, Notre mission est d'appeler tous les hommes dans le sein de l'Eglise, comme du milieu de la mer agitée dans un port, et de les exhorter vivement à se confier en sa charité. Elle ouvrira toujours ses bras maternels à ceux qui recourent à elle, et, avec la lumière de l'Evangile, elle les guérira.

En outre, à l'époque présente, il se produit des événements si critiques, qu'il est nécessaire de venir en aide de toutes ses forces et de tout son pouvoir aux intérêts communs en péril.

Elles se déchaînent, en effet, de toutes parts, comme Nous venons de le voir ces jours mêmes dans Rome, elles se déchaînent, les convoitises populaires enflammées et furieuses, et, grâce à l'audace croissante du mal, elles s'efforcent d'ébranler les fondements mêmes de la société. Du moment que la voix de la religion est réduite au silence et que la crainte est perdue des lois divines qui ordonnent de contenir dans le devoir les mouvements mêmes du cœur, quelle autre force pourrait subsister dans les Etats assez efficace pour refouler les périls ? C'est pourquoi, travailler à ramener les hommes là où les préceptes de la vertu et les principes de l'ordre subsistent dans toute leur pureté, c'est rendre le plus réel des services à la chose publique et mériter excellemment du salut commun.

Une autre considération se présente d'une particulière opportunité. S'il fut jamais un temps où la pacification

répondit au vœu unanime des peuples, c'est à coup sûr aujourd'hui, où les mots de paix, de tranquillité, de repos sont sur toutes les lèvres. Les princes souverains et tous ceux qui en Europe gouvernent les affaires publiques déclarent que ce qu'ils veulent, ce qui est l'unique objet de leurs efforts, c'est d'assurer les bienfaits de la paix, et en cela ils parlent avec le plein assentiment de toutes les classes sociales, car la répulsion des peuples pour la guerre se manifeste de jour en jour avec plus d'évidence. Répulsion entre toutes légitime, car si la guerre peut être quelquefois nécessaire, elle entraîne toujours une suite considérable de calamités. Mais combien ne serait-elle pas plus calamiteuse aujourd'hui, avec la multitude si grande des soldats, le progrès si avancé de la science militaire, et le nombre si multiplié des instruments de destruction? Toutes les fois que Nous arrêtons sur cela Notre pensée, Nous Nous sentons enflammé de plus en plus de charité envers les peuples chrétiens et Nous ne pouvons Nous empêcher de trembler des périls qui les menacent. Il n'est donc rien de plus important que d'écarter de l'Europe le danger de la guerre ; de telle sorte que tout ce qui peut être fait en ce sens doit être considéré comme une contribution au salut public.

Mais le désir est peu de chose pour assurer la paix et la simple volonté n'est pas une garantie suffisante. De même, le grand nombre des soldats et la force immense des armements peuvent empêcher pour un temps l'attaque de l'ennemi, mais produire un état de paix sûre et durable, ils ne le peuvent pas. Bien plus, des armements qui sont une menace sont propres à exciter les conflits plutôt qu'à les écarter : ils frappent les esprits d'inquiétude pour l'avenir et ils ont, entre autres, cet inconvénient d'imposer aux peuples de telles charges que l'on peut mettre en question si la guerre ne leur est pas préférable.

C'est pourquoi il faut chercher à la paix des fondements et plus solides et plus conformes à la nature ; car, si la nature ne s'oppose pas à ce que l'on défende son droit par la force, elle ne permet pas que la force soit la cause effi-

ciente du droit. Puisque la paix est constituée par la tranquillité de l'ordre il s'en suit que, pour les empires comme pour les particuliers, la concorde doit avoir son principal fondement dans la justice et dans la charité. Ne commettre d'injustices contre personne, respecter la sainteté du droit d'autrui, être fidèle à la foi jurée, pratiquer la bienveillance mutuelle, voilà évidemment les liens immuables et les plus solides de la concorde, dont la vertu est telle qu'elle étouffe les germes mêmes des inimitiés et des jalousies.

Or, Dieu a établi son Eglise gardienne et mère des deux vertus dont Nous parlons, et c'est pourquoi elle n'eut et elle n'aura rien de plus à cœur que de maintenir, de propager et de défendre les lois de la justice et de la charité. Dans ce but, elle a parcouru toutes les régions de la terre ; et tout le monde sait qu'après avoir adouci les nations barbares en leur inspirant l'amour de la justice, elle les a fait passer de la férocité des mœurs guerrières à la pratique des arts de la paix et à la civilisation. Aux petits et aux grands, à ceux qui obéissent et à ceux qui commandent, elle impose également l'obligation d'observer la justice et de n'attaquer injustement personne.

C'est elle qui, malgré les distances, malgré les différences de race, a uni tous les peuples par l'amitié et la charité fraternelle. Se souvenant toujours des lois et des exemples de son divin auteur, qui voulut être appelé le *roi pacifique* et dont la naissance même fut annoncée par des cantiques de paix venus du ciel, elle veut que les hommes se reposent dans la beauté de la paix et elle ne cesse de prier pour obtenir de Dieu qu'il préserve des hasards de la guerre la vie et la fortune des peuples. Autant de fois qu'il a été nécessaire et que les circonstances l'ont permis, elle a travaillé du plus grand cœur, en interposant son autorité, au rétablissement de la concorde et à la pacification des Etats.

Ces considérations et ces mobiles très hauts et très saints inspirent Notre conduite, Vénérables Frères, et c'est à eux que Nous obéissons. Quels que soient les événements

que le cours du temps amènera, quels que puissent être les jugements ou les actes des hommes, Nous agirons toujours conformément à cette règle ; Nous ne sortirons jamais, Nous en avons la certitude, de cette voie. Dans tous les cas, s'il n'est pas possible de contribuer autrement à la préservation de la paix, Nous aurons la ressource, que personne ne Nous ôtera, de continuer à recourir à Celui qui peut ramener les volontés des hommes d'où il veut et les incliner où il veut, et Nous le prierons instamment que, toute crainte de guerre étant éloignée et l'ordre régulier étant rétabli par sa miséricorde, il fasse que l'Europe se repose sur de vrais et solides appuis.

Et maintenant, Vénérables Frères, avant que nous en venions à de nouveaux choix d'évêques, Nous allons agréger à Votre illustre Collège trois hommes dont le mérite vous est connu, savoir : *Joseph-Benoît Dusmet*, de l'ordre des Bénédictins du Mont-Cassin, archevêque de Catane, distingué par des vertus dignes de l'évêque et surtout par la prudence et la charité ; *Joseph d'Annibale*, évêque titulaire de Caryste, assesseur de la S. Inquisition R. et U., éminent par la probité, la modestie et la richesse de la science ; *Louis Macchi*, majordome de Notre palais apostolique, dont l'intégrité des mœurs est exemplaire et qui s'est brillamment acquitté de charges et d'honneurs divers.

Que vous en semble ?

C'est pourquoi, par l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous créons et publions cardinaux de la sainte Eglise Romaine, de l'ordre des prêtres :

Joseph-Benoît Dusmet, — *Joseph d'Annibale ;*

De l'ordre des diacres :

Louis Macchi.

Avec les dispenses, dérogations et clauses nécessaires et opportunes. Au nom du Père † et du Fils † et du Saint † Esprit. Ainsi soit-il.

CONSISTOIRE DU 14 FÉVRIER 1889

N. T. S.-P. le Pape Léon XIII a tenu le 14 février au matin un consistoire public dans le Palais apostolique du Vatican, pour donner le chapeau cardinalice aux EEmes et RRmes cardinaux: Joseph-Benoît Dusmet (1) et Louis Macchi, créés et publiés dans le consistoire secret de lundi dernier.

Ces EEmes cardinaux se sont rendus à cet effet, à 9 h. et demie du matin, à la Chapelle Sixtine; et là, pendant que les chapelains-chantres pontificaux exécutaient des motets de circonstance, ils ont prêté serment, d'après les Constitutions apostoliques, en présence des EEmes et RRmes cardinaux chefs d'ordre, du camerlingue et du vice-chancelier de la sainte Église romaine, ainsi que du camerlingue du Sacré-Collège.

Pendant ce temps, Sa Sainteté est descendue avec sa noble cour dans la salle des *Paramenti*, où l'attendaient les EEmes cardinaux, S. Exc. Rme Mgr le vice-camerlingue de la S. Eglise romaine, le prince assistant au trône, l'auditeur général de la Rév. Chambre apostolique, les patriarches, les archevêques et évêques et les divers Collèges de la prélature romaine, les officiers et les *cubiculares*, ainsi que Mgr Vincent Nussi, protonotaire apostolique, représentant le secrétaire de la S. Congrégation des Rites; le promoteur de la Foi, les avocats consistoriaux et les autres personnages admis à prendre part aux cérémonies pontificales solennelles.

Là, le Souverain Pontife a revêtu les ornements sacrés; puis, s'avançant dans la salle Ducale, il a pris place sur la *sedia gestatoria*, au milieu des *flabelli*, et, escorté des personnages susdits, il a fait son entrée dans la salle Royale, où, étant monté sur le trône, il a commencé la cérémonie solennelle du consistoire.

Les EEmes et RRmes cardinaux ont prêté d'abord au Saint-Père l'acte d'obédience, pendant que les chapelains-chantres pontificaux exécutaient un motet de circonstance. Alors les nouveaux princes de l'Eglise, introduits dans la salle Royale par les cardinaux de l'ordre des diacres, se sont avancés jusqu'au trône du Souverain Pontife, ont baisé le pied et la main de Sa Sainteté et ont reçu d'elle le baiser de paix. Ils ont reçu aussi le baiser de paix de leurs EEmes collègues, et ensuite ils ont occupé au milieu d'eux la place respective qui leur est assignée, pendant que les chapelains-chantres pontificaux exécutaient un autre motet de circonstance. Cela fait, les nouveaux cardinaux sont revenus devant le trône, où ils ont reçu le chapeau cardinalice des mains du Saint-Père avec le cérémonial d'usage. Pendant les intervalles de cette cérémonie, l'avocat consistorial, M. le chevalier

(1) S. Em. le cardinal d'Annibale était absent pour raison de santé.

Hilaire Alibrandi, a plaidé pour la troisième fois en faveur de la cause de béatification et canonisation de la Vén. Servante de Dieu Marie Rivier, de Viviers, fondatrice de la congrégation de la Présentation de la B. V. Marie.

Après ce discours, Mgr Augustin Caprara, promoteur de la Foi, a demandé à Sa Sainteté que la dite cause fût d'abord remise à la congrégation des saints Rites, et le Saint-Père a répondu : *Ad Sacram Rituum congregationem ut videat ac referat.*

Sa Sainteté, s'étant ensuite levée du trône, a béni tous les assistants, et, ayant de nouveau pris place sur la *sedia gestatoria*, elle est retournée, avec le même cérémonial qu'auparavant et escortée du Sacré-Collège où avaient pris place les nouveaux cardinaux, et des personnages sus indiqués à la salle Ducale, puis à celle des *Paramenti*, où elle a déposé les ornements sacrés pour rentrer avec sa noble cour dans ses appartements particuliers.

Ensuite les EEmes et RRmes cardinaux se sont rendus processionnellement à la Chapelle-Sixtine, précédés des chapelains-chantres pontificaux, qui chantaient le *Te Deum*. L'hymne d'actions de grâces achevée, S. Em. le cardinal-doyen a récité l'oraison *Super creatos cardinales*, et au sortir de la Chapelle-Sixtine, les nouveaux princes de l'Eglise ont reçu, pour la seconde fois, le baiser de paix de leurs EEmes collègues.

Le consistoire public étant terminé, le consistoire secret a eu lieu dans la salle habituelle.

Là S. Em. le cardinal Bausa s'étant démis de la diaconie de Sainte-Marie-in-*Domnica* et, passant, en vertu d'une dispense du Souverain Pontife, à l'ordre presbytéral, a opté pour le titre de Sainte-Sabine. Ensuite Sa Sainteté a fermé la bouche, selon le rite d'usage, aux EEmes RRmes cardinaux Dusmet et Macchi, et a daigné proposer et pourvoir les Eglises suivantes.

L'Église métropolitaine de Compostelle, pour Mgr *Joseph-Marie-Martin* DE HERRERA Y DE LA IGLESIA, transféré du siège métropolitain de Saint-Jacques de Cuba;

L'Église métropolitaine de Cambrai, pour Mgr *Odon* THIBAUDIER, promu du siège cathédral de Soissons;

L'Église métropolitaine de Saint-Jacques de Cuba, pour Mgr *Joseph-Marie* DE COS Y MACHO, promu du siège cathédral de Mondonedo;

L'Église cathédrale de Poitiers, pour le R. D. *Augustin-Hubert* JUTEAU, de l'archidiocèse de Tours, où il est chanoine honoraire de l'église métropolitaine et curé des Saints-Julien-et-François;

L'Église cathédrale de Tarazona, pour le R. D. *Jean* Soldevila y Romero, du diocèse de Zamora, archiprêtre du chapitre métropolitain de Valladolid et docteur en théologie ;

L'Église cathédrale de Coire ou Chur, pour le R. D. *Jean-Fidèle* Battaglia, de ce même diocèse, ancien élève du collège germanique de Rome, chanoine chancelier et official de la Curie épiscopale de Coire ;

L'Église cathédrale de Trujillo, au Pérou, pour le R. D. *Emmanuel-Jacques* Medina, de Lima, juge ecclésiastique, promoteur fiscal, secrétaire de chambre de cette Curie, chanoine-chantre de l'Église métropolitaine et docteur en théologie ;

L'Église cathédrale de Puno, au Pérou, pour le R. D. *Ismaël* Puirredon, de Lima, vicaire forain pour la province d'Azancaro, curé de Saint-Jérôme-d'Asillo, dans le diocèse de Puno, et docteur en théologie ;

L'Église titulaire épiscopale de Juliopolis, pour le R. D. *Hubert-Antoine* Fischer, de l'archidiocèse de Cologne, préfet de religion au collège d'Essen dans le même archidiocèse, et docteur en théologie.

Sa Sainteté a notifié ensuite les Églises suivantes, pourvues précédemment par Bref :

L'Église métropolitaine de Scopia ou Uscup, en Albanie, pour Mgr *André* Logorezzi, promu de l'Église titulaire épiscopale de Juliopolis ;

L'Église d'Hobart-Town, en Australie, récemment érigée en métropolitaine par Sa Sainteté, pour Mgr *Daniel* Murphy, qui était évêque de ce même siège ;

L'Église métropolitaine de la Nouvelle-Orléans, aux États-Unis d'Amérique, pour Mgr *François* Janssens, promu du siège cathédral de Natchez ;

L'Église titulaire archiépiscopale de Cirro, pour Mgr *André* Navarre, de la Congrégation du Sacré-Cœur d'Issoudun, vicaire apostolique de la Mélanésie et Micronésie, promu de l'Église titulaire épiscopale de Pentacomia ;

L'Église titulaire archiépiscopale de Cyzique, pour Mgr *Guillaume* Scarisbrick, de la Congrégation anglo-bénédictine, évêque démissionnaire de Port-Louis ;

L'Eglise titulaire archiépiscopale de Péluse, pour le R. P. *Gui* Corbelli, de Cortone, des Mineurs de l'Observance, ancien custode de Terre-Sainte, député ou délégué apostolique pour

les Orientaux d'Egypte et d'Arabie et vicaire apostolique d'Égypte pour les Latins;

L'Église titulaire archiépiscopale de Claudiopolis, pour Mgr *Joseph-Alfred* GANDY, coadjuteur avec future succession de Mgr François-Jean-Marie Laouënan, archevêque de Pondichéry; promu de l'Église titulaire épiscopale de Tricala;

L'Église titulaire épiscopale d'Adriani, pour Mgr *Rodesindo* SALVADO, de l'ordre de Saint-Benoît, abbé de la Nouvelle-Nurcie, évêque démissionnaire de Port-Victoria, en Australie;

L'Église titulaire épiscopale de Facusa, pour Mgr *Gaspard-Henri* BORGESS, évêque démissionnaire de Détroit, aux États-Unis d'Amérique;

L'Église titulaire épiscopale de Jasso, pour Mgr *Jean-Joseph* KEANE, évêque démissionnaire de Richmond, aux États-Unis d'Amérique;

L'Église cathédrale de Malacca, dans l'Indo-Chine, récemment érigée par Sa Sainteté, pour Mgr *Édouard* GASNIER, de la Société des Missions-Étrangères de Paris, ancien vicaire-apostolique de Malacca, transféré de l'Église titulaire épiscopale d'Eucarpia;

L'Église cathédrale de Lahore, pour Mgr *Symphorien* MONARD, des Mineurs-Capucins, transféré de l'Église titulaire épiscopale de Cidonia;

L'Église cathédrale d'Hamilton, au Canada, pour Mgr *Joseph-Thomas* DOWLING, transféré du siège cathédral de Peterborough;

L'Église cathédrale de Sinaloa, au Mexique, pour le R. P. *Joseph-Marie* PORTUGAL, de l'Ordre des Mineurs de Saint-François, de Mexico, vice-commissaire de son ordre au Mexique et curé dans l'archidiocèse de Guadalaxara;

L'Église cathédrale de Chicoutimi, au Canada, pour le R. D. *Ludovic-Nazaire* BIGIN, de l'archidiocèse de Québec, docteur en théologie;

Les Églises cathédrales unies de Bâle et Lugano, celle-ci récemment érigée par Sa Sainteté, pour le R. D. *Léonard* HAAS, du diocèse de Bâle, chanoine à Lucerne de l'insigne collégiale de Saint-Léger et recteur du séminaire;

L'Église cathédrale de Pulati, en Albanie, pour le R. D. *Laurent* DE PETRIS DELAMMARE, protonotaire apostolique;

L'Église cathédrale de Natchez, aux États-Unis d'Amé-

rique, pour le R. D. *Thomas* HESLIN, ancien curé de Saint-Michel, à la Nouvelle-Orléans ;

L'Église cathédrale de Peterborough, au Canada, pour le R. D. *Richard* O'CONNOR, doyen rural dans le diocèse d'Hamilton ;

L'Église cathédrale de Wichita, aux États-Unis d'Amérique, pour le R. D. *Jean* HENNESSY, du diocèse de Saint-Louis ;

L'Église cathédrale de Détroit, aux États-Unis d'Amérique, pour le R. D. *Jean* FOLEY, de l'archidiocèse de Baltimore, ancien curé dans ce même archidiocèse et docteur en théologie ;

L'Église titulaire épiscopale d'Utique, pour le R. D. *Léonce* BRIDOUX, des Missionnaires d'Alger, supérieur du séminaire de Carthage, député vicaire apostolique du Tanganika ;

L'Église titulaire épiscopale de Zéphyrium, pour le R. D. *Jacques* CROUZET, de la Congrégation de la Mission, député vicaire apostolique de l'Abyssinie ;

L'Église titulaire épiscopale de Colophone, pour le R. P. *Benjamin* CHRISTIAENS, des Mineurs-Réformés, député vicaire apostolique du Hu-pé occidento-méridional ;

L'Église titulaire épiscopale de Sura, pour le R. P. *Pierre-Paul* DE MARCHI, des Mineurs de l'Observance, choisi comme vicaire apostolique du Chan-tong septentrional ;

L'Église titulaire épiscopale de Corico, pour le R. D. *Michel* COMERFORD, curé et vicaire de Ministrevand forain dans le diocèse de Kildare, député coadjuteur avec future succession de Mgr Jacques Lynch, évêque de Kildare et Leighlin, en Irlande ;

L'Église titulaire épiscopale d'Antifello, pour le R. D. *Joseph* HIGGINS, curé et vicaire forain dans le diocèse de Meath, en Irlande, député auxiliaire de l'Eme et Rme cardinal Patrice-François Moran, archevêque de Sydney.

Le Saint-Père a ensuite ouvert la bouche, selon le rite d'usage, aux EEmes et RRmes cardinaux Dusmet et Macchi. Après quoi, l'instance du sacré pallium a été faite à Sa Sainteté pour les églises métropolitaines de Rhodes-Malte et de Sienne, pourvues dans le précédent consistoire secret, ainsi que pour celles de Compostelle, de Cambrai, de Saint-Jacques de Cuba, de Scopia, d'Hobart-Town et de la Nouvelle-Orléans.

Enfin le Saint-Père a remis l'anneau cardinalice aux nouveaux princes de l'Église, en assignant le titre presbytéral de Sainte-Puden-

sienne à l'Eme Dusmet, et la diaconie de Sainte-Marie-in-*Aquiro* à l'Eme Machi.

Après être rentré dans ses appartements privés, le Saint-Père a reçu en audience particulière les nouveaux cardinaux. V.

L'ARCHIPEL DES WALLIS (1)

Le 5 avril 1887 paraissait, au *Journal officiel*, le décret suivant :

« 1° Sont ratifiés : le traité du 4 novembre 1842, par lequel le roi Lavélua, assisté des principaux chefs du pays, a placé les îles Wallis sous le protectorat de la France ;

« 2° Le traité de commerce passé le même jour avec le roi Lavélua ;

« 3° Le traité du 19 novembre 1886, par lequel la reine Amélia, fille du feu roi, a accepté de nouveau le protectorat français. »

Cet acte a passé inaperçu ; il a pourtant une certaine importance pour tous ceux qui s'intéressent au maintien de l'influence française dans l'Océanie centrale où les Anglais se sont déjà emparés d'un magnifique archipel comptant plus de trois cents îles, les Fidji, et d'un poste avancé à Rotumah, où les Allemands germanisent les belles terres des Samoa et des Tonga, qui tomberont inévitablement sous leur domination complète à la faveur des troubles adroitement fomentés par diverses influences locales.

C'est sur les demandes réitérées de la reine Amélia et sur les instances des Missionnaires Maristes, tous d'origine française, que nous avons décidé l'établissement définitif de notre protectorat aux Wallis.

Lord Gordon, premier gouverneur des Fidji, comprit les avan-

(1) Nous trouvons ces renseignements particulièrement curieux dans l'intéressant opuscule de M. Aylic Marin : *En Océanie*. (Paris, chez Bayle, 65 centimes.) Les lecteurs des *Annales*, auxquels nous nous plaisons à le recommander, y trouveront les plus complets détails sur la colonie catholique des Wallis et les merveilleuses entreprises de nos missionnaires français. Sous sa forme modeste, ce petit livre est un monument élevé au dévouement, au zèle et au courage des missionnaires de l'Océanie centrale; c'est en même temps l'œuvre d'un écrivain consciencieux, impartial, et qui a vu et apprécié par lui-même le labeur de ces vaillants apôtres.

tages que pourrait retirer une puissance européenne de l'occupation des *îles Wallis*, au point de vue militaire, en raison de la position qu'elles occupent dans l'Océanie centrale; il envoya même son propre neveu en mission auprès de la reine Amélia pour sonder ses intentions. La vieille canaque s'en tira par une fin de non-recevoir, tout en flattant l'orgueil britannique : « Que viendriez-vous faire ici? répondit-elle à l'émissaire du gouverneur anglais, vous êtes si riches et nous si pauvres! » Lord Gordon n'osa pas aller plus loin : il craignit d'être désavoué par son gouvernement alors inquiet des charges nouvelles que lui imposait la colonie naissante des Fidji; les émigrants australiens, qui l'avaient poussé à accaparer les Wallis, se consolèrent de cette défaite en répandant le bruit que l'Angleterre renonçait à étendre sa domination sur des terres sans valeur et d'un abord difficile.

La *passe de Honikulu* par laquelle on arrive au mouillage intérieur de *Matautu* paraît, en effet, assez dangereuse; très étroite, elle est coupée par deux courants qui se heurtent à angle droit pendant le jusant et occasionnent des remous qu'un bâtiment à vapeur ne peut vaincre qu'en filant à toute vitesse; les voiliers attendent quelquefois plusieurs jours avant de se risquer dans ce chenal bordé de brisants, ils arrivent pourtant à le franchir avec de fortes brises. Les courants de Honikulu ont causé la perte d'un croiseur français, le *Lhermitte*, dont on voit encore la carcasse, à bâbord, en entrant dans la passe.

Situé par 13° 21' de latitude sud et 178° 29' de longitude ouest, le groupe des Wallis a été découvert par le navigateur de ce nom, en 1767; il comprend une île principale, *Uvéa*, et une dizaine d'îlots qui n'ont pas plus de 150 mètres d'altitude aux points culminants. Une ceinture de coraux forme un anneau parfait autour de l'archipel; on compte plus de trois milles de distance entre la passe d'Honikulu et le mouillage principal. — La navigation est périlleuse jusqu'au moment où l'on parvient à cette rade; il faut suivre sa route avec sang-froid, au milieu des pâtés de coraux.

Le petit archipel des Wallis est un centre de civilisation avancée si on le compare à ses voisins de l'Océanie centrale; on ne peut y séjourner quelque temps sans reconnaître les effets de l'intelligente méthode appliquée par les Missionnaires Maristes à leur œuvre de philanthropie religieuse. En moralisant les naturels, ces religieux, dont on connaît l'esprit large, les

vues élevées, ne leur ont communiqué aucune des idées de secte que les pasteurs Wesleyens ou Méthodistes ont semées dans les autres îles de cette partie du Pacifique; les Wallisiens sont d'une grande franchise d'allures qui contraste avec l'hypocrisie des protestants des Fidji. Un des résultats les plus remarquables qu'ait obtenus la Mission est l'accroissement très sensible de la population à Uvéa, par suite de l'institution du mariage, phénomène rare dans cette Océanie, où l'extinction des races autochtones paraît devoir être la conséquence forcée des mœurs dissolues. Toute l'histoire des Wallis pourrait se résumer dans le récit de la vie de *Mgr Bataillon*, un apôtre au nom prédestiné qui lutta pendant de longues années contre la barbarie des indigènes pour transformer leurs usages, et arriva pleinement à son but, à force de patience et d'énergie.

Le Père Bataillon, simple missionnaire à cette époque, vint aux îles Wallis après avoir fondé la mission des Tonga, en 1837.

Lavélua, qui régnait aux Wallis, était l'ennemi acharné des Européens; plusieurs équipages de navires baleiniers avaient déjà été massacrés par ses ordres pour s'être aventurés à Ouvéa. Des missionnaires protestants venus de Tonga-Tabou, eurent le même sort.

Ces terribles précédents n'intimidèrent point le P. Bataillon, qui débarqua à Ouvéa, absolument seul, n'ayant pour tous moyens de défense que sa science profonde des dialectes de l'Océanie centrale, une grande habitude de la vie des indigènes et une fermeté qui en imposait aux plus farouches.

Le roi Lavélua le manda aussitôt dans sa case, pour lui demander : « ce qu'il venait faire aux Wallis et s'il était ministre du Dieu des étrangers... »

Le P. Bataillon lui répondit, sans se compromettre, qu'il n'était pas missionnaire *wesleyen* et venait pour apprendre aux Ouvéens les secrets de la civilisation.

— Alors, répartit Lavélua, nous pouvons causer. Je t'ai dit que nous ne voulions pas ici de la religion des blancs. Notre culte est celui des ancêtres. Quand nous avons besoin de leurs lumières, ces divins esprits *soufflent* des conseils aux oreilles des prêtres et des femmes inspirées qui haranguent aussitôt le peuple. Cela nous suffit. — Mais, dis-moi, connais-tu le grand chef des guerriers blancs, Napoléon ?

— Napoléon ? je crois bien, c'est le roi de mon pays ! répliqua

avec un imperturbable sang-froid l'habile missionnaire, se souciant peu de faire des anachronismes.

Ce mot sauva le P. Bataillon. Lavélua consentit à le garder aux Wallis, par respect pour sa nationalité, par admiration pour son souverain, tant il est vrai que ce seul nom de Napoléon nous a fait connaître et redouter jusqu'aux points les plus reculés du globe.

Le missionnaire put alors, très discrètement, commencer à enseigner à quelques naturels, la religion catholique. Les souffrances qu'eut à supporter l'apôtre sont inimaginables. Il se voyait traité comme le dernier des hommes par les Ouvéens qui étaient tous d'un orgueil indomptable et méprisaient singulièrement les *hommes à face pâle.*

Un jour, le Conseil des chefs des Wallis déclara que le blanc, s'occupant de prêcher une religion nouvelle, serait relégué sur un des îlots déserts qui entourent Ouvéa et condamné à y mourir de faim. Lavélua, faible de caractère, ne s'opposa pas à cette décision.

C'en était fait du missionnaire si la reine, qu'il avait gagnée à sa cause par sa grande bonté, n'avait eu alors une heureuse inspiration. Elle avertit sa fille Amélia, fort choyée par l'excellent prêtre, du danger qu'il courait, et lui dit : « Ton père Lavélua doit revenir dans une heure du grand Conseil; va au devant de lui, prosterne-toi à ses pieds et *pleure pour ton blanc...* »

La fillette pleura si bien que Lavélua qui l'adorait ne voulut pas contrarier *l'esprit* de l'enfant et lui accorda la grâce demandée.

Le P. Bataillon resta donc à Ouvéa, défiant toutes les persécutions et nourri par la petite Amélia qui, chaque jour, lui donnait en cachette la moitié de ses repas. En 1849, l'île Ouvéa était déjà aux trois quarts convertie au catholicisme et le roi Lavélua lui-même s'était fait baptiser.

Mgr Bataillon, mort depuis longtemps, était un patriote ardent et son installation aux Wallis doit être considérée comme l'origine de notre influence, non seulement dans cet archipel, mais encore aux Samoa et aux Tonga où les indigènes manifestent hautement leur sympathies pour les *Français de Tahiti*, en déplorant vivement l'absence dans leur pays de colons de cette nationalité.

Le Gouvernement des Wallis est toujours entre les mains des

Maristes qui ont eu soin de respecter de tout temps les prétentions des principaux chefs et n'en sont que plus influents. Ils affectent même d'entourer d'une vénération singulière, comme de simples sujets, la vieille reine Amélia, la même qui sauva jadis le fondateur de la Mission ; cette princesse canaque dirige avec la plus grande dignité son *peuple* de cinq mille âmes.

Amélia a maintenant soixante-dix ans; elle porte une chevelure des plus ébouriffées, signe de célibat aux îles Wallis; un usage barbare l'a privée, à la mort de son père, des deux premières phalanges du petit doigt, ses joues et sa poitrine ont été également stigmatisées, en marque de deuil, avec des cailloux rougis au feu.

Amélia n'a aucun regret d'avoir *coiffé sainte Catherine*, car la royauté dans son pays n'est pas héréditaire en ligne directe, mais bien en ligne collatérale au premier degré.

En principe, l'autorité de la reine est absolue; elle a le droit de vie et de mort sur ses sujets et ne reçoit de conseils, en dehors de ceux que lui prodiguent les missionnaires, que du *Kivalu* ou premier ministre, dont la dignité est aussi héréditaire en ligne collatérale.

La reine Amélia ne fait peser aucun impôt sur ses sujets ; elle possède des terrains assez spacieux, relativement à la grandeur de ses Etats, et son peuple lui offre, aux années de mauvaise récolte, des cadeaux qui lui permettent de vivre.

L'île d'Uvéa ou Ouvéa (la seule importante de l'archipel Wallis), est divisée en trois districts distincts que j'ai visités successivement : 1° *Hihifo*, au nord et à l'ouest ; 2° *Hahaké*, à l'est et au centre; 3° *Mua*, au sud, à l'ouverture de la passe ; *Matautu*, résidence de la reine, est dans le district d'*Hahaké*.

Chacun de ces villages a son église en pierres de taille (granit d'un beau grain), que les naturels ont apportées sur leur dos de l'intérieur de l'île et façonnées au prix de bien des efforts.

Il y a de plus une chapelle, au *séminaire* de Lavau, où les Maristes forment des missionnaires et des catéchistes indigènes.

L'église de Mua est une véritable cathédrale avec des détails d'architecture, des gargouilles entre autres, qui étonnent prodigieusement le voyageur en ce pays perdu, témoignant de l'art et de la patience des religieux français en même temps que de la foi de leurs ouailles.

Les Maristes sont leurs propres architectes et n'ont jamais eu d'autres ouvriers que les Canaques qui travaillent pour rien,

rivalisant à l'envi dans la construction et l'ornementation de leurs sanctuaires dont ils sont extrêmement fiers.

Le pouvoir des missionnaires est sans limite, nous l'avons déjà fait comprendre, mais ce que l'on ne peut se figurer en France, c'est la *vénération* dont ils sont entourés par suite de leur existence vraiment exemplaire. Les naturels les considèrent comme des émanations de la Divinité même, emploient pour leur parler des *mots spéciaux* et ne passent jamais devant eux sans s'agenouiller et courber le front.

Ces Wallisiens sont généralement grands et vigoureux; les hommes ont meilleure apparence que leurs compagnes dont les traits paraissent trop durs. La *tignasse* énorme que les jeunes filles ont la coutume de porter, se rapproche beaucoup de la chevelure des négresses de la race papoue (Viti, Nouvelle-Calédonie, etc.) Les femmes mariées rasent leurs cheveux.

Les Wallisiens souffrent souvent des maladies de peau si fréquentes en Océanie. L'abus de la boisson faite avec la racine du Kava tache leur épiderme de plaques blanches que je pris tout d'abord pour des marques de lèpres. L'*hydrocèle*, qui s'attaque surtout aux jambes et leur donne des proportions monstrueuses est le grand fléau d'Ouvéa. Les naturels le traitent d'une manière si radicale que la plupart des malades meurent du tétanos ou n'en valent guère mieux après l'opération...

J'ai gardé un excellent souvenir des Wallisiens et de leur cordiale hospitalité. Le *Manua* était à peine mouillé en rade d'Ouvéa que, suivant mon habitude, je descendis à terre pour explorer le pays. Au bout d'une heure de marche, je me trouvais en pleine campagne et cheminais dans un sentier frayé au milieu des hautes herbes par les Canaques, quand ces paroles, prononcées en fort bon français, vinrent frapper mes oreilles : « Sac à papier ! mes enfants, vous manœuvrez comme des conscrits. »

Etonné, je hâtai le pas et tombai au milieu d'une clairière où une centaine d'indigènes revêtus d'anciens uniformes de gardes nationaux s'exerçaient au maniement du fusil à piston.

La vue de ces soldats improvisés me rappela certain dessin de Granville dans « *Jérôme Paturot.* » Le costume de leur instructeur ne répondait pourtant en rien à celui du capitaine-citoyen, ni même du Saint-Simonien; c'était un Européen en habit ecclésiastique, la main droite armée d'un gourdin qu'il brandissait en guise de sabre.

Je me présentai, je me fis connaître. — Aussitôt les Canaques poussèrent des *hurrahs* enthousiastes et se livrèrent à des décharges de mousqueterie qui ne laissèrent pas de m'inspirer certaines inquiétudes.

Enfin, le missionnaire me tendit la main, en me disant :

« Soyez le bienvenu, cher compatriote! — Je vous retiens prisonnier, pour la journée, dans mon district. Vous dînerez avec tous mes paroissiens ce soir. Nous sommes sûrs à l'avance de ne pas nous disputer car je ne parle jamais politique à table. Vous nous donnerez des nouvelles de la France que tout le monde aime ici... Et la Bretagne, donc! Connaissez-vous Brest, Monsieur?

— Mais oui, parfaitement!

— Et Landerneau?

— Aussi. Je ne vous dirai pas, serait-ce pour vous faire plaisir, que *j'en reviens*, mais, enfin, j'y suis allé...

— Quelle bonne fortune! quelle heureuse rencontre! je suis de Landerneau!

Voyez-vous cela? aller aux îles Wallis pour y causer de Landerneau!

Cette invitation originale fut l'arrêt de mort des *habillés de soie* les plus grassouillets de la paroisse. Le festin fut pantagruélique.

La veille de mon départ des Wallis, j'eus l'occasion d'assister à une réception de l'évêque de l'Océanie centrale, *Mgr Lamaze*, dans l'un des districts d'Ouvéa. On se serait cru transporté en plein moyen-âge, pendant la visite de quelque prélat féodal dans un village de son fief.

C'était un spectacle vraiment curieux que celui de la milice indigène, précédée de son héraut d'armes, trompette ayant peu le sentiment de la musique, allant au devant du vénérable évêque. La foule était prosternée sur son passage, et les femmes élevaient leurs enfants au-dessus de leurs têtes pour appeler sur eux la bénédiction sainte.

On prononça de nombreux discours, après le *Kava* confectionné de la main même du chef appelé à succéder à la reine Amélia.

Plus de cent paniers, remplis de porcs rôtis et d'ignames, furent offerts par la population de *Hihifo* où se passait la cérémonie, à l'évêque, aux missionnaires et à l'équipage français qui se trouvait là.

Le nombre des coups de fusil tirés en cette mémorable circonstance est incalculable...

Des chœurs de femmes chantaient des airs du pays, tandis que des hommes les accompagnaient en cadence, avec l'antique et primitif instrument de musique des Wallis, simple bambou ouvert à l'une des extrémités, et dont ils frappaient fortement la terre. Le chef d'orchestre battait la mesure, avec deux baguettes de bois de fer, sur des lattes. C'était un charivari à réveiller les morts. Tout l'auditoire applaudissait avec frénésie en criant les bravos du pays : *Marié! Marié! Maria hiva!...*

Cette scène se passait au bord de la mer, sous des arbres séculaires, et avait un caractère bien étrange.

La nature est belle aux Wallis. J'ai visité, entre autres sites, l'ancien cratère de Mua qui forme un lac parfaitement circulaire. Des *mapés* magnifiques entourent ce bassin insondable et des lianes énormes tombent de leurs branches jusqu'à la surface de l'eau, à plus de trente mètres de profondeur.

J'ai pu descendre jusqu'à la berge, en me cramponnant aux arbustes qui poussent pêle-mêle le long des pentes abruptes. Ce paysage est admirable.

Quelques détails pratiques pour terminer...

La terre aux Wallis est inaliénable ; les étrangers ne peuvent en avoir que la *jouissance* pour dix ans et moyennant un droit de 100 piastres ; l'étendue de la concession est réglée à l'amiable et toujours à la satisfaction des Européens quand ils sont appuyés par la Mission. Le droit de 100 piastres est exigé des usufruitiers de terrains *appartenant à la reine;* les fermiers des terrains faisant partie des propriétés des indigènes doivent payer, en outre, une redevance de 28 à 30 piastres aux propriétaires.

Les colons trouveraient de grandes facilités pour s'établir aux Wallis; mais il ne faut pas se dissimuler que la culture des terres nécessiterait certains soins spéciaux. Quand on se promène à Ouvéa, en suivant les sentiers qui longent la côte, sous les voûtes de verdure que forment les branches entrelacées des arbres, on se croirait dans un pays d'une fertilité merveilleuse ; les plantations ont d'ailleurs une apparence qui tromperait l'œil de l'agronome le plus expérimenté. En réalité, la réussite de de ces cultures est le résultat de patients efforts. Les Wallisiens laissent reposer la terre pendant quelque temps, puis, coupant au ras du sol les taillis et les herbages qui s'y sont développés,

ils enflamment le tout : l'incendie gagne les arbres voisins, les transformant en souches dont on utilise les racines brûlées en plantant au milieu des ignames qui poussent rapidement et grimpent le long des troncs dénudés devenus des tuteurs. Au bout de six mois, on fait la récolte, et les plans de bananiers succèdent aux ignames. Après la cueillette des bananes, on laisse encore la terre en friche pour permettre à l'humus de se reconstituer sur le fond de sable ou de corail, et ainsi de suite... On pourrait avoir de belles plantations de cotonniers aux Wallis, car le coton qu'on y trouve à l'état sauvage est de fort belle qualité ; mais il serait nécessaire, pour en tirer profit, de l'égrener *sur place* ; le prix du fret de ce coton non ouvré équivaut à peu près, en effet, à sa valeur intrinsèque.

Aylie Marin.

LE TRAITEMENT DES CURÉS ET DESSERVANTS

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Voici la suite des conclusions du commissaire du gouvernement dont nous avons publié la première partie dans notre précédent numéro :

Ces réflexions, messieurs, résument admirablement cette première partie de nos conclusions. Nous n'avons rien à y ajouter. Vous retiendrez donc, pour les examiner au fond, les recours dont vous êtes saisis.

Mais ici nous rencontrons une objection nouvelle. L'administration des cultes admet, par hypothèse, que les décisions attaquées sont de nature à vous être déférées ; mais elle prétend que pour apprécier leur légalité, l'interprétation du Concordat est nécessaire ; elle revendique pour le gouvernement cette interprétation à titre de préalable.

Messieurs, il est bien certain que si le jugement des recours rendait nécessaire l'interprétation du Concordat, ce qui se produirait, par exemple, si le droit que le ministre prétend lui appartenir de retenir les traitements ecclésiastiques avait été réglé diplomatiquement, et s'il s'agissait d'en fixer les limites ou le mode d'exercice, cette interprétation ne pourrait être donnée par vous et il faudrait faire droit aux conclusions ministérielles. Le Concordat n'est pas une loi ordinaire ; c'est un traité. Il ne constitue pas une œuvre unilatérale ; il est l'œuvre

de deux parties contractantes; dès lors, il ne peut appartenir aux tribunaux constitués par une seule de ces deux parties d'interpréter et, sous prétexte d'interprétation, de modifier cette œuvre.

Mais, dans l'espèce actuelle, aucune difficulté ne s'élève sur l'interprétation du Concordat. Le seul article qu'invoque M. le ministre des cultes, c'est l'article 1er de ce traité, car il a renoncé à invoquer l'article 16. Or l'article 1er du Concordat, c'est celui qui a donné lieu à de si vives discussions entre les délégués français et les délégués pontificaux et qui a consacré le principe de la publicité du culte : *Cultus publicus erit!*

Il est bien vrai que les traitements des ministres du culte ont été fixés à la suite et jusqu'à un certain point en exécution du Concordat, mais ils l'ont été par des lois postérieures. Le Concordat (art. 14) portait simplement que le gouvernement assurerait aux évêques et aux curés un traitement convenable, ou d'après le texte latin (de quoi vivre chacun son état), *sustentationem quœ cujusque statum deceat.* C'est l'article 66 de la loi organique qui a fixé le traitement des curés.

Dira-t-on que parce que le Concordat avait prévu ce traitement, les difficultés auxquelles peut donner lieu le paiement de ce traitement se rattachent au Concordat? D'abord, ce serait aller contre la tendance constante de tous nos gouvernements, qui, depuis la convention de messidor an IX ont toujours affirmé le droit, pour la nation française, de déterminer elle-même et elle seule, le régime des cultes. Le conseil se rappelle les protestations de la Cour de Rome contre les articles organiques ; il se rappelle aussi l'énergie avec laquelle ces protestations ont été repoussées. Il faudrait bien prendre garde, à l'occasion de querelles qui passent et sur lesquelles il s'est déjà fait un réel apaisement, d'ébranler ces principes fondamentaux de notre droit public.

Ce serait aussi aller à l'encontre d'une jurisprudence formelle. La loi qui fixe le traitement des curés n'est pas la seule qui soit intervenue en exécution du Concordat. D'après l'article 12 du traité, toutes les églises devaient être rendues au culte. Mais le Concordat ne s'était pas expliqué à l'égard de la restitution des presbytères et des autres biens appartenant aux fabriques. Il y fut pourvu par la loi du 18 germinal an X, l'arrêté du 7 thermidor an XI et par des avis du Conseil d'Etat des 3 nivôse et 2 pluviôse an XII et 25 janvier 1807. L'application de ces textes

a donné lieu à de nombreuses difficultés, mais jamais le droit d'en connaître ne vous a été contesté. Vos prédécesseurs ont toujours décidé que c'est au Conseil d'Etat qu'il appartient d'apprécier l'étendue et de déterminer les effets des lois, arrêtés et décrets qui ont remis à la disposition des communes ou des fabriques les églises et presbytères qui avaient été précédemment réunis au domaine de l'Etat (26 août 1846, fabrique de Martainville; 17 février 1848, C[e] d'Argenton; 23 novembre 1849, fabrique de Ronans; 9 mars 1850, fabrique de Chalus.)

De même, l'article 9 du Concordat portait que les évêques feraient une nouvelle circonscription des paroisses de leur diocèse, qui n'aurait d'effet que d'après le consentement du gouvernement. Cet article a reçu son exécution dans tous les diocèses, et toutes les fois que des difficultés se sont élevées sur le sens et la portée des actes par lesquels il avait été procédé à la réorganisation des paroisses, vous n'avez jamais hésité à en connaître (26 février 1863, commune d'Omméel).

Il n'y a aucune raison pour ne pas appliquer toute cette jurisprudence au traitement des curés.

En ce qui concerne le traitement des desservants, cette solution est plus évidente encore.

Nous avons dit tout à l'heure que le traitement des desservants n'était pas prévu par le Concordat. Il ne l'était même pas par la loi organique. L'article 68 de cette loi prescrivait seulement de choisir les desservants parmi les ecclésiastiques pensionnés en exécution des lois de l'Assemblée constituante, et il ajoutait que le montant de ces pensions et le produit des oblations formeraient leur traitement. Cette disposition ne pouvait être qu'une disposition transitoire, car le nombre des ecclésiastiques pensionnés diminuait chaque jour, et le produit des oblations ne pouvait, dans la plupart des succursales, donner aux desservants une rémunération suffisante. Il y fut pourvu par un décret du 11 prairial an XII, dont il a été peu question jusqu'ici et qui jette pourtant sur toute la question du traitement des desservants une lumière éclatante.

Ce décret en effet a été rendu sur le rapport de Portalis ; et dans la collection en quarante-quatre volumes des propositions et rapports soumis au Conseil d'Etat de l'an X à 1846, attribuée à Regnault de Saint-Jean d'Angely, on y trouve, immédiatement après le projet qui est devenu le décret du 11 prairial an XII, le rapport du grand jurisconsulte. Le document n'est

pas signé, mais c'est bien le rapport dont il est question dans le décret lui-même; c'est un véritable exposé des motifs. D'ailleurs, à l'élévation et à la précision des idées, à l'énergie du style, il est facile de reconnaître son auteur.

Dès le début, Portalis signale la nécessité de pourvoir au traitement des desservants. On a représenté ce traitement, messieurs, suivant les points du vue auxquels on s'est placé, tantôt comme une conséquence nécessaire du Concordat, comme l'exécution d'une véritable obligation contractuelle, tantôt comme un acte de pure munificence. La vérité est entre ces deux extrêmes. Les considérations qui ont déterminé le gouvernement à allouer en l'an XII un traitement aux desservants sont des considérations tirées de l'équité, du bon sens et de l'intérêt même de l'Etat.

Laissons parler Portalis :

« La nécessité de pourvoir à la subsistance et à l'entretien des ministres du culte est reconnue. Déjà la loi du 18 germinal an X a pourvu au traitement des évêques et des curés. Il est juste de fixer le sort des desservants qui, dans leur territoire, remplissent les mêmes fonctions que les curés.

« Tous les préfets ne cessent de représenter au gouvernement combien il importe de ne pas laisser les desservants dans la misère.

« Plusieurs d'entre ces préfets ont même pris des arrêtés pour assurer à ces ministres du culte une subsistance quelconque. Les communes, en presque totalité, ont marqué ce vœu par des délibérations expresses.

« En principe, celui qui travaille à l'autel doit vivre de l'autel. La maxime est de droit naturel.

« On a rétabli le culte; quand on veut la fin, on veut les moyens. Or, point de culte sans ministres; et point de ministres, si on ne leur assure les moyens de subsistance.

« Toutes ces choses sont convenues. »

Mais la question du traitement des desservants est liée intimement à celle de l'organisation même des succursales, et Portalis est ainsi amené à examiner deux questions importantes. Faut-il maintenir les succursales à la base de l'organisation ecclésiastique? Ne serait-il pas préférable de supprimer la plupart d'entre elles, pour établir dans la cure de chaque chef-lieu de canton un certain nombre de prêtres, qui vivraient en communauté avec le curé et se rendraient dans les différentes portions

du territoire curial les dimanches et fêtes chômées, et quand ils seraient appelés pour administrer les sacrements? Portalis combat cette dernière proposition avec la plus grande vigueur. Il la croit contraire aux intérêts de la religion, à ceux des desservants, à ceux des populations, surtout des populations rurales, à ceux de l'Etat. Mais ne serait-il pas possible tout au moins de réduire le nombre des succursales? Portalis ne le pense pas davantage.

« Les communes, dit-il, auxquelles on enlèverait subitement leurs succursales se peupleraient bientôt de prêtres suspects, qui seraient encouragés par les malveillants à y exercer clandestinement le culte; et ces prêtres seraient bien payés; car nous avons à cet égard l'expérience de ce qui s'est passé pendant la révolution. Le culte a-t-il été prohibé? Les prêtres ont trouvé des secours et des ressources qu'ils trouveraient difficilement depuis que le culte est public et autorisé. Les hommes aiment à faire ce qu'on leur défend; ils n'en deviennent que plus actifs quand ils sont contrariés.

« Nous convenons, ajoute-t-il, que si les succursales étaient moins nombreuses, on pourrait assurer à chaque succursale un traitement plus convenable : mais aussi combien de prêtres qui, par une suppression trop forte et trop subite, seraient réduits à l'inaction et à la plus extrême misère! Le traitement arbitré par le projet d'arrêté est sans doute trop médiocre; mais il prouve aux ministres du culte que l'on s'occupe d'eux, et c'est déjà beaucoup. Il faut donc voter le projet décret. »

Dans tout ce rapport, qui ne tient pas moins de huit pages in-quarto, il n'est pas une seule fois question du Concordat. Ce qui touchait Portalis avant tout, c'était le désir d'éviter à son pays, par une bonne organisation du culte catholique, le retour de maux qui n'avaient que trop longtemps désolé la France et dont il avait été le témoin attristé. Les considérations qu'il fait valoir, ce sont des considérations tirées de l'intérêt français.

Ce sont aussi celles qui ont inspiré le Conseil d'État lui-même et le premier Consul, car, dans le texte du décret, on ne trouve non plus aucune référence à l'un quelconque des articles du Concordat. Dès lors, comment pourriez-vous vous dessaisir de la contestation qui vous est soumise et renvoyer au gouvernement l'interprétation d'un traité diplomatique dont aucune disposition n'est en cause?

La troisième fin de non recevoir proposée par l'administration

des cultes ne nous paraît donc pas susceptible d'être admise plus que les deux premières.

Ainsi, messieurs, les requêtes sont recevables ; les décisions attaquées, en effet, ne comportaient aucun autre recours; elles n'ont pas été prises dans l'exercice des fonctions gouvernementales; leur jugement n'implique l'interprétation d'aucun acte diplomatique.

Sont-elles également fondées?

Pour résoudre cette question, nous aurons à nous demander, d'abord, si les curés et desservants ont un véritable droit au traitement. Si nous sommes amenés à reconnaître qu'ils ont un véritable droit, nous devons rechercher si le ministre des cultes peut exercer des retenues sur leur traitement par application des lois ordinaires et de droit commun.

Et si le droit commun ne permet pas au ministre des cultes d'exercer ces retenues, nous aurons à nous demander si les lois spéciales qui régissent le culte catholique ne l'y autorisent pas.

La première question ne nous retiendra pas longtemps.

I. — En ce qui concerne les curés, il n'est pas contestable que la loi du 18 germinal an XI a entendu leur conférer, en exécution du Concordat, un véritable traitement; un arrêté du 18 nivôse an X a même déclaré que ce traitement serait insaisissable, ce qui ne se comprendrait pas si le traitement ne constituait à l'égard de l'État qu'une allocution facultative et volontaire.

En ce qui concerne les desservants, il est non moins certain que les auteurs du décret du 11 prairial an XII ont entendu leur attribuer un véritable droit. Ce qui le prouve, c'est le rapport de Portalis ; c'est aussi le texte même du décret du 11 prairial an XII. L'article 4 porte que les desservants jouiront, à dater du 1er messidor prochain, *d'un traitement annuel de* 500 *francs au moyen duquel traitement ils n'auront rien à exiger des communes, si ce n'est le logement.*

D'après l'article 6 du même décret, les traitements des desservants doivent être payés par trimestre, et cet article ajoute : « A compter du 1er vendémiaire an XIII, les curés et les desser- « vants seront munis d'un brevet de traitement, signé par l'ar- « chitrésorier de l'empire; ils seront payés de leur traitement « sur la présentation de ce brevet. » Ainsi, messieurs, on ne se contentait pas de reconnaître leur droit, on leur remettait un signe matériel de ce droit, un titre de créance. Depuis, les

ordonnances des 5 juin 1816, 9 avril 1817, 20 mai 1818, 6 janvier 1830 qui ont successivement élevé le traitement des desservants à 600, 700 et 800 francs, n'ont fait que confirmer cette législation.

Le droit des desservants a même été reconnu par plusieurs de nos Constitutions. La Charte constitutionnelle de 1830 (art. 6) déclare que les ministres de la religion catholique reçoivent des traitements du Trésor de l'État. La Constitution du 4 novembre 1848 est plus formelle encore; elle porte, dans son article 7, que les ministres, soit des cultes actuellement reconnus par la loi, soit de ceux qui seraient reconnus à l'avenir, *ont le droit de recevoir un traitement de l'État.* On nous concédera sans doute que ce n'est pas une simple modification d'intitulé d'un des chapitres du budget, modification dont le but exclusif a été de rappeler aux desservants qu'ils ne tiennent pas du Concordat leur droit à un traitement, qui aurait pu à elle seule changer le caractère de la rémunération allouée aux membres du clergé par des dispositions aussi formelles.

(*A suivre*).

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. le vice-amiral Jurien de la Gravière.

RÉPONSE DE M. DE MAZADE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Un autre secret de vos succès, c'est que vous avez eu des maîtres dont votre jeunesse a ressenti la généreuse et excitante influence, qui ont été pour vous des guides écoutés et respectés. Vous avez eu d'abord votre père, vétéran de l'ancienne marine de Louis XVI, des croisières aventureuses de la République et de l'Empire, qui unissait à la loyauté d'un cœur droit l'expérience de trente années de navigation et de guerre; vous avez pu aussi recueillir sur ses vieux jours les souvenirs de l'amiral Roussin, qui avait été, avec l'héroïque et modeste Bouvet, du combat du Grand-Port, devant l'île de France, en 1810, et qui venait de couronner sa vie de marin en forçant avec éclat les passes du Tage. Vous avez connu l'intrépide Baudin, le sévère Hugon, tous ces hommes qui gardaient du temps où ils avaient vécu je ne sais quel accent plus fier de commandement et qui vous ont laissé, avec l'amour des ancêtres, une impression de

respect religieux; mais vous avez eu surtout deux maîtres dont vous nous avez donné un portrait vivant et parlant.

L'un, conseiller peu encourageant et passablement caustique de vos débuts littéraires, mais chef incomparable à la mer, l'amiral Lalande; âme indomptable dans un corps chétif, esprit libre et un peu frondeur en tout, capable d'être un créateur, un initiateur dans la marine, fait pour remuer des escadres, pour les conduire à toutes les entreprises, impatient d'action, comme s'il avait senti la vie lui échapper, et avec cela gai, affable et indulgent. L'autre, d'une nature différente, c'est l'amiral Bruat. Vous nous l'avez dépeint avec « sa tête carrée, ses sourcils épais, ses yeux brillants et railleurs », fin et pénétrant sous les dehors d'une extrême bonhomie, facile dans ses relations, mais inflexible sur les questions de devoir et d'honneur. Tout en lui respirait la force et l'intrépidité, tout était inspiration soudaine. Il était de ceux chez qui « le danger éclaircit les idées » et qui n'ont jamais l'esprit plus libre que dans le bruit et l'agitation. L'amiral Bruat avait plus d'un point d'affinité avec l'amiral Lalande, dont il avait été capitaine de pavillon; il en différait par une spontanéité naïve de sentiment et de croyance. Audacieux l'un et l'autre, ils ne l'étaient pas de la même façon : Lalande l'était avec sang-froid, Bruat avec l'impétuosité qui se trahissait dans tous ses mouvements. Votre père, quand vous l'interrogiez sur le passé, vous disait qu'entre Bruix et Latouche Tréville, il n'oserait décider lequel serait le meilleur modèle. Vous hésitez vous-même à vous prononcer entre Lalande et Bruat; vous faites mieux, vous les confondez dans un même sentiment d'affectueuse vénération.

C'est à l'école et je peux dire dans l'intimité de ces grands hommes de mer que vous vous êtes formé. Vous avez recueilli leur esprit; vous avez été avec eux dans les conseils, à la manœuvre, au combat, et c'est en servant sous leurs ordres que vous avez appris à commander. C'est en vous élevant sous de tels maîtres, en vous inspirant de leurs leçons, que vous avez mérité d'avoir à votre tour, dirai-je des élèves, — de plus jeunes émules, si vous voulez, des lieutenants, les Jauréguiberry, les Pothuau, qui se sont plu à vous reconnaître pour guide.

L'homme d'action et l'homme d'étude se confondent en vous, monsieur; ils ne font qu'un, ils n'ont qu'un même objet : « Marin, avez-vous dit un jour, j'ai pensé que j'étais appelé à

parler avant tout de marine. » Vous avez l'avantage de ne parler que de ce que vous savez, de ce qui a passionné votre vie : c'est ce qui fait le charme attachant de vos écrits. Vous mettez, avec la sûreté de votre expérience et la précision de la science, le feu de votre généreux naturel dans vos écrits, soit que vous nous racontiez les croisières de la mer des Indes, ces combats inégaux et glorieux où Duperré, le futur amiral, tombait à son banc de quart le visage mutilé, où Baudin avait perdu un bras ; soit que vous retraciez la tragédie navale de Trafalgar avec la pitié de nos désastres et le respect d'un grand ennemi, Nelson frappé à mort dans sa victoire ; soit enfin que vous nous rappeliez, dans des temps plus heureux, Navarin, Alger ou le hardi coup de main du Tage. Vos ouvrages aussi variés que nombreux, ne sont, à dire vrai, que les fragments d'une histoire de cette marine que vous faites revivre dans ses épisodes les plus dramatiques, dans tous ceux qui l'ont illustrée depuis un siècle.

La Marine d'autrefois, *la Marine d'aujourd'hui*, — je vous prends vos titres, — c'est toujours la marine : vous l'avez suivie dans ses vicissitudes, dans sa renaissance, après la grande crise de la Révolution. Vous nous la montrez tenant vaillamment la mer, mais éprouvée, réduite à des efforts partiels et à des conditions ingrates pendant l'Empire. Négligée d'abord aux premiers temps de la Restauration par des raisons financières, elle ne tarde pas à se relever dans la paix, sous des ministres bien inspirés. Elle reprend courage, et bientôt, sous l'amiral de Rigny, elle va retrouver dans la mer de Grèce un rayon de gloire nouvelle. Avec la monarchie de Juillet, elle grandit encore et prend une importance croissante. Elle se sent l'objet de la faveur du pays, jaloux de renouer les traditions de sa puissance maritime. Elle ne se borne pas à aller, quand il le faut, planter son pavillon à Saint-Jean-d'Ulloa, à Mogador. C'est surtout le moment où se réalise pour elle un progrès décisif, où se constitue l'armée navale permanente de la France par la création définitive de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée, et c'est justement votre maître, l'amiral Lalande, qui en est un des créateurs.

Pendant plusieurs années, sentinelle avancée de la politique française en Orient, il anime son escadre de son ardeur, il la façonne et l'assouplit par son habile activité, et il brûle de la conduire au feu. Plus d'une fois vous avez été le confident des

impatiences, des secrètes ambitions de cet homme intrépide, en 1840, à une époque où la guerre semblait près d'éclater et où votre chef avait su donner de lui cette idée qu'il était de force à se mesurer avec la flotte anglaise elle-même. Après l'amiral Lalande, l'escadre d'évolutions est restée la grande école de tactique, le grand instrument de combat toujours disponible. Que lui manquait-il? l'occasion peut-être. Cette occasion que l'amiral Lalande n'avait pas eue, ses successeurs l'ont eue, et vous l'avez eue avec eux dans une guerre qui a eu la chance de ne laisser aucune amertume entre vainqueurs et vaincus, dont on ne se souvient aujourd'hui que pour se dire qu'après tout il n'y a pour personne ni victoires éternelles, ni défaites irréparables. C'est la guerre de Crimée, où la marine a eu un rôle original et imprévu, que vous avez écrit en traits saisissants.

C'était en 1854, la France et l'Angleterre alliées venaient d'envoyer des armées dans le Bosphore. L'escadre de la Méditerranée, commandée par l'amiral Hamelin, était déjà dans la mer Noire avec les vaisseaux anglais de l'amiral Dundas, lorsque l'amiral Bruat recevait l'ordre d'aller rejoindre, avec une escadre nouvelle, l'amiral Hamelin, et sa première pensée avait été de vous demander comme chef d'état-major, en vous écrivant : « Nous continuerons ensemble les traditions de votre digne père et de l'amiral Lalande. » C'est au mois de juin 1854 que vous arriviez dans la mer Noire, devant Varna, où campaient nos soldats. Où allait-on ? On ne le savait pas encore. Le jour où les chefs militaires décidaient la descente en Crimée, c'était aux marines alliées de transporter les armées. C'était leur premier service. Jusque-là rien de mieux. On débutait par une victoire après le débarquement. On marchait sur Sébastopol, qu'on voulait surtout atteindre ; mais on ne savait pas qu'on était là pour longtemps, qu'on était engagé, presque sans y songer, dans un formidable duel où l'héroïsme de l'attaque ne devait être égalé que par l'héroïsme de la défense. C'est pourtant ce qui arrivait. Pendant un an, sur ce plateau de Chernosèse où l'on venait d'arriver, allait se dérouler, à travers toutes les péripéties, ce mémorable siège d'une ville hérissée, du côté de la terre, de défenses improvisées et toujours croissantes, barricadée du côté de la mer par une ligne de vaisseaux coulés à l'entrée de la rade.

Dans quelle mesure la marine pouvait-elle s'associer à ces vastes opérations? Assurément elle était toujours prête à com-

battre, au 17 octobre, à Kertch, devant Kinburn. Souffrez que je vous le dise, vous le savez, vous qui, auprès de votre amiral, sentiez la dunette du *Montebello* fracassée sous vos pieds par les obus; mais combattre en réalité n'était rien. La marine avait une bien autre mission : elle avait à empêcher l'armée de mourir de faim et de misère. Ce qu'on n'avait pas prévu, en effet, c'est qu'en subissant l'obligation d'un siége prolongé par un hiver rigoureux, on pouvait être séparé de tout, que les maladies, le choléra allaient envahir les camps et faire plus de victimes que le feu, que le moment viendrait où dans ces régions ravagées par la guerre, au milieu des glaces et de la neige, on ne trouverait plus une racine d'arbre pour allumer un feu, pour cuire les aliments. Et c'est là justement que se dessine le rôle de la marine. Pendant des mois, elle restait la vraie unique base d'opérations de l'armée. Tenir la mer par tous les temps sur ce Pont-Euxin jadis si redouté des navigateurs, transporter à Constantinople des milliers de blessés ou de malades, rapporter sans cesse à l'armée de nouveaux bataillons, des munitions, des vivres, du bois, jusqu'à des balles de foin pour nourrir les chevaux, rattacher à la mère-patrie ce coin de terre où mouraient nos soldats, c'était la mission de la marine. Elle combattait avec l'armée par les batteries qu'elle avait à terre; elle prenait part à ses épreuves, elle était aussi et surtout sa providence. Tout ce qu'on peut dire, c'est que sans elle le siége de Sébastopol eût été impossible, l'armée tout entière eût péri. Elle avait été à la peine, elle a mérité d'être à l'honneur.

Votre chef, qui, au départ de l'amiral Hamelin, était resté à la tête de toutes nos forces navales de la mer Noire, dirigeait cette œuvre de dévouement avec autant d'art que de passion, et vous qui étiez auprès de lui, vous partagiez jusqu'au bout ses travaux, ses ardeurs, ses soucis du commandement. Vous ne vous doutiez pas qu'au moment où Bruat, élevé à la dignité d'amiral pour ses services, allait rentrer en France, il ne reverrait pas le port, qu'il serait foudroyé en chemin par le mal qui l'avait épargné en Crimée et que vous, son fidèle lieutenant, vous auriez le chagrin de ne ramener que ses restes avec son escadre en deuil à Toulon. Vous aviez été associé à toutes ses actions depuis un an, et c'est comme dépositaire de ses dernières pensées que le chef d'état-major de l'escadre d'Orient, devenu à son tour contre-amiral, était appelé à un conseil des Tuileries où l'on allait délibérer sur les suites de la campagne; mais la

paix était déjà décidée dans la pensée de qui décidait de tout alors, et de cette guerre poursuivie en commun il n'allait plus rester qu'un grand souvenir, j'ajouterai un souvenir fécond.

« C'est de cette époque, avez-vous dit, que date la sympathie qui n'a cessé de nous unir à l'armée. » Cette guerre en effet venait de consacrer une solidarité, une confraternité qui devait éclater quinze ans plus tard dans une guerre autrement cruelle, où les chefs de notre marine allaient se confondre avec les chefs de notre armée pour combattre ensemble. Tous ceux qui étaient ici dans ces temps néfastes n'ont jamais oublié la fière mine de ces marins qui, sous l'intrépide Amet, depuis amiral, venaient de défendre le fort de Montrouge comme un navire et refusaient de rendre les armes même quand il n'y avait plus d'espoir. Que cette virile confraternité, née dans des épreuves communes, ne s'éteigne jamais entre ceux qui, au milieu de nos vaines contestations, restent chargés de l'honneur de la France.

Votre fortune, qui vous avait fait chef d'état-major de l'escadre d'Orient et contre-amiral, vous a depuis appelé, monsieur, aux commandements les plus sérieux, quelquefois les plus délicats. Elle vous a conduit en pacificateur sur les côtes du Monténégro, en commandant de blocus devant Venise pendant la guerre de 1859; mais surtout elle vous appelait bientôt à être le premier chef d'une de ces entreprises semi-militaires, semi-diplomatiques, qui sont un peu, dites-vous, dans la destinée de tout officier de marine ; c'est l'expédition du Mexique ! Un jour, lorsque vous étiez devant Venise, à quelques milles du Lido, vous vîtes un rapide aviso sortir hardiment du port et s'approcher à portée de vos canons. Vous le saluâtes d'une volée d'obus qui aurait pu lui faire expier sa témérité ; vous avez su depuis que cet aviso portait l'archiduc Maximilien d'Autriche et vous ajoutez : « Si un seul de nos boulets l'eût atteint, il est probable que je n'aurais jamais fait le voyage de la Vera-Cruz et que la tragédie de Queretaro eût été épargnée à l'histoire. » Il y a de ces jeux du destin ! Votre boulet ne porta pas, et, peu après, vous faisiez, comme vous dites, le voyage de la Vera-Cruz avec une mission assez compliquée, des alliés assez défiants et des forces qui pouvaient suffire pour obtenir la réparation de nos griefs, non pour tenter les aventures dans l'intérieur du Mexique. Averti, dès votre débarquement, par les dissidences de vos alliés aussi bien que par les rigueurs d'un climat mortel pour vos soldats, mis du premier coup en face de réalités dont

vous aviez à tenir compte, vous faisiez ce qui semblait possible à votre prudence : vous vous décidiez à signer avec le gouvernement mexicain une convention qui assurait à votre petit corps des positions plus salubres, qui réservait tout, ne compromettait rien et laissait une heure à la sagesse avant d'aller plus loin.

Ne craignez pas, monsieur, que je veuille ici faire de la politique et réveiller des souvenirs pénibles. Tout ce que je veux dire, c'est que vous vous conduisiez en homme éclairé dans votre mission et jusqu'au bout en galant homme, que si on vous eût écouté, si on eût attendu vos avis, on se serait arrêté sans doute, et que si les événements se sont précipités, cela n'a pas tenu à vous. Désavoué dès vos premiers actes sans avoir été entendu et rappelé à Paris, vous cessiez d'être le chef d'une expédition qui changeait de nature; mais en cessant d'être un chef d'opérations et un plénipotentiaire de la France, vous ne vous teniez pas quitte envers vous-même et envers vos marins. Vous mettiez votre honneur à ne rester à Paris que le temps nécessaire pour vous faire mieux juger, et à réclamer aussitôt comme un privilège le droit de rejoindre votre escadre dans le golfe du Mexique. Vous teniez d'autant plus à vous retrouver à bord de vos navires que vous les saviez envahis ou menacés par la fièvre jaune. Vos équipages, vos meilleurs officiers, vos médecins eux-mêmes étaient décimés par le fléau ; vous vouliez partager leurs épreuves, vous les partagiez jusqu'au bout, et tant qu'il y avait un danger vous restiez à votre poste. Vous sortiez pour votre part de cette expédition du Mexique trop justifié dans votre prudence, dégagé de toute responsabilité dans l'histoire et tranquille avec vous-même après avoir fait tout ce que vous deviez.

Quand les événements suprêmes vinrent pour la France, — et ils suivirent de près cette tragédie dont vous avez parlé, qui fut le sinistre dénouement de l'entreprise mexicaine, — quand vinrent les événements de 1870, vous quittiez à peine une position enviée de tous les chefs de notre marine. Vous veniez de passer deux ans à la tête de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée, de cette escadre que vous avez appelée une « institution nécessaire », et où, depuis l'amiral Lalande, se sont succédé nos meilleurs hommes de mer, les Hugon, les Baudin, les Hamelin, les Bruàt, les Rigault de Genouilly, les Bouet-Willaumez. Vous veniez à votre tour d'exercer cette sorte de consulat naval, qui n'était pas pour vous une sinécure. Vous aviez passé ces

deux années laborieuses à multiplier les manœuvres et les évolutions de votre belle escadre, à essayer des tactiques nouvelles, à exciter le zèle de vos officiers et à mériter leur confiance par l'autorité d'un commandement ferme et cordial. Vous pouviez être satisfait de votre œuvre. Au moment où vous quittiez Toulon pour rentrer à Paris, le 3 juillet 1870, vous ne vous doutiez pas encore que nous touchions de si près à la guerre, à la terrible guerre qu'on pressentait toujours et à laquelle on se préparait malheureusemont si peu. Dès qu'elle avait été déclarée, votre premier mouvement était de demander du service où l'on voudrait, sous le titre qu'on voudrait vous donner. Le souverain qui avait fait de vous un de ses aides de camp, vous avait destiné à un rôle tout de confiance que vous avez rempli avec honneur jusqu'au bout, qui pesait néanmoins à votre cœur de soldat. Dans ces moments où les catastrophes précipitées portaient le trouble aux Tuileries, vous étiez réservé par vos fonctions à assister de près au dernier jour de l'Empire, et vous avez, je crois, raconté cette journée dans des souvenirs précieux qui pourront être un document pour l'histoire.

Ce serait offenser votre fidélité que paraître la trouver extraordinaire. Je la trouve au contraire digne de votre caractère. Vous aviez été placé là, et là comme partout, vous faisiez votre devoir simplement, loyalement, même sans espérance; mais pour vous, comme pour tous, il restait un devoir supérieur, d'autant plus impérieux que les désastres du pays s'accroissaient d'heure en heure, que l'invasion débordait de toutes parts. Il restait la défense nationale, et tandis que vos compagnons de la marine se pressaient dans nos armées improvisées, vous n'hésitiez pas de votre côté à vous mettre aux ordres du gouvernement nouveau : vous alliez, sur ses instances, reprendre le commandement de l'escadre que vous veniez de quitter il y avait quelques mois à peine. Vous n'aviez pas, il est vrai, à combattre dans la Méditerranée; votre mission n'était pas moins sérieuse et même délicate. Vos vaisseaux servaient à contenir des turbulences qui menaçaient la paix si ce n'est la sûreté des Alpes-Maritimes, et vous soulagiez grandement le nouveau préfet de Nice en mettant à sa disposition quelques détachements de vos marins qui avaient promptement raison des agitateurs. Vous vous étiez donné une autre mission toute patriotique; celle de maintenir l'esprit de dévouement et discipline dans votre escadre, pour la rendre intacte à la France après l'effroyable

crise qu'on traversait. Vous avez réussi ; c'était un dernier service dû à votre vigilance.

Assurément, monsieur, l'heure du repos n'était pas venue; elle n'est jamais venue pour vous, pour votre vive et forte nature trempée dans toutes les épreuves de l'action. Le privilège de vos commandements vous a fait maintenir dans le cadre d'activité, et, s'il le fallait, vous seriez tout prêt encore à faire campagne. Vous vous êtes décidé pourtant à ce que j'appellerai une retraite relative. Est-ce bien une retraite? C'est à peine le repos d'un instant. Jamais votre esprit n'a été plus actif et ne s'est plus vivement intéressé aux affaires de votre état, à l'histoire de votre grand art militaire et naval. Depuis quelques années, depuis que vous êtes censé vous reposer, vous avez donné à la *Revue des Deux-Mondes*, votre complice depuis votre jeunesse, une série d'études d'un ordre inattendu. Vous nous avez raconté les campagnes d'Alexandre, vous avez déroulé devant nos yeux tous ces épisodes si vivants, si animés, d'une vaste histoire : le *Drame macédonien*, l'*Asie sans maître*, l'*Héritage de Darius*, la *Conquête de l'Inde*, le *Démembrement de l'Empire*. Vous nous retracez la bataille de Lépante, même la bataille de Salamine, comme vous nous aviez retracé déjà la bataille de Navarin : on dirait que vous y étiez! Vous avez pénétré les secrets de la marine des Ptolémées et de la marine des Romains, de l'*Armada* de Philippe II et de la puissance navale de Venise. Vous parlez de ces choses anciennes en savant homme ; je crois bien que, dans le fond, vous ne songez qu'au présent en même temps qu'à l'avenir, et les brûlots d'autrefois vous font penser aux torpilleurs. Étudier l'histoire pour vous, c'est lui demander la lumière pour aller toujours en avant, et ce serait bien peu vous connaître que de vous croire disposé à tourner le dos à votre temps et à renier les nouveautés dues au génie d'un siècle en travail.

Il n'est pas au contraire d'esprit plus ouvert aux idées nouvelles, plus libre que le vôtre. Vous ne craignez pas les progrès, vous les avez toujours recherchés, appelés de vos vœux et encouragés de vos sympathies. Ce n'est peut-être pas sans regret, sans une sorte d'attendrissement que vous avez vu disparaître la marine de votre jeunesse, la marine à voiles, et que vous avez dit à votre tour le mot fatidique : « Nos vieux vaisseaux s'en vont! » Vous ne vous êtes pas moins associé de toute votre intelligence au travail rénovateur de votre temps. Vous

avez été un des premiers à pressentir le rôle qu'allait prendre la vapeur dans la marine. Dès 1855 vous présidiez, devant Kinburn, à l'essai des premières batteries flottantes qui venaient d'arriver dans la mer Noire, qui n'étaient que l'ébauche encore informe de la marine cuirassée, et le premier des cuirassés de haute mer, la *Normandie*, c'est vous qui l'avez conduit au-delà de l'Atlantique. Vous avez assisté à la naissance de cette marine nouvelle, à cette prodigieuse révolution dans la guerre navale. Vous vous intéressez à tous les détails de cette grande œuvre; mais, quels que soient les moteurs imaginés par la science, quelles que soient les formes et la puissance des constructions navales, il y a une chose que vous mettez encore au-dessus de tout, c'est la force des institutions militaires, c'est l'énergie morale de ceux qui auront à faire l'emploi des moyens nouveaux. Que les murs du navire changent, que les cœurs soient toujours d'airain pour les défendre : le reste viendra par surcroît.

Un jour, depuis nos désastres, vous avez laissé tomber de votre plume ces belles et patriotiques paroles : « L'éclipse que nous subissons sera plus ou moins longue, la France est destinée à sortir de cette ombre, et nos enfants auront peine à comprendre nos découragements. Au milieu des amertumes dont nos cœurs débordent, c'est sur l'avenir que je veux fixer les yeux. Cet avenir, nous ne le verrons pas; mais vous pour qui le ciel, dans ses mystérieux desseins, le prépare, prenez garde qu'il ne vous surprenne. N'imitez pas les vierges folles de l'Évangile, dont les lampes n'avaient plus d'huile quand l'époux arriva; veillez, car qui sait le moment où l'on viendra vous dire : « L'heure est proche ! » Veillez et conservez soigneusement vos grandes institutions. La marine de demain n'aura rien à envier à la marine d'aujourd'hui. » Vous parlez avec l'émotion du patriote, avec la fermeté prévoyante de l'homme d'expérience. Vous avertissez, vous ne découragez pas. Vous nous faites croire qu'avec de la bonne volonté, rien n'est perdu, que la sève des grands hommes de mer n'est point tarie. Nous l'avons cru lorsqu'il y a quelques années à peine nous avons vu passer à l'horizon lointain — pour disparaître trop tôt — la figure virile d'un Courbet, de ce vaillant marin qui a rajeuni le prestige de nos armes dans l'Extrême-Orient et a fait connaître à la France les premiers sourires d'une gloire renaissante.

Vous avez raison, monsieur, d'avoir de la confiance. Vous

nous dites même dans un de vos livres qu'on vous a quelquefois accusé d'être optimiste, qu'on a un peu raillé ce qu'on nommait vos « robustes espérances ». Ne vous en défendez pas, ces espérances sont votre honneur ; nous ne demandons pas mieux que de les partager. Non, la France n'est pas près de s'éclipser, tant qu'elle retrouve au moment voulu des chefs comme Courbet pour faire tressaillir son vieux cœur, tant qu'elle garde des hommes comme vous, qui allient les dons de l'esprit à la dignité d'une carrière bien remplie. L'Académie, qui n'est étrangère à aucun des sentiments de la France, est heureuse pour sa part d'honorer votre grand corps dans un serviteur du pays tel que vous.

M. DE MAZADE.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE (1)

Le microbe du croup. — Hygiène de la maison : chaufferettes et poêles mobiles. — Les poêles assassins. — Préjugés sur les calorifères. — Dur comme un diamant. — La conservation des œufs.

Tout permet d'espérer que nous sommes à la veille d'une importante découverte. Il existe une maladie dont les ravages vont sans cesse croissant ; maladie que sa marche foudroyante rend véritablement terrible et désespérante. Nous voulons parler de la diphtérie, du croup ! Que de petites victimes du croup chaque année ! que d'adultes et de vieillards enlevés par la diphtérie !

L'affection est contagieuse et inoculable, c'est dire qu'elle est produite par un microbe. Depuis plusieurs années on cherchait le microbe car, maintenant, l'idée de microbe fait immédiatement naître dans l'esprit l'idée de vaccin. Malgré toutes les investigations des physiologistes, on n'était pas parvenu à des résultats très concluants. Aussi est-ce avec un certain enthousiasme que l'on vient d'accueillir les conclusions des recherches de MM. Roux et Yersin (2). On tient le microbe, à n'en pas douter. C'est déjà un grand pas de fait ; prochainement, nous saurons le parti que l'on pourra en tirer pour nous mettre à l'abri de la diphtérie. Mais les faits ont assez de gra-

(1) Les renseignements que nous donnons sous ce titre sont extraits de l'intéressant feuilleton que M. Henri de Parville publie sous le titre *Revue des Sciences* dans le *Journal des Débats*.

(2) Publiées, le 25 décembre, dans les *Annales de l'Institut Pasteur*.

vité et d'intérêt pour que nous entrions dans quelques détails sommaires; ils marqueront, d'ailleurs, une nouvelle étape dans l'histoire de la science.

Dès 1883, M. Klebs signalait un microbe dans les fausses membranes diphtéritiques; ce n'est pas que les microbres y fussent rares, il y en avait de toute espèce; mais celui-là paraissait spécial à l'affection; il fut retrouvé, isolé et cultivé l'année suivante par M. Lœffer. Cet expérimentateur l'inocula à des lapins, à des cobayes, et put déterminer chez ces animaux la production des membranes diphtéritiques.

Le microbe est un petit bâtonnet long comme celui de la tuberculose, mais un peu plus épais; il se multiplie à vue d'œil dans le sérum peptonisé du bœuf, du mouton et du cheval. Ce microorganisme ne pullule pas dans les organes du malade; il reste confiné dans les fausses membranes. On s'était déjà demandé comment une culture de ces microbes localisée en un point aussi restreint pouvait donner lieu à une infection générale et à des lésions vasculaires de tous les organes. MM. Lœffer et Œrtel avait déjà pensé que le mal devait être causé par un poison sécrété par les microbes; mais il fallait le démontrer. C'est ce que viennent de faire MM. Roux et Yersin en filtrant sur de la porcelaine dégourdie les cultures du bacille de Klebs. Le liquide résultant ne renferme plus trace d'organisme vivant et, cependant, inoculé à la dose de 35 centimètres cubes dans la cavité péritonéale d'un cobaye ou dans les veines d'un lapin, il détermine leur mort en cinq ou six jours avec production de tous les symptômes paralytiques et de toutes les lésions vasculaires; en augmentant la dose, la mort survient en moins de vingt-quatre heures.

Les souris et les rats sont réfractaires aux bacilles de Klebs; de même, ils montrent une remarquable résistance à l'injection du poison diphtérique. Une dose de 2 centimètres cubes, qui tue un lapin de 3 kilogrammes en soixante heures, est sans effet sur une souris du poids de 10 grammes.

L'activité de la matière toxique est très diminuée par la chaleur modérée; elle l'est aussi par exposition longue à l'air. La façon dont se comporte le poison diphtérique à la chaleur et à l'air semble permettre de le rapprocher des diastases.

Ces expériences ne sont que des préliminaires au point de vue pratique. MM. Roux et Yersin s'occupent maintenant de savoir exactement s'il est possible d'accoutumer les animaux au poison

diphtérique de manière à produire chez eux l'immunité contre la diphtérie. S'ils y parviennent, il est clair qu'ils mettront aux mains de la thérapeutique un vaccin préservateur.

*
* *

La préfecture de police, sur un rapport de M. A. Gautier, a interdit à Paris l'usage, dans les voitures publiques, des chaufferettes à charbon qui ont amené des accidents mortels. Très bien. Mais, et les poêles mobiles? On en trouve, il est vrai, dans l'antichambre de quelques médecins. Ce n'est pas un brevet de capacité suffisant. Ces poêles, en effet, ne continuent pas moins à faire, chaque année, un assez grand nombre de victimes.

Certes, l'appareil est d'une extrême commodité ; il est très économique ; mais c'est un des plus grands empoisonneurs des temps modernes. A lui seul il a fait plus de mal en dix ans que toutes les chaufferettes contemporaines qui ne font pas de bien. Aussi, logique humaine! on voit les poêles mobiles se multiplier sous toutes les formes; on en imagine de tous les systèmes, sous tous les noms, et l'on en vend beaucoup, puisque l'on en fabrique beaucoup. O sainte hygiène! Et l'on s'occupe partout de la régénération de l'espèce! Il nous la fait jolie et vigoureuse, ce dispensateur permanent de l'intoxication oxycarbonée! Les partisans de ce poêle assassin se plaignent de maux de tête, de faiblesse, etc., et ils en propagent l'emploi. C'est vraiment incroyable en plein siècle de lumière !

Oui, l'appareil est remarquable au point de vue de la bonne utilisation du combustible; il est combiné de façon à ne donner que le tirage strictement nécessaire à l'évacuation des produits d'une combustion très lente. Dans les cheminées excellentes, tout est pour le mieux ou à peu près si l'appareil est neuf et si le couvercle ferme bien. Mais quand ces conditions sont-elles réunies? Le tirage est si faible qu'au moindre remous les gaz sortent par le foyer ; la disposition du poêle en colonne crée un courant d'air chaud énergique au-dessus même du foyer et tend à faire évacuer l'oxyde de carbone par le couvercle plus ou moins bien fermé, etc. Toute l'argenterie se sulfure et devient noire, quand on emploie des combustibles légèrement sulfureux ce qui implique nécessairement la diffusion des gaz qui devraient s'échapper au dehors. Le danger d'asphyxie est devenu plus grand encore depuis que l'on se sert d'anthracite. Avec le coke, l'odeur sulfureuse était appréciable ; on savait que le

poêle tirait mal; aujourd'hui, on s'en aperçoit plus difficilement. Et puis c'est précisément la nuit, quand on dort, que le danger est à son maximum; il est traître, ce poêle. Les cendres s'accumulent, la combustion devient si lente que le tirage n'existe presque plus; le poêle se transforme en brasero, surtout quand le temps doit changer ou qu'il fait très froid. Par temps mou, l'excès de chaleur des gaz sur la température extérieure est si faible qu'il n'y a plus ascension; par temps très froid, le petit volume de gaz débité par le poêle se refroidit vite au contact de la cheminée dont la température est devenue elle-même très basse, il n'y a plus de tirage. Le poêle s'éteint souvent et il a raison; mais avant de s'éteindre, ses gaz se sont diffusés dans l'appartement. Voilà en gros les principales causes du mal.

L'intoxication aiguë par l'oxyde de carbone des poêles mobiles présente généralement deux périodes. Période d'excitation qui se manifeste par de la céphalagie, des bourdonnements d'oreilles, tremblement, angoisse, nausées, etc. Période de dépression caractérisée par la perte de la sensibilité tactile et générale et par celle des mouvements réflexes. La face devient violacée, la respiration cesse bientôt ainsi que la circulation, et la mort a lieu dans le coma. M. Lancereaux insiste sur un point qui a son importance pour le diagnostic de l'intoxication. Il s'agit des accidents consécutifs. Un médecin allemand, Poelchen, rapporte six observations de ramollissement cérébral ; en voici un exemple. Deux époux sont asphyxiés par un poêle. Le mari en observation pendant six semaines, n'offre aucun symptôme fâcheux; au contraire, la femme âgée de trente-sept ans, est gravement atteinte. Elle reste d'abord deux jours sans connaissance; huit jours après, elle présente de l'hésitation dans la parole. Vingt-six jours plus tard, on observe somnolence, raideur des membres, regard vague et fixe. Elle meurt au bout de quelques jours d'une broncho-pneumonie. L'autopsie permet de constater entre autres lésions deux foyers de ramollissement.

Dans quelques cas, on relève des troubles intellectuels, une sorte de folie, de la paralysie, etc., phémonèmes bien étudiés par Bourdon, Dendet. Les paralysies par l'oxyde de carbone ne sont pas sans analogie avec celles de l'alcoolisme; elles affectent le plus souvent les extrémités des membres.

L'intoxication chronique est bien plus répandue et bien autrement difficile à diagnostiquer; elle est commune dans certaines professions, chez les cuisiniers, blanchisseuses se servant de

réchauds, chez les femmes de province qui abusent de la chaufferette, etc.

*
* *

Que de préjugés encore dans les questions de chauffage et d'hygiène! On discutait à la Société de médecine pratique, le 3 janvier, l'opportunité de laisser les fenêtres ouvertes dans le traitement de la phtisie. On objectait les conditions climatériques spéciales de la ville, et peut-être avec raison (1). Un médecin très distingué fit, à ce propos, la remarque suivante? « Je ne crois pas que nos malades aient grand avantage à respirer de l'air plus ou moins pur de nos grandes villes. D'autre part, je réprouve le mode actuel de chauffage par les calorifères, qui suppriment le tirage et le *renouvellement de l'air* dans les appartements... » Voilà qui est singulièrement parler. Les calorifères qui supprimeraient le renouvellement de l'air dans les appartements! Comment, ils ont précisément pour fonction d'emplir les appartements d'air pris au dehors et chauffé, et ils ne renouvelleraient pas l'air? Où va donc l'air chaud sans cesse apporté par les bouches de chaleur? Il s'en va par les cheminées, par les ouvertures et fait place sans cesse à de l'air nouveau. Un calorifère à air chaud est un ventilateur, et bien plus énergique qu'une cheminée. Et personne ne s'est récrié contre cette erreur! Oh! les étranges choses qui se disent dans les Sociétés savantes! Ce qu'il faut reprocher aux calorifères, c'est de nous apporter de l'air, qui, en léchant des surfaces très chaudes, a perdu de ses propriétés actives. L'air arrive de l'extérieur chargé de poussières organiques. Souvent ces poussières se brûlent incomplètement au contact des parois à température très élevée et engendrent de l'oxide de carbone qui pénètre par les bouches de chaleur. Il peut arriver aussi

(1) L'humidité joue un grand rôle dans les qualités de l'air, et l'on ne s'en préoccupe pas assez. Il y a humidité et humidité, comme il y a brouillard et brouillard, froid sec et froid humide. L'humidité des villes est très malsaine; elle amène à portée des bronches des particules irritantes et des microbes de toute nature. Elle ne saurait être comparée à l'humidité des campagnes et de la montagne. Exemple pris sur le vif : Nous avons rapporté des Alpes, à trois reprises différentes, des chiens du Saint-Bernard, depuis l'âge de quatre mois jusqu'à celui de treize mois. Ils vivaient dans la neige, buvaient à la façon d'un cheval en descendant dans l'eau glacée jusqu'au poitrail. Deux sur trois sont morts de pneumonie en moins d'un mois à Paris, dès le début de l'hiver.

qu'il se produise à la longue des communications intempestives entre les tuyaux d'évacuation de la fumée et la chambre de chauffe et qu'accidentellement les bouches laissent dégager des gaz toxiques. Mais, en général, l'odeur de la fumée trahit la sortie du gaz. Tel est l'inconvénient. Mais, nous le répétons, un calorifère renouvelle l'air par insufflation bien mieux que le tirage d'une cheminée. C'est si exact que les mauvaises odeurs de cuisine disparaissent très vite dans une maison chauffée par un calorifère ; il en est tout autrement dans celles qui n'ont que des cheminées. L'air est renouvelé en général deux à trois fois par heure. Et les calorifères ne renouvelleraient pas l'air! *Errare humanum est!*

*
* *

On dit avec raison : « dur comme un diamant ». Aucune pierre, en effet, n'est aussi dure ; en voici une curieuse preuve. Ordinairement, malgré son extrême résistance, le diamant finit par se laisser entamer et polir par un lapidaire ou polissoir faisant plusieurs milliers de tours par minute. Cependant il s'en est trouvé un qui n'a pas voulu céder. MM. Tiffany frères, de New-York, ont renoncé dernièrement à le soumettre plus longtemps à la machine ; il est resté sous l'action de la roue pendant cent jours sur le pied de 28,000 révolutions par minute, et il est sorti de l'épreuve dans le même état que lorsqu'il y était entré. Le chemin total parcouru par le lapidaire sur le diamant équivaut environ à trois fois le tour de la terre. Et encore on avait remplacé sur la machine le poids ordinaire de 2 livres par un poids de 40 livres ; le seul effet produit a été de mettre le lapidaire hors d'usage. MM. Tiffany ont renoncé à la lutte ; ils ont envoyé le diamant réfractaire à l'Académie des Sciences de New-York.

*
* *

On a essayé de tous les moyens imaginables pour conserver les œufs. On a tenté de les soustraire à l'action de l'air par l'emploi de vernis, d'eau de chaux, de les mettre à l'abri de la putréfaction avec une solution d'acide borique, d'acide salicylique, etc., et ce qui a encore le mieux réussi, c'est l'eau de chaux ; mais, au bout de quelque temps, le liquide passe à travers la coquille et, donne du goût à l'œuf. Si l'on en croit M. le docteur Kubel, — et nous lui laissons toute la responsabilité de son affirmation, — on pourrait éviter ce dernier inconvénient.

Il suffirait de charger l'eau de chaux de 6 p. c. de sel de cuisine, de manière à lui donner la même densité que le liquide du blanc d'œuf; l'albumine a, en effet, pour densité 1,042, tandis que l'eau de chaux n'a que 1,029 de densité; avec 6 p. c. de sel marin, la densité de l'eau de chaux monte à 1,043. Ce que faisant, on empêcherait la diffusion ou la pénétration de l'eau calcaire à travers la membrane de l'œuf. Il faut d'ailleurs, bien couvrir les récipients pour que l'acide carbonique de l'air ne réagisse pas sur l'eau de chaux. M. le docteur Kubel dit que, au bout de six mois, les œufs plongés dans ce bain de chaux salé ont donné au palais la même saveur que s'ils avaient été frais. Je le veux bien. En tout cas, il sera facile d'essayer ; la méthode est à la portée de tout le monde. Henri DE PARVILLE.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On lit dans le *Moniteur de Rome*, sous la date du 13 février:

Aujourd'hui, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, a eu lieu au Vatican la cérémonie de l'imposition de la barrette cardinalice aux nouveaux princes de l'Église. Deux d'entre eux, LL. EE. Dusmet et Macchi, s'y sont rendus; le troisième, l'Eme d'Annibale, en a été empêché pour raisons de santé.

Les deux nouveaux cardinaux qui sont allés à la cérémonie ont été reçus, à leur arrivée dans les salles du Vatican, par l'Eme Joseph Pecci, frère de Sa Sainteté, lequel les a introduits à la présence du Souverain Pontife dans la salle du Trône.

Là, S. Em. le cardinal Dusmet a prononcé un discours, remerciant, en son nom et au nom de ses EEmes collègues, le Souverain Pontife pour leur élévation à la pourpre romaine. Sa Sainteté a répondu par des paroles d'éloge à l'adresse des nouveaux cardinaux. Enfin elle leur a remis la barrette rouge, avec le cérémonial d'usage.

A cette cérémonie, assistaient les prélats et personnages de la cour, ainsi que des députations venues expressément de Catane, de Rieti et de Viterbe pour féliciter les EEmes Dusmet, d'Annibale et Macchi. Avec la députation de Catane, comprenant les représentants du chapitre métropolitain, du patriciat et de la bourgeoisie, se trouvaient aussi des Bénédictins du collège international de Saint-Anselme, à l'organisation duquel l'Eme Dusmet a puissamment contribué. La députation de Rieti avait à sa tête S. G. Mgr Mauri, ancien évêque de Rieti, actuellement d'Osimo, et comprenait des délégués du clergé, du patriciat et des sociétés catholiques.

Enfin, la députation de Viterbe, conduite par le vicaire du chapitre de la cathédrale, se composait, entre autres, des délégués des collégiales de Sainte-Sixte et de Saint-Ange-in-Spada, ainsi que des Cercles de Sainte-Rose et de Saint-Egidius.

Aussitôt après la cérémonie, le Saint-Père a envoyé chez S. Em. le cardinal d'Annibale, retenu chez lui par son état de santé, Mgr Nicolas Marini, camérier secret participant de Sa Sainteté, secrétaire d'ambassade, accompagné de Mgr Riggi, maître des cérémonies pontificales, et d'un camérier d'honneur de cape et d'épee, pour remettre à Son Eminence, au nom du Souverain Pontife, la barrette cardinalice.

—

Par billet de la secrétairerie d'Etat en date du 14 février, le Souverain Pontife a daigné assigner à S. Em. le cardinal Dusmet les Sacrées-Congrégations des Évêques et Réguliers, de l'Immunité ecclésiastique, des Rites et de l'Index, et à S. Em. le cardinal Macchi, les Sacrées-Congrégations du Concile, des Rites, des Indulgences et Saintes-Reliques et du Cérémonial.

—

Le 15 février, a eu lieu, au palais de la Chancellerie, la cérémonie solennelle de l'imposition du sacré *pallium* aux nouveaux métropolitains préconisés dans les derniers consistoires, qui l'ont reçu personnellement ou par procureur.

France.

Paris. — Les souscriptions pour la construction de l'église du Sacré-Cœur atteignent aujourd'hui la somme de 20 millions 300,000 francs.

Au nombre des souscripteurs inscrits dans les dernières, figurent : l'archevêque de Toulouse, pour 11,300 fr. ; Mme la présidente Salomon, pour 1,000 fr. ; et un anonyme qui a offert 10,000 francs.

— Mgr l'archevêque de Paris bénira aujourd'hui jeudi, à 2 heures, les nouveaux pavillons de l'asile de Notre-Dame de Bon-Secours, situé rue des Plantes, à Montrouge.

Avant la cérémonie, Mgr Richard prononcera une allocution,

— Mgr l'archevêque de Paris bénira également aujourd'hui, à huit heures du soir, à Saint-Pierre du Gros-Caillou, la nouvelle salle établie par l'Œuvre militaire pour les réunions et divertissements des soldats, si nombreux dans le quartier.

Cette œuvre, qui n'a bien entendu aucune attache officielle, reçoit les hommes de toutes armes qui viennent y chercher des

délassements honnêtes, y lire, y faire leur correspondance ou s'y reposer aux heures libres. La nouvelle salle se trouve à portée des casernes et quartiers de l'École militaire; elle rendra de grands services.

ANNECY. — Mgr Isoard, évêque d'Annecy, vient d'adresser au clergé de son diocèse une Lettre sur l'œuvre des vocations ecclésiastiques placée sous le vocable de Saint-André.

Nous y lisons :

Nous nous sommes proposé de faire tomber des illusions que quelques-uns pourraient encore garder sur les diverses questions qui se rattachent à la formation des clercs et à la préparation de nouvelles générations de prêtres dans notre diocèse.

Notre condition n'est pas, à cet égard, comme à bien d'autres, différente de celle des autres diocèses de France et de plusieurs contrées de l'Europe. Nous avons les mêmes législateurs, nous subissons les mêmes influences. Le but que poursuivent les hommes qui ont à leur service les forces que donne le pouvoir et l'argent, c'est la disparition du sacerdoce. Ils se sont déjà sensiblement rapprochés de ce terme, qu'ils ont eu le malheur de donner à leurs coupables désirs. Ils ont restreint dans nos paroisses l'autorité du pasteur ; il se sont efforcés, et par les moyens les plus répréhensibles, de diminuer le respect dû, à tant de titres, au ministre de Jésus-Christ. Leur objectif est maintenant de faire le vide dans nos séminaires.

En face de tels ennemis, à l'heure où se livre un pareil combat, nous ne pourrions nous contenter de gémir et de faire entendre des récriminations. Le concours que nous avons pu donner jusqu'ici aux œuvres qui ont pour objet de nous ménager des successeurs nombreux et dignes de leur sainte mission, ce concours qui a pu être suffisant en d'autres jours, n'a plus de proportion avec les périls actuels. Les efforts mêmes seraient encore insuffisants ; ce que Dieu attend de nous, ce sont des sacrifices.

CAHORS. — Avant de quitter le ministère, M. Guyot-Dessaigne, chargé des cultes dans le cabinet Floquet, a eu le plaisir de frapper un dernier prêtre. Ordre a été donné au préfet du Lot de supprimer le traitement de M. l'abbé Quercy, curé de Martignac.

— Son crime ?

— On avait vu flotter sur le clocher de l'église un drapeau tricolore, le 28 janvier, jour où l'on avait appris dans la commune l'échec électoral de M. Jacques, « candidat de la République » ; l'*Alliance républicaine du Lot* avait publié sur ce fait un article d'une extrême violence contre le curé boulangiste

et aussi contre les gendarmes qui, saisis d'une plainte par un bon citoyen jacobin, n'avaient pas voulu y donner suite. Le ministre, à son tour, a reçu une plainte du bon citoyen jacobin, avec le numéro de l'*Alliance républicaine du Lot* à l'appui ; il n'a pas hésité : par retour du courrier, sans enquête, il a ordonné la suppression du traitement du curé.

S'il avait pris le temps de se renseigner — temps que d'ailleurs la Chambre, il faut le reconnaître, ne lui a pas laissé — il aurait appris que le 28 janvier était, à Martignac, le jour du tirage au sort et que le curé n'avait pas cru devoir refuser aux conscrits la permission qu'ils lui demandaient de hisser, à cette occasion, un drapeau tricolore sur le clocher de l'église.

Le nouveau ministre des cultes, mieux éclairé, rendra à l'abbé Quercy son traitement. Mais, il ne pourra pas détruire les effets de la réclame boulangiste, faite si maladroitement par son prédécesseur dans la commune de Martignac.

Mende. — Le préfet de la Lozère vient d'expulser par la force les Frères du Sacré-Cœur d'une maison dont ils étaient légitimes propriétaires, à Florac.

Malgré l'heure matinale, la foule nombreuse et très hostile a crié : « Vivent les Frères ! A bas les crocheteurs ! »

Singulière façon de préparer le succès du candidat officiel dans l'arrondissement de Florac !

Vannes. — Mme la comtesse de Lambilly vient de décéder subitement au château de Lambilly, près de Ploërmel.

Elle était âgée de moins de cinquante ans.

Etranger.

Canada. — Un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande ordonne une nouvelle délimitation des archidiocèses de Montréal et d'Ottawa. La ligne de démarcation commune à ces deux diocèses partira dorénavant de la rive septentrionale de la rivière d'Ottawa, en remontant et passant à l'est des cantons de Chatham, de Wentworth, d'Howard et de Beresford, puis de là, suivant le côté nord-est de Beresford et allant aux côtés sud-est des cantons d'Archambault et Lassier, jusqu'à la ligne qui sépare les deux comtés de Joliette et de Montcalm et, suivant cette dernière ligne, jusqu'au vicariat apostolique de Pontiac.

Espagne. — A une adresse de la commission centrale chargée

de préparer la tenue du prochain congrès catholique espagnol, le Souverain Pontife a daigné répondre par la lettre suivante, adressée à Mgr l'évêque de Madrid (1):

LÉON XIII, PAPE

A Notre Vénérable Frère Cyriaque, évêque de Madrid-Alcala.

Vénérable Frère,
Salut et bénédiction apostolique.

Le vif désir de conserver, d'accroître et de propager la foi qui a toujours brillé en la nation espagnole éclate d'une façon resplendissante dans l'adresse que vous Nous avez envoyée le 17 décembre, au nom du conceil central du congrès chargé de procurer le progrès des intérêts catholiques en Espagne.

Cette adresse, Nous l'avons eue pour très agréable, car Nous en avons conclu que les fidèles espagnols se proposent de suivre l'exemple des autres nations catholiques en une chose digne de sa piété et qui mérite un souverain éloge. Et Nous considérons comme très opportun que ce congrès solennel s'assemble à Madrid, capitale de tout le royaume, car il fera tourner ainsi plus facilement vers lui les regards et les cœurs de tous.

Dans ce but, et afin de stimuler Nos fils bien-aimés qui travaillent à la préparation de cette œuvre, Nous entendons qu'ils n'omettent rien de ce qui importe à la grandeur d'une si grave entreprise. En effet, il s'agit d'une chose pour laquelle, avec le consentement et la direction des évêques d'Espagne, concordent les sentiments et les aspirations de toute la nation.

C'est pourquoi, accédant bienveillamment aux désirs du conseil au nom duquel vous Nous avez envoyé l'adresse, Nous implorons pour eux, du Dieu Tout-Puissant, les lumières de la divine sagesse et tous les secours dont ils ont besoin. Nous désirons et Nous demandons aussi que ce noble projet ait une heureuse réalisation et produise des fruits abondants pour l'honneur de la religion et l'utilité des fidèles; ou, si ces fruits ne pouvaient être aussi grands que Notre désir, qu'ils surpassent, s'il est possible, les résultats obtenus par des congrès semblables chez d'autres nations.

Comme gage du secours divin, Nous vous donnons, avec toute l'effusion de Notre cœur, Notre bénédiction apostolique, à vous, Vénérable Frère, qui la sollicitez, aux fils bien-aimés dont il est parlé ci-dessus, à votre clergé et aux fidèles soumis à votre vigilance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 1er janvier de l'an 1889, onzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

(1) Nous empruntons la traduction faite par l'*Univers* sur la traduction espagnole.

Suisse. — Les évêques de Suisse adressent aux fidèles de leur diocèse l'exhortation suivante :

Nos très chers frères,

Notre siècle, malgré ses luttes et ses résistances aux doctrines chrétiennes, garde encore l'empreinte de l'Évangile dans ses efforts pour le soulagement des misères humaines ; c'est là une des causes qui nous explique les sympathies universelles et politiques que suscite sous nos yeux la croisade contre l'esclavage.

L'esclavage, ce mystère qui reste inexplicable en dehors du péché originel et de la malédiction de Cham et de sa descendance, rencontre de courageux adversaires. Des dévouements nouveaux semblent se lever au souvenir du sacrifice de l'Homme Dieu qui a affranchi par son sang l'humanité entière. Les paroles des apôtres retrouvent une force nouvelle; saint Paul s'adresse encore à notre siècle : « Vous, maîtres, vous êtes liés par la même loi que les esclaves. Plus de parole hautaine et menaçante, sachez que leur souverain et le vôtre est dans le ciel, et qu'il n'y a nulle acception de personne auprès de lui...

« Maîtres, rendez aux esclaves tout ce que demandent l'équité et la justice, n'oubliant pas que vous avez, vous aussi, un Maître dans le ciel.

« Vous tous qui avez été baptisés, vous avez revêtu Jésus-Christ, en qui il n'y a ni libre ni esclave... »

L'Église, dispensatrice du sang rédempteur et gardienne de la lumière de la révélation, a travaillé dès son berceau à réaliser le commandement du Seigneur :

« Aimez-vous les uns les autres. »

Peu à peu elle a fait tomber les chaînes de l'esclavage ; elle accueille tous les hommes sans exception; le maître et l'esclave reçoivent le même baptême et la même génération en Jésus-Christ ; tous deux reçoivent la sainte Eucharistie au même banquet ; ils sont héritiers du ciel au même titre et retrouvent cette fraternité ineffable dans le cœur du Sauveur.

Nous n'avons pas à répéter cette glorieuse histoire de l'Église ; pourtant, malgré ce travail des siècles chrétiens, il existe encore des multitudes innombrables d'hommes qui portent le signe de la dégradation et qui sont livrés à vil prix à une servitude abominable par cette traite des nègres du centre de l'Afrique.

Dans cette année de son jubilé sacerdotal, le magnanime Léon XIII a mérité qu'on lui applique les paroles du prophète Isaïe : « L'esprit du Seigneur s'est reposé sur moi, il m'a marqué de l'onction sainte, il m'a envoyé pour publier l'année de l'indulgence et de la liberté, l'année de la réconciliation des hommes avec le Seigneur... »

Trois grands faits ont marqué cette année jubilaire. Le Souverain

Pontife a publié une encyclique imprégnée des traditions chrétiennes et des tendresses les plus compatissantes pour ces pauvres avilis, opprimés par la force brutale qui les exploite. Il a voulu que le Bienheureux Pierre Claver fût couronné de l'auréole des saints cette année même. Cet héroïque apôtre des nègres a été placé sur les autels; il passa plus de quarante ans au milieu de ce rebut du monde; et l'on ne saurait dire tout ce que cet homme apostolique eut à souffrir, tout ce qu'il déploya de zèle, de patience et de charité en faveur de ces êtres dégradés, aussi grossiers qu'ignorants, pour les instruire des vérités chrétiennes et les former à la vertu. Et il ne s'occupait pas seulement de leurs âmes, leurs corps étaient l'objet de soins également empressés. Quand arrivaient au port des navires chargés de ces victimes d'un traité infâme, Pierre se trouvait là, muni d'aliments et toutes les provisions nécessaires. Malgré leur misère et leur malpropreté rebutante, il les embrassait avec tendresse comme un père embrasse ses enfants, les soulageant. Sans le moindre souci de sa propre vie, c'est aux pestiférés, à tous ceux que rongeait un mal plus dangereux, qu'il aimait à se prodiguer davantage, et on le vit plus d'une fois s'attacher à panser de ses mains des plaies purulentes, jusqu'à ce qu'il eût complètement vaincu les répugnances de la nature soulevée.

Le troisième fait est la mission que le Souverain Pontife a confiée à l'éminent cardinal Lavigerie. Cet infatigable ouvrier de l'Évangile n'a pas craint de parcourir l'Europe, malgré son âge: du haut de la chaire sacrée, il a révélé cette situation qui est un déshonneur pour notre civilisation; il a dépeint avec une éloquente indignation ces spectacles du trafic des pauvres esclaves. Le nombre prodigieux de ces victimes, les tortures que subissent ces caravanes: tout a ému les plus grands et les plus brillants auditoires de l'Europe; des générosités et des sacrifices ont répondu à cet appel du nouveau Pierre l'Ermite.

Il ne sera pas dit que la Suisse, cette vieille terre de la liberté et du dévouement, restera insensible devant de telles ignominies et de telles souffrances. Nos fidèles voudront répondre à ces accents douloureux de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, suppliant de porter aux esclaves tous les soulagements possibles et changer la barbarie et la férocité en prospérité heureuse telle que la donnent la religion et la civilisation.

Oui, travaillons tous à tout restaurer en Jésus-Christ. Allons au secours de milliers de créatures humaines réduites en esclavage; ne sont-elles pas de la même famille, rachetée par le sang du Sauveur?

L'éminent cardinal sollicite des aumônes pour cette œuvre de miséricorde; il demande des dévouements personnels qui aillent, sur cette terre d'Afrique, s'associer aux apôtres et aux pieux chrétiens qui ne redoutent pas de prendre part à cette croisade qui sera l'honneur de notre foi et de notre civilisation chrétienne.

En conséquence de notre appel, dans chaque diocèse les aumônes seront recueillies par MM. les curés et transmises aux chancelleries épiscopales. Il serait utile de faire des réunions particulières pour provoquer les sympathies des fidèles en faveur de cette œuvre.

Autant que cela sera réalisable, des comités spéciaux pourront être établis dans ce but.

La présence lettre sera lue en chaire le dimanche après sa réception.

Que la grâce de Notre-Seigneur et la paix de l'Esprit-Saint soient avec vous tous. (*Signatures des évêques suisses*).

LES CHAMBRES

Sénat.

Lundi 18 *février*. — Le Sénat, sans s'inquiéter de la crise ministérielle, discute son ordre du jour concernant la modification d'une convention entre l'Etat et la Compagnie de déssèchement des marais avoisinant le Rhône.

Le projet est adopté.

A l'ouverture de la séance, M. Le Royer a fait l'éloge funèbre de M. Songeon.

On adopte ensuite la convention franco-belge pour le raccordement des chemins de fer de Roubaix aux chemins belges.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. Lisbonne ayant pour objet de rendre justiciables des tribunaux de police correctionnelle les délits d'injures publiques prévus par l'article 33 (paragraphe premier de la loi du 23 juillet 1881) sur la liberté de la presse.

M. Biré demande que l'on ajourne la discussion jusqu'à la constitution du ministère.

Cette proposition est repoussée.

L'ensemble de la loi est voté par 207 voix contre 62.

Mardi 19 *février*. — Le Sénat, après le vote de divers projets sans importance, s'ajourne à jeudi.

Chambre des Députés.

Jeudi 14 *février*. — Par 363 voix contre 175 la Chambre des députés repousse d'abord, à la demande de M. Floquet, une motion de M. le baron de Mackau tendant à ajourner à huitaine la discussion de la revision des lois constitutionnelles. Puis elle vote ensuite par 307 voix contre 218 une autre motion de M. de Douville-Maillefeu tendant à ajourner indéfiniment le débat sur cette question de la revision. Quelle logique et quelle suite dans les idées !

A la suite de ce vote, M. Floquet annonce à la Chambre que le

Cabinet va remettre sa démission à M. le président de la République.

Lundi 18 *février*. — Plusieurs membres demandent le renvoi à jeudi.

Après épreuve douteuse il est procédé au scrutin sur le renvoi à jeudi.

La proposition est rejetée par 282 voix contre 262.

La prochaine séance est fixée à mardi.

Mardi 19 *février*. — La Chambre s'ajourne à jeudi.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La chute du ministère. — Loi rétablissant le scrutin d'arrondissement. — Etranger.

21 février 1889.

Comme nous l'annonçions en dernière heure, il y a huit jours, le cabinet Floquet a été renversé. Pour lui la roche tarpéienne s'est trouvée bien près du Capitole : Victorieux sur le scrutin uninominal au Sénat, le 13 février, il est tombé le 14 sur la revision. Pauvre Floquet, et que son orgueilleuse suffisance doit être froissée !

Si la chute a été facile à déterminer, il l'est moins de reconstituer un autre ministère, et jusqu'ici nous n'avons pas de ministres. Les affaires n'en vont d'ailleurs pas plus mal ; il n'y a pas d'émotion dans le public ; on ne voit pas dans les rues, de gens criant : « Un ministère ou la mort. » Les passants ont la figure aussi placide ou aussi navrée ; il n'y a pas de deuil public: on accepte l'existence, quoiqu'il n'y ait pas de ministère. Tout marche même si bien, qu'on se demande si ce ne serait pas une solution. Pourquoi les anciens ministres, tout en restant démissionnaires, ne continueraient-ils pas à expédier les affaires jusqu'au mois d'octobre ? Puisqu'ils expédient les affaires, c'est tout ce qu'on peut demander à des ministres, et puisqu'ils sont démissionnaires, il n'y aurait plus d'intérêt à les renverser. Cela, c'est un rêve auquel il ne faut pas s'arrêter, car demain ou après-demain, dans huit jours peut-être, M. Carnot aura trouvé un homme de bonne volonté pour se faire mettre en minorité par la Chambre.

M. Méline, le premier à qui M. Carnot ait confié le mandat de refaire un gouvernement, y renonce définitivement. Pourquoi a-t-il échoué ? Parce qu'il s'est heurté ici au refus des radicaux dont il n'eût pas dû solliciter l'appui, là aux menaces des pré-

tendus indépendants épris de la chimérique concentration. Cette situation inspire à la *République française* des lamentations rageuses contre la politique de défaillance, contre « la concentration, c'est-à-dire l'abdication de ces dupes éternelles qu'on appelle les modérés devant les insolences de la démagogie intransigeante. » Et M. Reinach, emporté par l'indignation, ajoute : « C'est la concentration qui a conduit, pas à pas, la république des Thiers et des Gambetta dans l'affreuse anarchie où nous nous débattons. »

Pour le jeune Eliacin de l'opportunisme, une visite faite par une délégation mi-partie Union des gauches, mi-partie composée d'indépendants, « rappelle avec avantage la fameuse démonstration des bonnets à poil. » Il n'est question dans l'article, qui pourrait paraître dans un journal conservateur, que du discrédit que mérite la Chambre, du loyal pays qui se débat dans la nuit, « jonché de ruines et de décombres », de la mêlée confuse des partis impuissants et des factions déchaînées. La *République française* a confiance en M. Carnot « seul resté debout ». Mais cette adjuration éloquente manque de conclusion, ou plutôt elle est dissimulée dans un sous-entendu. La *République française* repousse les radicaux, dédaigne les défaillants du centre : il est bien entendu qu'elle ne veut pas entendre parler de la droite. Mais alors quel ministère veut-elle? Quel est l'homme sur lequel M. Carnot « seul resté debout » doit jeter les yeux pour dissiper « la poussière des groupes »? Ce nom que M. Reinach n'ose pas prononcer, on l'a deviné, c'est celui de M. Jules Ferry. On ne peut contester qu'en apparaissant il n'ait le privilège d'opérer sur lui la concentration des colères et des injures. A son défaut, c'est M. de Freycinet sans doute qui prendra le pouvoir, ou peut-être même M. Tirard.

En tous cas, les noms ne manquent pas au prochain ministère. Après le ministère d'Exposition, on a parlé d'un ministère de chefs de bureau, puis d'un ministère de non-parlementaires; puis enfin, d'un ministère de sénateurs. Jusqu'à présent on ne s'occupe que de gens vivants — ou à peu près — mais que fera-t-on demain? Il nous importe peu d'ailleurs : le régime est condamné.

—

Le matin même de la chute de M. Floquet, le *Journal officiel* a publié la loi rétablissant le scrutin uninominal pour l'élection des députés; en voici le texte :

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Les articles 1, 2 et 3 de la loi du 16 juin 1885 sont abrogés.

Art. 2. — Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif dans les départements et chaque arrondissement municipal à Paris et à Lyon nomme un député. Les arrondissements dont la population dépasse 100,000 habitants nomment un député de plus par 100,000 habitants ou fraction de 100,000 habitants. Les arrondissements, dans ce cas, sont divisés en circonscriptions dont le tableau est annexé à la présente loi et ne pourra être modifié que par une loi.

Art. 3. — Il est attribué un député au territoire de Belfort, six à l'Algérie et dix aux colonies, conformément aux indications du tableau.

Art. 4. — A partir de la promulgation de la présente loi, jusqu'au renouvellement de la Chambre des députés, il ne sera pas pourvu au remplacement des députés dont les sièges seront vacants.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi d'Etat.

Fait à Paris, le 13 février 1889.

CARNOT.

Par le président de la République :

Le président du conseil, ministre de l'intérieur,

CH. FLOQUET.

La crise hongroise prend chaque jour un caractère de gravité plus aigu. A Buda-Pesth, quatre cents personnes, parmi lesquelles se trouvaient quelques étudiants, sont venues manifester devant le club du parti de l'indépendance. La police a chargé la foule, frappant les manifestants à coups de bâton. Beaucoup d'arrestations ont été opérées. Les troupes ont occupé les principaux points de la ville pour assurer le maintien de l'ordre. Dans la journée, la Chambre des Députés avait repoussé une motion de M. Suederkenyi tendant à retirer le projet de loi militaire de l'ordre du jour jusqu'à ce que le gouvernement ait fourni des garanties concernant la suppression des mesures militaires et des mesures de police qui ont été ordonnées récemment.

Les huit premiers articles du projet de loi ont été adoptés sans amendement. Une scène tumultueuse s'est produite au cours de la séance, parce que M. Ugron a reproché au gouver-

nement de se servir de l'influence de la couronne pour exercer une pression. M. Tisza a repoussé ce reproche aux applaudissements de la majorité, et a demandé l'ordre du jour qui a été voté. D'ailleurs, à Vienne, on considère que malgré le renouvellement des désordres à Buda-Pesth, l'entente est rétablie dans le parti gouvernemental. La loi militaire sera certainement votée par les deux Chambres hongroises, et M. Tisza continuera encore quelque temps son existence ministérielle

—

M. Crispi vient de remporter une victoire sur le Parlement italien, qui a voté, par 247 voix contre 115, un ordre du jour de confiance approuvé par le ministre. On discutait depuis deux jours une motion de M. Bonghi ayant pour objet d'inviter le gouvernement, après les troubles de Rome du 8 février, à déployer la plus grande énergie contre toute tentative de ce genre, s'il veut conserver la conserver la confiance de la Chambre. Naturellement M. Bonghi est un compère de M. Crispi, et sa motion n'a d'autre but que de fournir au président du conseil une occasion de célébrer ses mérites en soutenant que les troubles du 8 février n'ont pas, en somme, l'importance qu'on leur a attribuée et que, d'ailleurs, le gouvernement ayant fait ses preuves de fermeté, il y a lieu, pour le Parlement de lui continuer sa confiance.

C'est là, en effet, le thème du grand discours que M. Crispi a prononcé.

—

Les Allemands paraissent avoir une mauvaise affaire sur les bras à Samoa. Aux Camarouns, à Zanzibar, ils s'étaient heurtés à l'Angleterre; mais celle-ci s'était empressée de capituler devant eux. A Samoa, ils trouvent devant eux les États-Unis, qui ne paraissent pas plus disposés que l'Espagne, lors de l'incident des îles Carolines, à baisser pavillon. Malgré les notes que prodiguent les journaux officieux du prince de Bismarck, il ne paraît pas que celui-ci puisse compter sur la bonne volonté et le concours du gouvernement qui s'établira prochainement à la Maison-Blanche ; les pouvoirs actuels prodiguent des déclarations qui ont l'air de sommations ; on ne voit pas bien comment le nouveau président pourrait prendre une attitude plus conciliante.

Les officieux déclarent que l'Allemagne ne veut que châtier le chef des rebelles. Il est à craindre pourtant que les représen-

tants des deux nations qui se trouvent en présence sur le théâtre de la lutte n'en viennent à une rivalité trop chaude ; on sait, de reste, que les fonctionnaires allemands ne pêchent pas par excès de douceur; d'autre part, le consul américain se résoudra difficilement à laisser battre par les Allemands son protégé Mataafa. Il y a des amours-propres engagés. On prétend que le chef des troupes allemandes avait proclamé la loi martiale applicable même aux étrangers. Des deux parts, les gouvernements auraient à réprimer des excès de zèle. A Berlin comme à Washington, on est dans l'intention de désavouer les agents imprudents ou trop zélés; mais il est des cas où le désaveu arrive trop tard ou ne suffit plus.

—

L'installation prochaine de M. Harrisson, le nouveau président des États-Unis d'Amérique, n'est pas sans causer quelque émotion en Angleterre. Il paraît, en effet, que le successeur de M. Cleveland, qui a déjà désigné pour divers portefeuilles des amis de M. Blaine, compte appeler ce dernier au secrétariat d'État, dont il a déjà occupé le poste sous les présidents Garfield et Arthur.

La chaleur presque agressive avec laquelle M. Blaine a toujours soutenu la doctrine de Monroë : « L'Amérique aux Américains » n'est pas la seule raison de cette impression fâcheuse. M. Blaine semble attacher une grande importance à l'appui des innombrables Irlandais résidant sur le territoire de la république, et ne néglige rien pour se l'assurer. On redoute fort, à Londres, qu'il ne manifeste les mêmes dispositions pendant son nouveau bail de pouvoir. M. Harrisson inaugure en outre sa présidence par une manifestation personnelle en faveur du *Home rule,* et paraît sur le point de s'entourer d'hommes d'État abondant à cet égard dans le même sens que lui.

—

Nous n'avons pas voulu nous étendre sur les tristes réflexions que suggère la mort du prince Rodolphe. Nous trouvons aujourd'hui dans l'*Univers* un article qui émane d'un observateur bien renseigné et traduit bien, selon nous, le sentiment des catholiques en face de cette mort lamentable. Nous citons :

Vous pouvez tenir pour certain ce qui suit : l'Impératrice est la première personne à qui on ait annoncé la mort du prince impérial en lui disant toute la vérité. Elle s'est écriée qu'elle n'oserait jamais tout dire à l'Empereur. Celui-ci est resté, en effet, quelque temps

sans connaître le fait du suicide, « cette seconde nouvelle de mort », comme on l'a si bien nommé. Le pauvre empereur a d'abord voulu cacher que son fils avait attenté lui-même à ses jours. Il a fallu les instances de ses ministres, et notamment de M. Tisza, pour le faire renoncer à un silence inutile. Trop de gens, en effet, savaient la vérité, et, en voulant la cacher, on provoquait les récits imaginaires qui n'ont, malgré tout, fait que trop de chemin. L'Empereur a donc pris son parti courageusement, et fait publier le procès-verbal que vous connaissez.

Il aurait dû suffire de cette publication pour persuader tout homme chrétien, ou seulement sensé, de la réalité du suicide. François-Joseph est chrétien et bon catholique, malgré les trop nombreuses faiblesses de sa conduite politique. A ces deux titres, rien ne pouvait être plus douloureux pour lui qu'un suicide ; il aurait certainement mieux aimé qu'un crime ait été commis. Son âme en eût été moins affectée ; elle aurait gardé des consolations qui lui manquent. Le peuple autrichien a, en grande majorité, gardé aussi sa foi. Pour lui aussi, il eût été moins douloureux d'avoir à lui annoncer un assassinat qu'un suicide. Il va sans dire que de telles considérations sont hors de la portée des juifs, des *reporters* et d'un très grand nombre de journaux. Il faut pourtant constater que la majorité des feuilles viennoises et allemandes a été très convenable. Les journaux anglais et français ont le triste privilège de ne rien respecter et ne n'attacher de prix à leurs correspondants qu'en raison de leur facilité à recueillir les cancans les plus révoltants, parfois les plus ridicules, presque toujours sans l'ombre d'un prétexte. Cela s'appelle des nouvelles à *sensation*, et il paraît que cela plaît à beaucoup d'abonnés.

Les médecins et des propos que l'on recueille s'attachent à constater chez l'archiduc Rodolphe, certains symptômes de folie. On conçoit ces efforts qui ont pour but de diminuer, sinon d'effacer son crime. Malheureusement il devient tous les jours plus évident que son suicide était prémédité. Comme l'excitation que l'on remarquait en lui datait déjà de plus d'un mois, cela ne contredit pas absolument l'*espoir* d'un certain égarement, mais cela est fait pour inspirer des craintes terribles et de douloureuses réflexions.

Je n'ai rien à retirer de ce que je vous ai dit l'autre jour de l'archiduc, mais il est opportun maintenant de rappeler les conditions fort mauvaises de son éducation. Les gouverneurs que nommait l'autre jour M. Fromm étaient tous excellents et dignes de respect, mais on avait donné en même temps au prince des professeurs détestables. De là d'abord un travail intellectuel excessif qui, dans sa première jeunesse, a donné quelques inquiétudes. Enfant, on a suivi avec lui le système d'instruction en vogue, toujours fatigant à l'excès, et auquel venait s'ajouter, dans ce cas, l'énorme quantité de langues différentes qui sont au moins utiles à connaître pour un sou-

verain de l'Autriche. Ce qui est plus triste, le système était moderne aussi dans ses tendances. Il en résulte qu'on avait fait du prince un demi-savant, croyant à tout ce qui s'appelle science comme à une vérité, arrivant ainsi peu à peu au matérialisme, au darwinisme, à toutes les folies de notre temps. Les professeurs laïques avaient tué l'enseignement des professeurs ecclésiastiques ; car il y en avait des deux sortes.

On aura beau chercher les causes du parti désespéré qu'a pris l'infortuné : la cause principale est dans la perte de sa foi, dans l'égarement de sa raison à la recherche d'une fausse science et des prétendues découvertes des docteurs en vogue. Aussi était-il devenu un homme de lettres, et il était, selon le langage des professeurs et lettrés viennois, « sans préjugés ».

Cela veut dire qu'il ne connaissait pas plus la vérité en politique qu'en religion et qu'il comptait parmi ses plus chauds admirateurs les radicaux, les juifs et les francs-maçons. Etait-il franc-maçon lui-même? On affirme que l'Empereur avait obtenu de lui de ne pas faire ce dernier pas ; mais c'est déjà beaucoup qu'on ait pu le croire et qu'on puisse conserver quelques doutes sur ce point.

La folie dont on parle tant aujourd'hui, et que l'on a tant de motifs de désirer n'était donc que trop bien préparée. Les suicides deviennent, depuis trop longtemps, de plus en plus nombreux à Vienne comme partout. Ce « maître d'école prussien » qui, a-t-on dit, était le vainqueur à Sadowa, a porté bien d'autres coup à l'Autriche, et le dernier n'est pas un des moins sensibles. Le maître d'école prépare pour le professeur, et les professeurs allemands sont ce qu'il y a de plus propre au monde à répandre une *instruction* qui détruit rapidement toute *éducation* morale.

Ce qui se passe montre la valeur des amitiés, des sympathies juives et franc-maçonnes, surtout pour un prince. Extérieurement et même avec une grande ostentation, tous les radicaux de Vienne font les manifestations les plus attendries en l'honneur du prince impérial ; mais en même temps, dans l'intimité, ils ne négligent rien pour salir sa mémoire. La prudence les oblige à ne répandre leur calomnies que par la presse étrangère, et celle-ci n'est que trop prête à se jeter sur le scandale comme une proie qui lui plaît entre toutes, et dont les amateurs sont innombrables.

Pour toutes les raisons que je viens de développer, le peuple autrichien a raison de pleurer *surtout* les immenses douleurs de son malheureux Souverain. Pour ce peuple si bon et si fidèle, le malheur qui vient d'arriver est peut-être une grâce providentielle. L'archiduc Charles-Louis, frère de l'Empereur et son successeur immédiat, est un prince éminemment chrétien. Son fils aîné, l'archiduc François d'Este, a pu mériter des reproches, mais sa conduite s'est déjà fort amendée, et comme il a péché plutôt par légèreté que par manque

de principe, il y a tout lieu d'espérer qu'il deviendra un prince digne de succéder à François-Joseph. Ce dernier, malgré ses erreurs politiques, est essentiellement bon; il a empêché bien du mal et il est adoré de ses sujets. Dieu lui fasse la grâce de tirer du coup qui vient de le frapper tous les enseignements que la Providence semble avoir voulu lui donner en récompense de ses vertus et de ses qualités vraiment royales.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Il ne s'est produit, cette semaine, dans le domaine financier, aucun fait saillant dont la Bourse ait dû tenir compte. Mais dans le domaine de la politique, il en a été autrement. Le scrutin d'arrondissement substitué au scrutin de liste, la revision des lois constitutionnelles ajournée « indéfiniment » et enfin la chute du cabinet Floquet : voilà les faits essentiels qui ont tenu la plus grande place dans les préoccupations du monde financier.

Nous devons constater que si la chute du ministère Floquet a causé quelque surprise, elle n'a pas eu le don d'émouvoir beaucoup la Bourse. Le marché n'a pas fait à la crise ministérielle l'honneur d'une réaction de quelques centimes. Non seulement il s'est dispensé de ce témoignage de condoléance polie à l'égard du cabinet défunt, mais il a même salué son trépas par un assez vif mouvement de hausse.

Sans doute la chute du ministère radical est loin de déplaire à la Bourse, mais disons également que la situation de place prêtait aussi à ce mouvement, surtout à la veille de la liquidation de quinzaine. C'est donc la fermeté qui domine.

Bourse du 20 *février* 1889.

3 0/0		84 10	C. F. foncières 1879		487 »
3 0/0 amortissable		87 50	— commun. 1879		483 75
4 1/2 0/0		104 »	— — 1880		475 »
Crédit foncier	Actions	1.370 »	— foncières 1883		390 »
Est	—	805 »	Est	Oblig.	395 »
Lyon	—	1.340 »	Lyon	—	403 50
Midi	—	1.180 »	Midi	—	404 75
Nord	—	1.750 »	Nord	—	411 »
Orléans	—	1.380 »	Orléans	—	405 »
Ouest	—	950 »	Ouest	—	402 50
Panama	—	53 75	Panama 4 0/0	—	50 »
Suez	—	2.250 »	— 6 0/0	—	67 50

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

NÉCESSITÉ DE L'INDÉPENDANCE TEMPORELLE
DU SOUVERAIN PONTIFE

Le zèle pour la défense des droits de l'Eglise et du Saint-Siège ne cesse de provoquer les protestations les plus énergiques contre les violences que subit le Chef suprême de la catholicité. De Fribourg à Cincinnati, d'Amsterdam à Lyon, de Londres à Liège et à Vienne, évêques et fidèles se font l'écho des revendications du Pape.

Ce mouvement gagnera en extension et en intensité à mesure que le monde catholique sera mieux renseigné sur la situation intolérable du Saint-Père. N'amènera-t-il pas un congrès international et une action diplomatique efficace qui forceront le gouvernement italien de rendre au Pape, sur les bords du Tibre, ce qu'il a tant de fois reconnu lui-même au Pape le droit de réclamer ; ce que, en dépit de ses engagements solennels, il a enlevé au Pape, depuis l'occupation de Rome : un siège honoré et indépendant de toute politique humaine ? Ce ne serait que justice. C'est bien le moins qu'on respecte la Papauté et qu'on lui laisse l'indépendance qui lui est nécessaire pour remplir librement sa haute mission.

Le Souverain Pontife est le Chef de l'Eglise catholique.

Il enseigne la foi et la morale ; il répond aux doutes qu'on soulève, il tranche les controverses qui surgissent en matière religieuse. Il éloigne des fidèles les doctrines perverses. Comment pourrait-il, sans être indépendant dans le domaine temporel, avoir l'assurance de pouvoir enseigner tous les peuples ?

Si ses communications avec le dehors sont à la merci d'un service de postes et de télégraphes qui ne lui appartient pas, si la presse qui lui sert d'organe peut être saisie par la police de ses maîtres, ses bulles et ses encycliques ne pourront-elles pas être interceptées ? Et cette seule éventualité ne suffit-elle pas pour violer les droits du Pasteur universel des âmes ?

Il y a plus. Qu'un conflit vienne à surgir entre les puissances de l'Europe et entraîne l'Italie dans une guerre : le Saint-Siège

pourra-t-il communiquer librement avec l'épiscopat et avec la catholicité? Les évêques pourront-ils traverser la Péninsule pour aller consulter le Pape, dans l'intérêt des âmes confiées à leurs soins?

Si le Souverain Pontife n'est pas le maître du siége politique de son pouvoir spirituel, comment pourra-t-il au besoin rassembler autour de lui les conciles des évêques? Comment pourra-t-il empêcher la mauvaise presse et les mauvais systèmes d'éducation de corrompre la capitale de la catholicité, qui doit être la maîtresse de la foi et des bonnes mœurs? Si le Pape n'est pas indépendant au civil, pourra-t-il condamner l'erreur et arrêter la diffusion des hérésies? Pourra-t-il accomplir ses devoirs de représentant de Dieu sur terre, en éclairant les rois et leurs sujets, en réprouvant les actes et les lois injustes du gouvernement sous le pouvoir duquel il est contraint de vivre?

Ce n'est pas la liberté morale qui fait défaut au Saint-Siége. Les Papes des trois premiers siècles étaient libres dans les catacombes et sous le glaive des bourreaux, ceux du sixième et du septième siècle étaient libres dans l'exil où les traînaient les Césars de Byzance; Pie VI était libre sur la route de Valence: Pie VII, dans sa prison de Savone. Léon XIII sera libre sous le régime terroriste du nouveau Code pénal italien ; et dussent ses revendications lui attirer les dernières rigueurs de ses ennemis, loin de rien abdiquer de ses droits temporels, il s'estimerait heureux de souffrir persécution pour l'Eglise. Mais convient-il que la faculté de subir l'exil, la captivité, le martyre, plutôt que de trahir les devoirs de sa charge, soit pour le Pontife l'unique garantie de sa liberté d'action?

Le Pape est le propagateur de la foi. Il doit pourvoir de bons pasteurs toutes les Églises du monde, envoyer des missionnaires à toutes les nations. S'il est subordonné à un pouvoir politique étranger, que d'obstacles ne pourra-t-on pas mettre à l'institution canonique des évêques, à la délimitation des diocèses, au recrutement de la milice sacerdotale, à l'emploi des moyens nécessaires à l'entretien des missions!

« Le Pontife n'est pas un individu, mais une autorité; et de même que toute autorité il ne peut exercer ses fonctions qu'avec les moyens qui lui sont propres, avec les établissements qui constituent sous sa direction le gouvernement général de l'Église. » (M. Visconti-Venosta, séance de la Chambre des députés du 9 mai 1873. *Atti Uff.,* p. 6172). De là résulte pour

le Pape la nécessité de s'entourer du Sacré-Collège des cardinaux qui forment son conseil, de disposer d'une organisation de services proportionnée au nombre et à la gravité des affaires à traiter. Congrégations pour le maintien de la foi et de la morale chrétiennes, pour la propagation de l'Évangile dans tous les pays, pour le règlement de la discipline et de la liturgie, pour la conservation de l'esprit religieux dans les communautés régulières, en un mot, tous ces admirables rouages de l'administration ecclésiastique qui pourvoient aux besoins spirituels de la catholicité, comment le Pontife suprême pourra-t-il les faire fonctionner efficacement, sans être indépendant de toute domination temporelle? S'il ne peut avoir pour conseillers que des hommes soumis comme lui à une autorité étrangère, s'il ne peut partager qu'avec des sujets d'un autre souverain la surveillance de toutes les Églises; si, dans la direction des institutions auxiliaires indispensables au bon gouvernement des âmes, il peut être entravé par le mauvais vouloir de la puissance sur le territoire de laquelle il réside, qui ne voit qu'il pourra ne pas être libre d'accomplir toutes les fonctions de son ministère spirituel?

Le Pape est le Père des peuples. Catholiques et hérétiques, fidèles et adversaires, étrangers et voisins, belligérants et pacifiques, tous les chrétiens sont à titre égal ses enfants ; les plus égarés et les plus ingrats même forment l'objet de sa charitable sollicitude. Placé toujours au-dessus des démêlés purement politiques, toujours fidèle à sa mission de paix, il n'embrasse pas les rivalités et les ambitions nationales, il ne travaille qu'à étendre à tous les peuples les bienfaits de la rédemption. Eh bien, dans le cas d'une guerre où l'Italie se trouverait mêlée, quelle serait à Rome, capitale de l'Italie, la situation diplomatique du Pape? Les nonces apostoliques, les ambassadeurs accrédités auprès de lui seraient-ils libres de remplir leur mission? Combien le Pape n'aurait-il pas à craindre de fausses rumeurs et de malveillantes insinuations! Tout en gardant l'attitude la plus impartiale, ne serait-il pas accusé, en toute occasion, de favoriser les intérêts des uns au préjudice des autres? S'il était soupçonné au dehors d'épouser la cause de l'Italie, ne serait-il pas exposé à perdre en partie la confiance que doit inspirer partout l'exercice de son gouvernement spirituel? S'il était suspect au dedans de pactiser avec l'ennemi, son départ de Rome ne serait-il pas l'unique moyen de sauvegarder

la liberté extérieure de ses actes et de pourvoir à sa sécurité personnelle?

Il faut donc, pour le gouvernement régulier de l'Eglise, que le Saint-Siège jouisse d'une indépendance temporelle absolue.

Privé de cette indépendance, le Pape ne peut même sortir de sa demeure sans compromettre le respect dû à sa personne; dans la ville où résident ses maîtres, il est prisonnier moralement.

Ce n'est pas tout. Supposons que le Pape, soumis à une domination étrangère, soit pleinement libre de remplir les devoirs de sa charge pastorale; s'ensuit-il qu'il ne manque rien à son indépendance? Non sans doute. Libre de fait, il peut être considéré comme dépendant. Lorsque le Chef de l'Eglise apparaît comme sujet d'un pouvoir politique, ce qui peut arriver quand il est l'hôte d'un souverain quelconque, ses paroles et ses actes peuvent devenir pour les autres souverains et pour tous les catholiques un objet de défiance. Ses doctrines et ses décisions sont-elles l'expression fidèle de sa pensée et de sa volonté? N'ont-elles pas subi l'influence d'une puissance étrangère? N'a-t-il pas été forcé de parler ou de garder le silence? n'a-t-il pas cédé à des considérations d'intérêt local, au détriment des intérêts généraux? En un mot, en exerçant son immense pouvoir, n'a-t-il obéi qu'à l'inspiration de la vérité et au zèle pour la justice? Dans une telle situation, de pareils soupçons sont inévitables, vu l'importance du ministère pontifical et les susceptibilités des peuples. Leur seule possibilité viole les droits de la liberté religieuse. Pour que les fidèles puissent obéir à leur Père commun et se laisser guider par son autorité en toute tranquillité de conscience, il faut qu'ils ne puissent jamais suspecter la parfaite indépendance de ses décrets et de ses actes et, par conséquent, il faut que le Pape soit placé dans une condition sociale telle que non seulement il soit indépendant du pouvoir séculier, mais encore qu'il le paraisse aux yeux de tous les catholiques de l'univers.

La question romaine, politique en tant qu'elle est une question de souveraineté territoriale, est donc principalement et essentiellement une question religieuse et, partant, universelle. C'est au nom de la libre administration de l'Eglise, c'est au nom des droits de la conscience catholique, que nous voulons voir le Pape en possession d'une indépendance pleine, évidente, durable de sa nature.

Le Souverain Pontife peut-il se résigner à une position qui le réduit à l'impuissance d'exercer dûment, pour le bien de la catholicité, la suprême magistrature dont il est investi dans l'ordre spirituel ? Non, c'est de toute évidence.

Les fidèles ne sont pas moins intéressés à l'indépendance de leur Chef. Quel est celui d'entre eux qui tolèrerait qu'on enlevât à sa paroisse la liberté du ministère pastoral ? Dans la question de Rome, la paroisse est l'Eglise catholique, le pasteur est le Pape.

« La Papauté est une institution religieuse qui a un caractère d'universalité et dont l'action politique se développe auprès de chaque nation dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat. Or, les catholiques ont le droit de demander que le Pontificat, en tant qu'institution religieuse et en ce qui concerne son action universelle, comme institution, je dirai, centrale et directrice de l'Eglise catholique, ne soit pas entamé, assujetti ou amoindri selon l'arbitraire d'un seul gouvernement, parce que, s'il en était autrement, ce gouvernement disposerait à lui seul et à son gré d'un ensemble d'intérêts et de rapports généraux. » (M. Visconti-Venosta, séance de la Chambre des députés du 9 mai 1873. *Atti uff.* p. 6171).

Mais comme les catholiques sont des citoyens répandus sur toute la surface du globe, et que les gouvernements ont le devoir de sauvegarder et de défendre les droits de leurs sujets, il s'ensuit que la question de la situation faite au Chef suprême de l'Eglise est une question intérieure pour tous les Etats ayant des sujets catholiques. Nous nous abstenons de reproduire sur cette conclusion les aveux bien connus de Cavour, de Minghetti et de Ruggero Bonghi.

Notons plutôt en passant qu'il existe une différence essentielle entre le pouvoir temporel du Pape et celui des autres souverains dont les territoires ont été annexés au royaume d'Italie. Le règne des souverains séculiers n'a pour but que la tranquillité, l'ordre moral, la prospérité, le bien temporel des sujets ; d'où l'on peut conclure qu'un chef d'Etat détrôné a le devoir de se soumettre définitivement à l'organisation politique issue même de faits accomplis contrairement à la justice, lorsqu'il lui est devenu irrévocablement impossible de rentrer en possession de la souveraineté sans que l'ordre public ne soit profondément troublé et que la société, au bonheur de laquelle doit tendre le règne des rois de la terre, ne subisse un dommage

important. Mais il en est tout autrement du pouvoir civil du Chef de l'Eglise. Celui-ci n'est pas seulement destiné à assurer le bonheur temporel des sujets, il est avant tout la garantie unique, normale et complète de l'indépendance nécessaire au Vicaire de Jésus-Christ pour le libre exercice du pouvoir spirituel suprême et, par conséquent, la sauvegarde nécessaire de la liberté religieuse de tous les individus et de tous les peuples qui professent la foi catholique. Or, puisque le Souverain Pontife est strictement obligé de réclamer la faculté de gouverner l'Eglise avec une entière liberté d'action, il a le devoir de ne point renoncer au seul moyen efficace de la gouverner librement. Tant il est vrai que ses revendications sont dictées par des considérations supérieures à toute ambition terrestre !

Ce que nous venons d'exposer nous permet de conclure que la question romaine est une question internationale au suprême degré et qu'elle mériterait d'être discutée dans un congrès international. L'Italie officielle, en réglant la question suivant son bon plaisir et sans consulter personne, s'est mise en contradiction avec ses propres hommes d'Etat, avec elle-même. Dans la circulaire du 7 septembre 1870, M. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères, écrivait aux représentants de l'Italie à l'étranger : « L'Italie est prête à prendre des arrangements avec les puissances sur les conditions à déterminer d'un commun accord pour assurer l'indépendance spirituelle du Pontife. » (*Gazz. Uff.* du 11 septembre 1870). C'était en appeler implicitement à un congrès international.

Au reste, elles sont belles, les conditions fixées par le gouvernement italien pour assurer l'indépendance spirituelle du Pontife ! Elles supposent que la Papauté a cessé d'être une institution *sui juris* et qu'elle doit se conformer au droit public intérieur de l'Etat, seul souverain en Italie et arbitre de tous les intérêts. Elles signifient donc que le Saint-Siège n'a plus d'indépendance spirituelle native et propre, mais qu'il doit l'emprunter à la Constitution de l'Etat dont il est censé faire partie. Par le fait même que le Pape est placé sous les soi-disant garanties de la loi du 13 mai 1871, son indépendance dépend du gouvernement qui a fait cette loi. Or, le gouvernement d'un pays varie selon les intérêts et les passions politiques. Une loi peut être abrogée par ses auteurs. En Italie, la direction de la chose publique est aux mains d'hommes hostiles à l'Église. Hier ils étaient d'avis que la situation qu'il leur a plu de faire au

Pape était réclamée par les circonstances ; demain ils trouveront que le Pape est trop respecté et trop indépendant : il suffira d'un vote pour lui ravir les privilèges qui lui avaient été accordés.

L'indépendance du Pontife se trouve ainsi à la merci d'une majorité et de l'arbitraire des ennemis du Saint-Siège. Pour le Pape, c'est la situation la plus précaire; pour le monde catholique, il y aurait félonie à la tolérer.

Comment! Supposons que l'Italie s'empare du détroit de Gibraltar et en interdise le passage aux autres puissances : osera-t-on prétendre que cette prise de possession soit d'un intérêt italien purement intérieur dont l'Europe n'a point à s'occuper? Eh bien, le gouvernement maître de Rome dispose du Saint-Siège et de l'administration générale de l'Eglise.

La question de l'indépendance temporelle du Pape regarde tous les catholiques du monde et tous les Etats auxquels ils appartiennent : elle est intimement liée au respect dû à la Papauté, à la liberté de la parole apostolique, à l'unité de la foi, à la pureté de la morale, à l'indépendance de la hiérarchie ecclésiastique, à la liberté des convictions religieuses, à la paix des consciences des fidèles, à la dignité des âmes, au bien de l'Eglise tout entière.

Les évêques et les catholiques, serrés autour du Pontife suprême, ont protesté contre la violation des droits du Saint-Siège ; leurs revendications ne connaîtront ni trêve ni relâche, elles surgiront de toutes parts et dans toute occasion favorable, elles seront d'autant plus pressantes qu'une politique antireligieuse y opposera une résistance plus obstinée et des attentats plus graves contre la plus auguste des institutions. Pas plus que le Pape, l'univers catholique n'invoque, pour la solution de la question romaine, l'intervention étrangère par les armes ; mais le Pape a le droit de dire aux gouvernements représentés auprès de lui : Pourvoyez à ma dignité et à mon indépendance; sauvegardez les intérêts religieux de vos sujets catholiques.

L'Église associe ses vœux aux instances de son Chef. Elle prie avec lui et pour lui. Comme lui, elle a recours à tous les moyens que la justice met à sa disposition. Comme lui, elle compte sur la Providence, qui tient en main l'avenir; comme lui, enfin, elle attend avec une inébranlable confiance l'heure des justes réparations. (*Courrier de Bruxelles.*)

LA SUSPENSION DES TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

M. Fernand Nicolay, avocat à la cour d'appel, vient de rédiger un mémoire nouveau *sur la suspension des traitements ecclésiastiques.* Voici sa conclusion :

La suspension des traitements ecclésiastiques est contraire à tous les droits et à toutes les lois.

Contraire au droit constitutionnel, qui déclare la propriété inviolable et prohibe la confiscation — contraire à la Constitution même : le pouvoir exécutif n'ayant pas qualité pour corriger les décisions législatives, mais devant seulement les *exécuter* — et le clergé, d'autre part, ayant *droit acquis* sur les traitements, puisqu'ils sont votés par la loi de finances.

La Constitution est donc foulée aux pieds.

Contraire au droit public, notamment la séparation des pouvoirs : les questions de propriété (rentes ou immeubles, peu importe) ressortissant exclusivement aux tribunaux civils — et ces rentes étant, non pas arbitrairement réductibles, mais bien *entièrement insaisissables*, de par la loi (28 niv. an XI).

Donc, ici encore, la loi est violée ouvertement.

Contraire au Code d'instruction criminelle, en supprimant les garanties de l'instruction : en procédant, par voie de réglementation générale, contre une catégorie de citoyens, sans comparution, sans débats, sans appel, et même *à l'insu* des prétendus coupables.

Contraire au Code pénal, en infligeant des amendes *quelconques*, *avant* la décision des juges *compétents* : ce qui constitue un triple abus : en ajoutant à la loi des infractions *non prévues* par le législateur et, d'ailleurs, non qualifiables; en violant, au contraire, les articles 114 et suivants du Code pénal, qui frappent de dégradation et de bannissement les fonctionnaires publics qui auront commis des actes arbitraires ou inconstitutionnels.

Contraire au droit civil, en méconnaissant absolument le *contrat* bilatéral de 1801, le Concordat, par lequel le gouvernement a promis « d'assurer » le budget des cultes, comme *condition* de l'abandon des biens ecclésiastiques. (Article 14.)

Contraire à la justice, le clergé émargeant au budget national, non pas comme *fonctionnaire*, mais en *échange* de ses biens, dont le pays s'est enrichi, — et n'étant pas plus le *salarié*

de l'Etat que ne l'est un porteur de rentes françaises qui touche ses arrérages.

Dans les deux cas, il y a eu, *capital versé*, et *rente promise* en retour.

Contraire à la liberté individuelle, qui autorise le prêtre en tant qu'électeur et éligible, à avoir, comme tout autre citoyen, ses opinions politiques, et à les exprimer en dehors de l'église; tandis que les *véritables* délits de parole, commis dans l'exercice du culte ou ailleurs, peuvent motiver des poursuites. Mais, en matière pénale, tout ce qui n'est pas interdit expressément, est permis.

Contraire à la liberté de conscience, en s'opposant à ce que le clergé formule son avis ou donne des conseils, alors que, sous le couvert de la politique, on compromet des intérêts religieux et moraux que le prêtre a mission de sauvegarder — et en prétendant l'attaquer sans qu'il se défende.

Contraire au sens commun, en invoquant l'intérêt de l'Etat comme suffisant pour justifier la violence; et en encourageant par là même tous les despotismes et tous les attentats.

En résumé :

La suspension des traitements ecclésiastiques est un acte de pur arbitraire, si manifestement contredit par la législation, que le gouvernement en a été réduit à dénaturer complètement des textes de loi (décret du 27 novembre 1790, et article 16 du Concordat; *Officiel* du 29 avril 1883), pour donner à sa thèse l'apparence de la légalité.

Fernand NICOLAY, *Avocat à la cour de Paris.*

LE TRAITEMENT DES CURÉS ET DESSERVANTS

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

Voici la suite des conclusions de M. Gauwain, commissaire du gouvernement :

II. — Les curés et desservants tiennent donc de la loi un véritable droit au traitement.

Ce droit peut-il être suspendu ou supprimé par application des lois ordinaires, ou du droit commun?

Incontestablement non.

Si les curés et desservants sont créanciers de l'État, ils ont

le droit, comme tout autre créancier, d'être payés de tout ce qui leur est dû. L'État, dit M. Vivien dans ses Études administratives, doit le traitement, et le prêtre son ministère. Tant que le service est fait, tant que le prêtre remplit ses fonctions sacerdotales, il a droit à la rémunération qui a été fixée pour l'accomplissement de ce service.

Bien que le prêtre ne soit pas un fonctionnaire (Cass. 23 juin 1831), puisqu'il n'est dépositaire d'aucune partie de l'autorité publique, il ne s'en trouve pas moins dans une situation semblable à celle des fonctionnaires publics. Et ceux-ci, tant qu'ils remplissent leurs fonctions, ont le droit d'être payés. La plupart d'entre eux sont soumis, il est vrai, à des règlements particuliers, qui sont leur charte en quelque sorte et qui déterminent les mesures disciplinaires qui pourraient leur être appliquées dans certains cas. Les magistrats, les membres du corps enseignant, les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, les membres du Conseil d'État ont des règlements de ce genre. Un décret du 9 novembre 1853 rendu en exécution de la loi du 9 juin 1853, sur les pensions civiles, fixe également les retenues qui peuvent être infligées par mesure disciplinaire aux fonctionnaires révocables par l'administration et soumis au régime de cette loi. Il suit de là que lorsque le supérieur hiérarchique fait à l'un de ces fonctionnaires une application régulière des peines prévues par le règlement, la légalité de la mesure est indiscutable, car cette mesure est prise en exécution du contrat qui lie l'État et le fonctionnaire.

Mais toutes les fois que la retenue est opérée en dehors des cas prévus par le règlement, ou sans l'accomplissement des formes prescrites, le Conseil d'Etat n'hésite pas à annuler la décision qui l'a ordonnée et à condamner l'État au remboursement des sommes indûment retenues. Nous ne connaissons pas, messieurs, d'arrêts qui aient été rendus en ce sens au profit de fonctionnaires révocables. Il est à présumer que ceux de ces fonctionnaires qui ont pu être atteints par des mesures semblables ont mieux aimé les subir que s'exposer à une peine plus grave, comme celle de la révocation par exemple. Mais à plusieurs reprises vous avez statué dans le sens que nous indiquons, sur la requête de fonctionnaires inamovibles, notamment sur la demande de plusieurs magistrats, 7 mai 1852, Saleta ; 4 mai 1861, Merilhon; sur la demande d'un prêtre, 4 avril 1861, abbé Guerret.

Il est évident que vous n'auriez pas rendu ces décisions si vous aviez pensé qu'en vertu du droit commun, il appartient toujours au ministre de retenir ou supprimer discrétionnairement les traitements de ses subordonnés.

III. — La législation de droit commun n'autorise donc pas les retenues de traitements ecclésiastiques par mesure disciplinaire.

Voyons si, à défaut du droit commun, il existe dans la législation spéciale ecclésiastique quelque disposition qui les justifie.

L'administration des cultes invoque à cet égard l'ancien droit, le droit intermédiaire, les décrets du 17 novembre 1811 et du 6 décembre 1813, enfin les discussions qui ont eu lieu devant les Chambres en 1832, en 1861, de 1882 à 1885, et au cours desquelles le droit du gouvernement aurait toujours été reconnu.

Nous allons examiner successivement ces quatre moyens.

L'administration invoque d'abord les souvenirs de l'ancien droit. Sous la monarchie française, dit-elle, les rois ont toujours pratiqué des saisies sur le temporel ecclésiastique, et il est impossible d'admettre que ce pouvoir n'ait pas passé aux gouvernements qui leur ont succédé.

Messieurs, un jour qu'au sein de la Chambre des députés l'un des orateurs du gouvernement développait cet argument, un député s'écria : « Alors, rendez-nous l'ancien régime ! » Ce n'était pas l'expression d'un désir sincère, nous le supposons du moins ; c'était une simple boutade; mais, sous cette boutade, il n'y en avait pas moins un certain fond de vérité.

C'est qu'en effet les rapports qui existaient sous l'ancien régime entre l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle étaient profondément différents de ce qu'ils sont aujourd'hui. Actuellement, les deux pouvoirs sont distincts. Autrefois ils étaient confondus. L'Église alors n'était pas considérée comme une Société indépendante, mais comme la nation, comme la France envisagée sous un de ses aspects. Le catholicisme n'était pas seulement la religion dominante; c'était la religion d'État. Le roi, dans la cérémonie du sacre, jurait d'exterminer les hérétiques. Il était le protecteur et l'exécuteur des décisions des conciles. Il était l'évêque du dehors, comme l'avait déclaré François Ier dans son édit de 1516. Suivant l'humeur du monarque, ces pouvoirs étaient employés à l'élévation ou à l'abaissement de l'Église, et quand ce monarque était Louis XIV,

Fénelon pouvait dire avec raison que le roi, dans la pratique, est plus chef de l'Église que le Pape.

D'autre part, l'organisation des bénéfices ecclésiastiques se ressentait grandement de l'organisation féodale. Les jurisconsultes de la couronne étaient parvenus à faire triompher cette idée que le roi était le concédant originaire de tous les biens et, comme on disait alors le souverain fieffeux de tout le royaume. Le roi, lorsqu'il investissait d'un bénéfice, retenait ce qu'on a appelé le domaine éminent. Nous avons relevé dans l'ouvrage intitulé : « Preuves des libertés de l'Église gallicane », p. 315, la forme du serment de fidélité que faisaient les évêques au roi en 1613, et nous avons constaté que dans ce serment ils reconnaissaient tenir de lui les places fortes et autres terres dépendantes du revenu temporel de leurs évêchés. « Je promets sur les saints Évangiles, et à Dieu et au roi, disait à cette époque l'évêque d'Evreux, de garder fidélité et loyauté en toutes les places fortes, châteaux, seigneuries et autres terres dépendantes du revenu temporel de l'évêché d'Evreux qu'il a plu à Sa Majesté de me bailler ; que je n'y mettrai personne pour commander qui ne soit bon serviteur du roi, et que je me comporterai en toutes mes actions ainsi que doit faire un bon et fidèle sujet à l'endroit de son prince souverain... »

C'était un serment féodal !

Les anciens rois de France jouissaient donc, à l'égard des titulaires de bénéfices ecclésiastiques, de droits tout différents de ceux que possèdent actuellement les représentants du pouvoir civil à l'égard des membres du clergé; et nous sommes dès à présent autorisé à dire qu'alors même que les anciens rois auraient eu le droit de saisir, par mesure disciplinaire, le temporel ecclésiastique, il n'en résulterait nullement que ce droit dût appartenir à leurs successeurs.

Mais ce droit, messieurs, n'existait pas sous l'ancien régime. C'est ce qu'un examen attentif des anciens textes va nous démontrer.

Sur ce point, nous nous proposons de suivre pas à pas les indications contenues dans la note qui avait été soumise au Conseil d'État en 1883 par l'administration des cultes à l'appui de sa demande d'avis. Cet examen nous entraînera peut-être à quelques longueurs, nous prions le conseil de nous les pardonner. Mais M. le ministre des cultes n'a pas cru devoir constituer d'avocat, et si cette circonstance laisse entière notre liberté

d'appréciation, elle nous oblige tout au moins à ne rien omettre des arguments invoqués par son administration. Notre devoir professionnel se double ici d'un devoir de loyauté.

M. le ministre invoque un certain nombre des dispositions de l'ordonnance d'Orléans (janvier 1560) et de l'ordonnance de Blois (mai 1579). Voyons ce que portaient ces dispositions.

Parmi les abus qui étaient, à cette époque, relevés le plus souvent à la charge des ecclésiastiques, figurait le défaut de résidence. Autrefois, les papes ne faisaient pas difficulté d'accorder des dispenses de résider. C'était, dans les premiers temps, une conséquence nécessaire de la pluralité des bénéfices. Plus tard, on considéra que les ecclésiastiques qui se rendaient aux croisades, qui siégeaient au Parlement, qui faisaient le voyage de Rome, servaient l'Église aussi utilement que s'ils avaient été présents au lieu de leurs bénéfices. Mais les conciles, et notamment le concile de Trente, réagirent contre ces tendances, et les rois de France prêtèrent la main à l'exécution de leurs décisions. L'ordonnance d'Orléans (art. 5) et l'ordonnance de Blois (art. 14) rappelèrent aux « archevêques, évêques, abbés et curés, que chacun d'eux doit résider et faire en personne son devoir et charge, à peine de saisie du temporel de leurs bénéfices ». Dans le même ordre d'idées, l'article 17 de l'ordonnance d'Orléans interdisait aux prélats de donner à bail le spirituel de leurs bénéfices.

L'administration des cultes invoque ces dispositions. Nous nous bornerons à faire à ce sujet deux remarques. La première, c'est que les prescriptions qu'on invoque ainsi ont été faites en vue d'hypothèses précises et déterminées qui ne se rencontrent pas dans l'affaire actuelle, car l'abbé Sailhol et l'abbé Gléna n'ont jamais cessé de résider et d'exercer leur ministère dans les communes qu'ils desservent. La seconde, c'est que s'ils avaient manqué à l'obligation de la résidence, l'administration des cultes n'aurait pas eu besoin, pour réprimer cet abus, de recourir à un argument d'analogie tiré de l'ancien droit. Elle n'aurait eu qu'à leur faire application de l'article 8 de la loi de finances du 23 avril 1833, d'après lequel nul ecclésiastique salarié par l'État, lorsqu'il n'exercera pas de fait dans la commune qui lui aura été désignée, ne pourra toucher son traitement.

Passons à l'article 8 de l'ordonnance d'Orléans, qu'a également invoqué l'administration des cultes. Cet article porte que,

dans les églises cathédrales et collégiales, un docteur en théologie fera trois fois la semaine une leçon publique de l'Ecriture sainte, et les chanoines, ajoute le texte, « seront tenus et contraints d'y assister par privation de leur distribution ». Il ne saurait échapper au Conseil que c'est là une disposition d'ordre ecclésiastique. Ce n'est pas le représentant du pouvoir civil qui l'édicte ; ce n'est pas le roi de France ; c'est l'évêque du dehors. Mais ce n'est pas tout. Cette distribution dont on parle, ce n'est pas un traitement. On entendait par là les menues distributions qui se faisaient journellement et en détail à chacun des chanoines pour les rendre plus assidus à l'office divin et pour prévenir le relâchement qui, paraît-il, avait suivi la cessation de la vie commune. C'étaient, en quelque sorte, des jetons de présence ! L'article 8 ne peut donc nous fournir aucun argument.

Passons aux articles 12 et 13. Ceux-ci ont eu pour but d'empêcher l'accroissement démesuré du nombre des clercs et d'assurer aux ecclésiastiques promus des moyens suffisants d'existence.

La cléricature, autrefois, était recherchée non seulement à cause de la considération qu'elle procurait, mais encore à cause des profits qui étaient attachés à la qualité de clerc. « La vénération que l'on doit avoir pour la religion, écrivait Laurière, nous a fait considérer les ecclésiastiques comme étant plus nobles que les autres. » Ils étaient exemptés de la plupart des impôts, car, comme disait Pothier, « puisque le public les entretient et les récompense de leur travail, il est juste de leur conserver leur revenu et de ne pas leur prendre d'une main ce qu'on leur donne de l'autre ». Ils avaient d'importants privilèges de juridiction. Ils étaient exempts de la contrainte par corps, ainsi que de tout service militaire, etc. On conçoit que, dans ces conditions, le recrutement du clergé était particulièrement facile. Comme le nombre des clercs était devenu surabondant, le concile de Latran, tenu sous Alexandre III, défendit aux évêques de promouvoir aux ordres sacrés plus de clercs qu'il n'y avait de charges. Les articles 12 et 13 de l'ordonnance d'Orléans ont reproduit cette règle ; et pour en assurer l'exécution, ils ont déclaré qu'en cas d'infraction, l'évêque serait tenu de nourrir à ses frais, par un prélèvement sur son temporel, ceux qu'il aurait indûment promus jusqu'au moment où des bénéfices devenus vacants pourraient leur être attribués. Ici encore, il s'agit de l'exécution d'une règle canonique !

Il en est de même des articles 8 et 10 de l'ordonnance de Blois. L'article 8 ordonnait aux archevêques et évêques nommés par le roi de se faire promouvoir aux ordres sacrés dans les trois mois qui suivraient leurs provisions obtenues; faute de quoi, dit l'ordonnance, ils seront tenus de rendre les fruits qu'ils auront pris et perçus. La prescription se conçoit aisément. Pour avoir droit au bénéfice, il fallait, il faut encore être en état d'en remplir les charges. Pour être en possession régulière d'un évêché, il faut être évêque.

L'article 10 prescrit aux ecclésiastiques, avant de prendre possession de leurs bénéfices, de faire profession de foi entre les mains de l'évêque; sinon ils perdront les fruits de ces bénéfices et il sera procédé contre eux par les peines portées par les saints décrets. Ici encore, c'est le protecteur des canons qui ordonne bien plus que le représentant du pouvoir civil.

Avec les articles 21 et 29 de l'ordonnance d'Orléans et 52 de l'ordonnance de Blois, nous passons à un autre ordre d'idées.

Ces articles ont pour but d'assurer la conservation des bénéfices.

Les articles 21 de l'ordonnance d'Orléans et 52 de l'ordonnance de Blois ordonnent aux curés de bien entretenir leurs bénéfices, faute de quoi il sera pourvu aux réparations nécessaires par la saisie du temporel.

L'article 29 de l'ordonnance d'Orléans prévoit les abus de jouissance; il défend aux prélats et gens d'église de vendre ou faire couper les bois de haute futaie autres qu'abattus par tourmente et impétuosité de vents, à peine de saisie de leur temporel.

Mais ce sont là des obligations de droit commun, qui se retrouvent dans notre législation actuelle. Aujourd'hui, lorsque la cure est pourvue de biens-fonds, le curé est tenu d'entretenir les constructions, car il est usufruitier, et les réparations sont la charge des fruits. Il lui est également interdit d'épuiser le fonds, puisqu'il doit le transmettre à son successeur; par suite, il doit en principe s'abstenir de faire aucune coupe dans les bois de haute futaie. Si l'on pouvait tirer un argument des dispositions que nous venons de citer, il ne serait pas besoin de remonter jusqu'aux ordonnances d'Orléans et de Blois : il suffirait d'invoquer le décret de 1812 et les dispositions générales du titre de l'usufruit.

En résumé, toutes les citations que nous venons de faire,

loin de fortifier la thèse soutenue par l'administration des cultes, nous semblent l'affaiblir au contraire. Car si les rédacteurs de l'ordonnance d'Orléans (c'était l'Hôpital qui était alors chancelier de France) ont cru nécessaire de désigner limitativement les cas dans lesquels il pourrait être procédé à la saisie du temporel, c'est qu'ils n'admettaient pas le pouvoir disciplinaire indéfini et discrétionnaire sur l'existence duquel vous êtes appelés à vous prononcer.

D'ailleurs, messieurs, il ne faudrait pas croire que, même dans le cas où l'ordonnance d'Orléans et plus tard l'ordonnance de Blois de mai 1579 autorisait la saisie du temporel ecclésiastique, cette saisie fût prononcée par l'administration civile. Elle l'était par l'autorité judiciaire. L'article 5 de l'ordonnance d'Orléans conférait expressément cette attribution aux juges et procureurs, en cas de saisie pour défaut de résidence. Il en était de même, aux termes de l'article 21, au cas où les ecclésiastiques pourvus négligaient de faire les réparations nécessaires.

Et comme les juges civils abusaient, à l'égard des titulaires de bénéfices (qui étaient juges ecclésiastiques et en qui ils voyaient les détenteurs d'un pouvoir rival), des saisies autorisées par les textes ci-dessus cités, nous voyons une déclaration de Charles IX (16 avril 1571) leur défendre par son article 12 de faire procéder à la saisie du temporel des bénéfices par faute de non résidence, *sinon après avertissement et délai suffisant*. Puis, comme les abus persistent, l'article 16 de l'ordonnance de Blois défend d'opérer *aucune saisie, si ce n'est* à la requête des procureurs généraux et de leurs substituts.

C'étaient aussi les Parlements qui statuaient, à cette époque, sur les déclarations d'abus et qui prononçaient les amendes qui pouvaient alors en être la sanction.

Pour nous résumer sur ce point, nous dirons que l'examen des textes de l'ancien droit ne fournit aucun argument en faveur du droit réclamé par l'administration des cultes. Cette législation, en effet, correspondait à un état religieux et social tout différent du nôtre; elle ne reconnaissait nullement à l'autorité administrative le droit de supprimer par mesure disciplinaire le temporel ecclésiastique; enfin, et cette dernière raison dispenserait au besoin des deux autres, elle a été radicalement abrogée par les lois relatives à la constitution civile du clergé et par les lois concordataires. Nous arrivons ainsi au droit intermédiaire.

(*La fin au prochain numéro*).

LES SŒURS DE CHARITÉ

Quand l'océan se fâche, — écœuré peut-être par les continents qui souillent sa surface comme des plaques d'écume, qui empêchent l'infini du ciel de se refléter pur dans l'infini de l'onde, qui grouillent d'une vermine humaine près de laquelle la pieuvre semble bonne et le requin sensible, — le navire danse au gré des flots, ainsi qu'une coquille de noix jetée au hasard du torrent.

Il surnage et il plonge, secoué de la poupe à la proue, de tribord à babord, voletant sur place comme une toupie d'enfant, balayé par les paquets de mer, secoué par la rafale, démâté par l'ouragan.

Le ciel est noir comme de l'encre, sans éclaircie, sans échappée, sans horizon... Les nuages touchent les vagues, aussi furieux, aussi échevelés, aussi acharnés à la perte du vaisseau frissonnant. Les astres sont éteints, brillant au-dessus de la tempête qui fait éclipse aux pauvres yeux humains.

S'il fait jour, mort le soleil pour les matelots! S'il fait nuit, morte la lune d'argent et les étoiles d'or! Plus d'autre clarté ne brille que celle des éclairs, craquelant la coupole d'ombre qui sépare, à jamais peut-être, les gars en péril du reste des vivants.

Sur le pont, l'équipage lutte encore, mais combien désespéré! Plusieurs, parmi les meilleurs et les plus courageux, ont été emportés par le flux assaillant. On pense à toutes celles qui vont être veuves, et à tous ceux qui vont être orphelins.

Et chacun se dit à part soi, dans l'effrayant tumulte, qui permet à peine d'entendre les ordres que jette le capitaine lié à son banc comme à un pilori d'honneur, pâle et navré entre tous, lui qui a charge d'âme! — chacun se dit :

— Adieu, la mienne! Adieu, les miens! Adieu, la promise! Adieu, les vieux! Adieu, la femme! Adieu, les petits! Que Notre-Dame nous prenne en grâce!

Un dernier craquement, la nuée qui se déchire, le bâtiment qui oscille et tourne sur lui-même, tel qu'un chien fou; la coque qui se défonce, et les vagues, comme une invasion de pirates qui grimpent, quatre à quatre, l'escalier de l'entrepont.

— Sainte Mère de Dieu, nous sommes perdus!

Perdus... pauvres gens? Hé! non!... Remettez-vous aux

pompes, calfatez les brèches, abattez le mât, qui penche comme un chêne foudroyé, et reprenez du cœur à vivre!

Hardi, les gars! L'espoir vient de traverser l'ouragan!

C'est peu de chose, cet espoir : une poignée de fin duvet blanc qui voltige sur l'aile de la tempête et qui a des ailes lui-même, — des ailes immaculées, qui semblent deux flocons de neige sous le ciel boueux.

C'est une mouette, une oiselle de mer, qui ressemble à une hirondelle, mais à une hirondelle toute de blanc vêtue, à une hirondelle en plumage de première communion.

Comme la colombe de l'arche, elle apporte l'espérance à ceux que menace le danger. La terre n'est pas lointaine, le salut ne dépend peut-être que d'un suprême effort!

Et ce rien, cet humble être, si frêle dans le déchaînement de la bourrasque, que la foudre, la grêle et le vent ne sauraient atteindre son infinie faiblesse, ce rien fait renaître le courage au cœur des rudes matelots. Les bras noueux s'acharnent au sauvetage, et, quand l'aurore se penche, curieuse, sur l'horizon, elle voit le vaisseau fourbu, mais sauf, l'équipage éreinté, mais vivant!

Dans tous les naufrages de notre pauvre vie, dans toutes les tourmentes qui se ruent à l'assaut de nos tristes bonheurs, sur tous les radeaux où, épaves humaines, nous nous entassons, je vois toujours battre les ailes des cornettes blanches qui coiffent les Sœurs de charité.

Ce que j'écris là, je ne le pense pas à nouveau, je l'ai dit il y a longtemps, dans d'autres circonstances, en un autre milieu, où un révolutionnaire célèbre et moi étions seuls à penser et à parler ainsi.

C'est que nous voyions au delà des intérêts de coterie, des combinaisons de clan, de toutes les manœuvres de la politique qui déchaîne le mensonge et l'erreur suivant, non pas les besoins de la cause, — la cause n'a rien à voir en cela, — mais les calculs personnels de quelques notoriétés avides.

Nous jugions la question moins au point de vue chrétien, je l'avoue, qu'au point de vue humain. Et il ne nous échappait point que celui qui avait dit : « Il n'y a pas de question sociale! » avait ajouté comme dérivatif : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! »

C'est l'éternel jeu de balançoire qui fait que, chaque fois que la misère devient menaçante, on l'amuse avec des persécutions

religieuses, que l'on distraie l'attention de ceux qui demandent du pain en lançant des hosties par les fenêtres, et que, lorsque la foule crie : « A l'eau les affameurs ! » la force armée jette à la rue des prêtres en soutane râpée.

Insensés, qui ne devinent pas que l'on finit par voir clair dans leur jeu, que les plus obtus, les moins éduqués parmi leur clientèle de jadis, commencent à ne point s'y laisser prendre, et que, le jour où il plaira pour de bon au peuple de tout chambarder, ce n'est pas à la porte des couvents qu'il s'ameutera.

Savez-vous de quoi elle agonise, cette République telle que vous l'avez faite? Elle agonise de l'article 7, tout bonnement! Ça et le Tonkin ont fait l'immense impopularité de M. Ferry, — le seul homme d'État que possède le parti républicain, le seul qui pourrait tout sauver aujourd'hui, s'il n'était frappé, de par ces deux fautes, d'impuissance et de stérilité.

Quand le peuple a crié pour la première fois :

— J'ai faim !

Ferry a répondu :

— Mange du prêtre !

Quand le peuple a crié pour la seconde fois :

— J'ai faim !

Ferry a répondu :

— Mange du mandarin !

Et le pauvre monde, de plus en plus affamé et aussi de plus en plus las de tromper sa fringale, se dit aujourd'hui :

— Si je goûtais du Ferry?...

Aujourd'hui, la grève surgit de toutes parts ; des travailleurs, des travailleuses aussi n'arrivent plus qu'à alimenter suffisamment leur maigre machine à travail.

Quel remède trouvent nos maîtres ?...

Oh ! c'est très simple ! La laïcisation des asiles du Vésinet, des Quinze-Vingts et de Charenton.

Toujours le même système. Des ouvrières appellent à leur aide. — On répond en chassant les Sœurs !

Eh bien ! non ; comme je le disais, c'est fini, cette politique d'équilibristes qui n'abuse plus personne, ce jeu de va-et-vient dont les faubourgs ne sont plus dupes !

D'autant qu'ils n'ont pas, les faubourgs, la haine de la religieuse. J'ai entendu parfois un mot de blague, une plaisanterie chargée de gros sel, jamais une insulte grave, jamais une injure ordurière sur le passage de ces filles vêtues de bure comme

les tâcheronnes, chaussées de godillots comme les vivandières.

On sait que ce sont des militantes, et le peuple, qui n'a pas le respect facile, — et pour cause — ressent une camaraderie brutale et émue pour celles-là qui sont vaillamment à la peine comme lui.

Il n'y a pas, entre la Sœur et l'ouvrier, cette question de service militaire qui sépare la blouse de la soutane. Aussi, je le répète, la population de nos usines et de nos ateliers aime les filles de Saint-Vincent-de-Paul.

Aux heures les plus tragiques de la lutte prolétarienne, cette affection s'est fait jour. Il n'y avait pas de religieuses à Arcueil, il n'y avait pas de religieuses à la Roquette, il n'y avait pas de religieuses à la rue Haxo.

Je disais tout à l'heure que, au point de vue humain, j'avais une vénération profonde pour les Sœurs de Charité.

Ce n'est point tant leur mission, toute sublime soit-elle, qui m'emplit envers elles de respect, que parce qu'elles incarnent la plus admirable et la plus rare chose qui soit au monde : l'esprit de renoncement.

Et c'est pourquoi je suis résolument l'adversaire de cette campagne de laïcisation qui va encore priver demain des convalescentes, des aveugles et des fous, de gardiennes que personne — personne, vous entendez bien — n'arrivera à remplacer.

Certes, il peut y avoir des Sœurs sèches, revêches, coupables d'étroitesse de dévotion et parfois d'abus de pouvoir. N'y a t-il pas de mauvaises laïques, et, mal pour mal, osera-t-on comparer ces défauts de caractère aux fantaisies plus qu'extravagantes que se permettent aujourd'hui les demoiselles de service dans de certains hôpitaux ?

Mais la règle n'est pas faite d'exceptions. Prenons donc comme exemple une religieuse et une infirmière modèles.

L'une est une honnête mère de famille qui a un mari, des enfants — et gagne là un salaire si dérisoire qu'il ne peut venir d'aucune façon en aide aux siens.

Elle fait sa journée à l'hôpital en soignant les malades comme elle la ferait dans une maison bourgeoise en tirant l'aiguille. Certes, elle sera pitoyable à ses clients de passage, elle s'y intéressera même; mais elle aimera avant tout — et elle aura raison! — son homme et ses petits.

L'autre, quelle que soit son origine, plébéienne, moyenne ou patricienne, a dû tout oublier. Ses scrupules, ses répugnances,

ses préférences ont été fauchées net par les ciseaux qui ont abattu l'or ou le jais de sa chevelure.

Elle est à Dieu — et aux pauvres. Elle ne gagne rien, rien que son salut dans l'autre monde si chaque être qui traverse sa salle la bénit à l'heure de la guérison ou à l'heure de la mort.

Comme chrétienne, elle doit se faire aimer, car un peu de la grande tendresse qu'elle aura conquise reviendra au Maître qu'elle s'est choisi. Elle doit, servante humble, déposer chaque soir au pied du crucifix un gros bouquet de reconnaissance fleurie par ses soins dans les cœurs les plus rebelles, dans les âmes les plus résistantes — comme ces giroflées, tenaces et embaumées, qui soulèvent de leurs petites racines les pierres les plus lourdes et s'épanouissent victorieuses à la crête des inaccessibles murs.

Elle n'a ni mari ni enfant.

Son époux, à elle, c'est ce Christ saignant, emblème de l'humanité crucifiée, qui lui prêche, par son martyre, l'amour des souffrants.

Ses petits, à elle, c'est l'immense famille anonyme de tous ceux que la maladie, l'infirmité, la déraison et la misère amènent ici, dans cette salle, en sa *nursery*, où elle change de linge de vieux enfants qui crient : « Maman! » et qui pleurent sous le fer du chirurgien, sous la douche de l'infirmier, où elle doit verser à tous le lait de la bonne parole, cette vierge dont la maternité n'a jamais gonflé le sein!

Oui, elle est supérieure à l'autre, rien que par cela, parce que rien ne l'attache au monde, parce que sa pensée n'est pas tendue, au dehors, vers des êtres qui sont la chair de sa chair, parce que ces êtres-là n'ont pas pris tout son cœur, n'ont pas droit à toutes ses tendresses; parce que, s'ils sont malades, elle ne sera pas comme idiote; parce que, s'ils sont trop malheureux, elle ne volera pas le sucre, le bois et le vin des malades pour que ses petits soient moins pâles et le père moins transi!

Pauvre gardienne! Ce n'est pas moi qui lui jetterais la pierre pour ces méfaits-là. A sa place, j'en ferais peut-être autant!...

Car le cœur humain est le cœur humain, il n'est pas d'article de loi qui le puisse changer.

Arrangez-vous donc de manière, les gouvernants, à ce que l'ouvrier gagne assez pour que la ménagère puisse rester au logis, soigner la soupe et élever les mioches, ce qui est sa simple et superbe mission.

Et laissez les sans famille aux sans famille. Soyez généreux ; gardez les valides pour vos ateliers, les biens portants pour vos guerres, les biens pensants pour vos votes, et faites l'aumône des déchets d'humanité, des rebuts de votre société à ces humbles filles qui ont des goûts de servantes — comme diraient vos préfètes — qui, pour toute ambition, souhaitent de mettre leur clair regard au service des aveugles, leurs pieds agiles au service des infirmes, leur douce raison au service des aliénés.

Elles ne sont pas dégoûtées, allez ! Elles soigneraient même le conseil municipal...

(*Gaulois.*) RENÉE.

L'AMIRAL COURBET (1)

On se souvient du grand tapage que firent les lettres de l'amiral Courbet, publiées presque au lendemain de sa mort, dans les mers de Chine où, pendant quelques années, il avait porté, si haut, l'honneur du pavillon national; lettres intimes, pour la plupart, ou bien adressées à des frères d'armes et à d'anciens chefs qui suivaient, attentivement, sinon passionnément, cela se comprend, les péripéties de cette singulière campagne où la patience et le patriotisme du soldat furent mis à de si rudes épreuves. La politique, qui, dans un intérêt encore bien mal défini, se plut à contrecarrer les plans militaires de l'amiral, ne pardonna pas, à sa mémoire, le mépris en lequel il la tenait. Et cela s'explique : les chefs, qui se trouvent en présence de l'ennemi, ne sont point en proie à ce mal du portefeuille, qui est une affection très grave de notre régime parlementaire.

Comment subordonner l'action d'un commandant en chef à des négociations qui se tiennent en dehors de lui et quand lui seul savait ce qu'est la diplomatie orientale, ses moyens dilatoires et son peu de respect des choses promises? On se souvient de tout cela, des traités conclus en dehors du commandement, par pure nécessité parlementaire, c'est-à-dire pour apporter au Parlement la nouvelle d'une conclusion de paix sans la moindre sanction et à laquelle le guet-apens de Bac-Lé devait donner bientôt un si formidable démenti. Il y avait longtemps déjà que Courbet avait indiqué les moyens militaires de réduire la Chine

(1) l'*Amiral Courbet*, d'après ses lettres, par Félix Julien, 1 vol. n-12, Paris, Palmé.

à composition, et il ne demandait rien pour cela, c'est-à-dire aucune adjonction de forces navales ; sa flotte lui suffisait. Il savait ce qu'il en pouvait attendre, et l'on se demande ce qu'il serait advenu, par exemple, si le vainqueur de Son-Tay, comprenant la discipline à la manière de Nelson, devant Copenhague, eût enfreint ses instructions et poursuivi l'exécution du plan qu'il avait conçu ?

On sait que, dans cette mémorable circonstance, Nelson, qui ne voulait pas voir les signaux de son chef l'amiral Parker, mettait, avec affectation, sa lunette sur son œil mauvais, et agit de sa propre volonté. C'est ce qu'un marin, qui écrit dans les *Tablettes des Deux-Charentes*, et qui veut bien citer mon nom, avec tout le dédain d'un homme du métier, appelle une manœuvre admirable. Il ne dépendait que de Courbet d'en suivre l'exemple ; il était assez maître de ses officiers et de ses équipages pour prendre telle décision qu'il eût voulu. Il ne l'a pas fait, et je ne pense pas que ce soit une honte pour sa mémoire. Cette approbation de l'indiscipline, qui serait vivement reprochée à un écrivain civil, aurait-elle l'approbation des écrivains militaires? J'en doute. Le succès, dans certaines circonstances peut être une absolution. De quels termes n'userait-on pas contre l'officier qui, ne tenant pas compte des ordres d'un chef, agirait suivant sa fantaisie et, par suite d'un coup manqué, compromettrait le sort de toute son armée?

Dans la circonstance, d'ailleurs, je m'étais efforcé de mettre en évidence, d'après des témoignages comme ceux du capitaine de vaisseau Chevalier, que les victoires d'Aboukir et de Trafalgar n'ont été que des triomphes faciles et peu meurtriers pour le vainqueur, et que si Nelson avait eu devant lui un Suffren, par exemple, les pages de sa vie navale n'auraient ni le même relief, ni la même auréole. Je suis surpris vraiment qu'on veuille bien consentir à contester des vérités aussi évidentes. Même malgré l'infériorité notoire du matériel naval d'alors, de l'insuffisance des équipages, et de la faiblesse professionnelle des états-majors, très braves, mais ignorants de la guerre d'escadre et des grandes traditions de la monarchie, malgré tout cela, mettez, en idée, un Courbet à la tête des escadres de Villeneuve et de Brueys, il est certain que le désastre n'eût pas eu les mêmes proportions foudroyantes.

Comment un marin, sans doute un officier de marine, peut-il admirer sans restrictions cet acte de Nelson, qui, en cas de

non réussite, entraînait immédiatement le conseil de guerre et l'exécution? Il ne dépendait que de Courbet d'agir ainsi et de faire comme si le câble télégraphique entre Mat-Sou et le quai d'Orsay eût été coupé par un hasard possible. Il n'y a pas songé, et je ne crois pas que sa mémoire en souffre jamais. Et cependant, comme le dépit du patriote et du soldat perce dans toutes ces lettres, lorsque des ordres venus de Paris l'empêchent d'agir, lui enlèvent le commandement des troupes après l'affaire de Son-Tay et l'immobilisent plus tard dans la rivière Min, où les amiraux étrangers le croyaient pris comme dans une souricière! Et n'est-il pas tout naturel qu'un homme d'action, et mieux placé que qui que ce soit pour bien voir les choses, s'épanche dans des lettres adressées à des parents, des amis et des camarades, et y donne libre carrière à l'expression de toutes ses déceptions d'homme de guerre, contrecarré dans ses projets par une diplomatie inférieure et souvent circonvenue?

Le grand bruit qui s'est fait autour de ces lettres, a une autre origine; il vient de ceci qu'elles exposent les fautes commises et les sottises accumulées. Et ils sont bien venus vraiment à adresser de tels reproches à la mémoire de l'amiral, ceux qui n'ont pas craint de répandre à profusion, dans le public, les rapports des généraux, sur la retraite de Lang-Son, et toutes les vilaines choses préjudiciables à la discipline, sinon à l'honneur qui alors furent remuées, à pleines mains. Quoi qu'il en soit, et en admettant tout ce que l'on voudra admettre, en quoi Courbet manquait-il à la discipline et à l'honneur militaire, en exprimant ses pensées douloureuses à des amis qui, plus tard, se sont entendus pour les publier? Les griefs auraient été moindres, si les accusations n'avaient toutes porté. Et c'est pour cela que ce livre est à lire, d'un bout à l'autre, avec les commentaires qui encadrent les lettres et le résumé des événements qui les ont motivées. Ceux qui ne connaissent, de l'homme éminent que la marine pleure encore, que le chef qui passait pour sévère et intraitable, y verront l'homme intime, avec toutes les délicatesses de son cœur, qui s'épanchait aux rares moments de loisir que lui laissait une responsabilité redoutable, et que tous, à bord de la flotte qu'il commandait, aimaient et admiraient, qu'ils auraient suivi partout, sur un signe, et que les équipages anglais et américains acclamaient, quand l'escadre défilait, pour regagner la mer, après Fou-Tchéou. Rien ne peut mieux le faire connaître, d'ailleurs, que ces lignes de Pierre Loti, écrites, s'il

m'en souvient, quelques heures après la mort du chef illustre, regardée alors comme une calamité publique :

Je le subissais, moi aussi, le prestige de cet amiral, d'une manière plus raisonnée que nos matelots peut-être, mais complète ; et comme tant d'autres ignorés, je l'aurais suivi n'importe où, avec un dévouement absolu.

Et puis, il avait son secret, cet amiral, pour être, en même temps, si sévère et si aimé. Comment faisait-il donc? Car enfin il était un chef dur, inflexible pour les autres comme pour lui-même ; ne laissant jamais voir sa sensibilité exquise, ni ses larmes, qu'à ceux qui allaient mourir.

N'admettant jamais la discussion de ses ordres, tout en restant parfaitement courtois, il avait sa manière à lui, impérieuse et brève, de les donner : « Vous m'avez compris, mon ami? allez ! » Avec cela, un salut, une poignée de main, et on *allait*; — on allait n'importe où, même à la tête d'un tout petit nombre d'hommes ; on allait avec confiance, parce que le plan était de lui ; ensuite, on revenait ayant réussi, même quand la chose avait été terriblement difficile et périlleuse.

Je m'inclinais devant cette grande figure du devoir, presque incompréhensible à notre époque de personnages fort petits. Il était à mes yeux, une sorte d'incarnation de tous ces vieux mots sublimes : d'honneur, d'héroïsme, d'abnégation, de patrie...

L'écrivain qui se sentira de taille à faire son éloge funèbre devra bien s'efforcer de rajeunir les grands mots d'autrefois ; car on les a aujourd'hui tellement banalisés, à propos de gens quelconques, n'ayant risqué leur vie nulle part, que ces mots semblent n'avoir plus de sens assez élevé, quand il s'agit de lui.

Voilà l'homme, tel qu'il apparaît, dans les nombreuses lettres, reproduites par M. Félix Julien, au cours de ce très intéressant volume qui n'est pas à la louange des conquérants parlementaires du Tonkin. On y touche du doigt leurs fautes, leurs illusions presque enfantines, et jusqu'aux contradictions qui se manifestaient, dans leur conduite intérieure, à l'égard des congrégations, dont on s'empressait d'accepter les services, dans l'Extrême-Orient. Ce que voyant, les Annamites, avec leur finesse et leur rouerie ordinaires, s'empressaient d'exploiter une situation aussi contradictoire et de montrer, même après le traité conclu, que les chrétiens étant ennemis des Français, c'était se montrer les amis de ceux-ci que de massacrer ceux-là. Telles furent, cependant, en Annam, les conséquences du fameux article 7. Des voix autorisées se sont fait entendre, à

cet égard, entre autres celle du vénérable évêque d'Hanoï, Mgr Puginier. Est-ce qu'on ne lisait pas ceci, à la date du 15 décembre 1886, dans la *Revue des Deux-Mondes* :

Les fautes commises dans les affaires religieuses s'étendent par delà nos frontières. L'Allemagne nous a enlevé la suprématie des armes ; l'Angleterre celle du commerce ; il ne nous reste que celle de l'apostolat. Elle s'adresse aux âmes. C'est la plus durable. A de rares exceptions près, les missionnaires sont seuls à pénétrer dans l'intérieur, seuls à y représenter la civilisation européenne ; et par nos missionnaires, le nom de chrétien est encore synonyme de celui de Français, comme en Orient. C'est sous nos auspices que s'avance jusqu'aux extrémités du monde la plus belle des armées : l'armée des missionnaires et des sœurs de charité. Elles riraient bien, les bonnes et simples filles — écrivait M. Jules Simon, — si on leur disait qu'elles font des conquêtes pour la France ; elles en font cependant, et elles font durer celles que nous faisons.

Elles ont encore bien d'autres sujets de surprise, lorsqu'après des années de services, bien exceptionnels ceux-là, il est permis de le dire, elles voient le chef de l'Etat leur donner le ruban rouge de la Légion d'honneur. Certes, il n'en est pas de mieux et de plus vaillamment et dignement mérité. Qu'ont-elles fait, pour une telle récompense ? Elles se sont dévouées, pendant toute leur vie, pas autre chose. Ce qui n'empêche pas que, dans les hôpitaux de Paris et certains établissements de province, leurs sœurs sont honteusement chassées, sous prétexte de progrès et de civilisation. Comment de pareilles contradictions entreraient-elles dans ces intelligences simples, peu au fait des soi-disant finesses et des concessions de la politique ? Décorées pour services exceptionnels hors de France, même quelquefois en France, il arrive que la main qui les distingue, peut approuver, le lendemain, la mesure qui les chasse d'établissements dont elles ont été l'honneur, parfois séculaire.

Le corps expéditionnaire du Tonkin les a vues à l'œuvre, et Courbet les connaissait. Est-ce qu'il ne réclamait pas lui-même, et instamment, des aumôniers pour la flotte, affirmant que ses équipages voulaient être en règle, au moment de risquer leur vie ? Ces sentiments sont, d'ailleurs, énergiquement exprimés, dans un grand nombre de ses lettres, dont on n'a pas craint de se servir, pour faire injure à sa mémoire, comme si un chef n'avait pas le droit de faire part à des familiers, en dehors du service, de ses impressions personnelles, lorsque, dans l'exer-

cice du commandement, il donne lui-même l'exemple de la plus parfaite et de la plus stricte discipline? Le secret du mécontentement exprimé alors, c'est qu'elles touchaient certaines personnalités, en pleine poitrine, et qu'elles ont ouvert, sur cette expédition du Tonkin, menée au gré des politiciens, et en vue de leurs propres intérêts, des horizons nouveaux. Le déchaînement d'invectives qu'elles ont provoqué, en est une preuve irrécusable.

Qu'on les relise donc ces lettres que Courbet ne destinait pas à la publicité! On n'y verra pas autre chose que la rancœur d'un homme supérieur, amèrement abreuvé de dégoûts. Il s'en plaint à sa famille, à des amis; c'était son droit. Et, quand il aurait écrit des choses cent fois plus dures, à quel titre lui en ferait-on un reproche, puisque, tout en sachant les dangers graves des instructions qu'on lui prodiguait, il n'a pas hésité un seul instant à s'y conformer et à les remplir? Toutes ces récriminations, aussi maladroites qu'intéressées n'empêcheront pas l'illustre amiral de rester dans la mémoire des bons Français comme une des figures les plus hautes de notre temps si peu fécond en hommes de taille, même moyenne. Assurément, les tristes sires qui font de la politique de clocher n'ont pas manqué de l'insulter, lorsque furent livrées à la publicité ces lettres parfois sanglantes. Il en est même pour affirmer qu'il n'aurait pas dû les écrire. Eh bien, qu'on les parcoure, classées et encadrées comme elles le sont, dans le livre de M. Félix Julien, et l'on y verra — ceux qui n'ont pas sur les yeux la taie opportuniste ou radicale — que ce marin de premier ordre y voyait très clair ailleurs que sur la mer, et que c'est précisément parce qu'il a su mettre le doigt sur tant de petitesses et d'intrigues mesquines qu'il fut, après sa belle campagne couronnée par la mort, si outrageusement conspué et vilipendé.

(*Soleil*) CHARLES CANIVET.

LA RUINE DE L'ITALIE

Dernièrement l'*Indépendance* qui, avec toute la presse libérale, a applaudi aux méfaits des révolutionnaires auxquels l'Italie doit le bonheur dont elle jouit maintenant, imprimait à la fin d'une lettre agricole la réflexion que voici :

« Il est vrai qu'un pays qui a Crispi à sa tête peut se permettre bien des choses. »

Les troubles sociaux et socialistes qui viennent d'éclater à Rome sont un éloquent commentaire de cette réflexion doctrinaire mais lamentable.

Nous avons déjà signalé la crise terrible qui frappe tout particulièrement cet infortuné pays livré, pieds et poings liés, à la franc-maçonnerie depuis que la Révolution s'est installée, couronne en tête, dans la Rome « intangible » des Papes et a mis son pied pesant sur la gorge des peuples asservis à son joug.

La ruine s'est assise en même temps que la Révolution au cœur de la péninsule, ruine financière, ruine industrielle, ruine agricole.

Actuellement l'Italie agonise et Crispi triomphe !

A Rome, on le sait, cette crise se traduit par de nombreuses faillites, par la fuite de quelques agents de change, par la baisse constante des meilleures valeurs, par les graves difficultés avec lesquelles se trouvent aux prises ceux qui ont voulu se lancer dans la spéculation, et parmi lesquels je pourrais citer les premiers noms de la noblesse romaine !

Rien n'est plus probant que les chiffres. En voici quelques-uns dans leur brutale éloquence. Les deux plus solides valeurs, le Gaz et l'Eau Marcia, ont subi une dépréciation de 400 et 430 francs d'une année à l'autre ; le Crédit mobilier, de 250 fr.; l'Immobilière, de 380 francs; la Banque romaine, de près de 100 francs.

Additionnez ces différences, multipliez-les par le nombre des titres, et vous aurez un aperçu de l'affreuse situation de l'Italie.

Sur les terrains, sur les constructions, les pertes sont encore plus sensibles. En vingt endroits, la valeur du mètre carré a baissé de *soixante-quinze pour cent* ! En de certains quartiers, la propriété bâtie, si l'on devait réaliser sur l'heure, se vendrait moins cher que n'a coûté le sol sans les constructions.

Un prince romain, allié à l'une des plus illustres familles de l'Europe, a dû vendre son palais — un des plus beaux de Rome — pour faire face à des engagements par lui contractés quand il s'est lancé dans des spéculations de terrains faites pour libéraliser Rome et lui ôter son caractère de ville pontificale.

Un autre prince, dont les immeubles représentent une valeur d'environ cent millions, a eu beaucoup de peine à trouver sur la place de Rome quelques centaines de mille francs dont il avait

besoin. Quand on a voulu vérifier ses opérations, on a constaté un déficit de huit millions.

Un marquis, entraîné dans les affaires de ce prince romain, s'est complètement ruiné ; il a dû accepter, hors de Rome, une modeste place de 125 francs par mois !...

Quand les affaires financières vont mal, on devine comment peut aller le petit commerce. Il va affreusement mal.

C'est un correspondant romain peu suspect d'hostilité à l'Italie « nouvelle » qui le constate en gémissant. Il ajoute :

La crise financière et économique est arrivée à un tel degré d'intensité que tout le monde en souffre. Aux fruits on connaît l'arbre ; une politique est condamnée par l'opinion quand elle engendre pareil malaise, pareilles souffrances.

C'est surtout en Lombardie, dans la haute Italie, que l'opposition s'est d'abord manifestée ; mais le mouvement n'a pas tardé à se généraliser, parce que la crise sévit dans toute l'étendue de la péninsule.

Dans ma dernière lettre, je vous ai donné une idée approximative de ce qui se passe en Sicile, dans les Pouilles, en Sardaigne ; mais, à de très rares exceptions, la situation est presque la même dans les autres provinces, aujourd'hui.

*
* *

Voilà le tableau général de la situation.

Entrons dans les détails.

Dans une des dernières séances de la Chambre italienne, le ministre des finances est venu lui dire que le déficit pour 1889 se montait à 191 millions !

L'éloquence est terrible. En voici quelques-uns, tous extraits de documents officiels publiés par le gouvernement du signor Crispi :

Du 1er janvier au 30 novembre 1887, les importations et exportations réunies se montaient à. . . . . fr.	2,229,595,406
Du 1er janvier au 30 novembre 1888.	1,910,948,930
Soit pour 1888 une différence *en moins* de. . . .	388,646,476

Veut-on maintemant les recettes de douanes ?

Du 1er janvier au 30 novembre 1887.	242,316,144
Du 1er janvier au 30 novembre 1888.	185,544,238
Différence *en moins* pour 1888.	56,771,906

Veut-on savoir où en est la prospérité commerciale? Qu'on jette les yeux sur le petit tableau des faillites que voici :

1884..........	857 faillites.
1885..........	1.123 —
1886..........	1.306 —
1887..........	1.603 —
1888..........	2.188 —

Ce sont des chiffres qui parlent, ceux-là ! Mais il ne faudrait pas croire que les impôts rentrent bien. Ils rentrent tout naturellement d'une façon déplorable, et ils diminuent tous. On n'a jusqu'à présent qu'un seul tableau comparatif; c'est celui de l'administration des tabacs, et cet impôt, qui, partout où il existe est en constante augmentation, a diminué l'an dernier, en Italie, de 1,500,000 francs

A côté de cela, disons que la dette de l'Italie s'élève à **13 milliards.**

Vous avez bien lu **treize milliards** de francs !

Voilà ce que les libéraux et les radicaux, les francs-maçons et les garibaldiens, les mazziniens, les crispiniens, les cavouriens et autres vauriens ont fait des finances de cet infortuné pays.

*
* *

Voulez-vous des détails plus précis encore et plus navrants?

Voici comment la crise qui sévit à Rome est retracée par un journal radical populaire, le *Mensaggero :*

La misère à Rome est vraiment alarmante. Pour peu que l'on parcoure les quartiers populaires, on ne voit que des hommes dans la fleur de l'âge, voués à une oisiveté forcée, qui passent la journée les mains dans leurs poches et la pipe à la bouche, pour étouffer par la fumée les souffrances de leur estomac.

I ne s'agit pas de centaines d'ouvriers, mais de milliers et de milliers, dont la plupart ont de la famille : hommes, femmes, enfants ont complètement oublié l'horaire des repas; ils mangent quand ils peuvent, et, lorsqu'ils ne le peuvent pas, ils vont se coucher à jeun.

Aux premiers temps de la crise, ils avaient supprimé de leurs repas quotidiens le vin et la viande; puis il leur a fallu supprimer aussi la soupe; maintenant ils en sont réduits au pain, qui parfois leur manque.

Le petit nombre d'ouvriers qui ont encore la fortune de trouver du travail sont assiégés par leurs compagnons qui n'en trouvent pas

et qui leur demandent un demi-franc, deux sous, un morceau de pain.

Les aubergistes, les boulangers et autres débitants ont fait crédit tant qu'ils ont pu; aujourd'hui ils se trouvent eux aussi dans la gêne et ils ont besoin de leur maigre encaisse journalière pour les frais courants. En somme, c'est une vraie désolation. L'armée des affamés grossit de jour en jour, et les théories révolutionnaires les plus hardies, voire les plus nébuleuses, accueillies jadis en haussant les épaules par ceux qui pouvaient vivre en travaillant, font maintenant brèche dans les masses, et l'on médite le moment d'en faire l'essai.

Si l'on n'adopte pas promptement un remède efficace qui assure l'existence et le travail à tant de milliers de familles réduites au désespoir, les choses tourneront à mal et fort mal.

Mais que fait-on en réalité pour rendre plus tolérables les effets de la crise? Rien, absolument rien. Pour le quart d'heure, le gouvernement ne s'en soucie point. Puis, lorsque nous en serons arrivés à la période tumultueuse, on répètera ce que l'on fit au mois de mars de l'année dernière. On alignera les troupes dans les rues et sur les places publiques; on encouragera l'institution de quelque cuisine économique et l'on répètera à la masse des travailleurs les mêmes promesses d'antan, etc.

*
* *

Mais si la misère est grande à Rome, elle n'est pas moindre dans les provinces, et les récits les plus navrants sont chaque jour publiés dans les journaux. Pour n'en citer qu'un entre mille, voici ce qu'on lit dans le *Corriere delle Puglie* (*Courrier des Pouilles*) :

Vingt mille paysans qui demandent du pain à Corato (province de Bari), se trouvent sans travail et dans la plus affreuse misère. Ces malheureux forment des groupes sur la place, les visages décharnés sur lesquels la faim a gravé les signes funestes. Ils parlent bas, craintifs et demandent du pain, du pain, du pain pour leurs enfants nombreux.

On a vu un vieillard étendu par terre sans donner des signes de vie. Un grand nombre de personnes charitables l'ont aussitôt entouré et lui ont demandé ce qu'il avait.

Le vieillard a ouvert les yeux et a murmuré d'une voix faible :

« J'ai faim; il y a plusieurs jours que je ne mange pas. Oh! secourez-moi, pour l'amour de Dieu! » Il n'y a ni tumultes, ni désordres, rien de tout cela. Cette population, comme en général toutes celles de la province, est timide et tranquille.

Le gouvernement et la commune font tout ce qu'ils peuvent pour alléger en partie une si grande misère. Des cuisines économiques qui

peuvent distribuer 400 rations ont été ouvertes. Les affamés sont au nombre de plus de 20,000.

L'autre jour, cinq cents paysans se sont rendus dans les propriétés de M. Giuseppe Lamonica pour demander du travail.

Les carabiniers, avec le délégué de la sûreté publique et les gardes municipaux se sont aussitôt portés sur les lieux, et peu après les paysans se sont dispersés sans commettre de désordres. Dans les rues de la ville on assiste à un triste spectacle : des familles entières avec une caravane d'enfants vont demander l'aumône de porte en porte.

Et dans toutes les provinces de l'Italie, il en est de même, de l'aveu des journaux libéraux d'Italie.

Une des conséquences manifestes de cet état de choses est le considérable accroissement de la criminalité, particulièrement en ce qui concerne les attentats contre les personnes et les propriétés. Des infortunés ouvriers, placés entre les réclamations de leurs familles et les galères, n'hésitent pas, se disant qu'aux galères en mange tous les jours.

Et voilà l'Italie-Une!

LE RENOUVELLEMENT DANS LA VIE CHRÉTIENNE

CONFORMÉMENT A L'ENCYCLIQUE DU 25 DÉCEMBRE 1888 (1)

Le 25 décembre 1888, en ce jour de la naissance du Sauveur qui est si propre à être le point de départ de toute renaissance, le Pontife suprême élevait sa grande voix pour nous exhorter à un renouvellement dans la vie chrétienne.

Jusqu'ici, dans ses Encycliques, il ne s'était directement adressé qu'aux patriarches, primats et évêques; cette fois, il s'adresse, en outre, à tous les fidèles : *Ad... episcopos, universosque Christifideles.*

De plus, le Pontife insinue que cette Encyclique est, par rapport à celles qui l'avaient précédée, une sorte de couronnement.

(1) Le travail que nous commençons aujourd'hui à donner, et qui sera continué dans les numéros suivants, est complètement inédit. Depuis un certain temps déjà, il avait été promis à nos *Annales.* L'Encyclique mémorable du 25 décembre a été un motif péremptoire de ne pas en différer davantage la publication; et ce travail a été remanié pour être mis en parfaite harmonie avec ce document, qui lui donne une opportunité si particulière. (*Note de la direction des* Annales.)

Il rappelle, en effet, que, dans celles-ci, il a revendiqué sur plusieurs points les droits de la vérité, et il déclare qu'il vient présentement exhorter chacun de ses enfants, les fidèles, à une vie sainte; parce que « l'exercice des vertus chrétiennes est nécessaire, avec la profession de la foi, pour rendre digne du nom de chrétien, et que la pratique de ces vertus est indispensable au salut des âmes, qui est l'unique fruit à chercher : *Salutem animarum, qui fructus est unice expetendus.* »

Ainsi cette Encyclique est pour nous mémorable entre toutes les autres : et tous les motifs nous pressent de nous pénétrer de ses enseignements.

Le renouvellement dans la vie chrétienne, tel est bien aujourd'hui notre besoin suprême. — Dans le temps lamentable où nous vivons, la vérité se trouve placée entre d'implacables ennemis qui n'aspirent qu'à la détruire et de tièdes amis qui ne l'acceptent qu'en la réduisant; de sorte qu'elle est de toutes manières *diminuée* par les enfants des hommes, comme dit le Psalmiste (Ps. XI). Tandis que ceux qui ne veulent pas être chrétiens se livrent au débordement de tous les vices, parmi ceux même qui veulent encore l'être, la vie chrétienne a subi un amoindrissement déplorable.

Cet amoindrissement est en partie la conséquence du contact avec les impies et le résultat des moyens de perversion qu'ils emploient, grâce surtout au pouvoir dont ils se sont emparés; mais il a été d'abord la cause de leur triomphe.

On ne peut admettre que, dans une société qui, depuis longtemps, a reçu la foi, Dieu permettrait le triomphe des hommes qui combattent cette foi, si ceux qui tiennent encore à elle n'avaient attiré ce châtiment par leurs infidélités.

Léon XIII nous l'a formellement déclaré dans d'autres Actes solennels : « Nos ennemis — c'est-à-dire les ennemis de notre foi — ont le pouvoir de nous nuire, non à cause de leurs mérites, mais à cause de nos fautes; *quos graves nobis, non ipsorum merita, sed nostra delicta fecerunt* (Encyclique pour le Jubilé de 1879) ; la source des maux qui nous accablent et des périls qui nous menacent est l'oubli des vertus chrétiennes; *origo maxima et malorum quæ premunt et periculorum quæ metuuntur, neglecta christiana virtus* (Constitution du 30 mai 1883). »

La crise actuelle est donc la conséquence, et, on peut le dire, la punition de cet affaiblissement de la vie chrétienne parmi

nous. Pour nous châtier, Dieu se sert de ses propres ennemis, en leur laissant prendre l'empire, comme autrefois il se servait des rois impies et idolâtres pour punir Israël, son peuple choisi, de ses infidélités ; et, sous les atteintes de la persécution, nous pouvons nous frapper humblement la poitrine.

Mais, si cette crise est un châtiment, elle est aussi un moyen que Dieu emploie, dans sa bonté infinie, pour nous ramener et pour nous faire sentir que nous avons besoin d'un renouvellement.

La voix du Pasteur suprême, qui lui-même nous y exhorte, donne une confirmation solennelle à ces avertissements de la Providence. Il est donc plus que jamais opportun de nous appliquer à ce renouvellement.

Nous avons à y travailler en réparation d'abord de nos infidélités propres, puis en réparation des monstrueuses iniquités des impies dont nous sommes solidaires, comme appartenant à une même nation qu'eux.

Nous avons à y travailler pour établir le règne du Cœur de Jésus dans nos âmes ; et précisément, ce divin Cœur, en se révélant à Paray, a voulu renouveler dans les âmes la vie chrétienne tout entière. Nous avons à y travailler pour obtenir aussi son règne social, car les révélations de ce Cœur ont eu pour but de préparer son règne sur la société comme sur les âmes, ce règne qu'il exercera dans la sainte *Eucharistie* surtout, par laquelle il est présent dans le monde, et qui est, pour les nations comme pour les individus, la source de la vie.

Mais, pour travailler à ce renouvellement, il faut étudier en quoi surtout il doit consister. Tel est le but du présent opuscule, qui fait humblement écho à la grande voix de Léon XIII. Il n'est point un traité théorique et complet ; nous voulons seulement y examiner, avec le lecteur, quels sont les points sur lesquels nous avons le plus faibli, sur lesquels nous sommes le plus exposés à dévier aujourd'hui, sur lesquels, par conséquent, le renouvellement doit principalement porter.

Nous nous bornerons d'ordinaire à des indicatious succinctes ; nous prions chacun de vouloir bien les compléter par ses réflexions personnelles, et se faire à soi-même l'application pratique de ces indications qui vont passer sous ses yeux.

Or ce renouvellement doit porter avant tout sur une conviction profonde et efficace de la fin de l'homme qui est le terme de la vie chrétienne ; car si cette conviction est théorique en

elle-même, c'est d'elle cependant que dépend tout dans la pratique.

« Cette fin que Dieu nous a destinée doit dominer toute autre considération et servir à régler tous nos jugements, dit Mgr Gay. Tout y est subordonné, et par là même, coordonné, non pas dans la vie de l'homme seulement, mais dans tout l'univers. Elle a tout précédé dans les pensées de Dieu ; elle doit tout primer dans les nôtres. Elle est l'œuvre des œuvres divines; c'est donc en elle qu'il convient d'étudier d'abord toutes les autres, comme dans leur type le plus parfait et dans leur loi la plus sublime. »

Aussi, le Souverain Pontife nous déclare-t-il que, si nous tombons dans tant de désordres, c'est par l'oubli de notre fin, et il insiste sur les avantages que procure sa contemplation fréquente.

I

FIN DE L'HOMME OU TERME DE LA VIE CHRÉTIENNE

I. — *En quoi consiste la fin de l'homme.*

Cette fin que Dieu a destinée à l'homme, notre tort n'est pas précisément de l'ignorer, mais il est de la perdre de vue. Cette fin, elle est indiquée tout entière dans cette admirable parole de saint Thomas : « On ne doit pas espérer de Dieu moins que lui-même ; car sa bonté par laquelle il communique ses biens à la créature n'est pas moindre que son essence. »

De toute éternité, Dieu est, *Ego sum qui sum* : Dieu toute lumière, toute bonté, toute béatitude ; et la plénitude de sa vie s'épanouit en la subsistance des trois personnes qui forment comme la famille divine. Mais la bonté qui est son essence et dont le propre est de tendre à se communiquer, le porte à vouloir, selon l'expression du cardinal Pie, « élargir le cercle de cette famille divine », en tirant du néant d'autres êtres qu'il fera participer à sa propre vie, à sa propre béatitude.

Dieu n'a pu vouloir que Dieu ; et comment aurait-il pu vouloir quelque chose de moindre que lui, lui qui seul était ? Il n'a voulu que lui-même, lui-même donné à ces êtres qu'il appelait du néant pour ce don et que, par ce don, il faisait d'autres lui-même, il faisait des dieux.

Il a tout fait pour sa gloire, mais sa gloire, c'est d'être connu comme il se connaît lui-même, d'être aimé comme il s'aime lui-même et de recevoir l'hommage de la reconnaissance de ses

créatures béatifiées par cet inénarrable don; et ainsi, s'il a tout fait pour sa gloire, sa gloire est essentiellement liée au bien de l'homme.

La fin de l'homme, c'est donc Dieu, mais, pour citer encore Mgr Gay, c'est « Dieu se donnant à l'homme, devenant lui-même notre bien, le complément de notre être, la plénitude de notre félicité, et ne gardant pour ainsi dire plus rien, sinon l'honneur d'être l'auteur de ce don infini. »

L'action, l'opération est, suivant la doctrine de saint Thomas, l'épanouissement dernier d'un être, car on n'a la vie que pour agir. Un être est donc plus ce qu'il est par son opération que ce qu'il est par sa nature même. Or dans cette fin que Dieu nous destine, notre opération sera vraiment une opération divine, puisque nous le connaîtrons comme il se connaît, nous l'aimerons comme il s'aime; c'est ainsi que nous serons, dans un sens véritable, des dieux, enivrés de la félicité de Dieu même, *abreuvés à l'inépuisable torrent des voluptés divines* (Ps. XXXV).

Dans les ténèbres d'ici-bas, nous ne pouvons comprendre ni la nature, ni l'immensité de cette béatitude que Dieu veut pour nous; elle est si élevée, elle est si étendue qu'elle laisse loin derrière elle toutes nos conceptions; *notre œil n'a point vu, notre oreille n'a point entendu, notre cœur ne conçoit point ce que Dieu réserve à ceux qui l'aiment* (I Cor. II). Cette béatitude n'a d'autre mesure que Dieu même; or ce grand Dieu nous surpasse tellement que, selon saint Denys et saint Thomas, nous n'avons de lui qu'une connaissance négative; nous savons ce qu'il n'est pas plutôt que ce qu'il est. Mais ce que nous savons, c'est que tout ce qu'il y a en dehors de lui, de vérité, de beauté, de bonté, tout cela émane de lui seul, n'est qu'une participation éloignée à son être et a été fait pour nous en donner une faible idée; que tout cela enfin se trouve en lui-même, tout à la fois réuni et infiniment dépassé.

Ainsi, la possession de Dieu l'emporte incomparablement sur la possession de tous les autres biens ensemble; et du reste, par un surcroît de sa bonté, quand viendra le moment où nous le posséderons lui-même, nous posséderons aussi tous les biens dont il est l'auteur, et qui ne sont point lui.

Jouissant de lui dans l'éternelle félicité, nous jouirons en même temps de tout ce qui peut être pour nous l'objet d'un désir; nous jouirons notamment de tous les biens qui seront répartis entre le nombre immense de ceux qui seront appelés

avec nous à la béatitude; car dans l'assemblée des élus il n'y aura rien à l'un qui ne soit à tous; tout sera commun sans division comme sans confusion, selon la loi qui est celle de cette unité merveilleuse : *chacun pour tous et tous pour chacun.* En sorte que de toute manière, nous devrons nous écrier : *Bénis, ô mon âme, bénis le Seigneur, parce qu'il remplit dans les biens tout ton désir* (Ps. CII).

II. — *Importance capitale de cette considération de la fin de l'homme.*

Nous l'avons dit, cette doctrine de la fin de l'homme est fondamentale : C'est elle qui jette la lumière la plus vive sur les rapports qui relient l'ordre naturel à l'ordre surnaturel, et qui détruit le plus efficacement la base du naturalisme. Elle nous le fait comprendre : l'ordre naturel n'existe que pour être le support de l'ordre surnaturel, et en fait il n'a jamais existé sans lui. Adam, dès l'origine, fut créé dans un état de justice surnaturelle; tous les hommes dans ce monde se rangent aux yeux de Dieu, en deux catégories : ceux qui, se trouvant en état de grâce, possédent la vie surnaturelle, et ceux qui étant en état de péché, sont dans une privation coupable de cette même vie. Dans l'autre monde, tous les hommes se répartissent pareillement en deux catégories : ceux qui jouissent de la béatitude surnaturelle, ou qui, s'ils sont retenus encore dans le lieu de l'expiation, sont assurés d'en jouir un jour, et ceux qui sont irrévocablement privés par leur faute de cette possession surnaturelle de Dieu, en vue de laquelle il les avait créés. C'est donc par rapport à cet ordre surnaturel que le sort de tous est invariablement fixé.

Par cette doctrine aussi se dissipent les ombres que l'existence de la douleur jette sur la bonté de Dieu à notre égard. Dans l'état où Dieu avait d'abord créé l'homme, la douleur n'avait aucune place; le péché seul l'a introduite dans le monde; et si Dieu, même en pardonnant le péché, laisse subsister cette épreuve de la douleur, c'est avec l'intention de la compenser magnifiquement; ce qui est une *tribulation légère et momentanée est destiné à opérer en nous sans mesure un poids éternel de gloire.* (II Cor., IV.)

C'est cette doctrine encore qui nous explique à nous-mêmes cette soif inextinguible du bonheur qui est à la fois le besoin incessant et la torture de notre âme : sans cette pensée de la

béatitude céleste proposée à notre espérance, cette soif du bonheur ne serait-elle pas, en face de toutes les douleurs présentes, une amère dérision?

C'est pareillement cette doctrine qui nous indique où nous devons chercher la réalisation de ce bonheur. Cette question du bonheur, de la jouissance, est le nœud, et en quelque sorte, le pivôt de toute la vie humaine. La pente de notre nature déchue nous entraîne à chercher dans les biens inférieurs, dans les choses de ce monde, cette ouissance à laquelle nous aspirons toujours. Par là nous aboutissons fatalement à une déception, car les biens de ce monde, alors même qu'on les possède, ne peuvent remplir notre cœur qui a soif d'un bien infini; et nous sommes constamment exposés à nous détourner de Dieu, qui est notre véritable fin. Ayons devant les yeux la béatitude céleste; et nous échapperons à ce double péril.

C'est cette même considération, et elle seule, qui donne l'explication des divers événements dont la Providence a disposé le cours de notre vie, et qui nous les fait apprécier à leur véritable point de vue. Tous ces événements, même les plus insignifiants en apparence, sont ordonnés par cette Providence paternelle dans l'unique but de nous conduire à la céleste béatitude, de nous dégager des obstacles qui nous en éloigneraient et de nous rendre capables de sa possession. Selon l'expression de Mgr Gay, notre vie tout entière « avec ses ombres, ses vicissitudes et ses mille douleurs, n'est qu'un festin que Dieu lui-même sert d'heure en heure à notre espérance ».

C'est encore ce qui fait comprendre le vrai caractère de la vie chrétienne, caractère de renoncement, d'effort, d'ascension, de marche en haut et en avant : notre patrie n'est point ici-bas, nous ne devons y être que des voyageurs, sans cesse occupés de tendre au terme de leur course.

C'est là ce qui donne à toutes nos actions leur direction pratique, comme l'aiguille aimantée règle tous les mouvements du navigateur; et c'est là aussi ce qui nous communique, avec la grâce, la force pour le travail et pour les sacrifices qu'exige la vie chrétienne. *Les peines du temps présent n'ont pas de proportion avec la gloire future qui sera révélée en nous* (Rom., VII.) : telle est la pensée qui ranime sans cesse notre courage.

Ainsi, cette considération de la béatitude céleste tient à tous égards le premier rang parmi les questions qui intéressent

notre âme; elle renferme même la solution de celles qui se rattachent à l'ordre social. Entre les deux formes de société humaine, la société spirituelle qui est l'Église, et la société civile, il est vrai que la première seule a pour but direct et immédiat de nous conduire à cette béatitude, mais la seconde doit y tendre aussi d'une manière indirecte et médiate. L'encyclique *Immortale Dei* l'expose magnifiquement : puisque la société civile est faite pour l'utilité commune, et que le bien suprême consiste pour chacun à acquérir cette félicité céleste, « la société civile doit pourvoir de telle sorte à la prospérité publique, que non seulement elle ne mette point d'obstacle, mais qu'elle assure à chacun toutes les facilités possibles à l'acquisition de ce bien suprême et immuable auquel tous aspirent; » le meilleur gouvernement sera donc celui qui contribuera le plus à écarter ces obstacles et à accroître ces facilités.

Et pour ce côté encore de la question sociale qui concerne les rapports entre les différentes classes, ce côté auquel se rattachent aujourd'hui tant de menaces et tant de périls, la solution ne se trouve que dans la considération de la béatitude céleste; sans elle, il sera à tout jamais impossible de faire accepter l'inégale répartition des biens de ce monde à ceux qui en sont moins favorisés; on oscillera à tout jamais entre la jouissance égoïste dans ceux qui possèdent ces biens et la convoitise implacable de ceux qui en sont privés.

Ajoutons, pour montrer à quel point cette considération se lie à toutes les questions importantes, ajoutons qu'elle nous fait apprécier à sa véritable valeur le système de l'enseignement sans Dieu; elle nous en fait sentir la monstruosité; elle nous montre que ce système, bien loin d'être indifférent ou neutre, est au contraire essentiellement opposé au devoir le plus fondamental de l'homme. Dieu est l'unique fin à laquelle l'homme doit tendre; l'éducation a pour but de préparer l'homme à sa fin; comment le système qui prétend donner en elle une place à tout excepté à Dieu, ne serait-il pas entaché du vice le plus absolu!

Cette considération est donc le phare lumineux qui projette ses clartés sur tous les horizons de l'ordre moral; elle renferme la lumière spéculative qui peut détruire toutes les erreurs, dissiper toutes les illusions; elle est aussi un point d'appui pratique pour remédier, avec le secours d'en haut, à tous les affaiblissements. C'est elle qui domine tout ce qui nous reste à dire,

qui en est le point de départ, la sanction et le dernier aboutissant. (*A suivre.*)

UNE RÉPUBLIQUE CHRÉTIENNE

On trouvera ce titre amplement justifié après la lecture des documents que nous publions ci-dessous, à la suite de l'*Osservatore romano*. « En les lisant, dit avec raison notre confrère de Rome, il semble que l'on remonte à d'autres temps, alors que les chefs des Etats plaçaient Dieu en tête de toutes leurs pensées. Le président de la République colombienne, M. Antonio Florès, se montre le digne successeur de ce Garcia Moreno, qui scella de son sang sa foi inébranlable de catholique. De M. Florès et de tous les éminents personnages qui ont contribué aux heureux résultats dont il va être parlé, on peut dire en toute vérité qu'ils ont bien mérité de la patrie. »

Voici la lettre que le président de la République de l'Équateur adressait au Souverain Pontife, au mois d'octobre dernier. Nous traduisons de l'italien :

A S. S. le pape Léon XIII, Antoine Florès, président de la République de l'Équateur.

Très Saint-Père,

Un des principaux soucis qui ont toujours préoccupé le gouvernement de l'Equateur a été de s'inquiéter de l'évangélisation et de la civilisation des nombreuses tribus sauvages qui habitent les lointaines et vastes forêts du territoire de l'Amazone, partie malheureusement encore inculte de la République. Dans ce but, aussi utile que chrétien, notre modique trésor public n'a pas épargné la dépense pour l'établissement des RR. PP. Dominicains et Jésuites et des Sœurs du Bon-Pasteur en cette région. Les fruits d'aussi salutaires efforts ont été les florissantes missions du Napo, du Canelas et du Macas, où, grâce à la constante prédication des ouvriers du Christ et aux écoles d'enfants des deux sexes, la civilisation évangélique va se développant, alors que jusqu'ici l'ignorance et la barbarie y avaient régné.

L'administration actuelle désire, pour sa part, contribuer de toutes ses forces et de la manière la plus efficace à la prompte et universelle diffusion de notre sainte foi catholique dans ces lointaines solitudes. A cet effet, elle recourt à la bienveillance du Saint-Siège pour qu'il répande une portion de ses richesses apostoliques sur ces fils déshérités de l'Amérique, qui deviendront promptement, nous l'espérons, de dociles sujets de la Croix.

Je prie donc Votre Sainteté de daigner m'accorder, conformément

à la loi ci-annexée votée par le dernier Congrès de notre République, les grâces suivantes :

1° Que tout le territoire oriental de l'Equateur soit distribué entre les quatre vicariats apostoliques suivants : du Napo, — du Canelas et Macas, — de Mendez et Gualaquira, — de Zamora.

2° Que les deux premiers continuant d'être attribués aux RR. PP. Jésuites et Dominicains, comme ils le sont déjà, le troisième vicariat, de Mendez et Gualaquira, soit confié aux Pères de la pieuse Société salésienne de D. Bosco, d'heureuse mémoire, et celui de Zamora aux religieux franciscains, dernièrement établis dans la ville de Loja.

3° Que, à l'exception du Napo, dont la Compagnie de Jésus a la charge, les autres trois vicariats restent sous la dépendance immédiate de la S. Congrégation de la Propagande et soumis en tout aux salutaires et sages lois ecclésiastiques qui régissent les missions placées sous ce haut patronage.

4° Enfin, que la charge de Vicaire apostolique de ces pays soit toujours donnée à des missionnaires revêtus du caractère épiscopal, qui, sans nul doute, à cause de la plénitude des grâces sacerdotales dont il jouit, communique à l'apostolat un pouvoir et un ascendant irrésistibles.

J'espère fermement que Votre Sainteté daignera concéder dans toute leur ampleur les grâces demandées, parce que certainement le Siège Apostolique ne se refusera pas à étendre à l'Equateur cette inépuisable charité avec laquelle dans tous les temps, et plus particulièrement dans les nôtres, il embrasse tous les peuples pour les faire entrer tous dans les splendeurs de la foi et de la civilisation.

En cette occasion, j'ai la satisfaction et l'honneur de présenter à Votre Sainteté le respectueux hommage de ma vénération et de mes sentiments personnels, et l'assurance que, comme Magistrat catholique d'un peuple sincèrement catholique, je ne négligerai aucun moyen de témoigner ma filiale adhésion à la sainte Église catholique et le dévouement avec lequel, Très Saint Père, j'ai l'honneur et le bonheur d'être, de Votre Sainteté,

Le fils très obéissant.

(*Signé*) : A. Florès.
François S. Salazor.

Palais du gouverneur, à Quito, le 6 octobre 1888.

A cette lettre était annexé le décret du Congrès de la République de l'Équateur invitant le chef du pouvoir exécutif à adresser au Saint-Père les demandes qui sont formulées dans la lettre présidentielle.

Ce décret assigne pour la dotation de chacun des trois premiers vicariats la somme annuelle de six mille *sucres* (trente

mille francs), et pour la dotation du quatrième, trois mille *sucres*, également annuels.

Voici maintenant la traduction, faite sur le texte latin, de la réponse du Souverain Pontife au Président de la République de l'Équateur :

Cher Fils, noble et illustre Président,
salut et bénédiction apostolique.

Votre exquise piété et le zèle dont vous brûlez pour que la salutaire influence de la religion s'étende de plus en plus parmi les habitants du pays à la tête duquel vous êtes placé brillaient d'un grand éclat dans la lettre que vous Nous avez adressée la veille des nones d'octobre. Cette lettre Nous a merveilleusement réjoui, et d'autant plus qu'elle Nous montrait que les sentiments et les désirs qui y étaient exprimés n'étaient pas seulement les vôtres, mais encore ceux des membres des deux Chambres. Il n'était donc pas douteux pour Nous qu'elle contenait l'expression des sentiments de la volonté et des vœux de toute la nation.

Ce commun souci que, par le moyen de vicariats apostoliques établis dans les régions de l'Amazone, le règne de Jésus-Christ fût agrandi sur la terre n'est pas moins consolant pour Nous que méritoire et glorieux pour vous. Il témoigne, en effet, clairement de la vivacité de la foi qui anime le peuple et prouve que chez vous et chez vos auxiliaires dans le gouvernement existe une piété unie à la sagesse, égale à la gravité de votre charge et au degré d'honneur où vous êtes élevés.

Assurément, rien n'est plus digne de chrétiens et de chefs d'État vraiment sages, rien également n'est plus utile à la chose publique que de consacrer vos efforts à ce que les multitudes d'hommes qui habitent dans le voisinage de vos villes et de vos places, ayant secoué les ténèbres de l'ignorance et dépouillé la rudesse sauvage de leurs mœurs, soient éclairés par la lumière de la doctrine évangélique et initiés aux coutumes de la civilisation.

C'est pourquoi vous ne devez pas douter, cher Fils, noble et illustre Président, que, conformément à Notre devoir,

Nous n'ayons tenu le plus grand compte de votre désir et que les demandes contenues dans votre lettre n'aient été l'objet de Notre grande sollicitude. Déjà, en effet, Nous avons chargé des hommes prudents et choisis, dont Nous employons les lumières et le concours dans les affaires de ce genre, d'étudier celle-ci et de chercher le meilleur moyen de la conduire facilement et selon les formes voulues à bonne fin. Aussi Nous avons l'heureux espoir et que vos désirs seront réalisés, et que leur réalisation sera féconde en fruits abondants de salut.

Bien plus, Nous croyons que la récompense du bien accompli ne fera défaut ni à vous ni au peuple dont vous êtes le chef. Ces tribus sauvages et leur postérité, qui auront dépouillé, grâce à vous, leur ancienne barbarie et, avec la religion, auront reçu tous les arts de la civilisation, ne pourront manquer de vous en avoir une reconnaissance éternelle, et elles solliciteront et obtiendront de Dieu, le souverain dispensateur des biens, que vous soyez récompensés du don si excellent que vous leur aurez fait.

En attendant, cher Fils, noble et illustre Président, Nous vous félicitons du fond du cœur d'être entré, par le zèle que vous montrez pour la religion, dans la voie qui conduit à la vraie et solide gloire, et Nous avons l'assurance que vous ne vous démentirez jamais et que vous vous montrerez en tous temps le fils aussi soumis de l'Église que son auxiliaire dévoué. Enfin, comme témoignage de Notre paternelle tendresse, Nous accordons affectueusement à vous, aux deux Chambres et à tout le peuple dont vous êtes le président, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 janvier 1889, la onzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LES NOUVEAUX CARDINAUX

Mgr Joseph-Benoit Dusmet, le premier des trois cardinaux italiens créés au consistoire du 11 courant, est né à Palerme, le

15 août 1818. Après de brillantes études à l'Université Grégorienne de Rome, il entra jeune encore, dans la Congrégation Bénédictine du Mont-Cassin. C'est là, dans ce merveilleux foyer de science et de vertu, qu'il trouva l'aliment substantiel de cette profonde doctrine qui le distingue, ainsi que de cet esprit de zèle et de charité vraiment apostolique dont il devait fournir de si belles preuves. Le Pape Pie IX le préconisa archevêque de Catane dans le consistoire du 22 février 1867. Dès lors, on le vit déployer son zèle éclairé et efficace pour donner à toutes les œuvres catholiques de son diocèse une puissante impulsion, comme aussi pour ramener à l'observance primitive de la règle les divers monastères bénédictins de la Sicile. Il y réussit avec un si plein succès que S. S. Léon XIII lui confia l'organisation du Collège de Saint-Anselme fondé à Rome par Sa Sainteté dans l'ancien hospice des *Convertendi* et destiné à devenir le grand Séminaire de toutes les Congrégations de l'Ordre de Saint-Benoît. Pendant qu'il exécutait ainsi les généreux desseins de Léon XIII, Mgr Dusmet apprit tout à coup il y a trois ans que le choléra venait d'éclater en Sicile et aussitôt, ne se souvenant que de ses devoirs de pasteur, il rentra hâtivement à Catane où il sut accomplir des prodiges de dévouement et de charité. Cette même charité, qui est en quelque sorte sa vertu d'élite, l'a toujours porté à venir en aide aux pauvres, avec une telle générosité qu'il vit lui-même en pauvre bien que les ressources de la mense de Catane soient encore assez considérables. Aussi a-t-il gagné tous les cœurs et s'est-il concilié de nombreuses sympathies parmi ceux-là mêmes dont son zèle de pasteur va en quête comme après des brebis égarées. Le charme de sa doctrine et de sa prudence consommée, dont les actes de son administration pastorale autant que ses écrits portent l'empreinte au plus haut degré, est comme le couronnement de sa charité non moins admirable et de toutes les vertus que Léon XIII honore aujourd'hui de la pourpre romaine. Par ses qualités éminentes, le nouveau cardinal qui était déjà l'une des plus belles gloires de la Sicile et de l'Ordre de Saint-Benoît, est appelé à devenir un luminaire et un ornement de l'auguste Sénat de l'Église.

*
* *

Mgr Joseph d'Annibal avait été d'abord curé d'un pays des Abruzes, dans le diocèse de Rieti où il était né le 22 septembre 1815. Ses rares mérites ne tardèrent pas à attirer

l'attention d'abord de son évêque, Mgr Carletti, qui en fit son vicaire général, et, ensuite de Léon XIII qui le préconisa évêque titulaire de Cariste et lui confia le poste si important d'Assesseur du Saint-Office, en 1884. Depuis qu'il en a rempli les fonctions, il a brillamment justifié par l'éclat de sa science et de ses vertus la confiance à laquelle le Souverain Pontife met aujourd'hui le sceau en le créant cardinal.

Sa haute intelligence nourrie de fortes études est grandement appréciée dans le monde ecclésiastique, comme l'atteste le merveilleux succès de son *Traité de Morale*, qui a eu de nombreuses éditions et qui a été traduit en plusieurs langues. A cela s'ajoute la profonde expérience des affaires de l'Église, qu'il a acquise pendant le temps de son assessorat au Saint-Office et qui va lui permettre de continuer à rendre comme cardinal les plus précieux services.

*
* *

Mgr Louis Macchi est né à Viterbe, le 3 mars 1832, de la noble famille des comtes Macchi et de la comtesse Véronique Cenci-Bolognetti. Il vint à Rome faire ses études à l'ancien collège Clémentino, et, après avoir suivi les cours de l'Université de la Sapience, il fut créé docteur *in utroque jure*, en 1851. Il entra ensuite dans la cléricature et suivit les cours de théologie au collège Romain, jusqu'à son ordination sacerdotale jusqu'en décembre 1859. Dès l'année précédente, Pie IX l'avait nommé camérier secret surnuméraire. Le 20 décembre 1860, il fut promu prélat domestique et référendaire du Tribunal de la Signature papale de justice.

Ce fut aussi le S. P. Pie IX qui l'éleva à la charge de Maître de chambre, dans laquelle il fut confirmé par S. S. Léon XIII. En 1886, lors de l'élévation de Mgr Theodoli à la pourpre romaine, il fut nommé au poste de Majordome et de Préfet des Palais apostoliques, charge importante qui conduit aux cardinalat auquel le Souverain Pontife vient de l'élever.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les démonstrations en faveur du Saint-Siège et de Léon XIII se multiplient avec une universalité touchante et une force irrésistible. Elles viennent de partout : de Londres, de Baltimore, de

Constantinople, de Madrid, de Paris, des confins de l'Orient, partout la même voix se fait entendre. Il est impossible de noter tout ce concert vibrant. Il y aurait un beau livre, tout de constatation, à faire, contenant ces pièces et dégageant de ces manifestations diverses les grandes idées directrices et communes. Ce serait le livre d'or de la question romaine.

—

Le cardinal Sacconi est mort.

France.

Paris. — La station du Carême, à Notre-Dame, sera prêchée, cette année encore par le R. P. Monsabré. La station se compose de six conférences prêchées, chaque dimanche, à l'issue de la messe de midi et demi, et de cinq discours de retraite prononcés le soir de chacun des jours de la semaine sainte, du lundi au vendredi saints.

Voici l'ordre des six conférences, dont le sujet est l'*Autre monde*.

1° Le Purgatoire; — 2° l'Enfer, éternité des peines; — 3° l'Enfer, nature des peines; — 4° le Ciel; — 5° la Résurrection; — 6° le Nombre des élus.

La Retraite, qui est toujours le complément des conférences, fera suite à celle de l'année dernière, intitulée : « les Leçons de la mort »; elle a pour titre *les Avertissements de l'autre monde*.

Les sujets sont : 1° le Souvenir des morts; 2° Chemin de la perdition; 3° Pensée et désir du Ciel; 4° les Préparatifs de la résurrection; 5° la Croix, clef de l'Enfer et du Ciel.

— Sur le versant de la montagne Sainte-Geneviève, derrière le collège de France, il existe un bâtiment appelé autrefois le « collège des Lombards » et fondé pour les pauvres étudiants de cette nation, en 1330 sous le nom de : *Maisons des pauvres escholiers italiens de la charité de la Bienheureuse Vierge Marie*. Devenue, au XVIIe siècle, une maison de missionnaires irlandais, elle fut réparée, vers la fin du siècle dernier, par les soins de l'abbé de Vaubrun, de la Société et maison de Sorbonne, qui reconstruisit entièrement la chapelle. Fermée et pillée en 1793, mais conservée au milieu de la ruine des établissements religieux à Paris, cette chapelle dévastée avait ému de pitié plusieurs membres de l'Œuvre des cercles que des circonstances particulières avaient amenés à la visiter à la fin l'année 1871 ; grâce à la persévérance et à la générosité de Robert Mun;

le comité de l'œuvre parvint à s'en rendre propriétaire et, le 12 mai 1872, elle fut restituée au culte sous le vocable de Jésus Ouvrier; en même temps qu'une sépulture convenable recevait les ossements épars des prêtres irlandais et les fragments brisés de leurs tombeaux.

Depuis, un Cercle catholique d'ouvriers, dit Cercle Sainte-Geneviève, a été établi dans les bâtiments de l'ancien collège des Lombards. C'est pour perpétuer ces souvenirs, auxquels Robert de Mun avait pris une si large part, que les membres du comité de l'œuvre et ceux du Cercle Sainte-Geneviève ont voulu faire placer dans la chapelle, une plaque commémorative de celui qui fut, on peut le dire, le véritable restaurateur de la chapelle de Jésus Ouvrier. Les organisateurs, ont, par une louable pensée, choisi pour célébrer cette cérémonie, le deuxième anniversaire de la mort de Robert de Mun.

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Voici le texte de la déclaration du gouvernement, lue samedi dernier, 23 février, à la Chambre par M. Tirard et au Sénat par M. Thévenet :

En répondant à l'appel du président de la république, nous ne nous sommes pas dissimulé les difficultés de l'heure présente; mais nous avons été soutenus par la pensée que vous ne refuseriez pas votre concours à des hommes de bonne volonté, qui se présentent à vous avec la résolution de remplir tous les devoirs que la situation commande.

Durant les quelques mois qui la séparent du terme légal de son mandat, deux grandes tâches s'imposent à la législature actuelle : Voter le budget de 1890 et assurer par une politique large, tolérante et sage, les succès de l'Exposition universelle, qui montrera dans notre France laborieuse et pacifique les merveilles accumulées de l'art, de l'industrie et du travail de tous les peuples.

D'autres lois d'une grande importance et depuis longtemps attendues, comme la loi militaire, sont en cours de discussion. Nous comptons que vous les mènerez à bonne fin. Mais nous considérons que la tâche principale du gouvernement de la république dans les circonstances où nous sommes, consiste à préparer pour tous les républicains, pour tous les Français

attachés à l'ordre autant qu'à la liberté, un terrain d'action commune, énergique et décisive, en vue de défendre et d'affermir le régime de paix, de justice et de progrès que notre pays a voulu se donner en fondant la république.

Fidèle à l'esprit des institutions libres, nos efforts tendront à ce que la France soit consultée en pleine possession d'elle-même, dans le calme d'une période d'apaisement et de concorde. A cette œuvre de pacification nécessaire, nous vous convions, dans l'intérêt supérieur de la patrie. Le succès de cette politique dépend de notre fermeté et de notre vigilance : vous pouvez y compter.

Autant nous sommes décidés à couvrir de notre responsabilité les fonctionnaires dévoués à leur devoir, autant nous serons les juges sévères des fautes et des défaillances.

Quant à notre vigilance, nous tenons pour notre devoir le plus impérieux de prendre résolument toutes les mesures qui assureront le maintien de l'ordre légal et le respect dû à la république, en déjouant et en réprimant au besoin les entreprises des factieux.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 21 *février*. — Le Sénat invalide l'élection de M. Sauton, élu sénateur le 27 janvier dans la Creuse. Il a manqué une voix à M. Sauton pour être élu.

Samedi 23 *février*. — Au banc des ministres s'assoient MM. Faye, de Freycinet, Jaurès, Spuller, Fallières, Thévenet.

M. Le Royer donne la parole à M. Thévenet, garde des sceaux, qui donne lecture de la déclaration ministérielle.

De nombreuses marques d'approbation accueillent les principaux passages de la déclaration. La dernière phrase est salué par de vifs applaudissements.

Le Sénat s'ajourne à jeudi.

Chambre des Députés.

Jeudi 21 *février*. — La Chambre attend toujours le ministère qui ne paraît pas, et s'ajourne à samedi.

Samedi 23 *février*. — Dès l'arrivée de M. Méline, les nouveaux ministres sont à leurs bancs. Poignées de mains, félicitations, embrassades et congratulations sont échangées entre eux et les députés de presque tous les groupes. Que de baisers de Judas ! Que d'ironies sous les compliments ! M. Tirard s'incline et sourit gravement.

Après lecture du procès-verbal, M. Tirard monte à la tribune. Le silence succède au bruit des conversations. Et la Chambre entend la déclaration qu'on a lue plus haut.

Les effets les mieux préparés n'ont pas porté, comme on dit en style de théâtre. Quelques applaudissements, vers le milieu, quand M. Tirard repousse toute idée de dissolution. A la fin, applaudissements nourris au centre, chez les amis de M. Ferry. Les radicaux, les boulangistes, l'extrême gauche, la droite ne bougent pas.

Point d'interruptions. Ç'a été très froid. M. Tirard regagne son banc. Et c'est tout. Rien de palpitant en tout ceci.

Comme si rien d'important ne venait de se passer, M. Méline annonce que l'ordre du jour appelle la délibération d'un projet de surtaxes aux octrois de Marseille et de diverses villes du Finistère. On ne discute pas, on vote.

Puis, M. Rouvier demande que l'on fixe à mardi la nomination de la commission du budget. Il ajoute que le cabinet nouveau fait sien le budget de M. Peytral, sauf des remaniements dans la façon de subvenir aux dépenses du budget extraordinaire. La Chambre décide de nommer mardi la commission du budget.

M. Andrieux, d'accord avec le gouvernement, demande que son interpellation sur la situation au Tonkin soit fixée à jeudi. Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet l'augmentation du nombre des cantons de la ville de Lille (Nord).

M. Sabatier dépose un amendement tendant à décider que l'adoption de ce projet de loi n'entraînera pas l'augmentation du nombre des juges de paix.

L'amendement de M. Sabatier est adopté, ainsi que l'ensemble du projet.

La Chambre décide que la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. Simyan demande la mise à l'ordre du jour de lundi de la discussion de la proposition de loi tendant à assurer la liberté et la sincérité du vote.

Par 282 voix contre 222, la Chambre décide que l'ordre du jour ne sera pas maintenu.

La proposition Simyan est adoptée par 287 voix contre 214.

Lundi 25 février. — La Chambre aborde au début de la séance la discussion des projets de loi ayant pour but d'assurer la sincérité du vote.

Sur la demande de M. Gaussorgues, rapporteur, on vote l'urgence en faveur du projet. On passe, ensuite, à la discussion des articles.

Sur l'article premier portant que les bulletins de vote seront remis dans des enveloppes non gommées, M. Simyan demande la parole. L'orateur fait valoir en faveur du projet la nécessité d'assurer enfin

le respect du vote. Allant, ensuite, au-devant d'une objection prévue, il déclare que l'application de la loi n'entraînera pas l'administraration dans de fortes dépenses.

Par 398 voix contre 117 l'article 1er est adopté. L'article 2 qui ne soulève que des observations de détail est adopté au milieu du bruit des observations particulières.

L'article 3 ainsi conçu : « Pour être admis à voter, tout électeur est tenu de passer dans un compartiment d'isolement établi dans la salle même du vote par les soins de la municipalité, » soulève un mouvement d'hilarité générale.

Cet article, combattu par M. Folliet trouve un défenseur courageux dans M. Lefèvre-Pontalis. Le compartiment d'isolement étant pour ce dernier la garantie essentielle de la sincérité du vote, il ne comprend pas que la proposition soulève une réclamation aussi douce que générale.

Par 358 voix contre 161, la Chambre adopte le principe du compartiment d'isolement.

La fin de la discussion est assez agitée.

L'article 4 dispose que l'électeur remettra lui-même dans l'urne l'enveloppe contenant son bulletin ; le bureau devra s'assurer que l'électeur ne remet qu'une enveloppe, mais aucun de ses membres ne pourra y toucher.

L'article 4 est adopté par 372 voix contre 138.

L'article 5 permet aux électeurs d'enfermer leur bulletin dans une enveloppe qu'ils auront eux-mêmes apportée, dans le cas où les enveloppes de l'administration viendraient à manquer dans la salle du vote.

M. Bovier-Lapierre estime que cet article est absolument inutile : le nombre des électeurs étant connu d'avance, les enveloppes seront toujours en quantité suffisante.

L'article 5 est repoussé à mains levées.

L'article 6 dit que le nombre des suffrages sera compté par enveloppes et que les bulletins sans enveloppes seront annulés. Il est renvoyé à la commission.

L'article 7 édicte des pénalités contre les infractions à la loi. Mis aux voix à mains levées, il n'est pas adopté.

M. Thévenet dit qu'en repoussant l'article 7, la Chambre a porté un nouveau coup mortel à la loi.

Mardi 26 *février*. — Au début de la séance, M. Le Hérissé demande l'urgence pour la proposition de M. Laffon tendant à interdire à tout candidat la faculté de se porter dans plus de deux collèges.

M. Pichon déclare que la proposition dont il est l'un des signataires est de nature à assurer la sincérité du suffrage universel. Voilà pourquoi il désire que l'urgence soit repoussée.

M. de Cassagnac réplique en termes très vifs à M. Pichon.

— Le suffrage universel, dit-il, ce sont des mots qui ne vous appartiennent plus. N'en parlez pas, quand vous venez proposer de décider, que dans certains cas, les voix des électeurs ne compteront plus. Vous ne songez qu'à sauver la République à n'importe quel prix ! Quand un député de la gauche monte à la tribune, il n'a qu'une parole : la République ; nous, nous disons la France. Je terminerai par un mot célèbre : « C'est grand'pitié de voir le valet chasser le maître. »

M. Andrieux dit qu'on s'est éloigné de la question. On attache à l'urgence un sens qu'elle n'a pas. C'est ainsi qu'on vote toujours à côté. Aujourd'hui, M. Pichon, l'un des signataires de la proposition Laffon, prétend qu'on ne sera pas républicain, si l'on vote contre l'urgence d'une proposition déposée par des républicains. En vérité, le public ne peut pas comprendre de pareilles subtilités. Il faut mettre plus de franchise dans les discussions.

La proposition d'urgence est alors retirée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. Yves Guyot, tendant à la suppression des octrois. La salle se vide instantanément ; il reste 72 députés en séance.

M. Imbert, président de la commission, déclare que celle-ci a adopté un amendement de M. Jouffrault, d'après lequel les communes auront faculté de remplacer les taxes d'octroi par des taxes directes.

Là-dessus, M. Yves Guyot vient défendre le projet dont il était le rapporteur avant de prendre le portefeuille des travaux publics. Il entre dans de longs détails techniques et soutient le système consistant à remplacer l'octroi par la taxe mobilière.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le Ministère de l'Exposition. — Les nouveaux Ministres. — Le budget de 1890. — Commission du budget. — Affaire Atchinoff.

28 février 1889.

C'est le ministère de l'Exposition qui a triomphé. Le nouveau cabinet est présidé par M. Tirard, ministre du commerce et de l'industrie, et le portefeuille de son chef contribue à lui imprimer le caractère spécial, à lui donner la couleur qu'il veut avoir.

L'idée d'un cabinet d'apaisement, d'un ministère de l'Exposition n'est pas mauvaise en soi. A défaut d'une dissolution qui eût été une solution, la trêve qu'on nous annonce a son prix. Beaucoup de Français qui ne sont pas pressés et qui aiment

assez les demi-mesures, accepteraient volontiers, à cette heure, quelques mois de repos, un été tranquille et des élections libres.

Répétons-le donc : la trêve, l'Exposition, et, après cela, des élections relativement loyales; voilà bien tout ce que le nouveau ministère semble nous promettre; et voilà bien aussi, quand on n'est pas trop exigeant et quand on renonce à la dissolution qui serait la logique même, tout ce que l'on peut désirer en ce moment.

La question est de savoir si le nouveau ministère pourra tenir ce qu'il promet, et si les partis lui permettront de pratiquer sa politique. On peut craindre qu'ils ne la trouvent trop anodine. Nous admettrons volontiers que le gouvernement, impressionné par les difficultés qu'il a rencontrées pour venir au monde, ne cherchera querelle à personne. Nous voulons même croire qu'il ne provoquera pas mal à propos le parti conservateur; mais on l'a dit souvent : pour conclure ou prolonger un armistice, il faut être deux, et les partis ne seront-ils pas tout naturellement amenés, par la force des choses, à se montrer plus agressifs que le ministère?

On parle de se cantonner dans le budget; mais le budget n'est-il pas à la fois le plus large et le plus dangereux des champs de bataille ?

Un avenir très prochain nous dira si cet espoir de vivoter ainsi pendant sept mois, à l'abri du centenaire et de l'Exposition, n'est pas une pure chimère, et si cette dernière tentative de fausse concentration républicaine n'a pas tout juste la valeur d'un cataplasme sur une jambe de bois.

—

Le ministère du 23 février est ainsi composé :

Commerce et présidence du conseil.....	MM.	Tirard.
Intérieur..............................		Constans.
Finances...............................		Rouvier.
Justice et cultes......................		Thévenet.
Instruction publique...................		Fallières.
Agriculture............................		Faye.
Travaux publics........................		Yves Guyot.
Guerre.................................		De Freycinet.
Marine.................................		Amiral Jaurès.
Affaires étrangères....................		Spuller.

Voici quelques notes sur les nouveaux ministres :

TIRARD, président du conseil, ministre du commerce. — Pour la huitième fois ministre. A déjà occupé ce portefeuille de 1879 à 1882 sous les ministères Waddington, Freycinet, Ferry et derechef Freycinet. Etait récemment encore président du conseil dans le premier cabinet de M. Sadi-Carnot, du 13 décembre 1887 au 30 mars 1888.

CONSTANS, ministre de l'intérieur. — A déjà occupé ce poste sous le premier ministère Ferry, en septembre 1881. C'est un revenant. A eu autrefois beaucoup de malheurs dans la fabrication des pompes locomobiles à Barcelone. S'est réhabilité dans la politique, qui l'a comblé d'honneurs (par un *s*). Etait dernièrement encore ministre de France en Chine et plus récemment vice-roi du Tonkin. A rapporté de là-bas beaucoup de petits profits sous forme de cadeaux très appréciables. Opportuniste *dissident.*

ROUVIER, ministre des finances. — Egalement ancien ministre ; ancien titulaire de ce portefeuille ; ancien président du Conseil du dernier cabinet de M. Grévy (1887). Opportuniste renforcé.

THÉVENET, ministre de la justice. — Un nouveau. Il est, croyons-nous, député de Lyon. Siège au groupe des indépendants, *vulgo* sauvages, et en même temps à la gauche radicale. Ne sera ni meilleur ni pire que Guyot-Dessaigne ou Ferrouillat, comme garde des sceaux.

FALLIÈRES, ministre de l'instruction publique et des cultes. — Ministre pour la 5e fois. Occupait ordinairement l'intérieur ; mais ayant été jugé trop mou, il échoua à la justice sous le dernier ministère Tirard. Aujourd'hui, grand maître de l'Université. Opportuniste féroce.

FAYE, ministre de l'agriculture. — Encore un cheval de retour du ministère Tirard; il occupait alors l'instruction publique. Opportuniste aussi, mais genre mérinos. Sénateur, il préside l'Union républicaine.

YVES GUYOT, ministre des travaux publics. — Un nouveau, mais pas inconnu. Il siège à l'extrême gauche ; collaborateur assidu de la *Lanterne*, où il a mené une furieuse campagne de désorganisation contre la préfecture de police, sous la signature : « Un vieux petit employé ». Signalement particulier : Très dangereux.

FREYCINET, ministre de la guerre. — Trop connu, hélas !

Amiral JAURÈS, ministre de la marine. — Opportuniste au Sénat. N'a pas d'histoire.

SPULLER, ministre des affaires étrangères. — Sans doute parce qu'il est né de parents étrangers. Impossible de lui découvrir un autre titre à ce portefeuille. Opportuniste de marque.

—

Voici plusieurs années que les républicains nous annoncent un budget merveilleux... pour l'année suivante. C'est l'histoire de la pancarte du perruquier érigée en principe de gouvernement. Le budget de 1889 devait être un budget de réformes, d'économies. Il a été le contraire, et M. Tirard vient de déclarer à la tribune de la Chambre que le budget de 1890 lui serait semblable en tous points. Il y a cependant une distinction : on demande cette année quelques millions de plus que l'année dernière.

Pour 1890, on propose le chiffre de 4,014 millions, le plus élevé qui ait jamais été atteint : sans aucun crédit supplémentaire ni extraordinaire, nous dépasserons donc de 72 millions le chiffre de 1889, déjà jugé excessif. Or, comme les recettes provenant de l'impôt et inscrites soit au budget ordinaire, soit au budget sur ressources spéciales, s'élèvent, en tout, à 3,514 millions, l'insuffisance de recettes ou, pour parler clairement le déficit prévu qu'il faudra combler par emprunt sera, en 1890, comme dans chacun des quatre exercices précédents, d'un demi-milliard, et, avec les crédits extraordinaires et supplémentaires, de 600 millions de francs.

—

Les bureaux de la Chambre ont nommé mardi la commission chargée d'examiner le budget de 1890. Sont élus :

1er bureau. — MM. Ribot, Deschanel, Leygues.

2e bureau. — MM. Salis, Chavoix, Gadaud.

3e bureau. — MM. Wickersheimer, Dreyfus, Gerville-Réache.

4e bureau. — MM. Jules Roche, Sarrien, Marmonier.

5e bureau. — MM. Amagat, Monis, de Soubeyran.

6e bureau. — MM. Hanotaux, Compayré, Crémieux.

7e bureau. — MM. Saint-Prix, Emmanuel Arène, Burdeau.

8e bureau. — MM. Maurice Faure, Leroy (Côte-d'Or), Leydet.

9e bureau. — MM. Fonbelle, Jamais, Jaurès.

10e bureau. — MM. Bastid, Peytral, Etienne.

11e bureau. — MM. Henry Maret, Labrousse, de la Berge.

La nouvelle commission du budget comprend 15 membres de l'ancienne et 18 nouveaux.

Au point de vue de l'opinion politique, il y a 31 membres républicains, 1 membre de droite, M. de Soubeyran, et 1 membre votant toujours avec la droite, M. Amagat.

Les 31 républicains se décomposent en 7 extrême gauche, 1 gauche radicale, 17 union des gauches, 6 indépendants, presque tous non radicaux.

Tous les membres de la commission du budget sont d'avis qu'il faut accepter le projet de budget tel qu'il est présenté. Ils estiment que, vu la proximité de la fin de la législature, il est impossible d'en établir un autre, et ils ajoutent qu'on ne peut, comme l'a proposé le ministre des finances, que reprendre, à peu de chose près, pour 1890, le budget voté pour 1889.

On sait que le projet de M. Peytral comporte 24 millions de dépenses nouvelles et 24 millions de recettes supplémentaires. Un certain nombre de membres ont demandé qu'on cherchât avec soin s'il ne serait pas possible de compenser les dépenses nouvelles par des économies, de manière à ne pas dépasser l'année prochaine le chiffre des dépenses de 1889.

La question du budget extraordinaire a été réservée par presque tous les orateurs pour un examen ultérieur. Dans la commission l'idée de l'alimenter par des obligations trentenaires, comme l'a proposé M. Peytral, est assez généralement combattue.

Dans un ou deux bureaux, on a émis l'avis qu'il y aurait peut-être lieu de faire un grand emprunt de liquidation et de convertir facultativement, par anticipation, le nouveau 4 1/2 0/0. Cette idée a rencontré peu d'approbateurs.

C'est M. Jules Roche qui, par 21 voix, a été élu président de la nouvelle commission du budget.

—

M. Spuller, à son entrée au ministère des affaires étrangères, hérite d'un legs de son prédécesseur, M. Goblet, qui ne doit pas être sans l'inquiéter quelque peu : nous voulons parler de l'affaire Atchinoff et du bombardement de Sagallo. On sait l'origine de cette affaire et comment, dans le but de fonder un couvent russe en Abyssinie, le cosaque Atchinoff quitta la Russie et se dirigea vers les côtes de la mer Rouge. Son expédition donna de l'ombrage à M. Crispi, mais la mission russe déjoua la surveillance des Italiens et la nôtre, et débarqua dans la baie de

Tadjourah, qui dépend du territoire d'Obock, soumis à la France.

La situation parut délicate, et, du quai d'Orsay, l'on pressentit la Russie, qui déclara que le cosaque Atchinoff n'avait à se réclamer en rien de Saint-Pétersbourg. C'est alors qu'en dépit du pavillon russe arboré par lui, Atchinoff, qui avait refusé de quitter le territoire ou de remettre l'excédent des armes et munitions indispensables à la sûreté de la caravane, s'est vu bombarber dans le village de Sagallo, où il s'était installé.

Il est incontestable que M. Goblet se donne, dans cette affaire, les apparences de la correction, mais a-t-il été bien habile et bien avisé? La satisfaction des journaux italiens en présence du bombardement de Sagallo est pour nous donner à réfléchir. Il convenait peut-être de ne pas prendre à la lettre le désavœu officiel du cabinet de Saint-Pétersbourg, de comprendre mieux le langage diplomatique et d'avoir quelque considération pour le pavillon du czar dont se couvrait la mission. M. Crispi ne nous en eût pas voulu davantage et nous n'eussions pas couru le risque d'offrir à l'Allemagne des arguments pour troubler nos relations avec le peuple russe.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse de Paris est en pleine hausse, et toutes les valeurs profitent des bonnes dispositions du marché.

Bourse du 27 *février* 1889.

3 0/0		84 90	C. F. foncières 1879		488 »
3 0/0 amortissable		88 20	— commun. 1879		485 »
4 1/2 0/0		104 50	— — 1880		477 75
Crédit foncier..	Actions	1.375 »	— foncières 1883		390 »
Est	—	810 »	Est	Oblig.	395 »
Lyon	—	1.360 »	Lyon	—	405 »
Midi	—	1.200 »	Midi	—	405 »
Nord	—	1.775 »	Nord	—	411 75
Orléans	—	1.390 »	Orléans	—	406 »
Ouest	—	950 »	Ouest	—	404 »
Panama	—	45 »	Panama 4 0/0...	—	40 »
Suez	—	2.280 »	— 6 0/0...	—	50 »

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

DISCOURS DE S. S. LE PAPE LÉON XIII

AU SACRÉ-COLLÈGE

A l'occasion du double anniversaire de sa naissance (2 mars 1810) et de son couronnement (3 mars 1878), le Souverain Pontife a reçu samedi en audience solennelle le Sacré-Collège des cardinaux. S. Em. le cardinal Monaco La Valetta, doyen des cardinaux de la Curie, a exprimé les vœux et les félicitations de tous. Sa Sainteté a répondu par un discours en langue italienne dont voici la traduction :

Le dévouement et l'affection dont sont empreintes les paroles que vous venez de Nous adresser, Monsieur le Cardinal, au nom du Sacré-Collège, et les vœux que vous formez pour Notre conservation et Notre prospérité ne peuvent moins faire que de Nous toucher vivement. Nous sommes consolé et encouragé en voyant le Sacré-Collège prendre la part la plus sincère à Nos joies et à Nos douleurs, joies et douleurs qui s'entremêlent toujours dans la vie, mais qui, cette dernière année, se sont manifestées avec un plus vif contraste.

Nous sommes infiniment redevable au Seigneur pour l'assistance toute particulière qu'Il Nous a accordée, non seulement pendant cette année-ci, mais aussi pendant tout le cours des onze années déjà écoulées de Notre Pontificat; et, en commençant la quatre-vingtième année de Notre âge, Nous ressentons plus que jamais le besoin que Nos humbles forces soient puissamment soutenues par la grâce d'en-haut; Nous le ressentons d'autant plus que les difficultés du gouvernement de l'Église, en des temps si critiques, exigent de la part de celui qui en porte le poids des sollicitudes nombreuses et très graves et de tous les moments.

Les conditions générales de l'Europe et du monde, comme

le Sacré-Collège le sait bien, sont on ne peut plus incertaines et redoutables, et le douloureux contre-coup en est ressenti par le Saint-Siège. Privé d'une souveraineté vraie qui en assure l'indépendance et assujetti au pouvoir d'autrui, il ne peut éviter d'éprouver l'effet des incertitudes, des périls, des maux auxquels l'Italie est exposée à l'intérieur et au dehors. De là vient que toute agitation qui surgit à l'intérieur, et particulièrement à Rome, tout désastre qui la menace de l'étranger, suscite parmi les catholiques du monde entier des appréhensions, des anxiétés et des craintes sur le sort suprême de leur Chef.

A cette cause que l'on peut appeler fondamentale de Nos préoccupations, il s'en ajoute d'autres également très graves, par suite du lamentable état des choses religieuses en Italie. On a dit et on a même répété en haut lieu que l'Eglise jouit en Italie de la plus grande liberté et de la situation la plus enviable. Mais comment écouter sans une juste indignation de semblables énormités?

Le fait même d'avoir ravi au Saint-Siège, par l'occupation du Principat civil, sa souveraine indépendance constitue à lui seul une offense qui comprend et embrasse toutes les autres. Cette offense atteint directement le Chef suprême de la catholicité et la liberté de son action dans le monde; or, une fois cette liberté violée ou entravée de quelque façon que ce soit, tout le gouvernement de l'Église en souffre nécessairement.

Mais, outre celle-là, Nous avons à déplorer d'autres atteintes à Notre pouvoir spirituel en Italie. Ici, l'exercice du ministère épiscopal de la part des pasteurs que Nous nommons souffre des retards et des entraves par le fait de ce qu'ils appellent *exequatur* différé toujours et systématiquement de plusieurs mois et qui devient pour l'autorité laïque le moyen d'assujettir les personnes choisies par Nous avec le soin le plus scrupuleux à des inquisitions fiscales parfois du plus bas caractère. Plus d'une fois aussi, on a vu dénier la possession de la mense à des personnes très dignes et jugées aptes par Nous aux besoins spéciaux de certains

diocèses ; ce qui, outre la privation des moyens nécessaires de subsistance, entraîne aussi de funestes effets pour beaucoup d'actes de la juridiction épiscopale, indispensable au gouvernement d'un diocèse.

Mais il y a plus encore ; car, pour quelques nominations, on impose de plus fortes entraves, sous le prétexte de droits de patronage, d'abord abandonnés et non exercés pendant plusieurs années, puis repris et durement maintenus. Ces droits, que Nous ne pouvons admettre en aucune façon, parce qu'ils manquent de tout fondement juridique et des conditions voulues par les Saints Canons pour être exercés, auraient pour effet de laisser indéfiniment sans Pasteurs un nombre assez considérable de diocèses. De fait, il y en a plusieurs maintenant qui restent vacants depuis quelques années et qui sont tous extrêmement désireux d'avoir au milieu d'eux les évêques que Nous avons nommés depuis longtemps.

Ce n'est pas tout: mentionnons encore en passant les difficultés apportées au recrutement du clergé et aux vocations ecclésiastiques ; la privation de tant d'ouvriers évangéliques par la dispersion des ordres religieux ; l'exclusion de l'Église de l'enseignement public ; les dispositions du nouveau Code pénal contre le clergé ; la confiscation d'une grande partie des biens ecclésiastiques ; les actes déjà résolus et ceux que l'on est en droit de craindre au préjudice des Œuvres pies, des confréries et de toutes les institutions catholiques ; la faveur accordée aux sectes, ennemis jurés du nom chrétien. Seraient-ce là, par hasard, les preuves de la prétendue liberté dont jouit présentement l'Église en Italie ?

Cette situation, si elle est nuisible à l'Église, est très funeste à l'Italie et lui fait subir tous les dommages dont est cause pour les peuples le mépris de la religion. Nous avons rappelé, il n'y a pas longtemps, le grand intérêt qu'ont les nations à ne pas s'éloigner du Christ et de son Église, sans la souveraine vertu de laquelle on espérerait en vain contenir les peuples dans le devoir et leur assurer les bien-

faits inestimables de la paix. Cela s'applique d'une façon toute particulière à l'Italie, qui, établie par Rome centre de la religion divine et favorisée de la Providence entre toutes les nations, devrait éprouver d'autant plus gravement les conséquences de son éloignement du Christ que plus grande serait son ingratitude.

Les nations, de même que les individus, si elles s'écartent de la voie qui leur a été tracée par la divine Providence, tombent misérablement dans la décadence et vont à une ruine certaine. C'est folie d'espérer que l'Italie puisse avoir la paix, la sécurité, la tranquillité tant que durera la lutte contre la Papauté, qu'on en foulera aux pieds les droits et qu'on lui refusera cette condition de vraie souveraineté qui est la garantie efficace de son indépendance. Que le peuple italien ouvre les yeux et qu'il reconnaisse enfin où et quels sont ses vrais amis ; et que, suivant l'impulsion de son caractère profondément religieux et chrétien, il se rattache à jamais aux glorieuses traditions de ses temps meilleurs.

En attendant, au milieu des difficultés qui nous environnent, confiant dans l'assistance du Ciel et dans la sainteté de la cause que Nous soutenons, assuré de la constante coopération du Sacré-Collège, Nous continuerons courageusement Notre œuvre, hâtant de Nos vœux et de Nos prières l'heure de la miséricorde pour l'Église et pour la société. Et, renouvelant l'expression de Notre gratitude envers le Sacré-Collège, comme gage de Notre très particulière affection, Nous lui accordons, à lui et à chacun des membres qui le composent, ainsi qu'aux évêques et aux prélats qui sont ici présents, la bénédiction apostolique.

LE BON EXEMPLE

QUE LES PARENTS DOIVENT DONNER A LEURS ENFANTS (1)

Nous n'avons pas épuisé dans plusieurs de nos Lettres pastorales le sujet si vaste, si important, si pratique de l'instruction et de l'éducation chrétiennes.

(1) Lettre pastorale pour le Carême de Mgr l'Evêque de Nancy.

Faut-il le répéter? Ce sujet est, au point de vue de la foi comme au point de vue de la raison, un des plus élevés et des plus nécessaires, il est décisif pour le bonheur des enfants et des parents, pour l'honneur et la prospérité des familles, pour la grandeur et la gloire des peuples.

Un philosophe illustre a dit: « J'ai toujours pensé qu'on réformerait le genre humain si on réformait la direction de la jeunesse »; et il ajoutait : « La bonne éducation de la jeunesse est le premier fondement de la félicité humaine » (1) ;

L'année dernière, nous avons traité de la vigilance que les parents doivent exercer sur leurs enfants ; nous voulons en ce moment rappeler aux parents le grand devoir du bon exemple.

Ici encore nous pouvons affirmer que les parents qui trahissent cette obligation compromettent absolument l'œuvre de l'éducation et la mission que Dieu leur a confiée.

Nous nous efforcerons d'unir à une démonstration irrécusable les applications pratiques, d'affirmer la vérité, de révéler les périls et les fautes sans trahir la justice et la miséricorde.

I

L'influence de l'exemple a ses raisons et sa source dans la nature humaine. L'homme est naturellement porté à l'imitation. Les actes dont il est le témoin exercent sur lui comme une attraction d'autant plus puissante que ceux qui les accomplissent sont plus élevés par leur dignité, par leur autorité ou par l'ascendant de leurs qualités personnelles.

Le bon exemple trouve dans notre nature le concours des tendances élevées, du sentiment du devoir, des habitudes honnêtes ou généreuses. L'exemple mauvais a pour complices et pour auxiliaires beaucoup plus puissants les erreurs de l'esprit, les défaillances de la volonté, les instincts pervers, les passions si facilement soulevées par tout ce qui les flatte, en un mot le courant qui entraîne notre nature vers le mal.

L'exemple agit sur les sens eux-mêmes. Il produit dans l'imagination une impression vive, profonde et qui résiste souvent aux efforts les plus sincères de la vertu. Il porte avec lui une démonstration dont l'évidence s'impose et parfois il émeut le cœur au plus haut degré. Il saisit donc l'homme tout entier avec une puissance bien supérieure à celle de la parole même la plus éloquente.

(1) Leibnitz.

Un acte de faiblesse, une concession d'un instant faite à la lâcheté et à la peur peuvent, à certaines heures, jeter le trouble dans une armée et la livrer tout entière aux mains de l'ennemi.

Un acte de valeur, un de ces traits d'audace héroïque, dans lesquels se révèle, avec le mépris de la mort, l'amour de la patrie et le sentiment de l'honneur, suffit parfois à relever les courages abattus, à entraîner les bataillons hésitants et à fixer la victoire.

Un grand acte de vertu et de sublime dévouement émeut les âmes les plus obstinées, fait monter du cœur jusqu'aux yeux des larmes d'attendrissement et impose à tous le respect et l'admiration. La trahison du devoir, les défaillances de la conscience peuvent provoquer tout d'abord l'étonnement et l'indignation, mais bientôt, l'étonnement et l'indignation diminuent, l'impression opposée grandit et le mal obtient une influence fatale.

L'exemple a encore ce caractère spécial qu'il répond avec beaucoup plus d'autorité que la parole aux objections qui font si souvent hésiter la volonté en présence du devoir. Il démontre à la lumière indiscutable des faits que les obstacles ne sont pas invincibles, que la vertu, même la plus élevée, est possible, que la victoire est certaine pour les âmes vraiment dociles et vraiment généreuses. Il démontre que la paix de la conscience, les joies pures et dès ici-bas les plus précieuses récompenses sont accordées à ceux qui accomplissent la loi de Dieu dans sa perfection. Ainsi Augustin, touché par les larmes de sa mère, ébranlé par les sollicitations de la miséricorde de Dieu, convaincu de la vanité des plaisirs, des succès, de la gloire, mais encore captif du péché et de ses passions, s'écriait en admirant les exemples des saints : « Eh quoi ! ne pourras-tu pas ce qu'ont pu ceux-ci et celles-là ? » (1).

D'autre part, le mauvais exemple, le spectacle du vice, de ses audaces et de ses triomphes donne en quelques instants la science du mal, il surexcite jusque dans les profondeurs les plus intimes de l'âme, les instincts les plus avilissants, il supprime la dernière barrière de la honte et emporte les âmes aux abîmes.

Certes, la puissance de la parole, de la presse, du théâtre, de la littérature corrompue et corruptrice est redoutable ; elle est un des grands périls de notre temps, et pourtant cette puissance n'est pas comparable à la puissance du mauvais exemple.

D'ailleurs, que pourrait la littérature la plus élevée, la presse

(1) Tu non poteris quod isti quod istæ? (Conf., lib. VIII).

la plus fidèle à sa noble mission, les conseils les plus éclairés, multipliés sous les formes les plus attrayantes, l'éloge le plus éloquent de la vertu, si les faits, si le mauvais evemple, le scandale contredisent toutes ces influences si précieuses et les retournent pour ainsi dire comme de terribles accusations contre ceux qui s'en servent? Ecoutez Platon, un des représentants les plus illustres de la philosophie païenne : « Lorsque j'entends parler de la science ou de la vertu par un homme digne de ce nom et qui sait se tenir lui-même à la hauteur de ses discours, alors c'est pour moi un charme inexprimable quand je songe que celui qui parle et les propos qu'il tient sont entre eux dans une convenance et une harmonie parfaites. Cet homme offre l'image d'un concert sublime qu'il ne tire ni de sa lyre, ni d'un autre instrument, mais de sa vie tout entière montée sur le ton le plus pur. Dès qu'il ouvre la bouche, c'est une jouissance pour moi et l'on dirait à me voir que je suis insatiable de discours tant je saisis avidement toutes ses paroles. Mais celui qui fait le contraire, plus il parle avec éloquence, plus il m'est insupportable, et alors il me semble que je déteste les discours » (1).

Ecoutez ce jugement porté par Notre-Seigneur Jésus-Christ contre les Scribes et les Pharisiens : « Ils disent et ils ne font pas ; ne faites pas ce qu'ils font » (2). Et Il ajoutait : « Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, vous êtes semblables à des sépulcres blanchis qui au dehors paraissent magnifiques, mais qui au dedans sont pleins d'ossements de morts et de toute sorte de pourriture » (3).

L'exemple a sur l'enfant une puissance bien plus grande encore, il le saisit plus facilement et laisse souvent dans son âme une impression qui ne s'efface jamais.

Bien plus que l'homme arrivé à la jeunesse ou à l'âge mûr, l'enfant est porté à l'imitation. Il est incapable de longs raisonnements, il ne peut suivre des démonstrations qui fatigueraient son intelligence et décourageraient sa légèreté ; mais il est attiré, captivé, dominé par tout ce qui se passe sous son regard. Sa première éducation se fait moins par des paroles que par des actes ; il ne peut d'ailleurs se défendre que bien difficilement contre les impressions qu'il subit, surtout si elles flattent ses défauts et son instinct d'indépendance.

(1) Platon : *Lachès.*
(2) Matth., XXIII, 3.
(3) Id., ibid., 27.

L'enfant a de grandes et d'aimables qualités, mais ces qualités elles-mêmes le soumettent à l'influence de l'exemple. Il est naturellement droit et sincère, la candeur est un des charmes de son âge. Il ne se défend pas contre les apparences trompeuses, il ouvre son intelligence à l'évidence des faits comme il ouvre ses yeux à la lumière du jour. Il abandonnera son cœur à l'influence de l'exemple qui pourra le souiller et le perdre, comme il tendra la main vers le fruit qui renferme un poison mortel.

Qui donc voudrait ravir à l'enfant ses attraits si aimables et si précieux et détruire en lui la confiance envers ceux qu'il doit entourer de respect et d'amour ?

Quel crime de ne pas profiter de ces qualités, à l'âge surtout où les penchants se dessinent, où la volonté se forme, où la conscience s'éclaire et où l'éducation décide de la vie tout entière !

Mais l'enfant a ses défauts et ces défauts ajoutent encore à l'influence de l'exemple. La nature déchue avec ses tendances au mal existe dans l'enfant. Les passions apparaissent de bonne heure et parfois avec une extrême violence.

L'enfant est léger, mobile, présomptueux ; il subit à regret le joug de l'autorité même la plus douce et la plus tendre ; son imagination est vive, sa sensibilité souvent développée jusqu'à l'excès, et il n'a pour les diriger et les contenir, ni les lumières de l'expérience ni la force de la volonté.

Enfin l'enfant est entraîné et dominé par la curiosité. Il veut voir et savoir. Ses yeux sont toujours ouverts pour saisir ce qui se fait autour de lui, son intelligence est toujours en éveil. Plus on s'efforce de se dérober à cette curiosité, plus elle est excitée. Les explications que l'on croit prudentes et habiles ne le déconcertent pas et ne sauraient le satisfaire longtemps. Tôt ou tard il arrive à pénétrer les secrets de la famille, à connaître les défaillances et les fautes qu'il aurait dû ignorer et qui détruisent dans son âme la confiance et le respect.

Les natures les plus vives, les plus ardentes subissent au plus haut degré l'influence de l'exemple. Elles peuvent être plus facilement entraînées sur les chemins du devoir, de la vertu et de la perfection chrétienne ou jetées en quelques instants dans ces abîmes où les familles elles-mêmes disparaissent dans le désespoir, la ruine et le déshonneur.

L'expérience, d'ailleurs, rend partout et toujours le plus éclatant témoignage à cette puissance de l'exemple. N'est-elle pas

tout d'abord l'explication de la tyrannie des usages mondains qui créent les mœurs de tout un peuple et même de tout un siècle et auxquels des hommes de haute valeur, des femmes qui se disent des chrétiennes pieuses et zélées, sont incapables d'opposer la moindre résistance « Malheur à toi, fleuve des usages humains, disait saint Augustin; jusques à quand entraîneras-tu les fils d'Eve à ce grand et redoutable océan du péché et de la mort » ? *Vœ tibi flumen moris humanœ, usquequo volves filios Evœ usque ad mare magnum et formidandum ?* (1)

Mais, nous l'avons déjà dit, si l'exemple est un redoutable auxiliaire de l'erreur et du mal, il a pour le bien une admirable puissance. Dans la sainte Eglise, les apôtres, les pasteurs et les docteurs ne peuvent sans son secours accomplir leur mission de régénération et de salut. L'apôtre doit ajouter à l'autorité de sa parole, l'autorité et le prix de ses labeurs et de ses sacrifices; le bon Pasteur doit « donner sa vie pour ses brebis » (2) et « celui-là seul sera appelé grand dans le royaume des cieux, dit l'adorable Maître, qui aura fait et enseigné » : *Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum* (3).

Aussi le premier devoir de tous ceux qui ont reçu à un degré quelconque la mission de diriger les âmes ou le fardeau de l'autorité est d'enseigner le bien et de combattre le mal par l'influence de leur exemple, d'être partout des chefs et des guides, c'est-à-dire les premiers dans le travail, dans le péril et dans le dévouement.

N'est-ce pas le secret de la puissance incomparable des saints, de cette puissance qui est la lumière, la force, la gloire de l'Eglise catholique, et qui dans tous les siècles et tous les jours brave les conjurations de la sagesse, de la science et de la politique humaines?

Cette puissance qui captive et entraîne les peuples, qui attire les multitudes près des sépulcres devenus glorieux, serait-elle la puissance de la parole ou de la doctrine? Non ; l'éloquence de la parole et l'autorité de la doctrine n'ont point été données à tous les saints. Serait-ce le prestige des miracles qu'ils ont accomplis? Non; les miracles sont le témoignage de la sainteté; témoignage qui n'a pas été accordé à tous et qui ne constitue pas la sainteté elle-même; et il est moins difficile de comman-

(1) Confess., lib. I.
(2) Joann., x, 11.
(3) Matth., v, 19.

der en maître à la création matérielle, de modifier les lois de la nature, que d'éclairer et de sauver les âmes. Serait-ce l'abondance de la grâce et de la vie de Dieu dans les saints ? Sans doute ; mais il faut que cette grâce et cette vie divine rayonnent et resplendissent au dehors, dans leurs œuvres, dans leurs vertus, dans leurs travaux et leurs sacrifices, en un mot dans l'exemple qu'ils donnent au monde et qui tout à la fois l'étonne et le ravit. C'est ainsi surtout que « Dieu est admirable dans ses saints » : *Mirabilis Deus in sanctis suis*, et que par eux, par leur exemple, « il donne la vertu et la force à son peuple » : *Dabit virtutem et fortitudinem plebi suæ* (1).

Là encore est le secret du charme et de l'influence de ces livres qui ne peuvent être comparés à aucun autre et que nous appelons *la Vie des Saints.*

Les récits des actions et des travaux des saints, s'ils sont écrits sous l'inspiration de la Foi et de la Charité, si l'historien disparaît pour laisser apparaître les serviteurs de Dieu dans la beauté de leur âme et la grandeur de leurs vertus, sont bien plus puissants que toutes les démonstrations et que tous les discours pour entraîner les âmes sur le chemin de la perfection.

Quel est d'ailleurs le jour et l'heure où l'influence salutaire du bon exemple ne se manifeste à nous à quelque degré ? Combien d'âmes, distraites par des pensées profanes, par les futilités d'une vie mondaine ou dominées par l'indifférence et l'incrédulité, après avoir résisté jusque dans nos temples à la parole qui descend de la chaire chrétienne, à la majesté des cérémonies religieuses, à la beauté des chants montant vers le ciel avec les parfums de l'encens, ont été tout à coup saisies et comme inclinées, malgré elles, devant Dieu en apercevant quelques pieux chrétiens prosternés dans la ferveur de leurs prières ?

La puissance de l'exemple est si grande que Dieu lui-même l'a employée pour nous sauver. Il a offert sa sainteté et sa perfection, la sainteté et la perfection de son Fils comme les modèles que nous devons reproduire.

Déjà dans la loi ancienne Dieu disait à son peuple : « Je suis le Seigneur votre Dieu ; soyez saints parce que je suis saint » (2) ; et il donnait cet ordre à Moïse : « Parlez à l'assemblée des fils d'Israël et dites-leur : Soyez saints parce que je suis saint » (3).

(1) Ps. LXVII, 36.
(2) Levit., XI, 44.
(3) Ibid., XIX, 2.

Quelque sublime que fût la doctrine de Jésus-Christ, elle n'aurait pu entraîner l'humanité, la régénérer et la sauver si le Fils de Dieu n'avait ajouté à la prédication de son Evangile l'autorité de ses exemples. C'est pourquoi « Jésus-Christ a commencé à faire et à enseigner » (1). « Vous m'appelez votre Maître et votre Seigneur, disait-il à ses disciples, et vous avez raison, je le suis en effet, car je vous ai donné l'exemple afin que vous fassiez comme vous m'avez vu faire » (2).

C'est aussi l'enseignement des apôtres : « Jésus-Christ a souffert pour vous, écrivait saint Pierre, vous laissant l'exemple afin que vous marchiez sur ses pas » (3).

La doctrine de saint Paul sur ce grand devoir de l'imitation de Jésus-Christ est vraiment admirable : « Ceux que Dieu a connus par sa prescience, dit-il, il les a prédestinés à être conformes à l'image de son Fils » (4). Il faut que nous portions en nous le sceau, l'image vivante de notre divin Maître : *In Christo signati* (5). Toute la mission de la sainte Eglise, des apôtres et des ministres de Dieu a pour but de former en nous Jésus-Christ : *Donec formetur Christus in vobis* (6). Saint Paul résume en ces sublimes paroles le travail et le progrès de la perfection chrétienne : « Mais nous, n'ayant point de voile qui nous couvre le visage et arrête notre vue, nous contemplons comme dans un miroir la gloire du Seigneur et nous sommes transformés en cette divine image en allant de clarté en clarté comme emportés par l'Esprit de Dieu » (7).

Cette beauté, cette perfection de Notre-Seigneur Jésus-Christ il faut que nous la révélions à nos frères par nos bons exemples, par la lumière et l'édification de nos vertus. « Le Dieu qui du sein des ténèbres a fait d'un mot jaillir la lumière, dit encore le grand Apôtre, resplendit lui-même dans nos cœurs afin que nous allumions les âmes, leur enseignant la science de Dieu reflétée en la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ » (8). Il faut que tous ceux auxquels Dieu a donné la dignité, l'autorité, l'influence, la mission d'éclairer et de diriger les âmes puissent résumer leurs conseils, leurs exhortatious et toute leur mission elle-même dans ces paroles de saint Paul :

(1) Act., I, 1. — (2) Joann., XIII, 13, 15. — (3) I Petr., II, 21. — (4) Rom., VIII, 29. — (5) Ephes., I, 13. — (6) Galat., IV, 19. — (7) II Corinth., III, 18. — (8) II Corinth., IV, 4 et 6.

« Soyez mes imitateurs comme je suis l'imitateur de Jésus-Christ » (1).

Telle est l'admirable et nous pourrions dire la divine puissance du bon exemple.

(*A suivre.*) Mgr TURINAZ.

LE RENOUVELLEMENT DANS LA VIE CHRÉTIENNE

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

NATURE VRAIE ET SUBLIMITÉ DE LA VIE CHRÉTIENNE (2)

Un autre point qui est d'une importance capitale et sur lequel nous avons pareillement besoin de nous renouveler, c'est la connaissance exacte de la nature de la vie chrétienne et la conviction de sa sublimité.

La vie chrétienne, dans son essence, n'est autre chose que la grâce sanctifiante ; or la grâce, dit saint Paul, est la vie éternelle en Jésus-Christ Notre-Seigneur : *Gratia vita æterna in Christo Jesu Domino nostro.* (Rom., VI.)

C'est la *vie éternelle*, c'est-à-dire la vie de l'Être absolu, éternel, immuable, la vie de Dieu, à la participation de laquelle lui-même nous appelle ; c'est une vie qui surpasse sans mesure la capacité propre à tout être créé, une vie qu'il est naturel à Dieu seul de posséder en lui. C'est la vie telle qu'elle circule entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit : par elle Dieu se dit et se donne au dehors, comme par l'adorable mystère de la Trinité de ses trois personnes, il se dit et se donne au dedans de lui-même. Par elle, s'opère en nous ce que la théologie appelle une procession temporelle, une mission des personnes divines, et nous devenons, par communication, ce que Dieu est par nature, nous sommes faits des dieux : *divinæ consortes naturæ... Ego dixi : Dii estis et filii Excelsi omnes.* (II Pet., I ; — Ps., LXXXI.)

De plus, la grâce est la vie éternelle *en Jésus-Christ Notre-Seigneur*. Pour marquer son œuvre d'un caractère d'unité, et à

(1) I Corinth., XI, 1.

(2) Dans le chapitre précédent nous avons emprunté plusieurs citations au bel ouvrage de Mgr Gay : *La vie et les vertus chrétiennes.* Le fond du présent chapitre est puisé en grande partie à la même source. Nous indiquons par des guillemets une citation textuelle.

cause de l'élévation incompréhensible de cette vie, Dieu en a déposé la plénitude dans une créature, dans un homme, qui n'eût d'autre personnalité qu'une personnalité divine, et il a voulu que tous ceux qui devaient recevoir la vie surnaturelle, la reçussent par une participation à la vie du Cœur de cet Homme-Dieu.

Et ainsi, ô harmonie admirable de l'ordre surnaturel ! au sommet de l'échelle des êtres, ou plutôt dans la plénitude absolue de l'être, une même nature subsistant en plusieurs personnes ; pareillement, au bas de l'échelle, plusieurs personnes, et même un nombre indéfini de personnes, reliées par une commune nature, qui est la participation à la vie du Verbe incarné; puis, au milieu, pour trait d'union, une même personne, alliant en elle les deux natures, la nature incréée et la nature créée : tel est le plan incomparable dans lequel se joue la pensée divine.

Et remarquons-le bien : si nous tenons du Verbe incarné, dont le nom béni à jamais est Jésus-Christ, la vie surnaturelle, ce n'est pas seulement parce qu'il nous l'a méritée et qu'il a expié par sa mort le péché qui nous en privait, c'est en ce sens aussi qu'il nous la communique, qu'il l'influe en nous comme un écoulement de la vie de son Cœur. C'est la grande doctrine qui a été admirablement exposée par saint Paul et qui a été remise en une nouvelle lumière par les auteurs ascétiques du XVIIe siècle, notamment par M. Olier ; et elle nous est rendue sensible par plusieurs comparaisons.

L'une, que saint Paul emploie, est celle de la tête, du chef, et des membres ; une autre, que Jésus-Christ lui-même nous a proposée, est celle des rameaux et de la vigne : *Je suis vraiment la vigne et vous êtes les rameaux* (Joan. xv). De même donc que les membres n'ont d'autre vie et d'autre impulsion que celles qui leur viennent de la tête; de même que les branches ne sont animées que par la sève qui leur vient du tronc; de même, tout ce qu'il y a en nous de vie et d'opération surnaturelles nous vient de Jésus-Christ, est un écoulement de la vie et des opérations de son Cœur.

Une troisième comparaison nous montre Jésus-Christ comme le nouvel Adam ; elle exprime clairement encore que si, dans l'ordre naturel, tous les hommes tiennent la vie d'Adam, dans l'ordre surnaturel tous la tiennent pareillement de Jésus-Christ ; avec cette différence toutefois que la communication de vie naturelle qui nous vient d'Adam n'est ni immédiate, ni incessante, tandis

que notre vie surnaturelle nous vient de Jésus-Christ, d'une manière directe et à tous les instants.

Et chose merveilleuse autant que vraie! Par notre participation à sa vie nous entrons en relation avec les deux autres personnes divines, et dans la même relation qu'elles ont avec lui : « Par Jésus et en Jésus, nous devenons réellement fils de Dieu et nous avons le même droit que lui d'appeler Dieu notre père ; par Jésus et en Jésus, l'Esprit-Saint devient notre esprit, afin qu'entre les membres et le chef, il n'y ait qu'un seul et même esprit, l'esprit tout divin du Père et du Fils. »

Nous venons de dire que Jésus-Christ est le nouvel Adam; mais pour transmettre la vie à sa postérité, Adam ne fut point seul : *Dieu lui fit un aide semblable à lui* (Gen. II); et aucun homme n'a reçu d'Adam la vie sans la recevoir d'Eve en même temps. Et pareillement, pour la transmission de la vie surnaturelle, Dieu a voulu associer Marie à Jésus comme un aide permanent; nul ne reçoit la vie de ce nouvel Adam sans le concours de Marie, constituée la nouvelle Eve.

C'est de Jésus, il est vrai, que cette divine Mère tient elle-même son être surnaturel, tout comme la première Ève avait été formée de la substance d'Adam ; ainsi, ce divin Sauveur reste la source première, et, en ce sens, la source unique de la vie. Mais pourtant cette vie n'arrive à aucun de nous sans lui venir de Marie aussi bien que de Jésus, de Jésus comme source première et principale, de Marie comme source secondaire et canal, comme dispensatrice et distributrice. Et ce qui est vrai de la première communication de la vie, qui est le don de la grâce sanctifiante, l'est aussi de toutes les grâces qui viennent soutenir et accroître ce premier don; chacune d'elles ne nous arrive que par l'influence combinée des Cœurs de Jésus et de Marie.

Voilà donc la nature de cette vie de la grâce qui nous est offerte : participation à la vie même de Dieu, écoulement de la vie du Cœur du Verbe incarné et du Cœur de Marie, la plus parfaite entre les pures créatures.

Nous devons comprendre que si, dans son fond, cette vie est telle, dans son expansion par les vertus, elle doit produire des actions pareillement divines, dignes des actions de Jésus et de Marie, et les imitant. Nous devons comprendre aussi qu'une vie si relevée requiert un aliment divin, qui est l'Eucharistie, et que le fréquent recours à cet aliment est nécessaire pour que,

par elle, le Cœur de Jésus puisse vivre en nous. Renouvelons-nous dans cette conviction de la sublimité de la vie chrétienne ; ayons sans cesse devant les yeux la vraie nature de cette vie dans les applications pratiques, dont nous allons examiner les principales. Que cette considération nous excite au désir de réaliser ce qu'elle demande de nous, et à chercher dans l'Eucharistie, qui seule peut le donner, le secret pour y parvenir ; afin que nous puissions dire avec vérité : *Jésus-Christ est ma vie; je vis, non plus moi, mais* le Cœur de *Jésus-Christ vit en moi* (Phil., I ; Gal., II).

Du reste, cette vie, alors même que nous la possédons, reste pour nous un mystère. Ce mystère ne sera manifesté qu'au jour des grandes révélations. « Nous sommes dès maintenant fils de Dieu et ce que nous serons n'apparaît point encore... Votre vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu ; mais lorsque Jésus-Christ, votre vie, apparaîtra, alors vous aussi apparaîtrez avec Lui dans la gloire » (I Joan., III; Col., III).

Néanmoins ce mystère nous est, dès à présent connu par la foi. Nous avons à nous occuper de cette foi, qui est la lumière de la vie chrétienne.

III

LA FOI, LUMIÈRE DE LA VIE CHRÉTIENNE

La foi est une lumière qui surpasse incomparablement celle de la raison et elle est d'un ordre tout différent. Elle est une communication, bien qu'à un degré imparfait, de la clarté même dont Dieu s'éclaire et dont il éclaire l'âme de Jésus. Elle est un premier commencement de vie éternelle, de vie divine et une première participation à la vie de notre Chef, le Christ : *Fides, habitus mentis quo inchoatur vita æterna* (S. Thomas) ; *Christum habitare per fidem in cordibus vestris* (Eph., II).

Dans le temple de Jérusalem, il y avait trois enceintes : le parvis, le Sanctuaire et le Saint des saints. Dans l'univers, dont ce temple était la figure, il y a aussi trois mondes ; le monde sensible, le monde intelligible, le monde surnaturel ; et ce dernier est résumé tout entier en Jésus ; car nul n'y a entrée que par une communication de sa vie. C'est la foi qui, commençant notre participation à la vie de Jésus, nous introduit dans ce Saint des saints, et c'est elle qui éclaire tout dans la vie chrétienne.

Nous n'avons à envisager ici la foi que sous son aspect pra-

tique; nous voulons seulement examiner, en ce qui la concerne, contre quels écueils surtout nous avons à nous prémunir pour un renouvellement. Dans ce but, nous distinguerons, relativement aux vérités qui sont l'objet de la foi, l'adhésion fondamentale de l'esprit;

L'attention ou la considération actuelle;

L'affirmation extérieure; mais ce troisième point, nous ne ferons que l'indiquer en quelques mots.

I. — *L'adhésion aux vérités de la foi : Premier danger à cet égard.*

Quant à l'adhésion, qui est proprement la foi, les grands périls dont nous avons à nous garantir sont la tendance à incliner vers le naturalisme, avec ses deux branches, le rationalisme et le libéralisme; puis, en général, la diminution de la simplicité et de la pureté de la foi, diminution qui peut aller à la perte entière de la foi.

D'abord la tendance, même avec la foi, à incliner vers le naturalisme ou pélagianisme. « L'air même que nous respirons est vicié par lui, comme dit le P. Faber, et il est la base de toutes nos erreurs ». Aussi, l'œuvre doctrinale de Léon XIII se résume-t-elle à combattre le naturalisme sur tous les terrains; il l'appelle *une peste*, et il le signale comme se glissant même parmi les catholiques, notamment dans les écoles : *Naturalismi pestem, late grassantem et in ipsas catholicas scholas clam irrepentem.* (Bref à M. l'abbé Timon-David, mars 1884).

Par suite de cette tendance, nous envisageons les choses surtout par leur côté naturel; nous restreignons le plus possible le champ du surnaturel; et en particulier nous réduisons presque à l'honnêteté humaine la notion de la vertu chrétienne. Or, ceci est une erreur capitale, puisque, nous l'avons vu, la vie chrétienne est essentiellement surnaturelle et a pour terme une fin essentiellement surnaturelle aussi.

Le naturalisme se divise en deux grandes branches : *rationalisme* dans l'ordre *spéculatif*, *libéralisme* dans l'ordre *pratique.* L'un et l'autre comportent diverses nuances et divers degrés, qui sont d'ailleurs parallèles. De ces nuances, de ces degrés, il en est que n'admet aucun homme ayant la foi; mais il en est aussi que des chrétiens cherchent à concilier avec elle. Pour le rationalisme, nous nous bornerons aux réflexions générales que

nous venons de faire à propos du naturalisme ; mais nous devons nous arrêter davantage au libéralisme.

Le libéralisme est la tendance à proclamer l'homme son seul maître et à ne point reconnaître d'autorité qui lui soit supérieure. On peut le considérer dans la sphère individuelle et relativement à l'ordre social. Dans la sphère individuelle, il se confond à peu près avec l'esprit d'indépendance et l'absence pratique de la crainte de Dieu, dangers dont nous reparlerons. Dans l'ordre social, la nuance de libéralisme contre lequel les catholiques ont surtout à se prémunir, celui qu'on appelle *libéralisme catholique* ou *catholicisme libéral*, consiste à prétendre que, si la vie privée des hommes doit être soumise à la loi chrétienne, il n'en est pas de même de la vie sociale, qui peut avantageusement rester en dehors de toute religion positive.

Le libéralisme peut encore se définir par rapport à un autre principe : la liberté respective de la vérité et de l'erreur, du bien et du mal. — La liberté laissée au mal et refusée au bien, voilà le système révolutionnaire ou franc-maçonnique ; la liberté donnée au bien et refusée au mal, dans la mesure où cela est prudent et possible, voilà le système ou plutôt la doctrine de l'Église ; la liberté laissée également au bien et au mal, à la vérité et à l'erreur, dans l'exercice des cultes, dans la presse, la parole, l'enseignement, etc., voilà le système qui est le libéralisme. D'où il résulte que le libéralisme est une espèce de compromis entre la doctrine catholique et la doctrine maçonnique, et que, comme on l'a dit, les catholiques-libéraux sont des catholiques qui couvent des œufs de francs-maçons.

Pie IX s'est élevé contre ce libéralisme par le *Syllabus* ainsi que par bien d'autres actes ; Léon XIII l'a condamné dans ses Encycliques sur la *Constitution chrétienne des États* et sur la *Liberté ;* et l'on ne saurait trop se tenir en garde contre cette doctrine.

D'une part, elle exerce une puissance de séduction, sur la jeunesse notamment, par une apparence de grandeur dans cette liberté laissée également à tous et par l'assertion que cette liberté suffit pour amener le triomphe de la vérité sur l'erreur.

D'autre part, elle est en soi extrêmement funeste ; car, depuis le péché originel, hélas ! cette assertion d'ordinaire n'est point vraie ; de plus, comme les Pontifes l'ont montré, la société ayant été créée par Dieu de même que l'individu, doit, de même que

lui, être soumise à Dieu et à son Christ; enfin la balance égale tenue entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal, tend à faire disparaître dans notre esprit, la différence entre l'un et l'autre.

Le libéralisme est aussi la négation de la royauté sociale de Notre-Seigneur. Par là même, il est une sorte d'hérésie, car il nie une vérité clairement révélée, qui est contenue dans ces paroles entre autres : *Tout m'a été livré par mon Père* (Mat., XI); *Toute puissance m'a été donnée sur la terre et au ciel* (*Ib.*, XXVIII).

Et par suite de cette négation, non seulement la société, en tant que société, ne rend pas à Dieu et à son Christ le culte qu'elle leur doit, mais, comme elle est mise en dehors de l'influence chrétienne, toutes les institutions chrétiennes, qui ont à se développer dans son sein, sont par là même restreintes dans leur développement.

Aussi l'illustre cardinal Pie, dont la doctrine est si sûre, n'a pas craint d'émettre souvent cette pensée que la négation de la royauté sociale de Jésus-Christ est l'*erreur capitale de notre temps*. Il n'est donc pas de dogme que les catholiques doivent proclamer plus hautement que celui de la royauté sociale de Notre-Seigneur, et c'est à en amener la réalisation effective que doivent tendre tous leurs efforts pour la régénération de la société. Nous aurons à revenir, du reste, sur ce point.

II. — *Second danger. Remèdes.*

Avec le libéralisme et la tendance au naturalisme, l'autre péril duquel nous avons à nous garantir, c'est en général la *diminution de la simplicité et de la pureté de la foi*, et ces périls peuvent aller jusqu'à *la perte de la foi*. L'esprit d'indépendance, qui est si accentué dans notre siècle, nous expose, même avec un certain désir de conserver la foi, à la borner aux points qui ont été rigoureusement définis; le mélange de tant de doctrines de toute nuance qui se produisent librement au jour, nous expose aussi à allier aux enseignements de l'Eglise des opinions qui sont à tout le moins contraires à son esprit. Et il est manifeste que ces deux causes pourraient, de même que la tendance au naturalisme, nous entraîner à la perte complète de la foi.

Le remède aux divers dangers que nous avons signalés se trouvera d'abord dans l'habitude d'une humble soumission à tout ce qui est conforme à l'esprit de l'Eglise et à tout ce qui

est enseigné par son Chef infaillible, sans chercher trop à distinguer si nous avons une obligation rigoureuse ou non, à y adhérer.

Le remède se trouvera, en second lieu, dans le recours à ce qui peut nourrir la foi, notamment l'étude de la théologie ou de la doctrine catholique, la lecture de l'Ecriture sainte, et celle de la Vie des saints.

L'étude de la saine *théologie*, l'étude de saint Thomas surtout : c'est là un antidote efficace contre les erreurs modernes; et comme les doctrines sont le fondement des mœurs et des institutions, cette étude a une importance extrême. Voilà pourquoi Léon XIII n'a cessé de la promouvoir et a entouré le Docteur angélique d'une auréole incomparable, nous le signalant très principalement pour maître. Voilà pourquoi encore le cardinal Pie, en jetant les fondements d'une Faculté de théologie, estimait combattre le mal de notre temps dans sa racine première.

Manifestement l'honneur et le devoir de cette étude reviennent aux prêtres surtout. Nous avons entendu dire parfois que le clergé d'Italie et d'Espagne l'emportait sur celui de France pour la science théologique ; il ne nous appartient point de prononcer sur une telle question. Mais, quoi qu'il en soit, cette étude n'est point réservée au clergé exclusivement; nous avons connu des chrétiens dans le monde, qui avaient abordé résolument la *Somme* de Saint Thomas; c'est à coup sûr, un bon exemple à suivre. On peut toujours au moins étudier la doctrine catholique daus les nombreux ouvrages qui l'exposent pour les fidèles; signalons entre autres, comme excellents en ce genre, les sermons de Bourdaloue.

La théologie, la doctrine catholique, a pour source, avec la tradition, *l'Écriture sainte;* et la lecture de l'Écriture sainte, nous mettant en contact direct avec la parole de Dieu même, a une efficacité spéciale pour nourrir la foi. Sans doute les protestants ont abusé de nos livres saints, en faisant d'eux, sans la tradition, la seule règle de croyance et surtout en les interprétant par le sens privé de chacun. Sans doute aussi l'Église demande pour qu'on puisse les lire en langue vulgaire, une traduction approuvée et complétée par des notes. Mais, pourvu qu'on observe cette loi si on ne peut lire l'Écriture en latin (1), et qu'on se

(1) En fait de traduction autorisée, signalons, pour toute la Bible, celle de l'abbé Glaire; pour le Nouveau Testament, il en existe plusieurs.

soumette pour l'interprétation à l'autorité de l'Église, cette lecture a, par elle-même, une valeur bien supérieure à celle de tous les livres écrits par les hommes. Nos pères avaient une connaissance véritable de ces Écritures divines, d'une grande partie du moins; et Mgr d'Hulst, dans une lettre remarquable, a appuyé de son autorité les raisons que donne un vaillant catholique pour montrer que nous devrions, nous aussi, nourrir notre foi par cet aliment. Le pape Pie VI a dit lui-même qu'il est très bon d'exhorter grandement les fidèles à la lecture des Saintes Lettres ; car ce sont les sources très fécondes qui doivent être ouvertes à tous : *fideles ad lectionem litterarum magnopere excitandos... ; fontes uberrimi qui cuique patere debent.*

La *Vie des saints,* voilà une autre lecture des plus salutaires. Elle stimule puissamment à la pratique de toutes les vertus dont nous parlerons plus loin, mais elle a d'abord pour effet de combattre le naturalisme pratique, dont nous nous occupons ici, l'erreur qui rabaisse au niveau de la vertu naturelle la vertu chrétienne; car les saints étaient plongés dans une atmosphère toute surnaturelle.

Cette lecture a de plus l'avantage de fournir un aliment à notre imagination, qui a besoin d'en trouver un, et de la captiver. Aussi, nos pères l'affectionnaient-ils comme celle de l'Écriture sainte; rendons-lui pareillement une place dans nos habitudes.

Le remède aux dangers que nous avons signalés se trouvera, en troisième lieu, dans une grande circonspection à l'égard de toutes les doctrines qui circulent, et, pour ce qui est des lectures, dans un soin plus vigilant encore à éviter celles qui peuvent porter atteinte à la foi qu'à rechercher celles qui peuvent la nourrir.

Sur ce point des lectures, nous vivons dans un siècle où l'on se croit tout permis. C'est là une erreur profonde; et c'est par suite de cette erreur que des catholiques, en trop grand nombre, hélas ! ne se font point scrupule d'acheter et de lire les mauvais livres ou les mauvais journaux, et même d'être abonnés à ceux-ci. Ah ! que n'avons-nous une voix plus puissante et plus persuasive pour dissiper un tel aveuglement ! Par là, on se rend complice du mal que font ces publications, puisqu'on les favorise en les achetant; et c'est ainsi que la mauvaise presse est en grande partie soutenue par les honnêtes gens. Au Congrès catholique de Fribourg, en 1888, M. de Windhorst constatait ce

fait douloureux ; et il a été péremptoirement établi par une Revue très sérieuse, dans un article ayant pour titre : *Qui achète les mauvais livres?*

Mais, de plus, en lisant ces publications, on s'expose inévitablement à en ressentir, quoi qu'on dise, l'influence funeste. — C'est là un fait d'expérience ; et prétendre le contraire, c'est s'aveugler à dessein. Voilà pourquoi l'Église nous interdit ces lectures dangereuses. Elle le fait en mettant certains livres à l'*Index;* mais elle le fait aussi en affirmant ce principe que, par le droit naturel, est interdit tout livre dont la lecture peut causer un dommage à l'âme. Il importe extrêmement de remarquer cette prohibition basée sur le droit naturel, et la permission même de lire les livres à l'Index la laisse subsister entière. Il importe de remarquer, en outre, que, dès lors qu'un livre n'est pas conforme en tous points à la foi et à la morale chrétienne, il tombe sous cette prohibition, car il est certain, par là même, qu'il peut être nuisible, causer au moins un affaiblissement.

C'est en vertu de ce principe que NN. SS. les évêques ont rappelé à maintes reprises qu'il y a une obligation grave de ne point lire, acheter, ni vendre les journaux ou revues qui contiennent habituellement des articles contraires à la foi ou à la morale chrétienne. Au même Congrès des catholiques allemands (1888), M. de Windhorst disait : « Il nous faudrait un septième commandement de l'Église :

« Mauvaises feuilles ne liras, ni brochures également. »

Ce commandement n'est pas à faire ; il existe.

Le vaillant chef du Centre ajoutait : « Acheter un journal antireligieux est presque un péché. » On peut supprimer le mot presque, à moins qu'il n'y ait, pour excuser, une raison spéciale.

Ce point de la circonspection dans les lectures est pour tous, qui que nous soyons, de la plus extrême importance. Elle l'est spécialement pour la jeunesse ; car, à cet âge surtout, une seule lecture peut faire à l'âme une blessure mortelle. C'est donc un devoir très impérieux pour les parents de veiller avec le plus grand soin sur tout ce que lisent leurs enfants. Mais ils doivent aussi être très vigilants pour eux-mêmes ; car le danger existe à tout âge.

Quant à ceux qui auraient eu le malheur de perdre la foi, ce

qu'ils ont à faire, c'est de renoncer aux fréquentations ou aux lectures qui les auraient entraînés à ce malheur, de chercher un guide, prêtre ou religieux, qui les aide à en sortir, et de suivre ses conseils.

On peut dire, en général, que ce qui leur sera conseillé, c'est non point d'attendre la foi complète pour revenir à la pratique, mais, au contraire, de revenir à la pratique pour retrouver la foi complète. Et, par la pratique, il s'agit non seulement de la prière et de la messe, mais surtout de la confession. Celui qui s'agenouille avec humilité devant un prêtre pour faire l'aveu de ses fautes, se relève d'ordinaire avec une foi dégagée de doutes; l'action de la grâce qu'il a méritée par là les a dissipés. L'expérience prouve qu'il en est ainsi ; et M. Auguste Nicolas, entre autres, insiste sur ce point dans un ouvrage qu'on ne peut trop recommander à ceux qui sont dans un tel état d'âme : *L'art de croire.* (*A suivre.*)

LA COLONIE CATHOLIQUE DES ILES HORN

On a quelques documents sur les îles Wallis; j'ai moi-même publié dans le *Bulletin de la Société des Etudes coloniales et maritimes* et dans mon livre *En Océanie* (Petite bibliothèque populaire), des notes de voyage relatives à cet archipel, accompagnées de considérations sur l'établissement du protectorat français, mais les renseignements sur les îles Horn sont extrêmement rares, sinon introuvables. Je suis redevable aux Missionnaires Maristes de l'Océanie centrale et notamment à leur éminent et vénéré chef, Mgr Lamaze, des détails inédits sur Futuna et Alofi, les deux terres de ce groupe.

Comme l'archipel Wallis, leur voisin, ces îles nous ont, pour ainsi dire, été données par les Missionnaires... Tous les officiers de marine, qui ont visité ces parages, s'accordent à dire, sans exception, que le patriotisme des PP. Maristes, toujours sage et éclairé, sans éclats fâcheux, nous a acquis à la longue la sympathie absolue des populations catholiques d'Uvia et de Futuna, les amenant tout naturellement à demander la protection d'une grande nation qui, à l'étranger, symbolise la tendance contraire aux visées des Wesleyens et des Méthodistes, ces apôtres si puissants de l'influence anglaise.

Là où les Missionnaires français plantent leur tente, là s'éta-

blit la France... Quel que soit leur détachement des questions politiques ou diplomatiques, détachement imposé par le caractère essentiellement religieux du but qu'ils poursuivent, ces hommes dont le désintéressement, la vie de dévoûment et l'austérité font l'admiration des indigènes, préviennent, en faveur de leur patrie, l'esprit des peuplades les plus indépendantes, les plus jalouses de leur vieille liberté. Une nation européenne, plus portée aux entreprises coloniales que la nôtre, pourra peut-être hisser son pavillon sur certaines îles encore sans maître officiel, où les Missionnaires français sont déjà installés, mais la population catholique n'en demeurera pas moins attachée de cœur au pays de ses bienfaiteurs, de ses éducateurs, des philanthropes sublimes auxquels elle doit, outre les premières applications des idées de civilisation, les principes de morale qui ont chez elle régénéré la famille, élevé le rôle de la femme, aboli les monstruosités d'antan, l'anthropophagie et l'infanticide.

C'est ainsi que les tribus catholiques de Samoa nous sont absolument dévouées et ne deviendront jamais allemandes de cœur, quand bien même, *ce que je ne crois pas*, les Anglais et les Américains renonceraient plus tard à leurs vieilles prétentions sur ce magnifique archipel pour faire, par raison diplomatique, la part du lion.

Les Allemands, en guerroyant contre les Samoans, dont trois cents déjà ont succombé dans la lutte, vont s'aliéner à tout jamais une population que nos Missionnaires Maristes avaient habituée à considérer les Européens comme des amis ; la comparaison entre l'esprit de générosité de nos nationaux et les lâches agressions des Teutons, tournera en faveur de notre influence à cette occasion comme toujours.

Mais à quoi bon ? On n'a jamais pensé, en France, à revendiquer des droits de protection sur les îles Samoa ! Ces droits n'en existent pas moins, en principe, car les chefs de l'archipel, réunis en grand conseil, ont, par deux fois, demandé l'appui moral de notre pays, notamment en 1874. Leur supplique, confiée au bâtiment de guerre allemand *Le Bismarck*, n'est même pas parvenue à l'amiral commandant en chef la division navale de l'Océan Pacifique... — Personne n'ignore ce fait à Apia, capitale de l'île Upolu, où il m'a été raconté par des colons, bavarois catholiques. Je ne le rappelle ici qu'au point de vue historique et pour montrer combien la seule présence des Mis-

sionnaires Maristes aux Samoa a suffi pour y faire aimer la France.

Dans l'archipel Touga, la situation est identique. Le Vicaire apostolique de l'Océanie centrale, Mgr Lamaze, réside à Touga-Tabou, l'île principale de ce groupe, très important par le nombre et l'étendue de ses terres. L'esprit de conciliation de ce prélat si distingué, son équité, sa douceur, lui ont donné dans tout le pays, même dans les milieux protestants, une telle autorité, les Missionnaires qui le secondent, déploient, d'autre part, tant d'activité et d'intelligence, que ces quelques Français ont plus de réputation auprès des Tougiens que tous les autres résidents étrangers ensemble, allemands, anglais et américains. Les conversions au catholicisme sont, d'année en année, plus nombreuses ; elles ont, si je ne me trompe, atteint le chiffre de 500 en 1887 ; ces 500 nouveaux catholiques, par le seul fait de leur changement de religion, peuvent être comptés parmi les partisans les plus chauds de l'influence française dans l'Océanie centrale.

Mais revenons aux îles Horn placées, par un acte du 13 novembre 1842, dû à l'initiative des rois et chefs indigènes, sous la protection immédiate de la France, acte renouvelé le 29 septembre 1887 et notifié définitivement par décret du Président de la République en date du 16 février 1888.

Les Futuniens comptaient parmi les insulaires les plus féroces de l'Océanie : le P. Chanel, fondateur de la Mission de Futuna, eut donc fort à faire pour remplir son rôle évangélique. Les débuts furent extrêmement pénibles, sa santé assez frêle s'accommodait bien mal de la vie de privations continuelles qu'il lui fallait mener ; mais, soutenu par une énergie incroyable, il arriva à triompher, en partie du moins, de l'hostilité que lui avaient d'abord témoignée les diverses tribus de Futuna et convertit plusieurs naturels à la foi catholiqne. Le roi Niuliki, qui l'avait accueilli tant bien que mal à son arrivée dans l'île, ne tarda pas à prendre ombrage de l'autorité que le *prêtre blanc* commençait à acquérir sur l'esprit de ses sujets ; en 1841, la conversion de son propre fils et de quelques autres jeunes guerriers acheva d'irriter le despote contre le missionnaire. Les *anciens* de l'île, défenseurs des vieilles coutumes et ennemis naturels de la civilisation chrétienne, aiguillonnèrent sans cesse la haine de Niuliki ; ce dernier donna l'ordre à une bande d'assassins, conduite par le chef Musumusu, d'aller tuer *le servi-*

teur de Dieu. Assailli à l'improviste par ces forcenés qui investirent sa cabane, le pauvre missionnaire fût lâchement assommé à coups de casse-tête, subissant avec héroïsme le supplice le plus cruel. Musumusu l'acheva en lui plongeant une hachette dans le crâne.

La corvette l'*Allier* fut chargée, en 1845, de venger ce meurtre odieux, mais Niuliki était mort, et, sur la demande même des missionnaires, Musumusu resta impuni. Ce chef se convertit et mourut quelques années plus tard, en manifestant une profonde horreur pour son crime; ce crime éleva au rang des martyrs de la foi le « *bon P. Chanel* », dont la Société des PP. Maristes est aujourd'hui si justement fière. Les honneurs de la béatification seront accordés, cette année, au premier missionnaire de Futuna.

La fin terrible du Vénérable Chanel n'intimida pas ses successeurs; ils ont si bien assoupli le caractère farouche des naturels que la transformation des mœurs de ces anciens écumeurs de mer est aujourd'hui aussi absolue que possible; les bâtiments européens ou pirogues des îles voisines qui venaient à s'échouer sur les récifs du groupe Horn, paraissaient, jadis, voués d'avance à une destruction complète; leur cargaison était pillée, les équipages massacrés sans pitié et dévorés... Actuellement, il n'y a pas de peuple plus doux, plus hospitalier que celui de Futuna. Les deux roitelets du pays sont devenus les premiers sujets des « *serviteurs de Dieu* », et leurs petits Etats peuvent être cités comme des types de colonies catholiques, de Sociétés chrétiennes où l'on retrouve des usages qui font penser aux premiers âges de l'Eglise.

La population de Futuna, d'origine polynésienne, est actuellement de plus de 1,500 âmes; l'île Alofi n'a guère que des habitants de passage qui vont faire la récolte des cocos de temps en temps.

Comme aux Wallis, depuis l'arrivée des missionnaires qui ont substitué le mariage à la polygamie, le nombre des naissances est, à Futuna, supérieur à celui des décès; on compte maintenant en moyenne deux naissances pour un décès (1).

Les îles Futuna et Alofi, connues sous le nom d'îles *Horn* ou

(1) Ce fait est absolument remarquable en Océanie, où la civilisation semble avoir été fatale aux indigènes dans la plupart des Archipels polynésiens, les obligeant à changer trop brusquement leurs conditions d'existence (habitations, vêtements, mœurs).

Alloufatou (179° de long. occid., 14° et 15° de lat. australe), sont de formation plutonienne et émergent de la mer comme des sommets de montagnes; à demi-voilées de vapeur dans le lointain, elles apparaissent peu à peu au voyageur qui approche, comme des pyramides de verdure, desquelles s'échappent de nombreuses chutes d'eau. La végétation de Futuna est magnifique et l'igname pousse sans culture dans ses vallées.

L'anse de Sigave située en pleine côte, seul mouillage des îles Horn, n'offre malheureusement un abri qu'aux petits bâtiments. Les commandants des navires de guerre n'aiment pas à séjourner devant Futuna; les cyclones y sont d'une violence extrême.

Les habitants de Futuna paraissent laborieux et intelligents; ils ont élevé des constructions à l'européenne, surtout des églises, qui font l'étonnement des navigateurs. Ces ex-sauvages s'apprêtent à recevoir de leur mieux les vingt-trois évêques (tous les prélats d'Océanie!) qui comptent leur rendre visite cette année, à l'occasion des fêtes de la béatification du P. Chanel. Aylic Marin.

LE TRAITEMENT DES CURÉS ET DESSERVANTS

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

Voici la fin des conclusions de M. le commissaire du gouvernement:

« La loi du 12 juillet 1790 apporta un changement profond dans les rapports de l'autorité civile et de l'autorité spirituelle. Jusque-là l'Église avait été l'État lui-même ou l'un des aspects de l'État. Elle devint sa subordonnée et sa vassale. Le culte fut dès lors un service national, et ses ministres devinrent des fonctionnaires publics. Toutes les lois rendues à leur sujet leur confèrent cette dénomination. La dîme, les anciens bénéfices disparaissent et sont remplacés par des traitements avec lesquels, suivant l'expression de Mirabeau dans un discours célèbre, la nation salarie des officiers de morale et d'instruction.

Mais on ne tarde pas à faire ce raisonnement que, si les prêtres sont des fonctionnaires, l'État a le droit d'exiger de leur part le dévouement. Pour s'assurer de ce dévouement, on leur impose le serment. Un certain nombre d'entre eux le refusent; ceux-là sont réputés avoir renoncé à leur office — (loi du 27 novembre, 26 décembre 1790, article 5). Ils sont immédiatement écartés du

service paroissial. D'autres, après avoir prêté serment, le rétractent et refusent obéissance. La même loi que nous venons de citer ordonne de les poursuivre devant les tribunaux de district comme rebelles à la loi ; ils seront punis par la privation de leur traitement, et encourent, en outre, une sorte de dégradation civique.

L'administration des cultes invoque aussi ces dispositions. Nous sommes encore obligés de faire remarquer au Conseil que la privation de traitement n'est ordonnée par la loi précitée qu'en vue d'un cas déterminé, la rétractation du serment et le refus d'obéissance ; et que cette privation de traitement ne peut être le résultat que d'une condamnation judiciaire. Ce sont les tribunaux de district, et non l'autorité administrative, qui la prononcent.

De nombreuses lois sont rendues dans le même sens. Par un décret des 4-6 avril 1791, l'Assemblée nationale charge les municipalités et les corps administratifs de dénoncer, et les tribunaux de district de poursuivre diligemment toutes personnes ecclésiastiques ou laïques qui se trouvent dans le cas des articles 6, 7 et 8 du décret du 27 novembre 1790, relativement à la prestation du serment des fonctionnaires publics ecclésiastiques; et elle ajoute : les peines portées auxdits articles, et notamment la privation du traitement, leur seront appliquées. Le décret des 20 et 28 juin 1791 confirme cette législation ; un autre décret du 29 novembre 1791 la rend plus sévère, sans changer en aucune façon son caractère. C'est toujours l'action judiciaire que ces lois mettent en mouvement, et non l'action administrative. Nulle part on ne voit apparaître aux mains de l'administration le droit de supprimer par mesure disciplinaire, et par conséquent discrétionnaire, le traitement des ecclésiastiques.

Vient ensuite le Concordat. Pendant plusieurs années la paix règne entre Napoléon Ier et l'Église; mais en 1809, à l'occasion de son divorce avec Joséphine, la guerre recommence. Les malheureux curés ou desservants se trouvent dans la situation la plus pénible. S'ils se prononcent pour Napoléon, le Pape les excommunie; s'ils se prononcent pour le Pape, l'empereur les fait arrêter et conduire de brigade en brigade jusqu'à la prison la plus voisine. Un certain nombre prennent le parti d'abandonner leur paroisse et de se cacher. Mais, ainsi que le faisait remarquer avec raison le rédacteur de la note présentée au Conseil d'Etat au nom de l'administration des cultes en avril 1883,

les populations avaient eu le temps de reprendre leurs habitudes religieuses; elles réclament leurs prêtres. Pour leur donner satisfaction, Napoléon rend, le 17 novembre 1811, un décret destiné à assurer le service du culte en garantissant un traitement aux ecclésiastiques appelés à remplacer les titulaires des curés en cas d'absence.

D'après l'article 1er de ce décret, l'ecclésiastique nommé par l'archevêque pour remplacer provisoirement le titulaire, reçoit, outre le casuel auquel le curé ou desservant aurait eu droit, une indemnité qui varie suivant les causes qui tiennent le titulaire éloigné de sa paroisse. Lorsque l'ecclésiastique est éloigné pour cause de mauvaise conduite (la mauvaise conduite consistait à ne pas avoir pris le parti de Napoléon), l'indemnité à laquelle a droit le remplaçant provisoire est entièrement à sa charge. Lorsque le titulaire est absent pour cause de maladie, l'indemnité est supportée à la fois par le titulaire et par la fabrique.

Mais ce décret n'avait pas défini ce qu'il fallait entendre par ces mots : « le titulaire éloigné pour cause de mauvaise conduite » ; l'occasion s'offrit bientôt de combler cette lacune. Deux ans plus tard, le 6 novembre 1813, intervint un décret qui n'est pas une œuvre d'expédient et de circonstance, mais une œuvre considérable et qui est intitulé : décret sur la conservation et l'administration des biens que possède le clergé. Ses auteurs ne pouvaient se dispenser de prévoir le remplacement du titulaire; ils confirmèrent en les expliquant, les dispositions du décret de 1811. Dans le cas, porte l'article 27, où il y aurait lieu à remplacer provisoirement un curé ou desservant qui se trouverait éloigné du service, *ou par suspension*, *par peine canonique*, *ou par maladie*, *ou par voie de police* (l'éloignement par voie de police résultait de l'emploi des procédés sommaires dont usait Napoléon), il sera pourvu à l'indemnité du remplaçant provisoire conformément au décret du 17 novembre 1811.

L'administration des cultes invoque ces deux décrets. Nous ne les croyons pas applicables, parce qu'ils visent, eux aussi, une hypothèse toute différente de celle qui nous occupe. Les décrets de 1811 et 1813 supposent que l'ecclésiastique auquel on fait subir une réduction de traitement, celui qu'on appelle le titulaire, a cessé de remplir dans la commune dont il est curé ou desservant ses fonctions sacerdotales; or, les requérants n'ont jamais cessé d'exercer leur ministère. Ils supposent également que le titulaire a été remplacé et ils n'ont eu pour but que

d'assurer à ce remplaçant une rémunération suffisante ; or, ni l'abbé Sailhol, ni l'abbé Glena n'ont été remplacés. Toujours, jusqu'à présent, les décrets de 1811 et de 1813 ont été interprétés par la jurisprudence dans le sens que nous indiquons : c'est ce qui résulte d'une décision rendue le 4 avril 1861, affaire Guerret. Ils ne nous paraissent susceptibles d'aucune autre interprétation. La retenue des traitements ecclésiastiques par mesure disciplinaire ne trouve donc pas sa justification dans les décrets de 1811 et de 1813.

La trouve-t-elle au moins dans les discussions qui ont eu lieu devant les Chambres en 1832, en 1861, et plus récemment de 1882 à 1885?

Messieurs, avant d'aller plus loin, il importe de se rendre compte de la portée d'un pareil argument. S'il suffisait, pour lier le juge, d'un ordre du jour, ou même d'une résolution prise par l'une ou l'autre des deux Chambres, le principe de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, serait complètement méconnu. C'est ce que le même ministre dont nous invoquions tout à l'heure l'autorité, l'honorable M. Goblet, ne craignait pas de dire au Sénat le 26 décembre 1885. Répondant à une question que lui avait posée M. Buffet au sujet des retenues qui avaient été opérées par son administration, M. Goblet s'exprimait ainsi :

« Le Sénat, disait-il, n'a pas compétence pour trancher la question qui lui est soumise par l'honorable M. Buffet. Ce n'est pas au Sénat à dire que le droit existe ou n'existe pas. Le Parlement fait les lois, mais il ne les applique ni ne les interprète. L'application et l'interprétation des lois appartiennent aux tribunaux. Quand l'honorable M. Buffet vient vous demander de vous prononcer sur cette question de droit, qu'il me permette de le lui dire, avec la déférence que j'ai pour sa personne, il méconnaît le principe fondamental de la séparation des pouvoirs.»

Et plus loin, il ajoutait : « Le Parlement peut faire une chose : il peut m'inviter à user de ce droit, ou à m'en abstenir. Voilà le seul rôle que le Sénat puisse avoir, concurremment avec la Chambre des députés. »

Nous aurions donc le droit de nous abstenir de toute appréciation sur ce qui a pu se passer devant les Chambres. Mais on a prétendu qu'en 1832 et 1861 le droit pour le gouvernement de retenir par mesure disciplinaire les traitements ecclésiastiques avait été reconnu sans contestation; comme cette affirmation

n'est pas exacte, nous croyons nécessaire, afin de dissiper tout malentendu ou toute obscurité, de rappeler au Conseil ce qu'on a appelé les précédents parlementaires.

C'est le 15 février 1832 que la question fut portée pour la première fois devant la Chambre des députés. On sait dans quelles circonstances. Peu de temps auparavant, à la voix de la duchesse de Berry, des révoltes avaient éclaté dans l'Ouest et dans une partie du Midi de la France. Un certain nombre de prêtres avaient quitté leurs parcisses; on ne savait ce qu'ils étaient devenus ; on soupçonnait cependant qu'ils étaient allés rejoindre les armées vendéennes. C'est dans ces conditions que leur traitement avait été suspendu. Lors de la discussion du budget des cultes, M. Dupin conseilla au gouvernement d'user sans crainte de ce moyen de répression, déclarant au ministre des cultes que les Chambres ne manqueraient pas de lui voter un bill d'indemnité toutes les fois qu'il pourrait en avoir besoin. M. de Montalivet monta alors à la tribune et prononça les paroles suivantes :

« On nous a parlé, messieurs, du droit *qu'aurait* le gouvernement de suspendre les traitements ecclésiastiques *sous sa responsabilité*. Je dois quelques explications à cet égard. J'ai besoin, ayant dans certains cas retenu de semblables traitements, *d'avoir un bill d'indemnité de la Chambre.*

« Certes, le gouvernement est loin de vouloir abuser de ce droit, qui, je le répète, n'a été exercé que sous ma responsabilité personnelle, mais depuis que j'ai l'honneur d'être chargé du ministère des cultes, j'en ai usé trois fois. »

Et on trouve dans le *Moniteur*, à la suite de ce discours, la mention suivante :

« Plusieurs voix : Vous avez bien fait ! très bien fait ! »

Et c'est tout !

Il me semble impossible de voir dans cet incident la revendication par le ministre et la reconnaissance par la Chambre du droit que l'administration réclame, et les paroles de M. de Montalivet nous paraissent fort significatives. Quand un ministre revendique un droit, il parle d'autre sorte. Quand il prétend n'avoir fait qu'user des pouvoirs qu'il a reçus de son prédécesseur et dont il doit transmettre l'héritage à ceux qui recueilleront après lui le fardeau des affaires, il n'a de bill d'indemnité à demander à personne. M. de Montalivet le savait bien ! Ce qu'il faisait à ce moment, c'était tout autre chose. Il faisait connaître

à la Chambre ce que, dans des circonstances exceptionnelles, son patriotisme lui avait suggéré. Il demandait au pouvoir politique de le couvrir au point de vue politique et rien de plus.

Il faut aller jusqu'en 1861 pour trouver dans nos annales parlementaires une seconde discussion sur la question qui nous occupe. Cette discussion a eu lieu au Sénat le 31 mai 1861. Après la guerre d'Italie, il s'était produit dans le clergé une certaine effervescence; des retenues de traitement avaient été opérées. En même temps une circulaire du garde des sceaux avait été adressée aux procureurs généraux pour les inviter à faire application des articles 201 à 208 du Code pénal aux ecclésiastiques qui encourraient les peines prévues par ces articles. Lors de la discussion d'une pétition qui demandait l'abrogation de ces articles, M. le cardinal Mathieu dans le diocèse duquel des retenues de traitement avaient été opérées, porta la question devant le Sénat. Il se plaignait de ce que l'action administrative avait été substituée à la justice ordinaire, de ce que les préfets avaient cité directement devant eux les ecclésiastiques, et il ajoutait :

« Que la justice informe, que les coupables soient déférés aux tribunaux, je l'admets, je m'y résigne, non sans amertume, mais enfin je sens qu'il y a une justice légale. Mais ici c'est une justice qui frappe en dehors de la justice ordinaire, sans que vous ayez pu vous expliquer et sans que vous ayez pu présenter une simple réflexion. Voilà où est le danger. »

Il nous semble bien difficile de voir dans ces paroles une reconnaissance du droit réclamé. Les orateurs du gouvernement, M. Baroche, président du Conseil d'Etat; M. Rouland, ministre des cultes, lui répondent. Ce dernier s'attache d'abord à justifier les préfets du reproche qui leur avait été adressé de citer devant eux des ecclésiastiques. Il pose en fait que ces ecclésiastiques avaient encouru toute la rigueur des lois pénales, qu'ils auraient pu être poursuivis devant les tribunaux de répression. Puis il ajoute que le gouvernement impérial a préféré se montrer indulgent et qu'il s'est contenté de donner à plusieurs préfets l'ordre d'adresser à ces ecclésiastiques des représentations dignes et fermes. Dans ces conditions, dit le ministre, où est l'abus? Quoi de plus naturel que cette mesure d'indulgence, de ménagement et de bon sens? Et, en effet, ainsi présentée, la mesure qui consistait, de la part des préfets, à adresser directement des remontrances aux ecclésiastiques de-

venait inoffensive; elle rencontre une approbation générale.

Restait la deuxième question, celle des retenues de traitement qui avaient été opérées. Ici, le ton du ministre change; son désir d'éviter une discussion approfondie est visible.

« Faut-il encore, dit M. Rouland, que je discute avec l'éminent cardinal certains faits qui ont donné lieu entre nous à une correspondance administrative? A quoi bon cette discussion si éloignée du but de la pétition qui occupe le Sénat? On se plaint non de la suppression, mais de la suspension momentanée du traitement d'un desservant du diocèse de Besançon. Cette mesure n'aurait pas été notifiée à l'archevêque, qui n'a pu en discuter les causes. Que M. le cardinal, mon contradicteur, me permette de lui rappeler toute la respectueuse déférence que je lui ai toujours témoignée. Je ne veux pas lui répondre devant le Sénat par des raisons qui seraient trop vives et trop personnelles. Je me borne à lui dire que pour être complet dans l'exposition de ses griefs, il aurait dû lire au Sénat la lettre officielle dans laquelle, répondant à ses interpellations, je lui ai donné les motifs de mes résolutions, motifs graves devant la loi et devant les justes susceptibilités du gouvernement. M. le cardinal Mathieu connaît ses motifs. S'il veut les attaquer et les contredire, je répondrai. Quant à présent, je me borne à déclarer que l'État saura toujours remplir ses devoirs et défendre ses droits, et c'est en invoquant ce principe que je prie le Sénat de passer à l'ordre du jour. »

En présence de cette attitude du ministre, après ces circonlocutions, ces mots à double entente, M. le cardinal Mathieu, désireux sans doute d'éviter le scandale que certaines expressions de M. Rouland faisaient pressentir, prend le parti de ne pas insister et il s'exprime ainsi :

« Je ne dois pas continuer cette discussion, ni lire la lettre que M. le ministre des cultes a bien voulu m'adresser encore qu'il m'en donne la permission. J'ai pu entrer dans quelques détails parce que la réponse de M. le président du Conseil d'État m'y appelait. Seulement, permettez-moi de dire qu'il y a quelque chose de bien grave en ce que M. le ministre des cultes vient de poser en principe sur l'appel, fait par les préfets, des ecclésiastiques relativement à des actes et à des discours de leur ministère. Je laisse cette pensée dans vos esprits; veuillez peser les inconvénients qu'il y a à entrer dans cette voie et les conséquences qui peuvent s'en suivre. »

Et sur ces paroles quelque peu énigmatiques, l'incident est clos.

Il me semble, messieurs, bien difficile de tirer de ce débat, dans lequel chacun marque un égal désir de s'engager le moins possible, un argument pour ou contre la thèse qui vous est soumise.

Nous ajouterons que les suspensions de traitement prononcées en 1861 n'ont pas été maintenues et que les ecclésiastiques à l'égard desquels ces mesures avaient été prises ont été désintéressés, ainsi que M. le ministre des cultes l'a reconnu le 15 novembre 1882, devant la Chambre des députés.

Le dernier argument de l'administration des cultes n'est donc pas plus fondé que les autres, et nous sommes ainsi amené invinciblement à cette conclusion, que le droit revendiqué par elle ne trouve sa justification nulle part ; qu'il n'existait ni dans l'ancien droit, ni dans le droit intermédiaire, et qu'il n'existe pas davantage dans le droit actuel.

Ce n'est pas à dire pourtant, comme on le prétend quelquefois, que le pouvoir civil soit absolument désarmé en face des écarts commis par les ecclésiastiques. L'administration, d'abord, a le droit d'exiger que le service soit fait et de refuser le traitement de tout ecclésiastique qui ne résiderait pas dans sa commune ; l'article 13 de la loi de finances du 29 décembre 1876 a pourvu à ce que ce droit fût toujours exercé. L'administration a aussi le droit de priver de tout ou partie de son traitement, en vertu des décrets de 1811 et de 1813, tout ecclésiastique qui par sa mauvaise conduite a encouru une mesure d'interdiction, de suspension ou de révocation de la part de l'autorité diocésaine. Le pouvoir civil dispose encore de deux autres armes : le recours pour abus, qui constitue une véritable mesure de discipline ; l'application, lorsqu'il y a lieu, des articles 199 à 208 du Code pénal, qui punissent tantôt de la peine de l'emprisonnement, tantôt de celle du bannissement les critiques, censures ou provocations contre l'autorité publique qui seraient contenues dans un discours pastoral prononcé publiquement, et dans un écrit pastoral.

Si la législation actuelle paraît insuffisante, il appartient aux pouvoirs publics de la compléter. Sous l'ancien régime, les Parlements, lorsqu'ils prononçaient une déclaration d'abus, avaient le droit d'y joindre une peine pécuniaire. La loi du 18 germinal an X, en rétablissant l'appel comme d'abus, n'a attaché à cette mesure qu'une simple sanction morale. Mais on a proposé plu-

sieurs fois, au cours de ce siècle, de revenir sur ce point à l'ancienne tradition et d'accompagner la déclaration d'abus d'une sanction matérielle. L'auteur de la première proposition de ce genre a été Napoléon Ier. Dans son décret du 25 mars 1813, relatif à l'exécution du Concordat de Fontainebleau, il avait chargé le grand juge de présenter au Conseil d'Etat un projet de loi déterminant la procédure et les peines applicables en matière d'appels comme d'abus, ainsi que dans toutes les affaires qui résulteraient de la non exécution des Concordats; ce qui prouve bien qu'il ne croyait guère à l'existence du pouvoir revendiqué dans ces derniers temps par l'administration des cultes.

Il y a quelques années, la Chambre des députés a été saisie par M. Paul Bert d'une proposition de loi conférant au ministre des cultes le droit de priver de tout ou partie de son traitement, par mesure disciplinaire, pour une durée qui ne dépasserait pas un an, tout ecclésiastique qui aurait encouru une déclaration d'abus.

Au Sénat et à la Chambre des députés d'apprécier le mérite et l'opportunité des propositions faites en ce sens. A eux de décider s'il convient de fortifier à l'égard des membres du clergé l'action administrative, ou s'il n'est pas préférable de laisser au temps le soin d'achever l'œuvre d'apaisement qu'il a commencée. Pour nous, notre tâche est différente. Simple serviteur de la loi, nous ne pouvons vous demander de l'appliquer que telle qu'elle est, et, telle qu'elle est, elle ne nous paraît pas donner à l'administration des cultes le droit dont celle-ci a usé.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à faire l'application aux deux litiges portés devant vous des principes que nous venons d'établir.

L'abbé Sailhol est curé de chef-lieu de canton : il a droit à son traitement en vertu de la loi du 18 germinal an X.

L'abbé Gléna est dans une situation moins bien définie.

La paroisse de Coarraze, qu'il habite, est une simple succursale; il semble donc que l'abbé Gléna est un simple desservant. Mais il a été institué curé inamovible sous le gouvernement sarde, antérieurement à l'annexion du comté de Nice à la France.

L'évêque de Nice le considère comme ayant gardé, malgré l'annexion, le titre et la qualité de curé inamovible. Le ministre des cultes le tient pour un desservant. S'il fallait prendre parti

pour l'une ou pour l'autre de ces deux opinions, nous pourrions nous trouver fort embarrassés, car la solution du litige peut paraître subordonnée à l'interprétation du traité d'annexion, et cette interprétation n'appartient pas au Conseil. Mais M. le ministre des cultes ne fait aucune difficulté d'admettre que la situation des curés et des desservants, au point de vue de l'exercice du pouvoir disciplinaire dont il a usé à l'égard des requérants, est la même, et nous croyons avoir démontré qu'en effet une distinction entre les curés et les desservants n'aurait pas, à ce point de vue, de raison d'être. La question de savoir si l'abbé Gléna est curé ou desservant perd, dans ces conditions, tout son intérêt, et nous n'avons pas à l'examiner.

Qu'il soit curé ou desservant, la décision prise à son égard ne nous paraît pas pouvoir être maintenue dans un cas plus que dans l'autre.

Nous concluons, pour tous ces motifs, à l'annulation des décisions attaquées et au renvoi des requérants devant le ministre des cultes pour faire liquider le traitement auquel ils ont droit.

ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. CLARETIE.

Discours de M. Claretie

M. Claretie (Jules-Arnaud-Arsène), ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. Cuvillier-Fleury, y est venu prendre séance le 21 février 1889, et a prononcé le discours qui suit :

Messieurs,

Vous remercier, vous remercier avec la plus profonde reconnaissance, tel est mon premier devoir. Devoir bien doux à remplir, si je ne savais combien il est difficile de rendre mon remerciement digne et de vous qui m'écoutez, et du maître écrivain qui fut mon prédécesseur. Je n'ai jamais plus redouté la lourde tâche imposée par la bienveillance dont vous m'avez honoré que lorsqu'en m'aidant à pénétrer dans l'intimité de votre regretté confrère, celle qui porte si noblement son nom a ouvert pour moi, pour vous messieurs, le trésor de ses souvenirs. Il y a — et c'est la gloire et la force de l'Académie française — un héritage d'honneur que se transmettent

l'un à l'autre les membres de la Compagnie. Chaque existence est comme une page de votre histoire, et la mémoire de vos morts est chère et sacrée à l'Académie tout entière. Par la distinction de son talent, par la chaleur de ses convictions, par l'élévation de son caractère, M. Cuvillier-Fleury était de ceux qui ont accru cet héritage.

Dans le parloir du lycée Louis-le-Grand, au-dessus de la porte d'entrée, on aperçoit le portrait d'un jeune homme de dix-sept ou dix-huit ans, brun, la tête déjà sérieuse enfoncée dans une haute cravate blanche. Ce portrait, le premier de la glorieuse série des lauréats du lycée, est celui de M. Cuvillier-Fleury. A quelques jours de distance, j'avais pu voir, dans les galeries de Versailles, le portrait du père après celui du fils. Dans le tableau de Guillon-Lethière représentant la signaturo des préliminaires de paix à Léoben, le personnage qui tient la plume sous le geste impératif de Bonaparte est, en effet, le père de M. Cuvillier-Fleury, alors aide de camp de Clarke, depuis duc de Feltre.

Lors de la naissance de M. Auguste-Alfred Cuvillier-Fleury, le 18 mars 1802, Louis Cuvillier-Fleury était chef du cabinet topographique du premier consul. Ce fut là que Louis Bonaparte le connut, l'apprécia, le choisit comme secrétaire intime et l'emmena en Hollande, où il allait bientôt le nommer membre de son Conseil d'État. Peu d'années après, en 1810, l'ancien aide de camp de Clarke mourait, jeune encore, et le duc de Feltre obtenait pour le fils de son officier d'ordonnance une bourse au lycée Impérial, comme on appelait alors le lycée Louis-le-Grand.

M. Cuvillier-Fleury se rappelait avec une émotion toujours nouvelle et une fierté toujours rajeunie ces premières années de collège, où il remportait aux concours de fin d'année les succès les plus décisifs et les plus flatteurs. Il conservait dans un vieux portefeuille tous les bulletins des places obtenues par lui de 1810 à 1819, et il pouvait rappeler avec un certain orgueil qu'il n'avait jamais été que le premier ou le second de sa classe.

Ils étaient là, d'ailleurs, tout un groupe d'adolescents avides de continuer la tradition de ce vieux lycée de la rue Saint-Jacques où Molière avait laissé son nom, où Voltaire avait étudié, où Gresset, régent de cinquième, avait rimé quelques-uns de ses vers. En 1810, le souvenir était encore vivant de ces

anciens qui avaient passé dans la grande cour aux murailles hautes : Robespierre, Saint-Just, Camille Desmoulins, dont les ombres redoutables avaient peut-être, dès lors, hanté M. Cuvillier-Fleury, destiné à les évoquer plus tard, dans ses *Portraits révolutionnaires*.

L'homme, dirait-on, a sa statuette dans l'enfant. Dès ces années d'études M. Cuvillier-Fleury montrait — je trouve ces mots dans une note de son proviseur, M. Malleval — « un caractère vif, mais franc et plein de raison », qu'il gardera jusqu'à la fin de son existence. Vif, mais franc ! M. Cuvillier-Fleury conservait encore, parmi ses papiers, et comme un titre de gloire une lettre adressée à Mme Cuvillier-Fleury mère, à la suite d'une rébellion demeurée presque historique. Ils se révoltaient, les écoliers, parce qu'on supprimait le tambour et qu'on le remplaçait par la cloche. Cause futile, en apparence ; mais pour eux le tambour était le symbole de l'éducation laïque et un peu militaire ; la cloche, c'était, à leurs yeux, l'éducation publique rendue au clergé ; — c'était les Jésuites enseignant comme au temps de l'abbé Bérardier et de Camille Desmoulins.

Cuvillier-Fleury avait pris le parti non de la cloche, mais de ses professeurs, et le censeur, après la bataille, qui fut sérieuse écrivait à Mme Fleury : « Madame, applaudissez-vous d'avoir un enfant qui a autant de générosité, de grandeur, d'élévation que de talent. Nous venons d'avoir une émeute terrible. Fleury s'est comporté d'une manière au-dessus de tout éloge. Je lui dois la conservation de mon mobilier et peut-être de la vie. »

Ainsi, dès le collège, M. Cuvillier-Fleury n'était pas seulement laborieux, instruit et attentif : il était déjà conservateur. Il conservait, en tenant tête à l'émeute, les meubles du censeur des études. Mais, quoiqu'il eût combattu pour le pouvoir, il joignait à ce respect de l'autorité une passion profonde, ardente même, pour la liberté. Il allait bientôt, avec le même zèle qu'il apportait à défendre le mobilier du censeur, attaquer la censure et les ordonnances de Charles X. Et cet amour de la liberté remontait précisément à ces années d'enfance où ces jeunes gens, bâtissant leurs châteaux en avenir, étaient brusquement réveillés de leurs rêves, non plus par le tambour ou la cloche du lycée, mais par le canon étranger grondant aux barrières de Paris. Le grand silence qui tombait sur ces jeunes fronts pendant les inquiètes journées de l'Empire leur avait, dès l'enfance, donné la passion de la liberté ; le bruit des crosses de fusil des

alliés occupant Paris pour la première fois, que dis-je! prenant les bancs de leur collége pour lits de camp, dans la nuit du 6 au 7 juillet 1815, leur donna la religion du patriotisme. Ce n'était plus le patriotisme triomphant de la génération qui les avait précédés. Ils n'allaient plus rêver pour leur pays la gloire, mais l'indépendance. Le sentiment nouveau qui les pénétrait devait être à jamais ce vigilant, sérieux et sévère patriotisme qui fait qu'on aime sa patrie d'une passion plus avertie et qu'on veille sur son repos comme un fils au chevet d'une mère blessée.

Entre tous ces souvenirs, M. Cuvillier-Fleury en avait un qui resta la fierté de sa vie : celui du jour où, lauréat du concours entre tous les colléges de Paris, il remportait, en 1819, avec un discours latin contre la dictature de Camille, *Manlii Capitolini ad Senatum oratio*, le prix d'honneur qui lui valait une médaille d'or et un Cicéron en vingt-deux volumes, le premier ouvrage, le plus précieux, l'orgueil de sa bibliothèque. Et ce triomphe, M. Cuvillier-Fleury l'obtenait sur des camarades de classe dont plus d'un annonçait de glorieuses destinées : Emile Littré, Sylvestre de Sacy, Léon Halévy, et ce jeune George Farcy qui promettait un philosophe éminent à la France et que M. Littré devait ramasser, onze ans après, sous les balles des gardes-suisses.

Mais on sait, hélas! que les prix d'honneur ne donnent pas de quoi vivre, et que les Cicéron en vingt-deux volumes n'assurent ni l'avenir, ni même le lendemain. M. Cuvillier-Fleury se trouvait bientôt, à dix-sept ans, sans ressource aucune; avec sa couronne universitaire et sa médaille d'or, lorsque l'ex-roi de Hollande, Louis-Bonaparte, se souvenant des services du père, appela en Italie, pour remplir auprès de lui les fonctions de secrétaire, le jeune lauréat, qui se rendit bien vite auprès du prince exilé.

M. Cuvillier-Fleury était tout heureux de ce voyage au pays de Virgile : *Italiam! Italiam!* Mais ce qui, dans l'aventure, plaisait surtout à sa tendresse filiale, c'est qu'il allait recevoir désormais une rémunération pour son travail. Sans aucune fortune depuis son veuvage, Mme Fleury mère allait savoir maintenant, non plus par les attestations d'un professeur, mais par elle-même, ce que valait le cœur de son fils. Sur tous les comptes que tenait M. Cuvillier-Fleury des gains que lui assurait son labeur, depuis cette année 1820, le premier article

inscrit, l'article sacré, pieusement tracé avant tous les autres, est celui-ci : « Remis à ma mère », et cela jusqu'à la mort de la chère et vaillante femme, en 1846, sans interruption aucune, le chiffre grossissant à mesure que s'améliorait la position de l'ancien élève du lycée Impérial.

Mais ce qui est tout à fait singulier, inattendu, c'est que le départ du jeune secrétaire pour l'Italie inquiétait le gouvernement de la Restauration. La police du roi Louis XVIII y découvrait comme un projet de complot. Les faits et gestes de ce fils d'un soldat de l'Empire étaient surveillés, notifiés à Paris, et tout naturellement calomniés. M. Cuvillier-Fleury avait-il donc fourni les preuves de ce libéralisme militant auquel il devait rester obstinément fidèle ? Oui, il s'était déjà occupé de politique. Ses camarades de la conférence Montesquieu, où se rassemblaient quelques étudiants qui devaient être, un jour, des maîtres en l'art de conduire les hommes, les Chegaray, les Tanneguy Du Châtel, les Saint-Marc-Girardin s'en occupaient tous.

« La politique, dit M. Cuvillier-Fleury, était notre passion. » La politique est la passion de la jeunesse dans les temps où la politique est le fruit défendu. Elle est la déception et le dégoût des générations nouvelles dans les temps où elle ressemble à un fruit gâté. Ces jeunes gens parlaient donc politique et, ne songeant pas encore à devenir journalistes, ils se prédisaient à eux-mêmes qu'ils seraient diplomates, hommes d'État, ministres. Prédiction ambitieuse en ce temps-là. On ne savait pas alors qu'il est très facile de devenir ministre, moins facile d'être un bon ministre, moins facile encore de rester ministre. Et pourtant ces jeunes gens faisaient déjà l'apprentissage de la vie parlementaire dans ces conférences où, comme le dit spirituellement M. Fleury, ils s'exerçaient à n'être jamais d'accord.

Jamais d'accord ! La boutade est plaisante, mais elle n'est pas exacte. Il y avait un point sur lequel ils se trouvaient parfaitement d'accord. Ils étaient, je l'ai dit tout à l'heure, ils étaient tous résolus à rendre à la France, par la liberté, le prestige qu'elle avait perdu par les armes. Ils rêvaient une patrie affranchie et se ralliaient, comme autour d'un drapeau, à un mot qui faisait battre leurs jeunes cœurs. Ils étaient amoureux — devinez de quoi ? — de la Charte. Défendre la Charte, combattre et mourir pour la Charte, c'était la préoccupation, et je dirai la poésie de leur jeunesse. Il y a ainsi, à des intervalles

divers, de ces mots qui font naître des dévouements d'autant plus chaleureux que le sens de ces mots est plus mystérieux; c'est le charme des beautés voilées.

M. Cuvillier-Fleury poussa si loin son amour pour la Charte, que, résolu à la protéger l'arme au poing, il s'affilia, en compagnie de M. de Montalivet, à une société de carbonari parisiens. Je ne m'imagine pas très bien M. Cuvillier-Fleury, que nous avons vu gardant jusqu'à la fin de sa vie une sorte de gravité préceptorale, se faisant initier à une *vente* et prenant sa part des travaux du carbonarisme. Mais, bien des gens, à vingt ans, furent carbonari qui pouvaient presque, à soixante, douter d'un tel souvenir. Un autre personnage considérable, le maître et l'initiateur du roman contemporain, Balzac, ne fut-il pas, à son heure, attiré par le carbonarisme? Mais Balzac n'entrait là que pour y recueillir des documents sur les passions humaines et je dois dire qu'après s'être ainsi présenté aux suffrages de la *Charbonnerie*, le romancier, ayant bien vite appris ou deviné ce qu'il y voulait étudier, conseilla dès le premier soir et radicalement la dissolution de la société. On le laissa partir, comme trop sceptique. M. Cuvillier-Fleury, à l'en croire lui-même, avait eu plus de foi, et j'imagine aussi plus d'inquiétudes. « Quelles angoisses ! dit-il en rappelant ce souvenir de jeunesse. Avoir — c'est lui qui parle — dans sa cellule d'étudiant en droit un fusil de munition, avec ses cartouches, et voir sans cesse à l'horizon le sabre du gendarme et la toque galonnée du procureur général! » Un carbonaro qui conserve cette salutaire terreur n'est pas un adversaire bien redoutable pour un gouvernement. Ajoutons, pour être exact, que M. Cuvillier-Fleury n'avait pas vingt ans et qu'il s'était laissé affilier à la société secrète par un de ses amis, plus âgé que lui, et depuis — la conclusion ne va pas beaucoup vous étonner — depuis sénateur du second Empire.

Il ne faut pas reprocher, du reste, à M. Cuvillier-Fleury cette junévile ardeur. Toutes les générations d'hommes ont leurs fièvres de jeunesse. J'en connais de plus décevantes. La maladie actuelle s'appelle le pessimisme et, moins chevaleresque, mènera peut-être, elle aussi, un jour, au Sénat plus d'un jeune dégoûté se déclarant à l'heure qu'il est las de vivre.

A soixante-dix-huit ans, notre regretté confrère pouvait sourire de son carbonarisme passager, de cette association composée d'un « état-major de gros bonnets anonymes, sans

autre armée que des bandes d'étudiants exaltés et d'où le vrai peuple était absent ». — Quelle délivrance quand j'en pus sortir ! s'écrie-t-il. Mais il pouvait aussi se rendre cette justice qu'il était depuis lors, demeuré fidèle à ce songe de sa vingtième année, et s'il est vrai que l'idéal de l'existence soit, selon le mot de Gœthe, le rêve de la jeunesse réalisé dans l'âge mûr, il est vrai aussi que le modèle d'une vie humaine, c'est, à travers les années, la fidélité du vieillard aux espérances de ses vingt ans. Eh bien, M. Cuvillier-Fleury était demeuré dans les derniers temps de sa vie, le libéral convaincu de la Restauration, et en changeant son arme de combat, en déposant ou en rendant le fusil pour prendre la plume, il était resté fidèle à cet idéal qui se résumait pour lui dans un mot, la Charte, comme un premier amour dans un nom.

Pendant qu'on dénonçait le familier du souverain détrôné à l'attention du préfet de police que faisait, en Italie, M. Cuvillier-Fleury? Il voyageait un peu partout, allant de Rome à Florence et de Florence à Naples, et se liant d'amitié avec le fils aîné du roi Louis, ce frère du futur empereur Napoléon III; mais, durant ces voyages, le roi Louis, ayant la manie de composer des vers, prenait l'habitude de réveiller, la nuit, son jeune secrétaire pour lui dicter impitoyablement les alexandrins nouvellement éclos.

Peut-être Louis Bonaparte cherchait-il à flatter le jeune lauréat en traduisant quelque ode d'Horace, l'ode de Pyrrha, l'ode *ad Navem*, et M. Cuvillier-Fleury eût volontiers discuté avec le roi sur la fidélité de la traduction, mais à la condition de n'être pas réveillé, à deux heures du matin, pour se voir condamné à l'entendre. Il maigrissait ; et ses veilles, qui préoccupaient si fort la police parisienne, étaient simplement, j'allais dire prosaïquement, occupées à jeter sur le papier les rimes toutes fraîches de l'ancien roi de Hollande.

Quand je dis les rimes, je me trompe. Le roi Louis faisait des vers qui ne rimaient pas; je me hâte d'ajouter qu'il les faisait ainsi volontairement. Afin d'être un poète original, au moins à un certain point de vue, il proscrivait non seulement la rime riche, mais la rime, toute espèce de rime. Il l'accusait de pédantisme :

La rime est un pédant armé de la férule,
Qui vient à chaque instant marteler notre oreille,
Et troubler l'harmonie en voulant la forcer.

Et c'est « en vers rythmiques », comme il disait, ou, pour parler vulgairement, en vers blancs que cet ennemi des bouts rimés écrivait l'*Hymen,* poème en quatre chants, et la suite du *Lutrin*, poème en cinq chants, publiés depuis sous un pseudonyme : *Poésies du comte de Saint-Leu.*

M. Cuvillier-Fleury, lassé de tant de poésie, réclama enfin sa liberté, reprit le chemin de la France et, à peine de retour à Paris, accepta de M. Delanneau la direction des études au collège Sainte-Barbe. Il fut, dans ces nouvelles fonctions, ce qu'il avait été, ce qu'il devait être toujours, consciencieux dans les devoirs à remplir, respectueux de la tradition et comme amoureux de l'antiquité. Chargé, par exemple, de prononcer le discours d'usage à la distribution des prix du mois d'août 1823, le jeune professeur y fait entendre une harangue où, chose curieuse, on retrouve tout entier le polémiste qui, cinquante-huit ans plus tard, au *Journal des Débats*, fera campagne au nom de la tradition contre certaines réformes universitaires proposées par un des ministres les plus hautement dévoués que l'Université ait eu pour grand maître (1).

Quelques années après son voyage à Rome, en 1827, M. Cuvillier-Fleury avait vingt-cinq ans ; le duc d'Aumale en avait cinq. Le jeune prince se trouvait alors sans précepteur. Il ne s'en plaignait pas. On avait d'abord confié son éducation à un homme d'une haute valeur, M. Damiron, qui, durant les leçons, parlait au jeune duc, comme s'il se fût parlé à lui-même, de la philosophie de M. Cousin ou de la psychologie nouvelle. Un jour, le philosophe déclara tout net qu'il ne pouvait continuer à donner des leçons à un enfant de cinq ans, et l'enfant eut un moment la douce espérance de n'avoir plus de professeur.

Cette illusion fut de courte durée. M. Trognon, précepteur du prince de Joinville, recommanda au futur roi Louis-Philippe un de ses anciens élèves à lui, ex-secrétaire de l'ex-roi Louis Bonaparte, et M. Cuvillier-Fleury, pendant douze ans, de 1827 à 1839, s'attacha à ce jeune prince, dont il voulut avant tout faire un homme. Je puis dire qu'à partir du jour où il approcha le duc d'Aumale, M. Cuvillier-Fleury, après avoir été un maître assidu et vigilant, fut jusqu'à sa dernière heure un ami fidèle, dévoué et reconnaissant. On n'a pas oublié son mot, éloquemment rappelé sur sa tombe, à propos de « son meilleur ouvrage »;

(1) *La Réforme universitaire*, une brochure In-18 (1873). — A propos d'une circulaire de M. Jules Simon.

et, dans les dernières années de sa vie, M. Cuvillier-Fleury projetait un livre de confidences et de souvenirs qu'il voulait intituler précisément — il en parlait souvent, — l'*Education d'un prince.*

Regrettons, messieurs, que ce livre, commencé peut-être, n'ait pas été écrit ou achevé. M. Cuvillier-Fleury nous y eût montré comment un libre esprit enseigne la vérité au fils d'un roi. C'est là, entre toutes, une tâche à la fois épineuse et haute. Fénélon, cette grande âme faite de douceur, s'attachait à gagner l'affection du duc de Bourgogne et à charmer le futur souverain. Saint-Simon ne nous dit-il pas que le précepteur des enfants de France était un esprit coquet qui cherchait à être goûté et voulait plaire? Ne médisons pas de cette coquetterie de l'esprit : elle ressemble tout à fait à la bonté du cœur. Fénelon, tout en cherchant à plaire, n'était pas un de ces précepteurs de carrousel ou d'opéra comme Villeroy, qui, aux concerts de la Saint-Louis, montrant les fenêtres des Tuileries et les toits noirs de monde, disait à son royal élève : « Voyez donc, sire, tout ce peuple est à vous, vous en êtes le maître. » Éternel mot de courtisan éternellement prononcé. Maintenant que le peuple est le roi, ne l'entendons-nous pas journellement, ce mot, — jeté non plus du haut des fenêtres, mais d'en bas, par les étranges précepteurs de la foule, qui disent à leur tour: « Peuple, ces palais sont à toi, tout cela t'appartient, tu en es le maître ! » Comme la royauté, cette démocratie, que nous aimons et dont nous sommes, a malheureusement ses Villeroy.

M. Cuvillier-Fleury n'appela jamais son jeune élève : « mon maître ». Dans l'enfant qui lui était confié, il respectait trop l'homme à venir. Le précepteur, volontiers paternel, n'en était pas moins sévère à l'occasion et, par exemple, intraitable en ce qui touchait les classiques. Que de fois M. le duc d'Aumale a-t-il dû se faire confisquer *Hernani* ou *Marion Delorme,* qu'il préférait aux tragédies de Voltaire! Le matin, M. Cuvillier-Fleury conduisait son élève faire dans le parc de Neuilly une promenade à cheval. Il continuait la leçon commencée, botte à botte, sous les arbres. Très souvent, — M. le duc d'Aumale l'a écrit après nous l'avoir conté, — presque chaque jour, au détour d'une certaine allée, un autre cavalier rejoignait le précepteur et son élève. C'était un homme jeune encore, très maigre, le teint olivâtre, un peintre, un admirable et grand peintre. Une commune sympathie pour la littérature classique

l'attirait vers M. Cuvillier-Fleury. Il trottait auprès du professeur, et tous deux abordant la question brûlante du romantisme, le peintre de la *Barque du Dante* et de l'*Entrée des Croisés à Constantinople*, celui qu'on a surnommé le Victor Hugo de la peinture, Eugène Delacroix, — c'était lui, — maudissait les vers romantiques, les drames de l'école nouvelle et Victor Hugo.

Le fait est singulier, mais le cas n'est point rare. Lorsque le romantisme affranchit le théâtre et le livre, les libéraux d'alors, les Carrel comme les Delacroix, se déclaraient formellement et purement classiques. Armand Carrel avait, avant M. Nisard, lancé le mot *littérature facile* contre ceux qu'il appelait « des Dantes en chapeaux ronds ou des Shakspeare en redingote ». Les rédacteurs du *National* reprochaient au romantisme sa poésie un peu gothique. C'était la mairie protestant contre la cathédrale.

Mais les enfants ne subissent pas toujours surtout lorsqu'il s'agit d'art et de poésie, les leçons et les opinions de leurs maîtres. Au fonds éternel de la littérature que les professeurs leur apprennent à connaître et leur enseignent à aimer, ils ajoutent instinctivement l'amour de certaines œuvres nouvelles et vivantes dont l'écho va droit à leur cœur. M. Cuvillier-Fleury, dans sa critique littéraire, ne devait pas être, plus tard, indifférent aux œuvres des générations qui lui succédaient; mais, professeur et précepteur du fils de son souverain, il tenait à lui enseigner le respect du passé et la crainte des novateurs. Persuadé que notre clair esprit français tient sa force vive du génie latin, il voulait entretenir, par-dessus tout, chez son élève le culte de ce qui est vraiment français.

Il n'était pas besoin, du reste, d'enseigner au futur général de la Smala le goût de la tradition française. Tout ce qui parlait de France exaltait déjà l'esprit de M. le duc d'Aumale. C'était la fierté de M. Cuvillier-Fleury de préparer pour l'avenir un bon serviteur à la patrie, et c'était l'espérance du jeune prince de consacrer à l'histoire et à la grandeur de son pays les travaux de sa plume et les faits d'armes de son épée. M. Cuvillier-Fleury comptait parmi les plus cruelles amertumes de sa vie la séparation à laquelle le sort l'avait condamné. Après avoir eu l'affection de l'enfant, il eût souhaité d'avoir, derrière son convoi, l'hommage de l'homme. « Mon cher élève, disait-il, ne me conduira pas à mon tombeau ! »

L'élève n'est pas là, non plus, pour entendre parler une der-

nière fois de l'académicien qui, directeur de l'Académie, eut la joie et l'honneur de le recevoir parmi vous ; et après avoir remercié ceux qui sont ici, je veux et je dois envoyer, au nom du mort, un respectueux souvenir de regret à l'absent.

M. Cuvillier-Fleury avait été le précepteur d'un prince, il se donna bientôt pour devoir de travailler à l'éducation de tous : il se fit journaliste. Et comme il avait pris à cœur la tâche qu'il avait acceptée jadis, il se voua tout entier à ce nouveau labeur. Il fut de ces publicites dont l'opinion, toujours sincère, a la gravité et l'autorité d'une parole d'honneur. Je ne saurais oublier que c'est aussi un journaliste que vous honorez en l'appelant parmi vous, et ma gratitude, messieurs, qui est profonde, devrait peut-être, m'imposer silence sur un tel sujet. Mais le silence n'est pas la vertu des journalistes, au contraire. Et ne m'est-il point permis de dire qu'on entre dans le journalisme par bien des portes? Il est des gens qui en font un métier, d'autres une arme, d'autres un instrument de règne ou de plaisir; M. Cuvillier-Fleury en fit ce qu'il doit être : une magistrature.

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

Le doyen du Sacré-Collège, l'Eme cardinal SACCONI, ainsi que nous l'avons annoncé, est mort à Rome, des suites d'une pulmonite dont Son Eminence souffrait seulement depuis trois jours. Né en 1808, à Montalto (Etats de l'Eglise), auditeur de la nonciature de Munich en 1839, chargé d'affaires auprès du grand-duc de Toscane en 1846, internonce à Munich en 1848, nonce à Paris de 1853 à 1861, l'Eme cardinal Sacconi était le plus accompli des hommes d'Eglise. Incomparablement ferme sur la doctrine, dévoué à Grégoire XVI, à Pie IX et à Léon XIII autant que fièrement indépendant et désintéressé devant les attentats de la Révolution ou les séductions du libéralisme, l'Eme doyen du Sacré-Collège ne prenait jamais la parole devant Sa Sainteté au nom du Sénat de l'Eglise, sans que son éloquence prît une énergique allure que rehaussait encore la majesté de sa physionomie. C'est l'Eme cardinal Monaco La Valletta qui devient doyen du Sacré-Collège, le cardinal Pitra, sous-doyen ayant précédé de quelques jours dans la tombe le cardinal Sacconi.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le grand appel à la pacification, que le Souverain Pontife a lancé dans sa dernière allocution consistoriale n'est pas sans avoir de rapport avec le projet d'un Congrès européen qui aurait éventuellement pour but de sauver l'Europe des horreurs de la guerre et de donner à la paix de sûres et stables assises, en commençant par rendre au Pape la pleine indépendance que requiert son ministère suprême. A l'effet de tracer la ligne de conduite à adopter par le Saint-Siège en vue d'une aussi importante éventualité, Léon XIII a nommé une commission cardinalice spéciale qui, depuis le dernier consistoire, se réunit tout les dimanches au Vatican, sous la présidence de l'Eme Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

—

Il semblerait résulter des premières informations parvenues au Vatican sur les sentiments de notre nouveau ministre des affaires étrangères, M. Spuller, que le gouvernement de la République serait disposé, dans son propre intérêt, à donner des gages particuliers sur l'observance du Concordat et sur le maintien de l'ambassade de France près le Saint-Siège.

Or, quelque peu disposé qu'il soit à se faire illusion sur ces promesses et tout en gardant la plus grande réserve vis-à-vis des partis politiques et des événements qui peuvent résulter de leurs luttes pour l'avenir de la France, le Saint-Siège ne manquera pas, s'il y a lieu, de profiter des premières dispositions favorables pour reprendre les négociations que les obstacles suscités par M. Goblet n'avaient pas permis d'aboutir relativement à la nomination des évêques aux sièges vacants et à la création des nouveaux cardinaux français. Il y aurait dans ce cas un Consistoire aux approches de Pâques.

—

La situation financière de la municipalité de Rome est critique. Le budget de l'exercice courant se soldera par un déficit de plus de quatre millions et demi. On sera forcé de recourir à de nouvelles taxes municipales, puisque la crise ouvrière exclut l'expédient d'un arrêt complet des travaux publics. *(Temps.)*

France.

Cermont-Ferrand. — Le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêt des plus intéressants et qui consacre les droits des prêtres sur le produit des quêtes.

Voici les faits :

En 1867, à la suite de la mort d'un enfant noyé par accident, M. l'abbé Compagnon, curé du Mont-Dore, secondé par des personnes charitables et la municipalité de la commune, eut l'idée de fonder une salle d'asile pour les enfants ; la direction devait en être confiée aux Sœurs de Saint-Joseph.

En 1869, le maire du Mont-Dore voulut conclure à ce sujet un traité avec la supérieure de cette communauté, mais la négociation échoua.

En 1870, M. l'abbé Compagnon le reprit pour son propre compte, mena les choses à bonne fin, et l'asile fut fondé.

Tout allait bien et les quêtes continuaient à fournir les ressources suffisantes pour l'entretien de l'asile, lorsque des difficultés s'élevèrent entre le conseil municipal et les Sœurs en 1881. Le conseil composé sans doute de bons républicains, prit à cette date une délibération tendant à ce que les Sœurs et le Curé rendissent compte des deniers reçus par eux.

C'était un comble, puisque depuis plus de dix ans l'asile marchait au vu et au grand contentement de tout le monde ; mais le ridicule qui tuait autrefois en France, n'effraie même plus aujourd'hui. Non seulement le conseil municipal ne se laissa pas arrêter par lui, mais le conseil de préfecture lui-même suivit l'exemple donné et rendit deux arrêtés déclarant le curé de Mont-Dore, débiteur de la commune, lui enjoignant de justifier de l'emploi du produit des quêtes, et enfin le condamnant à payer à la commune la somme de 15,086 fr. 35.

Ces arrêtés furent déférés à la Cour des Comptes, qui les annula.

La commune ne se tint pas pour battue et déféra au Conseil d'Etat l'arrêt de la Cour des Comptes.

Le ministre de l'intérieur et celui des finances donnèrent des avis défavorables aux prétentions de la commune, et à son tour le Conseil d'Etat a rendu l'arrêt suivant, que nous publions *in extenso* à cause de son importance :

Le Conseil,

Considérant que les sommes dont s'agit proviennent de quêtes

faites principalement pendant la saison des eaux, sous la direction du curé ; que les dons ont été sollicités par le curé et par les Sœurs de Saint-Joseph du Bon-Pasteur et à eux remis par les personnes charitables ;

Considérant que si le but poursuivi était l'établissement d'un asile pour les enfants dans la commune du Mont-Dore, et s'il peut en résulter pour la commune un droit de surveillance et de contrôle sur l'affectation des sommes recueillies, l'asile pouvait, aux termes de la législation existante, être un asile libre ;

Que, d'autre part, la création dont il s'agit n'avait pas été décidée par la commune ; qu'elle ne se rattachait même pas à un projet de cette nature délibéré par le conseil municipal ;

Qu'aucun des budgets de la commune ne porte la trace de prévisions de recettes ou de l'inscription de crédits relatives aux dépenses d'un établissement de ce genre ; qu'enfin le conseil municipal n'a même pas adhéré à un projet qui devait assurer l'emploi des dits fonds ;

Considérant que la circonstance que, à l'origine, le maire aurait donné son concours au curé pour obtenir les offrandes ne saurait non plus suffire à elle seule pour faire considérer que les dons était faits à la commune ;

Considérant que, de ce qui précède, il résulte que les fonds provenant des quêtes effectuées de 1867 à 1879 en faveur d'une salle d'asile ne sont pas des deniers communaux, et que, en conséquence, la Cour des Comptes a pu, sans excéder ses pouvoirs et sans violer aucune loi, décharger l'abbé Compagnon et la supérieure des Sœurs de Saint-Joseph de l'obligation de rendre, devant le conseil de préfecture et la Cour, compte du produit de ces quêtes.

Voilà donc qui est acquis, et nous sommes heureux de voir le Conseil d'Etat reconnaître les droits des curés sur le produit des quêtes faites par eux. Sans doute ce n'est que justice, mais aujourd'hui nous y sommes si peu habitués, de la part du Conseil d'Etat surtout !

VIVIERS. — La commune de Saint-Etienne-de-Serres vient d'apprécier, à ses dépens, ce que vaut une majorité de laïcisateurs.

Une demoiselle Jeanne-Marie Dupré avait légué à la commune une maison d'école et une rente de 200 francs pour les Sœurs. La condition était que l'enseignement serait donné par des congréganistes.

En 1885, la majorité du conseil municipal demandait la laïcisation de l'école par la délibération suivante. Nous la

reproduisons *in extenso*; elle est, en son genre, un petit chef-d'œuvre de sottise :

Considérant : 1° que les Sœurs religieuses n'offrent pas à tous égards des garanties sûres pour donner l'enseignement de certaines matières du programme les plus utiles, les plus indispensables, celles surtout contribuant à éclairer nos populations rurales, telles que l'enseignement civique, l'histoire et même la géographie : M. le maire rappelle à ce sujet que, lors de la dernière visite de M. l'instituteur primaire, aucune de leurs élèves (une même était âgée de quinze à seize ans et fréquentait régulièrement l'école) n'a su sous quel gouvernement nous étions, ni connu le chef-lieu du département ;

2° Que l'école des filles est mixte quant au culte et qu'il est par conséquent peu convenable que des Sœurs soient à la tête de cette école ;

3° Que ce n'est qu'en élevant laïquement la jeune génération qu'on pourra lui donner l'esprit de fraternité qui doit régner dans la société pour le bien de chacun et de tous et faire cesser les divisions qui ne sont que le fruit du fanatisme religieux ;

4° Qu'enfin les écoles de garçons sont laïques et qu'il importe que les filles soient élevées dans le même esprit ;

Par toutes ces raisons, le conseil municipal prie M. le préfet de vouloir bien laïciser l'école des filles de Serres.

N'est-ce pas qu'en termes galants ces choses-là sont dites? Aussi le préfet n'eut garde de déférer aux désirs de ce conseil, et l'école fut laïcisée.

Les héritiers de Mlle Dupré prirent fort mal la chose et demandèrent l'annulation du legs.

Leur juste prétention vient d'être admise par le tribunal de Privas et la Cour; de sorte que la commune de Serres a dû rendre la maison et les 4,000 francs.

Mais au moins elle aura des institutrices qui offriront « des « garanties sûres pour enseigner à nos populations rurales l'en« seignement civique, l'histoire et même la géographie ».

Les conseillers municipaux de Serres rendraient des points à ceux de Fouillie-les-Oies.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 28 *février*. — La loi sur les faillites est adoptée après une courte discussion.

On reprend la discussion du projet concernant les prud'hommes commerciaux.

Après discussion, l'article 1er du projet est repoussé, ce qui implique le rejet du projet entier.

Le projet de loi concernant la responsabilité dont les ouvriers sont victimes est mis à l'ordre du jour de jeudi.

Vendredi 1er mars. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Bérenger sur la proposition de ce dernier tendant à la réforme des prisons.

M. Bérenger demande que les courtes peines soient subies isolément et que les locaux pénitentiaires soient améliorés.

M. Herbette, commissaire du gouvernement, accepte les conclusions du rapport, avec quelques réserves.

M. Émile Lenoel, sur l'article premier, demande donc que les départements, en rétrocédant à l'État la propriété des maisons d'arrêt, soient exonérés de toutes les charges qui leur incombent et non d'une partie seulement, comme le décide l'article premier.

Le rapporteur et le commissaire du gouvernement combattent l'amendement qui est repoussé.

Le Sénat décide ensuite qu'il passera à une deuxième délibération.

M. le président donne lecture de la lettre par laquelle M. Tirard, nommé président du conseil, donne sa démission de vice-président du Sénat ; il y aura lieu à le remplacer.

Le Sénat met en tête de son ordre du jour de jeudi la proposition relative aux attributions judiciaires des Chambres.

Chambre des Députés.

Jeudi 28 février. — Il s'agit une fois encore du précieux Tonkin.

M. Andrieux nous fournit, sur ce pays à pépites, sur ce delta du Fleuve-Rouge, où M. Ferry plaçait la fortuué de nos ouvriers et le pain de nos enfants, quelques renseignements fort graves.

La pacification, si souvent annoncée, n'est qu'un leurre; tout est à feu et à sang. Aux portes d'Hanoï, on vous égorge.

Les pirates sont admirablement renseignés ; nous ne savons jamais rien sur ce qu'ils méditent et sur ce qu'ils tentent. La sécurité est telle, que le résident supérieur se demande « s'il ne faudra point détruire systématiquement tous les villages et leurs habitants. »

Pour obtenir ces heureux résultats, nous avons dépensé beaucoup de millions et sacrifié, — les chiffres officiels l'attestent, — 36,560 soldats : 28,630 hors de service et 7,930 morts.

Quant aux tirailleurs tonkinois, dont on a si souvent vanté les services, ils constituent d'excellentes recrues pour les Pavillons Noirs ; nous leur fournissons les armes qu'ils retournent contre nous.

Telle est la situation. M. l'amiral Jaurès la proclame excellente ;

il est des grâces d'état. A l'en croire, le Tonkin est une autre Arcadie; on y trouve des « populations douces, sans esprit militaire, sans fanatisme », de vrais troupeaux de moutons. La situation financière est des plus rassurantes; l'état sanitaire est parfait. Il est certain que nous avons englouti beaucoup d'argent et sacrifié énormément d'hommes; mais quand on veut avoir des colonies, on les paye, « on sacrifie les millions et les soldats sans compter. »

Le ministre de la marine, on le voit, n'a rien d'un pessimiste; c'est, dans tous les cas, un homme qui ne regarde pas aux œufs quand il fait une omelette.

M. Constans, depuis qu'il est ministre, est non moins optimiste, et il est permis de croire que M. Jules Ferry partage leur manière de voir; mais il n'a eu garde de le dire. C'est en vain que M. Andrieux a voulu l'amener à la tribune; M. Ferry a eu le courage de se dérober.

Le gouvernement s'est contenté de l'ordre du jour pur et simple; il a été voté par 280 voix contre 214.

Il est alors six heures et la séance semble terminée; il en commence une nouvelle. Après le Tonkin, Sagallo.

M. Hubbard tient à rassurer la Russie sur les intentions de la France. Pour jouer ce rôle, il s'arme de gravité et gante son éloquence.

La Chambre, néanmoins, trouve M. Hubbard un peu insuffisant; c'est, selon un mot connu, une individualité sans mandat. Mais il s'agit d'une question, et son auteur peut seul intervenir; M. Delafosse demande à la transformer en interpellation pour que des voix autorisées puissent se faire entendre. M. Floquet se range à cet avis et M. Spuller emboîte le pas à M. Floquet.

Le ministre des affaires étrangères renvoie au ministère précédent la responsabilité de cette affaire; toutefois, il avoue qu'une certaine solidarité lie les gouvernements qui viennent à ceux qui s'en vont.

M. Goblet prend acte de cet aveu; il refait, sous une autre forme, le discours de M. Spuller, et la Chambre vote par acclamations un ordre du jour de sympathie pour la Russie.

Samedi 2 mars. — Interpellation de M. Laguerre sur les faits relatifs à la dissolution de la Ligue des Patriotes.

M. Laguerre. — C'est avec une satisfaction réelle que nous avons vu revenir au pouvoir notre plus fidèle allié, M. le président du conseil. (Rires.) C'est lui qui a fait le mouvement révisionniste en rendant éligible M. le général Boulanger. C'est lui qui, par un juste retour, enterrera cette année le parlementarisme, en prenant contre nous de nouvelles mesures. (Rires, cris et applaudissements.) Si vous avez encore le titre nominal de députés... (Bruit), le suffrage universel vous a désavoués par une suite d'élections partielles...

Rappels à l'ordre, interruptions, cris, hurlements, tout cela pleut

pendant cinq minutes, et cependant M. Laguerre se fait admonester par le président. Et M. Laguerre reprend :

— Vous n'avez qu'une œuvre patriotique à accomplir : Demander la dissolution avant l'Exposition.

Mais je ne veux pas récriminer plus longtemps, c'est d'un cas spécial que je m'occupe :

La Ligue des Patriotes a publié un document. Ce document a été signé par M. Deroulède, par M. Richard et par moi.

Par quelle singulière exclusion l'un des signataires n'est-il point poursuivi comme les deux autres, est-ce parce qu'il est député ?

Je n'ai aucun courage à demander qu'on me poursuive, car les poursuites de cette nature ne déshonorent que ceux qui les proposent ! (Tapage violent.)

M. le garde des sceaux sait que ces poursuites trouveront devant elles la conscience des magistrats, puis celle du pays. Devant le jury patriote de la Seine, elles viendront pitoyablement échouer.

Quant à la Ligue, ses membres assistent impassibles à ce qui se passe sous le gouvernement opportuniste. Oui, une politique active a été faite dans cette Société non autorisée. Mais que font tous vos comités électoraux, vos Sociétés du centenaire et des Droits de l'homme ?

Ce n'est pas parce qu'elle fait de la politique que vous voulez dissoudre la Ligue, c'est parce qu'elle fait une politique contraire à la vôtre. Vous vous vengez du succès que nous avons remporté contre vous le 27 janvier !

La Ligue des Patriotes, malgré votre arrêté, malgré vos magistrats, restera ce qu'elle était hier ! (Tumulte).

M. Laguerre descend de la tribune, applaudi par ses amis et par la droite. Inutile de dire que chaque phrase a été hachée par des clameurs. Mais on a néanmoins entendu jusqu'à la dernière phrase de cette interpellation très claire et très nette.

— M. le garde des sceaux, répond M. Tirard, répondra à la partie judiciaire de l'interpellation. Quant à la partie politique, je demande la permission d'y répondre. L'honorable M. Laguerre... (Murmures au centre.)

— Rappelez donc le centre à l'ordre ! crient les boulangistes. Faites votre devoir, M. le président !

Et le président rappelle à l'ordre, non ceux qui ont murmuré de façon inconvenante, mais les droitiers et les boulangistes.

Enfin, le silence se rétablit et M. Tirard continue. Il débite les violences habituelles contre le boulangisme et déclare qu'il ne reculera devant aucune clameur ni devant les menaces pour empêcher les entreprises des factieux.

— Si M. Laguerre se plaint de n'être point compris dans les poursuites intentées contre la Ligue, qu'il soit tranquille, dit alors M. Thé-

VENET, il le sera bientôt... (Bruit.) La Ligue des Patriotes porte un titre menteur : Si, à un moment, elle a pu avoir un caractère élevé... (Bruit.)

— Quand elle était opportuniste, interrompt M. LE HÉRISSÉ. (Bruit.)

— Cette Ligue a changé de caractère, reprend M. Thévenet, son titre menteur cache une organisation destinée à élever sur le pavois, un homme ! Eh bien, dans quelques jours, quand seront levés les masques, on verra si nous avons eu raison d'exercer des poursuites... que nous continuerons. (Applaudissements).

M. LAGUERRE réplique en quelques mots pour se plaindre de n'avoir pas été poursuivi en même temps que ses amis, puis il dépose un ordre du jour demandant « la justice pour tous. »

M. MERILLON dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, confiante en la fermeté et l'énergie du gouvernement pour faire respecter les lois, passe à l'ordre du jour, » et demande la priorité. (Applaudissements).

348 voix contre 220 votent cet ordre du jour.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La Ligue des Patriotes. — Poursuites et dissolution. — M. Constans et les religieuses. — Ote-toi de là que je m'y mette. — Etats-Unis. — Italie. — Suisse.

7 mars 1889.

Le gouvernement vient de faire un acte d'énergie qui caractérise la politique de combat qu'il semble résolu à suivre. La Ligue des Patriotes est dissoute et ses chefs sont poursuivis. On avait même dit un moment que certains d'entre eux avaient été arrêtés. C'était une erreur. Jusqu'à présent, il n'y a qu'une instruction commencée. On ne saura exactement à quoi s'en tenir sur la nature de la prévention et sur les personnes qui en sont l'objet que lorsque l'enquête judiciaire sera achevée.

Ce qui paraît certain, c'est qu'un ordre du jour de blâme pour le gouvernement publié par la Ligue des Patriotes au sujet de l'affaire Atchinoff, et l'annonce d'une souscription qu'elle a ouverte à cette occasion, ont été la cause déterminante de la mesure que vient de prendre le gouvernement; mais il est peu probable que ce soit le seul objectif des poursuites entamées. On a évidemment saisi cet incident spécial pour engager un procès en règle, où la justice recherchera tout ce qu'il peut y avoir d'irrégulier ou de délictueux, depuis quelques années,

dans le fonctionnement de la Ligue des Patriotes et de dangereux pour la patrie dans son attitude à propos d'Atchinoff. Sa légalité est, certainement, très contestable en présence de l'article 291 du Code pénal qui interdit les réunions de plus de vingt personnes sans autorisation spéciale.

Mais nous avouons que, si le délit d'association illicite est difficile à méconnaître, celui de trahison envers la patrie, du moins en ce qui concerne l'incident Atchinoff, est beaucoup plus discutable. L'imprudente manifestation de la Ligue des Patriotes est évidemment condamnable. C'est d'un mauvais patriotisme que de jeter un blâme public sur un fait où le drapeau était engagé ; ce l'est bien plus encore que de tenter de surexciter contre nous l'opinion publique en Russie. Mais il est douteux qu'on puisse faire rentrer légalement cette démonstration dans les cas prévus par l'article 84 du Code pénal comme pouvant provoquer des conflits internationaux. On peut même se demander s'il a été bien habile de greffer une poursuite sur un fait dont les passions politiques et l'esprit de parti peuvent s'emparer en le dénaturant et exploiter de la façon la plus perfide à l'intérieur et à l'extérieur. Les coups de force ont, comme toute chose, leur opportunité. Il importe qu'ils frappent toujours l'opinion par leur nécessité et leur justice, autant qu'ils frappent les coupables par leur énergie.

Il y a longtemps que la Ligue des patriotes a prêté le flanc aux sévérités du pouvoir et aux rigueurs de la répression. Bien souvent, depuis deux ans, on a demandé, comme une mesure de sûreté publique et de préservation nationale, la dissolution d'une asssociation qui est complètement sortie de son but primitif et qui a fait bruyamment invasion dans la politique intérieure et extérieure. Il y a eu vingt occasions plus graves et plus décisives que celle d'aujourd'hui pour mettre légitimement obstacle à sa dangereuse propagande, pour la forcer à rentrer dans son rôle plus modeste et beaucoup plus patriotique, ou pour la briser si elle voulait résister. Elle ne vivait que par tolérance. On pouvait lui imposer des conditions salutaires, sinon la dissoudre d'autorité. On n'a pas osé ; on a temporisé comme toujours. On lui a laissé libre carrière et elle a usé de cette liberté jusqu'à l'extrême licence, jusqu'à vouloir être un Etat dans l'Etat.

La pensée qui avait inspiré sa création était grande et généreuse. Elle avait pour but d'entretenir et de raviver dans les

âmes le feu sacré du patriotisme et de concourir ainsi au relèvement de la France. Mais il fallait qu'elle restât toujours au-dessus et en dehors de toutes les passions des partis, qu'elle évitât surtout de jamais compromettre avant l'heure, par des imprudences et des aventures, la paix extérieure indispensable à cette œuvre de relèvement national.

La Ligue des patriotes a déplorablement manqué à ce double devoir. Ses intempérances, ses téméraires interventions ont failli plus d'une fois faire éclater les complications les plus redoutables à l'étranger. Au dedans, elle s'est jeté violemment dans la mêlée des partis ; elle a été un agent électoral d'abord agréable à la République, puis elle est devenue un parti elle-même, et le plus menaçant, le plus remuant de tous. Ses membres sont aujourd'hui la garde prétorienne du général Boulanger, ce qui est, au fond, la véritable cause pour laquelle le gouvernement s'est décidé à sévir contre elle. Les raisons abondaient pour la dissoudre. Pourquoi a-t-on attendu si longtemps et choisi pour ce coup d'autorité une occasion qui n'est peut-être pas la meilleure?

Mais enfin, si on peut la faire disparaître de la scène politique, où elle joue un rôle de nature à inquiéter tous les bons citoyens et tous les vrais patriotes, nul ne devra le regretter. Quel que soit le prétexte qui aura amené sa chute, cette chute est méritée et il faudra y applaudir.

Maintenant, le gouvernement est-il disposé à marcher plus avant dans la voie de répression où il s'est engagé? Les mesures qu'il prend contre la Ligue des Patriotes ne sont-elles que les débuts d'une campagne contre ses adversaires de toute sorte? Nous verrons.

—

On nous a changé M. Constans. N'annonce-t-on pas que le nouveau ministre de l'intérieur vient de rapporter la mesure administrative qui expulsait de l'hospice des Quinze-Vingts les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul chargées du soin des aveugles! Les sœurs devaient abandonner leurs fonctions le 1er de ce mois. Au dernier moment, elles ont été prévenues qu'elles pouvaient rester. S'agit-il d'un simple ajournement? Ou peut-on voir dans la décision prise par M. Constans la fin de cette campagne de laïcisation à outrance dont nous avons fait si souvent ressortir les déplorables conséquences? Les précédents cabinets avaient eu le tort de céder, sur ce point comme sur tant d'autres, aux

passions et aux ordres du conseil municipal. On sait quels fruits ils ont recueillis de cette politique d'intolérance qui a soulevé dans le public honnête un sentiment unanime de réprobation. Le cabinet actuel a-t-il compris que le moment était venu de faire succéder l'apaisement à cette guerre odieuse et ridicule faite à de nobles femmes qui consacrent leur vie entière à servir les malades et à soulager leurs souffrances ?

Il y aurait un moyen de lever tous les doutes à cet égard. Il paraît que l'Assistance publique se refuse à accepter les dix ou douze millions légués aux pauvres par Mme Boucicaut à la condition qu'ils seraient consacrés aux seules œuvres hospitalières dans lesquelles les « sœurs » sont employées. Pas de sœurs, pas d'héritage, et l'Assistance publique dominée par cet esprit stupidement antireligieux que l'on connaît, semble vouloir priver les pauvres plutôt que d'accepter les religieuses. M. le ministre de l'intérieur, s'il veut être logique, devra intervenir pour que l'Assistance ne se mette pas en contradiction avec la mesure qu'il vient de prendre.

—

Des élections au grand Conseil de canton du Tessin ont eu lieu dimanche. Les conservateurs sont en grande majorité. Pour comprendre toute l'importance de cette élection, il faut savoir que le libéralisme avait fait rage pour amener la défaite du gouvernement cantonal catholique du Tessin. En dernier lieu on avait même imaginé d'amener à grands frais dans le Tessin pour le jour du vote, tous les libéraux tessinois établis depuis longtemps à l'étranger. On avait organisé à cet effet des trains spéciaux qui, de Paris et même de Londres, devaient amener par centaines ces électeurs d'importation nouvelle : cent cinquante devaient également venir de Milan ; on parlait même d'en faire venir cent quatre-vingts d'Amérique, car il y a plusieurs mois qu'on travaille de la sorte à fausser le suffrage universel dans le canton du Tessin. La victoire est restée aux conservateurs, qui continueront à administrer ce canton où ils gouvernent depuis treize ans pour le plus grand bien de tous.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE PRÊTRE ET LA QUESTION SOCIALE

M. Claudio Jannet, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Paris, a exposé l'autre soir à la Procure de Saint-Sulpice, dans une causerie tout intime, les raisons qui devraient engager aujourd'hui les membres du clergé à étudier la science sociale. Les phénomènes économiques se produisaient jadis d'une manière presqu'inconsciente et l'on pouvait dire avec un proverbe italien : *il mondo va da sè*. En effet, les masses populaires acceptaient sans trop raisonner la direction que leur donnaient les classes supérieures. Nous sommes à une époque, où selon une judicieuse réflexion de Mgr Spalding, tout se fait par des actions réfléchies.

Bien ou mal, le plus humble des travailleurs raisonne sur sa situation. Il est donc trés utile que le prêtre prenne l'habitude d'observer les faits économiques au milieu desquels il vit et se rende un compte exact des préoccupations que la conquête du pain quotidien cause pendant six jours de la semaine à la grande majorité des hommes. Son influence en sera bien plus grande. Saint François-Xavier recommandait instamment cette pratique à ses missionnaires et Le Play, l'illustre économiste chrétien dont M. Claudio Jannet est le disciple, a souvent invoqué l'autorité de ce grand saint pour justifier la méthode d'observation qui est la méthode propre à ce genre d'études. C'est à la philosophie et à la religion à donner à l'économiste les notions premières sur la fin de l'homme, sur la valeur de la vie et sur le respect de la personnalité humaine : c'est la philosophie qui fournit les critères auxquels il faut rapporter les observations sociales : mais les phénomènes relatifs à la production, à la répartition, à la circulation des richesses sont si complexes qu'il faut se garder de prétendre les résoudre *à priori*, sous peine de tomber dans les fantaisies de la *République* de Platon ou de la *Salente* de Fénelon.

S'inspirant des grandes Encycliques de Léon XIII et particulièrement de celle sur saint François, qui, même à ne l'envi-

sager qu'au point de vue scientifique, est une œuvre historique de premier ordre, M. Claudio Jannet a montré qu'il faut demander aux grandes époques de notre passé le souffle chrétien intérieur d'où sont sorties les confréries franciscaines et dominicaines qui furent l'âme des corporations ouvrières.

Quant à la question sociale, telle qu'elle se pose actuellement en Amérique comme en Europe, elle résulte, selon le professeur de l'Université de Paris, de la coïncidence des cinq faits suivants : 1° l'énorme accroissement des populations en ce siècle ; 2° l'augmentation notable des consommations populaires qui absorbe une grande partie du développement de la production ; 3° la concentration des populations dans les villes, phénomène tout moderne, mais de plus en plus intense dans tous les pays ; 4° la nature du travail auprès des machines, qui, par sa nature même, constitue une sorte de servage matériel alors que, par un constraste étrange, l'ouvrier est partout arrivé à l'égalité civile et même à la jouissance du pouvoir politique par le suffrage universel ; 5° enfin et par-dessus tout la diminution de la foi religieuse qui fait que l'ouvrier n'accepte plus l'inégalité des conditions et que le riche devient de moins en moins charitable ;

S'appuyant sur ses longues études sur le moyen-âge et l'ancien régime, M. Claudio Jannet a insisté fortement sur ce dernier point. Non seulement nos pères donnaient beaucoup plus que nous et donnaient mieux ; mais la législation favorisait parallèlement à la propriété privée des familles, le développement des patrimoines collectifs, biens communaux, œuvres pies, fondations, fonds de corporations qui soutenaient les faibles dans le combat pour la vie et contribuaient puissamment à grouper les hommes. On peut encore admirer en Italie et particulièrement à Rome de merveilleux restes de ces institutions. Par ses confiscations, la Révolution a gravement troublé cet équilibre, et il faut aller aux Etats-Unis pour trouver des lois sages qui favorisent systématiquement la conversion, par la charité et la liberté, de propriétés privées en propriétés publiques.

Pour lutter contre les maux qui troublent si gravement la société moderne, il faut faire appel à la fois à l'action de l'Etat dans son domaine légitime, au patronage des chefs d'industrie et des propriétaires, dont la France contemporaine offre de si beaux exemples, au *Self help* des intéressés, dont la *Società artistica ed operaia* de Rome présente un modèle qui vaut bien

les créations justement célèbres de Schultze-Delitsch et de Raiffeisen; mais surtout à l'action de l'Eglise. M. Claudio Jannet a indiqué en passant quelle devait être en France l'action de l'Etat. Il doit réprimer les manifestations du mal qui causent un grave désordre social, par exemple, empêcher l'exploitation industrielle de la femme et de l'enfant, surtout faire observer le repos de dimanche. Mais il ne faut pas demander à l'Etat de changer l'ordre économique, ni de créer une organisation sociale nouvelle. L'expérience du passé nous prouve que les interventions de l'Etat, en ce sens, ont généralement été malheureuses. D'ailleurs, les phénomènes économiques, dont le caractère est de se produire spontanément, y résistent; mais surtout les Etats modernes ne semblent plus pouvoir créer l'unité morale qui a fait la force de la société au temps de saint Louis et de saint Thomas.

Au milieu du siècle précédent, l'antagonisme social et l'hérésie manichéenne avaient fait des progrès redoutables dans les communes naissantes. En même temps que saint François créait les confréries dérivées du Tiers-Ordre, saint Dominique instituait l'Inquisition, qui, dans sa conception ecclésiastique première, avait seulement pour but de maintenir l'unité de foi, et par conséquent un principe de concorde supérieur dans les corporations, dans les cités, dans les Etats. Le propre des législations modernes est, au contraire, il faut bien le constater, de rendre la jouissance des droits civils et politiques, indépendante de la profession de foi. Par conséquent, il faut se garder de faire entrer obligatoirement les citoyens dans des cadres légaux et les laisser plutôt se grouper librement suivant leurs affinités morales, dans des associations spontanées inspirées par la religion et dirigées par le clergé.

M. Claudio Jannet espère l'apaisement de la question sociale de l'action de l'Eglise réchauffant la charité et d'une intervention plus grande des membres du clergé dans la vie du peuple.

Le Pape et les évêques, par leur enseignement dogmatique, fixent les règles de la morale sous lesquelles l'activité économique doit se déplacer. Mais en outre de cet enseignement, qui revêt toujours un caractère général, il est à souhaiter que le prêtre s'associe aux œuvres de bien public de son pays et se mêle étroitement à la vie sociale. Jadis, le clergé était un ordre de l'Etat et, en cette qualité, il intervenait utilement dans la législation et le mouvement économique de chaque nation.

Aujourd'hui on ne peut plus rêver la reconstitution des ordres. Mais partout le prêtre, avec la supériorité de son instruction et l'autorité de son désintéressement, peut être et doit être le premier citoyen de la démocratie. C'est ce qu'il fait en Irlande, dans certaines provinces de l'Allemagne du Nord, mais surtout aux Etats-Unis et au Canada! Là, les curés président en leur qualité aux sociétés de secours mutuels, aux banques populaires, à la colonisation. M. Claudio Jannet cite l'exemple d'un prêtre canadien, le curé Labelle, qui a été le plus grand colonisateur et le plus grand constructeur de chemins de fer de son pays pour procurer aux jeunes générations des conditions de vie morale et salubre. Partout le prêtre est le meilleur représentant des intérêts populaires. Il est bon qu'il partage vivement les aspirations des populations au milieu desquelles il vit, car, en passant par lui, leurs revendications s'harmoniseront mieux avec les exigences de la justice.

Le vénérable M. Collin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, qui assistait à cette réunion, a bien voulu alors entrer dans des détails très vivants sur l'action économique du clergé au Canada et aux Etats-Unis. Ils ont intéressé au plus haut point l'auditoire et fait naître chez ces jeunes prêtres d'élite le désir de *reprendre le contact* avec les masses populaires par les moyens que comportent les mœurs et les conditions de leur patrie.

Le *Moniteur de Rome* termine ainsi cette intéressante analyse que nous lui empruntons.

Cette conférence si pratique de l'éminent économiste de France répond à un besoin et aux vœux de Léon XIII, qui a encouragé ces nobles études. Dans plusieurs séminaires, des cours spéciaux traitent ces matières. En Allemagne, en Belgique et dans d'autres pays, des théologies morales donnent une large place à ces questions contemporaines. Le professeur de théologie morale de Saint-Poelten, en Autriche, a consacré tout un livre à des encouragements dont M. Claudio Jannet s'est fait à Rome l'interprète sagace et autorisé.

Le prêtre est et doit être l'homme de son temps et de son pays.

La question sociale est une des premières préoccupations des esprits; le prêtre ne saurait donc y rester étranger. *Labia sacerdotis custodient scientiam et legem requirent ex ore ejus.*

CORRESPONDANCE DE NORWÈGE

On nous écrit de Norwège :

Christiania, le 8 Mars 1889.

Rien de plus humiliant pour nous autres catholiques que de voir que dans bien des pays protestants les gouvernements tiennent mieux compte de l'influence salutaire de la religion et du clergé, que dans la plupart des pays catholiques. Tandis que par exemple en France on a mis tout simplement le clergé à la porte de l'école, la législation norwégienne met l'école presque entièrement entre les mains du clergé. Il est très intéressant d'analyser cette législation.

Voici comment l'article premier de notre loi scolaire définit le but de l'école :

« L'école, dit-il, a pour but d'aider la famille à donner aux enfants une culture vraiment chrétienne, et à leur procurer de plus les connaissances et les aptitudes nécessaires à tout membre de la Société. »

Ainsi l'éducation chrétienne, voilà le but principal de l'école, et pour l'éducation en général, l'école n'est qu'un supplément de la famille. Que c'est beau !

Conformément à ce dernier principe, l'école officielle n'est obligatoire que pour les enfants dont l'éducation est négligée en dehors d'elle ; car l'art. 15 dit :

« Les parents ou tuteurs qui instruisent eux-mêmes leurs enfants dans les matières prescrites pour l'école publique ou les y font instruire par d'autres personnes, sont dispensés de les envoyer à l'école publique ; mais lorsque la commission scolaire trouve qu'un enfant est négligé, il est forcé d'aller à l'école. »

Afin qu'on puisse s'assurer si tous les enfants reçoivent une instruction suffisante, ils doivent tous assister à l'examen annuel, présidé par le curé, et à la visite du curé-doyen ou de l'évêque, sous peine d'une amende.

Après qu'un enfant est admis à la « confirmation » luthérienne ou à la première communion catholique, il n'est plus obligé de fréquenter l'école. Que si au contraire, un enfant, par sa faute, n'acquiert pas jusqu'à sa dix-neuvième année les connaissances nécessaires pour être admis à la « confirmation » ou à la communion, il est interné dans un établissement d'instruction spécial. Lorsqu'au contraire un enfant possède déjà avant la

« confirmation » ou la communion les connaissances nécessaires, le curé, à la demande des parents, peut le dispenser de fréquenter tous les cours de l'école.

C'est le curé qui dresse la liste des enfants obligés de fréquenter l'école ; il le fait d'après les instructions de son évêque.

Il est loisible aux parents de faire instruire leurs enfants dans des écoles privées, et pour tenir une école privée, il suffit de produire un témoignage de bonne conduite.

C'est à l'évêque de reconnaître si quelqu'un est capable d'enseigner dans une école communale, et c'est encore lui qui décide en dernière instance de la démission d'un instituteur.

La commission scolaire de chaque localité a la direction immédiate des écoles communales ; la commission est présidée par le curé, et tous les vicaires sédentaires en sont membres de droit. Voici ce que dit l'art. 29 par rapport aux prêtres :

« Il incombe surtout aux prêtres de surveiller tout ce qui se rapporte à l'éducation et à l'instruction dans l'école. Ils doivent employer tous les moyens dont ils disposent, par exemple des visites à l'école, des encouragements et des blâmes, pour que l'ordre, l'application et un esprit vraiment chrétien règnent dans l'école.

« Dans les villes où les écoles sont nombreuses, l'évêque assigne aux différents prêtres les écoles qu'ils auront à surveiller ».

L'article 29 dit que l'évêque a la surveillance supérieure de toutes les écoles de son évêché, et le curé-doyen celle de toutes les écoles de son doyenné.

L'évêque donne aux instituteurs de chaque commune des instructions particulières, la commission locale entendue.

Et maintenant on me demandera quels sont les fruits de cette législation « réactionnaire ». Qu'on ouvre la première revue pédagogique venue, et l'on y lira que, quant à l'instruction primaire, la Norwège marche à la tête de toute l'Europe. *Et nunc reges, erudimini.*

Il est vrai que nos radicaux demandent maintenant un changement de cette législation ; mais même parmi les radicaux outrés personne ne demande que l'influence du clergé relativement à l'éducation religieuse de l'enfant soit diminuée ; et du reste les radicaux n'espèrent plus guère que leurs projets passeront, après que les dernières élections ont brisé leur pouvoir à la chambre.

Quant au monopole de l'État en fait d'instruction, auquel tant de gouvernements aspirent, le Norwégien en a horreur; et notre gouvernement est tellement pénétré de la vérité, que quant à l'école, lui ne vient qu'après la famille, l'Eglise et la commune, que précisément en ce moment il cherche à supprimer les quelques établissements d'instruction moyenne de l'État et à abandonner également cette sorte d'établissements à la commune. Il se réserve seulement de maintenir ces établissements ou d'accorder des subsides à des établissements communaux là où il est impossible à la commune de s'en charger. Quant aux établissements privés, qui pullulent en Norwège, l'État les a toujours encouragés et leur a toujours prodigué ses faveurs.

*
* *

Notre vie politique est bien mouvementée en ce moment. Depuis l'année 1884, où nos libéraux ont mis en état d'accusation et condamné notre ministère conservateur, parce qu'il ne voulait pas leur livrer les droits constitutionnels du Roi, la gauche était toute puissante au Storthing (chambre des députés) et au gouvernement. Seulement lorsqu'il s'agissait de partager le butin, la division se mit dans leurs rangs. Malgré la meilleure volonté du monde, M. Sverdrup, auquel ils avaient confié le pouvoir, n'arrivait pas à rassasier leurs appétits, et bientôt il reconnut lui-même « que le régime parlementaire », sous la bannière duquel il avait démoli le cabinet conservateur et humilié le Roi, ne faisait des ministres et du Roi lui-même que des marionnettes. Or, ce rôle n'allait pas du tout à son orgueil et à son entêtement. C'est pourquoi une partie des libéraux, les « purs », comme ils s'appellent, formèrent un parti séparé et lui déclarèrent la guerre, et comme il avait déjà la droite contre soi, il n'avait plus d'autre soutien que le petit groupe des « libéraux modérés », comme qui dirait les doctrinaires belges ou les opportunistes français. Depuis, M. Sverdrup ne comptait plus ses défaites au Storthing; mais malgré ses anciens « principes », il dit : « J'y suis, et j'y reste ». Cependant, pour sauver les apparences, il en appela aux prochaines élections. Entre temps les affaires du pays furent négligées, et de toutes les belles réformes promises par les libéraux, on n'en vit jamais d'autres que celles qu'ils n'avaient pas promises, c'est-à-dire une aggravation de toutes les charges et une désorganisation complète de toute l'administration; en somme, on

vit ici la béatitude apportée par le libéralisme à l'Italie, à la France, à la Belgique, à la Suisse et à tous les pays où ce fléau s'est jamais abattu :

Cela désabusa les électeurs, et lors des élections générales de l'automne dernier le nombre des députés conservateurs monta de 30 à 51, tandis que des « purs » il n'en resta que 38, et que le parti « modéré » ou gouvernemental descendit jusqu'à 23 députés. Mais M. Sverdrup ne comprit pas. Pour se maintenir, il chercha à gagner la droite, en l'aidant à mettre son chef, M. l'avocat Stang, sur le siége présidentiel du Storthing et en écartant les projets de loi les plus désagréables aux conservateurs. C'était peu digne, mais les fauteuils ministériels sont si doux! Mais ce n'était pas l'affaire des « purs ». Un des leurs crut utile d'interpeller M. Sverdrup, pourquoi lui, le ministre « parlementaire », qui en avait appelé aux électeurs, n'avait pas encore disparu, après avoir été battu à plate couture. C'est le 25 février que l'interpellation fut discutée. Les conservateurs aussi bien que les « purs » déclarèrent qu'ils méprisaient souverainement le ministère Sverdrup. Mais comme d'un côté il manque à la droite quelques voix pour avoir la majorité, et que les « purs » de leur côté ne forment qu'une minorité impuissante, la droite se décida à laisser végéter le ministère jusqu'à ce qu'elle soit devenue assez forte pour former un gouvernement. M. Sverdrup eut donc une majorité de 32 voix, et le bon homme accepta avec empressement ce vote de mépris.

Dans tout autre pays on devrait maintenant dissoudre le Storthing et faire de nouvelles élections. Mais malheureusement notre constitution ne permet pas la dissolution, pas même la démission d'un député. C'est pourquoi cette triste situation pourra durer trois années entières, s'il n'y a pas de « conversions » parmi les libéraux du Storthing.

*
* *

Le Storthing s'occupera sous peu d'une question bien importante pour nous. Il lui est soumis une proposition royale, d'après laquelle les enfants luthériens ne pourraient plus être forcés, de par la loi, de se laisser confirmer, c'est-à-dire d'affirmer par serment leur foi luthérienne et de communier. Si cette loi est reçue, des enfants qui sont persuadés de la vérité de la religion catholique, mais qui d'après une loi ne peuvent pas sortir de l'église de l'État avant l'âge de 14 ans, ne pourront plus être contraints à renier leur persuasion.

Les Chambres suédoises de leur côté auront bientôt à trancher la question, s'il ne faut pas exclure le petit catéchisme de Luther des écoles luthériennes, comme ne répondant plus aux idées religieuses actuelles de l'église de l'État suédoise. Que c'est beau de voir les honorables députés changés en pères de concile!

*
* *

Le 12 février dernier, notre Préfet Apostolique, Mgr Fallize, a eu une audience auprès de notre Roi. Monseigneur lui dit qu'il prie Dieu, qu'en cette année, où la révolution célèbre son jubilé, les peuples commencent à revenir aux principes foulés aux pieds par la révolution, qu'ils reconnaissent que les rois doivent être rois, et les sujets, sujets...

« Et avant tout Dieu, Dieu! continua Sa majesté; c'est ce qu'on a oublié. Comment le roi peut-il être vraiment roi, et le sujet vraiment sujet, si de part et d'autre on ne reconnaît plus que Dieu est Dieu, et que tout pouvoir vient d'en haut? Vous aurez remarqué, Monseigneur, qu'il s'est introduit dans le monde un véritable Lucifèrisme : on ne veut plus servir, surtout ne plus servir Dieu et respecter l'ordre établi par lui. C'est triste, profondément triste! »

Je n'ai rien à ajouter à ces paroles vraiment royales. B.

LE RENOUVELLEMENT DANS LA VIE CHRÉTIENNE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

III. — *La considération des vérités de la foi. Premier danger: la dissipation. — La question des journaux.*

L'étude de la doctrine catholique et la lecture de l'Écriture Sainte, dont il vient d'être question, sont bien déjà la considération des vérités de la foi; mais c'est comme moyens d'établir en nous la foi même que nous en avons parlé ; nous nous plaçons maintenant à un autre point de vue : la considération *habituelle* des pensées de la foi.

A cet égard, nous avons à nous garantir contre deux dangers, qui sont du reste intimement liés l'un à l'autre.

Le premier est la *dissipation*. Dans notre siècle, la vie qui pour tant de gens, hélas! est une vie inutile, n'est point cependant une vie calme. C'est une vie agitée, morcelée, dissipée,

plus qu'elle ne l'était durant les autres siècles en général, et dans laquelle il n'y a point de place pour le recueillement de la réflexion.

Cela tient, entre autres causes, à la facilité des déplacements et des communications, au séjour dans les villes plutôt qu'à la campagne, puis à l'abus de l'imprimerie; indépendamment des productions mauvaises ou dangereuses, elle met sous nos yeux une foule de productions inutiles, qui partagent et dissipent l'attention.

Contre ce défaut, nous trouverons un remède dans une vie plus retirée et plus solitaire, au moins à certains moments; — dans la tendance à ne point préférer autant le séjour des villes, si le devoir ne nous y retient; — puis dans le renoncement à ces lectures inutiles, dont chaque jour, la presse nous apporte l'occasion (1).

(1) Nous croyons utile d'achever ce que nous disons ici et ce que nous avons déjà dit au sujet de la presse, en exprimant sur la *question* si complexe et si actuelle *des journaux*, ce qui nous semble la vérité complète. Mais comme parmi les aspects de cette question, il en est qui ne se rattachent qu'indirectement au présent chapitre, nous pensons préférable de faire cela dans une note. Quelques-unes de nos réflexions peuvent s'appliquer aux livres et aux brochures comme aux journaux, mais plusieurs portent spécialement sur les journaux mêmes.

Nous supposons avant tout, ce qui a été établi plus haut : il y a pour tout chrétien un devoir rigoureux de n'acheter ni lire aucun journal pouvant porter atteinte à la foi ou aux mœurs. Reste à préciser la conduite à tenir vis-à-vis des autres, de ceux qui n'offrent point ces dangers ou qui même sont bons.

Pour cela, distinguons deux points de vue : l'appui à donner à ces journaux *comme œuvre de zèle*, et l'usage *pour nous-mêmes*. Cette distinction nous paraît capitale ; on ne la fait peut-être pas assez.

Au premier point de vue, on peut établir ces principes :

1° Il est très certain que les journaux et la presse en général, ont pour la propagation du mal une puissance effroyable ; la mauvaise presse et l'éducation sans Dieu, voilà les grands moyens qu'emploie la Franc-Maçonnerie pour perdre les âmes. Elle n'a pu même faire prévaloir cette éducation sans Dieu, et accomplir ses autres attentats, que grâce à la perversion des esprits opérée par la presse; en sorte que ç'a été là, en définitive, l'agent le plus tristement efficace pour le mal ;

2° Il suit bien de là que la société ne rentrera point dans l'ordre tant que la mauvaise presse aura la latitude de se répandre ; et c'est pourquoi les Souverains Pontifes appellent *une peste* et *un délire* cette liberté de la presse qui a tant d'aveugles partisans. — Mais il ne s'ensuit pas, et il importe de le remarquer, que les bons journaux aient une puissance aussi grande pour le bien que les mauvais l'ont

IV. — *Second danger; — Remèdes.*

Après la dissipation, le second danger dont il faut se défendre en ce qui touche la considération des vérités de la foi, c'est précisément de ne point faire cette considération, c'est l'inattention

pour le mal, et que, comme ceux-ci sont pour le mal le grand moyen, les bons journaux le seront aussi pour le bien. Les grands moyens pour convertir les âmes, ce seront toujours les moyens traditionnels : la prédication et la méditation de la parole de Dieu.

3° Néanmoins les journaux ont le précieux privilège de pouvoir atteindre le nombre si considérable, hélas ! de ceux qui s'éloignent de ces moyens. Ils combattent les mauvais journaux sur leur propre terrain, et ils peuvent contribuer à détourner de leur lecture en donnant au besoin de lire un aliment plus honnête. Ils peuvent contribuer aussi à répandre les doctrines vraies et salutaires, notamment les enseignements du Saint-Siège ; ils peuvent soutenir la bonne cause à travers la vicissitude des événements quotidiens, aider l'âme à s'identifier avec les intérêts de l'Église, et prêter aux Œuvres catholiques un secours très utile. Cette mesure de bien qu'ils sont capables d'opérer, ils peuvent l'opérer dans un grand nombre de lieux à la fois, et elle peut s'accroître beaucoup avec les qualités de leur rédaction.

M. Adolphe Baudon, juge très éclairé, établissait avec force, dans une lettre, que la propagation de la bonne presse est une œuvre dont l'importance n'est pas assez comprise, une œuvre nécessaire pour sauvegarder toutes les autres, et, en ce sens, plus nécessaire que toutes, parce qu'elle combat les idées subversives qui mènent à la destruction de toutes. Pour ces divers motifs, le Saint-Père lui-même a, bien des fois, engagé les catholiques à favoriser les bons journaux.

Malgré cela, — et cette réflexion nous amène au second point de vue : *l'usage pour nous-mêmes*, — la lecture des journaux peut offrir pour la vie chrétienne plus d'un inconvénient; et nous ne parlons ici que des journaux bons.

Cette lecture est, par elle-même, une satisfaction pour la curiosité, qu'on doit tendre à mortifier au contraire.

Elle habitue chacun à traiter et à *trancher* les plus grandes questions, ce qui est peu favorable à la simplicité et à l'humilité.

Elle passionne facilement pour les intérêts divers qui peuvent être en présence et en opposition : Saint Vincent de Paul ne voulait pas que ses prêtres s'entretînssent des différents qui existaient entre les princes.

Parfois, et il n'y en a que trop d'exemples, elle entraîne même à des divisions entre catholiques.

Elle nous met sous les yeux, à titre de faits courants, le récit d'une foule d'iniquités de tout genre, d'actes impies ou immoraux, dont le spectacle sans doute pourrait et devrait stimuler notre âme à la répa-

et l'oubli. Ce danger est toujours renfermé dans la dissipation, mais on peut y être exposé même sans elle.

Or cet oubli est un grand mal, car il est une source de tous maux : si la terre est profondément désolée, c'est parce que bien peu refléchissent dans leur cœur; *desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde* (Jer. XII).

ration, mais, bien souvent, produit des impressions qui sont loin d'être aussi salutaires.

Elle nous ramène constamment dans l'atmosphère des tendances et de l'esprit de notre siècle, au-dessus desquels la vie chrétienne cherche à nous élever : *conversatio nostra in cœlis est.*

Enfin, elle absorbe un temps qui pourrait être mieux employé ; — elle prend la place de lectures plus sérieuses, en fait perdre le goût, et rend ainsi les esprits superficiels et légers ; — elle nous remplit de pensées inutiles qui dissipent l'âme et l'empêchent de vivre en la présence de Dieu.

Un homme qui cependant ne vivait point dans un cloître, mais qui exerçait le ministère apostolique, et qui a écrit des ouvrages très estimés, nous disait : « J'ai renoncé à la lecture *habituelle* des journaux; j'ai reconnu qu'elle a des inconvénients et de plus d'un genre. Je me borne à lire les documents importants, tels que les actes Pontificaux. Pour le reste, j'apprends suffisamment par mes confrères ce qui se passe de notable. » Cette parole a contribué grandement à nous éclairer. Louis Veuillot disait lui-même, dans une lettre à un journaliste :

« Mes sentiments sur la presse vous sont connus. *Je l'ai pratiquée toute ma vie et je ne l'aime pas ;* je pourrais dire que je la hais : mais elle appartient à l'ordre redoutable des maux nécessaires. »

L'écrivain qui se consacre au journalisme par dévouement pour l'Église remplit pourtant un rôle aussi noble qu'il est laborieux. Louis Veuillot le constatait dans la même lettre : « Le journaliste catholique est un citoyen armé pour la cause publique, et le dernier reste de la chevalerie. Il ne quitte pas les armes, proclamant sa foi et portant secours. »

En résumé, la conduite pratique du chrétien peut se ramener à ces deux principes :

Favoriser avec zèle les bons journaux, comme étant nécessaires dans la situation actuelle, et chercher à en répandre la lecture parmi ceux qui sont exposés à en faire de plus mauvaises ; — en évitant toutefois de donner l'habitude d'un journal à ceux qui ne l'ont point; car ce serait là, d'ordinaire, une imprudence.

Pour soi-même, viser à restreindre le plus possible la part de temps et d'attention donnée aux journaux. Pour la plupart des chrétiens, et surtout des femmes, la lecture de revues hebdomadaires peut suffire. En tout cas, s'il s'agit d'un journal quotidien, se contenter ordinairement d'un coup d'œil rapide. — Et, par dessus tout, se renfermer dans le cercle, certainement très restreint, des journaux ou revues qui sont irréprochables.

Le remède à ce mal, c'est d'abord l'exercice de la méditation ou oraison mentale. Cet exercice est fondamental dans la vie chrétienne : « Accordez-moi un quart d'heure de réflexions chaque jour et je vous promets le ciel » disait sainte Thérèse. De tous les moyens de sanctification celui-là est le plus infaillible, sinon par lui-même, du moins par la manière dont il agit sur notre nature; car il est plus incompatible avec le péché et avec la tiédeur consentie que la réception des sacrements.

Les directeurs des grands séminaires ne craignent pas d'affirmer que quand un prêtre ne retirerait de son séjour dans ces saints asiles, que l'habitude de la méditation, il n'y aurait point perdu son temps.

Mais si cet exercice est indispensable aux prêtres, s'il l'est pareillement aux religieux qui ne pourraient sans lui, persévérer dans leur vie d'abnégation, il est très nécessaire aussi aux simples fidèles. Comment, sans ce secours, pourraient-ils résister aux influences pernicieuses du siècle, auxquelles ils sont davantage encore exposés?

Un chrétien qui veut être tel, donnera donc, mais régulièrement, un quart d'heure au moins chaque jour, et de préférence le matin, à la réflexion devant Dieu. C'est ce que demande, entre autres, un opuscule bien connu, qui fait écho à la parole de sainte Thérèse : *Le quart d'heure de solitude.*

Qu'on ne dise point : *la méditation est trop difficile.* — D'abord elle consiste, dans le fond, à considérer une vérité de la foi, une parole ou une action de Notre-Seigneur, à se demander ce qu'on est à cet égard et à prendre des résolutions pour mieux se conformer, avec le secours de la grâce, à cette vérité, à cette parole, à cet exemple : cela n'est-il pas très facile?

De plus il existe des recueils de méditations composés tout exprès pour aider dans cet exercice (1). On peut s'en servir, mais en remarquant que la méditation n'est pas une lecture; qu'il faut, pour la faire, s'arrêter le plus possible à chaque pensée ou affection, sans se préoccuper aucunement de ce qu'on pourra ne pas finir ce qui est dans le livre : la méditation la plus fructueuse est celle où l'âme se nourrit le plus longtemps d'une même pensée.

Qu'on ne donne point non plus ce prétexte étrange : *Je ne*

(1) Nous pouvons citer celui de M. Hamon, 3 vol. in-12, chez Lecoffre ; l'opuscule que nous venons de nommer contient lui-même un certain nombre de sujets.

suis pas assez parfait pour faire la méditation. C'est précisément parce que vous n'êtes point parfait et que vous avez besoin de le devenir, que la méditation vous est très nécessaire. Essayez donc résolûment, et vous verrez que vous aurez tout lieu de vous en applaudir.

La méditation ou oraison, en tant qu'exercice déterminé, doit nous conduire à la *vie d'oraison* ou *vie intérieure.*

La vie intérieure est indispensable aux hommes apostoliques et c'est elle qui est le secret de leur force : « Donnez-moi un homme d'oraison, il est capable de tout, » s'écriait saint Vincent de Paul ; par elle, on s'élève à tous les sacrifices, on résiste à toutes les attaques. Saint Cyprien le disait à propos des martyrs; mais qui que nous soyons aujourd'hui, n'avons-nous pas à soutenir, contre l'esprit du siècle, des attaques en réalité aussi dangereuses ?

La méditation quotidienne est donc la voie; mais elle ne suffit point à elle seule. Que produirait-elle si, le moment de l'exercice passé, elle restait étrangère à notre vie, si elle était comme un tiroir que l'on ouvre un instant pour le refermer ensuite? Il faut que la considération des vérités de la foi devienne notre occupation *habituelle;* et comme cela est impossible sans le recueillement, nous devons conserver notre âme dans ce recueillement; par là même qu'il est une condition de la vie intérieure, il est une condition générale de la perfection.

L'exercice de *la présence de Dieu* est un excellent moyen pour acquérir la vie intérieure, et il la constitue déjà. Mais rien est-il plus simple que cette vérité : *Dieu nous voit toujours ; nous sommes toujours en sa présence ?* Cette pensée habituelle, qui est si efficace pour détourner l'âme du mal et pour la pousser au bien, est donc accessible à tous. Elle l'est même aux enfants et on doit les y former avec le plus grand soin ; elle est pour leur éducation morale l'un des ressorts les plus puissants; c'est l'un des principaux, paraît-il, que Dom Bosco employait. Et l'on voit par là que la vie intérieure est loin d'être une chose très difficile.

Un autre moyen fort utile pour la pratiquer, ce sont les *oraisons jaculatoires* et les fréquents retours en soi-même par un mouvement rapide de retraite intérieure : « Cet exercice (des retraites intérieures) et des oraisons jaculatoires, dit saint François de Sales, peut suppléer au défaut de toutes les autres oraisons, mais ne peut être suppléé par aucun autre moyen. Je

vous conjure de l'embrasser de tout votre cœur, sans jamais vous en départir. » (*Introduction*, II, ch. 12 et 13).

A la vie intérieure est lié intimement l'*esprit de foi*. Il consiste et dans la vivacité de la foi et dans son usage constant; c'est par lui que se réalise la parole de l'Apôtre : *Le juste vit de la foi*. Et comme la foi est le principe de toutes les vertus surnaturelles, l'esprit de foi nous porte à les pratiquer toutes. C'est donc une disposition extrêmement précieuse; nous devons chercher à nous en animer dans toutes nos actions.

Après ce qui concerne l'adhésion aux vérités de la foi et la considération de ces vérités, il reste à parler de *l'affirmation extérieure de la foi*. En face de toutes les attaques dont cette sainte foi est l'objet, jamais ce devoir n'a été plus impérieux qu'aujourd'hui; mais à cause de cela même, nous nous bornerons ici à la rappeler. Ces odieuses attaques qui le rendent plus nécessaire, le rendent aussi plus facile pour qui sent battre un cœur dans sa poitrine. L'indignation ne suffit-elle pas pour nous presser de l'accomplir? Quand on insulte notre foi, n'est-ce pas nous-mêmes qu'on insulte; ou plutôt ce qui nous est plus cher que nous-mêmes?

Oui, ô Seigneur Jésus, notre Dieu et notre Roi! Plus vos ennemis blasphèmeront votre nom, vos mystères, votre croix, plus nous tiendrons à affirmer notre vénération pour ce nom trois fois saint, ces mystères, cette croix; et en signe de notre volonté à cette égard, nous ne craindrons point de porter sur nous l'image de cette croix à jamais bénie (1).

LE BON EXEMPLE

QUE LES PARENTS DOIVENT DONNER A LEURS ENFANTS

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

II

Mais nous devons insister, Nos très chers Frères, sur le crime et les châtiments du scandale ou du mauvais exemple.

Celui qui donne le mauvais exemple trahit d'abord le grand

(1) C'est ce que l'apostolique évêque de Grenoble demande, comme on sait, à tous les chrétiens, et ce que l'Alliance catholique propose à ses membres.

devoir d'édifier ses frères et de les porter au bien ; car « Dieu a confié à chacun de nous le soin de son prochain » : *Mandavit illis unicuique de proximo suo* (1). « Chacun, dit saint Paul, doit plaire à son prochain pour le bien et pour l'édification » : *Unusquisque proximo suo placeat in bonum, ad ædificationem* (2).

« Que votre lumière, disait le divin Maître, brille devant les hommes afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux » (3).

Il est une page de l'Évangile qui contient sur le crime du scandale, la plus haute, la plus touchante et la plus terrible révélation. Elle nous apprend l'énormité de ce crime, les châtiments dont il est frappé et les sacrifices que nous devons accepter pour l'éviter. Elle nous apprend le prix des âmes, la tendresse privilégiée du Sauveur pour les petits enfants dont nous devons imiter la simplicité et l'innocence, et dont les anges voient la face du Dieu qui nous demandera compte du salut de leurs âmes ou de leur perte éternelle.

« Jésus ayant appelé un petit enfant le plaça au milieu de ses disciples et leur adressa ces paroles : Je vous le dis, en vérité, si vous ne vous convertissez et si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. Quiconque s'humiliera comme cet enfant sera plus grand dans le royaume des cieux et quiconque reçoit en mon nom un de ces enfants me reçoit moi-même. Si quelqu'un scandalise un de ces petits enfants qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou une meule de moulin et qu'on le jetât au fond de la mer. Malheur au monde à cause des scandales; car il est nécessaire qu'il arrive des scandales, mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive. Que si votre main ou votre pied vous est un sujet de scandale, coupez-le et jetez-le loin de vous ; il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un pied ou qu'une main que d'en avoir deux et être précipité dans le feu éternel. Et si votre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le et jetez-le loin de vous. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un œil que d'en avoir deux et être précipité dans le feu de

(1) Eccl., XVII, 12.
(2) Rom., XV, 2.
(3) *Luceat lux vestra coram hominibus ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.* (Matth., V, 16).

l'enfer. Prenez bien garde de mépriser aucun de ces petits enfants; car je vous déclare que dans les cieux, leurs anges voient sans cesse la face de mon Père qui est aux cieux » (1).

Le péché du scandale atteint directement en effet les âmes de nos frères; il donne la mort à ces âmes en les privant de la grâce, de la vie divine et de leurs droits au royaume du ciel. C'est un homicide, mais bien plus coupable que celui qui n'atteint que la vie du corps et ne prive l'homme que des biens du temps.

« Ne craignez pas, disait le Sauveur, ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent tuer l'âme (2) ». L'auteur du scandale est homicide comme Satan qui, selon la parole de N.-S. Jésus-Christ : « fut homicide dès le commencement » , *Ille homicida erat ab initio* (3).

Lucifer a entraîné avec lui dans sa révolte et dans son châtiment des légions d'anges, et il poursuit contre les hommes ce crime qui est sans égal. Le mauvais exemple est donc un crime vraiment satanique, car il dépeuple le ciel, il remplit les abîmes de l'enfer et il est en opposition directe, absolue avec la mission de Jésus-Christ et l'œuvre de la Rédemption. Le Fils de Dieu est descendu du sein de son Père et des splendeurs du ciel sur cette terre, il a pris notre nature et nos infirmités, il a travaillé, il a souffert, il est mort sur la croix pour racheter les âmes. « Il est venu, disait-il lui-même, chercher et sauver ce qui était perdu (4). » Toutes ses paroles et toutes ses actions, sa doctrine, les prodiges de sa puissance et de sa bonté, sa passion et sa mort ont eu ce but suprême.

Tous les jours encore, il frappe à la porte des cœurs, il les presse par les sollicitations de sa miséricorde, il poursuit les brebis perdues pour les ramener au bercail et il a confié à son Église cette grande mission. Or, le mauvais exemple, le scandale, comme un ennemi acharné et implacable, suit, pour ainsi dire, pas à pas, Jésus-Christ et son Église dans cette œuvre de rédemption et de salut; à chaque rayon de la lumière céleste, il oppose des négations sacrilèges ; aux appels de la divine charité, le spectacle des plaisirs coupables; aux exemples de la vertu et de la sainteté, au prix du sang qui a sauvé le monde, les attraits et les triomphes du vice.

(1) Matth., XVIII, 1 à 12. — (2) Matth., X, 28. — (3) Joann., VIII, 44. — (4) Luc., XIX, 10.

Saint Paul demandait aux fidèles de Rome et de Corinthe de ne pas scandaliser, même par des actions irréprochables en elles-mêmes, la faiblesse de leurs frères : « Prenez garde, disait-il, que cette liberté que vous avez et que vous savez avoir ne soit aux faibles une occasion de chute ; car ainsi vous perdrez votre frère qui est faible et pour lequel Jésus-Christ est mort, et en péchant contre vos frères ou en attaquant leur conscience qui est faible, vous péchez contre Jésus-Christ » (1).

Le scandale qui atteint ainsi directement l'œuvre de la Rédemption et Jésus-Christ lui-même est directement opposé à la souveraineté et aux droits de Dieu. Il est, comme tout péché, une violation de la loi de Dieu, et de plus il entraîne d'autres âmes à cette violation, et par conséquent au mépris de l'autorité divine. Il n'est pas seulement une lutte directe contre Dieu, mais tout ce que l'auteur du scandale a reçu d'intelligence, de dignité, d'autorité, d'influence, il le retourne contre son bienfaiteur et son père, et c'est là encore un des caractères sataniques de ce péché.

Tous les fruits d'une éducation chrétienne obtenus par les plus sages conseils, la vigilance la plus active, le plus admirable dévouement, ces fruits bénis, ces moissons qui ont grandi pour le ciel, sous la rosée de la grâce et les ardeurs de la charité, peuvent être anéantis en quelques instants par un seul exemple mauvais. Ces parents, nous le voulons bien, ont été dans une certaine mesure fidèles à leur sainte mission, mais ils n'ont pas eu l'énergie de combattre leurs défauts, d'éviter dans leurs paroles et dans leurs actes toute occasion de scandale, d'accomplir les devoirs que la religion impose, et ils ont perdu tous les fruits de leur sollicitude, de leurs efforts et de leurs sacrifices. Ils ont vu leurs enfants dépouillés de toutes les vertus qu'ils devaient à la bonté de Dieu et à la tendresse privilégiée du cœur de Jésus-Christ. Quelle désolation et quelle terrible responsabilité !

Des pasteurs pieux et zélés, des maîtres et des maîtresses dignes de toute confiance ont multiplié auprès de ces enfants les preuves de leur dévouement; ils jouissaient et des succès obtenus et des espérances de l'avenir; Dieu lui-même, encore une fois, avait comblé ces enfants des dons les plus précieux. Mais, auprès du foyer domestique, sous ce toit qui devait les protéger

(1) I. Corinth., VIII, 9, 11, 12.

contre tous les périls, par les exemples de ceux qu'ils doivent vénérer et aimer, les âmes de ces enfants ont été troublées, égarées, elles ont perdu leur innocence et leur vertu. Qui dira ce qu'est un pareil crime et quel châtiment lui réserve la justice de Dieu?

Le mauvais exemple a encore ce double et redoutable caractère de se propager avec une effrayante fécondité et d'être presque toujours irréparable.

Les âmes entraînées et égarées par l'erreur et le mal entraînent et égarent à leur tour d'autres âmes ; les enfants pervertis par les exemples de leurs parents seront incapables d'accomplir plus tard la difficile et sainte mission de la paternité et de la maternité chrétiennes; et qui pourra dire où s'arrêteront dans les générations futures les conséquences fatales des exemples mauvais donnés par un père ou par une mère?

Depuis longtemps, depuis des siècles peut-être, ces parents infidèles à leur mission dormiront dans leur tombe, leur souvenir aura complètement disparu ; mais les péchés, les désordres et les ruines qui ont eu pour principe leur faiblesse et la trahison de leurs devoirs iront en se multipliant, pareils à un fleuve qui s'accroît sans cesse et qui déborde portant au loin d'effroyables ravages.

Nous le voulons bien, les parents qui ont au cœur le désir sincère de donner à leurs enfants une éducation chrétienne s'efforceront de détruire les conséquences fatales de leurs fautes et de ramener ces enfants au chemin du devoir, mais, ces conséquences fatales, pourront-ils les connaître et surtout les connaître dans toute leur étendue? Ces jeunes gens, ces jeunes filles ont acquis avec la science du mal son habileté et sa perfidie. Ils s'efforceront de dissimuler les erreurs de leur intelligence et la corruption de leur cœur.

O pères! ô mères! si vous connaissez les ruines et les désastres que vous avez faits, pourrez-vous les réparer? Vos enfants sont-ils encore auprès de vous? et votre autorité et votre influence existent-elles encore? La pente du mal est rapide aux jours de la jeunesse; il faudrait remonter un terrible courant, briser des chaînes qui sont douces, rejeter l'erreur, repousser les plaisirs qui captivent, courber sous le joug les passions en révolte, pratiquer des vertus qui, même avant ces chutes profondes, imposaient de douloureux combats. O pères! ô mères! n'avez-vous point sous vos regards désolés, une des victimes de

ces vices qui, selon le langage énergique de nos Livres Saints, « pénètrent jusqu'à la moelle des os de l'adolescent, qui dormiront avec lui dans la tombe et qui souilleront sa cendre jusqu'au dernier des jours? » *Ossa ejus implebuntur vitiis adolescentiæ ejus et cum eo in pulvere dormient* (1).

III

Cette puissance de l'exemple dans l'éducation des enfants est si grande, elle porte avec elle si manifestement un principe d'édification ou de ruine que nous voulons insister encore sur le devoir du bon exemple en invoquant la mission des parents, le respect qui leur est dû, l'autorité qui leur est nécessaire et leur amour pour leurs enfants.

Tout d'abord cette puissance de l'exemple, dans la famille agit sur les enfants dès que leur raison s'éveille et dans tous les détails de la vie. Tous les sentiments qui les unissent à leur père et à leur mère, tous les souvenirs de la famille, toutes les traditions du passé, tous les témoignages de bonté, d'affection dont ils sont comblés ajoutent à cette puissance de l'exemple. Quel n'est pas l'ascendant d'un père qui donne à ses fils, dans toutes ses paroles et dans tous ses actes, la révélation et l'enseignement de toutes les vertus ! Quelle couronne il porte au front ! En présence de cette foi vaillante, de cette probité sans tache, de cette loyauté parfaite, de cette charité active et généreuse, en présence de cette noble et sainte vie, les enfants obéissent avec empressement et avec bonheur, non seulement aux ordres et aux conseils de leur père, mais à ses moindres désirs.

Aux heures les plus difficiles, dans les luttes orageuses de la jeunesse, quand le vertige saisit parfois les meilleures natures et que tout paraît à jamais perdu, ce jeune homme voit apparaître devant lui la figure vénérée de son père, il sait ce que cet homme de bien, ce que ce grand chrétien ferait et dirait en présence de ces périls, et cette vision apporte à son âme troublée la lumière, le courage et la victoire. Le héros d'un drame célèbre, sollicité par un prince de trahir les devoirs sacrés de l'hospitalité, le prend par la main et le conduisant devant le portrait de ses ancêtres, il retrace en quelques paroles leurs titres à l'estime et à l'admiration, puis s'arrêtant, le regard levé vers ces glorieuses images : « Vous tous, dit-il, qui enten-

(1) Job, xx, 11.

dez ce qu'on me propose, vous tous répondez ». La réponse est celle de la fidélité, du devoir et de l'honneur.

Mais combien plus puissant encore est l'exemple donné par une sainte mère ! Quels que soient l'égarement et l'obstination de ses enfants, elle doit espérer toujours. Quand elle a tout épuisé, les conseils, les exhortations, les supplications et les larmes ; quand le cœur de Dieu paraît lui-même rester insensible, elle est plus que jamais douce, patiente, affectueuse, dévouée, sublime dans son amour et son dévouement. Peut-être elle priera et souffrira longtemps, peut-être elle verra venir la mort en priant et en pardonnant, mais tôt ou tard, à l'heure que connaît la miséricorde divine, le souvenir de ses vertus et de sa tendresse touchera le cœur de son fils égaré. Il tombera à genoux et il dira : Mon Dieu, rendez-moi la paix de la conscience, l'innocence de mes premières années, donnez-moi la foi et la piété de ma mère.

L'Esprit-Saint a loué l'influence de la femme vraiment fidèle à ses devoirs et dirigeant sa famille et sa maison par l'influence de son exemple. « Comme le soleil, dit-il, se lève sur le monde dans les hauteurs de Dieu, ainsi la vue d'une femme vertueuse est la gloire et l'ornement de sa maison » (1).

« Que les femmes, dit saint Pierre dans une de ses épîtres, soient soumises à leurs maris afin que s'il en est parmi eux qui ne croient pas à la parole, ils soient gagnés à Dieu par la vie de leur épouse, sans le secours de la parole, considérant que la crainte de Dieu vous inspire une vie si pure » (2). Mais l'influence des mères est bien plus puissante encore.

Les exemples, les vertus des épouses et des mères nous inspirent les plus grandes espérances au milieu des angoisses et des luttes de notre temps. « Ah ! qu'on éprouve de consolation et d'espérance, a dit un éloquent apologiste, quand, après avoir arrêté son regard sur ce déluge d'irréligion qui couvre le monde où se débattent misérables et inquiets tant de jeunes gens, tant d'hommes si sérieux, si intelligents pour tout le reste, si aveugles et si coupables ici, on jette les yeux sur ce point réservé du monde, sur ces cœurs où l'irréligion n'entre jamais que pour un instant et comme une étrangère, sur ces âmes tendres et fortes, intrépides et pures qui gardent pour les lui rendre les croyances

(1) Sicut sol oriens mundo in altissimis Dei, sic mulieris bonæ species in ornamentum domus ejus (Eccli., XXVI, 21).

(2) I Petr., III. 1, 2.

que le monde répudie et les vertus dont il ne saurait se passer. Oui, le père a défailli et le prêtre trop souvent est impuissant. Mais, grâce à Dieu, pour vaincre le mal, pour mettre une digue au torrent d'irréligion, il nous reste la femme chrétienne, la fille, l'épouse, la mère » (1).

Dans notre dernière Instruction pastorale, Nos très chers Frères, nous avons essayé de donner une idée exacte de la mission des pères et des mères et du sens de ce mot : *Élever* les enfants ; les élever, c'est-à-dire élever leur esprit, leur cœur, leur conscience, leur caractère, leur âme, leur vie elle-même, les prendre dans leur ignorance, leur faiblesse, l'imperfection de notre nature déchue et les porter dans la lumière et dans la vertu jusqu'à Dieu.

N'est-il pas évident que les exemples mauvais donnés par les pères et les mères rendent cette mission absolument impossible ?

Quoi ! vous voulez élever l'esprit de vos enfants et vous ne leur parlez que de futilités misérables, vous leur donnez le spectacle d'une vie inutile et mondaine, et ils vous voient livrés à des plaisirs qui ne laissent après eux que le désenchantement et le vide, et peut-être le remords. Vous voulez élever leur cœur et l'affection que vous avez pour eux est aveugle et égoïste, vous êtes incapables de vous élever vous-mêmes jusqu'au vrai dévouement et au sacrifice. Vous voulez former et élever leur conscience, mais comment ferez-vous pénétrer dans cette conscience les vrais principes et les convictions profondes, si vous trahissez dans votre vie ces convictions et ces principes ? Quelle confusion vous jetez dans les intelligences ! Quels doutes vous soulevez sur les vérités les plus certaines et les plus nécessaires et sur les règles essentielles de la morale ! Comment des consciences ainsi formées, ou plutôt des consciences ainsi troublées, affaiblies et abaissées, résisteront-elles aux sophismes et aux négations, aux tentations de l'intérêt, de l'ambition ou de la peur ?

Vous voulez former et élever leur caractère, et à chaque instant vos enfants sont témoins de vos découragements et de vos hésitations et de vos colères. Ils vous voient flatter le succès, envier la richesse, délaisser le malheur, sacrifier vos convictions et vos devoirs au courant de l'opinion et au respect humain. Hélas ! ce qui vous manque le plus, ils ne le savent que trop,

(1) Mgr Bougaud, *Le Christianisme et les temps présents*, t. I, chap. VI.

c'est la fermeté, la persévérance, l'indépendance des nobles cœurs, c'est la trempe virile du caractère.

Ici encore quelle trahison de la mission que Dieu vous a confiée ! Quel oubli de la véritable *charge d'âmes* que cette mission impose et qui emporte avec elle une si redoutable responsabilité ! Quelle contradiction funeste, criminelle et insensée !

Le paganisme lui-même avait compris que l'éducation des enfants exige des maîtres et à plus forte raison des parents, non seulement des vertus ordinaires mais des vertus supérieures et la sainteté elle-même. « Il faut que la sainteté de celui qui enseigne l'enfant, dit Quintilien, préserve ses tendres années des injures du vice ; il ne suffit pas qu'on voie en lui la plus grande austérité ; il faut qu'il soit réellement irrépréhensible ».

Un maître illustre dans le grand art de l'éducation chrétienne, Fénelon engage les parents à reconnaître leurs défauts devant leurs enfants. « Ne craignez point, dit-il, de parler des défauts qui sont visibles en vous et des fautes qui vous auront échappé devant l'enfant si vous le voyez capable d'entendre raison là-dessus. Dites-lui que vous voulez lui donner l'exemple de se corriger de ses défauts en vous corrigeant des vôtres ; par là vous tirerez de vos imperfections mêmes de quoi instruire et édifier l'enfant, de quoi l'encourager pour sa correction ; vous éviterez même le mépris et le dégoût que vos défauts pourraient lui donner pour votre personne (1). »

Ces dernières paroles de Fénelon nous démontrent que les mauvais exemples donnés par les parents, en détruisant le respect dans l'âme de leurs enfants, détruisent leur autorité. L'autorité, en effet, n'existe pas sans le respect. Le moyen le plus sûr d'ébranler et de détruire l'autorité a toujours été de ravir l'estime et le respect à ceux qui en portent le redoutable fardeau. Le mépris, sans doute, n'atteint pas l'autorité elle-même et celle que les parents tiennent de Dieu est nécessaire et inaliénable ; mais, en fait, l'autorité qui n'est plus respectée, n'est plus obéie. Vos enfants doivent honorer et respecter en vous la fidélité à vos devoirs, vos vertus, et la dignité parfaite de votre vie.

D'ailleurs, la contradiction qui éclate à chaque instant entre les ordres que vous leur donnez, et la liberté, peut-être la licence que vous vous accordez à vous-mêmes, bannit de leur

(1) Fénelon : *De l'Education des Filles*, chap. IV.

âme le respect avec la confiance. Ils s'étonnent d'abord de cette contradiction, puis ils ne contiennent ni leurs murmures ni leurs protestations; votre vigilance n'est bientôt plus à leurs yeux qu'une inquisition qui les irrite, votre fermeté une odieuse tyrannie.

Votre influence n'existe qu'en apparence, l'obéissance que vous obtiendrez encore dans les premières années s'affaiblira de jour en jour; ils rejetteront ce fardeau d'une autorité qu'ils n'ont point appris à respecter et à aimer; à 15 ans ou à 18 ans, ils seront des révoltés.

Vous vous plaignez et avec raison des atteintes que les lois et les mœurs, la littérature sous toutes ses formes, le théâtre et le roman portent de nos jours à la puissance paternelle; et pourtant, croyez-le bien, si vous restez fidèles à votre grande et sainte mission, vous sauverez malgré tous les périls et toutes les attaques cette puissance nécessaire. Mais c'est en vain que toutes les institutions et toutes les forces sociales uniraient leurs efforts pour protéger et affermir votre autorité, si vous l'abaissez, si vous la déshonorez vous-mêmes auprès du foyer domestique, sous le regard de vos enfants.

D'ailleurs, quelle autorité pourra rester debout si votre autorité est détruite par vos propres fautes; si vos enfants ne voient dès leurs premières années, dans tout pouvoir, qu'une contradiction perpétuelle et une tyrannie que rien ne justifie? Comment pourrez-vous leur demander de respecter les maîtres que vous avez choisis, les ministres de Dieu, les pasteurs des âmes, les hommes qui ont la mission, fût-elle la plus légitime, de gouverner les peuples, quand vous aurez attiré le mépris sur cette autorité la plus nécessaire, la plus auguste et que Dieu a placée à la source de la famille et de toutes les sociétés humaines?

Et si vous répondez que nous demandons trop à votre faiblesse, que ce devoir du bon exemple vous impose de perpétuels sacrifices, nous en appellerons au sentiment le plus profond, le plus puissant de vos cœurs, à votre amour pour vos enfants.

En vous parlant, il y a une année, de la vigilance que vous devez exercer sur vos enfants, nous avons démontré que les parents qui trahissent ce grand devoir n'aiment pas leurs enfants, qu'ils les oublient et les abandonnent. Mais que dirons-nous en ce moment? Il vaudrait mille fois mieux que vos enfants fussent par vous complètement oubliés et abandonnés; ils subiraient sans doute des influences funestes, mais ils ne subiraient

pas l'influence mille fois plus funeste des exemples qu'ils reçoivent de vous. Votre négligence les exposerait à bien des périls et les laisserait librement marcher à leur perte ; mais c'est vous qui créez ces périls, c'est vous qui faites leur malheur et qui les jetez de vos mains dans l'abîme.

Où donc est ici l'inspiration et le témoignage de votre amour? Dieu cependant vous a accordé une plus grande part de sa bonté il a fait vos cœurs plus semblables à son cœur, il a mis dans votre amour quelque chose des attraits et des ardeurs de son amour de Père et de Créateur. Pour servir cet amour, il vous a accordé une part de sa majesté et de sa puissance, et tous ses bienfaits vous les retournez contre lui et contre les enfants qu'il vous a donnés.

Plus cruels que ces parents dénaturés qui ravissent à leurs enfants la vie du temps, vous ravissez à vos enfants la grâce, la vie divine et le bonheur du ciel.

Vous redoutez les sacrifices! Mais quelle est donc l'œuvre grande et utile qui peut être accomplie sans le sacrifice? Y aurait-il une exception pour l'œuvre presque divine de l'éducation ?

Si vous reculez devant le sacrifice, vous n'avez rien compris à l'Évangile et à la croix de Jésus-Christ, à la grandeur de l'homme, à la gloire des nobles missions; vous n'avez rien compris ni au dévouement ni à l'amour.

Et d'ailleurs, ne voyez-vous pas que vous détruisez le bonheur de vos enfants avec votre propre bonheur et que vous ne pouvez leur demander une affection et un dévouement que vous êtes incapables de leur donner?

La foi unie à un véritable amour devrait inspirer aux parents les sentiments qu'exprimait un admirable chrétien qui possédait avec le don de la science et de l'éloquence, celui de la charité, et qui fut un des fondateurs des conférences de Saint-Vincent de Paul : « Nous commencerons de bonne heure l'éducation de l'enfant que Dieu nous a donnée, écrivait-il, et en même temps elle recommencera la nôtre, car je m'aperçois que Dieu nous l'envoie pour nous rendre meilleurs. Je ne puis voir cette douce figure, toute pleine d'innocence et de pureté, sans y trouver l'empreinte du Créateur, moins effacée qu'en nous. Je ne puis songer à cette âme impérissable, dont j'aurai à rendre compte, sans que je me sente plus pénétré de mes devoirs. Comment pourrais-je lui donner des leçons, si je ne les pratique pas? Dieu

pouvait-il prendre un moyen plus aimable de m'instruire, de me corriger, de me mettre dans le chemin du ciel? » (1).

Mais ce chrétien parfait avait été formé lui-même par un père et une mère doués des plus hautes vertus. « Mon père ne vous était pas connu, écrivait-il à un de ses amis, mais vous me connaissez et si jamais vous avez trouvé en moi quelque chose qui ne vous déplût pas, c'était de lui, de ses conseils, de ses exemples qu'elle me venait... » Il disait encore en parlant de sa mère : « Ses premiers enseignements m'avaient donné la foi; elle était pour moi l'image vivante de la Sainte-Eglise, notre mère aussi; elle me semblait la plus parfaite expression de la Providence » (2).

IV

Plusieurs fois déjà dans le cours de cette Lettre pastorale, Nos très chers Frères, nous avons rappelé quelques-uns des exemples que les pères et les mères doivent donner à leurs enfants, mais nous croyons nécessaire d'insister sur deux points de la plus haute importance.

Les parents doivent donner à leurs enfants l'exemple de la pratique fidèle des devoirs religieux. Et pourtant il n'est pas rare de voir, au milieu de nos populations restées si profondément chrétiennes, des parents enseigner à leurs enfants par leur paroles et par leurs actes, le mépris de la religion, de ses dogmes et de ses préceptes, de ses ministres et de son culte. D'où vient à ces égarés ce mépris, nous pourrions dire cette haine? Eux-mêmes ils ne le savent pas. Ils sont dominés par les influences funestes du milieu dans lequel ils ont vécu, ils sont dominés par le respect humain, entraînés par les passions et les luttes des partis; presque tous, ils blasphèment ce qu'ils ignorent. Il faut le reconnaître, ces parents égarés sont plus clairvoyants pour leurs enfants qu'ils ne le sont pour eux-mêmes; ils ont les révélations de l'amour que Dieu a mis au plus profond de leur cœur. Ils redoutent de transmettre à leurs enfants cette haine qui ne leur a apporté que déceptions, tristesse, amertume, et qui les conduit hésitants, troublés, torturés par le doute et par le remords à la vieillesse et à la tombe. Ils reconnaissent que la religion est utile, que son influence est salutaire,

(1) Biographie de Frédéric Ozanam, par M. le comte de Lambel, p. 46.
(2) *Ibid.*, p. 32.

qu'elle est la protection la plus assurée de l'innocence et de la vertu. Ils n'ignorent pas que ces enfants feraient leur bonheur s'ils restaient toujours tels qu'ils les ont vus, dans l'épanouissement de la joie et dans les ardeurs de la piété au jour béni de la première communion.

Mais hélas! ils n'ont pas le courage de sortir des voies dans lesquelles ils se sont engagés, de repousser le déshonorant esclavage qui pèse sur leur conscience et sur leur vie, d'étudier avec un cœur sincère cette grande question religieuse qui les poursuit partout et qui malgré eux s'impose à leur raison. Bien plus, ils sont incapables de réprimer en présence de leurs enfants les démonstrations de leur mépris et de leur haine. Comment ces enfants pourraient-ils respecter Dieu dont leur père brave sans cesse l'autorité et la puissance? Comment pourraient-ils obéir à l'Eglise qui, tous les jours est attaquée et outragée en leur présence? Comment pourraient-ils accepter la direction, les conseils et le ministère des prêtres que poursuivent jusqu'au foyer de leurs familles et le sarcasme et les plus odieuses calomnies? A quinze ans ces jeunes gens, ces jeunes filles souriront de pitié au souvenir de la foi de leur enfance et de la piété de leur mère, à vingt ans ils déconcerteront par leur audace l'impiété de leur père.

Bien plus nombreux encore sont les pères et les mères qui donnent à leurs enfants l'exemple de l'indifférence.

L'indifférence en présence des vérités et des devoirs de la religion, sous le fardeau des déceptions et des douleurs de la vie présente, devant le problème de nos destinées et le mystère de la mort, est tout à la fois une folie et un crime. Mais que dire de l'indifférence que les parents enseignent par l'exemple à leurs enfants? Que dire de cette contradiction, ici encore criminelle et insensée, qui met les conseils, les exhortations, les ordres du père et de la mère en opposition formelle, évidente, perpétuelle avec leur propre vie?

Vous rappelez à vos enfants le grand devoir de la prière, ils vont à l'église, ils assistent au catéchisme de leur paroisse, ils fréquentent peut-être les écoles libres dans lesquelles la prière ouvre et termine tous les travaux; vous leur demandez de faire monter jusqu'à Dieu le matin et le soir les accents de leurs supplications, de leur adoration et de leur reconnaissance, souvent vous leur posez ces questions : mon fils, ma fille, avez-vous fait vos prières? et l'enfant sourit; il se dit tout bas et bientôt il dira tout haut : J'ai bien rarement vu prier ma mère, et mon

père ne prie jamais. Et bientôt la prière ne lui apparaîtra que comme une pratique puérile dont la jeunesse et l'âge mûr ne peuvent que rougir.

Et le grand devoir de la sanctification du dimanche, comment est-il accompli par les parents? Ce père qui exige de ses fils et de ses filles, au moins dans leur enfance et dans leur première jeunesse, qu'ils assistent exactement à la sainte Messe et aux offices de la paroisse, il ne pénètre dans l'Eglise que trois ou quatre fois par an, aux fêtes les plus solennelles. Et encore, quelle est son attitude dans le lieu saint pendant l'auguste sacrifice? Le dimanche, tandis que son épouse et ses enfants sont à l'Eglise avec la foule des chrétiens fidèles, il s'absorbe dans les occupations de tous les jours, il impose le travail à ses ouvriers et à ses serviteurs, son atelier est ouvert, sa maison est remplie de mouvement et de bruit, ses champs sont labourés ou moissonnés, ses attelages circulent au milieu du village et troublent parfois le silence et le recueillement des offices divins Il donne à sa famille et à tous le scandale de la profanation du jour que Dieu s'est réservé. Le dimanche ne sera jamais pour ses enfants le jour du repos et de la prière, de l'âme et des intérêts éternels, de l'union et des joies pures de la famille, des cérémonies qui élèvent et qui purifient le cœur, des lumières et des bénédictions de Dieu; ce sera le jour du travail maudit et des souffrances sans espoir, le jour du cabaret et des excès dans lesquels disparaissent souvent la santé et la fortune, le jour des plaisirs coupables et des fêtes mondaines, le jour où les enfants apprennent à mépriser, avec l'autorité de Dieu, toute autorité, le jour dont la profanation attire sur les familles les châtiments et les malédictions.

Enfin, vos enfants ne peuvent admettre que vous croyiez à l'effet des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, à la puissance du pardon qu'ils vont solliciter par l'aveu de leurs fautes. Votre incrédulité, telle du moins qu'elle leur apparaît dans votre négligence coupable, est, pour leur piété et même pour leur foi, la plus redoutable épreuve. Il en coûte, vous le savez bien, d'humilier son orgueil au tribunal du repentir; le souvenir des effets admirables de ce sacrement ne suffit pas toujours à faire accepter le sacrifice qu'il demande. Le respect humain, la pureté qu'exige la sainte Communion, la préparation qu'elle demande, l'insouciance et la légèreté de vos enfants sont pour eux des obstacles sérieux à la fréquentation de la Table Sainte,

et au lieu d'encourager et de soutenir leur faiblesse, vous les éloignez par vos exemples de ce banquet divin.

Aussi, quelques années, quelques mois après leur première communion, vos fils et vos filles suivent l'exemple de votre indifférence, et le devoir pascal lui-même est par eux oublié et méprisé.

Il faudrait le redire encore : c'est en vain que vous essaieriez de suppléer à vos exemples par vos exhortations et de dissimuler vos fautes et les défaillances de votre foi. Un maître consommé dans l'art de l'éducation aimait à citer ces graves paroles qu'écrivait un homme éminent dans l'instruction publique, un père de famille revenu courageusement aux pratiques religieuses :

« Les réticences avec nos fils, dans les choses de la Religion, les pauvres subterfuges du respect humain en présence de témoins aussi attentifs à tous nos mouvements, la liberté pour nous, la tyrannie pour eux dans la pratique, toute cette comédie à peine décente et toujours mal jouée par les pères, esprits forts ou simplement philosophes, ne tient plus aujourd'hui. Le souffle impétueux des révolutions qui a manqué d'emporter la famille comme une paille légère, et qui gronde encore aux portes de nos demeures, a bien troublé ces arrangements de famille, ce petit train d'indifférence ou d'impiété mitigée du côté de nos pères, d'exactitude routinière et de piété de commande du côté des fils. Ces contre-sens en religion et en morale ne peuvent plus se soutenir : ces mensonges de l'éducation sont percés à jour.....

« Non, ce n'est plus le temps où les pères puissent impunément dire et faire en religion le contraire de ce qu'ils veulent que disent et fassent leurs enfants » (1).

Nous consacrerons quelques mots seulement au sujet plus difficile et plus délicat de la pureté des mœurs.

Un père et une mère peuvent-ils être assez aveugles et assez criminels pour détruire dans le cœur de leurs enfants la fleur céleste de l'innocence?

Vous le comprenez, nous ne supposons pas qu'un tel crime soit commis par la volonté arrêtée des parents; il ne s'agit point ici évidemment de ces monstres dont l'infamie décourage l'indignation, mais il s'agit de ces pères et de ces mères dont la légèreté, les fautes, les égarements peut-être ne peuvent échapper longtemps aux regards de leurs enfants ou dont les paroles sont pour eux une terrible révélation du mal.

(1) Mgr Dupanloup : *De l'Education*, t. II, p. 349.

Oui, même au sein des familles qui se disent honnêtes et chrétiennes, les pères et les mères tiennent des conversations plus que légères et qui révèlent aux enfants le mal qu'ils devraient ignorer; ils font sans réticence et sans voile le récit des scandales du pays tout entier; ils traitent parfois sans précautions et sans prudence des sujets auxquels on ne peut toucher sans une nécessité absolue et dans un milieu exceptionnel et réservé.

Les actes sont, hélas! aussi imprudents qne les paroles. On dirait vraiment que ce père et cette mère n'ont aucun souci de l'innocence de leurs enfants et qu'ils n'admettent même plus la notion essentielle du bien et du mal, du vice et de la vertu. Il serait difficile, impossible même, de dire ce qu'ont vu et entendu avant l'âge de dix ans, de huit ans, de pauvres enfants dans le sanctuaire de la famille, où tout devrait élever, purifier et transformer leurs âmes.

Nous nous arrêtons, Nos très chers Frères, le cœur attristé d'avoir été condamné à toucher à de tels périls, à des plaies aussi douloureuses. N'accusez pas la loyauté et l'énergie de notre langage: n'oubliez pas que nous portons devant Dieu la responsabilité de vos âmes et que nous voulons votre bonheur et le bonheur de vos enfants.

Une vie vraiment chrétienne résume tous les exemples que les parents doivent donner à leurs enfants.

Dans sa dernière Encyclique, Notre Saint Père le Pape, après avoir exprimé sa joie et sa reconnaissance pour les admirables manifestations de son Jubilé sacerdotal, déclare vouloir « comme un bon père au milieu de ses enfants, adresser la parole à toute la famille chrétienne, et exciter chacun à régler saintement sa vie ». L'auguste Pontife enseigne qu'une sainte vie est une vie véritablement chrétienne, et il ajoute : « Il n'y a qu'un remède à tous nos maux : dans les mœurs privées comme dans les mœurs publiques, revenir à Jésus-Christ et à la loi chrétienne de la vie.

« Or toute la vie chrétienne peut se résumer dans ce devoir capital : ne point céder à la corruption des mœurs du siècle, mais lui opposer une résistance, une lutte constante. C'est là ce que l'*Auteur et le Consommateur de notre foi*, ce que Jésus proclame par chacune de ses paroles et de ses actions, par ses lois et ses institutions, par sa vie et par sa mort. »

Plus loin, Léon XIII affirme que la lumière, que l'enseigne-

ment de la doctrine ne suffit pas. « La doctrine, dit-il, a besoin, par dessus tout, d'avoir pour compagne l'innocence de la vie, pour cette raison surtout que la réforme des hommes s'accomplit bien mieux par les bons exemples que par les beaux discours. *Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres* » (1).

Une fois encore, Nos très chers Frères, soyez les modèles de vos enfants, dirigez-les, conduisez-les, par vos exemples, sur le chemin du ciel. Laissez-leur le souvenir et l'héritage de vos vertus, attirez sur eux, par la générosité de vos sacrifices, les plus puissantes bénédictions.

Rappelez-vous souvent ces promesses divines que nous lisons dans nos Saints Livres : « La race du juste sera bénie (2). Le juste, qui marche dans sa simplicité, laissera après lui des fils heureux (3). Les biens les plus précieux resteront aux fils des hommes de charité et de miséricorde dont la piété ne s'est jamais démentie. Leurs descendants hériteront de leur sainteté, leur race restera fidèle à l'alliance de Dieu et elle sera éternelle comme leur gloire » (4). Mgr TURINAZ.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (5)

Première conférence. — L'AUTRE MONDE, LE PURGATOIRE

La mort n'est pas l'effondrement de tout l'être humain ; c'est une séparation qui laisse vivante la plus noble partie de notre nature, et lui ouvre la porte d'un autre monde. — Je crois la vie future : *credo vitam venturi sæculi!* Une large trouée de lumière divine dans les nuages, qui nous cachent les vérités d'outre-tombe, nous a permis d'apercevoir de loin le panorama,

(1) Matth., v. 16.
(2) Ps. XXXVI, 26.
(3) Prov., XX, 7.
(4) Eccli., XLIV, 10, 11, 12.

(5) L'analyse des conférences du R. P. Monsabré à Notre-Dame de Paris est faite *exclusivement* pour les *Annales Catholiques*. La reproduction en est interdite.

Nous rappelons que les conférences du R. P. Monsabré sont publiées *in extenso* dans l'*Année Dominicaine*, en suppléments qui se vendent séparément, 25 centimes chaque, ou 1 fr. 50 les neuf suppléments (par abonnement).

à la fois glorieux et terrible de l'autre monde. Nous allons nous approcher, et nous visiterons maintenant les stations que doit habiter l'homme immortel.

Sortie vivante des étreintes de la mort, l'âme s'achemine vers son éternité. Elle y emporte toutes ses facultés, non pas endormies et condamnées à l'inertie absolue, jusqu'au réveil de la chair, mais capables d'agir encore. Elle pense, elle veut, elle désire, elle aime. Avec la faculté de reprendre son corps, elle conserve la puissance radicale d'en recevoir à nouveau et, quand il sera temps, les sensations et de jouissance et de douleur qui l'ont fait tressaillir.

C'est dans cet état qu'elle se présente devant le divin Juge. « Éclairée par le jugement de Dieu sur ses mérites et ses démérites, l'âme, dit saint Thomas, s'en va comme d'elle-même, au lieu de son éternité, semblable à ces corps légers ou pesants qui montent ou descendent là où doit se terminer leur mouvement. Rien n'arrête celle qu'écrase le poids du péché fixé par l'impénitence; elle tombe lourdement aux abîmes des éternelles douleurs. Mais l'âme pénitente, à qui Dieu a montré le ciel, et qui se sent attirée vers le séjour de l'éternelle félicité, peut n'être pas assez pure pour soutenir l'apparition de Celui qui ne souffre rien de souillé devant sa face. De là la nécessité d'un lieu moyen, où la grâce est obligée d'attendre la gloire, et de continuer dans la douleur sa purification que le repentir n'a pas eu le temps d'achever sur la terre. Ce lieu moyen, l'Église l'appelle le purgatoire.

L'existence du purgatoire est un dogme qu'on ne peut négliger dans l'exposition de la doctrine catholique. Il soulage, à la fois, la raison et le cœur, trop vivement émus par le contraste des bénédictions et des malédictions divines, des deux éternités de bonheur et de malheur où doit se fixer notre immortalité.

I

Lorsque nous avons invoqué les traditions et les croyances du genre humain pour établir la vie future et prouver l'existence d'un autre monde, nous avons remarqué que, parmi les stations de cet autre monde, le lieu moyen, où les âmes se purifient avant de recevoir la récompense définitive de leurs mérites, n'a pas été oublié. Chez les Grecs, notamment, les morts s'appelaient des *patients* et des *affligés*.

Les stoïciens croyaient à l'*empyrosis*, sphère de feu où l'âme expiait ses fautes.

Discret et réservé dans l'expression de ses croyances sur les mystères de l'autre monde, le peuple Juif ne nous laisse pas ignorer qu'il s'est mis en rapport par ses suffrages avec les âmes des défunts ; « car c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour eux afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. »

La croyance au purgatoire est si universellement répandue, si profondément enracinée dans l'esprit humain qu'il y a condensé, çà et là, toute la vérité de nos destinées au détriment de la justice divine. Les chimères de la métempsycose et des réincarnations ne sont que des exagérations ou des travestissements du dogme populaire des expiations d'outre-tombe.

Ce dogme, le Maître divin n'avait besoin ni de l'établir, ni même de le rappeler solennellement ; il suffisait qu'il y fît allusion, et l'Église n'a fait que développer sa pensée dans la longue tradition de ses docteurs et de ses conciles.

Les témoignages, ainsi que la coutume universelle de l'Église, suffiraient à notre foi, quand bien même l'antiquité serait silencieuse. Mais elle a parlé ; et nous pouvons nous rendre compte de l'accord de ses croyances avec les nôtres sur le fond de la question qui nous occupe; nous disons sur le fond de la question, car il importe de nous dégager des erreurs qui ont défiguré et défigurent encore la doctrine des expiations d'outre-tombe.

Que la mort soit un abîme de ténèbres et d'oubli, où l'âme, en tombant, perd le souvenir de ce qu'elle est et de ce qu'elle a fait, — c'est une erreur. — L'âme séparée ne change pas de nature. Elle conserve ses lumineuses facultés. Devant contribuer, par des actes d'amour, à sa propre purification, il faut qu'elle en ait conscience, et que, pour cela, elle ait sous les yeux tout son passé.

Que la suprême décision qui fixe notre sort éternel soit suspendue, et que l'âme anxieuse soit lancée sur une route inconnue dont elle ignore la direction et le terme, — c'est une erreur. — La sentence divine est prononcée ; et l'âme qui l'a entendue sait qu'elle n'a pas été répudiée. Le ciel est son bien ; elle le désire avec l'inébranlable confiance qu'elle y arrivera par l'expiation.

Que cette expiation soit indéterminée et que l'âme errante voie se dérouler devant elle des espaces et des temps indéfinis, — c'est une erreur. — Cette peine a son lieu ; et si longue

qu'elle soit, elle finira certainement, ne serait-ce qu'au jour du dernier et universel jugement.

Que la vie terrestre ne soit qu'une station dans la série des épreuves purificatoires; que l'âme entre après la mort dans une nouvelle épreuve, et qu'elle y travaille à son amendement, tout en conservant le pouvoir de démériter encore, — c'est une erreur. — L'épreuve commence et finit avec la vie terrestre. Si l'âme est condamnée à attendre le moment de la félicité, il ne lui est plus permis de compter sur un accroissement de grâce ni de gloire. Dieu ne lui demande plus rien que de souffrir pour se purifier en souffrant.

Mais quelle souffrance endure-t-elle? Ici, les esprits même les plus orthodoxes, se sont ouvert une large carrière. Parmi les théologiens, les uns ont placé le purgatoire dans les entrailles de la terre; les autres dans les régions supérieures des airs. Ceux-ci veulent que l'âme se purifie dans le lieu même où elle a péché, ceux-là dans des abîmes de ténèbres et de feu, sorte d'annexe de l'enfer, où le supplice ne diffère de celui des réprouvés que par la résignation et la consolante confiance de ceux qui souffrent. — Ici l'on enseigne que l'attente du bonheur éternel ne peut pas dépasser un certain nombre d'années, là, qu'elle peut se prolonger jusqu'à la fin des temps; ici, qu'il y a dans le purgatoire des peines moindres que les plus grandes peines de la terre, là que les plus grandes peines de cette vie n'égalent pas la plus petite peine de l'autre monde. Que faut-il croire? — Rien, que ce que l'Église nous enseigne; c'est sa doctrine qui doit fixer notre foi. Or, l'Église affirme « que l'homme pécheur doit subir une peine temporelle dans cette vie ou dans l'autre pour obtenir la pleine rémission de ses péchés et entrer dans le royaume des cieux; que le purgatoire existe, et que les âmes qui y sont détenues sont aidées par les suffrages des fidèles et surtout par le précieux sacrifice de l'autel. Elle veut que cette doctrine soit crue, enseignée et prêchée partout; mais, en même temps, elle veut qu'on écarte des discours adressés au peuple chrétien les questions difficiles et subtiles; qu'on ne permette point de publier des choses incertaines ou peu vraisemblables; qu'on interdise comme scandaleux et ruineux pour la foi tout ce qui serait entaché de curiosité ou de superstition.

L'Église est sage, son enseignement nous met à l'aise dans le conflit des opinions et nous permet de n'accepter que les con-

clusions qu'on peut tirer sans effort des principes de la foi.

C'est avant d'entrer dans le royaume des cieux que l'âme souffre ; elle n'est donc pas arrivée à son terme. La fin de son épreuve devrait être le commencement de son bonheur, et voilà qu'elle est captive. L'élan d'amour qui l'entraîne à se perdre dans l'immensité divine est partout rompu et arrêté par les inflexibles limites du lieu qui l'emprisonne.

Obligée de se replier sur elle-même, elle sent le vide du souverain bien qu'elle devrait posséder. Elle a honte de voir qu'elle en est privée par sa faute, et de comprendre qu'elle aurait pu s'épargner, par de faciles douleurs, un si grand supplice. « *Spes quæ differtur affligit animam.* »

Ajoutons à cela que l'âme emporte avec elle dans l'autre vie la responsabilité des jouissances qu'elle s'est procurée, soit par elle-même, soit par le moyen des sens, au détriment de la gloire de Dieu, jouissances qu'elle a négligées ou qu'elle n'a pas eu le temps de compenser par des œuvres satisfactoires qui devaient compléter sa pénitence. Ces œuvres satisfactoires sont une dette dont Dieu ne fait pas grâce. D'où la nécessité d'une peine infligée qui aggrave la privation du souverain bien. Cette peine est-elle due à l'action d'une invisible et mystérieuse puissance qui enserre la libre expansion de l'âme dans un cercle d'autant plus étroit que ses fautes inexpiées ont été plus nombreuses et plus graves ? Est-elle l'effet d'un feu matériel qui, sans entamer la spirituelle substance de l'âme, s'unit à elle comme un instrument de la justice divine, et la torture par de cruelles appréhensions ?... L'Église ne nous le dit pas ; mais qu'importe ! Nous devons croire que l'âme souffre d'autres peines que de la privation de Dieu.

Quand le souvenir de ceux qui me furent chers emporte mon âme méditative jusqu'aux rivages de l'autre monde, je crois entendre tomber des voûtes célestes un cantique de joie et d'actions de grâces ; mais, en même temps, j'entends monter de je ne sais quel mystérieux abîme des plaintes et des cris lamentables.

Et c'est bien le peuple élu de Dieu qui souffre dans le purgatoire. Il souffre, mais pourtant, sa douleur ne va pas jusqu'à la désolation. L'âme juste que Dieu châtie n'a pas été, comme l'âme réprouvée, précipitée par une malédiction dans le triste lieu où elle se purifie ; elle y est allée de son plein gré, emportée par son amoureux acquiescement à la volonté divine. Sa

profonde tristesse ne trouble pas sa paix; car il y a, au fond de sa douleur, l'immense joie de se savoir sauvée.

II

Nous venons d'établir le dogme du purgatoire sur l'autorité d'une tradition générale, éclairée par l'enseignement de la foi. Pour être conséquent avec ses principes touchant la justification, le protestantisme a nié ce dogme. L'homme pouvant être sauvé par la seule foi dans les mérites du Christ, il est évident qu'il ne peut avoir, après la mort, aucun démêlé avec la justice divine, bien qu'il ait offensé tous ses commandements. Il est évident que la négation qui découle de ces principes, inventés pour les pires scélérats, est odieuse autant qu'absurde. Isolée de ses principes et considérée en elle-même, la négation protestante est étrange, si on la compare à l'universalité et à la perpétuité des témoignages contre lesquels elle proteste; elle est inintelligente et barbare, si l'on demande à la nature humaine la justification de la doctrine de l'Eglise; car rien n'est plus conforme à la raison que cette doctrine, rien n'est plus consolant pour le cœur.

La raison nous dit qu'il est juste que l'âme dans laquelle Dieu ne découvre aucun péché, reçoive sans délai la récompense éternelle ; mais, d'autre part il lui est impossible de mettre tous les pécheurs sur le même rang et de les condamner tous aux mêmes rigueurs de la justice divine.

Il y en a qui ont quitté cette vie dans l'apostasie du souverain bien, et chez qui le mal s'est fixé par l'impénitence. Que Dieu les écrase sous le poids d'une éternelle malédiction, c'est son droit. Mais, en deçà de cette extrême perversité, il y a des légions de prévaricateurs pour qui le péché n'a pas été un revirement de tout l'être humain par rapport à sa fin, une apostasie du bien suprême. Les uns ont péché souvent mais leurs fautes sont légères, si tant est qu'on puisse appeler légères les atteintes à la Majesté divine.

D'autres ont commis de véritables crimes et ont eu le bonheur de s'en repentir. Sincère, au moment où il retournait l'âme vers Dieu, leur repentir n'a pas eu le courage ou le temps de se compléter par les peines expiatoires que Dieu demande à tous les pécheurs pour satisfaire sa justice. Croyez-vous que la mort du pécheur prescrive contre ces exigences et éteigne la dette qu'il a contractée envers la justice divine ?

Non, vous ne pouvez pas le croire. Il vous est trop facile de comprendre que, si la bonté de Dieu consent à ne pas vous traiter en ennemis déclarés parce que vous ne l'avez pas renié tout à fait, ou parce que, l'ayant renié, vous lui avez demandé pardon, sa sainteté lui défend de vous recevoir, tout souillés encore, dans sa très pure Essence, et sa justice de vous faire grâce d'une dette de peines que tant d'autres moins coupables que vous, lui ont payée si généreusement pendant leur vie terrestre. Les tièdes serviteurs qui n'ont évité que le crime, les lâches repentants qui ont reculé devant le volontaire supplice de l'expiation, ne peuvent pas être traités de la même manière que les amants de Dieu qui ont toujours craint de blesser son cœur par les plus légères des offenses ; que les courageux pénitents qui ont épuisé la source de leurs larmes.

Remercions Dieu de la révélation d'un dogme par lequel le cœur est consolé autant que la raison est satisfaite. — Pour bien des âmes hélas! la mort n'aurait que des épouvantes, si Dieu nous eût laissé ignorer les mystérieuses répartitions de sa justice dans l'autre monde, si, comme le veut le protestantisme, nous n'avions sous les yeux, à la dernière heure, que l'effroyable perspective du *tout ou rien*.

Nous-mêmes, nous qui survivons aux êtres aimés que la mort a ravis, n'avons-nous pas besoin du dogme consolateur que l'Église propose à notre foi pour apaiser les troubles et les trop justes alarmes de notre amour? Nous espérons que la miséricordieuse bonté de Dieu épargnera le pécheur que nous voyons s'éteindre lentement dans les sentiments d'un sincère repentir et d'une humble résignation. Mais ceux que la mort surprend dans le péché? Hélas! nous savons trop bien ce qu'ils doivent à la justice divine, et nous ne pouvons concevoir ce que fera pour eux la miséricorde, s'il n'y a au delà de la tombe que l'effroyable *tout ou rien*. Mon Dieu, que la doctrine qui m'oblige à désespérer ainsi du salut de ceux que j'aime est donc barbare! Mais ce n'est pas la vôtre. Vous m'apprenez par la bouche de votre sainte Eglise que votre miséricorde peut nous épargner les peines éternelles sans faire tort à votre justice. Un mouvement secret du cœur que personne ne voit, mais que votre bonté attentive ne laisse pas échapper, une larme invisible qui sort, au dernier moment, de ce cœur repentant, c'est assez pour émouvoir votre infinie compassion. Et puisque je sais que votre sainte justice peut se satisfaire pendant des années et des siècles,

si c'est votre bon plaisir, j'ai moins peur de votre éternelle malédiction.

Consolés par la doctrine de l'Église sur l'avenir éternel de ceux que nous aimons, nous le sommes bien plus, par l'assurance qu'elle nous donne que nous pouvons les servir encore et soulager leurs souffrances.

Leur âme captive de la justice de Dieu, est incapable d'aucun acte méritoire, je puis leur donner les miens. Va, mon amour, va les trouver et dis-leur que tu es prêt à tous les actes de justice et de dévouement. C'est peut-être à cause de moi qu'ils souffrent; je veux réparer tout ce qui, dans ma vie, a pu leur être funeste.

Quand ils souffraient auprès de moi, je ne pouvais pas souffrir pour eux; me voir souffrir eût aggravé leurs souffrances; mais aujourd'hui, tous les maux que j'endure par amour pour eux tomberont comme une pluie bienfaisante sur le feu qui consume les restes de leurs péchés. Si je ne puis tout seul mettre fin à leur peine, j'appelerai le ciel à mon secours. Si le ciel ne suffit pas, j'ai pour dernière ressource le sang.

Oui, le sang! — On le répandait jadis sur les tombeaux et l'on invitait les mânes plaintives à venir boire à ce fleuve tout fumant encore de la chaleur de la vie. Plus heureux que les anciens, nous avons à notre service le sang d'un Dieu chaque jour immolé sur nos autels, et nous, vivants, nous pouvons le faire descendre au delà des tombeaux, jusqu'aux rivages de ce monde désolé où souffrent nos bien-aimés. Consolation suprême! Après vous avoir sauvés, nous pourrons espérer que vous nous rendrez en assistance et en protection le grand bienfait de votre délivrance.

Oh! comme la foi embellit tout. Elle embellit tous les âges de la vie, comme le soleil embellit toutes les saisons; elle embellit la mort, en nous montrant, dans les ténèbres dont elle enveloppe ses victimes, les impérissables liens d'amour et de grâce qui unissent les vivants à ceux qui ne sont plus. Profitons de cette révélation; non pas pour spéculer lâchement sur les peines temporaires de l'autre vie, afin de nous épargner, ici-bas, de la contrainte et des expiations : c'est un jeu dangereux auquel on peut tout perdre; mais pour travailler, par des œuvres saintes, à la délivrance de ceux que nous aimons; pour ne jamais oublier les captifs de l'autre monde, en partageant amoureusement le poids de leurs chaînes. R. P. Monsabré.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. Claretie. — *Discours de M. Claretie.*

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Pendant cinquante ans, messieurs, votre honoré confrère donna l'exemple d'un travail obstiné et d'une double fidélité à la liberté et au malheur. Il combattit, avec toute la conviction de son libéralisme et toute l'honnêteté de sa conscience, pour ce qu'il crut le vrai et le bien. Il fit ce qu'on a appelé, ce qu'il eût appelé lui-même de la critique défensive. Défensive de la tradition, défensive de l'esprit libéral, défensive de cet esprit français dont il a pu dire, un jour, qu'il a préservé l'Église gallicane par la voix de Bossuet, et fait le tour du monde à la suite de Voltaire (1). C'est le duel tragique de Dulong et du général Bugeaud qui inspira à M. Cuvillier-Fleury son premier article ; et, entre ces premières lignes et les dernières, datées du 29 janvier 1885 et dictées à Mme Cuvillier-Fleury, plus d'un demi-siècle s'était écoulé, emportant dans son torrent les œuvres et les hommes, les gouvernements et les dynasties, et voyant toujours à son poste de combat ce journaliste de conscience et de probité.

On a trop médit du journalisme, ou plutôt des journalistes, et les journalistes ont pris grand soin de médire les uns des autres. M. Cuvillier-Fleury aimait ce métier de publiciste, « comme la sentinelle aime sa faction sur le rempart devant l'ennemi. » Les mots sont de lui et il disait encore : « Le métier peut être obscur, l'œuvre rapide, le bruit éphémère, l'instrument imparfait ; la mission est grande ! »

Je ne sais rien de plus beau, en effet, que ce métier de journaliste quand il est pratiqué honnêtement. Dans cette grande bataille quotidienne, où se heurtent les peuples entre eux et les peuples chez eux, si le poète est le clairon de l'armée, si le savant en est le guide, le journaliste en est le soldat. Il est le porte-voix de l'opinion. Il résume parfois, en quelques lignes improvisées et rapides, l'arrêt de la conscience publique. Le danger même devient un charme dans ce métier, où l'on peut combattre tant d'injustices, réparer et commettre tant d'erreurs, révéler à la foule les inconnus qui seront célèbres, consoler les

(1) Préface des *Etudes historiques et littéraires* (1854).

autres, donner à l'œuvre d'art qu'on discute ou à l'écrivain que l'on conteste un peu de cette lumière et de cette renommée qui sont le rêve des ignorés et la revanche des vaincus. Quelle puissance ont les journalistes dans un temps où tous les pouvoirs sont contestés, excepté le pouvoir d'un feuillet de papier ; — et avant toute autre puissance, n'ont-ils pas celle de faire un peu de bien ? Je ne parle pas de ceux qui font œuvre de haine ou de calomnie. Ceux-là, d'ailleurs, sont les dupes de leur métier. La haine n'a jamais rien fondé, l'injure n'a jamais rien prouvé, et la calomnie n'a jamais rien détruit. Il suffit de les mépriser pour en triompher. Et, pour se convaincre de ce qu'il y a de passager et de caduc dans la calomnie et dans l'insulte qu'on nous présente comme si redoutables, il suffit de regarder autour de soi. Que de calomniés parmi ceux qu'on honore sur nos places publiques ! Car tout ne finit point nécessairement par des chansons, quoi qu'en dise Figaro : — la plupart du temps tout commence par des outrages et tout finit par des statues.

M. Cuvillier-Fleury, journaliste politique ou critique littéraire, fut toujours non le complaisant du public, mais son guide et, pour le citer encore, l'organe de ses bons instincts. Il apportait à ses fonctions de juge littéraire la conscience la plus profonde en même temps que la passion la plus active, étudiant les hommes et les œuvres avec une scrupuleuse attention. Quand je dis les hommes, c'étaient surtout les livres qui lui importaient. Sa critique fut toujours celle des idées plutôt que des faits, et on rencontrait dans ses articles plus de discussion que d'anecdotes, et moins de portraits que de polémique. Il croyait, en effet, que le littérateur a une mission et doit servir la cause qu'il trouve juste.

C'est ainsi que M. Cuvillier-Fleury avait conquis cette autorité sérieuse et cette situation respectée parmi les critiques de son temps. Il était comme un des derniers juges classiques. La critique dogmatique a eu d'illustres représentants avant d'arriver aux maîtres qui l'ont renouvelée, rajeunie et vivifiée au XIXe siècle. Jusqu'à notre époque, en effet — et c'est une des gloires de notre époque, — on pourrait presque dire que la critique ignora la vie. La critique autrefois tenait une férule ; elle signalait les défauts, se préoccupait surtout des règles et des formules ; mais de l'existence du tempérament de l'écrivain, du milieu dans lequel il a vécu, elle ne s'en inquiétait guère.

Il faut arriver jusqu'aux maîtres qui ont si profondément

marqué dans ce siècle — et j'en trouverais, messieurs, plus d'un parmi vous — pour rencontrer la critique vivante et, comme on dit aujourd'hui, suggestive. M. Cuvillier-Fleury, par plus d'un point, se rapprocherait de la critique traditionnelle et dogmatique s'il n'y avait en lui un polémiste très vigoureux, un moraliste très ému, et s'il n'était de son temps même lorsqu'il blâme ou discute son temps.

Moraliste, il l'est de conviction et de nature. La presse a de ces artistes en sermon qui sont des prédicateurs aimables ou sévères, mais platoniques et peu pratiquants. M. Cuvillier-Fleury, qui ne connut jamais la morale de hasard ni les convictions momentanées, mettait d'accord ses articles et sa vie, ses conseils et ses actions. Ce qui me plaît en lui, je le répète, c'est qu'à aucune date de son existence, lorsqu'il semblait le plus mécontent et le plus inquiet, il ne fut un désespéré en rien : — il n'a jamais douté ni des lettres, ni de la liberté, ni de la patrie. Demeuré obstinément classique, il n'en sut pas moins démêler, à chaque génération nouvelle, les talents qui, dans les travaux d'érudition, dans l'histoire, dans la poésie, dans le roman, cette forme si éclatante de la littérature à l'heure où nous vivons, pouvaient et allaient continuer la renommée française. Amoureux des anciens, il était bienveillant pour les nouveaux, estimant que la bienveillance est la moitié de la clairvoyance. D'ailleurs, ne peut-on à la fois aimer en littérature le passé, qui n'est pas toujours vieux, et le présent qui n'est pas toujours nouveau ?

Ce qui a nui longtemps à l'antiquité, c'est qu'on s'attachait bien à la faire connaître, à l'expliquer, mais non à la faire aimer. Pourquoi expliquer ce qui doit charmer ? J'en demande pardon aux botanistes, mais une herborisation en pleins champs, à travers prés, ou une promenade au jardin, en enseignera plus à un écolier qu'une sèche nomenclature puisée dans les livres, et cette fleur d'antiquité grecque ou latine, cette littérature éternellement jeune, exquise et consolante, il ne s'agit pas de la supprimer : il s'agit de la faire aimer ; et, pour cela, il suffit simplement de la mieux connaître.

Je donnerais, d'ailleurs, une fausse idée de M. Cuvillier-Fleury si je le montrais seulement attaché à ses chers classiques et uniquement préoccupé d'Horace ou de Cicéron. Il fut aussi un causeur très séduisant, et certaines de ses pages — des chroniques, pour dire le mot — sembleraient tout à fait agréables si

l'on réunissait les articles divers écrits sous l'impression de tel ou tel incident dont il avait été le témoin. Non, je ne crois pas diminuer la renommée du maître critique en disant qu'il eût fait un peintre de mœurs très alerte et très spirituel. Dans la nombreuse collection de ses articles, j'ai retrouvé, parmi ses études littéraires encore si vivantes, et au milieu des articles de polémique politique semblables aujourd'hui à des brûlots éteints, plus d'une page vraiment charmante où l'écrivain classique se fait tout à coup, avec beaucoup de verve et de bonne humeur, l'annaliste de son temps. *(A suivre.)*

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

PARIS. — Voici le texte de l'adresse au Saint-Père qui a été votée par acclamation, le 7 mars, dans une assemblée de la jeunesse catholique tenue au Cercle catholique des étudiants :

Très Saint-Père,

Les protestations que Votre Sainteté a opposées à la violation des droits du Saint-Siège ont provoqué dans le monde entier un irrésistible courant de sympathie et d'amour pour votre auguste Personne. La France, que les liens les plus étroits ont toujours unie à la Papauté, a fait entendre par la voix de ses plus grands orateurs ses énergiques revendications en faveur de votre souveraineté temporelle.

La jeunesse catholique de Paris à laquelle la jeunesse de la France entière fait écho, veut à son tour élever la voix et adoucir les amertumes de votre captivité par l'expression publique de son dévouement inaltérable et de son filial amour.

Elle demande de toute l'énergie de son âme la restauration de votre souveraineté temporelle. Elle la proclame nécessaire au libre gouvernement de l'Église ; nécessaire à l'indépendance et à la dignité des consciences catholiques, qui aujourd'hui plus que jamais ont besoin de communiquer avec le Vicaire de Jésus-Christ, sans passer par le joug d'aucune autre puissance.

Dans l'intérêt de l'humanité, nous réclamons pour le Pontife-Roi, la place d'honneur que Dieu lui a marquée dans le monde; vous seul, Très Saint-Père, pouvez être dans nos jours troublés l'infaillible gardien de la vérité, le défenseur incorruptible de toute justice, le docteur autorisé du droit chrétien qui doit unir les peuples, l'arbitre souverain des conflits qui les divisent.

C'est au nom même de la civilisation que nous appelons de nos vœux, et voulons préparer dans la mesure de nos forces, le jour où

votre voix, Très Saint-Père, sera entendue des peuples et servira de règle aux hommes qui président à leurs destinées.

Nous voulons l'espérer, nous voulons surtout y travailler.

Votre bénédiction, Très Saint-Père, soutiendra nos efforts, consacrera nos espérances. Elle nous imposera une nouvelle ardeur pour la défense de vos droits méconnus, une ferme confiance dans le triomphe d'une cause à laquelle nous avons voué toute notre vie.

— Mgr l'Archevêque adresse au clergé et aux fidèles le mandement suivant concernant la recherche des écrits de la servante de Dieu Marie de Sales Chappuis :

Nos très chers Frères,

La Congrégation des Rites fait faire en ce moment les premières procédures relatives à la cause de la béatification de la servante de Dieu, Marie de Sales Chappuis, religieuse de l'ordre de la Visitation.

Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., l'attention sévère que l'Église met à étudier les causes de béatification et de canonisation. Or, parmi les procédures prescrites par les lois canoniques, se trouvent la recherche et l'examen de tous les écrits des serviteurs ou servantes de Dieu. Il importe, en effet, de bien constater que, dans leurs écrits, on ne rencontre rien qui soit contraire aux saines doctrines dont l'Église est dépositaire. Et par écrits on entend les lettres, opuscules, méditations, traités, notes, mémoires et autres œuvres de quelque nature qu'elles soient, écrites de leur main, ou sous leur dictée, ou composées par leur ordre.

La R. Mère Marie de Sales Chappuis ayant appartenu, pendant un certain temps, au second monastère de la Visitation de Paris (rue de Vaugirard), dont elle a été supérieure de 1838 à 1844, le Souverain Pontife, par une lettre que nous a adressée l'éminentissime Préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites, le 22 décembre 1888, nous a spécialement chargé de rechercher et de recueillir les écrits de la servante de Dieu, dans notre diocèse.

Vous vous conformerez, N. T. C. F., aux instructions du Saint-Siège en nous remettant, à nous ou aux personnes qui seront désignées plus bas, les écrits de la Servante de Dieu que vous pourriez avoir entre les mains. Nous comprenons le prix que plusieurs d'entre vous peuvent attacher aux lettres ou manuscrits dont ils sont en possession ; nous leur donnons l'assurance que ces précieux écrits leur seront fidèlement rendus après l'examen qu'en doit faire le tribunal ecclésiastique. Les personnes qui ne voudraient pas se dessaisir des originaux pourraient les garder, en nous permettant d'en tirer une copie authentique.

A ces causes :

Le saint Nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — Tous les fidèles qui auraient entre leurs mains des écrits émanés de la servante de Dieu, Marie de Sales Chappuis, sont tenus, sous peine des censures de l'Église, de nous faire connaître et de nous remettre lesdits écrits. Ceux qui, sans posséder eux-mêmes les écrits dont il s'agit, connaîtraient les personnes qui les ont en leur possession, doivent, sous les mêmes peines, nous en donner avis.

Art. 2. — Ces écrits pourront être remis par les fidèles, soit à notre chancelier, à l'archevêché, soit à MM. les curés de leurs paroisses respectives, soit même à leurs confesseurs.

Art. 3. — La présente ordonnance, ou du moins la partie concernant *le dispositif*, sera publiée, par trois dimanches consécutifs, au prône, dans toutes les églises paroissiales de notre diocèse, à partir du dimanche qui en suivra la réception. Elle sera lue pareillement, trois dimanches consécutifs, à la messe principale, dans toutes les chapelles publiques ou communautés religieuses.

Art. 4. — Les écrits remis entre les mains de MM. les curés ou confesseurs et ceux qui nous seront adressés directement devront être déposés à notre secrétariat dans la semaine qui suivra la troisième publication.

Donné à Paris, le 5 mars 1889.

† FRANÇOIS, *archevêque de Paris.*

Par Mandement de Mgr l'Archevêque,

A. POUDROUX, *Ch. hon. Chancelier.*

Née à Soyhières, religieuse professe du monastère de Fribourg, la servante de Dieu fut successivement supérieure des monastères de Paris et de Troyes. Elle n'y fit pas seulement admirer la sagesse de son gouvernement et ces vertus qui l'ont rendue l'une des plus ressemblantes copies de son saint Fondateur : *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi.* Mais elle sut inspirer des œuvres nombreuses destinées à répandre l'esprit et la doctrine de saint François de Sales dans le monde.

La *vie* de la servante de Dieu nous donne le récit des fondations, les *Annales Salésiennes* nous en montrent l'extension merveilleuse ; on reconnait là le doigt de Dieu : « *Digitus Dei est hic.* »

Par un privilège bien précieux, la vénérée mère Marie de Sales faisait connaître aux personnes qui la consultaient la volonté de Dieu ; elle savait aussi leur en rendre aimable et facile l'entier accomplissement : des faits incontestables nous permettent de croire que Dieu lui continue cette double mission

et que la sainte Eglise nous confirmera dans cette confiance en lui décernant l'auréole des Saints.

BEAUVAIS. — On lit dans le *Bulletin religieux* du diocèse de Beauvais :

A la suite de la publication faite il y a quelques semaines, par un professeur du collège, d'une brochure intitulée l'*Anticatholiqne*, laquelle ne justifie que trop son titre par les attaques directes et ouvertement formulées contre la religion catholique, un certain nombre de parents chrétiens, dont les enfants fréquentent le collège, ont exprimé hautement, avec leur profond mécontentement, la crainte des dangers que pouvaient courir l'esprit et le cœur de leurs enfants, et l'espérance que l'Autorité universitaire prendrait quelque mesure sérieuse pour assurer le respect de la religion des élèves, ou pour le moins l'observation stricte de la neutralité si promise et si souvent violée.

L'autorité académique a été, en effet, consultée sur ce qu'elle croyait devoir faire, en présence de cette publication qui constituait, pour toute âme chrétienne ou simplement honnête, un véritable scandale, et pour les élèves du Collège un immense danger. Rien n'ayant été fait jusqu'à présent qui soit de nature à rassurer les consciences, Monseigneur, responsable devant Dieu des intérêts spirituels des âmes qui lui sont confiées, ne croit pas pouvoir laisser plus longtemps au Collège un aumônier dont les cours d'instruction religieuse sont aussi directement et impunément attaqués et battus en brèche par un des professeurs dudit Collège.

La présence d'un aumônier est ordinairement pour les familles chrétiennes un gage de sécurité. Mais, dans les conditions actuelles, ce ne serait plus qu'un pavillon trompeur couvrant une marchandise prohibée, c'est-à-dire des attaques directes non réprimées contre l'enseignement religieux dont l'aumônier est chargé. « L'un qui bâtit l'autre qui détruit, dit le Sage, que résulte-t-il de ce travail simultané de construction et de renversement? que de la peine : *Unus œdificans et unus destruens, quid prodest illis, nisi labor?* »

L'Aumônerie du Collège est donc supprimée et par là même tout enseignement religieux et tout office dans le Collège.

AUTUN. — Après le mot *laïciser*, il va falloir inventer maintenant le mot *délaïciser*. On commence, en effet, à se rendre compte, même chez les républicains que la passion n'aveugle pas trop, des inconvénients de la laïcisation à outrance.

C'est ainsi que les membres du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Mâcon, dans une réunion tenue récemment, ont agité la question de délaïciser cet établissement et de réintégrer

les sœurs. L'augmentation des dépenses entraînant la diminution des ressources est la cause principale de cette décision, contre laquelle un seul membre du conseil d'administration, ancien conseiller municipal radical, a fait de l'opposition.

Il faut espérer que le conseil municipal de Mâcon ne se laissera pas aveugler par l'esprit de parti et ratifiera la décision du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu.

Saint-Brieuc. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc, du 7 mars :

Malgré plusieurs réponses émanées des congrégations romaines, certains prêtres se demandaient s'il était permis de se régler sur l'heure du chemin de fer pour la récitation des heures canoniales, la célébration de la sainte messe, le jeûne et quelques autres obligations des fidèles. Pour tranquilliser les consciences, nous avons nous-mêmes soumis la question à Rome en demandant une décision authentique. Or, un prélat de la congrégation des Rites, très versé dans ces matières, nous a fait répondre qu'il n'y avait pas lieu à nous adresser un rescrit, vu que la question avait été déjà résolue dans un sens affirmatif, et que telle était l'opinion commune des théologiens.

On peut donc se conformer à l'horloge de la gare, à Saint-Brieuc et dans les autres villes où l'on a adopté l'heure de Paris.

Clermont. — Les journaux républicains, si prompts à accuser les instituteurs congréganistes, alors même que les faits sont faux, ont oublié de nous rapporter les exploits de deux instituteurs laïques du Puy-de-Dôme. Ces messieurs ont trouvé plaisant, pour terminer une nuit d'orgie, de se rendre dans le cimetière de Saint-Eloi-les-Mines et d'y briser toutes les croix tombales.

L'autorité académique, si prompte à sévir contre les congréganistes, n'est pas encore intervenue, et cependant le tribunal a condamné les deux instituteurs, l'un à un mois et l'autre à quinze jours de prison.

Curieux rapprochement. Il y a quelque temps un Frère adjoint à une école des Pyrénées-Orientales était poursuivi pour quelques peccadilles. « Il fut acquitté » par le tribunal correctionnel.

Cela n'empêchait pas le conseil académique de Perpignan de lui interdire, « à perpétuité pour les mêmes faits » le droit d'enseigner, et de frapper en outre le directeur de l'école d'une interdiction de six mois.

Voilà la justice républicaine.

Tunis. — L'état de santé de Mgr Jourdan de la Passardière, administrateur apostolique de Tunis, pour S. Em. le cardinal Lavigerie, inspire de vives inquiétudes. Les médecins consultés ont conseillé un voyage en France, mais on craint que le vénéré prélat ne puisse supporter ce déplacement.

Le cardinal Lavigerie, s'occupe de pourvoir à l'administration du vaste diocèse dont il avait chargé Mgr Jourdan.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 7 *mars.* — L'ordre du jour appelle la délibération de la proposition de loi réglant la procédure à suivre quand les Chambres ont à exercer des attributions judiciaires.

M. Thévenet annonce que le gouvernement exposera ses vues lors de la seconde délibération.

Les art. 1 à 8 sont adoptés, les art. 9 à 16 renvoyés à la commission.

Les autres articles sont adoptés, sauf l'art. 24, qui est renvoyé à la commission.

Vendredi 8 *mars.* — Le scrutin est ouvert de deux à trois heures pour l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Tirard. M. Bardoux est élu par 141 voix sur 179 votants. Les 29 autres voix se répartissent entre M. Lenoël, de Kerdrel, etc.

Le Sénat aborde la première délibération sur la proposition sur la responsabilité dans les accidents dont les ouvriers sont victimes. M. Blavier a la parole. Il reconnaît qu'il faut modifier les rapports entre patrons et ouvriers ; il désire qu'on trouve un terrain de conciliation, mais en dehors du projet de la commission, qui est inique.

M. Fresneau combat la loi au point de vue financier. M. Tolain défend le projet de la commission. M. Cordier déclare qu'il votera le projet, bien qu'il ne constitue qu'un expédient.

Samedi 9 *mars.* — Le Sénat déclare l'urgence sur le projet relatif aux travaux du port de Saint-Nazaire et du canal de la basse Loire. Les articles du projet sont successivement adoptés.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

Un long discours de M. Lacombe, puis l'on entend M. Barbey demander le renvoi à la commission de la loi concernant le traitement des instituteurs, ce qui est adopté.

Lundi 11 *mars.* — M. Le Royer annonce qu'il a reçu du gouvernement une demande en autorisation de poursuites contre M. Naquet, membre de la Ligue des Patriotes.

Les bureaux vont aussitôt nommer la commission chargée d'examiner cette demande.

Puis on discute une interpellation de M. Trarieux sur le marchandage.

L'ordre du jour pur et simple est voté.

Mardi 12 *mars*. — M. Demôle dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la demande des poursuites. Le rapport conclut à l'autorisation. Il sera discuté jeudi.

Chambre des Députés.

Jeudi 7 *mars*. — Dès l'ouverture de la séance, on valide, sans observation, l'élection du général Boulanger dans le département de la Seine.

Puis on passe une heure un quart à voter le projet de loi retour du Sénat, concernant des modifications au code rural. Nombre d'amendements sont repoussés après une longue discussion. Dix projets d'intérêt local sont adoptés.

M. Ferroul, député socialiste, demande l'urgence sur une proposition qu'il dépose, concernant la nomination d'une commission parlementaire, chargée de recevoir et d'étudier les revendications des syndicats ouvriers et des corporations ouvrières. Il lit un long exposé des motifs.

La proposition de M. Ferroul est renvoyée aux bureaux, au lieu d'être renvoyée à la commission d'initiative où on l'eût enterrée.

M. Laur demande qu'on fixe à lundi une interpellation qu'il veut adresser au garde des sceaux sur la *crise des cuivres*, et les crises semblables.

Le gouvernement demande le renvoi à quinzaine qui est ordonné.

Et l'on entend M. Gaudin de Villaine qui interpelle sur l'affaire de Panama.

M. Rouvier déclare que le gouvernement n'a aucune responsabilité et veut se désintéresser de la question. Il demande l'ordre du jour pur et simple.

Après une discussion à laquelle prennent part, M. Jumel contre Panama et M. Cunéo d'Ornano et Paul de Cassagnac, qui déclarent ne point comprendre que le gouvernement repousse l'ordre du jour de M. Gaudin de Villaine, vient une réplique de M. Tirard. Le président du conseil considère Panama comme une affaire privée et ne veut point faire intervenir le gouvernement.

L'ordre du jour pur et simple est voté par 344 voix contre 185.

Samedi 9 *mars*. — M. Méline annonce qu'il a reçu du garde des sceaux une demande en autorisation de poursuites contre trois députés.

Selon l'habitude, il ne les nomme pas. Mais on les connaît. M. Méline ajoute que les membres contre lesquels est formée cette demande

prient la Chambre de décider que la commission qui sera chargée de l'examiner soit nommée dans les bureaux mardi.

Un murmure d'assentiment. Puis plusieurs membres demandent la lecture de la requête du garde des sceaux.

Le président donne lecture de ce document. On y expose que la Ligue des Patriotes est devenue une Société hostile aux institutions du pays et à la Constitution qui le régit.

La requête vise les articles 291 et 292 du code pénal.

Toute cette lecture est interrompue par les rires de la droite et les applaudissements de la gauche.

M. LAGUERRE vient à la tribune déclarer qu'il ne veut opposer aucun obstacle à la demande de poursuites. Il lui tarde d'être poursuivi, ainsi que ses amis, pour affiliation à une société secrète. Et il demande que les bureaux statuent mardi sur son sort.

Le ton railleur de M. Laguerre a exaspéré la gauche qui, malgré tout, doit sentir l'iniquité de cette mesure. Car il n'est point vingt députés de la gauche qui n'appartiennent à une société secrète quelconque, Ligue de 1789 ou franc-maçonnerie, ou qui n'aient fait partie de la Ligue des Patriotes.

M. CUNÉO D'ORNANO dépose une demande d'amnistie qui vise les condamnés pour crimes et délits politiques et les déserteurs des armées de terre et de mer.

On vote et l'urgence de la proposition Cunéo d'Ornano est repoussée à une grande majorité.

On commence à discuter les numéros de l'ordre du jour.

M. Frédéric Passy prend la parole sur la question des octrois.

Divers articles sont adoptés et la suite de la discussion est renvoyée à lundi, trois heures.

Lundi 11 *mars*. — Les radicaux ne peuvent s'empêcher de protester contre le retrait du décret qui a exilé Mgr le duc d'Aumale, et, par l'organe de MM. CAMILLE PELLETAN et RENÉ LAFFON, ils reprochent cette mesure à MM. Tirard et Constans. Ceux-ci l'ont défendue par diverses raisons qui ne sont pas également bonnes, et peu s'en faut qu'embarrassés par MM. Andrieux et Sabatier, ils ne perdent l'équilibre sous les coups associés de la Droite et des radicaux. Mais, d'une part, les radicaux se sont divisés, M. FLOQUET ayant dû avouer que son ministère avait à deux reprises songé à rapporter le décret d'exil ; et, d'autre part, la Droite, par l'organe de M. le duc DE LA ROCHEFOUCAULD, a déclaré consentir à l'ordre du jour pur et simple, pour marquer qu'elle approuve, en soi, la mesure de réparation prise par le cabinet. L'ordre du jour pur et simple a donc été voté. M. MILLERAND, de l'extrême gauche, en a profité pour demander l'urgence sur une proposition d'amnistie en faveur des grévistes de Decazeville et de Montceau-les-Mines. L'urgence a été votée, mais la discussion immédiate repoussée.

Mardi 12 *mars*. — La Chambre vote la proposition de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, relative à l'annonce des journaux sur la voie publique, et reprend ensuite l'examen de la loi sur les eaux d'égout.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les poursuites contre la Ligue des patriotes. — Rappel du duc d'Aumale. — Le duc d'Aumale à Chantilly et à Paris. — Suisse. — Serbie.

14 mars 1889.

Le cabinet dont M. Tirard est le président honoraire et et M. Constans le chef effectif, suit le cours de ses exploits. Il a déposé des demandes en autorisation de poursuites, au Sénat contre M. Naquet et à la Chambre contre MM. Laguerre, Laisant et Turquet, qui forment l'état-major parlementaire du général Boulanger. On dit que le gouvernement a l'intention d'impliquer dans ses poursuites le général Boulanger lui-même. Nos gouvernants suivent les conseils que M. Joseph Reinach ne cesse de leur donner : « Marchez! Allez! Agissez donc! Tranchez! Frappez! » leur crie le jeune et fougueux rédacteur en chef de la *République française*. Le d'Artagnan de l'opportunisme doit être content : son appel a été entendu. Le gouvernement s'en va-t-en guerre contre les boulangistes. On ne sait ce qu'il en adviendra. Mais enfin, le voilà parti. Il marche; il va; il agit, ou du moins il s'agite; il tranche; il frappe. C'est fort bien. Reste à savoir s'il ne marche pas à tâtons, et s'il ne frappe pas dans le vide.

Ce n'est pas comme chefs du parti boulangiste, c'est comme chefs de la Ligue des patriotes que MM. Laguerre, Laisant, Naquet et autres seront poursuivis.

M. Méline a lu à la tribune le réquisitoire du procureur près la Cour de Paris tendant à poursuivre ces ligueurs. Il y est dit que la Ligue des patriotes a « dévié de son but primitif » à partir de la revue du 14 juillet 1887. Jusque là c'était une association non autorisée, mais d'une attitude exemplaire. Elle a commencé à mal se conduire, en revenant de la revue; et, depuis, elle n'a donné au gouvernement de la République que des sujets de chagrin. Les membres de la Ligue, disséminés dans les différentes villes de la France, communiquent entre eux, à ce qu'il paraît, en évitant de se servir de la poste et du télégraphe (probablement au moyen de signaux?) Mais ce qui est plus grave encore, c'est que la Ligue

a adressé en avril dernier à ses adhérents, une circulaire disant qu'il faut que la France se délivre de « l'oligarchie parlementaire qui la ruine et la déshonore. » Tels sont les griefs que fait valoir contre la Ligue le réquisitoire du procureur de la République.

Ainsi, comme le dit très bien le *Soleil,* c'est en vertu des lois dont la tyrannie révoltait sous l'Empire les hommes politiques du parti républicain, que le gouvernement de la République fait maintenant exercer des poursuites contre une association. La Ligue était patronnée, encouragée par M. Carnot et M. Rouvier, qui en faisaient partie lorsqu'elle soutenait le gouvernement. On juge qu'elle n'a plus le droit d'exister du moment qu'elle fait de l'opposition. Voilà la justice comme la comprennent les républicains ! Pendant que l'on poursuivra la Ligue des patriotes, qui est boulangiste, le gouvernement couvre de sa protection la Société des Droits de l'homme, présidée par M. Clémenceau, et l'Association du Centenaire, dirigée par M. Rouvier. Ce sont des associations politiques tout comme la Ligue des patriotes. Mais elles défendent l' « oligarchie parlementaire » au lieu de la combattre. Le gouvernement a deux poids et deux mesures. Il distingue, comme le faisait un maire de légendaire mémoire, entre les poules du gouvernement et les poules de l'opposition.

Partisans énergiques des libertés, de toutes les libertés, sous l'Empire, les républicains appliquent cyniquement, au pouvoir, le système de l'arbitraire et du bon plaisir. Il est douteux que cela leur profite. Leur gouvernement est tombé dans un tel discrédit que rien ne peut plus les sauver. Leurs foudres ne font peur à personne. Quand ils auront fait condamner à quelques jours de prison et à quelques francs d'amende M. Laguerre, M. Deroulède et peut-être le général Boulanger, la belle avance !

Le procès sera retentissant. Toute la France s'en occupera. Si les hommes politiques qu'on va poursuivre sont acquittés, quelle confusion pour le gouvernement ! S'ils sont condamnés, ils trouveront moyen de se faire de leur condamnation un titre de gloire. Ils se poseront en martyrs. Dans un cas comme dans l'autre, on aura fait, à ceux que l'on prétend combattre, une magnifique réclame. Est-ce là le but que veulent atteindre M. Tirard qui préside le cabinet, M. Thévenet qui garde les sceaux, et M. Constans qui a pris en main l'affaire et qui la conduit ?

—

Le *Journal officiel* a parlé. Le décret interdisant le territoire de la république au duc d'Aumale est rapporté par un autre décret daté du 7 mars.

On a pu s'indigner du décret du 13 juillet 1886, qui bannissait du territoire français Mgr le duc d'Aumale. Doit-on se réjouir, dans la même mesure, du décret du 7 mars 1888, qui lui rouvre les frontières?

Nous ne le pensons pas.

Si en effet les auteurs du nouveau décret, MM. Carnot, Tirard, Constans et autres, veulent inaugurer une politique de réparation sincère, ce n'est pas l'oncle de Monsieur le Comte de Paris qui doit seul en bénéficier, c'est Monsieur le Comte de Paris lui-même, ce sont tous les princes exilés ou menacés par la loi du 22 juin 1886, ce sont les religieux chassés de leurs demeures, les magistrats renversés de leur siège, les Frères expulsés des écoles, les Sœurs proscrites des hôpitaux, les Curés spoliés de leur traitement, tous les fonctionnaires révoqués comme suspects.

Si, au contraire, en rendant à Mgr le Duc d'Aumale la faculté de rentrer en France, nos gouvernants se sont flattés de recouvrer les sympathies de certains électeurs et d'opposer à M. Boulanger une sorte de contre-poids, nous nous trouvons alors en face d'une pure manœuvre électorale, indigne en son mobile autant qu'inefficace en ses résultats.

Car c'est en vain qu'ils espéreraient pouvoir trafiquer de l'honneur d'un prince au gré de leurs ambitieux calculs. Exilé sans droit, rappelé sans conditions, Mgr le duc d'Aumale ne prodiguera pas demain les complaisances qu'il n'a pas eu à promettre hier, et les républicains qui escomptent sa félonie en seront pour leurs frais d'imagination et de bassesse.

Quant aux conservateurs, et surtout aux Royalistes, ils se souviendront que donner et retenir ne vaut, et qu'il n'y a pas de fond à faire sur une politique de bascule qui croit contenter tout le monde en donnant alternativement des gages aux uns et aux autres. Le ministère qui diffère certaines laïcisations tout en annonçant un crochetage, et rapporte un décret d'exil tout en promettant de soutenir devant le Sénat la loi militaire, n'arrivera, par ces attitudes contradictoires, qu'à irriter ses adversaires de droite et ses amis de gauche, pour culbuter au premier jour dans l'ornière où gisent tous les tacticiens du juste-milieu.

—

Le duc d'Aumale est rentré à Chantilly le 11 mars et, dès le lendemain, il s'est rendu à Paris pour remercier M. Carnot et assister à la réunion de l'Académie.

En se rendant de la gare du Nord à l'Elysée, le duc d'Aumale s'est arrêté quelques instants chez M. Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel de l'académie des Sciences, et chez M. Jules Simon, en ce moment directeur de l'Académie française.

A l'Elysée, le duc d'Aumale a été aussitôt reçu par le président de la République, à qui il a adressé qnelques paroles dont voici à peu près le texte :

Monsieur le président,

En touchant le sol de la patrie, mon premier soin est de vous exprimer les sentiments que m'inspire l'acte que votre gouvernement vient d'accomplir — dans des conditions également honorables pour celui qui en est l'auteur et celui qui en est l'objet — honorables surtout pour la France. C'est votre premier souci, je le sais ; c'est aussi le mien : c'est là ce qui touche mon cœur ; c'est ce dont je tenais à vous remercier.

L'entrevue entre le président de la République et le duc d'Aumale a été des plus courtoises.

En sortant du cabinet du président de la Républiqne, le duc s'est entretenu quelques instants avec les officiers de la maison militaire.

« Messieurs, a-t-il dit en les quittant, je suis heureux de vous trouver là, — et heureux de m'y trouver. »

Le duc d'Aumale est arrivé à trois heures à l'Institut. Aussitôt il a été entouré par la foule qui comptait 5 à 600 personnes et qui s'était rassemblée sur le quai.

Le duc est reçu sous le vestibule par M. Mézières, qui l'embrasse aussitôt.

Le prince se dirige, en s'appuyant sur le bras de M. Mézières, vers la salle ordinaire des séances, sur le palier de laquelle MM. Camille Doucet et Rousse le reçoivent.

Dans la salle, le duc d'Aumale, très ému, très attendri, serre toutes les mains qui se tendent vers lui.

M. Jules Simon, directeur de l'Académie, ouvre la séance. Il est assisté de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, et Me Rousse, en l'absence de M. le comte d'Haussonville, retenu à Bordeaux par un deuil de famile, remplit les fonctions de chancelier.

M. Jules Simon s'exprime en ces termes :

Vous avez demandé, monseigneur, qu'il n'y eût rien de changé à l'ordre du jour ; mais songez que c'est la première fois que vous venez parmi nous depuis le magnifique don que vous avez fait. Nous ne pouvons, en vérité, nous dispenser de vous exprimer notre gratitude et la joie que nous a fait éprouver votre retour. Quoique nous n'ayons jamais cessé de le désirer et de montrer par tous les moyens en notre pouvoir à quel point nous le désirions, il nous semblait à nous-mêmes que cette place vide au milieu de nous, nous accusait d'ingratitude.

Vous étiez, monseigneur, le dernier Français que dussent atteindre les lois d'exil, vous qui avez si noblement et si correctement obéi aux lois du pays dans les circonstances les plus difficiles.

Voilà, grâce à une décision qui honore le gouvernement, la famille littéraire au grand complet.

En regardant autour de vous, monseigneur, vous ne trouverez rien de changé, malgré quelques figures nouvelles. C'est toujours le même respect pour votre personne, et, s'il est permis de le dire au plus humble de vos confrères, la plus chaleureuse amitié accrue encore par les trois ans d'exil que nous venons de souffrir.

Les membres de l'Académie française étaient au grand complet, quelques membres des autres académies avaient tenu à venir se joindre à leurs confrères pour affirmer leurs sympathies au prince.

A trois heures quarante, la séance était terminée, et le duc d'Aumale a quitté l'Institut en compagnie de M. Mézières.

—

Le parti conservateur Genevois vient de remporter une seconde victoire. Il y a huit jours, il faisait passer un des siens, M. Boissonnas, pour remplacer au Conseil d'État le célèbre Carteret. Avantage plus significatif encore, il est parvenu à faire nommer dimanche M. Gustave Ador, député au Conseil national à Berne.

M. Ador est un homme de finance qui appartient à une famille très considérée. Il est conseiller d'État depuis plusieurs années. Les radicaux lui opposaient M. Vautier, un vieux reste du parti qui n'avait pas d'autre mérite que celui d'avoir pu se cramponner à son siège de conseiller d'État depuis vingt-cinq ans, et peut-être davantage ; car il y était déjà du temps de James Leroy. M. Vautier est de cette race d'hommes de cafés et de plaisirs, que les radicaux de tous les pays appellent par excellence de *bons* enfants, ce qui n'empêche pas que, toutes

les fois qu'il y a lieu de commettre une iniquité, on peut compter sur leur voix.

—

De graves événements se sont accomplis à Belgrade, le 28 février.

Le roi Milan a abdiqué en faveur de son fils, qui a été proclamé roi de Serbie sous le nom d'Alexandre Ier.

Cette abdication était prévue depuis quelque temps, la santé du Roi laissant beaucoup à désirer et la situation étant devenue intolérable pour lui.

Le Roi avait choisi le jour anniversaire de la proclamation de sa royauté pour annoncer à ses peuples cette importante résolution.

Toute la ville était pavoisée depuis le matin et un service avait été célébré à onze heures à la cathédrale. Le Roi n'y assistait pas.

C'est à l'issue de ce service religieux, au début de la réception diplomatique qui a suivi au palais, que le roi Milan a annoncé son abdication.

Le Roi a nommé lui-même les membres du conseil de régence qui gouvernera pendant la minorité du jeune roi, âgé de moins de treize ans (il est né le 14 août 1876).

Les régents sont : M. Ristich, le général Protitch et le général Delimackovitch.

Quoique le roi Milan ait allégué, pour motiver son abdication, des raisons de santé, il semble certain que sa détermination est due à de tout autres raisons.

Personne ne doute que le véritable motif de son abdication ne se trouve tout entier dans le désir du Roi d'*épouser* une femme qui exerce sur lui une très grande influence. On assure que cette dame est absolument décidée à *divorcer* très prochainement.

Quelle chose étrange que de voir les deux grands adversaires de l'influence russe dans les Balkans disparaître de la même façon : le prince Alexandre de Battenberg se retire dans la vie privée pour épouser Mlle Loisinger, une cantatrice, et le roi Milan, divorcé, abdique pour s'unir à Mme Christich, une divorcée !

Que l'on rapproche de ce scandale la triste fin de l'archiduc Rodolphe d'Autriche, et l'on sera frappé des tristes exemples donnés aux peuples précisément par ceux qui doivent se

montrer les gardiens des lois primordiales et les défenseurs jaloux du prestige de l'autorité...

Corruptio optimi pessima.

—

Le vice-amiral Jaurès, ministre de la marine, frappé d'une attaqne d'apoplexie, est mort hier soir à Paris.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

L'agitation que nous avons plusieurs fois signalée sur les valeurs de métaux s'est traduite, il y a quelques jours, par un effondrement de toutes les maisons de banque qui s'y étaient intéressées. Le contre-coup de ce krach s'est fait sentir sur toute la cote et c'est à peine si, aujourd'hui, le marché reprend un peu de calme.

Nous devons le constater cependant la baisse paraît enrayée et les cours reprennent un peu de leur élasticité.

Bourse du 13 *mars* 1889.

3 0/0		85 75	C. F. foncières 1879		488 »
3 0/0 amortissable		88 50	— commun. 1879		479 »
4 1/2 0/0		104 70	— — 1880		471 »
Crédit foncier..	Actions	1.370 »	— foncières 1883		392 »
Est	—	815 »	Est	Oblig.	400 »
Lyon	—	1.365 »	Lyon	—	409 »
Midi	—	1.190 »	Midi	—	412 »
Nord	—	1.765 »	Nord	—	412 »
Orléans	—	1.390 »	Orléans	—	410 »
Ouest	—	960 »	Ouest	—	406 25
Panama	—	57 »	Panama 4 0/0	—	49 »
Suez	—	2.255 »	— 6 0/0	—	65 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des ANNALES CATHOLIQUES se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'ESPRIT CHRÉTIEN (1)

I

L'esprit chrétien, c'est l'esprit de Celui dont le christianisme tire son nom, sa doctrine, sa vie. Nul n'est véritablement chrétien s'il ne s'efforce de réaliser, dans toute sa conduite, cette recommandation de saint Paul : « Ayez en vous les sentiments qu'avait en lui le Christ Jésus (2). » « Si quelqu'un, ajoute le même apôtre, n'a pas l'esprit du Christ, celui-là ne lui appartient pas (3). »

Aussi, pour nous faire une juste idée de l'esprit chrétien, pour savoir si réellement nous le possédons, nous n'avons qu'à nous comparer à ce parfait modèle.

Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu tout d'abord nous révéler l'esprit qui doit présider à nos rapports avec Dieu. Pour cela, il a dû se mettre dans la même situation que nous vis-à-vis de Dieu : Il s'est fait homme. Seul, en effet, l'Homme-Dieu pouvait nous faire parfaitement connaître ce Dieu, notre créateur, notre père, notre juge. Seul, Il pouvait nous parler de sa justice, de ses miséricordes, et surtout, ajoutant l'exemple aux préceptes, nous faire lire clairement, dans sa propre vie, nos devoirs envers ce souverain Seigneur. La divinité, inséparablement unie à l'humanité dans sa personne, n'enlevait rien à la réalité du modèle; elle lui donnait, au contraire, une autorité plus grande, puisque c'était le « Fils unique, qui est dans « le sein du Père, qui nous révélait ces mystères de l'éternité (4). »

Ouvrons donc nos livres saints et en particulier l'Evangile. Qu'y lisons-nous? Ecoutez le résumé de ces enseignements :

Dieu est l'être par excellence; Lui seul en possède la pléni-

(1) Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Nevers, pour le Carême de 1889.

(2) Ad Philipp., II, 5.

(3) Ad Rom., VIII, 9.

(4) S. Joan., I, 18.

tude et la perfection. Les créatures sont devant lui comme un pur néant. Il est le maître universel et absolu de toutes choses, ayant sur toutes ses créatures, à tous les degrés, le même droit qu'a l'ouvrier sur l'œuvre de ses mains. Celles qu'Il lui a plu de faire intelligentes et libres, de doter des plus magnifiques privilèges, ne sauraient s'en prévaloir pour renier son souverain domaine, et se soustraire à sa dépendance. Elles Lui doivent, au contraire, une soumission d'autant plus grande qu'Il s'est montré plus généreux à leur égard. Elles n'ont rien qu'elles n'aient reçu de Lui. Elles Lui appartiennent donc, elles et tout ce qui est à elles et en elles. Il est l'unique propriétaire de tous les biens de la nature et de la grâce; l'homme est un simple usufruitier. Si pendant les jours de l'épreuve, abusant de sa liberté, il ne reconnaît pas cette suprématie, un jour viendra où la justice divine l'obligera à la confesser dans le châtiment.

Voilà en substance, la grande et sublime idée que Notre-Seigneur nous donne de Dieu et de notre condition vis-à-vis de Lui. Tous ses actes, comme toutes ses paroles, respirent ce sentiment profond de la majesté de Dieu. Devant Lui, en tant qu'homme, Il s'abaisse; Il n'a d'autre désir que de Lui être agréable en tout et toujours (1); Il n'est venu en ce monde que pour Lui obéir; Il fait sa nourriture de l'accomplissement de sa volonté (2).

Tel est donc aussi l'esprit qui doit animer le véritable chrétien. Nous devons nous faire de Dieu l'idée la plus haute et la plus parfaite. Il doit tenir, dans notre vie, la première place, ou, pour mieux dire, l'occuper Lui seul tout entière. Jamais nous ne devons perdre de vue qu'Il est notre principe et notre fin, « qu'en Lui nous avons l'être, le mouvement et la vie (3). » Nous ne saurions, quoi que nous fassions, ni échapper à ses regards dans le temps, ni éviter de comparaître devant Lui dans l'éternité.

Mais cette conviction de la présence perpétuelle et inévitable de Dieu, remplissant toutes choses de son immensité, n'est pas faite pour nous effrayer, tout au contraire. S'Il regarde les enfants des hommes, c'est dans l'intention de leur faire du bien. Il est notre principal, notre unique bienfaiteur; car les créa-

(1) S. Joann., VIII, 29.
(2) *Ibid.*, IV, 34.
(3) Act., XVII, 28.

tures auxquelles nous accordons ce titre ne sont, en définitive, auprès de nous, que les instruments de sa bonté infinie. Dès lors Il ne peut plus nous apparaître comme ces divinités antiques qui inspiraient un sentiment d'effroi à leurs adorateurs. Notre Dieu n'est pas un tyran; c'est un père ; Il veille sur nous; son regard nous suit avec amour sur cette terre d'exil où sa Providence nous a placés dans une vue de miséricorde. Il considère nos luttes ; Il nous tiendra compte de nos souffrances et de nos victoires; Il nous en récompensera magnifiquement lorsque, fils un instant exilés de la maison paternelle, nous y rentrerons après être sortis vainqueurs de l'épreuve. C'est cette conception de Dieu, de son attitude vis-à-vis de nous qui déjà portait l'auteur du livre de *la Sagesse* à donner aux hommes ce conseil : « Ayez surtout du Seigneur ce sentiment qu'Il est bon ; » *Sentite de Domino in bonitate* (1).

Pour nous, enfants de la sainte Église catholique, cette conviction va plus loin. Dieu s'est rapproché davantage. Il s'est manisfesté sous une forme sensible. Nous le possédons réellement présent sur nos autels, dans nos tabernacles. C'est un frère, un sauveur, dont « la bénignité et l'humanité (2) » sont venues à notre rencontre dans cet adorable mystère. Nous sommes obligés de nous écrier avec le Prophète : « Voici le Dieu mon Sauveur; j'agirai avec Lui en toute confiance et je ne craindrai pas : » *Ecce Deus salvator meus, fiducialiter agam, et non timebo* (3).

L'esprit chrétien, par rapport à Dieu, ne peut donc pas être, sous la loi nouvelle, un esprit de crainte. L'esprit de crainte dominait le peuple juif au pied du Sinaï; au pied du Calvaire, c'est l'esprit d'amour qui s'est emparé du peuple chrétien. La crainte, il est vrai, ne disparaît pas complètement; car Dieu reste toujours Dieu; par conséquent, toujours grand, et, à ce titre, infiniment redoutable à sa pauvre petite créature : *Magnus Dominus et terribilis nimis*. Mais ce Dieu s'est abaissé jusqu'à nous; Il s'est fait aussi petit que nous, plus petit même que beaucoup d'entre nous, et, par ce côté, Il est infiniment aimable : *Parvulus Dominus et amabilis nimis* (4). C'est l'amour qui l'emporte en définitive, l'amour tempéré par une crainte filiale.

(1) Sap., I, 2.
(2) Ad Tit., III, 4.
(3) Is., XII. 2.
(4) S. Bernard.

Et, la crainte et l'amour s'unissant, dans l'âme chrétienne, avec cette juste proportion, y produisent d'admirables effets. L'une la détourne d'offenser un Dieu si puissant : elle la tient dans une perpétuelle vigilance et la prémunit contre les surprises et les séductions du péché. L'autre, plus exigeant, la presse de rendre à ce Dieu si bon amour pour amour et de ne « pas l'aimer seulement en paroles et de bouche, mais en vérité et par des œuvres (1). »

C'est-à-dire que l'esprit chrétien est tout d'abord un esprit de religion. Il rattache l'âme à Dieu ; il la porte à Le considérer comme son bien essentiel, son tout, à se rappeler qu'il « n'est pas loin de chacun de nous (2), » qu'elle doit tendre à se rapprocher de Lui, autant qu'elle le peut, pendant son pèlerinage ici-bas, et, pour cela, entretenir avec Lui de fréquents rapports par la prière, l'offrande répétée de ses actions, la pleine et parfaite conformité de sa volonté avec la sienne, et surtout par ce procédé divin d'union dont Lui seul pouvait être l'inventeur : la sainte communion.

Voilà l'esprit que nous avons reçu en germe au saint baptême. Il ne demande qu'à se développer librement, dans toute vie chrétienne, pour la sanctifier et la rendre heureuse. Mais hélas ! il est obligé de compter avec un autre esprit qui ne vient pas de Dieu et qui ne saurait conduire à Lui : l'esprit du monde. Celui-là, « nous ne l'avons pas reçu (3) », mais il cherche et trop souvent il réussit à s'insinuer en nous.

Entre ces deux esprits, la guerre est déclarée sans trêve ni merci. L'esprit chrétien rappelle sans cesse l'homme à la dépendance et au service de Dieu; l'esprit du monde le porte à l'oublier et à s'y dérober. Celui-ci se fait gloire d'appartenir à Dieu; loin de s'en cacher, il en est saintement fier; il sait que servir un tel maître c'est régner; celui-là ne veut pas du domaine divin; il en rougit et s'en indigne. L'un aspire et travaille constamment à préparer, dès ici-bas, cette bienheureuse union qui se fera définitive et complète lorsque Dieu dira aux élus : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde (4). » L'autre

(1) I Joan., III, 18.
(2) Act., XVII, 27.
(3) I ad Corinth., II, 12.
(4) Math., XXV, 34,

semble vouloir préluder sur la terre à l'épouvantable séparation qui s'accomplira, au seuil de l'éternité, quand le juste Juge dira aux réprouvés : « Retirez-vous de moi, maudits; allez au feu éternel qui a été préparé au démon et à ses anges (1). »

Cet esprit antichrétien trouve ses représentants officiels dans les incrédules, les impies déclarés, tous « ces insensés qui, du du fond d'un cœur corrompu, » prononcent cette désolante parole : « Dieu n'est pas (2). » S'ils sont relativement en petit nombre, il n'en est pas de même des indifférents. Sans nier l'existence de Dieu, faisant au contraire profession de l'admettre, ceux-là s'obstinent à n'en tirer aucune conséquence pratique; ils se conduisent comme si, de fait, Dieu n'existait pas, n'avait pas parlé, ne prenait nul souci de sa créature et ne devait, au terme de la vie présente, exiger d'elle aucun compte.

Cet esprit mauvais, se communique parfois à ceux qui se prétendent les serviteurs de Dieu, les disciples de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et souvent, dans ces âmes, il produit de très grands ravages. S'il ne parvient pas à détruire complètement, il affaiblit du moins et dénature la véritable notion de notre situation et de nos devoirs vis-à-vis de Dieu.

Voyez plutôt tant de chrétiens prétendus de nos jours. Quelle place sérieuse et honorable font-ils à Dieu dans leur vie? Ne pourrait-Il pas leur dire : « Si je suis votre père, où est l'honneur qui m'est dû? et si je suis votre Seigneur, où est la crainte religieuse que ce titre devait vous inspirer (3)? » Quelques prières écourtées et précipitées qui sortent non du cœur, mais du bout des lèvres, l'assistance à une messe la plus courte possible le dimanche, une confession et une communion faites comme un acte insignifiant dont on a hâte de se débarraser, voilà tout le bagage religieux de ces âmes. Elles accordent à Dieu tout juste ce qu'elles n'osent pas honnêtement Lui refuser. Mais cette continuelle dépendance qui rattache notre vie à la sienne; mais cette soumission filiale et explicite à sa volonté; mais ce commerçe fréquent et, pour ainsi dire, ininterrompu avec Lui, au moins par la direction de son intention; mais ces retours, ces aspirations répétées de l'âme s'élançant vers Lui du milieu de ses consolations, de ses tristesses, de ses tentations,

(1) Math., xxv, 41.
(2) Ps., xiii, 1.
(3) Malach. i, 6.

de ses difficultés ; mais, en un mot, cette sainte intimité qui fait regarder Dieu comme un père, évoquer son souvenir, implorer sa bénédiction au foyer de la famille, pour en sanctifier les joies et en adoucir les peines, tout cela fait défaut : vous n'en trouverez pas trace dans ces vies soi-disant chrétiennes. La religion de ces âmes est toute d'apparat, de superficie ; elle n'a pas ses racines dans les profondeurs d'une volonté convaincue. En réalité, pour elles, le Dieu du ciel n'est pas le seul Dieu. Il n'en est pas même le principal et le plus aimé. Elles en ont d'autres, des idoles qui s'appellent les passions, les intérêts, les affaires, les plaisirs. Elles les mettent à côté, et souvent à la place du Dieu « vivant et voyant (1) » ; à elles, elles donnent, sans compter, leur temps, leurs affections, leurs sollicitudes, et, à Celui qui seul les mérite, elles en réservent, tout au plus, une part insignifiante. Evidemment elles n'ont pas le véritable esprit chrétien. Ce vain simulacre de christianisme ne saurait empêcher Dieu de se plaindre, de dire d'elles, dès maintenant avec tristesse, comme autrefois d'Israël : « Ils ne me connaissent pas ; ils n'ont pas l'intelligence du cœur : » *Israël autem me non cognovit, et populus meus non intellexit* (2). Puisse-t-Il ne pas ajouter, avec indignation, au jour de ses justices : « A mon tour je ne vous connais pas : » *Quia nunquam novi vos* (3).

Ne vous laissez pas entraîner sur cette pente funeste. Vivant au milieu d'un monde qui oublie Dieu, n'en prenez pas l'esprit ; gardez soigneusement, sur ce point capital, le véritable esprit chrétien. Demandez-vous souvent, dans le secret de votre cœur, si Dieu occupe bien vraiment, dans votre âme, la place à laquelle Il a droit, si vous le connaissez, si vous l'honorez, si vous l'aimez comme Il le mérite, si du moins vous en avez le désir et si, pour le réaliser, vous faites de généreux et continuels efforts. Priez-le de ne pas permettre que jamais vous vous sépariez de Lui, mais plutôt de vous accorder la grâce de trouver dans le souvenir de sa présence, dans l'union de votre volonté avec la sienne, un avant-goût de la paix et des joies qui seront dans le ciel la récompense de ses fidèles serviteurs.

(*A suivre*) Mgr LELONG.

(1) Gen. XV, 14.
(2) Is., I, 3.
(3) Math., VII, 23.

L'ENSEIGNEMENT (1)

L'homme, en naissant ne possède aucune connaissance; il n'est pas pourvu de l'instinct comme les animaux et il a besoin d'être instruit par quelqu'un pour apprendre ce qu'il doit connaître. A ce besoin d'être enseigné répond le devoir pour un autre d'enseigner.

L'enseignement consiste à communiquer la vérité. Enseigner l'erreur serait ne point répondre au besoin du disciple et ne pas lui apprendre ce qu'il a intérêt à savoir, ce serait faire le contraire d'enseigner : ce serait *désenseigner*, comme le dit si justement le R. P. Dumas, dans son remarquable rapport au congrès de Lyon.

Le chef vénéré de l'Eglise, dans son encyclique sur la liberté humaine, écrit ces lignes : « Quant à ce qu'on appelle la liberté d'enseignement, il n'y a que la vérité, on n'en saurait douter, qui doit entrer dans les âmes, puisque c'est en elle que les natures intelligentes trouvent leur fin, leur perfection; c'est pourquoi l'enseignement ne doit avoir pour objet que des choses vraies, et cela, qu'il s'adresse aux savants ou aux ignorants, afin qu'il apporte aux uns la connaissance du vrai, et que chez les autres il l'affermisse. C'est pour ce motif que le devoir de quiconque se livre à l'enseignement est, sans contredit, d'extirper l'erreur des esprits et d'opposer des protections sûres à l'envahissement des fausses opinions. Il est donc évident que la liberté dont nous traitons, en s'arrogeant le droit de tout traiter à sa guise, est en contradiction flagrante avec la raison, et qu'elle est née pour produire un renversement complet dans les esprits. Le pouvoir public ne peut accorder une pareille licence dans la société qu'au mépris de son devoir. Cela est d'autant plus vrai que l'on sait de quel poids est pour les auditeurs l'autorité du professeur, et combien il est rare qu'un disciple puisse juger par lui-même de la vérité de l'enseignement du maître. C'est pourquoi cette liberté aussi, pour demeurer honnête, a besoin d'être restreinte dans les limites déterminées; il ne faut pas que l'art de l'enseignement puisse impunément devenir un instrument de corruption. »

(1) Rapport présenté par M. Just Guilgou, doyen de la Faculté libre de Droit de Marseille au récent congrès des jurisconsultes catholiques à Rome.

L'enseignement doit, dans tout ordre de matière, s'inspirer de ce principe fondamental, qu'il s'agisse des sciences naturelles, morales ou religieuses.

Fondement du droit d'enseigner.

Le droit d'enseigner a pour fondement le devoir d'enseigner. Celui qui a *le devoir* de faire a *le droit* comme conséquence. Le droit de corriger, de punir, de commander a en effet pour base le devoir correspondant, et ainsi en général pour la plupart des droits.

En remontant à l'origine de l'humanité nous voyons notre premier père seul en face de Dieu ; il sort des mains du Créateur ne sachant rien et reçoit de Dieu même des préceptes, des enseignements, une connaissance générale de toutes les choses qu'il a besoin de savoir, son intelligence, sa volonté conserveront de cette leçon unique, une empreinte, un souvenir, une instruction que les autres hommes ne pourront acquérir ou transmettre qu'au prix de leçons répétées et d'un travail incessant. Il est encore pur de toute faute et le péché originel n'a point vicié sa nature ni obscurci son intelligence. Il n'en est pas ainsi, hélas, de ses descendants !

Le Créateur a été le premier instituteur comme il a été le premier père. De même qu'il a délégué à sa créature le devoir et le pouvoir de se multiplier en engendrant les générations qui doivent couvrir la terre, de même il lui a transmis le devoir et le droit de les enseigner. Qui aurait instruit le fils du premier homme sinon lui ? Qui aurait satisfait aux aspirations de leur âme si le père n'avait répondu par son enseignement à leur besoin dans l'ordre physique et dans l'ordre moral ? Remarquons que le premier homme avait reçu à ce sujet une délégation intégrale de Dieu dont il était le représentant vis-à-vis d'eux et qu'il était tout à la fois le Père et le Prêtre.

Cette concentration de l'autorité temporelle et spirituelle en la personne du père existe durant de longs siècles. Ce n'est que lorsque le développement des sociétés met en présence les trois puissances auxquelles est soumis chaque homme dans la société : la puissance paternelle, la puissance religieuse, la puissance civile, qu'apparaît la question de savoir à laquelle des trois appartient le droit d'enseigner.

De ces trois puissances il en est deux qui sont essentielles et dont on ne peut concevoir la non existence, la puissance pater-

nelle et la puissance religieuse, qu'on les suppose unies sur la même tête ou séparées. La troisième, la puissance civile, est contingente; elle peut, dans certains cas donnés, exister ou ne pas exister. En fait, elle n'a pas toujours existé, les deux autres ayant pendant longtemps suffi au fonctionnement de la vie familiale et de la vie sociale, même développée. Ajoutons que la puissance civile ne peut exister que lorsque de nombreuses familles existent déjà, unies par des liens civils ou politiques, et qu'elle ne pourrait exister sans elles, tandis que la famille, fondement de l'Etat, existe dès la création, et est soumise dès ce moment à l'autorité paternelle et religieuse.

L'autorité religieuse n'est elle-même que l'autorité paternelle dans l'ordre spirituel. Pour nous chrétiens, nous recevons la vie naturelle de nos auteurs, mais c'est l'Eglise qui nous engendre par le baptême comme fils de Dieu. Aussi aimons-nous à lui donner le nom si juste, si affectueux de Notre Sainte Mère l'Eglise, comme nous sommes heureux de pouvoir dire avec affection et respect, en parlant de son chef, Notre Saint Père le Pape. Ces deux autorités paternelles priment la troisième autorité, non seulement par leur antériorité mais encore par la fixité et l'universalité de leurs lois, partout les mêmes, toujours immuables.

Entre ces deux autorités, pas de compétition, une entente parfaite; leur but est unique, le bonheur de l'homme. J'allais dire l'une le poursuit dans le temps, l'autre dans l'éternité; mais ce ne serait point complètement juste; l'une et l'autre tendent en effet à assurer par leur direction et la sagesse de leurs préceptes, le bonheur de l'homme en ce monde et en l'autre. Le domaine des deux paternités est toutefois distinct dans une large mesure et l'on peut dire que la puissance du père a pour domaine principal les choses de l'ordre naturel et la puissance de l'Eglise celles de l'ordre spirituel. Sur les points toutefois où les deux domaines confinent, nous les verrons toujours se prêter un mutuel appui dans les sociétés chrétiennes. Chacune a cependant le droit plus particulier d'enseigner dans son domaine.

Le droit du Père.

Le droit d'enseigner est né avec la famille, il est un des attributs de la paternité. Au père il appartient de présider au développement de l'intelligence comme il doit surveiller, seconder

celui du corps. Saint Thomas a dit : « Nous recevons de nos parents trois choses : l'être, la nourriture et l'enseignement; car la nature n'a pas eu seulement en vue dans le mariage la génération ou l'existence de l'enfant, mais encore son développement, son adduction à l'état parfait d'homme qui consiste dans la possession de la vertu. » Voilà le rôle assigné par le grand Docteur à la paternité naturelle et la sagesse de Dieu a tout disposé pour qu'il en fût ainsi ; à côté du père, il a placé la mère, admirable instituteur des premières leçons dont nul agent de l'Etat ne peut ambitionner la suppléance. L'enfant sorti de son sein, abreuvé de son lait, bercé dans ses bras, recevra d'elle, avec une confiance sans borne, les premiers enseignements qui ouvriront son cœur et son intelligence aux sentiments les plus délicats et aux pensées les plus religieuses et les plus élevées. Quand il entendra sa mère appeler Dieu, Notre Père, lui demander le bonheur pour la famille, la sagesse et la vertu pour ses enfants, il apprendra à aimer et à prier lui aussi, ce Dieu qui est au Ciel. Il conservera durant toute sa vie ces croyances que lui a transmises sa mère et si la foi faiblit un jour en lui, elle ne tardera à revivre au souvenir de celle qui l'a tant aimé.

L'autorité paternelle est seule apte à décider de la direction à donner à l'enfant que la Providence lui a confié, seule elle peut apprécier ce qui lui convient. L'avenir de l'enfant est une seconde vie pour le père ; il voudra lui faciliter les accès de la carrière qu'il lui destine : il mettra tous ses soins à l'armer contre les chances de l'existence et les mésaventures inévitables. Il saura le stimuler au travail, le consoler après un insuccès, et fera pour cet être dans lequel il se sent revivre tout ce que son père avait fait pour lui, payant ainsi à la génération qui arrive, la dette contractée envers celle qui n'est plus. Le lien entre le père et le fils n'est pas même rompu par la mort. La famille subsiste quand l'individu périt, l'amour paternel a besoin d'entrevoir et désire la réunion au-delà de la mort des âmes qui se sont aimées. L'éducation que le père donnera à son fils visera par suite non seulement les fins terrestres mais aussi la fin dernière, le bonheur éternel.

(*A suivre*) JUST GUILGOU.

LES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES

D'APRÈS LE DICTIONNAIRE DE M. L'ABBÉ MARTIGNY (1)

I

Quand la vigueur s'éteint chez un malade, c'est une ressource de lui faire respirer l'air natal, s'il s'en est éloigné ; et souvent, au contact de cet air vivifiant, il reprend la santé et les forces.

La vie chrétienne, hélas ! n'a que trop perdu parmi nous de sa vigueur. « Les grandes vertus de nos pères n'ont pas peu faibli, » disait Léon XIII, lors du jubilé de 1886 ; et dans la mémorable encyclique *Exeunte jam anno*, il donne, comme on le sait, au sujet de cet affaiblissement, des avertissements plus graves et plus pressants encore.

Mais l'atmosphère des premiers siècles chrétiens est pour nous l'air natal. Il peut donc être utile, pour réagir contre ce mal endémique, de respirer le souffle de cette vitale atmosphère.

Ces premiers siècles sont spécialement aussi les siècles des martyrs. Or, le 25 novembre, en promulguant le décret sur le martyre des vénérables Pères Perboyre et Chanel, Léon XIII disait cette autre parole :

« Au milieu des dures épreuves du catholicisme, puissent ces exemples servir de stimulant à soutenir pour la foi les sacrifices les plus pénibles ! Puissent-ils secouer la torpeur des pusillanimes, et infuser dans leur cœur cet invincible courage que surent montrer nos martyrs ! »

Pour ce motif encore, il est donc particulièrement opportun de fixer nos regards vers cet âge de l'Église, rempli du souvenir des témoins qui, en répandant leur sang pour la foi, nous ont donné des exemples analogues.

Cette influence si salutaire, qui tend à raviver en nous l'es-

(1) *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, contenant ce qu'il est essentiel de connaître sur les origines chrétiennes jusqu'au moyen âge exclusivement, par M. l'abbé Martigny, chanoine de Belley, correspondant de la Société des Antiquaires de France ; nouvelle édition modifiée, considérablement augmentée et enrichie de 675 gravures dans le texte. — Paris, 1877, librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79. — Un beau volume, très grand in-8°, de XXIII-830 pages compactes à deux colonnes. — Prix : cartonné en toile, 22 fr. 25; dos chagrin, 24 fr.

prit chrétien, et notamment l'esprit de force, on la ressent, par exemple, lorsqu'on lit le beau livre du cardinal Wiseman, *Fabiola ;* l'étude de l'ouvrage que nous signalons est de nature aussi à la faire ressentir ; et ainsi, cette étude n'est point purement spéculative ; elle a pour nous, dans la situation actuelle, une *utilité spirituelle* immédiate.

Elle offre pareillement le plus haut intérêt au point de vue *scientifique,* — qui du reste, pour les choses sacrées, a toujours une affinité avec le point de vue spirituel. « Ce dictionnaire, comme dit l'auteur, embrasse tout l'ensemble de l'état social de nos pères : *institutions* d'une part, *monuments* de l'autre. On s'est efforcé de faire marcher de front ces deux éléments qui se prêtent une mutuelle lumière. Les usages et la discipline s'éclairent par les peintures, les sculptures, les inscriptions ; et réciproquement, les monuments figurés se dépouillent de leur mystère en présence des révélations que fournissent les écrits des Pères et des autres écrivains ecclésiastiques, ainsi que les dépositions des conciles, etc. » (Préface, p. xi).

Dans l'approbation donnée en 1877 à la nouvelle édition de ce Dictionnaire, Mgr Marchal, alors évêque de Belley, s'exprimait ainsi :

« Ce qui me fait attacher le plus grand prix à votre travail et souhaiter qu'il soit entre les mains de tous les prêtres, c'est *le secours qu'il offre pour l'intelligence de la symbolique chrétienne, de la liturgie et de tout ce qui s'y rapporte...* Tout est vivant, tout parle, tout enseigne dans l'Église : édifices, vases sacrés, ornements, rites, tout correspond aux mystères qu'elle vénère, aux vérités qu'elle prêche, aux lois qu'elle observe. De même que l'âme anime tout le corps..., de même la loi de l'Église se manifeste dans toute son existence extérieure. *Aucun livre mieux que le vôtre* ne met en pleine lumière ce rapport entre les mystères et les vérités d'une part, et de l'autre, leurs manifestations dans le culte et la liturgie. Quel fécond enseignement que celui de nos églises, de nos ornements, de nos rites, si les chrétiens de nos jours, comme ceux de l'antiquité dont vous étudiez les monuments, en avaient l'intelligence !

« Ce n'est pas assez d'expliquer ces symboles vénérables ; il faut les défendre contre les altérations auxquelles ils sont exposés dans les reproductions qu'on prétend en faire. N'en connais-

sant pas l'origine ni la signification, on les traite comme des ornements qui ne relèvent que de l'art, et trop souvent on se contente d'être artiste quand il faudrait être chrétien.

« Que votre Dictionnaire devienne son Manuel, et le clergé y puisera avec une science pure de tout alliage, une intelligence des choses sacrées qui réjouira sa foi et ce goût sûr qui le préservera de tout ce qui est contraire à la tradition...

« ... Vous avez utilement servi l'Eglise par un livre où la finesse de la critique... s'allie au sentiment religieux le plus profond. »

Enfin cette étude est précieuse encore au point de vue *apologétique*. A la suite du passage que nous avons cité plus haut et où l'auteur fait remarquer que, dans son livre, les institutions ou usages, et les monuments de l'art s'éclairent mutuellement, il ajoute :

« Peut-être sera-t-on d'avis que procéder ainsi, c'est introduire la démonstration catholique dans une voie nouvelle et féconde; et telle est précisément la mission de l'archéologie, dernière venue entre les lieux théologiques... » (Préface, *loc. cit.*). — « L'Église a les plus pressants motifs, dit-il ailleurs, de maintenir pure et intacte la mémoire de son passé, elle qui ne puise la raison de son autorité que dans la divinité bien constatée de son origine et dans la continuité de ses traditions. » (Article *Archéologie.*)

L'étude des monuments a une importance particulière à cet égard : « On peut, dit l'auteur (*ibid.*), altérer un texte ou supposer, dans l'intérêt de quelque mauvaise cause, qu'il a été falsifié ou mal reproduit par les copistes ; mais s'inscrire en faux contre ce que l'antiquité a buriné sur le bronze ou la pierre, c'est moins facile...

« L'histoire du christianisme primitif, c'est plus que de l'histoire, c'est du dogme, ou si l'on veut, c'est de l'apologétique. Car tracer le tableau de la foi, du culte, de la discipline essentielle de l'Eglise primitive, c'est faire le portrait de l'Eglise actuelle; l'Eglise catholique se retrouve tout entière dans la vénérable antiquité... Placez au sein du musée de Latran un dissident de bonne foi ; vous n'aurez pas de peine à lui faire toucher du doigt dans des arguments matériels la vérité de tout ce qu'il nie et de tout ce qu'affirme l'Eglise catholique : le culte des saints et de la sainte Vierge, le baptême, la pénitence, l'Eucharistie, la foi à la résurrection...

« Le temps est déjà loin où les études archéologiques étaient regardées comme un passe-temps d'amateur. La théologie veut aujourd'hui que l'archéologie, en faisant connaître cette précieuse mine de traditions, apporte aux augustes vérités qu'elle-même a mission d'exposer et de développer, des témoignages matériels et palpables, qui par les sens, arrivent à l'esprit et au cœur. Le P. Perrone consacre à l'archéologie considérée comme *lieu théologique*, un chapitre très substantiel... »

II

L'ouvrage de M. l'abbé Martigny n'est pas un traité disposé par ordre logique de matières ; comme l'indique son titre même de *Dictionnaire*, c'est par ordre alphabétique qu'il procède. Par suite de circonstances que l'auteur fait connaître, il n'a pas été libre de choisir un autre plan ; et s'il est vrai que l'ordre alphabétique peut n'être pas aussi favorable pour faire saisir l'enchaînement de l'ensemble, il a du moins l'avantage de donner à la lecture plus de variété, et il rend les recherches plus faciles dans un ouvrage de cette étendue.

Du reste, en comparaison de cette étendue, le nombre des articles est relativement restreint : 450 dans la première édition, près de 500, pensons-nous, dans l'édition nouvelle. Chacun d'eux est ainsi un traité assez complet du sujet dont il porte le titre, et équivaut à ce que pourrait être un chapitre de livre plutôt qu'à un simple article de Dictionnaire. De plus, celui qui est placé au mot *archéologie* donne une certaine vue d'ensemble. Une table analytique par ordre de matières rendait, dans la première édition, cette vue d'ensemble plus complète, en groupant selon l'ordre logique les articles distribués par ordre alphabétique au cours de l'ouvrage. Dans la nouvelle édition, à cette table, on en a substitué une autre qui est beaucoup plus développée et qui est encore *analytique* en ce qu'elle donne l'*analyse* de chacun des articles, mais elle le fait dans l'ordre où ils se succèdent dans le Dictionnaire, et elle est ainsi un résumé de l'ouvrage dans son ordre même.

Quant à l'époque qu'il embrasse, le livre commence à Jésus-Christ et aux apôtres, et il s'arrête au moyen-âge, bien que pour certains sujets, l'auteur ait été amené à entrer plus ou moins dans cette dernière période. Et pour ce qui est du cercle des sujets traités, c'est, nous l'avons dit, tout ce qui se rattache aux institutions ou usages d'une part, et de l'autre aux monu-

ments; mais ce n'est point la biographie ni la série historique des événements, des faits. Ce livre ne ressemble donc aucunement à ce que serait un *Dictionnaire d'Histoire,* consacré aux premiers siècles chrétiens.

Ce qu'il a coûté de travail à son auteur, on peut s'en faire une idée en parcourant le catalogue « abrégé » des ouvrages qu'il a mis à contribution : ce catalogue occupe plus de six grandes pages à deux colonnes. On peut en juger aussi par le soin avec lequel il mentionne, à chaque assertion importante, les auteurs sur lesquels il s'appuie, et cela même donne à son propre travail une autorité indiscutable. On ne peut révoquer en doute que ce qu'il avance est certain, ou du moins est ce qu'une étude sérieuse montre comme plus probable; car sur beaucoup de points de détail, il n'y a pas accord parfait entre les érudits.

De plus, sur les sujets qu'il ne peut développer, il indique les ouvrages spéciaux auxquels on pourra recourir. En sorte que son Dictionnaire peut servir à la fois aux savants, en leur fournissant un répertoire mnémonique de ce qui est l'objet de leurs études; aux commençants, en leur présentant les premiers éléments de la science; à ceux qui veulent s'instruire davantage en leur signalant les livres où ils trouveront ce qu'ils cherchent; à tous enfin, en leur offrant « une lecture utile et instructive sur un grand nombre d'objets intéressants et généralement trop peu connus. »

M. l'abbé Martigny publia à la fin de 1864 la première édition; il avait travaillé dix ans à la composer. Durant les douze ou treize années qui ont séparé la première édition de la seconde, il a mis tous ses soins à apporter des perfectionnements à son œuvre. Dans cette seconde édition, presque tous les articles anciens ont été retouchés et un nombre assez considérable de nouveaux y ont été joints; par là, le nombre des pages s'est accru d'une manière notable. Mais c'est sur les gravures principalement qu'a porté le progrès de cette édition nouvelle : leur nombre a été porté à 675 au lieu de 270.

M. Martigny était chanoine titulaire de Belley, quand il donna cette seconde édition; lorsqu'il publia la première, il était curé de Bagé-le-Châtel, paroisse importante, mais paroisse rurale cependant. Le clergé a donc en lui une preuve des résultats auxquels peut arriver un prêtre par une étude persévérante, même quand il se trouve hors des villes.

Du reste, le diocèse de Belley avait fourni déjà plus d'un exemple en ce genre, notamment le célèbre abbé Gorini; et dans ces dernières années, le pasteur d'une autre paroisse rurale de ce diocèse, M. l'abbé Buathier, s'est montré digne de tels devanciers, en publiant son remarquable ouvrage *Du Sacrifice, dans le dogme catholique et dans la vie chrétienne.* Ainsi se maintient dans les lettres l'honneur de ce beau diocèse de Belley qu'illustre pour la sainteté la mémoire du vénérable curé d'Ars et du martyr Pierre Chanel, dont nous avons mentionné le nom plus haut.

III

La première édition renfermait, avec l'approbation de l'Ordinaire, celles de plusieurs autres prélats. Dans la seconde édition, celles-ci ont été omises; sans doute parce que, comme l'auteur nous l'apprend « tous les membres de l'épiscopat avaient honoré le livre de leur adhésion », et qu'on ne pouvait reproduire des lettres aussi nombreuses. Mais l'absence même dans l'édition nouvelle, de ces approbations diverses nous porte à en citer ici les passages les plus marquants.

Mgr Darboy, archevêque de Paris, 23 décembre 1864 : « Vos recherches sont consciencieuses et bien conduites, vos appréciations correctes et sûres, votre érudition de bon aloi et mise en œuvre avec goût... Vous avez composé un livre utile à l'avancement de la science ecclésiastique... votre œuvre rend le témoignage le plus significatif à l'antiquité de nos dogmes et à l'invariabilité de notre foi... »

Mgr Chalandon, ancien évêque de Belley, et alors archevêque d'Aix, décembre 1864 : « J'ai reçu la première moitié de ce Dictionnaire, sans que rien m'indiquât l'origine de l'envoi.

« Au premier coup d'œil, tout m'a plu : beaucoup de science, justesse d'appréciation, étude sérieuse des manuscrits, connaissance approfondie des sources et aussi... justes proportions de longueur..., sage tempérance d'érudition qui ne fait pas de chaque article une thèse magistrale. Il m'a paru que c'est bien là ce qui convient à quiconque désire connaître, mais ne sent pas le besoin d'examiner les preuves; et je me suis dit : Je me procurerai ce Dictionnaire et je le conseillerai aux membres de mon clergé.

« Deux ou trois jours plus tard, votre lettre m'a revélé le nom de l'auteur; et je me suis su gré d'avoir jugé l'ouvrage

avant de connaître ce nom ; car l'attachement que je porte à mon ancien diocèse et la réputation que vous avez depuis longtemps acquise, m'auraient rendu suspecte à moi-même ma manière de voir. »

Mgr Pie, 5 janvier 1865 : « Cette publication, qui dénote un travail approfondi, n'a rien de commun avec les compilations banales et superficielles qui se sont multipliées en ces derniers temps. Je ne sache pas qu'on ait publié jusqu'ici, sur les antiquités chrétiennes proprement dites, un livre élémentaire vraiment sérieux. Je désire que le vôtre contribue à populariser des études trop négligées parmi nous. »

Son Eminence le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, 7 janvier 1865 : « Vous donnez sur chaque article une explication nette et précise, avec une brièveté qui ne nuit en rien à la clarté... ; on trouve dans cet ouvrage, sans retranchement et sans longueur, tout ce qu'il est à propos de savoir sur chaque sujet. Vous avez rendu, en le publiant, un vrai service. »

Enfin, Mgr Dupanloup, 22 janvier 1865. L'illustre prélat fait d'abord quelques réserves sur l'ordre alphabétique, qui est celui de l'ouvrage : — nous avons dit plus haut ce qu'on peut répondre à ce sujet ; — et il ajoute ensuite :

« Mais il est un point sur lequel nous serons tous d'accord : c'est la largeur de vos vues et la prodigieuse étendue de vos recherches.

« Vous avez eu raison de le remarquer : « l'archéologie doit « comprendre l'étude complète des choses anciennes, celle des « mœurs et des coutumes, comme celles des monuments ; appli- « quée aux origines chrétiennes, elle est la science qui a pour « objet de retracer dans ces deux éléments essentiels, l'état reli- « gieux et social de nos pères dans la foi. » — Votre Dictionnaire est une belle réalisation de cette idée... large autant que juste.

« Quant à vos recherches, elles ne sauraient aller plus loin, puisque vous avez tenu compte de toutes les études modernes et que vous n'avez pas rencontré un écrivain de valeur, sans mettre à profit son savoir... D'autres ont traité avant vous des antiquités chrétiennes ; mais on trouve dans leurs travaux des inexactitudes et des lacunes... Vous avez tout examiné, tout discuté, tout recueilli, avec patience... et goût... Votre Dictionnaire sera d'une utilité à la fois historique et dogmatique, et pour ce double motif, je suis heureux d'en encourager la publication ».

Puisque la Table disposée selon l'ordre logique des matières, n'a pas été reproduite non plus dans l'édition nouvelle, nous croyons devoir la donner aussi, dans ses lignes principales. Comme les approbations que nous venons de citer, elle pourra offrir un intérêt spécial à ceux mêmes qui ont en mains cette édition, très supérieure du reste, à la première, ainsi que nous l'avons dit déjà. Voici donc cette table, sauf divers points de détails que nous omettons.

ARCHÉOLOGIE

Article général pouvant servir d'introduction : Définition de l'archéologie, et en particulier, de l'archéologie chrétienne ; Division ; Importance, au double point de vue de l'histoire et du dogme.

HIÉRARCHIE

I. — *Ordres ecclésiastiques :* Évêques ; attribution, costume, insignes. Prêtres, noms divers, fonctions. Diacres ; sous-diacres ; Ordres mineurs.

II. — *Dignités ecclésiastiques :* Papes ; Patriarches ; Primats ; Exarques ; Métropolitains ; Cardinaux ; Chorévêques ; Archidiacres ; Archiprêtres ; Vicaires des évêques ; Primiciers ; Curés ; Chanoines ; Chantres.

III. — *Fonctionnaires au service de l'Église :* Interprètes ; *Librarii ; Notarii ; Fossores ; Draconarii ; Staurophylax*, etc.

IV. — *Ordres religieux :* Ascètes ; Ermites ; Moines ; Stylites ; Monastères ; Diaconesses ; Vierges ; Veuves ; *Presbytera.*

V. — *Fidèles :* Néophytes ; laïques.

LITURGIE

Prière publique ; formules de prière aux temps apostoliques. Liturgie : liturgie psalmodique ; id., eucharistique ; liturgies orientales ; id., occidentales. Livres liturgiques : Sacramentaire, Missel, Evangéliaire, Lectionnaire, Bénédictionnaire, Antiphonaire. Langues liturgiques : grecque, copte, arménienne etc., pour l'Orient ; latine, pour l'Occident (en langues vulgaires d'abord, les liturgies ont fini par être célébrées en langues mortes). Attitude de la prière. Symbole des apôtres : origines, variantes. Office divin : noms, origine, différentes Heures. Éléments qui le composent : Leçons, versets, hymmes, etc., (antiquité des hymmes dans l'Église ; auteurs des plus anciennes).

Messe : noms divers; lieux, jours et heures où elle se célébrait; différentes espèces. Canon de la messe, son origine. Communion : rites qui l'accompagnaient; portée à domicile; comment les fidèles se l'administraient dans leurs maisons. Pain eucharistique ; vin id.; synaxe.

Baptême : noms ; discipline et rites. Confirmation. S. Chrême. Exomologèse (confession sacramentelle). Ordination. Tonsure.

Oraison dominicale. Chants ecclésiastiques (leur origine). Doxologie; Trisagion; *Kyrie eleison; Alleluia; Amen; Te Deum.*

Oblation; litanies. Bénir (manières de). Pain bénit ou eulogies. Eau bénite. Encens. Signe de la croix. Baiser de paix : au baptême, à la messe, aux fiançailles.

Consécration des églises. Évangiles (culte rendu au livre des). Processions. Rogations. Supplications. Prédication (rites qui l'accompagnaient). Funérailles. Ablutions : de la tête, des pieds, des mains. Bains; bains liturgiques. Diptyques; id., des baptisés ; des morts. Calendrier; martyrologe; nécrologes ou obituaires.

DISCIPLINE

Catéchuménat. Canon (divers sens de ce mot). Diocèse, paroisse; églises (respect et immunités); titre; clergé (ses moyens d'existence et ses immunités). Conciles : formes pour leur tenue. Mense. Dîmes. Prémices.

Canonisation. Culte des martyrs, des confesseurs. Actes des martyrs; discipline pour leur rédaction; collections diverses. Sang des martyrs et vases de sang. Huiles provenant des lieux saints. Culte des reliques. Stations au tombeau des martyrs. Pèlerinages.

Pénitence publique; réconciliation des pénitents. Excommunication.

Lettres ecclésiastiques : de communion ; communicatoires, etc. Scrutin. Discipline du secret. *Lapsi* (tombés).

Jeûne : Carême; Quatre-Temps; Vigiles. Nature du jeûne.

FÊTES DE L'ÉGLISE

Fêtes immobiles; origine de chacune. Pâques, Ascension, Pentecôte, Transfiguration. Fêtes de Constantin; de sainte Hélène; des Machabées.

USAGES ET INSTITUTIONS

Aumône. Agapes : pour les fêtes, les mariages, les funérailles. Repas. Fraternité; Hospitalité ; Hôpitaux; Orphelins (soin des); Enfants trouvés. Écoles ; Bibliothèques. *Nosocomium; Xenodochium; Præfecti valetudinorum; Gymnasia pauperum.* Ensevelissement; Deuil.

Xerophagia. Tempérance chrétienne. Bains. Etrennes. Janvier (calendes de).

Calomnies des juifs; des païens. Persécutions; leurs causes générales. Martyre : principaux supplices et instruments. Martyrs (nombre des).

Noms des chrétiens : noms génériques (honorifiques; injurieux) ; noms propres (communs avec les païens; exclusivement chrétiens). Professions exercées par eux.

ARCHITECTURE

Catacombes (questions nombreuses et très intéressantes sur ce sujet). Cryptes; Cubicula; Loculi ; Autels; Chaire; *Arcosolium.*

Basiliques : petites, sur les cryptes des martyrs; grandes : description. *Ciborium;* Abside; Ambon; *confessio; martyrium. Navis* ou nef; *Atrium; Narthex;* Voiles et portières. Orientation des églises.

Baptistères : dans les catacombes; au grand jour. Structure. Nombre dans chaque ville épiscopale ; à qui dédiés.

SÉPULTURE

Sépulture : zèle des premiers chrétiens à la séparer de celle païens. Sépulture souterraine ; sur le sol; dans le vestibule ou le pourtour des églises. Cimetières. Sarcophages. Objets, instruments trouvés dans ou sur les tombeaux chrétiens.

ICONOGRAPHIE

Images : leur antiquité dans l'Église : fresques des catacombes, etc.; culte des images. Représentations de Dieu; de Jésus-Christ (exista-t-il une image authentique du Sauveur? Type traditionnel). Crucifix : à quelle époque il commença à être en usage. Représentations de l'Esprit-Saint; de la Sainte Trinité ; de la Sainte Vierge ; S. Joseph ; la Sainte Famille ; les Anges; S. Pierre et S. Paul; S. Jean-Baptiste; S. Jean l'Evan-

géliste ; S. Etienne ; S. Laurent ; Sainte Agnès, etc. Lampes chrétiennes ; fonds de coupe dorés. Nimbe. *Labarum* de Constantin, etc.

SYMBOLISME

Symboles chrétiens. A, Ω. Agneau. Aigle. Croix : différentes formes ; à quelle époque on commença à la représenter. Poisson : symbole (très fréquent) du Christ, du chrétien. Tourterelles, etc., etc.

FIGURES

Adam, Ève, Abel, Caïn, Noé, Moïse, Samson, David, Daniel. Scènes des deux Testaments. Orphée. Sibylles, etc., etc.

ÉPIGRAPHIE

Inscriptions : indications générales (huit paragraphes). Articles spéciaux sur plusieurs : *In pace ; Contra votum ; vivas in Deo*, etc. Monogrammes.

VÊTEMENTS

Vêtements des premiers chrétiens : coiffure, tunique ; manteau ; *penula ;* etc. ; chaussure. Vêtements des ecclésiastiques dans la vie privée (ne différèrent de ceux des laïques qu'au VIe siècle) ; dans les fonctions sacrées, durant les trois premiers siècles ; au IVe siècle. Origine de ces vêtements. Notices sur chacun d'eux.

VASES ET USTENSILES

Calice. Patène. Colombe eucharistique (dans laquelle on conservait les saintes particules). Cloches. Encensoir. Eventail ou flabellum. Instruments de paix. Cierge pascal. Reliquaires. Chapelet. *Agnus Dei*, etc., etc.

Nous nous arrêtons sur cette énumération, qui donne une idée des sujets si variés et si intéressants que renferme l'ouvrage.

LE RENOUVELLEMENT DANS LA VIE CHRÉTIENNE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

IV

L'EXERCICE DES VERTUS, RÉALISATION DE LA VIE CHRÉTIENNE

La foi est une vertu, mais elle est aussi la lumière qui guide dans la pratique de toutes les autres; c'est pourquoi nous avons dû parler d'elle en premier lieu. Passons maintenant à ces vertus diverses, qui sont la réalisation, la mise en œuvre de la vie chrétienne. Ce sera nous occuper par là même des lois ou conseils de Dieu et de l'Église ; car, selon la remarque de saint Thomas, ces lois n'ont d'autre objet que les actes de vertu.

Pour ces vertus diverses, pas plus que pour la foi, nous n'avons à faire ici un traité spéculatif et complet ; nous voulons examiner seulement en quels points surtout nous avons besoin de nous renouveler.

Or, le premier point sur lequel nous avons à nous renouveler, Léon XIII nous l'indique clairement : c'est l'esprit de mortification et de pénitence chrétienne, qui porte à combattre les inclinations de la nature déchue et à résister à la triple concupiscence.

I. — *L'esprit général de mortification et de résistance à la triple concupiscence.*

Cet esprit de mortification est évidemment, dans la vie chrétienne, le point auquel la tendance de notre siècle est le plus opposée, par suite, notamment, de la fascination du progrès matériel; et c'est aussi le point sur lequel les chrétiens ont le plus faibli. Léon XIII fait une peinture saisissante de cet entraînement qui pousse aujourd'hui les hommes à la recherche du plaisir, à la cupidité et à l'orgueil. Mgr Hasley le disait aussi dans un remarquable mandement : « Les chrétiens eux-mêmes semblent avoir oublié que la pénitence est pour tous les hommes de la plus indispensable nécessité. »

Et, cependant, comme le rappelle cette parole de Mgr Hasley, l'esprit de mortification et de pénitence est la base essentielle de la vie chrétienne. « Toute la vie chrétienne, nous

déclare Léon XIII, peut se résumer dans ce devoir capital, » de résister aux tendances de la nature corrompue et à la concupiscence. « Que les hommes voient et comprennent donc tout d'abord, ajoute le Pontife, combien est contraire à la profession du nom de chrétien cette recherche, si commune aujourd'hui, des plaisirs de toute nature, cette horreur pour le travail inséparable de la vertu... *Ceux qui sont au Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses concupiscences* (Gal., v); d'où la conséquence qu'ils ne sont pas au Christ, ceux qui ne s'exercent pas à souffrir en méprisant les délicatesses du plaisir.

« L'homme a été rétabli dans l'espoir des biens immortels d'où il était déchu, mais il ne peut les atteindre qu'en s'efforçant de suivre les traces du Christ... *Ce n'est donc pas un conseil, mais un devoir*, et un devoir *qui s'adresse absolument à tous*, de *porter chacun dans son corps la mortification de Jésus* (II Cor., IV);... bien que dans ce combat il y ait un degré de force où une vertu supérieure peut seule atteindre...

« Et cela semble vraiment une disposition de la sagesse divine, qu'il ne puisse y avoir de salut pour l'homme sans l'effort et la douleur;... car, si Jésus-Christ, qui pouvait de bien des façons satisfaire à la justice divine (pour nos péchés), a mieux aimé satisfaire en sacrifiant sa vie dans d'extrêmes tourments,... il a imposé à ses disciples cette loi que leur vie fût un combat perpétuel. » (Encycl. de Noël 1888.)

« Ce serait chose facile, dit aussi le P. Faber, d'être un homme spirituel, s'il suffisait pour cela d'avoir des vues droites et des aspirations ferventes : *la pierre de touche* de la sainteté (c'est-à-dire de la vie chrétienne), *c'est la mortification*. Si un homme ne s'impose constamment des sacrifices, il se trompe lui-même. Ces axiômes, vrais de tout temps, ont une importance particulière dans le nôtre, où le bien-être et même le luxe sont devenus à peu près universels. *Cet amour du bien-être est la ruine de la sainteté.* »

L'éminent auteur parle ensuite des plaisirs agités du monde, et il ajoute qu'en cela « il y a moins de venin que dans ce culte du bien-être qui distingue les personnes tranquilles de nos jours ; » car, de ce tourbillon, des conversions sortent parfois, tandis que, du cours régulier du bien-être, rien ne sort que l'engourdissement. « Ce bien-être, les amusements, une nourriture choisie, l'habitude de faire sa volonté, sont toutes choses

incompatibles avec la sainteté... Il est de toute impossibilite que des habitudes de vertu puissent se former sans la mortification volontaire. »

L'auteur de l'*Imitation* l'a dit de son côté : « Vous ferez d'autant plus de progrès que vous vous imposerez plus de violence ; » n'est-ce pas affirmer que, si l'on ne veut se priver, se gêner et souffrir, aucun progrès n'est possible?

C'est un principe théologique : depuis la chute, les actes de vertu demandent un certain effort; un grand nombre exigent même le renoncement positif; la tendance à ne point s'imposer de gêne affaiblit donc nécessairement pour tous.

Ne pouvons-nous pas le constater en fait? Si nous défaillons dans la vertu, si nous manquons au devoir, n'est-ce pas toujours parce que nous refusons de nous imposer une privation, une contrainte, une gêne?

Autre principe théologique, enseigné par saint Thomas : Le mal du péché consiste dans une recherche désordonnée des biens créés, recherche qui va jusqu'à l'aversion de Dieu, dans le péché mortel. — Mais la pente de notre nature déchue nous porte à cette recherche des biens créés; l'absence de la mortification qui combattrait cette pente ouvre donc, par elle-même, la voie à tout péché, et, au contraire, l'esprit de mortification tend à nous garantir de tous.

Nous ne sentons pas le danger que nous fait courir l'abandon de cet esprit de mortification et de pénitence; ce défaut choque peu l'honnêteté naturelle que nous inclinons à suivre pour loi, même de la vie chrétienne. Il faut les raisons surnaturelles pour éclairer à cet égard. « Le sacrifice, disait le P. Faber, est proprement *l'élément chrétien de la sainteté.* » On reconnaît l'utilité de tout le reste ; mais pour se priver, se mortifier, s'humilier, voilà, même avec une bonne volonté réelle, ce dont on croit pouvoir se dispenser, parce qu'on n'est pas assez pénétré de ces raisons surnaturelles, dont nous avons rappelé plus haut toute la force.

Un autre point sur lequel les chrétiens, en général, ont grandement dégénéré, c'est la communion fréquente, pratiquée dans les premiers siècles ; mais il s'est pourtant opéré vers la communion fréquente un retour, et le retour à l'esprit de pénitence est loin d'avoir suivi dans une proportion pareille. Dans un sermon plein de sève évangélique, le P. Matthieu Lecomte signa-

lait ce fait devant le Congrès eucharistique de Liège. Ceux même qui sentent la nécessité de la réparation la renferment trop souvent dans un monde idéal, d'où elle n'exerce que peu d'influence sur la vie pratique; et ainsi, pour la communion, les œuvres de zèle, les aumônes, la réparation affective même, leur vie est vraiment chrétienne; mais, pour la pénitence, elle est loin de l'être suffisamment.

Au cours de cet article, nous avons pris l'esprit de mortification et de pénitence dans un sens large, en tant qu'il nous détache généralement des biens créés. Or, ces biens, vers lesquels notre nature déchue nous incline d'une manière désordonnée, se ramènent à trois chefs, qui sont l'objet de la triple concupiscence ou convoitise. A cette triple convoitise, l'esprit de mortification oppose un remède par trois vertus qui sont comme ses trois branches; il convient de dire quelques mots de chacune.

II. — *L'humilité, remède à l'orgueil.*

La recherche de l'estime et de l'honneur est l'objet de la première concupiscence; nous la nommons la première, parce que *l'orgueil est le commencement de tout péché* (Eccli., x). A ce mal, le remède c'est l'humilité qui nous fait reporter sur Dieu seul tout honneur, et qui aime l'obscurité, l'effacement.

Combien n'avons-nous pas besoin de nous tenir en garde contre la tendance de notre siècle à l'ostentation et contre le danger de nous laisser aller à une vaine complaisance, dont le bien même peut devenir la source! Ah! en présence de Dieu qui voit, lui, le fond de nos cœurs, descendons en nous-mêmes pour nous juger; devant l'image de son Fils rassasié d'opprobres sur la Croix, demandons-nous si nous n'avons point trop, beaucoup trop, nourri cette vaine complaisance qui, comme un ver rongeur, détruit en secret le mérite de nos bonnes œuvres; si nous n'avons pas laissé ce misérable amour-propre qui est notre ennemi, se repaître de l'encens qu'on se prodigue mutuellement avec une facilité souvent regrettable, dans des réunions chrétiennes, et qui est une si forte épreuve pour l'humilité.

Comme l'a exposé avec force M. Ernest Michel (1), nous devrions incliner beaucoup plus vers l'humilité, et par là, nous

(1) Dans un écrit, dont la *Réforme sociale*, numéro du 1er juin 1888, a reproduit des extraits. Nous y avons fait déjà allusion plus haut, à propos de la lecture de l'Écriture Sainte.

serions plus près de la vérité. Si nous faisons quelque chose, ce que nous ne faisons pas est bien autrement considérable; au lieu de répéter bien haut, par exemple, que la France donne quatre millions par an pour la Propagation de la Foi, ne devrions-nous pas nous dire que l'Angleterre et l'Amérique en donnent soixante pour la diffusion de la Bible?

D'une manière générale, n'avons-nous pas dans le débordement du mal et les odieuses persécutions que subit la religion, des motifs incessants de nous humilier devant Dieu? N'est-ce pas là une preuve que nous ne faisons ni extérieurement, ni auprès de lui, assez d'efforts pour amener la cessation de ces fléaux? Ne sont-ils pas d'abord, suivant les paroles de Léon XIII que nous avons citées, une punition de nos insuffisances et de nos fautes ?

Oui ! examinons-nous sérieusement sur l'humilité; implorons la grâce d'être des hommes qui ne cherchent à plaire qu'à Dieu seul et qui ont un véritable sentiment de leur indignité.

A l'humilité se lie de près la *crainte de Dieu*, et, sur ce point aussi, nous avons grandement à nous renouveler. Le libéralisme pratique dont nous avons parlé pour la conduite privée est l'opposé de cette crainte; et la patience avec laquelle Dieu, dans ses desseins impénétrables, permet aux impies de l'outrager, nous expose à la laisser s'affaiblir de plus en plus en nous. Ah! demandons aussi à Dieu qu'il la ravive en notre âme, cette crainte salutaire qui est *le commencement de la sagesse* et que la foi nous commande par de si impérieux motifs; écrions-nous avec le psalmiste : *Pénétrez-moi de votre crainte, car vos jugements sont redoutables* (Ps. CXVIII).

A la diminution de la crainte de Dieu et à l'absence d'humilité se lie encore l'*esprit d'indépendance*. Comme chacun le sait, cet esprit est l'une des maladies les plus marquées de notre siècle, maladie d'autant plus grave qu'elle favorise toutes les autres. Ce dont nous nous rendons moins compte, c'est que nous-mêmes peut-être subissons son influence sur bien des points. Il est si difficile de ne céder en rien à une tendance qui est dans l'air et qui flatte notre nature!

Il est certain pourtant que l'esprit contraire, l'esprit de soumission et d'obéissance, est la règle de toute la vie chrétienne; c'est le cas de rappeler le mot de saint Bernard : *Supprimez la volonté propre, il n'y aura plus d'enfer.* Du reste, il est des âmes qui sentent le besoin de réagir contre ce courant, et nous

savons qu'en plus d'un endroit, des chrétiens du monde ont fait, sans que cela paraisse au dehors, un vœu particulier d'obéissance au Souverain Pontife.

Ce vœu est excellent; un moyen plus facile encore pour briser avec l'esprit d'indépendance, c'est de se soumettre à la *direction spirituelle*, et ce moyen, tous doivent l'employer. Il faut avoir non pas seulement un confesseur auquel on demande l'absolution, mais un vrai directeur, dont on prenne les avis et auquel on obéisse véritablement. Nous reparlerons plus loin de cet important sujet.

III. — *Le détachement, remède à la cupidité. La question du luxe.*

L'objet de la deuxième concupiscence, ce sont les richesses, les biens de ce monde; et Dieu sait combien l'esprit de notre siècle peut nous entraîner, à cet égard encore, hors de la voie évangélique. Rappelons-nous les enseignements de l'Apôtre : *La cupidité est une racine de tous maux; ceux qui veulent devenir riches* (et qui ne le veut de notre temps?) *tombent dans les pièges du démon* (I Tim., VI). Souvenons-nous que nous sommes faits pour des biens autrement précieux que ceux de la terre; réservons pour ces biens supérieurs nos recherches et notre sollicitude; tenons-nous inébranlablement à la parole du Sauveur : *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît.*

Conjurons ce divin Sauveur qu'il nous fasse la grâce, au milieu de la fascination générale, de ne point nous attacher à ce vil métal pour lequel Judas l'a vendu et que tant d'autres n'ont pas honte de préférer à Lui; supplions-le de nous faire comprendre que le détachement, au moins quant à l'affection, est indispensable à un chrétien et qu'il constitue la première des béatitudes évangéliques : *Si quelqu'un ne renonce à tout ce qu'il possède, il ne peut être mon disciple. Bienheureux ceux qui ont l'esprit de pauvreté, parce que le royaume des cieux est à eux* (Luc, XIV; Matth., V). Mettons-nous spécialement en garde contre l'entraînement des spéculations et des *jeux de Bourse*, qui est si contraire à cet esprit.

Le *luxe*, voilà un autre point qui se rattache à celui qui nous occupe et sur lequel le sens chrétien est tout à fait oblitéré. De bons esprits sont parfois portés à croire que le luxe est un bien, un progrès; mais qu'est-ce que le luxe? Evidemment, la tendance

à des recherches superflues d'ostentation ou de sensualité. Une chose si contraire à l'Evangile peut-elle être un progrès?

L'illusion pouvait être plus facile quand il s'agissait d'un petit nombre de personnes, dans des conditions privilégiées; mais aujourd'hui que le désir de ce luxe maudit a pénétré partout, n'est-il pas manifeste que, dans les classes vouées au travail, il engendre le mécontentement et l'envie, il rend l'épargne impossible, entretient une gêne continuelle, au premier accident amène la misère, et livre les jeunes filles et les femmes à toutes les tentations? que dans les classes moyennes il produit, toutes proportions gardées, des effets analogues? que dans les classes riches, il tarit ou diminue la source de l'aumône et devient une provocation continuelle à l'égard des autres classes? Que dans toutes les classes enfin, il tourne les âmes vers la vanité, et que joint à la soif égoïste de jouissances qui veut restreindre le nombre de ceux avec lesquels il faut partager, il est l'une des grandes causes de cette diminution du nombre des enfants, qui est une plaie si hideuse de la famille contemporaine?

Oui, ce serait assez du luxe, avec ses conséquences, pour troubler tout l'ordre social. O vous donc qui sentez les périls de la société et des âmes, on peut vous en conjurer, réagissez avec courage contre une tendance si funeste; inclinez d'autant plus vers la simplicité que cela est plus nécessaire pour protester contre les exemples contraires, et pour ramener à un juste milieu le le courant des idées et des mœurs. Les personnes qui ont un certain âge savent combien autrefois cette simplicité régnait davantage; c'est à ces salutaires habitudes qu'il faut revenir. — « On ne peut plus vivre comme alors, » disent quelques-uns. De grâce, n'entretenons plus cette fatale erreur; l'Evangile peut-il changer, et peut-on aller contre ses principes sans s'exposer à toutes sortes de maux?

Une raison qui a été alléguée aussi est que diverses industries travaillent aux objets de luxe et que c'est charité louable de les soutenir. Mais ceux qui s'occupent de ces industries, les quitteront pour d'autres plus utiles, s'ils voient qu'elles sont improductives; et ce sera un bien pour eux, car elles sont forcément les plus sujettes de toutes au chômage. Ne croyez pas, du reste, que vous pourrez provoquer dans un ouvrier la reconnaissance, en faisant une dépense de luxe; cette dépense, il se dira que vous l'avez faite pour vous et non pour lui. Si vous voulez mériter sa reconnaissance, rendez votre manière de vivre un peu

moins différente de la sienne, et ce que vous auriez dépensé pour le luxe, employez-le à soutenir des institutions qui ont son bien pour but.

C'est là ce que fait l'admirable famille Harmel, à son usine du Val-des-Bois; et ceux qui ont vu ce coin de terre fortuné, où la paix et le bonheur surpassent ce que l'on peut dire, savent que là, pour le genre de vie, les patrons se rapprochent de l'ouvrier, autant que cela est convenablement possible. Le vénérable fondateur de l'Usine, dans son testament a recommandé avec instance à ses enfants cette simplicité, leur disant de n'être satisfaits de leur manière de vivre que lorsque le monde trouverait qu'il y manque quelque chose.

L'ameublement est un des grands points sur lesquels porte ce luxe; l'habillement, plus encore, et là, au luxe, s'ajoutent des modes immodestes en elles-mêmes et plus que suspectes dans leur origine. Ce désordre, duquel si peu s'affranchissent, n'est pas de ceux qui attirent le moins la colère de Dieu. Évidemment, il s'agit ici des femmes plus que des hommes; dans un temps où tout devrait nous convier au deuil, les femmes chrétiennes n'auront-elles pas assez le sentiment des convenances pour réagir contre une telle aberration?

Il faut pour cela un peu de courage; mais pourquoi ne l'auraient-elles point? Pourquoi ne s'uniraient-elles pas dans ce but, soit par une association propre, soit en adoptant, dans les associations déjà existantes, des prescriptions à cet égard, spécialement pour la tenue à l'église et surtout à la sainte Table. N'est-ce pas un abus intolérable et qui, plus que tout le reste en ce genre, provoque la malédiction divine, de porter même là ces costumes inconvenants? Sur ce point, la réforme est rigoureusement nécessaire, et il faut notamment qu'on ne s'écarte plus de l'usage traditionnel du voile pour la sainte communion.

(A suivre.)

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

Deuxième conférence. — L'AUTRE MONDE, L'ENFER, ÉTERNITÉ DES PEINES.

Le purgatoire n'est qu'un lieu de passage qui disparaîtra après le dernier jugement. Il n'y a pour l'homme immortel que deux stations où doit se fixer son impérissable vie : l'enfer et le ciel. Ceux qui sortent de cette vie révoltés contre Dieu, tombent nécessairement dans le dernier degré de malheur, et, pour ainsi parler, se damnent eux-mêmes. — Le lieu de leur damnation c'est l'enfer.

Il n'est pas difficile de prouver l'existence d'un enfer. Les crimes impunis, ne nous permettent pas de refuser à Dieu les reprises de sa justice sur les misérables qu'elle a épargnés pendant leur vie terrestre.

La conscience du genre humain s'est universellement prononcée sur ce point et d'illustres incrédules, acharnés à détruire les vérités de notre foi, se sont esquivés devant celle-là.

Le pécheur impénitent doit être châtié dans l'autre vie. Deux choses donc à considérer : la durée et la nature des peines de l'enfer.

En fait de durée, il n'y a que deux choses possibles, le temps et l'éternité. Le châtiment est temporaire ou éternel. Lequel choisirons-nous ? Nous ne choisirons pas, Messieurs, avant d'avoir examiné s'il existe sur ce point un enseignement, avec quelle autorité cet enseignement s'impose à notre croyance et quel appui il peut recevoir de notre raison sérieusement consultée.

I

L'Église, après avoir exposé, dans un précis d'une sobre et majestueuse gravité, l'ensemble des vérités qu'elle propose à

(1) L'analyse des conférences du R. P. Monsabré à Notre-Dame de Paris est faite *exclusivement* pour les *Annales Catholiques*. La reproduction en est interdite.

Nous rappelons que les conférences du R. P. Monsabré sont publiées *in extenso* dans l'*Année Dominicaine*, en suppléments qui se vendent séparément, 25 centimes chaque, ou 1 fr. 50 les neuf suppléments (par abonnement).

notre foi, termine par ces paroles : — Je crois la vie éternelle. Cette doctrine, l'Eglise nous la propose comme une vérité divinement enseignée, et ne veut être, en nous l'enseignant elle-même, que le perpétuel écho de la parole du Sauveur.

C'est lui qui, révélant aux hommes la sanction qui doit clore la longue et patiente action de son gouvernement, et transformer les scènes changeantes de notre vie voyagère en un immuable drame, a dit d'avance à tous les pécheurs : — Allez, maudits, au feu éternel : *Ite maledicti in ignem æternum.* » Et ailleurs. — « Voici que les méchants s'en iront dans le supplice de l'éternité : *Ibunt hi in supplicium æternum.* »

Longtemps avant Notre-Seigneur, les prophètes avaient suspendu, comme un glaive menaçant, le dogme des peines éternelles sur la tête des pécheurs impénitents, et en même temps que les prophètes, une tradition universelle murmurait à l'oreille de tous les grands prévaricateurs ce mot redoutable : — Éternité !

Les poètes le chantaient, bardes des croyances populaires, tandis que la froide raison des penseurs le confirmaient. Enfin, pour constater l'accord de toutes les traditions, un des derniers représentants du polythéisme, luttant contre la raison catholique, le philosophe Celse confessait que « le sentiment des chrétiens touchant l'éternité des peines leur est commun avec tout le monde. »

Ainsi donc, la doctrine de l'Église est la doctrine du genre humain. En se produisant ainsi elle se revêt, à nos yeux, d'une grandeur et d'une solennité incomparables, et nous signifie qu'elle tient aux instincts les plus profonds, les plus vivaces, les plus divins de l'humanité.

En effet, d'où viendrait-elle, sinon de la nature soustraite à toute influence d'erreur et divinement éclairée ? — Comparons-nous cette affirmation aux préjugés populaires que rectifie la science? Soupçonnerons-nous la nature d'avoir quelque intérêt secret à cette invention? Mais lequel? Accuserons-nous les maîtres des peuples d'avoir suggéré l'épouvante au profit de leur tyrannie? Mais l'enfer est pour eux comme pour tout le monde. C'était la consolation et la vengeance du peuple de chanter à l'oreille des tyrans : Tantale, Ixion, Sysiphe, Danaüs Thésée sont dans les enfers pour toujours, toujours !

Nous chercherons en vain une cause d'erreur, le sens commun dit que, pour se produire à l'état de croyance universelle, la

vérité terrible de l'éternité des peines a dû être inscrite dans notre nature en même temps que la loi éternelle qui éclaire la conscience du genre humain.

Cette considération se renforce d'une analogie que nous rencontrons dans la justice humaine, et à laquelle saint Thomas a donné l'autorité de sa haute raison. Dans l'intérêt de l'ordre social, qu'elle doit maintenir et venger, la justice humaine applique à certains crimes comme une réduction de la peine éternelle. La mort sur l'échafaud, quoiqu'elle soit l'œuvre d'un moment, possède au plus haut degré le caractère de perpétuité que la justice humaine veut donner à la peine qu'elle inflige; car la mort, c'est l'exclusion définitive et sans espoir.

Or, pourquoi ce qui se peut faire dans l'ordre social, qui est un ordre inférieur, limité et temporaire, ne pourrait-il pas se faire dans l'ordre moral qui est un ordre supérieur, universel, éternel; dans l'ordre divin, ordre suréminent qui contient tous les ordres? Pourquoi refuserais-je à Dieu, pour la conservation de son ordre supérieur, universel et éternel, ce que nous croyons pouvoir nous attribuer légitimement, pour la conservation d'un ordre inférieur, particulier et temporaire?

Il est vrai que, malgré l'assentiment général donné aux extrêmes rigueurs de la vindicte publique, certains novateurs trouvent dans leur cœur des trésors de tendresse pour compatir au triste sort des victimes immolées par la justice humaine. Pour ces modernes Héraclites, les questions que nous venons de faire n'ont pas de sens : la justice divine devant, à leur avis, se contenter, aussi bien que la justice humaine, de peines à terme fixe. Nous ne perdrons pas notre temps à leur demander compte des encouragements qu'ils donnent aux criminels. Quoi que fasse la justice humaine pour le maintien de l'ordre subalterne dont elle a la garde, elle n'a pas le dernier mot de toute justice. Ce dernier mot ne peut être dit que par le Maitre-Souverain du grand ordre moral où se règle la vie pratique et où se consomment les destinées de l'humanité. Or, nous prétendons que transporter dans cet ordre la négation de l'éternité des peines, c'est nous mettre en face d'une antinomie désastreuse et créer une lutte sacrilège entre Dieu et sa créature, lutte dans laquelle Dieu succombera fatalement, abreuvé du mépris de l'iniquité triomphante.

Un châtiment, quelque cruel qu'il puisse être, mais temporaire, ne suffirait pas, hélas ! à réfréner nos instincts et nos

passions. « L'attrait des biens de ce monde est si vif, dit une femme de lettres, qu'il fait tout pâlir, même l'éclat d'une existence future. Un philosophe allemand, en disputant avec ses amis, disait une fois : Je donnerais, pour obtenir telle chose, deux millions d'années de ma félicité éternelle; — et il était singulièrement modéré dans le sacrifice qu'il offrait. » — Mme de Staël a raison : deux millions d'années ne sont rien quand on a devant soi l'éternité. Oh! il n'y a plus d'éternelles douleurs! Eh bien! l'homme veut être heureux tout de suite, et comme il l'entend. Il fera son temps d'enfer, quel qu'il soit; après cela, ce sera le bonheur, le bonheur pour toujours.

Que peut devenir le monde en proie à cette infâme logique des passions. Rien ne le protège plus contre les débordements de l'iniquité.

On a donc raison de dire que la négation de l'éternité des peines nous met en face d'une antinomie désastreuse et crée une lutte sacrilège entre Dieu et l'homme : lutte dans laquelle le vaincu n'est pas l'homme, mais Dieu méprisé, forcé d'être bon pour l'iniquité et désormais impuissant à gouverner sa créature rebelle.

Nous devons en conclure que l'harmonie des lois divines, le triomphe de l'autorité de Dieu sur l'homme révolté ne se peuvent expliquer que par l'éternité des peines. Ajoutons que la notion même du bien et du mal ne devient claire pour nous que dans la lumière de ce dogme terrible.

Qu'est-ce qui distingue l'un de l'autre le bien et le mal? — Ce ne sont pas nos conventions, c'est leur nature : l'un est une affirmation, l'autre une négation, deux choses opposées. Cette opposition éternelle dans les principes doit l'être dans les conclusions : c'est-à-dire que le bien et le mal ne peuvent jamais se rencontrer dans la même conclusion, pas plus que les deux lignes que vous voyez partir de chacun de mes bras, étendus à droite et à gauche, ne peuvent se rencontrer au même point. La conclusion des choses dépend de leur nature; mais aussi la nature des choses se connaît à leur conclusion. Si donc il se pouvait faire que le bien et le mal eussent une même conclusion, il en résulterait que, par nature, ils ne sont pas en opposition radicale; que la notion qu'on s'en est formée jusqu'ici dans l'humanité est une notion fausse; que faire le mal, ce n'est pas se mettre en contradiction avec le bien, mais seulement manquer d'une certaine nuance, d'un certain fini dans ses actions.

Cette manière d'entendre le bien et le mal répugne au sens commun; cependant, il faut l'accepter si l'on nie l'éternité des peines, si l'on circonscrit par le temps l'exercice de la justice de Dieu. Nous verrons alors les monstres que l'humanité abhorre à côté des saints qu'elle vénère; Néron se pâmant de bonheur sur le cœur de saint Vincent de Paul, à la grande édification des forçats libérés de l'autre monde.

On m'objectera sans doute qu'il est bien entendu que l'homme pécheur méritera sa réhabilitation, dans l'autre monde, par la généreuse acceptation de sa peine et la réforme de sa vie; que, sorti de l'épreuve terrestre, il pourra passer dans une série indéfinie d'autres épreuves, jusqu'à sa parfaite transfiguration dans le bien.

Cette chimère ne conclut à rien. Ce que l'homme a refusé à Dieu dans une première épreuve, il peut le refuser indéfiniment. Et ainsi contempteur obstiné de la justice qui le punit et de la bonté qui voudrait lui pardonner, il ouvre à son interminable épreuve les monstrueuses profondeurs d'une éternité dans laquelle le châtiment s'aggrave en même temps que la faute.

Rêver une réhabilitation par de pareils moyens, c'est méconnaître le caractère décisif du coup sinistre qui, en terminant notre vie, nous atteint dans l'intégrité de notre nature et ne rien comprendre à l'état du pécheur que la mort a surpris dans l'impénitence.

Ah! nous savons bien ce que l'on voudrait. On voudrait que Dieu, oubliant qu'il est le maître, se traînât à la remorque de sa créature infidèle et l'importunât de ses basses instances pour lui arracher un désaveu semblable à celui qu'on obtient des enfants mutins qui demandent pardon des lèvres sans se repentir de leurs fautes. Oh! alors, ne parlez plus de Dieu, ni de son incorruptible justice, ni de son infinie puissance, ni de sa souveraine majesté, s'il permet que se termine ainsi le drame de l'iniquité.

Nous aurons beau chercher d'autres conclusions que celles données par Dieu à la vie du juste et du méchant, nous n'en trouverons aucune qui n'aboutisse à l'altération plus ou moins profonde de la notion fondamentale du bien et du mal. Une raison droite ne peut être satisfaite que par cette franche et lumineuse maxime de saint Thomas : « *Sicut se habet præmium ad meritum, ita pœna ad culpam.* » Telle est la récompense pour

le mérite, tel le châtiment pour la faute. — Si la récompense est éternelle, le châtiment doit être éternel.

II

Nous voici actuellement en présence de la justice et de l'amour.

Que Dieu, nous dira-t-on, obtienne une satisfaction du côté de sa justice, rien de mieux. Mais peut-il chercher cette satisfaction dans une peine qui n'a pas d'autre effet que d'affliger celui qui l'endure ? Toute peine bien ordonnée doit tendre à la correction des coupables, autrement nous n'y voyons plus qu'une méprisable vengeance. — Sans doute, la vengeance est méprisable lorsqu'elle procède de la passion, car la passion est aveugle et brutale. — Mais à la place de la passion si nous mettons une puissance tranquille et sereine, infiniment bienfaisante, libérale et parfaite, connaissant sans obscurité la mesure du juste et de l'injuste, blessée dans son honneur et dans sa gloire, repoussant avec une vigueur souveraine ce qui la blesse, après avoir longtemps épargné l'offenseur et attendu son amendement, oh ! alors la vengeance devient la plus impérieuse des nécessités, la plus auguste des lois, le plus saint des devoirs, la plus naturelle manifestation de la justice : telle est la vengeance de Dieu. — Après l'acte d'impénitence par lequel le pécheur s'est déclaré incorrigible, la peine ne peut plus être pour lui qu'une sanction. Et s'il était vrai que toute peine infligée doit avoir pour effet de corriger le coupable et qu'elle n'est légitime qu'à cette condition, il s'en suivrait qu'on ne devrait châtier que les honnêtes criminels qui promettent de s'amender, et que les scélérats endurcis qui se déclarent incorrigibles auraient droit à l'impunité absolue : c'est absurde. Qui ne veut pas se corriger doit subir la sanction du droit, de la loi, du devoir qu'il méprise ; et si l'incorrigibilité se compose avec l'immortalité, la peine se mesure sur l'état même de celui qui la subit.

Mais non, dira-t-on, il n'y a pas de proportion.

Cette objection, spécieuse pour un grand nombre d'esprits, repose sur deux faux principes. Le premier c'est que la peine éternelle est une peine infinie. Ces deux termes : éternel et infini ne sont équivalents que pour ceux qui s'arrêtent à la superficie des mots. Si la peine était infinie, il serait impossible à Dieu lui-même d'en varier l'intensité selon le nombre et l'énormité des crimes qu'il châtie; ce qui est contraire à notre foi : D'un

autre côté, l'homme réprouvé ne saurait être placé dans les conditions de l'infinité. Pour cela, il faudrait qu'il possédât totalement et simultanément la plénitude de sa vie, ce qui n'est possible qu'à Dieu. L'éternité n'est pour lui qu'une ligne sans terme. — Le second faux principe est celui-ci : que nos fautes procédant d'une cause terminée ne peuvent avoir aucun caractère qui ressemble à l'infini. Le péché bien qu'il ait une cause finie, prend de la perfection qu'il outrage une sorte d'infinité. N'ayant pu être expié que par la satisfaction infinie d'un Dieu, il serait juste qu'il fût châtié par une peine infinie; mais parce que l'homme est incapable de supporter l'intensité de cette peine, Dieu établit la proportion du côté de sa durée. D'autre part, dans l'immortel prévaricateur qui l'a fixé par l'impénitence, le péché est l'éternelle négation du souverain bien. Il est juste, dit un grand docteur, que celui qui détruit en lui le bien éternel endure un mal éternel.

Nous en arrivons à l'objection tirée de l'amour divin. C'est le dernier refuge de la raison contre l'éternité des peines. On dit : Dieu est amour, amour, source infinie de tendresse, de miséricorde et de pitié; Dieu est amour; il ne peut pas vouloir le malheur éternel de sa créature. — Fatale ignorance des perfections divines! C'est l'amour qui a fait l'enfer aussi bien que la justice.

Cet amour qui nous destinait à l'éternelle et ineffable possession du souverain bien, et, sachant que le désir d'en jouir serait combattu dans nos cœurs par une foule de convoitises, qui a voulu nous inspirer la crainte de le perdre en ouvrant devant nous la perspective d'un malheur éternel.

La justice est une puissance froide et austère qui frappe sans émotion. Quand vous entendez tomber auprès de vous son glaive inexorable, vous vous dites avec un saisissement douloureux : Laissons passer la justice! Mais, quand vous voyez l'amour, l'amour qui se donne, l'amour qui s'humilie, l'amour qui se met à genoux, l'amour rebuté par le mépris et l'ingratitude du cœur qu'il mendie ; c'est lui qui vous émeut, c'est sur lui que vous pleurez — Eh bien ! l'amour de Dieu n'a-t-il pas fait pour vous infiniment plus que ne peut faire l'amour d'une créature? Il a été cet amour jusqu'à se faire Jésus. Jésus, le petit enfant; Jésus, le doux Maître; Jésus humilié, souffrant, crucifié; Jésus mourant pour expier vos crimes, Jésus le pain sacré des âmes faibles et languissantes. Vous dites : Dieu aime trop le pécheur pour le

damner éternellement; et moi je dis : Dieu a trop aimé le pécheur pour ne pas le damner éternellemeut.

Croyez-moi, nous serions moins empressés de chercher des objections contre l'éternité des peines et moins émus de ces objections, si, par un sincère retour sur nous-mêmes, nous allions à leur source. Nous verrions qu'elles procèdent d'une profonde ignorance des perfections de Dieu, de nos rapports avec lui et des proportions du péché; d'une sensibilité mal réglée, qui nous fait attribuer au souverain Maître de toute vie nos imperfections et nos infirmités; d'un amour effréné de nous-mêmes qui prétend asservir tous les attributs divins au culte de nos petites personnes et les sacrifier, s'il le faut, à nos intérêts; enfin, du secret désir de nous affranchir d'une contrainte qui gêne la libre expression de nos mauvais instincts. Osez dire, par exemple, que vous sommez la justice et l'amour de Dieu de supprimer les peines éternelles pour être plus respectueux de ses droits, plus scrupuleux observateur de sés lois, plus fidèle à tous les devoirs, attentif à ce qui se dit au fond de vos âmes, j'y entendrai ce cri d'un vieil épicurien : « Il n'y a plus de repos, il est impossible de dormir tranquille, si l'on est forcé de craindre des peines éternelles. — Il faut, à tout prix, arracher cette crainte du cœur de l'homme et la bannir à jamais de l'univers; car elle trouble jusqu'au fond la paix du genre humain; elle ne permet de goûter aucune sécurité, aucune joie, aucun plaisir. »

Tout cela n'est pas de force à détruire un enseignement universel vers lequel la raison est obligée d'incliner, quand elle veut appliquer sainement les grands principes de l'ordre moral et intellectuel.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. Claretie. — *Discours de M. Claretie.*

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

M. Cuvillier-Fleury chroniqueur! Et pourquoi pas? Il raconte dans ses *Voyages et Voyageurs*, son excursion de Bruxelles à Anvers, en chemin de fer, car M. Cuvillier-Fleury, un des premiers, monta dans un wagon, ce qui passait alors pour téméraire; il décrit les courses de Chantilly; il se fait l'historiographe du camp de Fontainebleau; il nous donne le compte

rendu d'un concert au Louvre ou d'un bal costumé chez le duc d'Orléans; il se divertit de l'apparition des Indiens Ioways aux Tuileries comme eût pu le faire Mme de Girardin. Et, encore là, M. Cuvillier-Fleury demeure toujours l'écrivain sobre et sûr. Mais il ajoute à son style une belle humeur particulière lorsqu'il abandonne la gravité sévère du critique pour le ton aimable du causeur. Il ne faut pas dédaigner cette causerie écrite qui s'appelle la chronique, ce serait renier une des grâces de notre littérature française. A côté des *Mémoires*, et au-dessous de l'histoire, la causerie doit avoir sa place, comme l'art épistolaire, qui est un art tout français. La chronique, lorsqu'elle raconte loyalement les faits et juge avec finesse les événements et les hommes, n'est-elle point comme une sorte d'histoire cursive, et ne fait-elle pas aussi œuvre de moraliste lorsqu'elle raille les ridicules passagers que la comédie n'a pas le temps de saisir, ou les triomphes faciles que la grande histoire aurait le temps d'oublier? Elle a, d'ailleurs, ses ancêtres et ses titres de gloire. Ce sont les plus merveilleuses et les plus durables des chroniques que les admirables et délicieuses lettres de Mme de Sévigné! Il faisait de la chronique, le duc de Saint-Simon, lorsqu'il s'abritait contre le mur de l'abreuvoir de Marly pour y noter les pensées un peu noires et les traits, lumineux comme des éclairs, qui lui venaient à l'esprit. Diderot écrivait des chroniques pour le baron de Grimm, et les billets de l'abbé Galiani et la correspondance étincelante de Voltaire, sans parler des lettres exquises de Doudan ou des billets acérés de Mérimée, sont des chroniques au jour le jour, où la philosophie passe à son crible les quotidiens événements de l'histoire.

Ecrite ou parlée, la causerie n'était pour M. Cuvillier-Fleury que la grâce et comme la détente de son éloquence. Il ne se contentait point de séduire, il voulait encore entraîner. Il n'avait pas seulement, comme un de ses émules en critique, le culte de l'esprit français, il avait aussi le sentiment profond et l'amour de l'âme française. Je ne sais si je m'explique bien. L'esprit français, c'est la parure de l'élite; l'âme française, c'est la vertu des petits et des humbles. C'est aussi le génie des plus grands. Notre chère France a ses nerfs, dont elle fait trop souvent de la politique; elle a son cerveau facilement enfiévré et d'où naissent ses dangereux engouements; mais elle a aussi son âme, son âme impérissable, qu'elle souffle au cœur de ses poètes, de ses écrivains et de ses soldats. M. Cuvillier-Fleury

en avait la compréhension profonde, et, se souvenant toujours que son père avait porté l'épée, il aimait à louer, en ses écrits, les généreux élans et les mâles vertus guerrières. Il aimait l'armée, cette France en marche. Dans sa magistrale galerie de portraits, il a donné une place — la meilleure — à ces figures de militaires qu'il semble préférer à toutes les autres : le duc de Fezenzac, le général d'Houdetot, Victor de Tracy, et ce duc d'Elchingen, dont il a parlé avec une émotion si profonde ; — d'Elchingen, mort en Orient à la veille même des grands combats, dans cette guerre de Crimée qui, en nous apprenant à admirer l'héroïsme des soldats russes, nous fit, espérons-le, des amis de toujours de nos chevaleresques adversaires d'un jour.

On voit qu'il n'y avait pas seulement un lettré et un moraliste chez M. Cuvillier-Fleury ; il y avait encore un patriote ardent et éclairé. Ce patriotisme, dont il disait que c'est encore la meilleure des institutions militaires, il avait, un moment, voulu le mettre au service de la politique active. Il envia, passagèrement, la tribune de l'orateur. Oui, comme tout le monde, M. Cuvillier-Fleury avait souhaité d'être député. M. Saint-Marc Girardin, son collaborateur au *Journal des Débats*, représentait, depuis 1834, le collège de Saint-Yrieix, dans la Haute-Vienne. M. Cuvillier-Fleury se présenta, à son tour, comme candidat ministériel aux électeurs du Limousin, à Guéret. C'était en 1846. Il ne fut pas élu. Peut-être alors en eut-il quelque regret. Je crois plutôt qu'il s'en consola très vite. D'ailleurs les lettres, les chères lettres, qui font oublier toutes les déceptions, et dont les asiles paisibles restent toujours ouverts aux désillusionnés ou aux enfants prodigues de la politique, étaient là pour fêter son retour. M. Cuvillier-Fleury n'eut pas à leur revenir : il ne les avait jamais quittés.

La Révolution de 1848 lui avait mis la plume à la main. La Révolution de 1870 le retrouva la plume à la main. Le journaliste fit alors « sa faction » autrement que dans le journal, et demeura où était le péril. Parlant, un jour, de la fin du premier Empire, M. Cuvillier-Fleury évoquait avec émotion un souvenir profondément cruel : « Je ne veux pas me faire plus stoïcien que je ne suis. Ces mots tristement célèbres, *Waterloo*, *Seconde Abdication*, *Sainte-Hélène*, réveillent en moi toutes les fibres patriotiques et les font vibrer douloureusement. Quand la nouvelle du désastre de Waterloo arriva à Paris, j'étais au

lycée. Le fatal bulletin fut lu dans les classes. Nous pleurions comme des enfants. Les hommes aussi pleuraient. Un de nos maîtres nous dit : « *Finis Poloniæ!* » « Je n'éprouve aucun embarras à dire que je suis enfant, aujourd'hui, comme je l'étais alors. Les larmes ne coulent plus, les yeux sont secs ; mais l'amertume déborde au fond du cœur quand on lit les tristes détails de notre irréparable défaite. »

Et, lorsqu'il écrivait ces lignes, M. Cuvillier-Fleury ne se doutait pas, — qui s'en doutait alors? — qu'il entendrait, une fois encore, avant de mourir, sonner le toscin de l'invasion. Il l'entendit pourtant, et, s'il pleura de nouveau comme un enfant, le vieillard fit son devoir d'homme, de patriote et de citoyen. Et, — chose étrange, — il n'eût point permis, à soixante-neuf ans, qu'on redît devant lui les mots qu'il avait entendus prononcer à treize ans par son maître : *Finis Poloniæ!* Ce grand vieillard, maigre et redressant devant l'adversité sa haute taille et son front batailleur, s'attelait, au contraire, à la manœuvre du navire en détresse pour en sauver les débris, boucher les trous des boulets, et hisser plus haut le drapeau déchiqueté! Il croyait encore, il croyait toujours à la France. Il demandait à la République, qu'il avait jadis combattue, le salut de ce pays qu'il avait toujours aimé; et dans l'écroulement de la défaite, et jusque dans l'humiliation de la guerre civile, il trouvait des motifs d'espérance : le dévouement des héros et le trépas des martyrs.

A celui qui lui eût osé dire : « *Finis Galliæ!* » il eût répondu que la France est immortelle, qu'elle peut garder son rang en accomplissant son labeur quotidien, qu'on n'est pas nécessairement une grande nation parce qu'on est l'effroi du monde, que l'histoire de tous les peuples est traversée de ces alternatives tragiques de victoires et de revers et que d'ailleurs le sort des armes est journalier et la fortune peut redevenir fidèle ; il eût répondu qu'au surplus le livre d'un poète ou la découverte d'un savant montrent encore à l'humanité la vitalité de notre génie, et que cette fin de siècle aura vu aussi des conquêtes françaises, non pas signées avec du sang, mais faites de gloire sans taches. Non, l'on ne saurait dire : *Finis Galliæ!* lorsque l'étranger traduit nos volumes, applaudit notre théâtre, salue ou imite nos œuvres d'art et lorsque le livre de travail de la France porte les noms d'hommes qui ont, en creusant la terre, fait avancer la civilisation et la vie, ou, en se penchant

sur l'infiniment petit, accompli cette œuvre, infiniment grande, de faire reculer la mort.

M. Cuvillier-Fleury avait des raisons de se consoler et d'espérer, lorsqu'il se retrouvait parmi vous. Il savait que la langue française est aussi un patrimoine, et il se plaisait à l'étudier, avec vous, dans ses origines et dans son génie. Respectueux de l'Académie, lorsqu'il était désireux d'y prendre sa place, il en vint, après son élection, à une sorte de culte pour elle. Il vous apportait ce qu'il avait toujours mis au service des Lettres : l'appoint de sa haute érudition classique et l'ardeur de son activité, je n'ose dire de sa combativité littéraire.

Les dernières années de M. Cuvillier-Fleury, consolées par le dévouement des êtres chers, furent attristées par la maladie la plus cruelle pour ceux qui aiment les lettres et les livres. Il ne pouvait plus que signer les articles dictés, soit à sa fille, soit à Mme Fleury. Mais il était fidèle encore à ces deux grandes maisons qui se partageaient son dévouement : l'Académie et le *Journal des Débats*. Cette vieille maison des *Débats* qui, au mois de mai prochain, va, elle aussi, célébrer son centenaire et à travers toutes les déceptions d'un siècle de tourmente a, du moins, combattu toujours pour la liberté, comme il l'aimait !...

Encore, messieurs, vous sacrifia-t-il même son vieux *Journal* et voulut-il vous donner la dernière part de son existence. Quand il vous quittait pour rentrer dans sa demeure de Passy, il avait, toujours prête à le ramener vers le logis et les amitiés fidèles, l'admirable compagne de toute son existence, la chère confidente de ses pensées.

Rapprochant, un jour, de la maréchale princesse de Beauvau, cette lady Russell, l'héroïne de M. Guizot, M. Cuvillier-Fleury se laissait aller à la douceur du sujet traité par le magistrat historien : *l'Amour dans le Mariage*, et, à chaque fois que dans les hasards de sa vie de critique, il était amené à peindre une de ces figures d'épouses, qui, Dieu merci, ne sont point rares dans l'histoire et la famille françaises, il le faisait avec une sorte de complaisance attendrie. Quand il écrivait ces lignes pour le public, il lui semblait qu'il les destinait surtout à celle qui avait partagé son existence militante, ses épreuves et ses joies. Et lui aussi, comme un de vos élus, comme un de mes amis, sur la première page d'un de ses livres eût pu écrire à celle qui portait son nom : « Je t'aime aujourd'hui plus qu'hier, moins que demain ! (1) »

(1) Edmond About.

Peu à peu, il lui fallut renoncer à la joie de venir prendre sa part de vos travaux. Il borna même, hélas! dans son propre logis, son existence à une pièce où il demeurait abîmé dans la tristesse de ses réflexions. La vie humaine est ainsi faite de cercles concentriques qui, vastes comme un horizon sans bornes, quand on a vingt ans, se rétrécissent d'année en année, comme se mesurant à la lenteur et à la lourdeur de nos pas. M. Cuvillier-Fleury, aveugle, n'osait plus entrer dans sa bibliothèque. Il était devenu timide avec ses auteurs d'habitude. Il ne voyait plus, il ne pouvait plus voir ses livres familiers. « Il me semble qu'il me fuient, disait-il tristement : ce sont de vieux amis qui me tournent le dos. »

Alors, ne pouvant les relire, ces volumes tant de fois feuilletés, annotés — compagnons des heures de travail, des bons et des mauvais jours, — il les touchait de sa main tremblante. Il revivait à ce contact son existence passée. Mais, entre tous, celui vers lequel il allait, d'instinct, le plus sûrement, c'était son vieux et beau Cicéron, dont ses doigts reconnaissaient bien la reliure pleine, aux armes royales. Son prix d'honneur de 1819! Toute sa jeunesse, tous ses espoirs, toute sa vie! — Et ce Cicéron, qu'il avait tant de fois relu depuis soixante-huit ans, pouvait encore lui parler comme autrefois et le consoler avec cet Appius, aveugle comme lui, mais qui, dit l'auteur romain, avait l'esprit aussi tendu qu'un arc et, en s'affaiblissant, ne se laissait point abattre.

Le dernier article qu'il dicta fut pour saluer la dépouille mortelle d'une noble femme dont il avait été l'ami. Aveugle, il envoyait un respectueux hommage à Mme Edouard Bocher, ainsi que lui frappée de cécité depuis quelques années. Il avait quatre-vingt-trois ans. Depuis lors, il n'écrivit plus; il ne dicta même plus. Après un labeur de cinquante ans, il attendit la délivrance, sachant bien, d'ailleurs, que la mort n'efface pas certaines mémoires, et « qu'elle ne prend pas tout à celui qu'elle frappe ». M. Cuvillier-Fleury avait, sans doute, trop d'orgueil, pour garder la vanité d'une gloire posthume. Il savait que nous ne laissons guère, après nous, journalistes, critiques, publicistes, que des pages emportées par le vent : « Ah! — disait-il, dans un testament daté de 1876, — j'ai peu de confiance dans la vertu productive de mon nom après moi, mais je le laisse honoré! » Il avait raison; et peut-être est-ce la plus grande louange qu'on puisse donner à un journaliste, à un

homme qui a jugé et fait les autres, de dire, comme l'affirmait votre regretté confrère, que ce qu'il laisse après lui, c'est le souvenir de l'honneur. L'honneur, cette auréole même de la vie, qui survit au bruit des succès ou des polémiques et rayonne encore au-dessus du nom gravé sur la pierre du tombeau.

Ce nom, je vous remercie une fois encore, messieurs, de m'avoir confié la tâche périlleuse de le glorifier devant vous. C'est celui d'un homme droit et fier qui s'imposait, et par l'autorité du caractère et par la fermeté du cœur ; c'est celui d'un écrivain qui aima et servit uniquement les Lettres ; c'est celui d'un bon citoyen demeuré fidèle au culte de toute sa vie, libéral à vingt ans, libéral à quatre-vingt-cinq, aimant son pays et son temps, n'ayant rien demandé à sa patrie que la gloire de la célébrer dans ses écrivains et dans son génie, n'ayant rien demandé non plus à ceux qu'il avait servis dans la prospérité, que de rester leur ami dans le malheur. Oui, M. Cuvillier-Fleury avait raison d'interroger à tâtons le Cicéron de sa jeunesse. Le grand serviteur des Lettres qui a écrit le traité *De la Vieillesse* et celui *Des Devoirs*, lui aurait répondu que si la plus longue existence humaine est toujours rapide et fugitive, si quatre-vingt-cinq ans ne durent pas plus qu'un éclair dans l'éternité, nulle destinée mortelle, du moins, n'est supérieure à celle qui s'achève sur plus de trois quarts de siècle de travail, de courage et de loyauté !

NÉCROLOGIE

La science et la religion viennent de faire une grande perte dans la personne du R. P. Carbonnelle, secrétaire de la *Société scientifique* de Bruxelles, décédé prématurément dans cette ville, le 4 de ce mois, à la suite d'une congestion cérébrale. Né en 1829, à Tournai, d'un père français et d'une mère belge, le P. Carbonnelle était entré tout jeune dans la Compagnie de Jésus. Docteur ès sciences physiques et mathématiques, et en même temps écrivain distingué, très familier avec les choses littéraires, il prit la plus grande part, en 1876, à la fondation de la *Société scientifique* de Bruxelles, destinée à grouper tous les hommes qui, avec le concile du Vatican, reconnaissent qu'il ne peut y avoir de désaccord véritable entre la foi et la raison.

Les articles donnés par le regretté religieux à la *Revue des*

Questions scientifiques, ainsi qu'à d'autres revues, et surtout son important ouvrage : *les confins de la science et de la philosophie*, montrent quelle était la valeur de cet esprit aussi original que puissant.

—

L'amiral Jaurès dont nous annoncions la mort il y a huit jours, était né le 3 février 1823. Il était le fils du vice-amiral de ce nom.

Entré à l'Ecole navale en 1839, M. Jaurès fut nommé lieutenant de vaisseau en 1850, capitaine de frégate en 1860, capitaine de vaisseau en 1869. Il avait fait les campagnes de Crimée, d'Italie, de Chine, de Cochinchine et du Mexique.

En 1870, après avoir été embarqué sur l'escadre de la mer du Nord, il fut nommé général de brigade et commanda le 21e corps de l'armée de la Loire. Il se signala aux combats de Marchenoir, de Vendôme, de Mamers, etc.

L'énergie dont il fit preuve dans ces divers combats lui valut les étoiles de général de division; la commission de revison des grades invita après la guerre le ministre de la marine à le nommer contre-amiral « pour services exceptionnels à l'armée de la Loire. »

Le 2 juillet 1871, l'amiral Jaurès fut nommé député à l'Assemblée nationale par les électeurs du Tarn ; il siégea au Centre-Gauche.

Lors de l'élection des sénateurs inamovibles, l'Assemblée nationale le nomma le trente-cinquième, par 351 voix sur 689 votants.

L'amiral Jaurès fut tour à tour commandant en second de l'escadre d'évolution de la Méditerranée, puis commandant l'escadre à Cherbourg. Il fut promu vice-amiral en 1878.

Nommé ambassadeur en Espagne à la fin de 1878, l'amiral Jaurès occupa ce poste pendant quelque temps. Il avait repris du service à la mer lorsque M. Tirard lui confia, le 22 février dernier, le portefeuille de la marine.

Les obsèques ont eu lieu aux Invalides le 18 mars.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 14 mars. — On discute la demande en autorisation de poursuites contre M. Naquet, sénateur, membre de la Ligue des Patriotes.

M. Buffet s'élève contre l'autorisation de ces poursuites qui est néanmoins votée à une forte majorité, 213 voix contre 58.

Vendredi 15 *mars.* — Le Sénat discute le projet concernant les attributions judiciaires des Chambres.

On sait qu'il s'agit du cas spécial où le Sénat serait constitué en Haute Cour de justice.

Après discussion, on repousse des amendements et des articles qui avaient été réservés, et relatifs à la mise en accusation.

Cette discussion est le gros travail, le déblayage du projet. Quand ce projet viendra en seconde délibération, le gouvernement donnera son avis sur le sujet. Alors, nous nous étendrons davantage sur la discussion, qui sera intéressante. Au fond, on ne fait que préparer une future mise en accusation du général Boulanger.

Mardi 19 *mars.* — On adopte le crédit pour les obsèques de l'amiral Jaurès, crédit déjà voté par la Chambre. Puis M. Le Royer fait l'éloge funèbre du sénateur Scherer, décédé.

Après le vote de divers projets de peu d'importance, on reprend la discussion du projet concernant les attributions judiciaires des Chambres.

Les derniers articles du projet sont adoptés.

Chambre des Députés.

Jeudi 14 *mars.* — M. Arène, rapporteur, expose sans impartialité, les courts travaux de la commission des poursuites, et lorsqu'il constate la protestation de M. Paul de Cassagnac contre le déni de justice et de liberté dont les commissaires se sont rendus complices, M. Sevaistre crie de sa place : « C'est encore et surtout une imbécillité. »

M. Méline surgit de son fauteuil comme un diable d'une boîte à surprises.

M. Sevaistre oppose au doigt menaçant de M. Méline un front calme, et c'est le plus tranquillement du monde qu'il explique son interruption. « Elle résume, dit-il, un mot célèbre de M. Thiers : vous aviez à choisir entre le sang et ce que j'ai dit, vous avez évité le sang. »

M. Méline se fâche : « Vous ne pouvez pas vous emparer du mot d'un Thiers... » Il ne va pas plus loin, un colossal éclat de rire l'arrête. Il est vexé, cela va sans dire, de ce genre de succès. Il oublie qu'on ne peut frapper un représentant de la censure avant d'avoir entendu sa défense, et il consulte la Chambre. La droite proteste, M. Méline agite d'une main la sonnette pendant que, de l'autre, il tient le règlement; il lui faut bien reconnaître que le texte est formel, et cette découverte n'ajoute point à sa bonne humeur.

M. Sevaistre déclare qu'il ne daigne pas se défendre devant une Chambre dont il connaît la justice; il préfère frotter les nez des répu-

blicains dans leurs turpitudes, et cette exécution rend M. Labordère épileptique. Il lance ses premières interruptions; il poursuivra, soutenu par ses éminents collègues Raspail, Cordier, Laffon (de la Seine), jusqu'à épuisement de salive et de force.

M. LAGUERRE est à la tribune. Ses premiers mots déchaînent une tempête qui n'a rien de spontané : « Je m'adresse au pays, et non à la Chambre dont le verdict m'importe peu. »

L'impartialité de ses juges se manifeste aussitôt par ces cris furibonds : La censure! Enlevez-lui la parole! Expulsez-le! C'est le libéralisme ordinaire des républicains qui fait explosion.

Le député de Vaucluse ne s'en émeut guère. Il démontre que les vrais et les meilleurs soldats de la République se concentrent sous le drapeau du général Boulanger; que, parmi les valets ministériels, beaucoup ont servi et adulé d'autres régimes, lorsque le râtelier gouvernemental leur offrait une nourriture de choix.

Les ennemis de la vérité protestent et s'insurgent; mais d'un mot sec, parfois d'un simple geste, M. Laguerre réduit les plus enragés au silence, et lorsque M. PICHON lance, au milieu du tapage, je ne sais quelle accusation, l'orateur riposte durement : « Vous savez bien, monsieur Pichon, que c'est un mensonge ». Et il poursuit : « Vous êtes devenus républicains à l'heure de la curée des places ».

Arrivant au rapport de l'avocat général, il qualifie comme il convient l'œuvre de « cet avocat-magistrat » ; et les Gauches s'exclamant, il ajoute : « Je connais l'opinion du barreau de Paris, où j'ai l'honneur d'être inscrit, sur l'avocat général. »

M. Laguerre démontre, assez facilement, qu'entre la Ligue des patriotes et une société secrète, il existe bien quelques différences. En réalité, elles crèvent les yeux, lorsque ces yeux ne sont pas républicains.

« La vérité, poursuit M. Laguerre, est que vous vous vengez du 27 janvier ; que vous êtes affolés en voyant quel torrent vous emporte. Vous perdez la tête et vous nous transformez, contre toute évidence, en conspirateurs. Conspirer, et pourquoi ? Conspirer à l'heure où le succès est le plus éclatant et le triomphe le plus certain? Si vous tenez absolument à faire de nous des conspirateurs, cherchez nos complices parmi ces électeurs qui vous renient et vous chassent. Oui, il y a ici un parti en révolte contre le suffrage universel ; mais ce parti-là, ce n'est pas nous, c'est vous ! Et si vous aviez encore un reste de pudeur politique, vous partiriez ; mais vous avez peur du pays, qui vous désavoue, et vous placez vos intérêts personnels au-dessus des intérêts de la France.

« Vous vous accrochez désespérément à vos mandats, c'est peu ; vous entreprenez encore contre le suffrage universel je ne sais quelle misérable campagne ; vous tremblez devant le scrutin de liste et vous refaites des lois du 31 mai. Précautions inutiles, car l'heure des res-

ponsabilités collectives est venue, et *aussi l'heure des responsabilités personnelles*. Prenez garde ! »

Ce « prenez garde » a jeté un froid, même sur les bancs où ne siègent pas les seuls députés.

M. Laguerre continue impitoyable : « Les véritables factieux, c'est vous ! Vous qui, prétendus républicains, envoyez vos ennemis devant la police correctionnelle, et non devant leurs juges naturels, alors que le parti que vous déshonorez a protesté sans relâche contre les condamnations politiques prononcées par les juges correctionnels. Mais que vous importe ! La République, vous n'en avez nul souci ; vos places, vos intérêts personnels vous préoccupent uniquement. Sur la liste de vos fonctionnaires, il n'est pas une page où je ne lise les noms de vos fils, de vos frères et de vos neveux. Il y a ici 150 députés (M. Laguerre aurait pu sans inconvénient enfler ce chiffre), qui soutiennent tous les ministères pour avoir leur provende quotidienne. Les choses sont à ce point, par votre faute, que vous ne pouvez presque plus bien mourir. Continuez, hâtez l'heure où le pays vous chassera avec indignation... et avec mépris. »

Cette forte lessive de linge sale parlementaire ne s'est point effectuée, on le conçoit, sans beaucoup de tapage. Des vérités n'en ont pas moins été dites, et les électeurs les connaîtront. Les députés républicains ont bien pu interrompre M. Laguerre, ils n'ont réfuté aucune de ses accusations.

M. Arène s'efforce en vain de plaider leur cause. Lachaud lui-même l'eût perdu devant des jurés impartiaux. Joignez à cela que le métier d'accusateur public n'a rien de sympathique, même dans une Chambre, et qu'au dehors la générosité française est toujours avec les opprimés. Les républicains ont fort applaudi M. Arène ; un peu plus, ils le portaient en triomphe.

Nous n'avons pas retenu grand'chose de ce réquisitoire ; M. Arène a traité sur le mode plaisant une affaire grave, ce qui a fait dire à un de ses collègues : « C'est le Chamfort de la guillotine sèche. »

Les boulangistes ont naturellement protesté et, non moins naturellement, M. Méline leur a distribué force rappels à l'ordre.

M. Le Hérissé, peu patient de sa nature, a fini par s'insurger : « On ferait moins de bruit, monsieur le président, si vous étiez moins au-dessous de votre tâche; votre seule incapacité est cause du tumulte.»

Le doux Méline blêmit et sa dextre puissante lance la foudre ; mais avant de prononcer la censure, il donne cette fois la parole au foudroyé : « Je n'ai rien à retirer, répond ce pécheur impénitent, et la censure, venant d'un pareil président, n'a rien qui me désoblige. » Vous pensez si les gauches l'on votée avec enthousiasme !

M. Paul de Cassagnac, sans aucune illusion sur les sentiments de ces juges qui laissent éclater leurs passions et leurs haines, veut répondre au rapporteur qui fait l'office du ministère public. Il s'éton-

nerait, si quelque chose pouvait encore nous surprendre, de voir M. Arène fournir des considérants aux juges, rédiger par avance l'arrêt qu'ils doivent rendre, les exciter en quelque sorte à devenir les exécuteurs des basses-œuvres ; mais cela est dans l'ordre républicain.

Pour lui, il défendra la liberté d'association, car c'est aux conservateurs qu'il appartient de défendre les libertés depuis que les républicains les étranglent. Il veut saluer ce premier convoi des condamnés dont le seul crime est de comploter, pour la France, un régime plus tolérable.

Il proteste contre cette entreprise hypocrite dirigée contre un homme devant lequel les républicains tremblent parce qu'il les chassera avec l'aide des électeurs.

Quant à la Ligue des patriotes, on lui reproche d'avoir protesté contre l'assassinat d'une femme et de deux enfants ; M. Goblet, qui figure parmi les proscripteurs, a sur les mains le sang des femmes de Châteauvillain et de Sagallo.

M. Andrieux s'efforce en vain d'amener le gouvernement à la tribune ; il garde un prudent silence, et M. Thévenet lui-même renonce à nous dire pourquoi il applique aujourd'hui, comme garde des sceaux, les décrets et les lois qu'il flétrissait, comme avocat.

Les ministres sont muets; il n'ouvrent même pas la bouche pour demander qu'on ferme la discussion générale. Des amis complaisants réclament la clôture, et l'obtiennent.

M. Millerand vient défendre son amendement, il s'agit de renvoyer les accusés devant le Sénat. Peut-être la police correctionnelle n'est-elle pas assez sûre. Une phrase entortillée sur les sentiments de M. Laguerre « pour son maître » provoque une protestation du député de Vaucluse : « Je n'ai pas de maître. Je suis l'ami du général Boulanger que votre ami a trahi. » M. Clémenceau n'a pas bougé.

M. Thévenet prononce, contre l'amendement, un discours embrouillé comme un écheveau de mauvais fil. Il explique comme quoi un homme politique ne devient ministre que pour donner un éclatant démenti aux opinions qu'il défendait dans l'opposition.

M. Dreyfus, — les délicats sont malheureux, — ne se tient point pour satisfait; les évolutions de cette girouette lui semblent surprenantes et il craint que le gouvernement ne soit en veine de sottises. Son esprit avisé lui commande de retirer sou épingle du jeu, après s'être lavé les mains.

M. Goblet explique son vote et celui de ses amis ; il votera les conclusions de la commission, mais si la Chambre repousse l'amendement de M. Millerand, il repoussera l'ensemble de la proposition, c'est-à-dire les poursuites.

La question est de savoir de combien de voix M. Goblet dispose, et la solution de ce problème semble préoccuper vivement les ministres ; ils méconnaissent, évidemment, le zèle des proscripteurs.

La Chambre adopte, par 350 voix contre 227 les conclusions de la commission.

Elle repousse, par 317 voix contre 242, l'amendement Millerand.

Enfin, l'ensemble est adopté par 317 voix contre 214.

Nous n'attendions pas moins du libéralisme de la Chambre,

C'est la première fournée, comme disait ce bon M. Robespierre ; à qui le tour?

Samedi 16 *mars*. — Le citoyen GUSTAVE RIVET, le grotesque et haineux député radical de l'Isère se donne le ridicule de demander quelque chose comme la prison ou le bannissement contre Mgr Freppel, lequel a commis le crime de rappeler aux fidèles, dans son mandement de carême, qu'ils ont le devoir de rester chrétiens même en temps d'élection.

Jadis les insanités prétentieuses de M. Rivet eussent charmé les députés de la majorité du Palais-Bourbon. Aujourd'hui cela les agace et les gêne terriblement. Ils enverraient volontiers le gêneur se promener à dix mille lieues. La crainte « du boulangisme » a été pour ces tristes barbouilleurs de décrets, qui ne craignent pas Dieu, le commencement de la sagesse. En leur nom, M. THÉVENET, garde des sceaux, explique au milieu des rires de la Chambre, que Mgr Freppel a été le dernier des évêques à publier son mandement, qu'il n'a donc pas voulu entraîner les autres, qu'après tout il est député tout en étant évêque, et que par conséquent il est dans une situation particulière. Mais d'autre part, M. Thévenet jure que le gouvernement est bien décidé à défendre la République contre les empiètements du clergé.

Mgr Freppel avait préparé sa défense. En voyant l'attitude de M. Thévenet qui, en somme, assuré de l'appui de la Chambre, se moque du terrible Rivet, il juge bien inutile d'intervenir, et le fait est que la majorité se prononce pour l'ordre du jour pur et simple avec un entrain qui fait le désespoir de M. Rivet.

M. LAGUERRE veut mettre M. Constans sur la sellette à propos de lettres produites à un procès de Nancy, lettres dans lesquelles M. Constans est à peu près convaincu d'avoir trafiqué largement de son titre de député. M. Laguerre a dit qu'il se contenterait de les lire pour les faire figurer dans le compte-rendu officiel, mais qu'il ne les commenterait pas. Vaine promesse ; son tempérament belliqueux l'a bien vite emporté, et au milieu des clameurs et des menaces ministériels, il a jeté à la figure de M. Constans et de ses amis une véhémente philippique.

Tout autre homme que M. CONSTANS aurait peut-être été déferré par cette désagréable aventure, par ces fâcheuses révélations. Mais, il n'est pas, lui, le premier venu. Depuis longtemps on connaît son impudence et son aplomb. Maintenant surtout qu'il a voyagé et fréquenté les Chinois, il ne s'étonne plus de rien. C'est avec des airs

dégagés qu'il a raconté à la Chambre qu'il n'y avait pas en cette affaire de quoi fouetter un chat, qu'il était habitué aux attaques des ennemis de la République, et qu'il ne s'arrêterait pas dans la tâche qu'on lui avait confiée. En descendant de la tribune, M. Constans s'est trouvé en face de M. Laguerre. Tous les deux se sont regardés un instant avec férocité. Sans l'intervention de quelques collègues, ils en venaient certainement aux mains.

Puis on lit une lettre de M. Boulanger optant pour la Seine.

Mardi 19 *mars*. — La Chambre discute le projet d'assainissement de Paris.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le discours de Tours. — Paroles du général Boulanger, — Appréciation de l'*Univers*. — Défaite des conservateurs à Londres. — Le vol légal en Italie.

21 mars 1889.

Le discours prononcé dimanche par le général Boulanger, à un banquet donné en son honneur à Tours, est l'événement important de cette semaine. Jamais, en effet, le général ne s'était expliqué aussi nettement. Il semble qu'il vienne seulement de fixer sa voie; il paraît avoir jusqu'ici hésité entre les différents rôles que sa grande popularité l'autorisait à espérer; les événements l'ont empêché d'être Monk; sa valeur ne lui permet pas d'être Bonaparte ; il rêve d'être Washington.

C'est décidément la république qu'il veut constituer, mais une république spéciale, *sa* république. Dans son discours, le *moi* se rencontre à chaque ligne ; le général dit aisément : *je veux* la république de telle façon ; *je* l'ouvre à ceux-ci ; *je* poursuis tel but, etc. Il n'a qu'une haine : le parlementarisme. Par quoi il voudrait le remplacer, on ne le sait pas, mais on entrevoit que son gouvernement serait autoritaire et personnel.

A son avis, la monarchie sous aucune de ses formes ne saurait être rétablie sans de profondes secousses, aussi fait-il appel aux conservateurs désespérés en même temps qu'aux républicains désabusés. Peu lui importe qu'on aille à lui par enthousiasme ou par raison : l'important est qu'on y vienne, dit-il. Avec une très grande habileté, il laisse cependant à certains conservateurs la faculté d'attendre la victoire de la consultation nationale, mais il ne dissimule pas sa profonde conviction d'y trouver un succès pour la république de ses rêves.

En somme, le discours de dimanche gênera surtout les répu-

blicains à la mode du jour, qui ne pourront plus accuser le général Boulanger de poursuivre un but mystérieux et indéfini. Quant aux conservateurs à qui cela conviendra, ils pourront continuer à marcher, parallèlement à l'armée boulangiste, à l'assaut de ce gouvernement sans prestige et sans autorité que le pays subit avec écœurement et par lassitude.

—

Voici le discours du général :

Messieurs, mon ami Naquet m'a laissé peu de chose à vous dire. Les doctrines exprimées par lui ne représentent pas des opinions personnelles ; elles sont les doctrines mêmes du parti républicain national, parti qui m'a fait l'honneur de me choisir pour chef.

Elles se résument en ces trois termes : « République consolidée, autorité restaurée, liberté garantie. »

Les faméliques qui détiennent le pouvoir en dépit de toutes les injonctions du pays, les usurpateurs qui, au mépris de tout droit, essayent de mutiler le suffrage universel et de fausser les manifestations de la volonté nationale, les tyrans au petit pied qui ne m'accusent de rêver la dictature que pour masquer la dictature odieuse qu'ils pratiquent eux-mêmes, me dénoncent tous les jours comme l'allié des anciens partis royalistes et impérialistes, comme le chef qui doit mener ces partis à l'assaut, à la destruction de la république.

Ils mentent, lorsqu'ils lancent contre moi ces perfides accusations. La république, eux seuls l'ont compromise et la compromettent chaque jour par leur politique égoïste et persécutrice. Comment, en effet, le pays malgré son attachement aux institutions républicaines, ne s'éloignerait-il pas avec dégoût de ceux qui mutilent le suffrage universel au lieu de s'incliner loyalement devant ses décisions; de ceux qui portent la main sur les représentants du peuple, de ceux qui nourrissent la pensée de subjuguer la nation ?

Comment ne s'indignerait-il pas, ce pays, quand il voit ses gouvernants se partager la France, puiser à pleines mains dans son budget, pour eux et leurs proches dotés de riches sinécures ; compromettre le succès de l'Exposition en refusant la dissolution de la Chambre et en éternisant l'agitation électorale ?

Quant à moi, loin de méditer la destruction de la république comme l'affirment ces calomniateurs éhontés, qui m'imputent des intentions criminelles pour détourner les regards de leurs propres crimes, j'appelle tous les bons Français à se grouper autour de moi pour affermir la république en la purifiant.

Dans cet appel, je ne demande à personne d'où il vient ; je n'exige pas de certificat d'origine. Il m'importe peu qu'on se rallie à l'idée républicaine par enthousiasme ou par raison ; l'important est qu'on

s'y rallie sans arrière-pensée, avec le désir sincère de voir l'œuvre commune aboutir.

J'ai dit à Nevers et je le repète : personne parmi les conservateurs qui me suivent ne me fait l'injure de supposer que j'affirme la république pour la trahir ; ils comprennent ces conservateurs, que la monarchie sous aucune de ses formes ne saurait être établie sans de profondes secousses ; ils voient clairement qu'une restauration impériale ou royale, à supposer qu'elle pût se réaliser, laisserait la nation aussi divisée, plus divisée peut-être qu'elle ne l'est à cette heure, et, faisant passer l'amour du pays avant l'amour de telle ou telle forme de gouvernement, ils viennent à la république, à la seule condition que cette république soit habitable et soit librement sanctionnée par le peuple directement consulté.

Je ne leur en demande pas davantage ; j'ai foi en l'idée républicaine ; je suis persuadé que le jour où les institutions auront été mises en harmonie avec les besoins, les aspirations de cette société si foncièrement démocratique qui constitue la France, tous les doutes qui peuvent subsister encore s'évanouiront.

Je suis certain qu'alors, ceux qui viennent à nous aujourd'hui avec la ferme volonté d'aider au succès de notre grande entreprise, mais sans oser y croire, deviendront les républicains les plus sincères, les plus dévoués, les citoyens les plus heureux de voir enfin, même au détriment de leurs anciennes convictions, la patrie en possession d'un gouvernement contre lequel ne se dressera plus aucune opposition inconstitutionnelle et irréconciliable.

Quant aux républicains de vieille date, à ceux qui ont lutté et souffert pour la république, ils sont nombreux dans le parti national.

L'élection de Paris en a fourni la preuve et rien n'empêche ceux qui ne sont point encore avec nous de venir grossir nos rangs et rendre ainsi plus vaines encore les craintes dénuées de fondement que nos ennemis affectent.

En ouvrant la république à tous, je n'ai pas dit que je l'ouvrais aux monarchistes et que je la fermais aux républicains.

J'ai dit que je l'ouvrais à tous les hommes de bonne volonté, et que ceux-là seuls en sont exclus qui se refusent systématiquement à faire abnégation de tout sentiment de prédilection personnelle, et à ne poursuivre désormais que l'unité, la grandeur, la prospérité de la patrie.

Quant à ceux qui se rangent sous mon drapeau, en déclarant que je sers de catapulte, que je suis le bélier avec lequel ils pratiquent la brèche et dans la pensée bien arrêtée, une fois la trouée faite, de prendre d'assaut la république, je ne puis les empêcher de me donner leurs suffrages, mais je ne les leur ai jamais demandés, je ne les leur demanderai jamais.

Ils n'ont pas foi en la république même réformée, même revisée,

même purifiée, moi j'ai foi en elle et je crois en son avenir.

Ils s'imaginent que le peuple consulté reviendra à une des formes de monarchie qui ont existé en France, et c'est seulement dans cette espérance qu'ils travaillent à rendre la parole au pays.

J'ai, moi, la certitude qu'ils se trompent et que de cette consultation nationale devant laquelle tout le monde devra s'incliner, c'est la république qui sortira triomphante par une écrasante majorité.

Qu'on cesse donc de m'objecter ce qu'ils disent et de leur objecter ce que je dis ! Je ne suis pas plus responsable de leurs actes qu'ils ne sont responsables des miens.

Nous ne représentons pas, eux et nous, deux armées alliées, poursuivant un but commun, mais deux armées opérant parallèlement quoiqu'en visant un but dffiérent.

Qui se trompe, eux ou moi ? L'avenir le dira ; en tous cas, il sied mal aux républicains de prétendre que c'est moi.

S'ils admettaient, en effet, que le pays librement consulté, dût répondre : « royauté ou empire, » ils avoueraient par cela même qu'il n'est plus avec eux et qu'ils détiennent le pouvoir en dépit de tout droit. Il est vrai que sur ce point ils ne commettraient qu'une demi-erreur. Le suffrage universel est absolument hostile à la coterie parlementaire oppressive qui est aux affaires, mais s'il veut finir une bonne fois avec cette coterie, il ne veut non moins énergiquement conserver la forme républicaine.

C'est au moins mon ardente conviction, et les hommes de toute origine qui se serrent autour de moi savent que c'est seulement à la condition de se réclamer de la république qu'ils peuvent être admis à combattre à nos côtés. Quand ils le font, qui donc aurait le droit de suspecter leurs intentions et leur parole ? Mais en acceptant la république, ils veulent qu'elle soit libérale et tolérante, que leurs croyances soient respectées, que l'on rompe avec ce système d'oppression qui n'a même pas la grandeur des vieilles luttes de nos ancêtres et qui blesse la conscience des uns sans donner aux autres aucun des résultats qu'ils appellent de leurs vœux.

La république telle que je la conçois doit consacrer toutes les libertés ; elle doit répudier l'héritage jacobin de la république actuelle ; elle doit apporter au pays la pacification religieuse par le respect absolu de toutes les croyances et de toutes les opinions.

Tout à l'heure, mon ami Naquet, un de ceux qui, venus à moi du vieux parti républicain sans rien sacrifier de leurs convictions antérieures et au contraire parce qu'ils ont vu dans le parti national la réalisation des principes de toute leur vie, mon ami Naquet disait ce que je pense de la politique du gouvernement actuel et comment il conçoit celle du gouvernement de demain.

De semblables déclarations dans une telle bouche sont plus significatives encore que dans la mienne, parce que l'homme qui les pro-

nonce ne pourrait être, plus que je ne le pourrais être moi-même, suspecté de nourrir à l'endroit de la liberté religieuse des sentiments hostiles.

Vous l'avez entendu et ses paroles ont de quoi rassurer les plus hésitants.

Je m'adresse donc à la fois aux conservateurs et aux vieux républicains qui m'entourent, et je leur dis : Plus de suspicion, plus d'équivoque ! Qu'on accuse le parti national ni de conspiration monarchique ni de conjuration démagogique !

Le résultat que nous poursuivons est de ceux qui peuvent s'affirmer au grand jour ; ce vers quoi je marche, je le dis hautement, en demandant leur concours à ceux qui marchent vers ce but, et en répudiant le concours des autres.

C'est la république, mais la république non parlementaire, donnant à ce pays un gouvernement fort ; une république protectrice des faibles, des humbles et des petits ; une république préoccupée avec passion des intérêts du peuple ; une république, enfin, respectueuse de la liberté individuelle sous toutes ses formes et en premier lieu de la liberté de conscience qui est la première et la plus respectable de toutes les libertés.

Vive la France ! Vive la république ! Vive la liberté !

L'*Univers* apprécie ce discours de la manière suivante :

Dans ce programme, qui a pour bases le suffrage universel, l'appel au peuple, le *referendum*, c'est-à-dire « le nombre », nous aurions, certes, beaucoup à reprendre, et le jour où il faudra l'examiner de près, nous ajouterons plus d'une réserve à celles qui déjà ont été faites. Cependant nous reconnaissons volontiers que cette république ouverte, qui sera, dit-on, la république de demain, l'emporterait de beaucoup sur la république d'aujourd'hui. Que de conservateurs vont être de cet avis ! Combien parmi eux approuveront le rédacteur en chef du *Journal d'Indre-et-Loire* d'avoir dit à M. Boulanger : Si vous nous donnez l'apaisement, la réconciliation ; si vous respectez nos croyances et nos droits, notre concours ne vous fera pas défaut !

Et plus loin :

Ce langage a du bon, et tout catholique l'admettra; mais peut-on croire, s'écrient les défiants, — peut-être les sages, — qu'au lendemain du succès, les boulangistes se souviendront de leurs promesses et les appliqueront ? A cette question, nulle réponse concluante n'est possible. Seulement, s'il faut opter entre ceux qui, depuis dix ans, nous persécutent et ceux qui les condamnent, nous optons pour ces derniers.

Le gouvernement anglais vient de subir une défaite électo-

rale digne de mémoire. La bataille se livrait au cœur de l'Angleterre, à Londres même, dans la forteresse du parti conservateur. La retraite du titulaire, qui avait dû se démettre à la suite de fâcheuses affaires privées, avait rendu vacant le siège de Kennington, une des circonscriptions électorales de la rive droite de la Tamise. M. Beaufoy, chef d'une importante maison de distillerie, établi à Lambeth, après son père et son grand-père, *ami* et *voisin* de tous dans le quartier, comme le disaient ses affiches, a eu le courage de relever le gant des unionistes. Ceux-ci lui opposèrent un candidat de choix, M. Beresford Hope, parent ou allié du marquis de Salisbury et de M. Balfour, personne sympathique, disposée à n'épargner ni sa fortune ni sa peine et son éloquence de plein vent. Il ne lui manquait que d'être de Lambeth.

Les conservateurs, qui l'emportaient avec une majorité de 430 voix en 1886, sont battus aujourd'hui à une majorité de 630 voix. Ils ont cependant maintenu leur terrain ; loin d'avoir perdu des votes, ils en ont gagné plusieurs centaines ; mais leurs adversaires en ont enlevé encore plus, pas moins de 1,060 suffrages. La différence en faveur des libéraux est donc fournie par les électeurs qui n'avaient pas jugé utile de se servir de leurs droits en 1886. Quelle qu'en soit la cause, l'élection de Kennington est un événement. Le siège que le gouvernement vient de perdre dans le centre conservateur par excellence est le huitième qui lui est enlevé depuis les dernières élections générales, et cette défaite suit immédiatement l'élection du conseil de comté de Londres avec une majorité radicale.

—

Le vol légal est à l'ordre du jour en Italie. M. Crispi, le ministre franc-maçon, va porter la main sur le patrimoine des œuvres pies. Voici comment le correspondant romain des *Débats*, ardent ami naguère des Italianissimes et maintenant encore ennemi déclaré des revendications pontificales, s'exprime sur cette politique de M. Crispi :

La loi nouvelle a pour but de laïciser les œuvres pies, qui sont généralement d'origine religieuse et qui restent sous l'influence du clergé. On veut même en changer en partie le caractère. Ainsi nombre d'œuvres ont été fondées pour donner des dots aux religieuses et pour d'autres destinations de caractère analogue. *On veut supprimer tout cela.*

On objecte bien qu'on va contre le vœu des fondateurs. Mais la

Cour de cassation de Rome a dit que *si les fondateurs vivaient encore, ils auraient les idées de leur temps, et que l'Etat, souverain absolu d'après les idées du jour, avait le droit d'agir, non d'après la volonté qu'ils ont exprimée, mais d'après celle qu'ils auraient sans doute s'ils étaient en vie.*

On a beaucoup parlé des abus commis dans l'administration des œuvres pies; mais il résulte du rapport de la commission d'enquête que ces abus ont été fort exagérés et que les œuvres pies sont administrées aussi bien ou aussi mal que les communes et les provinces. Il y a des abus, *qui seront remplacés par d'autres.* Seulement les gens qui en bénéficieront ne seront plus les mêmes, et, au fond, *tel est le but de la loi proposée.*

Il aurait été question de la conversion en rente de tout le patrimoine des œuvres pies. On a renoncé à ce projet. La conversion sera facultative. On a compris que jeter sur le marché 2 milliards d'immeubles au moment où la propriété est fort dépréciée, serait une sorte de folie. Le gouvernement se bornera à mettre la main sur l'administration des œuvres, et *en élaguera tout ce qu'il lui paraîtra par trop clérical.*

Au Parlement, les choses n'iront pas sans difficulté. Les députés ne sont pas aussi diables qu'ils ont l'air de l'être. Ils sont en général soit darwiniens (?) soit matérialistes (?) ou, pour le moins, indifférents en matière religieuse. Mais nombre d'entre eux ont des accointances avec le clergé. Ils vont à la messe dans leur petite ville et ils se font patronner aux élections par les évêques (?). *Il faut ajouter qu'il y a un commencement de réaction contre la politique antireligieuse de M. Crispi,* qui, sur ce chapitre, n'a pas l'air disposé à se modérer, au contraire, s'il faut en juger par les articles de la *Riforma.*

La discussion sur les œuvres pies pourra donc contribuer à opérer dans les partis parlementaires une classification nouvelle. Elle accentuera des tendances diverses et parfois latentes.

Bourse du 21 *mars* 1889.

3 0/0		85 »	C. F. foncières 1879		488 »
3 0/0 amortissable		88 50	— commun. 1879		479 »
4 1/2 0/0		104 70	— — 1880		471 »
Crédit foncier	Actions	1.320 »	— foncières 1883		392 »
Est	—	820 »	Est	Oblig.	403 »
Lyon	—	1.365 »	Lyon	—	409 »
Midi	—	1.180 »	Midi	—	412 »
Nord	—	1.750 »	Nord	—	414 »
Orléans	—	1.390 »	Orléans	—	410 »
Ouest	—	960 »	Ouest	—	411 »
Panama	—	52 »	Panama 4 0/0	—	49 »
Suez	—	2.240 »	— 6 0/0	—	65 »

Le gérant: P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE RENOUVELLEMENT DANS LA VIE CHRÉTIENNE

(Suite. — Voir les numéros précédents.)

IV. — *La mortification proprement dite et la pénitence. — La chasteté et la vertu de force, liées à la mortification.*

La troisième concupiscence nous pousse à la recherche des plaisirs, des délectations que l'on peut trouver dans les objets créés, particulièrement des délectations corporelles; entre les nombreuses maladies de notre siècle, celle-là semble être la plus profonde, et elle est la cause la plus directe des autres. Si l'on court après l'argent, c'est surtout, en définitive, afin de se procurer des jouissances; l'esprit d'indépendance a pour motif le plus ordinaire la liberté dans cette recherche des plaisirs, et il est, d'ailleurs, par soi une sorte de plaisir; le rejet même de la foi n'a souvent point d'autre source : c'est pour être libre-viveur qu'on devient libre-penseur.

Le remède à cette tendance est l'esprit de mortification et de pénitence; du reste, c'est elle qui, de toute évidence, est la plus essentiellement opposée à l'esprit général de renoncement chrétien, dont nous avons parlé au début de ce chapitre; et, par conséquent, c'est ici surtout que s'applique ce qui a été dit alors sur la nécessité de ce renoncement. Comme nous l'avons remarqué, la tendance contraire tend à affaiblir toutes les vertus et à ouvrir la voie à tous les vices.

Vous direz que vous savez distinguer entre les plaisirs coupables et ceux qui ne le sont point. — Je veux bien le croire; mais votre principe d'éviter la privation et la contrainte laisse par lui-même l'âme sans secours contre la pente qui nous porte à franchir la limite, sans secours aussi pour l'effort que réclame la pratique des vertus. Rien n'égale l'énergie des termes par lesquels les saints docteurs s'expriment à cet égard. Pour n'en citer qu'un seul, « il est plus facile, dit saint Jean Chrysostome, d'allumer du feu dans l'eau que d'entretenir une bonne disposition du cœur au milieu des délices. »

C'est ainsi que la *chasteté* est d'autant plus difficile qu'il y a

dans l'ensemble de la vie moins d'austérité. Si nous ne nous adressions dans ces pages à des chrétiens décidés à l'être, le vice opposé à la chasteté est l'ennemi que nous aurions dû peut-être signaler le premier, comme étant le plus dangereux ; car c'est celui qui trouve le plus facilement entrée dans le cœur de l'homme déchu, qui l'asservit le plus tyranniquement, et qui, en fait, détourne de Dieu le plus grand nombre d'âmes. A lui seul, dit Joseph de Maistre, « il verse plus de maux sur la terre que tous les autres vices ensemble. »

Il est certain, du reste, que le débordement de ce vice atteint aujourd'hui des proportions qui sembleraient impossibles dans une société d'hommes baptisés ; tout ferait craindre un nouveau déluge, si Dieu n'avait promis de ne plus châtier le monde par ce moyen ; mais l'on doit redouter, du moins, des maux équivalents. On peut se demander, hélas ! s'il existe encore un âge pour l'innocence, et le mariage paraît presque n'être plus un état saint. Dans les écrits pas plus que dans les mœurs, il n'y a plus aucun frein : des journaux innombrables souillent chaque jour leurs colonnes des plus révoltantes ignominies ; et, en outre, — le calcul a été fait sur les données les plus sérieuses, — il se débite dans une année *trois millions de mauvais romans*.

Mais, puisque nous parlons à des chrétiens sincères, il suffira de leur dire : Pleurons ensemble devant Dieu un tel abaissement ; entourons-nous de la plus stricte vigilance pour ne laisser en rien le poison pénétrer jusqu'à nous ; et attachons-nous d'autant plus à la sainte vertu de pureté qu'elle est méconnue plus indignement. Estimons comme grave tout ce qui lui porterait en nous la moindre atteinte ; et, au premier trouble que nous pourrions sentir, prenons des mesures énergiques de préservation : en cette matière plus qu'en toute autre, il faut s'opposer au mal dès le principe.

Faisons un pacte avec nos yeux, à l'exemple de Job (Job, XXXI) ; veillons sur nos regards pour les préserver de tant d'impressions dangereuses, dont les personnes, les gravures, les peintures, les statues, peuvent être l'occasion. Veillons avec le plus grand soin aussi sur nos lectures. Ici, cette vigilance est plus nécessaire encore qu'en ce qui touche la foi. Ayons en horreur les journaux qui, tout en prétendant soutenir la bonne cause, affectent de prêter des dehors acceptables à ce vice que l'Apôtre défend même de nommer ; et, quant aux livres, à ces ro-

mans dont nous parlions tout à l'heure, si l'on constate ce fait déplorable que les gens soi-disant *honnêtes* contribuent pour une grande part à leur débit; nous, du moins, ne nous rendons point coupables d'une telle trahison; que ces journaux ou ces livres ne trouvent point d'accès dans notre demeure, ni, autant que cela dépend de nous, auprès des personnes sur qui nous avons autorité, — enfin, mettons la chasteté sous la sauvegarde de la mortification.

La *force* est une autre vertu qui a spécialement besoin aussi de ce secours. L'affaiblissement des caractères, qui est l'un des signes distinctifs de notre époque et l'une des grandes causes du triomphe des méchants, est la conséquence inévitable de cette tendance à ne nous gêner en rien, qui est l'opposé de la mortification.

Certes, les plus pressants motifs nous font sentir combien nous serait nécessaire cette force, cette énergie du caractère, en face d'adversaires qui détruisent une à une nos plus saintes libertés; et elle nous ferait résister plus efficacement que par quelques mots de protestation stérile, qui n'interrompent en rien le cours de notre vie. Eh bien! cette énergie, nous ne la retrouverons qu'en revenant à l'esprit chrétien de renoncement; car l'attache à nos aises et à nos plaisirs nous rend peu sensibles au reste, et elle nous éloigne de la résistance, par la lâche crainte d'un dérangement certain ou de risques possibles, quoiqu'en cédant toujours on coure des risques autrement grands.

V. — *Conséquences multiples et très pratiques qu'entraîne l'abandon de l'esprit de mortification et de pénitence.*

Nous parlions, à propos du luxe, de la disparition des familles nombreuses. Cet autre fléau de la France sape par la base sa grandeur comme nation, il arrête les desseins de Dieu pour la création des âmes qu'il voudrait appeler à sa béatitude; il développe dans les enfants l'égoïsme et l'orgueil, parce qu'il fait qu'on les gâte, qu'on les habitue à tout voir rapporter à eux; ce qui est beaucoup moins possible dans une famille nombreuse; et ainsi il prépare pour l'avenir des générations de plus en plus dévoyées. Si ce mal qui a tant de suites désastreuses, tient en grande partie au luxe et s'il est développé par les lois actuelles sur les successions, il tient aussi pour beaucoup à la soif de

jouissances ; du reste, nous l'avons remarqué, on veut diminuer le nombre des *jouissants*, afin qu'il y ait pour chacun une plus grande part de ces jouissances égoïstes.

Un autre résultat de la tendance contraire à la mortification c'est cette mollesse qui est le grand vice de l'éducation actuelle et qui est elle-même singulièrement favorisée par le petit nombre des enfants. On se méfie peu de cette mollesse dans l'éducation; elle est cependant pleine de dangers. Pour les raisons auxquelles nous avons touché plus haut, elle tend à rendre incapable de toute vertu et elle laisse l'entrée libre à tous les vices. Sans doute, l'homme est fait pour la jouissance, pour la béatitude, et il les recherche sans cesse ; mais tout, pour le temps et pour l'éternité, se ramène à savoir dans quels biens on cherche la jouissance : si c'est dans les biens inférieurs ou dans les biens supérieurs et en Dieu qui en est la plénitude. Le culte des jouissances inférieures est donc un principe qui tend à détourner entièrement la vie humaine de Dieu qui est sa fin.

Si la soif de jouissances est, dans l'ordre moral, pleine de dangers qui compromettent le salut éternel, elle a aussi pour effet de nous rendre présentement malheureux et de diminuer ce bonheur même de la terre qu'elle poursuit avec tant d'ardeur. En effet, la souffrance est inévitable, et l'horreur même que l'on a pour elle fait qu'on la ressent davantage ; c'est pourquoi on n'a jamais peut-être autant souffert qu'aujourd'hui précisément parce que l'on n'a jamais autant craint de souffrir.

Cela est vrai d'abord pour les individus; mais l'est aussi pour la société ; de là résulte en elle un malaise général.

L'harmonie entre les diverses classes, l'équilibre social sont impossibles avec la soif immodérée des jouissances. Nous disions tout à l'heure que, par rapport au nombre des enfants, cette tendance a les mêmes résultats que la tendance au luxe, qui a du reste avec elle tant de liens; par rapport à l'équilibre social aussi, ces deux tendances ont des résultats identiques ; cet équilibre n'est pas moins incompatible avec l'une qu'avec l'autre. Et ainsi ce que nous avons dit à ce sujet en parlant du luxe, il faudrait le redire ici et même l'accentuer encore.

L'abandon de l'esprit de pénitence a donc, sous tous rapports les conséquences les plus funestes. C'est pourquoi, comme Léon XIII nous y exhorte, « au milieu de ce règne des passions il faut que chacun se défende virilement contre les séductions ;

et tandis que de toutes parts s'étale l'ostentation des jouissances, on doit fortifier son âme contre ces amorces, de peur qu'en poursuivant les biens qui ne peuvent ni nous rassasier, ni nous promettre la durée, nous ne perdions le trésor impérissable du ciel. » Ramenons dans nos convictions l'estime de la mortification chrétienne et faisons-la passer dans la pratique de notre vie. Pour l'ameublement, pour la couche, l'habillement, la nourriture, délivrons-nous des recherches superflues et donnons place à une certaine austérité qui, pour tant de motifs convient à un chrétien.

VI. — *Deux formes particulières de la mortification.*

L'Église elle-même nous a tracé par ses *lois de l'abstinence et du jeûne*, notamment par celles qui regardent le Carême, une détermination pratique du précepte divin de la pénitence; et c'est par rapport à ces lois que nous pouvons juger combien nous avons dégénéré dans l'esprit de pénitence et de mortification.

Pendant de longs siècles, on ne faisait en Carême qu'un repas absolument unique, seulement vers le soir, et avec l'interdiction complète de viande et d'œufs durant quarante jours. Or non seulement, par les dispenses successives qu'a arrachées notre mollesse, ces lois ont été mitigées au point que chacun peut constater, mais le nombre de ceux qui observent ces lois même mitigées à ce point, diminue de plus en plus.

Le grand Pape Benoît XIV le disait : « C'est par l'observance du Carême que nous nous distinguons des ennemis de Jésus-Christ, par elle que nous détournons les fléaux de la colère divine. Si elle vient à se relâcher, nul doute qu'il en résulte des malheurs pour les peuples et pour les particuliers. »

Hélas ! ces tristes prédictions ne sont que trop accomplies; nous du moins qui voudrions « nous distinguer des ennemis de Jésus-Christ » et « détourner les fléaux de la colère divine, » renouvelons-nous dans un scrupuleux respect pour ces lois ; ne cherchons point à faire brèche à ce qui subsiste d'elles en arrachant des dispenses plus étendues encore, par des prétextes qui peuvent tromper les hommes, mais sont sans valeur devant Dieu.

Une autre manière excellente et très nécessaire de pratiquer la pénitence, c'est de mener quelle que soit notre position sociale,

une vie laborieuse. Le travail est la première pénitence que Dieu a imposée à l'homme, et l'oisiveté renferme tous les périls : *Multam malitiam docuit otiositas* (Eccli, XXXIII).

Si donc nous n'avons pas d'occupations forcées, il faut nous en créer de volontaires, mais des occupations utiles; les œuvres qui ont pour but de combattre l'impiété, l'indifférence, la démoralisation, ou de travailler à la régénération chrétienne de la Société, nous fournissent assez de matière. La propagation de la bonne presse, les luttes électorales en faveur des candidats catholiques, le concours personnel prêté à l'instruction religieuse des enfants, la formation des patronages et des œuvres de jeunesse, l'organisation des syndicats et des corporations ouvrières, voilà, entre autres, des occupations qui appellent les bonnes volontés.

Aux œuvres d'action, joignons l'étude; pour plusieurs de ces œuvres, elle sera très utile; et d'une manière générale, la culture intellectuelle, si la foi y préside, est dans la vie morale un grand secours. Elle l'est pour les hommes; elle l'est même pour les femmes, pourvu quelle s'allie avec les devoirs de famille ou de maison et qu'elle soit réglée par un esprit de modestie, de réserve : des voix autorisées se sont élevées pour le dire, et nous ne pouvons qu'y faire écho.

VII. — *L'esprit de réparation. La douleur motivée par le péché, fondement de la pénitence et de la réparation.*

Tout cela, cette vie laborieuse, cette pratique de la mortification et des diverses vertus qui s'y rattachent, nous nous y appliquerons pour revenir à la vraie vie chrétienne, nous nous y appliquerons aussi pour donner à la justice divine une satisfaction, qu'elle attend en vain; et à cette condition seulement, nous mériterons pour la société des grâces décisives de salut. Léon XIII nous en avertissait : « La France ne sera peut être pas encore sauvée. Ceux qu'on appelle *Conservateurs*, ne font pas assez ponr Dieu... Ont-ils fait le sacrifice d'une réjouissance? Les dames ont-elles sacrifié une de leurs fêtes? Certains catholiques ne sont avec l'Eglise que dans les choses où l'Eglise est pour eux. »

Avec la fuite de l'esprit de pénitence, en même temps que la somme des crimes s'accroît, celle de l'expiation qui y ferait contrepoids, diminue; et voilà pourquoi nos maux se prolongent

et s'aggravent. Hâtons-nous d'offrir à Dieu cette expiation qu'il attend pour nous sauver. Elle est nécessaire pour obtenir la cessation des maux présents, et détourner les maux plus graves encore qui nous menacent; car les lois de la justice divine exigent en face des crimes, cette expiation; et si nous ne l'accomplissons point volontairement, elle nous sera imposée, d'une manière bien plus redoutable, par la guerre ou par d'autres fléaux.

Les œuvres même d'action, faisons-les en esprit de pénitence, *in spiritu humilitatis et in animo contrito*, reconnaissant que ce sont nos fautes qui les ont rendues plus nécessaires, en amenant la situation actuelle; et dirigeons-les d'ailleurs par des principes absolument chrétiens, sans aucune de ces concessions auxquelles on se laisse trop aller; il ne peut y avoir de régénération que dans le retour à l'Evangile complet. (1)

Nous venons de parler du regret de nos infidélités; c'est là, avec la douleur pour toutes les offenses qui se commettent envers Dieu dans le monde, le fond et le motif de la pénitence : de la pénitence personnelle et de la pénitence réparatrice pour les autres. Entretenons avec le plus grand soin dans notre âme cette douleur dont le péché est la cause et l'objet; et pour cela rappelons-nous souvent les considérations qui peuvent l'exciter :

La malice inexprimable du péché, qui est une insulte à la bonté et à la puissance infinies;

Les douleurs de la Passion que chaque péché renouvelle dans leur cause;

Enfin la perte éternelle des âmes, conséquence finale et irrémédiable du péché.

Entre ces considérations, attachons-nous particulièrement à celle de la Passion, dont la pensée fréquente a toujours été un point capital dans la vie chrétienne; cette Passion, non seulement méditons-la, mais offrons-en souvent à Dieu le prix en réparation de tous les crimes qui se multiplient dans le monde; cette offrande, dit le P. Faber, est d'une valeur infinie, chaque fois qu'on la renouvelle.

(1) Ces vérités si importantes ont été établies avec beaucoup de force par M. l'abbé Garnier, dans une feuille qui a pour titre *Le rachat de la France*; et pour mettre à notre portée cette expiation qui nous est nécessaire, la Providence a suscité *l'Association de pénitence en union au Sacré-Cœur*; on ne peut qu'engager les chrétiens à s'y rallier. S'adresser, pour cela, au sanctuaire du vœu National, ou bien au presbytère de Saint-Michel, à Dijon.

Au sujet spécialement de nos propres fautes, le même P. Faber émet une assertion bien frappante. Il se demande pourquoi tant de chrétiens n'arrivent point à la perfection, à laquelle ils seraient pourtant appelés; il répond que l'absence de douleur habituelle pour les péchés que nous avons commis est la cause la plus générale de ce fait si regrettable, et il montre qu'à l'inverse cette douleur habituelle assure à l'âme les plus grands biens : esprit de pénitence, désir de réparer, humilité, vigilance, amour reconnaissant et généreux pour Dieu compassion pour le prochain, etc., etc. Attachons-nous donc à nourrir ce sentiment; et la pensée de la Passion nous sera tout particulièrement utile pour cela; car, en la considérant, chacun peut se dire : « Hélas ! voilà mon ouvrage. »

(*A suivre.*)

L'ESPRIT CHRÉTIEN

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

II

La religion, mais une religion éclairée, cordiale, pratique, tel est donc le trait distinctif de l'esprit chrétien envisagé par rapport à Dieu.

Si maintenant nous cherchons à le définir dans ses relations avec le prochain, un second caractère se révèle à nous : celui de la charité. Nous ne saurions avoir à cet égard le moindre doute ; Notre-Seigneur Jésus-Christ le dit formellement, « le signe auquel on reconnaîtra que vous êtes mes disciples, c'est la dilection que vous aurez les uns pour les autres (1). »

Là encore, le Maître nous a donné, à l'appui de sa parole de tels exemples, que si nous ne nous efforcions pas de les suivre, nous ne pourrions sérieusement prétendre à l'honneur de Lui appartenir. Sa vie n'a été, du commencement à la fin, qu'un grand acte de charité. C'est la charité qui l'a attiré du ciel snr la terre. C'est la charité qui l'y a retenu trente-trois ans dans le travail, l'humiliation et la souffrance. C'est la charité qui le conduisait à travers les campagnes de la Judée et Lui faisait semer, à pleines mains, les bienfaits sur son passage. C'est la charité enfin qui l'attachait à la croix du calvaire, le pressant de nous donner cette preuve d'amour qui dépasse toutes les

(1) S. Joan., XIII, 35.

autres : mourir pour ceux qu'on aime (1). Examinez successivement toutes les actions du Sauveur. Vous n'en trouverez pas une dont vous ne puissiez dire avec saint Paul : « Elle lui a été inspirée par son infinie charité pour nous : » *Propter nimiam caritatem suam qua dilexit nos* (2).

Il avait donc bien le droit de nous recommander spécialement cette divine vertu, d'en faire comme le résumé de son Évangile, la devise et le mot d'ordre de tous les siens. Ne pas convenir que l'esprit chrétien est éminemment un esprit de charité, ce serait s'aveugler à plaisir.

Et néanmoins, dans le monde, ce n'est pas cet esprit de charité qui règne ; c'est l'esprit d'égoïsme. Chacun pour soi, chacun chez soi ; telle est la formule qu'on oppose aux sublimes maximes de l'Évangile. On ne le proclame pas ouvertement, sans doute ; on cherche, au contraire, à dissimuler sous de belles apparences, ce manque réel de charité. On se vante de la posséder ; on en parle sans cesse, et, ponr paraître l'avoir conquise en dehors de Jésus-Christ et de son Église, on lui donne un autre nom : on l'appelle fraternité. C'est un nom assurément très beau, très évangélique; mais s'il se trouve dans beaucoup de bouches, la réalité qu'il signifie est bien peu dans les cœurs et se traduit fort mal dans les actes.

Non, l'esprit du monde n'est pas, ne peut pas être un esprit de charité. Pour être sérieuse et durable, la charité réclame, de toute nécessité, la mise en œuvre incessante de ces vertus qu'énumère si bien l'apôtre saint Paul dans une de ses épîtres (3) : l'humilité, le désintéressement, la patience, l'oubli de soi. Le monde ne les possède pas; il obéit à des impulsions toutes différentes ; il ne peut guère aimer les autres : il s'aime trop lui-même,

Les chrétiens qui ont reçu l'esprit de Dieu devraient se tenir en garde contre ces fatales influences. Tous sont-ils assez vigilants ? N'en voyons-nous pas beaucoup qui laissent l'esprit de charité évangélique sinon se perdre, du moins s'altérer, dans leur âme, au contact du monde ? Où sont-ils, de nos jours surtout, ceux qui comprennent et pratiquent parfaitement cette vertu fondamentale du christianisme ?

La charité devrait dominer dans les pensées du chrétien,

(1) S. Joann., XV, 13.
(2) Ad Ephes., II, 4.
(3) I ad Cor., XIII.

dans les appréciations, les jugements qu'il porte sur ses frères. Il est de sa nature de « ne pas s'irriter, de ne pas penser le mal, de ne pas se réjouir de l'iniquité » (1). Existe-t-elle, avec ces divins caractères, dans ces cœurs où s'agitent des haines, des rivalités, des jalousies qui couvent longtemps, peut-être, comme un feu sous la cendre, mais qui, un jour ou l'autre, éclatent et se répandent, semblables à la lave incandescente d'un volcan ?

La charité se manifeste volontiers par des paroles douces, bienveillantes à l'égard du prochain. S'il est de son devoir de condamner énergiquement le mal, elle ne se croit pas dispensée de respecter et de ménager la personne du méchant. Fidèle aux recommandations de l'Evangile, elle nous incline « à aimer nos ennemis, à faire du bien à ceux qui nous haïssent, à prier pour ceux qui nous persécutent et nous calomnient (2) ». Mais que devient-elle, au milieu de ces médisances, de ces calomnies, de ces faux rapports qui forment trop souvent la trame des conversations du monde ? En retrouvez-vous la trace dans ces polémiques violentes et passionnées, tellement passées en habitude dans nos mœurs actuelles qu'il semble vraiment qu'on ne puisse discuter en respectant les droits de la charité fraternelle ?

La charité s'affirme surtout par des actes. Sa grande règle, c'est que nous devons traiter le prochain comme nous-mêmes, si nous étions à sa place, nous voudrions être traités. Sont-elles bien nombreuses, au milieu du monde, les personnes qui appliquent fidèlement ce principe?

La charité veut qu'on s'efforce de venir en aide au prochain dans ses nécessités matérielles. Elle recommande l'aumône faite à ce pauvre corps humain, sous autant de formes qu'il est nécessaire pour répondre à ses besoins multiples et sans cesse renaissants. Elle nous répète le conseil de Tobie à son fils : « Soyez charitable autant que vous le pouvez » (3).

Cette importante recommandation est-elle suffisamment comprise et pratiquée ? Ceux auxquels la Providence a donné en partage les biens de ce monde se font-ils de l'obligation de l'aumône une idée vraiment chrétienne ? Sont-ils bien convaincus qu'ils doivent consacrer aux bonnes œuvres, non pas

(1) I ad Cor., XIII, 5.
(2) S. Math., V, 44.
(3) Tob., IV, 6.

une portion minime et insignifiante, mais une part vraiment proportionnée à leur fortune? Pour trouver et maintenir, dans leur budget annuel de charité, un chiffre convenable, savent-ils résister aux entraînements de ces folles dépenses, de ce luxe ruineux, de ces ambitions insatiables qui, plus que jamais de nos jours, font obstacle à l'accomplissement du précepte de l'aumône, sans fournir cependant une excuse valable devant Dieu?

Quant à la charité qui s'exerce à l'égard des âmes, est-elle beaucoup plus en honneur? Sont-ils nombreux les chrétiens qui savent compatir à ces misères de l'ordre surnaturel et travaillent à les soulager? Cette aumône si précieuse d'une âme priant pour une autre âme, s'efforçant d'attirer sur elle la grâce du repentir et de la conversion, n'est-elle pas faite d'une façon plus incomplète et plus parcimonieuse encore que la précédente? Le triste état d'une créature déchue, dépouillée par le péché du bienfait de l'amitié de Dieu et des richesses de la grâce, exposée à chaque instant à tomber dans l'enfer éternel, n'est-ce pas un malheur qui laisse indifférent la plupart des chrétiens de nos jours.

D'où viennent ces dispositions regrettables, sinon de la diminution de l'esprit chrétien, seul capable de jeter, sur ces questions vitales, la pleine et pure lumière de l'Évangile?

Dans la primitive Église, cet esprit était en pleine vigueur; aussi quels fruits merveilleux il produisait! Qu'elle était belle cette société chrétienne, où tous les membres, ne formant qu'un cœur et qu'une âme, mettaient leurs biens en commun pour se soulager plus efficacement les uns les autres! Ils s'aimaient d'une affection si vraie, si pratique, que ce spectacle excitait l'admiration des païens et leur devenait souvent un principe de conversion. Ils vivaient vraiment de la foi, et, à sa lumière, ils se regardaient, non en théorie, mais en pratique, comme les enfants d'un même père. Ce souvenir ne contraste-t-il pas douloureusement avec l'état actuel des sociétés? Que nous sommes loin de cette concorde, de cette union des volontés et des cœurs! Presque partout elle a fait place à la division ou du moins à l'indifférence. C'est un fait : il est facile à constater; il s'offre malheureusement de tous les côtés à nos regards; dans nos grandes villes comme dans nos villages, dans les relations domestiques comme dans les relations sociales, que d'antipathies, de rivalités, de lutte acharnées!

Qui nous rendra cette belle et si désirable harmonie? Qui fera cesser ces oppositions, ces haines scandaleuses? L'hésitation sur le choix d'un remède efficace n'est pas possible; il n'y en a qu'un : la rénovation et la diffusion de l'esprit chrétien. Il faut lui rendre ses droits et son influence, si nous voulons voir se rétablir parmi nous le règne de la véritable fraternité, ou, pour l'appeler de son nom, de la charité évangélique. Et cet esprit reprendra sa place légitime au sein des sociétés, au foyer des familles, à mesure qu'il la retrouvera dans les âmes.

Le conserver, le développer en vous, vous pénétrer de ses principes, vous efforcer d'agir sous ses influences sanctifiantes, c'est donc travailler non seulement dans votre intérêt, mais aussi en vue du bien général; c'est contribuer, pour votre part, à la restauration, dans nos sociétés troublées et chancelantes, de l'ordre, de la paix, de la prospérité; car ces biens nous viendraient tout naturellement à la suite de la charité chrétienne.

Cette considération patriotique est certes bien capable de vous faire impression, de donner une nouvelle autorité à tant de motifs qui déjà vous font un devoir d'être les disciples et les propagateurs de cette grande vertu. Commencez par établir solidement en vous cette conviction, que sans l'amour du prochain, il n'y a pas de véritable christianisme. Ne laissez passer aucune occasion de la mettre en pratique. Faites régner cet esprit de charité au sein de vos familles; veillez à ce qu'il n'y reçoive aucune atteinte. Portez-le dans vos relations de société et d'affaires comme une clé d'or qui vous ouvrira tous les cœurs et vous gagnera toutes les sympathies. Cherchez à le propager par vos paroles et surtout par vos exemples; devenez-en les apôtres infatigables et dévoués, bien convaincus qu'il porte en lui toutes les promesses et toutes les espérances de l'avenir.

III

Ces deux premiers caractères de l'esprit chrétien en appellent un troisième sans lequel il leur serait impossible d'exister et de persévérer : c'est la mortification, qui est comme la clé de voûte de tout l'édifice.

Ecoutez encore Notre-Seigneur Jésus-Christ. Tout son enseignement, l'esprit même de son Évangile se résume dans cette parole : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix, qu'il la porte tous les jours et

qu'il me suive (1). » En vain vous essayeriez d'argumenter contre cette déclaration ; elle est trop claire et trop énergique ; vous n'échapperez pas à cette conséquence, bien faite, il est vrai, pour effrayer beaucoup de prétendus chrétiens de nos jours, mais d'une rigoureuse et irréfutable logique : c'est qu'ils ne marchent pas avec le divin Maître dans le chemin du ciel, ceux qui ne veulent rien souffrir ; c'est qu'ils ne sont pas à Lui « ceux qui ne crucifient pas leur chair avec ses vices et ses concupiscences (2). »

Non, point de christianisme sérieux sans mortification. Là où la mortification ne se trouve pas, ne cherchez pas les autres caractères de l'esprit chrétien. Impossible, sans mortification, d'avoir avec Dieu des relations intimes ; elles ne se forment et ne se conservent qu'au prix d'efforts coûteux à notre nature obligée de reconquérir peu à peu, en se faisant violence, en réagissant contre les séductions et les entraînements du dehors, cette familiarité qu'elle a perdue par le péché. Sans mortification, que deviendra la charité fraternelle ? Elle ne peut vivre là où on ne veut pas se gêner, se renoncer, s'imposer des sacrifices ?

Et cependant, combien de vies desquelles la mortification est systématiquement exclue ! Dans l'atmosphère du sensualisme où se plongent ces demi-chrétiens, leur seule préoccupation est d'éviter tout ce qui contrarie et fait souffrir la nature ; ils sont du nombre de ceux que saint Paul appelait en pleurant les ennemis de la croix du Christ (3). Ils veulent bien suivre Notre-Seigneur, mais à condition qu'Il les conduira et les fixera au Thabor ; s'agit-il d'en descendre et de gravir les pentes escarpées du Calvaire, d'y porter leur croix à sa suite, ils se récusent et se dérobent.

Nous ne parlons pas ici, vous le comprenez, de ceux qui, n'admettant pas la doctrine chrétienne, ses dogmes, ses devoirs et ses espérances, ne voient dans la vie et n'en veulent faire qu'un banquet de jouissances ininterrompues. Ceux-là sont conséquents avec eux-mêmes : ils posent un principe faux et ils en tirent de fausses conséquences. C'est tout naturel. Nous les plaignons, mais leur conduite ne nous surprend pas. Ce qui nous étonne à bon droit, c'est l'attitude de ces chrétiens qui admettent la divinité de l'Evangile, la nécessité de lui obé-

(1) Saint Luc, IX, 23.
(2) Galat., V, 23.
(3) Ad Philipp., III, 18.

et qui écartent, avec tant de soin, de leur existence, cette mortification si énergiquement recommandée pourtant à chacune des pages de ce livre divin. Voyez-les faire une sorte de triage entre des pratiques également obligatoires, admettre celles qui ne coûtent rien à la nature et dont elle s'accommode assez volontiers, que même parfois elle sait transformer en jouissance, mais repousser impitoyablement celles qui demandent un effort, si léger soit-il? Pour eux il ne peut être question de ces expiations volontaires que s'imposaient, avec tant de courage et parfois de saintes rigueurs, les premiers chrétiens, sur les traces desquels marchent encore tant d'âmes généreuses de nos jours. Mais, dans la simple acceptation des pénitences, si mitigées et si faciles, dont l'Eglise a conservé l'obligation, que d'hésitations et de défaillances! Que n'allèguent-ils pas pour s'y soustraire, pour ne pas pratiquer, par exemple, la loi du jeûne et de l'abstinence, ces derniers vestiges officiels de la pénitence d'autrefois : la faiblesse de la santé, la multiplicité et la fatigue des occupations, tout leur devient un prétexte pour solliciter des dispenses. Souvent même ils se les accordent sans faire acte d'obéissance en les demandant à qui de droit et sans remarquer que lorsqu'il s'agit de donner satisfaction aux caprices de la nature, de lui procurer quelque plaisir, ils ne reculent pas devant des fatigues, des souffrances bien autrement sérieuses et parfois vraiment compromettantes pour la santé.

Cet esprit d'immortification, si opposé au véritable esprit chrétien, se traduit non pas seulement par la violation sans hésitation et sans remords des lois les plus élémentaires de la vie chrétienne, mais aussi par la facilité et la promptitude avec lesquelles on écoute les réclamations de la nature. On ne veut la contrarier en rien ; on prend soin de lui donner satisfaction en tout. Pour lui éviter la moindre incommodité, pour lui procurer la plus grande somme possible de bien-être et de confortable, il n'est rien qu'on ne fasse.

Au point où nous en sommes arrivés, le soin qu'on prend du corps, les ménagements qu'on a pour lui, ces excès de toilette, de nourriture, d'ameublement, cet étalage de vanité qui rappelle plus le paganisme, avec ses sensualités et ses débauches, que les saintes austérités de la vie chrétienne, tout est devenu une délicate et redoutable tentation; pour la surmonter, il faut des âmes bien convaincues et bien énergiques. Sans doute les vrais chrétiens, condamnés par leur position sociale à vivre au milieu des déli-

catesses et des raffinements d'une telle civilisation, peuvent y conserver la vertu de mortification; et, de fait, il en est qui la pratiquent, à un degré éminent et très méritoire; mais combien succombent! Il est si difficile de ne rien sacrifier de cette doctrine de la croix sur laquelle repose, comme sur son immuable fondement, la religion chrétienne, il faut vivre au milieu de ce monde, où « tout est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux, orgueil de la vie (1) », continuellement en contact avec d'honnêtes païens qui ne rêvent et ne recherchent que le plaisir dangereux, défendu, le plaisir passionnément poursuivi partout dans les lectures, les conversations, les divertissements, accepté n'importe d'où il vienne, pourvu qu'il donne leur pâture aux appétits grossiers de « l'homme animal! (2) » Combien sont assez éclairés et assez forts pour ne pas perdre de vue, au milieu de ce tourbillon, la grave parole de l'apôtre saint Paul aux Romains : « Mes frères, nous ne sommes pas redevables à la chair pour vivre selon la chair : car si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si, par l'esprit, vous mortifiez les œuvres de la chair, vous vivrez (3). »

Soyez, du nombre de ces sages et de ces vaillants. Laissez le monde s'enfoncer et se débattre dans la boue des sens, en arriver souvent à une telle dégradation que Dieu pourrait dire, comme au jour du déluge : « Mon esprit ne demeurera pas dans l'homme, parce qu'il est devenu chair (4). » Efforcez-vous de réagir contre l'ostentation du luxe, contre la séduction des richesses. Maintenez énergiquement la domination de votre âme sur ces basses inclinations de la partie inférieure. Ne permettez pas à la chair de prendre le dessus. « Portez toujours dans votre corps la mortification de Jésus, afin que la vie de Jésus se manifeste aussi dans votre corps (5). »

Ce n'est pas seulement un conseil à l'adresse de ceux qui aspirent aux renoncements et aux gloires supérieures de la vie parfaite : c'est une obligation rigoureuse imposée à tous les chrétiens. Si vous ne savez pas l'accomplir avec héroïsme, si vous ne vous sentez pas le courage de ces saints qui châtiaient leur corps et le réduisaient en servitude, craignant, s'ils n'avaient

(1) I Joann., II, 16.
(2) I ad Cor., II, 4.
(3) Ad Rom., VIII, 12,
(4) Gen., VI, 3.
(5) II ad Cor., IV, 10.

pas pour lui ces salutaires rigueurs, de devenir ses victimes et d'être réprouvés (1); si la perspective des béatitudes promises à l'homme, en proportion de sa ressemblance avec le Dieu crucifié, ne vous décide pas à entrer dans cette « voie plus excellente (2) », faites du moins paraître en vous, à un degré suffisant, la mortification chrétienne par votre fidélité à respecter et à faire respecter autant que cela dépend de vous, les prescriptions de la sainte Eglise. Ne cherchez pas, ne sollicitez pas de dispenses sans des motifs vraiment sérieux; n'acceptez celles qui vous sont démontrées nécessaires que sur la déclaration de l'obéissance ; que ce soit à regret, et alors cherchez à y suppléer par des œuvres équivalentes. Faites consister votre mortification à accueillir volontiers, en esprit d'expiation et aussi de préservation, les souffrances qui se rencontrent sur votre route : les maladies, les infirmités du corps, les peines de l'âme, le support du prochain, le poids attaché à l'accomplissement de vos devoirs d'état. Mais, dans aucun cas et sous aucun prétexte, n'abandonnez la mortification; que, sous une forme ou sous une autre, elle trouve sa place dans votre vie. Sans cela vous ne pourriez pas vous dire les disciples du Dieu né dans une étable et mort sur une croix; vous n'auriez pas l'élément premier et essentiel de l'esprit chrétien.

Si Notre-Seigneur nous faisait, dès aujourd'hui, subir l'examen auquel nous serons soumis quand il nous faudra comparaître devant son redoutable tribunal, s'Il nous demandait : Etes-vous chrétiens? de bonne foi pourrions-nous Lui répondre : Oui, Seigneur, je le suis.

C'est pourtant une question importante que celle-là ; toutes les autres, en comparaison, sont secondaires. Qu'on soit ou qu'on ne soit pas riche, savant, honoré, cela importe peu en définitive : car ce sont là des avantages que le temps emporte avec une effrayante rapidité. Mais être ou n'être pas chrétien, c'est l'affaire capitale de la vie présente. Si vous n'êtes pas chrétien, vous n'êtes pas du nombre de ceux que le Père céleste « a prédestinés à être conformes à l'image de son Fils (3) » ; et ne portant pas sur la terre sa divine ressemblance, vous ne pouvez espérer avoir part un jour à son éternel royaume. Quel malheur

(1) I ad Cor., IX, 27.
(2) *Ibid.*, XII, 31.
(3) Ad Rom., VIII, 2.

que celui-là ! aucun autre n'en approche, et cependant que de baptisés n'y pensent pas. Ils s'occupent, avec une activité fébrile, de rendre leur commerce florissant, d'accroître leur fortune, de multiplier leurs dignités, en un mot, de se faire un nid commode et honorable sur la terre, comme s'ils devaient y rester toujours, et ils n'ont pas même la pensée de se demander où ils en sont par rapport à « l'unique nécessaire (1) » et s'ils ont su acquérir et conserver ce trésor indispensable d'un véritable christianisme.

Déplorable aveuglement de l'esprit de l'homme, effrayante dépravation de son cœur ! N'y succombez pas, « jugez-vous vous-mêmes, pour n'être pas jugés par Dieu (2). » Posez-vous souvent cette question décisive : Suis-je chrétien, non de ce christianisme diminué, incomplet, qui vit d'illusions et de faiblesses ; car s'il est commode à pratiquer sur la terre, il sera au tribunal de Dieu une charge écrasante? Suis-je chrétien de ce christianisme vrai, généreux, pratique, qui exerce son influence sur la vie tout entière ?

Pour vous faciliter cette recherche, reprenez un à un les caractères de l'esprit chrétien que nous venons d'énumérer. Repassez, dans votre cœur, ce que vous êtes vis-à-vis de Dieu, du prochain, de vous-mêmes. Examinez, sans craindre d'en venir aux détails, quelle place vous accordez, dans votre vie, à la religion, à la charité, à la mortification, à quel esprit vous obéissez : est-ce à celui du monde ou à celui de Dieu, manifesté par son divin Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Et, mettant à profit les grâces de ce saint temps de Carême, renouvelez-vous sérieusement dans l'esprit de votre vocation, vous disant : « Ceux-là seuls sont les vrais fils de Dieu qui se laissent conduire par son esprit : » *Quicumque enim Spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei* (3).

MGR LELONG.

(1) S. Luc, x, 42.
(2) I ad Cor., xi, 31.
(3) Ad Rom., viii, 14.

L'ENSEIGNEMENT

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Le droit de l'Église.

Le droit d'enseigner, attribut de la paternité naturelle, est, à un degré supérieur, encore un des attributs de la paternité spirituelle, de l'autorité religieuse. C'est là un dogme de la foi catholique. Le divin Maître a dit à ses disciples : *Ite et docete*, enseignez tous les hommes, les gentils comme les juifs, les pauvres comme les riches : Celui qui refusera de recevoir l'enseignement que vous lui portez en mon nom sera pour vous comme un païen et un publicain : « *Qui Ecclesiam non audierit sit tibi sicut ethnicus et publicanus* ». Ces paroles sont aussi claires que possible; elles mettent en évidence un des caractères les plus remarquables de la foi nouvelle ; les religions anciennes réservaient leur doctrine secrète aux initiés, aux grands, aux riches; le peuple y demeurait étranger.

Avec la foi nouvelle les pauvres sont appelés à recevoir ses enseignements, « *pauperes evangelizantur.* » Les faibles sont accueillis avec bienveillance; « *Sinite parvulos venire ad me.* » Le Christ s'adresse aux femmes comme aux hommes et ne repousse point les pécheresses. Toutes les âmes sont admises à venir se désaltérer à la source de vie des sciences divines. L'amour du Christ s'étend aussi aux corps eux-mêmes ; le bonheur de l'homme en ce monde est un de ses objectifs; les paralytiques sont guéris, les aveugles voient, les morts eux-mêmes ressuscitent.

Notre religion, notre Eglise peut dire avec plus de raison que le poète latin : *Rien ne m'est étranger de ce qui intéresse l'humanité.* C'est pour l'humanité, pour chaque société, pour chaque état et pour chaque individu que le Christ est mort ; c'est pour tous et chacun qu'il a fondé son Église, qu'il en a fait une mère tendre, dévouée, attentive; c'est d'une façon absolue, générale, universelle quant au lieu, au temps et aux matières de l'enseignement qu'il a dit à ses disciples et en leur personne au Pape, aux évêques et aux prêtres de tous les temps et de tous les pays : *Ite et docete.*

La puissance paternelle spirituelle, l'autorité de l'Eglise en matière d'enseignement ne saurait avoir de titre plus authentique, plus explicite, ni plus impérieux pour les ministres du culte et pour les fidèles que ceux que nous venons de rappeler. Nul ne dénie à l'Eglise ordinairement le droit d'enseigner en matière de foi. Mais ce n'est point dans ces limites que sa mission d'enseignement doit être enfermée. L'Eglise a le droit d'enseigner tout ce qui intéresse l'humanité; l'enseignement de toute science peut être donné par elle et à plus forte raison doit être soumis à sa doctrine, à son contrôle partout et toujours. Elle a une autorité souveraine et inviolable en ce qui concerne la foi et les mœurs, et sur l'enseignement même profane de tous les enfants qu'elle a régénérés par le baptême; tout enseignement en effet a trait ou peut avoir trait à la religion, peut servir, fortifier, ébranler ou détruire la foi et les principes religieux. La religion, chargée de conduire les âmes vers leur fin dernière, ne peut donc s'en désintéresser. Elle a le droit d'entrer dans toutes les écoles, et ses ministres ne peuvent en être exclus que par le fait brutal d'un pouvoir. Non seulement ils ont le droit, mais ils seraient coupables, s'ils ne remplissaient pas leur mission d'enseigner ou de surveiller l'enseignement, et ils seraient frappés de l'anathème dont les menace saint Paul lorsqu'il dit : « *Vœ mihi, si non evangelizavero.* »

Nous ne pouvons nous empêcher de citer ici un extrait du livre du P. Liberatore, sur la maternité de l'Eglise.

« En vertu de leur baptême, les enfants catholiques sont devenus les fils de l'Eglise. Par elle, dans le baptême, ils ont été engendrés à Jésus-Christ, et c'est pour Jésus-Christ, qu'elle doit les élever et les faire grandir. C'est pourquoi elle les nourrit abondamment du lait de la doctrine, elle les exerce avec une assiduité infatigable à l'accomplissement des préceptes évangéliques et à la pratique d'un rigoureux devoir. Elle n'y renoncerait pas sans manquer au point le plus capital de la mission qu'elle tient de son divin Fondateur. Ce n'est pas une chose qui dépende de sa volonté, c'est un devoir très strict auquel elle est tenue par une indéclinable nécessité. Comment un gouvernement pourrait-il légitimement lui faire cette violence odieuse de lui ravir ses enfants, de les arracher de ses bras? Le père de famille même n'aurait pas ce droit. En les présentant aux fonts sacrés, il a reconnu le droit de Jésus-Christ sur eux et la maternité de l'Eglise. Or le droit de Jésus-

Christ est supérieur à n'importe quel droit humain ; car ce dernier, on ne peut le concevoir que subordonné au droit souverain que Dieu garde sur ses créatures. Mais ce droit de Jésus-Christ est celui que l'Eglise, son épouse, exerce. Elle lui engendre des fils dans les eaux baptismales, et elle doit les élever dans la foi en lui et dans son amour. — En la contrariant sur ce point, en lui créant des entraves, les gouvernements violent à la fois le droit divin et le droit humain, le droit humain des parents, et le droit divin de Jésus-Christ dans la personne de son Eglise. »

Nous l'avons déjà dit, le père doit se préoccuper, non seulement du bien-être de son fils en ce monde, mais encore de sa fin dernière. Il lui doit l'enseignement en vue de cette fin. Notons seulement qu'en cette matière, l'Eglise a le pas sur le père et que ce dernier ne devient que son auxiliaire. Il doit soumettre son fils à l'enseignement de l'Eglise et veiller à ce qu'il en tire le meilleur profit. En aucun cas il ne devra contrarier cet enseignement ni rien faire pour en affaiblir l'effet. Admirable harmonie des deux paternités voulues de Dieu, elles se complètent l'une dans l'autre, se prêtent un mutuel secours, assurant la marche de l'enfant vers les destinées temporelles et éternelles. Cette entente, nous la désirons tous aussi dans le domaine public, l'union de l'Eglise et de l'Etat assurera seule aux peuples qui sauront la conserver, ou la rétablir après l'avoir perdue, des destinées heureuses.

L'Eglise ne médite et ne poursuit aucune usurpation, elle réclame des individus et des peuples ce qui lui est dû absolument en matière de morale et de foi. Le surplus elle ne l'exige point, elle ne demande que le droit de contrôle sur l'enseignement des sciences naturelles. Elle laisse, d'ailleurs, à ceux qui les enseignent leur liberté entière pourvu qu'ils ne cherchent point à combattre les vérités révélées et à franchir les limites que Dieu a imposées à l'esprit humain. Ceux qui ne veulent pas reconnaître la tolérance de l'Eglise pourront méditer avec profit l'Encyclique de Notre Souverain Pontife bien-aimé, sur la *Liberté humaine*, d'où j'extrais ce passage :

« S'agit-il de matières libres que Dieu a laissées aux disputes des hommes, à chacun il est permis de se former une opinion, de l'exprimer librement; la nature n'y met point obstacle : car, par une telle liberté, les hommes ne sont jamais conduits à opprimer la vérité, et elle est souvent une occasion de la rechercher

et de la faire connaître. » Cette liberté reconnue par l'Eglise aux sciences et aux lettres, l'histoire nous la montre toujours respectée par elle. Nous ne la voyons en aucune époque, même dans les siècles où son triomphe a été le plus complet, créer un monopole à son profit, soumettre l'enseignement à un ministre de l'instruction publique, décréter des programmes obligatoires et imposer des livres dans lesquels seuls on pourra apprendre à lire et à compter.

Du rôle de l'Etat en matière d'enseignement.

Comme l'a dit M. Albert Duruy, « *l'Etat n'a ni qualité ni compétence pour enseigner.* » D'où lui viendrait la qualité ? Il n'a pas créé l'enfant. L'Etat n'existait point encore et les enfants naissaient et étaient élevés. Aujourd'hui encore, dans les lieux soustraits à l'action de l'Etat, les familles élèvent leurs enfants sans rien demander à l'Etat absent. Et cette absence de l'action de l'Etat ne pourrait être alléguée par le père pour se décharger de l'éducation de son enfant.

L'Etat n'a pas davantage compétence pour enseigner et faire une éducation. Connaît-il chaque enfant, sait-il ce qui convient à son tempérament, à son caractère, à son intelligence? Sait-il quel est l'avenir qui doit lui être préparé, la carrière vers laquelle ses aptitudes le poussent? L'élèvera-t-il pour le commerce, pour l'industrie, pour l'armée, pour les fonctions publiques ou les carrières libérales? Saura-t-il reconnaître chez lui les signes de Dieu et le dirigera-t-il, lorsqu'il y sera appelé, vers le saint ministère ou la vie monastique? Poser de pareilles questions, c'est y répondre. L'Etat ne peut savoir, ne peut vouloir, raisonnablement, diriger l'enfant.

Si l'Etat est sans qualité et sans compétence au point de vue naturel, à plus forte raison en est-il dépourvu au point de vue surnaturel. Comme le dit le R. P. Dumas : « L'enseignement, il ne faut pas l'oublier, est une formation directe de l'âme et suppose sur l'âme de l'enfant une autorité immédiate ; or l'Etat n'a et n'aura jamais pouvoir et action que sur les choses extérieures. Pourquoi encore? parce que l'enseignement répond à l'intérêt privé, personnel de l'enfant, de la famille, du chrétien, et que l'Etat n'a la garde et le gouvernement que des intérêts généraux.

« S'il dépasse les bornes, il commet un excès de pouvoir, il s'achemine vers la tyrannie, en pénétrant dans le sanctuaire de

l'âme, qui est une enceinte réservée et dont l'entrée lui est interdite. L'Etat n'a d'ailleurs jamais été investi de la puissance du magistère. Je vois bien qu'il a reçu l'autorité du glaive, mais je ne vois pas qu'il ait reçu celle de la parole, si ce n'est pour commander et faire des lois. » Nous avons remarqué déjà que l'enfant et la famille ayant existé avant l'Etat, les besoins et le devoir d'enseigner ont précédé sa formation, que, par conséquent, il a été satisfait au besoin d'enseignement sans recourir à l'organe de l'Etat. Pour l'enseignement comme pour la religion, le mariage et la propriété, il faut reconnaître qu'ils ont leur raison dans la nature de l'homme et que c'est la loi naturelle qui doit les régler, indépendamment des conditions sociales. Par suite, la conception de l'Etat enseignant est une conception fausse et monstrueuse, comme le dit l'auteur que nous venons de citer.

L'Etat ne peut déléguer le droit d'enseigner, puisqu'il ne l'a pas lui-même. Il ne peut choisir, moins encore imposer des maîtres, des programmes, une pédagogie. L'Université d'Etat est par conséquent une création abusive, tyrannique et que nous ne pouvons accepter.

L'Etat n'a-t-il donc rien à faire en matière d'enseignement?

Voici ce que dit, à ce sujet, le R. P. Lescœur, en termes excellents que je ne puis mieux faire que de transcrire ici : « Dans le vrai système d'enseignement favorable à la fois au progrès des études et à la liberté de tous, aussi bien qu'à la légitime autorité du pouvoir public, l'Etat ne doit pas être une entreprise enseignante, même tolérant des entreprises rivales, pas plus qu'il n'est une entreprise commerciale. Dans le vrai système, l'Etat laisse le champ libre à toutes les initiatives honnêtes en les couvrant toutes d'une bienveillante surveillance, destinée à maintenir uniquement l'ordre public et à réprimer tout délit contre la morale et les lois; il laisse se former pour l'enseignement des corporations laïques ou religieuses, sous des garanties déterminées de capacité et de moralité, les mêmes pour tous. Par là, on verrait promptement s'élever des universités rivales, dont l'émulation serait aussi féconde qu'elle serait sans danger. L'Etat n'interviendrait que pour encourager, au besoin, par des subventions, les mérites spéciaux et les services exceptionnels. Il va sans dire qu'il resterait toujours le maître de fixer les programmes des examens à l'entrée des services *publics dépendant de lui*, et que le choix des examinateurs,

pris impartialement dans les diverses universités, lui serait laissé. Enfin, il n'agirait *directement* que dans les cas et dans la mesure où l'initiative des particuliers et de l'Eglise serait insuffisante. Voilà, ajoute le Révérend Père, voilà un idéal qui, dans la situation que nous ont faite les traditions révolutionnaires, ressemble bien à une utopie. »

L'Etat détient les finances du pays et dispose de la force publique ; il doit faire dans l'intérêt général ce que chacun est impuissant à faire en particulier : il doit aider de ses finances les œuvres utiles qui ont besoin d'un promoteur puissant ; défendre, protéger, encourager l'enseignement et ceux qui le donnent ; réprimer les entraves apportées à la liberté, les tentatives de corruption et tout ce qui peut troubler l'ordre public. Il doit, enfin, mettre à la disposition de tous, les moyens d'étude qui exigent des dépenses considérables, tels que musées, bibliothèques, collections, champs d'expérience.

Nous avons affirmé le droit de la famille et de l'Eglise à donner l'enseignement, et l'incompétence de l'Etat. Il nous resterait à examiner l'opinion révolutionnaire, antichrétienne qui affirme l'omnipotence de l'Etat et réclame pour lui le monopole de l'enseignement. Ce travail excèderait les bornes de ce résumé et ne peut trouver place ici.

Nous ne pouvons donner de meilleures conclusions que l'extrait suivant des propositions contenues dans le rapport de M. l'abbé Chère, au Congrès de Lyon. « L'Etat n'a ni la première ni la pleine autorité sur l'éducation de l'enfant. Par délégation de Dieu, cette autorité pleine et entière appartient aux parents dans l'ordre naturel, et à l'Eglise dans l'ordre surnaturel. L'Etat a le devoir de faciliter la tâche du père et de l'Eglise. Il doit protéger leur droit d'enseigner. Il ne peut imposer aux familles l'obligation de faire instruire les enfants. L'Etat a le devoir et le droit de s'opposer à la diffusion des mauvaises doctrines contraires à la morale, à sa sûreté et à sa conservation. L'Etat doit encourager, favoriser l'enseignement et ceux qui le donnent. Il doit fournir les moyens d'enseignement utiles à tous ou au grand nombre et dont l'importance et le coût excèdent les moyens particuliers. Il est sans droit sur la direction de la science, de la littérature et des autres branches de l'enseignement. Cette direction serait contraire à la liberté individuelle, ou bien de la société et au progrès de l'instruction. Il ne peut *a fortiori* revendiquer le monopole de l'enseignement

ni imposer des programmes. Il ne peut s'opposer à l'ouverture des écoles ou autres établissements d'enseignement de quelque degré que ce soit. Il ne peut imposer des conditions de capacité aux maîtres qui y enseignent, ni s'ingérer dans le régime intérieur. Il n'a qu'un droit de haute police et de surveillance, l'Etat a le droit d'ériger des écoles où se donne l'enseignement *technique* nécessaire à ceux qui se destinent à certaines fonctions *publiques ou aux armées* de terre et de mer. Il peut provoquer, subventionner et même créer des écoles là où l'initiative privée ou collective ne veut ou ne peut le faire. Il doit assurer l'enseignement et le service du culte dans les prisons, maisons de refuge ou autres, dépendant directement ou exclusivement de lui. Nous ne voulons point toucher ici plus longuement à la question des orphelinats et des pénitenciers d'enfants.

« L'Eglise a le droit incontestable d'ouvrir des écoles de tout genre sous la direction de son clergé régulier ou séculier. Les séminaires doivent être exempts de tout contrôle de l'Etat. »

JUST GUILGOU.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME (1)

Troisième conférence. — L'AUTRE MONDE. — L'ENFER. — NATURE DES PEINES.

En frappant à la porte des lieux sombres, où Dieu châtie les pécheurs impénitents, nous avons entendu retentir un mot terrible, répété par des échos qui ne se taisent jamais : Éternité ! Mais s'il est terrible de penser que les damnés sont éternellement malheureux, il est bien plus terrible encore de voir ce qu'ils souffrent.

La foi nous dit que le méchant sera éternellement maudit et tourmenté, parce qu'il est mort dans son péché. Le péché est donc la cause de la peine qu'endure le réprouvé.

Le péché, en tant qu'il nous détourne de Dieu pour nous retourner vers la créature, est la négation du souverain bien

(1) L'analyse des conférences du R. P. Monsabré à Notre-Dame de Paris est faite *exclusivement* pour les *Annales Catholiques*. La reproduction en est interdite.

Nous rappelons que les conférences du R. P. Monsabré sont publiées *in extenso* dans l'*Année Dominicaine*, en suppléments qui se vendent séparément, 25 centimes chaque, ou 1 fr. 50 les neuf suppléments (par abonnement).

qui contient en soi tous les biens ; Dieu le châtie par la perte de tout bien : d'où la douleur souveraine.

Le péché, en tant qu'il n'est plus acte, mais état, en tant qu'il s'humanise, comme nous le disions dernièrement avec Bossuet, le péché est la négation continue et éternelle de tout bien ; Dieu le châtie par la perte continue et éternelle de tout bien ; d'où le désespoir souverain.

Le péché, en tant qu'il procède d'une libre détermination est la négation volontaire et réfléchie du souverain bien ; Dieu le châtie par la perte éternellement regrettée et reprochée de tout bien : d'où le remords souverain.

Voilà l'enfer. Pas de tableaux ! Mais vous allez voir que la raison est plus cruelle et plus impitoyable que l'imagination.

I

La douleur est une désharmonie de notre être, résultant de la privation d'un bien dont nous devrions jouir. Aucune vie humaine n'en est exempte.

Mieux que nous, puisqu'il est arrivé au terme de sa voie, le reprouvé devrait se reposer dans l'harmonieuse plénitude de son être : la perfection. Mais, il s'est détourné de Dieu, pour se fixer aux créatures ; il a refusé le bien suprême, jusqu'au dernier instant de son épreuve ; le bien suprême lui dit : Va-t'en ! — au moment où, n'ayant plus d'autre bien, il s'élance pour celui-là. — Et, il s'en va. Il s'en va — où donc ?

Il s'en va donc loin du souverain bien, le cœur rempli de désirs inassouvis et d'inénarrable tristesse. Il n'en sait pas assez pour jouir, il en sait trop pour oublier. Il comprend, enfin, « qu'être séparé de Dieu, c'est une peine aussi grande que Dieu lui-même est grand.

O Dieu ! tout est donc fini entre vous et lui. Vous lui avez fermé toutes les portes de votre être et de vos adorables perfections ; il n'y peut plus entrer. Vous l'avez chassé sans pitié, répudié ignominieusement ; et, par cet acte de souveraine justice et d'équitable vengeance, vous avez fait le *dam*, peine radicale sur laquelle se greffent toutes les autres peines, et sans laquelle elles seraient encore une bénédiction. — Mais, il est maudit, il est damné, il est sans Dieu, sans Dieu qui est la lumière.

Quand le monde sera replié comme un livre, nous n'aurons

plus de refuge qu'en Dieu. Mais, si Dieu se cache, où l'homme ira-t-il ? Semblable au misérable dont la vue s'est soudainement éteinte, il tendra les bras ; il tâtera l'ombre ; il criera, il appellera : la lumière ! la lumière ! — Mais la lumière s'est enfuie en maudissant celui qui la cherche.

Comme son esprit est dans l'ombre, son cœur est dans le vide. Ses gémissements et ses larmes vont au néant; rien ne répond à ses invocations désespérées : Amour! Amour! Car c'est l'amour qui l'a maudit.

L'immensité de Dieu est le seul lieu où se puisse arrêter notre course et fixer notre vie. Mais le réprouvé s'est trompé de chemin. Il a cru au mirage des félicités terrestres, et conduit son âme au pays des chimères. Sa course consommée, il ne connaît plus de sa patrie que le nom. Si quelque note lointaine du cantique céleste descend jusqu'à lui au moment où Dieu le juge, c'est pour lui faire entendre qu'il est un proscrit.

Il voudrait dire à Dieu : mon Père! mon Père! — Il ne le peut pas. Dieu fut son père jusqu'au dernier jour de son impénitence, lui tendant les bras et lui promettant les éternelles caresses de son amour. Mais il a rendu son crime irrémissible, juste au moment où il allait comprendre le vrai bonheur de la famille dont le monde ne nous donne que d'impuissantes images.

Et Dieu avait mystérieusement épousé son âme. Jusqu'à la mort elle pouvait rappeler auprès d'elle l'Époux outragé. Mais elle a emporté de cette vie l'amour adultère des créatures, et Dieu lui a fait sentir l'effroyable jalousie de son amour incompris.

Dieu, lumière, amour, patrie, père, époux des âmes, le pécheur a nié tout cela, et le voilà dans la nuit, le vide, l'exil, chassé, répudié, maudit : c'est justice.

Pourquoi se plaindrait-il? Est-ce donc une si grande peine d'être privé d'un bien dont on n'a pas voulu? — Il n'en a pas voulu? — Quel mensonge! Mais c'est lui qu'il cherchait dans chacun des objets que poursuivaient ses ardentes convoitises. Mais elles ont disparu; il ne lui reste plus du passé qu'un amour sans rivages, toujours trompé, toujours inassouvi. Car, entendez-le bien, le damné aime Dieu! Horreur!... Il l'aime d'un amour que ne peuvent égaler les plus violentes passions. Il l'aime non parce qu'il est aimable, mais parce qu'il en a faim; il l'aime, non pour lui faire plaisir, mais pour se satisfaire. Il l'aime, et c'est pour cela qu'il le hait ; car, pendant qu'il le

cherche, Dieu lui-même se retire; et parce que Dieu se retire, il le hait d'une haine aussi grande que son amour est grand. Oublier Dieu tout à fait, ou le haïr d'une haine pure, sans mélange de convoitise, ce serait peut-être un bien pour lui; mais l'enfer est la perte de tout bien.

La perte de tout bien : — car en se fixant, au terme de l'épreuve, dans la négation du bien suprême, et en manquant sa fin, le pécheur a perdu tout droit à l'usage des créatures qui devaient lui servir de moyen pour l'atteindre. Donc, aucun des sens, aucune des passions dont les jouissances lui ont fait oublier l'unique bien qu'il devait aimer ne se peut plus satisfaire.

Vide immense ! — Est-ce là toute la peine des damnés? — Non. L'homme pécheur ajoute à la négation du souverain bien une injuste préférence pour les créatures, auxquelles il demande de coupables jouissances. Il y a là un vol outrageant contre lequel Dieu doit avoir ses reprises par des peines positives, afin qu'il ne soit pas dit que le pécheur garde éternellement le bénéfice des plaisirs qu'il s'est illégitimement procurés. Ces peines positives, l'enseignement catholique les résume en un seul mot : le feu.

Quel est ce feu ? — Faut-il l'entendre métaphoriquement, comme un certain nombre d'interprètes? — Je ne m'y oppose pas puisque l'Eglise n'a rien défini à cet égard. Supposez que la violence des désirs inassouvis, la tristesse, la haine, la colère, l'effroyable jalousie du réprouvé engendrent dans son âme une fièvre qui le dévore et le suit partout, que cet incendie moral fait irruption dans l'organisme et y produit une éternelle combustion; je vous laisse supposer et dire tout ce que vous voudrez. Pour moi, je ne me permets pas de détourner le langage de l'Écriture de son sens littéral, quand je n'y vois pas de nécessité, combien plus quand j'y découvre des convenances qui m'expliquent les mystérieux rapports de la peine avec le crime qu'elle châtie.

En donnant ses préférences aux créatures, en leur demandant un bonheur qu'on ne peut trouver qu'en Dieu, le pécheur a trompé la destination de ces êtres innocents, qui ne sont faits que pour la gloire de leur créateur, et les a exposés au mépris de sa majesté outragée et aux coups de sa justice. Je crois voir, autour du tribunal du souverain juge, comme un concile œcuménique des créatures qu'il a convoquées pour confondre le

pécheur. Et le feu est mis à leur service pour punir le pécheur, le feu, cette force inépuisable, cette espèce d'âme du monde dont les fluides les plus énergiques ne sont peut-être que des manifestations : c'est la justice sommaire des créatures, punissant les outrageuses préférences du pécheur ; sans lui, le châtiment ne serait pas complet.

Me direz-vous qu'un agent matériel, si subtil qu'il soit, ne peut pas avoir d'action sur une substance spirituelle? — Je vous répondrai, avec saint Augustin et saint Thomas, que celui qui sait unir l'esprit à des membres corporels, dans la personne humaine, saura bien l'unir à la merveilleuse et pénétrante créature qui doit humilier sa superbe, en liant son activité, et le navrer par de continuelles et formidables appréhensions. Et puis, le réprouvé ne sera pas éternellement séparé du corps dont il a abusé pour se procurer de criminelles jouissances.

Écoutez encore.

Dans les préférences du pécheur pour les créatures, il y a une révolte. En se détournant du souverain bien, l'homme prévaricateur méprise la plus haute et la plus sainte de toutes les autorités : outrage, en quelque sorte infini, par lequel il prétend conquérir son indépendance. N'aura-t-il donc plus de maître? — Ah! on n'échappe pas au souverain domaine de Dieu parce qu'on n'en veut plus. Dieu n'est pas de ces rois timides et instables qu'un cri épouvante et qu'une révolution démolit. Malgré la rébellion du pécheur il restera son maître : non plus rempli de mansuétude et de magnanime patience comme un père, mais dur et impitoyable comme un tyran. Mais Dieu ne peut pas, Dieu ne veut pas être un tyran et cependant il en faut un au pécheur. Le tyran est la peine animée, vivante, raisonnable, qui doit peser sur tout être révolté et réprimer l'orgueilleux soulèvement de sa volonté. Quel sera donc le tyran du pécheur? — Celui-là même qui l'a porté au mal et a convoqué dans son âme tout un monde de profanateurs.

Le jour de la malédiction divine est le jour de Satan ; il s'empare du pécheur, il l'humilie, il s'applique à rendre plus tristes ses pensées et plus crucifiants ses désirs, il peuple son esprit de fantômes et creuse l'abîme de son cœur ; il se plaît à la cruauté ; il est content des supplices, il en nourrit ses propres douleurs, il est tyran. Et contre lui il n'y a pas d'appel ni de révolte possible, car le fondement de son exécrable pouvoir c'est l'inexorable justice de Dieu qui châtie, par son moyen, les êtres révoltés.

Je regarde autour du réprouvé pour voir s'il n'y a pas quelque adoucissement à ses maux. Hélas ! non, car le péché, en nous privant de la grâce, détruit le seul bien qui puisse unir les hommes au-delà du tombeau. L'enfer est peuplé d'isolés parce que dans l'enfer il n'y a plus d'amour. Entendez-bien cela, vous qui avez aimé, vous qui aimez encore — dans l'enfer plus d'amour ! Donc la douleur seul à seul, la douleur sans le miséricordieux partage de l'affection, la douleur sans les consolations d'une parole amie.

La solitude ! Quelle douleur dans la douleur ! Et cependant elle n'achève pas la peine du réprouvé ! Nous avons encore à nous entretenir de son désespoir et de son remords ; car pour lui la perte de tout bien est éternelle et volontaire.

II

Au plus fort de nos maux, il reste à notre âme le pouvoir d'interroger l'avenir : elle espère.

L'incertitude, elle-même, la repose, car elle lui permet de créer des fantômes, qui l'occupent et l'empêchent de tomber écrasée sous le poids de la douleur.

Mais pour le damné plus d'espoir ; l'incertitude, fragile et dernière branche à laquelle se cramponne l'âme affligée, l'incertitude ne lui est pas permise. *Perte de tout bien*, ce n'est pas assez : *c'est la perte éternelle de tout bien* que Dieu a décrétée. Hier, aujourd'hui et demain sont confondus dans une immense durée dont on ne voit pas les rivages.

Perte éternelle de tout bien ! Le pécheur en voit la preuve au dedans de lui-même : cette preuve, c'est son péché fixé par l'impénitence et devenu au terme de son existence terrestre, la négation persévérante du bien. En se considérant lui-même, il conclut l'éternité ! L'éternité ! Son état l'appelle, et sa volonté la repousse ; mais elle vient toujours, toujours faisant à son cœur une blessure incurable, une blessure qu'elle seule peut faire : la blessure du désespoir.

Le désespoir ! Il pèse d'un poids horrible sur une vie humaine ; il y engendre un inexprimable dégoût qui donne aux plus lâches l'atroce courage d'en finir avec l'existence. Mais la mort, par où s'échappe le désespéré de la terre, est une porte close au désespéré de l'enfer.

Et pourtant, il est dit de lui, dans les saintes lettres : « Qu'il

sera donné en pâture à la mort. *Mors depascet eos.* » C'est vrai, mais, comme l'explique Louis de Grenade : « De même que l'herbe des champs, toujours tondue par la dent brutale des animaux qui la dévorent, revit sans cesse, de même le damné. Il revit sous la dent de la mort. » Ainsi se poursuit, de jour en jour, d'année en année, de siècle en siècle, ce drame de destruction.

Le voilà, le pécheur ! Lui qui, trompé par des chimères, rêvait l'éternité du plaisir. Tant que dura son épreuve, il pouvait dire au Dieu qu'il oubliait : — Rends-moi ta lumière ; mais maintenant, si Dieu par pitié lui envoyait sa lumière, il n'en pourrait pas jouir. Jadis dans l'abîme que le péché creuse entre l'homme prévaricateur et le Dieu qu'il offense, il pouvait jeter son repentir, ses prières, ses larmes et le sang rédempteur du Christ ; — mais, maintenant, l'éternel amour du mal le rend incapable de contrition ; et, dans le gouffre où Dieu l'a précipité, le sang du Christ ne descend pas.

Donc, le péché étant la négation universelle et persévérante du bien, le Dieu dont le pécheur s'est séparé, il ne le verra jamais, il ne le possédera jamais, ni lui, ni les biens dont il est la source infinie ; les douleurs de cette privation, il les endurera toujours ; le feu qui le dévore ne s'éteindra jamais ; le joug déshonorant de Satan, il le subira toujours ; ses proches et ses amis ne le consoleront jamais.

Y a-t-il quelque chose après le désespoir ? si le pécheur pouvait nous faire oublier, et oublier lui-même la cause de ses maux, il se mettrait à couvert de notre indignation et de nos mépris. En acquérant le droit de se plaindre, il ne nous apparaîtrait plus que comme la victime d'un maître vindicatif qui exagère la répression du mal, et il se revêtirait d'une sorte de magnanimité qui nous forcerait de le respecter.

Rien de plus propre à rendre un malheureux intéressant, qu'une infortune inexplicable.

Mais cette misérable ressource manque au réprouvé ; il ne peut ni oublier, ni nous faire oublier la cause de son malheur, car au fond de sa conscience le remords pousse des cris terribles. Il sait que son malheur est volontaire.

Il ne lui manquait plus que cela : d'être son propre bourreau ; et il l'est par le remords, il s'accuse lui-même, il se condamne lui-même, il se maudit lui-même.

Dieu l'avait placé libre à l'endroit où s'ouvrent, sous les pas

de l'adolescence, les routes du bien et du mal ; et malgré les avertissements de sa conscience, les conseils de la grâce, les menaces de la justice de Dieu, les promesses de son amour, il a choisi, sans hésiter peut-être, le chemin qui devait le conduire à la perdition. Il était libre, et il n'y a pas de puissance au monde qui soit capable de violer un homme libre. L'univers tout entier peut conspirer contre sa vie et en triompher, mais rien ne peut, sans son consentement, entamer l'intégrité de son honneur, rien ne peut, s'il s'y refuse, lui faire dire *non* au bien qu'il aime, *oui* au mal qu'il abhorre.

Noble et sainte liberté ! le pécheur t'a trahie quand il croyait t'embrasser, et maintenant tu n'as plus de refuge dans son cœur déshonoré.

Mais ce qui tourmente le pécheur, plus encore que la conscience de sa liberté et le noble usage qu'en ont fait les saints, c'est le souvenir des bienfaits de Dieu et de ses propres ingratitudes. Le pécheur a tout méprisé ; aussi constant dans son amour que lui dans son impénitence, l'Agneau n'a pas cessé un seul instant de pleurer et de gémir. Pleurs et gémissements, tout fut inutile. Mais aujourd'hui l'Agneau ne pleure plus, ni ne gémit plus ; l'enfer retentit des cris de sa colère. Le damné voudrait s'échapper : « Mettez-moi, dit-il, à couvert des regards de celui qui siége sur le trône, dérobez-moi aux fureurs de l'Agneau ! » Mais non. — Qu'il l'entende et que sa plainte éternelle soit pour lui l'inépuisable source du plus cruel des remords.

Et certes l'enfer tel que nous venons de le voir, est un enfer raisonnable. Toutes ses peines ont été amenées, l'une après l'autre, par la fatale logique du péché. — Le pécheur nie le bien suprême, à lui la douleur souveraine ; il le nie pour toujours, à lui le désespoir souverain ; — il le nie librement, à lui le remords souverain. Sans doute ces peines se font diversement sentir, selon la mesure des responsabilités. Mais, quoi qu'il en soit des accidents qui peuvent varier les peines du réprouvé, l'oracle de l'Écriture demeure toujours vrai. « Il est horrible pour le pécheur de tomber, après sa mort, entre les mains du Dieu vivant. »

R. P. Monsabré.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le mouvement dans le haut personnel de la prélature, par suite de l'élévation à la pourpre des EEmes Macchi et d'Annibale, vient de donner lieu aux nominations pontificales suivantes : au Majordomat des Palais apostoliques, demeuré vacant par l'élévation à la pourpre de l'Eme Macchi, S. G. Mgr Ruffo-Scilla, archevêque titulaire de Pétra et nonce apostolique en Bavière ;

A l'Assessorat du Saint-Office, en remplacement du nouveau cardinal d'Annibale, S. G. Mgr Séraphin Cretoni, secrétaire de la Propagande pour les affaires de rite oriental ;

Au Secrétariat de la Propagande pour les affaires de rite oriental, Mgr Ignace Persico, ancien délégué apostolique en Irlande ;

Au secrétariat de la Sacrée-Congrégation des Rites, resté vacant depuis la promotion de Mgr Salvati comme secrétaire du Concile, Mgr Vincent Nussi ;

Au secrétariat de la Sacrée-Congrégation des Etudes, Mgr Auguste Guidi, qui remplace à ce poste Mgr Nussi.

On ajoute que d'autres nominations complémentaires vont avoir lieu, notamment pour assigner au maître de chambre actuel de Sa Sainteté, Mgr Della Volpe, la nonciature apostolique de Munich, et pour appeler au poste de maître de chambre un jeune prélat napolitain, Mgr di Belmonte, de la famille princière de ce nom.

—

La Sacrée-Congrégation de la Propagande ayant approuvé les statuts de l'Université catholique de Washington et le Saint-Siège en ayant décrété la création canonique *in perpetuum*, le recteur de cette Université, Mgr Keane, ancien évêque de Richmond, venu à Rome pour solliciter l'approbation des statuts, a voulu célébrer ici même l'inauguration de l'important institut qu'il est appelé à diriger. C'est au Collège américain du Nord que cette belle fête a eu lieu le 19, jour de Saint-Joseph. Là, en présence des EEmes cardinaux Parocchi, Schiaffino, Bianchi, de Mgr Jacobini, secrétaire de la Propagande, de plusieurs évêques et prélats, des chefs des instituts d'enseignement et d'édu-

cation et des représentants les plus distingués des colonies anglaise, irlandaise et américaine, Mgr Keane a retracé l'histoire de la fondation de la nouvelle Université, qui sera le couronnement fécond et glorieux du catholicisme aux États-Unis. A leur tour, LL. EEm. Parocchi et Schiaffino, Mgr Jacobini, ainsi que Mgr Pâquet, le recteur de l'Université de Québec et Montréal, ont pris successivement la parole pour célébrer les merveilleux progrès de la foi en Amérique et pour exalter le grand Pape qui, par sa sollicitude apostolique, sait assurer le succès des plus belles œuvres de religion et de science.

—

Sa Sainteté a reçu le 18 mars, en audience particulière, les pèlerins américains qui étaient venus au nombre de 105 et avaient été placés dans les quatre salles attenantes aux appartements privés du Saint-Père. Dans la première salle, où se trouvaient Mgr Rademacher, évêque de Nashwille, Mgr Seton, du diocèse de New-Jersey, et les prêtres qui font partie du pèlerinage, le père Vissani de Nazzano, des Mineurs réformés, commissaire de Terre-Sainte à New-York et directeur du pèlerinage, a lu à Sa Sainteté l'adresse suivante au nom de tous les pèlerins :

Très Saint-Père,

Depuis que Votre Sainteté a eu l'heureuse pensée de publier la bulle « Salvatoris » pour appeler l'attention des fidèles sur les saints Lieux qui furent rougis du précieux sang de notre Sauveur, elle a mis de profondes racines dans le cœur des catholiques américains. Leur générosité à l'égard de la bonne œuvre de la préservation des saints sanctuaires s'en est accrue, et un grand désir s'est éveillé parmi eux d'aller vénérer ces lieux bénis. C'est pour satisfaire ce vaillant désir que nous avons organisé ce premier pèlerinage qui, nous l'espérons, sera le précurseur de beaucoup d'autres. L'amour qui remplit nos cœurs pour le divin Sauveur nous a poussés a entreprendre un si long voyage, pour avoir le bonheur de visiter et de vénérer le sépulcre qui a renfermé les restes de son humanité sacrée, et comme nous nous glorifions d'être aussi les fils dévoués du Vicaire du Christ sur la terre, nous avons cru qu'il était de notre devoir de nous approcher de la Chaire de Pierre, dont vous êtes le successeur légitime, pour nous prosterner à vos pieds et vous présenter l'hommage de notre amour et de notre dévouement. Mais en vous exprimant notre joie pour l'honneur de cette réception, nous ne pouvons vous cacher la tristesse que fait naître dans nos cœurs la situation des temps qui retient dans un état d'emprisonnement le Père commun des fidèles. Nous ne cesserons pas d'élever nos ferventes prières vers

Dieu pour que, de même qu'il envoya un ange pour délivrer Pierre de la prison, il daigne décréter que le Vicaire de Jésus-Christ, le successeur de Pierre, puisse recouvrer cette liberté et ces droits qui lui sont nécessaires dans l'exercice du gouvernement spirituel de la Papauté, pour la gloire de notre sainte mère l'Église et pour le bien-être des âmes confiées à vos soins. En même temps, nous supplions Votre Sainteté de nous consoler et de nous fortifier par votre bénédiction apostolique pour le succès de notre pèlerinage.

Le Souverain Pontife a répondu à cette adresse par quelques paroles touchantes, dans lesquelles il a fait ressortir les avantages spirituels d'un pèlerinage aux Lieux-Saints, où tout parle de la divinité de Jésus-Christ, de son amour de l'Église et de sa doctrine sainte et inspirée. Sa Sainteté a bénit le drapeau américain que les pèlerins emportent, pour le déposer dans l'église du Saint-Sépulcre, et a dit en montrant l'aigle qui soutient dans ses serres l'écu des États-Unis : C'est là l'emblème d'une nation qui ne recule jamais. Le Saint-Père a parcouru ensuite les diverses salles dans lesquelles étaiènt groupés les pèlerins, s'arrêtant auprès de chacun pour lui adresser quelques paroles aimables et leur accordant à tous la faveur de baiser sa main.

France.

Montpellier. — Pendant que les événements en se précipitant mettent de plus en plus en lumière les vices de notre organisation révolutionnaire, les catholiques continuent dans les diverses provinces à convoquer dans de solennelles assises toutes les classes de la Société, à l'occasion du centenaire de 1789, pour leur faire exprimer leurs doléances et leurs vœux.

La semaine dernière a eu lieu à Montpellier, l'assemblée provinciale du Languedoc. Elle s'est ouverte par une magnifique cérémonie à Notre-Dame. La messe a été célébrée par Mgr l'évêque de Montpellier qui a prononcé un admirable discours sur le but réparateur et la portée sociale de l'assemblée.

Les délibérations ont abouti à l'adoption d'un grand nombre de vœux tendant à restaurer l'enseignement religieux dans les écoles, à fortifier l'autorité paternelle, à favoriser les associations honnêtes, les corporations et les syndicats agricoles, la liberté d'enseignement, le retour à la vie provinciale et la défense énergique de l'industrie et de l'agriculture nationale.

Cette magnifique assemblée dont le succès a dépassé toutes

les espérances, s'est terminée par une imposante cérémonie religieuse, le couronnement de la statue de Notre-Dame des Tables.

A l'office célébré dans la cathédrale de Saint-Pierre, assistaient S. E. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, Mgr Vigne, archevêque d'Avignon; NN. SS. les évêques de Viviers et du Puy.

Voici l'énumération de quelques-uns des vœux émis par l'Assemblée :

Ier Voeu. — *Fortifier l'autorité paternelle*, par :

1° L'enseignement de la loi de Dieu dans les écoles et par la liberté d'enseignement; l'affirmation dans les lois scolaires des droits supérieurs du père de famille, responsable de l'éducation de ses enfants devant Dieu et devant la société;

2° L'augmentation de la liberté des père et mère dans le droit de tester et dans la composition des lots: la réduction des droits d'enregistrement dans les donations, partages d'ascendants ;

3° La protection de la propriété familiale par la diminution des droits de partage, des frais de justice dans les partages des biens de mineurs et l'insaisissabilité du foyer.

IIe Voeu. — *Assurer en France aux produits nationaux un traitement au moins égal à celui des produits étrangers, ou la protection si elle est nécessaire*, par :

1° L'établissement d'un *droit d'entrée* équivalent à la somme des impôts que supportent les produits similaires français;

2° L'abolition des tarifs de *pénétration*, véritable privilège au profit de l'étranger et la revision des tarifs de navigation des canaux;

3° La dénonciation de tout traité de commerce préjudiciable aux produits nationaux et la suppression de la cause de la *nation la plus favorisée* ;

4° L'exclusion de tout traité de commerce des produits agricoles, vin, huile, soie, laine, etc., conformément à ce qui existe déjà pour le blé, le bétail, le sucre et l'alcool;

5° L'exercice d'un *contrôle effectif* de l'administration sur l'application des lois et ordonnances sur la circulation des alcools et vins, la falsification des *boissons* de toute nature faisant au commerce des vins naturels une *concurrence* frauduleuse;

IIIe Voeu. — *Sous l'affirmation du principe que l'impôt doit être consenti par ceux qui le paient :*

1° Reporter *également* l'impôt sur toutes les valeurs mobilières ou immobilières, rurales ou urbaines, et percevoir sur les produits étrangers des droits suffisants pour augmenter les revenus douaniers et rendre possible la diminution des charges de l'agriculture ;

2° Moins favoriser les villes dans l'emploi des fonds d'impôts et d'emprunts communaux;

3° Modifier l'impôt sur les *primes* d'assurances et le faire porter sur le *capital* assuré.

IV[e] Voeu. — *Favoriser les syndicats agricoles;* faciliter la constitution de leur patrimoine et la formation des biens communaux, la fondation de caisses de secours et d'institutions de crédit agricole ; réformer les lois électorales, de manière à procurer à tous les intérêts et spécialement aux intérêts agricoles la représentation corporative.

V[e] Voeu. — Diminuer dans la mesure compatible avec les besoins de la défense nationale, les charges militaires de manière à ne pas entraver l'enseignement supérieur dans les écoles spéciales et à ménager l'agriculture sur laquelle ces charges pèsent si lourdement.

VI[e] Voeu. — Proclamer hautement la liberté de la charité : 1° au profit de l'Église et de ses ministres, qui, tous les jours, prêchent la charité et dont les persécutions entravent l'apostolat; 2° au profit des sociétés charitables en leur concédant la personnalité civile; 3° au profit des particuliers, en respectant toutes leurs libéralités, quelques conditions qu'ils y aient apposées, si elles ne sont pas contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et notamment en leur permettant de choisir comme exécuteurs de leurs intentions charitables toutes les personnes morales, telles que communes, diocèses, fabriques, cures, consistoires, etc.

VII[e] Voeu. — Ne jamais confier à des mercenaires la distribution des secours.

Assurer le service des hôpitaux par des religieuses, et non par des infirmières laïques ; maintenir ou rétablir les aumôniers dans les hôpitaux afin d'assurer à la conscience des malades une pleine liberté.

VIII[e] Voeu. — En maintenant le principe de la législation actuelle qui met l'État en dehors de l'obligation des secours à donner aux indigents, créer l'obligation aux communes d'assister, *dans la mesure de leurs ressources*, tous les pauvres, malades et indigents qui y ont conservé leur domicile de secours. Cette obligation n'existerait, toutefois, que dans les cas où la charité privée n'aurait pas pourvu aux secours nécessaires.

Ce vœu a été complété par cet autre:

Comprendre dans le cadre de l'obligation de l'assistance communale, limité par les ressources de la commune, et à défaut de la charité privée individuelle ou corporative, l'allocation d'une pension alimentaire accordée dans leur vieillesse aux chefs de familles indigentes, pères ou mères, et surtout aux ouvriers agricoles toujours restés à l'agriculture, et qui auraient fourni à l'état civil un contingent exceptionnel d'enfants légitimes. De là augmentation de la

population, maintien des bras à l'agriculture, conservation de l'esprit familial, le vieillard, avec son secours, étant conservé par ses enfants, et les charges des hospices et établissements charitables étant d'autant diminuées.

Au sujet des enfants assistés, plusieurs vœux ont été émis, dont le suivant :

Rétablir, sous de sages garanties, la recherche de la paternité, qui existe d'ailleurs dans la pluralité des États de l'Europe, les inconvénients qu'elle pourrait occasionner devant être moindres que les maux causés par la situation actuelle.

Nantes. — Toujours la pacification religieuse !

Dans le courant d'avril, le pénitencier de Tours sera laïcisé : les sœurs de Marie-Joseph seront chassées.

A la même époque, la prison de Nantes sera laïcisée : les sœurs seront remplacées.

Poitiers. — Après l'assemblée de Montpellier, dont nous venons de parler, une assemblée analogue s'est tenue à Poitiers, pour célébrer le centenaire des États du Poitou. M. l'abbé Gerbier, dom Chamard, le P. Mercier, M. de Montenon, M. de Pertal, M. Arsène Lecointre, M. Daniel de Lacombe et le R. P. de Pascal ont présenté de remarquables rapports sur les vœux et doléances que légitime la situation de la France après cent ans de Révolution.

L'Assemblée a rédigé, pendant ses trois jours de session, une série de vœux.

Dans l'ordre des *questions religieuses*, elle a demandé, en premier lieu, « que le catholicisme soit reconnu en France comme religion d'État, suivant les principes du droit chrétien. »

L'Assemblée a émis le vœu :

Que la France, reconnaissant la royauté sociale du Christ, soit un jour consacrée au Sacré-Cœur par ses gouvernants eux-mêmes, prosternés devant l'hostie sainte dans le temple du Vœu national, où ils rendront solennellement foi et hommage lige et prêteront serment d'une fidélité sans restriction à Notre-Seigneur Jésus-Christ, souverain Seigneur, Maître et Roi de la Patrie.

Au sujet des relations entre l'Église et l'État, les vœux de l'Assemblée se résument dans la demande d'une *loyale* application du Concordat, dont les articles organiques sont la violation.

Dans l'ordre des *questions d'enseignement*, l'Assemblée s'est

principalement inspirée du principe de l'abolition du monopole de l'État, sous quelque forme qu'il se présente.

Dans l'ordre des *questions sociales*, elle a exprimé le vœu qu'une loi intervienne pour garantir le repos du dimanche. Elle réclame également :

Qu'il soit apporté des limites à la multiplicité des cabarets et de tous lieux de plaisir nuisant à la vie de famille.

Qu'une répression énergique soit exercée contre les publications contraires à la religion et aux mœurs.

Des vœux ont été formulés en faveur d'une plus grande liberté testamentaire laissée au père de famille.

Dans l'ordre des *questions politiques*, *administratives* et *économiques*, l'Assemblée réclame, entre autres choses :

La substitution du régime représentatif au parlementarisme;

Une beaucoup plus large autonomie provinciale et communale;

L'exclusion de l'État des exploitations industrielles;

La protection de la production française contre la concurrence étrangère ;

Des modifications dans l'organisation judiciaire de nature à rendre le choix des juges meilleur et à épargner le temps et l'argent des justiciables ;

La réduction à son minimum de l'assistance officielle des malheureux.

Dans l'ordre des *questions militaires*, l'Assemblée a émis des vœux pour le rétablissement de l'aumônerie et le maintien des dispenses du service militaire pour les ecclésiastiques.

Etranger.

Japon. — On annonce la promotion à l'épiscopat de Mgr Midon, vicaire apostolique du Japon central. Voici quelques détails sur l'état complet de la mission au 15 août 1888.

I. Etendue et population. — Le vicariat (créé par bref de S. S. Léon XIII, en date du 20 mars 1888) comprend : *a* la province occidentale, la grande île Nippon, depuis celles d'Owari, Mino et Echizen exclusivement ; *b*, le Shikoku et les îles adjacentes de moindre importance.

Population infidèle, environ	13,184,000
— catholique	2,185

II. Personnel. — 1 évêque. — 14 missionnaires français. — 37 catéchistes indigènes. — 13 religieuses du Saint-Enfant Jésus.

III. Etablissements. — 9 postes ou districts, résidences de mis-

sionnaires. — 29 chrétientés. — 2 églises et 14 chapelles ou oratoires (improvisés dans des maisons japonaises). — 11 écoles, dont 5 de garçons, 5 de filles et 1 mixte, comprenant ensemble 421 élèves; soit 97 garçons et 324 filles. — 5 orphelinats avec 267 enfants. — 4 ouvroirs, fréquentés par 199 élèves. — 4 pharmacies.

IV. Administration (du 15 août 1887 au 15 août 1888). — Baptêmes d'adultes, 389. — Conversions d'hérétiques, 5. — Baptêmes d'enfants de païens, 86. — Baptêmes d'enfants de chrétiens, 42. — Confirmations, 189. — Confessions annuelles, 1,324. — Communions pascales, 982. — Saint Viatique, 17. — Extrêmes-Onctions, 28. — Mariages, 21. — Décès connus, 68.

Ces chiffres parlent éloquemment : il n'y a que *deux mille catholiques* pour plus de *treize millions d'infidèles,* et pas plus de cinq cents baptêmes par année; dans les immenses villes de Kyoto et d'Osaka, à peine quelques centaines de serviteurs du vrai Dieu; *deux églises* pour toute la mission et aucune à Kyoto, l'ancienne capitale, la Rome du boudhisme, où les pagodes des idoles se dressent nombreuses et magnifiques.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 21 *mars.* — L'ordre du jour appelle le tirage au sort des départements qui sont appelés à élire un sénateur en remplacement de MM. l'amiral Jaurès et Scherer, décédés. Le sort désigne l'Aisne et le Doubs.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les accidents ouvriers.

MM. Blavier, Lebreton et Bardoux développent leurs contre-projets respectifs. M. Delsol combat l'article 1er du projet.

Vendredi 22 *mars.* — On discute, toujours en première délibération, la loi sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

M. Cordelet critique les diverses solutions proposées jusqu'ici et développe un contre-projet tendant à ne faire rentrer sous le domaine du risque professionnel que les fautes légères.

Après une suspension de séance, M. Trarieux développe un contre-projet aux termes duquel tout chef d'exploitation commerciale, industrielle ou agricole est responsable des accidents survenus à ses ouvriers employés à un travail dangereux, à moins que l'accident n'ait été causé par la faute de la victime.

Lundi 25 *mars.* — Le Sénat renvoie à sa prochaine séance la con-

tinuation de la discussion sur les pouvoirs judiciaires des Chambres, la commission n'ayant pas examiné plusieurs articles qui lui avaient été renvoyés.

Puis on reprend la discussion du projet sur les accidents de travail.

Malgré l'opposition du RAPPORTEUR, les contre-projets sont renvoyés à la commission, par 175 voix contre 80, à la demande de M. Léon RENAULT.

Chambre des Députés.

La séance est consacrée à une longue discussion financière à laquelle ont pris part MM. ROUVIER, THÉVENET et LAUR. Le député boulangiste a mal servi une bonne cause. Il s'était proposé d'interpeller le gouvernement sur l'accaparement des métaux et sur le dernier krach. Malheureusement, oubliant qu'il est des arguments qu'on ne peut présenter dans une assemblée politique, parce qu'ils mettent en cause l'honorabilité et le crédit de personnes étrangères au Parlement, et qui, par conséquent, ne peuvent se défendre. M. Laur s'est égaré dans les détails, et son interpellation n'a pas eu le succès qu'il en attendait.

M. ROUVIER a défendu la haute banque, le Comptoir d'Escompte et les cuivres. Peut-être aurait-il pu comprendre que, dans le temps où nous vivons, il est malséant à un ministre de trop s'occuper de finances, lorsqu'il ne s'agit pas de celles de l'Etat. La tendresse qu'il a eue en ces derniers temps fait trop contraste avec l'indifférence témoignée à l'égard des porteurs de Panama et avec la haine qu'on a montrée vis-à-vis des actionnaires de l'Union générale.

M. THÉVENET, ministre de la justice, a reconnu, lui, qu'il y avait lieu d'examiner les faits qui ont provoqué le krach des cuivres, et il a dû accepter l'ordre du jour suivant : « La Chambre, convaincue que le gouvernement prendra des mesures nécessaires pour rechercher les responsabilités encourues et faire respecter la loi, passe à l'ordre du jour. » Il n'y a pas à s'illusionner sur les suites qui seront données à cette manifestation : c'est un enterrement, tout comme une ouverture d'enquête; mais on y trouve l'indication de certaines irrégularités sur lesquelles le gouvernement avait fermé les yeux, volontairement ou non.

Samedi 23 *mars*. — M. DE MARTIMPREY a la parole pour adresser une question au ministre de la marine sur les accidents des torpilleurs.

M. de Martimprey expose que, dans les premiers jours du mois, une escadrille de torpilleurs rentrant à Toulon, le torpilleur 102 fut culbuté par une lame, au passage entre deux îlots. Sept marins furent noyés. Dans la traversée du Havre à Cherbourg, même accident vient d'arriver au torpilleur 110. Tout l'équipage a péri.

Le moral des marins, dit l'orateur, ne sera pas ébranlé par ces

catastrophes, mais l'opinion publique ne peut point ne pas s'en émouvoir.

Il y a encore cinquante torpilleurs construits d'après les mêmes plans; que compte faire le gouvernement pour prévenir le retour de tels désastres.

M. L'amital Krantz répond que les accidents survenus ont déjoué tous les calculs des ingénieurs. On va garder les torpilleurs dans les ateliers de réparation et on ne les remettra à la mer que si l'on constate leur bon état.

L'accident arrivé au 102 a surpris tout le monde, la mer étant excellente. Les parages où il est arrivé sont, il est vrai, dangereux : il est probable que le bateau a été chaviré par une lame de fond. Quand au 110, il est parti du Havre par un temps calme avec trois autres torpilleurs. Le baromètre était très bas; le temps devint subitement mauvais, quand ils arrivèrent en pleine mer. Devant le grain, ils regagnèrent la côte, mais le 110 que montait le lieutenant de vaisseau qui commandait la flottille avait disparu; on n'en a pas eu de nouvelles.

Ces bâtiments sont d'une construction défecteuse ; les essais faits en 1887 démontrèrent qu'ils n'étaient guère utilisables que sur les côtes : ils ont été construits par les Forges et Chantiers de la Méditerranée. La commission d'examen dut les recevoir parce qu'ils étaient bien construits sur le plan adopté : ils manquaient seulement de vitesse, et on remédia à ce défaut en changeant les chaudières. Ce qui fait leur instabilité sur mer, c'est la construction, sur le pont, d'un toit qui donne prise au vent. Le ministre vient d'ordonner aux préfets maritimes de ne plus se servir de ces bâtiments avant d'avoir fait enlever ces toits.

M. de Martimprey remercie le ministre de ses explications et exprime le regret que la marine ait commandé cinquante-six bateaux à la fois, sans avoir pris la précaution d'en essayer un ou deux d'abord.

M. Wickersheimer demande à transformer la question en interpellation. Après quelques explications données à l'orateur par le ministre, sur la façon dont sont reçus ces bateaux à la commission d'examen, on va voter quand M. de la Ferronnays propose de rendre, par un vote, un hommage à la mémoire des victimes de ces naufrages. Cette motion est adoptée.

L'incident se termine par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour appelle la proposition tendant à la suppression des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers.

Lundi 25 *mars*. — A trois heures on vote — quatre scrutins publics, — sur le règlement définitif des comptes des exercices 1876 77, 78, 79.

Comme on le voit, les comptes du budget ne sont réglés qu'au

bout d'une dizaine d'années ! ! O beautés de l'administration !

A propos de la discussion sur l'exercice 1876, un incident bruyant a éclaté.

En 1876, M. Buffet étant ministre de l'intérieur, don Carlos venait de se réfugier en France avec une partie de son armée. Le ministre fit rapatrier en Espagne les hommes, les chevaux et les bagages de don Carlos.

Quant à don Carlos, qui voulait passer en Angleterre, on le transporta, avec les personnages de sa suite, de Biarritz à Boulogne, par un train spécial.

Les frais du rapatriement s'élevèrent à 590,000 francs. La commission veut bien que ces frais soient portés à la charge de l'Etat.

Mais les frais du train spécial qui s'élèvent à 10,000 francs environ, seraient, d'après la commission, imputables au ministre d'alors, M. Buffet, qui avait donné des ordres pour ce voyage, sans qu'aucun crédit fût voté par les Chambres.

Tel est le débat. M. Faure, au nom de la commission, soutient la demande.

M. Le Provost de Launay a la parole.

M. Buffet, dit-il, saura se défendre au Sénat. L'orateur et ses amis s'abstiendront donc ; ils ne peuvent qu'applaudir au précédent que veut créer la commission.

Depuis quelques années, il s'est produit des abus, des irrégularités, des virements bien autrement graves. (Réclamations à gauche).

M. Le Provost de Launay prend acte du précédent et dit qu'il compte qu'on l'appliquera plus tard à tous. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Rouvier déclare qu'il comptait demander à la Chambre de se montrer plus généreuse que la commission.

La Chambre votera comme elle l'entend ; le ministère renonce à s'opposer à la résolution proposée.

Mais il signale à la Chambre les impossibilités qu'il y aurait à constituer en débet un ordonnateur qui ne s'est pas mêlé de la gestion ; et quant à le poursuivre devant les tribunaux, M. Rouvier n'en voit pas le moyen.

Par 328 voix contre 33, la résolution relative au train de don Carlos est adoptée.

Après cet incident, on reprend la discussion sur les eaux d'égout.

Après que M. Frédéric Passy a, pour la sixième fois, pris la parole en faveur du canal de Paris à la mer, M. Bourneville, rapporteur, et M. Yves Guyot défendent le projet qui, on le sait, consiste à inonder la plaine d'Achères, comme on le fait à Gennevilliers.

Par 355 voix contre 207 le projet du canal à la mer est repoussé.

Et le projet du gouvernement est adopté sans modifications. C'est enfin fini.

Mardi 26 *mars*. — Nous avons, au début de la séance, quelques incidents assez vifs sur les budgets de 1876 et de 1880.

M. Le Provost de Launay s'étonne qu'une commission et qu'un ministre des finances aient apporté si peu de soin dans l'examen des comptes de 1876, qu'ils aient ignoré jusqu'au nom de l'ancien ministre auquel ils réclamaient 6,800 francs. C'est à M. Buffet qu'on demande le remboursement de cette somme; c'est M. Dufaure qui l'a dépensée.

Une proposition de MM. d'Aillières, Le Provost de Launay et de La Ferrière, relative aux justifications à fournir pour l'emploi des fonds de la caisse des écoles, permet une fois de plus aux républicains de manifester leur peu de goût pour les finances sincères.

Il s'agit, cette fois, de 540 millions dépensés de 1879 à 1885, sans que la cour des comptes puisse exercer son contrôle. L'emploi de cette somme étant difficile à justifier, on a trouvé fort simple de ne fournir aucun renseignement. La cour des comptes réclame en vain la lumière, le gouvernement la met sous le boisseau. N'allez pas croire que la Chambre s'en plaigne; elle ne transigeait pas lorsqu'il s'agissait de 6,800 francs; mais 540 millions, que voulez-vous que cela lui fasse?

Elle ne montre aucune curiosité, car le ministre des finances lui laisse entendre que cette curiosité friserait l'indiscrétion, et, si elle joue l'indignation, c'est lorsqu'elle entend un député conservateur établir un parallèle entre ces hommes qui sortaient pauvres du pouvoir et ces politiciens dans le mouvement qui s'y enrichissent.

M. Rouvier prend feu; il monte comme une soupe au lait, sans qu'on sache bien exactement pourquoi. Il ne s'agit point, en effet, de ministres, mais de présidents de la République, du maréchal de Mac-Mahon et de M. Grévy.

Le débat sur les trésoriers-généraux n'était pas de nature à calmer les nerfs de l'irritable M. Rouvier. Chaque article de la loi lui a fourni l'occasion d'une défaite. Il a eu contre lui, d'un bout à l'autre, des majorités de 250 à 300 voix; M. Doumer l'a battu, M. d'Aillières l'a battu et s'est fait applaudir même par la gauche.

C'est dans ces conditions que le ministre des finances aborde le débat budgétaire.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement a expiré le 31 mars de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double

avantage pour eux : elle diminuera les chances d'erreur et elle évitera des frais.

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 60 cent. en timbres-poste.

Il est nécessaire de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimées, rectifiée s'il y a lieu.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Saisie des portraits du Comte de Paris : Arrêt du tribunal des Conflits. — M. Antoine à Paris. — Indemnités ministérielles. — Une bévue. — Renouvellement partiel.

28 mars 1889.

Il vient de se produire à Paris un fait nouveau, inaccoutumé, étrange, surprenant, troublant, prodigieux, inouï, incroyable. La tour Eiffel n'a pas été déplacée : ce serait banal. Ce qui est arrivé est plus inattendu que la réconciliation de MM. Constans et Laguerre, plus inattendu que la réconciliation de tous les députés de la gauche. Voici ce qui s'est passé : Un tribunal républicain a rendu un jugement qui est désagréable au ministère. Bien que la nouvelle soit officielle, on ose à peine y croire : il est des choses dont on nous a déshabitués.

C'est le tribunal des conflits qui a inauguré cette ère nouvelle; il s'agissait des lettres et des portraits du comte de Paris, saisis dans les départements de la Seine, de la Savoie et du Loiret, par ordre des préfets. Ceux-ci avaient été cités devant les tribunaux civils, ils avaient opposé un déclinatoire d'incompétence, et avaient eu le plaisir de le voir bien accueilli. Sur l'appel interjeté par le plaignant, ils avaient élevé le conflit sur lequel le tribunal s'est prononcé en annulant les arrêtés préfectoraux et en déclarant les tribunaux compétents.

C'est un nouveau soufflet pour le gouvernement, qui prend l'habitude d'en recevoir.

Voici quelques-uns des considérants de l'arrêt.

Dans l'affaire Dufeuille, le tribunal reconnaît, comme l'avait fait le tribunal civil de la Seine, que le préfet de police a agi comme agent de police judiciaire. Voici en quels termes il s'exprime sur ce point :

Attendu que l'action de M. Dufeuille a pour unique objet la res-

titution d'imprimés saisis en son domicile et de clichés saisis chez M. Paul Dupont ;

Que dans ces termes, sa demande est de la compétence de l'autorité judiciaire ;

Que vainement le préfet de police prétend avoir commis un acte administratif échappant à cette compétence, en alléguant qu'il aurait agi d'après les ordres du ministre de l'intérieur ;

Attendu que lorsqu'il procède en vertu de l'article 10 du Code d'instruction criminelle, le préfet de police agit bien comme un officier de police judiciaire, et que dans l'espèce ce fonctionnaire a agi en vertu de l'article précité ;

Qu'en admettant que des instructions lui aient été données par le ministre de l'intérieur, ces instructions n'auraient pas changé le caractère de la saisie ;

Que si le gouvernement de la République française a le devoir de réprimer les actes qui paraissent menacer la sûreté de l'État, il n'est investi que des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi ;

Qu'il s'en suit que la demande de M. Dufeuille n'échappe pas à la compétence du tribunal civil. »

C'est en la même qualité que le préfet de la Savoie a agi en faisant saisir les lettres mises à la poste par M. Usannaz-Joris ; peu importe dès lors l'ordre ministériel.

Le commissaire du gouvernement, M. Marguerie, avait émis cette singulière prétention que la loi de juin 1886, en exilant les princes, les avait mis hors la loi et les rendait simplement justiciables du pouvoir discrétionnaire du gouvernement. — Singulière justice !

Le tribunal des conflits, beaucoup plus libéral, a ainsi apprécié les conséquences de la loi de 1886 ; nous trouvons cette théorie dans le même arrêt :

Le tribunal des conflits, considérant que les actes de police judiciaire sont soumis, quant à leur régularité, à leur légalité et à leurs effets, au contrôle de l'autorité judiciaire, que par suite cette autorité est compétente pour rechercher dans la cause si, comme le soutiennent les sieurs Michaud et Laffeney, la saisie d'un dessin opérée sur la voie publique entre les mains d'un vendeur de journaux est contraire à la loi sur la presse du 29 juillet 1881 et, si cette saisie a pu être régulièrement maintenue ;

Considérant que la saisie ne change pas de nature par ce fait qu'elle a été ordonnée par le ministre de l'intérieur dans un but politique et que la mesure a été approuvée par les Chambres ; que ces diverses circonstances ne sauraient lui donner le caractère d'un acte administratif ou d'un acte de gouvernement ;

Considérant que si le gouvernement a le devoir d'assurer la sécurité de l'État et de réprimer toutes tentatives entreprises contre la République par les membres des familles qui ont régné en France, il n'est investi à cet égard que des pouvoirs que lui donne la loi;

Considérant que le droit de saisir discrétionnairement ne résulte ni de la loi susvisée du 29 juillet 1881, ni d'aucune autre loi; que par suite, l'instance actuellement pendante devant la cour d'Orléans rentre dans la compétence exclusive de l'autorité judiciaire, décide :

« Art. 1er. — L'arrêté de conflit est annulé, etc... »

—

Nous venons d'avoir l'entrée dans la bonne ville de Paris de M. Antoine, le député protestataire de Metz démissionnaire, appelé tout spécialement en France pour faire pièce au général Boulanger. Nous venons d'avoir aussi (vendredi dernier et avec un menu qui ne ressemble guère à un menu de carême) le banquet de M. Antoine. C'est tout au moins assez, si ce n'est même trop. L'ancien député protestataire de Metz ne tardera pas à se convaincre que ceux qui forcent sa modestie à se mettre ainsi en évidence, lui rendent un très mauvais service. On voit vite la fin des popularités qui n'ont pas leur raison d'être. Dans le discours qu'il a prononcé au dîner d'apparat que ses bruyants amis lui ont offert, M. Antoine s'est posé en apôtre de la concentration. L'Alsace-Lorraine, a-t-il dit en substance, a compris que la concentration s'en allait en morceaux, et elle a vu là un signe de faiblesse pour la France; elle s'est émue, car elle a craint de perdre à tout jamais l'espoir de secouer la domination allemande. Alors, M. Antoine a donné sa démission et est venu ici pour remettre la France dans le droit chemin. M. Antoine aurait bien fait d'aller consulter M. Challemel-Lacour ou M. Flourens : ces anciens ministres des affaires étrangères auraient pu lui donner des renseignements sur la force et la considération que la République puise dans la concentration. Nous espérons bien que M. Antoine évitera désormais de s'expliquer ainsi sur des choses qu'il ne sait pas. Avant d'aller plus loin, il lui faut faire l'apprentissage du métier de Français et Parisien, que l'on ne connaît bien ni à Metz ni à Luxembourg. Du reste, cet homme bien intentionné paraît, en ce moment, être surtout exploité; car, tandis qu'il est festoyé au Grand-Hôtel par des politiciens qui vivent dans les eaux gouvernementales, la Ligue des Patriotes lui fait risette de son côté. En effet, une note officielle émanant de cette Société prohibée, fait savoir

que le Conseil des présidents s'est réuni le 21 de ce mois pour « émettre le vœu que le gouvernement de la République décerne la croix de chevalier de la Légion d'honneur à Antoine de Metz ». Est-ce une gageure ou une mystification? La Ligue est-elle dissoute ou non? Est-ce par ironie que M. Déroulède patronne M. Antoine de son crédit auprès du gouvernement?

—

Le gouvernement vient de présenter à la Chambre un projet de loi tendant à accorder diverses indemnités et divers frais de représentation à l'occasion de l'Exposition. Ces crédits s'élèvent au chiffre de 3,956,000 francs. Là-dessus le président de la République s'adjuge la part du lion : 500,000 francs. Avec les 300,000 francs de frais de représentation qui sont normalement alloués chaque année au président de la République, M. Carnot aura, en 1889, huit cent mille francs à dépenser en frais de réceptions et dîners. Au prix où est le beurre, il paraît que son chef ne peut pas s'en tirer à moins. On donne 250,000 francs à M. Tirard, président du conseil et ministre du commerce. Le ministre de la justice et des cultes, M. Thévenet, n'a que cent mille francs. C'est encore un joli supplément d'appointements. On dit qu'il donnera une série de bals tout à fait *vlan*. M. Rouvier recevra cent mille francs aussi. C'est bien juste. Tout le monde sait que M. Rouvier est pauvre, très pauvre. Il n'a que 10,000 francs de rente : il l'a déclaré à la tribune du Palais-Bourbon. Pourquoi ne pas attribuer au ministre des finances 250,000 francs, comme au ministre des affaires étrangères? Il y a des injustices.

Quoi qu'il en soit, nos ministres se partagent plus ou moins inégalement 1,350,000 francs. Que de truffes ils pourront se payer avec cela! Que de cigares exquis! Quelle bombance chez nos ministres, quelle noce à tout casser depuis le 1er mai 1889 jusqu'à la date fatale des élections générales! Ils en ont encore pour six mois à prendre du bon temps. Ils veulent jouir de leur reste.

—

On a vu plus haut, au compte rendu des Chambres, qu'à propos du règlement définitif du budget de 1876, M. Fernand Faure a prétendu qu'une somme de 6,800 francs avait été dépensée par M. Buffet, alors ministre de l'intérieur, pour le transport par un train spécial de Pau à Boulogne du prétendant don Carlos et de sa suite et que cette dépense avait été irrégu-

lièrement faite. En conséquence, la Chambre, sur la proposition de M. Fernand Faure, a invité le gouvernement à réclamer à M. Buffet le montant de cette somme.

M. Faure et la Chambre ont commis la plus grosse de toutes les bévues. Un rédacteur du *Soleil* s'est rendu auprès de M. Buffet... et l'on a la certitude que ce n'est pas M. Buffet, mais bien M. Dufaure qui a dû ordonnancer la somme nécessaire pour le transport de don Carlos et des siens. Sans nul doute, s'il était demeuré ministre, M. Buffet aurait procédé comme M. Dufaure lui-même; mais n'a-t-on pas le droit de trouver fort piquant de voir un des membres autorisés de la majorité républicaine faire preuve d'une légèreté aussi inconcevable? Le règlement définitif du budget de 1876 viendra prochainement au Sénat. M. Buffet sera présent, il aura en mains la correspondance de M. de Nadaillac, alors préfet des Basses-Pyrénées, avec lui et avec son successeur M. Dufaure, et la bévue commise par la Chambre, mise en pleine lumière, provoquera certainement un immense éclat de rire.

—

Le gouvernement s'est rallié à une proposition de renouvellement partiel de la Chambre. En voici le texte :

Art. 1er. — L'article 15 de la loi organique du 30 novembre 1875 est remplacé par la disposition suivante :

Les députés sont élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans. A cet effet, les arrondissements sont répartis en deux séries contenant un nombre égal de députés, conformément au tableau annexé à la présente loi. Au début de la première session, il sera procédé par la voie du tirage au sort à la désignation de la série qui devra être renouvelée à l'expiration de la première période triennale.

Art. 2. — Sauf le cas de dissolution prévu et réglé par la Constitution, les élections de la moitié des membres de la Chambre des Députés ont lieu tous les trois ans, le premier dimanche d'octobre. Les scrutins de ballottage ont lieu le troisième dimanche d'octobre.

La première période triennale commencera le 14 octobre 1889.

Art. 3. — En cas de dissolution, les deux séries seront renouvelées intégralement et les arrondissements de la série qui était à renouveler la première formeront la série soumise au premier renouvellement triennal.

Art. 4. — Dans les cas de vacance par décès, démission, déchéance, invalidation ou option, il sera pourvu à la vacance dans le délai d'un mois.

Il n'y aura pas d'élection partielle à partir du 1er janvier de l'année dans laquelle il y aura lieu à renouvellement.

Il est assez bizarre de voir une Chambre à la veille de mourir, et discréditée comme celle-ci, préparer des lois de cette importance qui régiront celle qui lui succédera.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse de Paris reprend un peu de calme, mais reste toujours très impressionnable. Une chute comme celle du Comptoir d'Escompte, la première de nos institutions de crédit après la Banque, ne peut passer sans laisser des traces profondes et dont l'effet se fera longtemps sentir.

Bourse du 27 *mars* 1889.

3 0/0		85	30	C. F. foncières 1879		480	25
3 0/0 amortissable		89	20	— commun. 1879		474	»
4 1/2 0/0		104	50	— — 1880		466	»
Crédit foncier	Actions	1.290	»	— foncières 1883		385	»
Est	—	815	»	Est	Oblig.	403	»
Lyon	—	1.370	»	Lyon	—	416	»
Midi	—	1.200	»	Midi	—	413	50
Nord	—	1.770	»	Nord	—	422	»
Orléans	—	1.395	»	Orléans	—	415	»
Ouest	—	990	»	Ouest	—	410	»
Panama	—	53	»	Panama 4 0/0	—	44	»
Suez	—	2.235	»	— 6 0/0	—	68	»

TABLE DES MATIÈRES [1]

(1) Les chiffres placés à la suite des articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

P

Q

R

Le gérant: P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

